
3 1761 07819390 1

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZWEIUNDDREISSIGSTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

ZWEIUNDDREISSIGSTER BAND.



BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1908.

1772.

[März bis October 1772.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.

20690. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 3 mars[1] 1772.

Votre dépêche du 20 de février dernier me confirme, plus que toute autre, que la situation actuelle des affaires en Europe continue à être cachée aux yeux du ministère français.[2] Le temps la lui débrouillera mieux, et jusques ici il n'y voit pas clair encore.

En attendant, j'ai fixé mon choix pour un nouveau ministre à la cour où vous êtes; je destine à ce poste mon colonel baron de Goltz, qui l'a déjà rempli ci-devant,[3] et vous n'oublierez pas d'en prévenir le duc d'Aiguillon.[4]

Federic.

Nach dem Concept.[5]

20691. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 mars 1772.

Vos dépêches du 18 et du 21 de février dernier me sont parvenues à la fois, et pour ce qui est de l'idée où l'on est, selon la dernière, à la cour où vous êtes, sur la situation actuelle des affaires du Nord,[6] gardez-vous bien d'en détromper les ministres. Laissez-les plutôt dans l'illusion qu'ils se font à cet égard. Elle prouve bien qu'ils sont très peu au fait de ce qui se passe dans cette partie de l'Europe.[7]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Für die Schriftstücke vom 1. und 2. März vergl. Bd. XXXI. — [2] Aiguillon hatte zu Sandoz von dem angeblich unmittelbar bevorstehenden Kriegsausbruch zwischen Preussen, Russland und Oesterreich gesprochen. — [3] 1769. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 839. — [5] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [6] Wie Maltzan berichtete, hatte Rochford zu Mussin Puschkin geäussert, „qu' à son avis les affaires du Nord étaient venues à un point que la guerre était inévitable pour Votre Majesté et la cour de Vienne". — [7] Am 6. März beauftragt der König Maltzan, die seltene dreibändige Ausgabe der 1680 von Charles Blount veranstalteten englischen Übersetzung des Lebens von Apollonius von Tyana mit den Anmerkungen des Baron Herbert ihm zu besorgen. „C'est sa rareté même qui me fait désirer d'en enrichir ma bibliothèque." Vergl. Œuvres, Bd. 15, S. 188.

20692. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 mars 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 25 de février dernier, et je doute fort que l'étrangère dont il y est fait mention, arrivée depuis peu à Amsterdam sous le nom de fille naturelle de feu l'Empereur, soit effectivement ce pour qu'elle[1] prétend se faire passer. Il n'y a aucune apparence à ses prétentions, et le jugement du comte Cobenzl[2] à cet égard est vraisemblablement très juste. Ce ne sera tout au plus qu'une aventurière qui, à la faveur d'une telle naissance, cherche à se donner du relief et à se procurer par-ci par-là quelque crédit. Je n'ai rien de plus à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20693. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 4 mars[3] 1772.

Ma chère Nièce. Je vous félicite de tout mon cœur, ma chère enfant, d'être encore enceinte; je vous garderai religieusement le secret, et je m'attends que votre race égalera en nombre les sables de la mer et les gouttes de pluie qui tombent dans une année sur notre globe.

Je ne sais que trop, ma chère enfant, tout ce qui peut vous empêcher de venir ici, aussi bien que le Stathouder,[4] auquel je vous prie de faire les plus tendres assurances de mon estime et de lui dire que l'absence n'effacera jamais l'amitié de mon cœur. Cependant, ma chère enfant, si vous croyez jamais qu'un tel voyage peut être praticable, vous n'avez qu'à me mander un mot, et je vous inviterai solennellement.

Je ne vous ai dit que ce que je pense sur votre sujet,[5] bien sûr, ma chère enfant, que votre conduite ne me donnera jamais un démenti; on peut se fier à des caractères comme le vôtre et celui de votre défunt frère;[6] c'est un bonheur pour les parents, quand ils trouvent de pareilles dispositions dans leurs proches. Aussi recevez-vous de moi mille béné-

[1] Vorlage: „pour ce qu'elle". — [2] „Que ses prétentions étaient destituées de tout fondement." Bericht Thulemeiers. — [3] In der Vorlage verschrieben: „février". — [4] Anknüpfend an die Mittheilung des Königs von dem bevorstehenden Besuch der Herzogin von Braunschweig in Potsdam (vergl. Bd. XXXI, 766) schrieb die Prinzessin Wilhelmine, Haag 25. Februar, über die Möglichkeit, nach erfolgter Niederkunft die Reise zu Anfang September antreten zu können. „Je me flatte que, pour moi, cela pourra s'arranger. Mais le Prince craint beaucoup de ne pas pouvoir profiter des bontés de Votre Majesté; du moins il ne peut l'assurer si longtemps d'avance, et il croit dans le poste qu'il occupe, sa présence indispensable dans la République." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [5] Vergl. Bd. XXXI, 753. — [6] Der 1767 gestorbene Prinz Heinrich.

dictions, et mon cœur ne cessera de vous aimer que lorsque je ne respirerai plus. Je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20 694. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 mars 1772.

Vos dépêches du 19 et 23 de février dernier viennent de m'entrer à la fois. Les grands arrangements que les Russes sont occupés à prendre, selon le contenu de la dernière, pour la formation de magasins en Pologne, se ralentiront vraisemblablement à bien des égards, dès qu'ils seront instruits que les conjonctures ne sont nullement telles qu'il y ait lieu de croire qu'on pourra en avoir besoin d'aussi considérables, et je suis persuadé qu'ils sortiront aisément de l'embarras où l'éclat d'une guerre semble les mettre par rapport à cet article, lorsque la connaissance de la situation actuelle des affaires leur fera apercevoir qu'il n'y a rien de pareil à appréhender.

Je doute, en attendant, qu'on puisse parvenir jamais à reprendre d'une autre manière le château de Cracovie[1] que par un siège formel; mais je conviens en même temps que, dans ce cas, la ville ne pourra manquer de souffrir et d'être extrêmement endommagée.

Pour ce qui regarde les procédés et la conduite du roi de Pologne, c'est à tort que le sieur de Saldern en paraît être inquiet.[2] Il peut se tranquilliser sur les suites qui en pourraient résulter, et vous pouvez lui dire que, comme la cour de Vienne agissait actuellement de concert avec nous dans les affaires de Pologne,[3] toutes les correspondances de ce Prince à cette cour n'aboutiraient à autre chose qu'à déceler ses dispositions et à faire mieux découvrir ses véritables sentiments.

Nach dem Concept. Federic.

20 695. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 4 mars 1772.

Vous rencontrez très juste dans le jugement que vous portez, dans votre rapport du 26 de février, sur la conduite qu'on tient à la cour où vous êtes, vis-à-vis de l'ambassadeur de France. Je pense, tout

[1] Die Conföderirten hatten am 2. Februar Krakau überrumpelt (vergl. Bd. XXXI, 854). — [2] Saldern hatte zu Benoît, nach dessen Bericht, Warschau 19. Februar, geäussert, „que ce Prince entretenait une correspondance avec le grand-général de Lithuanie comte Oginski, et que Sa Majesté Polonaise prouvait suffisamment par tous ses procédés qu'elle mettait son salut entier dans les dispositions favorables que la cour de Vienne paraissait lui témoigner“. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 847. 848. 865.

comme vous, qu'on sera bien aise de l'éloigner pour un certain temps du théâtre politique,[1] afin qu'il ne voie pas trop clair dans les différents rôles qu'on médite de jouer. On prendra peut-être même à tâche de lui représenter une rupture avec moi comme très possible et prochaine, jusques à ce qu'on soit premièrement d'accord avec la Russie,[2] et dès qu'on aura fait sa besogne, on s'excusera par l'impossibilité de soutenir seul la gageure, et on prendra tranquillement sa part au démembrement de la Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

20696. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. März 1772.

Noch ist Mir kein anderweiter Bericht von Euch zugekommen, und Ich sehe der Ankunft desselben mit Verlangen entgegen. Indessen habe Ich von der russisch-kaiserlichen Armee einen Mohr, Namens Said Ali, erhalten,[3] welcher zu Ismid, zwei Tagereisen von Konstantinopel, zu Hause gehöret und daselbst eine Frau nebst einem Sohn zurückgelassen hat, welche während seiner Abwesenheit einen seiner Vettern zur Bewirthschaftung seiner drei Güter und eines Marktfleckens zu sich genommen haben soll. Er ist eine Art von Janitscharen-Aga gewesen und hat in gegenwärtigem Krieg 700 Mann derselben commandiret, ist aber bei solcher Gelegenheit zu Hirsova in die russische Kriegsgefangenschaft gerathen, worin er ganzer acht Monat zugebracht hat, bis er endlich Mir zugesandt worden ist. Da Ich ihm nun mit Vergnügen seine Freiheit wiedergeschenkt habe, so will Ich ihn auch über Wien und Belgrad wieder in sein Vaterland und zu seiner Familie gelegenheitlich wieder zurückschicken und gedenke allenfalls ihn dem zu Wien, denen öffentlichen Nachrichten nach, ankommen sollenden Chiaus[4] überliefern zu lassen. Weil er aber sich im Felde sehr wohl gehalten haben soll und ein Mann von vielen Fähigkeiten zu sein scheinet, so ist Mein Wille, dass Ihr den Grossvizir hiervon benachrichtigen und ihn demselben besonders empfehlen sollet.

P. S.

Auch müsst Ihr nicht vergessen, der hinterlassenen Frau obgedachten Said Ali Agas von seiner Freiheit und seiner obgedachtermaassen bevorstehenden dortigen Ueberkunft zu ihrer Beruhigung ungesäumt Nachricht zu geben.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Maria Theresia hatte dem Prinzen Rohan mehrere kaiserliche Lustschlösser auf dem Lande angeboten, um dort die schöne Jahreszeit zu verleben. — [2] Ueber den österreichischen Antheil bei der Theilung Polens, vergl. Bd. XXXI, 865. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 707. 789. 802. — [4] Der in Bd. XXXI, 802 erwähnte Capigi Pascha.

20697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 5 mars 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de février dernier. Il n'est pas surprenant que le manque de fonds dans les caisses électorales de Saxe mette obstacle à l'exécution en entier du voyage projeté de l'Électrice douairière.[1] Toute l'Europe se ressent, plus ou moins, de la rareté qui règne actuellement par rapport au numéraire. Elle est universelle, et il n'y a point de possesseur, soit de simples biens de campagne ou de provinces entières, qui ne se trouve dans le cas d'éprouver à présent par là même des pertes considérables dans ses revenus.

La note chiffrée ci-jointe vous donnera à connaître, au reste, quelle espèce d'ouvriers je désirerais d'attirer de la Saxe dans mes États,[2] et que vous aurez, pour cet effet, à engager préférablement à tous autres. Je m'y réfère donc entièrement pour cet article.

Nach dem Concept.

Federic.

20698. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 mars 1772.

Ce n'est qu'avec peine que je vois, par votre rapport d'hier, que ma chère sœur, la reine de Suède, est trop prévenue de ses idées sur la constitution présente de Suède,[3] pour se flatter de l'en faire revenir. Elles ne la conduiront cependant jamais à son but, et il est fâcheux de désirer quelque chose, sans vouloir se servir des moyens qui sont seuls capables de nous la faire obtenir. Quoi qu'il en soit, j'ai lieu de présumer, tout comme vous, que la Diète présente n'y apportera aucun changement, et que les cris et dissensions y continueront, à la vérité, jusques à la fin, mais sans produire la moindre altération sensible dans la forme du gouvernement.

Quant au baron de Swieten, au contraire, je suis persuadé que les nouvelles que vous lui avez données de l'accueil favorable que la

[1] Nach Bayern und Italien, vergl. Bd. XXXI, 770. 771. — [2] Der König wünschte Arbeiter der Seiden-, Woll- und Baumwollenindustrie nach Preussen zu ziehen (vergl. Bd. XXXI, 770). — [3] Auf die Mittheilung des Berichtes Dönhoffs über die Lage am Reichstag (vergl. Bd. XXXI, 793. Anm. 1) hatte die Königin Ulrike geantwortet, „que tout le monde paraissait être las de la constitution présente, et que, si la disposition actuelle des états pouvait conduire à un changement, il était naturel que le Roi son fils tâchât d'en profiter; . . . que la cour de Russie était trop occupée pour pouvoir y mettre de l'opposition, et que, si cela devait même arriver, il vaudrait autant être écrasé que de rester dans l'avilissement où la Suède se trouvait aujourd'hui“. Einwürfen Finckensteins gegenüber verhielt sich die Königin ablehnend.

dernière réponse de sa cour[1] a trouvé à Pétersbourg,[2] lui auront fait plaisir; et comme dans l'arrangement qui est à présent sur le tapis, chacune des trois cours intéressees trouve son compte, on a tout lieu de s'en promettre un succès rapide et qu'il sera porté à sa perfection plus tôt qu'on ne pense.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20699. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 6 mars 1772.

Ma très chère Sœur. C'est une des moindres attentions que je puis avoir, ma chère sœur, que de vous communiquer les nouvelles qui me viennent de votre royaume. Je n'envisage pas la crise de ces affaires aussi violente que vous la supposez,[3] et je suis presque persuadé, ma chère sœur, que cette Diète finira, sans qu'il en résulte grand' chose, et sans qu'il y ait révolution quelconque qui s'ensuive, parceque les conjonctures générales de l'Europe ne se prêtent point à un changement considérable, et je ne crois pas même qu'il est à souhaiter à présent, vu les mauvaises suites qu'il entraînerait infailliblement; ainsi, ma chère sœur, je pense que vous avez tout lieu de vous tranquilliser sur cet article.

Je vois, ma chère sœur, que vous tâchez de vous amuser le mieux que vous le pouvez, dans une ville qui, pour ce moment-ci, ne fournit guère de variétés. Je vous avoue que je n'ai pu prendre sur moi d'aller à Monbijou, depuis que celle que j'honorais et vénérais comme un demi-dieu sur terre, n'y est plus;[4] j'ai craint que ce triste souvenir ne répandît de la noirceur et de la mélancolie dans mon esprit et ne renouvelle des regrets autant sincères qu'inutiles. Je ferai pourtant raccommoder la maison, ce sanctuaire qui a contenu tout ce que j'avais de plus précieux au monde. Je suis charmé que le parc ait votre

[1] In der Antwort war der Beitritt Oesterreichs zu dem Vertrage zwischen Russland und Preussen über die Theilung Polens verheissen worden (vergl. Bd. XXXI, 803. 865). — [2] Finckenstein hatte Swieten von der Erklärung Panins an Solms unterrichtet, „qu'il se proposait de mettre dans cette négociation toute la candeur et la bonne foi nécessaires pour la terminer le plus promptement qu'il serait possible, au contentement de toutes les parties intéressées". — [3] Königin Ulrike dankte dem König für die Mittheilung des Berichtes Dönhoffs über die Lage am Reichstag (vergl. Bd. XXXI, 793. Anm. 1). „De quelque façon que cette affaire tourne, je prévois qu'il y aura des personnes qui en seront le sacrifice; il serait fâcheux, s'il rencontrait ceux pour lesquels je m'intéresse." Das Schreiben Ulrikes ohne Tagesdatum. Vergl. auch Nr. 20698. — [4] Königin Ulrike schrieb über den Besuch von Schloss Monbijou, den Lieblingsaufenthalt der Königin-Mutter Sophie Dorothea: „J'ai parcouru le jardin et la maison que j'ai trouvée embellie; c'est dommage qu'elle commence à menacer ruine, la pluie perce les plafonds dans presque tous les appartements, et les meubles commencent à être déjà bien endommagés."

approbation;[1] quoiqu'il est à présent dans son négligé, on peut pourtant juger de sa distribution et des promenades qu'on y a pratiquées. Je souhaiterais, ma chère sœur, que vous le vissiez en été, quand 20 ou 30 000 âmes s'y promènent, qu'on y danse, et que chacun s'y amuse à sa guise.

J'ose vous dire que vous êtes la seule reine de l'Europe qui soit curieuse de voir des établissements pour l'éducation de la jeunesse;[2] ce sont des moules où l'on forme la postérité, et qui influent sur les mœurs, sur les connaissances et sur la façon de penser du siècle futur. Pour moi, qui connais le génie de la nation, ses vices et ses vertus, j'ai employé tous mes soins, pour que ces institutions corrigeassent les vices et augmentassent les bonnes qualités nationales, en corrigeant la paresse d'esprit et en exerçant davantage la jeunesse à la dialectique et à raisonner juste. Si je ne réussis pas en tout, ces soins produiront pourtant un changement avantageux et une nuance de connaissances dont notre génération manque beaucoup.

Je souhaite, ma chère sœur, de vous rendre ce séjour le plus agréable qu'il est possible,[3] mais pour vous y préparer un peu, figurez-vous que vous irez dans la retraite d'un vieil hermite estropié, qui, à la vérité, n'a ni rosaire ni crucifix ni nul appareil de dévotion chez lui, mais qui cependant vit très philosophiquement, ne voyant[4] qu'en petite compagnie, se rendant justice et sentant bien lui-même qu'il est trop rouillé pour le grand monde. Ce n'est vraiment pas une partie de plaisir à proposer un tel voyage, mais je me repose entièrement sur votre indulgence et sur votre amitié — si cependant ce n'est pas en abuser —, qui ne fera attention qu'à la réception cordiale et sincère d'un vieux frère et à ses intentions plutôt qu'aux effets. Je suis avec autant de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Königin Ulrike schrieb über den Besuch des Thiergartens, der erst nach ihrem Fortgang von Berlin durch Knobelsdorf zum Park umgestaltet worden war: „Le parc est une des plus belles promenades qu'on puisse avoir; tout ce que je vois ici, est une nouvelle création. On reconnaît partout la main de maître de celui qui est si digne de l'être.“ — [2] Königin Ulrike plante den Besuch des Cadettencorps und der 1765 begründeten Académie des nobles (vergl. Œuvres, Bd. 9, S. 75). — [3] Der König hatte seine Schwester nach Potsdam eingeladen. Am 6. März beauftragt er den General von Dieskau, Zeichnung und Kostenanschlag für ein „Feuerwerk von einigen Raketen und Luftkugeln und mit Vorstellung des Namenszuges und der königlichen Krone, wie dergleichen sonst allhier schon executiret worden“, einzureichen. Der König will „jedoch die Kosten dabei, so viel möglich, menagiret wissen“. Am 9. März befiehlt er, den Namenszug der Herzogin von Braunschweig, die ebenfalls nach Potsdam geladen war, hinzufügen zu lassen. — [4] Wohl verschrieben für „vivant“.

20700. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 6 mars 1772.

Il est bien à présumer que le mémoire du prince de Kaunitz dont vous faites mention dans votre rapport du 23 de février,[1] embarrassera extrêmement le ministère français. Mais il n'a qu'à voir comment s'entendre au sujet de son contenu avec la cour de Vienne.

En attendant, l'escadre que son ministre de marine[2] veut mettre en mer,[3] ne donnera sûrement ombrage à aucune puissance, et il n'y a que la flotte russe qui en pourrait prendre quelque soupçon.

Au reste, il a passé par ici depuis peu trois officiers russes en courrier pour Paris, et comme j'ai lieu de supposer que ce sont plutôt des officiers français qui retournent de Pologne dans leur patrie, et qui se donnent pour officiers russes, afin de cacher d'autant mieux leur qualité, vous n'oublierez pas de vous informer sous main [de] ce qui en est, pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

20701. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 mars 1772.

Votre dépêche du 28 de février dernier m'a été fidèlement rendue. Je me flatte que le prince d'Orange et le duc Louis de Brunswick voudront bien, l'un et l'autre, ménager le secret de la confidence que je leur ai faite sur la situation actuelle des affaires de la Russie avec la Porte, aussi bien qu'à l'égard de la façon de penser de la cour de Vienne au sujet de ces mêmes affaires,[4] et ne pas ébruiter les informations que vous avez été chargé de leur donner là-dessus de ma part.

La conduite du général Yorke à l'égard de ce qui s'est passé avec la reine régnante en Danemark, me surprend beaucoup; elle est très imprudente, et je ne l'aurais jamais cru capable et aussi peu avisé de divulguer, comme il fait, des choses qui ne conviennent nullement.[5]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Sandoz berichtete: „Ce mémoire . . . répond aux dispositions du ministère français pour les Confédérés de Pologne. . . . Il s'aperçoit que l'Empereur prétend en tirer un droit d'exiger du secours de la France, à propos de l'infraction faite à sa garantie sur les libertés de la république de Pologne; son attachement pour les Confédérés ne s'étend pas jusqu'à vouloir les soutenir d'une manière aussi ouverte et aussi sérieuse, et son irrésolution et sa faiblesse ne lui ont encore suggéré jusqu'ici aucune réponse à y faire." — [2] Boynes. — [3] Nach Sandoz handelte es sich um ein Uebungsgeschwader von 8 Linienschiffen. — [4] Ueber die Aussicht auf baldigen Frieden zwischen Russland und der Pforte und über die günstige Haltung des wiener Hofes (vergl. Bd. XXXI, 763). — [5] Yorke hatte, nach Thulemeiers Bericht, erzählt, „que

20702. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 25. Februar, Abschrift der (undatirten) Antwort Panins an Golizyn auf dessen Bericht über eine Unterredung mit Kaunitz, betreffend die Mitwirkung Oesterreichs bei der Theilung Polens,[1] mit der Aufforderung an Kaunitz zur Mittheilung der österreichischen Forderungen, sowie Abschrift des „Plan d'un concert arrêté entre Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies et Sa Majesté le roi de Prusse, conséquemment à la situation actuelle des affaires de Pologne", der den Inhalt des Theilungsvertrags zwischen Russland und Preussen,[2] mit Ausschluss des „Article séparé et plus secret", enthält und durch Golizyn dem wiener Hofe mitgetheilt werden soll.

Panin hat zu Solms gesagt, „que, quoiqu'on était déjà convenu de ne procéder à la prise de possession effective qu'au mois de juin,[3] il osait cependant, Sire, vous prier très-humblement de ne point faire de démarche ultérieure, avant ce temps, qui pût donner aux Polonais lieu de soupçonner quelque chose sur nos projets d'acquisition. Car, quoiqu'il ne serait plus nécessaire de faire à la cour de Vienne la déclaration dont on était convenu dans l'article II de la convention,[4] il faudrait cependant annoncer nos intentions à la Pologne par une espèce de manifeste qui ferait connaître à la nation polonaise les motifs de nos cours dans cette démarche; qu'il croyait qu'il faudrait les prendre dans des raisons uniquement relatives aux troubles de la Pologne et s'entendre pour le publier en même temps. Il s'est offert d'ébaucher un tel manifeste comme il croit qu'il pourrait convenir pour Votre Majesté et la Russie, et dont la cour de Vienne même pourrait se servir, et de l'envoyer à l'approbation de Votre Majesté. Je ne doute pas que l'intention du comte de Panin ne soit parfaitement bonne, et que son manifeste ne pourra peut-être être agréé par Votre Majesté; mais comme les choses ne se font pas trop vite ici, j'ose vous remettre, Sire, si vous ne jugerez peut-être à propos de faire fournir vous-même à ce ministre des matériaux pour une telle déclaration."

Potsdam, 6 mars 1772.

J'ai vu avec plaisir, par les dépêches dont votre courrier est chargé, la façon amicale dont le comte Panin entame la négociation avec l'Autriche. Il n'y a aucun doute qu'on sera bientôt d'accord. Le comte Panin leur communique les articles de notre convention qu'il convient de leur faire connaître, et il a très prudemment réservé les articles secrets qu'il ne fallait pas leur montrer. Le prince Kaunitz craint que les Français ou les Anglais le traversent dans cette négociation; c'est pourquoi il se hâtera d'acheminer la conclusion de ce traité le plus qu'il pourra. Je suis bien aise d'avoir donné aux Autrichiens cette assurance par écrit,[5] qui les lie en quelque manière, et qui les empêchera de vaciller à l'avenir.

la cour de Copenhague avait expédié un courrier à Votre Majesté pour La consulter sur la manière dont on pourrait en user vis-à-vis de la Reine". Für die Verhaftung der Königin Caroline Mathilde vergl. Bd. XXXI, 833.

[1] Vergl. Bd. XXXI, 802. 803. 805. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 860—864. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 862. — [4] In Artikel II war die Mittheilung von der Besetzung der polnischen Gebietstheile und die Aufforderung zum Beitritt an den wiener Hof in Aussicht genommen (vergl. Bd. XXXI, 644). — [5] Die Versicherung wegen Beobachtung vollkommener Gleichheit bei den beiderseitigen Erwerbungen in Polen (vergl. Bd. XXXI, 793. 847. 848).

Vous me demandez à peu près de quelle manière on pourrait exposer nos droits à la Pologne. Je crois qu'un manifeste court et simple sera ce qu'il y aura de plus convenable; je vous en envoie ci-joint une esquisse[1] que vous pourrez montrer au comte Panin, et qu'il pourra corriger comme il le jugera à propos. Je crois qu'après l'avoir présenté aux Polonais, il ne conviendra pas de réduire l'affaire en guise de plaidoyer, mais que les trois cours déclarent communément qu'elles s'étaient fait raison de leurs prétentions, dont jamais la Pologne, où il n'y avait aucune justice, ne leur eut tenu compte.

A présent, rien ne presse pour la prise de possession, et le comte Panin n'a pas à craindre que mon impatience gâte les choses. Cependant, je suis d'opinion qu'il faut terminer nos affaires en Pologne, avant que le congrès s'ouvre en Turquie.

Quant aux Turcs, on leur fera facilement digérer ces démembrements en Pologne, en leur insinuant que c'est uniquement en leur faveur que les Russes leur restituent la Valachie et la Moldavie.[2]

Quant à vos affaires, j'attends[3] votre réponse sur la personne à qui vous voulez que votre payement[4] soit fait.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte de Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20703. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 mars 1772.

Der König sendet den Bericht von Solms, Petersburg 25. Februar, nebst Beilagen (vergl. Nr. 20702) zur Kenntnissnahme an Finckenstein.

Vous verrez sur la fin du rapport de ce ministre que le comte Panin désire que nous annoncions nos intentions à la Pologne par une espèce de manifeste, afin de faire connaître à la nation polonaise les motifs de nos cours dans les acquisitions à faire, et qu'il croit qu'il faudrait les prendre dans des raisons uniquement relatives aux troubles de la Pologne, et s'entendre ensuite pour le publier en même temps. Cette idée trouve aussi toute mon approbation, ainsi que vous verrez plus amplement par la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui au comte de Solms;[5] de sorte que vous n'aurez rien de plus pressé que de préparer l'esquisse d'un tel manifeste et de me l'adresser le plus tôt possible, afin de prévenir ce ministre et la faire partir avec ces mêmes ordres par l'ordinaire de mardi prochain[6] au plus tard.

En attendant, je ne puis qu'applaudir à la précaution que le comte Panin a prise de ne donner connaissance à la cour de Vienne que du

[1] Vergl. Nr. 20703 und 20718. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 873. — [3] Vorlage: „j'entends". — [4] Die Belohnung von 20000 Thalern für den Abschluss des Vertrages, vergl. Bd. XXXI, 860. — [5] Vergl. Nr. 20702. — [6] 10. März.

corps de notre convention secrète, sans rien toucher de son article séparé et plus secret. Cette réserve est très sage, puisqu'elle éloigne tout soupçon et préjudice qui aurait pu résulter, sans cela, de cette communication.

J'attends donc avec impatience le projet du manifeste en question pour le joindre à mes ordres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20704. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 7. März 1772.

Ich habe Eure fünf Berichte vom 2. und 3. dieses erhalten, und wenn Ich Euch zuvörderst vor den Mir abermals übersandten Rekruten hierdurch danke, auch Eure weitere Anzeige wegen des Getreideankaufs auf der Weichsel, sobald Ihr Euch desfalls mit dem Kammerpräsidenten von Domhardt werdet besprochen haben, anwärtig sein werde, so wird hiernächst Mein Generalmajor von Anhalt, welcher heute früh nach Polen von hier abgegangen ist, bei Euch bereits angekommen sein; und da derselbe behufs der bessern Subsistance der Truppen und Beförderung der Getreidelieferung die Postirung weiter vorzuziehen angewiesen ist,[1] so werdet Ihr dadurch ungleich mehr Terrain, das Lieferungsgeschäfte aber dadurch sicher weit stärkern Fortgang gewinnen

Friderich.

Nach dem Concept.

20705. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 mars 1772.

J'ai vu, par votre dépêche du 18 de février, le retard que le payement des subsides de la France à la cour où vous êtes, souffre, et le subterfuge que le ministère de Versailles vient de mettre en œuvre pour le reculer.[2] C'est à quoi, je crois, doivent s'attendre tous ceux qui se trouvent avoir actuellement des prétentions à la charge de la France. Ils courent risque de n'en recevoir rien ou bien peu de chose dans le moment présent. Aussi le payement des subsides à la Suède sera vraisemblablement sujet à bien des irrégularités, et si, outre cela, comme on prétend, le parti français en a déjà effectivement anticipé quelques sommes, on peut compter de n'en retirer absolument rien.

[1] Laut Cabinetserlass, Potsdam 6. März, hatte Anhalt die Befehle wegen der „Veränderung und des Vorrückens der Postirung" in Polen mündlich vom König am 6. empfangen. [Berlin. Generalstabsarchiv.] — [2] Nach Dönhoffs Bericht handelte es sich nicht um einen Zahlungsaufschub, sondern um einen Abzug von der Rate, den Frankreich machen wollte.

Au reste, les avis donnés au Sénat dont vous faites mention, touchant les ravages de la peste dans la ville de Ladoga et aux environs du lac de ce nom, sont certainement controuvés, et vous avez, par conséquent, grande raison de les regarder destitués de fondement.

Nach dem Concept. Federic.

20706. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 7. März, ein Schreiben des Herzogs von Curland, d. d. Mitau 15. Februar, mit der Meldung, der Herzog unterbreite dem Könige seinen Streit mit der Herzogin; sie seien einig über Scheidung und Dotation, aber nicht über Sicherstellung der Dotation.[1]

[Potsdam, mars 1772.]

Ayez la bonté de lui répondre que, vu les circonstances, il était bon qu'ils fussent d'accord sur le principal, et que j'espérais qu'ils le seraient bientôt sur le reste.[2]

Nach der eigenhändigen Weisung auf dem Berichte der Minister. Federic.

20707. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 mars 1772.

Après tous les ordres immédiats que je vous ai adressés depuis une huitaine de jours, je n'ai rien de fort essentiel à ajouter sur votre rapport du 21 de février dernier, qui vient de m'être fidèlement rendu. Ceux du 29 du même mois[3] vous auront déjà appris les nouvelles propositions de la cour de Vienne et les différentes variations des principes et des vues du prince de Kaunitz. Il a renoncé, à présent, à l'acquisition de Belgrade et de la Servie; il y substitue celle d'une partie de la Pologne, et j'ai même lieu de présumer qu'il agit assez rondement dans cette occasion, et qu'il n'y a au moins aucune ruse ou artifice à appréhender pour nos deux cours. En effet, les suites qui en pourraient résulter pour sa propre cour, seraient trop fâcheuses; au lieu qu'en dupant la France, l'état de faiblesse et d'engourdissement de cette puissance lui [est] un garant assuré contre son ressentiment. L'empressement avec lequel il travaillera à Pétersbourg pour porter son nouveau plan à sa perfection, nous en fournira bientôt une nouvelle preuve, et vous ne manquerez pas d'y être attentif pour m'en rendre compte.

En attendant, je suis bien aise d'observer le parfait accord qui se trouve entre mes sentiments et ceux du comte de Panin sur tous ces

[1] Vergl. Bd. XXXI, 832. — [2] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort ist Berlin 7. März datirt. — [3] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20681.

différents objets, et que nos idées se rencontrent si bien qu'il ne saurait qu'en résulter les plus grands avantages pour les intérêts communs de nos deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

20708. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 mars 1772.

Je m'aperçois, par votre dernier rapport du 29 de février, que vous n'êtes pas encore instruit du nouveau changement dans les vues de la cour où vous êtes, et c'est ce qui m'engage à vous en mettre entièrement au fait par la présente. Vous saurez donc que, le baron de Swieten m'ayant demandé, il y a passé huit jours, une audience, ce ministre m'a fait connaître que sa cour, après avoir pesé plus mûrement la situation actuelle des affaires générales, s'était déterminée à renoncer à l'acquisition de Belgrade et de la Servie; qu'en revanche et pour soutenir la balance du Nord, elle préférait de prendre également sa part de la Pologne, à condition toutefois que nos trois portions fussent égales, et que, pour cet effet, le prince de Lobkowitz avait ordre de proposer à Pétersbourg un accord entre les trois cours pour le partage en question.[1]

Cette déclaration m'a fait un très sensible plaisir. Elle dissipe toute appréhension pour de nouveaux troubles, et elle me paraît, en même temps, un acheminement assuré à l'accommodement de ceux qui subsistent, sans compter qu'elle apporte de grandes facilités aux acquisitions que je compte de faire en Pologne.

Vous me garderez toutefois le secret le plus absolu sur cette insinuation, et, malgré la réserve que le prince Kaunitz a observée vis-à-vis de vous à son égard, je suis cependant très persuadé que ni vous ni aucun autre ministre étranger lui donne, dans les conjonctures actuelles, tant d'ombrage que l'ambassadeur de France.[2] En effet, si la France apprenait la moindre chose de la négociation actuelle de la cour de Vienne, elle en ferait sûrement beaucoup de bruit et remuerait ciel et terre pour la contrecarrer; au lieu que, dès qu'elle sera parvenue à une certaine consistance, que, selon toutes les apparences, elle ne tardera pas de prendre, il ne s'agira plus que de lui en faire des excuses et de donner à cette démarche les couleurs les plus propres pour apaiser la jalousie des autres puissances. Après tout, il faudra alors bien que la France fasse bonne mine à mauvais jeu, et qu'elle acquiesce au partage que nous ferons, sa faiblesse actuelle ne lui permettant point d'y regimber.

[1] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20680. — [2] Vergl. Nr. 20695.

Quant aux nouvelles de Cracovie, les miennes ne parlent jusques ici que du faubourg, auquel les Confédérés ont mis le feu;[1] mais, comme les Russes ne manqueront pas d'attaquer le château pour s'en remettre en possession, et que les Confédérés tâcheront de soutenir les assiégés par un nouveau secours, il est bien à présumer qu'une bonne partie de cette ville court risque d'être ruinée.

Federic.

Nach dem Concept.

20 709. AN DEN OBERST VON LUCK.

Potsdam, 8. März 1772.

Extract für die Cabinetsvorträge: Luck meldet, „dass anjetzo in Königgrätz ein Magazin, jedoch nur von Roggen, angeleget wird, und dass daselbst seit kurzem 1300 Fuhren Korn, wovon eine jede 20 Scheffel, nach Berliner Maass gerechnet, geladen gehabt, von zwei Meilen hinter Wien angekommen, und würde versichert, dass obgedachtes Magazin nur bloss, um dem Getreidemangel in Böhmen abzuhelfen, angeleget würde, und ginge die Rede, dass verschiedene österreichische Regimenter, so bishero in Italien gestanden, nach Böhmen, welches er zu verificiren suchen wird, kommen sollten".

Danke vor Nachricht. Das Magazin ist bloss vors Land, und was von italienischen Regimenter erwähnet, kann darauf rechnen, dass es eine falsche Zeitung ist.

Nach der Beinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort.

20 710. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 8. März 1772.

Noch bin Ich in der Erwartung Eurer näheren Berichte. Inzwischen mag Ich keinen längeren Anstand nehmen, Euch von der in denen politischen Absichten des wienerschen Hofs erfolgten grossen Veränderung Nachricht zu ertheilen. Auf Belgrad und Servien hat derselbe nunmehro förmlich renunciiret und will dagegen, sowie Ich und Russland, in Polen seine Acquisitiones machen.[2] Wir sind auch hierunter mit diesem Hof bereits eins geworden.

Ihr werdet aber von diesem allem Euch noch nichts entfallen lassen, sondern vielmehr darüber ein tiefes Stillschweigen beobachten. Sollte hingegen die Pforte Euch darüber am ersten besprechen lassen und Ihr merken, dass dieselbe darüber in Schrecken und Erstaunen gerathen wäre, so könnet Ihr derselben darauf wohl bemerken machen, wie das einzige Mittel, derselben die Moldau und Walachei bei dem Frieden wieder zu schaffen, gewesen sei, Russland auf Polen einige Entschädigung zu verschaffen; Ich aber und Oesterreich hätten, um die Balance gegen Russland in Norden zu behalten, nicht anders gekonnt,

[1] Nach Edelsheims Bericht sollte der grösste Theil der Stadt niedergebrannt sein. — [2] Vergl. Nr. 20 708.

als gewisse gegründete Ansprüche auf Polen bei dieser Gelegenheit gleichfalls geltend zu machen und unsere beiderseitige Antheile nach demjenigen einzurichten, welchen Russland davon an sich zu bringen gedächte. Das müsste auch der Pforte um so lieber sein, als wenn sie von ihren eigenen Provinzien etwas verlieren sollte; und Ihr könnet hierbei noch im Vertrauen hinzufügen, wie Ich, als ihr guter Freund, ihr sehr anrathen wollte, ihren Frieden, so gut als sie immer könnte, mit Russland zu schliessen und zu beschleunigen, damit nicht, wenn sie dabei zu viele Schwierigkeiten machte, Oesterreich, wie Ich sehr zu besorgen Ursach hätte, Russlands Partei nehmen und dadurch das Spiel für sie noch weit gefährlicher werden möchte.

Friderich.[1]

Nach dem Concept.

20711. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mars 1772.

Il s'agit de deux choses pour la Pologne, dont la première doit consister dans une déclaration générale de nos droits pour nous mettre en possession des palatinats que nous allons occuper.[2] La seconde doit être, selon moi, une déduction de nos droits, dans laquelle nous étalons nos prétentions et les revêtissons des plus belles couleurs. Ce premier projet de déclaration ne demande pas tant de soins et peut être minuté tout de suite; pour le second,[3] il faut qu'il soit fait à tête réfléchie, mais il faut incessamment y travailler pour qu'il soit en état d'être représenté avec celui des Russes et des Autrichiens.

Le comte Panin désire que nous lui communiquions ces pièces, et il ne faut pas lui rendre lenteur pour lenteur, surtout dans un sujet aussi intéressant. J'attends donc ce que vous pourrez minuter sur ce sujet, pour le faire partir incessamment. Adieu, mon cher comte.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20712. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mars 1772.

Voulant tout préparer pour le temps de la prise de possession de ma nouvelle acquisition, il faut que je sache ce qu'il convient d'observer en cette occasion. Le plus essentiel, à mon avis, sera sans doute:

1° Après avoir pris possession, de faire prêter le serment de fidélité;

[1] Am 8. März sendet der König obigen Erlass, sowie die an Solms und Edelsheim (Nr. 20707 und 20708) abschriftlich dem Grafen Finckenstein. — [2] Vergl. Nr. 20702 und 20703. — [3] In der Vorlage: „la seconde“.

2° De faire planter les poteaux de limites;

3° De renvoyer, tout de suite, en Pologne les palatins et starostes y possessionnés et s'accommoder avec les autres qui ont leurs terres dans le pays.

Voilà les points que je pense préférablement nécessaires. Vous voudrez bien m'en dire votre sentiment, en y ajoutant ceux que je pourrais avoir oubliés.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20713. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Potsdam] 8 [mars 1772].

Mon cher Frère. Vous me faites beaucoup de plaisir de vouloir venir ici.[1] J'y rassemblerai ce que je pourrai des débris de notre famille, et je tâcherai de varier l'uniformité de la vie de la campagne pour que mes sœurs ne s'ennuient pas chez moi.

Pour à présent, mon cher frère, je suis presque au bout de mon travail. Ce qu'il y a de plus considérable, est fait, et la convention dont il s'agit à présent entre les Russes et les Autrichiens, ne fera pas naître des difficultés,[2] parceque d'avance on est convenu des principes, et que le comte Panin, pour finir avec les Turcs, se hâte autant de conclure avec les Autrichiens que le prince Kaunitz, de son côté, se presse de terminer cette affaire, de crainte que les Français n'en soient instruits avant la conclusion.[3]

Mon ouvrage pour le plan de rendre l'armée mobile, pour les dépenses de deux armées et même du corps d'observation est achevé. Le plan de l'administration de la Prusse polonaise l'est de même. Je l'ai envoyé à Domhardt pour le rectifier, autant qu'il le pourra, et pour se mettre au fait de ce qu'on peut apprendre, sans donner des soupçons, jusqu'au temps où nous prendrons possession; et alors il faudra tâcher de débrouiller la confusion de l'administration polonaise, arranger tout sur un nouveau plan et rectifier, en même temps, tous les vices de l'administration précédente. Cela demandera ma présence et m'obligera à m'y rendre, dès que nos alliés auront marqué le jour qu'ils se mettront en possession de leur part.

Le comte Panin s'imagine qu'après le pas qu'a fait la cour de Vienne, qu'il n'y aura rien de plus facile qu'à former une triple alliance

[1] Prinz Heinrich dankte, Berlin 5. März, dem König für die Einladung nach Potsdam anlässlich des Besuchs der Königin Ulrike von Schweden. — [2] Prinz Heinrich schrieb: „Il est à désirer que ce qui reste encore à négocier entre les trois puissances, ne traîne pas en longueur; on peut s'en flatter après ce que vous daignez me dire, mon très cher frère, que le comte Panin a promis qu'il ne tarderait pas à signer le traité avec les Autrichiens; mais, malheureusement, les moments du comte Panin font des journées entières pour d'autres." Das angezogene Schreiben des Königs liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 13.

avec elle.[1] Je le laisse se remplir de cette idée, qui le flatte, quoique je sois bien éloigné de croire que jamais la cour de Vienne s'y prêtera, et, supposé qu'elle le fît, cela ne serait pas un mal pour nous et contribuerait peut-être à maintenir la tranquillité générale quelques années de plus.

J'espère, mon cher frère, que la belle saison qui commence, vous favorisera durant votre séjour de Rheinsberg,[2] et que j'aurai la satisfaction de vous revoir ici en bonne santé et de vous assurer de vive voix de tous les sentiments affectueux et tendres avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20714. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 mars 1772.

Je suis surpris d'apprendre que la marine hollandaise ait été négligée de la manière que vous le rapportez dans votre dépêche du 3 de ce mois;[3] mais pour ce qui regarde les différents départements d'amirauté dont elle est composée, tandis que celle d'Angleterre, qui lui est infiniment supérieure, se trouve bornée à un seul, c'est un arrangement que, selon moi, la constitution de la république des Provinces Unies a rendu nécessaire. Sa marine étant répartie sur plusieurs provinces, distinctes les unes des autres, cette répartition requérait aussi des collèges différents et au nombre où ils sont à l'heure qu'il est. C'est tout ce que j'ai à vous dire cette fois-ci en réponse.

Nach dem Concept. Federic.

20715. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 9 mars 1772.

La France marquant, dans le moment présent, une aversion décidée pour la guerre et continuant ses efforts pour accommoder tous les différends entre l'Angleterre et l'Espagne, il y a toute apparence que la tranquillité entre les deux dernières puissances se soutiendra encore quelque temps. Mais je ne suis pas moins persuadé que l'influence du

[1] Vergl. Bd. XXXI, 803. 809. — [2] Prinz Heinrich wollte am 15. März von Berlin nach Rheinsberg zurückkehren. — [3] Thulemeier berichtete: „Les amirautés sont chargées de dettes, celle de Nord-Hollande et de Frise n'ont peut-être chacune pas deux vaisseaux à leur disposition"; es fehle der letzteren an Geld zur Besoldung eines Admiral-Lieutenants. „Il est apparent qu'il y a un vice caché dans l'administration de la marine."

lord Bute dans les affaires britanniques sera toujours la même,[1] par le canal de son neveu,[2] et que son système prédominera dans le ministère jusques à l'époque où la Reine prendra plus d'ascendant sur l'esprit du Roi son époux et aura la principale voix au chapitre. Ce n'est qu'alors qu'on pourra se flatter de voir adopter d'autres principes dans le gouvernement britannique; mais, jusques là, j'ai tout lieu de présumer que tout restera *in statu quo*.

En attendant, la cour fait très bien, selon votre rapport du 25 de février, de rester tranquille sur le sort de la reine de Danemark.[3] Si elle voulait prendre son parti trop chaudement, le Danemark, pour justifier la conduite qu'il tient à son égard, pourrait bien se croire autorisé à publier différentes anecdotes[4] qui couvriraient cette Princesse d'opprobre et de confusion aux yeux de l'univers.

Federic.

Nach dem Concept.

20716. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 26. Februar, in Ergänzung früherer Meldung,[5] dass zur Zeit des Vormarsches preussischer Truppen in Polen der wiener Hof eine Denkschrift an Frankreich gerichtet und unter Hinweis auf das preussisch-russische Einverständniss und die Gefahr einer Theilung Polens verlangt habe, „de réclamer les garanties des traités de Vienne et de Versailles de l'année 1735 où l'on s'engageait de maintenir les libertés, les droits et les franchises de ce royaume". Die Aufforderung, eine gemeinsame Erklärung in diesem Sinne abzugeben, habe die französische Regierung abgelehnt, mit der Begründung, dass die Garantie sich lediglich auf die freie Königswahl in Polen beziehe. Daraufhin habe der wiener Hof eine zweite Denkschrift übersandt und auf den Versailler Vertrag vom 18. September 1735 sich berufen, „où la France ne voulut point se prêter à aucunes propositions de paix, que les libertés de la Pologne ne fussent reconnues de toutes les puissances belligérantes". Die österreichische Denkschrift schliesse mit der Erklärung, „que la France ne peut se refuser, en vertu de sa garantie, d'aviser à tous les moyens imaginables pour empêcher le démembrement de la Pologne". Ludwig XV. beharre bei seiner gänzlich ablehnenden Haltung, wolle jedoch, um den wiener Hof nicht zu verstimmen, seine Weigerung in eine mildere Form kleiden. „L'on est à chercher et à imaginer une réponse de ce genre."

Potsdam, 9 mars 1772.

Je suis très satisfait des détails intéressants que vous avez su vous procurer sur le mémoire de la cour de Vienne relativement au démembrement de la Pologne et dont vous venez de me rendre compte dans

[1] Maltzan berichtete: „Bute conservera certainement toujours un degré d'influence par son système, qui a été adopté, et qui favorise tant le pouvoir de la cour, je veux dire, le système qui regarde les affaires intérieures; car, [quant] aux affaires et connexions au dehors, tout dépend des circonstances." — [2] Gemeint ist vielmehr Butes Bruder, Stuart Mackenzie (vergl. Bd. XXXI, 792). — [3] Maltzan berichtete: „Il n'en est même pas plus question ici, comme si cet évènement ne fût jamais arrivé." — [4] Ueber ihre Beziehungen zu Struensee, der mit ihr am 18. Januar verhaftet worden war (vergl. Bd. XXXI, 833). — [5] Vergl. S. 8.

votre rapport du 26 de février dernier. En attendant, vous ferez très bien de vous tenir toujours clos et boutonné sur cet article et de laisser babiller les autres à leur fantaisie.

Pour ce qui est, au contraire, du départ du marquis de Pons pour se rendre à ma cour,[1] j'ai lieu de présumer que, dès que le duc d'Aiguillon apprendra que j'ai nommé le baron de Goltz pour mon envoyé en France,[2] il ne tardera pas à l'accélérer.

Federic.

Nach dem Concept.

20717. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 mars 1772.

Mes dernières lettres de France[3] qui viennent de m'entrer, fournissent un nouveau commentaire sur le jugement que j'ai porté de la politique du prince de Kaunitz. La copie ci-jointe vous fera voir que ce n'est qu'après avoir fait des tentatives inutiles pour obtenir du secours en France et intéresser cette couronne contre le démembrement de la Pologne, qu'il est accédé à l'accord fait à cet égard entre moi et la Russie, et qu'il cherche maintenant à duper cette puissance sur ses nouveaux engagements. On voit par là de quoi ce ministre est capable et que les menées sourdes et l'intrigue font les principaux mobiles de sa politique.

Au reste, je ne saurais vous dissimuler mon embarras sur les nouvelles contenues dans la requête ci-jointe de quelques négociants de Königsberg[4] au sujet de la résolution que les généraux russes ont prise de défendre toute exportation des grains de Lithuanie vers mon royaume de Prusse. Cette défense dérange entièrement, selon le rapport[5] également ci-joint de mon président de Domhardt, mes vues de pourvoir par ces grains à l'entretien et à la semaille de mes sujets, et il me semble que, dans les conjonctures où nous nous trouvons actuellement, la Russie pourrait bien lever cette défense en faveur de mes États ou du moins permettre la sortie de ces grains que mes sujets ont déjà arrêtés et achetés, avant que cette défense a eu lieu. Vous n'oublierez donc pas de faire, à ce sujet, des représentations convenables là où il appartient, et de vous donner tous les mouvements imaginables pour faire révoquer cette défense ou du moins pour y apporter les modifications nécessaires pour le soulagement de mes peuples.

L'affaire des pauvres marchands de Königsberg est très intéressante, et, dans cette année de disette, nous aurons bien de la peine d'éviter

[1] Als Gesandter (vergl. Bd. XXXI, 839). Sandoz berichtete über eine Erkrankung von Pons. — [2] Vergl. S. 1. — [3] Vergl. Nr. 20716. — [4] D. d. Königsberg i. Pr. 3. März. Die Kaufleute hatten Contracte für Getreidelieferungen aus Litauen abgeschlossen und zum Theil das Geld schon bezahlt. — [5] D. d. Königsberg 3. März.

la famine, s'il n'est pas permis à ces marchands de recevoir les blés de la Pologne pour lesquels ils ont déjà contracté. Tâchez de vous intéresser pour eux. Il ne s'agit que de la permission limitée de leur laisser recevoir le grain de la Lithuanie sur lequel ils ont déjà donné des arrhes.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

20718. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 7. März, das „Projet d'un manifeste à adresser à la nation polonaise". „Nous y avons suivi le plan du comte Panin, savoir de tirer le principal motif de cette démarche des troubles actuels de la Pologne,[1] et nous avons eu soin d'y annoncer aussi à la fin, quoique en termes généraux, les prétentions que Votre Majesté a à la charge de la république de Pologne, et qu'Elle Se propose de faire valoir. Nous ne manquerons pas de les détailler avec toute la force dont elles sont susceptibles, dans la déduction[2] à laquelle nous travaillons déjà."

Potsdam, 9 mars 1772.

Je suis très satisfait de l'esquisse d'un manifeste commun à adresser à la nation polonaise sur nos acquisitions à faire, que vous m'avez adressée à la suite de votre rapport d'hier.[3] Son contenu a trouvé toute mon approbation, et je ne manquerai pas de le faire parvenir tout de suite et par la première poste au comte de Solms, à la suite des ordres qui s'y rapportent,[4] et dont je vous ai déjà fait tenir une copie.[5]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

20719. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 mars 1772.

Je vous sais beaucoup de gré de l'avis préliminaire que vous venez de me donner, par votre rapport d'hier, sur les différentes formalités à observer à la prochaine prise de possession en Pologne,[6] et j'attends votre rapport ultérieur sur ce que les actes de Silésie pourraient suppéditer de plus détaillé à ce sujet.

Je n'ai qu'une seule observation à faire sur ce que vous m'en avez appris jusques ici, et c'est que je ne vois pas trop pourquoi s'attacher si scrupuleusement à l'étiquette et remettre l'hommage général jusques à ce que la tranquillité soit entièrement rétablie dans cette province.

[1] Vergl. Nr. 20703. — [2] Vergl. Nr. 20711. — [3] So. — [4] Vergl. Nr. 20702. — [5] Vergl. Nr. 20703. — [6] Finckenstein pflichtete den Ansichten des Königs (vergl. Nr. 20712) bei, mit der Einschränkung: „L'hommage général de la noblesse et des états du pays ne se fait ordinairement qu'après que la tranquillité est entièrement rétablie dans la province."

Comme il n'y a point d'ennemis dans tous les districts qui me tombent en partage, il me semble plutôt plus convenable de faire marcher la prise de possession et l'hommage d'un pas égal et de procéder à ces deux actes en même temps. Le dernier au moins est une suite bien naturelle du premier. Pourquoi donc les séparer? Personne ne pourra y mettre obstacle, et dans des opérations de cette nature, les délais amènent souvent de nouveaux embarras, que la célérité prévient presque toujours.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20720. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, mars 1772.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 10. März, eine Denkschrift des polnischen Gesandten Kwilecki, d. d. Berlin 6. März, „contenant des plaintes amères et détaillées qu'il porte, non pas tant contre les livraisons mêmes que les troupes de Votre Majesté exigent en Pologne, que contre la manière dont on s'y prend, et les abus qui s'y commettent, lesquels, en ruinant entièrement les propriétaires de Pologne, tournaient, en même temps, au désavantage de Votre Majesté, puisque les receveurs, au moyen de la mesure et d'autres artifices, se faisaient livrer un tiers au delà de ce qui avait été imposé; qu'outre les livraisons on extorquait encore beaucoup d'argent et de légumes, et que les livraisons étaient imposées arbitrairement sur le nombre des arpents, sans avoir aucun égard à la différence du sol.“ Kwilecki habe auf Ueberreichung seiner Eingabe an den König bestanden.

Vous n'avez qu'à lui dire que j'ai envoyé un officier là-bas[2] pour examiner le tout et pour rectifier ce qu'il peut y avoir eu d'illégal dans les procédés des officiers.

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs auf dem Berichte der Minister.

20721. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 mars 1772.

J'ai oublié, dans mes ordres précédents, de vous faire une observation essentielle sur la négociation qui va s'entamer entre la Russie et l'Autriche au sujet de la portion qui doit revenir à cette dernière de la Pologne. J'y supplée par la présente, et peut-être se sera-t-elle déjà présentée d'elle-même à votre esprit. Il s'agit de l'égalité parfaite qu'il conviendra de mettre entre nos portions réciproques. Elle m'importe

[1] Auf Finckensteins Bericht, Berlin 11. März, in derselben Angelegenheit findet sich der eigenhändige Vermerk: „Il y a une raison à ceci, c'est que, si j'exige d'abord l'hommage, les palatins et les starostes ne voudront point le prêter; de cette façon, je m'en défais et change les starosties en bailliages, ce qui est de toute nécessité. Federic.“ — [2] General Anhalt, vergl. S. 11.

trop pour n'y pas donner toute mon attention. Vous aurez donc grand soin d'en faire remarquer au comte Panin la justice et la nécessité, afin que, comme, selon toute apparence, vous n'interviendrez guère dans cette négociation particulière, ce ministre n'oublie pas d'y prêter une attention scrupuleuse vis-à-vis d'une cour qui de tout temps a cherché à gagner sur les autres dans de pareils partages à faire.

Nach dem Concept. Federic.

20722. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 mars 1772.

Je n'ai rien à répondre à votre dépêche du 4 de ce mois, mais, après que le prince de Kaunitz a changé de système relativement à la guerre entre la Russie et la Porte, je crois que son embarras est à présent de justifier sa conduite vis-à-vis de la France. Dans cette vue, il a profité du moment où il a appris que j'étais convenu avec la Russie sur certaines acquisitions à faire en Pologne, pour réclamer auprès de cette couronne le secours stipulé par les traités,[1] afin qu'en cas de refus, dont il a été intimement persuadé, il puisse l'alléguer comme un motif de la nécessité indispensable où il s'est trouvé, de s'accommoder aux circonstances et de faire cause commune avec nous.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20723. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 mars 1772.

Votre dépêche du 29[3] de février dernier m'est bien parvenue. Le sieur de Saldern peut être hors d'inquiétude au sujet des desseins de la cour de Vienne dans ses liaisons avec celle de Russie.[4] J'observe trop bien ses allures pour en être jamais la dupe, et mes précautions à son égard sont telles qu'il faudra de nécessité qu'elle chemine droit, et qu'elle pourra difficilement en donner à garder. Je ne doute pas, au reste, que la cour de Pétersbourg n'informe, dans peu, elle-même son ambassadeur là où vous êtes, le sieur de Saldern, d'une convention qui est sur le tapis entre nos trois cours, pour arranger le partage des

[1] Vergl. S. 18 und Bd. XXXI, 850. 851. — [2] Am 11. März übersendet der König obigen Erlass, sowie den an Solms (Nr. 20721) abschriftlich dem Grafen Finckenstein. — [3] In der Vorlage verschrieben: „23". — [4] Trotz der veränderten Haltung des wiener Hofes hatte Saldern zu Benoît geäussert, „qu'il croyait que Votre Majesté devait pourtant encore Se défier de ladite cour, laquelle ne cherchait peut-être à se lier étroitement avec celle de Russie qu'afin de tâcher de faire évanouir notre projet d'acquisition en Pologne, de peur que Votre Majesté ne S'agrandisse par là".

acquisitions que chacun de nous prétend faire en Pologne, et dont je veux bien vous donner un avis préliminaire.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20724. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 11. März 1772.

In der Gegend Lissa, Fraustadt und Zduny soll sich eine Menge Conföderirter herumtreiben, die Ich gern aus der Nachbarschaft weggeschafft wissen möchte. Ihr wollet demnach selbigen ganz höflich andeuten lassen, wie sie, da Ich Meine Truppen in Polen gegen die Warthe vorrücken liesse,[2] wohl thun würden, sich aus gedachter Gegend ohne weitern Anstand wegzuziehen, oder sich die unangenehme Folgen, so im Weigerungsfall ohnvermeidlich sein dürften, selber beizumessen haben würden.

Friderich.

Nach dem Concept.

20725. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 mars 1772.

J'ai accordé, à la réquisition de la cour où vous êtes, ainsi que vous en serez déjà informé peut-être, des passe-ports pour une très grande quantité de grains dont elle a voulu faire emplette au pays de Mecklembourg. Il se peut que les transports qui se font présentement de ces achats, occasionnent en Saxe la baisse du prix des grains qu'on vous a confirmée. Je ne saurais au moins m'imaginer que l'exportation de cette denrée hors de mes États, à quoi toutefois vous paraissez l'attribuer dans votre dépêche du 7 de ce mois, en dût être la cause. Pour ne rien négliger néanmoins à cet égard, je fais faire là-dessus les recherches nécessaires, afin d'y mettre, en tout cas, obstacle pour l'avenir.

La conduite du ministre de Vienne[3] vis-à-vis des Confédérés dont vous faites mention,[4] ne me surprend nullement, mais je suis étonné que celui de France[5] suit les mêmes traces à leur égard, et qu'il évite également de se faufiler avec eux, tandis qu'il est avéré que sa cour s'intéresse grandement à tout ce qui les regarde.

On prétend avoir, au reste, des avis en Silésie d'un divorce qui aurait eu lieu entre le prince Charles de Saxe et son épouse; mais

[1] Der König befiehlt am 14. dem Obersten von Sass, dem General Suworow die nach seinem Bericht vom 10. März verlangten Kugeln zu verabfolgen. — [2] Vergl. S. 11. — [3] Baron Knebel. — [4] Borcke berichtete: „Il s'informe soigneusement de toutes les personnes qui sont connues ici pour tracasser en faveur des Confédérés, et paraît vouloir éviter leur société.“ — [5] Graf Buat.

comme vous n'en dites [pas] mot, je les regarde comme destitués de fondement, dont cependant vous aurez soin de me désabuser, au cas qu'il soit réellement question d'une séparation entre ces époux.

Nach dem Concept. Federic.

20726. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 11 mars 1772.

La déposition volontaire du sieur Struensee contre la Reine, sur le compte de laquelle il prétend mettre tout le tort de ce dont on l'accuse, et que, selon votre dépêche du 29 de février dernier, il dit être l'auteur de tout, [1] est le parti le plus sage que cet homme ait pu prendre. Ceci lui fournit non seulement la meilleure excuse qu'il puisse alléguer en sa faveur, mais, par telle conduite, il peut encore se captiver la nouvelle faction de la cour où vous êtes, et l'intéresser peut-être à son sort.

Federic.

Nach dem Concept.

20727. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mars 1772.

Je suis bien aise d'apprendre la tournure que les différends entre les états de Suède touchant la forme de l'acte d'assurance viennent de prendre. [2] Les choses ayant pris, une fois, à ce sujet le pli où elles se trouvent, selon votre dépêche du 25 de février dernier, il est à croire qu'elles continueront à s'arranger entièrement, et que, par conséquent, le couronnement du Roi pourra avoir lieu dans peu.

Il serait à souhaiter qu'on en pût également dire autant à l'égard du douaire de la Reine ma sœur. [3] Je vous recommande d'observer à présent au mieux les intérêts de cette Princesse dans cette affaire et de faire vos efforts pour qu'elle soit finalisée au possible suivant ses désirs.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Arnim berichtete: „On dit que le sieur Struensee doit avoir avoué non seulement toutes ses liaisons secrètes avec la Reine, mais encore d'avoir donné à trois fois de l'opium au Roi, mais cependant en mettant tout sur le compte de la Reine qu'il a accusée volontairement dans l'interrogatoire comme l'auteur de tout et comme celle qui l'avait engagé à tout.“ — [2] Dönhoff berichtete über die Aussicht auf Einigung des Adels mit den übrigen drei Ständen über die Fassung der von Gustav III. vor der Krönung zu beschwörenden Versicherungsacte (vergl. Bd. XXXI, 869). — [3] Vergl. Bd. XXXI, 868. 869.

20728. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 mars 1772.

Je suis charmé d'apprendre que l'affaire de l'acte d'assurance se soit enfin terminée, ainsi que je l'ai prévu selon ma précédente,[1] d'une manière aussi tranquille et paisible que vous le mandez par votre dépêche du 28 de février dernier.[2] C'était assurément le meilleur parti que les états de Suède aient pu prendre pour éviter les suites funestes qui en auraient pu résulter, et pour maintenir l'union et la tranquillité entre les différents ordres du royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

20729. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 12. März 1772.

Ohnerachtet alles Widerspruchs, welchen nach Eurem Bericht vom 3. Februarii die russische Friedensvorschläge bis dahin bei der Pforte finden,[3] ist dennoch der beste Rath, welchen man der Pforte bei gegenwärtiger Lage ihrer Sachen geben kann, dieser, dass sie je eher je lieber mit Russland Frieden zu machen suche. Meine Ordre vom 8. dieses Monats,[4] wird Euch des mehreren belehret haben, wie sehr die Gesinnungen des wienerschen Hofs sich geändert haben und dass dieser Hof wirklich auf dem Punkt stehe, mit Mir und Russland über gewisse in Polen zu machende Acquisitiones übereinzukommen und eine förmliche Convention abzuschliessen. Ich beziehe Mich hierunter auf alles, was Ich Euch hierüber in dieser Ordre eröffnet habe, und bei solchen Umständen werdet Ihr Euch leicht vorstellen können, dass Oesterreich allenfalls mit Russland gemeine Sache machen könnte, um die Pforte zum Frieden zu zwingen. Ihr eigenes Interesse erfordert demnach, dieser Vereinigung zuvorzukommen und dagegen auf eine gute Art den Frieden mit Russland herzustellen. Was würde der Pforte auch eine anderweite Campagne helfen? Ihre Umstände würden sich allem Ansehen nach dabei nur noch mehr verschlimmern und wohl gar so weit kommen, dass denenselben fernerhin niemand abhelfen noch ihr beistehen könnte. An Geld soll es derselben nach denen öffentlichen Zeitungen ohnedem schon mangeln. Der Sultan soll nach diesen Nachrichten zu Bestreitung der Kriegskosten nicht allein seinen Schatz

[1] Nr. 20727. — [2] Die Vorschläge des Adels waren von den übrigen drei Ständen angenommen worden. „L'acte . . . ne tardera pas d'être présenté à la signature du Roi; il dépendra désormais du bon plaisir de Sa Majesté de fixer le jour de son couronnement.“ — [3] Osman Effendi hatte Frangopulo gegenüber erklärt, der Sultan werde sich „niemals entschliessen, die Tartaren zu verlieren, welche bereits seit mehr als 300 Jahren unter der ottomanischen Botmässigkeit stehen. Es streitet solches wider unserer Religion und wider der persönlichen Sicherheit des Sultans.“ — [4] Nr. 20710.

bereits angegriffen, sondern auch die vorräthige kostbaren Gefässe, welche er von auswärtigen Puissancen zum Geschenk erhalten, in die Münze geschickt haben, um sich nur Geld zu verschaffen. Alles dieses zusammengenommen bestärket Mich in Meiner Meinung, dass der Pforte in aller Absicht nicht besser zu rathen stehe, als den ihr angetragenen Waffenstillstand und Friedenscongress ohne ferneren Anstand anzunehmen und einzugehen. Russland wird doch jetzo weniger als jemals von seinen Bedingungen abstehen, nachdem es sich der Unterstützung von Oesterreich zu getrösten hat, und es ist dahero nichts zuträglicher für der Pforte eigenes Interesse, als durch eine ungesäumte Negociation den erträglichsten Frieden zu erhalten.

Friderich.

Nach dem Concept.

20730. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 mars 1772.

Mes dernières lettres de Constantinople, dont ci-joint copie, sont du 3 de février.[1] Elles ne décident encore rien de ce qu'on pourra se promettre des dernières propositions de la Russie. Antérieures au changement d'idées de la cour de Vienne sur la négociation de la paix, les déclarations des ministres ottomans, dont il y est fait mention, sentent encore trop les premières insinuations de cette cour. Ils changeront, selon toutes les apparences, de langage, après que le sieur Thugut leur aura expliqué ses dernières instructions que le prince de Kaunitz lui a adressées, le 21 de janvier, par un courrier extraordinaire, et j'espère toujours que, pourvu que la cour de Vienne charrie droit et tienne ferme, la Porte sera bien à disposer à donner les mains à l'armistice et au congrès proposé. Le retour de ce courrier nous fera voir apparemment plus clair en tout ceci.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20731. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 12 mars 1772.

Ma très chère Sœur. Je ne sais, ma chère sœur, si, sans vous incommoder, j'ose vous prier de m'honorer, le 15, de votre présence.[3] Dans cette affaire tout l'avantage est de mon côté, l'incommodité et le désagrément pour vous, ma chère sœur, le contentement et la satisfaction pour moi. Vous reverrez des lieux où nous avons passé une partie de notre enfance, dont le souvenir rappelle des moments agréables,

[1] Vergl. Nr. 20729. — [2] Am 12. März sendet der König obigen Erlass, sowie den an Zegelin (Nr. 20729) abschriftlich dem Grafen Finckenstein. — [3] Vergl. S. 7.

quelques scènes fâcheuses, mais surtout des regrets de personnes dont la perte est irréparable. Je souhaiterais de pouvoir vous rendre ce séjour agréable, pendant que j'aurai l'honneur de vous y posséder; au moins, ma chère sœur, y trouverez-vous un bon cœur d'hôte qui vous est tout dévoué, et qui ne désire que vous donner des marques de son tendre attachement et de la haute considération avec laquelle il est, ma très chère Sœur, votre très fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20732. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 13 [mars 1772].

Ma très chère Sœur. Je vois, ma chère sœur, que vous tâchez de vous amuser le mieux que possible;[1] que vous ne négligez pas l'exercice si salutaire à la santé, et que vous daignez jeter un regard sur toutes les institutions qui sont utiles à la société. J'ose supposer que vous n'avez pas aussi bien connu Berlin en allant en Suède, qu'à présent, parceque du temps de notre père les promenades ne se faisaient que de loin en loin, et que, pendant que vous avez été auprès de notre mère, elle n'a été guère plus loin que du château à Monbijou et de Monbijou au château. Pour connaître les choses, il faut les voir; mais combien peu de princesses ont un goût aussi solide, et combien de princes en Europe qui connaissent rien que leur antichambre, la physionomie de quelques courtisans, la salle de spectacle et l'église, et qui même n'ont pas la curiosité de voir ou de s'informer de ce qui se passe chez eux! Voilà, ma chère sœur, en quoi vous faites honte à bien des potentats. La curiosité est la marque la plus caractéristique du génie; c'est son avidité qui nous presse de nous instruire, et jamais personne curieuse qui n'ait eu de connaissances. Cela va ensemble, l'un est une suite de l'autre. Mais je ne pousserai pas ce raisonnement plus loin, parceque je sais que celle à qui j'écris, ne veut pas qu'on lui rebatte de certaines vérités, qu'il est permis de penser, mais non pas de lui dire.

Je voudrais, ma chère sœur, que tous les présents de Cérès et de

[1] Königin Ulrike schrieb, Berlin 11. März: „Demain j'irai voir l'Académie de la noblesse (vergl. S. 7); c'est un des plus beaux établissements de votre règne et qui promet des sujets dignes de celui qui leur a donné un second être. J'ai eu la curiosité de voir une tragédie anglaise, jouée par les comédiens allemands, ce qui était très mauvais, et le théâtre national n'a, à mon avis, fait aucun progrès depuis 30 ans. On m'assure qu'ils excelle[nt] dans la comédie, et pour ne passer pour incrédule, je la verrai samedi" (14. März). Es handelt sich um das Schauspiel „Eduard der Dritte" von Weisse und um die komische Oper „Die Apotheke", die nach der „Berlinischen privilegirten Zeitung" am 5. und 14. März von der privilegirten Kochschen Gesellschaft gegeben wurden.

Pomone fussent déjà mûris, pour que je pusse vous les offrir;[1] cependant, dans une quinzaine de jours les cerises deviendront plus abondantes. Le meilleur usage qu'on en puisse faire, est de vous les présenter. Je voudrais que les habitants de ce pays, notre climat, nos productions, enfin le ciel et la terre contribuassent à vous rendre ce séjour le moins désagréable que possible, et que je trouvasse les occasions de vous marquer toute l'étendue des sentiments de tendresse et de la haute estime avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Si vous désirez que quelque dame de Berlin vienne ici vous faire sa cour,[2] vous aurez la bonté de nommer celles que vous voudrez

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20733. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 13 mars 1772.

Ma très chère Sœur. Il ne dépend absolument que de vous, ma chère sœur, de prendre tel monde avec vous que vous le jugerez à propos.[3] Les logements ne manquent pas; ainsi je vous prie de vous consulter sur cela vous-même et de vous arranger uniquement sur votre commodité et sur ce qui peut vous être le plus agréable. Il ne s'agit que de ce qui peut intéresser votre personne; le reste ne manquera pas, et j'attends l'heureux jour de vous recevoir ici comme une bénédiction extraordinaire que le Ciel a daigné répandre sur ma vieillesse. Je vous rends grâces d'avance du sacrifice que vous me daignez faire de moments qui me rendront heureux, étant à jamais avec le plus tendre attachement, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20734. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 mars 1772.

Votre dépêche du 28 de février n'exige point d'instruction. Les mariages de la famille royale et les arrangements qu'on trouvera bon

[1] Königin Ulrike schrieb: „J'ai mille grâces à vous rendre de ce que vous voulez bien vous ressouvenir de moi et vous priver, mon très cher frère, des premières cerises de cette année; je sais que vous les aimez, et je me suis fait une conscience de les manger.“ — [2] Vergl. Nr. 20731. — [3] Königin Ulrike bat, 12. März, den König, „de me traiter en sœur et point en reine, et de me faire savoir comme vous désirez que je règle mon domestique“. In einer undatirten Antwort auf das erste Schreiben des Königs vom 13. März (Nr. 20732) verzichtet sie auf die Begleitung von Damen mit der Begründung: „Je crains d'abuser, mon cher frère, de votre complaisance en vous nommant des dames pour le séjour de Potsdam; il y a des anciennes amies ici dont le commerce me sera toujours cher; mais je sais que, depuis longtemps, vous aimez la solitude, et que c'est un sacrifice que vous voulez bien me faire.“

de prendre à leur égard,[1] ne sont point de grande conséquence pour les puissances étrangères. Il suffit d'en être informé, et, pour satisfaire ma curiosité, vous ne discontinuerez point de me rendre compte de ce qui vous y paraîtra digne de mon attention ultérieure.

Pour ce qui regarde, au contraire, la révolution en Danemark, je vous ai déjà fait observer, dans mes ordres précédents,[2] que le parti le plus sage que Sa Majesté Britannique puisse prendre, c'est de renfermer dans son cœur sa juste douleur sur la conduite de la Reine sa sœur. En effet, un mécontentement marqué du sort qu'elle éprouve, obligerait peut-être la cour de Copenhague à révéler ses indignes intrigues et à publier même tout ce que Struensee a dévoilé à sa charge;[3] de sorte qu'il ne reste effectivement à Sa Majesté Britannique, pour éviter un éclat aussi scandaleux, qu'à se tenir dans le silence et à abandonner sa sœur au sort qu'elle s'est préparé elle-même.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 735. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 mars 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois. En vous faisant remarquer par mes ordres précédents la différence de mes nouvelles de celles qui vous sont entrées relativement à la réduction projetée de l'infanterie française,[4] je n'ai nullement supposé que les miennes accusaient plus juste que les vôtres. Je sais très bien qu'on est tout aussi à portée en Hollande de recevoir des avis exacts de France qu'on peut l'être ici et partout ailleurs. C'est aussi par cette raison que vous ne discontinuerez pas de me rendre régulièrement compte de tout ce qui reviendra ultérieurement d'intéressant à votre connaissance de ce royaume. Et comme on débite différents bruits sur des équipements d'escadre qui doivent avoir lieu dans les ports d'Espagne, vous aurez soin de me communiquer également les nouvelles qui entreront là où vous êtes, à cet égard.

Thulemeier soll im Haag ein Gemälde von Rubens besichtigen, das dem König zum Kauf angeboten ist.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete über eine Vorlage betreffend die Forderung der Zustimmung des Königs, bez. des Parlaments, bei Heirathen von Mitgliedern des Königlichen Hauses. — [2] Vergl. S. 18. — [3] Vergl. S. 24. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 781.

20736. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 mars 1772.

Vous avez très bien répondu à l'information que la reine de Suède a fait prendre chez vous sur le nombre des personnes de sa suite qu'elle veut amener ici.[1] Elle n'a aucun sujet de se mettre en peine pour cela; il ne dépendra uniquement que de son bon plaisir de se déterminer là-dessus. Il y aura place pour tous, ainsi que je l'en ai déjà prévenue moi-même dans la dernière lettre que je lui ai adressée.[2]

Quant à votre rapport politique d'hier, je m'attends, à la vérité, également que le dernier courrier autrichien nous rapportera de Constantinople un langage plus pacifique;[3] mais, nonobstant cela, vous pouvez compter que la Porte ne sera pas d'aussi facile composition qu'on aurait lieu d'attendre de sa situation actuelle; je présume plutôt qu'elle fera encore mille difficultés à souscrire aux conditions de la Russie, et que nous éprouverons de nouveau que les négociations avec elle ne sont pas aussi aisées qu'on pourrait bien se l'imaginer.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20737. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 28. Februar, über den Eindruck der veränderten Haltung des wiener Hofes in Petersburg: „Il est certain que les sentiments de la Russie sont devenus du depuis beaucoup plus favorables pour la cour de Vienne. Au lieu de se préparer à lui faire sentir toutes les horreurs d'une guerre, on est charmé de partager avec elle le butin de celle qu'on a faite. On va plus loin; on s'imagine que son retour pourra produire une union intime entre elle, Votre Majesté et la Russie,[4] qui donnerait naissance à un système nouveau qui deviendrait respectable pour le reste de l'Europe, et c'est pour cela que dans le traité qu'on fera avec elle, pour lui assurer sa part au partage, on se propose de l'amener à une garantie de tous les États de Votre Majesté et de la Russie. Mais, malgré ces belles espérances, l'étonnement de ce changement subit est si grand et paraît si surnaturel, si contraire au système qu'elle a suivi jusqu'ici, qu'on est en suspens quelquefois si on doit le regarder comme sincère. En se mettant à sa place, on ne conçoit pas comment elle pourra avec honneur se tirer d'embarras dans lequel elle se met, et en abandonnant la France et en trahissant la Porte, comment elle fera pour justifier sa conduite présente aux yeux de ses anciens amis et pour inspirer de la confiance aux nouveaux."

Potsdam, 15 mars 1772.

Combinez mes ordres du 1er de ce mois[5] avec votre dépêche du 28 de février dernier, et vous verrez que j'ai regardé alors également comme possible que l'accession de la cour de Vienne à notre plan

[1] Finckenstein hatte geantwortet, er glaube, „que cela dépendrait entièrement du bon plaisir de Sa Majesté". — [2] Vergl. Nr. 20733. — [3] Vergl. S. 25. 26. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 803. 809. — [5] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20686.

d'acquisitions en Pologne pourrait nous mener, avec le temps, à une triple alliance avec cette cour. Mais il s'en faut de beaucoup que je sois encore dans les mêmes idées à l'heure qu'il est. Bien au contraire, après mes lettres de France que je vous ai communiquées à la suite de mes ordres du 9 de ce mois,[1] j'ai grand lieu d'en douter. En effet, après que, selon ces lettres, le prince de Kaunitz a porté la France à lui refuser d'entrer dans les affaires de Pologne et de prendre part à la guerre par le secours stipulé, il se servira de ce refus comme d'un prétexte plausible pour justifier vis-à-vis de cette cour l'accord où il est entré avec nous relativement aux acquisitions susmentionnées. Il lui alléguera, pour cet effet, qu'au défaut de son secours il n'avait pu prendre un autre parti pour soutenir l'équilibre vis-à-vis de nous, et il tâchera par là de l'apaiser et d'éviter toute brouillerie ultérieure avec elle. Mais par la même raison il se bornera aussi à la seule garantie de nos acquisitions mutuelles, sans aller plus loin. Quoi qu'il en soit cependant, et si vous remarquez que cette idée d'une union plus intime avec la cour de Vienne fait plaisir au comte de Panin, ne vous appliquez point à l'en désabuser entièrement; laissez-la-lui plutôt. Si jamais une telle union peut avoir lieu, elle ne me sera sûrement pas contraire; elle deviendrait assurément, ainsi qu'il l'a observé très bien, fort respectable pour tout le reste de l'Europe et le boulevard le plus assuré de la tranquillité générale. Mais, après tout, l'expérience lui fera voir que mon pronostic est très fondé, et que jamais il ne pourra porter le prince de Kaunitz, dans ses liaisons avec nous, au delà des bornes que je viens d'indiquer.

Quant à vos affaires particulières de commerce, je ne les regarde pas encore comme tout-à-fait désespérées.[2] La maison avec laquelle vous avez été en société, pourra peut-être se relever encore, ou il se pourra présenter d'autres moyens de rendre votre perte moins sensible.

Nach dem Concept. Federic.

20738. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 15 mars 1772.

L'attention suivie que, selon votre dépêche du 7 de ce mois, vous vous proposez de porter à toutes les démarches du prince de Kaunitz, vous fera trouver sans peine la clef des dernières insinuations que ce ministre a fait passer au duc d'Aiguillon. Je vous en ai touché quelque chose dans mes ordres de mercredi dernier,[3] et je vais vous expliquer

[1] Nr. 20717. — [2] Solms fürchtete, das Capital, mit dem er an dem preussischen Comptoir in Petersburg betheiligt war, zu verlieren (vergl. Bd. XXXI, 662. 663. 746). — [3] 11. März, vergl. Nr. 20722.

plus en détail mes idées sur ce sujet. Son dessein n'est sûrement pas de se brouiller avec la France; mais, assuré du refus que cette alliée lui ferait, dans le moment présent, du secours stipulé par les traités, il a voulu, par cette demande, se préparer une voie honnête de justifier ses variations relativement aux affaires entre la Russie et la Porte. Pour cet effet, il tâchera de persuader présentement la France que ce n'est qu'après avoir vu qu'elle ne pouvait pas soutenir sa cour, que celle-ci s'était décidée de participer au démembrement de la Pologne, et qu'elle s'y était même vu obligée pour soutenir l'équilibre vis-à-vis de la Russie et de moi.

Dans ces conjonctures, je crois bien que l'Empereur n'ira pas en France,[1] et qu'il préférera le voyage en Transylvanie comme plus convenable. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

20739. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 mars 1772.

Le comte de Panin, selon la dernière dépêche du comte de Solms du 28 de février,[2] espère sûrement trop du retour de la cour de Vienne. Il est vrai que j'en ai auguré de la même façon à peu près dans mes ordres immédiats du 1er de ce mois;[3] mais mes lettres de France du 26 de février[4] m'ont fait revenir de cette idée. Vous le verrez plus amplement par la copie ci-jointe de mes ordres au comte de Solms,[5] et comme ceux au baron Edelsheim[6] ont également rapport à cette conduite du prince de Kaunitz, j'ai bien voulu vous en mettre au fait par la seconde copie que vous trouverez à la suite de la présente.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20740. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 16 mars 1772.

Il se peut que vous ne vous trompez pas tout-à-fait dans votre jugement sur le mémoire de la cour de Vienne[7] et sur le prétendu

[1] Nach dem Berichte Edelsheims vom 4. März war von einer Reise Josephs II. nach Frankreich in Wien die Rede; in seinem obigen Bericht vom 7. bezeichnete Edelsheim dieses Gerücht als unwahrscheinlich. Hingegen werde der Kaiser Ende April nach Siebenbürgen gehen. — [2] Vergl. S. 30. — [3] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20686. — [4] Vergl. S. 18. — [5] Vergl. Nr. 20737. — [6] Vergl. Nr. 20738. — [7] Sandoz berichtete: „Je continue à dire et à croire que ce prétendu mémoire de la cour de Vienne à celle-ci (vergl. S. 8 und 18) est ou une mauvaise chicane pour embarrasser la dernière, ou une pièce fabriquée par les Confédérés de Pologne.“

traité entre elle et la Porte[1] dont j'ai trouvé la copie à la suite de votre rapport du 5 de ce mois. Tous les bruits qu'on en fait courir en France, ainsi que ceux de guerre entre moi et l'Empereur, ne m'embarrassent cependant point. Écoutez-les avec tranquillité et m'en rendez compte. C'est toute l'attention que vous avez à y apporter.

Tâchez aussi d'apprendre au juste l'état actuel des troupes régulières de France; je crois qu'il ne surpassera point le nombre de 80000 hommes.

La joie, au contraire, que la prise du château de Cracovie[2] a produite, ne sera guère de longue durée. Les Russes en forment le siège à l'heure qu'il est, et peut-être apprendra-t-on, dans peu, qu'ils s'en sont rendus maîtres.

Une autre nouvelle qui intéresse ma curiosité, c'est l'influence que les banqueroutes d'Espagne[3] auront sur le commerce français, de sorte que vous ferez bien d'y prêter également votre attention pour m'en informer.

Federic.

Nach dem Concept.

20741. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 mars 1772.

Ma chère Nièce. Vous voilà donc, ma chère enfant, à mi-terme;[4] j'espère que vous accoucher[ez] sans vous en apercevoir, et que vous n'aurez que le moins d'incommodités possibles selon votre état. Avant que vous accouchez, ma chère enfant, vous aurez la bonté de m'écrire si vous croyez que je puis vous inviter,[5] ou si cela ne se peut pas, et je me réglerai après ce que vous me manderez. Ma sœur de Suède est actuellement ici,[6] et j'attends ma sœur de Brunswick ce 20; elles ne se sont pas revues en 28 années, ainsi vous pouvez juger du plaisir qu'elles auront à se revoir. Je vous embrasse mille fois, ma chère enfant, en faisant mille vœux pour que votre grossesse se termine aussi heureusement qu'elle a commencé, étant avec toute la tendresse possible, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Das thatsächlich abgeschlossene Bündniss vom 6. Juli 1771, durch das sich der wiener Hof verpflichtet hatte, gegen Subsidien und Abtretungen in der Walachei, den Friedensschluss zwischen Russland und der Pforte auf dem Fusse des Belgrader Friedens von 1739, sei es durch Verhandlung oder mit Waffengewalt, herbeizuführen. Vergl. Bd. XXXI, 277. Anm. 2 und 878. Sandoz bemerkte dazu: „C'est à Votre Majesté à juger si cette version est plus vraisemblable que les autres." — [2] Vergl. S. 3. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 791. — [4] Vergl. S. 2. — [5] Vergl. S. 2. — [6] Vergl. Nr. 20731.

20742. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DER KÖNIGIN-WITTWE VON SCHWEDEN.

[Potsdam, 17. März 1772.]

Die Königin Ulrike schreibt, Potsdam 17. März, an König Gustav III.[1] über eine Unterredung mit dem König: „Après m'avoir parlé de la mauvaise réussite de vos affaires, il me dit que jamais vous ne réussiriez, à moins d'avoir la Russie; que, pour cet effet, il vous conseillait de voir si vous pouviez sous quelque prétexte, quand vous seriez en Finlande, aller sous le nom d'un comte jusqu'à Pétersbourg, pour l'entretenir[2] et trouver les moyens de la faire entrer dans vos projets.

Je dis là-dessus que vous aviez des entraves; que, par votre serment du sacre, vous ne pouviez passer les bornes des frontières sans une permission des états.

Il répondit qu'il le savait, mais qu'il fallait trouver le moyen de les y faire consentir, avant que la Diète fût terminée.

Je vous rends cela tout chaud."

Nach der eigenhändigen Niederschrift der Königin Ulrike: „Conversation que j'ai eue avec le Roi" auf der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala.

20743. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 mars 1772.

Je veux bien vous donner à connaître par le présent ordre que je viens de persuader la reine douairière de Suède ma sœur à souscrire, lors du voyage que le Roi son fils fera d'abord après son couronnement dans les provinces, à la résolution qu'il a prise, de pousser, lorsqu'il se trouvera en Finlande, jusqu'à Pétersbourg pour faire visite à l'impératrice de Russie.[3] Il n'y a que le consentement du *plenum*, sans lequel ce Prince ne saurait sortir du royaume, qui pourrait mettre un empêchement à ce dessein, et, pour le prévenir, je vous enjoins de vous ouvrir là-dessus confidemment au comte d'Ostermann et de l'engager à faire son possible pour écarter tous les obstacles auxquels pareil agrément du Sénat pourrait être sujet.

Vous tâcherez également de porter cet ambassadeur à favoriser de son mieux, au moyen de son parti, le projet de mariage qui est sur le tapis entre le prince Charles de Suède et ma nièce la princesse Philippine de Schwedt,[4] mariage que la Reine ma sœur verra volontiers, et auquel

[1] Ueber den Aufenthalt in Potsdam schreibt die Königin an demselben Tage an Gustav III.: „J'ai trouvé le Roi en parfaite santé, d'une humeur charmante, gai, enfin tout comme il était, il y a trente ans . . . Nous avons causé et ri, badiné, enfin, je ne puis assez vous dire combien il est aimable." [Upsala. Universitätsbibliothek.] — [2] Die Kaiserin Katharina II. — [3] Vergl. Nr. 20742. — [4] Vergl. Bd. XXX, 202; XXXI, 481. 482. 780.

elle donne de grand cœur les mains. Vous vous appliquerez à intéresser ledit ministre de Russie à la réussite de ces deux objets que je vous recommande fort.

Federic.

Nach dem Concept.

20744. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 mars 1772.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je vous avoue qu'il fait horreur d'entendre qu'on ait pu porter les choses à un si terrible excès à l'égard du roi de Danemark que de réduire ce Prince dans un état à faire perdre même toute espérance de guérison. Il faudra donc voir comment tout se débrouillera davantage là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

20745. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 17. März 1772.

Die Euch inhalts Eures Berichts vom 7. dieses zugekommene Dispositions-Remontpferde könnet Ihr nur dort in Polen mit futtern lassen und bis zu Meiner weitern Ordre bei Euch behalten.

Was übrigens die Conföderirte anbetrifft, welche, laut Eurem zweiten Bericht vom 7. dieses, mehr und mehr dreist zu werden und das Land aufzuwiegeln anfangen, so ist das sicherste und kürzeste Mittel, sie schüchtern zu machen und zur Raison zu bringen, selbige bei der ersten, der besten Gelegenheit mit Force auf den Hals zu fallen und tüchtig abzuprügeln und auseinander zu schmeissen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20746. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 mars 1772.

Plus je combine les différents phénomènes politiques de nos jours, et plus je me confirme dans mes idées sur le nouveau système de la cour de Vienne, qui, selon votre rapport d'hier, vous paraissent également très fondées et sans réplique.[1] Sa négociation avec la Russie sur nos acquisitions en Pologne nous fera voir peut-être plus clair dans ses vues

[1] Finckenstein berichtete: „Il n'y a effectivement aucune apparence que cette cour voudra donner les mains à une triple alliance qui l'obligerait à renoncer à ses engagements avec la France. Il est plus probable qu'elle se bornera à une simple garantie des acquisitions réciproques, et qu'elle tâchera de conserver en même temps son alliance avec la cour de Versailles.“ Vergl. Nr. 20739.

et dans ses desseins, et c'est un motif de plus pour moi de désirer qu'elle soit bientôt mise en train; mais je suis encore plus curieux de voir quand elle se terminera.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20 747. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 18 mars 1772.

Jusques ici le baron de Swieten ne s'est pas encore acquitté des ordres de sa cour[1] dont vous faites mention dans votre rapport du 11 de ce mois. Apparemment ne tardera-t-il point de le faire, et, en attendant, j'ai été bien aise d'apprendre ce que vous m'en avez rapporté.[2] Il suffit pour juger en gros de la façon de penser de la Porte sur la paix, et c'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Le[3] nègre dont je vous ai parlé, m'est venu en présent de M. Rumänzow. Il a été sous-bacha; il a commandé 300 janissaires; il a été fait prisonnier au delà du Danube, il y a sept mois. Il possède une jolie fortune en Turquie.. Il a reçu trois blessures; ses janissaires l'ont abandonné, et je voudrais le renvoyer chez lui, parceque je ne pourrais pas lui faire ici un sort aussi heureux que celui dont il jouit là-bas. Il y a femme et enfants, et, de plus, je sais que beaucoup de Turcs les plus distingués s'intéressent pour lui, à cause de sa bravoure. Ne pourrait-on pas le faire aller à Belgrade, en lui donnant une lettre pour le commandant turc de la place et le lui recommandant en mon nom pour qu'il le renvoie à Constantinople? Si cela est faisable, je vous l'enverrai sur-le-champ.

Federic.

Nach dem Concept; der Zusatz eigenhändig.

20 748. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mars 1772.

Il paraît par votre dépêche du 3 de ce mois que le comte de Panin continue à se flatter de faire entrer la cour de Vienne dans le

[1] Betreffend die Annahme des Waffenstillstandes durch die Pforte (vergl. Nr. 20 748 und Bd. XXXI, 874. 875. 877) und die daraufhin zu ergreifenden Maassnahmen. — [2] Vergl. dafür Nr. 20 748. — [3] Die folgende undatirte eigenhändige Weisung des Königs: „à Edelsheim" ist wahrscheinlich mit obigem Erlasse ergangen, da Edelsheim in dem Berichte vom 11., auf den der obige Erlass vom 18. die Antwort bildet, meldet, dass er gemäss dem Befehl vom 1. März, für die Heimsendung des Janitscharen-Aga Said Ali mit Kaunitz Rücksprache zu nehmen (vergl. Bd. XXXI, 802), sich an diesen gewandt und dass Kaunitz ihn gebeten habe, „de lui communiquer quelques circonstances plus particulières touchant ce personnage, afin qu'on prît de justes mesures à cet égard, soit qu'il fût transfuge ou prisonnier ou de telle espèce qu'il pût être".

parti de sa cour;[1] cette idée semble même lui être devenue très familière, et mes ordres précédents[2] vous auront déjà appris que je ne prétends point le troubler dans cette douce espérance, mais il s'en faut bien que j'en augure tout aussi favorablement que lui. Bien au contraire, je persiste à regarder une telle union de principes et de sentiments comme entièrement impossible, et je n'ai aucun lieu d'appréhender d'être désavoué par l'évènement.

Quant aux livraisons de grains en Pologne, je ne sais rien des entraves que, selon l'insinuation de ce même ministre, mes troupes ont mises aux provisions que l'armée russe fait amasser.[3] Il ne saurait au moins y être question de Posnanie, que j'ai fait occuper par mes troupes, et peut-être avez-vous mal entendu et que le comte de Panin vous a voulu parler de Thorn. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas différé d'un moment à donner à mon général-major de Belling les ordres les plus précis[4] d'éviter avec soin de traverser les livraisons des Russes ou y mettre le moindre empêchement. Mais, après cela, je ne saurais vous dissimuler que ce n'est pas pour mon magasin militaire seul que je fais acheter des provisions de blé en Pologne; mes États, où la dernière récolte a été généralement très mauvaise, m'[ont] plutôt également obligé à m'en pourvoir dans les palatinats entre la Warthe et la Vistule, ainsi que dans tous les districts appartenants à la Prusse polonaise, afin de prévenir la famine dont mes sujets étaient menacés. Toutes ces différentes provisions ne monteront cependant qu'à 15000 winspels, et il reste encore à l'armée russe la Lithuanie, la Siradie et tout le reste de la Pologne, d'où elle pourra en tirer, de son côté, suffisamment.

Au reste, et pour ce qui regarde la paix entre la Russie et la Porte, le courrier autrichien est de retour de Constantinople depuis le 8 de ce mois. Selon les avis préliminaires que j'ai reçus du contenu de ses dépêches par mes dernières lettres de Vienne,[5] la Porte consent à l'armistice, soit par le ministère des sieurs de Zegelin et de Thugut, soit directement par celui du comte Rumänzow et du grand-vizir. Ce dernier parti a paru rencontrer le plus d'inconvénients, par la crainte que l'armée ottomane ne se débande, dès qu'elle apprendrait que cette négociation était entamée; et quoique l'on ne se soit pas encore définitivement déterminé sur la manière de traiter de l'armistice, il n'est

[1] Wie Solms berichtete, hatte Panin die Erwartung ausgesprochen, „que le prince Kaunitz éprouverait toutes sortes de persuasions pour essayer de faire donner à la Russie la préférence au système autrichien, mais qu'il priait Votre Majesté d'être persuadée qu'il était préparé à tout; que le système prussien serait toujours le premier et le principal, et qu'il espérait de mener la cour de Vienne de façon à être obligée de se conformer aux principes de celui-là, supposé, comme il croyait, qu'elle avait envie d'y entrer.“ Vergl. Nr. 20737. — [2] Nr. 20737. — [3] Panin beschwerte sich über die preussischen Getreideaufkäufe in Polen und besonders über das angebliche Verbot der Getreidezufuhr nach Posen, mit der Bitte um Erlassung des Befehls, „de ne pas croiser les officiers russes dans la formation de leurs magasins“. — [4] Cabinetserlass Potsdam 18. März. — [5] Bericht Edelsheims, Wien 11. März. Vergl. Nr. 20747.

cependant pas moins positivement accepté par la Porte que le congrès de paix formel pour lequel elle a proposé Bucharest. Le prince Kaunitz, en parlant au prince Golizyn de ces nouvelles, y a ajouté, à la vérité, que ce n'était que sous la garantie expresse des deux cours médiatrices; mais celui-ci lui ayant fait sentir que sa souveraine ne voudrait peut-être pas admettre une clause qui marquât une méfiance si déplacée, ce ministre a répondu qu'il ne doutait pas qu'il n'y eût moyen de faire désister également la Porte de cette prétention. Cette dernière anecdote ne m'est cependant parvenue que d'une manière indirecte, de sorte qu'elle n'est que pour votre seule direction que je vous la confie. D'ailleurs, le prince de Kaunitz a tancé vivement, selon ces mêmes avis, le prince de Lobkowitz à Pétersbourg sur ce qu'il s'est piqué, fort mal à propos, de trop de franchise envers le chargé d'affaires de France,[1] en lui faisant des ouvertures auxquelles il n'avait été nullement autorisé, et par lesquelles la cour de Versailles se trouverait présentement bien instruite du dessous des cartes; de sorte que c'est un motif de plus de me persuader que c'est tout de bon que la cour de Vienne veut acheminer les choses à la paix, et qu'elle emploiera tous les moyens possibles pour y parvenir.

Federic.

Nach dem Concept.

20749. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 mars 1772.

Le silence du baron de Swieten sur le retour du courrier de sa cour de Constantinople a produit aujourd'hui un ordre fort laconique au baron d'Edelsheim à Vienne,[2] et, par la même raison, je me suis borné, dans celui au comte de Solms,[3] à l'avis préliminaire que le baron d'Edelsheim vient de me donner, dans son rapport du 11 de ce mois, sur le contenu de la réponse ottomane dont ce courrier a été le porteur. Je vous adresse, à la suite de la présente, une copie de l'un et de l'autre de ces deux ordres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20750. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 mars 1772.

Votre dépêche du 6 et le duplicata de celle du 3 de ce mois viennent de m'entrer à la fois par cet ordinaire. Je suis bien aise d'apprendre par le contenu de la dernière que vous ayez réussi à faire lever la défense donnée par le général-major Soltikow pour l'exportation

[1] Sabatier. — [2] Vergl. Nr. 20747. — [3] Vergl. Nr. 20748.

des grains de Lithuanie,[1] et que par là la liberté du commerce des blés entre ce grand-duché et le royaume de Prusse se trouve rétablie.

Pour ce qui regarde le château de Cracovie où, selon vos nouvelles, la garnison continue à se défendre vigoureusement,[2] il y a apparence que l'approche des troupes russiennes aux environs de la ville de ce nom y changera la face des affaires; que non seulement ces troupes parviendront bientôt à vaincre la résistance de la poignée de monde qui se trouve dans ce fort, mais aussi à ralentir la fougue des Confédérés en général. D'ailleurs il est à présumer qu'il n'y a guère plus grand' chose à appréhender de la part de ces gens-là, puisque la cour de Vienne se trouve présentement intéressée elle-même à songer aux moyens de les réduire à la raison.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen und die Uebersendung eines von Saldern erbetenen Freipasses für Holztransporte auf der Weichsel.

Nach dem Concept. Federic.

20751. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 18 mars 1772.

Quoiqu'on se flatte là où vous êtes, selon votre dépêche du 14 de ce mois, que la pacification de la Pologne rencontrera plus de difficultés et exigera beaucoup plus de temps que celle entre la Russie et la Porte, qu'on présume pouvoir être consommée avant la fin de l'année, soyez néanmoins hors de tout embarras au sujet de la première. Selon toute apparence, on se fait illusion sur la dernière, et il est à croire que la Porte, bien loin d'être aussi facile qu'on paraît le supposer, à donner les mains aux propositions de paix, se tournera de tous côtés et emploiera le vert et le sec, avant que d'en venir à la conclusion finale d'un traité.

Federic.

Nach dem Concept.

20752. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 mars 1772.

Je serai charmé d'apprendre que les assurances que, selon votre dépêche du 6 de ce mois, le sénateur Scheffer vous a données de la part du roi de Suède au sujet du douaire de la Reine ma sœur, se vérifient, et que cette affaire soit terminée au gré de cette Princesse.[3]

Comme le Roi, à ce que vous mandez, vient d'approuver l'acte d'assurance[4], et que, par là, il n'y a présentement plus aucun empêchement que le couronnement de ce Prince se fasse, je présume qu'on ne

[1] Vergl. S. 19. — [2] Vergl. S. 33. — [3] Vergl. S. 24. — [4] Vergl. S. 25.

tardera guère plus longtemps à fixer le jour pour cette cérémonie, et qu'elle pourra ainsi avoir lieu dans peu.

Federic.

Nach dem Concept.

20753. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 19 mars 1772.

Le voile qui cache au ministère de France, selon votre dépêche du 8 de ce mois, la situation actuelle des affaires du Nord, sera bientôt levé. Son chargé d'affaires en Russie a trouvé moyen de le percer,[1] et il n'aura pas manqué de la lui expliquer d'une manière fort détaillée. Ses dépêches fourniront la meilleure clef à l'énigme qui jusques ici a été si indéchiffrable au duc d'Aiguillon, et ce ministre verra plus clair dans ce nouveau système. Je vous renvoie également à cette époque, et peut-être êtes-vous déjà au fait de tout, avant que la présente vous parvienne.

Federic.

Nach dem Concept.

20754. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 mars 1772.

Vos dépêches du 3 et du 6 de ce mois viennent de m'être fidèlement rendues, et la dernière fournit une nouvelle preuve du grand ascendant du parti de la cour sur l'opposition. Le bill sur les mariages de la famille royale[2] ayant passé dans la chambre des pairs sans aucun changement et ne trouvant même dans celle des communes qu'une opposition par forme, sa supériorité paraît bien décidée, et rien ne sera capable de le traverser dans ses propositions.

Le sort de la reine de Danemark ne donnera pas non plus beaucoup de tablature au ministère. Sa personne sera toujours à l'abri de toute insulte; on n'entreprendra rien contre sa dignité, et tout ce qui résultera de cette histoire scandaleuse, se réduira peut-être à un divorce dans les formes.

Mais quant aux affaires entre la Russie et la Porte, le ministre de la première a dit très vrai aux ministres britanniques,[3] et il y a toute apparence que la paix entre ces deux puissances se fera, sans que la cour où vous êtes, puisse se flatter d'y avoir contribué en rien.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 38. — [2] Vergl. S. 29. — [3] Nach Maltzans Bericht, London 3. März, hatte Mussin Puschkin den englischen Ministern erklärt, „qu'il savait que Votre Majesté travaillait de tout Son pouvoir pour rétablir la paix; que, si Elle réussissait, ce serait un chef d'œuvre de Sa politique pour lequel sa cour ne saurait être assez reconnaissante, devant le rétablissement de la paix aux soins seuls de Votre Majesté; qu'il eût souhaité d'en pouvoir dire autant de leur part“.

20755. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 mars 1772.

Les ordres dont, selon votre rapport d'hier, le baron de Swieten vient de s'acquitter,[1] sont très analogues à ce que le baron d'Edelsheim m'en a rapporté dans sa dernière dépêche du 11 de ce mois.[2] Je ne trouve pas non plus aucune difficulté à me conformer à l'idée de sa cour d'accorder la garantie que la Porte exige pour l'armistice, et vous n'avez qu'à dresser les instructions et les pleins pouvoirs nécessaires pour cet effet au major de Zegelin et les envoyer incessamment à ma signature. Mais vous aurez soin, en même temps, de remercier le baron de Swieten de cette nouvelle ouverture confidente de sa cour et de l'informer des ordres que le major de Zegelin allait recevoir en conséquence.

Der Schluss betrifft den Uebertritt des ehemaligen Geheimen Tribunalsraths Behmer in russische Dienste.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20756. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 mars 1772.

Les dernières nouvelles de Constantinople que la cour de Vienne m'a fait communiquer par le baron de Swieten,[3] me font mieux augurer de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte; ce n'est cependant point que je la regarde comme à l'abri de toute difficulté. Il est plutôt à présumer que la dernière regimbera toujours d'admettre l'indépendance des Tartares. Mais, autant que je puis en juger, il y aura moyen de surmonter sa répugnance, et il ne sera pas impossible d'écarter toutes les autres difficultés que cette négociation pourrait rencontrer. Les lettres du major de Zegelin nous éclaireront peut-être plus sur ce sujet. Elles ne me sont pas encore parvenues jusques ici; mais le 17, où elles arrivent ordinairement, étant passé, je les attends à tout moment.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Swieten hatte Finckenstein von der Annahme des Waffenstillstandes und des Congresses und der Festsetzung von Bukarest als Congressort durch die Türken unterrichtet und hinzugefügt, der wiener Hof erwarte, dass auch der König die von den Türken geforderte Garantie Oesterreichs und Preussens für die Dauer des Waffenstillstandes übernehmen werde, selbst in dem Fall, dass die Friedensverhandlungen vor dessen Ablauf scheiterten. — [2] Vergl. S. 36—38. — [3] Vergl. Nr. 20755.

20757. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Potsdam, 20. März 1772.

Die Conföderirte haben Meinen in Polen formirten Postirungscordon anderweit zu attaquiren sich beigehen lassen und setzen Mich dadurch in die Nothwendigkeit, diesen Cordon noch weiter und näher Posen vorrücken zu lassen.[1] Da diese Veränderung gedachter Postirung vermuthlich weniger Aufsehen verursachen dürfte, wenn das Publicum davon präveniret ist, so will Ich, dass Ihr einen schicklichen Zeitungsartikel[2] davon sollet formiren und solchen denen öffentlichen Blättern mit einrücken lassen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

20758. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 21. März 1772.

Das Vorziehen des Postirungscordons, welches Ich dem Generalmajor von Anhalt aufgegeben habe,[3] hat hauptsächlich mit zur Absicht, das polnische Preussen vor der Hand zu menagiren und, was also an der Lieferung dadurch etwa abgehen dürfte, auf dem durch das Vorrücken gewonnenen Terrain doppelt und dreifach wieder zu gewinnen. Ihr wollet dahero hierüber nur ganz ruhig und versichert sein, dass Ihr dadurch, wie Ihr in Eurem Bericht vom 17. dieses zu befürchten scheinet, bei dem Getreideankauf- und Lieferungsgeschäfte nicht im mindesten werdet derangiret, vielmehr, wie Euch der Erfolg zeigen wird, noch merklich profitiren werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

20759. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.[4]

Potsdam, 21 mars 1772.

La lettre que Votre Majesté vient de m'écrire,[5] me fournit une nouvelle marque de Son amitié et de Sa confiance dont je sens tout

[1] Vergl. dazu Nr. 20758 und Anm. 3. — [2] Vergl. „Berlinische privilegirte Zeitung" vom 24. März. — [3] Auf Anhalts Bericht vom 13. antwortet der König am 20. März, es sei ihm lieb, zu erfahren, „dass Ihr in Polen angekommen seid und den 24. dieses die Postirung werdet vorrücken lassen". Vergl. S. 11. — [4] Das obige Schreiben ist nach der Weisung des Königs, Potsdam 19. März, eigenhändig von Finckenstein entworfen und, in Form eines Handschreibens, dem Könige mit einem Begleitbericht, Berlin 20. März, zur Unterschrift vorgelegt worden. Vergl. Nr. 20760. — [5] Königin Juliane Marie übersandte, 10. März (ohne Ortsdatum), abschriftlich das Schreiben Christians VII. an Georg III. von England, d. d. Christiansburg 6. März, in welchem jener sein Vorgehen gegen die Königin Caroline Mathilde rechtfertigte. Sie unterrichtete ferner den König von Preussen von der Scheidung, die auf Grund der von Caroline Mathilde bestätigten Aussagen Struensees (vergl. S. 24) und seiner Mitschuldigen erfolgen sollte,

le prix, et qui exige le plus parfait retour de ma part. Les faits qu'elle renferme, et qui ont été avérés par la propre déposition de la Reine, sont de nature à devoir imposer silence à tous ceux qui auraient voulu entreprendre de plaider sa cause. Après un aveu pareil, personne au monde ne pourra désapprouver la conduite que le roi de Danemark a tenue vis-à-vis d'une épouse qui a si peu respecté sa naissance, son rang et sa foi conjugale, et il sera également impossible de trouver à redire aux démarches que ce Prince a faites, et aux précautions qu'il prend pour mettre sa personne en sûreté. Je ne doute pas que le roi d'Angleterre lui-même ne reconnaisse la justice de ces procédés, lorsqu'il aura reçu la lettre que Votre Majesté a bien voulu me communiquer, et j'ai de la peine à croire qu'il veuille insister sur le renvoi de la Reine sa sœur, qui ne me paraîtrait cependant pas sujet à inconvénients, supposé qu'on le demandât. Telles sont mes idées sur cette matière, que je m'empresse de confier à Votre Majesté avec toute la sincérité d'un beau-frère qui Lui est tendrement attaché. Je me flatte qu'Elle rend justice à ces sentiments, et je La prie d'être persuadée de la considération parfaite avec laquelle je suis etc.

Federic.

Je crois que Votre Majesté n'a rien à craindre du roi d'Angleterre, et il me semble que, s'il veut ravoir sa sœur dans le pays de Hanovre, le Danemark n'y fera aucune perte; mais, Madame, il me semble que, lorsque le roi d'Angleterre sera informé des attentats de sa sœur, qu'il prendra le parti de se taire et de [la] laisser enfermer.

Nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei; der Zusatz war in der (nicht vorliegenden) Ausfertigung eigenhändig.

20760. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 mars 1772.

Der König übersendet das Schreiben an die Königin-Wittwe von Dänemark (Nr. 20759) und stellt eine eigenhändige Antwort auf ein von Finckenstein überreichtes Schreiben der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia, d. d. Dresden 15. März, in Aussicht (vergl. Nr. 20761).

Enfin, et pour ce qui est du plein pouvoir et des instructions pour le major de Zegelin à Constantinople,[1] qui se trouvaient joints à votre troisième rapport d'hier, vous les recevrez, à la vérité, ci-joint de retour, signés de ma main, mais le motif que vous alléguez pour en retarder

sowie von deren bevorstehenden Ueberführung nach Jütland, mit der vertraulichen Anfrage: „Ce dont je voudrais savoir l'avis de Votre Majesté, c'est le degré de liberté que la prudence permet qu'on lui y accorde, et si l'on devrait permettre qu'elle sorte du pays dans le cas que le roi d'Angleterre demandât de l'avoir dans ses États en Allemagne." — [1] Vergl. Nr. 20755.

le départ,[1] est trop frappant pour ne pas acquiescer à votre avis et attendre auparavant la résolution de la Russie sur la garantie de l'armistice.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20761. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE A DRESDE.

[Potsdam] 22 mars 1772.

Madame ma Sœur. Je me hâte de répondre à Votre Altesse Royale pour que ma lettre ait le bonheur de Lui être rendue avant Son départ.[2] Quoique le voyage que Votre Altesse Royale va entreprendre, L'éloigne prodigieusement de ces lieux, je participe à la satisfaction qu'Elle aura de Se trouver au sein d'une famille qui L'adore, de respirer l'air natal de la patrie, cet air qui semble le plus agréable, quand on ne l'a humé de longtemps, et d'aller de là visiter un pays[3] dont le peuple roi dominait sur les nations. C'est un spectacle digne des yeux éclairés de Votre Altesse Royale que les vestiges même de la grandeur passée des Romains. Elle verra ce Capitole où triomphaient les vainqueurs du monde. Elle verra ces lieux des anciens rostres où ce Cicéron haranguait qu'Elle était si digne d'entendre et de juger de ses discours. Elle verra ces ruines des lieux de spectacles où la somptuosité romaine assemblait jusqu'à 60000 spectateurs, les théâtres où les Roscius et les Ésope jouaient devant les Caton, les Pompée et les César; les lieux où Virgile récitait son Énéide, où Horace chantait ses odes; enfin, le siège du plus grand empire connu dans l'univers, illustré par la vertu et le courage de tant de dames romaines qui concoururent comme les patriciens au maintien de l'État; enfin, où tout conspire pour élever cette nation au-dessus de toutes celles du monde connu.

Et quel spectacle plus intéressant de considérer qu'après la ruine même de ce vaste empire la sagacité romaine sut regagner par la politique et par l'opinion des hommes — qu'elle trouva moyen de gouverner — ce qu'elle avait perdu par l'épée des barbares qui les subjuguèrent. Je crains que Votre Altesse Royale ne trouve cette dernière réflexion un peu hérétique; mais, Madame, les fruits se ressemblent toujours du terroir qui les porte, et j'espère que vous me saurez gré de m'être borné à cette seule réflexion. J'avoue, Madame, que le simarre de Charlemagne et l'église d'Aix-la-Chapelle ne doivent entrer en aucune comparaison avec le tombeau de Saint-Pierre et la

[1] Finckenstein befürwortete den Aufschub, „puisqu'à en juger par les objections que le prince Golizyn a déjà faites au prince Kaunitz sur cette matière (vergl. S. 38), il se pourrait très bien que sa cour fît des difficultés sur cette garantie ou qu'elle proposât du moins quelques modifications sur ce sujet". — [2] Nach Bayern zum Besuche ihres Bruders, des Churfürsten Maximilian Joseph (vergl. Bd. XXXI, 770. 771). — [3] Italien, vergl. Bd. XXXI, 771.

basilique qui le contient;[1] que M. le premier bourgmestre d'Aix ne doit en aucune façon se mettre en parallèle avec le cordelier Ganganelli[2] vêtu de sa dalmatique et couvert de la tiare; que les plus belles promenades des bains n'approchent pas du Belvedère ni de la vigne Médicis. Mais je crains que Votre Altesse Royale, Se trouvant une fois dans ce beau pays, béni par le Pape, n'ait de la peine à le quitter, et que Son retour deviendra plus tardif que nous ne l'espérons. Mes vœux, Madame, vous accompagneront partout, et j'espère que les bonnes âmes qui travaillent à la paix, l'auront entièrement consolidée, Madame, à votre heureux retour.

J'ai rassemblé ici ce que j'ai pu des débris de la famille.[3] J'ai eu le plaisir, Madame, de voir répandre des larmes de joie après une séparation de 28 années et de trouver que les liens du sang triomphent du temps et de l'absence. Je suis persuadé que Votre Altesse Royale éprouvera les mêmes douceurs au sein de Sa famille qui s'apprête à La recevoir, et il ne me reste qu'à La prier que, parmi tant d'objets dignes de L'intéresser, Elle n'oublie pas le plus zélé de Ses admirateurs, qui se fait un devoir et une gloire d'être avec la plus haute considération etc.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei; die Ausfertigung war eigenhändig.

20762. AN DEN GENERALMAJOR VON ANHALT.

Potsdam, 22. März 1772.

Sobald Ihr den Postirungscordon in Polen Meiner Intention gemäss werdet vorgezogen, auch das ganze Getreideankaufs- und Lieferungsgeschäfte daselbst völlig in Ordnung und Train gesetzet haben, wollet Ihr sodann wieder anhero zurückzukommen nicht weiter säumen.

Nach dem Concept. Friderich.

20763. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 mars 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends, par votre dépêche du 6 de ce mois, que les services du major de Zegelin à Constantinople sont reconnus à la cour où vous êtes, et qu'on en est content. Aussi n'ai-je pas moins lieu d'être très satisfait du zèle et de l'application que ce ministre a manifestés dans toutes les commissions dont il a été

[1] Die Churfürstin-Wittwe hatte 1771 Aachen besucht (vergl. Bd. XXXI, 866). — [2] Papst Clemens XIV. — [3] Vergl. S. 33.

chargé jusques ici. On peut dire qu'il est fait pour le poste que je lui ai confié, et l'on n'a pas à appréhender qu'il ne soit instruit encore assez à temps des révolutions qui viennent d'arriver dans la politique autrichienne. Entretenant une correspondance réglée et suivie avec lui, j'ai soin de l'informer de tout ce qui a rapport à la négociation entre la Russie et la Porte. Je n'ai pas tardé non plus de le prévenir également sur le changement du système du prince de Kaunitz,[1] et comme mes lettres ne sont pas aussi longtemps en chemin que celles de Russie à Constantinople, ces informations lui viendront toujours assez tôt pour lui servir de direction.[2]

Tout ce qu'il y a à appréhender, c'est que la France ne mette encore des entraves dans cette négociation, et que la Porte même n'ait trop de répugnance d'acquiescer aux cessions qu'on lui proposera. En attendant, et après qu'elle a une fois consenti à l'armistice et à l'ouverture du congrès,[3] il faut voir maintenant comment la Russie accueillira la condition de la garantie des puissances médiatrices qu'elle a attachée à cet armistice; et quoique j'aie, tout de suite, fait expédier le plein pouvoir nécessaire au major de Zegelin pour la négociation et la conclusion de cet armistice, je ne le lui ferai cependant adresser qu'après avoir été instruit plus particulièrement des intentions de la Russie relativement à cet objet.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

20764. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 22 mars 1772.

Je ne suis point surpris de la bonne humeur que vous avez trouvée au prince Kaunitz, selon votre dépêche du 14 de ce mois. La réponse de la Russie[5] est telle qu'il peut la désirer raisonnablement. Elle aplanit tout et facilite les moyens de s'arranger avec elle; de sorte que, de ce côté-là, tout ira bien. Mais il s'agit à présent de voir si la Porte sera également d'aussi facile composition.[6] J'en doute encore, et nous verrons dans peu à quoi l'on doit s'attendre de sa part.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 20710. — [2] Die Russen befürchteten Schwierigkeiten für den Anfang der Verhandlungen mit der Pforte, da Zegelin nicht rechtzeitig von dem österreichischen Systemwechsel habe benachrichtigt werden können. — [3] Vergl. S. 37. 38. — [4] Vergl. Nr. 20760. — [5] Vergl. S. 9. — [6] Vergl. Nr. 20763.

20765. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 mars 1772.

Jusques ici tout va bien à Pétersbourg et à Vienne; à l'une et à l'autre cour on est content du pli que les affaires ont pris.[1] Reste seulement à savoir comment la première prendra la condition de la garantie que la Porte veut attacher à l'armistice, et si cette dernière sera tout aussi docile pour se soumettre aux cessions qu'on lui proposera au congrès. J'ai encore bien de la peine à m'en persuader, et c'est ce qui fait le sujet de mes ordres d'aujourd'hui tant au comte de Solms qu'au baron Edelsheim,[2] dont je vous adresse ci-joint copie pour votre information.

Die Antwort an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen Maria Antonia (Nr. 20761) wird übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20766. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. März 1772.

Die Art und Weise, wie Ihr nach Eurem Bericht vom 17. jüngstverwichenen Monats Meine Aufträge vom 29.[3] Decembris vorigen und 9. Januarii dieses Jahres[4] zu baldiger Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte ausgerichtet,[5] findet Meinen völligen Beifall. Seit der Zeit werden Euch verschiedene Meiner Ordres zugekommen sein, welche Euch noch mehrere Gründe an die Hand gegeben haben werden, Euren dahin abzielenden Vorstellungen ein stärkeres Gewicht zu geben. Insbesondere werdet Ihr aus Meiner Ordre vom 8.[6] ersehen haben, dass Oesterreich von seinen Absichten auf Belgrad und Servien abgestanden und dagegen mit Mir und Russland eins geworden ist, ein proportionirliches Stück von Polen, sowie Wir, zur Entschädigung anzunehmen. Jedoch beziehe Ich Mich zugleich in Ansehung dieser veränderten Sinnesänderung des wienerschen Hofs auf die Euch in ebendieser Ordre vorgeschriebene Vorsicht und wiederhole nur solche um deswillen, damit Ihr daraus abnehmen könnet, wie die Pforte immer dadurch so viel gewinne, dass sie wenigstens von der Seite von ihren Provinzien nichts verlieren dürfe. Dahingegen aber muss Ich Euch auch nochmals bekräftigen, dass Russland von der Unabhängigkeit der Tartarn nun und nimmermehr abstehen noch jemals ein Mittel ausfindig

[1] Vergl. Nr. 20763 und 20764. — [2] Vergl. Nr. 20763 und 20764. — [3] In der Vorlage verschrieben: „30". — [4] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20493 und 20522. — [5] Zegelin berichtete ausführlich über Verhandlungen mit der Pforte, die sich zur Annahme des Waffenstillstands bereit erklärte, sobald Oesterreich und Preussen ihn garantiren würden (vergl. S. 38 und 41). — [6] Nr. 20710.

zu machen sein werde, dasselbe davon abzubringen.[1] Vielmehr hat die Pforte, wie Ich es bereits in obangezogener Ordre vom 8. und der vom 12.[2] bemerkt habe, immer zu besorgen, dass, wenn sie zu viele Schwierigkeiten bei diesem Friedensgeschäfte macht, Oesterreich vielleicht mit Russland gemeine Sache machen und sie zum Frieden zwingen dürfte. Es ist also für das eigene Beste der Pforte zu wünschen, dass sie mit Russland je eher je lieber zum Schluss komme, und, wenn sie diesem wohlgemeinten Rath folget, so wird sie fernerweit von Oesterreich nichts zu besorgen haben.[3] Der auf dem Tapet seiende Waffenstillstand öffnet ihr dazu den besten Weg, und sie wird sehr wohl thun, sich solchen zu Nutze zu machen, um ihren Frieden mit Russland sobald als möglich zum Schluss zu bringen. Ich werde als Freund von beiden Mächten dazu alles mögliche beitragen und halte zu dem Ende bereits das für Euch erforderliche Pleinpouvoir zur Schliessung des Waffenstillstands in Bereitschaft. Weil Ich aber als vermittelnde Macht darüber und insbesondere über die von der Pforte verlangte Garantie dieses Waffenstillstands nothwendig zuvor die Entschliessung Russlands abwarten muss, so sehet Ihr von selbst wohl ein, dass Ich die Absendung desselben ebenso wie alle fernerweite Instructiones darüber bis zum Eingang der russichen Erklärung aussetzen muss.[4]

Uebrigens werdet Ihr nicht unterlassen, auf die fernerweiten Schritte des österreichischen Gesandten, wiewohl unter der Hand, ein wachsames Auge zu haben, damit Ihr Mir davon von Zeit zu Zeit zu Meiner ferneren Direction Nachricht geben könnet.

Friderich.

Nach dem Concept.

20767. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 mars 1772.

Voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople en date du 17 de février.[5] Elles confirment ce que la cour où vous êtes, aura déjà appris du prince de Kaunitz au sujet des dispositions de la Porte relativement à l'armistice, et elles renferment, en même temps, différentes anecdotes qui ne sont pas moins dignes de son attention. Vous en ferez l'usage que vous jugerez le plus convenable; et en attendant vous aurez déjà vu par mes ordres d'hier[6] que le sieur de Zegelin est trop bien instruit de la façon de penser actuelle de la cour de Vienne pour

[1] Osman Effendi hatte die Erklärung wiederholt: „Die Tartaren zu verlieren, würde der Sultan in Ewigkeit nicht zugeben.“ Vergl. S. 25. — [2] Vergl. Nr. 20729. — [3] Osman Effendi hatte Zegelin gegenüber erklärt, „dass die Pforte weit mehr von dem wiener Hof als von Russland zu besorgen habe“, hatte aber hinzugefügt: „Solange Russland auf die Unabhängigkeit der Tartaren bestehet, müssen wir den wiener Hof menagiren, damit wir doch wenigstens einen Freund haben.“ — [4] Vergl. Nr. 20760 und S. 46. — [5] Vergl. Nr. 20766. — [6] Nr. 20763.

n'avoir aucun lieu d'appréhender qu'il la traverse dans ses négociations à Constantinople, en tant qu'elles sont conformes à nos intérêts communs, tout comme il ne négligera pas, d'un autre côté, d'avoir l'œil continuellement ouvert sur tout ce qu'il pourrait y avoir d'équivoque dans les démarches et dans les insinuations du ministre autrichien, afin de m'en rendre fidèlement compte et me mettre par là en état de pénétrer d'autant mieux les véritables vues du prince de Kaunitz.

Au reste, j'ai de nouveau informé le major de Zegelin que tout me faisait espérer un bon succès de la négociation de la paix, et que je ne connaissais rien du côté de la Russie qui pût y apporter le moindre empêchement.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20768. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 23 mars 1772.

Tout ce que vous me marquez dans votre rapport du 12 de ce mois, indique bien un dérangement total des finances de France. Ses avances annuelles, tout comme sa dépense annuelle et les intérêts montent si haut qu'à moins d'une réforme considérable il n'est pas possible d'y faire face.[2] Cette économie ne saurait aussi jamais durer à la longue, et toutes les opérations du contrôleur-général[3] ne seront pas capables d'y remettre un certain ordre, et qui sait si une banqueroute ne sera pas, à la fin, l'unique remède à des vices aussi invétérés du gouvernement français.

Sa décadence en fait de politique n'est pas moins sensible. Il ne tardera pas d'apprendre, dans peu, la situation actuelle des affaires entre la Russie et la Porte et combien cette guerre tend vers sa fin et que tout s'achemine à la conclusion de la paix. Tout cela se fera cependant, sans que la France y intervienne, et, vu son état de faiblesse, il n'est pas étonnant qu'elle ne soit recherchée de personne. En effet, qui voudrait aussi contracter des liaisons avec une puissance qui n'est pas en état de faire la moindre chose pour ses alliés?

L'augmentation de sa marine, dont elle s'occupe à l'heure qu'il est,[4] me paraît tout de même plutôt une grimace qu'une augmentation réelle, et, pour en mieux juger, vous me direz si elle peut être effectivement qualifiée d'augmentation ou si la réforme dans l'infanterie ne fait pas toute sa substance.

Pour le duc de Choiseul, on m'a voulu assurer qu'il a vendu sa

[1] Vergl. Nr. 20766. — [2] Nach Sandoz beliefen sich die jährlichen Vorschüsse auf 350, die jährlichen Ausgaben auf 394 und die Zinsen für die Schulden auf 145 Millionen Livres. — [3] Terray. — [4] Für den Plan, die Marine mit 20000 Mann entlassener Landtruppen zu verstärken, vergl. Bd. XXXI, 838.

terre de Chanteloupe. Si cet avis est fondé, ce serait une marque qu'il a dessein de s'établir ailleurs; et comme tout ce qui regarde un ministre, qui a joué un si grand rôle sur le théâtre politique, ne laisse pas d'exciter la curiosité, vous n'oublierez pas de me dire ce qui en est et où il y a apparence qu'il prendra sa retraite.

Enfin je ne doute pas que vous n'ayez déjà annoncé au duc d'Aiguillon que j'ai nommé mon colonel baron de Goltz pour retourner en France en qualité d'envoyé.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20769. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 mars 1772.

La dernière dépêche du major de Zegelin à Constantinople[2] ne renfermant proprement que les différents détails de ce que le prince de Kaunitz m'a déjà fait savoir en gros des dispositions actuelles de la Porte relativement à la négociation de l'armistice et de la paix,[3] elle n'a guère fourni matière à de nouvelles instructions à mes ministres à Pétersbourg et à Constantinople,[4] et j'ai été obligé de me borner à celles dont vous trouverez ci-joint copie pour votre direction.

En attendant, vous aurez observé par la dépêche susmentionnée que l'indépendance des Tartares fera toujours le nœud gordien dans cette négociation, et qu'on aura bien de la peine à le trancher et à y faire consentir la Porte.

Au reste, la dépêche du sieur de Sandoz Rollin du 12 et le départ prochain du marquis de Pons qu'il y annonce,[5] m'a fait ressouvenir que j'ai nommé mon colonel baron de Goltz pour retourner en France en qualité de mon envoyé extraordinaire. Je viens de l'en avertir immédiatement,[6] et comme il conviendra qu'il se mette en chemin immédiatement après l'arrivée du ministre de France, vous aurez soin de préparer toujours ses instructions et ses nouveaux chiffres et de soumettre les premières le plus tôt possible à mon approbation et à ma signature.[7]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 1. — [2] Vergl. Nr. 20766. — [3] Vergl. S. 41. — [4] Vergl. Nr. 20766 und 20767. — [5] Vergl. Nr. 20768. — [6] Der Erlass an Goltz liegt nicht vor. — [7] Auf der demgemäss von Finckenstein mit seinem Bericht vom 26. eingereichten „Instruction" für Goltz, d. d. Berlin 31. März, findet sich der eigenhändige Vermerk: „Bene. Federic."

20770. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 mars 1772.

Je pense tout comme vous de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte.[1] L'indépendance des Tartares, dont la première ne veut pas démordre, et que la dernière, selon les derniers rapports du major de Zegelin,[2] ne saurait admettre, sans s'exposer aux risques d'une révolution, sera toujours une grande pierre d'achoppement pour le succès de cette négociation, et je prévois avec vous qu'il nous faudra bien du temps pour la mener à sa conclusion. Il est donc bien à désirer que la Russie voulût y apporter quelque modification, et peut-être prendra-t-elle un parti aussi sage, lorsqu'elle verra qu'il n'y a point d'autre moyen de faire sa paix.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20771. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 25 mars 1772.

J'ai vu les particularités que votre dépêche du 20 de ce mois renferme, et la consternation ne manquera pas de paraître visiblement sur le visage des Saxons et particulièrement des personnes de la cour et de la famille électorale, qui, selon l'aveu même du comte de Sacken, se trouvent en relation avec les Confédérés de Pologne, lorsque la pacification de ce royaume, de laquelle on semble douter encore là où vous êtes, aura effectivement lieu, et qu'ils seront convaincus pour lors que l'argent dont ils ont été si libéraux envers ces gens, aura été prodigué à pure perte.

Le voyage que, selon ce même rapport, le prince Charles est intentionné de faire, cet été, chez la princesse son épouse,[3] me paraît sujet à des inconvénients. Elle se tient actuellement en Silésie et, selon les apparences, ce ne sera pas là où il ira la trouver. La Pologne lui offre, dans le moment présent, trop peu de sûreté pour s'y rendre, de sorte que je ne vois pas comment il pourra s'y prendre pour s'aboucher avec elle.

Au reste, j'ai écrit, il y a quelques jours, à l'Électrice douairière;[4]

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 23. März: „Je prévois aussi qu'il ne sera pas facile de lever les difficultés que l'indépendance de la Crimée fera naître, à moins que la cour de Russie ne prenne le parti d'y apporter quelques modifications, lorsqu'elle verra, pendant le cours de la négociation et par les rapports de son propre ministre, l'obstacle presque invincible que cet article mettra à la conclusion de la paix.“ Vergl. Nr. 20769. — [2] Vergl. S. 48. — [3] Borcke berichtete: „Le prince Charles de Saxe est si peu d'intention de rompre avec sa femme (vergl. S. 23), qu'on prétend ici que, cet été, il va faire un voyage au couvent où cette Princesse se trouve.“ — [4] Vergl. Nr. 20761.

mais comme j'apprends que cette Princesse a déjà entrepris son voyage, il est à croire que ma lettre lui parviendra un peu tard. Je veux bien en attendant vous informer que cette Princesse m'a mandé positivement qu'elle comptait de se rendre en Italie et de pousser son voyage jusque dans ce pays.

Federic.

Nach dem Concept.

20772. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 mars 1772.

Les dégâts en Pologne sont une fois faits et vraisemblablement il n'y en a guère de plus grands à craindre pour elle. La pacification de ce royaume paraît s'acheminer de plus en plus, de sorte que les 3000 baschkirs, dont vous paraissez, selon votre dépêche du 11 de ce mois, redouter l'approche, n'auront guère le temps d'en augmenter la désolation.

La lenteur du siège du château de Cracovie [1] est provenue jusqu'à présent du manque de boulets de canons que les Russes ont eu; mais comme je leur en ai fait fournir de Cosel, [2] ce que vous ne manquerez pas de dire au sieur de Saldern, il y a apparence qu'ils ne tarderont pas, dès qu'ils leur seront parvenus, de s'en rendre facilement les maîtres. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

20773. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 25 mars 1772.

Ce n'est assurément pas par un manque de confiance que je ne vous informe pas de tout ce qui a rapport à nos acquisitions en Pologne; ma réserve a tout un autre motif. [3] Je connais le caractère faux et double du prince Kaunitz, et j'hésite d'autant plus de me commettre avec ce ministre dans tout ce qui y est relatif, qu'il ne fait pas toujours un bon usage de ces sortes de confidences, et que souvent je pourrais en être la dupe. En attendant, j'ai lieu de présumer, à l'heure qu'il est, que ses vues tendent plutôt à se dédommager sur la Porte que

[1] Vergl. S. 39. — [2] Vergl. S. 23. Anm. 1. — [3] Edelsheim berichtete, Wien 18. März: „La réserve que [Votre Majesté] remarque . . . au prince Kaunitz envers moi sur ce sujet (vergl. S. 13), me paraît une suite toute naturelle de celle que Votre Majesté me prescrit d'observer vis-à-vis de lui sur tout ce qui se rapporterait aux acquisitions en Pologne. Il serait aisé cependant de désabuser ce ministre du préjugé qu'Elle ne m'honore pas d'assez de confiance pour me faire part de cette négociation, si Elle jugeait à propos de lui faire passer une fois, lorsque l'occasion s'en présentera, quelque insinuation ou réponse analogue à cet objet."

sur la Pologne,[1] et qu'il veut avoir plus de ménagements pour celle-ci que pour la première. Comme il m'importe infiniment d'en être informé au juste, vous ferez tous vos efforts pour tirer cet article bien au clair. Je sens très bien combien il est difficile à un ministre étranger de pénétrer les vues secrètes d'un ministre aussi caché, mais j'espère qu'avec le concours du ministre de Russie vos peines ne seront pas entièrement sans succès, et que vous lui arracherez au moins quelque partie de ses secrets. L'extrême circonspection de ce dernier ne doit pas vous décourager. Je me flatte plutôt qu'en vous rapprochant plus de lui, vous l'engagerez enfin à vous témoigner plus de confiance et à faire du moins cause commune avec vous dans une affaire qu'il importe tout autant à sa cour de bien approfondir.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

20774. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 mars 1772.

La dernière dépêche du comte de Solms fournit une nouvelle preuve combien il faut se défier du prince de Kaunitz, et le comte de Panin a bien raison de regarder comme tronqué le rapport que ce ministre a fait au prince Golizyn à Vienne de ma conversation avec le baron de Swieten.[3] Le précis que j'en ai adressé, en son temps, au comte de Solms,[4] suffit, à la vérité, à détromper le comte de Panin à ce sujet, mais j'ai cru devoir retoucher cette matière dans mes ordres d'aujourd'hui et de répondre, en même temps, sur la lettre anonyme singulière qui est parvenue à ce ministre par le canal du ministre de Russie à Hamburg.[5] La copie ci-jointe de ces ordres vous l'apprendra plus en détail. J'y ajoute encore celle de mes ordres au baron Edelsheim à Vienne.[6]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20775. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 10. März, Panin habe ihm mitgetheilt, „qu'il avait reçu par la dernière poste une lettre anonyme qui avait été adressée au ministre de

[1] Vergl. S. 55. Anm. 3. — [2] In einem Postscript, Potsdam 26. März, unterrichtet der König Edelsheim, dass er, wie Kaunitz vorgeschlagen hatte, Said Ali (vergl. S. 4 und 36) mit Geleit nach Wien senden und für die Weiterreise nach Belgrad mit einer Geldsumme ausstatten wird. Edelsheim soll Kaunitz davon benachrichtigen und ihm erklären, „combien j'étais sensible aux soins qu'à ma réquisition il voulait prendre de cet officier infortuné, qui ne manquait pas d'un certain mérite, et qui s'était fort distingué dans son métier, de l'aveu même des Russes“. — [3] Vergl. Nr. 20775. — [4] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20592. — [5] Vergl. Nr. 20775. — [6] Vergl. Nr. 20773.

Russie à Hamburg[1] avec la recommandation de la faire parvenir immédiatement entre ses mains. Que cette lettre, écrite dans un style enveloppé, contenait l'avis d'une conspiration formée par des Polonais contre la vie de l'Impératrice et du roi de Pologne; qu'entre autres indices qu'elle fournissait pour rendre la chose vraisemblable, et que le comte Panin se propose de suivre également, elle nommait un Polonais, le prince Woroniecki, qui devait avoir été ci-devant officier dans les troupes russes, mais qui depuis quelques années déjà se trouvait par les ordres de Votre Majesté enfermé dans la forteresse de Spandau, auprès de qui, il y a quelques mois, sans nommer distinctement celui dans lequel cela devait être arrivé, trois seigneurs polonais qui s'étaient arrêtés quelques jours incognito à Berlin, où ils n'avaient vu que le ministre de Saxe, avaient trouvé moyen de se faire introduire secrètement, et à qui ils avaient fait la proposition de se charger de l'exécution de leur mauvais dessein, moyennant quoi ils lui promettaient de lui faire avoir sa liberté; mais que, ce Woroniecki l'ayant refusé, ils étaient retournés à Berlin, d'où, après s'être arrêtés encore un jour, ils étaient repartis, sans qu'on savait ce qu'ils étaient devenus.

Le comte Panin regarde cet avis comme très apocryphe et imaginé peut être uniquement pour donner des inquiétudes et pour répandre des soupçons injustes contre des cours et contre des particuliers." Panin bitte den König, „de daigner lui faire savoir dans le plus grand secret pour sa propre connaissance, s'il se trouve effectivement un nommé Woroniecki dans la prison de Spandau; si c'est un homme qui s'est rendu coupable auparavant de quelque crime; s'il dit avoir servi en Russie et s'il y aurait eu effectivement des Polonais qui, à titre de parents ou amis, eussent obtenu la permission de l'approcher dans sa prison . . . Il justifie le ministre de Saxe et ne croit pas qu'il ait connaissance d'un tel complot, supposé qu'il existât, quoiqu'il aurait pu avoir commerce avec les trois Polonais. L'avis nomme également le prince Dolgoruki comme quelqu'un qui les aurait reçus chez lui à Berlin. Or, comme il est impossible d'avoir le moindre soupçon en mal contre celui-là, il s'imagine que ces trois personnes, par de fausses confidences sur l'état de leur parent prisonnier innocent, auront pu toucher la sensibilité de ces deux ministres et les engager à leur donner des conseils et s'intéresser même pour eux, afin de leur faire obtenir un moyen de le voir."

In einem Postscript berichtet Solms, Panin habe ihm vertraulich die Abschrift eines Berichtes von Golizyn, d. d. Wien 12./23. Februar, über eine Unterredung mit Kaunitz mitgetheilt, der jenem die Depesche van Swietens über seine Audienz bei dem König von Preussen am 4. vorgelesen und ihn ferner von den daraufhin ergangenen Weisungen vom 19. Februar an Swieten[2] unterrichtet hatte. „Panin a fait l'observation que le passage de la dépêche du baron de Swieten, où il est parlé du temps que Votre Majesté avait fixé comme l'époque qui avait donné lieu à l'impératrice de Russie de faire naître à Son Altesse Royale le prince Henri l'idée de proposer à se concerter entre les trois cours pour faire des acquisitions en Pologne,[3] paraissait avoir été tronqué par le prince Kaunitz en le lisant au prince Golizyn,[4] et que c'était

[1] Gross. — [2] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20591 und 20680. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 725. — [4] Nach der von Golizyn wiedergegebenen Darstellung des Fürsten Kaunitz hatte der König den Ursprung der Theilung Polens in die Zeit des Besuches des Prinzen Heinrich am Petersburger Hofe verlegt und dem Baron Swieten erzählt: „qu'alors Sa Majesté l'Impératrice, en présence de quelques-uns de ses ministres, avait fait entendre à son frère par manière de conversation qu'un pareil arrangement, exécuté en son temps de concert avec la cour de Vienne et avec sa participation, pourrait convenir beaucoup aux intérêts réciproques des cours et aplanir les difficultés d'une pacification finale avec la Porte; que le prince Henri n'avait rien eu de plus pressé que de faire part de cette ouverture au Roi, et que lui, de son côté, n'avait pas pu s'empêcher de goûter beaucoup une idée qui, en le laissant maître de faire des acquisitions sans coup férir et d'arrondir ses États, ne préjudiciait en rien à la cour de Vienne, vu le choix libre qu'on lui abandonnait d'accéder au même partage."

apparemment pour cela qu'il avait refusé de leur en donner copie. Le comte Panin s'imagine que Votre Majesté aura peut-être dit à van Swieten: que, lorsqu'on avait appris à Pétersbourg la nouvelle que les Autrichiens étaient entrés en Pologne, et qu'ils avaient pris possession du Zips, alors l'impératrice de Russie avait parlé à Son Altesse Royale le prince Henri de se concerter pour faire pareillement des acquisitions en Pologne pour Votre Majesté et pour elle et d'y faire accéder la cour de Vienne. Il croit que le prince Kaunitz a fait cette omission pour ne pas être obligé d'avouer que sa cour a été la première qui a donné l'exemple aux deux cours."

Potsdam, 25 mars 1772.

Cette conversation est tronquée en beaucoup d'endroits; apparemment que le prince Kaunitz n'a pas voulu ajouter l'article de la prise de possession du Zips et d'autres starosties, pour ne pas paraître donner lieu aux conséquences que cette affaire a eues.

Il est certain que ce ministre est très dangereux; il a trompé la France son alliée,[1] il veut tromper les Turcs. Je suis sûr que, s'il le pouvait, il ne demanderait pas mieux que de me brouiller avec les Russes et de tromper l'Impératrice également. Mais il n'oserait, car cela ne pourrait se faire impunément, et il pourrait lui en mal prendre. Enfin, il faudra voir comme il se démasquera, quand il s'agira de régler la portion de la cour de Vienne, et je suis persuadé qu'il y aura bien des tergiversations, avant que d'en venir là. Mais ce qu'il faut observer curieusement, c'est que, lorsque la cour de Russie lui a offert la Valachie et la Moldavie, il l'a refusée,[2] et qu'à présent il ne sera pas fâché d'en avoir sa part.[3] Tout ce que je dois ajouter à ces réflexions, est de prier le comte Panin de prendre bien garde que la portion que le prince Kaunitz se propose de prendre, ne soit plus grande que celle des Russes et la nôtre ensemble;[4] car l'appétit lui est venu, et autant dégoûté qu'il paraissait l'année passée, autant affamé me paraît-il à présent.

Au reste, le comte de Panin fait parfaitement bien de prendre toutes les précautions imaginables relativement à ce qui touche aussi directement la sûreté de la personne de sa souveraine que la lettre anonyme qui lui est parvenue par le canal du ministre de Russie à Hamburg. Il n'y a malheureusement que trop d'exemples jusques où les hommes sont capables de pousser leur méchanceté, et il est certain que, si les Polonais ne sont pas faits pour des actions nobles et héroïques, on leur trouve souvent moins de répugnance de commettre des infamies et des noirceurs, pourvu qu'ils puissent assouvir leurs passions féroces. Pour aider donc le comte Panin dans ses recherches, je ne

[1] Vergl. Nr. 20722. — [2] Gemeint ist die Anfrage der Russen in Wien betreffend die Leistung der vertragsmässigen Hülfe gegen die Türkei im Frühjahr 1769, vergl. Bd. XXVIII, 505. — [3] Golizyn hatte, in dem Bericht an Panin, seine Ansicht dahin zusammengefasst: „Ce me semble que la cour d'ici ne se fera point de scrupule de partager les dépouilles de la Porte, pourvu que cela se puisse faire de bonne grâce, et que la rétraction même qu'elle a obligé son ministre à Berlin de faire (vergl. Bd. XXXI, 794), n'est qu'une grimace au fond, et rien de plus." — [4] Vergl. Nr. 20721.

tarde pas de prendre, sous main et sans le moindre éclat, des informations s'il y a effectivement un nommé Woroniecki enfermé dans la forteresse de Spandau, et si, par hasard, il y est arrivé quelques Polonais pour lui parler. Il est bien vrai qu'il passe journellement des Polonais par Berlin, et qui sait s'il n'y a pas eu parmi des monstres qui couvaient des desseins aussi noirs. Mais je ferai faire les plus scrupuleuses recherches pour procurer à ce ministre les éclaircissements qu'il désire d'avoir, et je ne tarderai pas de vous informer du succès qu'elles auront eu. En attendant, il a bien raison d'écarter tout soupçon contre le prince Dolgoruki, et je voudrais presque lui être garant que ce ministre est incapable de trahir ses devoirs envers sa souveraine.

Enfin, mes ordres du 18 de ce mois[1] vous auront déjà appris les ordres que j'ai donnés à mon général-major de Belling, pour écarter, autant qu'il dépend de lui, toutes les difficultés que l'armée russe rencontre dans la formation de ses magasins dans la Grande-Pologne.

Federic.

P. S.

Potsdam, 26 mars 1772.

N'ayant eu rien de plus pressé que de vérifier les noirceurs qu'une lettre anonyme a dénoncées au comte Panin, je me trouve déjà aujourd'hui à même de vous adresser ci-joint en original le rapport qui vient de m'entrer de mon commandant à Spandau[2] à ce sujet. Il vous apprendra que les perquisitions qu'il a faites, ne répandent pas le moindre jour sur la prétendue arrivée des trois Polonais et leur entretien avec le soi-disant prince de Woroniecki. J'ai aussi d'autant moins lieu de douter de la réalité de la déposition de ce prisonnier[3] qu'il est enfermé aussi étroitement que personne d'étranger ne peut le voir ni lui parler, et que, par conséquent, il n'est pas à présumer qu'il ait pu surprendre jusques à ce point la vigilance de la garde. Quoi qu'il en soit, le comte de Panin fera, à mon avis, très bien de faire épier et observer scrupuleusement tous les Polonais sans aveu, qui pourraient se glisser clandestinement dans Pétersbourg, vu qu'après l'attentat sur la personne de leur roi,[4] on peut s'attendre à tout de la part d'une fureur aveugle et impuissante.

Voici en original le rapport de mon commandant de Spandau au sujet du soi-disant prince Woroniecki.

Nach dem Concept; die beiden ersten Absätze des Hauptschreibens vom 25. März nach der eigenhändigen Niederschrift des Königs.

---

[1] Nr. 20748. — [2] Bericht des Oberstlieutenants von Massow, Spandau 25. März. — [3] Woroniecki erklärte, während seiner Gefangenschaft mit keiner fremden Person gesprochen zu haben. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 851.

20776. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 26. März 1772.

Gegenwärtige Ordre wird Euch durch eben den Said Ali eingehändigt werden, dessen Ich in Meiner Ordre vom 4. dieses Monats[1] Erwähnung gethan habe. Von seinen Umständen kann Ich heute noch so viel hinzufügen, dass er eigentlich in einer Redoute von den Russen gefangen genommen worden, welche er sehr tapfer vertheidiget und nicht eher übergeben hat, als nachdem er dreimal blessiret und von seiner Mannschaft gänzlich verlassen worden ist. Die Russen haben ihn wegen dieses tapfern Betragens ungemein gelobet, und Ich will dahero in eben diesem Betracht, dass Ihr ihn der Pforte bei seiner dortigen Ankunft bestens empfehlen und ihm auch sonst alle Achtung erweisen sollet. Da aber der nach Meiner obigen Ordre bemerkte Chiaus nach Wien weiter nicht kommen wird,[2] so lass Ich diesen Mohr durch einen Bedienten bis dahin begleiten, und der Fürst Kaunitz will ihn sodann auf Meine Requisition bei Gelegenheit eines nach Konstantinopel abgehenden Couriers bis Belgrad weiter befördern lassen, wozu Ich ihm auch das erforderliche Reisegeld mitgegeben habe.[3]

Sonst kann Ich Euch bei dieser Gelegenheit im Vertrauen nicht verhalten, wie sicherem Vernehmen nach die dermalige Gesinnungen der Oesterreicher gegen die Pforte Mir ziemlich verdächtig vorkommen und Ich grosse Ursach zu vermuthen habe, wie dieser Hof die Russen dahin zu bringen suche, ihm ein Stück von der Walachei zu überlassen und die Pforte zu dessen Abtretung zu nöthigen.[4] Könntet Ihr demnach solches der Pforte auf eine adroite Art zu erkennen geben lassen, damit sie etwas mehr Attention auf diese österreichische Absichten richtete, so würde solches sehr gut und vom bestem Erfolg sein. Ich überlasse die Art und Weise, wie Ihr Euch hierbei nehmen wollet, Eurer Mir bekannten Klugheit.

Friderich.

Nach dem Concept.

20777. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 26 mars 1772.

Le soupçon que l'Autriche ne vise à attraper, en guise de dédommagement ou d'équivalent pour ses acquisitions à faire en Pologne, une partie de la Valachie,[5] me paraît tous les jours plus vraisemblable, et c'est ce qui m'a engagé à faire donner l'éveil à la Porte sur un article aussi essentiel pour ses intérêts. J'ai profité, pour cet effet, de la dépêche que je viens d'adresser au major de Zegelin au sujet de mon

[1] Nr. 20696. — [2] Bericht Edelsheims, Wien 11. März. — [3] Vergl. S. 53. Anm. 2. — [4] Vergl. S. 55. — [5] Vergl. S. 55.

affranchi Said Ali,[1] et la fin de cet ordre, ci-joint en copie, vous fera voir quel usage je lui ai ordonné d'en faire. Au reste, j'ai très bien reçu votre rapport d'hier.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20778. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 26. März 1772.

Ich erfahre missfälligst, wie die unzeitige Nachsicht, die Ihr bis daher gegen die Euch untergebene und zu dem Euch committirten Getreideankaufs- und Lieferungsgeschäfte gebrauchte Officiers beobachtet habt, die grösste Unordnung und Behinderung in diesem Geschäfte veranlasset und selbige zu die grösste Excesse verleitet hat.[2] Ich kann dergleichen ordnungswidriges, Meinem Dienst nachtheiliges Betragen Eurerseits nicht anders als höchlich missbilligen und Euch hiermit auf das nachdrücklichste verweisen, mit der ernstlichen Verwarnung, Euch dergleichen vors künftige nicht mehr zu Schulden kommen zu lassen, die Officiers schärfer zu halten und auch nicht die mindeste Excesse zu gestatten, überhaupt aber das Euch anvertraute Commando mit mehrer Vorsicht und Aufmerksamkeit zu führen, wenn Ihr anders Euch dabei mainteniren und übrigens wollet, dass Ich sei etc.

Nach dem Concept.

Friderich.

20779. AN DEN GENERALMAJOR VON ANHALT.

Potsdam, 26. März 1772.

Es ist Mir sehr angenehm gewesen, aus Eurem Bericht vom 23. dieses zu ersehen, dass Ihr den Getreideankauf und Lieferungen in besserer Ordnung zu setzen und bestmöglichst zu poussiren Euch angelegen sein lasset, so dass Ich nunmehro bei dem Vorrücken der Postirung mit dem Ankauf bis an die 20 000 Wispel zu kommen schon hoffen kann.

Dass Ihr, um fernere Unordnungen und Excesse zu coupiren, diejenige Officiers, so sich dabei am stärksten hervorgethan und vergessen haben, und darunter besonders den Lieutenant Runtze Bellingschen Regiments, der Autorisation des Generalmajors von Belling ohngeachtet, in Arrest gesetzet habt, approbire Ich sehr, wie auch dass Ihr solche andern zum Exempel noch ferner sitzen lasset, desgleichen dass Ihr einige Juden, die von Officiers Getreide zu kaufen sich beigehen lassen, arretiret habt und näher verhören lasset.

Was die beide Conföderationsmarschälle von Czieradzewski[3] und Mazowiecki anbetrifft, so ist es ganz gut, wenn Ihr selbige auf den Hals

[1] Vergl. Nr. 20776. — [2] Vergl. Nr. 20779. — [3] Wohl Sieroszewski, vergl. Bd. XXXI, 513.

gehen und zurückschmeissen lassen.[1] Der Zaremba, welcher sich sonst immer sehr bescheiden gegen die Grenze betragen und davon zurückgehalten hat, wird, sobald Ihr ihn, sich zurückzuziehen, nur gütlich wissen lasset, es Meiner Vermuthung nach zu keinen Thätlichkeiten, die, wie er sich leicht vorstellen kann, zu seiner Avantage sicher nicht ausschlagen können, kommen lassen.

Uebrigens wollet Ihr dem russischen Commandanten in Thorn in Ansehung derer Magazine, so er daselbst anzulegen im Begriff ist, von niemanden das geringste in den Weg legen lassen, vielmehr ihm dabei auf alle Weise willfährig und gefällig zu sein suchen.[2]

Dem Generalmajor von Belling könnet Ihr, wie Ich ihm auch in der Anlage[3] selbst bekannt mache, wohl zu verstehen geben, dass, wenn er die Officiers nicht in mehrer Ordnung und schärfer halten werde, er sich in der Folge bei dem Commando ohnmöglich conserviren könne.

Nach dem Concept. Friderich.

20780. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 26 mars 1772.

L'objet des courriers extraordinaires qui, selon votre dépêche du 15 de ce mois, arrivent de Vienne à Paris, ne restera pas longtemps énigmatique. Les prétendus mémoires[4] dont ils doivent être les porteurs, ne seront sûrement remplis que des bourdes. Le secret de la conduite de l'Autriche vis-à-vis de la France ne tardera guère d'éclater. Cette dernière ne sera pas, je crois, fort édifiée de la tournure que les affaires prendront. Elle en sera même peut-être fort estomaquée. Je m'embarrasserai cependant fort peu de la mine qu'elle y fera, et comme je me mets tout aussi peu en peine des alarmes de la ville de Danzig, je ne saurais qu'approuver en plein la réponse que vous avez faite, à ce sujet, au duc d'Aiguillon.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Durch Immediaterlass vom 26. März erhält Solms in Petersburg eine einschlägige Mittheilung auf Grund einer eigenhändigen Weisung des Königs: „Es muss an Solms mit erster Post geschrieben werden, dass, da die Polen meine Vorposten bei Posen öfters angefallen, so hätte man müssen die Truppen näher gegen der Stadt rücken lassen, und man würde Mesures nehmen, umb die Conföderirte von denen Gegenden glatt wegzuschaffen. Friderich.“ — [2] Vergl. S. 37. — [3] Vergl. Nr. 20778. — [4] Ueber Polen, vergl. S. 8 und 18. — [5] Als Aiguillon von preussischen Contributionen und Maassnahmen, die sich gegen den Danziger Handel richteten, sprach, hatte Sandoz ihm geantwortet: „Le magistrat de Danzig est dans l'habitude de se plaindre depuis deux ans . . .; les villes de commerce ne veulent point être gênées; quelques troupes qui forment le cordon que le Roi mon maître a fait tirer sur son territoire, lui ont donné occasion de publier que leur ville était prise et pillée.“

20781. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 mars 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et tout ce que j'ai à répondre sur ce qu'elle renferme, c'est que je suis de votre opinion que la défense faite en Espagne aux étrangers relativement au commerce des Indes Occidentales,[1] ne mettra vraisemblablement aucun frein à la contrebande qui a eu lieu jusqu'ici dans ce commerce de la part des Anglais et Hollandais, mais qu'elle continuera, nonobstant cela, toujours sur le même pied que ci-devant; de sorte que ce n'est peut-être pas à tort qu'on ne paraît nullement alarmé à ce sujet là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

20782. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 26 mars 1772.

Malgré tout ce que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, l'on suppose à la cour où vous êtes, vous pouvez être très tranquille sur une guerre entre moi et l'Autriche. Cette supposition des ministres britanniques est une preuve bien parlante qu'ils ne sont pas bien au fait des affaires de l'Europe, et je suis plutôt fondé à avancer que toute guerre sur le Continent me paraît, à l'heure qu'il est, plus éloignée que jamais.

Ce que vous me marquez, au contraire, dans votre dépêche du 13, de la manière dont ces ministres s'expliquent sur le sort de la reine de Danemark,[2] se combine assez bien avec le langage que le chevalier Yorke tient sur ce sujet à La Haye. Il a dit,[3] à l'occasion d'un courrier du sieur Keith qui y a passé pour se rendre à Londres, que le Roi son maître attendait avec la plus vive impatience d'être instruit de la tournure que les affaires prendraient à Copenhague; que jusques ici l'on ne savait rien de positif à cet égard; que Sa Majesté Britannique ne s'intéressait en aucune façon au sort des ministres disgraciés, quoique favorisés par la Reine; mais qu'elle ne permettrait point qu'on portât atteinte aux égards dus à cette Princesse, et que les vaisseaux de guerre qu'on voyait actuellement sur la Tamise, n'avaient d'autre destination que celle d'en imposer au Danemark et de venger l'honneur de la couronne, s'il se trouvait lésé. Quoique cet ambassadeur ait avancé cette assertion d'un ton très positif, j'ai cependant de la peine à me persuader que l'Angleterre soit effectivement disposée à pousser les choses jusques à un certain éclat, et c'est pour vous mettre sur les

[1] Vergl. Bd. XXXI, 762. 791. — [2] „Qu'il fallait attendre que Struensee fût jugé, pour voir ce qu'il y aurait à faire." — [3] Das folgende nach dem Bericht Thulemeiers, Haag 20. März.

voies de les mieux pénétrer que je vous fais part de ce qui m'en est revenu. Je m'imagine plutôt que ce n'est qu'un simple épouvantail que tous ces vaisseaux rassemblés sur la Tamise, pour effrayer le Danemark.

Nach dem Concept. Federic.

20783. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 26. März, auf den Erlass vom 25.:[1] „Les réflexions que Votre Majesté y fait sur la conduite artificieuse du prince Kaunitz, m'ont également frappé, en lisant le rapport du prince Golizyn, et j'avoue que j'ai été indigné, non seulement de la manière tronquée dont il a rendu l'audience du baron de Swieten, mais encore du double langage qu'il tient relativement aux acquisitions de la cour de Vienne,[2] et surtout de ce désir de jeter des semences de désunion entre Votre Majesté et la Russie, qui perce à travers tout ce manège. Heureusement que Votre Majesté sera toujours en état de faire échouer ce projet, en cultivant, comme Elle le fait, les dispositions favorables où la cour de Russie se trouve à Son égard. Au moyen de cette union toutes les ruses du prince Kaunitz ne serviront qu'à le démasquer d'autant mieux, et l'obligeront enfin et après bien des tergiversations de s'en tenir au plan concerté entre les deux cours et de se contenter d'un partage égal, tel qu'on en est déjà convenu."

Potsdam, 27 mars 1772.

Vos réflexions sur la conduite du prince de Kaunitz sont très justes; mais il ne vous sera pas échappé non plus que, selon l'entretien de ce ministre avec le prince de Golizyn, la cour de Vienne a toujours encore envie de s'enrichir aux dépens des Turcs, et si elle satisfait son avidité jusques à ce point, elle ne saurait manquer de se brouiller avec la France. En attendant, je l'ai déjà fait observer au comte de Panin,[3] et je me flatte, au reste, que tous les artifices du ministre autrichien se termineront enfin à sa propre honte.

D'ailleurs, les recherches que j'ai fait faire, en conséquence de la lettre anonyme que le comte Panin a reçue, ne contribuent en rien à vérifier les noirceurs qui y sont dénoncées. Depuis près de deux ans, le soi-disant prince Woroniecki est si étroitement enfermé à Spandau qu'il ne saurait absolument voir aucun étranger. J'ai adressé en original au comte de Solms le rapport du commandant à ce sujet, afin de le remettre au comte de Panin. Mais, malgré cela, je lui ai fait observer, en même temps, que ce ministre ferait très bien de faire épier et observer scrupuleusement tout Polonais suspect et sans aveu qui pourrait se glisser clandestinement à Pétersbourg.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20774. — [2] Vergl. S. 54. 55. — [3] Vergl. S. 55. — [4] Vergl. Nr. 20775.

20784. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 mars 1772.

Votre dépêche du 13 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je vous avoue naturellement que j'observe de jour en jour plus de ruse et de duplicité dans la conduite du prince de Kaunitz. Le délai qu'il apporte à nous nommer les provinces de la Pologne que sa cour désire de faire entrer dans sa portion, [1] cache sûrement quelque dessein secret, et aussi longtemps qu'il reste clos et boutonné sur cet article, il sera très difficile de le pénétrer. Supposé cependant qu'il porte effectivement, ainsi qu'on a lieu de le soupçonner, ses vues sur un agrandissement du côté de la Hongrie, au lieu de le prendre en Pologne, [2] je suis bien aise de vous prévenir que la Valachie et la Moldavie ne sont rien moins que des provinces aussi médiocres qu'on pourrait se l'imaginer peut-être; bien au contraire, elles mettraient une puissance chrétienne qui y établirait le bon ordre, très bien en état d'entretenir un corps de 40000 hommes, et vous sentirez bien qu'en ce cas-là, il n'y aurait absolument aucune proportion entre nos acquisitions réciproques, de sorte que c'est un article qui mérite bien qu'on y apporte une très sérieuse attention, pour n'être pas la dupe des finesses de ce ministre.

Au reste, je vous ai déjà averti par mes ordres du 18 de ce mois [3] de la mercuriale que le prince de Kaunitz a adressée au prince de Lobkowitz sur les confidences indiscrètes que ce dernier a faites au sieur Sabatier à Pétersbourg. La France sera bien étonnée en apprenant les duperies de son alliée, la cour de Vienne, et il n'est pas à douter qu'elle n'en prenne de l'humeur, et que nous ne voyions éclater bien des bisbilles entre les deux cours à ce sujet.

Quant à la révolution en Danemark, j'ai lieu de présumer, et on me l'a même voulu assurer, que le Roi se fera séparer formellement de son épouse, et que celle-ci sera transportée en Jutie. [4]

On m'a demandé du canon et des mortiers pour assiéger le château de Cracovie, [5] et vous direz au comte Panin que j'ai expédié aussitôt des ordres pour qu'on délivrât un pareil train aux troupes russes qui l'ont demandé. [6]

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Bd. XXXI, 795. — [2] Vergl. S. 55. — [3] Nr. 20748. — [4] Vergl. S. 42. Anm. 5. — [5] In der Vorlage verschrieben: „Varsovie". — [6] Vergl. S. 64.

20785. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 29 mars 1772.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'est bien parvenue, et plus j'observe la conduite du prince de Kaunitz, plus j'y remarque de finesse et de duplicité. En effet, après avoir accédé au plan de partage de la Pologne, arrêté entre moi et la Russie, il me semble qu'il aurait été tout simple et naturel que ce ministre déclarât avec plus de précision les intentions de sa cour relativement à cet objet, et qu'il s'expliquât plus clairement sur les provinces qu'elle désire pour sa portion. Mais, au lieu de cela, il garde un profond silence sur ce sujet,[1] et je vous avoue naturellement que cette réserve me donne de furieux soupçons qu'il ne vise à y faire entrer quelque province ottomane et peut-être même une partie de la Valachie.[2] Il m'importe beaucoup de tirer cet article le plus tôt possible au clair, de sorte que vous profiterez de la première occasion qui se présentera, pour le sonder adroitement sur ses véritables vues. Pour cet effet, vous pourriez lui dire tout uniment que je vous avais fait remarquer ma surprise sur le délai qu'il apportait à donner à connaître les districts que sa cour souhaitait d'obtenir de la Pologne, et que je comprenais d'autant moins à cette réserve que, la négociation pour ce démembrement étant déjà en train, je ne voyais pas ce qui pût l'arrêter à se déclarer sur un point aussi essentiel, pour la mener à une prompte conclusion. La réponse qu'il vous fera, me mettra peut-être à même de mieux pénétrer ses desseins et de juger du plus ou du moins de probabilité de mes soupçons susmentionnés.

Nach dem Concept. Federic.

20786. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 28. März, auf die Erlasse vom 26. und 27.:[3] „Il est clair, comme Votre Majesté l'observe, que la cour de Vienne vise à une partie de la Valachie qu'elle voudrait avoir pour sa part, en y joignant le pays de Zips et quelques petites parcelles de la Pologne, qui sont au delà du mont Carpathe, et je vois bien que c'est par cette seule raison qu'elle n'a pas voulu encore faire part à la Porte de la déclaration par laquelle la cour de Russie s'est désistée de la Moldavie et de la Valachie.[4] Mais, tel étant son dessein, il me semble qu'elle n'aurait pas dû rejeter les offres que Votre Majesté et la cour de Russie lui firent faire, l'année dernière, sur ce sujet,[5] et qui l'auraient mené tout naturellement à son but, au lieu

[1] Vergl. Nr. 20784. — [2] Vergl. S. 55. — [3] Vergl. Nr. 20777 und 20783. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 625. — [5] Für den Vorschlag des Königs vergl. Bd. XXXI, 847. Der Vorschlag Panins betraf die Abtretung der Donaufürstenthümer an Polen, nicht an Oesterreich, vergl. Bd. XXXI, 235. Für die eventuelle Ueberlassung der Donaufürstenthümer an einen österreichischen Erzherzog vergl. Bd. XXX, 355.

qu'après avoir obligé la Russie à renoncer à ces deux principautés,[1] et après que celle-ci l'a déjà déclaré à la Porte,[2] cette affaire rencontrera des difficultés presque insurmontables, et il se pourrait très bien que le prince Kaunitz fût, dans cette occasion, la dupe de sa propre finesse."

Potsdam, 29 mars 1772.

Il se peut que vos réflexions d'hier soient bien justes, mais il me paraît jusques ici impossible de voir clair dans les desseins du prince de Kaunitz. Je remarque tant de contradictions et de duplicité dans la conduite actuelle de ce ministre que je vous avoue franchement que je ne sais pas encore à quoi tout cela aboutira à la fin. Il faut voir si le temps ne nous donnera pas plus d'éclaircissements sur ses vues et sur ses desseins, qui ne portent sûrement point l'empreinte de la sincérité et de la bonne foi, et, en attendant, je ne discontinuerai point de le faire observer de près pour voir si, d'une façon ou d'autre, je ne puis parvenir à pénétrer son mystère. C'est dans ce sens que j'en ai écrit aujourd'hui tant au comte de Solms qu'au baron Edelsheim,[3] ainsi que vous verrez plus amplement par les deux copies ci-jointes.

Nach der Ausfertigung. Federic

20787. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 mars 1772.

J'ai résolu, sur la réquisition que vous me faites par votre dépêche du 17 de ce mois, tant de la part du général Bibikow que de celle du sieur de Saldern, pour fournir aux troupes de leur souveraine un train convenable d'artillerie, pour pouvoir réduire les endroits fortifiés par les Confédérés, de déférer à cette demande et de leur envoyer 6 mortiers et 4 pièces de 12 livres avec 600 bombes, 400 boulets et les poudres nécessaires; bien entendu cependant que ces derniers articles seront payés, comme de coutume, argent comptant par les Russes. Je viens donc d'ordonner pour cet effet à mon colonel de Sass à Cosel[4] de se concerter avec les généraux russes par rapport à l'endroit sur la frontière où ils jugeront à propos de faire prendre l'artillerie en question par leurs artilleurs et charrois qu'ils auront soin d'y amener, ainsi que sur le temps auquel on voudra la lui faire délivrer, après s'en être servi. Et je veux bien vous informer de tout ceci, pour que, de votre côté, vous puissiez également en donner avis à l'ambassadeur de Russie et au général Bibikow et faire valoir ma complaisance convenablement vis-à-vis d'eux.

Je ne saurais en attendant vous rien dire touchant la portion que la cour de Vienne médite de se stipuler dans le traité de partage à conclure. Le prince Kaunitz barguigne jusqu'à présent à s'expliquer

[1] Vergl. Bd. XXXI, 849. 873. 875. 877. — [2] Durch Zegelin, vergl. Bd. XXXI, 675. — [3] Vergl. Nr. 20784 und 20785. — [4] Der Erlass liegt nicht vor.

là-dessus,[1] mais, malgré les longueurs de ce ministre, la chose ne manquera certainement pas de s'arranger, et vous pouvez en donner des assurances positives au sieur de Saldern.

Federic.

Nach dem Concept.

20788. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 29 [mars 1772].

Ma chère Nièce. J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre,[2] en me trouvant ici au milieu de la famille. Ma sœur de Brunswick est venue nous joindre,[3] de sorte, ma chère enfant, que j'ai rassemblé ici le plus que j'ai pu de mes plus chers parents. Je vais me mourir de l'espérance que vous me donnez, jusqu'au jour heureux où vous pourr[ez] [la] réaliser. En attendant, ma chère enfant, je vous embrasse bien tendrement, en vous assurant que je vous aimerai autant que je conserverai la vie, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20789. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 mars 1772.

Pour ne laisser rien de défectueux dans les recherches que j'ai fait faire au sujet des trois Polonais que vous savez,[4] j'ai ordonné également à mon gouverneur de Berlin de faire les perquisitions nécessaires pour pénétrer s'il y est arrivé effectivement quelque Polonais, il y a quelques mois, qui y ait fait quelque séjour, et qui ait fréquenté la maison de l'envoyé de Saxe. Le rapport ci-joint en copie de mon lieutenant-général de Ramin vous apprendra le résultat de ces perquisitions,[5] et vous n'avez qu'à en faire le même usage que vous aurez déjà fait de celui de mon commandant à Spandau.[6]

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 20784 und 20785. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 33. — [4] Vergl. S. 54. — [5] Ramin berichtete, Berlin 29. März, dass im Januar zwei polnische Geistliche mit einem Bedienten in Berlin gewesen seien, um dem König eine Bittschrift, betreffend eine militärische Execution in Polen, zu überreichen; „dass sie aber bei dem chursächsischen Gesandten gewesen oder eine Tour nach Spandau gemachet hätten, davon habe nichts in Erfahrung bringen können“. — [6] Vergl. S. 55. 56.

20790. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 mars 1772.

Les opérations qui se font en France,[1] et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 24 de ce mois, ne me paraissent rien moins que des arrangements suivis; je les regarde plutôt comme de simples idées passagères de l'administration présente, et aucunement pour des conséquences d'un système fixe. Cette indétermination de la cour de Versailles, je l'avoue, ne saurait en aucune façon plaire à l'Espagne[2]; elle doit, au contraire, l'indisposer naturellement, et ce mécontentement ne peut manquer de fournir des occasions d'aigreur et d'indifférence entre ces puissances. Vous pourrez aisément vous en convaincre par le moyen du ministre d'Espagne[3] là où vous êtes, en le sondant adroitement sur les dispositions réciproques de ces puissances, l'une envers l'autre, et vous n'oublierez pas, lorsque vous apprendrez quelque chose d'intéressant à ce sujet, de m'en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

20791. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 30 mars 1772.

Le ministère de Versailles ne sera guère longtemps de savoir à quoi s'en tenir relativement aux affaires de paix, dont, selon votre dépêche du 19 de ce mois, le duc d'Aiguillon vous a demandé des nouvelles. Le sieur Sabatier n'aura pas manqué de lui en dévoiler tout le mystère et de le mettre au fait de tout.[4] Je sais que ce chargé d'affaires à Pétersbourg a expédié un courrier à sa cour, qui apparemment aura été le porteur de ses découvertes à cet égard.

Si cependant l'on continue à vous parler des nouvelles de Pologne,[5] vous n'avez qu'à déclarer que, la Russie m'ayant requis de prendre la ville de Posen en dépôt,[6] il était tout naturel que je tâchais de pour-

[1] Thulemeier berichtete über die Ausrüstung französischer Uebungsgeschwader. „On suppose, je crois, pour raison que l'administration actuelle se plaît à favoriser les armées navales aux dépens de celles de terre, moins par conviction que par le désir d'embrasser un système entièrement opposé à celui du duc de Choiseul.“ — [2] Thulemeier berichtete: „La cour de Madrid se persuade . . . que, bien loin de pouvoir espérer de la part du Roi Très-Chrétien le secours que le pacte de famille l'autorise à réclamer, elle verrait plutôt ce Prince traverser ses desseins et lui imposer la loi. Elle renonce actuellement au projet de se mesurer de nouveau avec l'Angleterre.“ — [3] Herreira. — [4] Vergl. S. 40. — [5] Aiguillon hatte die von Wielhorski ihm mitgetheilte Uebersetzung einer von Domhardt an das Kapitel in Frauenburg in Ermland gerichteten Denkschrift, eine Contribution betreffend, Sandoz vorgelegt und hinzugefügt: Le roi de Prusse „fait avancer en Pologne ses troupes. Il traite déjà comme sujets les districts dont il exige des contributions.“ — [6] Vergl. Bd. XXXI, 853.

voir à la subsistance de mes troupes qui s'y trouvaient, et au cas qu'on voulût entrer plus avant avec vous en matière et vous parler des autres anecdotes dont vous faites mention, vous n'avez qu'à prétexter une parfaite ignorance et dire qu'il ne vous était absolument rien parvenu de semblable.

Au reste, en nommant le baron Goltz comme ministre à la cour où vous êtes, mon intention n'a nullement été de vous en retirer;[1] bien au contraire, je compte de vous y laisser sur le même pied et avec les mêmes appointements dont vous jouissez à l'heure qu'il est, ne doutant point que vous ne soyez à même de m'y rendre de tout aussi bons services que par le passé. D'ailleurs, il n'est pas encore à prévoir si le baron de Goltz y fera un fort long séjour ou s'il ne s'y arrêtera que pour quelque temps seulement, alternative dont la décision dépendra beaucoup des circonstances et des évènements.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept. Federic.

20792. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 mars 1772.

Je m'embarrasse fort peu si je suis bien ou mal dans l'esprit de l'Angleterre et de son ministère; je sais que ni l'une ni l'autre ne me veulent pas beaucoup de bien. A la bonne heure, je ne m'en inquiète absolument point. Mais je n'ai nulle peine de deviner le principe de la mauvaise grâce, dont, selon votre dépêche du 17 de ce mois, le lord Rochford vous a répondu sur le bruit de paix qu'on a répandu chez vous.[2] Je ne crois pas me faire illusion en l'attribuant à la jalousie qu'il ressent de l'exclusion parfaite qu'on a donnée à sa cour, en mettant cette négociation en train sans son consentement et en ne lui laissant même aucune espérance d'y participer.

En attendant, je ne saurais encore rien dire sur le temps où elle sera terminée, et, selon toutes les apparences, la pacification de la Pologne se fera plus tôt, tandis que nous pourrions bien aller jusques au mois d'octobre, avant que la paix fût signée et conclue entre la Russie et la Porte.

Au reste, je ne suis point surpris de l'embarras dans lequel l'histoire scandaleuse de Copenhague jette la cour où vous êtes. La Reine ayant

[1] Sandoz berichtete: „J'ose supplier maintenant Votre Majesté de vouloir régler ma destination future et ma commission, que je deviens aujourd'hui inutile à Votre Majesté dans ce pays." — [2] Maltzan hatte, laut Bericht, auf Rochfords Frage nach dem Friedensschlusse erklärt, „que je n'en savais rien, mais qu'il était à espérer. Il me répondit avec assez de mauvaise grâce: »Je le souhaite; car nous désirons que la Russie fasse une paix avantageuse«."

avoué tout ce qu'on met à sa charge,[1] cet aveu même doit naturellement rendre le roi d'Angleterre extrêmement indécis sur le parti qu'il conviendra de prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

20793. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 31 mars 1772.

Je suis surpris de voir, par le contenu de votre dépêche du 27 de ce mois,[2] que l'Électeur, malgré le manque d'argent qui règne dans ses caisses, en trouve cependant assez de reste pour fournir aux dépenses que les intrigues continuelles avec les Confédérés doivent nécessairement occasionner. Ne laissez point ignorer au prince Beloselski tout ce qui peut avoir le moindre rapport à ces menées. Il m'importe grandement qu'il en soit bien instruit, pour qu'il apprenne par là non seulement à connaître à fond le caractère de la cour où vous êtes, mais pour qu'il soit aussi en état d'informer exactement la sienne de toutes ces tracasseries. Le moment présent, à la vérité, n'exige pas tant ces informations, mais elles ne laisseront pas que d'être d'une grande utilité pour l'avenir, puisqu'elles inspireront naturellement aux Russes de l'éloignement pour les Saxons et les engageront, en cas de vacance du trône de Pologne, à ne jamais condescendre qu'un prince de cette maison électorale puisse y monter.

Ce qui m'étonne le plus dans tout ceci, c'est de voir que l'Électrice douairière, qui certainement est une princesse d'un discernement éclairé, veuille entrer dans des idées aussi frivoles que celles qu'on lui suggère à ce sujet; et l'Électeur, tout borné qu'il puisse être, devrait bien concevoir, ce me semble, qu'il lui sera absolument impossible de parvenir jamais au trône de ce royaume sans la participation des puissances voisines. D'ailleurs, comme l'on doit bien s'apercevoir que même la cour de Vienne ne se prêtera jamais à seconder de pareilles vues, toute la conduite de la cour de Saxe relativement à cet objet ne peut être envisagée que comme une suite d'un aveuglement incompréhensible, d'autant moins impardonnable qu'elle doit connaître à fond les Polonais et ne pas ignorer qu'ils sont trop impuissants pour soutenir sans l'aveu des puissances étrangères le prince qu'ils auraient élu pour souverain.

N'oubliez donc pas, je vous le répète, de donner connaissance au prince Beloselski de tout ce qui se passe là où vous êtes, à cet égard, puisque cela ne sera non seulement utile pour le présent, mais produira également un bon effet pour l'avenir auprès de la cour de Russie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 42. — [2] Borcke berichtete über die theils geheimen theils öffentlichen Beziehungen des Churfürsten und des sächsischen Hofes zu den Conföderirten. Er nannte die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia an erster Stelle unter denen, „qui se mettent publiquement en avant“.

20794. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er avril 1772.[1]

Ce n'est qu'avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 17 de mars dernier, la parfaite conformité qui se trouve entre mes sentiments et ceux de la Russie sur les acquisitions de la cour de Vienne.[2] Il n'y a que deux observations à faire et que je suis bien aise de vous répéter encore, quoiqu'elles soient déjà entrées dans quelques-uns de mes ordres précédents.

La première, c'est que, l'Autriche ayant déclaré vouloir faire également ses acquisitions en Pologne, il faut qu'on ne lui fasse point de difficultés pour les starosties qu'elle voudra enclaver, mais qu'elle renonce entièrement aux autres acquisitions du côté de la Hongrie.[3]

La seconde, c'est qu'il faut bien prendre garde à mettre une égalité parfaite et bien calculée entre les portions réciproques.

Quant à la première, il faut tenir cette cour aux promesses qu'elle a fait donner, et, quant à la seconde, elle me paraît d'une importance d'autant plus grande que le moindre surcroît en sujets mettrait une disproportion très préjudiciable dans ce partage.

Je ne saurais aussi vous dissimuler que la conduite du prince de Kaunitz ne me plaît nullement à ce dernier égard; on y remarque trop de manigance, et on voit assez clairement qu'il est lui-même embarrassé sur ce point, et qu'il change bien trois à quatre fois de sentiments à son égard. Il faut donc être extrêmement sur ses gardes avec lui, afin de n'être pas la dupe de ses finesses; et c'est ce que vous n'oublierez pas de faire observer, dans l'occasion, au comte de Panin.

Quant à votre retraite, que vous me demandez[4] par une lettre de votre propre main, elle ne laisse pas de m'embarrasser. Avant la conclusion de la paix, il ne faut pas y penser, et ce ne sera que lorsqu'elle sera faite et signée, que je pourrai avoir soin de vous destiner un successeur. Mais encore alors, il faudra vous laisser le temps d'initier celui que je choisirai, dans les affaires de la cour où vous êtes, pour le mettre au fait de tout et à même de vous bien remplacer. Vous aurez donc patience jusques à ce temps-là, et vous prêcherez la même

[1] An demselben Tage in Abschrift an Finckenstein. — [2] Solms berichtete: „On se range ici, Sire, tout-à-fait de votre sentiment de regarder comme plus avantageux que les Autrichiens fassent leurs acquisitions en Pologne plutôt qu'en Hongrie" (vergl. Bd. XXXI, 731. 758. 799). Für den Antheil im Einzelnen, den Panin den Oesterreichern zugedachte, vergl. Nr. 20806. — [3] Wie Solms berichtete, betrachtete Panin den Verzicht des wiener Hofes auf Erwerbungen in der Türkei (vergl. Bd. XXXI, 848. 865) nicht als endgültig. „Il s'attend que le prince Kaunitz pourrait faire encore quelque insinuation là-dessus au prince Golizyn à Vienne." — [4] Solms berief sich dafür auf seine Gesundheit, auf seine Vermögens- und häuslichen Verhältnisse.

vertu à votre secrétaire d'ambassade,[1] jusques à ce que je trouve moyen d'améliorer ses appointements.

Federic.

Nach dem Concept.

20795. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 1er avril 1772.[2]

L'Empereur ayant, à ce qu'il me semble, suffisamment pourvu en fait de grains aux besoins de la Bohême, l'on ne peut attribuer qu'à des friponneries ou à une mauvaise administration ou distribution la disette qui, selon votre dépêche du 25 de mars dernier, paraît se manifester de nouveau dans ce royaume; et, en effet, en ne considérant que la somme que ce Prince y a sacrifié,[3] je devrais croire qu'elle eût été assez proportionnée au soutien de cette province et de ses habitants. Mais pour les nouveaux progrès des maladies, il ne faut pas en être tant surpris. La famine, ce terrible fléau, qui a régné, l'année passée, presque dans toute l'Allemagne, les traîne ordinairement à sa suite. Elle en est au moins une source naturelle, et l'on aura grand sujet de se tranquilliser, s'il n'en résulte seulement point de peste.

Mais tirons le rideau sur une perspective aussi alarmante et venons aux affaires politiques. Le courrier du prince de Kaunitz, porteur de la première nouvelle de l'accession de la cour de Vienne à notre plan de partage de la Pologne, est arrivé à Pétersbourg. Il s'agira à présent que ce ministre entre dans un plus grand détail sur les prétentions de sa cour, afin que l'on sache à quoi s'en tenir, et c'est un article sur lequel je ne tarderai point de le faire presser, conjointement avec la Russie. Dès que cette affaire sera une fois parvenue à sa perfection, et que les trois cours seront d'accord là-dessus, toute la besogne sera faite; mais, aussi longtemps qu'elle traîne en longueur, il y aura, au contraire, toujours à appréhender quelques tergiversations de la part de ce fin politique.

Das folgende betrifft die Heimsendung von Said Ali über Wien und Belgrad (vergl. S. 53 und 57).

Federic.

Nach dem Concept.

20796. AN DEN ETATSMINISTER VON HOYM IN BRESLAU.

Potsdam, 1. April 1772.

Ich habe sowohl Euren Grenzrapport vom 29. als Eure beide Berichte vom 28. abgewichenen Monats erhalten. Die sächsische Rekruten so wenig als die 300 Pferde, so die Grafen von Potocki und

[1] Hüttel. — [2] An demselben Tage in Abschrift an Finckenstein. — [3] Ueber 2 Millionen Florins.

von Krasinski aus der Türkei mitbringen, werden die Conföderirte nicht furchtbarer machen, als sie bisher gewesen sind, und scheinet es wohl mit selbigen überall schlechter auszusehen und zu Ende zu gehen[1] . . .

Friderich.

Nach dem Concept.

20797. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 2. April 1772.

Die harte und ganz unverschämte Art, mit welcher die Officiers Eures unterhabenden Regiments gegen die Einwohner in Polnisch-Preussen, Meiner Euch dieserhalb ertheilten ausdrücklichen Ordre zuwider, zu Werke gegangen sind, so dass sie diesen armen Leuten nicht das Brod-, geschweige Saatkorn gelassen haben, erfahre Ich leider je mehr und mehr mit dem äussersten Missfallen und ist Mir ein anderweiter überzeugender Beweis, wie wenig Ihr die Officiers in Ordnung zu halten wisset.[2] Ich verwarne Euch dieserhalb hierdurch zum letzten Mal, dergleichen ganz unzeitig nachsichtiges Betragen gegen die Euch untergebene Officiers Euch nicht weiter zu Schulden kommen zu lassen, selbige in derjenigen strengen Zucht und Subordination, die Ich von Meinen Generals fordere, gehörig zu halten, in dem polnischen Preussen alle Lieferung und sonstige Exactiones, wie auch Werbung völlig einzustellen und aufzuheben und überhaupt Euren Pflichten hierunter ein mehreres Gnüge zu leisten oder ohnfehlbar zu gewärtigen, dass Ich Euch des Commandos völlig entsetzen und nicht mehr sein werde Euer p.

Friderich.

Nach dem Concept.

20798. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 avril 1772.

L'échange de l'acte secret pour l'égalité des acquisitions en Pologne ayant eu également lieu entre la Russie et l'Autriche,[3] je crois, avec

[1] An Seydlitz schreibt der König an demselben Tage: „Was die bei Fraustadt, Zduny und Lissa befindliche Conföderirte anbetrifft, welche Ihr Meiner Ordre gemäss (vergl. Nr. 20724) complimentiren lassen, so hoffe Ich, da Ich nunmehro Meine Truppen in Polen habe vorrücken lassen, dass solche sich von selbst zu retiriren schon vor rathsam finden werden.“ — [2] Vergl. Nr. 20778. Dieselbe Angelegenheit betreffen die Cabinetsschreiben an Kammerpräsident von Domhardt und Generalmajor von Anhalt vom 1. April (bei Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch V, S. 164 und 193). — [3] Am 19. März, nach Solms' Bericht, Petersburg 20. März, den ein österreichischer Courier nach Berlin gebracht und den Finckenstein dem König zugestellt hatte. Panin hatte ferner dem Prinzen Lobkowitz eine Note überreicht, über deren Inhalt Solms berichtete, „que je serai chargé des instructions et des pleins pouvoirs de Votre Majesté pour traiter ensemble avec le ministère de Russie et lui, le prince Lobkowitz, sur les

vous, que les affaires ne tarderont pas à s'éclaircir davantage entre nous et la cour de Vienne, et que la négociation à entamer entre les trois cours à ce sujet ne manquera pas d'avoir un succès aussi prompt qu'heureux. En attendant, je ne risque absolument rien en remettant l'expédition des instructions et pleins pouvoirs pour le comte de Solms jusques à ce que je sois mieux informé de tout par la dépêche ultérieure que ce ministre m'annonce dans celle que vous m'avez fait parvenir à la suite de votre rapport d'hier.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20799. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 2 avril 1772.

Je vois, par votre dépêche du 22 de mars dernier, que la France continue à se mêler de tout,[1] et je n'en suis point surpris. Ç'a été de tout temps sa marotte, et il faut la lui laisser. Elle ne changera cependant en rien le train des affaires; vous pouvez compter plutôt qu'elle ne contribuera pas un point pour cela, ni à la guerre ni à la [paix], et les affaires de Turquie, aussi bien que de Pologne, s'accommoderont sans sa concurrence. En attendant, vous avez raison de taxer le duc d'Aiguillon de novice et peu versé dans les affaires. Il paraît tel dans toute sa conduite.

Toutefois, l'ambassadeur de France à Vienne lui a accusé juste, lorsqu'il lui a rapporté que l'Empereur est plus disposé à pacifier les troubles actuels qu'à appuyer les vues de la France. Mais ce que je puis vous dire positivement, c'est que la Russie n'est rien moins qu'épuisée par les campagnes passées; bien au contraire, elle peut, si la nécessité l'exige, continuer la guerre encore une couple d'années. Quoi qu'il en soit, la France ne tardera pas de découvrir le pot aux roses, et c'est à cette époque que vous redoublerez d'attention pour observer jusques où elle portera son mécontentement contre l'Autriche.

Federic.

Nach dem Concept.

trois objets, savoir de l'acquisition en Pologne, des moyens d'avancer la paix avec la Porte et la pacification de la Pologne". Solms erwartete nähere Mittheilungen von Panin. Vergl. S. 85.

[1] Sandoz äusserte den Argwohn, „comme si la France travaillait sourdement à exciter la Porte à continuer la guerre et à ne pas céder à la Russie la navigation sur la Mer Noire. Le changement des sentiments du duc d'Aiguillon a fait naître ces soupçons. Autant il était porté pour la paix pendant un temps (vergl. Bd. XXXI, 837. 839), autant il est aujourd'hui pour la guerre."

20800. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 avril 1772.

L'entretien que, selon votre rapport du 20 de mars dernier, vous avez eu avec le lord Suffolk au sujet de la pacification,[1] vous confirmera ce que je vous ai fait observer dans mes derniers ordres. L'Angleterre a beaucoup de mauvaise volonté contre moi; mais heureusement je ne la redoute nullement, et il m'est fort indifférent quelles que soient ses dispositions à mon égard. Tout ce qu'il y a de bien certain, c'est que son ministère actuel est très peu au fait des conjonctures présentes du Nord, et il faut le laisser dans ses illusions jusques à ce que les évènements viennent lui dessiller les yeux.

Federic.

Nach dem Concept.

20801. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 2 avril 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de mars dernier. Il est moralement impossible, vu les circonstances de la conduite tenue par la reine de Danemark, que le roi d'Angleterre son frère puisse prendre la cause de cette Princesse sur un ton fort haut; il est plutôt à croire qu'il tâchera d'assoupir toute l'affaire, et la laissera terminer aussi secrètement et avec le moins d'éclat que possible.

Au reste, n'oubliez pas de m'informer, en son temps, du sort que le frère de Struensee[2] subira, après que le procès sera fini, et que les choses en seront venues à ce point.

Federic.

Nach dem Concept.

20802. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 2 avril 1772.

De tout ce qui se passe à la cour où vous êtes,[3] et dont vous me rendez compte par vos dépêches du 13 et 17 de mars dernier, qui

[1] Auf Maltzans Aeusserung, Europa könne nach Zustandekommen der Pacification auf einen langen Frieden rechnen, hatte Suffolk erklärt, dass es davon abhinge, ob die Bedingungen alle Mächte befriedigen würden, und hinzugefügt: „D'ailleurs, la cour de Vienne entretient une si forte armée, dépense qu'elle ne voudra pas faire sans en retirer quelques avantages.“ — [2] Der Justizrath Karl August Struensee, der gleichzeitig mit dem Staatsminister Grafen Struensee verhaftet worden war. Arnim berichtete, man beklage ihn, „et moi particulièrement qui le connaissais comme un parfait honnête homme contre lequel on n'a encore rien pu trouver à sa charge“. — [3] Dönhoff berichtete, Stockholm 13. März: „Il y a nombre de remarques présentées au comité secret contre la conduite de tous les Sénateurs, suivant lesquelles aucun ne serait conservé. La députation secrète a opiné pour la cassation de tous membres Chapeaux.“ Im folgenden berichtete Dönhoff über Vermittlungsversuche Gustavs III. Vergl. Nr. 20803.

viennent de m'entrer en même temps, l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur est l'unique et principale chose qui m'intéresse le plus. Je ne saurais donc me lasser de vous recommander d'employer, aussi souvent que l'occasion s'en présentera, tous vos efforts pour faire réussir cette affaire au gré de cette Princesse.

N'oubliez pas aussi d'informer le comte Ostermann, en conformité de mes ordres précédents,[1] et que je veux bien vous réitérer ici, que j'étais parvenu à disposer le roi de Suède de se rendre à Pétersbourg pour y voir l'Impératrice;[2] que je ne doutais pas que, pour faciliter le moyen à ce Prince de pouvoir réaliser ce dessein, lui, ministre de Russie, contribuerait de son mieux, avec son parti, à réunir les suffrages des états pour l'agrément de ce voyage.

Federic.

Nach dem Concept.

20803. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 3 avril 1772

Monsieur mon Frère. La Reine a eu la bonté de me remettre la lettre[3] que Votre Majesté a bien voulu m'écrire, et j'ai été bien satisfait d'avoir deviné et prévu ce que Votre Majesté désire de moi. J'ai fait avertir M. d'Ostermann du voyage que Votre Majesté Se propose de faire,[4] et la cour de Russie en est prévenue également. Je crois que Votre Majesté a choisi la meilleure résolution qu'il y avait à prendre dans la situation où se trouvent Ses affaires, et que ce voyage Lui sera avantageux à tous égards.

Quant au changement qui se fait ou se doit faire dans le Sénat,[5] il m'est revenu de bonne main que le comte Ostermann ne l'approuve pas,[6] mais qu'il ne saurait arrêter le torrent d'une cabale dominante qui profite de sa supériorité pour se livrer aux désirs d'une vengeance immodérée, et que, s'il avait pu subjuguer les esprits les plus mutins, lui et sa cour se seraient cont[ent]és de partager les places du Sénat entre les deux factions. L'éloignement des lieux, le peu de connaissance que j'ai des acteurs qui jouent le premier rôle dans ce pays, font que [je] prends *ad referendum* les nouvelles qu'on me mande de ce pays, sans vouloir en répondre. En attendant je ne doute pas que le temps et la patience ne fassent prendre aux affaires de ce royaume une face plus avantageuse; mes vœux seront toujours pour le contentement et la prospérité de Votre Majesté, étant avec autant de considération que de tendresse, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 20743. — [2] Vergl. Nr. 20742 und 20803. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 20802. — [5] Vergl. Nr. 20802. — [6] Dönhoff berichtete, Stockholm 13. März: „Le ministre de Russie n'insiste pas sur la démission de tout le corps, mais le gros des Bonnets ne pense pas comme lui.“

20804. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 3. April 1772.

Ich habe Eure beide Berichte vom 20. und 25. abgewichenen Monats erhalten und muss Euch wegen des Roggenankaufspreises an der Weichsel zu 20 Gr. den Scheffel, und zwar in Ducaten, worüber Ihr mit dem Kammerpräsidenten Domhardt einig geworden seid, gern gestehen, wie Ich diesen Preis in Rücksicht des nachherigen weiten Transports viel zu hoch finde, als dass Ich Mich darauf einzulassen gemeinet sein könnte.

Uebrigens habe Euch zwar vor den Mir abermals anhero übersandten Rekruten hierdurch danken wollen, Mir gefällt indessen die gewaltsame Art, womit Ihr auch in Ansehung der Werbung zu Werke gehet, gar nicht. Ich wiederhole Euch dahero Meine gestrige Ordre[1] hierdurch besonders der Werbung wegen, die Ich im polnischen Preussen schlechterdings eingestellet wissen will.

Das ist abscheulich, was er vor Désordres unter seinem Commando geduldet und autorisiret hat. Ich werde es Mir *ad notam* nehmen. Es ist allemal ein schlechter Officier, der nicht seine Untergebene weiss in Zucht und Ordnung zu halten.

Friderich.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

20805. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 3 avril 1772.

Il n'existe plus en Pologne aucune livraison proprement dite. Tout ce que j'y fais demander encore, se paie argent comptant, et je n'ai pas tardé non plus de faire remédier aux autres désordres dont le palatin de Poméranie, comte de Przebendowski, s'est plaint dans sa lettre,[2] ci-jointe de retour avec votre rapport d'hier. Tel est le précis de la réponse[3] que j'ai faite à ce palatin, et je vous l'adresse, à la suite de la présente, pour la lui faire parvenir par le canal du ministre de Pologne à ma cour, qui vous a remis sa lettre, et que vous pouvez mettre au fait de cette même réponse.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Nr. 20797. — [2] Przebendowski beklagte sich, Warschau 14. März, vornehmlich über den General Belling. — [3] Liegt nicht vor.

20806. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 3 avril 1772.

Je ne sais si vous avez bien compris l'idée du comte de Panin sur la portion à accorder à la cour de Vienne dans le partage de la Pologne.[1]

Voici comme le comte de Solms me l'a rendue dans sa dépêche immédiate du 17 de mars dernier:[2] »qu'on pourrait laisser prendre à cette cour le long de la Vistule, Cracovie excepté, jusques vers Sendomir et de là tirer une ligne au travers des marais et le palatinat de Lemberg jusques au Niester« etc. Ce ministre ne pense donc point à assigner la ville de Cracovie à l'Autriche, et cette ancienne capitale du royaume de Pologne n'entrerait nullement dans notre démembrement.

Je pourrais, tout de même, acquiescer à l'étendue qu'on veut donner à la portion autrichienne jusques à la Vistule, ce fleuve ne m'intéressant d'ailleurs en rien de ce côté-là; mais l'observation que vous me faites, que la Haute-Silésie se trouverait tout enclavée dans les États autrichiens, et que les salines, qui font un des principaux revenus du roi de Pologne, pourraient, entre les mains de la cour de Vienne, porter un préjudice très considérable à mon débit de sel, mérite qu'on y fasse une attention très sérieuse. Vous ne manquerez donc pas d'expédier, sans délai, à ma signature une instruction bien détaillée à ce sujet, au comte de Solms,[3] afin qu'il puisse faire, en conséquence, les représentations convenables au comte de Panin, qui, comme vous le remarquez très bien, commence à montrer trop de facilités à la cour de Vienne.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20807. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 avril 1772.

Les dettes de la Suède qui, suivant le tableau des finances de ce royaume que j'ai trouvé à la suite de votre dépêche du 20 de mars dernier, vont à 60 millions 309738 *daler silbermünz*, et qui, selon

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 2. April: „Panin montre un peu trop de facilité pour la cour de Vienne. Selon la dernière dépêche du comte de Solms, ce ministre paraît vouloir lui permettre de s'étendre jusqu'à la Vistule et de faire entrer les villes de Cracovie et de Sendomir dans la portion qui doit lui revenir, en quoi il me semble qu'il va trop loin.“ — [2] Vergl. Nr. 20794. — [3] Der demgemäss im Ministerium entworfene Erlass wurde unter dem 4. April ausgefertigt (vergl. S. 78). Durch ein Cabinetsschreiben an Finckenstein vom 4. April verfügt der König, dass die Deduction der Ansprüche auf polnische Gebietstheile (vergl. Nr. 20711), die Vollmacht für die Unterhandlung mit Oesterreich und eine nähere Instruction (Nr. 20825) nicht durch Courier, wie der Minister vorgeschlagen hatte, sondern durch die Post an Solms zu schicken seien.

l'évaluation, font au delà de 15 millions d'écus de notre monnaie, me paraissent énormes pour un pays aussi pauvre et dénué de numéraire que celui où vous êtes. Je ne saurais m'imaginer cependant que ce tableau soit exactement juste en tous ses points. On m'a constamment assuré que les revenus de la Suède passaient les 3 millions d'écus argent d'ici, et comme vous ne les mettez qu'à 11 millions 89122 *daler silbermünz*, ce qui ferait approchant 2 millions 800000 écus d'ici, je pense qu'il y a de l'erreur dans ce calcul, et que celui qui a dressé le présent état qu'on vous a fait tenir, aura peut-être omis quelque article, qui aura manqué d'entrer en ligne de compte. Vous ferez donc bien de vérifier, autant que possible, la chose, afin de pouvoir, puisque j'ai lieu de supposer les revenus de ce royaume beaucoup plus forts que vous ne les accusez, m'indiquer avec précision à combien ils se montent effectivement. Je me rappelle qu'il y a près de 15 ans qu'on me les a annoncés aller jusqu'à 3 millions 600000 écus argent d'ici, et comme je serais bien aise de savoir d'où vient cette différence et ce qui peut causer une pareille diminution, si réellement elle existe, j'attends vos éclaircissements là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

20808. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.[1]

[Potsdam] 4 avril 1772.

Ma très chère Sœur. Mes occupations m'ont empêché, ma chère sœur, de vous répondre plus tôt;[2] je sens que ce serait à moi une grande indécence de vous adresser des lettres au Roi votre fils, et si je prends la liberté de vous envoyer ma réponse,[3] c'est que c'est votre volonté, et que peut-être ce moyen est le plus sûr de faire parvenir les lettres au Roi. Je prends la liberté de vous communiquer la lettre du comte Dönhoff, qui pourra, ma chère sœur, vous mettre au fait de bien des détails et de ce qui se traite en particulier de relatif à votre douaire.[4] On me donne surtout de si bonnes espérances de ce dernier point que je me flatte qu'il sera réglé à votre entière satisfaction.

J'ajoute à ceci une petite provision de fruits que je prends la liberté de vous offrir, souhaitant, ma chère sœur, que vous fassiez plus d'attention à l'intention qu'à la chose même; je ne me croirai heureux qu'en tant que je pourrai vous convaincre de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Die Königin-Wittwe Ulrike war am 30. März nach Berlin zurückgekehrt. — [2] Schreiben der Königin-Wittwe Ulrike, d. d. 31. März. — [3] Nr. 20803. — [4] In der von dem Geheimen Comité aufgestellten und von Dönhoff, Stockholm 20. März, übersandten Finanzübersicht für 1772 war für die Königin-Wittwe die Summe von rund 94000 Thalern ausgesetzt.

20809. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein überreicht, Berlin 4. April, die gemäss dem Cabinetserlass vom 3.[1] entworfene Instruction für Solms zur Unterschrift. „Comme il sera question dans la négociation qui va s'ouvrir à Pétersbourg, de la pacification de la Pologne, et qu'il est d'ailleurs naturel que les trois puissances qui vont faire des acquisitions aux dépens de ce royaume, chercheront à se les approprier en plein, de manière que tout lien quelconque entre ces provinces et la république de Pologne soit rompu pour toujours, il serait bien à désirer qu'on pût aussi, à cette occasion, dégager le royaume de Prusse, ainsi que le pays de Bütow et de Draheim, de toute connexion avec la Pologne et éteindre le droit que la République s'est réservé par les anciens traités sur la réversibilité de ces pays. Si Votre Majesté approuve cette idée, on pourrait en toucher quelque chose dans l'instruction détaillée qu'il faudra envoyer au comte de Solms après la réception des pièces secrètes qu'il a annoncées en dernier lieu."

Potsdam, 5 avril 1772.

J'ai reçu vos deux rapports d'hier, et j'approuve parfaitement la dépêche au comte de Solms qui s'y trouvait jointe. Je l'ai signée tout de suite, et elle pourra lui servir de direction pour écarter tout ce qui pourrait tourner à mon préjudice dans la portion de la Pologne à assigner à la cour de Vienne. Vous la recevrez de retour à la suite de la présente pour la lui faire parvenir par le premier courrier ordinaire; mais pour ce qui est de l'idée d'éteindre, à la prochaine négociation, le droit de réversibilité que la république de Pologne s'est réservé sur mon royaume de Prusse, ainsi que sur les pays de Bütow et de Draheim, il me semble que nous n'avons pas besoin de toucher cette corde. Cette réversibilité n'a été stipulée qu'en cas d'extinction de ma maison royale, à laquelle il n'y a à présent aucune apparence; et supposé que, contre mon attente, elle dût avoir lieu dans des temps plus reculés, il sera indifférent à qui alors ces provinces tomberont en partage.

Quant aux nouvelles starosties, au contraire, qui feront partie de mes acquisitions actuelles en Pologne, je compte que les formalités à observer ne m'embarrasseront guère. Je m'en mettrai en possession au terme dont je suis convenu avec la Russie; et si les palatins qui en sont en possession, à l'heure qu'il est, refusent de me prêter hommage et se retirent, je ferai confisquer tout de suite leurs starosties et palatinats. Je ferai de ces domaines des bailliages,[2] et tout sera fini et arrangé dans trois ou quatre mois d'ici au plus tard, en conformité de ce qui en a été stipulé dans ma dernière convention secrète avec la Russie.

Mais je reviens à votre second rapport d'hier, sur les ouvertures que le baron de Swieten vous a faites par ordre de sa cour.

La garantie que la Porte nous demande pour son armistice, selon le 1er article de la note qu'elle a fait remettre à nos deux ministres à Constantinople,[3] ne me paraît plus être sujette à la moindre difficulté

[1] Vergl. Nr. 20806. — [2] Vergl. S. 21. — [3] Vergl. S. 80.

Je me rappelle, à la vérité, que j'ai voulu attendre, pour la donner, jusques à ce que nous soyons informés plus particulièrement des intentions de la Russie à cet égard;[1] mais comme la Porte y a insisté de nouveau, et que la cour de Vienne, selon ce que le baron de Swieten vous a dit, n'y trouve également aucun inconvénient, je veux bien la faire expédier et adresser, tout de suite, au major de Zegelin par le retour du courrier que le baron de Swieten renverra à Vienne. Vous aurez donc soin de la faire dresser incessamment et de l'envoyer à ma signature, avec l'instruction nécessaire à ce ministre,[2] et vous y ajouterez encore un ordre au comte de Solms pour justifier la promptitude que j'avais fait apporter à l'expédition de cette garantie. Pour cet effet, vous ordonnerez à ce ministre d'insinuer au comte de Panin que je ne m'y étais prêté que parceque la Porte me l'avait demandée formellement, et que, bien loin de la trouver contraire aux intérêts de sa cour, je la regardais comme très propre à accélérer la conclusion de l'armistice et à avancer la négociation de sa paix.[3]

Pour ce qui est, au contraire, des plaintes que le baron de Swieten vous a portées contre le major de Zegelin,[4] le postscript de ce dernier en date du 6 de mars,[5] dont je viens de recevoir le double, à la suite de celle du 8, vous fournira assez de bons arguments pour les combattre. En effet, selon cette dépêche, ce n'est nullement le major de Zegelin, mais le sieur de Thugut lui-même qui a articulé, le premier, les conditions de la paix au ministère ottoman, et mon ministre n'est entré en aucun détail à ce sujet qu'après en avoir été requis par la Russie.[6]

Enfin, voici les copies de mes ordres d'aujourd'hui, tant au comte de Solms qu'au baron d'Edelsheim et au major de Zegelin,[7] qui ont tous rapport à ces différents objets; et, afin de ne vous laisser rien ignorer de mes intentions ultérieures, je veux bien encore vous prévenir que, l'entretien d'un ministre à la Porte exigeant trop de dépenses, dans le fond fort inutiles, j'ai dessein, après que la paix sera conclue et signée, d'en rappeler le major de Zegelin et de lui substituer un simple chargé d'affaires, qui sera plus que suffisant pour ce qui me restera ensuite à négocier avec la Porte.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20760. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Zegelin, Berlin 6. April. — [3] Demgemäss Ministerialerlass an Solms, Berlin 7. April. — [4] Vergl. dafür Nr. 20811. — [5] Zegelin berichtete über die Ergebnisslosigkeit seiner Bemühungen, die Pforte, dem Wunsche Russlands entsprechend, „zu einer ohnmittelbaren Négociation, ohne Zulassung der Oesterreicher, zu bewegen". Den Grund des Misserfolges sah er in dem Umstand, dass die Mittheilung von dem Verzicht der Russen auf die Moldau und Walachei (vergl. Bd. XXXI, 873), der „Lockspeise", wie Zegelin es nannte, bereits durch Thugut erfolgt war, „ehe und bevor ich dazu autorisirt worden". — [6] Vergl. Bd. XXXI, 675. Anm. 1. — [7] Vergl. Nr. 20810. 20811 und S. 80. Anm. 5.

20810. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 5 avril 1772.

Que le secret du concert entre moi et les deux cours impériales au sujet des acquisitions à faire en Pologne soit eventé,[1] je n'en suis point surpris. C'est vous-même qui m'avez informé, dans une de vos dépêches précédentes, que le prince de Kaunitz avait tancé le prince de Lobkowitz sur les confidences indiscrètes qu'il avait faites au sieur Sabatier,[2] et qui n'ont pu qu'avoir rapport à ce concert. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait transpiré en France et partout ailleurs. Mais on aurait grand tort de me soupçonner le moins du monde de l'avoir ébruité, et vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 28 de mars dernier, de répondre à ce ministre que le sieur de Saudray à Berlin n'était pas un homme à pénétrer des secrets, et encore moins un sujet à qui l'on puisse en confier. Bien au contraire, je l'ai[3] trop bien observé en tout ce dont je suis convenu avec le prince de Kaunitz, et personne ne pourra me prouver la moindre indiscrétion dans toute cette affaire. Vous aurez soin de le dire tout naturellement à ce ministre et d'y ajouter que, si ce secret avait percé par d'autres, il n'y avait absolument point de ma faute.

Au reste, je viens de recevoir, à la suite de votre dépêche du 30 de mars, celle du major de Zegelin[4] que le prince de Kaunitz vous a fait remettre.

Federic.

Nach dem Concept.

20811. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. April 1772.

Euer Bericht vom 8. Martii nebst seinen Anlagen[5] ist Mir durch des Fürsten von Kaunitz Courier an den Freiherrn von Swieten richtig zugekommen, den vom 6. hingegen, welchen Ihr dem an den Feldmarschall Grafen von Rumänzow zurückgesandten Courier mitgegeben,

[1] Nach einer Unterredung mit Rohan hatte Kaunitz dem Freiherrn von Edelsheim vertraulich mitgetheilt, „que notre secret était éventé; que toutes les dernières lettres de France, d'Angleterre et de Hollande ne lui parlaient que de cela, et qu'il ne me cacherait pas même qu'on prétendait en France en avoir été informé par le sieur de Saudray à Berlin". — [2] Vergl. S. 38. — [3] Vorlage: „j'ai". — [4] Vergl. Nr. 20811. — [5] Am 5. April durch den König an Solms abschriftlich mitgetheilt. Die Anlagen sind „Précis des conditions que la Sublime Porte propose pour l'armistice" und „Traduction d'une Note de la Porte sur les inconvénients du choix de la ville d'Ismaïl pour lieu de congrès" (vergl. S. 81. Anm. 2). Die Waffenruhe sollte unter Garantie Oesterreichs und Preussens (vergl. Nr. 20809) bis zum Schluss des Congresses dauern, und falls dieser ohne Ergebniss auseinanderginge, um noch weitere drei Monate, von dem Zeitpunkt seiner Auflösung an gerechnet, verlängert werden. Die übrigen Vorschläge betrafen den Congressort, die Demarcationslinie und den Geltungsbereich des Abkommens.

habe Ich noch zur Zeit nicht erhalten. Inzwischen will Ich Euch immer vorläufig auf den Inhalt von jenem antworten.

Die Erklärung des Reis-Effendi wegen der Independenz der Tartarn[1] ist Mir ganz angenehm; es erhellet daraus wenigstens so viel, dass die Pforte in diesem Articul nachgeben will. Von russischer Seite hingegen werden die dabei sich ausbedungene kleine Bedingungen, wodurch die Pforte nur eine gewisse anscheinende Verbindung mit diesen Völkern zu Tage legen will, vielleicht nicht so viele Schwierigkeit finden, und was die zum Congrès vorgeschlagene Stadt Ismaïl anbetrifft, so wird Russland in Betracht der angeführten Umstände[2] sich wohl gleichfalls gefallen lassen, eine andere Stadt auszusuchen.

Nur kann Ich Euch bei diesem allem nicht bergen, wie Mir die Conduite des österreichischen Hofs bei diesem ganzem Geschäfte sehr zweideutig vorkommt. Er wird zwar ganz zuverlässig einen Minister zu dem Friedenscongresse ernennen; ob aber solches sein dortiger Internonce oder ein anderer sein wird, ist Mir noch zur Zeit unbekannt. Indessen hat der Fürst Kaunitz sich durch den Baron von Swieten bei Mir darüber beschweret,[3] dass Ihr mit diesem Internonce bei diesem Geschäfte nicht überall de concert ginget und dieser mit Befremden wahrgenommen habe, dass Ihr nach Empfang des Couriers von dem Feldmarschall Grafen von Rumänzow in einer besondern Unterredung mit denen Ministern der Pforte, und mit seiner gänzlichen Ausschliessung, denenselben die letzteren Friedensbedingungen von Russland eröffnet hättet, und das zwar zu einer Zeit, da er nach der ausdrücklichen Ordre seines Hofs solche gedachten Ministern nicht communiciren, sondern nur in generalen Ausdrücken denenselben zu erkennen geben müssen, dass diejenigen Schwierigkeiten, welche diesem Friedensgeschäfte bis dahin im Wege gestanden, durch die Negociation selbst leicht würden gehoben werden können. Jedoch habe Ich diesen Vorwurf auf Euch gar nicht sitzen, sondern vielmehr dem Baron von Swieten darauf erwidern lassen, wie Euch hierunter gar nichts zur Last geleget werden könne, da Ihr zu dergleichen Ouvertures von dem russisch-kaiserlichen Hof selbst autorisiret und angewiesen worden wäret, und folglich solche der Pforte nicht vorenthalten können.[4] Sollte Euch also der österreichische Internonce sein Befremden darüber gleichfalls zu erkennen

[1] „Dass, wann solche endlich doch independent sein sollten, man wenigstens die Tartarn dazu brächte, dass sie in ihren Moscheen für den Sultan bitten liessen, dass auf ihrem Gelde dessen Namen gepräget [würde] und, beim Erwählen eines Chans, solcher eine Ambassade anher schicken und alsdann der Sultan ihm einige Geschenke übermachen könnte, damit es wenigstens bei dem Volk das Ansehen hätte, dass sie mit den Tartarn nicht völlig ausser Connexion seind.“ Bericht Zegelins. — [2] Zegelin berichtete: „Die Hauptursach wegen Ismaïl ist, weil die Russen sich daselbst einige ihrer Moscheen theils zur Kirche, theils zu Magasins und anderen Bedürfnissen bedienen, welches bekanntermaassen dem türkischen Volk sehr anstössig.“ — [3] Bericht Finckensteins, Berlin 4. April, vergl. S. 79. — [4] Vergl. S. 79.

geben, so müsst Ihr Euer Verfahren hierunter auf gleichem Fuss rechtfertigen.

Uebrigens mag es mit denen Gesinnungen des wienerschen Hofs beschaffen sein, wie es will, so hoffe doch, dass, nachdem derselbe nunmehro Meinem mit Russland über das Démembrement von Polen getroffenem Concert beigetreten ist und seinen Antheil daran gleichfalls nehmen will, derselbe auch das Friedensgeschäfte weiter nicht contrecarriren, sondern vielmehr die Pforte bei dem Congresse zum Schluss desselben durch alle dienliche Vorstellungen bewegen und benöthigten Falls zwingen werde.

Endlich so findet die von der Pforte nach dem ersten Articul der Euch über den Waffenstillstand zugestellten Note verlangte Garantie, wie Ich Euch bereits in Meiner Ordre vom 23. Martii[1] zu erkennen gegeben, gar keine Schwierigkeit, und Ich werde Euch solche, da der wienersche Hof solche gleichfalls verwilligen will, immer zum Voraus durch Mein Departement der ausländischen Geschäfte ausfertigen und zukommen lassen.[2]

Friderich

Nach dem Concept.

20812. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 avril 1772.

Mes ordres précédents[3] vous auront probablement déjà appris l'envoi que j'ai fait d'un train d'artillerie aux troupes russes devant Cracovie, selon les désirs du général Bibikow et du sieur de Saldern et la réquisition que vous m'en avez faite de leur part. Je me flatte donc que, dès qu'il sera arrivé devant cette place, le château de la ville, qui, selon votre dernière dépêche du 22 de mars, continuait encore à se défendre, ne sera guère en état de résister plus longtemps et sera bientôt forcé de se rendre à discrétion.

Pour ce qui regarde les autres objets de votre susdite dépêche et nommément les précautions à prendre avec les Polonais relativement aux acquisitions à faire,[4] soyez sans inquiétude et hors de tout embarras à ce sujet. Les traités entre puissances sont irrévocables, et dès que la convention qui doit arranger cette affaire, sera conclue entre moi et les deux cours impériales, les Polonais, bien loin de pouvoir porter

[1] Nr. 20766. — [2] Vergl. Nr. 20809. — [3] Nr. 20787. — [4] Benoît berichtete: „Il faudra . . . les forcer à nous faire ces cessions par des actes solennels; car comme il ne s'agit plus présentement de les pacifier simplement entre eux, toute voie de douceur serait inutile et déplacée. Le traité par lequel il faudra que nous nous assurions nos nouvelles possessions respectives, ni le roi de Pologne ni sa nation ne se porteront jamais de bon gré à le soussigner ou à une cession ou démembrement quelconque.“ Benoît befürwortete, entsprechende Vorstellungen in Petersburg und Wien zu machen.

obstacle en rien à ce qui aura été arrêté, seront, au contraire, obligés de se soumettre à tout ce qu'on jugera à propos de leur prescrire.

Nach dem Concept. Federic.

20813. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.[1]

[Potsdam] 5 avril 1772.

Mon cher Frère. Mon intention a été, mon cher frère, de vous faire passer votre temps le plus agréablement que possible chez moi; je crains cependant de n'y avoir pas tout-à-fait réussi et que votre complaisance a plus de part à votre satisfaction que mes soins. Depuis votre départ, nous sommes ici occupés à nos exercices, qui s'exécutent sans peine et avec plus de facilité que jamais.

Je ne m'étonne pas que les Russes aient perdu tant de monde dans leur guerre contre les Turcs;[2] ils ont été dans des pays dévastés où ils ont eu à combattre plus contre la misère et les maladies contagieuses que contre l'ennemi. On commence à s'apercevoir en Russie de la peine qu'on trouve à récruter l'armée, et je crois qu'entre autres raisons c'est la principale qui fait désirer la paix.

On m'écrit que la convention[3] vient d'être signée entre les Autrichiens et les Russes à l'égard des dépouilles polonaises que nous allons nous partager; de sorte qu'il ne reste plus qu'à voir sur quoi rouleront les avantages des Autrichiens, et, cela fait, malheur aux Conféderés! Cependant il y aura encore quelques courriers de dépêchés, avant que trois têtes conviennent de leurs avantages; ni plus ni moins je crois qu'on s'accordera.

Les Suédois viennent de publier un bordereau de leurs finances et un état actuel de leurs dettes. J'ai de la peine à croire qu'il soit exact, car ils ne font monter leurs revenus en tout qu'à 2 700 000 écus, et j'ai toujours entendu parler de 3 600 000 écus. Leurs dettes sont de 11 000 000 de nos écus.[4] Cela est exorbitant pour un si pauvre État; il faut nécessairement qu'on ait oublié de marquer tous les revenus de la couronne, et il se peut peut-être que tout ce qu'on vient de publier, s'est fait par esprit de parti et pour contrecarrer ses antagonistes.

J'espère que nos sœurs[5] s'amuseront bien, et qu'elles passeront leur temps agréablement. Au reste, mon cher frère, je vous prie de me croire avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Prinz Heinrich war am 30. März von dem Besuch bei dem König (vergl. S. 16) nach Berlin zurückgekehrt. — [2] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [3] Die Acte betreffend die Gleichheit der Erwerbungen, vergl. Nr. 20798. — [4] Vergl. Nr. 20807. — [5] Die Königin Ulrike von Schweden und die Herzogin Charlotte von Braunschweig.

20814. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. April 1772

Kurz nach Eingang Eures bei Gelegenheit eines österreichischen Couriers Mir zugefertigten Berichts vom 8. Martii[1] ist Mir auch mit der ordinären Wiener Post derjenige zugekommen, welchen Ihr Mir unter dem 3. ebendesselben Monats abgestattet habt. Den vom 6. hingegen, welchen Ihr dem Courier an den Feldmarschall Grafen von Rumänzow mitgegeben, habe Ich noch zur Zeit nicht erhalten.

Inzwischen weiss Ich, auf Euren nurgedachten Bericht vom 3., Meiner gestrigen Ordre[2] nichts weiter hinzuzufügen, als dass Ich Mich immer mehr in der Hoffnung bestärke, dass der Friede zwischen beiden kriegführenden Mächten wohl noch in diesem Sommer zu Stande kommen möchte, welches Mir auch ungemein viel Vergnügen machen wird. Zu diesem Ende autorisire Ich Euch hiermit, die türkischen Minister auf den Congress zu begleiten,[3] sobald Ihr erfahren werdet, zu welcher Zeit die russischen an dem dazu ausersehenen Ort eintreffen wollen; und da solches den österreichischen Hof gar nicht choquiren kann, indem es von ihm abhänget, ein gleiches zu thun, so werde Ich Euch immer das Pleinpouvoir nebst der Garantie über den Waffenstillstand, deren Ich in Meiner gestrigen Ordre[4] Erwähnung gethan, durch Mein Departement der ausländischen Geschäfte zukommen lassen. Ueberhaupt mache Ich Mir von dem glücklichem Erfolg dieses Friedenscongresses sehr gute Hoffnung, und wenn ja die Oesterreicher neue Anicroches dabei auf die Bahn bringen sollten,[5] so lassen Mich des Osman Effendi nach Eurem Bericht vom 3. Martii geäusserte Gesinnungen doch vermuthen, dass man dererselben ohnerachtet dennoch zum Schluss kommen dürfte, zumal wenn Ich und Russland die Pforte auf diesem Congress mit der Versicherung schmeicheln, dass wir sie nicht verlassen wollten.[6] Ich

[1] Vergl. Nr. 20811. — [2] Nr. 20811. — [3] Osman Effendi, der mit dem Reis-Effendi als Bevollmächtigter auf dem Congress in Aussicht genommen war, ersuchte den König um den Befehl an Zegelin, wie dieser berichtete, sie zu begleiten, „weilen er hoffte, dass der von Obreskow, er, der Osman Effendi, und ich als alte, gute Freunde den grössesten Antheil an der Friedensnegociation haben würden". Zegelin hatte auf Wunsch des russischen Hofes die Türken davon unterrichtet, dass Obreskow und Gregor Orlow zu Bevollmächtigten ernannt seien. — [4] Nr. 20811. — [5] Thugut hatte dem Reis-Effendi, nach Zegelins Bericht, „insinuiret, dass, im Fall die Pforte sich in der geringsten Negociation mit Russland, ohne Vorwissen seines Hofes, einlassen würde, so könnte sie versichert sein, dass sein Hof, um diesen Affront zu rächen, ihr wohl gar den Krieg declariren dürfte". — [6] Osman Effendi hatte zu Zegelin, nach dessen Bericht, geäussert, „dass, wann ich von Seiten Ew. Königl. Majestät und Russlands dahin autorisiret würde, der Pforte zu versichern, dass, im Fall Oesterreich ihr wegen dem mit Russland zu schliessenden Frieden den Krieg ankündigte, alsdann beide Höfe eine Alliance mit ihr schliessen und ihr zu Hülfe kommen wollten, die Pforte ferner keine Schwierigkeiten machen würde, mit Russland in Negociation zu treten".

schreibe hierüber heute nach Russland[1] und trage dahin an, dergleichen Versicherung allenfalls der Pforte auf dem Congress durch unsere beiderseitige Minister gemeinschaftlich geben zu lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20815. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 23. März, die von Katharina II. vollzogene Ratification der geheimen Convention vom 15. Januar und ihrer Beilagen,[2] sowie die von Panin ihm zugestellte Abschrift der „Note de la part de M. le comte Panin pour M. le prince de Lobkowitz, ministre plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales et Royales". Die Note enthält Zustimmung Panins zu dem Antrage von Lobkowitz, die Verhandlungen wegen eines zwischen den drei Mächten abzuschliessenden Vertrages in Petersburg zu führen; Mittheilung über die zwischen Preussen und Russland zur Behandlung der polnischen Frage getroffene Vereinbarung,[3] sowie weitere, vertrauliche Mittheilung, dass die beiden Höfe schon seit einiger Zeit eine Wort für Wort entsprechende förmliche Convention geschlossen haben; Ausdruck der Hoffnung, dass wie Solms, so auch Lobkowitz demnächst mit Instructionen versehen und ermächtigt sein werde, „à signer une convention sur le même plan et dans les mêmes termes, qui portera les stipulations en faveur de sa cour, avec celles qui sont pour la cour de Russie et celle de Berlin". Für die Pacificirung Polens, zu der nach Abschluss der Convention geschritten werden soll, schlägt Panin ferner vor, den bereits früher durch Golizyn dem Fürsten Kaunitz überreichten „Plan"[4] zu Grunde zu legen. Indem er endlich die Hoffnung ausdrückt, dass die „guten Dienste" Oesterreichs für die Wiederherstellung des Friedens mit der Pforte von schnellem Erfolg gekrönt sein werden, erklärt er, der Antwort der Türken auf den Vorschlag zu einem Waffenstillstand und einem Congress, sowie der Rückäusserung des wiener Hofes dazu entgegenzusehen.

Solms setzt hinzu, dass Panin von der Ueberreichung einer entsprechenden Note an Preussen absehen zu können glaube, aber bitte, ihn (Solms) mit einer Vollmacht auszustatten.[5]

Potsdam, 6 avril 1772.

Le chasseur Sonnenberg est arrivé hier au soir ici et m'a fidèlement remis vos deux dépêches du 23 de mars, ainsi que deux apostilles de la même date et une du 24. J'ai trouvé à la suite de la première les ratifications de Sa Majesté l'impératrice de Russie, tant de la convention secrète et de son article séparé et plus secret, que de la convention particulière pour l'entretien des troupes auxiliaires;[6] et comme elles mettent le sceau le plus complet à cette union intime et parfaite, que je me ferai toujours une étude particulière d'entretenir avec Sa Majesté Impériale et son empire pour le bonheur et le bien réciproque de nos États et de nos sujets, je n'ai pas besoin de vous renouveler combien

[1] Vergl. Nr. 20815. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 864. — [3] Vergl. S. 9. — [4] Gemeint ist der „Précis des sentiments du comte de Panin etc." (vergl. Bd. XXX, 262—264), den König Friedrich in etwas gekürzter Abschrift nach Wien mitgetheilt hatte (vergl. Bd. XXX, 314). — [5] Vergl. Nr. 20798. — [6] Vergl. Bd. XXXI, 863.

j'ai été charmé de l'heureux succès de cette importante négociation, et ma joie ne cède sûrement en rien à celle qu'on en a ressentie à la cour où vous êtes.

En attendant, le désir du comte de Panin de vous voir muni d'un plein pouvoir pour entrer, conjointement avec le ministère de Sa Majesté Impériale, en négociation avec le prince de Lobkowitz pour une convention entre les trois cours sur l'évaluation des acquisitions communes à faire en Pologne, ne tardera pas d'être rempli. J'ai ordonné à mon département des affaires étrangères[1] de l'expédier tout de suite et de vous le faire parvenir incessamment, avec les instructions nécessaires, tout comme je ferai adresser au major de Zegelin le plein pouvoir et la garantie de l'armistice, par les motifs que mon susdit département aura soin de vous détailler, ainsi que je vous en ai déjà prévenu par mes ordres d'hier.[2] Je ne crois aussi pas qu'après la signature de l'acte sur l'égalité des acquisitions en question[3] le prince Kaunitz fasse plus de difficultés de s'expliquer plus clairement sur la portion de sa cour, et je me flatte plutôt qu'il mettra une fois fin à ses lanterneries, et qu'ainsi cet ouvrage pourra être mené bientôt à sa perfection. Pour cet effet, il est bien à souhaiter que ce ministre s'explique le plus promptement possible sur la „Note“ que le comte de Panin a fait remettre au prince de Lobkowitz, et il faut espérer qu'il ne tardera pas de le faire.

Au reste, toutes mes lettres de Constantinople fournissent les espérances les plus flatteuses pour l'heureux succès de la négociation de la paix. Les premières apparences y sont au moins des plus favorables. Pour vous en convaincre, je me réfère à celles du 8 de mars, dont je vous ai déjà communiqué la copie à la suite de mes ordres d'hier,[4] et je joins, pour le même effet, ici celles du 3,[5] qui viennent de m'entrer par la poste ordinaire. Il paraît en effet par les différentes insinuations des ministres de la Porte, qui y sont contenues, qu'elle est très disposée à conclure, et, afin d'avancer cette conclusion autant qu'il dépend de moi, je n'ai pas tardé d'autoriser mon major de Zegelin d'accompagner ses plénipotentiaires au congrès, dès que la cour où vous êtes, y enverra les siens. Je juge même par ce que Osman Effendi a fait insinuer au susdit major,[6] qu'au cas que les ministres plénipotentiaires de Russie, nommés pour négocier l'armistice. fussent autorisés, en même temps, de flatter, conjointement avec le mien, un peu la Porte et de lui donner l'assurance que nous ne l'abandonnerions point, elle passerait à la conclusion du traité, malgré toutes les anicroches que la cour de Vienne voudrait y mettre encore.

Selon mes lettres de France,[7] on commence déjà à être instruit

[1] Durch Cabinetsschreiben vom 6. April. — [2] Vergl. S. 80. Anm. 5. — [3] Vergl. S. 71. — [4] Vergl. S. 80. Anm. 5. — [5] Vergl. Nr. 20814. — [6] Vergl. S. 84. Anm. 6. — [7] Vergl. Nr. 20816.

d'une partie de ce qui se passe. On y a reçu avis de Vienne que la paix va être négociée entre la Russie et la Porte. On en paraît très inquiet, mais, malgré cela, les représentations que cette cour pourrait vouloir faire, tant à Vienne qu'à Constantinople, pour contrecarrer cette négociation, ne porteront sûrement pas coup. La cour de Vienne a pris son parti par son accession à notre système, et la Porte fera plus d'attention à la situation critique où elle se trouve réduite, qu'à de vains raisonnements dénués de toute assistance réelle.

D'ailleurs, et pour ce qui regarde la république de Raguse,[1] je n'ai pu me refuser à l'intercession qu'elle m'a fait demander,[2] sans y prendre d'autre intérêt particulier. Il dépendra donc de la Russie d'y avoir tel égard qu'elle jugera pouvoir combiner avec ses intérêts; et, quant aux plaintes des marchands à Königsberg relativement aux blés,[3] elles ont déjà été redressées par le général Bibikow.[4] Comme il se pourrait cependant qu'ils eussent poussé leurs prétentions trop loin, et qu'il ne serait pas juste que les troupes russiennes en souffrissent pour la formation de leurs magasins, j'ai ordonné à mon président de Domhardt d'avoir l'œil afin qu'ils n'amènent de la Lithuanie que la quantité de blés qu'ils avaient effectivement déjà achetés.

Au surplus, ce n'est qu'avec bien de la peine que j'ai appris par votre troisième apostille du 24 de mars la blessure que Sa Majesté Impériale s'est faite à la main droite;[5] mais j'espère qu'elle n'aura aucune suite, et que Sa Majesté Impériale en sera bientôt entièrement guérie. En attendant, elle a très bien fait de remettre jusques à sa parfaite guérison sa réponse à ma dernière lettre,[6] et je la recevrai toujours avec le même plaisir, dans quelque temps qu'elle puisse m'arriver, pourvu qu'elle contienne au sujet de la santé de cette grande Princesse des nouvelles conformes à mes vœux et à mon attente.

Enfin, et quant à votre lettre particulière du 23 de ce mois [passé], je suis bien aise de vous dire que j'aurai soin de faire payer, après la Trinité prochaine, à votre épouse à Berlin la gratification que je vous destine.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Solms berichtete über die Gründe, welche auf russischer Seite der Gewährung der von der Republik erbetenen Schonung ihres Handels voraussichtlich entgegenständen. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 346. 383. — [3] Vergl. S. 19. — [4] Vergl. S. 38. 39. — [5] Eine Verletzung am Zeigefinger der rechten Hand hatte die Kaiserin für zwei Wochen an deren Gebrauch verhindert. — [6] Vom 2. März, vergl. Bd. XXXI, Nr. 20689. — [7] Für den Abschluss des Vertrages mit Russland; vergl. Bd. XXXI, 806. Am 6. sendet der König obigen Erlass, wie den an Zegelin (Nr. 20814) abschriftlich an Finckenstein.

20816. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 6 avril 1772.

Votre dépêche du 26 de mars dernier m'apprend que la cour de Vienne n'a confié encore qu'une partie de son secret[1] à la France. L'armistice entre la Russie et la Porte n'en fait que les préliminaires. Avec un peu de patience, elle en apprendra bien d'autres particularités plus importantes, dont elle sera bien plus frappée. Je n'ai pas besoin de vous animer à prêter toute l'attention possible à la sensation que ces nouvelles ultérieures feront à la cour où vous êtes. Vous sentirez vous-même qu'il m'importe de savoir de quel œil l'on regardera tout ce phénomène, à mesure qu'on en découvrira davantage.

Au reste, le départ du marquis de Pons étant fixé dans le courant de ce mois, je ferai partir également le baron de Goltz le plus tôt que cela se pourra, et vous n'avez qu'à en prévenir le duc d'Aiguillon.

Nach dem Concept. Federic.

20817. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 avril 1772.

Que le parti de la cour dispose à son gré de la chambre des communes, c'est ce dont votre dépêche du 24 de mars, qui m'est bien parvenue, avec celle du 27, fournit une nouvelle preuve bien convaincante.[2] Mais je n'en suis nullement surpris. Le Roi s'est entièrement emparé des voix de cette chambre par des corruptions, et ce que les intrigues de son ministère ne peuvent lui faire obtenir, ses largesses le lui procurent presque toujours.

Mais quoique le ministère britannique doute plus que jamais de la paix prochaine entre la Russie et la Porte, je veux cependant bien vous confier pour votre direction que son terme n'est rien moins qu'éloigné, et que vous pouvez être entièrement persuadé qu'elle se fera sûrement, et que les troubles de la Pologne seront pacifiés en même temps.

Nach dem Concept. Federic.

20818. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 avril 1772.

J'approuve les représentations que, suivant le contenu de l'apostille ajoutée à votre dépêche du 31 de mars dernier, vous avez faites aux

[1] Die Annahme des von Russland vorgeschlagenen Waffenstillstandes durch die Pforte (vergl. S. 47). — [2] Maltzan berichtete über die Debatten im Unterhause betreffend die Heirathsbill (vergl. S. 29 und 40): „La pluralité des membres suivit le lord North, comme ferait un troupeau de moutons avec son conducteur."

ministres de la République au sujet du gazetier de Rotterdam et de son insolence à publier dans ses feuilles des articles peu ménagés au respect qui m'est dû. La réprimande qu'on s'est contenté de lui faire là-dessus,[1] n'est pas suffisante et nullement une punition proportionnée à son audace. Vous insisterez donc, pour cet effet, auprès des États-Généraux sur une satisfaction plus convenable et beaucoup plus éclatante, qui serve d'exemple à ses confrères et soit capable de les retenir à vouloir l'imiter.

Auf Grund des ungünstigen Berichtes von Thulemeier lehnt der König den Ankauf des Gemäldes von Rubens (vergl. S. 29), sowie das Angebot eines Gemäldes von Tintoretto ab.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20819. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 6. April 1772.

Der Generalmajor von Belling, welcher das Commando über Meine in Polen stehende Truppen bishero geführet, hat die Regimenter und deren Officiers dergestalt daselbst verwildern und wüste wirthschaften lassen, dass Ich, um alles wieder in Ordnung zu setzen, Meinen Generalmajor und Generalquartiermeister von Anhalt dahinzuschicken genöthiget gewesen bin.[3] Da Ich indessen denselben vor beständig nicht da lassen, dem Generalmajor von Belling aber das Commando nicht wieder geben kann, so habe Euch solches anzuvertrauen resolviret. Ihr werdet demnach gleich nach Erhaltung dieses Euch nach Posen zu gedachtem Meinen Generalmajor von Anhalt begeben, der von Mich bereits angewiesen ist, nicht allein die Regimenter an Euch zu verweisen, sondern Euch auch von dem dortigen Getreideankaufs- und Lieferungsgeschäfte, welches der Generalmajor von Belling bishero betrieben hat, völlig au fait zu setzen.[4] Dieses Geschäfte werdet Ihr also Meiner Intention gemäss bestens auszuführen Euch angelegen sein lassen, die Regimenter und deren Officiers, besonders die vom Bellingschen Regimente, mit welchen Ihr auch nicht die allermindeste Complimente zu machen habt, in strenger Ordnung und Zucht halten und selbigen auch nicht die allergeringste Ausschweifungen und Plackereien nachsehen, übrigens aber in Ansehung der Conföderirten in Polen mit selbigen, sobald sie der

[1] Nach der Rotterdamer Zeitung sollte der König in einem Briefe gesagt haben: „Je préférerais d'écrire l'histoire du peuple juif en vers plutôt que de m'occuper de la réunion de trois souverains, d'autant plus qu'on trouve dans ce nombre deux femmes.“ Statt die Zeitung, wie Thulemeier forderte, zeitweilig zu suspendiren, hatten ihr die Regenten von Rotterdam lediglich einen Verweis ertheilt. Vergl. dazu Œuvres, Bd. 24, S. 557. — [2] In einem Erlass an Thulemeier, Potsdam 7. April, lehnt der König ab, einem Kaufmann im Haag den Verkauf von Berliner Porcellan ohne Caution zu übergeben. „Les négociants hollandais ne sont pas connus chez nous d'un trop bon côté pour pouvoir se dispenser de prendre ces précautions à leur égard.“ — [3] Vergl. Nr. 20704 und 20797. — [4] Cabinetserlass an Anhalt, Potsdam 6. April.

Postirung nicht zu nahe kommen, ganz friedlich verfahren, wenn sie aber, wie Ich gleichwohl bei ihrer jetzigen Situation eben zu vermuthen nicht Ursach habe, unruhig zu werden anfangen, solche ohne Umstände auf den Hals gehen und auseinander schmeissen.

Schliesslich bin Ich von Eurer Mir bekannten Rechtschaffenheit und Diensteifer vollkommen versichert, dass Ihr dieses Commando zu Meiner völligen Zufriedenheit zu führen suchen werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

20820. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 7 avril[1] 1772.

Un séjour aussi long que celui que l'Électrice douairière de Saxe médite de faire, selon votre dépêche du 3 de ce mois, dans l'étranger,[2] exige bien des dépenses, et je suis surpris comment cette Princesse ait pu trouver tout l'argent qu'il lui faudra pour un voyage d'aussi long cours que celui qu'elle vient d'entreprendre.

L'illusion qu'on continue toujours à se faire là où vous êtes, sur la pacification prochaine en Pologne,[3] se dissipera vraisemblablement bientôt. Patientez-vous seulement encore quelques mois, et vous jouirez indubitablement du plaisir que cet évènement imprimera sur les physionomies saxonnes. Le comte de Sacken doit être, à mon avis, bien borné pour se tromper aussi lourdement qu'il fait, sur ce sujet et pour pouvoir douter de la possibilité de cette pacification.

Au reste, n'oubliez pas de me mander si les maladies qui continuent de régner en Saxe et Bohême, sont épidémiques et s'il y a lieu, par conséquent, d'appréhender qu'elles puissent s'étendre plus loin.

Nach dem Concept. Federic.

20821. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1772.

En conséquence de mes ordres d'hier,[4] le chasseur Sonnenberg vous remettra en mains propres la présente lettre avec les ratifications

[1] Vom 7. April ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24. S. 562. — [2] Bis Anfang September. — [3] Borcke berichtete nach einer Unterredung mit Sacken: „Il est indubitable qu'on verra la consternation peinte sur bien des physionomies de cette cour, lorsque la pacification de la Pologne aura lieu et fera écrouler tous les châteaux en Espagne qu'on a bâtis sur l'idée de l'impossibilité d'une réconciliation du Roi avec la nation." — [4] Am 6. April hatte der König dem Grafen Finckenstein die Zusendung der ratificirten Exemplare des Vertrages und seiner Beilagen angekündigt, „afin que vous puissiez les faire collationner avec nos instruments et déposer ensuite dans mes archives secrètes".

de Russie dont il a été le porteur. Vous aurez soin de faire déposer ces dernières dans mes archives secrètes, comme des chartres importantes et un troisième monument des acquisitions dont j'ai enrichi, de nouveau, ma maison royale.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20822. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 avril 1772.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre lettre d'hier que je ne me suis point trompé, lorsque j'ai supposé, dans mon ordre d'avant-hier,[1] que le plein pouvoir et l'instruction pour mon major de Zegelin sont déjà signés. Il ne s'agit donc plus que de la garantie de l'armistice, qu'en conformité de ce même ordre j'attends encore incessamment à ma signature, puisqu'il me semble très convenable qu'elle soit adressée, en même temps et le plus promptement, à mon ministre à Constantinople.

En attendant, je joins ici le double de mes derniers ordres à ce même ministre,[2] et j'approuve que, dès que j'aurai signé la garantie, vous remettiez tout le paquet au baron de Swieten et le requériez de vouloir bien avoir soin de son expédition par le courrier que sa cour expédiera à son internonce à la Porte.

Quant a la pleine souveraineté de Lauenburg et de Bütow, ainsi que de la starostie de Draheim,[3] le meilleur sera de charger mon résident Benoît à Varsovie de concerter et d'arranger tout cet article avec le sieur de Saldern. C'est, à mon avis, la meilleure voie pour l'obtenir; et comme le dernier est fort à même de nous rendre de bons services, tant à cet égard que pour la pacification générale de Pologne, j'ai déjà tâché de me le rendre favorable par la promesse de 20000 écus, que je lui ai fait offrir, il y a quelque temps,[4] pour récompense de ses soins et de ses peines. Vous n'avez donc qu'à préparer en conséquence une instruction au sieur Benoît; mais vous aurez soin de ne la lui adresser que lorsque vous verrez l'ouvrage de la pacification de la Pologne un peu plus avancé.

Au reste, j'attends également, sans délai, le plein pouvoir et l'instruction pour le comte de Solms, que je vous ai demandés hier.[5]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

[1] Nr. 20809. — [2] Vergl. Nr. 20814. — [3] Finckenstein befürwortete, wenigstens die Frage des Besitzes von Lauenburg, Bütow und Draheim bei der Pacificirung Polens zu regeln, „Votre Majesté ne possédant les deux premiers que comme un fief, relevant de la Pologne, et la starostie de Draheim que comme une hypothèque que la République peut réclamer en s'offrant de payer les 120000 écus pour lesquels elle a été engagée". Vergl. S. 78. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 80. 81. — [5] Vergl. S. 86.

20823. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 7. April, dass nach seiner Auffassung der in Aussicht stehende Vertrag mit den beiden Kaiserhöfen die günstigste Gelegenheit zur Lösung der staatsrechtlichen Verbindungen zwischen dem Hause Brandenburg und Polen[1] biete. „On pourrait aussi renvoyer l'arrangement de ces articles moins importants à la future pacification avec la Pologne; mais il est incertain si les deux cours impériales voudront alors assister Votre Majesté au delà de ce qu'elles ont promis dans le présent traité. Elles ne pourront pas le refuser dans le moment présent." Hertzberg fügt den Entwurf zu einem dem Vertrage einzureihenden Artikel bei.[2]

Potsdam, 8 avril 1772.

Votre rapport d'hier a trouvé l'accueil qu'il mérite. Tout son contenu me fournissant une nouvelle preuve bien convaincante du zèle qui vous anime pour la gloire et les intérêts de ma maison royale, j'ai applaudi à la proposition que votre collègue, mon ministre d'État et de cabinet comte de Finckenstein, m'avait faite, par le même principe, dans son rapport du 4[3] sur l'extinction du droit de réversion sur mon royaume de Prusse, les seigneuries de Lauenburg et de Butow et la starostie de Draheim, réservé à la république de Pologne, et vous n'aurez rien de plus pressé que de vous concerter avec lui sur le supplément d'instruction à adresser, à cet égard, au comte de Solms à Pétersbourg.

La forme que vous m'avez proposée de donner à cette stipulation, me paraît aussi être très bonne, et, au reste, vous pouvez compter que je n'oublierai point de vous conserver un souvenir reconnaissant du service que vous venez de me rendre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20824. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 avril 1772.

Je suis très satisfait de la promptitude que vous avez apportée à l'expédition de la garantie de l'armistice que la Porte a demandée,[4] ainsi que de l'instruction[5] et du plein pouvoir dont le comte de Solms a besoin dans la négociation à entamer entre moi et les deux cours impériales pour l'égalisation de nos acquisitions en Pologne. J'ai approuvé parfaitement la tournure que vous avez fait donner à la première, et comme l'instruction et le plein pouvoir ont également très bien rempli mes intentions, je n'ai pas différé de signer toutes ces trois pièces, et je vous les fais adresser dans un paquet séparé pour les faire parvenir à leur destination.

[1] Vergl. S. 78 und 91. — [2] Vergl. S. 93. — [3] Vergl. S. 78. — [4] Vergl. S. 91. — [5] Vergl. Nr. 20825.

Un rapport de votre collègue, mon ministre d'État et de cabinet le sieur de Hertzberg[1], que j'ai reçu ce matin, m'a cependant fait revenir à votre idée sur le droit de réversion et de succession à mon royaume de Prusse que vous m'aviez suppéditée dans votre rapport du 4.[2] Après y avoir réfléchi plus mûrement, j'approuve aujourd'hui parfaitement qu'on tâche, à l'occasion de la négociation qui va s'entamer à Pétersbourg entre moi et les deux cours impériales, d'obtenir l'extinction de ce droit, tout comme [de] celui sur les seigneuries de Lauenburg et de Bütow et sur la starostie de Draheim, afin de sortir, une fois pour toutes, de toute connexion avec la Pologne à ces différents égards. Pour cet effet, je ne saurais qu'applaudir à la proposition que le sieur de Hertzberg m'a faite, d'instruire le comte de Solms de faire entrer cet article dans notre négociation avec les deux cours impériales et de rédiger cette stipulation de la manière suivante:[3] »que les hautes parties contractantes s'assisteraient mutuellement jusques à ce que la couronne de Pologne leur ait fait une cession plénière, avec toute souveraineté des pays susdits, et qu'elle renonce à toute prétention, même ancienne, sur leurs États respectifs, et que nommément elle renonce au droit de réversion du royaume de Prusse, au droit de suzeraineté sur les pays de Lauenburg et de Bütow et au droit de racheter la seigneurie de Draheim«.

Tout cela vous fournira un nouveau canevas à un supplément d'instruction pour le comte de Solms, que vous aurez soin de concerter avec votre collègue et présenter le plus tôt possible à ma signature,[4] en n'oubliant pas d'informer également, en son temps, de cette addition le sieur Benoît à Varsovie, conformément à ce que je vous ai déjà ordonné par rapport aux seigneuries de Lauenburg etc. par mes ordres d'hier.[5]

Au reste, voici les copies de mes ordres d'aujourd'hui au baron Edelsheim et au major de Zegelin.[6]

Federic.

Voici encore un ordre au major de Zegelin,[7] qui pourrait être également expédié avec celui que je vous ai adressé hier,[8] et que vous pourriez remettre pour cet effet, en même temps, au baron de Swieten.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 20823. — [2] Vergl. S. 78. — [3] Das folgende wörtlich nach dem von Hertzberg gemachten Vorschlage (vergl. Nr. 20823). — [4] Das demgemäss dem Ministerialerlass an Solms vom 8. (Nr. 20825) hinzugefügte Postscript ist Berlin 10. April datirt. — [5] Nr. 20822. — [6] Vergl. Nr. 20826 und 20827. — [7] Nr. 20827. — [8] Nr. 20814.

20825. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Berlin, 8 avril 1772.

Le courrier que vous m'avez adressé en dernier lieu, étant arrivé dimanche dernier[2] et m'ayant apporté les ratifications de la convention secrète, conclue avec la cour de Russie, ainsi que vos dépêches du 23 de mars,[3] je n'ai pas voulu différer à vous faire parvenir les pleins pouvoirs dont le comte Panin a souhaité que vous fussiez muni pour la négociation qui va s'ouvrir à Pétersbourg, et que vous recevrez à la suite de cette dépêche.

Je suis bien aise de vous donner, en même temps, les instructions qui doivent servir à vous diriger dans cette négociation, et je vous dirai d'abord que j'approuve entièrement l'idée contenue dans la „Note“[4] que le comte Panin a remise au prince Lobkowitz, de mettre notre convention secrète pour base de celle qui doit être arrêtée entre les trois cours, et de convenir sur les trois chefs principaux que le prince Kaunitz a indiqués, savoir l'évaluation des acquisitions réciproques à faire en Pologne, les moyens qui doivent être mis en œuvre pour la pacification de ce royaume, et l'emploi des bons offices pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.

Au premier égard, il faut espérer que le prince Kaunitz ne tardera pas à articuler les districts et possessions qu'il a en vue pour la portion qui doit revenir à sa cour, et comme cet article est des plus essentiels et qu'il y a apparence que la cour de Vienne ne s'oubliera pas dans cette occasion, et qu'elle demandera une portion assez considérable, vous aurez soin d'y apporter une attention toute particulière et d'insister sur ce que l'égalité la plus parfaite soit observée dans ce partage. Cet article est d'autant moins sujet à difficultés que la cour de Vienne l'a stipulé elle-même comme un préalable nécessaire par l'acte secret qu'elle a proposé, et qui a été accepté par moi et par la Russie.[5] Les disputes qui pourraient naître à cette occasion, ne pourraient donc avoir pour objet que l'évaluation des provinces qu'elle voudrait acquérir, et qu'elle tâchera probablement de mettre à un taux fort au-dessous de leur véritable rapport. Il faudra donc discuter soigneusement les propositions que le prince Lobkowitz sera chargé de faire sur ce sujet, en combinant l'étendue des pays avec la bonté du sol et le nombre des habitants; et comme la Russie n'est pas moins intéressée que moi au maintien de la balance entre les trois puissances, je me flatte que le comte Panin ne sera pas trop facile à accorder les prétentions outrées que la cour de Vienne pourrait faire, et que, sans chicaner sur des objets de peu de conséquence, il évitera cependant de céder sur ceux qui pourraient

[1] Vergl. für den obigen Erlass Nr. 20815 und 20824. — [2] 5. April. — [3] Vergl. S. 85. — [4] Vergl. S. 85. — [5] Vergl. S. 71 und Bd. XXXI, 793.

être plus essentiels, et c'est en particulier la conduite que vous aurez à tenir, et qui vous engagera à m'informer le plus promptement qu'il sera possible, des acquisitions que la cour de Vienne souhaite de faire, afin que je puisse me décider sur ce sujet et vous donner mes ordres en conséquence.

Quant au local de ces possessions, l'objet principal sera d'insister, d'un côté, sur ce qu'elles soient prises sur la Pologne, et non sur l'empire ottoman, selon la dernière déclaration que la cour de Vienne m'en a fait faire,[1] et d'empêcher, de l'autre, qu'elle ne les étende le long de mes frontières; et comme je vous ai déjà amplement instruit sur ce sujet par ma dépêche du 5 de ce mois,[2] je ne puis aussi que vous y renvoyer.

L'article III de notre convention secrète[3] contenant une garantie formelle de ces acquisitions, il sera juste aussi que cette garantie soit stipulée de la même manière entre les trois cours, et qu'elles s'engagent également, selon la teneur du IVième article, à réunir leurs efforts pour obliger la République à un arrangement final et à une cession formelle des acquisitions réciproques, de manière que les trois puissances en jouissent avec une pleine souveraineté et sans que les Polonais puissent jamais faire revivre d'anciens droits sur ces provinces démembrées.

Il sera nécessaire aussi de se concerter sur le temps et la manière de donner connaissance de cette affaire à la République et de lui faire parvenir le manifeste dont les trois cours conviendront, et les déductions qui doivent servir à prouver et à constater leurs droits; ce qui, à mon avis, devrait se faire dans un même jour par les ministres des trois puissances.

Quant à la pacification de la Pologne et au moyen de la rétablir, je suis très content qu'on s'en tienne au plan que la cour de Russie a fait communiquer, il y a déjà longtemps, à celle de Vienne, et que j'ai approuvé dès lors.[4] Le moyen le plus propre à calmer les Polonais, serait, sans doute, celui de leur assurer le maintien de leur ancienne constitution, en apportant aux articles que la Russie voudra excepter, et nommément à celui des Dissidents, les modifications qu'elle pourrait être disposée à y admettre; mais comme nous avons, dans tout ceci, les mêmes intérêts, vous ne risquerez rien à vous conformer, sur cette matière, aux idées du comte Panin et aux arrangements qu'il jugera les plus convenables pour rétablir le calme et la tranquillité dans ce royaume.

Vous en userez de même à l'égard du troisième article,[5] qui regarde l'emploi des bons offices pour le rétablissement de la paix entre

[1] Vergl. Bd. XXXI, 794. — [2] Gemeint ist vielmehr der Ministerialerlass vom 4. April (vergl. S. 76. Anm. 3). — [3] Vom 15. Januar 1772, vergl. Bd. XXXI, 860—864. — [4] Vergl. S. 85. — [5] Der zwischen Preussen, Russland und Oesterreich in Petersburg zu führenden Verhandlungen.

la Russie et la Porte. Mon plus grand désir est d'accélérer et de faciliter cet ouvrage salutaire d'une manière conforme aux vues et aux intérêts de mon allié; ainsi je ne ferai aucune difficulté de me prêter aux moyens que le comte Panin vous suggérera, et qui lui paraîtront les plus propres pour parvenir au but que nous nous proposons.

Mais comme il pourrait survenir, dans cette négociation, des incidents imprévus et des difficultés assez essentielles pour exiger une approbation plus particulière de ma part, vous aurez soin, dans ce cas inattendu, de m'en faire votre rapport et de demander mes ordres avec le détail et la célérité nécessaires; et comme il va sans dire que vous devez m'envoyer le projet d'une convention de cette importance, avant que de la signer, comme cela se pratique toujours dans ces sortes d'occasions, vous tâcherez de profiter, pour cet effet, ainsi que dans tous les autres cas où cela sera faisable et nécessaire, des courriers que le prince Lobkowitz ne manquera pas d'envoyer à sa cour, et qui, étant ordinairement adressés au baron de Swieten, pourraient aussi être chargés des rapports que vous me ferez sur des matières pareilles.

Je vous envoie, au surplus, la copie ci-jointe d'une déduction dans laquelle mes titres et mes droits sur les provinces polonaises, que je me propose de revendiquer, sont détaillés et prouvés d'une manière également solide et convaincante; et comme il sera nécessaire d'en faire usage, en son temps, pour justifier la prise de possession de ces provinces vis-à-vis de la nation polonaise et de toute l'Europe, mon intention est que vous la communiquiez confidemment au comte Panin, et que vous me fassiez votre rapport de la manière dont il aura accueilli cette pièce.

Nach dem von Finckenstein und Hertzberg gezeichneten Concept.

20826. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 avril 1772.

Tout ce que le prince de Kaunitz, selon votre rapport du 1er de ce mois, a voulu mettre à la charge du sieur de Zegelin à Constantinople relativement à la mésintelligence entre ce ministre et l'internonce de la cour de Vienne,[1] revient à ce que le baron de Swieten en a insinué à mon ministère à Berlin,[2] et je suis bien aise de vous fournir les mêmes arguments qu'on a allégués à ce dernier,[3] pour le disculper entièrement. Tout se réduit à la commission que mon major de Zegelin a reçue immédiatement de Pétersbourg à ce sujet, et, vu les liaisons qui subsistent entre moi et la Russie, il est tout naturel qu'il n'ait pas trouvé la moindre difficulté de s'en acquitter d'une manière conforme à la réquisition de cette cour.

[1] Vergl. Nr. 20827. — [2] Vergl. S. 81. — [3] Vergl. S. 79 und 81.

C'est peut-être l'unique source de cette mésintelligence; car, pour les ordres qu'il a reçus de ma part, ils sont tous ostensibles, et il n'y en a assurément aucun qui puisse donner le moindre prétexte à ce que le sieur Thugut met à sa charge, et encore moins qui eût pu autoriser le sieur de Zegelin à s'emparer seul de la négociation entre la Russie et la Porte. En effet, la Russie ayant accepté une fois la médiation de l'Autriche, j'aurais eu certainement très mauvaise grâce de former seulement une pareille prétention, et je me serais même flatté que ma façon de penser et d'agir me mettrait à l'abri de soupçonner seulement une telle finesse de ma part.

Mais je comprends tout aussi peu au soupçon qu'on paraît avoir pris, comme si j'avais contribué à ébruiter en France nos projets sur la Pologne.[1] Sans m'arrêter à réfuter par d'autres arguments un soupçon aussi peu fondé, je n'ai qu'à vous informer de ce que mes lettres de France m'ont appris à ce sujet. Immédiatement après l'arrivée d'un courrier du prince de Rohan de Vienne, on y a débité que l'Empereur, bien loin d'être porté pour la continuation de la guerre, s'occupait plutôt à pacifier les troubles,[2] et c'est le duc d'Aiguillon lui-même qui a dit, quelques jours après, à mon chargé d'affaires le sieur de Sandoz Rollin qu'un courrier venu de Vienne avait apporté la nouvelle que la Porte avait accepté l'armistice proposé par la Russie. Bien plus, ce même chargé d'affaires ayant répliqué là-dessus au duc d'Aiguillon: »Est-ce M. Brétincourt[3] qui a apporté cette nouvelle?« cette question a paru si fort embarrasser ce ministre qu'il ne reste plus aucun doute que ce soit effectivement le susdit sieur Brétincourt qui en a été le porteur. En attendant, le Duc s'est borné à la réflexion que cet armistice n'annonçait pas encore la paix, et qu'il resterait encore assez de difficultés à aplanir.

Il en a été de même en Angleterre, où l'on a parlé assez publiquement de cette affaire, et comme, par conséquent, elle a été ébruitée auparavant dans l'étranger, il est très possible aussi que les ministres étrangers à ma cour même aient tenu des propos y relatifs. C'est un privilège attaché à leurs postes auquel je ne saurais mettre des bornes, et il me suffit que ce n'est pas par ma faute que le secret n'a pas été mieux gardé.

Après tout, cependant, il est assez indifférent que la France l'ait appris quelques semaines plus tôt ou plus tard. Elle en aurait été pourtant informée par la prise de possession que la cour où vous êtes, fera de sa portion, et sur la nature de laquelle le prince de Kaunitz

[1] Maria Theresia hatte sich zu Edelsheim in ähnlichem Sinne, wie Kaunitz (vergl. Nr. 20810), ausgesprochen. — [2] Vergl. S. 72. Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Sandoz, Paris 26. März. — [3] Der Brigadier Baron Brétincourt, Ordonanzofficier des Prinzen Rohan, war, nach Sandoz' Bericht vom 15. März, am 14. in Paris eingetroffen.

sera d'ailleurs obligé de se déclarer positivement dans peu, le courrier, porteur de l'acte par lequel les trois cours se promettent réciproquement une parfaite égalité dans ces acquisitions,[1] ayant déjà passé par Berlin pour retourner à Vienne.

Comment peut-on s'imaginer à Vienne que je ne veuille point agir de concert avec la cour impériale pour rétablir la paix entre les Russes et les Turcs? Je ne désire que d'y réussir conjointement avec les Autrichiens. Mais quelque jalousie qui s'est mise entre nos ministres, n'y portera aucun empêchement, et ensuite il ne faut pas que le prince Kaunitz confonde les ordres que je donne à mon ministre, avec les commissions dont la cour de Russie le charge.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

20827. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 8. April 1772.

Meine Ordre vom 5. dieses Monats[2] hat Euch schon diejenigen Beschwerden zu erkennen gegeben, welche der Fürst Kaunitz über die zwischen Euch und dem österreichischen dortigen Internonce sich hervorgethane Missbelligkeiten durch den Freiherrn von Swieten bei Mir anbringen lassen. Indessen hat dieser Minister es hierbei noch nicht bewenden lassen, sondern Meinem Envoyé extraordinaire am Römisch-Kaiserlichen Hofe, dem Freiherrn von Edelsheim, gleichfalls eröffnet,[3] wie es zu bedauern wäre, dass die Minister beiderseitiger Höfe an der Pforte eben zu der Zeit in ein solches Missverständniss verfielen, da das Gegentheil so unumgänglich nöthig und in Entstehung eines vollkommenen Concerts unter ihnen nichts gewissers zu besorgen wäre, als dass beide Höfe des sich vorgesetzten Endzwecks der baldigen Wiederherstellung des Friedens verfehlen dürften. Ob er nun schon den Thugut nicht von allem Anlass zu dieser Uneinigkeit freisprechen und behaupten wollen, wie es gar nicht zu verwundern sei, dass, da Ihr unter der Hand Euch bearbeitetet, seinen Hof von der gegenwärtigen Negociation auszuschliessen, derselbe sich ebenfalls berechtigt erachtet hätte, auch Euch allerhand Schwierigkeiten in den Weg zu legen, dass aber aus dergleichen Zwistigkeiten zuletzt nichts weiter herauskommen dürfte, als dass beiderseitige Höfe den Credit und das Vertrauen bei der Pforte gänzlich verlieren und dabei ihr gemeinschaftliches Interesse ungemein leiden würde, so hat derselbe dennoch zuletzt dahin angetragen, dass Ihr zu einem besseren Einverständniss mit dem Internonce an-

[1] Vergl. S. 71. — [2] Nr. 20811. — [3] Das folgende nach dem Bericht von Edelsheim, Wien 1. April.

gewiesen werden möchtet. Indessen beziehe Ich Mich hierunter bloss auf Meine vorige Ordres, und wegen Beantwortung dieser Vorwürfe verweise Ich Euch auf die nach Meiner Ordre vom 5. dieses Monats dem Freiherrn von Swieten ertheilte Antwort, nach welcher Ihr ebenfalls diese Vorwürfe in generalen Terminis und unter Anführung des aus Russland unmittelbar erhaltenen Auftrags von Euch ablehnen müsset.

Nach dem Concept. Friderich.

20828. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 9 avril 1772.

Mon cher Frère. A présent, mon cher frère, le gros de notre ouvrage est fait; il n'est plus question que de voir les propositions des Autrichiens pour leur part, car ils ont si fort tergiversé dans leurs projets qu'il est impossible de deviner à quoi ils ont résolu de s'arrêter. Je crois cependant que, pour ne pas entièrement révolter leurs alliés, ils se contenteront de prendre leur portion de la Pologne,[1] et cela, mon cher frère, réunira les trois religions, grecque, catholique et calviniste; car nous communierons du même corps eucharistique, qui est la Pologne, et si ce n'est pas pour le bien de nos âmes, cela sera sûrement un grand objet pour le bien de nos États.

Un objet non moins important dans notre position actuelle, c'est les grains que je trouve encore à acheter en Pologne, et dont le plat pays aura besoin en bien des contrées pour gagner le mois de décembre. Les maladies contagieuses font un ravage cruel en Bohême; celles qui règnent en Saxe, sont moins considérables. Jusqu'ici, heureusement, nous n'en avons pas de dangereuses. Le temps favorable nous promet une bonne récolte, mais il y a encore quelques hasards à courir; toutefois pouvons-nous bien espérer.

Je crains que mes sœurs ne se complairont pas fort à Wusterhausen;[2] elles se rappelleront un vieux rêve, et, à l'exception de leurs personnes, elles ne trouveront aucun de ceux qu'elles y ont vus dans leur jeunesse. Cette vue leur réveillera le triste souvenir des pertes que notre famille a faites. Pour moi, j'évite avec soin tous les endroits où j'ai vu des personnes que j'ai aimées; leur souvenir me rend mélancolique, et quoique je sois tout préparé à les suivre dans peu, je souffre cependant de ne plus jouir de leur présence. Quand je pense aux

[1] Prinz Heinrich schrieb, Spandau 9. April: „Je suis curieux . . . si ce sera aux dépens des Turcs ou des Polonais que les Autrichiens voudront s'arranger." — [2] Prinz Heinrich schrieb, dass die Königin-Wittwe Ulrike, die Herzogin Charlotte von Braunschweig und die Prinzessin Amalie am 12. April in Wusterhausen zu speisen planten. „J'ai promis de les accompagner. C'est pour se rappeler à la mémoire les coins des chambres où l'on a été grondé et quelquefois fouetté; mais les maux mêmes qu'on se rappelle du temps qu'on était jeune, font plaisir à un âge plus avancé."

personnes avec lesquelles j'ai vécu avant la dernière guerre, je suis tout étonné de ne retrouver plus personne. Les générations passent avec une rapidité étonnante. Les animaux et les végétaux, tout se renouvelle sans cesse, et ensuite tout disparaît. Je souhaite, mon cher frère, pour le bien de cet État, que vous ne disparaissiez pas de sitôt, et que vous soyez bien persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20829. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 avril 1772.

Votre rapport du 29 de mars indique certaines étincelles qui couvent sous la cendre, entre la France et l'Angleterre,[1] et si le duc d'Aiguillon poursuit son système, elles pourraient bien, dans peu, éclater dans un embrasement nouveau entre ces deux couronnes. Quoi qu'il en arrive, je ne m'en embarrasserai nullement, et ce qui excite plutôt ma curiosité, c'est de voir la sensation que le nouveau système de la cour de Vienne relativement aux affaires de Pologne et au rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte fera à la cour où vous êtes. Celle-ci ne tardera pas à y voir plus clair, et je vous ai déjà ordonné, dans mes ordres précédents, d'y prêter toute votre attention pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

20830. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 avril 1772.

Il n'est pas à concevoir quel intérêt pourrait revenir au parti français du peu de ménagement qu'il témoigne à la Russie, et je crois qu'il a grand tort d'aigrir de plus en plus cette puissance. Cela ne pourra cependant manquer d'arriver par ses procédés dont vous me rendez compte par votre dépêche du 27 de mars dernier,[2] qui doivent

[1] Nach Sandoz fühlten sich die Engländer beunruhigt über Verhandlungen zwischen Frankreich und Portugal betreffend den Abschluss eines Handelsvertrags, sowie über die Entsendung einer Expedition nach der Westküste von Afrika zur Hebung des dortigen französischen Handels. Der Handelsvertrag wurde geplant, um den englischen Einfluss aus Portugal zu verdrängen. — [2] Alles, was aus Petersburg kam, und sogar zwei russische Couriere waren an der finnischen Grenze unter dem Vorwand der Pestquarantäne festgehalten worden. Ostermann hatte daraufhin Einspruch erhoben. Ferner berichtete Dönhoff, dass Gustav III. den Wünschen Russlands in der Senatsfrage (vergl. S. 73. 74) entgegenzukommen suchte. „Il paraît cependant que cette modération déplaît aux Chapeaux."

naturellement faire une sinistre impression à Pétersbourg et déplaire souverainement à cette cour. Ce qu'il y a de bon dans ceci, c'est que le Roi ne paraisse prendre aucunement part à toutes ces tracasseries, et que sa conduite soit telle qu'elle ne saurait nullement lui attirer la haine que de pareilles démarches sensibles doivent naturellement inspirer. Si, avec le temps, il en résulte du malheur, ce ne sera au moins que sur le parti seul qu'il pourra rejaillir, et sera, par conséquent, de moins d'importance.

Je serai charmé, au reste, de recevoir bientôt de bonnes nouvelles touchant l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur, quoique je n'ose presque m'en flatter, vu les intentions peu favorables des états qui ne donnent pas lieu de pouvoir se promettre rien de bon de leurs résolutions.

Federic.

Nach dem Concept.

20831. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A CHRISTIANSBURG.

Die Königin-Wittwe Juliane Marie sendet, Christiansburg 4. April, eine Abschrift der Antwort Georgs III. vom 20. auf das Schreiben Christians VII. vom 6. März:[1] „Elle nous laisse encore douter si la justice l'emportera sur la tendresse fraternelle. La défense de sa sœur qu'il attendait et qui lui a été envoyée le 13 mars, devrait nous en assurer, si je pouvais le croire exempt de prévention. Cette défense consistait dans un aveu volontaire de tout ce que Struensee avait confessé.[2] En remettant la lettre, M. Keith a proposé que le procès fût suspendu, que le divorce fût changé dans une séparation, et que, sous la garantie du roi d'Angleterre, la Reine pût sortir des États du Roi sans retour, s'offrant à donner là-dessus toutes les sûretés qu'on demanderait. On lui a répondu qu'on s'entendrait facilement sur le dernier article, mais que les deux premiers étaient impossibles, parceque les lois danoises n'admettent aucune sorte de séparation entre mari et femme sans divorce, et puis le Roi ne pouvait renoncer à la liberté de se remarier. Ce point étant impossible, le délai dans la décision serait très inutile et choquerait les formalités prescrites par les lois. En conséquence l'instruction du procès a commencé avant-hier, et [il] sera décidé après-demain. Par attention pour la cour de Londres, la sentence ne sera pas publiée, et le motif du divorce ne sera pas exprimé dans l'arrêt.

Je joins encore ici, pour l'information de Votre Majesté, la lettre du Roi du 13 mars, par où Elle verra de quelle manière le tribunal est formé. Il me semble que le roi d'Angleterre ne saurait avec justice demander plus d'attention. J'espère qu'il s'en contentera; mais s'il veut le prendre sur un autre ton, Votre Majesté et l'impératrice de Russie seront requises par le Roi mon beau-fils d'employer leurs bons offices pour calmer l'Angleterre, et je me promets de votre amitié que vous ne les lui refuserez pas . . .

Quoique je ne crains rien, je voudrais néanmoins bien savoir si Votre Majesté est d'avis que le Roi se contentât uniquement de la garantie que le roi d'Angleterre lui offre."

Potsdam, 11 avril 1772.

Madame ma Sœur. Je serais indigne de la confiance que Votre Majesté veut bien mettre en moi, si je ne répondais pas, selon mon

[1] Vergl. S. 42. — [2] Vergl. S. 24.

peu de lumières, avec toute la sincérité possible, et je dois vous dire, Madame, qu'aucune personne impartiale en Europe ne peut trouver à redire à la modération avec laquelle Votre Majesté et le Roi Son fils ont agi dans l'affaire présente. Rien ne ressent ni l'emportement ni la précipitation dans les démarches qui se sont faites, et le roi d'Angleterre vous devrait savoir gré, Madame, des ménagements dont vous en usez pour sa sœur, qui personnellement n'en mériterait aucun, après ce qui s'est passé.

Je crois qu'il faut insister sur l'entière dissolution du mariage, pour que jamais une personne chargée de crimes les plus atroces ne puisse trouver le moyen de reparaître dans le poste qu'elle a occupé, et de les exécuter. La sûreté du Roi votre fils demande, Madame, cette dissolution, et j'ose y ajouter, Madame, la vôtre même. Dans la situation où sont les choses, il faut bien se garder de faire les choses à demi, et je suis persuadé, pourvu qu'on ménage les termes et ce qui ferait rejaillir quelque honte sur la personne même du roi d'Angleterre, que ce Prince sentira qu'après toutes les horreurs et des projets abominables qu'elle a voulu exécuter, sa conduite devait tôt ou tard donner lieu à la catastrophe qui vient d'arriver. Laissez, Madame, aux préjugés et à une vanité mal entendue le temps de s'affaiblir, et le roi d'Angleterre sera forcé de reconnaître qu'on ne pouvait en user plus noblement et plus généreusement que Votre Majesté et le roi de Danemark l'ont fait, dans l'affaire dont il s'agit.

Voilà mes sentiments que je vous expose, Madame, avec toute la cordialité possible. J'espère que Votre Majesté les prendra comme une marque de l'ancien attachement et de la haute estime que je conserve pour Sa personne, et qu'Elle ne commettra pas mon nom dans cette affaire, m'étant expliqué plus franchement envers Elle sur le sujet du roi d'Angleterre qu'il n'est convenable de le faire en public. Je suis avec tous les sentiments de considération possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die (nicht vorliegende) Ausfertigung war eigenhändig.

20832. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 12 avril 1772.

Ma très chère Sœur. Toutes les nouvelles qui me viennent de vous, ma chère sœur, me font un sensible plaisir, surtout lorsque j'apprends que vous vous portez bien et vous trouvez le moyen de vous amuser. Je vous avoue que je ne m'attendais pas, ma chère sœur, de vous trouver à une noce juive. Vous aurez réjoui tous les enfants de l'ancienne loi par votre présence; mais je crains fort que la musique hébraïque n'ait écorché vos oreilles. Les juifs de Berlin

sont riches, et, depuis quelques années, ils se mettent en goût de donner une bonne éducation à leurs enfants,[1] dans l'espérance qu'un jour Dieu jettera encore un œil sur son peuple et le rendra dominateur de l'univers. J'avoue que j'y vois peu d'apparence; mais rien n'élève plus l'âme que l'idée des hautes destinées qui nous sont annoncées, et les juifs en sont remplis.

Vous n'avez donc pas été heureuse en fêtes, ma chère sœur, puisque celle que le prince Frédéric a donnée à notre sœur,[2] n'a pas mieux réussi que la noce juive; il s'est cependant préparé pour cette fête pendant deux mois. Elle aurait réussi en été, pour à présent la saison est trop froide pour se passer de feu, même dans les salles où l'on danse.

Bon Dieu, que dirait notre père, s'il pouvait savoir que Wusterhausen est devenu un lieu où ses enfants vont faire pèlerinage comme les bons musulmans à la Mecque![3] Je ne crois pas que jamais il s'y soit attendu. Le bailli et le maire du village sera tout émerveillé, quand il verra arriver une reine, une duchesse, princes et princesses pour faire un acte de commémoration dans cette belle habitation. Mon défunt frère et moi, nous y avons passé une fois en 1746;[4] hors nous deux je crois que personne de la famille n'y a mis le pied. Je souhaite, ma chère sœur, que les idées renouvelées du temps de votre jeunesse puissent vous y amuser; cependant j'appréhende que votre curiosité ne soit promptement satisfaite.

Dönhoff me mande de Suède qu'il compte, par le premier ordinaire, de me donner des nouvelles satisfaisantes de la manière dont les états auront réglé votre douaire; je les attends avec impatience, pour vous les communiquer, ma chère sœur. Je souhaite qu'elles soient telles que vous les désirez, et que votre sort égale vos belles qualités et vos talents. Je suis avec toute la considération et la tendresse imaginable, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Die Königin Ulrike schrieb, Berlin 11. April: „Ce qui m'a le plus surpris, c'est l'éducation que le peuple élu de Dieu donne à leurs enfants; je crus réellement me trouver avec des personnes de rang et de naissance." — [2] Prinz Friedrich von Braunschweig hatte zur nachträglichen Feier des Geburtstags seiner Mutter, der Herzogin Charlotte, ein Fest veranstaltet. Die Königin Ulrike schrieb darüber: „Tous les dieux de l'Olympe ont paru, les uns en dansant, d'autres en chantant pour exalter les vertus de ma sœur; mais malheureusement celui qui nous était le plus nécessaire, fut oublié, le dieu du soleil; il faisait un froid si terrible que l'on ne pût presque pas le soutenir." — [3] Die Königin Ulrike erwähnte den für den 12. April nach Wusterhausen geplanten Ausflug. „Mon frère [Henri] nous servira de chaperon, le vieux baron [Pöllnitz] étant le seul qui nous y accompagnera." Vergl. S. 99. — [4] Vergl. S. 114. Anm. 1.

20833. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 avril 1772.

La huitaine que, selon votre dépêche du 27 de mars, le prince de Kaunitz a demandée pour donner au prince Golizyn une réponse formelle sur le plan de partage de la Pologne, est déjà passée, et nous ne tarderons apparemment plus à la voir paraître. En effet, je ne vois absolument point ce qui pourrait l'arrêter encore, et ce ministre s'est déjà trop avancé pour pouvoir reculer. Tout ce qu'il y a à observer, c'est qu'il ne faudra pas alors faire trop de difficultes pour lui accorder la portion qu'il demandera pour sa cour, et pourvu qu'il y mette une juste égalité avec les nôtres, et qu'il ne veuille pas la prendre sur mes frontières de Silésie, je serai de facile composition avec lui sur le reste. Je me réfère à l'un et à l'autre égard aux instructions détaillées que je vous ai déjà adressées sur cet article,[1] conjointement avec le plein pouvoir dont vous aurez besoin pour intervenir de ma part à la négociation qui va s'entamer à ce sujet avec le prince de Lobkowitz à Pétersbourg. Elles vous seront déjà parvenues, et elles renferment tout ce que je pourrais vous dire sur la manière de déterminer cette égalite, et sur les motifs qui m'engagent à éloigner la portion autrichienne de mes frontières de Silésie.

Une seule observation me reste cependant à y ajouter pour votre direction; c'est que le nombre des sujets dans la Prusse polonaise m'a été évalué à 518000 âmes et quelque chose de plus et les revenus un peu au delà de 900000 écus par an, anecdote que je suis bien aise de vous confier d'avance, afin de vous servir de guide dans la balance à faire de nos portions réciproques.

Jusques ici la France ne sait encore rien de positif de ce partage; elle n'a même pas encore une idée bien nette de la paix entre la Russie et la Porte, et tout ce à quoi la cour de Vienne a pu la porter jusques ici, c'est à retirer ses officiers du service des Confédéres.[2] Mais après tout et malgré que le prince de Kaunitz ne tardera pas d'accéder a notre plan de partage, il ne faut pas compter, pour cela, qu'il soit jamais à disposer à renoncer à l'alliance avec la France.[3] Je vous en ai déjà indiqué ci-devant les raisons qui m'en font douter, et je suis bien aise de vous le répéter encore pour votre information.

Quant au manifeste à publier en Pologne, je ne demande pas mieux que de me concerter, à son égard, avec la Russie, de sorte que

[1] Vergl. Nr. 20825. — [2] Vergl. S. 106. — [3] Solms berichtete, Panin glaube, „que le prince Kaunitz s'est défendu jusqu'à la dernière extrémité, avant que d'abandonner son ouvrage et son système favori avec la France, mais, voyant enfin les inconvénients qui en résulteraient pour sa cour, il s'est rendu à la nécessité, et qu'il y a apparence qu'il se tiendra à ce nouveau avec la même fermeté, aussi longtemps qu'il le trouvera conforme aux intérêts de la maison d'Autriche".

es changements ne me seront nullement contraires que le comte Panin jugera à propos d'y faire en conséquence des anciens traités de la Russie avec la Pologne.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20834. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 avril 1772.

Le prince de Kaunitz persistant, selon votre dépêche du 4 de ce mois, dans de si favorables dispositions pour favoriser le retour de l'aga Said Ali, il ne tardera pas de se trouver à même de les lui faire éprouver. Je compte même que cet aga sera déjà arrivé, à l'heure qu'il est, à Vienne, et il ne m'a pas été possible de le faire partir plus tôt d'ici.[2]

Quant aux affaires politiques, malgré le mécontentement qui vous a paru se manifester à la cour où vous êtes, contre la Porte,[3] il n'y a nulle apparence qu'il dégénère en brouillerie ouverte, et il me semble même qu'on peut être tout-à-fait hors d'inquiétude à ce sujet. Une telle brouillerie romprait naturellement les liaisons qui subsistent entre l'Autriche et la France, et dès que la première sera d'accord avec moi et la Russie sur sa portion en Pologne, la paix entre la Russie et la Porte ne tardera guère à se conclure. D'ailleurs, je ne saurais me persuader que le prince de Kaunitz ait dessein de mettre de nouvelles entraves à cette négociation;[4] il s'est trop avancé déjà pour pouvoir reculer, et je me flatte plutôt qu'il y procédera rondement et sans des détours insidieux. Tout ce qui l'embarrassera encore, c'est de justifier sa conduite vis-à-vis de la France, qui ne saurait regarder le démembrement de la Pologne avec indifférence. Le meilleur est que cette puissance est, à l'heure qu'il est, trop énervée pour faire pencher la balance, et il faudra bien qu'elle fasse bonne mine à mauvais jeu. Mais si l'Autriche voulait, en même temps, enlever, à cette occasion, quelque province

[1] Solms berichtete: „Il croit le conserver presque en entier, à quelque chose près qui regarde les engagements de la Russie avec la Pologne par le traité de Grimalczew (wohl der 1667 von Grzymultowski abgeschlossene Waffenstillstand von Andrussow) qui a été annullé en 1686 par celui de Moscou.“ Vergl. S. 20. — [2] Vergl. S. 53. — [3] Edelsheim berichtete: „Le mécontentement qu'on commence à prendre ici de la Porte, pourrait aisément dégénérer en brouillerie ouverte, si sa paix avec la Russie venait à être négociée et conclue directement, sans la participation de cette cour, ce qui ne paraît nullement impossible.“ — [4] Edelsheim äusserte die Vermuthung, dass, sobald Rumänzow den Waffenstillstand mit der von den Türken geforderten Modicifirung nicht annähme, der wiener Hof nicht versäumen werde, „de mettre à profit le temps qu'on gagnera par cet incident, en jetant de nouvelles entraves dans la négociation“.

ottomane, une pareille démarche serait capable de rompre tout d'un coup son alliance avec la France; mais je ne crois pas que le prince Kaunitz veuille pousser sa pointe aussi loin.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

20835. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 12 avril 1772.

Votre dépêche du 27 de mars dernier vient de m'entrer, ainsi que celle du 1er de ce mois. Il est fort à croire que la France en est aux regrets de la mission de ses officiers auprès des Confédérés polonais, et qu'elle désire de les retirer, à l'heure qu'il est, de bonne manière d'avec ces gens.[2] La reddition du château de Cracovie qui, selon les apparences, ne pourra guère tenir encore longtemps, décidera vraisemblablement sur quel pied on voudra les traiter et si l'impératrice de Russie jugera à propos de les laisser retourner en liberté dans leur patrie, ou si elle les retiendra comme prisonniers de guerre.

L'affaire touchant la cire arrêtée par mes douaniers sur les frontières de Silésie, au sujet de laquelle vous m'avez adressé, à la réquisition du sieur de Saldern, l'extrait d'une lettre écrite au banquier Tepper à Varsovie,[3] se trouve déjà redressée par le relâchement qui en a été fait.

Au reste, mes troupes viennent de porter un rude échec aux Confédérés à Kalisch. Cet évènement ne contribuera pas peu à les mater et à les disperser toujours davantage. Et comme l'Autriche est sur le point d'agir de concert avec moi et la Russie pour la pacification de la Pologne, il faut espérer que la tranquillité ne tardera guère à se rétablir, et que dans peu tout rentrera en ordre dans ce royaume.

Les faibles intrigues que le roi de Pologne paraît vouloir opposer aux arrangements que nous comptons de prendre à cet effet,[4] n'y

[1] Am 12. April sendet der König obigen Erlass, sowie den an Solms (Nr. 20833) abschriftlich dem Grafen Finckenstein und verschiebt die Abschiedsaudienz des ansbachischen Gesandten, General von Treskow, bis zu seiner Ankunft in Berlin gegen Ende des Monats. — [2] Benoît berichtete, Warschau 27. März, über Schritte, die Rohan von Wien aus unternommen hatte, um die freie Rückkehr für die in Krakau eingeschlossenen französischen Officiere von Russland zu erlangen. Bibikow hatte abschlägig geantwortet. — [3] D. d. Krakau 21. März. Tepper war russischer Agent in Warschau. Das Wachs, nach Oesterreich bestimmt, war mit Beschlag belegt und wegen Zollerhöhung eine Nachzahlung für alles seit August 1771 durchgeführte Wachs verlangt worden. Saldern liess den König ersuchen, von der Zollerhöhung nach Oesterreich abzustehen, mit der von Benoît in seinem Berichte, Warschau 1. April, angegebenen Begründung: „comme Votre Majesté voudrait sûrement ménager la cour de Vienne dans les circonstances présentes". — [4] Benoît berichtete, Warschau 27. März: „Ce Prince voudrait pouvoir attirer toutes les autres puissances, pour les voir prendre part aux affaires de Pologne, uniquement pour contrecarrer les projets des cours de Prusse et de Russie."

porteront certainement aucun obstacle. Elles sont trop insuffisantes pour rien changer à nos mesures, et l'assistance de la France[1] lui sera d'un faible soutien dans tout ceci. En général, la conduite de ce Prince prouve évidemment qu'il est peu au fait de la véritable situation où les affaires se trouvent actuellement, et il est étonnant que les Czartoryski le conseillent si mal et l'engagent à des démarches qui ne sauraient absolument aboutir à rien de solide.

Federic.

Nach dem Concept.

20836. AN DEN GENERALMAJOR VON ANHALT.

Potsdam, 12. April 1772.

Aus Eurem Bericht vom 4. dieses ersehe Ich, dass Ihr weit über Meine Intention, als welche nur eigentlich war, den Cordon von Posen über Gnesen, Kosiaczew[2] und von da hinter das Bruch entlang über Wraclawek[3] nach die Weichsel zu ziehen, hinaus- und bis Kalisz vorgegangen seid. Ich sehe nicht ab, wie Ihr von da an die Weichsel kommen werdet, und besorge nur, dass Ihr, den ganzen Strich zu sichern und gehörig zu decken, nicht Truppen genung haben werdet.

Aus Eurem Bericht vom 2. dieses erinnere Ich Mich, dass Ihr das Getreide aus denen Dépôts derer Regimenter zu die Magazins mit abliefern lassen. Da unter diesem Getreide vermuthlich auch Gerste und Haber befindlich sein wird, so wollet Ihr beides nur nach Marienwerder und Driesen bringen und daselbst aufbehalten lassen, um solches allenfalls zur Sommersaat, woran es hin und wieder noch fehlen dürfte, anwenden zu können.

Uebrigens werdet Ihr, sobald Ihr dem Generalmajor von Lossow das Commando und Magazinankauf- und -Lieferungsgeschäfte nur gehörig werdet übertragen haben,[4] anhero wieder zurückzukommen nicht weiter säumen.

Friderich.

Nach dem Concept.

20837. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 avril 1772.

Toute votre dépêche du 2 de ce mois, ainsi que les anecdotes de la cour où vous êtes,[5] qui y étaient jointes, contiennent des choses bien singulières. Je laisse cependant celles-ci, et je ne m'arrête qu'aux nouvelles contenues dans la première. Ce que j'en puis inférer, c'est

[1] Rohan hatte, nach der von Benoît übersandten Copie eines Schreibens Branickis an Bibikow vom 16. März, den französischen Officieren in Polen befohlen, „de faire révoquer incessamment par la soi-disante généralité l'acte prétendu d'interrègne". — [2] Wohl Kozarzew. — [3] Vorlage: „Wraclawiec"; heute Wlozlawek. — [4] Vergl. Nr. 20819. — [5] Vergl. dafür S. 118.

que le ministère actuel de France pourrait bien être sujet aux mêmes variations que les précédents. Le portrait que vous faites du comte de Broglie,[1] est bien juste et ressemblant. Je l'ai appris à connaître sur le même pied,[2] et s'il obtient le département de guerre, il est à présumer qu'il renversera tout ce que le duc de Choiseul y a établi.

Mais pour ce qui est du projet de commerce avec le Portugal,[3] le duc d'Aiguillon pourrait bien s'aventurer trop loin et s'attirer une guerre sur le dos, sans y penser.

Federic.

Nach dem Concept.

20838. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 avril 1772.

L'histoire scandaleuse qui agite actuellement la cour de Copenhague, finira, selon toutes les apparences, par une séparation et divorce formel entre le Roi et la Reine, et, malgré ce que vous en pensez, dans votre dépêche du 31 de mars dernier,[4] je ne crois point que Sa Majesté Britannique voudra prendre les intérêts de sa sœur si fort à cœur que d'en faire éclater quelque ressentiment. L'affaire en elle-même est trop horrible, et si la Reine n'appartenait pas à une des premières cours de l'Europe, elle mériterait d'être noyée dans un sac ou d'être pendue.

Voici, en attendant, quelques nouvelles qui me sont revenues de France au sujet d'un traité de commerce avec le Portugal.[5] Je serais bien aise de savoir ce que vous en pensez, et surtout si, ainsi qu'on le présume sur la fin de cet extrait, la guerre pourrait être une suite naturelle d'un tel engagement.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Sandoz berichtete: „Le comte de Broglie, désigné généralement pour remplacer le sieur de Monteynard, est encore un homme bien peu propre à diriger un semblable département. Il est vain, présomptueux, étourdi, distrait et inconséquent.“ — [2] Im Herbste 1756. Zwistigkeiten mit Broglie, der damals Gesandter am chursächsischen Hofe war, führten zum Abbruch der diplomatischen Beziehungen (vergl. Bd. XIII, 611). — [3] Sandoz berichtete über den Ursprung der Verhandlungen, dass auf Antrieb der Spanier Portugal den Franzosen vortheilhafte Handelsvorschläge gemacht, dass Aiguillon die daraufhin begonnenen Verhandlungen aber abgeleugnet und eingestellt habe, als die Engländer eine Erklärung darüber von ihm forderten. „Il résulte donc de savoir aujourd'hui si la France croit de trouver de grands bénéfices en agissant de concert avec l'Espagne, pour libérer le Portugal de la dépendance de l'Angleterre, ou si la France préférera l'amitié de l'Angleterre et le maintien de la paix à la mauvaise humeur de l'Espagne. La guerre paraît attachée au premier système, et l'existence du ministère français est d'éviter la guerre.“ Vergl. Nr. 20829. — [4] Maltzan berichtete: „La cour de Danemark se trouvera toujours très gênée vis-à-vis de la Reine, le roi de Danemark ayant engagé sa parole d'honneur à cette cour-ci de ne rien faire dans tout ce qui regardait personnellement la Reine, sans que le roi d'Angleterre y eût donné son consentement.“ — [5] Vergl. Nr. 20837.

20839. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 avril 1772.

Le marquis de Noailles, qui, comme je vois par votre dépêche du 7 de ce mois, est parti de La Haye pour Paris, doit, selon mes dernières lettres de France,[1] être destiné à relever le comte de Guines en Angleterre. Comme elles ne font aucune mention du successeur désigné pour remplacer le premier auprès de la République, et que je ne vois pas ce qui pourrait engager la cour de Versailles à entretenir, dans le moment présent, un ambassadeur là où vous êtes, j'augure presque de ce silence que cette cour pourra peut-être vouloir se borner à y renvoyer simplement un ministre du second ordre et lui substituer, par raison d'économie, un sujet à moindres frais.

Pour ce qui regarde les difficultés désagréables suscitées par la démarche déplacée de la cour de Hollande dont vous faites mention,[2] je me flatte que, bien loin d'être de quelques conséquences, elles pourront être aplanies facilement, et que, pourvu que le prince d'Orange s'y prenne tant soit peu adroitement, cette affaire, au lieu de préjudicier à ses intérêts, pourra, au contraire, fournir occasion à les favoriser et augmenter même son pouvoir.

Federic

Nach dem Concept.

20840. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 avril 1772.

Ma chère Nièce. Les assurances de votre souvenir que vous me donnez, ma chère enfant, me sont chères et précieuses, et quoique j'aie rassemblé ici des parents que j'aime bien tendrement, je me suis souvent dit: si ma chère enfant était ici, elle n'y serait pas de trop. Je laisse à votre discrétion, ma chère enfant, de m'indiquer, quand je pourrai vous voir ici,[3] mais si cela ne se peut cette année, et que le Ciel me donne vie, je viendrai l'année prochaine chez vous; ainsi nous nous verrons pourtant, quelque obstacle qui s'y oppose.

Votre M. de Noailles va comme ambassadeur en Angleterre;[4] je ne sais qui le relevera, je souhaite pour votre satisfaction que ce soit

[1] Bericht von Sandoz, Paris 29. März. — [2] Der Hof von Holland hatte ohne Vorwissen des Prinzen von Oranien, obwohl dieser verfassungsgemäss oberster Gerichtsherr war, bei den Staaten der Provinz über häufige Uebergriffe des Kriegsraths (d. h. des im Jahre 1747 errichteten obersten Kriegsgerichts im Haag) Beschwerde geführt, deren Abstellung, sowie die Bestätigung und Ausdehnung seiner Privilegien gefordert und zwar, wie Thulemeier berichtete, „dans le dessein de mettre des bornes à son pouvoir". — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 7. April: „Plus le temps approche où je me flattais pouvoir entreprendre ce voyage tant désiré, et plus j'aperçois de difficultés; il me reste encore une légère lueur d'espérance, que je chéris trop pour vouloir détruire entièrement." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [4] Vergl. Nr. 20839.

un homme aimable et non pas de ces fous qui ont toujours »Le Roi mon maître« à la bouche.

Nous exerçons ici pendant cette saison à notre ordinaire, et ensuite je ferai quelques tournées dans les provinces. Voilà, ma chère enfant, toutes mes nouvelles; je ne compte point pour telles l'amitié et la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20841. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 14 avril 1772.

Les sommes que l'électeur de Saxe a vraisemblablement dépensées par les tripotages auxquels il s'est prêté, selon votre dépêche du 10 de ce mois, principalement par complaisance pour l'Électrice sa mère, avec les Confédérés, doivent être assez considérables, et, malgré cela, je puis garantir pour sûr qu'il ne lui en reviendra aucun avantage, et que, pour le présent, il n'obtiendra absolument rien par rapport à la Pologne. Les couleurs dont, selon vous, le sieur de Saldern doit peindre les intrigues saxonnes à sa cour,[1] ne favoriseront certainement pas les vues de celle de Saxe sur ce royaume, et je suis bien aise, par cette raison, d'apprendre que ce ministre en agisse de la sorte.

Federic.

Nach dem Concept.

20842. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 avril 1772.

Je ne crois pas que personne puisse trouver la moindre chose à redire sur la manière dont vous me marquez, par votre dépêche du 7 de ce mois, que l'on est intentionné d'en agir là où vous êtes, à l'égard des personnes qui ont donné lieu à la révolution du 17 janvier.[2] Les crimes dont elles se sont rendues coupables, méritent certainement une punition exemplaire, et je suis persuadé que l'Angleterre ne se mêlera pas sérieusement dans cette affaire, et qu'ainsi elle sera sans conséquence à l'égard de cette puissance. Continuez, au reste, à me mander tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Borcke berichtete: „A en juger par le style des lettres qu'il écrit ici à son confrère [Beloselski], il peint à sa cour les intrigues saxonnes en Pologne des plus noires couleurs." — [2] Die Ehe Christians VII. sollte geschieden und die Königin Caroline Mathilde nach Aalborg gebracht, Struensee und Brandt sollten öffentlich hingerichtet und die übrigen Mitschuldigen auf eine norwegische Festung geschickt werden.

20843. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 avril 1772.

Je suis bien aise d'apprendre que l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur soit enfin parvenu au point que vous me le mandez par votre dépêche du 31 de mars dernier.[1] Je vais communiquer à cette Princesse *in extenso* tout ce que vous m'avez rapporté à ce sujet,[2] pour savoir si elle a lieu d'en être contente ou non, et j'aurai soin de vous donner mes instructions là-dessus, dès que sa réponse me sera parvenue.

Au reste, je viens d'apprendre que l'affaire des Sénateurs occasionne de nouvelles tracasseries là où vous êtes. Le Roi m'a écrit lui-même à ce sujet[3] et se plaint de ce que l'on prétend éloigner du Sénat tous les membres du parti français. Je ne puis me dispenser de répondre là-dessus à ce Prince; mais comme je ne vois pas comment on pourrait s'y prendre pour persuader le comte Ostermann à se désister de la prétention de placer ceux de son parti au Sénat, je ne sais pas trop encore en combien je pourrai me mêler dans toute cette affaire.

Nach dem Concept. Federic.

20844. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

König Gustav III. schreibt, Stockholm 20. März: „Vous vous rappellerez, sans doute, mon cher oncle, que, peu après mon retour dans mes États, je formais le plan d'une pacification entre les deux factions qui déchirent ma pauvre patrie.[4] Cette idée que Votre Majesté Elle-même m'avait donnée, dans une conversation que j'eus avec Elle à Potsdam,[5] m'a tenu — par là même — fort à cœur; je parvins aussi alors à faire dresser quelques points qui furent convenus de part et d'autre, et je crois même avoir eu l'honneur d'en faire part à Votre Majesté dans le temps.[6] Un des principaux était que, dès que l'acte d'assurance serait signé, on tâcherait de moyenner quelques vacances dans le Sénat, et on promit, en même temps, qu'aucun moyen violent ne serait employé, et que surtout la persécution contre les individus, qui ne pouvait qu'animer de nouvelles haines et fomenter les vieilles, serait entièrement bannie des démarches du parti qui avait la pluralité et de qui dépendaient les démarches de la Diète. Ce moment est arrivé, les paroles données de mon côté ont été fidèlement exécutées. Le ministre de Votre Majesté Lui en a sans doute déjà rendu compte, ainsi que de la conversation que j'eus avec lui sur ce sujet.[7] Il reste maintenant à voir si on tiendra les paroles données de l'autre côté; nous nous trouvons dans le moment de crise, et Votre Majesté peut, sans doute, beaucoup contribuer à la calmer.

[1] Es handelte sich noch um die Feststellung von Einzelheiten der Hofhaltung der Königin-Wittwe und um die Entscheidung ihres persönlichen Wunsches, wegen der Kursschwankungen nicht den Bankothaler für die Berechnung ihres Witthums zu Grunde zu legen. Scheffer stellte ihr anheim, deshalb noch eine Eingabe an König und Senat zu richten. — [2] Vergl. Nr. 20845. — [3] Vergl. Nr. 20844. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 868. — [5] April 1771. Vergl. Bd. XXXI, 214. 868. — [6] Vergl. Bd. XXXI, 214. — [7] Der angezogene Bericht Dönhoffs ist Stockholm 17. März datirt.

Je sais qu'Elle n'y peut prendre qu'un intérêt très faible sans celui que Son amitié pour moi peut L'engager d'y vouloir bien avoir, et c'est surtout ce sentiment qui me fait espérer qu'Elle voudra bien un peu S'y intéresser et engager ceux qui peuvent le plus sur les esprits, de leur faire garder leurs promesses et de se contenter de ce dont ils étaient, il y a six mois, très satisfaits, mais dont des vues purement personnelles paraissent les vouloir écarter dans ce moment.

La Reine ma mère . . . m'a fait la grâce de m'envoyer les discours qu'on a prononcés dans l'assemblée de l'Académie des sciences de Berlin. La philosophie, la force et la vérité dont l'un est rempli,[1] ne m'a pas fait douter un moment de l'auguste auteur, et Télémaque serait bien heureux, s'il avait un tel Mentor pour lui apprendre l'art de régner; il serait sûr du moins de ne point faire, avec un tel guide, naufrage sur une mer aussi remplie d'écueils."

[Potsdam] 14 avril 1772.

Monsieur mon Frère et Neveu. Les marques de souvenir de Votre Majesté me font en toute occasion un sensible plaisir, et je me rappelle avec sensibilité les moments où j'ai eu le bonheur de La posséder ici, en regrettant encore qu'ils se sont écoulés si vite.

Depuis Son retour en Suède, toute l'Europe a retenti des soins que Votre Majesté S'est donnés pour réconcilier la Suède avec la Suède et réunir les partis qui ne s'accordent qu'à la déchirer. Si tant de peines ont été infructueuses, il faut l'attribuer au malheureux levain qui fermente encore dans des cœurs remplis d'animosité réciproque et qui préfèrent de petits intérêts personnels au bien général de leur patrie. Cependant, tout le monde rend justice aux bonnes intentions de Votre Majesté. Sa première action, en montant sur le trône, a été celle du meilleur des citoyens, d'éteindre l'animosité des factions et de réunir tous les esprits, afin qu'ils ne conspirent tous qu'au bien et à l'avantage de leur patrie; au moins les procédés de Votre Majesté ont été tels qu'Elle en a la conscience nette envers Ses Suédois comme à la face de toute l'Europe.

Si de nouvelles brouilleries sont survenues, si un des partis a gagné l'ascendant sur l'autre, il faut espérer qu'il n'abusera pas de sa prépondérance. Votre Majesté peut être persuadée que, si l'on me consultait sur ce sujet, je prêcherais la paix et la concorde. Mes moyens se bornent à de simples insinuations, mais je n'augure pas assez avantageusement de l'influence que je puis avoir dans ces sortes d'affaires, pour oser promettre que ces insinuations puissent produire les effets qu'on en attend. S'il y a des promesses données, il me semble qu'on en peut rappeler le souvenir; mais comme je ne suis pas entièrement au fait de toutes les intrigues ourdies durant cette Diète, il m'est bien difficile de prévoir quelle en pourra être l'issue. M'intéressant sincèrement à la satisfaction et au contentement de Votre Majesté, je souhaite

[1] Der von dem König verfasste und am 27. Januar in Gegenwart der Königin-Wittwe Ulrike verlesene „Discours de l'utilité des sciences et des arts dans un État" (vergl. Bd. XXXI, 742).

ue les affaires tournent toutes selon Ses désirs, et si je puis parvenir radoucir les esprits, ce me sera une satisfaction particulière d'avoir u contribuer à Son contentement.

J'ai fait ce que j'ai pu, pour rendre ce séjour le moins ennuyeux ue possible à la Reine Sa mère et à Son aimable sœur, sans pouvoir ependant trop me flatter d'y avoir réussi. Sa curiosité a porte ses gards de tous côtés, elle a honoré notre Académie de sa présence; cette occasion, l'Académie a eu la hardiesse de lui dire avec ménage-ent ce que toute l'Europe pense d'elle et de son auguste fils. Il est utefois certain que ce Télémaque, loin d'avoir besoin d'un Mentor, eut servir d'exemple à bien des rois qui, ayant une tâche plus facile remplir que la sienne, la négligent et dédaignent d'être véritablement is. J'en dirais bien davantage, si je ne savais que la modestie est ne des vertus dont Votre Majesté fait le plus de cas. Je La prie de e croire avec la plus haute considération et la plus parfaite tendresse, Ionsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère, fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

20845. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 15 avril 1772.

Ma très chère Sœur. Je souhaiterais que notre climat s'évertuât ndant votre présence, ma chère sœur, à nous produire des fruits aussi licieux que ceux de l'Andalousie ou du royaume de Naples; ceux que i pris la liberté de vous offrir,[1] n'ont pas cet acabit; mais, faute de ieux, vous avez la bonté de vous en contenter.

Vous avez donc été accompagnée, ma chère sœur, dans votre lerinage de Wusterhausen, de notre vieille chronique ambulante, de tre vieux baron;[2] il vous aura dit: C'est à cette place où Madame Kameke[3] mangeait à gagner une indigestion; ici l'Astralicus[4] faisait s contes de peau d'âne; là le feu Roi fumait, et c'est dans cet endroit e j'entretenais la compagnie de l'histoire de mes voyages. Ici était sis Holwedel,[5] vers la cuisine, les cuisiniers recevaient des coups de

[1] Vergl. S. 77. — [2] Die Königin Ulrike schilderte (ohne Datum) den Ausflug ch Wusterhausen vom 12. April: „Nous avons passé une journée très agréable en mille, et toutes les vieilles histoires ont été rappelées. Le vieux papa Pöllnitz a t effort de mémoire et de la meilleure humeur du monde. Vous avez deviné, mon s cher frère, que notre présence ferait époque parmi les habitants de la paraisse ergl. S. 103); le baillif et toute la paraisse était assemblé dans la cour du château; ais il n'y avait plus que trois personnes qui y avai[en]t été du vivant du feu Roi ... tre caravane s'est terminée à sept heures.“ — [3] Die Gemahlin des Grand-maître de garderobe Grafen Kameke. — [4] Spottname des Hofnarren Graben zum Stein. — Der Oberküchenmeister.

bâton régulièrement, avant que la table fût servie; dans cette salle on s'enivrait à la Saint-Hubert, et les cors de cerfs étaient chargés d'autant de verres à anses qu'il y avait d'andouillettes. Voilà où se tenaient les hautbois, et où ils jouaient les vieux opéras de Buononcini que la reine Sophie-Charlotte avait fait composer à Charlottenburg; sur cette place se faisait la curée; dans cette maison logeai[en]t Grumbkow et Seckendorff, et là pensèrent se prendre par la crinière le prince d'Anhalt et Grumbkow.

Quoiqu'il y ait seize[1] bonnes années que je n'ai pas mis le pied dans ce palais enchanté, j'en ai encore la mémoire assez récente, et je pourrais me rappeler, pour ma part, quelques aventures assez disgracieuses que j'y ai essuyées. Tout cela ne sont plus que des rêves.

Mais venons-en à des réalités; vous avez eu la bonté de m'adresser une lettre du roi de Suède; je sais qu'il est peu convenable de vous charger, ma chère sœur, de ma réponse,[2] aussi ne le ferais-je pas, si ce n'est que je suppose que ce sera par vos mains que ma lettre sera remise à ce Prince avec le moins de hasards. La matière est délicate; il voudrait que je négociasse un accord entre les deux partis, pour que le Sénat se trouvât rempli par un nombre égal de Sénateurs des deux partis. Il présume mieux de mon faible crédit que je le fais moi-même; je vous avoue que je n'ose pas me flatter de réussir dans une entreprise aussi difficile. Voilà le cas. Le ministre de Russie, étant sûr de la prépondérance, ne consentira jamais à sacrifier les intérêts de sa maîtresse aux sollicitations d'un tiers, et s'il peut remplir tout le Sénat de créatures attachées à son système, rien ne le fera départir de son entreprise. Ni plus ni moins, pour servir le Roi, j'entreprendrai la chose; mais, ma chère sœur, après ce que je viens de vous exposer, je vous avoue franchement que je n'y vois pas jour, à moins que le parti des Chapeaux ne regagne l'égalité avec celui des Bonnets.

Voici une relation que je viens de recevoir actuellement de Suède;[3] je prends la liberté, ma chère sœur, de vous l'envoyer telle que je l'ai reçue, attendant ce que vous trouverez bon d'ordonner, et ce que vous voulez que le comte Dönhoff fasse ultérieurement. Mes vœux sont toujours les mêmes pour tout ce qui peut contribuer à votre contentement; ces sentiments sont une suite naturelle de [la] tendresse, de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

---

1 Also 1756, während in dem Briefe an die Königin Ulrike vom 12. April (vergl. S. 103) das Jahr 1746 genannt wird. Ueber diesen Besuch in Wusterhausen hat sich nichts feststellen lassen. — 2 Nr. 20844. — 3 Vergl. Nr. 20843.

20 846. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 15 avril 1772.

Votre dépêche du 8 de ce mois me confirme que la France est assez bien informée du démembrement de la Pologne. Ce que le prince de Rohan en a dit à un de ses amis,[1] ne permet pas d'en douter. Je serais seulement curieux de savoir par qui sa cour a pénétré les intrigues du prince de Kaunitz. Peut-être a-t-elle, à la suite de ce ministre, un secrétaire d'ambassade assez fin et rusé qui a trouvé moyen d'approfondir ce mystère. Si vous en apprenez quelque chose de positif, n'oubliez point de satisfaire ma curiosité.

En attendant, je sens très bien que cette découverte doit embarrasser extrêmement le prince de Kaunitz. Il aura de la peine à guérir la France de la méfiance que ses menées ne manqueront pas de lui inspirer. Mais peut-être en résultera-t-il quelque bien pour le prompt succès de notre négociation, et apparemment se trouvera-t-il par là engagé à s'arranger d'autant plus promptement avec nous sur ce sujet. Il ne gagnera au moins rien au délai qu'il voudrait y apporter, il ne ferait qu'augmenter son embarras vis-à-vis de la France; et, en effet, ayant pris une fois ce parti, il ne voudra pas faire les choses à demi. Il se hâtera plutôt de parvenir avec nous à une conclusion, et, par tous ces différents motifs, j'ai tout lieu d'espérer que cette négociation ira grand train.

D'ailleurs, je serais bien aise de connaître plus particulièrement les talents et le caractère du prince de Rohan; je ne le connais que par renommée, et vous me ferez plaisir de m'en faire un portrait plus juste et détaillé.

Der König befiehlt Edelsheim, die Besorgung von Vendeer Wein für die Königin-Wittwe Ulrike (vergl. Bd. XXXI, 621) zu beschleunigen. „Ce délai ne me donne pas une grande idée du soin que vous apportez à l'exécution de ces sortes de commissions."

Nach dem Concept.

Federic.

---

20 847. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 31. März, dass Panin, betreffend die Verleihung des schwarzen Adlerordens an ihn und Gregor Orlow,[2] erklärt habe: „Il suffira que Sa Majesté le Roi me fasse la grâce de me donner son portrait, ou en grand ou dans une bague de prix, que je porterai alors toute ma vie." Im Verlauf des Gesprächs

[1] Rohan hatte in Bezug auf das Project zur Erwerbung der Walachei durch Oesterreich (vergl. Nr. 20785) geäussert, „que les intérêts de sa cour seraient entièrement trahis par de pareils projets, qui ne pouvaient manquer de lui inspirer une juste méfiance contre son alliée". — [2] Vergl. Bd. XXXI, 759.

habe Panin ferner den Wunsch geäussert, dass der König die Verleihung des Ordens bis zur Vermählung des Grossfürsten Paul aufschiebe. „Alors, continua-t-il, le Roi votre maître n'aura besoin que de me le donner à moi seul, et j'en serai très flatté.“

Ueber die Wahl der künftigen Gemahlin für den Grossfürsten berichtet Solms: „Il semble que tout le monde se réunit à destiner cette place à une princesse de Hesse-Darmstadt. Dans cette même conversation, le comte Panin jeta aussi en avant le propos que maintenant que l'union politique entre nos cours et l'intimité personnelle entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie était si singulièrement bien établie, il souhaiterait que Votre Majesté voulût laisser faire un voyage à Pétersbourg à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Son neveu. Que le prétexte pour cela serait facilement trouvé. Que Votre Majesté Se rappellerait certainement qu'il avait été question, il y a quelques années, du désir mutuel qu'Elle et l'Impératrice S'étaient témoigné de pouvoir arranger une entrevue entre Elles, mais qu'un tel rendez-vous rencontrait trop de difficultés.[1] Votre Majesté, pour faire un compliment à l'Impératrice, en la regardant plutôt comme dame que comme souveraine, lui enverrait le prince royal Son neveu à sa propre cour pour l'assurer de Son amitié. Le comte Panin estime que ce serait pour le bien même des deux États que ce Prince ferait la connaissance de l'Impératrice et du Grand-Duc, et qu'il reconnût l'intérieur du gouvernement russien, et il assure que Sa Majesté Impériale désirait, de son côté, beaucoup de connaître Son Altesse Royale, mais qu'elle n'osait pas le faire remarquer à Votre Majesté.“

Potsdam, 15 avril 1772.

Selon mes lettres de Vienne, le courrier du prince de Lobkowitz, avec la contre-déclaration de la cour où vous êtes, sur l'égalité de nos acquisitions en Pologne,[2] y est arrivé. Il y a donc toute apparence que le prince de Kaunitz ne tardera point à s'expliquer, et le comte de Panin ne sera pas longtemps à savoir si ses demandes iront au delà de ce qu'il destine à la cour de Vienne. Il est cependant bien à présumer que ce ministre donnera d'abord une très grande étendue à ses prétentions; c'est assez sa coutume. Mais il se relâchera ensuite, et tout ce que je crains, c'est qu'il n'en résulte un retard dans cette importante négociation. Cependant il faut le voir venir, et s'il est plus modeste que nous ne le présumons, il ne faudra pas non plus faire les difficiles et ne le pas chicaner mal à propos sur ses demandes. Tout ce que je vous recommande et qui m'importe infiniment d'empêcher, c'est que sa portion n'approche pas de trop près de mes frontières. Souvenez-vous, pour cet effet, de tout ce que je vous ai dit précédemment sur ce sujet.[3] C'est ma réponse à votre dépêche du 31 de mars dernier.

Je passe au contenu de son apostille, et je ne saurais vous dissimuler que je suis un peu embarrassé d'apprendre que le comte de Panin ne veut pas partager avec le comte d'Orlow l'honneur de porter mon grand ordre de l'aigle noir. Je ne l'ai destiné à ce dernier que pour lui donner une marque publique du cas que je fais d'un ministre qui tient de si près à la bienveillance et à la faveur de sa souveraine. Mais voyant que cela ferait trop de peine au comte de Panin, il ne reste

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 108. — [2] Vergl. S. 71. — [3] Vergl. S. 95.

qu'à voir comment je pourrais témoigner mon attention au comte d'Orlow d'une autre manière, et c'est sur quoi vous aurez soin de réfléchir plus particulièrement et de me dire ensuite votre sentiment. Pour la bague de prix que le comte de Panin paraît préférer en tout cas, je ne suis pas éloigné de l'en gratifier. J'attendrai cependant auparavant votre réponse pour me décider, et supposé qu'il faudrait renoncer entièrement aux cordons, vous n'avez qu'à me les renvoyer alors, en même temps, avec les marques garnies de brillants.

Quant au mariage du Grand-Duc, je serai bien charmé, si on lui choisit une princesse de Hesse-Darmstadt pour épouse. Une telle union établirait une parenté entre ma maison royale et la maison impériale de Russie,[1] qui me ferait un plaisir infini, et si elle avait effectivement lieu, il serait tout naturel que mon neveu le Prince de Prusse fasse, un jour, un tour à Pétersbourg pour voir son beau-frère le Grand-Duc et assurer en même temps, à cette occasion, l'impératrice de Russie de toute mon amitié.

Enfin, et pour ce qui est de la lettre[2] que Sa Majesté Impériale a bien voulu me faire adresser à la suite de votre dépêche, quoique ce ne soit qu'une réponse à la mienne,[3] je compte cependant de lui en écrire, dans peu, une autre, à l'occasion du service de porcelaine que je lui ai fait préparer dans ma fabrique à Berlin,[4] et qui sera achevé dans le courant du mois prochain. Ce service partira alors par des rouliers à votre adresse, et il sera accompagné de quatre autres, dont l'un est destiné au Grand-Duc et les trois autres aux comtes de Panin, d'Orlow et de Tschernyschew; et comme j'écrirai à chacun une lettre particulière, je vous les ferai, à la vérité, adresser également, mais je me rapporte à votre jugement s'il conviendra de les remettre d'abord ou s'il vaudra mieux attendre que les services puissent leur être présentés en même temps.

Federic.

Nach dem Concept.

20848. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 avril 1772.

Le courrier du prince de Lobkowitz, porteur de la contre-déclaration de la Russie sur l'égalité de nos acquisitions en Pologne, étant arrivé à Vienne, selon la dernière dépêche du baron d'Edelsheim, nous ne tarderons apparemment plus d'être informés de l'étendue de la portion que cette cour a dessein de se stipuler dans ce partage, et c'est ce qui fait le principal sujet de mes ordres d'aujourd'hui à ce ministre,[5] dont

[1] Die Gemahlin des Prinzen von Preussen, Friederike, war eine geborene Prinzessin von Hessen-Darmstadt. — [2] D. d. Petersburg 15. März (a. St.). — [3] Vergl. Bd. XXXI, Nr. 20689. — [4] Vergl. Bd. XXIX, 303. 355; XXXI, 756. — [5] Vergl. Nr. 20846.

je vous adresse ci-joint une copie. J'y ai fait ajouter encore celle de mes ordres au comte de Solms,[1] dont les dernières dépêches n'ont pas laissé de m'embarrasser un peu.

Federic

Nach der Ausfertigung.

20849. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 15 avril 1772.

Mon cher Frère. Je vous félicite d'être de retour de votre pèlerinage à Wusterhausen.[2] Si cet endroit continuait d'être visité, il deviendrait, avec le temps, aussi célèbre que la Mecque; il n'y manquerait que le tombeau d'un prophète, suspendu entre deux aimants, ce qui serait difficile de trouver. Notre père n'y est point enterré, et, autant que je m'en souviens, il n'y a qu'un certain F........, autrefois grand-maître de cuisine, qui y soit inhumé. Ce F........ n'était fameux que par la faculté qu'il avait de lâcher des vents aussi souvent qu'on le voulait. Je l'ai entendu p.... jusqu'à vingt-quatre fois de suite dans les grandes occasions; je n'ai pas la foi assez robuste pour croire qu'il p..... encore.

J'ai reçu des lettres de Russie qui m'embarrassent un peu. M. de Panin ne veut absolument pas qu'Orlow reçoive mon ordre;[3] d'autre part, je voudrais volontiers faire ce plaisir à l'Impératrice. Donner cet ordre à Orlow, sans que Panin le reçût, ce serait tout gâter; il faudra donc attendre et voir comment cela pourra s'arranger avec le temps.

Le secret du prince Kaunitz lui est échappé; les Français ont à présent pleine connaissance de toutes ses machinations, ce qui, dans le fond, ne leur plaît nullement. On dit que c'est le prince de Rohan qui a découvert le pot aux roses.[4] Le prince Kaunitz aura besoin de toutes ses subtilités pour bien rajuster cette affaire.

Mais il vient d'arriver une aventure à Versailles qui a plus occupé les ministres que toute la politique de l'Europe. Dans un souper[5] des petits cabinets la Barry a voulu donner une croquignole au Roi, selon son usage. Le Roi voulait boire; son vin s'est répandu sur son habit, le verre s'est brisé. Cela lui a donné de l'humeur; il en a boudé sa maîtresse pendant trois jours, mais il a fini par lui demander humblement pardon. A ces misères tient le sort des ministres en place, de sorte que vous pouvez, mon cher frère, vous figurer combien cette rupture

[1] Vergl. Nr. 20847. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Spandau 14. April: „Mes sœurs ont été à Wusterhausen; il en a été, comme vous l'avez prédit, mon très cher frère (vergl. S. 99). [Elles] se sont rappelées un vieux rêve; le baron qui a rêvé plus longtemps, s'est rappelé sa vie de Wusterhausen; aucun recoin de chambre, point de chaise ni de table qui n'était marqué d'une anecdote.“ Vergl. Nr. 20845. — [3] Vergl. S. 115. 116. — [4] Vergl. S. 115. — [5] Das folgende nach einer Beilage des Berichts von Sandoz, Paris 2. April.

a paru importante, et que d'intrigues l'on a employées pour ramener l'amant aux genoux de sa maîtresse; et voilà comme le monde se gouverne.

Le roi de Suède me demande, par une lettre, que j'interpose mes bons offices pour qu'il conserve la moitié de son Sénat français qu'on veut remplacer par ceux de l'autre parti.[1] Je ne pourrai que le servir très faiblement; car comment prétendre d'un ministre russe que, pouvant déplacer entièrement une faction contraire aux intérêts de sa cour, qu'il néglige un moment aussi avantageux, pour complaire aux sollicitations d'un tiers? Vous jugerez sans doute, mon cher frère, que, dans le fond, on ne saurait le prétendre, et qu'ainsi tout ce que Dönhoff pourra faire, sera de prêcher la concorde et l'union.

Voilà bien des nouvelles de l'Europe, mais c'est aujourd'hui le grand jour, et mes gazettes me viennent, et vous les recevez toutes fraîches, mon cher frère, et telles qu'elles me sont parvenues. Je suis avec la plus haute estime et la plus parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20850. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 16 avril 1772.

Malgré tout ce que, selon votre dépêche du 5 de ce mois, l'on vous a dit du contraire, vous pouvez compter que le courrier du prince Louis de Rohan a été effectivement le porteur du nouveau système de la cour de Vienne relativement aux affaires entre la Russie et la Porte.[2] J'ai d'autant moins lieu d'en douter qu'on me l'a confirmé de Vienne même,[3] et je sens très bien qu'on ne vous en fait mystère qu'afin de cacher d'autant mieux son chagrin de la tournure que les affaires ont prise à cet égard. Quoi qu'il en soit, dans les circonstances où la France se trouve actuellement, elle ne saurait y apporter le moindre changement, et il faudra bien qu'elle fasse bonne mine à mauvais jeu, et qu'elle nous laisse faire comme nous le jugerons à propos.

Mais, d'un autre côté, votre susdite dépêche fait assez voir que l'Espagne épie véritablement les occasions de chicaner l'Angleterre et de se brouiller avec elle,[4] et, en rassemblant tous les sujets de plainte qu'elle lui a déjà donnés, je me persuade de plus en plus que les tra-

[1] Vergl. Nr. 20844. — [2] Vergl. S. 97. Aiguillon hatte behauptet, dass die Sendung des Couriers nicht politische Dinge beträfe. — [3] Vergl. S. 115. — [4] Sandoz berichtete, dass der spanische Hof bei der Vermählung des Prätendenten Karl Eduard Stuart mit der Prinzessin Louise Maximiliane von Stolberg die Hand im Spiele habe, in der Absicht, „à prolonger la durée d'un épouvantail à la maison de Hanovre“.

casseries entre les deux maisons de Bourbon et l'Angleterre ne sauraient manquer d'éclater, à la fin, dans une rupture ouverte.

Au reste, je suis bien aise de vous faire connaître de nouveau combien je suis satisfait de vos dépêches; elles me fournissent, tous les jours, de nouvelles preuves de votre savoir-faire, ainsi que du soin que vous prenez à vous mettre bien au fait de tout. L'expérience confirme assez bien les avis que vous me donnez, et je trouve dans vos rapports toute la justesse et la précision que je puis désirer. Aussi y ferai je, par cette raison, toujours beaucoup d'attention, lors même que le baron de Goltz sera de nouveau à la tête de mon ambassade en France, et comme, d'ailleurs, il n'est pas encore décidé s'il y fera un fort long séjour, je ne discontinuerai point d'accueillir vos avis de la même manière comme j'ai fait jusques ici.

Federic.

Nach dem Concept.

20851. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 16 avril 1772.

N'ayant absolument rien à arranger avec la cour où vous êtes, il m'est fort indifférent de quel œil elle regarde la pacification tant de la Pologne qu'entre la Russie et la Porte. Malgré toute la mauvaise humeur que, selon votre dépêche du 3 de ce mois, le lord Suffolk a fait paraître à l'un et à l'autre égard, il faudra pourtant faire bonne mine à mauvais jeu et nous laisser faire. L'Angleterre ne peut plus faire pencher la balance de l'Europe à son gré, et il faudra bien se borner, cette fois-ci, à être spectatrice tranquille du sort qu'on fera à la Pologne, et de la paix avec la Porte.[1] Elle ferait donc bien mieux de concentrer son attention sur les affaires de Danemark et sur les troubles d'Irlande,[2] ainsi que sur les affaires de sa Compagnie des Indes que de se mêler de celles qui ne la regardent point du tout, et qui s'arrangeront, sans qu'on ait besoin de son suffrage . . .

Nach dem Concept. Federic.

20852. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 17 avril 1772.

Le frère du comte de Struensee étant plaint aussi généralement que vous le mandez par votre dépêche du 11 de ce mois, du malheur

[1] Maltzan berichtete von den englischen Ministern: „Non seulement ce prétendu partage, mais l'idée même de la paix, sans qu'ils y aient contribué, est une pilule qu'ils n'avalent qu'avec peine.“ — [2] Unruhen, bei denen es, nach Maltzans Bericht, zu einem blutigen Zusammenstoss zwischen Bevölkerung und Soldaten gekommen war.

où il se trouve impliqué par les crimes de celui-ci,[1] excite par là, en quelque sorte, ma compassion. Je voudrais donc, pour cet effet, savoir de vous si, au cas que les accusations dont on le charge, ne sont effectivement pas des plus graves, il y aurait quelque espoir de succès à lui obtenir grâce et son élargissement, en sollicitant en sa faveur. Mandez-moi ce que vous en pensez. Mais, au cas qu'il dût être complice des fautes de son frère ou y avoir trempé, le moins du monde, pour quelque chose, il n'y a absolument rien à faire pour lui, et je vous déclare d'avance que, pour lors, il faut l'abandonner entièrement à son sort, sans se mêler aucunement de ce qui le regarde.

Federic.

Nach dem Concept.

20853. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 17 avril 1772.

Je suis bien aise de voir, par ce que renferme votre dépêche du 3 de ce mois au sujet du déplacement arrêté par la députation secrète des Sénateurs du parti français,[2] que les deux partis sont enclins à vouloir s'entendre amiablement là-dessus, et qu'ils tâchent d'accommoder cette affaire paisiblement, le mieux qu'il se peut. Je tire un très bon augure de pareilles dispositions et espère que, cette affaire réglée, il ne restera guère de plus grands débats à appréhender pendant la durée de la présente Diète.

La seule chose qui pourrait être sujette à rencontrer peut-être encore quelques difficultés, c'est le voyage projeté du roi de Suède, sur lequel je vous ai prévenu par mes ordres du 17 de mars.[3] Je m'y réfère quant aux insinuations que vous devez faire à cet égard, et me flatte que l'on trouvera également moyen d'écarter les obstacles qui pourraient s'opposer au dessein de ce Prince de la part des états.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 73. Noch am 16. hatte der König die Bitte von Struensees Frau abgelehnt, sich ihres Mannes anzunehmen, der „unverschuldeter Weise in seines Bruders zu Kopenhagen Unglück sich impliciret" befinde und dessen „Feinde ihn wegen gewisser Finanzarrangements, so den Nutzen der preussischen Staaten betreffen sollen, strafbar zu befinden" suchten. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus ihrem Gesuche findet sich die Bleinotiz für die Antwort des Königs, Potsdam 16. April: „Ist Meine Schuld nicht. Warum ist er nicht in Liegnitz geblieben! Ich kann Mich davon nicht meliren." Karl August Struensee war bis April 1771 Professor der Philosophie und Mathematik an der Ritterakademie in Liegnitz gewesen. — [2] Dönhoff berichtete, dass, trotz des Beschlusses der Geheimdeputation (vergl. S. 73), Ostermann sich mit neun Sitzen im Senat für seine Partei begnügen und darüber hinaus gegen eine Reihe im einzelnen angeführter Bedingungen auch von der Entfernung Scheffers aus dem Senate Abstand nehmen wolle. Vergl. Nr. 20862. — [3] Vergl. Nr. 20743.

20854. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 17 [avril 1772].

Mon cher Frère. C'est en vous remerciant infiniment de votre attention que je vous renvoie, mon cher frère, la lettre de l'impératrice de Russie.[1] Il me semble qu'elle y marque quelque humeur contre le Danemark, et qu'elle voit avec chagrin qu'on punit ailleurs des crimes par lesquels elle s'est élevée au trône.

Enfin les Autrichiens se sont choisi leur portion.[2] C'est à peu près un bon quart de la Pologne, et ils croient encore n'en avoir pas pris assez. Je crains que l'affaire ne leur passe; car l'impératrice de Russie s'impatiente de finir et de terminer la guerre avec les Turcs, ce qui me fait croire qu'on ne chicanera pas les Autrichiens sur leurs prétentions. Elle m'écrit qu'elle espérait bien que je ne mettrais aucun obstacle à la conclusion d'une affaire qui lui tient si fort à cœur;[3] ce ne sera donc que dans un mois d'ici que nous saurons comme tout cela se sera passé, et la fin de cette importante affaire.

Je suis charmé que mes sœurs se soient si bien amusées à Spandau,[4] et je souhaite, mon cher frère, que vous jouissiez d'une satisfaction parfaite, étant avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20855. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 11. April: „Peu après l'arrivée du courrier du prince de Lobkowitz, le chancelier de la cour a remis au ministre de Russie une note en forme de lettre de ce dernier au comte Panin pour le prévenir sur les districts dont la cour d'ici souhaitait de former sa portion aux acquisitions en Pologne. Cette pédagogie inusitée envers un ministre étranger de vouloir lui dresser ses propres rapports, ayant paru aussi surprenante que ridicule au prince Golizyn, il est retourné chez le prince Kaunitz pour lui représenter qu'étant obligé d'accompagner la lettre qu'il venait de lui prescrire, d'une autre, dans laquelle il ne pourrait s'empêcher de rendre compte des circonstances attachées à la première, il lui paraissait qu'il serait

[1] Das Schreiben der Kaiserin Katharina II. vom 19. März (a. St.) ist abgedruckt bei Krauel, Briefwechsel zwischen Heinrich, Prinz von Preussen, und Katharina II. von Russland (Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern, Heft VIII, Berlin 1903), S. 85—87. — [2] Vergl. Nr. 20855. — [3] Kaiserin Katharina II. hatte, Petersburg 15. März (a. St.), geschrieben: „J'aime à voir la cour de Vienne revenir à elle-même, et je me tiens à ma façon de sentir que Votre Majesté y a essentiellement contribué. Je veux du bien à cette cour de son retour, et je suis pleinement persuadée que, par les mêmes sentiments d'humanité et d'amour pour la tranquillité de l'Europe, Votre Majesté Se trouvera disposée à apporter de Sa part toutes les facilités convenables au succès de la négociation qui va s'ouvrir entre nous trois." — [4] Die Königin Ulrike und die Herzogin Charlotte von Braunschweig hatten dem Prinzen Heinrich am 16. April einen Besuch in Spandau abgestattet.

plus naturel de ne la rapporter que comme le précis d'un entretien. Le prince Kaunitz lui ayant laissé la liberté d'en faire l'usage qu'il jugerait le plus à propos, il s'est borné à en faire un extrait qu'il a dépêché aussitôt pour Pétersbourg. Les districts en question, dont le sieur van Swieten pourrait peut-être ne pas encore avoir donné connaissance à la réception de celle-ci,[1] doivent s'étendre de Biala, le long de la Vistule, jusqu'à Sandomir; de là jusqu'à Parkow, où l'on descendra entre la Volhynie et la Russie Rouge le long du Niester, pour joindre la Transylvanie, en se procurant ainsi des points d'appui, d'un côté sur la Silésie et de l'autre sur la Transylvanie. Il me paraît qu'on n'a pas mal poussé en avant, en allant jusqu'à Parkow, qui fait la pointe des palatinats de Lublin, Brzesc et Belz. A vue de juger, ce ne sera pas la plus petite des trois portions ni la moins importante, par le nombre des villes considérables et des mines, jusqu'à présent peut-être assez mal exploitées, qui s'y trouvent renfermées; et cependant dans le projet de lettre dont j'ai parlé plus haut, le prince Kaunitz doit avoir ajouté que, pour asseoir un nivellement politique exact, il faudrait être beaucoup mieux informé qu'on ne l'était ici, de la valeur intrinsèque des différents terrains qui devaient entrer dans les acquisitions respectives, mais qu'il s'en reposait sur les lumières et l'amitié du comte Panin, qui voudrait bien lui communiquer ce qu'il croirait y devoir ajouter pour compenser à la cour d'ici les disproportions qui pourraient encore se trouver dans le futur partage. Enfin, il a témoigné que, le concert entre Votre Majesté et l'impératrice de Russie sur toute cette affaire ayant de beaucoup précédé la communication qu'on en avait faite à cette cour,[2] il serait encore plus convenable que celle-ci ne signât à présent pas la communication même qui devait exister déjà entre elles, mais que ce fût plutôt sur le pied d'une accession qu'elle prît part à cet engagement réciproque; ce qui serait absolument de la même valeur. Le prince Golizyn a cependant gagné encore sur ce ministre que le prince Lobkowitz serait autorisé de signer indifféremment sur le pied ou d'accession ou de convention, selon ce que Votre Majesté et l'impératrice de Russie désireraient préférablement, afin de ne pas exposer la conclusion de cette importante affaire à un nouveau délai, pour une formalité dans le fond peu importante."

Potsdam, 18 avril 1772.

Je viens d'examiner sur une carte très exacte que j'ai de la Pologne, les districts que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, la cour où vous êtes, désire de faire entrer dans sa portion, et je vous avoue qu'ils me paraissent, tant pour la quantité que pour la qualité, presque égaux à la Prusse polonaise et aux autres palatinats qui doivent nous[3] tomber en partage. J'ai donc bien de la peine à me persuader que la Russie lui accordera sa demande dans toute son étendue, et les salines du roi de Pologne seules, qui y seraient enclavées, font un objet de près d'un million d'écus de revenus, de sorte qu'il y a toute apparence que la Russie insistera sur quelque modification, surtout du côté de Cracovie, où ces salines sont situées. Tout cela fera l'objet de la négociation qui va s'entamer en Russie, et qui n'ira pas si vite qu'on ne puisse s'attendre à voir trotter encore quelques courriers entre Pétersbourg et Vienne, avant de parvenir à la conclusion de cet important ouvrage.

En attendant, le baron Swieten m'a demandé une audience pour me communiquer les ordres de sa cour relativement à ce sujet,[4] ainsi

[1] Dieser Relativsatz fehlt in der Mittheilung an Solms (vergl. Nr. 20856). — [2] Vergl. S. 9. — [3] Preussen und Russland, vergl. S. 131 und 136. — [4] Vergl. Nr. 20857.

que, selon votre dépêche du 12, le prince de Kaunitz vous en a déjà prévenu lui-même; et comme je l'ai fait appointer à demain, je ne tarderai pas d'apprendre s'ils sont en tout point analogues à ce que vous m'avez rapporté, ou si, comme c'est assez souvent la coutume du prince Kaunitz, ce ministre s'est réservé quelque chose pour m'en faire faire une ouverture verbale. Quoi qu'il en soit, vous avez parfaitement bien fait de me prévenir sur tout ce qui vous en est revenu.

Vous avez très bien fait de m'avertir par estafette de ce qui se passe. J'attends le compte du fromage.[1]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

20856. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 avril 1772.

Les nouvelles que je viens de recevoir de Vienne au sujet de la portion que la cour de Vienne demandera de la Pologne, me paraissent trop importantes pour ne pas m'empresser de les porter à votre connaissance par un courrier exprès.

Solms wird nach dem Berichte Edelsheims, Wien 11. April, von den polnischen Gebietstheilen unterrichtet, die der wiener Hof für sich fordert (vergl. Nr. 20855).

Selon ce plan, la portion de l'Autriche ne serait guère moindre que la Prusse polonaise avec tout le reste de nos acquisitions,[2] et elle y enclaverait, en même temps, les salines du roi de Pologne, qui font seules un revenu d'un million d'écus. Vous aurez donc grand soin de faire observer au comte de Panin toute la rapacité de ces prétentions, afin qu'il ne soit point le jouet de la finesse du prince Kaunitz. Je me réfère, à cet égard, à mes ordres précédents, et surtout, par rapport aux salines, à ceux du département des affaires étrangères en date du 4 de ce mois,[3] où je vous ai détaillé le préjudice qui résulterait pour mes propres salines, si la cour de Vienne obtenait celles de Pologne. Il est bien vrai que la dernière lettre que l'impératrice de Russie m'a adressée, indique assez combien on est pressé de finir avec la cour de Vienne;[4] de sorte qu'en tout cas il faudra bien se résoudre à signer sur le pied que la Russie le jugera à propos. Mais, après tout et

[1] Am 19. April beauftragt der König Edelsheim, Maria Theresia davon zu unterrichten, dass er auf ihre Fürsprache wegen Freilassung des Unterofficiers Münchsmeyer an den Chef des Regiments Gablentz geschrieben habe, „pour donner une nouvelle marque à Sa Majesté Impériale et Royale du plaisir que je trouve à l'obliger, et des égards que j'ai à son intercession". — [2] Gemeint sind die preussischen und russischen Erwerbungen zusammen, vergl. S. 123. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 76. Anm. 3. — [4] Vergl. S. 122. Anm. 3.

[q]uoique je vous permette de vous conformer, à cet égard, à l'avis du [c]omte de Panin, vous me rendrez cependant un très grand service, si [v]ous pouvez le persuader à retrancher quelque chose des prétentions [d]e l'Autriche et à lui refuser au moins ceux des districts dont la [p]ossession pourrait tourner à mon préjudice.

Federic.

Nach dem Concept.

20857. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 18 avril 1772.

Nous ne nous sommes pas trompés en supposant que le prince de [K]aunitz ferait des demandes exorbitantes dans le partage de la Pologne. [L]a dépêche du baron d'Edelsheim du 11 de ce mois, dont vous aurez [r]eçu le double par la même estafette qui me l'a portée, vous fera voir [q]u'il a imité, à cet égard, assez bien la rapacité du double aigle que [s]a cour porte dans ses armes, et qu'il ne demande pas moins, à peu [d]e chose près, que l'équivalent de la Prusse polonaise et de tous les [a]utres palatinats qui doivent entrer dans notre partage.[1] Aussi n'ai-je pas différé de faire donner l'éveil au comte de Panin, en conséquence [d]e la dépêche ci-jointe en copie au comte de Solms,[2] que je fais porter [à] ce dernier par un courrier exprès, et de répondre, dans le même sens, [a]u baron d'Edelsheim,[3] ainsi que vous verrez plus amplement par la seconde copie qui se trouve à la suite de la présente. J'ai cru insister surtout dans les premiers ordres sur le préjudice qui résulterait pour le débit du sel de mes États, si les salines de Pologne tombaient entre les mains de l'Autriche; mais, à cela près, j'ai vu par la dernière lettre de l'impératrice de Russie qu'on est fort empressé de finir avec la cour de Vienne,[4] de sorte que, pourvu qu'on défalque au moins les salines susmentionnées, il faudra bien signer sur le pied que la Russie voudra.

Nous en pourrons peut-être mieux juger, après que le baron de Swieten m'aura communiqué les instructions qu'il a ordre d'expédier au prince de Lobkowitz,[5] et, dans cette vue, je ne veux pas différer de l'admettre dès demain à l'audience que, selon votre rapport d'hier, il vient de demander, et à laquelle vous aurez soin de me l'amener vous-même.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 20855. — [2] Vergl. Nr. 20856. — [3] Vergl. Nr. 20855. — [4] Vergl. S. 122. Anm. 3. — [5] Swieten hatte, nach Finckensteins Bericht, Befehl, dem König die Instructionen für Lobkowitz in einer Audienz mitzutheilen.

20858. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 18 avril 1772.

La lettre de l'Hetman au Roi, dont la traduction se trouve à la suite du rapport du Département des affaires étrangères en date d'hier, étant des plus polies,[1] Sa Majesté ordonne par les présentes à ce dernier d'y faire une réponse des plus gracieuses[2] et de marquer, en même temps, à Sa Majesté, en la présentant à sa signature, la qualité du présent qu'elle pourrait faire à ce général en retour des trois chevaux et de la pelisse qu'il vient de lui envoyer, et où il faudrait le lui adresser pour le lui faire parvenir sûrement.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20859. AN DEN GENERALMAJOR VON ANHALT.

Potsdam, 18. April 1772.

Ich habe Euch auf dem Mir mit Eurem Bericht vom 10. dieses übersandten Schreiben des Conföderationsmarschalls von Zaremba hierbei Meine Antwort an denselben,[4] desgleichen eine Ordre an den Generalmajor von Lossow,[5] um wegen des der Frau des von Zaremba weggenommenen Geldes und Pferde eine Untersuchung anstellen und über den Officier, der solches verübet oder geduldet, gleich Kriegesrecht halten, inzwischen aber beides sofort extradiren zu lassen, zur weitern Beförderung zuschicken und Euch zugleich das Mir communicirte Schreiben des von Zaremba an Euch hiermit remittiren wollen. Ihr könnet demselben nur Eurerseits darauf antworten, dass, so lange er sich in seinen Schranken halten werde, er sich keines Leides zu befürchten, übrigens aber der Retradirung des seiner Frauen weggenommenen Geldes und Pferde sicher zu gewärtigen habe.

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Anlässlich der Ankunft eines preussischen Husarenrittmeisters für Remonteankäufe bot der Hetman der Kalmüken der Kleinen Tartarei, Stephan Jefremoff, Tscherkaskoi 16. December 1771, dem König drei Pferde aus seinem Gestüt und einen Pelz zum Geschenk an. Am 12. April hatte der König das Schreiben an Finckenstein zur Uebersetzung gesandt. — [2] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte lateinische Antwort ist Berlin 21. April datirt und dem König mit einem Begleitberichte gleichen Datums zur Unterschrift vorgelegt worden. In seiner Antwort vom 22. unterrichtet der König das Departement, dass er das Schreiben dem Hetman direct zustellen lassen werde. — [3] Am 5. Juli dankt der König dem General von Lossow für seinen Bericht vom 23. Juni über das „Verhältniss, in welchem der Hetman Stephan Jefremoff mit der russischen Regierung stehet", und befiehlt ihm, zu melden, was er dem Hetman zum Geschenk machen könne. — [4] Nr. 20860. — [5] Liegt nicht vor.

20860. AU SIEUR DE ZAREMBA A SOKOLNIKI.

Potsdam, 18 avril 1772.

Je viens de recevoir votre lettre du 13 de ce mois, et quelque indigné que je puisse être contre l'excès de cruauté dont un certain Mazowiecki s'est rendu coupable, bien loin d'en tirer vengeance sur vous, vous pouvez compter qu'aussi longtemps que vous vous conduirez envers mes troupes aussi prudemment que vous avez fait jusqu'ici, je ne souffrirai point qu'il vous soit fait le moindre mal; et c'en est un effet, quand je viens d'ordonner de rendre tout de suite les argents et les chevaux dont vous vous plaignez à mon major-général d'Anhalt,[1] qui vous ont été pris aux environs de Grabow. Au reste, et quoique vous me disiez que vous n'êtes point du parti opposé à votre roi, je vous conseille cependant d'y conformer votre conduite vis-à-vis des Russes ou d'éviter soigneusement de vous trouver dans leur chemin.

Nach dem Concept. Federic.

20861. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 18. April 1772.

Es thut Mir gewiss recht sehr leid, aus Eurem Schreiben vom 14. dieses zu ersehen, dass, anstatt das Plaisir zu haben, Euch hier zu sehen,[2] Euch eine Attaque vom Schlagflusse betroffen hat. Da Mir Selber in anno 1747 ein dergleichen Vorfall begegnet ist[3] und Ich gleichwohl davon dergestalt glücklich wieder hergestellet worden, dass Mir auch nicht die mindeste Empfindung davon übrig geblieben ist, so habe Ich, sobald Ihr bei der herannahenden guten Witterung Euch des Karlsbader Brunnens und sonstiger Bäder bedienet, zu Eurer vollkommenen Wiederherstellung gleiche Hoffnung; Ich wünsche solche wenigstens mit aufrichtigem Herzen.

Friderich.

Nach der Ausfertigung im Kriegsarchiv des Königl. Grossen Generalstabs zu Berlin.

20862. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 19 avril 1772.

Ma très chère Sœur. Je viens de recevoir fraîchement des lettres de Suède qui pourront, ma chère sœur, vous tranquilliser un peu.[4] Le

[1] Vergl. Nr. 20859. — [2] Der König hatte am 10. April Seydlitz zum 1. Mai nach Berlin berufen, da er „in so langen Jahren nicht allhier gewesen, um schon curieux zu sein, auch die hiesige Regimenter einmal wiederzusehen". [Berlin. Generalstabsarchiv.] — [3] Am 13. Februar 1747. Vergl. Mamlock, Friedrichs des Grossen Beziehungen zur Medizin, S. 11 (Berlin 1902). — [4] Königin Ulrike schrieb, 17. April (ohne Ortsdatum), über Gustav III.: „Il est comme un homme qui se noie, et qui s'attache à tout ce qu'il peut." Vergl. S. 114.

Roi est entré en négociation avec le comte Ostermann par entremise de Fersen, et l'on s'est accommodé de façon que Scheffer restera dans le Sénat; qu'il y aura neuf Sénateurs à bonnets, les autres à chapeau resteront, et un certain Düben doit être placé à la tête de la chancellerie.[1]

Vous voyez par tout ce qui vient d'arriver, que le conseil que j'ai pris la liberté de vous donner, est l'unique à suivre dans les conjonctures présentes. La prépondérance de la Russie est trop considérable pour qu'un pays républicain, comme la Suède, puisse rien faire sans son agrément. Le voyage du Roi à Pétersbourg[2] pourra lui être très avantageux, pourvu qu'il gagne assez sur lui pour s'insinuer dans l'esprit de ceux dont il a tout à attendre, et qu'il evite tous les propos qui pourraient le faire paraître trop zélé partisan de la France. Je prevois, ma chère sœur, que, si ce voyage se fait avec les ménagements que je propose, que le Roi en recueillira tout l'avantage possible. Il faut se prêter aux temps où l'on se trouve. Gustave Wasa ne dédaigna pas de travailler aux mines de Falun pour se frayer un chemin au trône; Cromwell joua l'inspiré, pour devenir protecteur d'Angleterre; Sixte-Quint fit l'imbécile pour parvenir à la papauté. Dès que nous voulons arriver à un but, il nous faut servir des moyens qui nous y mènent, ou nous manquons notre projet. Je vous fais mille excuses, ma chère sœur, de toutes ces réflexions que vous faites infiniment mieux que moi; attribuez-les, je vous prie, à la part que je prends à vos intérêts, et au tendre attachement que j'ai pour votre personne.

Je pense, ma chère sœur, que vous connaîtrez bientôt ce pays mieux que moi et tous ses habitants. Vous vous êtes plue à Spandau;[3] je l'attribue à mon frère, dont la société rendrait l'enfer supportable, s'il fallait y vivre. La bonne humeur de ma sœur de Brunswick ne se dément point; la joie d'être dans sa famille l'a rajeunie de vingt ans.

Ne pensons point aux congés, ma chère sœur;[4] ils ont quelque chose de triste et d'affligeant. Votre Diète de Suède durera encore deux grands mois; c'est autant de gagné pour nous, et ensuite, qui sait quelle heureuse destinée pourra donner encore lieu de nous revoir? Après avoir épuisé tous les maux que contenait la boîte de Pandore, je me réserve l'espérance qui était au fond, et je la conserve précieusement; car quand même elle me tromperait, jusqu'à ses illusions me sont chères, et notre bonheur ne consiste que dans notre imagination. Une

[1] Vergl. Nr. 20853. Baron Düben zählte zu den bereits neu ernannten Senatoren. — [2] Vergl. Nr. 20742. — [3] Königin Ulrike und die Herzogin Charlotte hatten bei Prinz Heinrich gespeist (vergl. S. 122). „La bonne humeur de ma sœur et les politesses et attentions de mon frère nous ont fait passer une journée charmante." — [4] Königin Ulrike schrieb: „Que deviendrai-je, quand il faudra vous quitter, mon adorable frère? cette idée me fait verser des larmes et obscurcit le papier. La Suède possédera un automate; mon cœur, mon âme, mon esprit, mon existence sera où vous êtes."

des choses sur lesquelles je le fonde, et qui n'est point imagination, ce sont les bontés que vous daignez avoir pour moi; je vous supplie de me les conserver et d'être persuadée de la considération et de la tendresse inviolable avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

20863. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. April 1772.

Euer Bericht vom 6. Martii ist Mir allererst heute durch Meinen Legationsrath Benoît zu Warschau, und zugleich durch die ordentliche Post der vom 17. ejusdem zugekommen. Es ist Mir lieb, aus solchem zu ersehen, dass nunmehro der Anfang des Friedensgeschäfts bloss auf Bestimmung des Orts zum Congress [1] beruhet, worüber Ihr aus Russland ebenso wie über die Zeit, da die russische Ambassadeurs daselbst einzutreffen gedenken, das nähere erwarten müsset. Bestehet indessen die Pforte [darauf], dass Ihr dem Congress mit beiwohnen sollet, so könnet Ihr Euch nach Maassgabe Meiner hierüber bereits vorhin erhaltenen Ordres [2] dahin verfügen und an dem Friedensgeschäfte nach denen Euch zugefertigten Instructionen theilnehmen.

Uebrigens thut es Mir ungemein leid, dass Ihr bei dem letzterem Brand so viel gelitten habt. [3]

P. S.

Uebrigens werde Ich nicht unterlassen, denen Generalstaaten für die freundschaftliche Aufnahme in ihr Haus danken zu lassen, durch welche ihr Chargé d'affaires von Weyler Euer Schicksal bei dem unglücklichen Brand einigermaassen erleichtert und Euch wenigstens einen sehr freundschaftlichen Dienst erwiesen hat.

Friderich.

Nach dem Concept.

20864. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 avril 1772.

Abschriften der Berichte Zegelins vom 6. und 17. März (vergl. Nr. 20863) werden zur Mittheilung an Panin übersandt.

Selon l'une et l'autre, il ne s'agit plus que de se déterminer sur l'endroit du congrès pour commencer le grand ouvrage de la paix, et

[1] Vergl. dafür S. 80. 81. — [2] Vergl. S. 84. — [3] Bei einer Feuersbrunst, die am 7. März in Konstantinopel ausbrach, war Zegelins Haus zum Theil zerstört worden.

je présume que la Russie ne tardera point à se déclarer sur la proposition que la Porte lui a fait faire à cet égard. Mais, après cela, j'ai tout lieu de me persuader que cette négociation ne languira point, et que plutôt, dès que le congrès aura commencé, les ambassadeurs russes, avec un peu d'adresse, n'auront pas beaucoup de peine à s'arranger avec les Ottomans.

Au reste, le dernier ordinaire ne m'a rien apporté de votre part, de sorte qu'il ne me reste qu'à prier Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20865. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 19. April 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 21. April, über die Audienz beim Könige:[1] „Mein Vortrag war nach Anleitung Hochdero gnädigen Anweisung und Verschiedenheit deren Materien auch in abgesonderte Punkten eingetheilet; jeder wurde von dem König genau erörteret. Es geschah aber dieses von ihm nach seiner gewohnten Art unter beständigen Abweichungen und Vermischungen deren Gegenständen, welche meine Berichtserstattung sehr verwirren würden, wenn ich sie alle anführen sollte. Ich muss mir also Ew. Fürstl. Gnaden gnädige Erlaubniss ausbitten, dass ich der Klarheit und der Ordnung wegen, auch meinem Gedächtnisse zum Behuf, zwei Hauptpunkten auszeichnen dörfte und die zu einem jeden gehörigen Gegenstände nach ihrer Folge und Zusammenhang behandelen möge.

Diese zwei Hauptpunkten sind:

1mo der uns zukommen sollende polnische Antheil,

2do die polnische Pacification.

Zu dem ersten Punkt gehören: 1mo die eigentliche Bestimmung derjenigen Länder, welche unseren Antheil ausmachen sollen, 2do deren Besitznehmung und 3^tio die hierüber mit dem König und der Republik Polen zu treffende Maassnehmungen.

Die eigentliche Bestimmung derjenigen Länder, welche unsern Antheil ausmachen sollen, habe ich dem König mittels Vorlesung des *projet d'article*[2] eröffnet. Er folgte dem Lesen auf der Landcharte nach, und nachdem ich geendiget hatte, sagte er:

[1] Vergl. S. 125. — [2] Die Aufzählung der für Oesterreich geforderten polnischen Gebietstheile war von Kaunitz in die Form eines mit Russland und Preussen zu vereinbarenden Vertragsartikels gebracht worden. Der „Projet d'article“ lautet: „Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté l'Impératrice, reine de Hongrie et de Bohême, ayant consenti à ne point faire valoir toutes les prétentions qu'ils pourraient réclamer sur la Pologne, Leurs Majestés Impériales et Royales se borneront à revendiquer et à se mettre en possession de la partie du palatinat de Cracovie à la rive droite de la

»Parbleu, Messieurs, vous n'êtes pas dégoûtés, vous avez bon appétit, à ce que je vois.«

Als ich hierauf nur durch Geberden mein Befremden zeigte, fuhr er fort:

»Mais votre part seule est aussi grande que la mienne et celle de la Russie prises ensemble; en vérité, vous n'êtes pas dégoûtés.«

Auf dieses stellte ich ihm ausführlich vor, dass die vollkommene Gleichheit der Grund der zwischen denen drei Höfen zu schliessenden Convention sei, dass aber diese Gleichheit nicht bloss nach der Ausdehnung auf der Landcharte, sondern hauptsächlich nach dem politischen Werth abgemessen werden müsse, und dass in diesem letzten Betracht des Königs und die russische Portion, eine jede insbesondere, die unsrige weit überwiege, mithin die Gleichheit wohl nicht anders als durch Erweiterung der Grenzen, Fruchtbarkeit und andere Umstände einigermaassen habe beibehalten werden können.

Der König wollte zwar, wie er sagte, diese Gründe überhaupt nicht in Abrede stellen, doch vermeinte er, wir hätten unsere Maass mit vielem Vortheile erstrecket und dass wir dabei nicht zu kurz kommen würden.

»Wir müssen auch dabei nicht zu kurz kommen,« war meine Antwort, »et cependant je ne crois pas que notre acquisition puisse jamais balancer les avantages qui doivent revenir à Votre Majesté de celle qu'Elle fera, et qui sautent aux yeux de tout le monde. La situation de la Prusse polonaise est unique pour l'arrondissement et la communication libre qu'elle donne à vos États, Sire, et, tandis que nous n'acquérons que de terres, Votre Majesté acquiert, pour ainsi dire, un royaume.«

»Il est vrai,« versetzte der König, »que l'acquisition de la Prusse polonaise m'est avantageuse par la communication qu'elle me donne, mais, d'ailleurs, c'est un mauvais pays de sable, et il me paraît que, pour évaluer les portions, il aurait fallu s'en tenir à la fertilité et à la population.«

Vistule depuis Biala, en longeant cette rivière jusque et vis-à-vis de Sandomir, et de là en avant jusque vis-à-vis Swolena sur la rivière Wieprz; de là jusques à Parkow, dans l'angle où se rassemblent les limites du palatinat de Lublin, de Rothreussen et du palatinat de Brzesc et où tombe dans cette rivière le bras d'une autre, qui prend sa source sur la frontière du palatinat de Brzesc, jusques à ce dernier palatinat et à la Grande-Lithuanie; de là le long de la frontière du palatinat de Brzesc ou de la Grande-Lithuanie et entre le palatinat de Belz et la Volhynie, de façon que le palatinat de Belz en totalité sera enclavé dans la nouvelle frontière; ensuite le long de la frontière de Volhynie jusques à la Podolie et le long de la frontière de ce palatinat jusques au Niester et au delà de cette rivière, en la descendant jusques à la Moldavie; enfin le long de la frontière de Moldavie jusques à la Transylvanie et respectivement la Hongrie ou les districts de Marmaros et Radna; de façon que la totalité de cette enclave tiendra par l'aile gauche à la Silésie et par la droite à la frontière de Transylvanie."

»Cela serait bon pour moi, Sire, si j'avais à acheter des terres, mais le premier objet pour les souverains est la situation, qui détermine la valeur politique. Votre Majesté trouve cet avantage au plus haut degré dans l'acquisition qu'Elle fait; il ne pouvait se trouver au même degré dans notre portion, et il n'est que juste de compenser d'un côté ce qui manque de l'autre: de sorte qu'en ajoutant la situation à la fertilité et à la population, on peut établir une juste mesure pour évaluer les portions, et c'est ce que nous avons fait. Au reste, qu'Elle me permette de Lui observer qu'il s'en faut de beaucoup que la Prusse polonaise soit un mauvais pays: cette province contient, le long des bords de la Vistule, des terres très fertiles et très peuplées, et l'évêché de Warmie, en particulier, jouit de ce double avantage.«

»Je sens bien,« erwiderte der König, »que vous auriez mieux aime trouver votre portion d'un autre côté.«

»De quel côté, Sire?«

»Du côté des Turcs; mais cela n'a pas pu se faire; d'abord, la France ne l'aurait pas souffert, et puis, je vous avoue, j'aurais trouvé odieux que vous eussiez dépouillé les Turcs qui se sont jetés dans vos bras, et qui attendent leur soutien de vous.«

»Votre Majesté sait,« war hierauf meine Antwort, »que l'idée de prendre notre part sur les Turcs n'est venue que de moi, et qu'elle a été rejetée par ma cour,[1] à qui elle a paru aussi odieuse qu'elle vous le paraît aujourd'hui, Sire, parcequ'elle ne pouvait jamais s'allier avec la bonne foi et cette droiture qui règlent toutes nos démarches. Mon zèle m'avait aveuglé, et l'approbation que Votre Majesté donnait à cette idée,[2] avait imposé silence à mes doutes et à mes scrupules; mais j'ai bien senti depuis, et je sens bien vivement encore, en ce moment, les suites de mon imprudence, puisque Votre Majesté juge d'après cette malheureuse idée des intentions de ma cour, qui toujours y ont été directement opposées. Notre but principal était le rétablissement d'une paix solide entre la Russie et la Porte, nous n'avions pas d'autres vues; le concert arrêté entre Votre Majesté et la Russie pour le démembrement de la Pologne s'est fait sans nous. Nous avons été invités d'y prendre part, et nous y avons consenti;[3] pour établir l'égalité des trois portions, nous avons proposé une déclaration;[4] si Votre Majesté ou l'impératrice de Russie avait fait difficulté de la signer, nous aurions été obligés de nous refuser d'accéder à la convention; il fallait attendre cette signature, et il aurait été absurde d'articuler d'avance ce qui devait nous échoir d'un arrangement auquel nous n'étions pas certains encore de pouvoir prendre part. Voilà, Sire, à découvert les principes et les motifs qui ont fait agir ma cour dans toute cette affaire depuis le commencement jusqu'au moment présent, et si Votre Majesté veut Se rappeler tout ce

[1] Vergl. Bd. XXXI, 728. 729. 794. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 728. 729. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 625. 847. 865. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 711. 724. 847.

que j'ai eu l'honneur de Lui dire en différentes occasions au nom de Leurs Majestés Impériales, Elle trouvera que notre conduite y a été conforme et a toujours été déterminée par des intentions pures et nettes, que nous n'avions aucun intérêt de cacher.«

Der König, welcher mit einiger Betroffenheit mich angehöret zu haben schiene, liess sich da nicht weiter ein und sagte nur:

»Eh bien, vous avez articulé votre portion; qu'il y ait un peu plus ou un peu moins, je ne vous chicanerai pas là-dessus. Mais permettez-moi cependant de vous dire,« setzte er lächelnd hinzu, »que vous avez bon appétit.«

Nachdem dieser Punkt berichtiget war, brachte ich die Besitznehmung vor und meldete dem König, dass in dem von dem russischen Hofe uns mitgetheilten *Plan du concert*[1] vorgeschlagen werde, dass ein jeder Theil die in Anspruch nehmende Districte künftigen Monat Junius mit Truppen besetzen solle. Nun wäre es für uns nothwendig, allsogleich die Anstalten zur Errichtung deren Magazinen zu treffen, und sei ich befehliget, im Namen Ihro Majestäten ihn freundschaftlich über die Art, diese Anstalten fürzukehren, um Rath zu befragen. Ich eröffnete ihm sonach den mir von Ew. Fürstl. Gnaden mitgetheilten Vorschlag,[2] welchen er in allen Stücken vollkommen gut hiesse. . .

In Ansehung deren bei der Besitznehmung gegen den König und die Republik Polen einzuschlagenden Maassnehmungen äusserte der König seine Meinung folgendermaassen: Man müsste zu der Zeit, als die allerseitige Truppen in die einem jeden Theil bestimmte Districte einrucken würden, ein Manifest publiciren. Ich fragte, was [für ein] Manifest, und ob es eine ausführliche Deduction derer habenden Rechten und Ansprüchen enthalten oder ob es bloss in allgemeinen Ausdrücken abgefasset sein solle. Der König glaubte, man müsse sich an allgemeine Ausdrücke halten:

»Car, voyez-vous,« sagte er, »quand les droits ne sont pas trop bons, il ne faut pas les détailler.«

Ich fragte weiter, ob das Manifest im Namen aller dreien Höfen oder von einem jeden besonders ausgefertiget werden sollte, und die Meinung des Königs war, dass zwar das Manifest in gleichen Ausdrücken allerseits abgefasset, aber von einem jeden Theil besonders, obschon zu gleicher Zeit, publiciret werde.

[1] Vergl. S. 9. — [2] Kaunitz hatte, Wien 12. April, an Swieten geschrieben: „Pour ne point trahir le secret de notre triumvirat et même pour dérouter les spéculatifs, au moins pendant quelque temps, nous ferions entrer au plus tôt quelques détachements dans les palatinats et districts dont il s'agit, en chargeant celui qui les commanderait en chef, de déclarer où il convient, qu'ils seront suivis incessamment d'un corps d'armée considérable que les circonstances des temps nous mettaient dans la nécessité de faire entrer en Pologne, et d'ordonner en conséquence les livraisons qu'il jugera nécessaires pour le temps et dans les lieux qu'il indiquera.“ [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

Die Meinung des Königs über diesen Punkt ist also, dass ein dreifaches Manifest in allgemeinen und gleichen Ausdrücken kurz abgefasset, von einem jeden Theil besonders und zu der Zeit, als die Truppen in die respective Districten einrucken würden, publiciret werde; dem er annoch beifügte, dass zu gleicher Zeit denen an jedem Hofe residirenden fremden Ministern hierüber eine dem Inhalt des Manifests abgemessene Declaration zugestellet werden müsse.

Ich befragte endlich den König noch, auf was Art man dem König und der Republik Polen die Sache ankündigen, wie man ihre Einwilligung darein erhalten und ob man selbe allenfalls mit Gewalt erpressen solle.

»Je ne crois pas,« versetzte der König, »qu'il faille autre chose pour annoncer notre prise de possession au Roi et à la République que notre manifeste et la déclaration. Quant au consentement, cela ne sera pas si aisé à obtenir d'abord, et je vous préviens qu'il faudra vous attendre à quelque scène romanesque de la part du roi de Pologne.«

»Comment, Sire? est-ce qu'il se mettrait à la tête d'une armée?«

»Oh! pour cela, non; mais vous verrez qu'il voudra abdiquer, et cela serait fâcheux, parcequ'il en naîtrait de nouveaux troubles. Mais je compte cependant qu'après avoir joué sa scène, il s'apaisera; c'est un bon galant homme que le roi de Pologne, mais il a la tête faible et remplie d'idées romanesques, dont il en éclora certainement quelques-unes à cette occasion. Quant aux Polonais, je ne crois pas qu'ils oseront remuer, et, en tout cas, on leur donnerait sur les oreilles.«

Uebrigens fanden Ihro Majestät der Billigkeit gemäss zu sein, dass dem König in Polen für dasjenige, was ihm durch die Zergliederung des Königreiches an seinen Einkünften entgehen würde, eine Entschädigung zugewendet werde.

»Il jouit à présent,« sagte der König, »à peu près 1 400 000 écus, il sera aisé de suppléer à ce qui en sera ôté, par quelques starosties qu'on lui assignerait en propre, quoique cela rendra les Polonais doublement mécontents, qui verront diminuer de tous côtés les emplois lucratifs dont ils sont si avides.«

Nun kame die Rede auf den zweiten Hauptpunkt, nämlich die polnische Pacification, und hier stellte ich dem König vor, wie nothwendig es sei, der Verfassung des Königreiches selbsten in Anbetracht seines neuen Verhältnisses auf die drei Höfe eine solche Gestalt zu geben, dass die innerliche Ruhe erhalten, die beständige Gährung gedämpfet, der Ausbruch neuer Weiterungen vermieden und andurch der Gefahr der Miteinflechtung deren dreien Höfen vorgebogen werde.

Der König erkennete die Wichtigkeit des Gegenstandes, aber auch zugleich die Schwierigkeit, welche sich bei allen Mitteln, diesen Endzweck zu erreichen, hervorthun würde.

»On parviendra bien, à ce que j'espère,« sagte der König, »à apaiser les troubles actuels, on accommodera les affaires des Dissidents,

on remettra les grands charges sur l'ancien pied, on établira le *liberum veto* comme une loi fondamentale, mais il reste toujours le foyer des dissensions et des guerres civiles: c'est l'élection d'un roi; c'est-là le point essentiel auquel il faut s'attacher.«

Der König verlangte, ich sollte ihm hierüber meine Meinung sagen und Mittel vorschlagen, ich entschuldigte mich aber dessen aus Mangel einer Instruction, die ich von meinem Hofe, welcher von denen polnischen Angelegenheiten keine so genaue Kenntniss, als dazu erfordert würde, habe, auch nicht erhalten könnte, und bate ihn vielmehr, dass er Ihro Kaiserl. Majestäten durch mich seinen wohlmeinenden Rath zukommen lassen wolle; wie denn Herr Fürst von Lobkowitz aus eben dieser Ursache angewiesen sei, gleichfalls zu Petersburg guten Rath einzuholen, wornach ein Ganzes gemachet und die nöthige Einverständniss hierüber zwischen denen dreien Höfen würde können zu Stand gebracht werden.

»Je m'en vais donc vous dire,« versetzte der König, »mes idées là-dessus à mesure qu'elles me viennent; car je vous avoue que je n'y ai pas trop pensé jusqu'ici, quoique je sens bien que c'est un point très important à régler. Depuis le commencement de ce siècle, chaque élection en Pologne a occasionné une guerre. Le Roi d'aujourd'hui est jeune,[1] il peut vivre longtemps, mais il ne faut pas y compter. Quant à moi, il m'est assez indifférent qui les Polonais prennent pour roi, mais la Russie voudra toujours influer directement sur les élections, et voilà ce que vous ne voudrez pas souffrir, et puis les troubles et la guerre! Que serait-ce, si on rendait le royaume héréditaire?«

Ich bemerkte dagegen, dass dieser Vorschlag dem ersten Articul des russischen Pacificationsplans[2] gerad zuwiderlaufe.

Der König liess ihn sogleich fallen und brachte den folgenden aufs Tapet, dass noch währenden Lebzeiten des regierenden Königs ein Nachfolger bestimmet werde; ich machte Ihro Majestät aber einsehen, dass meines Erachtens dieser Vorschlag zu immerwährenden Unruhen Anlass geben dörfte, indem andurch denen Missvergnügten, deren Anzahl in Polen niemals abgehet, gleichsam ein Haupt dargestellet werde und aus einer solchen Fürkehrung alle Uebel, die ansonst eine doppelte Wahl nach sich ziehet, entstehen müssten.

Sonach machte der König einen dritten Vorschlag, welcher darinnen bestehet, es solle zum Fundamentalgesetz gemachet werden, dass zu keinen Zeiten ein auswärtiger Fürst, sondern jederzeit ein Piast den polnischen Thron besteigen solle.

»Je regarde ce moyen,« fuhr der König fort, »comme le meilleur et le plus sûr. Nous pourrons laisser faire les Polonais, et il nous importera peu que ce soit un Oginski, un Potocki, un Poniatowski, un Czartoryski et comme tous ces ki s'appellent, qui devienne roi; mais

[1] Geboren 17. Januar 1732. — [2] Vergl. Bd. XXX, 263.

les Polonais auront de la peine à se prêter à cette loi, ils aiment à avoir des princes étrangers pour rois, surtout lorsque ces princes ont des États héréditaires et, pouvant subsister d'ailleurs, répandent une grande partie de leurs revenus parmi la nation, comme faisaient les deux derniers rois, électeurs de Saxe. C'est aussi la plus forte raison pourquoi ils détestent leur roi d'aujourd'hui, parceque, n'ayant rien de lui-même, il n'a rien de trop à ses revenus pour soutenir tellement quellement sa dignité royale.«

Der König empfahl mir, als er mich verabschiedete, die mir eröffnete obangeführte Vorschläge zu Allerhöchst Ihro Kaiserl. Majestäten Wissenschaft zu bringen.

Schliesslichen soll ich annoch gehorsamst anführen, dass er in Ansehung der Form der zu Petersburg zu schliessenden Convention zwar dahin einverstanden ist, dass die in dem *plan de concert*[1] enthaltene und auf unseren Hof nicht anwendbare Stellen weggelassen werden müssten, aber zugleich der Meinung des Herrn Grafen Panin beipflichtet, dass eine neue Convention, welche die Stipulirung der einem jeden Theil bestimmten Portion und die reciproque Garantie darüber enthalte, errichtet werden solle."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

20866. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 avril 1772.

Je profite du courrier autrichien pour vous dire que hier le sieur Swieten m'est venu étaler sa marchandise.[2] Je me suis contenté de le répondre sur la part que sa cour s'arroge de la Pologne, que je trouvais qu'elle n'était pas dégoûtée, et qu'au fond leur possession était équivalente à celle des Russes et la nôtre prises ensemble.

Je n'ai point voulu m'expliquer davantage sur ce sujet, ne sachant pas comme on pensera sur ce sujet à la cour où vous vous trouvez. Cependant les salines de Cracovie méritent une grande attention. Cela seul constitue le revenu d'un million, ce qui va seul 30 000 écus au delà de ce que toute ma portion rapportera jamais.[3] La seconde chose qu'il faut observer, c'est que la frontière que le prince Kaunitz s'est tracée, touche presque à Varsovie. Pour suivre le principe d'égalité dont les Autrichiens sont convenus, il faudrait évaluer nos possessions ou selon la population ou selon l'étendue du terrain ou selon le rapport; mais je crains que l'impératrice de Russie, impatiente de terminer cette affaire, en précipitera trop la conclusion et empêchera que ce nivellement

[1] Vergl. S. 9. — [2] Vergl. Nr. 20865. — [3] Vergl. S. 104.

politique puisse se faire. Tout dépendra de sa façon de penser, et plutôt que de faire manquer la convention, il faudra la signer.

Swieten m'a parlé, de plus, de la pacification de la Pologne, et il est convenu que les deux principes que les Russes exigent, étaient justes: l'élection statuée par une loi et le *liberum veto*. Mais il croit, de plus, que l'on pourrait peut-être faire promettre aux Polonais qu'à la première élection ils seraient obligés de choisir un piaste. Je lui ai répondu qu'il me semblait que c'était des matières dont on pourrait négocier à Pétersbourg après la conclusion de la convention.

Je vous enjoins, en même temps, quelques nouvelles de France, dont cependant je ne garantis pas l'authenticité. Mais il est toujours bon que vous sachiez ce qui s'est traité ici, parceque j'ai remarqué que les Autrichiens ne sont guère exacts dans leurs relations,[1] et il est nécessaire que vous soyez informé des choses telles qu'elles se sont passées.[2]

Dem Concept dieses Erlasses wurde in der Ausfertigung als Schluss angefügt der Bericht von Sandoz, Paris 9. April, mit der Angabe, dass sich die französische Regierung noch immer in Unkenntniss über die Lage der Dinge im Norden Europas befinde (vergl. Nr. 20867) und sich bemühe, die Türken zur Fortsetzung des Krieges zu bestimmen. „La France a employé également de belles paroles auprès de la cour de Vienne pour l'engager à ne point céder à la Russie la navigation sur la Mer Noire."

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

20867. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 20 avril 1772.

L'ignorance parfaite que vous supposez, dans votre dépêche du 9 de ce mois, au ministère de Versailles sur la situation actuelle des affaires du Nord,[3] me surprend infiniment. Mes ordres précédents vous auront déjà fait voir que j'ai grand lieu de présumer que le prince Louis de Rohan au moins en sait beaucoup,[4] et les discours que ce ministre a tenus à Vienne,[5] et dont j'ai été informé, ne permettent pas d'en douter. Quoi qu'il en soit, dans un mois d'ici tout au plus tard, tout le mystère s'éclaircira, et c'est alors que vous aurez grand soin d'avoir l'œil au guet pour observer l'impression que cette nouvelle fera sur la cour où vous êtes, et les menées, quoique impuissantes, qu'elle emploiera pour en traverser l'exécution. C'est surtout dans le premier moment que vous y aurez l'œil ouvert. C'est l'époque où la vivacité

[1] Vergl. S. 54. 55. — [2] Am 20. April sendet der König obigen Erlass an Finckenstein zur Weiterbeförderung durch den österreichischen, nach Petersburg bestimmten Courier, sowie eine Abschrift desselben zur persönlichen Kenntnissnahme. — [3] Vergl. Nr. 20866. — [4] Vergl. Nr. 20850. — [5] Vergl. S. 115.

française ne connaît point de réserve, et où elle laisse un libre essor à sa sensibilité.

Au reste, et pour ce qui est de la scène tragique en Danemark, je doute fort que le roi d'Angleterre s'y intéressera aussi vivement que l'on paraît le supposer.[1] La conduite de la Reine sa sœur est trop affreuse pour pouvoir s'en mêler avec dignité.

Federic.

Nach dem Concept.

20868. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 avril 1772.

Il se peut très bien que les inculpations que le secrétaire du comte de Guines doit, selon la nouvelle qui en est venue là où vous êtes, au ministre de Portugal, mettre à la charge de son principal,[2] ne soient pas toutes destituées de fondement, et que cet ambassadeur aura peut-être de la peine à s'en disculper parfaitement; mais, d'un autre côté, je doute que le baron de Breteuil obtienne, ainsi qu'on le présume, selon votre dépêche du 14 de ce mois, le poste d'Angleterre que ce comte occupe. On m'a voulu assurer positivement que le sieur de Noailles y était destiné, et qu'il serait nommé, dans peu, à cette ambassade.[3]

Au reste, ayant appris la manière amicale dont le chargé d'affaires de la République à la Porte, le sieur de Weyler, a recueilli dans son hôtel mon ministre plénipotentiaire le major de Zegelin, après la perte que ce dernier vient de faire de sa maison par un incendie,[4] ce procédé hospitalier de la part dudit chargé d'affaires, auquel je suis des plus sensibles, m'engage à vous enjoindre d'en faire mes remercîments affectueux aux Régents de la République et de les assurer de l'empressement que j'aurais de leur témoigner en toute occasion ma reconnaissance de l'amitié que leur ministre avait fait éprouver, dans cette rencontre, au sieur de Zegelin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nach Sandoz sollte Georg III. den Vertretern von Oesterreich, Spanien und Frankreich erklärt haben, „qu'il s'attendait qu'on ne regarderait pas avec indifférence le traitement dont on avait usé envers la Princesse sa sœur". Die Meinung über ein gewaltsames Vorgehen gegen Dänemark sei im Ministerium getheilt. — [2] Wie Thulemeier berichtete, wollte d'Acunha wissen, „que le secrétaire du comte de Guines, après être sorti de la Bastille, a trouvé moyen de se disculper absolument aux dépens de l'ambassadeur, qu'il se propose d'attaquer ce dernier devant le Parlement de Paris". Der Secretär Tort (nicht Ritter d'Éon, wie Bd. XXXI, 155 irrthümlich angegeben ist) hatte in London unglückliche Finanzspeculationen auf Guines' Namen und, wie er behauptete, auf dessen Weisungen unternommen (vergl. Bd. XXXI, 155). — [3] Vergl. S. 109. — [4] Vergl. S. 129.

20869. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 20 avril 1772.

Mon cher Frère. Je voudrais que le comte Panin fût aussi rai-
›nnable, mon cher frère, que vous le croyez.[1] Il ne veut point du
›ut qu'Orlow reçoive l'ordre,[2] ce qui m'obligera à recourir à d'autres
résents équivalents et honorables. Il faut que l'inimitié de ces gens
›it irréconciliable. Je les souhaiterais amis dans ces circonstances; si
n ne parvient à les adoucir, ou l'un ou l'autre sera obligé de sauter,
t ce sort pourrait tomber plutôt sur le comte Panin que sur son anta-
oniste.

Hier van Swieten est venu étaler sa marchandise ici.[3] Le morceau
u'ils demandent, va du pays de Teschen le long de la Vistule, le
alatinat de Lublin y compris, proche de Varsovie et de là le long de
ı Volhynie jusqu'à la Transylvanie. Je me suis contenté de dire qu'on
vait bon appétit à Vienne, mais je n'ai pas voulu en dire davantage,
arceque l'affaire ne dépend pas de moi seul, mais principalement de
impératrice de Russie. Elle m'écrit dernièrement qu'elle espérait que
ne chicanerais point les Autrichiens, auxquels elle voulait du bien,
epuis qu'ils s'étaient abandonnés entre ses mains.[4] J'ai cependant
crit à Solms d'ouvrir les yeux du comte Panin sur cette grande acqui-
ition,[5] vu que les salines de Cracovie sont seules un objet du rapport
'un million. La ville de Léopol est la plus riche de la Pologne, et
s acquièrent plus d'habitants qu'ils ne s'en trouvent dans nos deux
ortions prises ensemble. Mais je ne réponds de rien, parceque l'im-
ératrice de Russie est impatiente de terminer tout ceci, et je prévois
ue tout cela se fera hurluberlu pour finir d'autant plus vite. Ce sont
les situations fâcheuses où l'on voit le mal et où il y a impossibilité
l'y porter remède.

Je crois que le prince Kaunitz aura de quoi s'escrimer avec ses
hers Français, ses alliés, qui, quoique impuissants dans le moment
résent, auront pourtant de la jalousie et peut-être du mécontentement
le tout ce que la cour de Vienne fait à présent sans leur participation.

M. de Guines est rappelé d'Angleterre, et M. de Noailles le rem-
lace;[6] M. de Monteynard, ministre de la guerre, sera déplacé, et le
comte de Broglie, que vous avez vu, mon cher frère, en Saxe,[7] le
emplacera. C'est un maître fou qui leur bouleversera tout le militaire;
de tous les choix qu'on pouvait faire en France pour ce poste, c'est le
plus mauvais. Cet homme ne travaille pas, il est léger, inconsidéré et
ier comme un Artaban. Mais que nous importe? Ce sont les affaires
du Très-Chrétien et de ceux qui auront le malheur d'être sous les ordres
de ce nouveau ministre.

[1] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 115. 116. — [3] Vergl. Nr. 20865. — [4] Vergl. S. 122. Anm. 3. — [5] Vergl. Nr. 20856. 20866. — [6] Vergl. S. 138. — [7] 1756, vergl. S. 108.

Vous avez bien raison, mon cher frere, d'envisager les tracasseries de la Suède comme vous le faites. Jamais la cour ne réussira dans ce pays, tant qu'elle adoptera le système français; ce qui pouvait être bon en d'autre temps, ne s'assimile point aux conjonctures présentes. Je crains fort que ce gros Scheffer, que nous avons vu ici,[1] ne gâte tellement les affaires du Roi par son dévoûment pour la France que ce Prince n'en souffre durant tout son règne.

A propos de la Suède, voilà de la neige, qui me fait trembler. Si une mauvaise année survient, nous sommes perdus sans ressource; ce serait pire que tous les malheurs qui peuvent venir par la politique, car adieu la politique et toute combinaison humaine, quand on meurt de faim! Que le Ciel nous soit en aide et détourne un pareil fléau, ou c'en est fait de notre espèce.

Ma sœur de Brunswick se prépare à son retour. Je crois, mon cher frère, qu'il faudrait éviter un adieu formel entre les deux sœurs qui les affligerait beaucoup, et qui, dans le fond, serait inutile; je vous prie, si vous le pouvez, d'arranger les choses de façon que cela se fasse le plus légèrement que possible. Vous rendrez par là un service à toute la famille; ce sera augmenter la reconnaissance et tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

20870. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 21 avril 1772.

La promesse que le comte Ostermann vous a donnée, selon votre dépêche du 7 de ce mois, de vouloir demander incessamment les ordres nécessaires de sa cour tant sur l'affaire du voyage projeté du roi de Suède à Pétersbourg qu'à l'égard du mariage du prince Charles avec ma nièce la princesse Philippine de Schwedt,[2] me fait bien plaisir. Aussi aurez-vous soin, dès que l'occasion s'en présentera, de faire à ce ministre un compliment convenable de ma part sur son empressement à déférer à mes insinuations touchant ces deux objets, et de lui témoigner ma sensibilité à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ulrich Scheffer hatte Gustav III. bei seinem Besuche an den Berliner Hof begleitet, vergl. Bd. XXXI, 109. — [2] Vergl. Nr. 20743.

20871. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 avril[1] 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et comme l'on ne saurait sconvenir du dessous que le parti français éprouve à la présente Diète, me semble que le meilleur pour lui est de se prêter aux circonstances de s'accommoder à l'amiable avec celui de Russie au sujet de l'affaire ι déplacement de quelques Sénateurs.[2] De votre côté, vous ne négli-rez aucunement de recommander constamment l'union aux deux partis tâcherez de l'entretenir entre eux, autant que cela dépendra de vous.

Nach dem Concept. Federic.

20872. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 avril 1772.

Votre rapport du 7 de ce mois m'a été fidèlement rendu, et je ne ous dissimulerai point que les difficultés que la Russie fait d'accepter s propositions de la Porte pour l'armistice,[3] jointes à celles que cette ernière ne laisse pas de faire de son côté, me font appréhender beau-oup que la négociation de la paix n'en soit retardée infiniment, et qu'on e parvienne pas sitôt à l'ouverture du congrès.

En attendant et pour ce qui est du projet du comte de Panin pour ne triple alliance entre moi et les deux cours impériales,[4] il me semble ue sa réussite dépend principalement des incidents, à la vérité de peu importance, mais dont on ne saurait cependant encore déterminer au iste la nature et l'effet. Tel est, par exemple, la manière dont la rance envisagera le démembrement de la Pologne. Si elle en est trop utrée, l'Autriche y trouvera peut-être un motif de plus de s'unir plus troitement avec nous; si, au contraire, elle n'en est pas affectée, il est présumer qu'elle persévérera dans son alliance avec cette couronne ussi longtemps qu'elle pourra, de sorte qu'on ne saurait, jusques ici, ncore rien dire de positif sur le plus ou moins de facilités qu'on rouvera de lui faire abandonner le parti de la France et de contracter es liaisons plus étroites avec nous.

[1] Vom 22. (18.) April ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, . 214. — [2] Dönhoff berichtete, dass Vergennes erklärt habe, „qu'il aimait mieux oir son parti entièrement ruiné que d'entrer dans des voies d'accommodement avec ministre de Russie" (vergl. Nr. 20853). — [3] Vergl. Nr. 20873. — [4] Solms fasste ie Absicht, die Panin bei seinem Plan eines Dreibundes verfolgte, auf Grund einer Unterredung mit ihm dahin zusammen: „Il croyait qu'il était possible et qu'il valait ieux que la maison d'Autriche fût avec nous, et que son système fût obligé de se rêter au nôtre, que si nous étions avec elle, c'est-à-dire, si nous étions obligés de ous conformer au sien; mais qu'il regardait cela comme impossible, aussi longtemps ue l'union intime entre la Prusse et la Russie tiendrait l'Europe entière en respect."

Ce qu'il y a de plus important dans le moment présent, c'est de déterminer la portion que cette même cour demande de la Pologne. Selon ses dernières propositions, elle lui donne une très grande étendue et qui excède de beaucoup l'égalité qu'elle s'est stipulée d'abord par l'acte qu'elle a signé avec nous. Je me réfère, à cet égard, à mes derniers ordres, que je vous ai fait parvenir tant par le chasseur Phemel[1] que par le courrier du baron de Swieten,[2] et j'attends avec impatience d'apprendre comment ces propositions seront accueillies en Russie.

Si cette cour obtient tout, il n'y a plus aucun équilibre entre nos acquisitions, et la balance penchera d'autant plus de son côté qu'elle est déjà, à l'heure qu'il est, plus puissante que moi. Pour la rétablir dans un juste équilibre, il faudrait, de toute nécessité, rendre les nôtres également plus considérables, afin qu'elles aient une plus juste proportion avec les siennes. Mais pourvu que la Russie ne précipite rien en tout ceci, je me flatte que tout pourra s'arranger encore amicalement à Pétersbourg, et, en effet, elle fera très bien d'aller bride en main à cet égard, afin de ne pas renverser par trop de vivacité un concert qu'on a eu tant de peine d'établir.

En attendant, je viens d'apprendre par mes dernières lettres de Vienne[3] que le général Esterhazy avance déjà plus avant avec le cordon en Pologne, et que son corps est d'environ 20 000 hommes, tandis que le général Alton y entrera avec un corps de 7000 hommes, du côté de la Haute-Silésie, de sorte qu'il y a toute apparence que le prince de Kaunitz tâche de gagner de vitesse par cette prise de possession des districts qu'il veut approprier à sa cour.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 873. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 22 avril 1772.

Le baron de Swieten m'a également prévenu, dans la dernière audience que je lui ai accordée, sur le parti que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, la cour où vous êtes, a pris de faire avancer ses troupes plus en avant en Pologne.[5]

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que la Russie ne paraît nullement disposée à consentir aux trois propositions que la Porte a faites pour accélérer la négociation de la paix.[6] Elle ne veut pas que l'armistice soit réglé autrement que par des commissaires nommés par le comte Rumänzow et le grand-vizir. Elle ne souscrit point non plus à la garantie des deux cours médiatrices pour l'observation de c

[1] Nr. 20856. — [2] Nr. 20866. — [3] Bericht Edelsheims, Wien 15. April. — [4] Vergl. S. 143. Anm. 3. — [5] Vergl. S. 133 und Nr. 20872. — [6] Vergl. Nr. 2087[2]

nême armistice. Elle la regarde plutôt comme inusitée et ignominieuse our elle, et il ne lui paraît rien moins que convenable de céder à cet gard à la défiance orientale. Enfin, elle ne promet rien sur la coninuation de cette suspension d'armes, en cas de rupture du congrès, et 'est ce que le comte de Panin a annoncé verbalement au prince de obkowitz, et qu'il a également enjoint au prince Golizyn de donner n réponse au prince de Kaunitz sur la communication que ce dernier faite des sentiments de la Porte relativement à ces objets.[1] Il faut lonc attendre comment tout cela se débrouillera enfin.

Nach dem Concept. Federic.

20874. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 avril 1772.

Je ne sais pas trop si le prince de Kaunitz, ainsi que vous paraissez supposer dans votre rapport d'hier, ne demande effectivement pas ant de la Pologne que pour s'assurer une moindre portion au démembrement de ce royaume. La résolution que sa cour vient de prendre, elon la dernière dépêche du baron d'Edelsheim, de faire avancer ses roupes tant du côté du cordon que par sa Haute-Silésie,[2] rend assez raisemblable la réflexion que ce ministre fait à cette occasion.[3] Mais, uoi qu'il en soit, tout dépend de l'accueil que la Russie fera à cette roposition de la cour de Vienne. Je ne puis y rien faire, et il faut 'en rapporter à ce que cette cour en décidera. En attendant, les trois opies ci-jointes vous apprendront ce que j'ai écrit tant sur ce sujet que ur les difficultés que l'armistice rencontre à Pétersbourg, à mes ministres ux trois cours impériales.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20875. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 22 avril 1772.

Je suis bien aise en quelque sorte d'apprendre par votre dépêche lu 17 de ce mois que les maladies qui règnent en Bohême et en Saxe,[5]

[1] Vergl. S. 37. 38. In der gleichen Weise unterrichtet der König am 22. April Zegelin on der vorläufigen Antwort Panins an Oesterreich, mit dem Befehl, dass er bis auf ähere Ordre weder mit der Garantie (vergl. S. 79) „hervorrücken" noch sich „hierunter egen die Pforte zu etwas verbinden" solle. — [2] Vergl. S. 142. — [3] Edelsheim hatte, Wien 15. April, berichtet: Kaunitz „ne doute pas qu'on ne l'accuse d'avoir donné rop d'étendue à cette portion, et s'il cherche peut-être à gagner de vitesse par la rise de possession, ce ne sera probablement que parceque, cet acte une fois fait, il ne serait pas aisé d'obliger cette cour à rétrécir les limites qu'elle se serait tracées." — [4] Vergl. Nr. 20872. 20873 und Anm. 1. — [5] Vergl. S. 90.

n'ont rien de commun avec la peste proprement dite, et qu'elles ne tirent principalement leur source que de la mauvaise nourriture dont la plupart des gens de la campagne sont réduits de faire usage pour assouvir la faim. De pareilles maladies se sont, à la vérité, également manifestées par-ci par-là dans mes États, mais il s'en faut bien qu'elles soient aussi meurtrières et aussi générales chez nous que là où vous êtes.

Au reste, je présume par l'ébauche que vous me faites de l'économie dont l'Électrice douairière s'est servie à faire les fonds requis pour son voyage, que cette Princesse ne pourra manquer de se trouver dans un très [grand] embarras, à son retour, sur l'article de ses revenus, les ayant déjà prélevés et employés aux dépenses extraordinaires de son présent voyage.

Federic.

Nach dem Concept.

20876. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 avril 1772.

J'ai reçu à la fois votre dépêche du 8 et le duplicata de celle du 11 de ce mois. Je ne fais nulle prétention aux trois palatinats que, selon le contenu de la dernière, les sieurs de Saldern et de Bibikow souhaitent de garder privativement pour en tirer les fourrages necessaires aux troupes russiennes. Je n'ai d'abord pas un seul homme dans ceux de Rawa et de Lencicz, et le détachement que j'ai envoyé du côté de Brzesc, ne s'y trouve que pour servir uniquement de point d'appui à mon cordon sur la Vistule.[1] Ce détachement pourra même se retirer et faire place aux Russes, dès que ceux-ci avanceront pour y prendre poste. On n'a donc nulle raison d'appréhender d'être traversé dans les livraisons qu'on compte de tirer de ces districts, et l'on peut être assuré qu'ils resteront pour département et à l'entière disposition des Russes.

Nach dem Concept. Federic.

20877. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 23 avril 1772.

L'on parle ici d'une manière bien différente sur la sensation que le voyage que les sieurs Banks et Solander, selon votre dépêche du 10 de ce mois, vont entreprendre avec deux vaisseaux pour la mer du Sud.[2] L'on débite que la cour d'Espagne, bien loin d'y être indifférente, doit avoir donné à connaître qu'au cas que l'Angleterre envoyât quelque flotte aux Indes, elle lui déclarerait, tout de suite, la guerre, de sorte qu'en combinant cet avis avec tant d'autres sujets de

[1] Vergl. S. 107. — [2] Der Expedition wurde nach Maltzan die Absicht beigemessen, „de prendre possession de quelque île dans cette mer".

querelle qui subsistent, je ne crois pas que la paix entre les deux cou-onnes se soutiendra longtemps.[1]

D'ailleurs, mes lettres de Hanovre[2] m'annoncent, à la vérité, que le roi d'Angleterre est fort piqué contre la princesse héréditaire de Brunswick, sa sœur, au sujet de l'héritage de la princesse douairière de Galles, leur mère; mais j'ai lieu d'en douter encore, et vous aurez soin de me dire ce qui vous en pourrait revenir.

Der König fordert die Rechnung für das von Maltzan eingesandte Exemplar der Mount'schen Ausgabe des Lebens von Apollonius von Tyana (vergl. S. 1. Anm. 7).

Nach dem Concept. Federic.

20 878. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 23 avril 1772.

Votre dépêche du 12 de ce mois me donne une idée très avanta-geuse du génie et des talents du sieur de Boynes.[3] A en juger selon le tableau que vous me faites de ses opérations, elles lui font sûrement honneur. Il fait au moins tout ce qu'il peut, pour remettre les affaires du département de la marine française dans un bon état, et mérite, à cet égard, à juste titre la préférence sur ses confrères dans le ministère.

Au reste, il y a sûrement beaucoup d'affectation dans le silence que ce ministère observe sur les affaires du Nord.[4] Il n'est au moins nullement à présumer qu'il n'ait reçu, tant de Vienne que de Péters-bourg, des avis sur leur situation actuelle, et, pour ce qui est de celles de la cour de Copenhague, je doute fort que l'Angleterre témoigne quelque ressentiment du traitement qu'on fait éprouver à la Reine, sa conduite ayant été trop horrible pour entreprendre de la disculper.

Nach dem Concept. Federic.

20 879. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH ET BAIREUTH.

[Potsdam] 24 avril 1772.

Mon cher Neveu. Autant que m'afflige le misérable état où se trouve ma pauvre sœur, autant suis-je réjoui par l'espérance que vous

[1] Auf Thulemeiers Bericht vom 17. antwortet der König am 23. April: „Les jalousies qui se manifestent, de temps à autre, entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal, se réitéreront vraisemblablement si souvent et à tant de reprises qu'à la fin elles éclateront tôt ou tard dans une rupture ouverte entre ces puissances." — [2] Liegen nicht vor. — [3] Sandoz schilderte ausführlich die Verdienste von Boynes um die Hebung der französischen Marine, deren Zustand vor dessen Eintritt in das Ministerium er bezeichnete als „état de confusion et d'anéantissement". — [4] Vergl. S. 137.

me donnez, mon cher neveu, de vous revoir;[1] je crois retrouver ma sœur en vous, j'y retrouve toute l'amitié qu'elle a eue pour moi, et j'y suis sensible. Vous pouvez compter que, lorsque vous me ferez le plaisir de venir ici, vous y serez reçu, les bras ouverts,[2] et j'aurai alors la satisfaction de vous remercier de vive voix des recrues que vous avez bien voulu m'envoyer, et vous assurer de toute l'estime et la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20880. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 25 avril[3] 1772.

Madame ma Sœur. Je me ferai un plaisir de donner à Votre Majesté en toute occasion des marques de ma considération et de mon amitié; je ne crois cependant pas, Madame, que vous ayez besoin de ma médiation,[4] quoique j'aie donné des ordres de l'accepter, si elle m'est offerte.[5] Mais, Madame, quand on a quelque connaissance du roi d'Angleterre et de la façon de penser de ses ministres, il ne paraît pas qu'il faille craindre de leur part des entreprises vives et violentes. Votre Majesté Se souviendra avec quels soins ils ont évité la guerre avec l'Espagne;[6] s'ils voulaient marquer de l'humeur contre le Danemark sur un sujet où certainement la conduite du roi de Danemark est irréprochable, ils s'attireraient le blâme de toute la terre et ne marqueraient par leur conduite que du caprice et une hauteur déplacée. Ce qu'ils ont fait jusqu'ici, est, autant que j'en puis juger, pour tâcher d'intimider le roi de Danemark et en tirer pour leur Princesse le meilleur parti qu'ils pourront; mais je ne crois jamais que la nation anglaise approuverait des hostilités commises pour un aussi mince sujet. Ainsi,

[1] Das Schreiben fehlt. Am 4. April hatte der König eigenhändig dem Markgrafen Alexander geschrieben: „J'ai eu le plaisir de jouir ici de la présence de ma sœur de Suède et de celle de Brunswick (vergl. S. 33); il me semble, mon cher neveu, que vous y manquiez." — [2] In einem eigenhändigen Brief vom 31. Mai bittet der König den Markgrafen, den Besuch bis zu seiner Rückkehr aus Preussen aufzuschieben. — [3] Vom 25. April ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 566. — [4] Die Königin-Wittwe Juliane Marie schrieb, 18. April (ohne Ortsdatum), dass am 6. das Scheidungsurtheil gefällt sei, und dass Christian VII. dem Verlangen Georgs III. zugestimmt habe, unter dem Geleit einer englischen Escorte die Königin Caroline Mathilde nach seinen in Deutschland gelegenen Staaten zu überführen. „Si, en attendant, il dût arriver une flotte anglaise et commencer des hostilités, nous nous trouverions dans un certain embarras, le temps et les circonstances ne nous permettant point d'équiper une flotte, et dans ce cas, j'ai représenté au Roi d'avoir recours à la médiation de Votre Majesté, et je dois vous prier de sa part qu'Elle autorise, sous le sceau du secret, préalablement Son ministre, M. d'Arnim, d'accepter la médiation, le cas existant que nous devrions la requérir." — [5] Vergl. Nr. 20881. — [6] Vergl. Bd. XXX, 510. 511; XXXI, 836.

Madame, je me flatte que Votre Majesté parviendra à conjurer cet orage, [et] qu'il n'en restera entre les cours que de la froideur, et cela seulement pour les premiers temps. Si cependant, contre mon attente, les choses allaient plus loin, je me ferai un plaisir et un devoir de travailler à la conciliation des parties et de contribuer en tout ce qui dépendra de moi, au maintien du repos et de la tranquillité publique. Je suis avec toute la considération et l'estime possible, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le fidèle et bon frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

20881. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 avril 1772.

Je me trouve cet ordinaire sans rapport de votre part, mais les conjonctures critiques de la cour de Danemark me donnent lieu de soupçonner que, si les choses s'embrouillent entre elle et l'Angleterre, on pourrait peut-être songer là où vous êtes, à avoir recours à l'entremise de mes bons offices pour coopérer à un accommodement entre ces deux couronnes.[1] Je suis bien aise de vous prévenir, par les ordres présents, que je ne suis pas éloigné à y déférer, au cas qu'on les demande; et, pour cet effet, je vous autorise préalablement, quoique sous le sceau du secret, de pouvoir accepter sans difficulté la médiation, si on vient à me l'offrir ou à faire auprès de vous des démarches pour la requérir. Vous vous réglerez donc là-dessus en conformité de ce que je viens de vous prescrire.

Federic.

Nach dem Concept.

20882. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 avril 1772.

Je viens de recevoir une nouvelle lettre de la reine Julie-Marie de Danemark, en date du 18 de ce mois,[2] dont je vous adresse ci-joint une copie, ainsi que des pièces[3] dont elle était accompagnée. Elle indique de grandes inquiétudes sur les suites de la procédure contre la reine Mathilde. La sentence de divorce étant prononcée, la cour de Copenhague appréhende mille embarras dans son exécution et se croit à la veille d'éprouver des effets éclatants du ressentiment du roi d'Angleterre. Dans cette détresse le Danemark réclame ma médiation, et quoique je ne saurais m'imaginer encore que le cas de la prêter existât

[1] Vergl. Nr. 20880. — [2] Vergl. Nr. 20880. — [3] Des Scheidungsurtheils vom 6. und des Schreibens Christians VII., d. d. Christiansburg 8. April, mit dem das Urtheil an Georg III. mitgetheilt worden war.

jamais, je n'ai cependant point voulu me refuser à sa demande, et les copies également ci-jointes de ma réponse à la reine Julie-Marie, ainsi que de mes ordres au chambellan d'Arnim [1] vous apprendront de quelle manière je l'ai acceptée.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20883. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN

[Potsdam] 25 [avril 1772]

Ma très chère Sœur. La Duchesse a eu la bonté de me donner la lettre, [2] ma chère sœur, que vous avez la bonté de m'écrire. Elle s'est acquittée des compliments dont vous avez bien voulu la charger. Vous avez présidé à tous nos entretiens, non sans qu'il y ait eu quelques larmes de répandues. Pour moi, j'ai béni le Ciel de l'heureuse union qui, Dieu merci, règne dans la famille, et je fais mille vœux pour qu'elle se perpétue jusqu'à la postérité.

Je suis bien fâché, ma chère sœur, de vos incommodités aux dents. Vous avez pris le meilleur parti de la faire arracher; quoique la douleur en soit violente, je souhaite de tout mon cœur que vous n'ayez plus de pareils maux, qui, quoique sans être dangereux, n'en sont pas moins sensibles.

Je prends la liberté de joindre à cette lettre la copie d'une relation du comte Dönhoff, [3] par laquelle vous verrez du moins, ma chère sœur, que je me suis exactement conformé à vos ordres.

Je prends, en même temps, la liberté de vous offrir des estampes de quelques vues de Potsdam, et j'espère que vous leur accorderez une place dans un de vos châteaux; ce qui pourra vous fournir l'occasion de vous souvenir du vieux frère.

Ma sœur de Brunswick vient de partir; nous nous sommes fort promis de nous revoir le plus tôt que nous le pourrons; supposé que cela ne se puisse, l'espérance au moins nous console. Je voudrais pouvoir en dire autant, ma chère sœur, sur votre sujet; mais il y a de terribles difficultés qui s'y opposent. Je m'appliquerai en attendant, autant qu'il dépendra de moi, ma chère sœur, de vous rendre ce séjour le moins ennuyeux que possible, faisant consister ma félicité à vous prouver, autant que je le puis, les sentiments d'attachement, de tendresse et de considération avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

[1] Vergl. Nr. 20880 und 20881. — [2] D. d. Berlin 24. April. Die Herzogin von Braunschweig nahm ihren Rückweg von Berlin nach Braunschweig über Potsdam. — [3] D. d. Stockholm 7. April. Vergl. Nr. 20870.

20884. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 avril 1772.

Pour remédier aux excès que, selon le contenu de la lettre que je oins ici,[1] mes troupes sous les ordres de mon major-général de Belling loivent commettre sur les terres du comte de Kwilecki, je n'ai pas ardé à donner les ordres les plus précis à mon major-général de Lossow,[2] qui commande actuellement ces troupes;[3] et c'est en conséquence de es ordres que je vous enjoins de faire expédier à ma signature une éponse convenable à cette lettre, ne pouvant voir au juste lequel des omtes de Kwilecki est celui qui me l'a écrite.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20885. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 avril 1772.

On a, à la vérité, raison de regarder, selon votre dépêche du 10 de ce mois, comme une chose non avenue tout ce qui s'est passé lans la conférence de la nuit du 16 de février à Constantinople,[4] et l est assez évident que le sieur de Thugut n'a pas été encore informé alors du changement arrivé dans la façon de penser de sa cour.

Mais, malgré cela, je ne saurais vous dissimuler que, plus j'apprends à connaître le caractère du prince de Kaunitz, et plus j'y remarque de a ruse, de la duplicité et de la fourberie. Vous en jugerez vous-même par le nouveau trait que j'en ai observé dans la conduite actuelle de ce ministre vis-à-vis de la France. Il a avoué lui-même, en dernier lieu, à mon ministre, le baron Edelsheim, dans une conversation qu'il a eue avec lui,[5] qu'il fallait bien qu'on fût encore informé très imparfaitement

[1] Schreiben des Starosten von Fraustadt, Kwilecki, d. d. Berlin 24. April. — [2] Liegen nicht vor. — [3] Vergl. S. 89. — [4] Nach dem Berichte Zegelins, Konstantinopel 17. Februar, der am 23. März dem Grafen Solms abschriftlich mitgetheilt worden war (vergl. Nr. 20767), hatte bei Erörterung der Frage, „auf was Art der Waffenstillstand geschlossen werden könnte", Thugut seinen Antrag, „nach dem Verlangen des russischen Hofes" ihn „durch die von den commandirenden Generals beider Armeen zu ernennenden Commissaires" zu schliessen, bekämpft, indem er, nach einer geheimen Besprechung mit dem Reis-Effendi, den Vorschlag der Türken unterstützte, „dass, zur Vermeidung alles Éclats, man die Articuls hier entwerfen, solche an den Grafen Rumänzow durch den österreichischen Minister und mich übersenden und solchergestalt diese Sache hier berichtiget werden könnte, ohne dass man nöthig hätte, einen Commissaire abzusenden". Aus dem Verhalten Thuguts hatte Zegelin geschlossen, „dass es ihm [dem wiener Hof] kein rechter Ernst ist, den Frieden zu befördern; denn sonst würde man sich nicht allerhand Kunstgriffe bedienen, um bei Schliessung des Waffenstillstandes Schwierigkeiten zu erregen". — [5] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Edelsheims, Wien 18. April, vergl. Nr. 20886.

en France du sort qu'on préparait à la Pologne, que le prince de Rohan, pour se mettre mieux au fait de ce qui en était, avait été chargé de lui faire maintes questions, tantôt directes tantôt indirectes, soit en cherchant à inspirer de la méfiance contre mes vues et celles de la Russie, soit en s'informant comment on pensait au sujet des Confédérés et comment on conseillait à la France de se conduire à leur égard. Que lui, prince Kaunitz, y avait répondu que sa cour ne les reconnaissait nullement pour Confédérés, et qu'elle n'avait jamais fait pour eux que ce qu'elle avait offert à tout autre Polonais, savoir l'asile dans ses États; que, quant à l'entrée de nos troupes en Pologne, dont la France pensait que sa cour dût prendre ombrage, il ne lui cacherait pas qu'en conséquence de cette démarche, on venait d'expédier des ordres à plusieurs corps autrichiens pour entrer également en force dans ce royaume, et que cette déclaration avait fort étonné l'ambassadeur de France; que cependant et pour ce qui regarde les Confédérés, il avait conseillé à ce dernier de les engager à nommer un député qui allât trouver le roi de Pologne pour se raccommoder avec ce Prince; que l'ambassadeur lui avait proposé là-dessus l'évêque de Kamieniec,[1] mais que, le connaissant fort brouillon, il l'avait rejeté et témoigné qu'ils feraient mieux de députer le comte Pac, dont il avait entendu dire beaucoup de bien et qu'il savait que le roi de Pologne l'avait aimé autrefois personnellement; qu'il l'autorisait même de marquer aux Confédérés que ce conseil venait de sa part, et qu'ils risqueraient d'autant plus en différant de le suivre que les circonstances pourraient fort bien exiger que sa cour prît enfin part aux divisions qui déchiraient la Pologne, et qu'en regimbant aux voies de douceur que l'humanité engageait sa cour à employer pour leur propre salut, ils pourraient la porter enfin à cesser de leur accorder aucune espèce d'asile. Le prince de Kaunitz a ajouté, en s'en divertissant, que, moyennant tout ceci, il avait entièrement dérouté les Français, et que, comme il n'y avait aucun inconvénient de les entretenir dans l'incertitude à cet égard, il était bien aise de leur prouver qu'on était plus fin qu'eux, et qu'on les dupait, autant qu'on voulait.

Ce trait seul, vis-à-vis d'un allié de sa cour, suffirait, il me semble, s'il n'y en avait pas davantage du même calibre, à dévoiler le caractère faux et fourbe du prince de Kaunitz et à inspirer une juste défiance contre lui dans toutes ses démarches, afin de ne pas s'exposer à en être la dupe. Mais, quoi qu'il en soit, comme il a mis, à présent, la cour où vous êtes, entièrement au fait des districts qu'il désire d'englober dans les domaines de sa cour, il faut attendre comment ses propositions auront été accueillies, et je me réfère toujours, à leur égard, à mes ordres précédents.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Adam Krasinski. — [2] Vergl. Nr. 20856. 20866.

20886. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 26 avril 1772.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est bien parvenue, et vous aurez soin de faire au prince de Kaunitz un compliment des plus polis sur les soins généreux que, selon votre apostille, il a voulu prendre pour faire passer le sous-aga Said Ali que je vous ai adressé, en toute sûreté et sans frais jusques à Belgrade.[1]

Mais la conversation que vous avez eue avec lui au sujet des affaires,[2] est très curieuse et intéressante. Mettant toujours beaucoup de ruse et d'artifice dans sa politique, il a peut-être été étonné de me voir agir plus honnêtement dans la mienne. Et, en effet, une bonne politique doit toujours être accompagnée de l'honneur et de l'équité. Celle, au contraire, qu'il observe vis-à-vis de la France, ne porte sûrement point cette empreinte. Je ne sais aussi pas trop si cette couronne sera longtemps sa dupe. La vérité percera pourtant, à la fin, et nous verrons si cette fourberie fera du bon sang entre les deux alliés.

Pour vous en mettre mieux au fait, tâchez de pénetrer les sentiments du prince de Rohan. Ils vous feront bientôt juger s'il n'y a pas déjà, à l'heure qu'il est, quelques germes de refroidissement entre les deux cours. Appliquez-vous de même à apprendre du prince de Golizyn s'il croit que le prince de Kaunitz a dessein de soutenir son système avec la France ou s'il a envie de lui tourner le dos et de contracter des liaisons avec nous. Il me semble que ce ministre se sent flatté beaucoup des acquisitions que sa cour fera en Pologne, en conséquence du concert qu'elle a pris avec nous, et que c'est-là le principal motif qui a adouci son humeur chagrine et sombre qu'on lui a trouvée jusques ici dans les conjonctures présentes.

Enfin, et pour ce qui est des bisbilles entre mon major de Zegelin et le sieur de Thugut à Constantinople, j'espère qu'ils n'existeront plus à l'avenir, et que mes derniers ordres[3] auront entièrement rétabli la bonne harmonie entre ces deux ministres.

Federic.

Nach dem Concept.

20887. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 26 avril 1772.

Que pensez-vous des nouvelles finesses, je dirais presque fourberies, du prince de Kaunitz dans ses réponses au prince de Rohan sur les affaires de Pologne, dont le baron d'Edelsheim rend compte dans sa

[1] Vergl. S. 53. — [2] Vergl. Nr. 20885. — [3] Vergl. Nr. 20811. 20827.

dernière dépêche?[1] et ne vous paraissent-elles point comme autant d'avertissements d'être continuellement sur ses gardes avec un ministre qui met tant de ruse et d'artifice dans sa politique vis-à-vis même de l'alliée de sa cour? C'est au moins sous ce point de vue que je les ai envisagées, et que je les ai fait observer, tant au susdit baron d'Edelheim qu'au comte de Solms, dans mes ordres d'aujourd'hui,[2] et dont je vous adresse ci-joint la copie pour votre information et direction.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20888. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 26 avril 1772.

Mon cher Frère. Vous avez grande raison, mon cher frère; quand on ne saurait changer les choses, il faut les laisser aller leur train. C'est le cas où je me trouve envers M. de Panin et Orlow;[3] je dois cependant rendre justice à ce dernier, qui ne paraît point avoir autant d'animosité contre le comte Panin que celui-là en marque au favori. Si le comte Solms était adroit, il pourrait peut-être travailler avec succès à la réconciliation de ces deux rivaux, mais vous le connaissez trop bien, mon cher frère, pour comprendre qu'il n'est pas propre à mener à fin une entreprise aussi difficile.

Je n'ai pas pu m'empêcher de rire en recevant aujourd'hui mes lettres de Vienne. Le prince Kaunitz a dit à Edelsheim que j'agissais pourtant avec plus de bonne foi dans les affaires qu'il s'y était attendu.[4] Parcequ'il est fourbe double et triple, il s'imagine peut-être que les autres le sont aussi. Il a ajouté ensuite que, pour cette fois, il aurait le plaisir de faire sentir aux Français que les Allemands sont plus fins qu'eux, et qu'il leur en donnerait tout du long touchant ces affaires de Pologne. Il y a peut-être de l'adresse dans cette conduite, mais il n'y a certainement pas de prudence de s'en vanter, parcequ'en affectant d'admirer un homme de cette trempe, on apprend à le connaître à fond et à s'en défier à tout jamais.

Ma bonne sœur de Brunswick est partie d'ici;[5] il y a eu des larmes de répandues. Elle craint fort de ne jamais revoir ma sœur de Suède, et cela lui fait beaucoup de peine. Je vous suis fort obligé, mon cher frère, que vous avez épargné à mes deux sœurs un congé qui leur aurait

[1] Vergl. Nr. 20885 und 20886. — [2] Nr. 20885 und 20886. — [3] Vergl. S. 118 und 139. — [4] Edelsheim berichtete, Wien 18. April, lediglich: „Kaunitz m'a paru fort satisfait des explications que Votre Majesté a fait donner au baron de Swieten sur les plaintes qu'on a portées contre le sieur de Zegelin (vergl. S. 79. 81), et m'a protesté que, connaissant la droiture de la façon de penser et d'agir de Votre Majesté, il avait été bien persuadé d'avance que les dernières démarches de Son ministre à Constantinople ne se rapportaient pas à Ses ordres immédiats, mais plutôt aux insinuations accessoires de la cour de Pétersbourg.“ — [5] Vergl. S. 148.

été douloureux;[1] on fait toujours bien d'éviter ces scènes attendrissantes, qui, loin de calmer les regrets, les augmentent.

Je me flatte, mon cher frère, que vous jouissez d'une parfaite santé, et, en faisant mille vœux pour votre conservation, je vous prie de me croire avec la plus tendre amitié et la plus haute estime, mon cher frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

20 889. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 27 avril 1772.

Malgré que votre dépêche du 16 de ce mois indique assez que le ministère français commence à découvrir quelque chose de nos arrangements en Pologne, il me paraît cependant par tout ce qu'on vous en a confié[2], qu'il n'en est pas encore entièrement au fait. Je ne suis aussi nullement surpris de la mauvaise humeur qu'il fait paraître à cet égard. Une puissance qui, dans les temps passés, avait les mains dans presque toutes les négociations, ne saurait être insensible à se sentir oubliée, dans cette occasion-ci, jusques au point d'être mise entièrement à côté et de voir disposer du sort d'un royaume sans son intervention et sans se trouver à même de s'y opposer. Il en sera bien pis, lorsqu'il apprendra plus en détail de quoi il s'agit. Dans trois ou quatre semaines, il y verra plus clair. C'est alors que vous aurez grand soin de redoubler votre attention à la mine qu'il fera, et aux propos qu'il tiendra à ses alliés les Autrichiens, pour m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Je m'y attends d'autant plus que j'ai tout lieu d'être satisfait jusques ici de votre conduite et de vos rapports. Vous avez si bien rempli jusques ici votre tâche que je n'hésite pas de vous ordonner de fournir aussi, à l'avenir, au baron de Goltz, lorsqu'il sera entré en fonction, la substance nécessaire à ses rapports, afin de les rendre plus intéressants que ceux qu'il m'a adressés pendant sa première ambassade en France.[3]

Au reste, votre susdit rapport fournit, en même temps, une nouvelle preuve de l'humiliation à laquelle la cour de Versailles se voit exposée dans nos jours, et rien ne me paraît plus inconcevable que la faiblesse

[1] Prinz Heinrich schrieb, Spandau 24. April: „J'ai empêché le congé entre mes deux sœurs, pour satisfaire à vos ordres“ (vergl. S. 140). — [2] Wie Sandoz berichtete, war ihm die Aeusserung Aiguillons zugetragen worden: „que Votre Majesté, sous prétexte de pacifier les troubles actuels, prenait possession des districts qui étaient à Sa convenance; que cette manière de pacifier tendait plutôt à allumer les divisions les plus fâcheuses“. — [3] 1769, vergl. Bd. XXVIII, 492; XXIX, 565.

de son ministère vis-à-vis de celui de la Grande-Bretagne.[1] Celui-ci est pour le moins tout aussi faible que lui, et tous les deux sont extrêmement déchus de la fermeté de leurs ancêtres.

Federic

Nach dem Concept.

20890. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 avril 1772.

Les particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 21 de ce mois touchant le mariage du Prétendant avec une princesse de Stolberg ne manqueront vraisemblablement pas de fournir matière à de nouvelles tracasseries entre l'Angleterre et la France,[2] qui perpétueront des démêlés et entretiendront constamment un germe de mésintelligence entre ces deux puissances. Ne discontinuez donc point à me mander tout ce que vous apprendrez ultérieurement de relatif à cet objet, ainsi que les autres nouvelles dignes d'attention qui pourront parvenir là où vous êtes, à votre connaissance.

Der Schluss betrifft das Angebot eines holländischen Kaufmanns zur Uebernahme des Absatzes von Berliner Porcellan (vergl. S. 89. Anm. 2).

Federic.

Nach dem Concept.

20891. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 avril 1772.

Le ministère britannique est sûrement dans l'erreur, selon votre dépêche du 14 de ce mois, au sujet du peu de succès qu'il donne à la pacification.[3] Tout s'y achemine plutôt très bien, et on parviendra sûrement à la conclusion, sans la moindre concurrence de la cour britannique. Il ferait donc bien mieux de ne s'en embarrasser point

[1] Die französische Regierung hatte, ebenso wie Portugal, England gegenüber die Verhandlungen abgeleugnet (vergl. S. 108). Darauf hatte Pombal erklärt, „qu'ayant pressenti la conduite faible du ministère français, il avait donné d'avance des ordres à leur envoyé en Angleterre (Melho de Caravalho) de contredire absolument ledit traité de commerce". Sandoz bemerkte dazu: „Une réponse aussi hardie du Portugal à la France est, si elle est vraie, la première de ce genre." — [2] Vergl. S. 119. Thulemeier berichtete: „Quoiqu'il ne soit pas douteux que la cour de Versailles n'y soit en quelque manière intervenue, elle n'a pas jugé à propos cependant de faire vis-à-vis de l'ambassadeur d'Angleterre une démarche qui aurait pu en pallier l'irrégularité. Ce ministre doit avoir témoigné en être surpris, mais il a évité de s'expliquer à cet égard vis-à-vis du duc d'Aiguillon." — [3] Maltzan berichtete: „Les ministres prétendent que l'armistice n'aura pas lieu . . . Ils s'en flattent apparemment dans l'espérance que cela fasse changer les affaires de face ou du moins rende la pacification plus compliquée, dans l'espérance de pouvoir par ce moyen s'introduire et se rendre nécessaires pour la pacification générale."

du tout. Personne ne s'inquiète de leurs démêlés avec l'Espagne, et il leur convient tout aussi peu de s'ingérer dans une négociation qui ne les regarde en aucune façon.

Au reste, je ne vois pas le moindre motif à l'explication que vous désirez de vous procurer avec ce ministère.[1] N'ayant absolument rien à régler avec lui, il pourrait seulement s'imaginer que je fisse quelque cas de son suffrage. Le meilleur sera donc de garder entièrement bouche close avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

20892. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 avril 1772.

Der König übersendet dem Minister die unterzeichnete Antwort an Kwilecki, d. d. Berlin 27. April,[2] zur Weiterbeförderung.[3]

D'ailleurs, il m'est venu encore une idée au sujet de la prochaine prise de possession en Pologne, dont je veux vous faire part. Il doit y avoir, dans la portion qui me tombera en partage, différentes villes où il y a encore garnison polonaise; je crois donc que je pourrai, sans le moindre inconvénient, y faire entrer également tout de grand mes troupes, au terme dont je suis convenu avec la Russie, et engager la garnison polonaise à s'en retirer.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20893. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 avril 1772.

L'idée que vous me suppéditez, dans votre rapport d'hier, pour avancer la négociation de l'armistice entre la Russie et la Porte,[4] est

[1] Maltzan suchte die Genehmigung des Königs dafür nach, „qu'avant mon départ je cherchasse à me procurer une explication avec les ministres . . ., sous le prétexte de justifier ma conduite durant le temps de mon ministère, et leur faire sentir, en même temps, l'inconséquence de leur conduite vis-à-vis de Votre Majesté". Maltzan war für den Sommer beurlaubt (vergl. Bd. XXXI, 792). — [2] Vergl. Nr. 20884. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Gesuch Kwileckis, die von den preussischen Commandos fortgenommenen Kornvorräthe und das Vieh „nach einer von ihm überreichten Note ihm in Ducaten" zu vergüten, findet sich die Bleinotiz des Cabinetsecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 12. Mai: „Habe befohlen, ihm alles wiederzugeben, werde auch wiederholentlich aufgeben." — [3] Am 28. April sendet der König an Finckenstein das (nicht vorliegende) Schreiben eines Polen Niewiesczinki, der über die Festnahme seines Vaters durch General Belling Beschwerde führt, mit dem Befehl, ihn an General Lossow zu weisen und ihm zu sagen, „que ce général lui rendra assurément toute la justice qui sera due à la conduite que son père aura tenue". — [4] Finckenstein schlug vor, „de demander le terme

assez bonne en elle-même, mais il ne me semble pas que la dernière trouverait dans une prolongation de six mois la même sûreté qu'elle se promet d'une garantie formelle de ce même armistice. En effet, n'avons-nous pas vu les Russes, cet hiver, passer le Danube et continuer leurs opérations, sans s'embarrasser de la rigueur de la saison? et qui est-ce qui garantirait à la Porte de n'en faire une nouvelle expérience dans cette année-ci, après l'expiration de l'armistice? Mais peut-être l'Autriche trouvera-t-elle moyen de persuader à la Porte de ne pas trop insister sur ses conditions, et tout ce que j'appréhende le plus, c'est que ce changement de langage de la cour de Vienne ne jette la Porte dans une plus grande consternation, dont les effets pourraient bien retarder plutôt qu'avancer le grand ouvrage de la paix.

Au reste, ce n'est qu'avec une peine infinie que je viens d'apprendre par votre second rapport d'hier l'indisposition de ma chère sœur, la reine de Suède. Quoique ce ne soit qu'une fièvre de fluxion, je m'intéresse cependant trop à son prompt et parfait rétablissement pour n'y pas proportionner mes tendres soins. Dans cette vue, vous n'aurez rien de plus pressé que de lui dépêcher, tout de suite, mon conseiller privé et médecin Muzelius, afin de prendre connaissance de sa maladie et lui ordonner les remèdes les plus propres à sa maladie. Je souhaite du fond de mon cœur qu'ils fassent le plus prompt et le plus salutaire effet sur une santé qui m'est aussi précieuse, et je serai au comble de ma joie d'en apprendre, dans peu, de bonnes nouvelles.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20894. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 28 [avril] 1772.[1]

Ma chère Nièce. Après ce que vous venez de m'écrire, ma chère enfant,[2] il ne me reste plus qu'à faire des vœux pour que vous vous acquittiez heureusement de la grande tâche que vous avez à remplir. Ce que vous me dites sur mon sujet,[3] est très obligeant, mais quoique

de six mois pour la durée de cette suspension d'armes, au moyen de quoi le bénéfice de l'hiver leur [aux Turcs] procurerait le même avantage qu'ils ont cherché à obtenir par la prolongation demandée" (vergl. S. 80).

[1] Die Jahreszahl ist von der Hand der Prinzessin hinzugefügt. — [2] Prinzessin Wilhelmine schrieb, Haag 21. April: „Si ... Votre Majesté veut de nous cet automne, je crois que le temps le plus convenable pour nous l'ordonner, serait au commencement de juillet; je dois accoucher à la fin du même mois." Sie bat den König, auf der Theilnahme des Prinzen an der Reise zu bestehen. „Sans cela, j'ai lieu de craindre jusqu'au dernier moment qu'il se trouve quelque obstacle qui mette empêchement à la réussite de ce charmant projet." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Die Prinzessin schrieb, die Güte des Königs flösse ihr solches Vertrauen ein, „que je crois parler à un père".

e me flatte que vous m'aimez, ce n'en est pas une suite pour cela que je doive vous ennuyer ici; enfin, je n'abuserai pas de votre amitié usqu'au point de ne pas penser à vos amusements et à vous rendre e séjour le plus agréable que je le pourrai. Accouchez heureusement, na chère enfant, et ne vous embarrassez pas du reste; vous ser[ez] eçue à bras ouverts du vieil oncle, qui vous aime autant et plus que i vous étiez sa fille. C'est avec ces sentiments que je serai jusqu'au ombeau, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20895. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 28 avril 1772.

On a raison d'être surpris, ainsi que vous le marquez par votre lépêche du 21 de ce mois, de voir la cour où vous êtes, tout d'un oup si fort intimidée des insinuations que le ministre d'Angleterre a été chargé d'y faire, en dernier lieu, au nom du Roi son maître.[1] Quelle que puisse être la chaleur dont ce Prince semble vouloir prendre e parti de la Reine sa sœur, il n'y a cependant aucune apparence qu'il pourra jamais faire consentir son Parlement à déclarer la guerre au Danemark pour une cause aussi ridicule et scandaleuse que celle dont l s'agit. En attendant, je suis curieux d'apprendre à quoi toute cette ffaire aboutira, et, pour cette fin, vous aurez soin de continuer à me nander ce qui vous reviendra ultérieurement sur cet objet. Mais, quoi qu'il en puisse avenir, la conduite du gouvernement danois, dans cette encontre, ne laisse pas que de déceler toujours une bien grande faiblesse t très peu de fermeté de sa part.

Federic.

Nach dem Concept.

20896. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 29 avril 1772.

Madame ma Sœur. Je prends une part sincère aux embarras où Votre Majesté Se trouve à présent,[2] et je souhaite de tout mon cœur

[1] Arnim berichtete, Keith habe erklärt, „que, si on persistait dans le dessein de vouloir envoyer la Reine au château d'Aalborg (vergl. S. 110), le Roi son maître se verrait obligé d'envoyer une flotte audit endroit pour la chercher et la mettre en liberté". Arnim agte über den Eindruck dieser Erklärung Keiths: „Aujourd'hui il ne sera plus question ue du divorce, et la Reine sera rendue à l'Angleterre." Vergl. Nr. 20880. 20896. — Die Königin-Wittwe Juliane Marie schrieb, 21. April (ohne Ortsdatum), dass Keith em Minister Grafen Osten seine Befriedigung ausgedrückt habe, „que ... la liberté e la Reine de sortir du pays était arrangée, se disant en même temps autorisé

qu'Elle les voie finir promptement à Sa satisfaction. Je n'abuserai point de la confiance qu'Elle veut bien avoir en mes faibles lumières; ainsi, Madame, je vous parle avec toute la sincérité possible. Je ne vois jusqu'ici que de l'humeur dans la conduite du roi d'Angleterre. Je ne saurais me persuader que dans une cause où tout est contre lui, qu'il voulût pousser les choses à toute extrémité; mais, supposé même, Madame, qu'il voulût envoyer quelques vaisseaux qui, sous l'ombre d'escorter la Reine, tentassent d'insulter les frontières danoises, n'êtes-vous pas, Madame, maîtresse de sa sœur, et ne pourrait-on pas arranger d'avance les vaisseaux qui devront l'escorter, en menaçant même que, si cette flotte s'avisait de faire la moindre hostilité, on s'en prendrait à la sœur du Roi, qui ne leur serait livrée qu'après le serment des officiers de ne rien tenter contre le Danemark? Je crois, Madame, qu'ils se présenteront encore de pareils expédients en foule dont on pourrait faire usage, en y ajoutant ou y diminuant, selon que les conjonctures et les circonstances l'exigeront. Cependant, je ne crois pas que le roi d'Angleterre voulût commettre une action aussi violente. On n'affronte jamais impunément une puissance: tôt ou tard elle trouve l'occasion de s'en ressentir, et quand même le Danemark ne se trouverait pas en état de ressentir une injure le moment présent, [il] pourrait s'en dédommager avec usure à la première guerre entre la France et l'Angleterre. Les Anglais aiment que le Roi fasse la guerre pour tout ce qui intéresse leur commerce, mais ils n'approuveraient certainement pas que leur prince fît une levée de bouclier pour venger une sœur adultère et criminelle en tout genre envers son mari de ce que celui-là, loin d'en agir à la rigueur envers elle, la renvoie avec une bonté et une générosité peu commune à la disposition de ses parents. De plus, le roi d'Angleterre doit craindre, Madame, de pousser son ressentiment trop loin; car ce serait forcer le roi de Danemark de publier les actes du procès qui contiennent l'opprobre et les projets atroces de sa sœur. Je crois même, Madame, qu'en faisant entrevoir cette perspective au sieur Keith, que vous lui verriez rabattre beaucoup de sa fierté et du ton imposant qu'il a pris.

Votre Majesté me pardonnera tous les détails dans lesquels je suis entré; ce n'est qu'à dessein de Lui obéir et de répondre par une entière franchise à la confiance qu'Elle daigne mettre en moi. Je suis avec les sentiments de la plus haute estime et de considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

d'assurer que les vaisseaux que le Roi son maître enverrait en conséquence pour transporter la Reine, n'auraient aucun autre motif, et que tout autre but que le bruit du public et les gazettes attribuaient à l'envoi de ces vaisseaux, était faux et destitué de tout fondement". Vergl. Nr. 20880 und 20895.

20897. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 29 avril 1772.

Ma chère Sœur. J'ai appris, non sans inquiétude, que vous êtes ıcommodée, ma chère sœur, d'une fièvre de fluxion. La première hose à laquelle j'ai pensé, est de vous envoyer Muzelius.[1] Je vous emande en grâce de vouloir l'admettre et lui donner au moins la ermission de délibérer, ma chère sœur, avec votre chirurgien sur la ıanière de traiter votre maladie. C'est un homme habile qui a soulagé eaucoup de malades, et qui n'en a tué aucun de ma connaissance. oilà le plus grand éloge qu'on peut donner aux gens de sa profession. e vous supplie donc de lui permettre de se présenter devant vous, et, n même temps, je vous conjure, ma chère sœur, de ne me point crire, avant que vous soyez tout-à-fait rétablie. C'est en faisant des œux pour votre prompte reconvalescence, que je vous prie de recevoir s assurances de l'attachement et de la tendresse infinie avec laquelle suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

o898. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 avril 1772.

L'économie de la cour où vous êtes, a été de tout temps mal naginée et ridicule, et les particularités renfermées là-dessus dans votre ernière dépêche du 24 de ce mois[2] sont une nouvelle preuve de ce ue j'avance à cet égard.

Mais je laisse là cet objet pour vous communiquer une idée que ı terrible misère qui afflige plusieurs contrées de la Saxe, me fait naître. e pense que, si la disette y continue ou qu'elle devienne même plus ffreuse, comme vous le présumez, vers le mois de juin et jusques à la écolte, que ce sera peut-être une occasion qui pourra faciliter les noyens d'engager grand nombre de familles saxonnes, et surtout des nanufacturiers, qui pour la plupart se trouvent répandus dans les cercles les montagnes, à venir s'établir dans mes États. Mandez moi donc, i vous croyez la chose faisable, de quelle manière il conviendrait de 'y prendre pour réussir et pour attirer le mieux pareilles gens chez nous.

D'ailleurs, je veux bien vous prévenir que, comme il se trouvent les amas considérables de grains tant à Berlin qu'à Stettin, je pourrai ɔeut-être me résoudre, si les apparences de la récolte sont bonnes, à ɔermettre qu'on puisse en vendre une partie pour l'exportation dans

[1] Vergl. S. 156. — [2] Borcke berichtete: „Il paraît indubitable que les frais ıu'on s'est occasionnés à cette cour par l'appui et les secours pécuniaires qu'on a ıccordés aux Confédérés de Pologne, vont plus loin que le public ne sait."

l'étranger; mais, avant que d'y condescendre, il faut que je sois bien assuré que la récolte de cette année soit des meilleures, et qu'il n'y ait plus rien à appréhender de ce côté-là.

Au reste, comme le comte de Sacken est dans l'erreur de toutes les façons à l'égard des affaires de Pologne, il n'est pas étonnant qu'il se trompe également, en se persuadant que la paix entre la Russie et la Porte marchera certainement avant la pacification de la Pologne. C'est tout ce que j'ai à vous marquer aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

20899. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 avril 1772.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est bien parvenue. Ce que vous m'y marquez du refus des Confédérés à accepter les propositions du prince de Rohan,[1] prouve que leur obstination se soutient encore toujours; mais je suis persuadé qu'elle tend à sa fin, et que, dès qu'ils s'apercevront du changement sérieux de la cour de Vienne à leur égard, qu'ils deviendront plus pliables et se soumettront avec meilleure grâce à ce qu'on exigera d'eux.

Der König verschiebt die Ausführung baulicher Ausbesserungen am Gesandtschaftshause in Warschau bis zur Klärung der politischen Lage.

Federic.

Nach dem Concept.

20900. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 avril 1772.

Vous m'avez fait plaisir de me dire votre sentiment sur la résolution que j'ai prise de renvoyer les garnisons polonaises des places qui me tomberont en partage, et que je ferai occuper par mes troupes;[2] et comme vous pensez également qu'il n'y a absolument rien dans cette démarche qui ne soit conforme à l'ordre, j'en ferai un article séparé dans les instructions que je donnerai sur la prise de possession en général tant à mon lieutenant-général de Stutterheim qu'à mon président de Domhardt.

Au reste, les deux copies ci-jointes vous feront voir plus amplement ce que je viens de répondre au comte de Solms et au baron d'Edelsheim[3] sur leurs dernières dépêches.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Benoît berichtete: „La généralité des Confédérés a refusé au prince de Rohan d'accepter les propositions qu'il leur avait faites de casser et de révoquer leur acte d'interrègne“ (vergl. S. 107). — [2] Vergl. Nr. 20892. — [3] Vergl. Nr. 20901 und 20902.

20901. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 29 avril 1772.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'est bien parvenue, et la Russie n'a pas différé longtemps à s'expliquer sur la modification que la Porte a demandée pour l'armistice. La cour où vous êtes, sera déjà informée, à l'heure qu'il est, par le prince de Lobkowitz que le comte Panin l'a fait venir chez lui, conjointement avec le comte de Solms, pour leur confirmer ministériellement ce que je vous en ai marqué préalablement par mes ordres du 22 de ce mois.[1] Il leur a déclaré que Sa Majesté l'Impératrice persistait à rejeter la garantie que les Turcs avaient demandée pour l'observation de cet armistice, comme une chose contraire aux usages de toutes les nations policées, et qu'elle se flattait que nos cours même approuveraient qu'elle ne cédât point sur cet article à la Porte; qu'elle approuvait plutôt la manière dont le comte Rumänzow s'était expliqué, à cet égard, vis-à-vis de nos ministres à Constantinople,[2] et que son intention était de faire régler l'armistice sur la base que ce maréchal avait donnée pour cela, et dont vous verrez le précis[3] par la copie que je vous en adresse ci-dessous en clair. Il est donc à présumer que cet armistice rencontrera encore quelques difficultés de part et d'autre, et je m'attends que le prince de Kaunitz sera d'abord un peu piqué de voir les Russes si peu pliants et accommodants sur cet article. Mais comme le comte de Panin a ajouté, comme une idée particulière, que si nous voulions donner à la Porte quelque assurance ministérielle,[4] que la Russie observerait toutes les conditions de l'armistice auxquelles elle se serait engagée, il ne faut pas renoncer encore à toute espérance de parvenir à sa conclusion.

D'ailleurs, l'impératrice de Russie s'est déclarée très favorablement pour l'ouverture du congrès. Elle consent qu'elle se fasse à Bucharest ou Fokschani ou tel autre endroit que les commissaires réciproques choisiront; mais la persuasion où elle est, que les propositions du comte

[1] Vergl. Nr. 20873. Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 14. April (vergl. Nr. 20902). — [2] In einem Schreiben, Jassy 13. 24. März, dessen Abschrift Solms seinem Berichte vom 14. April beigefügt hatte, erklärte Rumänzow an Zegelin über die Forderung der Garantie: „Cette démonstration déplacée de méfiance ne paraît nullement propre à rapprocher les esprits qui désirent mutuellement de se réconcilier, et elle est même offensante pour ma personne, vu que la négociation doit être conduite sous mes auspices.“ — [3] In dem „Précis des conditions que le maréchal-général comte Rumänzow propose pour l'armistice“, wurde die Dauer des Waffenstillstandes bis zum 1. Juni festgesetzt, seine Verlängerung jedoch lediglich auf die Dauer des Congresses zugestanden. Weitere Bestimmungen betrafen die Demarcationslinie, den Geltungsbereich und den ungehinderten Verkehr mit dem Führer der Flotte. — [4] Nach dem Wortlaut des Solms'schen Berichtes stellte Panin dem wiener und berliner Hofe frei, „de donner le pouvoir à leurs ministres à Constantinople d'assurer la Porte sur leur parole ministériale qu'ils répondaient que etc.“

Rumänzow pour l'armistice sont si raisonnables que les Turcs ne pourront pas les refuser, l'engagera apparemment à faire partir le comte d'Orlow et le sieur Obreskow pour le quartier général de Jassy, sans même avoir reçu encore la nouvelle de la conclusion de cette suspension d'armes. Je ne vous fais cependant part de toutes ces particularités que pour votre information et direction.

Der König übersendet eine Abschrift der von Rumänzow vorgeschlagenen Waffenstillstandsbedingungen und beauftragt Edelsheim, die Kaiserin-Königin von der auf ihre Fürsprache erfolgten Freilassung des Unterofficiers Münchsmeyer (vergl. S. 124. Anm. 1) zu unterrichten.

Nach dem Concept. Federic.

20902. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. April: „J'ai assez recommandé ici la nécessité de ne pas accorder à la cour de Vienne une portion plus grande en Pologne que celle de Votre Majesté, et je crois qu'on ne manquera pas d'y faire attention; mais je remarque que, si elle témoigne envie de vouloir, outre cela, avoir une part aux provinces turques, on ne se fera point de scrupule de lui abandonner une partie de la Valachie; peut-être la lui laissera-t-on en entier, si elle le veut. On ne croit pas que cela lui donnerait une augmentation de forces relativement à Votre Majesté, et on regarde la jalousie qu'elle ferait naître, en haine de ces acquisitions, contre elle auprès de la Porte, comme une chose qui l'obligerait à ménager toujours l'amitié de Votre Majesté et de la Russie. Si Votre Majesté croit devoir S'opposer à cela, je La supplie de me faire parvenir Ses ordres là-dessus.“ [1]

Potsdam, 29 avril 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, ainsi que son apostille, avec les pièces [2] qui y appartenaient. La cour où vous êtes, aura encore plus d'une occasion à se convaincre que nous ne sommes pas encore à la fin des finesses et duplicités du prince de Kaunitz. Le corps des troupes que, selon mes ordres du 22 de ce mois, la cour de Vienne fait entrer plus avant en Pologne pour se mettre en possession des districts qu'elle veut englober dans ses domaines, [3] en fournit un nouvel échantillon, et, selon toutes les apparences, ce ne sera pas le dernier. En attendant, le rapport que le prince de Lobkowitz lui aura fait de l'entretien qu'il a eu, conjointement avec vous, avec le comte de Panin au sujet de l'armistice et du congrès entre la Russie et la Porte, [4] ne laissera pas de l'embarrasser.

Quant au premier, le principal motif qui a engagé la Porte d'en demander la garantie, c'est qu'elle craint que son armée ne se débande, et que, par conséquent, elle veut avoir des sûretés, en cas de rupture

[1] Für die Unterredung Panins mit Lobkowitz und Solms vergl. Nr. 20901. — [2] Abschriften des Schreibens Rumänzows an Zegelin, Jassy 13./24. März, und des „Précis des conditions que le maréchal-général comte Rumänzow propose pour l'armistice“ (vergl. S. 161). — [3] Vergl. S. 142. — [4] Vergl. Nr. 20901.

du congrès, qu'on lui laissera le temps nécessaire de rassembler ses troupes pour recommencer les opérations. Si l'on pouvait donc fixer un terme plus long pour cet armistice, par exemple de six mois, [1] il y aurait peut-être une anicroche de moins pour convenir de cette suspension d'armes. Quoi qu'il en soit, je voudrais bien savoir en quoi le comte de Panin voudrait faire consister proprement l'assurance ministérielle dont il vous a dit que je pourrais la faire donner à la Porte, conjointement avec la cour de Vienne; [2] et comme je ne trouve pas assez de précision en tout ce qu'il vous a insinué à cet égard, vous pourriez bien lui en demander des éclaircissements ultérieurs pour m'en faire part.

Quant à l'ouvrage de la paix en général, la Russie fera très bien de continuer sa correspondance directe avec le major de Zegelin. Cette voie est beaucoup plus courte que celle par Vienne, et elle ne pourra qu'accélérer un ouvrage aussi salutaire.

Au reste, selon ce que le comte de Panin vous a dit du prince Woroniecki, il se pourrait bien qu'il fût lui-même l'auteur de la lettre anonyme en question, [3] quoique, à vous dire vrai, je ne comprends pas comment il aurait pu trouver moyen de la faire passer par la poste au ministre de Russie à Hamburg. Je le ferai donc interroger plus particulièrement sur ce sujet, et je n'oublierai pas de vous faire part de sa déposition.

J'en agirai de même par rapport aux fausses impériales d'or dont le comte Panin vous a parlé, et dont il prétend qu'elles ont été fabriquées par des juifs en Prusse. C'est la première nouvelle qui m'en est revenue, et je ferai faire les recherches les plus scrupuleuses à ce sujet. L'altération des monnaies a une trop grande influence sur le bonheur des peuples pour n'y pas faire une attention très sérieuse. Il se peut bien que quelque marchand prussien ait fait un commerce en roubles, et qu'il y en ait eu quelques-uns de mauvais aloi; mais je ne saurais jamais me persuader que ces fausses impériales sortent effectivement de quelque fabrique en Prusse, et je soupçonnerais plutôt qu'elles aient été forgées peut-être dans quelque coin de la Pologne, où les troubles actuels enfantent mille désordres. Quoi qu'il en soit, j'y mettrai incessamment ordre, et afin d'éloigner tout soupçon ultérieur, je ferai interdire entièrement un commerce aussi illicite.

Federic.

P. S.

Potsdam, 30 avril 1772.

Quoique je vous aie déjà suffisamment averti par mes ordres précédents qu'il ne conviendra nullement d'augmenter la portion de la

[1] Vergl. Nr. 20893. — [2] Vergl. S. 161. Anm. 4. — [3] Panin vermuthete, dass Woroniecki das Schreiben selbst verfasst habe, „peut-être dans l'espérance de faire souvenir de soi et d'obtenir un meilleur sort“ (vergl. Nr. 20775 und 20789). Panin bat den König um ein neues Verhör.

cour de Vienne par une partie de la Valachie, je suis cependant bien aise de me référer encore aujourd'hui à tous les arguments que je vous ai allégués ci-devant,[1] pour faire sentir à la cour où vous êtes, combien il importe à nos intérêts communs de la borner à une portion égale à la nôtre en Pologne et de ne lui rien accorder ni de la Moldavie ni de la Valachie. Je doute même que la cour de Vienne fasse jamais une pareille proposition. Elle déplairait infiniment à son alliée, la France, et celle-ci s'intéresse trop à la conservation des provinces ottomanes pour regarder d'un œil indifférent leur démembrement. La cour de Vienne se gardera donc bien d'en faire seulement la demande, et vous n'oublierez pas de faire usage auprès du comte de Panin de tous les motifs que je vous ai suppédités, pour l'empêcher d'y consentir.

D'ailleurs, et pour convaincre encore davantage le comte de Panin que je n'ai absolument aucune connaissance du commerce illicite des roubles et impériales d'or que des négociants de Prusse, à ce qu'il vous a dit, doivent avoir fait en Russie, vous n'avez qu'à lui insinuer que je le laissais entièrement le maître, au cas qu'un tel commerce ait eu effectivement lieu, de confisquer toutes les pièces qu'on déterrerait, et qu'il pouvait être très persuadé qu'au cas que mes sujets se fussent effectivement rendus coupables de cette contrebande, je m'intéresserais tout aussi peu en leur faveur que dans de pareilles contraventions je leur accordais de l'indulgence dans mes propres États.

Nach dem Concept. Federic.

20903. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 30 avril 1772.

Ma très chère Sœur. La lettre, ma chère sœur, que vous avez la bonté de m'écrire, m'a rassuré contre les appréhensions que m'[a] données votre fièvre;[2] il est naturel de craindre pour ce qu'on aime. Enfin, je bénis le Ciel de ce que cette vilaine fluxion est passée.

Je n'ai point eu de lettres de Suède, ainsi, ma chère sœur, je ne saurais vous en dire aucune nouvelle. Autant que je comprends les choses, il me semble que l'animosité des deux partis et l'esprit de vengeance y gâtent tout. Vous pouvez croire que le comte Ostermann fait ce qu'il peut, pour adoucir ceux de son parti; mais il y a des moments où ils lui échappent, et où toutes ses représentations n'arrêtent pas la fougue des esprits les plus échauffés. Les Bonnets veulent, à présent qu'ils ont la supériorité, prendre leur revanche sur les Chapeaux de ce qu'ils ont été déposés du Sénat à la Diète de Norrköping.[3] La cour de Russie ne prendrait aucun ombrage de 5 ou 6 Chapeaux qui demeureraient dans le Sénat; mais les partisans de cette cour, enflés de

[1] Vergl. S. 62. — [2] Vergl. S. 159. — [3] 1769. Vergl. Bd. XXVIII, 508; XXIX, 585.

leur prépondérance, n'ont pas la modération de mettre des bornes à leur vengeance, et ils la poussent à bout.

Je n'ai rien appris, ma chère sœur, du prince Charles ni de l'affaire du mariage; il est toujours bon de le savoir rétabli; ce qui regarde son établissement, n'a pas, je crois, été mis en délibération,[1] et je n'ose ni vous flatter ni vous dépouiller de l'espérance d'y réussir.

Je compte de me rendre samedi[2] à Charlottenburg, pour faire la revue de commissaire des régiments de Berlin, et, d'une façon ou d'autre, je me flatte d'avoir la satisfaction, ma chère sœur, de vous rendre mes devoirs. Ce sont des moments que je saisis avec le plus grand empressement, pour vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20904. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 avril 1772.

Je vous remercie de vos soins empressés pour procurer à ma chère sœur, la reine de Suède, les secours de mon conseiller privé et médecin Muzelius,[3] et je suis charmé d'apprendre par votre rapport d'hier que Sa Majesté commence à se mieux porter, et qu'il y a toute apparence qu'elle sera, dans peu, parfaitement rétablie de sa fièvre.

Les affaires à la cour de Danemark commencent à s'adoucir, et je suis bien aise de vous communiquer ci-joint en copie une nouvelle lettre que je viens de recevoir de la reine Julie-Marie, avec la réponse que j'y ai faite.[4]

J'y ajoute encore en original une lettre que la duchesse de Courlande m'a adressée, en date du 16 de ce mois, au sujet de l'arrangement final de ses différends avec le Duc son époux, et vous aurez soin d'y faire expédier, en termes généraux, une réponse polie et obligeante à ma signature.[5]

D'ailleurs, ayant oublié, dans mes ordres d'hier au comte de Solms,[6] de retoucher l'article de la cession de la Valachie à la cour de Vienne, j'y ai suppléé par l'apostille ci-jointe en copie,[7] et j'y ai ajouté encore quelque chose sur les fausses impériales d'or, afin de convaincre d'autant

[1] Die Königin Ulrike schrieb (Vorlage undatirt): „Mon fils Charles a été très mal; on m'écrit cependant qu'il est mieux. J'espère que le comte Ostermann tâchera de finir l'affaire du mariage.“ Vergl. S. 140. — [2] 2. Mai. — [3] Vergl. S. 156. — [4] Vergl. Nr. 20896. — [5] Die demgemäss im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort mit dem Glückwunsch des Königs an die Herzogin ist Berlin 2. Mai datirt. — [6] Nr. 20902. — [7] Vergl. S. 163. 164.

plus le comte de Panin que je n'ai ni connaissance ni connivence pour de pareilles pratiques.

Der König setzt die Abschiedsaudienz für den General von Treskow (vergl. S. 106. Anm. 1) auf den 3. Mai an.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20905. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 30 avril 1772.

J'ai de la peine à m'imaginer, ainsi que, selon vos dépêches du 17 de ce mois, on l'a débité à Londres, que le roi d'Angleterre ait effectivement dessein de pousser son ressentiment, dans l'affaire de sa sœur, la reine de Danemark, au point d'envoyer une flotte pour bombarder une des villes de ce royaume. Une pareille démarche ne saurait se faire, ce me semble, sans le consentement du Parlement, et elle me paraîtrait même fort déplacée et inconsidérée. En effet, je ne voudrais pas garantir qu'alors toutes les cours voisines ne s'en mêlassent, et qu'il n'en résultât une rumeur générale, à laquelle je ne sais pas trop si Sa Majesté Britannique trouverait fort son compte. Quoi qu'il en soit, le temps nous éclaircira tout cela, et, n'ayant absolument rien à ajouter, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

20906. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 1er mai 1772.

Je veux bien condescendre, après ce que vous venez de me marquer par votre dépêche du 25 d'avril dernier à l'égard de l'innocence du sieur Struensee,[1] à vous autoriser de pouvoir faire, si cela se peut de bonne manière, des démarches en faveur de cet homme. Je vous donne donc commission d'insinuer, pour cet effet, là où il conviendra, convenablement: que la voix publique, disculpant le sieur Struensee de tous les crimes dont son frère s'était rendu coupable, et le déclarant entièrement innocent, me faisait prendre quelque part à son infortune, mais que je ne savais pas si, malgré cela, et dans le cas même qu'il n'y eût rien à sa charge, il me serait permis de demander qu'on lui accordât la permission de retourner dans mes États. Que mon dessein était de lui faire reprendre son ancienne carrière;[2] qu'ayant eu la renommée d'habile professeur, il était à croire qu'il pourrait rendre de très bons services en continuant ce métier et être employé encore utilement à

[1] Arnim berichtete, dass Graf Osten über Karl August Struensee (vergl. S. 73) in Ausdrücken zu ihm gesprochen habe, „qui prouvent son innocence et combien peu il a part aux crimes de son frère". — [2] Vergl. S. 121.

l'instruction de la jeunesse. Je vous le répète cependant de n'agir en tout ceci qu'à bonnes enseignes et d'une manière qui ne puisse faire aucune peine à la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

20907. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 1er mai 1772.

Mon cher Frère. Il y a bien d'autres affaires à présent en Russie. L'Impératrice ne veut point que nous garantissions la suspension d'armes aux Turcs, et les Turcs ne veulent pas entendre parler d'armistice, à moins d'en avoir notre garantie. J'ai conseillé de fixer la suspension d'armes à six mois,[1] et voilà l'hiver qui met dès lors une fin naturelle aux opérations des armées. Voilà tout ce que j'ai pu imaginer pour concilier les esprits; il faut bien s'attendre encore, mon cher frère, à quelques anicroches pareilles, avant qu'on parviendra au rétablissement de la paix. C'est à quoi je me prépare; pourvu que la chose réussisse, qu'importent les peines? on les prend avec plaisir.

Ma sœur de Suède a été incommodée d'une fièvre de fluxion; on me dit que cela est tout-à-fait passé.[2]

Le roi d'Angleterre est furieux contre le Danemark, la reine Julie m'en fait ses lamentations. Je l'ai rassurée qu'elle n'avait rien à craindre, ayant la sœur du Roi entre ses mains, qui lui tient lieu d'otage de la conduite des Anglais.[3] Les Danois ont peur, et je crois que le roi d'Angleterre n'est guère plus décidé qu'eux. Il me semble voir arlequin et scaramouche qui se menacent de se battre, et triompher des deux celui qui s'aperçoit le premier de la terreur de son rival. Les arlequins et les scaramouches dont je parle, sont couronnés; voilà toute la différence de la comédie italienne à la comédie politique.

Le temps est bien vilain pour l'exercice, mais, en revanche, il est si favorable à la végétation et aux semailles que j'en bénis le Ciel. Les mortalités continuent en Bohême et en Saxe; la Bohême a perdu 140000 hommes de la famine, et en Saxe je crois que le nombre va à la moitié du premier. Mes grains commencent d'arriver de la Pologne, et j'espère de pouvoir faire face à la disette jusqu'au mois de décembre où la nouvelle récolte se vendra. Voilà, mon cher frère, tout mon sac de nouvelles épuisé; je ne compte pas de ce nombre la tendresse et l'estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 163. — [2] Vergl. S. 164. 168. — [3] Vergl. Nr. 20896.

20908. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 1er mai [1772].

Ma très chère Sœur. Mon frère Ferdinand m'ayant assuré, ma chère sœur, que votre santé est entièrement remise,[1] cela me fait hasarder de vous inviter demain, samedi, à dîner à Charlottenburg; si cependant cela peut vous incommoder le moins du monde, je me désiste de toutes mes prétentions, et je vous supplie de suivre uniquement en cela ce que vous trouverez de plus convenable à votre santé; car la seule chose qui en résultera, c'est que je prendrai la liberté de vous rendre mes devoirs un autre jour à Berlin. Ainsi je vous prie, ma chère sœur, de ne vous gêner en aucune manière et d'être bien persuadée que rien ne me fera plaisir que ce qui vous sera le plus convenable. Je suis avec tous les sentiments de considération et de tendresse possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20909. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Charlottenburg, 3 mai 1772.

Quelque disposée que puisse être la cour où vous êtes, à accorder ou laisser prendre à celle de Vienne une partie de la Valachie et de la Moldavie, je vous ai cependant déjà fait observer, dans un de mes ordres précédents, que je commençais à douter que le prince de Kaunitz voudra faire effectivement une pareille proposition.[2] Elle pourrait la brouiller avec la France son alliée, et c'est ce que je ne saurais m'imaginer encore qu'il voudra hasarder. Tout cela ne vous empêchera cependant point à appuyer toujours sur les arguments que je vous ai suppédités,[3] pour la combattre. L'impression que, selon votre dépêche du 17 d'avril, vos premières observations à ce sujet paraissent avoir faite,[4] m'en fait espérer un très bon effet; vous discontinuerez donc d'autant moins à les renouveler que j'ignore parfaitement la façon de penser du prince Kaunitz sur ce sujet, et que, d'ailleurs, il y met souvent tant de variations qu'on ne saurait guère y tabler. En attendant,

[1] Vergl. S. 164. — [2] Vergl. S. 164. — [3] Vergl. Nr. 20784. — [4] Solms berichtete: „Je ne manquerai point, Sire, de faire valoir dans toutes les occasions vos exhortations, pour proportionner les acquisitions des Autrichiens avec les vôtres et celles de Russie, surtout de ne pas être trop généreux au sujet de la Moldavie et de la Valachie. Je suis bien aise d'avoir présentement quelque chose là-dessus de votre main, aussi n'ai-je pas manqué d'envoyer cet article des derniers ordres immédiats (vergl. Nr. 20784) en extrait au comte Panin, et quoique je ne l'ai pas vu du depuis, je sais pourtant qu'il sera lu au Conseil, et cela fera qu'on réfléchira alors avec plus d'attention sur cette affaire.“

comte Panin saura déjà, à l'heure qu'il est, tous les districts de Pologne u'il demande pour sa cour.[1] Leur étendue, ainsi que leur importance s met au niveau de toutes nos deux acquisitions ensemble, et je suis urieux d'apprendre quelle impression cet appétit démesuré de la cour e Vienne aura faite en Russie.

Quant au congrès, je présume que l'envoi des deux plénipotentiaires ont vous me parlez dans votre apostille du 17 d'avril, ne fera nulle eine à la Porte ni ne saurait donner lieu à quelque soupçon contre Russie.[2] Mais, pour ce qui vous regarde,[3] vous avez bien raison e juger que je ne saurais me résoudre à présent de vous y faire assister. 'out ce qui s'y passera, sont des bagatelles en comparaison de la négoiation qui va s'ouvrir avec la cour de Vienne à Pétersbourg. Celle-ci st d'une trop grande importance pour moi pour en éloigner un ministre e votre savoir-faire et de votre expérience. D'ailleurs, la cour de 'ienne y ayant destiné le sieur de Thugut, je n'ai guère pu faire autreent que d'imiter son exemple et de donner mes ordres au sieur Zegelin our s'y rendre également.[4] Mais les idées des deux parties sont encore rop éloignées, les unes des autres, pour ne pas appréhender que ce ongrès pourrait bien durer longtemps. Toutefois ce qu'il y a de meilleur faire, à l'heure qu'il est, c'est de convenir d'abord d'un armistice de ix mois[5] pour laisser le temps aux plénipotentiaires de donner une ertaine consistance à leur négociation. Ce terme me paraît d'autant lus nécessaire que j'ai tout lieu de douter que la Porte voudra consentir u congrès, si l'armistice doit premièrement y être fixé et expirer du oment même que la négociation serait rompue. Si, au contraire, on ui met un terme de six mois, la Porte sera plus disposée à y donner es mains et à devenir même plus docile par l'assurance qu'elle aura ue, quand même le congrès se romprait, son armistice ne laisserait pas l'exister jusqu'à la fin des six mois stipulés. Quoi qu'il en soit, ce 'est que mon idée particulière. C'est au comte de Panin seul à juger 'il la trouve convenable aux intérêts de sa cour; de sorte que vous 'avez qu'à la lui communiquer comme telle et la remettre entièrement son jugement.

Au reste, je n'ai pas tardé, en conséquence de mes ordres du dernier ordinaire,[6] de faire interroger de nouveau le prince Woroniecki

[1] Vergl. S. 130. Anm. 2. — [2] Solms berichtete, dass Katharina II. mangels einer geeigneten Persönlichkeit die bereits der Pforte angekündigte Ernennung eines dritten Bevollmächtigten, ausser Gregor Orlow und Obreskow, habe fallen lassen. Im Auftrage der russischen Regierung hatte Solms Zegelin von dieser Aenderung unterrichtet und ihn beauftragt, „de faire regarder à la Porte cette affaire comme une chose indifférente, de lui ôter les soupçons qu'elle pourrait prendre comme si la Russie cherchait de gagner par là quelque avantage". — [3] Solms erinnerte daran, dass der König ihn 1771 zum Bevollmächtigten am Congress in Aussicht genommen habe (vergl. Bd. XXX, 237). — [4] Vergl. S. 84. — [5] Vergl. S. 163. — [6] Vergl. Nr. 20902.

sur la lettre anonyme qui est parvenue au ministre de Russie à Hambourg pour la faire passer entre les mains de sa souveraine. Le procès verbal ci-joint en original, confirmé par une déposition par écrit de sa propre main,[1] vous en apprendra le succès, et comme j'observe tant de variations dans ses différentes dépositions, j'ai de la peine à me défendre du soupçon qu'il ne soit effectivement auteur de cette lettre.[2]

Nach dem Concept. Federic.

20910. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Charlottenburg, 3 mai 1772.

Je ne puis qu'être surpris que le prince de Rohan, selon votre dépêche du 25 d'avril, ne soupçonne encore rien de la négociation qui subsiste actuellement entre moi et les deux cours impériales. La fréquente course des courriers qui vont et viennent entre nos cours, ne peut que paraître suspecte à tout ministre étranger attentif et leur donner à penser.

En attendant et pour ce qui regarde le succès de cette négociation, il s'agit de voir comment les demandes de la cour où vous êtes, seront accueillies en Russie. Je vous ai déjà fait observer qu'elles me paraissent trop fortes,[3] et, malgré la raideur ordinaire du prince Kaunitz, il me semble cependant qu'il faudra se relâcher sur l'un et sur l'autre article pour parvenir à une conclusion.[4]

Die Schuld für die Verzögerung der Ankunft des Verdeer Weins (vergl. S. 115) trifft nicht Edelsheim.

Nach dem Concept. Federic.

20911. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Charlottenburg, 3 mai 1772.

Les Russes n'auront qu'à se concerter avec mon général-major de Lossow pour nettoyer la route de Willenberg[5] que, selon votre dépêche du 22 d'avril dernier, les Confédérés ont recommencé d'infester

[1] Beide Schriftstücke sind Spandau 2. Mai datirt. Woroniecki erklärte, im Januar und Februar weder Briefe geschrieben noch empfangen zu haben, gestand aber nachträglich zu, dass im Januar ein polnischer Graf Miecelski mit zwei Begleitern vor das Fenster seines Gefängnisses gekommen sei und ihm „grosse Güter und Glück" versprochen habe, „wenn er sich unternehmen wollte, entweder die Kaiserin von Russland oder den König aus Polen aus der Welt zu schaffen". Auf seine Ablehnung hätten sie ihm bei Todesstrafe Stillschweigen auferlegt. — [2] Vergl. S. 163. — [3] Vergl. S. 123. — [4] Am 3. Mai sendet der König obigen Erlass, sowie den an Solms (vergl. Nr. 20909) abschriftlich an Finckenstein. — [5] Die Courierstrasse.

nouveau, pour la rendre derechef bientôt sûre et praticable. Il est t probable aussi que moyennant un tel concert entre ce général et les sses, pour tomber à l'improviste sur le corps de ces gens, on réussirait aire un très grand ravage parmi eux et à les détruire même entièrement.

Le petit échec qu'un détachement de cavalerie aux ordres du ıtenant-colonel prince Fabulow a essuyé en dernier lieu, ne saurait e d'aucune conséquence pour le gros des affaires. Il inspirera seule-nt plus de hardiesse aux Confédérés et par là même les conduira ıutant plus vite à leur ruine.

Pour ce qui regarde le personnel du roi de Pologne, nous n'avons, Russie et moi, aucun sujet de nous embarrasser beaucoup de la ınière dont ce Prince apprendra nos desseins sur la Pologne. Il se ut que l'Impératrice dans l'espérance que ce Prince, lui étant redevable la couronne, s'attacherait uniquement à la Russie, lui ait promis sitivement de n'avoir aucune vue à démembrer la moindre parcelle son royaume;[1] mais ce monarque, par son changement de conduite ses comportements à l'égard de la Russie, autorise pleinement cette incesse à rétracter sa parole et à en agir d'une manière différente 'elle se l'était proposé d'abord.

Federic.

Nach dem Concept.

20912. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A BERLIN.

Charlottenburg, 4 mai 1772.

Pour répondre à votre lettre du 3 de ce mois, je vous dirai que ›us ne partirez pas pour Paris que je ne sois informé du départ du arquis de Pons, et qu'au reste je vous parlerai encore, avant que vous ›us mettiez en chemin.

Federic.

Nach dem Concept.

›913. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Charlottenburg, 4 mai 1772.

Je n'ai rien de nouveau à répondre à votre dépêche du 21 d'avril ernier, et mes ordres précédents renferment déjà tout ce que je pour-ıis vous dire sur [son] contenu. Je doute fort que le roi d'Angleterre our une conduite aussi abominable que celle de la reine de Danemark, ı sœur, veuille pousser son ressentiment contre le Danemark au point e lui déclarer la guerre ou d'agir hostilement contre ce royaume.[2]

[1] Benoît berichtete: „Le roi de Pologne est dans la persuasion que la cour de étersbourg ne donnera jamais les mains à un traité de partage, parceque, comme il dit, l'impératrice de Russie lui avait promis comme quoi elle ne permettrait aucun émembrement de la Pologne." — [2] Maltzan berichtete, dass ein englisches Geschwader ach den Dünen entsandt sei und weiteren Befehl dort erwarten solle. Aber auch Ialtzan zweifelte an dem Ausbruch von Feindseligkeiten. Vergl. S. 166.

Une pareille vivacité serait fort déplacée. Elle déplairait souverainem au Parlement et à toute la nation, et, vu les appréhensions où l'An terre est, dans le moment présent, de l'Espagne et de la France, serait se brouiller de gaieté de cœur avec le Danemark et s'attirer nouveaux embarras sur les bras, sans avoir ni un juste motif ni un b raisonnable dans une telle entreprise. J'ai donc lieu de présumer q ce n'est que dans l'orgueil et dans la présomption de Sa Maje Britannique qu'il faut chercher le motif de cette précipitation, et motif ne mène presque jamais à des démarches bien réfléchies raisonnables.

Federic

Nach dem Concept.

20914. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGU

Charlottenburg, 4 mai 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 28 avril dernier, par laquelle vous rendez compte du sort que les deux comtes de Struensee et de Bran viennent de subir;[1] et tout ce que j'ai à vous dire là-dessus en répon c'est qu'il était facile à prévoir que ces gens prendraient une fin au tragique que celle qu'ils ont eue.

Federic

Nach dem Concept.

20915. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Charlottenburg, 4 mai 1772.

Je crois entrevoir, par la tournure actuelle des affaires à la Di de Suède dont vous venez de me rendre compte par votre dépêc du 17 d'avril dernier,[2] que les différents partis doivent y être piq les uns à l'égard des autres. Il serait donc fort à souhaiter, à ce q me semble, de pouvoir trouver un moyen pour les apaiser et racco moder ensemble, afin de sister[3] l'aigreur, qui ne manquerait pas d'au menter entre eux en laissant aller le train aux choses, et de préve ainsi à temps le mal qui pourrait résulter de leur animosité. C'est t ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Struensee und Brandt wurden, nachdem ihnen die rechte Hand und dar der Kopf abgeschlagen worden war, geviertheilt. — [2] Dönhoff berichtete über Umtriebe und Bestechungsversuche von Ostermann und Vergennes in der Frage Absetzung der Senatoren der französischen Partei (vergl. S. 121. 128). — [3] So.

916. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Mai 1772.

Sowohl die geheimte Conferenz als die Aeusserungen des öster-
chischen Ministers an der Pforte, welche Ihr Mir in Eurem Bericht
m 3. April angezeigt,[1] kommen Mir etwas sonderbar und räthselhaft
r. Sein Hof ist, wie Euch bereits aus einigen Meiner vorigen Ordres
nnerlich sein wird, über den Friedenscongress en gros mit Mir und
ssland einig, und desto weniger stehen die Finesses des Prinz Kaunitz
begreifen, welche sich aus diesen Aeusserungen des von Thugut
rvorthun. Es sei aber damit beschaffen, wie es wolle, so wird es
ır nöthig sein, dass Ihr auf das fernere Betragen dieses Ministers an
r Pforte ein unverwandtes Auge behaltet, damit Ihr, wenn, wider
sseres Vermuthen, sein Hof nicht redlich hierbei zu Werke gehen
lte, Mich davon sogleich benachrichtigen könnet.

Wie übrigens Russland über den Friedenscongress eigentlich denket,
ches wird die Pforte aus denen Antworten des Feldmarschalls Grafen
n Rumänzow,[2] welche derselben nunmehro insgesammt zugekommen
n müssen, bereits ausführlicher erfahren haben. Mir däucht noch
mer, es werde sich nach solchen alles ganz wohl arrangiren lassen.

Nach dem Concept. Friderich.

20917. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 mai 1772.

Mes dernières dépêches du major de Zegelin viennent de m'entrer.
lles sont du 3 d'avril,[3] et je vous les communique ci-joint en copie
les que je les ai reçues. Vous y observerez sans peine que l'inter-
nce autrichien n'a pas encore cessé de mettre des entraves au progrès
la négociation de la paix. Mais je présume que sa cour n'a mis
ıtes ces chicanes en usage que parcequ'elle n'était pas encore assurée
convenir avec la Russie à cet égard, et il faut espérer qu'étant
aintenant d'accord, elle fera aussi changer de conduite et de langage

[1] Thugut hatte in der Nacht vom 25. März eine geheime Conferenz mit den
kischen Ministern gehabt, nach Zegelins Bericht, „damit die Türken sich ohne
sterreich in keiner Negociation mit Russland einlassen, auch sich wegen der Indé-
ndance der Tartarn zu nichts verstehen sollen". Thugut hatte „ihnen dabei aufs
ue die Versicherung gegeben, dass sein Hof die Pforte nicht im Stiche lassen,
ndern sich gewiss wider Russland declariren werde". Endlich hatte Thugut ihnen
ch „zu erkennen gegeben, wie sein Hof, im Fall der Krieg fortgesetzet werden
isste, die Kron Schweden engagiren würde, ein Corps Truppen gegen Russland
iren zu lassen". — [2] Vergl. S. 161. Zegelin berichtete, man sei „bei der Pforte
nmehro sehr begierig auf die Antwort des Feldmarschalls von Rumänzow". —
Vergl. Nr. 20916.

à son internonce à Constantinople. Supposé cependant que, contr toute attente, celui-ci continuât dans le même train, l'on ne saurait qu taxer de duplicité insigne une conduite aussi opposée aux sentimen que cette cour nous a manifestés à différentes reprises. Quoi qu'il e soit, et afin de n'être pas la dupe des petites finesses du prince Kaunit je viens d'enjoindre encore de nouveau à mon major de Zegelin d'avo l'œil toujours ouvert sur la conduite et les démarches publiques secrètes du sieur de Thugut et de me rendre un compte fidèle, exa et détaillé de tout ce qu'il y pourrait observer d'irrégulier,[1] et do je ne manquerai pas de faire incessamment part à la cour où vous ête

Les efforts de la France, au contraire, pour contrecarrer la nég ciation de la paix et pour persuader à la Porte de pouvoir sortir d son embarras d'une autre manière,[2] ne me paraissent pas à redout Cette cour est trop faible, à l'heure qu'il est, pour oser se flatter q l'on fera grande attention à ses insinuations séductrices, et elles n feront sûrement point d'impression à Constantinople, dès que le prin Kaunitz aura instruit l'internonce en conséquence de la façon actuel de penser de sa cour; et pour engager la Suède à prendre fait et cau en faveur de la Porte,[3] je le regarde comme entièrement impossible nullement à appréhender.

Ma présente lettre était mise déjà en chiffres jusques ici, lorsq votre dépêche du 21 d'avril dernier me fut rendue, et, son conten n'exigeant point d'instruction ultérieure, je ne saurais que me référ entièrement à mes ordres précédents pour tous les différents articl qu'elle renferme.[4]

Mais mes lettres de Vienne[5] que j'ai reçues en même temps, n font que confirmer tout ce que je vous ai dit ci-dessus au sujet de duplicité du prince Kaunitz. En effet, selon ces lettres, ce ministr paraît le plus accommodant vis-à-vis du prince de Golizyn, tandis qu Constantinople il se plaît à mettre mille entraves à la négociation d la paix, et qu'il fait tout au monde pour l'arrêter et pour la traverse Ce qu'il y a de fort singulier encore, c'est qu'après m'avoir fait fai les représentations les plus pressantes pour accorder à la Porte garantie de l'armistice, en me faisant donner, en même temps, les pl fortes assurances que sa cour n'y trouvait pas le moindre inconvénie et était toute disposée à la donner également,[6] il est à présent le premi

[1] Vergl. Nr. 20916. — [2] Zegelin berichtete, dass die Franzosen daran arbeitete „das Friedensgeschäfte soviel als möglich zu hintertreiben", und mit Hinweis auf d Eroberung des Krakauer Schlosses durch die Conföderirten und auf die Unterstützun die sie diesen „bei Continuation mit Gelde und Officiers" leisten würden, warnte „dass die Pforte sich demnach mit Schliessung des Friedens nicht übereilen möch und wohl auf ihrer Hut seie, damit sie an Russland das Commerce auf dem Schwarz Meere nicht zu[ge]stehe, wodurch das ottomanische Reich seinem baldigen Untergan nahe sein würde". — [3] Vergl. S. 173. Anm. 1. — [4] Ueber die Aussichten Oesterreic auf Erwerbungen in Polen und in der Türkei. — [5] Vergl. Nr. 20918. — [6] Verg Nr. 20809.

s'en relâcher. Tout ce manège me donne assez à connaître qu'il aimerait pas mieux qu'à me brouiller avec la Russie; mais j'espère e ses efforts resteront entièrement sans effet, et que cette cour sentira, ut comme moi, combien la politique de ce ministre est composée de ses, d'intrigues et de duplicités.

En attendant,[1] les dispositions pour l'entrée des troupes de sa ur en Pologne continuent, et les généraux qui en auront le commandement, sont, pour la plupart, attendus à Vienne pour y recevoir s ordres ultérieurs. C'est le général Hadik qui les commandera en ef, et on assure qu'on n'emploiera principalement à la composition ce corps que ce qu'on appelle des bataillons de garnison, c'est-à-dire troisièmes bataillons des régiments de campagne, qui ne sont que quatre compagnies chacun. Le ministre du roi de Pologne,[2] ayant mandé au prince de Kaunitz ce qu'il devait marquer à son maître sujet de cette démarche inattendue, a eu pour toute réponse que circonstances présentes engageaient sa cour de faire entrer un corps ses troupes en Pologne, et que c'était tout ce qu'on pouvait lui dire sques à présent. Au reste, les chefs des Confédérés accourent à Vienne. s'y tiennent incognito, et le maréchal Pac est du nombre. Il y a aussi un petit démêlé sur les frontières de la Silésie autrichienne tre les troupes du cordon et un détachement russe, qui poursuivit elques Confédérés du côté de Bielitz, mais qui apparemment ne tirera aucune conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

---

918. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 6 mai 1772.

Je ne conçois plus rien à la conduite du prince de Kaunitz dans affaires entre la Russie et la Porte. Dans le temps que, selon votre pêche du 29 d'avril dernier, il fait semblant vis-à-vis du prince Golizyn céder à toutes les vues de la première,[3] il fait faire des insinuations ut opposées par le sieur de Thugut à Constantinople,[4] de sorte que n'observe dans toutes ses démarches que finesses, ruses et intrigues.

[1] Das folgende bis zum Schluss nach dem Berichte Edelsheims, Wien 29. April. — Oginski. — [3] Edelsheim berichtete: „Depuis l'arrivée du dernier courrier de Pétersurg . . . Kaunitz a dit au ministre de Russie qu'il pouvait marquer positivement comte Panin qu'on était tout-à-fait indifférent sur la modification de l'armistice, ssi bien que sur le lieu qu'on choisirait pour le congrès, et qu'en général il pouvait mpter que la cour d'ici ne s'opposerait en aucune façon à tout ce dont la Russie urrait convenir avec la Porte. Cela diffère autant des instances qu'il a faites auprès Votre Majesté pour la garantie que la Porte a désirée (vergl. Nr. 20809), que des sinuations que le sieur de Thugut continue sous main à Constantinople.“ — [4] Vergl. r. 20916.

Aurait-il peut-être dessein de me brouiller avec la Russie? Il aura bi[en]
de la peine à réussir. Aurait-il, au contraire, d'autres vues? Il l[e]
manquera également, et, en général, toutes ces manigances me parais[sent]
fort inutiles et déplacées. La France, alliée de sa cour, ne manq[ue]
pas non plus de remuer, à l'heure qu'il est, à la Porte,[1] et il fa[ut]
attendre la fin de tout ce manège pour en pénétrer le vrai motif e[t]
le but.

En attendant, ce que vous me marquez, sur la fin de votre su[s-]
dite dépêche, que l'Empereur n'ira point, cette année, demeurer [à]
Schönbrunn, me fait conjecturer que son crédit à la cour de sa mèr[e]
commence à augmenter, et que Sa Majesté Impériale et Royale l[ui]
permettra plus d'influence dans les affaires. Marquez-moi si mes con[-]
jectures sont fondées ou non, ou s'il y a quelque autre motif qui retienn[e]
ce Prince à Vienne.

Enfin, le concours des chefs des Confédérés à la cour ou vo[us]
êtes,[2] les mettra bientôt en état de juger qu'ils n'ont plus d'assistan[ce]
à en espérer, et, pour ce qui est du petit démêlé qui est survenu entr[e]
le cordon autrichien et un détachement russe,[3] je le regarde comm[e]
un évènement de fort peu de conséquence, qui n'aura nulle suite.

Nach dem Concept. Federic.

20919. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 mai 1772.

Je suis content du prix de 1200 écus que, selon votre rappor[t]
d'hier, vous avez mis à la boîte riche pour le général de Treskow,[4] e[t]
mon cabinet aura soin de vous faire tenir, dans peu, cette somm[e]
contre votre reçu.

En attendant, vous aurez déjà vu par mes ordres au comte d[e]
Solms en date du 15 d'avril dernier[5] que j'ai également dessein d[e]
régaler de quelque présent les comtes de Panin, d'Orlow et de Tscherny[-]
schew à Pétersbourg, et que je leur ai fait préparer, pour cet effet, [à]
chacun un service de porcelaine dans ma fabrique de Berlin. Ce[s]
services sont achevés à l'heure qu'il est, et je compte de les leu[r]
adresser dans peu, de sorte que vous aurez soin de faire expédie[r]
toujours à ma signature à ces trois comtes des lettres polies et obli[-]
geantes pour les accompagner et les leur faire regarder comme de[s]
marques de mon estime sincère et parfaite. Mais comme le jour d[e]
leur départ n'est pas encore fixé, et que, d'ailleurs, je veux faire expédie[r]
ensuite ces lettres d'ici, vous n'oublierez pas d'en laisser la date e[n]

[1] Vergl. S. 174. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 175. — [3] Vergl. S. 175. — [4] Verg[l.]
S. 166. — [5] Vergl. S. 117.

blanc et d'ajouter, en même temps, les adresses, afin de pouvoir les faire cacheter ensuite ici.

Au reste, je ne comprends plus rien à toutes les finesses, ruses et duplicités du prince de Kaunitz dont les dépêches de mes ministres à Vienne et à Constantinople renferment des traits très frappants et marqués. Les trois copies ci-jointes des ordres que j'ai fait expédier en conséquence, tant à ces deux ministres qu'au comte de Solms, [1] vous feront voir comment je pense au sujet de toutes les manigances de ce politique rusé et intrigant.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20920. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 6 mai 1772.

Mon cher Frère. Je sens tout le plaisir que vous aura causé l'arrivée inopinée de la Reine. [2] Cette idée lui est venue comme une inspiration, et je crois qu'en train de voyager, comme elle l'était, elle aurait poussé jusqu'à Ruppin. [3] Cependant elle n'était guère contente du train que prennent les affaires en Suède; presque tout le parti français se trouve expulsé du Sénat, [4] et je crois que les espérances qu'elle avait de cette Diète, étaient bien éloignées de la tournure que les choses ont prise. Enfin le Roi a résolu de faire un voyage en Russie, [5] et je crois que, s'il peut se vaincre sur la prédilection trop

[1] Vergl. Nr. 20916. 20917 und 20918. — [2] Der Königin-Wittwe Ulrike. — [3] Zum Prinzen Ferdinand. — [4] Vergl. S. 128. — [5] Das angezogene Schreiben König Gustavs III., Ekolsund 13. April, lautet: „La Reine ma mère a bien voulu me faire part des sentiments que Votre Majesté lui a témoignés à mon sujet et sur l'état de mes affaires, ainsi que de Ses idées à l'égard de ma conduite vis-à-vis de l'impératrice de Russie (vergl. Nr. 20742). Permettez-moi, mon cher oncle, que je vous en fasse mes plus tendres remercîments; l'intérêt que vous voulez bien prendre à moi, m'est bien cher, et personne ne tâchera de se le conserver avec plus de soin que je ne le ferai. Je n'attends que la fin de la Diète pour demander aux états leur consentement qui m'est nécessaire pour passer la frontière de mes États; je veux attendre les derniers jours de l'assemblée pour déclarer cette résolution au comité secret, et j'en avertirai d'avance M. le comte d'Ostermann. Comme je suis persuadé que les B[onnets] et les Ch[apeaux] seront également intéressés à empêcher ce voyage, je ne veux leur expliquer mes intentions qu'au moment même de leur séparation, pour leur ôter la facilité de faire naître des obstacles à mon dessein; c'est dans cette même vue que je n'en parlerai qu'au moment même au ministre de Russie. M. le comte d'Ostermann est un bon homme, mais borné et tellement entouré de personnes qui ont droit de m'être suspectes, qu'il n'a souvent pas la liberté d'agir ni de garder les secrets qui lui sont confiés, surtout quand il ignore les intentions de sa cour. Votre Majesté pourrait même, si Elle le voulait, me procurer une grande facilité dans l'exécution de mon dessein, en engageant l'Impératrice de donner des ordres à son ministre de concourir avec moi, lorsque je lui en parlerais, et de témoigner de sa part qu'elle verrait mon arrivée avec plaisir. M. le comte d'Ostermann, muni d'ordres pareils, agirait avec plus de vigueur, étant alors sûr de son fait. Au reste, mes

ouverte qu'il a pour les Français, que ses intérêts tireront quelque avantage du voyage qu'il veut faire.

Je n'ai rien d'intéressant à vous dire de la Russie, et il n'y a de nouveau à Vienne que l'entrée du général Hadik avec 20 000 hommes en Pologne.[1] Le prince Kaunitz continue de contrecarrer les Russes à Constantinople[2] et à faire le chien couchant vis-à-vis du prince Golizyn.[3] Je ne comprends rien à tant de duplicité et à toutes ces finasseries inutiles qu'il met en usage; si c'est-là de la politique, j'y renonce de bon cœur, et cela à la face de toute l'Europe, et je suis persuadé que la candeur et la bonne foi l'emportent, à la longue, sur l'intrigue et la friponnerie.

Deux grands faquins et héros de Machiavel viennent de périr en Danemark, savoir Struensee et Brandt; ils ont eu tous les deux le poignet coupé et puis la tête;[4] c'est le moyen de corriger les gens pour être sûr qu'ils ne retombent plus dans les mêmes fautes.

Ma sœur de Brunswick m'écrit que madame sa très honorée bru[5] continuait à la bouder, et que Sa Majesté Britannique était d'une humeur de chien. J'abandonne cette illustre race à sa mauvaise humeur, au spleen et à tous ses caprices, sans trop m'en inquiéter; car, Dieu me le pardonne! j'ai encore sur le cœur les infâmes intrigues et la paix que ce sacripan fit en m'abandonnant tout net, et ce sont des choses, mon cher frère, qu'il faut être plus dévot que je le suis, pour les mettre aux pieds du Christ. Quand la grâce efficace me viendra, j'oublierai toutes ces choses, mais qu'elle vienne ou ne vienne pas, je n'en serai pas moins avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20921. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 6. Mai 1772.

Ich habe aus Eurem Grenzbericht vom 30. abgewichenen Monats[6] den Uebergang des Krakauschen Schlosses und dessen Besatzung an die Russen, und zwar auf Discretion,[7] ersehen. Dass solches bald geschehen

affaires ont pris une très mauvaise tournure; aucunes des paroles données ont été tenues (vergl. Nr. 20844), et elles ont été même rompues avec plus d'éclat que je ne m'y attendais, ou plutôt la démocratie a pris le dessus par la maladresse de ceux qui ont voulu la réprimer. Comme cet esprit est nuisible à tous et utile pour personne, je dois croire qu'on a été plus malhabile que fourbe."

[1] Vergl. S. 175. — [2] Vergl. Nr. 20916. — [3] Vergl. Nr. 20917 und 20918. — [4] Vergl. Nr. 20914. — [5] Die Erbprinzessin Augusta, geborene Prinzessin von England. — [6] Liegt nicht vor. — [7] Die Besatzung von Krakau hatte am 24. mit den Russen die Uebereinkunft getroffen, zu capituliren, wenn nicht binnen drei Tagen Entsatz nahe. Die Uebergabe erfolgte demgemäss am 27. April.

nusste, war leichtlich zu vermuthen, und haben dahero die Russen ganz wohl gethan, sich desfalls eben keine sonderliche Mühe zu geben. ch danke Euch übrigens sowohl vor diese als von denen Bewegungen lerer Oesterreicher gegen Bielitz Mir gegebene Nachricht.

Nach dem Concept. Friderich.

20922. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 6 mai 1772.

Les nouvelles particularités de votre dernière dépêche du 2 de ce nois sur le vide des caisses et de l'économie de la cour où vous êtes, rouvent clairement, à ce qu'il me semble, qu'on doit avoir fait passer le très fortes sommes en Pologne. En effet, comment pourrait-on s'y rouver aussi arriéré que vous le dites,[1] sans des dépenses de cette açon? Il serait incompréhensible autrement ce que l'argent de la Saxe ourrait être devenu, et à quoi les revenus de l'Électeur, qui vont ourtant annuellement à quatre millions trois cent mille écus, auraient té employés sans cela. Il faut donc de toute nécessité que la plus rande et meilleure partie de ces revenus ait servi et serve peut-être ncore aux chimères de politique et de vanité dont, suivant vous, on e cesse de s'occuper. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Nach dem Concept. Federic.

20923. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 6. Mai, der Senator Schwerin habe ihm eröffnet, „que Sa Majesté la reine de Suède se trouvait dans une sorte d'embarras par rapport u temps de son départ; . . . que la Reine était pénétrée de toute l'amitié que Votre Majesté lui avait témoignée, mais qu'après un aussi long séjour, elle craignait l'en abuser; que, d'un autre côté, il lui répugnait de retourner à Stockholm avant a fin de la Diète". Schwerin habe, vorbehaltlich der Zustimmung des Königs von Preussen, vorgeschlagen, die Königin-Witwe solle den Schluss des Reichstags auf seinem Landgute in Schwedisch-Pommern abwarten.

[Potsdam, mai 1772.]

Vous répondrez à M. de Schwerin qu'il me semblait que, tant [que] les affaires de ma sœur et la Diète ne seraient pas terminées, il me semblait qu'il n'y avait guère de lieu plus convenable pour son séjour que Berlin; que, d'ailleurs, si elle en partait, cela pourrait donner lieu à toute sorte de mauvais raisonnements en Suède, où l'on ne manquerait pas de dire qu'elle s'était retirée chez le comte Schwerin pour s'être brouillée avec

[1] Borcke berichtete: „Les caisses sont en plus de deux millions d'arrérages."

sa famille, et que, d'ailleurs, la dépense n'était pas si grande que je n'en fus amplement récompensé par le plaisir de voir quelquefois la Reine.[1]

Federic.

Nach der eigenhändigen Antwort auf der Rückseite des Berichtes Finckensteins, Berlin 6. Mai.

20924. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 mai 1772.

C'est bien une pure grimace que la déclaration que le baron de Swieten vient de vous faire, selon votre rapport d'hier, par ordre de sa cour, au sujet de l'entrée de ses troupes en Pologne.[2] Il y a longtemps qu'elle m'en a pressenti,[3] et vous avez bien raison de taxer cette précaution de très inutile et recherchée. Pour moi, je la trouve fort singulière. Je m'en suis diverti, et on dirait presque qu'elle appréhende que je n'en prenne quelque jalousie ou ombrage. Elle se trompe cependant, et ce qui excite bien plus ma curiosité dans le moment présent, c'est d'apprendre comment ses prétentions exorbitantes auront été accueillies en Russie. Je compte d'en être instruit dans peu.

Nach der Ausfertigung. Federic.

20925. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 7 mai 1772.

Le chasseur qui avait accompagné à Vienne le vice-aga Said Ali, en est de retour depuis ce matin et m'a fidèlement remis votre dépêche du 25 d'avril dernier, avec la copie du règlement,[4] formant trois cahiers et huit tabelles. Mais, à vous dire vrai, je ne trouve rien de fort intéressant dans ce dernier, et il m'importe fort peu de savoir ou d'ignorer son contenu. Ce qui me paraît bien plus digne de mon attention, c'est ce livre qu'on a composé pour les généraux, et qui renferme une instruction complète, avec les desseins qui y appartiennent. Je me rappelle aussi que vous m'avez fait espérer de me le procurer par les soins de votre secrétaire d'ambassade,[5] et quoique je sente très

[1] Auf Finckensteins Bericht vom 11. äussert sich der König am 12. Mai befriedigt über die Ausführung obigen Auftrags. — [2] Swieten hatte Finckenstein über den bevorstehenden Einmarsch österreichischer Truppen in Polen unterrichtet, mit dem Zusatz, König Friedrich möge dem Commandeur der dortigen preussischen Truppen seine Weisungen geben, „afin d'obvier à tout inconvénient dans le cas où quelques-unes de ces troupes viendraient à se rencontrer". — [3] Vergl. S. 133. — [4] Laut Vermerk der Cabinetskanzlei an den General von Anhalt übersandt. Nach Edelsheims Bericht war das „Reglement" entstanden „à l'occasion de la conscription militaire de l'année passée". — [5] Jacobi.

bien toutes les difficultés de me le faire avoir, je n'en désespère cependant pas encore entièrement, et je présume plutôt que vous trouverez bien encore moyen de vous le procurer par le canal de quelque secrétaire ou domestique d'un général autrichien. Vous me rendrez effectivement un service très agréable en me le faisant obtenir.

Nach dem Concept. Federic.

20926. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 7 mai 1772.

Votre dépêche du 26 d'avril dernier me confirme dans l'idée que la France n'est pas encore au fait de tout ce qui s'est négocié, tant pour la pacification entre la Russie et la Porte que pour celle de la Pologne. Les avis du sieur Durand[1] au moins n'auront pas contribué beaucoup à lui en dévoiler le mystère. Dans le temps que ce ministre était encore à Vienne, l'Autriche n'avait pas encore pris le parti qu'elle a pris depuis; de sorte qu'il se peut bien qu'elle lui ait dit bien des choses, uniquement dans la vue de se justifier ensuite vis-à-vis de son alliée sur la résolution qu'elle vient de prendre, et de la lui faire envisager comme une suite naturelle du refus qu'elle lui avait fait du secours qu'elle lui avait fait demander.[2] A présent, que cette cour a fait entrer ses troupes plus avant en Pologne, les yeux de la France se dessilleront davantage, et vous redoublerez d'attention pour observer la sensation que cette démarche fera à la cour où vous êtes, pour m'en rendre compte.

D'ailleurs, on me mande de La Haye[3] que la France a dessein d'augmenter sa cavalerie; mais j'ai lieu d'en douter, puisque je n'en trouve pas le moindre petit mot dans votre susdite dépêche, et que cette nouvelle est trop intéressante pour présumer qu'elle vous soit restée cachée.

Federic.

Nach dem Concept.

20927. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 mai 1772.

Je n'ai rien à répondre à votre dépêche du 24 d'avril dernier.[4] Mes ordres précédents[5] vous auront déjà appris que j'ai toujours présumé

[1] Sandoz berichtete: „Il a représenté le ministère autrichien comme fort partagé dans ce moment-ci sur les démarches de Votre Majesté, mais prêt à se réunir et à y mettre obstacle, lorsqu'il s'apercevra du danger qui le menace. Son sentiment à lui, Durand, est que la guerre est inévitable.“ Durand hatte bis zur Ankunft Rohans in Wien im Januar 1772 die Geschäfte der Gesandtschaft geführt. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 850. — [3] Bericht Thulemeiers, Haag 1. Mai. — [4] Maltzan berichtete, dass nach Ankunft eines Couriers aus Kopenhagen Befehl ergangen sei, alle kriegerischen Maassnahmen einzustellen. Vergl. S. 171. — [5] Nr. 20905 und 20913.

que l'Angleterre se bornerait, au sujet de la scène en Danemark, à faire la mine à cette couronne, sans réaliser ses menaces, et que ce serait tout ce qui en résulterait. Votre susdite dépêche ne fait que confirmer mon pronostic, et j'ai eu d'autant plus raison de m'en persuader que la cour britannique a, à l'heure qu'il est, tant d'autres affaires sur les bras qu'elle ferait assurément très mal de se faire un ennemi de plus par un ressentiment aussi déplacé contre le Danemark.

Nach dem Concept. Federic.

20928. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 7 mai 1772.

Madame ma Cousine. Il se présente une occasion favorable, Madame, pour l'établissement d'une des Princesses vos filles. J'ai cru, comme de raison, qu'avant tout il fallait consulter sur cet article la volonté d'une mère respectable. Il ne s'agit pas, Madame, d'une bagatelle, mais de placer ou non une de vos filles sur le trône de Russie.[1] La chose est très faisable. J'avoue que ces grandes fortunes sont toujours sujettes à quelques hasards; cependant il y a plutôt à parier que les choses tourneront bien qu'elles prennent un tour fâcheux. Votre Altesse jugera Elle-même quel avantage Sa maison pourrait retirer d'un pareil établissement; je La prie de vouloir Se consulter là-dessus et de me faire savoir ensuite Sa résolution. Il n'y a point de temps à perdre, et je suis presque sûr de faire réussir la chose, si, Madame, vous l'approuvez. Je me trouverai heureux, si, en saisissant cette occasion qui se présente, je puis, Madame, vous rendre quelques services et vous donner des marques de l'estime et de la considération avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

20929. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 8 mai[2] 1772.

Quelque soit le principe de la conduite du prince de Kaunitz dans les négociations actuelles de paix et de partage,[3] il est cependant hors

[1] Vergl. S. 116. — [2] Vom 8. Mai ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 616. — [3] Finckenstein berichtete, Berlin 7. Mai: „Je crois qu'elle se soutiendra sur ce même pied jusqu'à la conclusion du traité de Pétersbourg, et que ce ministre qui s'attend à des difficultés sur les demandes outrées qu'il a

de tout doute qu'il y met beaucoup plus de finesse et de ruse qu'il n'en faut. Une affaire de cette nature pourrait se traiter avec bien plus de simplicité, et, dans la position actuelle de la Russie, je ne sais pas trop s'il peut se flatter de l'intimider au point de céder à ses caprices de présomption et de vanité. La réponse qu'elle fera à ses propositions, en décidera. Elle ne tardera plus guère de nous parvenir, et nous servira de baromètre politique dans les progrès des négociations susmentionnées.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20930. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 mai 1772.

Malgré tout ce que, selon votre dépêche du 24 d'avril dernier, le comte de Panin vous a insinué, je ne puis pas me résoudre à laisser le major de Zegelin à Constantinople[1] et à envoyer un autre ministre, à sa place, au congrès. La cour de Vienne n'y laisse pas non plus le sieur de Thugut; elle l'a également nommé pour aller assister à ce congrès, et je crois que je fais bien de me conformer à son exemple et d'observer, dans cette occasion, une parfaite égalité dans le choix de nos ministres.

En attendant, j'approuve parfaitement que vous ayez cédé aux instances du comte de Panin, et que vous ayez donné au susdit major sur la garantie de l'armistice les avertissements qu'il vous a demandés.[2] Je ne me suis prêté à cette dernière que dans le dessein d'avancer par là l'ouvrage de la pacification, et parceque j'ai cru que, par cette considération, elle ne serait pas contraire à la Russie. Mais voyant à présent que le comte de Panin appréhende qu'il n'en résulte de nouveaux embarras pour sa cour, je consens que le major de Zegelin n'exécute pas au pied de la lettre les premiers ordres qu'il a reçus à cet égard, et je suis bien aise que vous l'en ayez prévenu par un courrier exprès.

faites, se flatte peut-être de les surmonter, en intimidant la cour de Russie par les obstacles qu'il fait naître à Constantinople, tandis qu'il cherche à se la concilier par les facilités apparentes qu'il témoigne au prince Golizyn." Vergl. S. 177.

[1] Nach Solms' Bericht befürchtete Panin, „qu'après le départ de ce ministre bien-intentionné de Constantinople, le champ demeurera en entier à tous ceux, tant Turcs que Chrétiens, qui voudront jouer des intrigues auprès de la Porte, pour empêcher la paix, et qu'il n'y aura personne qui, pour les intérêts de la Russie, sera à même de les contrecarrer". — [2] „De donner, au sujet de l'observation de l'armistice en soi-même, telle déclaration qu'il croirait pouvoir suffire pour tranquilliser la méfiance des Turcs, mais de ne promettre rien du tout à l'égard de la prolongation pour trois mois après la rupture." Bericht von Solms.

Au reste, je suis charmé qu'on commence à présent, à la cour où vous êtes, à mieux connaître le prince de Kaunitz.[1] On s'apercevra bientôt que c'est un homme bien dangereux, avec lequel il faut être extrêmement sur ses gardes pour n'être pas la dupe de ses duplicités. Malgré toutes les facilités dont il se pare vis-à-vis de la Russie, il faudra voir quel langage il fera tenir à Constantinople. Ce sera la véritable pierre de touche de sa façon de penser. Pour moi, je ne vous dissimulerai point que je ne me fie à lui qu'autant que je puis le suivre pas à pas dans ses actions. C'est un Protée qui prend, tous les jours, de nouvelles formes pour tromper.

A présent il a fait avancer le général Hadik avec un corps de 20000 hommes en Pologne.[2] Selon les règles, c'est une démarche bien précipitée et qui n'aurait dû se faire qu'après que sa cour eût été d'accord avec la Russie sur ses acquisitions à faire. Je suis seulement curieux d'apprendre comment celle-ci aura accueilli ses demandes à cet égard, et si elle les a trouvées ou non aussi exorbitantes que moi.[3] C'est cet accueil qui me mettra en état de juger du plus ou moins d'apparence qu'il y aura de nous accorder avec cette cour, et c'est pourquoi j'attends vos rapports à ce sujet avec la plus grande impatience.

Nach dem Concept. Federic.

20931. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 10 mai 1772.

L'évènement qui, selon votre dépêche du 2 de ce mois, vous paraît se préparer, n'est sûrement pas aussi prochain que vous pensez peut-être.[4] Je crois plutôt que l'Impératrice-Reine se conservera encore longtemps. Peut-être qu'elle feint d'être malade, et qu'elle en ébruite la nouvelle à dessein. Peut-être observe-t-elle que l'Empereur son fils commence à s'impatienter sur sa situation et sur la gêne dans laquelle elle le tient, et qu'elle tâche, par de tels bruits, à le tranquilliser et à lui faire supporter son sort avec plus de résignation. Pour moi, je ne prends, au moins jusqu'ici, ses complaintes que pour de pures momeries. Je la connais, à ce sujet, depuis longtemps; ce n'est pas la première

[1] Solms berichtete: Panin „n'a pas été peu surpris d'apprendre que, sans attendre le sentiment de sa cour sur cela, le prince Kaunitz s'est pu permettre de faire savoir à Votre Majesté que l'Empereur et l'Impératrice-Reine avaient accordé cette garantie, sans hésiter (vergl. S. 79), tandis qu'il a fait parler ici d'un ton tout différent, et qu'il a fait semblant de vouloir savoir auparavant les intentions de la cour de Russie.“ — [2] Vergl. S. 142 und 180. — [3] Vergl. Nr. 20866. — [4] Edelsheim berichtete über die Gesundheit Maria Theresias nach Mittheilungen aus ihrer Umgebung: „L'érésipèle continue de la tourmenter souvent avec douleur, en passant alternativement de la tête à la poitrine, et l'enflure des jambes qui remonte sensiblement aussi, menace cette Princesse d'une suffocation peut-être pas fort éloignée.“

u'elle se permet, et ce ne sera pas non plus la dernière. Elle ne n'en imposera pas, et vous pouvez être persuadé qu'elle se porte bien, que tout ce qu'elle a dit à la mort du prince Batthyany,[1] n'est que ure grimace.

Quant au prince de Kaunitz, je ne comprends absolument rien but de sa duplicité; les affaires ne l'exigent point, et je ne saurais attribuer qu'à son caractère double et rusé. Il faut le laisser faire. 'artifice et l'intrigue tournent souvent à la honte de ceux qui l'emloient. J'attends avec impatience d'apprendre comment ses propositions uront été accueillies en Russie.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

0932. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 mai 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, mais celle[3] à laquelle ous vous référez par rapport à la nouvelle de la reddition du château e Cracovie, me manque encore et ne m'est point parvenue jusqu'à résent. Je suis curieux de savoir ce que l'on pense à Varsovie de entrée des troupes autrichiennes en Pologne[4] et quelle sensation cette émarche fait sur le Roi et les principaux de la nation qui se trouvent où vous êtes. Vous aurez donc soin de m'en rendre compte et de ne mander exactement tout ce qui vous reviendra là-dessus.

A l'égard de la ville d'Elbing, soyez sans aucun embarras sur la ésistance que l'on prétend que la garnison a ordre de faire à l'approche le mes troupes. Il y aurait de la folie à donner de pareils ordres, et lus encore à vouloir les exécuter avec une poignée de monde qui s'y rouve, qui ne consiste tout au plus qu'en une centaine d'hommes, de orte que je doute que l'on ait jamais songé à pareille chose, et que e que l'on vous a rapporté à ce sujet, soit fondé.

Federic.

Nach dem Concept.

20933. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 mai 1772.

Les traits de haine lancés par le maréchal comte de Fersen, dont vous faites mention dans votre dépêche du 28 d'avril dernier,[5] ressem-

[1] „Qu'elle-même avait déjà beaucoup trop longtemps vécu pour sa satisfaction, et qu'elle souhaitait sincèrement de pouvoir aller bientôt rejoindre ses amis dans l'autre monde.“ Bericht Edelsheims. Fürst Batthyany war am 15. April gestorben. — [2] Am 10. Mai sendet der König obigen Erlass, sowie den an Solms (vergl. Nr. 20930) abschriftlich an Finckenstein. — [3] D. d. Warschau 29. April. — [4] Vergl. S. 184. — [5] Fersen war für die Senatoren, deren Absetzung in Frage stand (vergl. S. 128),

blent entièrement au caractère double et capable de toutes sortes de manigances qui lui est propre et reconnu depuis longtemps. Aussi importe-t-il très peu qu'il soit sorti du Sénat, ainsi que le général Horn[1] Au contraire, il est à croire que l'éloignement de l'un et de l'autre bannira d'autant plus facilement la désunion d'entre les membres de ce corps, et qu'il rendra ceux du parti français qui y ont été conservés plus traitables.

Je suis persuadé d'ailleurs que le voyage du Roi à Pétersbourg, s'il a lieu, apportera du changement à bien des affaires là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic

20934. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 mai 1772.

Le projet que, selon votre dépêche du 30 d'avril dernier, le duc d'Aiguillon roule dans sa tête contre mon agrandissement,[2] me paraît fort singulier. Vous avez bien raison de le taxer de désespéré, et jamais j'aurais cru qu'un homme d'esprit fût seulement capable de concevoir de telles chimères. Dès qu'il sera mieux au fait du sysème actuel de l'Autriche et de ses desseins, il renoncera sûrement à un plan aussi ridicule, et tout ce que j'en conclus, c'est qu'il ne sait encore jusqu'ici qu'une partie du mystère, et qu'il sera bien plus estomaqué, lorsqu'il éclatera dans tous ses détails.

En attendant, et quant au mémoire du comte Wielhorski,[3] vous

eingetreten, indem er, Russland, England und die Grundgesetze angreifend, erklärte, „que leur conduite était si irréprochable qu'en cas qu'il pourrait y avoir quelques fautes légères commises de leur part, il fallait s'en prendre à l'obscurité des lois et à la forme du gouvernement; qu'après tout ils ne s'étaient jamais prêtés à l'influence des puissances étrangères". Ausserdem hatte er die Treue der russischen Partei gegen Gustav III. verdächtigt.

[1] Obige Angabe beruht auf einem Missverständniss; Dönhoff berichtete nur von dem Eintreten Fersens und Horns für die Senatoren (vergl. S. 185. Anm. 5). — [2] Vergl. dafür Nr. 20942. — [3] Vergl. S. 192. Wielhorski schilderte zunächst die Politik König Friedrichs und ihre Ziele: „En flattant les projets de la Russie contre notre République, la vue du roi de Prusse a été de la porter à faire une entreprise au-dessus de ses forces qui l'épuiserait, et d'exciter des troubles dont il profiterait." Mit dem Augenblicke, wo Russland, Polen und die Türkei des Krieges müde seien, nahe die Entscheidung. Wielhorski fuhr fort: „Il se flatte de s'emparer impunément de quelques-unes de nos provinces, quand la paix des Turcs et des Russes obligera ces derniers d'évacuer la République. Il espère que son nom et sa réputation imposeront à toute l'Europe. Il espère qu'elle restera dans son inaction, et il est bien sûr que les Turcs ne reprendront les armes en faveur des Polonais, et que les Russes seront trop fatigués de la guerre pour s'opposer à son invasion." Mit Hinweis auf die Gefahr, die von der Vermehrung der Macht Preussens und von dem Uebergang der Weichsel in preussische Hände für die Nachbarn und den europäischen Handel drohe, rief Wielhorski endlich alle Staaten auf, dem Unternehmen König Friedrichs entgegenzutreten.

e sauriez mieux faire que de faire semblant de l'ignorer et de le traiter ı bagatelle et comme une vision de quelque Polonais mécontent.

Au reste, ayant appris par votre dépêche du 30 d'avril que le épart du marquis de Pons était fixé à aujourd'hui, le baron de Goltz e tardera plus de se mettre également en chemin; mais cela ne vous npêchera point de continuer toujours à me rendre compte de tout : qui parviendra à votre connaissance, et qui pourrait mériter mon tention.

Federic.

Nach dem Concept.

0935. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 mai 1772.

J'ai reçu vos dépêches du 28 d'avril dernier et du 1er de ce mois, je suis bien aise que la bruyante affaire à la cour de Danemark soit ıe fois accommodée,[1] puisque, à la longue, il en aurait pourtant pu sulter des suites fort désagréables.

Au reste, la manière dont le lord Suffolk a glosé mon agrandissement,[2] ne m'affecte nullement. Ni sa cour ni la France n'y pourront ıanger la moindre chose, et tout ce qui paraît par ses discours, c'est ıe l'Angleterre est extrêmement jalouse de l'accroissement de mon omaine, sans que je lui en aie donné un légitime sujet.

Nach dem Concept. Federic.

20936. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 mai 1772.

Je me rappelle à l'égard de la culture des épiceries aux îles de ourbon et de France, dont, selon le contenu de votre dépêche du de ce mois, quelques avis de Paris annoncent les progrès, d'avoir ntendu parler, il y a déjà quelques années, des plantations que la France a établies. Mais je crois que l'on a raison là où vous êtes, de émoigner peu d'inquiétude au sujet de pareille entreprise, puisqu'il faudra raisemblablement bien du temps, quand même le terroir de ces îles

[1] Maltzan berichtete, London 1. Mai: „Toute cette affaire est décidément ccommodée, la cour de Danemark ayant consenti à toutes les conditions que celle-ci vait proposées" (vergl. S. 157). Schiffe zur Ueberführung der Königin Caroline lathilde nach den hannöverschen Landen würden ausgerüstet. — [2] „Que, si . . . la russe Polonaise dût rester en partage à Votre Majesté, il était impossible que la aix pût se conserver, la France ne pouvant voir avec indifférence cet agrandissement, ui faisait trop pencher la balance en faveur de Votre Majesté, et qui ne pouvait u'être suivi d'un changement de système dans toute l'Europe." Bericht Maltzans, ondon 1. Mai.

serait propre à favoriser un tel dessein, comme des nouvelles entrées de la Méditerranée le prétendent, avant de voir parvenir ces établissements à un degré de perfection pour pouvoir faire du tort à cette branche de commerce de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent ...[1]

Federic

Nach dem Concept.

20937. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 11 [mai 1772].

Ma chère Nièce. Ce ne serait pas les comédies ou les tragédies qui m'attireraient à Loo, votre seule personne, ma chère enfant, serait suffisante pour me faire faire ce voyage. Mais les circonstances où je me trouve, ne le permettent pas. Faites, je vous prie, mille amitiés à notre cher prince d'Orange. A présent, ma chère enfant, je prends congé de vous jusqu'à mon retour de Prusse, en vous assurant de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Nièce, votre fidèle oncle et ami

Federic

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20938. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 12 mai 1772.

Mon cher Frère. Je suis fâché, mon cher frère, de ce que notre sœur de Suède s'inquiète sur son douaire,[2] car toutes les lettres de Stockholm me marquent qu'il faut regarder la chose autant que faite;[3] la conclusion peut traîner quinze jours de plus ou de moins, mais comme le comte Ostermann, autorisé de sa cour, prend cette affaire à cœur, je ne doute point qu'elle ne réussisse. Je croirais plutôt que la Reine est mécontente du changement qui s'est fait dans le Sénat;[4] pour moi, je n'ai pas pu entrer dans la discussion de cette affaire qui intéresse directement la cour de Russie, et qu'on dit que l'Impératrice ne regarde pas avec indifférence.

Le courrier de Vienne n'était pas encore arrivé à Pétersbourg au départ de la dépêche du comte Solms, mais les Autrichiens, sans attendre

[1] Auf Thulemeiers Bericht vom 8. erklärt der König am 14. Mai die Veranstaltung besonderer Festlichkeiten anlässlich der Entbindung der Prinzessin von Oranien für unnöthig. „Le ministre de la République qui réside à ma cour [Verelst] ne fait point de dépense ici dans de semblables rencontres." — [2] Prinz Heinrich schrieb, Berlin 11. Mai: „Je pars aujourd'hui, après être venu pour revoir ma sœur de Suède que j'ai trouvé fort inquiète sur le retardement de ses affaires, sur la longueur de la Diète et, en général, sur l'incertitude de son sort." — [3] Vergl. S. 111. — [4] Vergl. S. 128 und 177.

réponse, se mettent actuellement en possession de tout le morceau 'ils se sont choisi;[1] cela donnera encore lieu à quelque négociation.

On m'a envoyé une lettre de l'Empereur[2] à la princesse de Batthyany ur la consoler de la mort de son époux, et comme la lettre est assez ngulière, je vous l'envoie, mon cher frère, pour vous en amuser.

M. d'Aiguillon est fort en colère de ce qui arrive. La vérité commence à paraître; il est tout étonné de la conduite des Autrichiens. abord il a formé le projet de me faire déclarer la guerre par les urs de Pétersbourg et de Vienne,[3] et ensuite il a laissé tomber les as en s'écriant: Quoi sera-t-il dit qu'on remue en Europe, et que la ance n'y entre pour rien! Les ministres anglais sont comme étourdis alement, ne pouvant pas concevoir que la paix avec les Turcs et la cification de la Pologne pouvait se faire sans eux; mais ceux-là sont cupés avec le Danemark; ils veulent qu'on leur rende la belle Hélène, quoi le roi de Danemark a consenti. La reine Julie me mande qu'ils nt sur le point de s'accommoder ensemble.[4]

Les pluies nous ont empêchés de sortir aujourd'hui, mais rien n'est rdu, car l'exercice va cette année plus facilement que jamais. En uhaitant, mon cher frère, que vous jouissiez d'une parfaite santé, je us prie de me croire avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, tre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20939. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 12 mai 1772.

Ma chère Sœur. Je n'avais dernièrement que des fleurs à vous rir, ma chère sœur; aujourd'hui j'ai l'honneur de vous présenter des uits. Quelques jours assez froids que nous avons eus, ont arrêté la gétation, mais à présent j'espère de pouvoir vous servir avec plus abondance.

C'est bien de l'honneur que [vous] voulez faire aux troupes, ma ère sœur, de leur permettre de vous saluer;[5] elles deviendront fières avoir été honorées de votre présence, et elles n'en vaudront que eux. Avec votre permission, je ferai placer une tente dans un lieu nvenable où, en cas de pluie, vous puissiez trouver un abri. Je nçois qu'un tel spectacle ne peut guère avoir de charmes pour des mes; mais vous, ma chère sœur, qui pensez en grand homme, qui

[1] Vergl. S. 175 und 180. — [2] Liegt nicht bei. Fürst Batthyany war der zieher des Kaisers gewesen. — [3] In der Vorlage verschrieben: „Russie". Vergl. . 20934 und 20942. — [4] Vergl. Nr. 20940. — [5] Königin Ulrike bat, Berlin . Mai, um die Erlaubniss, der Berliner Revue beiwohnen zu dürfen: „c'est un des us beaux spectacles que l'on puisse voir que celui de vos troupes et qui ne se peut .r en aucun autre lieu de l'Europe."

voulez tout connaître par vous-même, et qui envisagez ces sortes d'objets d'un coup d'œil politique, je crois que ce spectacle pourra vous amuser quelques moments.

J'envie à ma sœur Amélie le bonheur qu'elle aura eu de jouir, ma chère sœur, de votre présence;[1] mais, en me flattant d'avoir bientôt le même bonheur, je vous supplie de me croire avec le plus tendre attachement et la plus haute considération, ma chère Sœur, votre fidèle frere et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20940. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 12 mai 1772.

Madame ma Sœur. Rien ne saurait m'être de plus agréable que d'apprendre par Votre Majesté même qu'Elle a lieu d'être contente de la tournure qu'a prise cette fâcheuse affaire qu'Elle a eue avec les Anglais.[2] Votre Majesté doit attribuer à Sa sagesse et à la conduite modérée qu'Elle a tenue dans toute cette affaire, la manière favorable dont elle est sur le point de se terminer; et par ce qu'Elle a la bonté de me marquer de la prudente précaution qu'Elle a prise, d'éloigner toute espérance de retour à la répudiée, par le testament que le Roi vient de faire, il me semble qu'il n'y a eu rien d'oublié de ce que la prévoyance la plus éclairée pouvait prévoir pour assurer à l'avenir au royaume de Danemark une tranquillité durable. Sans doute que dans les commencements il régnera quelque froideur entre les deux cours, mais, d'un côté, le temps et, de l'autre, de nouvelles combinaisons de politique effaceront le souvenir du passé et remettront les esprits dans la même assiette où ils étaient autrefois. Ce sera toujours à Votre Majesté que la gloire sera due d'avoir sauvé le Roi et son État et d'avoir terminé une affaire aussi épineuse avec autant de sagesse que de bonheur. C'est en faisant des vœux, Madame, pour la continuation

[1] Königin Ulrike schrieb: „Ma sœur Amélie s'est établie à son nouveau palais et elle m'a prié aujourd'hui chez elle." Prinzessin Amalie hatte das Vernezobresche Palais auf der Wilhelmstrasse gegenüber der Kochstrasse erworben. — [2] Die Königin-Wittwe Juliane Marie schrieb, 5. Mai (ohne Ortsdatum): „J'espère que nos démêlés avec la cour de Londres se termineront à l'amiable ou du moins sans éclat, parceque nous avons consenti au départ de la Reine, de la manière que l'Angleterre l'avait désiré . . . Le Roi mon beau-fils vient de faire une disposition testamentaire qui règle la tutelle de son fils en cas de mort; tout y est conforme à la loi fondamentale qui donne au Roi le pouvoir de nommer les tuteurs; par quoi la Reine est tout-à-fait exclue de devenir régente ou de retourner jamais en telle qualité en Danemark."

votre prospérité que je vous prie de vouloir me croire avec autant considération que d'attachement, Madame ma Sœur, de Votre Majesté bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

941. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 12 mai 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois, et j'approuve votre ponse au comte d'Osten sur ma disposition pour me prêter à une diation entre sa cour et l'Angleterre. Mes dépêches précédentes à égard vous y ont suffisamment autorisé,[1] de sorte que vous pouvez, s hésiter, donner à connaître à ce ministre les ordres que vous avez lessus, et accepter même, en conformité d'iceux, la médiation en me, dès qu'on la demandera. Mais ayant lieu de croire encore que affaires s'ajusteront peut-être d'une manière amiable entre ces deux ssances, vous pouvez, si cela arrive, vous dispenser avec d'autant ins d'inconvénient à m'écrire régulièrement chaque jour de poste, et fiter pour lors, sans aucun risque, de la permission que je vous ai ordée, de ne m'adresser vos rapports que quand des particularités éressantes vous en fourniront matière.

Federic.

Nach dem Concept.

20942. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 mai 1772.

Avant de passer au contenu de votre dépêche du 28 d'avril rnier, je vous entretiendrai de quelques nouvelles de France qui me nt entrées par le dernier ordinaire,[2] et qui, par leur singularité, n'ont s laissé de m'amuser beaucoup. Le secret de nos arrangements pour démembrement de la Pologne a commencé à percer à cette cour. e en est fort inquiète et alarmée; elle se perd en reproches et en ojets inutiles pour y apporter quelque empêchement, et son désespoir si loin qu'elle ne se fait nulle peine d'imaginer différents plans, les s plus absurdes que les autres, et qui tendent principalement à décharger sa bile contre moi. En voici un qui porte cette empreinte, et qui vous surprendra sûrement. Elle prétend représenter aux cours de tersbourg et de Vienne le désavantage de leurs arrangements avec oi, afin de les engager à se liguer contre moi et à me forcer à me

[1] Vergl. Nr. 20881. — [2] Vergl. Nr. 20934. Das folgende nach dem Bericht n Sandoz, Paris 30. April.

désister de mes prétentions. Il en a été effectivement question, à ce que j'ai appris de très bonne part et par un canal non suspect, entre le duc d'Aiguillon et le comte de Mercy, et encore, en dernier lieu ce plan a fait le sujet d'un entretien très long et fort animé entre ces deux ministres, au sortir duquel on a remarqué une altération très forte dans leurs physionomies. Le comte Wielhorski ne reste pas non pl[us] les bras croisés. Il a fait distribuer sous main le mémoire ci-joint[1] à tous les ambassadeurs et ministres étrangers résidants à cette cour, e[t] il a usé de la précaution de ne le point signer et de le leur adre[sser] par la petite poste établie à Paris pour la commodité de la corre[s]pondance de cette capitale. Ce mémoire paraît fait et répandu av[ec] l'approbation tacite du ministère français; mais il m'affecte tout au[ssi] peu que les projets ridicules et impuissants de ce dernier. En eff[et] cette ligue tramée par la France dans un temps où elle est dans [le] plus grand discrédit auprès de ces deux cours, et où cette couronne joue d'ailleurs un aussi petit rôle en Europe, est bien le système le pl[us] absurde qu'on puisse s'imaginer. Aussi la redouté-je si peu que je n[e] vous fais part de cet effort impuissant de l'envie du ministère frança[is] que pour m'en moquer et pour vous faire voir à quelles visions [le] sentiment de sa propre faiblesse est capable de mener cette cour. Mai[s] tels sont les beaux projets du duc d'Aiguillon, et je suis persuadé qu'on en rira bien à Pétersbourg.

Je passe au contenu de votre dépêche. Vous recevrez ci-joint le[s] pleins pouvoirs que vous me demandez.[3]

Au reste, je suis fort content de l'expédient que le comte Panin propose pour soustraire entièrement la Prusse de la Pologne.[4] Da[ns] le fond, cela revient au même, et cela doit nous suffire.

Quant au partage que les Autrichiens se sont fait, je vous avo[ue] franchement que je pense entièrement comme le comte Panin.[5] Je t[...]

[1] Vergl. S. 186. Anm. 3. — [2] Der Schluss dieses Absatzes und die folgende[n] vier Absätze, bis zu den Worten „dizaine de jours", sind nach einer eigenhändige[n] Niederschrift des Königs: „Au comte Solms" von der Cabinetskanzlei dem Conce[pt] des Erlasses eingefügt worden. — [3] Panin wünschte die Ausfertigung eines zweite[n] Exemplars der Vollmacht für Solms zur Theilnahme an den österreichisch-russisc[hen] Verhandlungen (vergl. S. 94), „comme, dans cette négociation, chacune des tro[is] cours sera dans le cas, pour l'observation de l'égalité entre elles, de faire faire [les] expéditions en double pour chacune des deux autres". Der König bezeichnet die[se] Forderung in einem Erlass an Finckenstein vom 13. Mai (mit dem Befehl zur A[us]fertigung dieser Vollmacht) als „in der Ordnung". — [4] Vergl. Nr. 20824. Pan[in] wünschte nach Solms, dem Artikel eine allgemeinere Fassung zu geben, in der d[ie] einzelnen Gebietstheile nicht angeführt werden sollten. „Il croit que ce renforcemen[t] de titres, pour assurer les anciennes possessions, pourrait être regardé par la cou[r] de Vienne comme une espèce de nouvelle acquisition qui l'engagerait à étendre davantage ses prétentions, pour conserver la juste égalité politique." — [5] In ei[ner] Vorbesprechung mit Solms über die österreichischen Forderungen hatte Panin von einer Herabsetzung derselben gesprochen. „Son idée particulière à la première vu[e] est de retrancher les salines sous Cracovie et la ville de Léopol ou Lemberg." Ferne[r]

rois pas qu'il nous convienne de les trop chicaner sur ce sujet, car ette négociation n'est pas de nature à devoir traîner, et je crois qu'il iut la terminer aussi vite que possible. Les Autrichiens ont fait marcher oooo hommes pour prendre actuellement possession de leur part, et je e sais si de bon gré ils se voudront dessaisir de ce qu'on voudrait ur chicaner; toutefois les salines de Cracovie ne sont pas de nature leur pouvoir être cédées, car cet article me paraît trop important. u reste, je m'en rapporte, au reste, à ce que l'Impératrice conclura vec les Autrichiens, et vous pouvez hardiment le signer.

Pour ce qui regarde la prise de possession, je ne précipiterai rien,[1] ais je crois que la chose ne sera guère différée que d'une dizaine e jours.

Au reste, le comte de Panin vous ayant témoigné, selon un de os rapports précédents, qu'une bague avec mon portrait lui ferait laisir,[2] je viens de lui en commander une de la valeur de 10000 écus peu près, et je serais bien aise de savoir votre sentiment si vous oyez que je pourrais donner également au comte d'Orlow une tabatière u même prix et aussi avec mon portrait.

Federic.

Nach dem Concept.

943. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 13 mai 1772.

Votre dépêche du 6 de ce mois me fournit de nouveaux indices que prince de Kaunitz a changé entièrement de système. On me mande Paris même que le duc d'Aiguillon a eu, en dernier lieu, un entretien ec le comte de Mercy, qui doit avoir été extrêmement vif et animé, dont on a remarqué des traces frappantes sur la physionomie de in et de l'autre.[3] Il se pourrait donc bien qu'au cas que ces deux urs se brouillassent effectivement jusques à un certain point, le prince Kaunitz tâchât de se rapprocher encore davantage de nous et de ntracter même une triple alliance avec moi et la Russie.

En attendant, la résolution que sa cour a prise de faire toujours ancer ses troupes en Pologne pour prendre possession des districts l'elle compte de retirer du démembrement de la Pologne, me paraît

tte Panin erklärt: „Comme elle [la cour de Vienne] se livrait à notre système, et 'elle nous recherchait pour avoir quelque chose, il semblait qu'il serait glorieux à tre Majesté et à la Russie de ne pas lui susciter trop de difficultés ou de lui faire oire qu'on craignait l'excédant de sa puissance.“ Vergl. S. 130. Anm. 2.

[1] Solms berichtete: Panin „prévoit qu'on n'achèvera peut-être pas l'arrangement ec la cour de Vienne vers le mois de juin;“ mit Berufung auf das Anerbieten des önigs (vergl. Bd. XXXI, 716) bitte Panin, „de pouvoir convenir d'un délai de elques semaines pour la prise de possession et pour la publication des manifestes“. — Vergl. S. 115. — [3] Vergl. S. 192.

fort à sa place. Il est bien vrai que peut-être la Russie la chicanera un peu sur la grande étendue qu'elle veut donner à sa portion;[1] mais, après tout, elle en obtiendra pourtant, selon toutes les apparences, la plus grande partie, et quoique le roi de Pologne soit déjà également informé de cette entrée des troupes autrichiennes, et que ce Prince se sente très bien dans quelle vue elle se fait, son suffrage peut cependant être regardé avec beaucoup d'indifférence, vu qu'il s'aperçoive ou non du sort qu'on prépare à son royaume, son démembrement se fera ni plus ni moins, selon que nous en serons convenus.

Federic.

Nach dem Concept.

20944. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 mai 1772.

Votre dépêche du 29 d'avril dernier qui devait m'entrer l'ordinaire précédent,[2] vient de m'être rendue. La prise du château de Cracovie dont il y est fait mention, mettra fin vraisemblablement aux confédérations en Pologne. Les différents corps qu'ils avaient entre la Silésie et la Vistule, se trouvent à présent dispersés, et il n'y a que ceux qui sont à Czenstochow et derrière Cracovie, à Landskron, qui leur restent encore. C'est-là tout ce qu'ils ont de troupes sur pied. Mais quoique leur jeu soit rendu par là fort languissant, il faut s'attendre cependant encore à des cris terribles de la part de ces gens qui, bien que sans effet et à pure perte, ne manqueront pas de retentir partout.

Der Schluss betrifft eine Beschwerde Salderns, d. d. Warschau 29. April, gegen das preussische Grenzzollamt wegen Erhebung eines Durchgangszolles für ihm gehörige, aus Danzig übersandte Waaren.

Federic.

Nach dem Concept.

20945. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 13. Mai 1772.

Ich habe Euch zwar vor den Rekruten, welchen Ihr inhalts Eures Berichts vom 30. abgewichenen Monats abermals anhero auf den Transport gegeben habt, hierdurch zu danken nicht unterlassen wollen, kann Euch indessen dabei nicht verhehlen, wie Ich wohl wünschte, dass Ihr Mir weniger Rekruten überschicken, dagegen aber mehr Ordnung bei Eurem Commando halten möchtet, maassen die Klagen, die gegen Euch einlaufen, anstatt sich zu vermindern, nur immer stärker zu werden beginnen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 192. Anm. 5. — [2] Vergl. S. 185.

20946. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 13 mai 1772.

Vous avez raison de dire que les opérations de la Saxe sont, pour a plupart, contraires aux idées les plus simples. En effet, les parti-ularités que votre dernière dépêche du 8 de ce mois renferme,[1] font oi que les mesures de la cour où vous êtes, sont misérables, et qu'il règne en tout une extrême confusion. Bien loin aussi de pouvoir lâmer la conduite du baron de Kessel, dont vous faites mention,[2] je rouve, au contraire, qu'il a eu raison, surtout ayant obtenu son congé, le se payer par ses propres mains les arrérages des appointements qui ui revenaient.

Pour ce qui regarde vos propositions touchant l'envoi des grains n Saxe, pendant qu'ils s'y trouvent encore à un prix fort haut, je eux bien vous faire observer que je n'en ai point à vendre pour mon ompte. Les blés de mes magasins sont destinés pour l'entretien et la ourriture de mes sujets, et non pas pour servir au trafic. Mais il y plusieurs particuliers ici qui en ont des amas considérables. Dès que es apparences de la récolte me paraîtront assez favorables pour per-nettre l'exportation de cette denrée, j'accorderai à ceux-ci des passe-orts et la permission de les débiter où ils jugeront à propos, et je uis persuadé que les prix se maintiendront toujours encore jusqu'à ce emps-là sur un pied à pouvoir s'en défaire avec profit.

Nach dem Concept. Federic.

20947. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 14 mai 1772.

Quoique je n'aie jamais douté que nos arrangements au sujet de a Pologne feraient une sensation très forte en France, je ne vois ce-endant point comment le duc d'Aiguillon, selon votre dépêche du 3 de ce mois, peut s'imaginer qu'il ait besoin de s'en disculper. Per-onne ne saurait lui en faire un reproche légitime, et c'est, par con-équent, une peine fort inutile de faire son apologie et d'en rejeter la aute sur l'administration du duc de Choiseul, qui cependant y a con-ribué beaucoup.

Le soin qu'il prend d'animer la Porte à continuer la guerre et de raverser par là les arrangements susmentionnés,[3] sera tout aussi inutile.

[1] Borcke berichtete über den Beschluss der Regierung, den Pferdebestand der Kavallerie herabzusetzen. „Cela fait environ un millier de chevaux qu'on réformera, et à nourrir lequel pendant l'hiver on a dépensé 50000 écus fort inutilement." — [2] Baron Kessel, der bisherige Oberküchenmeister, hatte sich aus der ihm unterstehenden Hofkasse für seine Ansprüche schadlos gehalten. — [3] Vergl. dafür S. 200.

Il faudrait à la Porte des secours réels pour se prêter à ses vues, et la France n'est pas en état de lui en fournir. De simples promesses et insinuations ne la détermineront sûrement point, et en l'encourageant à la continuation de la guerre sans autre assistance, elle courra plutôt risque de perdre entièrement le peu de crédit qui lui reste encore à la Porte.

Ses détours et ses suggestions à la cour de Vienne[1] seront tout de même à pure perte. Ce n'est pas l'Empereur qui y dirige la barque. Tous ces arrangements se sont faits du consentement de l'Impératrice-Reine, sa mère, et sur l'avis du prince de Kaunitz; de sorte qu'il ne reste plus aucune voie à la France pour y porter obstacle, et qu'elle sera, au contraire, obligée d'y acquiescer et de nous laisser faire. Supposé cependant qu'on touche cette corde avec vous, vous n'avez qu'à répondre qu'il vous semblait que la France pouvait regarder tous ces arrangements avec la même indifférence avec laquelle les autres puissances lui avaient vu conquérir la Corse et l'Avignon.

Nach dem Concept. Federic.

20948. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SPANDAU.

[Potsdam] 15 [mai 1772].

Mon cher Frère. Je pense comme vous[2] de la lettre du bon Empereur;[3] c'est un petit galimatias composé de toute sorte d'ingrédients peu sortables ensemble. Mais on voit si peu de lettres d'empereurs que tout Vienne a été enthousiasmée en recueillant celle-ci. Enfin, mon cher frère, on y voit des marques du bon cœur de ce Prince qui conserve de la reconnaissance pour celui qui l'a élevé, et pour une femme qu'il a perdue,[4] et qu'il semble regretter encore.

Les palatinats que les Autrichiens se sont choisis, ont paru une portion énorme au comte Panin; on leur en rognera une partie, à ce qu'on m'écrit;[5] ce qui prolongera tant soit peu cette négociation, mais, après tout, on peut bien attendre encore une quinzaine de jours.

Demain les régiments entrent ici, lundi[6] sera le dernier jour de manœuvre, et si vous le voulez bien, mon cher frère, je serai le mardi à 11 heures à Spandau, où, après avoir vu les régiments, je vous prierai de me vouloir donner la soupe. Vous me ferez le plus grand plaisir de ne me point traiter en étranger et de ne pas mettre un plat sur table de plus qu'à votre ordinaire. Je suis avec un attachement et une tendresse parfaite, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

[1] Vergl. dafür S. 200. — [2] Das Schreiben des Prinzen Heinrich liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 189. — [4] Seine erste Gemahlin Maria Isabella von Parma († 1763). — [5] Vergl. S. 192. Anm. 5. — [6] 18. Mai.

20949. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 mai 1772.

Il y a effectivement toute apparence, et je suis parfaitement d'accord vec vous que la négociation avec la cour de Vienne sur sa portion le la Pologne ne sera point terminée aussi promptement qu'il serait ien à désirer. Toutefois il me semble que l'on n'y apportera point n aussi long délai que vous paraissez présumer dans votre rapport 'hier;[1] une quinzaine de jours, elle pourrait bien traîner, et alors la ifférence ne sera pas de grande conséquence.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20950. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 16 mai 1772.

Ma très chère Sœur. Vous êtes ici, ma chère sœur, à peu près omme si vous étiez dans le royaume de Pharasmane, où on ne trouvait ue du fer et des soldats.[2] Vous en voyez partout, et nous les mettons toute sauce. Vous avez la bonté de vous expliquer sur ce sujet en onne sœur, peut-être un peu trop prévenue en faveur de son frère.[3] 'e qu'il y a de certain, c'est que sans ces troupes et cette armée notre xistence serait très précaire. Mais il n'est pas moins certain que eaucoup de choses peuvent être utiles, sans avoir des qualités propres amuser les dames.

Mon frère aura donné, sans doute, aux princesses un bal de poche t sans apprêts;[4] ce sont ceux où d'ordinaire on se divertit le mieux, arcequ'on y est moins gêné. Comme le vieux baron n'aime plus la anse, je m'imagine qu'il a mis la fièvre en avant pour s'en excuser; ne crois pas, ma chère sœur, qu'il mourra;[5] encore il a le tempérament fort et l'estomac admirable; avec cela on va loin. A la fin il udra bien qu'il succombe, et qu'il obéisse aux lois générales de la

[1] Finckenstein nahm eine Verzögerung von sechs Wochen an. — [2] Anspielung uf Crébillons Drama „Rhadamistus und Zenobia", wo Pharasmanes, König von berien, sein Reich in obiger Weise charakterisirt. Vergl. Œuvres, Bd. 2, S. 20. — Die Königin Ulrike dankte dem König für die Erlaubniss zur Theilnahme an der Revue (vergl. S. 189). „Je considérerai ce beau spectacle, qui a mis le fondement la grandeur de notre maison; j'admirerai les voies de la Providence qui, dans le même temps, créa un homme avec tous les talents requis pour en savoir faire usage, t je terminerai mes réflexions par des vœux sincères." Der Brief ist undatirt. — Königin Ulrike schrieb: „J'ai été hier à Spandau dîner chez mon frère, qui a donné n petit bal à ma fille et mes deux nièces." Gemeint sind die Prinzessin Ferdinand nd deren Schwester, Prinzessin Philippine. — [5] Königin Ulrike schrieb: „Je crains ue le vieux baron [Pöllnitz] se prépare au voyage de l'autre monde; il a pris une èvre qui, à son âge, est toujours de conséquence; aussi la regarde-t-il pour telle, yant pris congé de ceux qui ont été le voir."

nature qui, telle que Pénélope, s'occupe durant l'éternité à faire et à défaire son ouvrage.

Cette nature va incessamment nous procurer des fruits en abondance, et comme, ma chère sœur, vous les agréez, je prendrai la liberté d'en être votre pourvoyeur. Je m'imagine que ce qui est rare en Suede, peut vous faire quelque plaisir, et j'encourage les jardiniers pour qu'ils se surpassent cette année.

Je n'ai point reçu, depuis la dernière fois, des lettres de Stockholm; dès que j'en aurai d'intéressantes, je ne manquerai pas, ma chère sœur, de vous les communiquer; en vous priant d'agréer les assurances de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20951. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 17. Mai 1772.

Es ist Mir lieb, aus Eurem Bericht vom 3. dieses zu ersehen, dass Ihr das Commando des Postirungscordons an den Generalmajor von Lossow [1] bereits abgegeben habt und Euch nunmehro des Getreideankaufs- und Lieferungsgeschäftes um so eifriger werdet unterziehen und angelegen sein lassen; nur wollet Ihr auch dahin ernstlicher sehen, dass die Bedrückungen und Plündereien, so von denen dazu commandirten Officiers dabei verübt werden, einmal aufhören; denn die darüber eingehende Klagen sind unendlich und Mir in der Länge immer mehr und mehr unausstehlich.

Friderich.

Nach dem Concept.

20952. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 17. Mai 1772.

Ich habe Eure beide Berichte vom 3. und 6. dieses erhalten, und wenn Ich nunmehro im mindesten nicht zweifle, dass unter Eurem Commando sowohl bei der Postirung die preussischen Truppen zuständige Ordnung wird wiederhergestellet als auch das Getreidelieferungs- und Ankaufsgeschäfte ordnungsmässig betrieben werden, so wollet Ihr besonders das Bellingsche Regiment, welches ganz verwildert sein soll, sehr kurz und scharf halten und alle die Plünderers, die ohnedem bei der Armee nicht weiter bleiben und dienen können, in Arrest setzen.

Der Schluss betrifft die Adjutanten Lossows.

Nach dem Concept.

Friderich.

---

[1] Vergl. Nr. 20819.

0953. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 17 mai 1772.

C'est à tort qu'on appréhende, selon votre dépêche du 9 de ce mois, e manquer de subsistance en Pologne par l'entrée des troupes autrihiennes dans ce royaume. Ce pays abonde si fort en grains que, uand même une armée entière s'y rendrait encore, mes troupes aussi ien que celles de Russie y auront toujours suffisamment de quoi vivre, t le général Romanius[1] trouvera certainement aussi ce dont il pourra voir besoin pour l'entretien de celles qui sont sous ses ordres.

Quant à l'entrée des troupes autrichiennes en Pologne, il est lausible que la cour de Vienne s'imagine qu'il vaut mieux prendre out d'abord possession des acquisitions qu'elle prétend y faire, et de raiter ensuite là-dessus, que de s'arrêter longtemps à une négociation ur ce sujet.

Mais quel que soit en cela son dessein, je vous avoue que j'admire ı prédilection que le roi de Pologne témoigne sur cet article pour les ıutrichiens.[2] La portion de ceux-ci fait aussi bien partie de la Pologne ue celle qui doit me revenir, de sorte qu'il n'y a que la bigoterie qui eut être cause d'une si forte haine qu'on a pour moi. On me regarde omme hérétique et peut-être aussi pour l'auteur et le premier mobile le tout ce projet de partage. Mais peu importe; la bonne ou mauvaise umeur de ce Prince n'y changera rien. Cette affaire ira constamment on train, et les insinuations que la cour où vous êtes, prodigue de tous ôtés contre moi, seront incapables de me brouiller avec les puissances ui auront part aux acquisitions en Pologne.

Federic.

Vous direz à M. Bibikow que je serai d'autant plus charmé de aire sa connaissance[3] que mon frère Henri m'a déjà prévenu en sa aveur,[4] en me disant mille bien de sa personne.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der abinetskanzlei.

20954. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 mai 1772.

Mes ordres précédents et encore ceux du dernier ordinaire[5] vous ıuront déjà appris comment je pense sur la portion que la cour de Vienne demande au démembrement de la Pologne, et vous y aurez

[1] Dessen bevorstehende Ankunft Benoît meldete. — [2] Vergl. S. 201. — [3] Bibikow wünschte, dem König bei seinem bevorstehenden Aufenthalt in Marienwerder zur Revue die Aufwartung zu machen. — [4] Bibikow war zur persönlichen Dienstleistung bei dem Prinzen Heinrich während seines Besuchs in Petersburg im Winter 1770/71 commandirt gewesen. — [5] Nr. 20942.

observé que je suis parfaitement d'accord avec ce que, selon votre dépêche du 1er de ce mois, le comte de Panin vous a dit sur la manière dont il pense de pouvoir modifier les prétentions de cette cour. J'espère aussi que les insinuations qu'il lui a fait passer par le prince de Lobkowitz, ne resteront pas sans effet, et qu'elle renoncera tant à la ville de Lemberg qu'aux salines, par les motifs qu'il lui a allégués.[1] Quant au reste, il me semble toujours qu'il ne faudra pas trop chicaner cette cour, et je me flatte que le comte de Panin sera du même sentiment.

Ce qui me confirme surtout dans cette idée, ce sont les avis qui me reviennent de toute part que la France ne néglige rien au monde pour nous brouiller avec l'Autriche. A mesure que nos arrangements au sujet du démembrement de la Pologne se dévoilent à la cour de Versailles, ce dessein se développe de plus en plus. Le[2] ministère français, étourdi de ce changement de scène imprévu, est livré aux projets d'y porter obstacle. Il imagine d'y réussir, en excitant la Porte à continuer vigoureusement la guerre, et il est fermement persuadé de l'avoir gagnée par ses promesses et ses insinuations. Il imagine encore d'user de détours envers l'Empereur, en lui suggérant de tirer meilleur parti de ses avantages et d'agir faiblement dans la réconciliation de la Russie et de la Porte, et il fait consister ces avantages à laisser épuiser ces deux puissances et de continuer à recevoir ses subsides de la Turquie.

Le comte de Wielhorski, d'un autre côté, après avoir reçu un nouveau courrier avec la nouvelle que les troupes autrichiennes étaient entrées en Pologne et marchaient vers Cracovie au nombre de 40 000 hommes, tandis que les Russes s'avançaient, d'un autre côté, avec 20 000 hommes, s'est rendu tout de suite à Versailles pour en faire part au duc d'Aiguillon. Le Duc l'a écouté avec humeur et avec l'impatience d'un homme qui en savait encore davantage; mais, le comte Wielhorski lui ayant demandé si la France les abandonnerait dans cette extrémité et si elle laisserait la Pologne devenir le partage des puissances voisines, le Duc lui a répondu: »Comment y remédier? Votre faiblesse est extrême, et nos efforts seraient difficiles. Cet évènement est une suite de votre désunion et des mauvaises intrigues de mon prédécesseur.« Le comte Wielhorski est retourné à ses lamentations, et elles sont devenues plus fortes depuis cette circonstance. Un courrier extraordinaire, arrivé au comte de Mercy, était relatif au même objet. Cet ambassadeur a dû faire part enfin au ministère français de l'entrée des troupes de son maître en Pologne et

[1] In einer mündlichen Besprechung mit Lobkowitz hatte Panin seine Bedenken gegen die Einverleibung von Lemberg und der Salinen durch Oesterreich (vergl. S. 192. Anm. 5 und 204) vorgebracht und sie ihm, nach Kaunitz' Vorbild, nochmals schriftlich mitgetheilt, „sous la forme d'un précis de conversation". Solms fügte hinzu: „Son but en cela est de préparer la cour de Vienne à recevoir de l'opposition à ses demandes." — [2] Dieser und der folgende Absatz nach dem Bericht von Sandoz, Paris 3. Mai.

es raisons qui l'ont engagé à cette démarche, qui mettra le comble à aigreur du ministère français.

Le roi de Pologne,[1] de son côté, ainsi que sa famille ne sont as moins capots de nos arrangements; leur animosité se décharge rincipalement contre moi, et ils souhaiteraient que la Russie et l'Autriche appropriassent une triple portion de celle qui me tombera en partage. s espèrent que la Porte ne se prêtera point à la paix, dès qu'elle sera leinement informée du projet de partage, et ils se flattent de mettre zizanie entre nous et que des puissances plus éloignées lèveront le ouclier contre nos acquisitions.

Quoi qu'il en soit, j'ai été charmé d'apprendre que la Porte a enfin cepté les propositions du maréchal de Rumänzow pour l'armistice.[2] Ion avis serait, et vous n'avez qu'à le dire tout naturellement, à cette ccasion, au comte Panin, que la Russie tâchât, autant qu'il est possible, e s'arranger là-dessus seule et sans notre concurrence avec la Porte. n effet, je ne vois point qu'elle y ait tant besoin de notre intervention, t elle s'entendra bien plus vite sans elle avec la Porte. Il est bien rai, et je me flatte qu'elle en est pleinement persuadée qu'elle n'a bsolument point d'anicroches à appréhender de ma part; mais je ne oudrais pas lui garantir entièrement les mêmes dispositions de la part e la cour de Vienne. Une négociation directe pour la paix même me araîtrait tout aussi préférable, et elle y rencontrerait sûrement moins 'obstacles tant de la part de cette cour que de la part de celle de ersailles.

Au reste, vous aurez déjà vu, par mes ordres du 3 de ce mois,[3] ue je ne me suis point borné au premier examen du soi-disant prince Voroniecki, relativement à la lettre anonyme sur la prétendue conpiration contre la vie de l'impératrice de Russie, et le protocole qui 'y trouvait joint, vous aura appris sa déposition ultérieure à ce sujet. e n'aurai donc rien de plus pressé, en conséquence de votre apostille lu 1er de ce mois, que de satisfaire également le comte de Panin à 'égard d'un certain Villars à Wernigerode.[4] J'ai déjà donné mes ordres our faire les perquisitions nécessaires pour savoir s'il existe effectivement n tel homme dans cette ville, et je n'oublierai pas de vous informer lu succès de mes perquisitions. Je suis aussi tout disposé, pour rassurer ntièrement l'impératrice de Russie, de lui faire délivrer le susdit Woroniecki même, et je le ferai transporter, au premier avis que vous me donnerez, sous une bonne escorte, jusques à Memel, d'où la cour

[1] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht Benoîts, Warschau 9. Mai. — [2] Vergl. Nr. 20958. — [3] Nr. 20909. — [4] Ein zweites Schreiben — „signé du nom de Villars, demeurant auprès du comte régnant de Stolberg à Wernigerode," — war an die Kaiserin Katharina mit der Erklärung gerichtet, das Geheimniss der Verschwörung gegen sie werde nicht eher entdeckt werden, als bis Woroniecki nach Petersburg überführt worden sei. Panin bat um Nachforschungen nach Villars.

où vous êtes, pourrait le faire retirer par un détachement de ses troupes, pour le mener jusques à Pétersbourg. Quelque paradoxe que paraisse, au reste, toute cette histoire, le comte de Panin fait très bien, et il agit en bon et fidèle serviteur de sa souveraine d'y prêter l'attention la plus sérieuse, et après que nous avons vu de quoi les Polonais sont capables contre leur propre roi, il me semble qu'il ne peut pas pousser trop loin les soins qu'il prend pour découvrir ce mystère d'iniquité.

Enfin, les services de porcelaine que je vous annonce dans un ordre séparé[1] en date d'aujourd'hui, partiront dans un couple de jours sous votre adresse. Ils sont tous chargés sur un seul chariot, et, afin que le voiturier ne soit pas arrêté en chemin par les péagers russes, vous ferez bien de demander au comte de Panin un passe-port de franchise de tout droit pour ces porcelaines, que vous aurez soin d'adresser au premier bureau de péage russe sur les frontières, pour être délivré à l'homme qui conduit ce chariot.

Federic.

Nach dem Concept.

20955. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 17 mai 1772.

Madame ma Sœur. La suite des grands évènements qui a signalé le règne de Votre Majesté Impériale, a donné lieu à un certain enthousiasme pour célébrer Sa gloire, dont les artistes aussi bien que les gens de lettre se sont ressentis. Il n'est pas étonnant que dans ce pays où il y a tant de sincères admirateurs de Votre Majesté Impériale, jusqu'à des fabricants en porcelaines ont voulu signaler leur zèle: ils m'ont communiqué leur dessein; quelques remontrances que je leur aie faites, je n'ai pas pu les en dissuader; je leur ai fort assuré que le marbre et l'airain n'étaient pas assez durables pour transmettre à la postérité les grandes choses dont l'imagination est étonnée, et qui deviennent communes, depuis que Votre Majesté Impériale gouverne la Russie; j'ai dit à ces artistes qu'une matière aussi fragile que la porcelaine était peu digne de représenter des choses qui feront l'admiration de tous les siècles: ils m'ont répondu que les grands faits parlaient d'eux-mêmes, que les statues de marbre et de bronze de César ont péri, comme si elles étaient de porcelaine, mais que le grand nom de César durera jusqu'à la fin des siècles, qu'ainsi je ne devais pas les empêcher de se livrer à leur enthousiasme, à un désir qu'ils ne pouvaient pas

[1] Mit diesem Erlasse übersandte der König die fünf Begleitschreiben für die Kaiserin Katharina und Grossfürst Paul (vergl. Nr. 20955 und 20956), sowie für Panin, Orlow und Tschernyschew (vergl. Nr. 20919), mit dem Befehl, die Geschenke für Katharina und Paul in einem Zimmer des kaiserlichen Palais aufbauen zu lassen, hingegen die für die drei andern bestimmten nebst Begleitschreiben einem jeden von ihnen besonders zuzustellen.

pprimer, que tous les siècles ne produisent pas d'aussi grands évène-
ents que le nôtre, et que dans de telles occasions il leur devait être
re d'en profiter pour l'honneur de leur art et pour qu'il ne fût pas
: que, lorsque tous les hommes à talents se faisaient une gloire de
lébrer la héroïne du Nord, ils fussent les seuls qui ne lui eussent pas
nsacré leurs talents. Enfin, Madame, soit conviction ou faiblesse de
ı part, je n'ai pu résister plus longtemps à leur empressement, et
oique je ne juge pas leur ouvrage digne de Votre Majesté Impériale,
prends la liberté de le Lui offrir tel qu'il est; votre indulgence,
adame, excusera leur témérité en faveur de leur zèle, et Votre Majesté
ipériale ne trouvera pas mauvais que je profite de cette occasion pour
ı faire ressouvenir du plus fidèle de Ses alliés. Je suis avec la plus
ute considération, Madame ma Sœur, le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen An-
egenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

---

956. AU GRAND-DUC DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, [17] mai 1772.

Monsieur mon Frère. Il y a depuis quelque temps une manufacture
: porcelaine établie à Berlin qui a fait quelques progrès. Je ne sais
ce n'est pas l'amour de ma patrie peut-être aveugle qui m'a fait
ouver cette porcelaine assez belle pour en envoyer quelques échantillons
Votre Altesse Impériale. Je me flatte qu'Elle voudra les recevoir de
a part avec quelque indulgence, et qu'Elle considérera plutôt l'intention
ıe la chose même. Je serais fâché qu'il y eût quelque chose de
ssable chez nous dont je ne pus faire part à la Russie. Votre Altesse
ıpériale ne considérera pas la fragilité de la matière, mais le désir
ıe j'ai de Lui témoigner la considération que j'ai pour Sa personne;
ant l'avantage d'être l'allié de Son illustre mère, il me semble que je
ıis prendre de certaines privautés qui peut-être ne seraient pas con-
nables en d'autres occasions, et je prie Votre Altesse Impériale de
oire que les sentiments et l'estime que j'ai pour Sa personne, ne sont
ıs de la nature fragile de cette porcelaine. Je suis avec toute la
onsidération possible, Monsieur mon Frère, de Votre Altesse Impériale
bon frère

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig.

20957. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 mai 1772.

La dernière dépêche du comte de Solms ne donne guère espérance de voir terminée bientôt la négociation sur la portion de la cour de Vienne au démembrement de la Pologne. En attendant, je continue d'être satisfait de la manière dont le comte Panin pense modifier les prétentions de cette cour,[1] et pourvu qu'on ne la chicane pas trop sur le reste, elle acquiescera bien à cette modification. C'est le sujet de mes ordres d'aujourd'hui, tant au comte de Solms qu'au baron d'Edelsheim,[2] ainsi que vous le verrez plus amplement par les copies que je vous en adresse ci-joint pour votre direction.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20958. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 17 mai 1772.

Je viens d'être averti par mes dernières lettres de Pétersbourg[3] que le grand-vizir a accepté enfin les propositions que le comte de Rumänzow lui a faites pour l'arrangement d'un armistice; qu'on est convenu des deux côtés de choisir Giurgewo pour le lieu du rendez-vous des commissaires, et qu'on espère, dans peu, d'apprendre que cette suspension d'armes aura été entièrement réglée et arrangée.

Ces mêmes lettres ajoutent qu'on a été un peu effarouché en Russie par les trop fortes prétentions de la cour où vous êtes, sur la Pologne, et, autant que j'en puis juger jusques ici, il y a surtout deux articles qu'on voudrait bien voir modifiés, et dont on souhaite fort que l'Impératrice-Reine voulût se désister. L'un c'est la ville de Lemberg où depuis un temps immémorial les titres de la noblesse de tous leurs biens et propriétés sont déposés, et où se passent tous les actes et contrats qui transportent les biens d'une main à l'autre, et dont le démembrement mettrait une confusion énorme dans les fortunes des particuliers, de sorte que sa conservation est trop essentiellement liée avec celle de tout le corps de la République, et que, par conséquent, cette ville devrait bien rester unie au royaume de Pologne. L'autre district que la Russie désire de rabattre de la portion autrichienne, ce sont les salines, qui forment la seule régale et le seul revenu fixe du roi de Pologne.

En général, il me semble que l'Autriche ne s'est nullement oubliée dans la portion qu'elle demande, et elle me paraît plutôt d'une si forte étendue que, quand même elle n'obtiendrait pas tout, il lui en restera toujours encore assez pour avoir lieu d'être satisfaite et contente.

[1] Vergl. S. 200. — [2] Vergl. Nr. 20954 und 20958. — [3] Vergl. S. 201.

D'ailleurs ce Prince[1] commence à sentir que les sentiments de ·tte cour à son égard ne sont pas aussi purs qu'elle a voulu les lui ersuader, et il s'imagine que le seul moyen qui lui reste pour son salut, est de tâcher de semer de la zizanie entre nous.[2] Mais j'espère que us les efforts qu'il pourrait faire à ce sujet, seront entièrement inutiles sans effet, et que ce Prince ne parviendra pas à nous brouiller.

Enfin, le margrave de Bade-Durlach ayant réclamé ma garantie et on assistance auprès de l'Empereur contre le Conseil Aulique, qui a argé le duc de Württemberg de la commission de faire un inventaire l'héritage mobilier du défunt margrave de Bade-Bade et de le prendre ême en dépôt,[3] je n'ai pu me refuser à une demande aussi juste, et me réfère à l'instruction détaillée que vous recevrez à ce sujet de on département des affaires étrangères.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

959. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 mai 1772.

Vos dépêches du 5 et du 8 de ce mois viennent de m'être rendues la fois. L'ordre que lord North vient de remettre dans les finances glaises par l'acquit d'une partie aussi considérable des dettes natioıles,[5] me donne une grande idée de ses connaissances dans cette anche de gouvernement.

Au reste, vous avez, à la vérité, raison de douter que l'Angleterre it enveloppée dans une guerre, aussi longtemps qu'il dépendra d'elle conserver la paix; mais, d'un autre côté, elle a tant de démêlés ec l'Espagne sur les bras, qui me font présumer qu'elle n'en sera int le maître, quand même elle voudrait soutenir la tranquillité.[6]

D'ailleurs, j'espère qu'après tout ce que vous venez de me marıer,[7] il ne sera plus question de l'affaire scandaleuse de Copenhague, qu'elle n'aura aucune suite ultérieure; pour le mécontentement, au ntraire, entre Sa Majesté Britannique et sa sœur, la princesse héréditaire

[1] König Stanislaus. — [2] Vergl. S. 201. — [3] Vergl. auch Bd. XXVI, 193. 196. — Demgemäss Ministerialerlass, Berlin 19. Mai. — [5] Maltzan berichtete, London Mai, dass Lord North dem Unterhause den Etat vorgelegt habe, „par lequel il minuera cette année la dette de la nation de quinze cent mille livres sterling". — Maltzan berichtete, London 8. Mai: „Je suis bien porté à croire que l'Espagne ne mpra jamais avec l'Angleterre, sans être assistée de la France. Cette dernière étant guère d'humeur de s'attirer la guerre, pour favoriser l'Espagne, je doute que, ns un évènement tout-à-fait étrange ou un changement des personnes qui dirigent s intérêts des cours respectives, l'Angleterre soit de sitôt enveloppée dans une ıerre." — [7] Ueber die Abfahrt der zum Transport der Königin Caroline Mathilde estimmten Schiffe (vergl. S. 187).

de Brunswick,[1] j'ai tout lieu de supposer qu'il existe effectivement, san
toutefois en pouvoir pénétrer le motif.

Federic

Nach dem Concept.

20960. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULE-MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 mai 1772.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été rendue, et vous n manquerez pas de remercier poliment de ma part, par un complime convenable, le prince Golizyn de l'exemplaire de la traduction des livre 34, 35 et 36 de *l'Histoire naturelle* de Pline[2] qu'il a eu l'attention d vous remettre pour moi, et que, selon votre apostille de la même dat vous avez adressée au sieur Catt.

Au reste, j'ai déjà eu connaissance du mémoire du comte de Wiel horski,[3] dont vous faites mention; mais souhaitant de savoir les raisonne ments qu'il occasionne, et la manière dont on s'explique là où vo êtes, sur son contenu, vous aurez soin de m'en informer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

20961. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 mai 1772.

Malgré toute la sensation que la nouvelle du démembrement de l Pologne a faite d'abord à la cour où vous êtes, je me suis toujour attendu au parti que le ministère de Versailles vient de prendre.[4] V l'état de faiblesse et d'impuissance où il se trouve, il laissera aller le affaires comme elles voudront, sentant bien que toutes ses opposition n'y apporteraient point le moindre changement.

Aussi les projets du duc d'Aiguillon[5] me paraissent plutôt un effervescence de sa vivacité que des plans réfléchis, et il y a tout apparence qu'à présent la France regardera avec indifférence les portion que je retirerai, avec les deux cours impériales, de la Pologne. L négociation de la paix prend aussi de jour en jour plus de couleur, e il y a tout lieu d'espérer qu'elle parviendra bientôt à quelque consistance

[1] Nach Maltzans Bericht, London 8. Mai, war die Prinzessin von Wales ohn Testament gestorben und ihr Nachlass zu gleichen Theilen unter ihre Kinder verthei jedoch sollte die Erbprinzessin Augusta bereits von ihrer Mutter zu deren Lebzeite einen Antheil erhalten haben, „ce qui pourrait avoir donné lieu au mécontentemen du Roi". Vergl. S. 145. — [2] Die französische Uebersetzung mit erklärenden An merkungen war von dem französischen Bildhauer Falconnet angefertigt und unte Golizyns Augen im Haag gedruckt worden. — [3] Vergl. S. 186 und 192. — [4] Sando berichtete, Paris 7. Mai: „La mauvaise humeur du ministère français . . . se réduira à ce qu'il me semble, à quelque bruit et à nul effet." — [5] Vergl. Nr. 20962.

Au reste, tous les autres arrangements du ministère de la guerre ue vous m'annoncez dans votre susdite dépêche,[1] indiquent plutôt un lessein de mettre les affaires de son département sur un pied opposé celui du duc de Choiseul, et je ne crois pas qu'il se propose un autre ut dans les changements qu'il vient de faire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 962. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 mai 1772.

La dernière poste de Constantinople m'a apporté la dépêche ci-ointe de mon major de Zegelin en date du 17 d'avril dernier, mais elles du 4 et du 8, dont il a chargé le courrier du maréchal de Rumän-ow, ne me sont pas encore entrées, et je viens d'en demander les oubles qu'il en a adressés, par la même poste, à mon département es affaires étrangères,[2] pour en savoir le contenu.

En attendant, on me marque de Paris[3] que le ministre de la narine, conjointement avec celui de la guerre, ont voulu également liscuter les moyens de déranger notre plan de partage pour la Pologne. ls ont prétendu qu'il fallait offrir au Turc de chasser la flotte russe de Mer Méditerranée; que le Turc serait encouragé par cette diversion continuer la guerre et à réparer ses pertes, et que la cour de Vienne, animée par cet acte de vigueur, reviendrait à son alliée, la France, et e concerterait avec elle pour se libérer d'un arrangement auquel elle 'accède que par force et par humeur. Ces moyens ont été, à la érité, proposés, il est vrai, et je n'ai aucun sujet de me défier du canal ar lequel ils me sont revenus, mais les trois ressources qui pourraient enir à leur appui, manquent entièrement en France, et, n'y ayant ni ystème ni fermeté ni argent, on y renoncera sûrement avec la même acilité avec laquelle on les a conçus et proposés. Ils me paraissent l'ailleurs, tout comme les projets du duc d'Aiguillon,[4] des effervescences le la vivacité française.

Federic.

Nach dem Concept.

---

20 963. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 mai 1772.

Je suis parfaitement d'accord avec vous sur le temps qu'il faudra pour s'arranger entièrement avec la cour de Vienne au sujet du partage

[1] Veränderungen in der Formation der Kavallerie. — [2] Cabinetserlass an Finckenstein, Potsdam 18. Mai. — [3] Das folgende nach dem Berichte von Sandoz, Paris 7. Mai. — [4] Vergl. S. 191. 192 und 200.

de la Pologne,[1] et quoique ce délai vienne assez mal à propos, dans les conjonctures présentes, il n'en résultera cependant aucun inconvénient de conséquence.

Au reste, les ministres étrangers qui résident à ma cour, peuvent assister à mes revues de Berlin comme par le passé; je leur en accorde très volontiers la permission.

Federic

Nach der Ausfertigung.

20964. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 mai 1772.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 12 de ce mois, que l'on soit disposé là où vous êtes, de faire grâce au sieur Struensee et de le mettre en liberté, au cas qu'il se trouve effectivement innocent.[2] Si donc on lui accorde réellement son élargissement, vous ferez bien de lui insinuer de s'arrêter, le moins qu'il pourra, à Copenhague, lorsqu'il aura obtenu la permission de pouvoir se retirer.

Quant à la froideur que les différends actuels de l'Angleterre et du Danemark ont fait naître entre ces puissances, il est à présumer qu'elle sera de courte durée, et que les choses n'en viendront aucunement entre elles à un éclat.

Au reste, comme la stérilité en fait de nouvelles est, pour l'ordinaire, fort grande à la cour où vous vous trouvez, je vous dispense de m'écrire régulièrement chaque poste, et vous permets de ne m'adresser de rapports que tous les quinze jours une fois.

Federic.

Nach dem Concept.

20965. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 19 mai 1772.

Ma chère Nièce. Je vois, ma chère enfant, que vous allez avoir une foule d'ambassadeurs et d'étrangers[3] qui, s'ils viennent pour vous voir, auront mon approbation, mais que je condamne d'avance, s'ils viennent à La Haye pour vous ennuyer. Nous n'avons, Dieu merci, point d'ambassadeur ici dont bien me prend, car le plus modeste ne laisse pas d'avoir sa morgue, et dès qu'ils ont dit quelquefois »Le Roi mon maître«, c'est comme si l'ivresse que ce mot leur donne, les avait rendu insensés. Nous n'avons eu jusqu'ici que des étrangers, tant

[1] Finckenstein berichtete, Berlin 18. Mai: „Comme le prince Lobkowitz ne pourra . . . signer qu'après avoir reçu l'ultimatum de sa cour, il en résultera nécessairement un retardement de quelques semaines.“ Vergl. S. 200. — [2] Vergl. Nr. 20906. — [3] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

usses que Polonais, et quelques jeunes Vénitiens qui voyagent. Votre nglais, ma chère enfant, sera bien reçu ici, puisqu'il a été assez heureux e jouir de votre approbation.

A présent nos revues vont commencer, ce qui me tiendra occupé squ'au 12 de juin par les voyages que je suis obligé de faire; ensuite, a chère enfant, je m'attends à me réjouir par la nouvelle de votre ureuse délivrance. Je vous prie d'embrasser de ma part notre cher rince d'Orange et de me croire avec toute la tendresse possible, ma ière Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20966. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. Mai: „L'observation de Votre Majesté sur l'in-ctitude des Autrichiens dans leurs relations[1] est justifiée encore cette fois-ci par le que le baron de Swieten a faite ici au prince Lobkowitz de l'audience qu'il a l'honneur d'avoir auprès de vous, Sire.[2] Il lui a dépeint votre approbation du ojet de sa cour pour l'étendue de ses acquisitions si facile à obtenir que ce dernier été fort surpris, lorsqu'il a appris de moi et ensuite du comte Panin qu'il y avait core quelque chose à rabattre[3] .... Le prince de Lobkowitz a voulu se récrier ssi beaucoup contre le reculement des frontières depuis Biala jusqu'à cette autre ière qui traverse Sandec, et il paraît qu'il est moins étonné que, suivant les pro-sitions d'ici, on en veut ôter le palatinat de Belz, avec une partie de celui de mberg, y compris la ville de ce nom; mais comme ses instructions sont fort secrètes toutes les choses, et qu'il ne peut se relâcher sur rien, on lui fera renvoyer son urrier à Vienne pour s'en faire donner d'autres, et le comte Panin lui donnera une te qui proposera l'arrangement de la portion autrichienne, suivant les idées fournies r Votre Majesté.[4] Ce courrier passera par Berlin, afin que Votre Majesté, s'il Lui ît ainsi, puisse faire connaître à la cour de Vienne directement Ses sentiments sur nécessité de reculer ses frontières du côté de Biala et de renoncer à la possession s salines. Le comte Panin lui a déclaré que sans Votre Majesté, qui était princi-ement intéressée dans ces deux points, on ne déciderait rien ici.

Par rapport à la pacification de la Pologne, le sieur de Swieten a mandé au nce Lobkowitz comme si c'était Votre Majesté qui, comme une idée personnelle à e, aurait proposé de faire promettre aux Polonais d'être obligés, à la première cance du trône, d'élire un piaste pour leur roi; qu'Elle avait fait mention encore deux autres, savoir de songer à rendre ce royaume héréditaire, et de convenir vance pour un successeur du roi d'aujourd'hui.“[5]

Berlin, 20 mai 1772.

C'est bien de travers que, selon votre dépêche du 5 de ce mois, l baron Swieten a rendu au prince de Lobkowitz notre dernier entretien. ur vous le rendre avec plus d'exactitude, voici de quoi il y a été estion. Je lui fis observer d'abord que la portion que sa cour

[1] Vergl. S. 137. — [2] Am 19. April, vergl. Nr. 20865. — [3] Vergl. S. 192. m. 5 und 200. — [4] Vergl. S. 76. — [5] Vergl. S. 135.

demandait de la Pologne, était plus grande que celle de nos deux cours. Instruit apparemment dans le style de son protecteur le prince de Kaunitz, il ne me répondit autre chose, si ce n'est que sa cour agissait, à cet égard, par un principe de sa convenance politique. Ne voulant cependant rien décider ni rien accorder à cet égard sans la concurrence de la cour où vous êtes, je ne répliquai rien du tout à cette expression générale, et notre conversation aurait fini par là, si le baron Swieten n'eût repris la parole pour me demander: »Comment pourrait-on parvenir à statuer quelque chose d'avance sur les troubles de la Pologne? et n'y aurait-il pas moyen de convenir d'avance de la succession au trône de Pologne et de la façon de régler tout le reste pour empêcher les troubles qui pourraient y survenir?« Ma réponse à cette question a été, comme la précédente, fort laconique, et je lui ai fait connaître tout naturellement que c'était à la Russie qu'il fallait s'adresser sur ces différents objets et en attendre la réponse.

Ce petit récit, mais très conforme à la vérité, vous convaincra que le baron Swieten m'a attribué des discours qui ne me sont pas seulement venus dans l'idée. Aussi suis-je persuadé, et vous n'avez qu'à le dire au comte Panin, que, pourvu que la Russie tienne ferme et insiste sur les modifications qu'elle veut mettre aux prétentions autrichiennes, cette cour commencera à changer de ton et à devenir plus modérée dans ses demandes. Elle s'est déjà trop avancée avec nous pour pouvoir reculer, et avec un peu de fermeté on la rendra sûrement plus modeste.

Au reste, je sens très bien qu'aussi longtemps que notre convention avec la cour de Vienne ne sera pas conclue, le terme de la prise solennelle de possession ne saurait non plus être fixé. Mais je ne m'attends pas moins de l'amitié du comte de Panin que, dès qu'il verra qu'elle touche à sa fin, et qu'elle soit prête à être signée, il le déterminera plus particulièrement, et que vous n'aurez rien de plus pressé que de m'en informer à temps, afin de pouvoir prendre mes arrangements en conséquence.

D'ailleurs, j'ai été très charmé d'apprendre par votre apostille du 5 de ce mois que le comte Panin convient maintenant que je ne saurais me dispenser, de bonne grâce, de donner quelque témoignage public de ma bienveillance au comte d'Orlow.[1] Pour cet effet, vous n'avez qu'à me renvoyer au plus tôt les deux ordres, avec les marques riches, que vous avez entre vos mains,[2] et les brillants dont ces dernières sont garnies, serviront à rendre plus riche celui que je destine à ce ministre, et que je vous ferai parvenir ensuite pour le lui remettre après son retour du congrès. Quant au portrait en bague pour le comte Panin,[3]

[1] Solms berichtete: „Il a donc proposé que Votre Majesté voulût lui faire remettre Son grand ordre à son retour du congrès de paix.“ Vergl. Nr. 20847. — [2] Vergl. S. 117. — [3] Solms berichtete über die Gründe, um derentwillen Panin die Annahme des Schwarzen Adlerordens für seine Person nochmals ablehnte. „Il ose se

u contraire, il est déjà tout commandé,[1] et je me flatte que ce ministre e reconnaîtra pas moins à sa richesse tout le cas que je fais de son nérite et de ses sentiments pour moi.

Enfin voici la copie de la dépêche de mon major de Zegelin du 2 d'avril dernier.[2] Je vous l'adresse telle que je l'ai reçue, afin que ous puissiez vous instruire et informer également le comte de Panin e la position actuelle des affaires à la Porte, dont cependant il aura té déjà informé par les dépêches immédiates qu'il a reçues du maréchal umänzow. Il paraît par ses dépêches que la négociation se traînera n peu en longueur.

Federic.

Nach dem Concept.

0967. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Berlin, 20 mai 1772.

L'esquisse que votre dépêche du 13 de ce mois me fournit du ortrait du coadjuteur, m'a fort amusé. Il faut convenir qu'il y a uelque chose de singulier, tant par rapport à son âge que pour ses musements.[3] En Allemagne au moins, tout comme en Italie, on 'élève pas des personnes aussi jeunes à l'épiscopat, et on est encore noins accoutumé à y voir des gens de cette gravité prendre le divertissement du Collin Maillard.[4]

Mais passons aux affaires politiques. Les prétentions de la cour e Vienne ont trouvé à Pétersbourg l'accueil que je leur ai pronostiqué. On les trouve trop fortes, et ce sont surtout les salines qu'elle[5] voudrait onserver au roi de Pologne, tandis que, d'un autre côté, elle souhaite galement de reculer les frontières de sa portion depuis Biala jusques à autre rivière qui traverse Sandec. Le comte de Panin a remis à ce ujet une note au prince de Lobkowitz,[6] et comme en effet je trouve noi-même ses demandes trop fortes, je me flatte qu'en y réfléchissant lus sérieusement, la cour de Vienne ne fera point de difficulté d'en

ermettre de demander le portrait de Votre Majesté, soit en grand, soit en bague, omme Elle le jugera à propos." Vergl. S. 115.

[1] Vergl. S. 193. — [2] Zegelin berichtete über die Verhandlungen betreffend den bschluss des Waffenstillstands. — [3] Edelsheim berichtete, dass Rohan noch nicht o Jahre zähle. „On prétend qu'il se relâche du maintien composé qu'on lui a emarqué ici à son début, et qu'il s'abandonne à présent assez naturellement à ses musements, dont le but principal paraît être d'en procurer aux plus jeunes et plus olies femmes." — [4] Edelsheim erwähnte einige Rohan zu Ehren veranstaltete Festchkeiten, „dont le divertissement avait fini par un Collin Maillard, qui paraît effecvement un des jeux favoris de cet ambassadeur". — [5] La cour de Pétersbourg. — Vergl. Nr. 20966.

relâcher au moins quelque chose. En attendant vous sentirez bien qu'en qualité d'allié de la Russie je ne puis que me conformer entièrement aux sentiments de cette dernière.

Federic.

Nach dem Concept.

20968. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Berlin, 20 mai 1772.

J'ai reçu, à la suite de votre rapport d'hier, la copie de la dépêche de mon major de Zegelin.[1]

C'est tout de travers que le baron de Swieten a rendu au prince de Lobkowitz à Pétersbourg le dernier entretien que j'ai eu avec lui sur les affaires actuelles, et cette inexactitude sur des sujets de cette importance ne m'accommode nullement. Pour en prévenir les effets, je viens de donner un précis, plus conforme à la vérité, de cet entretien au comte de Solms,[2] et dans mes ordres au baron d'Edelsheim[3] je lui fais observer comme provenant de la Russie les difficultés que les demandes exorbitantes de la cour de Vienne rencontrent à Pétersbourg. Vous le verrez plus amplement par les copies ci-jointes de l'un et de l'autre de ces ordres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20969. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 11. Mai, Panin bitte um Auskunft über die Form der Unterzeichnung des Hubertusburger Friedensvertrages, da Kaunitz an Lobkowitz geschrieben habe, dass jedes der Vertragsinstrumente durch die Bevollmächtigten nur einseitig unterzeichnet sei, die an Oesterreich übergebenen Exemplare nur durch Hertzberg, die an Preussen übergebenen nur durch Collenbach, mit dem Befehl, „de suivre la même méthode pour la future signature de la triple convention qui doit se faire ici . . . Cette méthode paraissant au comte de Panin un peu nouvelle, du moins inconnue, il espère que Votre Majesté ne dédaignera pas de l'informer si elle a été suivie en effet de la manière comme le prince de Kaunitz l'assure, et s'il y a eu peut-être des raisons particulières qui ont fait préférer, dans cette occasion, la signature unilatérale à celle qu'on observe communément de faire signer chaque instrument par tous les plénipotentiaires et d'en faire autant de copies qu'il y a de parties contractantes, pour l'observation de l'égalité. Il attendra la décision de Votre Majesté, avant de se résoudre."

Solms berichtet in einem Postscript, dass Panin ihm eine Abschrift des Erlasses von Kaunitz an Lobkowitz mitgetheilt und ihm erlaubt habe, einen Auszug daraus zu machen. Der Anfang dieses Erlasses betrifft die österreichischen Erwerbungen und die Einleitung der Verhandlungen über den Abschluss eines Theilungsvertrages. „Sur ces premiers articles le comte Panin a déjà fait sa réponse, par la note qu'il a remise dernièrement au prince de Lobkowitz, sous la forme d'un entretien particulier, par

[1] D. d. Konstantinopel 12. April. — [2] Vergl. Nr. 20966. — [3] Vergl. Nr. 20967.

aquelle il a fait connaître à la cour de Vienne que les intérêts de Votre Majesté et eux de sa cour exigent de faire des retranchements à ses prétentions.[1] Il lui en era cependant encore une plus précise, et il lui déclarera, en même temps, que sa articipation au concert qui existe déjà entre Votre Majesté et la Russie, lui paraît de ouvoir se faire mieux par une nouvelle convention à régler entre les trois puissances, ue par une simple accession de sa part,[2] et son but en cela est qu'il ne paraisse en ucun temps que ce soient les deux cours qui aient recherché celle de Vienne, mais u'il se manifeste plutôt que ce soit elle qui ait fait des avances pour entrer dans otre système.

Les autres parties de cette dépêche[3] roulent sur l'entrée des troupes autrichiennes n Pologne pour se mettre en possession des nouvelles acquisitions, et sur la manière e parvenir à la pacification des troubles de ce royaume."

Panin hat in einer schriftlichen Antwort widerrathen, beim Einrücken den Nachchub eines grösseren Corps vorher anzukündigen,[4] und empfohlen, entweder nach em Vorgang Russlands und Preussens von einer Kundgebung abzusehen oder sich uf die Erklärung zu beschränken, dass das Vorrücken des Cordons zum Schutz der renze gegen die Conföderirten erfolge.

„Dans la dernière partie de la susdite dépêche, qui regarde la pacification de ologne, le prince Kaunitz dit que, suivant le sentiment du comte Panin, il est 'accord également que les deux cours impériales s'entendent sur les moyens de acifier la Pologne, et il assure du désir empressé de la sienne pour y contribuer en out ce qui dépendra d'elle. Suivant son sentiment particulier il faut y faire attention quatre choses: 1° il faut penser aux moyens de rétablir la tranquillité dans l'intérieur u royaume, 2° à la manière d'exécuter l'arrangement définitif avec la République ur les acquisitions des trois cours, 3° trouver des ressources pour dédommager le Roi es pertes qu'il éprouve dans ses revenus par le démembrement, 4° aviser à la forme donner à la constitution du royaume relativement à ses nouveaux rapports vis-à-vis e nos trois cours, afin d'y conserver un repos solide et d'y empêcher de continuelles ermentations et de prévenir par là, en même temps, l'implication des trois cours. l approuve le plan de pacification que la Russie a proposé en 1770,[5] et qui a été ommuniqué alors à la cour de Vienne par Votre Majesté,[6] en tant que ce plan ourra se combiner avec le quatrième article, qui lui paraît le plus important, et il éclare que, pourvu que celui-là soit obtenu, sa cour consentirait à tous les moyens ue la Russie choisira pour y parvenir; qu'elle ne négligerait non plus rien pour y ontribuer, et qu'elle avait déjà donné ordre au baron de Reviczky, qui devait se endre de sa part comme ministre à Varsovie, de se concerter et d'agir confidemment n tout avec les ministres de Votre Majesté et de l'impératrice de Russie.

Finalement le prince Kaunitz enjoint au prince Lobkowitz de déclarer que sa our renonçait entièrement à toute idée de vouloir faire des conquêtes sur la Porte,[7] nais qu'au reste elle avait remarqué avec beaucoup de satisfaction le désir amical de elle de Russie de pouvoir former, par la suite, une liaison plus intime entre les eux cours impériales et celle de Berlin, et qu'il assurait que, de leur côté, ils se rêteraient avec la plus grande sincérité à tout ce qui pourrait conduire à l'établissenent d'une union si heureuse.

Sur ces dernières matières le comte Panin n'a point encore donné de réponse ormelle, mais il approuve en général l'idée proposée par le prince Kaunitz dans 'article quatrième. Il la regarde conforme à l'intérêt et aux intentions de Votre Majesté et de la Russie, qui demandent précisément de mettre la constitution de la Pologne sur un pied que les dissensions intérieures de ce pays n'occasionnent des hocs entre les intérêts des trois puissances voisines.

[1] Vergl. S. 200 und 209. — [2] Vergl. S. 123. — [3] Der Instruction von Kaunitz ür Lobkowitz. — [4] Vergl. S. 133. — [5] „Précis des sentiments du comte Panin etc.", ergl. Bd. XXX, 262—264. — [6] Vergl. Bd. XXX, 314. — [7] Vergl. S. 55.

D'ailleurs la marche qu'il s'est proposé de suivre pour la négociation avec la cour de Vienne, c'est d'exposer sur le papier au prince Lobkowitz incessamment ses remarques sur les possessions que les Autrichiens prétendent de faire en Pologne, de les faire suivre bientôt après, et [sans attendre] la réponse de la cour de Vienne sur les susdites remarques, du projet même pour la triple convention, en y laissant en blanc l'article qui doit spécifier les acquisitions pour l'Autriche, puisque celles-ci doivent être auparavant réglées, et de finir, après cela, par ébaucher un plan plus spécifié pour arranger la pacification de la Pologne. Mais comme tout cela prendra du temps, il supplie Votre Majesté de vouloir consentir à suspendre encore la prise de possession formelle de Ses acquisitions jusqu'au temps où, ayant réglé cette affaire avec la cour de Vienne, les trois cours pourront y procéder dans un même jour."

Berlin, 21 mai 1772.

Votre dépêche du 11 de ce mois, ainsi qu'une apostille de la même date viennent de m'entrer par estafette, et mon département des affaires étrangères aura soin de vous informer de la manière dont les instruments du traité de paix de Hubertusburg ont été signés par les ministres respectifs.[1]

En attendant, je ne veux pas différer de répondre également par estafette à votre apostille; et d'abord je vous dirai que je ne trouve absolument rien à dire à tout ce que le comte de Panin a répondu au prince de Lobkowitz sur les propositions du prince de Kaunitz. Je me conformerai plutôt, quant à la convention à signer avec la cour de Vienne, à tout ce que le comte de Panin jugera convenable à nos intérêts d'y stipuler, et vous n'avez qu'à vous arranger en conséquence avec ce ministre.

Pour la pacification de la Pologne, il me semble qu'au cas que cette cour entre bientôt dans nos vues, et qu'elle s'applique d'abord comme nous, à donner partout la chasse aux Confédérés, cette pacification ne rencontrera guère des difficultés, et qu'on pourra bientôt convoquer une Diète pour lui donner la consistance nécessaire. On pourrait se servir pour cet effet du plan de 1770, tel qu'il a été conçu dans ce temps-là. Il me paraît très convenable à nos intérêts communs et je n'y trouve rien à redire. Les ressources pour dédommager le roi de Pologne, seront aussi très faciles à trouver. On n'a qu'à lui assigner un nombre de starosties proportionné. C'est le meilleur parti qu'on puisse prendre, et si ce Prince entretient ensuite un corps de troupes de 3000 hommes sous les ordres d'officiers étrangers, ce sera tout ce qu'il lui faudra pour la sûreté de sa personne et pour prévenir les dissensions intérieures dans les districts qui lui resteront.

[1] Cabinetserlass an Finckenstein, Berlin 21. Mai. Durch Ministerialerlass, Berlin 22. Mai, wurde Solms unterrichtet, dass thatsächlich die Unterzeichnung des Hubertusburger Friedensvertrages durch die Bevollmächtigten nur einseitig erfolgt war, „pour éviter que le ministre autrichien ne prît dans les deux exemplaires la préséance qu'on ne peut guère disputer à la cour impériale, en étant depuis longtemps en possession et y ayant constamment insisté“.

Enfin, et quant aux liaisons plus intimes à contracter avec la cour
e Vienne, je n'y serai jamais contraire; je suis plutôt tout disposé d'y
onner les mains, dès que la Russie les prend avec moi. Une union
ntre nos trois cours sera toujours une époque bien heureuse pour le
epos de l'Europe, et le comte Panin peut être persuadé que je m'y
rêterai avec plaisir, aussitôt qu'elle se fait, conjointement avec sa cour.

Au reste, je viens d'apprendre que[1] la mauvaise humeur de la
rance sur nos arrangements lui fait imaginer mille moyens pour y
ettre obstacle. Entre autres, elle a fait requérir l'Angleterre par le
rd Harcourt, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris, à faire une
éclaration à nos trois cours contre ces arrangements. Mais nous
'avons pas le moindre sujet de nous en inquiéter, et quoique j'ignore
ncore comment on prétend intéresser cette cour dans cette affaire, je
'ai cependant aucune peine à concevoir que, vu la faiblesse actuelle
e ces deux cours, cette démarche restera sûrement sans effet.[2]

Nach dem Concept. Federic.

0970. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 21 mai 1772.

Je suis très satisfait de vos dépêches, dont la dernière est du 10 de
e mois. N'oubliez pas de continuer votre attention à la mauvaise
umeur de la France contre son alliée, l'Autriche.[3] Elle augmentera
elon toutes les apparences; mais, vu sa faiblesse, il n'en résultera point
le suite, et, à la fin, elle sera pourtant obligée de faire bonne mine à
nauvais jeu.

Au reste, je doute fort que le duc d'Aiguillon parvienne à culbuter
e chancelier,[4] et vous avez bien raison de ne pas croire sa chute aussi
rochaine. C'est tout ce que je puis vous dire aujourd'hui.

La revue de mes troupes ne me permet point d'entrer dans un
lus grand détail.

Federic.

Nach dem Concept.

0971. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 21 mai 1772.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été fidèlement rendue, mais
lle n'exige aucune instruction. Je viens, en attendant, d'être informé

[1] Das folgende nach dem Bericht von Sandoz, Paris 10. Mai. — [2] Der König
ibersendet obigen Erlass am 21. Mai abschriftlich dem Grafen Finckenstein. — [3] Ueber
lie Theilung Polens und Oesterreichs Verhalten gegen Frankreich. — [4] Sandoz be-
ichtete über Umtriebe Aiguillons, die auf den Sturz von Maupeou hinausliefen.

de très bonne part[1] que mes arrangements avec les deux cours impériales par rapport à la Pologne ont mis la France de très mauvaise humeur, et, à mesure qu'elle en [a] appris la nouvelle, elle médite même des démarches pour y mettre obstacle. Entre autres, elle a fait sonder la cour où vous êtes, par le lord Harcourt sur les circonstances présentes et l'a fait même requérir de nous faire à tous les trois une déclaration au sujet de notre traité de partage. Quelque jalouse que soit cependant l'Angleterre elle-même de cet évènement, je doute toujours qu'elle entre dans les idées de la France, et qu'elle se prête à la déclaration qu'on lui demande. N'oubliez cependant pas de faire des efforts pour pénétrer ce qui en arrivera, pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

20972. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Berlin, 23 mai 1772.

Vous avez grandement raison de taxer les sentences prononcées contre les criminels Struensee et Brandt, dont vous m'avez adressé des copies à la suite de votre dépêche du 16 de ce mois, d'imparfaites.[2] Je suis de votre sentiment là-dessus, et je trouve qu'elles ne contiennent ni en entier ni à demi les causes suffisantes de leur condamnation, de sorte que la cour où vous êtes, aurait effectivement pu s'épargner la peine de leur faire voir le jour et les mettre ainsi tronquées aux mains du public.

Federic.

Nach dem Concept.

20973. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 mai 1772.

J'ai très bien reçu votre dépêche du 12 de ce mois, ainsi que celle de Constantinople qui y était jointe.[3] Les manigances de la cour de Varsovie contre moi, tant à Londres qu'ailleurs, dont vous faites mention,[4] ne sauraient me préjudicier en rien. Ces démarches portent trop

[1] Bericht von Sandoz, Paris 10. Mai. — [2] Arnim bemerkte zu dem von ihm übersandten gedruckten Exemplare der „Urtheile der Königl. Inquisitions-Commission über die Grafen Struensee und Brandt" (Kopenhagen 1772): „Pour ne point faire mention des crimes principaux du sieur Struensee, auxquels la Reine a donné lieu, on préfère de faire paraître des sentences imparfaites." — [3] Vergl. Nr. 20974. — [4] Benoît berichtete über Umtriebe des Grafen Branicki und des Fürsten Andreas Poniatowski in Wien, sowie eines jungen Fürsten Poniatowski in London. „Ce jeune homme ne s'y occupe qu'à inspirer de l'ombrage contre Votre Majesté et à y représenter sous des couleurs odieuses toutes les démarches qu'Elle fait faire en Pologne, et les suites funestes que l'acquisition de la Prusse Polonaise pourrait avoir pour toutes les puissances commerçantes."

empreinte de la faiblesse pour pouvoir être nuisibles, et resteront, par onséquent, sans le moindre effet.

Quant au major de Zaremba, qui prétend vouloir se soumettre avec out son monde au roi de Pologne et à ses alliés, le corps de Con-dérés sous ses ordres n'existe plus et se trouve entièrement dispersé. n'y a plus dans le palatinat de Posen que par-ci par-là quelques andes de celui de Pulawski; mais j'ai déjà ordonné de les en chasser galement et de réprimer le plus tôt possible les insolences que ces ens commettent dans ces environs. C'est tout ce que j'ai à vous dire our le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

o974. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 23. April: „Osman Effendi hat mir gestern urch meinen Dolmetscher zu erkennen gegeben, wie die Pforte in der Besorgniss äre, dass sie leicht mit dem wiener Hof in Krieg verwickelt werden könnte, im all der österreichische Minister auf dem bevorstehenden Congress ihr, sowie bishero eschehen, anrathen sollte, sich zu der von Russland verlangten Freiheit der Tartarn cht zu verstehen, wenn auch die Pforte auf gewisse Bedingungen diesen Articul zu ccordiren geneigt sein möchte. Sie besorgte demnach, dass Oesterreich hieraus elegenheit nehmen könnte, ihr den Krieg anzukündigen, und wodurch das letztere ebel ärger als das erstere sein würde. Der Sultan hätte demnach resolviret, seinen uf den Congress zu schickenden Plénipotentiaires die Ordre und Vollmacht zu er-theilen, dass, sobald der Frieden mit Russland geschlossen, sie an die russischen lénipotentiaires und den Minister Ew. Königl. Majestät einen mutuellen Garantie-actat und Defensivalliance zwischen Ew. Königl. Majestät, Russland und der Pforte roponiren, wodurch allen dreien Theilen ihre Staaten wider Oesterreich in Sicher-eit gesetzt werden könnten. Bemeldeter Tractat könnte nach geschlossenem Frieden uf dem Congress ebenfalls zu Stande gebracht werden. Er ersuchte mir deshalb, elches vorläufig nochmals Ew. Königl. Majestät zu berichten, damit Höchstdieselben it Russland darüber Sich concertiren und die Minister von beiden Höfen mit den öthigen Ordres und Vollmachten noch vor Ende des Congresses versehen werden önnten. Inzwischen ersuchte er, Ew. Königliche Majestät zu bitten, mich vorläufig u instruiren, ob die Pforte sich Hoffnung zu Schliessung dieser Garantie und Defensiv-lliance-Tractats machen und sich darnach bei der Friedensnegociation richten könnte. h habe diese Proposition nur bloss *ad referendum* angenommen."

Potsdam, 24. Mai 1772.

Das Anerbieten eines mutuellen Garantietractats und Defensiv-lliance, welches Mir und Russland die Pforte nach Eurem Bericht vom 3. Aprilis thun lässet, ist von so grosser Wichtigkeit, dass Ich darauf inseitig nichts positives sagen kann. Ich muss Mich nothwendig darüber nit Russland zuvorderst concertiren. Inzwischen wird dieselbe immer ehr wohl thun, ihren Frieden mit letzterem je eher je lieber zum Stand u bringen; welches Ihr dann ihren Ministern vorläufig darauf zu er-ennen geben werdet.

Friderich.

Nach dem Concept.

20975. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 mai 1772.

Je ne comprends pas trop comment le comte de Panin, selon votre dépêche du 8 de ce mois, a pu désirer que j'eusse fait connaître d'abord moi-même au baron Swieten la nécessité d'une diminution des acquisitions de sa cour. Ce ministre vint justement me communiquer les demandes de sa cour,[1] peu de temps après que j'avais reçu une lettre de la propre main de l'impératrice de Russie[2] où cette Princesse s'exprimait dans les termes suivants: »J'aime à voir la cour de Vienne revenir à elle-même, et je me tiens à ma façon de sentir que Votre Majesté y a essentiellement contribué. Je veux du bien à cette cour de son retour, et je suis pleinement persuadée que, par les mêmes sentiments d'humanité et d'amour pour la tranquillité de l'Europe, Votre Majesté Se trouvera disposée à apporter de Sa part toutes les facilités convenables au succès de la négociation qui va s'ouvrir entre nous trois.«

En partant donc des principes que Sa Majesté Impériale paraissait avoir adoptés, selon ces expressions, et ignorant parfaitement comment elle penserait sur l'étendue des propositions autrichiennes, il ne me restait absolument point d'autre parti à prendre que de répondre au baron Swieten en termes vagues, en lui faisant toutefois sentir que sa cour paraissait avoir bon appétit, et qu'elle demandait une portion plus considérable que nos deux ensemble.[3] En effet, si je m'étais permis d'entrer dans un plus grand détail avec ce ministre, et que je l'eusse chicané le moins du monde sur l'étendue des demandes de sa cour, les affaires auraient pu s'embrouiller davantage, au lieu qu'en me tenant à des propos généraux et vagues, j'ai entretenu cette cour dans l'espérance, sans en rien décider, et je me suis ménagé le temps d'agir d'un parfait concert avec la Russie dans cette rencontre.

Mais, après avoir été informé de sa façon de penser, j'ai également changé de langage, et je n'ai pas différé de faire connaître par mon ministre d'État et de cabinet comte de Finckenstein au baron Swieten, qui est tombé depuis malade, qu'ayant moi-même consenti à retrancher de ma portion les villes de Danzig et de Thorn, quoique l'une et l'autre y appartenaient incontestablement, et que la première faisait même la capitale de la Pomérellie, il était bien naturel que sa cour se désistât également de quelques parcelles de ses prétentions, pour accélérer ce partage et rendre parfait l'accord qui devait s'établir entre les trois cours à cet égard.[4] J'ai aussi tout lieu de me persuader qu'elle le fera, et que nous ne manquerons pas de nous entendre parfaitement bien ensemble.

[1] Vergl. Nr. 20865. — [2] Vergl. Nr. 20854. — [3] Vergl. S. 131. — [4] Vergl. Nr. 20977.

En attendant, voici une nouvelle dépêche de mon major de Zegelin, date du 23 d'avril,[1] qui contient des propositions très importantes la Porte pour une union plus étroite entre nous et elle. J'y ai pondu en termes également vagues, et je pense que, si l'Autriche ccorde avec nous, nous n'aurons que faire de ces offres, mais si, au ntraire, elle faisait de nouvelles tergiversations, nous pourrions nous ncerter ensemble sur la réponse à faire aux propositions de la Porte.

Au reste, le rapport ci-joint en original de mon commandant à andau, en date du 21 de ce mois, vous apprendra le succès des rquisitions ultérieures que j'ai fait faire au sujet de la lettre anonyme l'impératrice de Russie. Il paraît par le contenu du protocole qui trouve joint, que toute cette correspondance n'est qu'une intrigue soi-disant prince Woroniecki et du lieutenant Villars,[2] et si Sa Majesté npériale le souhaite, je suis tout disposé à lui faire délivrer ces deux isonniers à Memel et de les abandonner entièrement à sa disposition.

Der Schluss betrifft die Uebersendung des Porcellans (vergl. S. 202) und einer oschrift des Berichts von Zegelin vom 23. April.

Nach dem Concept. Federic.

976. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 24 mai 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, mais, selon mes lettres Constantinople, la cour où vous êtes, continue encore à animer la rte contre l'indépendance des Tartares.[3] Malgré cela, je me flatte le cela changera, à mesure que la négociation pour le partage de la ologne avancera. En attendant, la copie ci-jointe vous fera voir ce le le comte de Panin a répondu au prince de Lobkowitz sur les sinuations que le prince de Kaunitz lui a fait faire au sujet de l'entrée s troupes autrichiennes en Pologne.[4]

Au reste, je suis très satisfait du détail que vous m'avez fait des musements de l'Empereur.[5] Il est à souhaiter que son goût pour les

[1] Vergl. Nr. 20974. — [2] Nach dem Protocoll war bei dem wegen falscher echsel seit 1766 in Spandau in Arrest befindlichen ehemaligen Officier Henri de Villars s Concept eines Briefes an Katharina II. gefunden, das er, wie er auf Befragen gab, von Woroniecki erhalten, ins französische übersetzt, ausgefertigt und an den esidenten Gross adressirt hatte. Ebenso hatte er gestanden, „dass er diesen Brief n Wernigerode datiret und seinen Namen daruntergeschrieben, welches alles der oroniecki ihm dergestalt vorgesagel". Woroniecki hingegen hatte alle Beziehungen Villars abgeleugnet. Vergl. S. 201. — [3] Vergl. S. 173 und 217. Edelsheim sserte die Erwartung, „qu'on n'aura plus lieu d'appréhender aucune tergiversation cel égard". — [4] Vergl. Nr. 20969. — [5] Edelsheim berichtete, dass Kaiser Joseph ivatgesellschaften besuche und, wenn der Kreis nicht zu gross sei und ihm behage, s nach Mitternacht bleibe. „On s'est même déjà aperçu que ce Prince s'arrange

plaisirs aille toujours en augmentant, puisque alors les affaires se pous-
ront avec moins de vivacité et de vigueur, et, pour ce qui est de la
mésintelligence entre lui et l'Impératrice-Reine,[1] il n'est pas possibl
qu'elle vienne sitôt à cesser. Deux personnes qui veulent gouvern
ensemble, ne s'accordent pas toujours, et il est tout naturel que l
diversité de leurs sentiments entretienne constamment une sorte d
froideur et d'indifférence entre elles.

Federic.

Nach dem Concept.

20977. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 23. Mai: „Ce n'est que d'aujourd'hui que la san
du baron de Swieten, qui a été très mal d'une inflammation à la gorge, m'a perm
de m'acquitter des ordres de Votre Majesté.[2] J'ai dit à ce ministre qu'Elle av
appris par les dernières lettres de Pétersbourg[3] que la cour de Russie entrait, à l
vérité, en gros dans les vues de Leurs Majestés Impériales, mais que cette cour ava
cependant jugé à propos d'insister sur quelques petits retranchements des acquisiti
qui lui avaient été proposées par le prince Lobkowitz; que le comte Panin av
témoigné que les salines, qui faisaient le principal revenu du roi de Pologne, et
ville de Léopol, qui était le rendez-vous de la noblesse polonaise pour ses affaires
crédit et d'économie, ne pourraient guère être enlevées à la Pologne; qu'en partan
de ces principes, il avait proposé quelques changements aux districts que la cour d
Vienne avait souhaité d'avoir, et que je lui ai détaillés d'après les éclaircissement
contenus dans la dépêche du comte Solms. J'ai ajouté que, la cour de Russie aya
fait connaître ses idées sur ce sujet à Votre Majesté, Elle Se faisait un plaisir d'e
faire part à lui, baron de Swieten; que les retranchements qui avaient été proposé
ne L'avaient pas surprise, après ceux qui Lui avaient été également faits dans S
négociation avec cette cour, où l'on n'avait pas laissé de Lui rogner les villes
Danzig et de Thorn, avec leurs territoires,[4] quoique l'une et l'autre fissent inco
testablement partie de la Prusse Polonaise, et que la première était même la capita
de la Pomérellie, qui Lui avait été adjugée; que Votre Majesté était pourtant bie
aise que les retranchements qu'on proposait à la cour de Vienne, n'étaient pas con
sidérables ni d'une nature à pouvoir faire un objet de difficulté, puisque, malgré cela
la portion qui devait lui revenir, excéderait toujours de beaucoup la sienne, aus
bien que celle de la cour de Russie, tant pour l'étendue que pour la fertilité du so
que, bien éloignée d'en avoir la moindre jalousie, Elle sentait très bien qu'il n
fallait pas y regarder de si près, lorsqu'il s'agissait de faire la convenance d'un
puissance sur l'amitié de laquelle Elle comptait si parfaitement; mais qu'Elle espéra

avec les femmes qui briguent ses faveurs, pour les rencontrer dans les sociétés.
n'en restera probablement pas là, et s'il continue à s'abandonner à leurs amorce
comme il paraît le faire à présent, quelqu'une parviendra tôt ou tard à le fixer."

[1] Edelsheim berichtete: „Ce Prince paraît secouer tous les jours davantage l
joug qui gêne ses moindres actions, et s'oppose quelquefois, à ce qu'on m'assur
avec fermeté et même avec aigreur aux volontés de l'Impératrice-Reine, dont le
femmes prétendent que ces scènes commencent à devenir fort fréquentes." — [2] Ei
schriftlicher Befehl des Königs liegt nicht vor. Der Auftrag scheint während sein
Aufenthalts in Berlin, der vom 20. bis 23. Mai währte, mündlich erfolgt zu sein. —
[3] Vergl. Nr. 20954. 20958 und 20969. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 861—863.

ar la même raison, comme Elle le souhaitait, que Leurs Majestés Impériales accéeraient aux propositions de la cour de Russie, et que le prince Lobkowitz serait utorisé en conséquence à mettre la dernière main à la négociation dont il était chargé.

Le baron de Swieten m'a paru fort sensible à cette communication et m'a dit u'il ne manquerait pas d'en rendre compte à sa cour par la poste d'aujourd'hui. l s'est efforcé ensuite de me prouver, par la récapitulation de tout ce qu'il avait dit ır cette matière dans l'audience que Votre Majesté lui a accordée,[1] que les portions e Votre Majesté et de la Russie étaient très considérables par les objets de commerce par l'arrondissement qu'elles procuraient à Leurs États; qu'à cet égard Votre Majesté, ıssi bien que la cour de Russie faisaient des acquisitions en souverains, au lieu que cour ne les faisait que comme seigneur qui acquerrait un plus grand nombre de rres, mais non pas un accroissement de puissance, et que c'était cette considération ui avait fait juger au prince Kaunitz que la parité dont on était convenu, ne pourrait trouver que dans l'étendue et dans la bonté du sol.

Comme il avait la carte à la main, il ne m'a pas été difficile de lui faire apercepir que l'un et l'autre de ces objets se trouvaient également dans la portion qui viendrait à sa cour d'après le plan de la Russie.

Sur quoi il me répondit qu'il était persuadé d'avance que, s'il n'était question ue de quelques changements à l'égard des limites, sa cour ne ferait aucune difficulté s'y prêter, pourvu que ces changements ne portassent pas sur l'essentiel de acquisition.

Nous en sommes restés là, et je me flatte de lui avoir assez fait sentir, par la urnure que j'ai donnée à cet entretien, que les difficultés venaient de la Russie, et on pas de Votre Majesté, mais qu'il Lui paraissait cependant qu'il fallait entrer ans ses vues, comme Elle l'avait fait de Son côté, et aller au grand but, qui était e finir."

Potsdam, 24 mai 1772.

Selon votre rapport d'hier, le baron de Swieten paraît avoir pris ssez bien les représentations que vous lui avez faites par mon ordre u sujet des acquisitions de sa cour en Pologne et des retranchements y faire. J'en suis charmé, et je vous sais gré du rapport détaillé ue vous m'en avez rendu.

Je vous adresse, en revanche, ci-joint les copies de mes ordres 'aujourd'hui à mes ministres à Vienne, Pétersbourg et Constantinople;[2] t pour ce qui est de l'absence que le prince Dolgoruki et les comtes e Verelst et d'Oeynhausen comptent de faire de ma cour, vous n'avez u'à leur souhaiter de ma part, à tous les trois, un heureux voyage.

Nach der Ausfertigung. Federic.

0978. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

Schreiben der Landgräfin Caroline, Darmstadt 18. Mai: „Sire. Je sens tout prix des bontés dont Votre Majesté m'honore; Elle m'en donne, dans ce moment-ci, ne preuve bien forte en daignant S'intéresser à l'établissement d'une de mes filles.[3] ette affaire ne m'est point absolument inconnue, et Votre Majesté me faisant l'honneur e m'en parler comme d'une chose faisable, je Lui répondrai avec toute la franchise

[1] Vergl. Nr. 20865. — [2] Vergl. Nr. 20974. 20975. 20976. — [3] Vergl. Nr. 20928.

de mon caractère que je ne refuserai point un établissement aussi brillant que je le vois avantageux pour moi et pour ma famille. Outre la satisfaction que j'aurai de voir une de mes filles appartenir à l'impératrice de Russie, mes sentiments pour cette grande Princesse me rendront cette alliance d'autant plus précieuse. Je me confie entièrement à Votre Majesté, touchée de Ses bontés et heureuse de pouvoir compter sur Son suffrage. Que ne peux-je soumettre toutes les actions importantes de ma vie à la décision de Votre Majesté, à qui j'ai voué la confiance la plus absolue, un attachement inviolable et le plus profond respect."

[Potsdam] 24 mai 1772.

Madame ma Cousine. Je suis charmé, ma chère Landgrave, de m'être rencontré dans votre façon de penser. A présent que je suis sûr de votre consentement, je mettrai les fers au feu pour pousser cette affaire et la mener à sa conclusion. Cela me procurera sûrement le plaisir de vous revoir; car j'imagine que vous voudrez conduire vous-même la Princesse votre fille dans sa nouvelle patrie. Je crois que cette affaire pourra se conclure plus vite que vous ne le croyez, et que vous aurez, Madame, lieu d'en être satisfaite. Je me souviens que lorsque je proposais un parti semblable au défunt prince de Zerbst,[1] j'eus bien de la peine à vaincre ses scrupules de religion; il répondait à toutes mes représentations par: *Meine Tochter nicht griechisch werden.* Je me flatte que de pareils scrupules n'auront pas lieu dans l'affaire présente, d'autant plus qu'on lui prouva que la religion grecque était précisément la luthérienne. Il fut assez bon pour le croire, et c'est [ce] qui a fait que sa fille est actuellement impératrice de Russie. Voilà, Madame, à quoi tient souvent l'origine des plus grandes fortunes. Je souhaite que mes soins aient toute la réussite possible, et que j'aie la satisfaction, Madame, de vous l'annoncer bientôt. Je suis avec autant d'estime que d'amitié, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et ami

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt; das Schreiben der Landgräfin nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

20979. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Cörbelitz, 25 mai 1772.

Je suis fort tranquille sur la façon dont, selon votre dépêche du 15 de ce mois, on continue à envisager là où vous êtes, ma situation vis-à-vis de la cour de Vienne;[2] si toutefois il s'agissait d'une gageure, je ne balancerais pas de soutenir que l'Angleterre aurait pour sûr plus tôt

[1] Für die Bemühungen des Königs um das Zustandekommen der Vermählung der nachmaligen Kaiserin Katharina II., der Tochter des Fürsten Christian August von Anhalt-Zerbst, mit dem Grossfürsten und nachmaligen Kaiser Peter III. vergl. Bd. II, 527; III, 402. — [2] Maltzan berichtete: „On croit prévoir . . . que la paix entre Votre Majesté et la cour de Vienne ne saurait guère être de longue durée."

guerre avec l'Espagne et la France que moi avec l'Autriche; ce que ous pourriez bien faire entrevoir, au cas qu'on voulût prétendre que paix ne saurait être de durée entre moi et la cour de Vienne.

Nach dem Concept. Federic.

---

o980. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Cörbelitz, 25 mai 1772.

J'ai lieu d'être content de votre rapport du 14 de ce mois. Vous entrez parfaitement dans mes idées. Il faudra présentement que vous oyez fort attentif pour savoir au juste si le refroidissement qui depuis uelque temps s'est manifesté entre l'Autriche et la France,[1] augmente un certain point, d'autant que, les Autrichiens venant à s'apercevoir 'un changement marqué dans la façon de penser de la cour de France leur égard, cela pourrait les engager à changer de système et leur ervir de motif à se lier étroitement avec moi et la cour de Russie; et ous sentirez vous-même que vous ne sauriez vous donner trop de peine our pénétrer si le mécontentement de la cour où vous êtes, de celle e Vienne pourrait la conduire peut-être, par une sorte de désespoir, contracter certains engagements avec l'Angleterre, qui, quelque peu robables qu'ils aient été jusqu'ici, pourraient le devenir par les circontances;[2] et la chose m'est trop importante pour que vous dussiez la égliger le moins du monde et ne pas tâcher de me donner à cet gard des notions justes sur lesquelles je puisse me reposer entièrement.

Les propos, au reste, qui, comme vous me le mandez, sont attribués u duc de Choiseul,[3] ne sont pas tout-à-fait à regarder comme destitués e fondement. L'alliance de la cour de France avec l'Autriche est ouvrage de ce Duc, et il est à croire que, s'il fût resté dans le ninistère, la cour de Vienne ne se serait avancée, comme elle a fait, vec moi et la Russie, sans l'avoir consulté auparavant là-dessus. Préentement qu'il n'est plus en place, le système que le duc de Choiseul vait fait adopter à sa cour, s'en trouve ébréché à plus forte raison ue les Autrichiens, devant sentir qu'ils ne pourront jamais tirer grand arti de la France, ont été bien aises de profiter de l'occasion qui s'est

[1] Sandoz berichtete: „Si les propos que l'on prête au duc d'Aiguillon, sont rais, ils annoncent beaucoup d'aigreur envers la cour de Vienne." Andererseits eobachte Mercy Zurückhaltung. — [2] Sandoz berichtete: „Dans cet état des choses, l semble que la France n'a point d'autre politique et point d'autre ressource que elle de gagner l'amitié de l'Angleterre; elle la considère comme son appui et comme on soutien." — [3] Choiseul sollte nach Sandoz zu einem Freunde vor zwei Monaten esagt haben: „Souvenez-vous que les troubles de la Pologne finiront par le démemrement de ce royaume, et souvenez-vous aussi que le ministère actuel en France ne oupçonne ni ne prévoit pas même cet évènement. Je crois pouvoir dire avec certitude, -t-il continué, que cela n'aurait été ni tramé ni fait sous mon administration."

présentée à eux, pour s'assurer une portion de la Pologne. Mais quoi qu'il en soit, et supposé que la France pût être assez mal conseillée pour faire, de concert avec l'Angleterre, des représentations aux trois cours, [1] elle n'en serait point écoutée, et il est à croire que l'Angleterre ne voudra pas se mêler à contrecarrer une chose à laquelle il n'y aurait plus rien à changer.

Federic.

Nach dem Concept.

20981. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Cörbelitz, 25 mai 1772.

Votre rapport du 19 de ce mois m'étant bien entré, je n'ai à vous dire autre chose, pour y répondre, sinon que les négociations de la cour de Vienne et de celle de Russie à Amsterdam pour trouver à s'y procurer des emprunts, [2] me sont également intéressantes, et que vous deviez vous donner toutes les peines possibles pour m'en procurer des avis ultérieurs, d'autant plus que j'ai lieu de douter que la Russie cherche actuellement à négocier de l'argent en Hollande, et que cette cour puisse réussir durant la guerre dans laquelle elle se trouve engagée, à réduire les intérêts des capitaux qu'elle a négociés par le passé en Hollande.

Federic.

Nach dem Concept.

20982. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Cörbelitz, 26 mai 1772.

Ma chère Nièce. J'ai eu le plaisir, ma chère enfant, de recevoir votre lettre [3] dans ce camp où je me trouve depuis hier. Je vois que beaucoup d'étrangers sur lesquels vous avez compté, vous font faux bond; si vous n'aurez pas des Français et des Espagnols dans La Haye, vous y aurez au moins une foule d'Anglais qui y passeront cet été.

Nous sommes assez seuls ici. Je pars d'ici après-demain pour la Poméranie, d'où j'ai encore une tournée à faire en Prusse, ce qui me mènera jusqu'au 11 du mois prochain que je compte être de retour à Potsdam.

Si je ne puis point avoir cette année le plaisir de vous voir, ma chère enfant, je compte de m'en dédommager l'année prochaine. Pardon,

[1] Vergl. S. 215. — [2] Auf Thulemeiers Bericht vom 15. Mai über glückliche Fortschritte der Verhandlungen wegen einer österreichischen Anleihe von 3 Millionen Florins in Holland hatte der König am 21. ihm empfohlen, sie aufmerksam zu verfolgen. Am 19. berichtete Thulemeier über den Plan der Kaiserin Katharina, nach österreichischem Vorgang eine Herabsetzung des Zinsfusses bei den von ihr in Holland aufgenommenen Anleihen zu erreichen. — [3] Liegt nicht vor.

i ma lettre est courte; attribuez-le, ma chère enfant, aux occupations ndispensables qui me prennent à présent tout mon temps. Je suis avec a plus parfaite tendresse, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

20983. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

[Cörbelitz] 27 [mai 1772].

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir votre lettre[1] ici lans le camp. Vous avez, mon cher frère, aussi bon appétit que les Autrichiens; je souhaiterais que vous puissiez être l'arbitre du partage le la Pologne, je confierais très volontiers mes intérêts en vos mains. Mais, selon toutes les apparences, les Autrichiens seront obligés de se borner à la portion à laquelle les Russes veulent bien consentir.

Nous avons ici manœuvré deux fois; le premier jour cela n'était pas aussi bien, mais aujourd'hui les régiments-ci ne l'ont point cédé à ceux de Potsdam ni de Berlin, ce qui me fait un grand plaisir; car, si toute l'armée peut être mis dans un état de perfection, cela n'en vaudra que mieux pour le temps où il faudra s'en servir dans le sérieux, et ce temps arrivera immanquablement un jour.

Demain nous sortons encore, après quoi je retourne à Potsdam pour faire samedi[2] ma grande tournée en Poméranie et en Prusse. Je souhaite en attendant, mon cher frère, que vous jouissiez d'une parfaite santé, que vous vous souveniez quelquefois de moi, et que vous daignez me croire avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

20984. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Cörbelitz, 27 mai 1772.

Le contenu de votre rapport du 17 de ce mois me ferait presque croire que la France se trouve assez déterminée à se brouiller avec la cour de Vienne. Il n'en est pas moins vrai cependant que la France ne ressentira aucun mal des procédés de ladite cour, et je suis persuadé que, pourvu que la France ne déclame ouvertement contre l'Autriche, tout cela s'accommodera à la fin; mais il me paraît assez probable qu'au cas qu'elle continue à prendre les choses sur le ton qu'elle fait,

[1] Liegt nicht vor. — [2] 30. Mai.

avec l'Autriche, cela pourrait très bien impatienter la cour de Vienne et occasionner un revirement de système.

Ces choses-là doivent être suivies de votre part avec la plus grande attention pour former un jugement solide sur les nouvelles combinaisons qu'elles pourront produire dans les affaires générales de l'Europe, et comme le colonel de Goltz ne saurait guère en être d'abord au fait, je vous permets de joindre là-dessus en raccourci vos rapports à ceux qui me parviendront de sa part.

Au reste, j'ai tout lieu de présumer que la conduite du ministère anglais sera tout aussi faible que celle du ministère de Versailles,[1] et que ce qui leur fera également le plus de peine, ce sera que leurs cours, qui se sont constamment gérées comme puissances principales, devront regarder d'un œil tranquille, sans y pouvoir prendre aucune part, l'arrangement des grandes affaires qui fixent à présent l'attention de l'Europe entière.

Federic

Nach dem Concept.

20985. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 19. Mai: „La cour de Varsovie se flatte encore toujours qu'elle trouvera son salut dans les dispositions de celle d'Autriche." Benoît bezieht sich dafür auf ein Schreiben, in welchem Fürst Andreas Poniatowski dem Könige Stanislaus empfahl, sich ganz an Maria Theresia anzuschliessen, und in welchem er über den Einmarsch der österreichischen Truppen in Polen sagte, „que c'était même à contre-cœur que la cour de Vienne se prêtait à cette démarche qu'elle n'entreprenait qu'aux instances de Votre Majesté et de l'impératrice de Russie; que cela était si vrai que, jusqu'à présent, on n'avait pas pu parvenir encore à rien terminer entre les trois cours, et qu'il n'y avait pas à douter que la désunion ne se mît entre elles dans la suite, lorsqu'il s'agirait effectivement de partager."

Potsdam, 28 mai 1772.

Ne vous inquiétez aucunement des nouvelles qui se répandent en Pologne, telles que votre dernière dépêche du 19 de ce mois qui m'est bien parvenue, renferme. Il faut aux Polonais des espérances vagues et des chimères. C'est l'unique ressource et la seule consolation qui leur reste, dans les circonstances où ils se trouvent. On peut facilement et sans risque les leur accorder. Les choses ne laisseront pourtant pas que de s'arranger malgré cela, et les nuages qui couvrent jusqu'à présent encore le but des démarches de la cour de Vienne, se dissiperont dans peu, à quelques petites bagatelles près, qui vraisemblablement ne seront d'aucune conséquence.

Au reste, je compte de me mettre après-demain en route pour

[1] Sandoz berichtete, dass man die Antwort Englands auf den Vorschlag einer Erklärung an die Theilungsmächte (vergl. S. 216) erwarte; sie werde voraussichtlich abschlägig lauten. „L'insinuation du ministère français au sujet de cette déclaration a été présentée si faiblement, à ce que m'a confié milord Harcourt, qu'on n'y donnera aucune attention."

continuer les revues de mes troupes, et suis bien aise de vous en prévenir, afin que, si mes réponses à vos rapports ne se trouvent pas aussi détaillées pendant le temps de mon absence que d'ordinaire, vous n'ayez pas sujet d'en être surpris.

Federic.

Nach dem Concept.

20986. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 28 mai 1772.[1]

L'intérêt que, selon votre dépêche du 20 de ce mois, le prince de Kaunitz prend à la liberté des officiers français qui ont été faits prisonniers à la réduction du château de Cracovie, ne me surprend point; mais il se trompe, quand il espère que je me prêterai à ses insinuations pour m'employer à la cour de Russie, afin de la leur procurer.[2] Cet article ne me regardant en rien, je ne m'en mêlerai point du tout. Je l'abandonnerai plutôt entièrement à la décision de cette cour et, la portion autrichienne dans le partage de la Pologne trouvant déjà tant de difficultés à Pétersbourg, je me garderai bien de toucher cette nouvelle corde désagréable.

D'ailleurs, je viens de recevoir de bonne part avis d'une lettre que le comte Poniatowski doit avoir écrite au roi de Pologne, son frère, et qui prouve bien que ce ministre se berce de mille idées trompeuses relativement à ce partage.[3] Vous en verrez la substance par la copie ci-jointe; mais, en revanche, il paraît par mes lettres de Paris[4] que la France commence à se piquer contre la cour où vous êtes, du parti qu'elle vient de prendre à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

20987. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

[Potsdam] 28 mai 1772.

Votre dépêche du 22 de ce mois m'a été bien rendue. Si je n'ai pas jugé à propos de condescendre à votre proposition pour la vente de grains en Saxe de mes magasins,[5] c'est que ceux-ci se trouvent si épuisés par les fournissements qui en ont été faits à mes sujets l'année passée, que je suis obligé d'en faire acheter à présent moi-même pour

[1] An demselben Tage in Abschrift an Finckenstein. — [2] Edelsheim berichtete: „Je ne fais aucun doute que ce ministre espère d'obtenir ce point par Votre Majesté, sans qu'il ait besoin de s'adresser directement pour cela à la cour de Pétersbourg, ou qu'il se flatte du moins d'y réussir plus facilement en s'y préparant les voies par un allié qui y a si grande influence.“ — [3] Vergl. Nr. 20985. — [4] Vergl. Nr. 20984. — [5] Vergl. S. 195.

les rafraîchir; d'ailleurs l'incertitude où l'on continue d'être sur la réussite d'une bonne récolte, est un obstacle encore à permettre indistinctement la libre sortie des grains de mes États et d'accorder, à cet effet, aux Saxons plus de passe-ports que je fais.

Pour ce qui regarde les Confédérés de Pologne, on a raison de se déchaîner là où vous êtes, sur le mauvais emploi des sommes considérables que la cour de Saxe a sacrifiées pour ces gens;[1] c'est un argent jeté à pure perte, dont elle ne retirera aucun avantage, et à quoi certainement l'Électrice douairière n'a pas peu contribué.

Der Schluss betrifft den Ankauf und Transport von Orangenbäumen.

Nach dem Concept. Federic.

20988. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 28 mai 1772.

C'est avec plaisir que j'apprends, par le contenu de votre dépêche du 15 de ce mois,[2] les ordres que la cour de Russie vient de donner à son ministre en Suède d'appuyer tant les vues du mariage du prince Charles que le voyage projeté du Roi en Russie.[3] Comme ce dernier objet n'est sûrement pas un des moindres auxquels je m'intéresse, je serai bien aise de voir qu'il réussisse, et me réjouirai beaucoup, si ce voyage a effectivement lieu.

Federic.

Nach dem Concept.

20989. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 mai 1772.

Vous avez bien fait, selon votre rapport d'hier, d'assurer le prince Repnin du plaisir que j'aurais à le voir, et de lui témoigner, en même temps, que je ne saurais guère me le procurer qu'après son retour des bains d'Aix-la-Chapelle. En effet, n'ayant reçu la nouvelle de son arrivée à Berlin que ce matin, et comptant de me remettre cette nuit en chemin pour continuer la revue de mes troupes, il ne m'est pas possible de lui parler dans ce court intervalle; mais il peut compter qu'il sera le très bienvenu à son retour, et que je serai bien charmé alors de le voir parfaitement rétabli et dans la jouissance d'une santé

[1] Borcke berichtete: „C'est surtout contre l'Électrice douairière que le public se déchaîne le plus, et il paraît souvent des vers satiriques et des libelles contre elle.“ — [2] Finckenstein erhält durch Cabinetsschreiben vom 28. Mai den Auftrag, diesen Bericht der Königin Ulrike vorzulesen. — [3] Vergl. S. 140.

parfaite. N'oubliez pas de lui renouveler ces sentiments de ma part, et ajoutez-y les vœux les plus sincères pour que les bains lui fassent tout le bien imaginable.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20990. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Stargard, 1er juin 1772.

Je serai bien charmé, si vous devinez juste dans votre rapport du 23[1] de mai dernier, et que la cour où vous êtes, cesse enfin de faire naître des difficultés à la négociation de la paix entre la Russie et la Porte.[2] Autant cependant que j'ai appris à la connaître, je le souhaite plus que je n'ose l'espérer. Dans les bagatelles aussi bien que dans les affaires d'importance, je l'ai toujours trouvé fort difficile et pointilleuse, et il faudra voir si, à la négociation présente, elle sera de plus facile composition.

Federic.

Nach dem Concept.

20991. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Stargard, 1er juin 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 15 du mois de mai dernier. Je ne me souviens pas bien du cérémonial qui a été observé entre moi et la cour de Vienne à la signature du traité de Hubertusburg,[3] et je viens de prescrire à mes ministres du département des affaires étrangères de vous informer incessamment de l'étiquette qui a été suivie à la signature dudit traité,[4] à la fin que vous puissiez vous y conformer avec assurance pour procéder, quand il en sera temps, sans délai à la signature de notre triple convention, et sans appréhender de contrevenir en cela le moins du monde à mes intentions.

Dans mes dernières lettres de Vienne[5] on m'assure qu'on n'y fera probablement pas plus les difficiles, et que, si les restrictions que la Russie voudra mettre aux vues de la cour de Vienne sur la Pologne, ne lui paraissaient pas trop préjudiciables, celle-ci se relâchera assez de ses demandes pour finir l'affaire par un prompt accord.

[1] In der Vorlage verschrieben: „29". — [2] Vergl. Nr. 20991. — [3] Lobkowitz, der angewiesen war, für die Formalitäten sich nach den Friedensschlüssen von Dresden und Hubertusburg zu richten, hatte gefordert, dass der Name des Kaisers, sowie sein eigener, als der des kaiserlichen Bevollmächtigten, in sämtlichen Exemplaren des Vertrages an erster Stelle stehe. — [4] Cabinetserlass an Finckenstein, Stargard 1. Juni. In dem daraufhin aufgesetzten Ministerialerlass an Solms, Berlin 6. Juni, wurde die Forderung von Lobkowitz als berechtigt anerkannt. — [5] Vergl. Nr. 20990.

En attendant, ladite cour prend effectivement possession des districts de la Pologne qu'elle compte d'occuper, et je ne vois pas la raison qui nous empêche de nous conformer en cela à son exemple et de finir ensuite la négociation entamée avec elle.

Je me propose de me rendre, en quelques jours, d'ici à Marienwerder, pour y voir en revue les régiments que j'y ai fait assembler; mais, quoique le secret des démembrements projetés de la Pologne ait déjà assez transpiré, nommément en Saxe, pour ne pouvoir plus en faire un mystère absolu au public, je me contenterai cependant, pour le présent, à faire sous main les arrangements nécessaires pour pouvoir procéder à la prise de possession, dès lors que les intentions de la cour où vous êtes, m'auront été communiquées à cet égard.

A en juger, au reste, par les nouvelles qui me sont entrées, il me paraît très probable que la paix de la Russie avec la Porte parviendra plus tôt à sa conclusion qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Les Turcs, sans doute, ne manqueront pas de mettre en avant certaines difficultés; je ne m'en flatte cependant pas moins qu'elles seront aplanies, et que la paix pourra être conclue vers la fin de septembre, pourvu que le cérémonial des Autrichiens, sur lequel je serai très facile, mais sur lequel la cour de Russie ne se prêtera peut-être pas avec la même facilité, ne fasse traîner les affaires.

Au reste, je suis bien aise de vous entretenir sur une affaire qui me tient d'autant plus à cœur qu'elle pourrait bien, en son temps, avoir de très bonnes suites. Il s'agit d'une princesse de Hesse-Darmstadt que, selon que vous me l'avez écrit,[1] on pourrait peut-être choisir pour épouse au grand-duc de Russie. La raison qui me ferait souhaiter pareil mariage, c'est que, mon neveu devenant par là beau-frère du grand-duc de Russie, cela ne pourrait manquer de cimenter l'amitié et l'union étroite qui subsiste heureusement entre les deux cours, et je me tiens persuadé que la Landgrave, mère de la Princesse, en accepterait la proposition avec plaisir,[2] le caractère de la Princesse sa fille étant tel qu'il ne saurait manquer de lui concilier l'approbation de la cour où vous êtes. L'éducation que la Landgrave s'est attachée à lui donner, a été simple et naturelle et la rend infiniment aimable. Pour tout dire, je ne sache guère de princesse en Allemagne qui pourrait, à tous égards, convenir comme elle au grand-duc de Russie, et je suis très persuadé qu'elle se formerait facilement aux plis qu'on jugerait à propos de lui faire prendre, et qu'on serait parfaitement contente d'elle en Russie.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 116. — [2] Vergl. Nr. 20928 und 20978.

20992. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Stargard, 1er juin 1772.

Vous avez bien fait de me rendre compte des particularités ren-ermées dans votre dépêche du 23 de mai dernier, et j'approuve ce jue vous m'y marquez. Si donc le sieur Struensee obtient effectivement ;on élargissement,[1] avec permission de sortir du Danemark et de pouvoir etourner dans mes États, suivant l'assurance que vous en avez eue du :omte d'Osten, vous n'avez qu'à vous employer, dans ce cas, à le faire partir sur-le-champ, pour qu'il puisse se rendre, sans aucun délai, à .iegnitz et y reprendre son ancien poste à l'académie, où je compte le le rétablir de nouveau.

Federic.

Nach dem Concept.

20993. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Stargard, 2 juin 1772.

Votre dépêche du 21 de mai dernier m'a été fidèlement rendue, :t, dans la situation où la France se trouve actuellement, je suis persuadé ju'elle ne remuera point contre le démembrement de la Pologne. Il ui fera intérieurement de la peine, et elle en sera fâchée, mais son :hagrin n'éclatera point, et elle laissera prendre un libre cours à nos ırrangements, sans s'y opposer ouvertement. Si l'on vous en parle en ıttendant, vous n'avez qu'à répondre tout naturellement que, comme ucune puissance n'avait fait du bruit, lorsqu'elle s'était mise en possession le Corse et d'Avignon, il était à présumer qu'elle regarderait bien avec a même indifférence la tournure que les affaires prendraient en Pologne.

D'ailleurs, j'ai toujours été dans l'idée que cette couronne ne 'entendrait jamais avec l'Angleterre sur une déclaration à faire dans ette occasion,[2] et cette dernière a eu bien raison de la regarder comme rès inutile.

Mais ce qui m'intéresse le plus de savoir dans le moment présent, :'est d'être informé au juste sur quel pied la France est avec la cour le Vienne dans les conjonctures présentes. Je croirais presque qu'elle ıe touchera plus cette corde avec la dernière, et qu'elle approuvera :nfin, bon gré mal gré elle, ce qu'elle ne saurait plus changer.

Au reste, que les ministres français tâchent de se culbuter les uns es autres, autant qu'ils voudront,[3] le fond des affaires ne sera nullement ıffecté de leur chute. Elles iront ni plus ni moins leur train, sans que e ministère français y ait quelque influence.

[1] Vergl. S. 166. — [2] Sandoz berichtete über die ablehnende Antwort Englands uf den Vorschlag der Franzosen (vergl. S. 215). — [3] Sandoz berichtete über die 'mtriebe Aiguillons gegen Maupeou und über ihren Misserfolg.

Si, en attendant, le marquis de Pons n'est parti que le 21 de mai pour se rendre ici, le colonel baron de Goltz arrivera plus tôt à Paris que lui à Berlin,[1] et je m'attends à recevoir, dans peu, la nouvelle de l'arrivée de ce dernier.

Enfin, comme je prends le comte O'Rourke pour un homme qui ne fait que courir les pays, je n'entrerai point avec lui en correspondance, et je ne ferai aucune réponse à sa lettre[2] qui se trouvait jointe à votre susdite dépêche. Mais voici ma réponse au chevalier de Mezeroy,[3] que vous aurez soin de lui remettre.

Federic.

Nach dem Concept.

20994. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Stargard, 2 juin 1772.

Sans décider sur le motif, je suis bien aise que l'Angleterre commence, selon votre rapport du 22 de mai dernier, à acquiescer à nos arrangements sur la Pologne.[4] Dès le moment que le démembrement de ce royaume sera exécuté, et que nous nous serons mis en possession de nos portions, vous pourrez bien déclarer au ministère britannique que, puisque j'avais vu avec plaisir que l'Angleterre se fût mis en possession du Canada,[5] j'espérais bien qu'elle me rendrait la pareille, dans cette occasion, et qu'elle ne m'envierait au moins point des acquisitions de moindre conséquence et qui n'étaient nullement à comparer à la conquête susmentionnée.

Au reste, tout le procédé de la cour où vous êtes, vis-à-vis du Danemark dans la dernière affaire de famille indique beaucoup de vanité dans le caractère du roi d'Angleterre, et je serais bien aise d'en connaître toutes les nuances. Vous me ferez donc plaisir de me faire un tableau aussi juste que détaillé de ce Prince, et vous aurez soin de me le remettre vous-même, lorsque à votre prochain voyage en Allemagne[6] vous passerez par Potsdam pour me faire la cour.

C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui. Étant en voyage pour faire la revue de mes troupes, je n'ai pas le temps d'entrer dans un plus grand détail avec vous.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Goltz war bereits am 16. Mai abgereist. — [2] Graf O'Rourke, in französischen Diensten stehend, rechtfertigte, Paris 19. Mai, das Verhalten, das er in einem Process gegen die Herzogin von Ollonne beobachtet hatte (vergl. Bd. XXXI, 783). — [3] Liegt nicht vor. — [4] Wie Maltzan berichtete, hatte Rochford ihm erklärt: „S'il s'agissait d'empêcher le démembrement, la France aurait dû soutenir la cour de Vienne dès le commencement; que, quant à eux, ils étaient indifférents là-dessus." — [5] Im Frieden zu Paris 1763. — [6] Vergl. S. 155.

20995. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Stargard, 2. Juni 1772.

Das Getreideankaufs- und Lieferungsgeschäfte gehet viel zu langsam on Statten, als dass Ich solches noch länger nachsehen könnte, und ı Ich aus Eurem Bericht vom 24. præt. ersehe, dass viele Polen und esonders der Fürst Sulkowski dabei viel bösen Willen beweisen, so ist hon kein anderes Mittel, als die Widerspenstige ohne Ausnahme mit xecution zu belegen, wie Euch Mein Generalmajor von Anhalt, welchen h, um bessern Betrieb diesem Geschäfte zu geben, in wenig Tagen ırt hinschicken werde, des mehrern von Meinetwegen eröffnen und ıfgeben wird.

Friderich.

Nach dem Concept.

20996. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

Marienwerder, 4. Juni 1772.

Die Conföderirte haben nicht allein von denen Einwohnern in olnisch-Preussen bis daher viel Geld erpresset, sondern auch dergleichen on neuem ausgeschrieben, so sie unter der Hand selbst durch die esitzern und Herrschaften derer Güter beitreiben lassen, wodurch dann iese arme Einwohner, die durch denen bisherigen starken Lieferungen hon ungemein mitgenommen worden, völlig ruiniret werden dürften. m diese unglückliche Leute einigermaassen zu soulagiren und wieder ıfzuhelfen, bin Ich aus Mitleiden gegen ihre zu bedrängte Umstände ewogen worden, nicht allein das Ausschleppen derer von ihnen anderseit geforderten Gelder durch Meine an der Netze stehende Postirungsuppen behindern, sondern auch selbigen das zu Bestellung ihrer noch nbesäeten Felder benöthigte Sommergetreide wieder zurückgeben zu ssen. Damit aber solches auch zu ihrer Wissenschaft gehörig gelangen ıöge, so will Ich, dass Ihr hievon einen schicklichen Zeitungsarticul ırmiren und solches durch denen öffentlichen Wochenblättern sollet ekannt machen lassen.[1]

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

20997. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms übersendet, Petersburg 28. Mai, die folgenden ihm von Panin übergebenen tücke:

1° „Projet d'une convention",[2]

[1] Ein demgemäss verfasster Artikel ist in der „Berlinischen privilegirten Zeitung" om 13. Juni erschienen. — [2] Der Entwurf des neuen preussisch-russischen Vertrags mfasste, ausser den fünf in dem Vertrage vom 17. Februar enthaltenen Artikeln,

2° „Observations fondées sur l'amitié et la bonne foi par lesquelles on cherche à convenir de la part des possessions de la république de Pologne qui devra appartenir à la cour impériale et royale",

3° „Évaluation aussi précise qu'il est possible de la faire, de la valeur intrinsèque des parts des trois cours",

4° „Projet d'un manifeste".

Solms berichtet: „Quant au premier, il a semblé au comte de Panin qu'il serait à propos de donner à cette convention la forme d'un acte qui se traite de la part d'un ministre d'une seule puissance, en vertu de ses pleins pouvoirs, avec le ministre d'une seule autre, afin d'éviter la contestation du rang et la prétention de la prééminence de la cour impériale romaine sur les deux autres cours,[1] qui aurait eu lieu, si on avait fait un traité formel, où dans l'introduction on aurait été obligé de nommer, l'une après l'autre, les trois puissances qui se proposent de la faire. De cette façon, chaque ministre, en exposant le cas dont il est question, au nom de sa seule cour, ne peut autrement que la nommer la première pour arriver à annoncer au ministre de l'autre que la sienne est intentionnée de faire des acquisitions en Pologne, et qu'elle veut garantir à l'autre les acquisitions que celle-là se propose de faire également. Il y aura ainsi pour chaque cour deux actes à recevoir et deux à rendre . . . Le comte de Panin espère que cet expédient, qui laisse la question de la prééminence tout-à-fait en suspens, sera agréé par la cour de Vienne, supposé qu'elle soit de bonne foi pour vouloir entrer avec nous et agir de concert pour les affaires de Pologne et pour celles de la paix avec la Porte, et qu'elle ne veuille, au contraire, chercher à s'accrocher quelque part pour avoir un prétexte de se dédire. Il n'estime pas que la chose pourrait déplaire à Votre Majesté.

Pour ce qui est des observations sur les possessions autrichiennes, le comte de Panin les regarde comme si équitables, si justes et si claires qu'elles doivent absolument convaincre la cour de Vienne qu'en adoptant les principes de la conservation de la république de Pologne dans l'état d'une puissance intermédiaire et l'observation de l'égalité pour les acquisitions des trois cours, elle ne doit pas étendre ses prétentions au delà des limites qu'il lui indique dans cet écrit.[2] Il ajouta qu'au cas qu'il plairait à Votre Majesté de le parcourir Elle-même, Elle daignerait observer qu'il avait parlé pour les intérêts de la monarchie prussienne autant que pour ceux de sa propre cour; mais qu'il osait La prier très-humblement de vouloir bien appuyer là-dessus présentement et faire connaître à la cour de Vienne directement et de Sa propre part les raisons qu'Elle avait particulièrement à Elle pourquoi Elle trouvait nécessaire d'insister sur une diminution de ses prétentions et sur l'éloignement des nouvelles frontières autrichiennes de celles de Ses propres États . . .

Le comte de Panin s'est donné beaucoup de peine à faire arranger l'évaluation de la valeur intrinsèque des parts des trois cours. Il assure qu'elle est faite sur des mémoires aussi exacts qu'il a été possible de se les procurer. sur les districts qui doivent entrer dans la portion de la Russie et celle de la cour de Vienne. Il n'a pu ni voulu parler avec la même précision de la portion de Votre Majesté; c'est pourquoi il en a estimé le rapport sur la supposition du nombre des habitants; et quoique par là le revenu en argent comptant est plus considérable pour Votre Majesté qu'il ne l'est pour la cour de Vienne dans ce moment, il prétend cependant que le rai-

noch einen sechsten, der sich auf die „guten Dienste" Preussens bei dem russisch-türkischen Friedenscongress bezog, und zwar betraf Artikel I den Umfang der preussischen Erwerbung, Artikel II den Zeitpunkt der Besitzergreifung, Artikel III die Garantie Preussens für die russische Erwerbung, Artikel IV die „guten Dienste" Preussens bei dem Congress, Artikel V die Instructionen für Benoît zur Regelung der polnischen Verhältnisse und Artikel VI die Ratification. Analog war die Fassung des Entwurfes für den österreichisch-preussischen Vertrag.

[1] Vergl. S. 229. — [2] Vergl. dafür S. 238.

nement qui accompagne cette évaluation, et celui qu'il a fait au prince de Lobkowitz le lui remettant, doivent faire conclure à la cour de Vienne que, comme sa portion meilleure quant au terrain, plus peuplée que celle de Votre Majesté, et qu'elle porte sous la mauvaise administration polonaise beaucoup moins qu'elle ne le rrait, cette différence entre les revenus en argent comptant disparaîtra aussitôt que pays se trouveront sous une autre domination, et qu'on reviendra alors parfaitent au point de l'égalité qu'on s'est proposé de prendre pour règle. Il se flatte ore que Votre Majesté, par les connaissances qu'Elle a de l'intérieur de la Pologne particulièrement de la portion qu'Elle S'est réservée pour Elle-même, voudra percevoir qu'en faisant le dénombrement des avantages de ces deux parts, il a lu celle de Votre Majesté au-dessous et celle de l'Autriche au-dessus de ce qu'elles rouvent peut-être dans la réalité. Au reste, cette évaluation est un ouvrage uniment particulier du comte de Panin, fait dans l'intention de convaincre le prince Kaunitz de son équité et de sa bonne foi, en déterminant la portion pour la cour Vienne."

Ueber Panins Entwurf für das in Polen zu veröffentlichende Manifest berichtet ns: „Il s'est proposé de suivre les idées fournies par Votre Majesté dans le projet Elle a envoyé ici,[1] jusqu'à conserver, autant qu'il a pu, des phrases et des tours; mais il lui a paru qu'il serait mieux de le rendre plus général, afin de cadrer r les trois puissances qui se proposent de le publier, et son opinion est qu'en lant ce manifeste-ci à la République, chacune lui remette encore un autre de sa particulière, dans lequel elle spécifiera plus distinctement les parties de la Pologne t elle est intentionnée de se mettre en possession, en l'appuyant par des preuves des raisons qu'elle jugera les plus propres et les plus convaincantes pour justifier lémarche. Il a voulu faire sentir aux Polonais dans cette pièce qu'ils étaient trop ssants et trop riches, que l'abus leur devenait nuisible à eux-mêmes et préjudiciable puissances voisines, et que l'intérêt de celles-ci demandait de donner à la République une autre existence politique; et c'est ce qu'il leur dit assez clairement dans x ou trois endroits de ce manifeste."

Marienwerder, 5 juin 1772.

Le chasseur Sternsdorf m'a remis aujourd'hui ici votre dépêche du de mai dernier, avec les quatre pièces qui y étaient jointes, et quoie je ne puisse pas d'abord, vu mes occupations présentes, entrer dans t le détail qu'exige son contenu, je vous dirai cependant que je ne uve absolument rien à observer sur l'expédient que le comte Panin pose sur la forme qu'il serait convenable de donner à notre contion avec la cour de Vienne sur les acquisitions en Pologne, afin viter par là toute contestation désagréable qui pourrait s'élever relaement au rang entre les puissances contractantes; de sorte que j'y uiesce parfaitement.

Il me paraît d'ailleurs que le comte de Panin a employé beaucoup sagacité à faire arranger l'évaluation de la valeur intrinsèque des rts des trois cours. Vous lui donnerez à connaître de ma part que manière dont il avait agi dans cette opération pénible et difficile, ne ssait absolument rien à désirer à cet égard et me paraissait admirable, que, pour moi, je lui en savais un gré parfait; que je comptais que ffaire pourrait présentement bientôt être en règle avec la cour de Vienne,

[1] Vergl. S. 20. 104. 105.

de façon que la prise de possession eût lieu le 1er du mois de juillet prochain.

Au reste, le primat de Pologne étant arrivé ici d'Elbing, vous ne manquerez pas d'en donner connaissance au comte Panin et de lui dire que, paraissant assez bien intentionné pour le parti de la Russie, je me proposais, par cette considération, de lui faire des civilités.

Nach dem Concept. Federic

20998. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Marienwerder, 5 juin 1772.

Der König unterrichtet Finckenstein von dem Empfang des Solms'schen Berichts vom 28. Mai nebst seinen vier Beilagen (vergl. Nr. 20997) und übersendet ihm den Entwurf des Manifestes.

Vous ne manquerez pas, en me le renvoyant, de m'en dire votre sentiment, dans un rapport que je m'attends à recevoir de votre part à mon prochain retour à Potsdam, et il me suffit, pour le présent, de vous dire que j'approuve parfaitement, comme vous le verrez par la copie ci-jointe de mes ordres en date d'aujourd'hui au comte de Solms, l'expédient que le comte Panin a proposé sur la forme qu'il serait convenable de donner à la susdite convention, afin d'éviter par là toute contestation désagréable qui pourrait s'élever relativement au rang entre les puissances contractantes.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

20999. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Marienwerder, 7 juin 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de mai dernier, après l'entrée de celle du 28 du même mois que vous m'avez envoyée par le chasseur Sternsdorf et que je vous ai accusée par mes ordres du 5 de ce mois, par lesquels vous aurez vu que j'acquiesce entièrement à l'expédient que le comte de Panin propose, afin d'éviter toute contestation de rang à laquelle la cour de Vienne pourrait donner lieu à l'occasion de la signature de notre triple convention.[3] Toutefois je veux bien vous confier que ce ne sera pas moi qui, pour l'amour d'un petit cérémonial, arrêtera la conclusion d'une aussi grande affaire que l'est celle de ladite convention, et qu'il me sera même absolument indifférent d'accorder l'avantage du cérémonial à la cour de Vienne à la signature de cette convention. D'ailleurs je ne sache pas ce que la cour où vous êtes

[1] Vergl. Nr. 20997. — [2] Nr. 20997. — [3] Vergl. S. 229.

irait résoudre dans le cas, si celle de Vienne persistait à exiger le ng sur elle.

En attendant, comme on ne saurait juger encore si la cour de enne voudra s'accommoder de la portion qui lui est destinée de la logne, [1] et supposant qu'elle se raidisse d'obtenir les districts qu'elle mpte d'occuper, il m'importe fort de savoir le parti que prendra là-ssus la cour où vous êtes, et si peut-être, le cas éché[an]t, il ne con-ndrait, pour couper court à toute discussion, d'étendre les portions e nous nous sommes réservées, à proportion de celle que la cour Vienne se propose d'obtenir; ce qui pourrait se faire, si la Russie endait du côté de Kiovie plus en avant en Podolie, et moi de ma ntière de Silésie. Ce n'est cependant là qu'une idée vague, que je ıx bien hasarder, pour que vous me mettiez particulièrement au fait la façon de penser de la cour de Russie pour engager les Autrichiens endre égales les portions que les trois cours occuperont de la Pologne, je ne saurais vous déguiser que je serais d'autant plus curieux pprendre comment le comte de Panin envisage la résolution que la ır de Vienne a prise d'envoyer les troupes qu'elle a destinées à uper les districts dont elle doit faire l'acquisition en Pologne, par la ldavie, [2] tandis qu'elle peut les y faire arriver en droiture et par un min plus court de Hongrie, que je souhaiterais de savoir ce qu'il ıse qu'il y aura à faire en tout cas, si ladite cour, contre toute ente, s'obstinait sur ses prétentions, afin que je puisse aviser d'avance parti le plus convenable qu'il y aura à prendre pour lors, quoique s contredit le meilleur serait toujours de ne pas être obligé de recourir les précautions embarrassantes.

Au surplus, il me paraît que nous devrions, à l'exemple des Autri-ens, prendre dès à présent possession des districts de la Pologne dont ıs sommes convenus de faire l'acquisition.

La copie de la dépêche du major de Zegelin du 4 de mai dernier [3] ıs apprendra les propos qui lui ont encore été tenus sur un traité la Porte compte de proposer au congrès, et auquel elle souhaiterait faire accéder l'Angleterre. Bien qu'il n'en saurait guère en être stion à présent, il me semble cependant que, pour conclure plus mptement la paix avec elle, il ne serait pas mal de la flatter en lui ınant là-dessus quelque lueur d'espérance pour l'avenir.

Quant au second extrait ci-joint en chiffres, il vous donnera à con-tre la façon de penser que mon ministre à la cour de Vienne croit pouvoir supposer au prince de Kaunitz. [4]

[1] Vergl. S. 238. — [2] Vergl. S. 239. — [3] Vergl. Nr. 21001. — [4] Edelsheim chtete, Wien 27. Mai: „Kaunitz ne consentira qu'avec peine à une diminution lconque." Aus den Ordres an Hadik glaubte aber Edelsheim schliessen zu dürfen, 'on ne s'est jamais flatté ici d'obtenir sa portion en Pologne dans toute l'étendue la velléité du prince Kaunitz aurait voulu lui donner".

Au reste, voici une copie de la dépêche du major de Zegelin date du 4 de mai dernier.

Federic

Nach der Ausfertigung.

21 000. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Marienwerder, 7 juin 1772.

Votre dépêche du 27 de mai dernier m'a trouvé ici, et le prin de Kaunitz sera déjà informé, à l'heure qu'il est, des modifications q la Russie voudrait mettre à la portion de sa cour en Pologne. comte de Panin a fait une nouvelle évaluation des trois portic respectives, et il a remis en conséquence au prince de Lobkowitz mémoire sous le titre d'»Observations fondées sur l'amitié et la bon foi, par lesquelles on cherche à convenir de la part des possessic de la république de Pologne qui devra appartenir à la cour impér et royale«.[1] Le prince de Lobkowitz l'a fait partir tout de suite un courrier à Vienne, et comme ce mémoire est fort étendu, je borne à vous en insérer ici seulement le point essentiel, qui indique nouvelle ligne qu'on propose à la cour où vous êtes, pour ses acquisitior

»Cette ligne commencerait des frontières de Hongrie à la source d'un bras la rivière Dunajec, pareillement nommé Dunajec, et suivrait le cours de ce bras, fais le tour de Novitarg, jusqu'à la rivière même de Dunajec; ensuite le cours de celle jusqu'à l'endroit où elle se jette dans la Vistule. De là la limite suivra le cours la Vistule jusqu'à l'embouchure de la Wieprz, d'où, en remontant cette rivière jusq une autre petite rivière, pareillement nommée la Wieprz, elle suivrait le cours cette petite rivière jusqu'à Parkow. De cet endroit elle descendrait le long de frontière particulière du palatinat de Brzesc en Lithuanie et irait gagner la rivière Boug au point où cette rivière entre dans la frontière dudit palatinat. De là suivrait le cours du Boug jusqu'à la frontière particulière du palatinat de Bielsk, d elle descendrait, en suivant la frontière commune de ce palatinat et de la terre Chelm, jusqu'au point de Zolkiew, d'où, descendant le long du territoire de Lembe elle suivrait la frontière particulière de ce territoire et viendrait gagner le Nies laquelle rivière, depuis ce point, ferait la limite jusqu'à la Moldavie, ensuite les fr tières de Moldavie jusqu'à la Transylvanie. Au moyen de quoi on laisserait à république de Pologne l'article si important de ses principales salines dans le palati de Cracovie, la petite portion du palatinat de Russie ou de la terre de Chelm au d du Boug, tout le palatinat de Bielsk, la ville et territoire de Lemberg et la pe portion de la Pocutie ou terre de Halicz de l'autre côté du Niester, qui en soi-mê ne saurait avoir aucune considération ou valeur importante, mais dont l'exception à favoriser une frontière naturelle par le cours du Niester.«

Je ne vous fais cependant part de ce nouveau tempérament q pour vous mettre sur les voies de pénétrer d'autant mieux et de dire ensuite comment il sera accueilli par la cour où vous êtes, et y a apparence qu'elle y acquiescera, ou quel autre parti elle jugera propos de prendre.

[1] Vergl. S. 234.

En attendant,[1] le prince de Kaunitz a fait informer la Russie par le prince Golizyn que les troupes autrichiennes qui devaient se mettre en marche pour occuper les districts en Pologne dont sa cour devait faire l'acquisition, passeraient par la Moldavie, et que, pour cet effet, il priait d'en avertir le comte de Rumänzow, aussi bien que l'ambassadeur de Russie à Varsovie, pour donner respectivement des ordres aux commandants des troupes dans les deux pays de s'entendre là-dessus avec les commandants de celles d'Autriche. Le prince Golizyn a envoyé aussi ces réquisitions à Jassy et à Varsovie, bien que le comte Panin ait mieux aimé que le prince de Kaunitz eût été un peu moins pressé. L'affaire étant cependant une fois faite et ne voyant pas moyen de l'empêcher, le comte Panin pense que l'exécution ne sera pas aussi prompte; que, d'un côté, le chemin de la Transylvanie par la Moldavie sera impraticable et obligera ces troupes de chercher un autre, et que, de l'autre, l'écrit qu'il a remis au prince Lobkowitz sur l'entrée de ces troupes en Pologne,[2] sera arrivé encore assez à temps à Vienne pour donner occasion au prince de Kaunitz de réfléchir et de lui faire comprendre que sa cour n'aura pas besoin d'avoir beaucoup de troupes en Pologne, et qu'elle pourra pourtant être assurée de ses nouvelles possessions. Pour cet effet le comte Panin a représenté au prince Lobkowitz les forces russiennes qui se trouvent dans ce pays-là, extrêmement modiques; mais il paraît, par les discours de ce dernier, que sa cour est d'un autre sentiment, et qu'elle aime bien avoir aussi une armée en Pologne, tant pour garder elle-même ses possessions que pour agir ensuite conjointement avec mes troupes et celles de Russie contre les Confédérés, et de couvrir par une armée composée des troupes des trois souverains la prochaine Diète de pacification. Il paraît même, par des traits qui échappent souvent au prince de Lobkowitz, que sa cour conserve quelque défiance de la nouvelle armée que la Russie a rassemblée en Pologne, et que, la Russie ne devant plus soupçonner la cour de Vienne de lui être contraire en quelque chose, on souhaite qu'elle fasse plutôt retourner cette armée en Russie.

Quoi qu'il en soit, cette marche des Autrichiens par la Moldavie, ainsi que ce dernier avis me paraissent mériter, dans les conjonctures présentes, beaucoup d'attention, et vous ferez bien de redoubler la vôtre, afin d'en pénétrer le vrai motif et d'approfondir surtout s'il n'en pourrait résulter quelques nouvelles brouilleries capables d'arrêter ou de traverser même nos arrangements. Tout ce qui me rassure cependant, c'est que la cour où vous êtes, s'est déjà trop avancée avec nous pour pouvoir reculer, et que, son intelligence avec la France n'étant pas non plus trop bien affermie, à l'heure qu'il est, elle ne voudra jamais hasarder

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 19. Mai. — [2] Vergl. S. 213.

de se commettre mal à propos avec nous. Toutefois cela ne vo
empêchera pas d'avoir l'œil toujours ouvert sur ses menées, afin de m'e
rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

21001. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL

Marienwerder, 7. Juni 1772.

Nach Eurem Bericht vom 4. jüngstverwichenen Monats lässt sic alles bei der Pforte zu einem baldigen Frieden an,[1] und diese Nachricht ist Mir überaus angenehm.

Engelland hingegen zu invitiren, dem von der Pforte auf de Friedenscongress zu proponirenden Garantie- und Devensivallianztract mit beizutreten,[2] möchte wohl zu voreilig sein. Noch zur Zeit kan wohl dergleichen Tractat noch nicht geschlossen werden; indessen glaul Ich doch, dass es nicht übel sein werde, der Pforte mit dem Gedanke dass er zu Stande kommen könne, zu schmeichlen; wenigstens wi solches dem Friedensgeschäfte nicht anders als vortheilhaft sein könne und dahero könnet Ihr den Osman Effendi fernerhin in seiner hierüb geschöpften Hoffnung nur zu unterhalten suchen.

Friderich.

Nach dem Concept.

21002. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 2. Juni, er habe der Königin-Witwe Ulrike d Bericht Dönhoffs vom 15. Mai vorgelesen.[3] „Sa Majesté m'a dit qu'elle voyait av beaucoup de peine par ce rapport que le ministre de Russie n'avait pu faire réus le mariage du prince Charles,[4] malgré les ordres favorables qu'il avait reçus de cour pour cet effet, et que, cette affaire ayant été renvoyée à une autre Diète, e la regardait dès à présent comme rompue, à cause de l'âge de la princesse Philippin qui aurait alors trente ans. Que, quant au voyage du Roi son fils à Pétersbour elle croyait également qu'il n'aurait pas lieu, puisque les deux partis étaient intéress à le traverser et à refuser l'argent dont ce Prince aurait besoin pour l'entreprendr

[1] Zegelin berichtete, er erwarte „nunmehro täglich nicht allein, dass der Waffe stillstand an der Donau geschlossen, sondern auch die Antwort von Petersburg, wa und an welchem Ort der Congress eröffnet werden soll". — [2] Osman Effendi hatt wie Zegelin berichtete, ihm „zu erkennen gegeben, dass, wann Ew. Königl. Majest nebst dem russischen Hof den von Seiten der Pforte auf dem Congress zu proponire den Garantie- und Defensivallianztractat (vergl. Nr. 20974) genehmigten, so wür es alsdann vielleicht gut sein, wann man auch die Kron England, solchem beizutrete invitirte". — [3] Vergl. Nr. 20988. — [4] Wie Dönhoff, Stockholm 15. Mai, berichtet hatte Ostermann vergeblich seine Freunde zu gewinnen versucht, da die Mitglied des geheimen Comité erklärten, „que le dérangement des finances les obligeait supplier le Prince de différer encore son mariage jusqu'à ce que la couronne serait état de fournir les sommes nécessaires".

et que, si le comte d'Ostermann parvenait à lever cette difficulté, elle ne pourrait s'empêcher de croire qu'il lui aurait été tout aussi facile de surmonter celles qu'on avait opposées à l'affaire du mariage."

Marienwerder, 7 juin 1772.

J'ai été surpris de voir, par votre rapport du 2 de ce mois, que la Reine ma sœur ait témoigné n'être pas contente de la conduite du ministre de Russie à Stockholm, à la lecture que vous lui avez faite de la dernière dépêche du comte de Dönhoff. Ce ministre a fait, en conformité des ordres de sa cour, tout ce qui a été en son pouvoir, pour faire réussir le mariage du prince Charles, et on ne saurait, je pense, mettre à sa charge que cette affaire ait été renvoyée à une autre Diète.

Federic.

P. S.

Je joins ici pour votre information la copie de mes ordres au comte de Solms sur sa dépêche du 19 de mai dernier.[1]

Nach der Ausfertigung.

---

21 003. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Marienwerder, 7 juin 1772.

Il est surprenant que la cour où vous êtes, ait eu si longtemps les yeux fascinés sur l'inutilité de ses liaisons avec les Confédérés de Pologne, et que, selon votre dépêche du 29 de mai dernier, elle les ouvre si tard pour rompre tout commerce avec eux.

Au reste, vous avez bien raison de dire que l'arrivée du prince Xavier et le retour de l'Électrice douairière à Dresde y occasionneront vraisemblablement beaucoup d'intrigues.[2] Je l'ai toujours supposé, et je ne doute aucunement que leur présence réunie n'y donne lieu à des chipoteries sans nombre. La situation de la Saxe me paraît cependant déjà assez déplorable pour n'avoir pas besoin de tel surcroît d'embarras. Les inconvénients qui en résulteront, ne pourront manquer de la rendre d'autant plus triste et de fournir des moyens aux voisins pour s'en prévaloir et d'en tirer profit.

Mon voyage d'à présent m'empêche d'entrer dans plus de détails aujourd'hui, et je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 20999. — [2] Borcke berichtete: „On attend incessamment l'arrivée du prince Xavier (vergl. Bd. XXXI, 547), et si celui-ci reste à Dresde jusqu'au retour de Madame l'Électrice douairière et veut se mêler des affaires publiques comme elle, il y aura bien des intrigues et des chipotages."

21 004. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juin 1772.

Il me reste encore à répondre à votre dépêche du 22 de mai dernier, et comme l'on a paru surpris à la cour où vous êtes, de la facilité que j'ai trouvée à la garantie que la Porte a demandée pour son armistice,[1] je suis bien aise de vous dire naturellement ce qui m'a déterminé à ne la point refuser entièrement. D'un côté, j'ai voulu ôter par là à la Porte tout prétexte d'esquiver la négociation de la paix, et, de l'autre, n'ayant pas eu le temps de me concerter préalablement sur cet article avec la Russie, et ignorant d'ailleurs comment elle envisagerait cette proposition, je n'ai au moins pas voulu m'aventurer et avancer des choses qu'elle n'aurait peut-être point approuvées; mais, après qu'elle l'a maintenant refusée, toute cette affaire est à considérer comme non avenue; je ne l'ai compromise en rien, et, au cas que la Porte eût insisté sur cette fantaisie, personne n'aurait pu me faire le reproche d'avoir arrêté par là la pacification.

Au reste, voici quelques nouvelles que j'ai reçues de Vienne,[2] ainsi qu'une liste des régiments autrichiens qui sont entrés en Pologne. Vous pouvez communiquer l'une et l'autres au comte de Panin, et je ne manquerai pas de vous informer ultérieurement du contenu des dépêches de mon ministre à cette cour, afin que la Russie sache à quoi s'en tenir, et qu'elle soit au moins instruite de tout ce qu'il lui importe de savoir dans les conjonctures présentes. En attendant, la conduite du prince de Kaunitz me paraît, selon ces nouvelles, assez singulière, et je vous avoue que souvent je la trouve incompréhensible, de sorte que je ne saurais en rien dire avec précision. Mais ce qui me paraît hors de tout doute, c'est que ce ministre pense sûrement plus aux acquisitions de sa cour en Pologne qu'au rétablissement de la paix, ainsi qu'on commence également à le soupçonner à la cour où vous êtes. Quoi qu'il en soit, nous verrons si cette conduite se soutiendra, lorsqu'on en viendra à la conclusion de nos arrangements. Ayant une fois engagé sa parole de s'employer au retour de la paix, cette cour ne saurait plus s'y refuser, mais sera pourtant obligée, à la fin, de s'acquitter de sa promesse. Le temps nous apprendra ce qui en sera, et, en attendant, je vous communique ci-joint la liste des régiments autrichiens qui sont entrés en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 79. — [2] Auszug aus Edelsheims Bericht vom 30. Mai. „Les retranchements qu'on met aux prétentions outrées de la cour d'ici, ... donneront beaucoup d'humeur au prince Kaunitz. Il faudra bien cependant qu'il se radoucisse." Im folgenden schilderte Edelsheim die Nothwendigkeit, in die sich der wiener Hof durch die Getreidenoth in seinen Provinzen versetzt sah, alle kriegerischen Verwicklungen zu vermeiden.

21005. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 juin 1772.

Vos dépêches du 30 de mai dernier et du 3 de ce mois me sont bien parvenues, mais, comme je ne fais que revenir de mon voyage de Prusse, je n'entrerai point dans un fort grand détail sur leur contenu. Je me borne plutôt à vous dire que je suis assez de votre sentiment que le prince de Kaunitz se verra bien obligé, à la fin, à acquiescer aux modifications que la Russie veut mettre à la portion de sa cour en Pologne.[1] Je vous ai déjà informé en détail, par mes ordres de Marienwerder en date du 7,[2] de la nouvelle ligne que la Russie prétend tirer pour déterminer cette portion, et je suis impatient d'apprendre si le prince de Kaunitz y donnera les mains. Elle donnera peut-être beaucoup d'humeur à ce ministre, mais c'est aussi tout, et il faudra attendre de quelle façon il en aura reçu la proposition.

En attendant, je vous sais gré de la note que vous avez jointe à votre dépêche du 3, des régiments autrichiens qui sont entrés en Pologne. Autant que je puis cependant me rappeler leur force, du temps que j'ai vu ces régiments,[3] cette armée ne sera guère que de 17 à 18000 hommes,[4] et si vous en apprenez davantage, vous n'oublierez pas de me le communiquer.[5]

Edelsheim soll über einen Ingenieurmajor Bateggio in Wien, der dem König seine Dienste angeboten hat, Erkundigungen einziehen.

Nach dem Concept. Federic.

21006. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 juin 1772.

Vos deux dépêches du 24 et 28 de mai dernier me sont bien parvenues, ainsi que les pièces jointes à l'une et à l'autre. Pour condescendre aux représentations réitérées du sieur de Saldern touchant les difficultés que les troupes russiennes rencontreraient pour leurs subsistances par la continuation des livraisons que le général de Lossow exige dans leur voisinage, je viens d'ordonner de nouveau à celui-ci[6] d'apporter tous les ménagements possibles à cet égard, afin d'être le moins contraire que possible à la formation des magasins russes. Il y a toute apparence

[1] Edelsheim berichtete, Wien 3. Juni: „Il fera peut-être un peu le difficile encore, mais à la fin il ne manquera pas de s'accommoder du beau morceau qui reviendra à sa cour des acquisitions en Pologne, et se contentera de faire valoir comme un grand sacrifice les districts auxquels il se verra obligé de renoncer.“ Vergl. S. 238. — [2] Vergl. Nr. 21000. — [3] In Mährisch-Neustadt 1770. — [4] In der Note waren fast 26000 Mann berechnet. — [5] Am 11. Juni sendet der König obigen Erlass, sowie die an Solms und Zegelin (vergl. Nr. 21001 und 21004) abschriftlich an Finckenstein. — [6] Cabinetserlass, Potsdam 11. Juni.

aussi qu'ils y parviendront aisément. La vaste étendue de la Pologne peut nourrir facilement toutes les troupes qui se trouvent dans ce royaume.

Mais quant à moi, je ne saurais restreindre l'établissement de mes magasins à l'objet de l'entretien seul de mes troupes. La disette qui se fait sentir dans mes États, m'oblige d'avoir encore égard aux besoins de mes sujets et d'amasser pour cet effet des grains de tous côtés, de sorte que, si les districts que les Russes comptent de garder privativement à eux, devaient me manquer, je serais fort embarrassé d'où prendre les provisions nécessaires jusqu'à la récolte prochaine.

Les raisons qui, selon vous, ont porté le commandant russien à Wilna de dissoudre le tribunal de Lithuanie,[1] cesseront vraisemblablement bientôt; tout conspire au moins à accélérer la pacification de la Pologne. Les Confédérés qui se trouvent à Teschen, ont déjà, suivant des avis que j'en ai eus,[2] reçu ordre de quitter cet endroit et de se retirer à Brunn.

Au reste, je veux bien vous faire observer que, quoique les ministres étrangers qui se trouvent en Pologne, ne sauraient aucunement prétendre à l'immunité des droits de douane, puisque même ceux qui sont à ma cour, n'en sont point exempts, je veux néanmoins, par complaisance pour le sieur de Saldern, le dispenser, tout le temps de sa mission, de ceux que mes douaniers ont exigés de lui, et dont il vous a derechef parlé.[3]

Au surplus, pour ce qui regarde le contenu de la note du sieur d'Unruh,[4] vous ferez bien de laisser tomber toute cette affaire, sans y rien répondre absolument.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 007. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 juin 1772.

C'est à mon retour ici que j'ai trouvé votre dépêche du 28 de mai dernier, et tout me persuade que les mouvements que la France pourrait se donner pour contrecarrer nos arrangements en Pologne,[5] viendront après coup, et que toutes ses intrigues n'aboutiront qu'à mettre son

[1] Wie Benoît, Warschau 28. Mai, berichtete, war das der russischen Partei ungünstig gesinnte Tribunal auf 3 Monate vertagt worden, um in mehreren schwebenden Processen gegen Einwohner aus Gebietstheilen, die bei der Theilung Polens den Russen zufallen sollten, den Urtheilsspruch hinauszuziehen. — [2] Bericht Edelsheims, Wien 3. Juni. — [3] Vergl. S. 194. — [4] Unruh, der auf dem letzten Reichstag durch Reichsgesetz zum erblichen Besitzer der Starostei Hammerstein in Polnisch-Preussen erklärt worden war, bat in einem „Promemoria“, Warschau 28. Mai, den König, „bei allen Veränderungen, die sich in der Folge ereignen können“, in seinen Rechten erhalten zu werden. — [5] Sandoz berichtete: Le ministère français „croit encore que ses insinuations à l'Impératrice-Reine sur le danger et le désavantage de ce démembrement auront produit quelque effet. Il croit enfin au temps et aux circonstances, pour traverser toute cette négociation.“

impuissance et sa faiblesse actuelle plus au jour et à découvert. Ces arrangements sont déjà trop avancés, et après que l'Autriche fait occuper actuellement les districts qu'elle demande pour sa portion, il n'y aura plus moyen de la faire reculer.

Tout ce que je suis curieux de savoir dans le moment présent, c'est si la jalousie de la France est plus grande contre moi que contre l'Autriche, et vous n'oublierez, pour cet effet, pas de mettre le baron de Goltz bientôt à même d'entrer en fonction et de fréquenter les ministres, afin qu'il puisse me satisfaire tant sur cet article que sur tous les autres qui pourraient mériter mon attention.

Federic.

Nach dem Concept.

21008. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 11 juin 1772.

Ma chère Nièce. C'est actuellement à mon retour de Prusse, ma chère enfant, que je viens de recevoir votre chère lettre. Je ne sais si cela pourrait vous convenir et surtout au Prince, si, après avoir heureusement terminé vos couches, nous pourrions avoir le bonheur de vous embrasser tous deux ici; c'est, ma chère enfant, une proposition que je hasarde, car s'il se recontre des obstacles, je compte bien, si je vis, de me trouver l'année prochaine dans votre voisinage et à portée de vous embrasser tous deux. Si vous trouvez, ma chère enfant, ma proposition téméraire, vous n'avez qu'à la supprimer, et je renonce à mes espérances.

Je vous félicite d'avoir si bonne société chez vous; nous avons encore la reine de Suède, et mon cher neveu d'Ansbach vient en peu de jours passer quelque temps chez moi,[1] et voilà, ma chère enfant, tout ce que je puis vous dire; car de vous parler de tous les Polonais en ki que j'ai vus sur ma route, ce s[au]rait vous ennuyer. Je vous prie d'embrasser le cher prince d'Orange de ma part et d'être persuadée de la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21009. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 11 juin[2] 1772.

Madame ma Sœur. C'est aujourd'hui après mon retour de Prusse que j'ai reçu la lettre[3] que Votre Majesté a la bonté de m'écrire. Mes

[1] Vergl. S. 146. — [2] In der Vorlage verschrieben: „juillet". — [3] Königin-Wittwe Juliane Marie dankte, 19. Mai (ohne Ort), für die Anerkennung ihrer Thätig-

suffrages, Madame, sont peu de chose, mais vous les méritez de tous ceux qui en Europe sont instruits, comme je le suis, des importants services que Votre Majesté a rendus au Roi, Son fils et à tout le royaume de Danemark. Je ne doute point que ce Prince qu'Elle a élevé sous Ses yeux, et qui à présent se trouve à la tête des affaires, ne soit digne de sa respectable mère et ne mérite également l'estime publique et la mienne; tant qu'il continuera, Madame, à suivre vos traces, il s'attirera les applaudissements universels et les miens.

Je n'ai pas douté que le roi d'Angleterre se radoucirait[1] dans une affaire où sa sœur aurait été couverte d'opprobre, si le roi de Danemark n'avait pas eu l'extrême modération d'en supprimer le scandale et l'atrocité. Peut-être, Madame, lui échappera-t-il encore quelque boutade d'humeur, mais qui ne seront d'aucune conséquence. Il a plus besoin de vous ménager, pour sauver en quelque sorte l'honneur de sa sœur, que vous n'avez à craindre de lui, et je félicite de tout mon cœur Votre Majesté de S'être si bien tirée d'un pas difficile où des conjonctures bizarres L'avai[en]t engagée.

Vous ajoutez encore, Madame, un acte de clémence aux actes de sagesse et de fermeté qui vous font tant d'honneur, en voulant bien rendre la liberté à un pauvre homme de lettres très malheureusement engagé dans une clique coupable.[2] C'est sur sa prétendue innocence qu'est fondée mon intercession. S'il ne l'est pas, s'il a trempé dans ces horribles complots, je me dédis, Madame, de toute prière pour lui. Mais, s'il n'a d'autre tort que d'être le frère d'un scélérat, j'aurai le plaisir de devoir à la clémence de Votre Majesté la liberté d'un homme de lettres très savant et qui jusques à son départ de ce pays-ci n'avait jamais démenti un caractère de probité dont il a donné plus d'une marque. On lui fera non seulement prêter le serment de ne jamais parler ni écrire de tout ce qui s'est passé durant cette affreuse conspiration, mais je promets, de plus, à Votre Majesté qu'on aura l'œil sur sa conduite afin qu'il ne puisse s'échapper ni en paroles ni en écrits. C'est en faisant des vœux sincères pour la prospérité et le contentement de Votre Majesté que je La prie de me croire avec la plus grande

keit, die König Friedrich ihr gezollt habe (vergl. Nr. 20940). „Tout ce qu'il me reste à désirer à cet égard, c'est de pouvoir en partager l'honneur et l'avantage avec le Prince mon fils."

[1] Juliane Marie schrieb über den letzten Brief Georgs III.: La lettre „est d'un style plus doux et plus poli que celle qui l'avait précédée". — [2] Juliane Marie erwähnte die Fürsprache, die König Friedrich für Karl August Struensee hatte einlegen lassen (vergl. Nr. 20906. 20992). „Je ne le crois pas criminel; mais le fût-il, en votre considération on adoucirait les lois, autant qu'il soit possible. Mais s'il sera restitué à Votre Majesté, c'est dans la ferme persuasion qu'Elle ne permettra jamais que, sous Sa protection, il abuse des secrets d'État qui lui ont été confiés sous le ministère de son frère, ni qu'il prête sa langue ou sa plume à notre désavantage."

estime et la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21010. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 11 juin 1772.

Ma très chère Sœur. J'ai eu le plaisir, ma chère sœur, de recevoir votre lettre à mon retour de Prusse, et comme le comte Dönhoff vient de m'adresser une dépêche relativement aux affaires de votre douaire,[1] j'ai écrit au comte Finck de vous la montrer, ma chère sœur, afin qu'il puisse dresser la réponse selon votre volonté.[2] Autant que j'y comprends, il me paraît que cette affaire se terminera selon vos désirs. Vous verrez en même temps, ma chère sœur, ce qui concerne le prince Charles,[3] et comme je ne sais point ce que vous voudrez ordonner sur ce sujet, ce que je puis contribuer à cette affaire, sera entièrement assujetti à votre volonté.

J'entre dans la satisfaction qu'éprouvera mon frère Henri de vous posséder, ma chère sœur, à Rheinsberg.[4] Cette demeure a été fort embellie par lui; mais telle qu'était cette maison, lorsque je la possédais, je lui dois le témoignage que j'y ai passé les jours les plus heureux de ma vie, hors ceux où j'ai eu le bonheur de vous voir ici.

Le vin de Verdée est enfin arrivé,[5] et je prends la liberté de vous en offrir une petite provision. Je souhaite, ma chère sœur, qu'il vous plaise; il n'est ni fort ni malfaisant, on en peut boire hardiment, sans craindre les moindres suites.

Je vous demande pardon, ma chère sœur, si je termine si promptement ma lettre; je vous avoue que je suis un peu fatigué du voyage, qui n'a pas laissé que d'être assez vif. C'est en me recommandant à l'honneur de votre souvenir que je vous prie de me croire avec autant de tendresse que de considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Königin Ulrike schrieb, Berlin 9. Juni: „J'ignore parfaitement ce qui s'y [sc. in Schweden] passe, n'ayant reçu de cinq postes aucune lettre et, par conséquent, aucune communication du résultat des états touchant mon douaire.“ Dönhoff berichtete, Stockholm 22. Mai, über den Stand der Verhandlungen über das Witthum. — [2] Cabinetserlass, Potsdam 11. Juni. — [3] Dönhoff berichtete über die Frage der Vermählung des Prinzen Karl, „qu'il n'y a pas d'autre moyen pour remettre en train cette affaire sinon que Son Altesse Royale fasse elle-même une démarche auprès des états qui, sans cela, n'y penseront plus“ (vergl. Nr. 21002). — [4] Königin Ulrike schrieb: „Je me flatte, mon très cher frère, que vous ne désapprouver[ez] point le petit voyage que je compte faire lundi prochain (15. Juni) à Rheinsberg.“ — [5] Vergl. S. 255.

21011. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 juin 1772.

Je vous sais gré des détails que votre dépêche du 26 de mai dernier renferme au sujet des revenus de la Suède.[1] Les explications dans lesquelles vous êtes entré là-dessus, me donnent suffisamment des lumières pour pouvoir maintenant me faire une idée claire sur un objet dont je n'avais jusqu'à présent qu'une connaissance assez confuse, et je comprends par le calcul que vous faites, que le total des revenus de ce royaume peut être évalué à 5 millions d'écus annuellement. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21012. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein sendet, Berlin 11. Juni, Panins Entwurf zum Manifest zurück.[2] „Cette pièce ... n'est, à proprement parler, qu'une déclamation qui ne dit pas grand' chose. L'idée de vouloir faire croire que ce n'est que par un principe de compassion et d'humanité que les trois puissances se portent au démembrement de la République, me paraît nouvelle, et je crois qu'il sera difficile de la faire goûter aux Polonais ... Mais comme ce ministre ne laisse pas que d'être un peu amoureux des productions qui sortent de sa plume, et que la tournure de ce manifeste n'est pas d'une assez grande conséquence pour insister sur de nouveaux changements, je crois que le meilleur parti à prendre sera de l'approuver tel qu'il est, et de laisser, en tout cas, au prince Kaunitz le soin d'y faire ses remarques; mais il me paraît essentiel de l'accompagner tout de suite, lorsqu'il sera remis en Pologne, de la déduction des droits de Votre Majesté."

Potsdam, 12 juin 1772.

Vous avez bien raison de taxer de pure déclamation le contre-projet du manifeste que le comte Panin a remis au comte de Solms, au sujet de nos acquisitions en Pologne. C'est en effet une pièce bien ridicule, mais dont, par la raison que vous alléguez dans votre rapport d'hier, il faut abandonner entièrement la révision au prince de Kaunitz. Il y trouvera sûrement et avec raison beaucoup à redire, et sa critique donnera lieu à différentes altercations et difficultés entre ces deux ministres, qui ne se termineront peut-être que par une nouvelle négociation particulière entre les deux cours. Pour moi, je suis donc fort de votre avis de ne m'en mêler point du tout, mais d'approuver plutôt cette production du comte de Panin, telle qu'elle est, sans le chicaner sur les idées nouvelles qu'il y établit; et, pour cet effet, vous n'avez qu'à instruire le comte de Solms du parti que j'ai pris, et d'envoyer cette instruction[3] à ma signature.

[1] Vergl. Nr. 20807. — [2] Vergl. Nr. 20998. — [3] Ministerialerlass an Solms, Berlin 12. Juni.

En attendant, et quoique cet incident, ainsi que le délai que la conclusion de notre convention rencontrera encore, ne sauraient manquer de retarder également notre prise de possession, il est cependant toujours bon que, selon votre second rapport d'hier, vous ayez déjà adressé à mon lieutenant-général de Stutterheim toutes les pièces et informations dont il aura besoin pour cette solennité.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21013. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 juin 1772.

C'est avec plaisir que j'ai appris, par votre troisième rapport d'hier, que le marquis de Pons est à la fin arrivé à Berlin, et que j'aurai sujet d'être content du choix que la France a fait de lui pour résider à ma cour en qualité de son ministre.[2] Je suis aussi tout disposé à lui accorder sa première audience, et comme je l'ai fixée à lundi prochain, 15 de ce mois, vous aurez soin de l'en prévenir, afin qu'il se rende ici ce jour-là à l'heure ordinaire, et vous n'oublierez pas de vous y trouver également pour l'introduire dans mon cabinet.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21014. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 12 juin 1772.

Mon cher Frère. Je suis bien aise d'apprendre par votre lettre, mon cher frère, que vous jouissiez à Rheinsberg d'une parfaite santé. Comme vous vous préparez à y recevoir notre sœur la Reine,[3] je prends la liberté de vous envoyer une petite provision de Verdée de Florence, dont je vous prie de la régaler pendant le séjour qu'elle fera chez vous.

J'ai en même temps pensé à vos finances, et Buchholtz, mon cher frère, a ordre de vous payer 40000 écus; vous aurez la bonté de lui indiquer où et comment vous voulez recevoir cette somme.

J'ai vu cette Prusse que je tiens, en quelque façon, de vos mains; c'est une très bonne acquisition et très avantageuse, tant pour la situation politique de l'État que pour les finances; mais pour avoir moins de jaloux, je dis à qui veut l'entendre, que je n'ai vu sur tout mon passage que du sable, des sapins, de la bruyère et des juifs. Il est vrai que ce morceau me prépare bien de l'ouvrage, car je crois le

[1] Für die Besitzergreifung und die Huldigung der Stände. — [2] Finckenstein berichtete: „Ce ministre me paraît . . . d'une grande politesse, mais en même temps fort uni dans ses manières et différent beaucoup à cet égard des Français que j'ai vus depuis quelques années.“ — [3] Vergl. S. 247.

Canada tout aussi policé que cette Pomérellie. Point d'ordre, poin d'arrangement; les villes y sont dans un état déplorable. Par exempl Culm doit contenir 800 maisons; il n'y en a pas 100 sur pied, et ceu qui les habitent, sont ou juifs ou moines, et encore y en a-t-il de pl chétives.

Quant à l'armée, j'ai trouvé toute la cavalerie de ce pays-la, à pe de chose près, égale à la nôtre; quant à l'infanterie, les régiments d garnison de cette province valent sûrement les régiments de campagne ces derniers sont plus grands que ceux de Berlin. Mais il faudra, d nécessité, faire quelques changments dans les officiers de l'État-majo ainsi qu'auprès de quelques subalternes. Le grand défaut dans l'exercic est qu'ils chargent mal, qu'ils ne marchent pas tous également bien e avançant, et qu'ils ne couchent pas bien en joue. Tout cela pourra s redresser pendant le cours de cette année, et, s'il plaît à Dieu, l'anne qui vient, toute l'armée sera à l'unisson et dans le même ordre. Ce de Poméranie se sont surpassés cette année; ceux de Magdeburg so très bien, de sorte que, si un jour la guerre devait se faire, je cro que l'on pourra compter sur l'infanterie, au moins pour quelques can pagnes, s'il n'y a pas trop de batailles.

En voilà déjà beaucoup. La prise de possession traînera, je croi jusqu'au mois de juillet; mais ce sont de petits inconvénients qui nou feront perdre quelques revenus, à quoi il ne faut faire aucune attentio dans des choses si importantes. Je suis avec toute la tendresse imaginabl mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21015. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEI ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 12. Juni, über eine neue Note[1] des polnischen Gesandten Grafen Kwilecki mit Beschwerden über die in Kujavien eingetriebenen Lieferungen. Kwilecki ist zugleich beauftragt, vor Antritt einer Urlaubsreise eine categorische Antwort auf seine früheren Denkschriften zu erbitten.

[Potsdam, juin 1772.]

Vous aurez la bonté de l répondre en style d'oracle, de faço que personne n'y comprenne rie

Federic.

„Nous avons cru devoir informer très-humblement Votre Majesté de cette démarch ainsi que du prochain départ de ce ministre, qui nous paraît amené à dessein, po ne pas être ici dans le temps que Votre Majesté Se mettra en possession de la Pruss polonaise."

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister, Berlin 12. Jun

---

[1] D. d. Berlin 9. Juni.

21016. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 13 juin 1772.

Madame ma Cousine. Je suis bien aise, Madame, de m'être si bien rencontré avec vos idées sur l'établissement d'une des Princesses vos filles[1] qu'à présent je puis regarder cette affaire comme presque terminée. Quant au choix de ces Princesses qu'on pourra faire, je crois qu'on se décidera pour celle dont l'âge est le plus conforme à celui du Grand-Duc; et d'ailleurs, Madame, cela revient au même, pourvu que vous deveniez belle-mère d'un empereur de Russie.

Vous me faites grand plaisir de m'apprendre que la communion grecque ne mettra aucun obstacle à cet établissement. Mon bon prince de Zerbst[2] était plus rétif sur ce point, et quelque prêtre que je sus gagner en ce temps, fut assez complaisant pour lui persuader que le rite grec était pareil à celui des luthériens, et il répétait sans cesse: *Luthersch griechisch, griechisch luthersch, das gehet an.* Après quelques momeries et quelques misères de cette espèce, sa fille partit pour la Russie, et la voilà à présent impératrice, et grande impératrice.

Je souhaite, Madame, que les obscures destinées répondent aux vœux que je fais pour votre personne et pour les heureuses suites de cette grande affaire. Mon maquerellage sera bien récompensé, si, en menant votre fille pour la placer sur ce trône, vous me faites le plaisir de passer chez moi et de me mettre à même de vous réitérer de vive voix les assurances d'amitié et de la véritable estime avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21017. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. Juni, über eine Unterredung mit Swieten, der ihm eröffnet habe, „que, quoique le prince Kaunitz ne fût encore informé qu'en gros des modifications que la Russie voulait mettre à la portion de sa cour en Pologne, et qu'il n'en eût connaissance que par un avertissement préalable du prince Lobkowitz[3] et par ce que Votre Majesté avait eu la bonté de lui en faire savoir,[4] il n'avait

[1] Landgräfin Caroline dankte dem König, Darmstadt 5. Juni, für seine Fürsorge (vergl. Nr. 20978). „Votre Majesté seule pourra faire pencher la balance en faveur d'une de mes filles. Plusieurs princesses sont sur les rangs, et je n'ai point assez d'amour-propre pour croire que mes filles les égalent en charmes et en agréments. Je n'ose demander laquelle pourrait être choisie, mais je réponds que ma fille Wilhelmine acceptera sans aucune difficulté. Les hasards et la religion grecque ne l'effraient point. Je suis sûre de l'aveu du Landgrave; je l'ai sondé sur ce mariage.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 222. — [3] Vergl. S. 200. — [4] Vergl. S. 220.

cependant pas voulu différer, pour gagner du temps et en attendant les pièces q lui avaient été promises, de faire connaître d'avance audit prince Lobkowitz que ce retranchements paraissaient entièrement contraires aux principes d'égalité dont les tro cours étaient convenues; que, pour cet effet, il lui avait fait observer:

1° Qu'une grande partie des districts qui devaient lui revenir, consistant en pay montueux et peu fertiles, elle avait regardé l'acquisition des salines et de la ville d Léopol comme essentiellement nécessaire pour compenser ce défaut et pour constate l'égalité convenue, qui ne subsisterait plus du moment qu'on voudrait en détacher de morceaux aussi considérables;

2° Qu'en commençant la ligne des acquisitions autrichiennes de la rivièr Dunajec, elles n'auraient aucune communication avec cette partie de la Haute-Silés qui appartenait à l'Impératrice-Reine, ce qui faisait seul et par lui-même un trè grand inconvénient, et qu'enfin

3° La portion qui devait leur revenir, ne consisterait, au moyen de ces retranche ments, que dans une langue de terre étroite et rétrécie, qui ne tenait à rien, puis qu'elle se trouverait séparée par le mont Carpathe de la Hongrie, et qui ne pourrait par conséquent, jamais faire la convenance de sa cour, laquelle aimerait mieux qu ne fût point question du tout du démembrement projeté de la Pologne que d'avoi l'air de faire une acquisition, tandis que, dans le fond, elle n'en ferait, pour ain dire, aucune.

Je n'ai pas cru devoir entrer, de mon chef, en discussion avec le baro de Swieten sur cette matière, je me suis simplement borné à lui répondre que l'égalit dans les possessions des trois cours était conforme non seulement à l'équité, ma encore au concert pris et aux vues de toutes les parties contractantes; qu'il paraissa par ce que la cour de Russie en avait fait parvenir à Votre Majesté, qu'elle éta dans les mêmes principes, et que ce n'était que pour maintenir cette égalité, qu'ell avait proposé quelques petites modifications aux premières demandes de la co de Vienne, et que, comme le comte Panin s'était proposé de faire connaître plus e détail et de la manière la plus amicale au prince Lobkowitz les raisons qui l'y avaien engagée, on trouverait peut-être, après avoir reçu ces détails, que le plan proposé pa la cour de Russie n'était rien moins que contraire aux intérêts de Leurs Majesté Impériales et à l'égalité dont on était convenu.

Le baron de Swieten me dit ensuite que, comme il avait été question dans le conversations du comte Panin avec le prince Lobkowitz de plusieurs autres poin relatifs à l'entrée des troupes autrichiennes en Pologne, à la déclaration à faire su ce sujet,[1] aux ordres à donner aux généraux, aux facilités à accorder pour la subsistanc des troupes russes, et à la concurrence de sa cour à la négociation de la paix, prince Kaunitz lui avait répondu sur ces différents articles que l'entrée de leu troupes en Pologne n'avait été résolue que parcequ'on avait vu par les premièr communications[2] que Votre Majesté et la cour de Russie avaient fixé le mois de jui pour entrer en possession des districts qui devaient leur revenir; que, si l'on ava été informé à temps du changement survenu à cet égard, on aurait pu égalemen différer cette entrée des troupes, mais que, la chose étant faite aujourd'hui, il n' avait plus moyen de la révoquer; qu'il n'était pas question d'ailleurs encore de prise de possession solennelle, et que sa cour était bien résolue de ne faire aucun déclaration sur ce sujet qu'en même temps et que de concert avec les deux cou intéressées; que, quant aux ordres à donner aux généraux autrichiens pour l'entretie du bon voisinage avec les troupes russes, Leurs Majestés Impériales avaient préven à cet égard, les désirs de la cour de Russie, et qu'elles étaient également intention nées d'accorder pour la subsistance des susdites troupes toutes les facilités qu l'impératrice de Russie était en droit d'attendre de leur amitié sincère pour elle qu'enfin et pour ce qui regardait leur concurrence à la négociation de paix avec l

[1] Vergl. S. 212. 213. — [2] Vergl. S. 9.

Porte, elles avaient déjà effectué, de concert avec Votre Majesté, tout ce qui avait été promis pour l'arrangement de l'armistice et du congrès, et qu'elles étaient prêtes encore à intervenir par leurs bons offices dans cette négociation, lorsqu'elles seraient une fois en train, de sorte que lui, prince Kaunitz, ne comprenait pas trop bien ce que le comte Panin avait voulu insinuer par là, et qu'il attendait, par conséquent, de nouveaux éclaircissements de sa part pour s'expliquer en conséquence."

Potsdam, 13 juin 1772.

J'ai reçu vos deux rapports d'hier, l'un au sujet des affaires de ma sœur la reine de Suède, l'autre sur l'entretien que le baron de Swieten a eu avec vous relativement aux modifications que la Russie veut apporter à la portion de sa cour en Pologne.

Le premier m'a fait plaisir. J'ai été bien charmé d'apprendre que Sa Majesté la reine de Suède paraît satisfaite des arrangements que les états de Suède ont pris;[1] et comme son approbation n'est différée que pour voir auparavant les pièces qui y sont relatives, et que mon neveu, le Roi son fils, a dû lui communiquer,[2] je me flatte plus que jamais de toucher à la fin de cette négociation et de la voir terminée à la satisfaction de Sa Majesté.

Je voudrais bien que celle avec la cour de Vienne, au sujet du démembrement de la Pologne, fût également avancée jusques à ce point. Mais il paraît, par votre second rapport, qu'il y aura encore quelques difficultés à surmonter, avant d'en venir à la conclusion. Quoi qu'il en soit, je ne saurais me persuader que le prince de Kaunitz ait dessein de se raidir jusques au point de ne rien rabattre de ses prétentions. En attendant, le meilleur parti pour nous est d'abandonner encore pour un temps à ces deux cours impériales seules le soin de vider leurs différends, sans y intervenir. Souvenez-vous, pour vous en convaincre, que celle de Vienne a toujours fait plus la difficile vis-à-vis de moi qu'envers la Russie, et qu'il y a des conjonctures en fait de politique où le meilleur rôle qu'on puisse prendre, est celui de spectateur tranquille. Tout ce que j'ai fait, c'est de communiquer tout de suite l'entretien du baron de Swieten avec vous en Russie,[3] afin que cette cour puisse voir jusques où le prince de Kaunitz a dessein de pousser sa pointe.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21018. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 juin 1772.

Solms wird, nach dem Berichte Finckensteins, Berlin 12. Juni (vergl. Nr. 21017), von dessen Unterredung mit Swieten unterrichtet.

Vous n'aurez donc rien de plus pressé que d'informer de cette conversation le comte de Panin, afin qu'il soit prévenu sur la réponse

[1] Vergl. Nr. 21010. — [2] Es handelt sich um eine auf ihr Witthum bezügliche schriftliche Acte, die die Königin-Wittwe unterzeichnen sollte, um dadurch ihre Zustimmung zu bekräftigen. — [3] Vergl. Nr. 21018.

que la cour de Vienne fera aux modifications qu'il lui a fait proposer. Il paraît que le prince de Kaunitz se propose de disputer le terrain pas à pas et de commencer par beaucoup de difficultés, de sorte qu'il est bon que le comte Panin en soit instruit d'avance et ait tout le temps de préparer sa réplique.

Federic.

Nach dem Concept.

21019. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 juin 1772.

Quoique sans lettres de votre part, je ne veux cependant point différer à vous faire quelques réflexions sur l'entretien entre le baron Swieten et le comte de Finckenstein, dont je vous ai déjà communiqué le précis par mes ordres d'hier.[1]

Et d'abord, je ne saurais m'empêcher à vous faire observer que jusques ici, j'ai trouvé toujours la cour de Vienne fort difficile dans toutes les occasions où j'ai négocié pour la Russie, tandis que, dès que celle-ci s'est adressée immédiatement à elle, elle a montré beaucoup plus de facilités d'entrer dans ses idées et dans ses vues. Cette différence me laisse donc en suspens si elle en agira de même relativement aux modifications que la dernière lui a fait proposer pour ses acquisitions en Pologne. Mais, si elle fait des difficultés à s'y prêter, il est fort à appréhender que cette négociation ne traîne encore fort en longueur.

En attendant et comme elle ne laisse pas de se mettre en possession des districts qu'elle prétend d'obtenir, il me semble tout naturel que nous pourrions en faire autant et remettre notre déclaration à faire à la république de Pologne jusques au temps où nous en serons entièrement d'accord avec la cour de Vienne. Nos arrangements ne sont déjà plus un mystère en Pologne. L'indiscrétion des Autrichiens les a divulgués. Tout le monde en parle, et les Confédérés en sont également informés. On ne s'en entretient non seulement dans le public, mais le roi de Pologne même m'a fait faire par son ministre à ma cour une déclaration analogue à celle que ce Prince a envoyée à Pétersbourg et à Vienne au sujet de ces mêmes arrangements. Comme cependant le temps ne m'a point permis de me concerter avec la cour où vous êtes, sur la réponse à faire à cette déclaration, et qu'il en a fallu pourtant donner une, je me suis déterminé à la rendre dans un style d'oracle et si vague qu'elle ne dit proprement rien du tout.[2]

[1] Nr. 21018. — [2] Vergl. Nr. 21015, wo es sich indess um eine andere Denkschrift Kwileckis handelt. Die Erklärung, auf die sich der obige Erlass bezieht und die Benoît in seinem Berichte, Warschau 6. Juni, angekündigt hatte (vergl. S. 25[illegible] Anm. 2), hat Kwilecki erst am 14. Juni den Ministern Finckenstein und Hertzberg überreicht (vergl. S. 262. Anm. 1).

Au reste, voici un extrait de mes dernières lettres de Vienne,[1] que je ne vous communique que pour confronter ces nouvelles avec celles de la cour où vous êtes, et voir si elles correspondent ou diffèrent ensemble.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 020. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 14 juin 1772.

Je ne doute pas non plus que vous, dans votre dépêche du 6 de ce mois, que l'affaire de nos acquisitions en Pologne ne s'arrange à la fin; mais tout ce qu'il y a, c'est que la négociation en pourrait bien traîner encore quelque temps. Le prince de Kaunitz sera déjà informé, à l'heure qu'il est, des modifications que la Russie voudrait apporter à la portion de sa cour,[2] et il faudra voir comment il accueillira les propositions russiennes. Sa réponse décidera de cette négociation. En attendant, la position actuelle des affaires me persuade que ce ministre sentira la nécessité de se hâter à mettre fin à leur arrangement. C'est tout ce que j'ai à répondre aujourd'hui à votre susdit rapport.[3]

Der König äussert sich über die Sendung des Verdeer Wein (vergl. S. 170) und Käse befriedigt und bestellt eine neue Sendung Wein zum Herbst; „j'ai trouvé surtout le vin excellent".

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 021. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 14 juin 1772.

Vos dépêches du 2 et 6 de ce mois me sont bien parvenues. La fermentation où se trouvent présentement les esprits en Pologne, peut vous fournir une occasion d'agir très avantageusement pour mes intérêts. C'est de faire rejaillir, mais de manière que vous ne paraissiez aucunement en cela, tout l'odieux du partage projeté en Pologne sur les Autrichiens. En faisant envisager ce démembrement comme un effet auquel la prise de possession de la cour de Vienne des starosties de Zips et de Sandec avait donné lieu, et qui avait fait venir l'idée aux autres puissances d'en faire autant et de suivre en ceci l'exemple de

[1] Edelsheim berichtete, Wien 6. Juni: Les Confédérés „sont bien éloignés de porter du partage de la Pologne le même jugement que le prince Poniatowski (vergl. S. 226. 227). Ils n'en accusent au contraire, à ce qu'on m'assure, que la cour d'ici et disent que, si elle n'en avait donné l'exemple par la prise de possession des starosties de Zips et de Sandec, Votre Majesté ni l'impératrice de Russie n'auraient pas songé à vouloir faire des acquisitions en Pologne." — [2] Vergl. S. 238. — [3] Am 14. Juni sendet der König obigen Erlass, sowie den an Solms (vergl. Nr. 21 019) abschriftlich an Finckenstein.

cette cour,[1] vous y parviendrez sûrement et ferez retomber l'odieux c
cette démarche qui révolte les Polonais, principalement sur elle. Ce
pourquoi je vous abandonne cette idée et en remets l'exécution entier
ment à votre savoir-faire, pourvu que vous observiez de faire en sor
qu'elle ne vienne pas de vous.

Les éclaircissements dont vous faites mention que le ministè
polonais a projeté de m'adresser, aussi bien qu'aux cours de Russie
d'Autriche, m'ont été effectivement remis par le sieur Kwilecki;[2] ma
ne sachant de quelle manière les deux cours impériales jugeront à prop
de s'expliquer là-dessus, je n'y ai fait répondre que très vaguement.

Quant aux difficultés pour la subsistance des troupes russes que l
livraisons du général de Lossow doivent occasionner, elles se trouvero
vraisemblablement levées, à l'heure qu'il est, par le concert pris d
généraux russes avec lui là-dessus et en conséquence de mes ordr
donnés à cet égard audit général, dont je vous ai fait part par n
précédente dépêche,[3] au contenu de laquelle je me réfère tant sur c
objet que sur celui qui regarde le remboursement de ce que m
douaniers ont exigé du sieur de Saldern. Mais à l'égard de la deman
du colonel de Gersdorf,[4] je veux bien vous faire remarquer qu'il e
d'usage de solliciter des passe-ports, lorsqu'on prétend être affranchi d
droits de péage par des territoires étrangers, et qu'il y a de la fau
dudit colonel d'avoir négligé à les demander pour les chevaux c
remonte de son régiment, qui ont passé par chez nous, et qui, moyenna
cela, auraient été considérés comme effets de prince et par conséque
exempts de tous droits quelconques.

Au reste, voici ma réponse à la lettre que vous m'avez adress
du général Bibikow, et que vous aurez soin de lui faire tenir égaleme
de ma part.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

21022. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 14 juin 1772.

Ma très chère Sœur. Vous avez bien de la bonté, ma chère sœu
de vous intéresser à mon individu.[6] Le voyage a été vif et rud

[1] Vergl. S. 255. Anm. 1. — [2] Es handelt sich nach Benoîts Bericht, Warsch
6. Juni, um Aufklärungen, die das polnische Ministerium über den Bericht des Unte
Intendanten von Marienburg, Paulitz, forderte (vergl. S. 254. Anm. 2 und S. 26
Anm. 1). — [3] Nr. 21006. — [4] Gersdorf bat nach Benoîts Bericht, Warschau 6. Jun
um die Rückerstattung von Geldern, die er als Durchgangszoll für Remontepfer
erlegt hatte. — [5] Auf dem Schreiben von Bibikow, Warschau 30. Mai, der sich m
dienstlichen Pflichten wegen Unterlassung seines Besuches in Marienwerder (verg
S. 199) entschuldigte, findet sich von der Hand eines Cabinetssecretärs die Bleinot
für die (nicht vorliegende) Antwort des Königs: „Obligeantes Compliment". — [6] König
Ulrike schrieb, Berlin 12. Juni: „J'espère que la fatigue du voyage n'aura point alté
votre santé."

mais un jeune homme de soixante ans ne tient pas compte de ces bagatelles.

J'espère que le beau temps qu'il fait à présent, favorisera votre excursion à Rheinsberg,[1] où je ne doute pas que vous ne trouviez de la part de l'hôte toute la réception qu'un frère qui a le cœur sensible, peut faire à une sœur qu'il aime. Je n'envie point à mon frère le bonheur qu'il aura de jouir de votre présence, et j'espère bien d'avoir mon tour à votre retour, ma chère sœur, comme vous avez eu la bonté de me le faire espérer.

Voici une petite provision de fruits que je mets à vos pieds, entre autres un concombre de race turque, qui se mange ou cru ou en salade et qui me paraît supérieur aux concombres vulgaires.

Je me trouve ici en affaires depuis mon retour. Les finances me donnent de l'occupation; c'est à cette heure le temps où nous fixons toute la dépense de l'année et où généralement toutes ces affaires se règlent. Cela terminé, je compte prendre les eaux pour me purifier et me rendre moins indigne, ma chère sœur, de vous recevoir chez moi. En attendant cet heureux jour, je vous supplie de me croire avec autant de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21023. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 14 juin 1772.

Je suis bien aise d'apprendre que la cérémonie du sacre et couronne- nent du roi de Suède se soit faite[2] d'une aussi bonne manière que vous e mandez par votre dépêche du 2 de ce mois. Je souhaite que la résente Diète ait le même succès, et vous n'oublierez pas, pour cet effet, le me dire votre sentiment à cet égard et s'il y a apparence qu'elle se erminera bientôt.

Federic.

Nach dem Concept.

21024. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM FRANZÖSISCHEN GESANDTEN MARQUIS PONS.

[Sanssouci, 15 juin 1772.]

Pons berichtet an den Herzog von Aiguillon, Berlin 16. Juni, ber seine Antrittsaudienz:[3] „Sa Majesté Prussienne, après avoir entendu : qu'il m'était prescrit de lui dire en remettant mes lettres de créance, 'a répondu qu'elle était fort touchée des sentiments que le Roi lui

[1] Vergl. S. 247. — [2] Am 29. Mai. — [3] Vergl. Nr. 21013.

témoignait, qu'elle voyait avec plaisir la bonne intelligence se rétabli[r] que, si les circonstances l'avaient quelquefois forcée de paraître s'éloign[er] des intérêts de la France, sa façon de penser n'avait jamais changé, [et] que ses sentiments pour la personne de Sa Majesté avaient été toujou[rs] les mêmes. Sa Majesté Prussienne a bien voulu ajouter les choses l[es] plus agréables sur le choix que le Roi avait fait de moi; elle m'a fa[it] un assez grand nombre de questions qui m'étaient personnelles et toujou[rs] accompagnées des expressions les plus flatteuses. Ensuite Sa Maje[sté] Prussienne m'a parlé de beaucoup d'officiers qu'elle a connus autrefoi[s]. En tout, Monsieur le Duc, il est impossible d'être reçu avec plus d[e] bonté et d'une manière plus agréable."

Nach der Ausfertigung im Archiv des Ministeriums der Auswärtigen Angelege[n]heiten zu Paris.

21025. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 juin 1772.

Vous avez très bien débuté, selon votre premier rapport du 4 d[e] ce mois, et j'approuve parfaitement la réponse que vous avez rendu[e] au sujet du débrouillement des affaires de Pologne.[1] Si l'on revient [à] la charge, vous n'avez qu'à ajouter que les grandes difficultés qu'o[n] avait rencontrées à disposer la Porte à la paix, avaient donné lieu [aux] différents arrangements qu'on avait été obligé de prendre; et, si l'o[n] insiste de les savoir plus en détail, vous n'avez qu'à dire que vous e[n] aviez entendu parler d'une manière si vague que vous n'étiez pas [à] même d'en parler avec quelque précision. Si, au contraire, on vou[s] entretient sur l'entrée des troupes autrichiennes en Pologne, vous aure[z] soin de glisser adroitement par un tiers dans le public, et sans qu[e] vous y paraissiez, qu'au cas qu'il arrivât quelque changement dans l[e] gouvernement de Pologne, ce n'était que la cour de Vienne qui y avai[t] donné lieu par sa prise de possession de la comté de Zips.

Nach dem Concept. Federic.

21026. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLI[N] A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 1. Juni: „Il semble qu'on veuille profiter de la situatio[n] faible et languissante de cette cour pour avoir occasion de la mortifier. J'ai dit qu[e] l'Angleterre avait refusé absolument de vouloir entrer dans aucune démarche au suje[t] du démembrement de la Pologne.[2] La cour d'Espagne n'a pas laissé échapper cett[e] circonstance, sans faire sentir à celle de Versailles combien la faiblesse et le désordr[e] de son administration donnait de supériorité aux autres puissances, et combien elle[s]

[1] Vergl. S. 264. — [2] Vergl. S. 231.

étaient habiles à les saisir pour étendre leurs limites et leurs forces. Si ces reproches sont vrais, comme on me l'a assuré, ils indiquent assez l'espèce d'aigreur qui continue d'exister entre les deux cours, et qui se renouvelle dans toutes les occasions; mais ces reproches sont injustes. La France n'est guère plus intéressée que l'Espagne dans les affaires de la Pologne; ses torts sont d'avoir voulu conserver dans ce royaume une malheureuse influence, sans avoir jamais pu la soutenir et sans avoir jamais pu en prévoir l'utilité."

Potsdam, 15 juin 1772.

Je ne suis point surpris que, selon votre rapport du 1er de ce mois, l'on saisisse l'occasion du démembrement de la Pologne pour faire sentir à la cour où vous êtes, sa faiblesse et son impuissance actuelle. Vous l'avez déjà observé plus d'une fois, et avec raison, que tous les mouvements que cette cour voudrait se donner pour traverser nos arrangements, viendront après coup. Nous nous mettrons en possession de nos acquisitions, sans qu'elle s'y puisse opposer, et quand même elle s'adresserait, pour cet effet, de nouveau à l'Espagne et à l'Angleterre, tout cela ne servira de rien.

Ses torts sont, ainsi que vous le remarquez très bien, d'avoir voulu avoir dans la Pologne une influence qu'elle n'a presque jamais pu se procurer et encore moins établir sur des fondements solides. En effet, je ne me rappelle qu'une seule fois où elle a réussi dans ses desseins, depuis tout le temps qu'elle a eu à faire avec les Polonais. C'est à l'élection de Henri de Valois.[1] Toutes les autres élections des Condé[2] et Conti[3] et même du roi Stanislas[4] ont manqué, de sorte que vous avez bien raison de n'attribuer qu'à sa vanité le désir qu'elle a de se mêler des affaires qui ne la regardent en rien, et qui, par cela même, devaient lui être indifférentes. Mais la prétendue qualité de puissance dominante qu'elle a voulu soutenir autrefois, et dont elle se sent si fort déchue, à l'heure qu'il est, réveille son orgueil, et il lui arrive comme à l'Angleterre, qui ne peut cacher son étonnement aux ministres étrangers qui y résident, de ce que le partage de la Pologne doit se faire, sans qu'il en soit faite la moindre communication aux trois premières puissances l'Angleterre, la France et l'Espagne.[5] Nonobstant tout cela, ce partage se fera cependant sans leur concurrence, je compte même que nous nous mettrons bientôt en possession de nos portions, et comme alors nous pourrions bien en faire faire une notification formelle à toutes les puissances étrangères, je m'attends d'avance à une réponse très sèche

[1] 1573. — [2] Ludwig Prinz von Condé bewarb sich gegen Ende der Regierung Johann Casimirs (1648—1668) um die polnische Krone. — [3] Ludwig Franz, Prinz von Conti, französischer Throncandidat 1697, und Ludwig Franz, Prinz von Conti, dessen Wahl Ludwig XV. 1751 und 1764 gewünscht hatte; vergl. Bd. XXVII, 541; XXVIII, 17. — [4] Stanislaus I. Leszczynski, 1704 durch Karl XII. auf den Thron erhoben, 1733 auf Frankreichs Betreiben abermals zum polnischen König gewählt, musste 1709 und 1735 auf die Krone verzichten. — [5] Vergl. Nr. 21027.

de la part de la cour où vous êtes, qui ne pourra jamais dissimuler le chagrin qu'elle en a.

Au reste, l'anecdote de l'Espagne à ce sujet me paraît très intéressante, et il faudra voir, d'un autre côté, si cet évènement ne portera pas les choses entre l'Autriche et la France au delà des bornes du refroidissement qui se manifeste déjà entre ces deux puissances,[1] et c'est à quoi vous ne discontinuerez point de prêter toute votre attention

Nach dem Concept. Federic.

21027. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES

Potsdam, 15 juin 1772.

Je ne saurais qu'applaudir à la réponse que, selon votre dépêch du 2 de ce mois, vous avez faite sur l'étonnement que le ministèr britannique a manifesté aux ministres étrangers de ce que l'on n'a pa fait la moindre communication à l'Angleterre de nos arrangements en Pologne.[2] En effet, cette couronne ayant si souvent déclaré ne vouloi point se mêler des affaires du Continent, tout ce qui s'y passe, doit lu être aussi fort indifférent et ne la point affecter du tout. D'ailleurs elle a tant d'autres sujets d'être de mauvaise humeur dans le momen présent, que tout ce qui se fait en Pologne, n'est à considérer qu comme une bagatelle au prix du reste.

L'on peut mettre surtout de ce nombre les derniers différends ave le Danemark au sujet de l'histoire scandaleuse de la reine Mathilde qui viennent, à la vérité, de se terminer, mais[3] où elle a poussé so ressentiment au point de ne point faire rendre le salut par son escadre lorsque cette Princesse se passa devant le château Kronborg et fu saluée de 25 coups de canon de la forteresse. A la surprise de tout l monde, les frégates anglaises ont passé fièrement, sans rendre un seu coup de canon, contre tout usage reçu et même stipulé par les traités

Au reste, n'ayant point lieu de présumer que, pendant votre absence il se passera des choses importantes dans votre île, il dépendra de vou de profiter, quand bon vous semblera, de la permission que je vous a accordée de vous rendre, pour quelque temps, en Silésie; mais j m'attends qu'en conformité d'un de mes ordres précédents,[4] vous prendre

[1] Auf Thulemeiers Bericht vom 9. antwortet der König am 15. Juni: „Vou aurez grand soin surtout de me communiquer les anecdotes propres à fournir de conjectures sur le degré d'intelligence qui subsiste actuellement entre les cour de Vienne et de Versailles.“ — [2] Maltzan hatte nach seinem Bericht geantwortet „qu'après le dégoût que l'Angleterre avait toujours témoigné aux affaires du Continent outre la déclaration publique que Sa Majesté Britannique avait faite dans son dernie discours au Parlement, que la nation ne serait point entraînée dans cette guerre, i me semblait qu'il eût été superflu de faire une pareille démarche vis-à-vis des puissances qui déclarent d'y vouloir prendre aucune part“. — [3] Das folgende nach den Bericht Arnims, Kopenhagen 2. Juni. — [4] Vergl. Nr. 20994.

votre route par ici, afin que je puisse vous parler, et qu'avant votre départ vous aurez soin d'instruire mon secrétaire d'ambassade [1] sur la tâche qui lui reste à remplir pendant votre absence. Cette dernière précaution sera surtout très nécessaire, puisque je pourrais bien le charger, dans peu, d'une déclaration à faire au sujet des affaires de Pologne, et où il prêtera l'attention la plus scrupuleuse à la réponse qu'on pourrait lui faire, afin de pouvoir me la rendre ensuite dans les mêmes termes et dans la même étendue qu'il l'aura reçue. Supposé donc que vous eussiez sursis votre départ de quelques jours, vous n'oublierez pas de lui donner encore ces instructions, tout comme au cas que vous fussiez déjà parti, à la réception de ces ordres, le susdit secrétaire ne manquera pas de s'y conformer exactement.

Federic.

Nach dem Concept.

21028. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A RHEINSBERG.[2]

[Potsdam] 16 juin 1772.

Ma très chère Sœur. Je viens de recevoir la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire,[3] et le comte Finck qui se trouve présentement ici, m'a mis au fait de tous les arrangements qu'on vous propose, ma chère sœur, pour votre douaire. Flatté de la confiance que vous daignez avoir en moi, je n'en abuserai pas, ma chère sœur, et je vous dirai avec sincérité le parti que je prendrais, si c'était ma propre affaire. Il me paraît qu'à quelque bagatelle près, vous avez obtenu, ma chère sœur, tout ce que vous aviez demandé pour votre établissement; d'un autre côté, voici la Diète qui tire vers sa fin. Si vous faites de nouvelles difficultés, il est à craindre que l'affaire ne se terminera pas à cette Diète ou que peut-être les états, mécontents de ces demandes, vous accorderont moins qu'ils ne vous offrent à présent. Il me semble de plus que pour un pays comme la Suède, dont les finances sont si mal arrangées, on ne peut guère demander d'efforts plus considérables que ceux auxquels ils veulent s'engager. Je le répète donc: si c'était de mon douaire dont il s'agit, j'accepterais sans difficulté les propositions du comité secret. Je souhaite, ma chère sœur, de me rencontrer en ceci avec la façon dont vous envisagez cette affaire; du moins voudrez-vous bien croire que je vous ai rendu compte avec candeur et sincérité de la façon dont j'envisage ces choses,[4] me renfermant à faire des

[1] Jeanneret de Dunilac. — [2] Königin Ulrike war am 15. Juni zum Besuch des Prinzen Heinrich in Rheinsberg eingetroffen (vergl. S. 247). — [3] Königin Ulrike schrieb, Berlin 14. Juni, der erwartete Courier aus Schweden sei angekommen. „J'ai communiqué au comte Finck toute la dépêche, pour qu'il pût, mon très cher frère, vous en faire un rapport. J'attendrai vos conseils pour me décider tant pour la signature (vergl. S. 253) que pour la démarche que le Roi mon fils me conseille de faire.“ — [4] Darauf antwortete die Königin, Rheinsberg 21. Juni: „J'ai expédié le courrier suédois avec la signature, selon que vous me l'avez conseillé.“

vœux pour votre prospérité et votre conservation, étant avec autant d
considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre très fidè
frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21029. AN DEN KAMMERPRÄSIDENTEN VON DOMHARDT IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 17. Juni 1772.

Hierbeigehendes Schreiben des Königsbergschen Kaufmanns Pele
ist Mir ein anderweiter Beweiss, dass Ihr sehr mal à propos aus d
Schule zu plaudern Euch beigehen lassen, welches dann, wie Ich Eu
nicht verhehlen kann, Meiner Intention gar nicht gemäss gehandelt
und Ihr dahero aller dergleichen sehr unzeitigen Eröffnungen Eu
schlechterdings zu enthalten und solche bis nach wirklich geschehen

[1] Liegt nicht mehr vor. Den Sachverhalt ergiebt eine Denkschrift, d. d. Ber
14. Juni, mit welcher der polnische Gesandte Kwilecki den Ministern Finckenst
und Hertzberg einen Bericht des Unter-Intendanten von Marienburg, Paulitz, an d
Präsidenten der Finanzkammer Piwnicki vom 28. Mai vorlegte. Paulitz berichte
der Kammerpräsident Domhardt habe am 27. Mai von ihm Relais gefordert, am
sich bei ihm zu Tisch angesagt und nach aufgehobener Tafel ihm eröffnet: „»Ne vo
étonnez pas, Monsieur le conseiller, que l'on a demandé des chevaux, et que l'on
demandera davantage. Les circonstances présentes ne le permettent pas autreme
et pour vous en éclaircir en quelque façon, il faut vous dire comme une chose
n'est plus un secret, qu'avant le terme de quinze jours le roi de Prusse mon maî
aura tout seul à disposer dans cette économie, ainsi que dans toute la Prusse polonai
C'est une affaire décidée et finalement arrangée entre les cours respectives de Berl
de Pétersbourg et de Vienne, vu que d'abord après la revue que le Roi mon maî
va tenir à Marienwerder, et dès le moment que la déduction incontestable de
droits sur la Prusse polonaise sera publiée, il va prendre incessamment possession
cette province. Il y a déjà un de ses ministres nommé pour le négoce de l'ho
mage, qui aura d'abord lieu, et peut-être que l'on commencera par le faire prête
l'économie et à la ville de Marienburg.« Il ajouta plusieurs autres choses, tant
rapport aux futurs arrangements des finances que relativement à une cour de justi
qui devrait être établie à Marienburg etc., et finit par me dire d'un ton assuré
dans ce discours son intention n'était pas de faire valoir sa personne dans cette oc
sion ou de m'intimider, mais qu'il m'avertissait en honnête homme, afin que je su
me régler en conséquence et prendre les mesures que je trouverais les plus c
venables, surtout par rapport à mon emploi et à ma possession de Sandho
Kwilecki bat die Minister um Mittheilung dieses Berichts an den König und
Angabe der Gründe, „qui ont pu faire naître les causes dudit rapport".

Finckenstein schreibt demnächst an Hertzberg, Potsdam 16. Juni: „J'ai
occasion de parler moi-même au Roi du dernier mémoire de l'envoyé de Polog
et je lui ai rendu compte des propres termes du discours qu'on imputait au présid
Domhardt. Sa Majesté me dit que cela n'était pas possible, que c'était une histo
qu'ils avaient imaginée eux-mêmes à Varsovie pour avoir une occasion d'entrer
matière sur les nouvelles acquisitions; qu'il fallait leur dire qu'ils ne devaient
croire tous les contes de vieilles femmes; et elle m'a répété en même temps qu
fallait leur faire une réponse en style d'oracle." Vergl. Nr. 21015.

Besitznehmung zu verschieben habt. Denn Ich will durchaus nicht, dass von allen Meinen gegen Euch im Vertrauen gethanen Aeusserungen nur das allergeringste vor der Zeit eclatire.

Friderich.

Nach dem Concept.

21030. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 2. Juni, dass er dem Grafen Panin in Zarskoe Selo einen schriftlichen Auszug aus dem Erlass vom 13. Mai[1] mitgetheilt habe. „Les représentations que la France pourrait vouloir faire ici pour faire accroire à la Russie du désavantage dans ses arrangements avec Votre Majesté pour la Pologne, ne persuaderont pas cette dernière à changer, et quand même elle aurait des propositions plus raisonnables que celles-ci à faire ou qu'elle voulût de loin entamer quelque négociation, elle s'est fermé elle-même le chemin pour y réussir, en tenant ici comme son chargé d'affaires le nommé Sabatier, qui s'est attiré la haine et le mépris de tout le monde par les impertinences qu'il écrit et qu'il débite dans ses propos familiers sans relâche contre la Russie et contre son gouvernement."

Ueber die Antwort, die Panin auf den Auszug ihm habe zustellen lassen, berichtet Solms, dass Panin erkläre, absichtlich nichts von dem Verzicht Polens auf den Rückfall Ostpreussens[2] in dem den Oesterreichern übergebenen Vertragsentwurf erwähnt zu haben, „pour ne pas fournir un nouveau prétexte à cette cour de se raidir dans ses conditions et d'éloigner ainsi les moyens de finir les choses avec elle de bonne grâce, comme on le souhaitait; mais qu'il ferait entrer ce qui serait nécessaire de stipuler pour un pareil arrangement, dans le plan de la pacification de la Pologne auquel il travaillait actuellement; dans lequel plan, en fixant l'état de cette République et les acquisitions respectives de ses voisins, il stipulerait encore la renonciation de tous les droits qu'elle peut avoir sur ses voisins, et en particulier celle à la réversibilité du royaume de Prusse." Ferner erkläre Panin, „qu'il croyait que la cour de Vienne entrait de bonne foi avec nous sur l'idée de partage; ce qui lui faisait espérer aussi qu'elle se renfermerait de bonne grâce dans les bornes de la limitation qu'on lui proposait;[3] mais si, contre cette attente, elle devrait faire de trop grandes difficultés pour s'en accommoder, il n'y aurait alors que la parfaite union, la contenance des deux alliés et enfin le concert de leurs armes qui pourrait l'y déterminer; et la disposition de la Porte d'entrer dans une alliance avec Votre Majesté et la Russie, serait alors une dernière ressource à employer pour la forcer à se prêter à nos vues.

Il vous a plu encore, Sire, de témoigner dans les susdits ordres du 13 de mai que vous étiez de l'opinion que la prise de possession ne serait guère différée que d'une dizaine de jours. Ce mot a alarmé beaucoup le comte de Panin. Il m'a fait dire que ce délai lui paraissait extrêmement court, surtout dans la circonstance actuelle. Qu'il osait espérer que Votre Majesté ne refuserait pas de retarder la prise de possession jusqu'à ce qu'on fût convenu avec la cour de Vienne, afin de prévenir que cette démarche, effectuée dans le moment qu'on négocie avec elle pour la diminution de sa part, ne puisse lui donner de l'ombrage et la déterminer à s'emparer de la totalité de la quote-part qu'elle s'est destinée, sans attendre que nous nous soyons arrangés avec elle à ce sujet."

Ueber die dem Grafen Gregor Orlow zugedachte Auszeichnung[4] berichtet Solms: „Comme le comte Panin a été obligé d'avouer lui-même que Votre Majesté n'avait pas de meilleur moyen pour témoigner Son amitié à Sa Majesté Impériale, que de

[1] Nr. 20942. — [2] Vergl. S. 192. — [3] Vergl. S. 238. — [4] Vergl. S. 193.

donner une marque distinguée de Sa bienveillance royale à la personne que cet souveraine distingue par sa faveur particulière, et qu'en conséquence de cela il conclu alors pour l'ordre, je suis persuadé aussi qu'il n'aura pas sujet de faire jaloux. Il me semble qu'il est convaincu présentement qu'un principal ministre et u favori ont des prétentions égales à l'estime des puissances amies de l'État dans lequ ils se trouvent tous les deux. J'oserais donc croire que Votre Majesté aurait le cho présentement de donner au comte d'Orlow ou Son grand ordre, qui est infinimer précieux, à cause de sa rareté, ou la tabatière, qui aurait un prix équivalent par portrait."

In einem Postscript berichtet Solms über die Schwierigkeiten, die sich bei de Verhandlungen über den Abschluss des Waffenstillstandes in Jassy ergeben hätten.

Potsdam, 17 juin 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, avec une apostille d la même date, et je vous répondrai d'abord sur leurs articles politique Les difficultés que l'armistice a rencontrées encore, disparaîtront bientô et je crois, comme vous, qu'à l'arrivée du comte Orlow tout sera arrang à la satisfaction des deux parties contractantes.

Je ne crains point non plus les insinuations de la France en Russi Persuadé, comme je suis, que cette cour est convaincue de la sincérit de mon attachement à ses intérêts, ces insinuations ne me feront sûremen aucun tort dans son esprit, et je suis fort tranquille à leur égard. J' cru en attendant bien faire d'instruire le baron de Goltz à Paris d quelle manière il doit répondre à la curiosité naturelle des França sur le dénoûment des affaires de Pologne. Le duc d'Aiguillon a déj touché cette corde avec lui dans son premier entretien, et le baro de Goltz l'a assuré n'en savoir aucune particularité, mais qu'il ne douta point que la pacification entre la Russie et la Porte ne devînt u évènement agréable à toute l'Europe.[1] Je lui ai donc ordonné que, l'on revenait à la charge de le questionner sur ce sujet, il n'avait qu' ajouter que les grandes difficultés qu'on avait rencontrées à disposer Porte à une négociation de paix, avaient donné lieu à différents arrang ments, dont il ignorait cependant le détail.[2] De pareils propos vagu et généraux sont sans conséquence, et je ne vous en fais part que po votre information, afin que vous sachiez à quoi vous en tenir, au c que la France voulût prêter une plus grande étendue aux discours d mes ministres dans l'étranger.

Pour la cour de Vienne,[3] le retard du courrier de Pétersbour empêche de pénétrer quelque chose de positif sur le parti qu'elle prendr Le prince de Kaunitz ne s'expliquera probablement point, avant que c courrier ne soit arrivé. On m'assure cependant que son manifeste s les acquisitions est sous presse, et qu'on s'occupe déjà à régler la pr portion des monnaies qui ont cours dans ces districts, avec celles d Vienne. Tous ces préparatifs ne m'en imposent cependant point; je n

[1] Bericht von Goltz, Paris 4. Juni. — [2] Vergl. Nr. 21025. — [3] Das folgend nach dem Bericht Edelsheims, Wien 9. Juni. Vergl. Nr. 21031.

laisse pas moins d'appréhender que cette cour ne traîne encore les affaires bien en longueur. Je connais son penchant à la chicane; elle en met dans toutes ses négociations, et je me tromperais fort, si la présente faisait une exception à la règle. En attendant, j'ai été bien aise d'apprendre d'avance la façon de penser du comte de Panin, au cas qu'elle continuât effectivement à faire des difficultés, et vous ne sauriez mieux faire que de me prévenir toujours à temps de ses sentiments à cet égard, afin de ne nous point croiser dans les arrangements pour lui faire entendre raison.

Au reste, le comte de Panin n'a nullement à appréhender quelque précipitation de ma part dans la prise de possession; je n'y procéderai que d'un parfait accord avec la Russie. Toute cette affaire reposera apparemment jusques après l'entrée de la réplique de la cour de Vienne aux propositions de sa cour, et, pour ce qui regarde, enfin, la renonciation de la Pologne à la réversibilité de la Prusse, j'abandonne entièrement au comte Panin d'arranger cet article de la manière qu'il jugera la plus convenable. Mes intérêts ne sauraient être en meilleures mains, et c'est avec la plus parfaite confiance que, dans cette occasion comme en toute autre, je me repose sur son amitié.

Après ces réflexions politiques, je passe aux autres articles de vos susdites dépêches, et, après avoir parfaitement applaudi à vos mesures pour les porcelaines destinées à l'Impératrice, au Grand-Duc et à quelques-uns de leurs ministres,[1] je vous dirai que la bague pour le comte de Panin[2] est déjà toute prête, et que, comme vous croyez qu'il sera indifférent de faire présenter mon grand ordre ou une tabatière riche au comte Orlow, je me suis décidé pour le premier, de sorte que vous ferez bien de m'adresser, le plus tôt possible, les marques riches de cet ordre qui se trouvent chez vous en dépôt, afin que je puisse en faire préparer de bien richement garnies pour ce favori de l'Impératrice. D'ailleurs, le comte de Rumänzow ayant témoigné tant de politesses à mes officiers, j'ai dessein de lui faire parvenir également une marque de ma reconnaissance et de mon souvenir, que j'aurai soin de vous faire adresser également en son temps. Je compte de le faire consister dans un portrait richement garni, à mettre dans la boutonnière; et si, pour le lui faire accepter, vous croyez qu'il ait besoin du consentement de sa cour, vous aurez soin de le demander pour lui; sinon, vous n'en ferez rien et garderez cette anecdote pour vous seul.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Solms wollte die bereits eingetroffenen Begleitschreiben (vergl. Nr. 20955. 20956) zugleich mit dem Porcellan überreichen (vergl. S. 202) und für dieses bei Panin Zollfreiheit auswirken. — [2] Vergl. S. 193.

21031. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Potsdam, 17 juin 1772.

Je suis surpris d'apprendre par votre dépêche du 9 de ce mo que le courrier de Pétersbourg, porteur de la réponse de la Russie s les acquisitions autrichiennes en Pologne, tarde si longtemps d'arriv à la cour où vous êtes. Nous en sommes pourtant déjà instruits i depuis plusieurs jours,[1] et je ne comprends rien à ce délai. En atte dant, je ne saurais vous rien dire de nouveau à ce sujet; avant q cette réponse ne soit rendue à Vienne, on ne saurait porter un jugeme solide sur la tournure que cette affaire prendra, et la réplique de cour où vous êtes, sera apparemment le baromètre de tout ce phénomè politique.

Federic.

Nach dem Concept.

21032. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 17 juin 1772.

Le retard du courrier de Pétersbourg à Vienne[2] me paraît i compréhensible. Ce ne sera cependant ni le premier ni le dernier dé que l'arrangement de nos acquisitions en Pologne souffrira. L'esprit chicane que la cour de Vienne met dans toutes ses négociations, manquera pas de paraître également dans celle-ci, et qui sait quai nous serons d'accord avec elle sur ce sujet! Je n'ai donc pu rien di de positif là-dessus dans mes ordres immédiats d'aujord'hui, tant comte de Solms qu'au baron d'Edelsheim.[3] Je me suis plutôt bor à de simples réflexions, et vous en apprendrez le détail par les de copies que je joins de ces mêmes ordres à la présente.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21033. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 18 juin 1772.

Mon cher Frère. Je saisis avec empressement toutes les occasio qui se présentent de vous obliger et de vous donner, mon cher frè des marques de ma tendre amitié.[4] Vous me retrouverez tel enve vous dans toutes les occasions de ma vie, prêt à vous rendre tous l services qui dépendront de moi.

J'ai vu avec bien du plaisir, mon cher frère, le ton cordial av lequel l'impératrice de Russie vous écrit.[5] Je vous prie de cultiv

[1] Vergl. Nr. 20997. — [2] Vergl. Nr. 21031. — [3] Vergl. Nr. 21030 und 21031. — [4] Vergl. S. 249. — [5] Das Schreiben der Kaiserin Katharina II. vom 7. Mai (a. S ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 90. 91.

cette correspondance avec tout le soin possible, parcequ'il n'en peut résulter que du bien. Je joins ici la lettre de cette Princesse, par laquelle je vois qu'elle n'est plus si contente des Autrichiens qu'elle paraissait l'être d'abord; aussi le prince Kaunitz met-il dans cette négociation tout l'esprit de chicane dont elle est susceptible. Cela me fait enrager, parceque cela arrête notre prise de possession, et que cela expose à toute sorte de désagréments, tant par les questions des Polonais[1] que d'autres puissances étrangères[2] auxquelles, dans cet état d'incertitude, on ne sait que répondre.

J'ai vu une grande partie du morceau qui nous échoit en partage; notre portion est la plus avantageuse à l'égard du commerce. Nous devenons les maîtres de toutes les productions de la Pologne et de toutes ses importations, ce qui est considérable; et le plus grand avantage de tous est celui que, devenant les maîtres du commerce du blé, nous ne serons, dans ce pays, en aucun temps exposés à la famine. La population de cette acquisition monte à 620000 âmes, et, dans peu, on pourra la porter à 700000; d'autant plus que tout ce qui est dissident en Pologne, y cherchera son refuge. Voilà, mon cher frère, sur quoi nous allons travailler, car le premier soin dans un État est d'en augmenter la population à proportion de ce que le sol est capable de nourrir d'habitants. Je suis avec autant d'estime que de tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21034. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 18 juin 1772.

L'impatience que l'on témoigne là où vous êtes, selon votre dépêche du 12 de ce mois, d'apprendre de quelle manière je me déclarerai, ainsi que la cour de Vienne, au sujet des nouvelles acquisitions en Pologne, est assez déplacée. Il me semble que, dans les conjonctures présentes, on peut être fort tranquille là-dessus à la cour de Saxe. On y est déjà à peu près au fait de tout ce que les puissances intéressées à ces acquisitions pourront communiquer à cet égard. Il doit donc être assez indifférent que cette communication ait lieu un jour plus tôt ou plus tard. Elle y viendra, à ce que je pense, toujours à temps. Le comte de Sacken a raison de supposer que l'arrangement de ces affaires s'accroche à l'arrivée d'un courrier qu'on attend de Pétersbourg.[3] Mais quoi qu'il en soit, la curiosité de la cour où vous êtes, ne tardera

[1] Vergl. Nr. 21015 und 21019. — [2] Vergl. Nr. 21025. 21027 und 21034. — [3] Vergl. S. 266.

pas d'être remplie, et dès que l'affaire se trouvera entièrement terminée, elle sera informée de tout ce qu'elle désire de savoir à ce sujet.

Der König weist 900 Thaler für den Ankauf von Orangenbäumen an, lehnt hingegen die Erwerbung von Sculpturen aus dem Brühl'schen Garten ab.

Nach dem Concept. Federic.

21035. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 18 juin 1772.

A vous dire vrai, votre rapport du 7 de ce mois renferme des nouvelles qui me sont fort indifférentes, et qui ne méritent pas seulement le port de lettre. Que le ministre de la marine soit culbuté ou non, je m'en embarrasse fort peu, et il en est de même des intrigues des ministres de France entre eux. Je pourrai apprendre, en tout cas, de pareilles bagatelles par les gazettes, tandis que les conjonctures présentes vous fourniront bien d'autres matières pour étoffer vos rapports de nouvelles plus intéressantes. Telles sont, entre autres, les dispositions actuelles de la cour où vous êtes, vis-à-vis de l'Autriche, de l'Espagne et de l'Angleterre, ainsi que les propos que l'ambassadeur de Vienne tient sur les affaires du temps, et quantité d'autres du même calibre, sur lesquelles vous ferez bien de diriger votre attention pour m'en rendre des comptes exacts et détaillés.

Au reste, je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que le marquis de Pons est arrivé et a déjà eu sa première audience.

Nach dem Concept. Federic.

21036. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 18 juin 1772.

L'attroupement des matelots qui a eu lieu derechef là où vous êtes,[2] et dont vous me rendez compte par votre dépêche du 9 de ce mois, me fournit quelque sujet de surprise. J'observe que, dans cette rencontre, ce n'est que la reine Julie-Marie seule qui parle aux députés de ces gens, sans que le Roi dise ou ajoute le mot à la réponse qu'elle leur fait en sa présence. Ce Prince, est-il donc entièrement imbécile? C'est ce que je voudrais savoir de vous, et que vous aurez soin de me détailler fidèlement en chiffres. A moins que de l'être, je vous avoue

[1] Vergl. Nr. 21024. — [2] Die Matrosen wünschten eine Änderung ihrer Ablohnung und überreichten dem Könige Christian VII., der aus der Umgebung in die Stadt zurückkehrte, durch eine Deputation ihre Beschwerde. Königin-Wittwe Juliane Marie sass in dem Wagen des Königs.

que je ne saurais comprendre comment, dans une occasion pareille à celle-ci, il a pu se trouver à cette scène et y jouer un personnage tout-à-fait muet. J'attends donc votre rapport là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

21037. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 18. Juni: „Le baron de Swieten m'a montré ... une lettre que le sieur Kwilecki lui a écrite pour lui faire part du prétendu discours qu'on met à la charge du président de Domhardt,[1] et pour réclamer, à cette occasion, la garantie de la paix d'Olive, dont la cour de Vienne s'est chargée. Je lui ai dit qu'il avait remis ici un mémoire sur le même sujet;[2] que c'était une histoire destituée de toute vraisemblance et imaginée, sans doute, par les Polonais pour entrer en explication sur le partage des trois cours. Ce ministre m'a répliqué qu'il l'avait envisagé de même comme une mauvaise finesse, et que, pour ne pas donner dans le piège, il lui avait simplement répondu qu'il avait reçu la lettre ...

Comme il n'y a aucun doute que la cour de Varsovie ne fasse parvenir les mêmes insinuations à Vienne et à Pétersbourg, j'ai cru qu'il était de l'intérêt de Votre Majesté d'informer le comte de Solms et le baron d'Edelsheim de cette démarche du ministre polonais, du motif auquel on doit l'attribuer, et de la réponse qui lui a été faite."

Potsdam, 19 juin 1772.

L'idée est bonne d'informer le comte de Solms et le baron d'Edels-heim de la démarche du sieur Kwilecki auprès du baron de Swieten, lont vous venez de me rendre compte par votre rapport d'hier. Vu :ependant que la cour de Varsovie aura fait passer les mêmes insinuations ı Pétersbourg et à Vienne, il suffira de n'en dire que deux mots à ces ninistres dans les dépêches que vous leur adresserez à ce sujet,[3] et ıuxquelles je ne ferai que me référer dans les premiers ordres immédiats ıue je leur ferai expédier.

Quant à la négociation, au contraire, avec la cour de Vienne au ujet des acquisitions en Pologne,[4] je crois, à la vérité, comme vous, ue le prince de Kaunitz la traînera en longueur, et qu'il épuisera toutes :s finesses de sa politique pour rendre la Russie favorable à ses vues. lais, d'un autre côté, il faut aussi considérer l'embarras où cette égociation doit naturellement le mettre vis-à-vis de la France, et qui engagera à ne faire que des pas bien réfléchis et mesurés dans cette égociation. Le meilleur est que c'est une situation trop gênante pour y arrêter trop longtemps, et tôt ou tard il finira par céder aux modi-cations de la Russie, quoique en rechignant et malgré lui.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Vergl. S. 262. — [2] Vergl. S. 262. Anm. 1. — [3] Demgemäss Ministerial-lasse an Solms und Edelsheim, Berlin 23. Juni. — [4] Vergl. Nr. 21032.

21038. AN DEN OBERST VON SCHLICHTING.

Extract für die Cabinetsvorträge: Schlichting meldet, der Correspondent der Dissidenten in Petersburg, Kammerherr von Goltz, habe an die vornehmsten derselben geschrieben, „dass, da Allerhöchst Se. Königliche Majestät im Begriff wären, Besitz von dem polnischen Preussen und einem Strich von Gross-Polen zu nehmen, denen Dissidenten, so sich darin befinden, hinterbracht werden möchte, Allerhöchstdenenselben ja nicht zu frühzeitig ihre Unterthänigkeit zu bezeigen, sondern sich lieber Befehl darüber ertheilen zu lassen, indem der russische Hof noch immer sehr gnädig für sie dächte und es fast das Ansehen gewinnen wollte, dass der russische und der wiener Hof mit dem Vorgange Allerhöchst Sr. Königl. Majestät nicht zufrieden wären und sich nur durch Anlegung von Magazinen in Polen für ihre Truppen in der Verfassung, mitsprechen und denen Sachen eine andere Wendung geben zu können, setzen wollten."

Potsdam, 19. Juni 1772.

Narrenpossen, windiges Zeug wo nicht ein Wort davon wahr ist und er also keinen Glauben bei messen wird.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract".

21039. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam, juin 1772.]

Mon cher Frère. Je ne doute pas que la Reine notre sœur ne trouve chez vous, mon cher frère, tous les agréments possibles; mais comme peut-être vouz avez peu de pêches, j'ai pris la liberté de lui en fournir une petite provision, d'autant plus que, selon toutes les apparences, elle [ne] pourra manger de ce fruit qu'ici. Je vous demande pardon du style laconique dont je vous écris aujourd'hui; la raison en est que je prends actuellement les eaux, et qu'il faut le moins écrire que l'on peut, pendant cette cure. Je suis avec autant de tendresse que d'estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21040. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A RHEINSBERG.

[Potsdam, juin 1772.]

Ma très chère Sœur. Je suis trop heureux que mon jardin fournisse quelque chose digne de vous être offerte, et comme il se présente quelques pêches de mûres, je prends la liberté de vous les envoyer à Rheinsberg comme les seules choses que peut-être mon frère ne pourra pas vous présenter. J'espère, ma chère sœur, que le beau temps vous accompagnera pendant tout votre séjour à la campagne; du reste, je m'en repose bien sur mon frère, qui, je crois, fera ce qui dépendra de lui, pour vous procurer tous les agréments possibles.

Je bois en attendant les eaux, et comme ma vie est très unie, ce qui la regarde, n'est pas digne que je vous en entretienne. Je me borne donc à vous réitérer les assurances de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21 041. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 juin 1772.

C'est avec plaisir que j'apprendrai que vos espérances à l'égard du douaire de la Reine ma sœur,[1] qui, selon votre dépêche du 5 de ce mois, a encore fait l'objet des délibérations de la Diète, se réalisent, et que tout ce qui a quelque rapport à ladite affaire, soit effectivement arrangé, par la première séance des états, qui aura eu lieu du depuis, conformément, ainsi que vous vous en flattez, aux souhaits de cette Princesse.

Der König bewilligt dem Grafen Dönhoff einen dreimonatlichen Urlaub zur Reise auf seine Güter in Ostpreussen.

Federic.

Nach dem Concept.

21 042. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 juin 1772.

Si l'espoir de recouvrer Belgrade et d'autres pertes de la dernière guerre contre les Turcs fait désirer effectivement à la cour de Vienne la continuation de la guerre entre la Russie et la Porte, comme vous le soupçonnez selon votre dépêche du 13 de ce mois, qui m'est bien parvenue avec une apostille de la même date, soyez assuré qu'elle sera trompée sûrement dans son attente. Les Turcs ont trop besoin de la paix pour lui faire le plaisir d'en reculer la conclusion; de sorte que celle de l'armistice[2] dont on vient de recevoir la nouvelle là où vous êtes, ne manquera vraisemblablement pas d'être bientôt suivie de la pacification entière entre ces deux puissances.

Au reste, soyez sans inquiétude à l'égard des districts dont les Autrichiens comptent de prendre possession. Le commerce de bétail de la Podolie et de l'Ukraine avec mes États ne pourra guère souffrir d'altération par là. Il nous reste encore assez de débouchés ouverts pour ce trafic, et rien n'empêchera de le faire soit par Cracovie soit par Varsovie même.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 261. — [2] Der Abschluss des Waffenstillstandes war am 30. Mai erfolgt.

21 043. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL

Potsdam, 21. Juni 1772.

Dass Ihr nach Eurem Bericht vom 18. Maji[1] die nöthigen Anstalten treffet, um nach Meiner Euch bereits ertheilten Ordre die türkischen Plénipotentiaires zu seiner Zeit auf den Congress zu begleiten,[2] ist ganz gut und findet Meinen völligen Beifall.

Wie Ich aus Warschau vernehme,[3] hat der dasige russische Ambassadeur durch einen Courier die Nachricht erhalten, dass der Waffenstillstand zwischen Russland und der Pforte wirklich geschlossen und förmlich publiciret sei. Es wird also vermuthlich mit dem Congress geschwinder gehen, als man anfänglich zu vermuthen Ursach hatte, und vielleicht ist der Friede zwischen hier und dem Monat Septembris wirklich geschlossen und unterschrieben.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

21 044. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 21 juin 1772.

Quelque problématique que paraisse le retard du courrier de Pétersbourg, qui, au départ de votre dépêche du 13 de ce mois, n'était pas encore arrivé à Vienne, il faudra pourtant l'attendre pour voir comment le prince Kaunitz accueillira les modifications que la Russie a proposées pour les acquisitions de sa cour en Pologne.[4] En attendant, il peut compter, et je viens même d'être informé,[5] que les généraux russes ont reçu ordre de ne point laisser entrer les troupes autrichiennes ni à Léopol ni dans les autres districts qu'on ne veut pas leur accorder, de sorte que je crois avec vous qu'à la fin la cour où vous êtes, ne fera pas tant de difficultés d'acquiescer aux propositions de la Russie,[6] et qu'il y aura moyen d'accommoder les deux parties à ce sujet.

En attendant, je me réfère à la dépêche que vous aurez reçue de mon département des affaires étrangères au sujet d'une insinuation que le sieur Kwilecki a faite au baron Swieten au sujet du démembrement de la Pologne,[7] et comme, au reste, je viens de recevoir, par mes dernières lettres de Varsovie,[8] la nouvelle de la conclusion et de la

[1] Der König sendet eine Abschrift des obigen Berichtes von Zegelin am 21. Juni an Solms und verweist ihn auf den Ministerialerlass vom 23. (vergl. Nr. 21 037). — [2] Vergl. S. 84. — [3] Vergl. Nr. 21 042. — [4] Vergl. S. 238. — [5] Bericht von Benoît, Warschau 13. Juni. — [6] Edelsheim berichtete: „Les Turcs ne se fiant plus à ses belles paroles, la France étant justement indisposée contre la cour d'ici et les Polonais jetant tout le blâme de leur sort sur elle, ce serait bien le comble de la sottise, si le prince Kaunitz voulait faire la grimace à Votre Majesté et à la Russie, dont l'amitié est si nécessaire et si avantageuse aux véritables intérêts de ses souverains." — [7] Vergl. Nr. 21 037. — [8] Vergl. Nr. 21 042.

publication de l'armistice entre la Russie et la Porte Ottomane, je suis bien aise de vous en avertir pour votre direction.[1]

Der König wiederholt den Auftrag, Erkundigungen über den Ingenieurmajor Bateggio einzuziehen (vergl. S. 243).

Nach dem Concept. Federic.

21045. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 juin 1772.

La nouvelle la plus intéressante que je puis vous mander, en revanche des particularités renfermées dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois, qui m'a été bien rendue, et dont vous aurez soin de faire part au Prince-Stathouder et au duc Louis de Brunswick, c'est la conclusion et publication de l'armistice entre la Russie et la Porte, dont je viens d'avoir avis par mes lettres de Pologne.[2] Ce premier pas étant donc fait, le congrès auquel les plénipotentiaires se trouvent déjà désignés de part et d'autre, ne tardera guère à s'ouvrir, et si mes conjectures sont justes, je crois qu'on pourra se flatter de voir l'ouvrage de la pacification terminé vers le mois de septembre prochain et la paix entièrement rétablie entre les puissances belligérantes avec le commencement de l'hiver.

Au reste, ne discontinuez pas à me marquer soigneusement tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

21046. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 juin 1772.

Je sens très bien qu'il vous faut quelque temps pour pénétrer la façon de penser actuelle de la cour où vous êtes; mais pourvu que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, vous mettiez toute l'adresse et l'activité nécessaire dans vos recherches, vous ne sauriez manquer de vous en mettre au fait dans peu. Vous saisissez, en attendant, très bien l'objet qui fixe surtout mon attention dans le moment présent. L'accueil que Sa Majesté Très-Chrétienne et son ministère vous ont fait,[3] me paraît déjà un nouvel indice que la France est très mécontente de son alliée, l'Autriche. Il s'agit donc de savoir plus positivement jusques à quel degré ce mécontentement est porté, et c'est justement à quoi vous donnerez toute votre attention. Vos entretiens familiers

[1] Der König übersendet am 21. Juni obigen Erlass, sowie den an Zegelin (vergl. Nr. 21043) abschriftlich an Finckenstein. — [2] Vergl. Nr. 21042. — [3] Goltz rühmte die günstige Aufnahme, die ihm zutheil wurde.

avec l'ambassadeur de Vienne, auxquels la bonne intelligence entre no
deux cours vous fournira le prétexte le plus plausible, pourront vou
être d'un grand secours dans vos recherches à cet égard. Un mot qu
lui échappera par-ci par-là dans la conversation, vous fera bientôt juge
sur quel pied les deux cours sont ensemble.

Un autre objet de votre attention doit être quelle est la positio
actuelle des affaires entre l'Angleterre et la France. La sortie d
l'escadre de Brest, dont vous faites mention dans votre susdit rappor
vous mettra peut-être sur les voies de l'approfondir également. D
pareils évènements font, à l'ordinaire, pendant un temps le sujet d
toutes les conversations, et vous ferez bien d'en profiter pour parveni
à connaître plus particulièrement les dispositions de ces deux cours, l'un
vis-à-vis de l'autre.

Au reste, et au cas qu'on touchât de nouveau avec vous la situatio
actuelle des affaires entre la Russie et la Porte, vous n'avez qu'à dir
tout naturellement que, l'armistice étant effectivement conclu et publié,
il y avait toute apparence que le congrès de paix irait s'ouvrir in
cessamment, et que, vu les inclinations pacifiques des deux parties, l
paix ne tarderait pas non plus d'être arrêtée et signée.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 047. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 23 juin 1772.

Je suis tout-à-fait de votre sentiment sur les heureuses suites qu'o
peut se promettre de l'armistice entre la Russie et la Porte.[2] Il m
paraît également de très bon augure pour la négociation de la paix,
j'espère qu'elle ira grand train et rencontrera moins de difficultés. L
prince de Kaunitz même y trouvera un nouveau motif d'abroger se
chicanes et de ne point insister trop vivement sur la part que sa co
a d'abord demandée au démembrement de la Pologne. Ce minist
sentira bien, tant par la fermeté avec laquelle la Russie insiste sur d
justes modifications, que par le refus qu'elle fait d'admettre les troup
autrichiennes dans les districts qu'elle ne veut point leur céder,[3] qu'
ne l'aura pas à si bon marché avec elle, et qu'ainsi le meilleur par
pour sa cour sera de s'accommoder aux circonstances. Mais ce q
l'engagera surtout à être plus modeste, c'est qu'il n'a absolument rie
à attendre de la part de la France, ainsi que je vous l'ai déjà fa
observer précédemment.

Au reste, je ne suis, à la vérité, pas éloigné de déférer à la d
mande ci-jointe de la duchesse de Courlande que vous venez de m'adresse
à la suite de votre second rapport d'hier, en tant qu'elle regarde l

[1] Vergl. Nr. 21 042. — [2] Vergl. S. 271. — [3] Vergl. S. 272.

instructions favorables à donner à mon ministre à Varsovie pour la sûreté de son entretien;[1] mais ce ne sera toutefois qu'en gros que je prendrai ses intérêts à cœur, et je ne me chargerai ni de la garantie qu'elle me demande, ni de lui faire assurer les revenus de Wartenberg; de sorte que vous aurez soin d'instruire en conséquence le sieur Benoît à Varsovie et de faire expédier, en même temps, à la Duchesse une réponse, à la vérité polie et obligeante, mais sans m'engager à rien relativement aux deux derniers articles.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21048. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 24 juin 1772.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été fidèlement rendue. J'ignore si le parti français tâche effectivement, comme vous paraissez e croire, à détourner le Roi du voyage de Pétersbourg.[2] Tout ce que e puis vous affirmer, c'est que la Reine ma sœur fait tout son possible pour persuader ce Prince de l'entreprendre. Mandez-moi jusques à quand vous pensez que la Diète pourra durer encore; et comme je ne ne rappelle pas d'avoir rien entendu qu'on ait arrangé jusqu'ici la noindre chose par rapport à l'article des finances, n'oubliez pas de me lonner également des éclaircissements sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

1049. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 juin 1772.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue. Mandez-moi en combien vous présumez réussir pour faire retomber, en plus rande partie au moins, sur les Autrichiens l'odieux de l'affaire du émembrement projeté de quelques-unes des provinces de la Pologne. aites-les envisager autant que possible, mais toujours sous main et sans araître à découvert, comme les principaux auteurs du bisbil et qui par eur exemple avaient fait naître la première idée de conquête aux autres uissances voisines. C'est un sûr moyen d'y parvenir.

[1] Die Dotation der Herzogin war auf mehrere namentlich aufgeführte Allodialiter des Herzogs angewiesen. Die Abmachung hatte die Bestätigung durch König anislaus erhalten. Die Herzogin, die auf der Durchreise in Berlin weilte, bat, erlin 22. Juni, den König um Instruction für Benoît, auf dem künftigen Reichstag hin zu wirken, dass auch die Republik Polen ihre Zustimmung gebe. Vergl. S. 12. 165. — [2] Dönhoff berichtete: „Je crois encore, à l'heure qu'il, est que les Bonnets ne s'opposent point à ce dessein, mais je ne doute pas non plus que le parti français ne fasse ut au monde pour en détourner le Roi."

Pour ce qui regarde les districts dont la cour de Vienne s'e emparée,[1] il n'y a pas apparence qu'elle les gardera tous indistinctemen La négociation qui vient d'être entamée à ce sujet par le comte Panii en fera vraisemblablement regorger quelques-uns et l'obligera à se co tenter de moins.

En attendant, les déclamations et protestations que les Polona comptent d'opposer à nos desseins,[2] ne seront certainement pas, comm vous dites, de grande efficace. Les puissances qu'elles attaqueron sauront se défendre, et les sujets de réplique ne leur manqueront sûr ment pas.

On m'a voulu assurer, au reste, que les Confédérés qui se trouve dans les États d'Autriche, y sont traités assez rudement, et qu'on le y témoigne très peu de ménagements. Marquez-moi donc si l'on e instruit là où vous êtes, de ces comportements à leur égard, ou si c les ignore.

Federic.

Nach dem Concept.

21050. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Potsdam, 24 juin 1772.

Voilà donc enfin la réponse de la cour de Russie rendue à la co où vous êtes. Il s'agit de voir maintenant quel parti le prince c Kaunitz prendra en conséquence. C'est une crise qui décidera de tou la négociation. Il en aura pris d'abord, j'en suis persuadé, un air r frogné; votre dépêche du 17 de ce mois en fournit déjà quelques indices mais son front se déridera. Peut-être s'est-il attendu que le com Panin ne mettrait pas dans une balance aussi juste et exacte l prétentions de sa cour. Cependant, il en sera désabusé, à l'heure qu est, par sa réponse. Cela ne peut que déranger le plan qu'il a imagin Toutefois, en réfléchissant plus mûrement sur les motifs de la Russi ainsi que sur la fermeté avec laquelle elle paraît les soutenir, il se rendr ainsi que vous l'observez, à la force de ces motifs. Deux raisons su tout me le font présumer. La conclusion de l'armistice entre la Russ

[1] Vergl. S. 278. — [2] Benoît berichtete: „Ils enverront des députés ici po déclamer . . . Le ministère polonais nous donnera des mémoires et protestations, po prouver à la nation et aux puissances étrangères qu'il n'y a point eu de conniven en ceci entre leur Roi et les voisins. Ils avouent eux-mêmes qu'ils n'en sauraie faire davantage, de sorte que tout cela finira par des manifestes à leur façon." - [3] Wie Edelsheim berichtete, hatte Kaunitz nach Empfang der russischen Antwort vo läufig zu Golizyn geäussert, „qu'il voyait bien qu'on voulait réduire la cour d'ici rien dans l'affaire du partage, et qu'il était fâcheux de prévoir qu'une chose qu'c avait cru pouvoir regarder comme tout-à-fait arrangée, allait être assujettie à c nouvelles négociations; qu'ayant cru, de bonne foi, avoir peut-être demandé trop pe il ne se serait certainement pas attendu qu'on proposerait des modifications précisemer sur les morceaux les plus importants de cette portion" (vergl. S. 238).

et la Porte, dont je vous ai déjà averti par mes derniers ordres,[1] et dont la nouvelle lui sera parvenue également, ainsi que la considération de ne pouvoir plus compter ni sur la Porte ni sur la France, l'y engageront, et il serait insolent de sa part, s'il voulait nager contre le courant et se commettre contre toute rime et raison.

En attendant, j'approuve parfaitement que vous ayez prévenu le prince de Kaunitz sur l'expédition de mes ordres au sieur de Zegelin,[2] et je suis charmé de l'accueil obligeant que ce ministre a fait à vos propositions.

D'ailleurs, on prétend qu'il y a eu quelques-uns des Confédérés qu'on a mis aux arrêts à Teschen; je ne me fie cependant pas trop au canal qui m'a fourni cette nouvelle, et vous ferez bien d'en prendre des informations plus exactes pour me dire ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

21051. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 juin 1772.

Ce n'est qu'avec bien du plaisir que j'observe, par vos dernières dépêches du 9 de ce mois, l'accord parfait qui règne entre mes idées et celles du comte de Panin sur la situation actuelle des affaires.[3] Elles sont, en effet, très analogues, et il a bien raison de se persuader que l'Angleterre ne prêtera pas l'oreille aux insinuations de la France contre nos arrangements. Bien plus, je sais positivement qu'elle s'y est refusée d'une manière qui ne laisse plus la moindre espérance à cette dernière de l'y engager.[4] Il peut être tout aussi tranquille au sujet des opérations françaises sur mer.[5] Malgré tous les bruits qu'on a fait courir, les forces qu'elle a fait sortir de ses ports, se bornent à un couple de vaisseaux de guerre et quelques frégates,[6] qui ne suffisent assurément pas pour une entreprise de conséquence.

[1] Nr. 21044. — [2] Da zwischen Wien und Thugut auch während der Zeit seiner Anwesenheit auf dem Congress directe Verbindung unterhalten werden sollte, hatte Edelsheim Kaunitz gebeten, diese Verkehrsgelegenheit für die Sendungen an Zegelin benutzen zu dürfen. — [3] Solms berichtete nach einer Unterredung mit Panin: „C'est une si grande satisfaction pour ce ministre d'apercevoir à cette heure si fréquemment la parfaite conformité des sentiments de Votre Majesté avec ceux de sa cour, que, pour exprimer bien fortement l'impression que cela fait sur lui, il me dit que, s'il était possible qu'on pût vouloir l'obliger à prêter son ministère à quelque chose qui serait contraire aux intérêts de la monarchie prussienne, il ne balancerait pas un moment de renoncer à sa charge plutôt que de s'y conformer." — [4] Vergl. S. 231. — [5] Solms berichtete: „La seule chose qui pourrait embrouiller beaucoup, ce serait, si les Français s'avisaient d'attaquer la flotte russe dans l'Archipel. Cela rallumerait sans doute le courage des Turcs et ferait manquer la paix de cette année." — [6] Bericht von Goltz, Paris 4. Juni.

En attendant, voici, conformément à mes promesses, l'extrait d mes dernières lettres de Vienne.[1] Ces nouvelles ne décident cependa encore de rien. C'est la première exhalaison de la vivacité du prin Kaunitz. Sa dernière résolution sera plus modérée. La nouvelle d la conclusion et de la publication de l'armistice entre la Russie et Porte l'adoucira, j'espère. Il chicanera peut-être encore un peu le terrai et puis il se rendra. Il s'est trop avancé pour pouvoir reculer. Po ce qui regarde, au contraire, la prise de possession des districts que cour a demandés, il se dépêche furieusement.

Selon mes lettres de Varsovie,[2] Wieliczka est non seulement dé occupé par les Autrichiens, mais ceux-ci y ont aussi déjà mis la ma sur la provision de sel qui s'y trouvait, en ordonnant de ne livr qu'entre leurs mains l'argent qu'on en retirerait. On prétend mên qu'il y en a pour la valeur de 50000 ducats. L'officier russe qui commandait avec deux compagnies et quelques cosaques, leur a, à vérité, représenté qu'il n'avait point d'ordre de leur faire place, et qu espérait qu'ils ne mettraient point de soldats dans cet endroit des salin du Roi; mais le commandant autrichien, le sieur d'Alton,[3] a répon qu'il n'agissait que par ordre de sa cour, et que les Russes étaient l maîtres d'y rester aussi, vu que ce ne serait pas la première fois q les troupes des deux Impératrices se fussent trouvées ensemble comn amies dans le même endroit. On ajoute que cette prise de possessi indique bien que l'Autriche ne veut pas renoncer à un pouce de terra au delà de la Vistule et entre cette rivière et le San, et qu'elle con nuera à occuper tous ces districts.

Si donc elle se met en possession de tout ce qu'elle a demand avant que nous soyons d'accord avec elle sur ses acquisitions, et q notre convention soit conclue et signée, il sera difficile après de l faire admettre les modifications que la Russie lui a proposées, et crains fort que cette négociation ne traîne alors extrêmement en longue Mais au cas que cela arrivât effectivement, je ne vois pas ce qui no dût empêcher, la Russie et moi, d'imiter son exemple et de nous mett également dans la possession de nos acquisitions respectives et de co tinuer ensuite notre négociation entamée. C'est une idée que je vo ai déjà suppéditée dans mes ordres de Stargard du 1er de ce mois et vous ne manquerez pas d'en faire usage dans vos entretiens av le comte Panin.

En attendant, il y a à Elbing une petite garnison polonaise, q a reçu ordre de la commission de guerre de se défendre jusques à dernière extrémité.[5] Je ne vous fais cependant part de cette anecdo qu'afin que, lorsque le temps sera venu que je me mette en possessi de cette ville, et que cette garnison, par sa résistance, m'oblige à us

[1] Vergl. Nr. 21050. — [2] Bericht von Benoît, Warschau 17. Juni. — [3] Vorlage: „Althan". — [4] Nr. 20991. — [5] Vergl. S. 185.

de la force, vous sachiez d'avance ce qui en est des cris et des lamentations dont les Polonais ne manqueront pas d'étourdir le public.

Pour ce qui est, au reste, du voyage du roi de Suède en Russie, dont vous parlez dans votre apostille du 9 de ce mois,[1] je suis bien aise de vous dire que j'ai fait tout ce que j'ai pu, pour engager ce Prince à ce voyage, et que ma sœur, sa mère, est parfaitement d'accord avec moi à ce sujet,[2] mais que je crains fort que le parti français ne fasse tous ses efforts pour en détourner Sa Majesté.[3]

Federic.

P. S.

Les lettres de Varsovie[4] ajoutent encore que la nouvelle de l'armistice[5] a été un coup de foudre pour tous ceux d'entre les Polonais qui se sont imaginés que la Porte ne laisserait point passer cet été, sans faire de nouveaux efforts contre la Russie. Les adhérents de Potocki, qui avaient recommencé à bâtir sur de nouvelles chimères depuis la publication du dernier universal,[6] sont de nouveau entièrement abattus. Aussi apprend-on de tous côtés que des troupes entières de Confédérés se rendent en partie aux Russes et en partie au comte Branicki. Un soi-disant colonel nommé Schütz, qui a toujours été le plus fameux partisan, est venu, de cette façon, avec un corps de 300 hommes au général Suworow, et il a été reçu aux mêmes conditions que Zaremba.[7] Cette manière douce et généreuse de traiter les Confédérés fait qu'ils ne craignent plus tant de se rendre aux troupes russiennes.

Nach dem Concept; das Postscript nach der Ausfertigung.

21052. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 24 juin 1772.

Voilà donc, à la fin, la réponse de la Russie arrivée à Vienne, et les copies ci-jointes de mes ordres immédiats, tant au baron d'Edelsheim qu'au comte de Solms,[8] vous apprendront l'horoscope que je tire de toutes les nouvelles qui me sont entrées par la poste d'aujourd'hui

[1] Solms berichtete: „On parle ici sous main d'un voyage que le roi de Suède fera en automne de cette année en Finlande, d'où il pourrait peut-être venir jusqu'à Pétersbourg"; man treffe thatsächlich einige Vorbereitungen für seine Aufnahme. „Personne cependant, à ce qui me paraît, en a des informations sûres." — [2] Vergl. Nr. 20742 und 20803. — [3] Vergl. Nr. 21048. — [4] Bericht Benoîts, Warschau 17. Juni. — [5] Vergl. S. 271. — [6] Benoît hatte, Warschau 13. Juni, über den Erlass des Universals durch Potocki berichtet, „par lequel il encourage les Confédérés à tenir ferme et à être assurés que la Porte Ottomane va encore employer les plus grands efforts pour leur soutien". — [7] Nach Benoîts Bericht, Warschau 24. Mai, wurden die Mannschaften den polnischen Krontruppen einverleibt und die Officiere gegen die schriftliche Verpflichtung, nicht mehr zur Conföderation zurückzukehren, freigelassen. — [8] Vergl. Nr. 21050 und 21051.

au sujet de notre négociation et de nos arrangements avec les deu cours impériales. Je me trompe fort, ou l'expérience le confirmera en plein

Nach der Ausfertigung. Federic.

21053. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 [juin 1772].

Mon cher Frère. Je ne suis pas embarrassé de la façon dont vou amuserez notre sœur à Rheinsberg; les plaisirs champêtres que la cam pagne fournit, sont, à mon gré, bien supérieurs aux spectacles et fête des grandes villes; la nature fait tout pour les premiers, et l'art s'efforc à les imiter imparfaitement dans les autres. Pour moi, je jouis ici présent également de la campagne, en prenant les eaux et me préparan à recevoir une plus illustre compagnie. En attendant, le bon margrav d'Ansbach m'a fait le plaisir de venir chez moi,[1] et mon neveu vien de retourner d'une petite tournée que je lui ai fait faire en Prusse.

Mes nouvelles de Vienne m'annoncent l'arrivée du courrier d Russie, qui porte ce que l'on rogne aux possessions autrichiennes. L prince Kaunitz n'y a pas répondu encore, cependant il n'a pas ét d'une fort mauvaise humeur;[2] ce qui me fait croire qu'ayant appri la nouvelle de l'armistice publié entre les Russes et les Turcs, qu'il n se gendarmera pas beaucoup. D'autre part on me mande de Pologn que, sans considération pour des détachements russes qui se sont trouvé dans les lieux dont ils ont voulu prendre possession, ils les ont occupé sans s'en embarrasser.[3] Il est sûr que, si les Turcs n'étaient pas aus bas qu'ils le sont, et que, si le prince Kaunitz se voyait le moins d monde étayé par les Français, que ce beau partage de la Pologn donnerait lieu à la guerre la plus sanglante; mais, heureusement pou nous, la position actuelle de la cour de Vienne l'oblige à s'accommoder

Ce qu'il y a de fâcheux pour nous, c'est que cette négociatio retardera encore de quelque temps notre prise de possession, et cel arrête et dérange beaucoup de mesures que j'ai prises en comptant su le 1er du juin. Mais, enfin, pourvu que cette affaire se termine bien il faut encore s'en contenter, car les chicanes du prince Kaunitz son aussi subtiles que les négociations de la cour de Rome, dont les une et les autres n'aboutissent pas à grand'chose.

Voilà, mon cher frère, où nous en sommes à présent; je m flatte de voir plus clair dans le chaos, lorsque j'aurai le bonheur d vous posséder ici. Je me réserve à ce temps de vous assurer de viv voix de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels j suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 20879. — [2] Vergl. Nr. 21050. — [3] Vergl. S. 278.

21054. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 24 juin 1772.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu la réponse que vous avez, ma chère sœur, la bonté de me faire; je suis charmé que les fruits[1] vous aient été agréables, et j'en enverrais volontiers plus souvent, si ce n'était la difficulté de vous les faire parvenir, qui m'en empêche; mais j'espère que mes vergers, piqués du point d'honneur, me fourniront abondamment des fruits en tout genre pour vous les offrir, quand j'aurai le bonheur de vous posséder ici.[2]

J'en aime la Schmeling[3] davantage de ce qu'elle est aussi heureuse que de vous contenter, ma chère sœur. Les plaisirs champêtres que vous goûtez à Rheinsberg, sont les véritables plaisirs, ils satisfont et ne dégoûtent jamais; pour les autres, ils ennuient à la longue, parcequ'ils ne sont pas aussi naturels que les premiers.

J'ai joui autrefois du bonheur dans cet endroit que vous honorez de votre présence; j'y menais une vie simple, douce et laborieuse en même temps. Actuellement, dans la carrière que je cours, je me vois obligé de me mêler sans cesse d'affaires étrangères; j'oublie mon personnel, et je suis le dernier auquel je songe dans la journée. La nécessité m'impose cette loi, et quand on est chargé d'un fardeau, il faut le porter, quelque pesant qu'il soit; car il serait honteux de le rejeter et de s'en juger soi-même indigne.

Voilà, ma chère sœur, quelques bouffées de morale que j'aurais dû supprimer en vous écrivant; je me nourris en attendant de la flatteuse idée de mon bonheur prochain et de pouvoir vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

21055. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 25 juin 1772.

Autant le projet de la famille des Czartoryski dont le comte de Sacken vous a parlé selon votre dépêche du 19 de ce mois, pour réunir la noblesse polonaise avec son roi et le ministère, sans réfléchir au motif qui le produit,[4] est beau en lui-même, autant est-il difficile et

[1] Vergl. S. 270. — [2] Auf der Rückreise von Rheinsberg nach Berlin, vergl. S. 257. — [3] Königin Ulrike schrieb, Rheinsberg 21. Juni: „La Schmeling (vergl. Bd. XXXI, 270. 619) nous enchante avec sa belle voix le soir, et de nouveau nous vous rendons des grâces de ce que vous lui avez permis de nous en laisser jouir.“ — [4] Nach Sackens Erzählung liessen die Czartoryski durch Sendboten dem Adel in allen Provinzen Friede und Eintracht predigen, indem sie es für möglich erklärten,

même impossible pour l'exécution. Aussi les dissensions qui déchirent la Pologne, ne pourront-elles jamais être apaisées autrement que par l'intervention des puissances voisines, et à moins que celles-ci ne s'en mêlent pour faire entendre raison aux mutins, elles prendront difficilement fin.

Le nouvel emprunt que la cour où vous êtes, a fait, à Gênes, par le moyen du comte de Bolza, va remettre l'état de ses dettes sur l'ancien pied, sans que l'acquit de quelques-unes, fait par la *Steuer*, le diminue en rien. Ce n'est pas là certainement un moyen de sortir du labyrinthe des dettes où l'on se trouve, c'est, au contraire, s'y embourber tout de nouveau et augmenter la misère publique, qui n'est déjà que trop grande.

Le margrave d'Ansbach, qui est ici, m'assure avoir vu, en passant par la Saxe, près de Döbeln des personnes mortes de misère sur le grand chemin.

Federic.

Nach dem Concept.

21056. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 25 juin 1772.

Je me soucie tout aussi peu des querelles et discussions du sieur de Monteynard avec le ministère, dont votre dernière dépêche du 14 est remplie, que des vieilles neiges. Qu'il soit favorisé et soutenu ou mortifié et culbuté, cela m'est fort indifférent. Dans les conjonctures présentes, il y a bien d'autres objets qui m'intéressent, et dont il m'importe d'avoir des notions justes et exactes: sur quel pied est actuellement la France avec l'Autriche, l'Espagne et l'Angleterre, et d'autres nouvelles du même calibre. Voilà des matières auxquelles vous aurez soin de donner toute votre attention. Si vous ne vous évertuez pas à les tirer bien au clair, vos rapports, avec toutes leurs anecdotes, ne me serviront à rien. Je suis bien aise de vous le répéter pour votre direction.

Nach dem Concept. Federic.

21057. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 juin 1772.

Je vois, par le contenu de votre dépêche du 19 de ce mois, que l'on soupçonne en Angleterre que le chevalier de Yorke pourrait bien ne pas retourner à son ambassade de Hollande, mais y être relevé par

„de conjurer l'orage, si on pouvait remettre l'harmonie et la confiance dans la nation". Dabei bezeichnete Sacken als ihren Plan, „de se rendre maîtres absolus de la Pologne".

un ministre du second ordre. Comme il n'y a actuellement aucune négociation d'importance sur le tapis, il me semble qu'il doit être effectivement assez indifférent que l'Angleterre entretienne ou un ambassadeur ou tel autre ministre caractérisé auprès de la République. En attendant, autant que je crois connaître le général de Yorke, je suis persuadé que vous avez raison de dire qu'il renoncera peu volontiers à son ambassade en Hollande, et qu'il la préférera toujours à toute autre place.

Federic.

Nach dem Concept.

21058. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 juin 1772.

La réponse que vous avez fait expédier à la duchesse de Courlande,[1] est conforme à mes idées. Je l'ai signée, et vous la recevrez de retour, à la suite de la présente, pour lui donner bonne et prompte adresse. Mais je vous avoue que je ne me promets pas un grand succès de mon intercession à la prochaine Diète de pacification en Pologne. Les esprits n'y seront pas assez favorablement disposés pour faire beaucoup d'attention à l'appui que je voudrais bien accorder à cette Princesse; peut-être un mot en Russie ferait bien plus d'effet, et je m'en rapporte à votre jugement si vous croyez convenable que le comte de Solms parle en sa faveur.[2]

Au reste, je compte que mes premières lettres de Vienne nous feront voir plus clair dans les idées du prince de Kaunitz sur la réponse de la Russie et dans le parti qu'il prendra relativement aux acquisitions de sa cour en Pologne.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21059. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 25. Juni, auf den Erlass vom 24.:[3] „Je me suis attendu que [Kaunitz] ne céderait pas d'abord, et qu'il commencerait par disputer encore un peu le terrain; peut-être voudra-t-il attendre à voir comment la réponse préalable qu'il a fait tenir au prince Lobkowitz, il y a quelques semaines,[4] sera accueillie à Pétersbourg, pour se décider tout-à-fait sur le parti qui lui reste à prendre; mais pour peu que la cour de Russie continue à lui montrer de la fermeté, il ne tardera pas à se prêter à ses vues. Je le crois trop bon politique pour laisser échapper un avantage réel et aussi considérable que celui qu'on a offert à sa cour, et il n'est pas possible que, dans le temps que la guerre est sur le point de finir entre la Porte

[1] D. d. Berlin 24. Juni, vergl. Nr. 21047. — [2] In einem Erlasse vom 27. Juni billigt der König die demgemäss von Finckenstein aufgesetzte Instruction an Solms, Berlin 27. Juni, und sendet sie vollzogen dem Minister zurück. — [3] Nr. 21052. — [4] Vergl. Nr. 21017.

et la Russie, il veuille risquer d'en commencer une nouvelle, sans secours de la part de son allié, contre les forces réunies de Votre Majesté et de la cour de Russie."

Potsdam, 26 juin 1772.

Mes ordres précédents vous auront déjà appris combien je suis d'accord avec vous sur l'issue de la négociation entre la Russie et l'Autriche au sujet des acquisitions en Pologne, et votre rapport d'hier ne fait que confirmer la conformité de mes idées avec les vôtres. Nous ne tarderons plus guère d'en apprendre le dénoûment, et je compte toujours, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres d'hier,[1] que les dépêches de Vienne de l'ordinaire prochain nous feront voir plus clair dans cette opération politique du prince de Kaunitz. Vous me ferez donc plaisir, si vous pouviez vous rendre ici lundi prochain, 29 de ce mois, pour rester quelque temps auprès de moi. Dans cet intervalle, toute cette affaire se décidera, et il me sera plus aisé de vous communiquer mes idées et d'apprendre les vôtres.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21060. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 juin 1772.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 16 et 20 de ce mois. L'envie du sieur Struensee à se voir employé de nouveau dans les finances,[2] est bien déplacée; j'aurais cru que la correction qu'il vient d'éprouver, l'aurait rendu plus raisonnable, et qu'il bénirait le Ciel de pouvoir reprendre ses anciennes fonctions de professeur, sans jamais plus penser à rentrer dans une carrière qui lui a été si funeste; d'ailleurs, ce n'est pas le fait des écolâtres que les finances; pour l'ordinaire, ils n'y entendent goutte et en ont peu ou point de connaissance.

En attendant, vous avez très bien répondu à la question du comte d'Osten dont vous faites mention;[3] et, si, par hasard, on revenait à la charge vous parler de l'acquisition de la Prusse polonaise, vous continuerez toujours à dire de même que vous n'aviez reçu aucunes instructions sur cet objet de ma part, et qu'ainsi vous étiez dans une parfaite ignorance là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Nr. 21058. — [2] Wie Arnim, Kopenhagen 20. Juni, berichtete, äusserte Struensee, „que, son séjour à Copenhague lui ayant fait oublier pour ainsi dire le peu de talents qu'il avait pour instruire la jeunesse, vu qu'il ne s'était appliqué qu'aux finances, il désirait beaucoup que Votre Majesté voulût l'employer dans cette carrière". — [3] Auf Ostens Frage nach der Theilung Polens hatte Arnim, nach seinem Berichte vom 20. Juni, ihn seiner völligen Unkenntniss versichert.

21061. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 27 [juin 1772].

Mon cher Frère. Je ne m'attendais pas que ma sœur aurait quitté Rheinsberg sitôt,[1] et j'étais dans la supposition qu'elle y resterait jusqu'au 28. C'est après-demain, mon cher frère, que je finis mes eaux; ainsi j'inviterai l'auguste assemblée pour le mercredi.[2] Si vous voulez me faire l'honneur de venir alors, vous mettrez le comble à ma satisfaction.

A présent, mon cher frère, que l'armistice est conclu entre les Russes et les Turcs,[3] il faudra bien que le prince Kaunitz s'accommode, pour peu que le comte Panin tienne ferme. Je vous envoie ci-joint une petite feuille des correspondances particulières[4] que j'ai en France, par laquelle vous verrez que les manœuvres du prince Kaunitz ont choqué la vanité française au point qu'ils en méditent leur vengeance dans le ministère de Versailles. Le prince Kaunitz, plus intéressé que moi d'être éclairé sur la façon de penser du ministère français sur sa cour, en saura, sans doute, davantage, et, par conséquent, il sera obligé de céder une partie des énormes prétentions qu'il avait formées.

En attendant, je n'ai pas été les bras croisés, et j'ai réglé d'avance tout ce qui regarde notre nouvelle acquisition, de sorte que la machine sera vitement montée; reste à l'année prochaine à rectifier ce qu'il y a de défectueux dans les villes et dans les campagnes. Il faudra encore dépenser bien de l'argent pour mettre la nouvelle province dans l'état florissant dont son sol et son commerce la rendent susceptible; mais cela se fera, si je vis, et, si je meurs, c'est à la postérité d'en avoir soin.

Je vous embrasse tendrement, mon cher frère, en vous priant de me croire avec toute l'estime et la considération, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21062. A L'ÉLECTRICE DOUAIRIÈRE DE SAXE.

[Potsdam] 27 juin 1772.

Madame ma Sœur. Quoique j'aie senti pendant le voyage de Votre Altesse Royale un vide dans la correspondance qu'Elle daigne entretenir avec moi, j'ai sacrifié de bon cœur la satisfaction et le plaisir que me causent, Madame, vos lettres, au contentement que doivent avoir causé à Votre Altesse Royale les belles choses qu'Elle a vues en Italie. Ma vanité nationale est flattée de ce que l'Italie ait pu admirer chez elle une princesse allemande telle que l'Italie n'en produit plus. Cette nation

[1] Vergl. S. 287. — [2] 1. Juli. Ebenfalls am 27. Juni ladet der König den Prinzen Ferdinand, dessen Gemahlin und die Prinzessin Philippine nach Potsdam ein (vergl. Œuvres, Bd. 26, S. 567). — [3] Vergl. S. 271. — [4] Liegt nicht bei.

aimable, qui nous traite d'ultramontains barbares, aura été obligée d'avouer, malgré son amour-propre, qu'elle n'a rien connu qui approchât de la divine Antonia. On vous aurait érigé, Madame, des autels à Rome du temps des Cicéron, des Trajan, des Antonin; ce n'est que la religion établie qui a pu empêcher le bon Ganganelli d'en faire autant. Il vous a régalée d'oratorios et de rafraîchissements, peut-être de reliques, d'Agnus Dei et d'absolutions. Pour les dernières, Votre Altesse Royale peut S'en passer; Son Jésuite[1] et moi, nous sommes très persuadés qu'Elle n'en a que faire.

Au reste, Madame, Elle conviendra que je ne Lui ai point imposé, en L'assurant qu'avant Son retour Elle entendrait parler des préliminaires de la paix. Il est bien vrai qu'un Sultan turc, quand il est bien battu par terre et par mer, est plus traitable que des ministres qui expulsent les Jésuites du royaume de leur maître.[2]

Les armes du bon Ganganelli se sont rouillées dans son arsenal, et ses foudres impuissants ne blessent plus personne. On a fabriqué de fausses clefs, avec lesquelles les politiques croient ouvrir les portes du paradis tout aussi bien qu'avec les siennes. Tout ceci, Madame, n'abrège pas les négociations. Le pape n'est plus de nos jours que le premier aumônier des rois; jadis il était leur maître. Les heureux temps de l'aveuglement se sont écoulés. Les aveugles commencent à voir, et les brouillards de l'erreur se dissipent. Ce bon Ganganelli n'a pas eu le bonheur de naître à propos. Il peut dire, comme le cardinal Valenti,[3] qu'on félicitait d'avoir fait un traité avantageux au Saint-Siège: »Ah! Monsieur, félicitez-nous des pertes que [nous] ne faisons pas, mais pour des avantages, le temps en est passé!«

J'écris tout ceci hardiment à Votre Altesse Royale, parceque je La sais hors des terres de l'Église; j'aurais été trop circonspect pour Lui en dire autant pendant Son séjour à Rome, où mon hérétique bavardage aurait pu Lui susciter des embarras. Je fais mille vœux pour que la fin du voyage de Votre Altesse Royale soit aussi heureux que Sa course l'a été jusqu'à présent. Je La remercie infiniment qu'Elle daigne Se souvenir d'une famille qui Lui est dévouée, et qui est composée de Ses admirateurs. Je prie Votre Altesse Royale de me compter pour tel à la tête de tous les autres; car je ne le cède à personne, quand il s'agit des sentiments de considération et de la haute estime avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Altesse Royale le bon frère et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hauptstaatsarchiv zu Dresden. Eigenhändig.

---

[1] Ihr Beichtvater Kreitl. — [2] Churfürstin-Wittwe Maria Antonia schrieb, Venedig 6. Juni, vom Papste: „Il voudrait ramener la paix dans son bercail; mail il a bien plus de peine à accorder la théologie et la hiérarchie avec la politique que Votre Majesté n'en a à accorder les Turcs et les Russes.“ — [3] Cardinal Silvio Valenti Gonzaga war Staatssecretär unter Benedict XIV.

21063. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 28 [juin 1772].

Ma très chère Sœur. Je profite d'une petite récolte de fruits de mon jardin, pour les mettre, ma chère sœur, à vos pieds, comme les seules productions par lesquelles ce pays ici surpasse la Suède. Je suis charmé que vous ayez terminé le voyage de Rheinsberg à votre satisfaction,[1] et je ne sais si j'ose vous inviter ici pour le 1er de juillet, mercredi prochain.[2] Je vous prie, ma chère sœur, de vous arranger sur cela selon votre commodité, tant pour l'heure de votre départ que pour votre arrivée. Et comme cela vous incommodera le moins, j'écarte les idées d'un départ, toujours fâcheuses et attristantes pour moi, afin de jouir sans trouble et sans un mélange d'amertume du bonheur de vous posséder ici, ma chère sœur, et de pouvoir vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de tous les sentiments de considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21064. AU PRINCE DE SULKOWSKI, DUC DE BIELITZ, A REISSEN.

Potsdam, 28 juin 1772.

Je suis fâché de voir par votre lettre du 25 de ce mois que vos terres sont de ces contrées de la Pologne qui ont à fournir les fourrages aux troupes, que la nécessité des circonstances m'a obligé d'y faire entrer. Ayant ordonné à mon major-général de Lossow, qui les commande, d'observer une parfaite égalité dans la répartition des livraisons dont il aurait besoin, vous ne pouvez vous étonner ni trouver mauvais, s'il ne veut entendre à une exemption qu'équitablement vous ne devriez pas prétendre. Les plaintes que vous m'en portez, me font bien voir que c'est par un refus absolu de votre part que vous l'avez poussé à en venir à la voie d'exécution; ce n'est donc qu'à vous-même que vous avez à vous en prendre du désagrément que vous en éprouvez, et auquel je ne saurais remédier, à moins de procéder injustement à l'égard de vos compatriotes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Königin Ulrike schrieb, Berlin 27. Juni, dass sie in der Frühe des 26. aus Rheinsberg zurückgekehrt sei. „C'est encore un bonheur qui m'attend, que celui de vous rendre mes devoirs à Sanssouci; croyez, mon très cher frère, qu'il est pour moi les plus chers; c'est cependant augmenter mes regrets, quand il faudra quitter tout ce que j'ai de plus cher au monde." — [2] Vergl. Nr. 21061.

21065. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI

Potsdam, 28 juin 1772.

Je ne saurais me lasser à vous réitérer de faire tous vos effor pour donner une telle tournure à l'affaire du démembrement de Pologne que l'on soit tenté de se bien persuader là où vous êtes, q les Autrichiens en sont réellement les auteurs, et que, sans leur démarcl relative au comté de Zips, les choses n'en seraient jamais venues là elles en sont actuellement.[1]

Quant aux districts dont, selon le contenu de votre dépêche 20 de ce mois qui m'est bien parvenue, les troupes autrichiennes pre nent possession,[2] il faudra voir ce qui en sera avec le temps. Je do fort que la cour de Vienne puisse conserver tous ceux qu'elle fa occuper, et m'imagine qu'elle sera bien obligée de se borner, à la fi à la portion que la Russie lui a assignée.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que je viens d'êt informé par mon général-major de Lossow que l'affaire des livraisons des palatinats, pour les exiger, a été arrangée entre lui et les généra russes, et qu'ainsi elle se trouve à présent entièrement en règle.

Nach dem Concept. Federic.

21066. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Potsdam, 28 juin 1772.

Votre dépêche du 20 de ce mois m'a été fidèlement rendue, quoique l'on ne saurait encore rien dire de plus positif sur le parti q le prince de Kaunitz prendra, aussi longtemps qu'il ne se sera poi expliqué sur la réponse de la Russie, je crois cependant ne point n tromper en présumant que, si cette dernière tient ferme, elle le rend sûrement plus traitable, et que toute cette négociation s'arrangera selo le plan qu'elle lui a proposé.[3] En attendant, comme tout dépend sa déclaration, il faudra voir dans quel sens il la donnera, et je ser bien charmé, si, ainsi que vous me le faites espérer, vous pouvez dé par votre première dépêche me donner des nouvelles plus positives détaillées à ce sujet.

Au reste, voici le précis du sentiment du comte Panin sur l quatre points capitaux que le prince de Kaunitz lui a fait communiqu par le prince de Lobkowitz relativement à la pacification future de Pologne. Si l'on touche cette corde avec vous, vous pouvez en fai

[1] Vergl. Nr. 21021 und Nr. 21049. — [2] Vergl. S. 290. — [3] Vergl. S. 238.

usage; sinon, vous garderez également un profond silence sur son contenu, et vous ne ferez pas seulement semblant d'en être instruit.

Federic.

* * *

Précis de la réponse du comte Panin aux quatre points capitaux du prince de Kaunitz,[1] savoir:

1° Comment rétablir la tranquillité intérieure en Pologne?

2° Comment effectuer avec la République l'arrangement définitif concernant les acquisitions respectives?

3° Comment procurer au roi de Pologne dont les finances souffriront nécessairement une diminution considérable par les acquisitions des trois cours, une indemnisation d'ailleurs et lui assurer, à ce moyen, un entretien convenable? et, enfin,

4° Quel devra être l'état de la Pologne dans ses nouvelles relations avec les trois cours, afin d'y maintenir une paix solide, de prévenir l'éclat de nouveaux troubles et, par là, d'obvier au danger que les trois cours ne s'y trouvent elles-mêmes mêlées?

La tranquillité intérieure de Pologne ne saurait être rétablie selon les lois fondamentales de ce royaume que par une diète formelle ou par une Confédération. Pour cet effet, les trois cours feront remettre, en commun et en même temps, au Roi et au gouvernement le manifeste dont elles sont convenues, et dans lequel la convocation d'une diète sera formellement énoncée, tant pour rétablir le bon ordre en Pologne que pour obtenir les districts que les trois cours auront déjà pris en possession, en équivalent de leurs droits et prétentions sur ce royaume. Si cette diète a lieu, les trois cours en attendront tranquillement l'issue et se contenteront de la voie des négociations pour porter l'ouvrage à sa maturité. Mais, si, au contraire, elle trouvait trop d'opposition, alors il ne restera que la voie de la Confédération pour l'obtenir, et les trois cours la favoriseront et la soutiendront par des mouvements militaires, soit pour dissiper les bandes armées des Polonais, soit pour faciliter dans les différents palatinats, chacune dans la proximité de ses acquisitions, la nomination des nonces aux diétines, et dès que ceux-ci seront assemblés en diète, on se servira des moyens pécuniaires pour s'assurer la pluralité des voix, qui fait loi dans une diète sous le nœud de la Confédération. Les ministres des trois cours s'appliqueront à cette diète d'un commun et parfait concert à faire arranger les affaires selon le plan général proposé par la Russie[2] et adopté par les cours de Vienne et de Berlin; à régler les quatre points susmentionnés, et à traiter, avec les ministres de Pologne nommés pour cet effet, sur la cession des pays que chacune aura pris en possession; et on y produira, dans cette vue, les déductions des droits et prétentions respectives, afin de faire décider toute cette affaire d'une manière légale et irrévocable. C'est sur ce pied-là que le comte Panin propose d'arranger les deux premiers points proposés par le prince de Kaunitz.

Pour le troisième, ce ministre propose, entre autres, d'indemniser le roi de Pologne par une partie des biens immenses de Radziwill, Potocki, Czartoryski, Mniszech et quelques autres starosties; et, pour le quatrième, le meilleur état que, selon lui, on puisse donner à ce qui restera de la république de Pologne, c'est la couronne élective, de borner cette éligibilité à un piaste et de donner l'exclusion à

[1] Der obige „Précis“ ist ein im Berliner Cabinet angefertigter Auszug aus der von Solms mit seinem Bericht vom 12. Juni (vergl. Nr. 21067) abschriftlich übersandten Denkschrift: „Sentiment du comte Panin sur quatre points capitaux que M. le prince Lobkowitz lui a communiqués de la part de M. le prince Kaunitz relativement à la pacification de la Pologne“ (vergl. S. 213). — [2] Vergl. Bd. XXX, 262—264.

tout prince étranger et même aux fils des rois piastes, afin de ne pas rendre la couronne héréditaire dans ces sortes de familles. Enfin, il se fera une renonciatio réciproque à toutes prétentions sans exception, tant de la part des trois cours su la Pologne, que de la part de la République sur toutes les terres et possessio actuelles des trois cours et nommément aussi sur les districts qu'elle leur a cédés perpétuité; et il se fera alors un traité formel où ces trois cours et la Républiqu se garantiront réciproquement toutes les cessions, et ce traité sera porté, selon l formes de la Pologne, dans la Constitution par la diète.

De cette façon, le comte Panin se flatte que la Pologne ne pourra jamais sort de cet état de puissance intermédiaire, qui convient si bien aux intérêts réciproqu des trois cours et puissances voisines.

Nach dem Concept.

21067. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 juin 1772.

Je vous ai déjà fait connaître par mes derniers ordres [1] combie je suis satisfait de la conformité de sentiments et d'idées qui commenc à s'établir entre moi et la Russie. Votre dernière dépêche du 12 [2] d ce mois m'en fournit une nouvelle preuve bien agréable, et cette unan mité dans nos vues et dans nos dispositions me paraît du même bo augure qu'à Sa Majesté Impériale. [3] En effet, il en résulte une impos bilité morale de pouvoir jamais rompre l'union intime et étroite q subsiste entre nos deux monarchies, et qui repose sur des fondemen trop solides pour souffrir jamais la moindre altération, et cette perspe tive a trop de charmes pour moi, pour ne pas contribuer de tout mo pouvoir à la bien remplir.

Selon mes dernières lettres de Vienne, [4] le prince de Kaunitz n pas encore répondu aux dernières observations de la Russie. To indique cependant qu'il y réfléchit mûrement, et il faut en attendre résultat. Mais tous mes autres avis se combinent à assurer les progr rapides que les troupes autrichiennes font en Pologne pour se mett en possession des districts que cette cour demande d'obtenir. Elles [5] répandent déjà dans les palatinats de Sandomir et de Russie. Le génér Esterhazy a fait savoir au général russien Schirkow, qui commande Léopol, que, le 25 du courant, les troupes autrichiennes occuperaie aussi cette ville. Le commandant russien lui a répondu que, s'il

[1] Nr. 21051. — [2] In der Vorlage verschrieben: „1". — [3] Wie Solms na Mittheilungen Panins berichtete, hatte sich Katharina II. über die Zurückhaltung d Königs gegenüber Oesterreich (vergl. Nr. 20975) mit grösster Befriedigung au gesprochen. „Comme Sa Majesté Impériale se trouve dans les mêmes dispositio de ne vouloir rien faire dans les choses qui touchent les intérêts communs des de cours, sans s'être concertée auparavant avec Votre Majesté, elle prévoyait avec la pl grande satisfaction qu'il y aurait une impossibilité de pouvoir jamais rompre une uni fondée sur les intérêts des deux monarchies." — [4] Vergl. Nr. 21066. — [5] D folgende nach dem Bericht Benoîts, Warschau 20. Juni.

avait de la place, ils en seraient bien les maîtres, mais que, la ville étant petite et la garnison russienne n'ayant pas ordre d'en sortir, il faudrait s'arranger ensemble, et que le surplus de ceux qui ne pourraient pas y trouver de logement, pourrait aisément se camper aux portes dans des tentes; de sorte qu'il y a bien à présumer qu'elles l'auront déjà occupée à l'heure qu'il est. Or, si cela continue ainsi, le prince de Kaunitz se servira de cette possession ensuite pour prétexte de ne pouvoir évacuer ces places sans éclat et sans préjudicier à la gloire de sa cour. Cependant, ce n'est qu'une idée particulière, et je ne vous la donne que pour possible; tout comme, si la Russie tient ferme, il peut arriver également que la cour de Vienne cède à ses représentations et se contente de ne garder que les places qu'elle lui a assignées dans sa dernière réponse.

Quant à ce qui regarde, au contraire, le sentiment du comte de Panin relativement à la pacification future de la Pologne,[1] je ne trouve pas le petit mot à dire au plan qu'il vous en a communiqué, et la cour de Vienne aurait bien mauvaise grâce de n'y point acquiescer.

Enfin, j'ai aussi très bien reçu, à la suite de votre lettre particulière, le paquet qui renferme les deux marques riches de mon grand ordre, et j'aurai soin de vous faire tenir, en son temps, celles que je destine au comte d'Orlow, avec les autres présents dont je vous ai parlé dans mes précédentes.[2]

La pièce que vous m'avez envoyée du comte Panin, lui fera honneur en tout genre. Elle ira loin à la postérité et attestera aux races futures le sens juste et droit de ce ministre. Vous lui en ferez mon compliment.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung.

21068. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 juin 1772.

Quoique, selon votre rapport d'hier, je m'attende sûrement à vous voir ici demain,[3] je ne veux cependant point différer à vous adresser ci-joint mes ordres d'aujourd'hui, tant au comte de Solms qu'au baron d'Edelsheim.[4] Leur contenu fera souvent le sujet de nos entretiens, et il est bon que vous en soyez prévenu d'avance.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. S. 289. 290. — [2] Vergl. S. 265. — [3] Vergl. S. 284. — [4] Vergl. Nr. 21066 und 21067.

21069. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 29 juin 1772.

Malgré la vivacité que, selon votre rapport du 18 de ce mois, duc d'Aiguillon a mise dans ses plaintes sur la saisie d'un bâtime français dans la Méditerranée,[1] cette bisbille n'aura aucune suite, en général, je ne saurais m'imaginer que, dans le moment présent, France ait envie de se brouiller avec la Russie. La négociation de paix entre cette dernière et la Porte est en bon train, et elle ne tarde point à se conclure, de sorte que la France y pensera plus d'une fo à se commettre mal à propos avec la Russie.

En attendant vous faites très bien d'affecter une parfaite ignoran sur la pacification de la Pologne, et vous continuerez de même jusqu à ce qu'il sera temps de vous prescrire un autre langage.

Au reste, celui du ministère britannique continue d'être fort paci que.[2] La sortie de l'escadre de Brest[3] n'y a fait presque aucune se sation. On présume en Angleterre que l'épuisement des finances et faiblesse ne permettent pas à la France d'entreprendre de grandes chos On ne craint rien non plus de la cour de Madrid, on la regarde plut comme incapable de rien faire sans la concurrence de l'autre, et c'e ainsi que le ministère britannique vit, de ce côté-là, dans la plus pa faite sécurité d'une longue tranquillité, et qu'il y a toute apparence q ces trois puissances resteront bien ensemble. Malgré tout cela, je dou que leur jalousie et méfiance les laisseront longtemps dans cette assiet tranquille. Quelques lettres des Indes arrivées à Londres portent q la France cherche à y remettre son commerce et à former de nouveau comptoirs, et qu'elle avait même rassemblé aux îles Maurice et Bourb un certain nombre de troupes réglées et plusieurs vaisseaux de guer pour rétablir divers comptoirs sur la côte de Coromandel et peut-êt même au golfe de Bengale. Ces différentes opérations pourraient do bien devenir une nouvelle pomme de discorde, de sorte que vous ferez pas mal de tâcher de pénétrer si elles sont effectivement tell que ces lettres les rapportent.

Federic.

Nach dem Concept.

21070. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET D DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 29 juin 1772.

J'ai reçu, à la fois, vos dépêches du 16 et du 19 de ce mois, il me paraît assez singulier que, malgré tous les sujets de jalousie q

[1] Goltz berichtete: „Le duc d'Aiguillon en a parlé au chargé d'affaires de Rus dans des termes assez vifs.“ — [2] Das folgende nach dem Bericht von Jeanneret Dunilac, London 19. Juni. — [3] Vergl. S. 274. 277.

subsistent entre l'Angleterre et la France, ces deux puissances semblent cependant, à l'heure qu'il est, être sur un meilleur pied que par le passé.[1] C'est un phénomène qui mérite bien d'être suivi, et vous y donnerez toute votre attention pour observer si la mésintelligence ou la bonne harmonie gagneront le dessus et prendront quelques nouveaux accroissements.

Au reste, entre tous les changements des ministres de la cour où vous êtes, et dont votre dépêche du 16 fait mention, il n'y a que la nomination du sieur Keith au poste de Vienne[2] qui m'intéresse; de sorte que vous n'oublierez pas de m'informer, en son temps, si elle aura effectivement lieu.

Federic.

Nach dem Concept.

21071. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 18. Juni, über Frankreich: „Toute sa politique semble se borner, pour le moment, à dissimuler le petit rôle qu'elle joue dans les affaires de l'Europe, à se plaindre douloureusement des traitements qu'elle essuie de la part de ses alliés, à ne pouvoir arrêter aucun système ni prendre aucun parti, et à espérer qu'elle recouvrera, un jour, son ancienne splendeur et son ancienne considération. La France ne peut point contracter de liaisons plus intimes avec l'Angleterre, crainte d'augmenter la froideur de l'Espagne et de l'aliéner sans retour. Elle est dans la nécessité de ménager l'Espagne, comme une alliée naturelle et capable de la seconder dans ses projets de commerce. Elle croit avoir gagné l'amitié de l'Angleterre et avoir acquis assez d'influence dans ce royaume pour le mener au gré de ses désirs, tandis que c'est l'Angleterre qui a fait suivre ses volontés. Elle doit souffrir tranquillement la mauvaise humeur de la cour de Vienne, sans avoir la faculté de se dégager ni de songer à d'autres liaisons. Elle doit se taire sur le démembrement de la Pologne; ses plaintes ne serviraient qu'à renouveler ses mortifications et à publier sa faiblesse. La France, isolée de la sorte, est subordonnée par sa situation chancelante aux principales puissances de l'Europe, faute de pouvoir tenir à elle-même."

Potsdam, 29 juin 1772.

Vous combinez très bien, dans votre rapport du 18 de ce mois, les différentes parties de la situation actuelle de la France, et je trouve très solide et juste le raisonnement que vous faites en conséquence. Mais, comme en fait de politique tout est sujet à des variations, vous sentirez sans peine de quelle importance il est de suivre ces mêmes combinaisons avec une attention non interrompue, afin de juger si, malgré le petit rôle que la France joue aujourd'hui dans les affaires de l'Europe, elle [ne] nourrit pas quelque aigreur dans son cœur contre son alliée, l'Autriche, qu'elle se réserve de lui faire ressentir un jour, lorsqu'elle trouvera l'occasion plus favorable, ou bien si le sentiment de sa propre faiblesse est si puissant qu'elle supprime toute idée de pouvoir jamais prendre sa revanche.

[1] Vergl. Nr. 21069. — [2] Als Nachfolger von Stormont.

Un autre point sur lequel je serais bien aise de savoir votre senti ment, c'est si, au cas qu'il se dût contracter, un jour, quelque allianc entre moi et les deux cours impériales, un tel évènement déciderait alor la France à entrer dans quelque liaison plus étroite avec l'Angleterre Je sens très bien qu'il ne vous est pas possible de me dire quelqu chose de bien précis sur un phénomène de cette nature; mais il suffir que vous m'en disiez seulement ce que vous en pensez. Quand mêm ce ne serait que de simples conjectures, elles me satisferont, persuad comme je suis que vous ne les formerez pas à la légère, mais le compa à la main, pour bien mesurer le pour et le contre.

Federic.

Nach dem Concept.

21072. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULE-MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 juin 1772.

Les cas sont effectivement assez rares où des flottes retournen aussi richement chargées que celle qui, selon votre dépêche du 23 d ce mois, vient de rentrer des Indes dans les ports de la République. Les biens immenses qui s'y trouvent pour le compte des particulier ne pourront qu'embarrasser ceux-ci pour les placer avec sûreté. La cou de Vienne ne tardera pas d'en être alléchée. L'envie de faire d nouveaux emprunts lui viendra, et, dans ce cas, elle tâchera, sans doute d'attraper ces capitaux par ses cajoleries des mains des propriétaire Mais quoi qu'il en arrive à l'égard de ces conjectures, n'oubliez pas d me mander, d'un autre côté, à quoi se montent les emprunts faits pa la Russie en Hollande et quelle est la somme totale de ses dettes aupr de la République.

Federic.

Nach dem Concept.

21073. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 29 juin[2] 1772.

Ma chère Nièce. Vous me faites un grand plaisir, ma chère enfan en me donnant l'espérance de vous revoir cette année. Cela augmenter la reconnaissance que je dois à notre cher prince d'Orange, qui, pou rendre sa galanterie complète, veut bien être lui-même du voyage.

1 Der Werth an Waaren und baarem Gelde, das den Angestellten der Compagni gehörte und von diesen heimgebracht wurde, belief sich nach Thulemeier anf 33 Millione holländische Gulden. — 2 Vom 30. Juni ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvre Bd. 24, S. 568. — 3 Prinzessin Wilhelmine dankte, „la maison du bois“ 22. Jun für die Einladung des Königs nach Potsdam (vergl. Nr. 21008); sie rechne, Anfan September die Reise anzutreten. „J'espère que le Prince pourra entreprendre le voyag en même temps, ou du moins qu'il me suivra dans peu.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.

Je vous prie, ma chère enfant, de vouloir lui témoigner toute l'étendue de ma sensibilité et de ma gratitude. Quand ce voyage sera bien certain, mandez-moi naturellement, ma chère enfant, par quoi je pourrai vous amuser le plus agréablement, et par quoi je pourrai faire plaisir au Prince; traitez-moi en parent qui vous aime, et point en étranger avec lequel vous faites des compliments.

J'aurai ici dans quelques jours la plus grande partie de la famille qui vient accompagner la reine de Suède;[1] elle part dans le mois qui vient, pour retourner à Stockholm, son douaire ayant été réglé à sa satisfaction. Le bon margrave d'Ansbach m'a fait également le plaisir de venir chez moi;[2] il y aura des bals, la tragédie, des concerts, des promenades et des amusements champêtres. Nous ne voyons dans ce pays ni comtesses d'Egmont ni princesses Pignatelli,[3] mais quelques crasseux de Polonais qui sont plus faits pour l'écurie que pour la bonne compagnie. Voilà, ma chère enfant, toute la gazette de Potsdam. Je vous embrasse tendrement en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

21 074. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît übersendet, Warschau 24. Juni, Abschrift einer von dem polnischen Ministerium ihm überreichten Note, d. d. Warschau 19. Juni, über den Einmarsch und das Vorgehen der österreichischen Truppen in Polen, die in gleicher Weise allen dortigen fremden Gesandten zugestellt worden war. Der Schluss der an Benoît gerichteten Note lautet: „Plus ce procédé est inattendu et contraire aux droits du Roi et de la République dans leurs possessions, et plus on requiert M. le ministre de Benoît d'en informer sa cour, en demandant ses bons offices auprès de celle de Vienne, pour qu'il y soit remédié conformément aux traités et au bon voisinage observés depuis si longtemps entre les États de la couronne de Pologne et ceux de la maison d'Autriche."

Benoît berichtet dazu: „On n'avait nullement envie de donner déjà cette note contre les Autrichiens, à cause des illusions chimériques que l'on se fait encore toujours ici sur le mariage en question;[4] mais j'ai trouvé moyen de faire insinuer par des voies détournées, sans y paraître moi-même, combien une telle retenue serait déplacée et combien elle révolterait la nation polonaise, celle-ci et principalement les Confédérés se plaignant le plus contre la cour de Vienne, de ce qu'elle les avait induits dans toutes sortes de fausses démarches, en leur faisant espérer un soutien qu'elle changeait actuellement en hostilités contre eux, et [qu']au surplus cette cour avait, par l'occupation des starosties de Zips, de Novitarg et de Sandec, donné depuis longtemps des marques palpables de son dessein de faire des acquisitions en Pologne; ce qui avait naturellement dû faire naître aux autres voisins l'idée de faire également valoir leurs anciens droits et leurs prétentions. Ces insinuations sourdes ont donc produit l'effet désiré.

[1] Vergl. S. 285 und 287. — [2] Vergl. S. 280. — [3] Prinzessin Wilhelmine schrieb, dass sie die Bekanntschaft des Grafen und der Gräfin Egmont und der Fürstin Pignatelli gemacht habe. — [4] Vermählung des Königs Stanislaus mit einer österreichischen Erzherzogin.

Au reste, les généraux russes se plaignent de ce que ceux d'Autriche en agissen trop cavalièrement avec eux, ces derniers disant publiquement aux premiers qu'il étaient fort étonnés de voir que les Russes ne voulaient pas leur céder d'abor entièrement les places qu'ils prétendaient occuper, que c'était agir contre la conventio de partage qui avait été faite entre les trois cours."

Potsdam, 1er juillet 1772.

Votre dépêche du 24 de juin m'est bien parvenue, avec la copi de la note que le ministère de la République a remise aux ministre étrangers qui résident à Varsovie. Ce ne sera vraisemblablement pa la seule et dernière occasion où les Polonais auront sujet de crier contr les Autrichiens. Ceux-ci leur fourniront sûrement, avec le temps matière à pouvoir renouveler, s'ils veulent, leurs plaintes assez souvent

Je suis surpris en attendant que les Russes n'aient pas refusé to à plat l'entrée de la ville de Lemberg aux troupes autrichiennes.[1] I est à présumer qu'on aura négligé de donner à l'officier commandan des instructions positives à cet égard; car si celui-ci avait pu prétexte un pareil ordre, il aurait sûrement obligé les Autrichiens d'y acquiescer et on aurait coupé par là tout sujet à dispute.

Tâchez de pénétrer si la façon d'agir cavalière des généraux im périaux envers ceux de Russie, dont vous faites mention, ne piqu également pas le sieur de Saldern. Si ce ministre s'en trouve affecté comme il n'y a presque pas lieu d'en douter, il y a grande apparenc qu'il en instruira sa cour, et qu'il lui fera un rapport exact et bie détaillé de la manière dont tout se passe en Pologne.

Au reste, ne discontinuez pas ainsi que vous avez débuté, à fair rejaillir sous main, autant que possible, l'odieux du démembrement su les Autrichiens. Vous agirez en cela conformément à mes intentions, et plus vous y réussirez, et mieux ce sera.

Federic.

Nach dem Concept.

21075. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Potsdam, 1er juillet 1772.

Votre dernière dépêche du 24 de juin ne contient encore rien d positif et de détaillé sur la réponse de la cour où vous êtes, aux dernière propositions de la Russie. Tout ce que vous me dites cependant à c sujet, indique assez l'embarras du prince de Kaunitz à donner cett réponse.[3] Il voudra sans doute disputer le terrain pied à pied et traîne tout cet arrangement du démembrement de la Pologne en longueur Mais, après tout, je vous l'ai déjà fait observer dans mes dernier ordres, j'ai tout lieu de présumer que, si la Russie tient ferme, i

[1] Vergl. S. 290. 291. — [2] Vergl. Nr. 21065. — [3] Vergl. Nr. 21076.

deviendra de meilleure composition. En effet, je ne saurais jamais m'imaginer que, sachant très bien que l'armistice entre la Russie et la Porte est conclu et publié, et qu'il n'a aucune assistance à espérer de la part de ses alliés actuels, ce fin politique veuille courir le risque d'entrer en lice avec moi et la Russie à la fois et peut-être même avec la Porte. C'est tout ce que j'ai aujourd'hui à vous dire à ce sujet; tout le reste dépend de la réponse de cette cour; elle décidera de tout, et il est bien à désirer que nous en soyons bientôt informés.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 076. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er juillet 1772.

Votre dernière dépêche du 16 de juin n'exigeant point de nouvelles instructions, je vous entretiendrai aujourd'hui de quelques réflexions générales que j'ai faites sur les dispositions des principales puissances de l'Europe relativement aux affaires de Pologne. Pour pénétrer d'autant mieux dans l'avenir et juger avec quelque vraisemblance du pli que ces affaires prendront, j'ai suivi, et je suis encore, avec une attention proportionnée à l'importance de l'objet, la conduite du prince de Kaunitz, du ministère français et du ministère britannique; et voici le résultat de mes recherches jusques ici.

Toutes mes dépêches de Vienne indiquent assez l'embarras du prince de Kaunitz à donner une réponse formelle aux dernières propositions de la Russie. Selon celles que je viens de recevoir en date du 24 de juin,[1] cette réponse n'est pas encore donnée ni prête à être délivrée; le sieur Binder a même déclaré au prince Golizyn que le renvoi du courrier du prince Lobkowitz n'était pas encore fixé, et qu'on n'avait pas non plus commencé, jusques à présent, à rédiger les instructions dont il serait le porteur. Le prince de Kaunitz, au contraire, à qui le prince Golizyn a rappelé la réponse formelle qu'il s'était engagé à lui donner au premier jour, n'a fait que battre la campagne et n'a ajouté que quelques propos vagues à sa première réponse.[2] Peut-être pense-t-il que tout dépendra de la prise de possession, et qu'ainsi il vaudra mieux différer cette réponse jusques à ce que les troupes de sa cour aient occupé toute sa portion, et que, s'en étant une fois rendue maître, la Russie ne voudra pas la remettre de nouveau en litige.

Ce qui donne quelque air de vraisemblance à ce soupçon, c'est la grande précipitation avec laquelle ces troupes procèdent en Pologne à se rendre maîtres de ces districts, et dont la note ci-jointe en copie[3]

[1] Vergl. Nr. 21 075. — [2] Vergl. S. 276. — [3] Note des polnischen Ministeriums an Benoît (vergl. S. 295).

fournit un supplément assez complet à ce que je vous en ai déjà marqué dans mes derniers ordres immédiats.[1] Cependant, il n'est pas moins vrai, d'un autre côté, qu'en examinant de plus près la situation actuelle de la cour de Vienne, il ne lui convient nullement de se trop raidir contre les difficultés que ses prétentions rencontrent. En effet, le prince de Kaunitz, se voyant isolé et sans alliés au moins qui soient disposés et assez puissants pour appuyer ces prétentions, ne voudra jamais s'exposer à les soutenir seul, et risquer de commettre sa cour mal à propos avec moi, la Russie et la Porte à la fois. Il n'ignore, d'ailleurs, point que l'armistice entre ces deux dernières puissances est signé et publié,[2] et la disette extraordinaire et les maladies épidémiques qui ont fait et font encore des ravages terribles en Bohême, lui fourniront sûrement un nouveau motif de ne point se laisser aller à une entreprise dont les suites pourraient devenir funestes. Je le connais au moins pour trop bon politique pour soupçonner seulement qu'il en soit capable. Tout ce qu'il y a, c'est qu'il disputera peut-être le terrain pas à pas, et qu'il ne cédera qu'à la fin et lorsque la fermeté de la Russie lui aura appris qu'il ne lui reste d'autre parti à prendre, pour avoir part au gâteau, qu'à se contenter de la portion qu'on lui destine.

Le ministère français, au contraire, continue à montrer assez de tranquillité sur le sort de la Pologne. Mais ce n'est sûrement qu'une tranquillité affectée, dont il ne faut chercher la source que dans l'impuissance parfaite d'agir, où cette cour se trouve actuellement. Cette impuissance la force à prendre un air assez tranquille et indifférent à tous les changements qu'on prépare à la république de Pologne. Mais on se tromperait, je crois, fort, si l'on voulait en inférer qu'il ne lui en reste pas quelque aigreur dans le cœur. Bien au contraire, je suis persuadé et j'ai différents motifs à l'être, qu'elle en est extrêmement piquée contre son alliée, la cour de Vienne, et que la bonne intelligence et les liaisons entre ces deux cours ne seront sûrement plus aussi étroites que par le passé.

Enfin, et pour ce qui regarde le ministère britannique, il est estomaqué de ce que tous ces arrangements en Pologne se sont faits sans son aveu et sans sa permission; et ce qu'il y a de singulier en tout ceci, c'est qu'afin d'en imposer d'autant mieux et de cacher sa honte à la nation, il a fait dire à Sa Majesté Britannique bien des choses et insérer dans les gazettes même bien des conférences qu'il avait eues avec mon ministre, le comte de Maltzan, relatives à cet objet,[3] dont il n'a jamais été question, puisque jamais je n'ai informé ce dernier de ces arrangements et encore moins autorisé d'en parler seulement à ce ministère.

Tout cela confirme en plein ce que je vous ai toujours marqué au sujet des dispositions respectives de ces trois cours, et dès qu'il m'en reviendra quelque chose de plus positif dans la suite, je ne manquerai point de vous en faire part.

[1] Nr. 21067. — [2] Vergl. S. 271. — [3] Vergl. Nr. 21077.

Dans le moment présent, tout dépend de la réponse de la cour de Vienne; mais si elle continue à la traîner en longueur et à se mettre en attendant toujours en possession de sa portion en Pologne, je ne vois pas pourquoi la Russie et moi, nous ne pourrions pas imiter son exemple et nous rendre également maître des nôtres. La négociation sur nos arrangements à prendre relativement à ces acquisitions peut toujours se faire après, et avec le même succès; de sorte que vous n'oublierez pas d'en parler au comte de Panin en conformité de mes ordres précédents.

Voici, au reste, une note qui a été remise à mon résident Benoît à Varsovie au sujet de l'entrée des troupes autrichiennes et des districts qu'elles ont occupés en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

21077. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 2 juillet 1772.

Vous raisonnez très juste dans votre dépêche du 23 de juin dernier sur la conduite du ministère britannique au sujet du démembrement de la Pologne.[1] Je sens très bien que l'exclusion qu'on a donnée dans toute cette négociation à l'Angleterre, est proprement ce que ce ministère ne peut pas digérer encore. Si cette couronne y avait eu la moindre influence, il n'en dirait pas le mot.

En attendant, je ne saurais comprendre que les gazettes ont tant prôné les différentes conférences que mon ministre, le comte de Maltzan, doit avoir eues, à ce sujet, avec le même ministère, tandis que celui-ci n'y a jamais été autorisé de ma part ni ne m'en a rendu le moindre compte. Serait-ce peut-être par ce ministère même qu'on a inséré de pareils mensonges dans les feuilles publiques, afin d'en imposer au public et à la nation et se prêter une espèce de concurrence à une affaire dans laquelle on ne l'a cependant jamais consulté? Vous aurez soin de l'approfondir.

Federic.

Nach dem Concept.

21078. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 2 juillet 1772.

Autant que j'en puis juger, la mauvaise humeur de la France contre l'Autriche ne changera rien au système entre ces deux cours.[2]

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete: Le ministère „ne paraît commencer à acquiescer que parcequ'il ne peut y porter aucun empêchement, sans risquer sa tranquillité.“ — [2] Goltz berichtete über Aiguillon: „Je ne crois pas me tromper en supposant que ce

Tout restera bien sur le même pied, et les sensations qui pourraien en résulter, ne seront point de conséquence. Dans l'état de faibless où la France est actuellement, elle ne peut absolument rien.

Le ministre de la marine,[1] que, dans votre dépêche du 21 de juin dernier, vous regardez avec raison pour un de ses plus habiles ministre ne parviendra jamais, dans le moment présent, à rétablir sa marine malgré toute son application, il ne la relèvera point, et il en est d même des forces de terre de cette couronne. Elle ne tirera pas gran parti de l'une et des autres dans la position actuelle où elle se trouve

En attendant, le projet que vous avez formé de voir sans affectatio et souvent la favorite,[2] est très bien imaginé. Son exécution vou fournira occasion de faire la connaissance de bien des gens en plac qui viennent chez elle, et peut-être même de pénétrer, par leur moyen bien des anecdotes relativement aux affaires politiques et intérieures d la cour où vous êtes.

Au reste, si le lord Stormont succède effectivement au lord Harcour je crois que le ministère de Versailles gagnera au change et s'accommo dera assez bien avec lui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 079. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLI A PARIS.

Potsdam, 2 juillet 1772.

Je ne saurais laisser partir mes ordres d'aujourd'hui au baron Goltz, sans vous témoigner en particulier combien j'ai été satisfait du tablea des finances de France que vous m'avez adressé[4] à la suite de s dépêche du 21 de juin dernier. J'y trouve plus d'une raison à m persuader de l'impuissance de cette couronne à faire la guerre; ell l'exposerait sûrement à une banqueroute générale et jetterait tout so royaume dans la plus affreuse désolation et confusion, et je ne la croi pas capable de donner un tel assaut à son honneur et à sa réputation

Nach dem Concept. Federic.

---

ministre, soit parcequ'il le croit réellement salutaire à la France, soit parcequ'il es piqué de voir combien peu les cours de Vienne et de Madrid lui donnent de confiance désire donner à sa cour de nouvelles liaisons politiques, mais il ne voit pas le momen présent favorable à cet objet."

[1] Boynes. — [2] Goltz berichtete: „Je tâcherai, quoique sans affectation, de voi celle-ci le plus souvent possible, tant pour elle-même que pour les personnes en plac qu'on rencontre chez elle. Je compte en avoir les occasions fréquentes." — [3] Vergl Nr. 21078. — [4] Unter dem 18. Juni.

21 080. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 juillet 1772.

Les nouvelles de France que vous m'avez mandées par votre dépêche du 26 de juin dernier,[1] sont assez curieuses; elles méritent par là même d'être suivies, et vous aurez soin de me communiquer exactement les notions ultérieures qui vous reviendront à leur égard.

En attendant, vous pouvez dire au Prince-Stathouder et au duc Louis de Brunswick que l'affaire de la pacification entre la Russie et la Porte était en train, et qu'on allait ouvrir incessamment le congrès pour mettre la dernière main à l'ouvrage de la paix entre ces puissances.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 081. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 2 juillet 1772.

La perte que la population de la Saxe a faite, selon votre dépêche du 26 de juin dernier, tant par les maladies épidémiques que par le nombre de ceux que la misère a portés à s'expatrier,[2] est certainement grande. Il faut croire que la permission que je viens d'accorder pour l'achat de 12 000 winspels de grains en Prusse, et les 600 winspels que j'ai permis à différents particuliers d'y transporter, soulageront, en quelque manière, la disette qui règne dans ces provinces et qui les désole.

Le prince Xavier est sur le point d'arriver là où vous êtes. Mes lettres de France[3] m'annoncent son départ de Paris. Son retour, ainsi que celui de l'Électrice douairière donneront sûrement lieu à des beaux bisbilles tant entre eux qu'avec l'Électrice régnante, et je m'attends d'apprendre bientôt des tripotages affreux qui vont naître à cette cour.

En attendant, je suis plus que surpris de voir que, malgré tout le discrédit des billets de la Saxe dont on ne saurait se faire illusion, on conserve néanmoins encore l'idée de vouloir leur donner de la circulation au dehors. Qui voudra jamais les accepter? J'ignore donc de quelle manière le comte Bolza compte s'y prendre pour négocier là-dessus un emprunt, et doute qu'il puisse jamais y réussir. Il est vrai que les Autrichiens sont parvenus à se procurer de l'argent de cette façon, mais il y a quelque différence en cela. Ceux-ci ont des ressources qui manquent aux Saxons, et peuvent recourir à des moyens que ces derniers ne sauraient mettre en pratique.

[1] Ueber die Verstimmung zwischen Oesterreich und Frankreich und die Bildung zweier Parteien am Versailler Hof, deren eine; unter Aiguillon, gegen und deren andere für Oesterreich war. — [2] Die Zahl der Gestorbenen ist auf 60000, die der Ausgewanderten auf 40000 veranschlagt. — [3] Bericht von Goltz, Paris 18. Juni.

Au reste, si vous trouvez des officiers qui veuillent s'engager comm lieutenants et enseignes, je suis disposé à les prendre à mon service quoique je ne saurais les y faire entrer plus tôt qu'au mois de janvie de l'année prochaine. Mais pour des capitaines, je n'en veux aucun à moins que ce ne soit un homme qui se fût très distingué à la guerre ou d'un mérite et d'une bravoure généralement reconnue. C'est don en conséquence de ce que dessus que vous pourrez répondre de m part au lieutenant de Clingenau dont vous m'avez adressé la lettre,[1] e lui donner à connaître que je suis disposé d'accepter, en son temp ses offres.

Quant au comte de Werthern,[2] je suis très aise d'en faire l'acquisition et, pour cet effet, je vous autorise d'arranger avec lui l'affaire de so établissement à Berlin, et de m'en faire votre rapport.

Federic.

Nach dem Concept.

21082. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 3 juillet 1772.

Le mécontentement contre le Danemark est probablement la raiso qui engage l'Angleterre à vouloir se rapprocher de la Suède. Ce n'es qu'à cette mauvaise humeur seule contre cette puissance que j'attribu le nouveau projet d'alliance que, selon votre dépêche du 19 de ce mo [passé], le chevalier Goodrick vient de recevoir à cet effet par courrier. Je ne saurais au moins deviner quel autre intérêt devrait la faire ag de la sorte dans le moment présent. Ne perdez cependant pas c objet de vue, mais suivez-le attentivement, et tâchez de pénétrer l véritable motif qui peut la porter à pareille démarche. Peut-être ne l fait-elle aussi que par pure complaisance pour la Russie. Approfondisse donc ce qui en est. Toutefois je doute que l'Angleterre soit disposé à sacrifier de l'argent pour une telle alliance; cela est contraire à l façon de penser du ministère britannique actuel et entièrement oppos au système adopté.

Pour ce qui regarde, au reste, le douaire de la Reine ma sœur, j me flatte qu'après la déclaration de cette Princesse de vouloir acquiesce

[1] D. d. Dresden 19. Juni. — [2] Borcke berichtete: „Beloselski m'a parlé de l part du comte de Werthern, pour me prier de sonder les volontés de Votre Majest si Elle serait disposée à lui accorder la place et les titres du feu comte d'Eickstec avec le cordon de l'aigle noir, puisque, dans ce cas, il voudrait quitter ses charge en Saxe et s'établir à Berlin.“ Vergl. Bd. XXV, 42. 43. Graf Eickstedt war Granc maître de la garderobe gewesen. — [3] Dönhoff fügte der obigen Meldung hinzu, das er näheres über die Bedingungen noch nicht wisse.

aux propositions faites et se contenter de ce qu'on a déterminé à cet égard,[1] l'affaire ne sera plus sujette à aucun incident, mais se terminera au plus tôt sans la moindre difficulté.

Federic.

Nach dem Concept.

20803. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 3 juillet 1772.

Monsieur mon Frère. Le général de Spens vient de me rendre les lettres de Votre Majesté[2] et de me remettre l'ordre du feu Roi Son père, ainsi que celui qu'Elle destine à mon neveu, et qu'il se fera un plaisir de porter comme venant de Votre Majesté. Votre Majesté voudra bien que je commence par La féliciter sur Son couronnement; Elle ne doutera pas, à ce que j'espère, des vœux sincères que je fais pour la prospérité de Son règne et pour Son contentement personnel. Ces vœux partent du cœur d'un parent qui Lui est sincèrement attaché, et qui participe à toutes les fortunes qui peuvent Lui arriver.

La Reine Sa mère, qui se trouve actuellement ici, a eu, ces jours passés, quelques incommodités qui nous ont alarmés, mais qui heureusement se sont passées; elle, ainsi que la Princesse sa fille jouissent à présent d'une bonne santé. Ils se préparent pour un départ qui sera d'autant plus sensible, qu'il pourrait bien être pour toujours; mais ce qui deviendra la cause de notre affliction, sera celle du contentement de Votre Majesté; ainsi je n'en parle plus, en La priant de croire qu'on ne saurait être avec plus de considération et de tendresse que je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

21084. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. Juli 1772.

Ohnerachtet nach Eurem Bericht vom 3. Junii die Pforte einige Vortheile über den Ali Bey[3] bei Kairo erhalten hat, so hoffe Ich doch, dass solche auf die Friedensnegociation mit Russland keinen widrigen Einfluss haben werden. Wäre es nicht ihr wahrer Ernst, sich zu diesem Frieden zu bequemen, so würde dieselbe den angetragenen Congress nicht angenommen haben. Die erste Conferenzien auf diesem letzterem werden

[1] Vergl. S. 261. — [2] Gustav III. zeigte, Stockholm 2. Juni, den Vollzug der Krönung (vergl. S. 257) an und liess durch Spens die Insignien des dem verstorbenen König Adolf Friedrich verliehenen Schwarzen Adlerordens, sowie des dem Prinzen von Preussen verliehenen Seraphinenordens überreichen. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 871.

mehr Licht hierüber geben und einigermaassen voraussehen lassen, w
man sich in Ansehung des Friedens zu versprechen hat.

Indessen wird die Pforte bereits vor Einlangung gegenwärtiger Ord
von dem Einmarsche der österreichischen Truppen in Polen[1] benac
richtiget sein, und Ihr werdet Mir dahero melden, wie sie solchen a
genommen und beurtheilet hat.

Uebrigens möchte Ich wohl wissen, ob Ihr nach hergestellter Ru
im Stande sein möchtet, Mir ein paar türkische Hengste aus den
arabischen oder andern guten Gestüten zu verschaffen, und wie ho
solche etwa zu stehen kommen möchten. Erkundiget Euch also darna
immer zum Voraus; es müssten aber recht gesunde, starke und wo
gewachsene Hengste sein. Ich erwarte auch hierüber Euren Bericht.

Nach dem Concept. Friderich.

---

21 085. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Potsdam, 5 juillet 1772.

Votre dépêche du 27 de juin dernier me laissant encore toujou
en suspens sur la nature de la réponse de la cour où vous êtes, a
propositions de la Russie, je n'ai pas non plus beaucoup à ajouter a
réflexions que je vous ai déjà faites sur ce délai. Je sens bien que,
les liaisons de l'Autriche avec la France, cette réponse doit embarrass
le prince de Kaunitz; mais comme, après tout, il faut cependant
donner une fois, je ne comprends rien au motif de la renvoyer d'u
semaine à l'autre,[2] et je n'y vois même aucune raison valable, à moi
que ce ministre ne s'imagine que, pourvu seulement que sa cour se s
mise, en attendant, en possession de tout ce qu'elle demande, il no
sera assez difficile, à la Russie et à moi, de l'en déposséder ensuite
de mettre de justes bornes à son esprit de conquête. Cette idée q
l'on peut très bien supposer à la politique du prince Kaunitz, méri
bien d'être suivie et approfondie. Vous aurez donc soin d'y donn
toute votre attention et de faire, en même temps, tout votre possibl
afin d'être informé de cette réponse, dès le moment qu'elle sera arrêté
Tout s'y accroche, et comme le prince de Kaunitz ne manquera p
de la communiquer au ministre de Russie, il ne vous sera pas diffici
de vous en mettre au fait pour m'en rendre incessamment compte.

Der Erlass an Zegelin (Nr. 21 084) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 278. 290. — [2] Edelsheim berichtete: Kaunitz „décline constamme
jusqu'à présent la réponse qu'il avait promise au ministre de Russie.“ Vergl. S. 29

21086. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de juin, et le comte de Panin peut se tranquilliser entièrement sur le terme que je mettrai à ma prise de possession.[1] Je ne le précipiterai sûrement point, et vous pouvez assurer de nouveau ce ministre que je n'y procéderai pas qu'après être convenu avec lui sur un sujet de cette importance.

En attendant, il est fâcheux que nos arrangements éclatent avant le temps. De mon côté, j'ai vivement tancé mon président de Domhardt sur ce qu'il peut y avoir eu d'indiscret dans ses discours,[2] et le comte de Panin n'a pas tort qu'il eût mieux valu qu'il eût été plus circonspect.

Mais ce n'est pas tout, et il me semble que les lanterneries de la cour de Vienne y ont contribué plus que toute autre chose. Selon mes dernières lettres de Vienne,[3] dont je vous communique ci-joint un extrait, il ne paraît pas encore qu'elle s'empressera beaucoup à répondre aux propositions de la Russie. Sans en pouvoir deviner le vrai motif, je suis tenté à croire que cette réponse traînera encore quelque temps, avant d'être délivrée, et le comte Panin en jugera lui-même par tout ce que le baron Edelsheim me mande à ce sujet.

Selon mes lettres de Constantinople du 3 de juin,[4] dont je vous annonce la copie en clair, à la fin du présent ordre, la Porte a, à la vérité, remporté quelque avantage sur Ali Bey en Égypte, mais je ne crois pas qu'elle en prendra occasion de faire la difficile pour l'ouverture du congrès. Je présume plutôt qu'étant informée déjà des conditions auxquelles la Russie veut conclure sa paix, elle y apportera, de son côté, les facilités nécessaires, et qu'elle travaillera à accélérer plutôt qu'à retarder un ouvrage aussi salutaire.

Au reste,[5] je vous ai déjà marqué à quel point j'avais lieu d'être satisfait du mémoire que le comte Panin a fait remettre à la cour de Vienne sur la pacification de la Pologne.[6] Cette pièce fait un honneur infini à la façon de penser juste et solide de ce ministre, et je ne vois rien de plus propre à rétablir et à assurer pour l'avenir la tranquillité de ce royaume, que les moyens qu'il a proposés pour cet effet. Comme je me rappelle cependant qu'il est dit dans un endroit de ce mémoire que les trois cours remettraient la déduction de leurs droits sur les

[1] Panin wiederholte die Bitte an den König, die Antwort des wiener Hofes und den Abschluss der Convention mit Oesterreich abzuwarten. — [2] Vergl. Nr. 21029. Nach dem Bericht von Solms hatte König Stanislaus auch dem russischen Hofe den Bericht des Unter-Intendanten Paulitz, betreffend Domhardt (vergl. S. 262. Anm. 1), mitgetheilt. — [3] Vergl. Nr. 21085. — [4] Vergl. Nr. 21084. — [5] Das folgende bis zum Schluss des Erlasses nach der Niederschrift des in Potsdam weilenden Grafen Finckenstein (vergl. S. 284). — [6] Vergl. Nr. 21067.

acquisitions qu'elles ont faites, à la prochaine diète de pacification, j'a cru devoir vous faire une seule observation sur ce sujet: c'est qu'il es d'usage que ces sortes de déductions soient rendues publiques au momen même de la prise de possession, et comme il en est fait mention dan le manifeste que le comte Panin a projeté,[1] et qui doit être publié dè lors, il paraît d'autant plus nécessaire de se conformer à cet usage dan le cas dont il s'agit, qu'il pourrait s'écouler plusieurs mois entre la pri de possession et la tenue de la diète de pacification, et qu'il ne con viendrait pas d'attendre si longtemps à justifier nos titres et nos droit aux yeux du public et de l'Europe en général. Je crois donc qu'i faudra faire remettre cette déduction immédiatement apres la prise d possession, et comme ce n'est, après tout, qu'une formalité qui n'apport aucun changement essentiel au plan du comte Panin, je me flatte qu ce ministre approuvera lui-même cette mesure, dès que vous lui e aurez exposé les motifs.

Vous profiterez de la même occasion pour lui dire que, comme i conviendra que les trois cours fassent aussi alors une déclaration général et uniforme sur la démarche qu'elles vont faire, à toutes les puissance avec lesquelles elles se trouvent en liaison, ainsi qu'à tous les ministre étrangers qui résident à leurs cours, je serais bien aise de savoir se idées sur le contenu d'une pareille déclaration, qui, à mon avis, devrai être courte et conçue en termes généraux. Le comte Panin verra pa là que je m'en rapporte volontiers à lui sur la tournure à donner à ce sortes de pièces, et vous ne manquerez pas de me faire votre rappor sur la manière dont il se sera expliqué avec vous sur ce sujet.

Enfin, voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople

Nach dem Concept. Federic.

21087. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Benoît berichtet, Warschau 27. Juni, auf den Erlass vom 14.:[2] „Votre Majest aura vu par mon dernier rapport[3] que j'avais déjà rempli Ses intentions par rappor aux insinuations secrètes à faire contre les Autrichiens, pour faire rejaillir sur eu l'odieux du partage projeté. Aussi presque tous les Polonais se récrient-ils contre eu de ce qu'ils avaient si inhumainement leurré et ensuite dupé les Confédérés. Je sui bien aise aussi qu'ils aient commencé plus tôt que nous à agir si ouvertement, et d ce qu'ils ne font pas du tout la petite bouche sur leur dessein de s'approprier le plu grand morceau de la Pologne. Ceci entretient, à la vérité, de plus en plus le Polonais dans l'espérance qu'ils ont, que les trois puissances ne manqueront pas d se brouiller et de s'entre-déchirer à cette occasion, faute de pouvoir s'accorder; mai j'espère que bientôt ils seront détrompés."

[1] Vergl. S. 235. — [2] Vergl. Nr. 21021. — [3] Vergl. S. 295.

Potsdam, 5 juillet 1772.

Je suis bien aise de recevoir, par votre dépêche du 27 de juin dernier, la confirmation que vous avez commencé à remplir déjà en quelque sorte mes intentions, pour faire tomber l'odieux du démembrement projeté de quelques districts de la Pologne sur les Autrichiens et les faire envisager comme les principaux auteurs de tout le brouillement. Vous n'avez avancé à cet égard que la pure vérité. En effet, sans la prise de possession du comté de Zips, ni moi ni la Russie, nous n'aurions jamais pensé à vouloir acquérir la moindre parcelle de ce royaume, et ce n'est que la démarche seule de la cour impériale qui a fait naître l'idée de faire également revivre d'anciens droits et d'en agir, tout comme elle, de notre côté.

Vous saurez peut-être déjà que le sieur Kwilecki, ministre de Pologne à ma cour, s'en est absenté,[1] sous prétexte d'aller assister à la Diète de Fraustadt. Comme je doute qu'il veuille retourner ici, et que le ministre de Pologne qui se trouve à Vienne,[2] continue toujours d'y rester, malgré tout ce qui arrive, le départ de celui-ci me paraît d'autant plus curieux et surprenant.

En attendant soyez sans toute appréhension à l'égard des brouilleries que les Polonais se flattent de voir naître entre les trois puissances intéressées au partage. La chose est, pour ainsi dire, presque impossible. Tout ce qu'il y a, c'est que la lenteur des Autrichiens à s'expliquer sur les restrictions que la Russie prétend faire à leur portion, retardera la prise de possession formelle vraisemblablement jusqu'au mois d'août prochain.

On me mande de Silésie qu'il y a toujours encore garnison de Confédérés à Czenstochow, et que Pulawski continue toujours à rôder dans ces environs.

Benoît wird angewiesen, einen nach Schlesien ausgewanderten Polen, Namens Dulfus, dem der König das Incolat verliehen hat, bei Einziehung seiner noch in Polen stehenden Capitalien zu unterstützen.

Nach dem Concept. Federic.

21088. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 6 juillet 1772.

Je n'ai nulle peine à concevoir la conduite du duc d'Aiguillon et la manière dont, selon votre dépêche du 25 de juin dernier, il s'est expliqué sur les affaires entre la Russie et la Porte.[3] Sentant bien qu'il

[1] Vergl. S. 250. — [2] Oginski. — [3] Aiguillon hatte zu Goltz, nach dessen Bericht, geäussert: „Je crois que [la France], bien loin de perdre en voyant des places sur la Mer Noire dans les mains des Russes, y gagnera au contraire, puisque des négociants pourront mieux s'arranger avec les marchands russes qui alors trafiqueront dans cette mer, qu'ils n'ont jamais pu le faire avec les Turcs, peuple lourd, malendendu et avec qui on ne finit jamais."

ne saurait y rien changer, c'est le seul parti sage qui lui reste, que de faire bon visage à mauvais jeu; mais il s'expliquera sûrement sur un tout autre ton envers ses confidents, et il ne leur cachera point le préjudice qui pourra résulter de la tournure que ces affaires prennent tant pour le commerce de la France que pour son crédit en général. L'avis suivant qui m'est revenu d'assez bonne part,[1] prouve au moins qu'il n'y est pas aussi insensible qu'il voudrait paraître. On assure au moins que, ce ministre ayant témoigné à l'ambassadeur de l'Empereur quelque mécontentement du silence que la cour de Vienne continuait à observer relativement aux affaires de Pologne et au démembrement de ce royaume, le comte de Mercy, pressé par le ministre français, lui avait répondu qu'il avait informé sa cour des plaintes qu'on lui avait faites en France de ce défaut supposé de confiance, mais que le prince de Kaunitz lui avait fait entrevoir que la cour de France était d'autant moins fondée dans ses griefs que le parti qu'on avait embrassé à Vienne n'intéressait en aucune manière le système général de l'Europe et regardait exclusivement la maison d'Autriche par rapport à la partie de ses États qui était voisine de la Pologne; que, d'ailleurs, Sa Majesté Très-Chrétienne se rappellerait que, dans le temps qu'elle avait projeté et exécuté la conquête de la Corse, elle n'avait pas cru devoir prévenir la cour de Vienne sur l'acquisition de cette île.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 089. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 6 juillet 1772.

Les particularités que votre dépêche du 30 de juin dernier renferme sur ce qui s'est passé entre l'ambassadeur de l'Empereur, le comte de Mercy, et le duc d'Aiguillon, à l'occasion du mécontentement que ce dernier a témoigné du silence que la cour de Vienne continuait d'observer relativement aux affaires de Pologne et au démembrement de ce royaume,[2] sont très curieuses, et vous m'avez fait plaisir de m'en rendre compte.

Quant au reste du contenu de votre dépêche touchant les banqueroutes qui viennent d'avoir lieu en Angleterre, mandez-moi si les négociants hollandais s'y trouvent grandement intéressés et si le commerce anglais en souffrira quelque altération considérable.

La nouvelle la plus intéressante que je saurais vous marquer en attendant, en revanche des vôtres, est que les plénipotentiaires pour le congrès de la pacification de la Russie et de la Porte comptent être

[1] Vergl. Nr. 21 089. — [2] Vergl. Nr. 21 088.

rendus vers le 13 du courant à l'endroit où il doit se tenir, et d'y pouvoir ouvrir les conférences vers ce temps-là. Vous en informerez le Prince-Stathouder, ainsi que le duc Louis de Brunswick.

Nach dem Concept. Federic.

21090. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 6 juillet 1772.

Il est vrai, ainsi que l'ambassadeur de Vienne, selon votre dépêche du 26 de juin, a eu ordre de le faire connaître à Sa Majesté Britannique, que le député de Hanovre à Wetzlar a poussé sa vivacité bien loin,[1] et je ne suis point surpris que la cour de Vienne l'a relevée et a demandé son rappel. Mais il me paraît également vraisemblable que le ministère de Hanovre tâchera de le conserver et de le soutenir. Peut-être même cette tracasserie donnera-t-elle lieu à des brouilleries entre ces deux cours, et vous ferez bien d'y prêter attention.

Quant aux banqueroutes, au reste, qui ont éclaté depuis peu à Londres,[2] je suis curieux de savoir si elles ont ébranlé considérablement le crédit et le commerce de la nation ou si la secousse n'a été que momentanée, et qu'on a trouvé moyen de soutenir l'un et l'autre. Vous n'oublierez donc pas de me marquer ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

21091. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 6 juillet 1772.

Madame ma Sœur. Je félicite Votre Majesté de ce qu'à la fin Sa sagesse, Sa modération et Sa fermeté sont parvenues à terminer une affaire autant épineuse que désagréable.[3] J'ai toujours cru que le roi d'Angleterre, après avoir calmé les premiers mouvements, ou de tendresse pour sa sœur ou de vaine gloire, aurait des obligations à la cour de Danemark des ménagements qu'elle a eus pour la réputation d'une princesse qui ne méritait personnellement que le mépris et le dédain, et il est très possible que ce Roi aura lieu de se repentir du traitement

[1] Graf Belgiojoso erhob, nach Jeanneret de Dunilacs Bericht, gegen Fleckenbühl, den hannöverschen Vertreter in Wetzlar, bei Georg III. den Vorwurf, „que, par toutes sortes de discussions, il éloignait les parties du but qu'elles s'étaient proposées, et . . . . que ce député traversait les vues salutaires de l'assemblée". — [2] Vergl. S. 308. — [3] Königin-Wittwe Juliane Marie schrieb, 23. Juni (ohne Ort): „Cette grande affaire s'est terminée à l'amiable." Das letzte noch fehlende, auf die Scheidung bezügliche Aktenstück sei aus England unterzeichnet eingetroffen.

trop avantageux qu'il fait à sa sœur. Non pas, Madame, que je condamne l'amour fraternel qu'il lui témoigne, mais il me paraît que le crime ne doit trouver de protection nulle part, et qu'une naissance illustre ne doit point lui servir de sauvegarde. Si l'on admettait pour principe que les lois ne peuvent exercer leur sévérité que sur le peuple, et que les grands peuvent commettre impunément les actions les plus atroces, c'en serait fait de la société.

La princesse Mathilde a demandé à voir sa sœur la princesse héréditaire de Brunswick, et cette dernière a refusé de la voir, marque, Madame, que le Roi son frère l'a mise au fait de la conduite de sa malheureuse sœur.

Le malheureux frère du grand coupable qui a été justifié,[1] sera redevable de sa liberté à la clémence de Votre Majesté, et Elle a donné dans cette occasion, des marques d'une juste sévérité, en punissant ceux qui le méritaient, et de Son inclination bienfaisante et miséricordieuse en sauvant ceux dont les fautes étaient pardonnables. Votre Majesté voudra bien recevoir, à cette occasion, les témoignages de ma reconnaissance pour cette action de clémence qui rendra un savant aux lettres qu'il aurait dû cultiver sans discontinuation.

Je suis également sensible, Madame, à ce que Votre Majesté veut bien ajouter sur mon sujet, ainsi que des sentiments du roi de Danemark Son fils.[2] Ni mes ancêtres ni moi nous n'avons eu d'un temps immémorial des démêlés avec la cour de Danemark; il a régné toujours une heureuse harmonie entre ces deux peuples, que je continuerai de cultiver avec soin, surtout quand il s'agira de donner à Votre Majesté des marques de mon tendre attachement et de Lui prouver la haute considération et l'estime infinie avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21092. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 juillet 1772.

Je ne vois pas de quelle manière le comte d'Ostermann pourra effectuer aussi promptement que, selon votre dépêche du 23 de juin, il paraît le désirer, la séparation des états de Suède.[3] Il n'y a encore

[1] Karl August Struensee, vergl. S. 246. — [2] Juliane Marie unterrichtete König Friedrich, dass, trotz der Aufforderung des Königs Stanislaus, ihr Stiefsohn Christian VII. abgelehnt habe, gegen die Theilung Polens Einspruch zu erheben. „J'espère et me flatte que Votre Majesté sera contente de notre conduite dans cette rencontre comme en toute autre." — [3] Dönhoff berichtete: Ostermann „ne souhaite rien tant que la séparation des états."

absolument rien de statué, au moins à ce que je sache, par rapport aux finances; c'est cependant un des points les plus essentiels à régler, et par là même je me flatte que l'affaire du douaire de la Reine ma sœur aura tout le temps qu'il faut pour pouvoir être arrangée avant la clôture de la Diète.

Au reste, les négociations qu'il semble y avoir actuellement là où vous êtes, entre les ministres d'Angleterre et de Russie, peuvent avoir pour objet un traité de commerce avec la Suède.[1] Peut-être que le ministère britannique s'imagine d'obtenir ce but par le canal de la Russie. Je doute cependant, si effectivement c'est-là son dessein, qu'il y réussisse; il ne voudra jamais se résoudre à donner des subsides, il ne saurait les accorder par principe, et ce refus sera toujours le plus grand obstacle à toute négociation avec la Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

21093. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 23. Juni: „Je suis bien charmé de pouvoir assurer très-humblement Votre Majesté qu'avant l'arrivée [des ordres du 7][2] j'ai déjà entamé moi-même quelque chose sur l'augmentation de Ses acquisitions en Pologne, au cas que la cour de Vienne ne voulût rien relâcher sur celles qu'elle a demandé d'y faire. Il s'est présenté une occasion qui m'a fourni un prétexte très plausible pour pouvoir essayer ici une pareille proposition."

Lobkowitz hat von Kaunitz eine vorläufige Antwort auf seinen Bericht über die Unterredung mit Panin wegen der Beschneidung des österreichischen Antheils in Polen[3] erhalten. Kaunitz erklärt, „que les raisonnements de la cour de Pétersbourg ne l'ont point convaincu, que la portion autrichienne n'est point comparable, suivant le principe adopté de l'égalité, à celles des deux autres cours, et qu'ainsi, bien loin d'en diminuer aucune partie, il persistait à demander qu'elle fût conservée en entier, comme il l'avait proposé dans son plan". Solms hat dem in Zarskoe Selo weilenden Grafen Panin, den Lobkowitz zunächst nur oberflächlich unterrichtet hat, auf Grund der vertraulichen Eröffnungen des österreichischen Gesandten brieflich genauere Mittheilungen davon gemacht und hinzugefügt: „que, comme je ne présumais pas que l'intention de l'Impératrice serait de s'opposer par la force aux desseins de la cour de Vienne, et que, si celle-ci ne pouvait pas être engagée par le raisonnement à se désister d'une partie de ses prétentions, on serait peut-être obligé de consentir à la laisser faire, j'espérais que la cour de Russie ne trouverait pas à redire qu'en ce cas Votre Majesté songeât aussi à étendre les siennes, et que le moins qu'Elle pourrait faire alors pour égaliser Sa portion à celle de la maison d'Autriche, ce serait d'ajouter les villes de Danzig et de Thorn à Ses premières acquisitions". Solms hat seinen Brief dem Grafen Panin durch General Tschernyschew zustellen lassen und diesen von dem Inhalt unterrichtet.

„Du depuis, ayant reçu les ordres immédiats de Votre Majesté du 7 de ce mois, je n'ai pas différé d'informer le comte Panin de l'essentiel de sa teneur, pour donner par là plus de poids et d'autorité à ce que j'avais avancé auparavant de moi-même seulement, et j'ai appuyé surtout sur la nécessité de suivre les conseils de Votre

[1] Vergl. Nr. 21082. Dönhoff berichtete: „Je n'ai pu pénétrer encore de quoi il s'agit." — [2] Vergl. Nr. 20999. — [3] Vergl. S. 251. 252.

Majesté de couper court à toute discussion, afin de ne pas s'exposer à des incident fâcheux, en voulant entrer dans de longs détails sur l'égalité, et de préférer de to les partis possibles pour terminer promptement nos affaires, celui qui n'oblige pas recourir à des précautions embarrassantes. Je compte, si ce n'est pas plus tôt, d moins lorsque le comte Panin viendra lui-même, cette semaine, en ville, d'apprendr le sentiment qu'on a porté sur tout ceci au Conseil de Sa Majesté Impériale."

Potsdam, 8 juillet 1772.[1]

Votre dépêche très importante du 23 de juin m'a été bien rendue Je conçois que la résistance des Autrichiens ne doit pas être agréabl à la cour de Russie. Je vous envoie ce que l'on m'écrit de Vienn par cette poste.[2] Les Autrichiens ont pris possession des mines d sel; ils ont pris 50000 ducats qui s'y trouvaient, et les font exploite pour eux.

Voici ce que je pense sur toutes les affaires. Je crois qu'il n'y aurait rien de mieux que de s'en tenir au projet du comte de Panin pour le partage de l'Autriche en Pologne,[3] et si on peut le réaliser c'est, sans contredit, le meilleur parti; mais si la cour de Russie croi devoir céder dans cette occasion, voici ce que vous lui représenter en mon nom. Qu'ayant été l'ami le plus fidèle et le plus zélé de la Russie, j'espérais qu'elle ne sacrifierait pas mes intérêts à une puissanc qui l'a bravée et qui l'a morguée en Pologne. La cour de Vienne a 60 millions de florins de revenus; elle en gagne trois de plus par cett acquisition. Il s'en faut bien que j'en aie la moitié. Autant elle a des État plus étendus que les miens du double et plus peuplés; elle gagne par cett partie de la Pologne qu'elle s'arroge, 900000 ou un million d'habitants La population de toute ma portion va à peine à 500000 âmes. Il m semble donc que, si les Autrichiens gardent tout ce qu'ils s'arrogent e Pologne, les amis de la Russie ne doivent pas en souffrir. Je ne demande pas Danzig, parceque je sais que cela ferait de la peine à Pétersbourg, moins pour les intérêts de la Russie que pour ménager le fantaisies des Anglais.[4] Je proposerais donc, pour rendre nos portion égales, qu'on me cédât Thorn, de Filehne jusqu'à la Warthe; de Birnbaum, Kamionna, Brest[5] et le cours de l'Obra, Koscian, Storchnest Rydzyna, jusqu'à ma frontière de la Silésie; et, pour plus d'éclaircissement, je joins ici une carte où cette partie est marquée.

Cependant, comme je me suis toujours bien trouvé de la confianc que j'ai dans l'amitié et la sagesse de l'impératrice de Russie, vou direz au comte de Panin que je remets mes intérêts entre ses mains me confiant entièrement en elle. Il sera beau de la voir, dans cett occasion, l'arbitre des puissances, régler leurs intérêts et prévenir pa sa sagesse et son équité la disproportion qui aurait lieu entre la balanc des pouvoirs, si on laissait faire les Autrichiens.

[1] An demselben Tage dem Grafen Finckenstein abschriftlich mitgetheilt, de vom 29. Juni bis 24. Juli als Gast des Königs in Potsdam weilte. — [2] Vergl. Nr. 21094. — [3] Vergl. S. 238. — [4] Vergl. Bd. XXXI, 837. 861. 862. — [5] Wohl Bomst.

Cela fait, vous n'en parlerez plus au comte de Panin. Je m'en fie entièrement à son habilité et aux marques de son attachement, comme fidèle ami de la Prusse,[1] qu'il m'a données et dont j'ai tant de preuves. Mes intérêts ne peuvent être en de meilleures mains; ainsi j'attends patiemment quel sera le résultat de cette importante affaire. Cependant, s'il en résulte quelque avantage pour nous, je n'oublierai pas les soins que vous vous serez donnés.

Ce qui est marqué de crayon rouge dans la carte, sont les lieux destinés à la nouvelle frontière; je n'ai point parlé dans tout ceci de la part de la Russie, je souscris d'avance à ce qu'ils voudront se stipuler.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

---

21 094. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 8 juillet 1772.

Votre dernière dépêche du 1er de ce mois me fait espérer que nous touchons au moment de voir enfin paraître la réponse de la cour où vous êtes, aux propositions de la Russie sur le partage de la Pologne. Je souhaite seulement qu'elle soit telle qu'on puisse s'en promettre un heureux succès pour la conclusion de notre convention; mais avant que je ne l'aie vue, je ne saurais entrer avec vous dans un plus grand détail à son sujet.[2]

Le prince de Lobkowitz a, en attendant, reçu celle du prince de Kaunitz sur le précis de sa conversation avec le comte de Panin, dans laquelle celui-ci lui avait exposé préalablement les raisons pourquoi l'on désirait que la cour de Vienne n'approchât pas ses nouvelles limites de ma Silésie, et qu'elle renonçât à s'approprier les salines de Cracovie et la ville de Lemberg, avec les districts qu'on y a fait appartenir.[3] Mais j'ignore jusques ici également la réplique que la Russie y fera. Tout ce [qui] en est à présumer, c'est que toutes ces différentes contestations ne donneront pas lieu à de nouvelles brouilleries, mais que plutôt le prince de Kaunitz, voyant la fermeté de la Russie dans ses principes, aimera mieux se relâcher sur quelques articles qu'arrêter par trop de raideur une négociation aussi avantageuse à sa cour.

Der König lehnt die Dienste des Majors Bateggio (vergl. S. 243) ab. „Nous avons assez de gens experts dans l'hydraulique et dans l'hydrostatique pour pouvoir s'en passer."

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] In der Vorlage: „Russie". — [2] Edelsheim berichtete auf Grund einer Unterredung mit Kaunitz, „que la réponse en question sera conçue dans des termes modérés, et qu'on s'y relâchera en quelque partie". — [3] Vergl. S. 311.

21095. AN DEN JUSTIZRATH STRUENSEE IN BERLIN.

Potsdam, 9. Juli 1772.

Ich habe aus Eurem Schreiben vom 7. dieses Eure Ankunft Berlin und zugleich in Ansehung Eurer künftigen Bestimmung Eu Absicht zu Anwendung derer Euch neuerdings erworbenen verschieden Kenntnisse [1] mit mehrern ersehen, und ohngeachtet Ich Euch darauf Voraus gern gestehe, wie Meines Erachtens ein geschickter Profe dem Staate weit nützlicher und estimabler ist als ein mittelmäßig Financier, an dergleichen es ohnedem in Meinem Lande gar nic fehlet, so behalte Ich Mir gleichwohl vor, Euch darüber ausführli annoch Selbst zu sprechen, und könnet Ihr zu dem Ende nur je eh je besser anherokommen. [2]

Friderich.

Nach dem Concept.

21096. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 9 juillet 1772.

Votre rapport du 28 de juin dernier m'est bien parvenu. surprise de la cour où vous êtes, sur la tournure des affaires de Polog est sûrement encore trop forte pour que son ministère ait pu se reco naître et se fixer sur le parti à prendre. Mais supposé, ainsi q quelques avis l'annoncent, qu'il fasse quelques tentatives pour éloign la Porte de la paix, elles resteront cependant sans effet, à moins q la France ne lui promette des secours prompts et effectifs. Une as stance dont on ne lui montrerait que la perspective, ne suffira sûreme pas à l'ébranler dans ses sentiments pacifiques. Le risque qu'e courrait par une nouvelle campagne, est un principe bien plus déte minant d'y rester inébranlablement attaché, et elle trouvera sûreme un motif de plus de hâter la conclusion de sa paix, dans le blocus d Dardanelles que la Russie a formé.

Quant aux affaires entre l'Angleterre et la France, [3] on y reconna trop la faiblesse de l'un et l'autre des ministères qui les dirigent, celui d'entre eux qui s'en prévaudra le premier, l'emportera sûreme sur l'autre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 284. — [2] Am 11. beordert der König Struensee für den 12. J „früh gleich nach zehen Uhr“ zur Audienz. Karl August von Struensee wurde 17 zum Director des Bankkontors in Elbing, 1782 zum Geheimen Finanzrath und 17 zum Staatsminister ernannt. — [3] Es handelt sich um Besitzstreitigkeiten an d afrikanischen Küste.

21 097. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 juillet 1772.

Les notions qui, selon votre dépêche du 3 de ce mois, vous sont revenues à l'égard de la complaisance que la présente administration britannique témoigne, en toutes rencontres, aux cours de Bourbon, sont très curieuses. L'opposition a certainement bien raison d'en faire des reproches au lord North. La déférence de ce ministre à retarder, sur les simples représentations du prince de Masserano, l'expédition projetée et approuvée des sieurs Banks et Solander dans les mers du Sud,[1] est un pur effet de faiblesse qui saute aux yeux de tout le monde, et il est surprenant que la France et l'Espagne ne s'en prévalent pas davantage qu'ils le font effectivement.

Au reste, vous pouvez ajouter à la confidence que vous avez déjà faite de ma part au duc Louis de Brunswick touchant la conclusion de l'armistice entre la Russie et la Porte et des apparences d'une prochaine pacification, encore celle-ci que la guerre d'à présent occasionnerait, sans faute, un changement en Pologne; que je n'étais cependant pas en état de dire encore en quoi il consisterait au juste, mais que j'aurais soin de l'en prévenir, dès que je pourrais le faire avec précision; qu'en attendant je pouvais l'informer que les Confédérations de ce royaume étaient aux abois et entièrement dispersées, de façon qu'il n'y avait pas apparence que les principaux chefs pourraient se rassembler facilement encore de nouveau. Voilà tout ce que je puis vous marquer pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 098. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 juillet 1772.

La description que vous me faites, par votre dépêche du 3 de ce mois que je ne viens de recevoir que d'aujourd'hui, de la situation de la Saxe,[2] n'est certainement favorable. J'ose douter d'autant moins qu'elle ne soit véridique et exactement telle que vous la dépeignez, que je vois arriver journellement quantité de pauvres habitants de ce pays, qui, pour se soustraire à la faim et à la mort, viennent demander ici de l'ouvrage. La dépopulation qui en résulte, jettera nécessairement la Saxe si fort en arrière qu'il lui faudra longues années pour réparer ses pertes et se retrouver dans un état florissant.

[1] Vergl. S. 144. Spanischerseits wurde geltend gemacht, dass jene Meere unter spanischer Herrschaft ständen. — [2] Borcke berichtete: „L'Électeur ne payant aucun de ses serviteurs, la plupart de ceux-ci ne paient pas non plus les artisans qui les servent, et ceux-ci meurent de faim ou s'expatrient par vingtaines."

Le retour du prince Xavier[1] et celui de l'Électrice douairière bien loin de mettre la cour où vous êtes, à son aise ou lui procur le moindre avantage, ne fera qu'augmenter les brigues et dissensio qui y sont en vogue, et leur présence y occasionnera vraisemblableme bien du vacarme.

J'attends en attendant avec impatience de savoir si vous av engagé le comte de Werthern à mon service.[3] Si la chose ne vo réussit pas avec lui, mandez-le-moi sans délai, pour que je puisse m tourner d'un autre côté et chercher quelqu'un qui me convienne po le poste qu'il ambitionnait.

Der Schluss betrifft den Transport der Orangenbäume nach Potsdam (ver S. 268).

Nach dem Concept. Federic.

21 099. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LATTR A BERLIN.

Potsdam, 11 juillet 1772.

Quoique les dispositions favorables dans lesquelles vous me dit que l'empereur de Maroc se trouve pour conclure un traité de paix de commerce avec moi,[4] ne me sauraient être que très agréables, vo m'avouerez cependant que le nombre des vaisseaux de mes sujets q pourraient se rencontrer dans ces parages, est si peu considérable qu ne vaudrait guère la peine d'en profiter. Toujours je vous remercie la connaissance que vous avez bien voulu m'en donner.

Nach dem Concept. Federic.

21 100. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTAD A DARMSTADT.

[Potsdam] 11 juillet 1772.

Madame ma Cousine. Je souhaite, Madame, puisque cela vo fait plaisir, que le choix de la Russie tombe sur la princesse Wilhelmine mais mon crédit ne peut influer qu'à déterminer l'Impératrice à choi sa bru dans votre famille. Je sais qu'on veut donner la commission quelque grand du royaume pour voyager en Allemagne et prend l'inspection des princesses nubiles, et ce sera apparemment ce personna qui décidera du sort de ces princesses. Je tâcherai de me procur l'instruction qu'on lui donnera, pour vous avertir d'avance, Madam

[1] Vergl. S. 301. — [2] Vergl. S. 286. — [3] Vergl. S. 302. — [4] Der Beric de Lattres liegt nicht vor. — [5] Landgräfin Caroline schrieb, Darmstadt 30. Ju „J'avoue qu'il y a eu beaucoup d'indiscrétion à moi d'avoir osé nommer ma fi Wilhelmine (vergl. S. 251), mais j'avais cru avoir quelques raisons pour me justifie [Charlottenburg. Hausarchiv.]

de ce qu'on désire dans la princesse que l'on veut pour le Grand-Duc, et il vous sera facile de faire paraître la princesse Wilhelmine la plus ressemblante au tableau qu'on aura tracé au missionnaire. Je crois cependant qu'on attendra la fin de la guerre avec les Turcs pour procéder à ce choix, et comme, Dieu merci, *Griechisch Luthersch* n'y fait rien,[1] je me flatte que ce lien réussira selon nos souhaits, charmé, Madame, de pouvoir contribuer dans toutes les occasions à ce qui peut être avantageux à votre maison et satisfaisant pour votre personne, ne désirant que vous donner des marques de la parfaite estime avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

21 101. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 12. Juli 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 14. Juli, über eine Audienz eim Könige:[2] „Der Vortrag, welchen ich dem König machte, bestunde n folgendem: Ihro Majestät seie allschon bekannt, was der russische Iof für Anmerkungen über den durch Herrn Fürsten von Lobkowitz u Petersburg übergebenen Theilungsplan gemacht habe.[3] Mein Hof abe diese Anmerkungen mit gleichmässig freundschaftlicher Achtung, ach welcher sie abgefasset sind, angenommen und sich andurch beegen lassen, die Untersuchung des Geschäfts nochmalen vom Grund us vorzunehmen; aus reifer Ueberlegung, genauerer Erwägung aller Imständen und unparteiischer Zusammenhaltung deren allerseitigen nteressen seie nun ein neuer Theilungsplan entstanden, welcher durch en Herrn Fürsten von Lobkowitz in der Gestalt freundschaftlicher etrachtungen[4] dem russischen Hofe schriftlich eröffnet werden solle, nd wovon ich befehliget seie, Ihro Majestät noch vor weiterer Abrtigung des Couriers nach Petersburg umständliche Nachricht zu theilen und hierüber Höchstihro Meinung zu vernehmen, welche beide

[1] Landgräfin Caroline schrieb: „Quel dommage que ce bon prince de Zerbst existe plus; je l'aurais cherché au bout du monde, pour connaître les raisons qui i ont paru les plus convaincantes, et qui l'ont déterminé à consentir au mariage de fille (vergl. S. 222 und 251). Je crois cependant pouvoir m'en passer, si Votre ajesté fait tomber le choix sur une de mes filles." — [2] Auf Swietens am 10. Juli stellten Antrag beschied ihn der König durch ein Schreiben an den Cabinetsminister n Hertzberg vom 11. für den 12. nach Potsdam. — [3] Vergl. Nr. 20997. — „Considérations amicales sur le mémoire intitulé: Observations fondées sur l'amitié la bonne foi, par lesquelles on cherche à convenir des possessions de la république Pologne" (vergl. S. 234).

Kaiserl. Majestäten nach Maass des in des Königs Einsicht setzend Vertrauens und jener freimüthigen Offenherzigkeit, mit welcher unsere seits zu Werke gegangen wird, von ihnen erwarteten.

Der König erwiderte hierauf nichts, sondern bezeigte nur das Ve langen, von unseren dermaligen Absichten näher unterrichtet zu werden ich nahme also die Lesung deren *Considérations amicales* vor.

Als die drei Punkte, 1° die Communication mit Oberschlesie 2° die Salzwerke, 3° die Stadt Lemberg,[1] ihrer Ordnung nach vo kamen, unterbrach mich der König jederzeit im Lesen, um jeden Pun insbesondere zu erörteren.

Ich werde also mit Ew. Fürstl. Gnaden gnädiger Erlaubniss die Ordnung allhier beibehalten und bei jedem ersterwähnter Gegenstand dasjenige anführen, was der König darüber geäusseret hat und au meinerseits vorgebracht worden ist.

Ad primum. Die Communication mit Oberschlesien betreffen sagte mir der König gleich, dieser Punkt würde keinem ferneren A stand mehr unterworfen sein, indem er dem russischen Hofe bereits erkennen gegeben habe, dass seinerseits kein Bedenken obwalte, die Communication mit Oberschlesien einzugestehen, und er zweifle demna nicht, dass man auch deswegen zu Petersburg keine fernere Schwier keiten erwecken würde.

»Ils ont cru là-bas,« setzte er hinzu, »que votre voisinage de côté-là pourrait exciter ma jalousie et me donner des inquiétudes, m cela ne me fait rien du tout, et je n'ai aucun motif pour m'y oppos L'envie et la jalousie n'entrent point dans mon cœur. Je regarde do ce point comme réglé et comme hors de contestation.«

Es ware solchemnach nicht nöthig, den König an den mir letztabgewichenen Monat März von selbst gemachten Vorschlag u sein Versprechen[2] zu erinneren, und ich begnügte mich, ihme zu erkenn zu geben, dass ich mir wohl vorgestellet hatte, es würden seinerse dieser Communication keine Hindernisse in Weg geleget werden.

Ad secundum. In Ansehung der Salzwerken vermeinte er nic dass es möglich sein würde, den Petersburger Hof einwilligen zu mache [da]mit diese, welche den besten und sichersten Theil jener Einkünfte so der König in Polen geniesset, ausmachen, zu unserm Antheil soll geschlagen werden.

Ich stellte dagegen jene Gründe, welche zu unserem Behufe denen *Considérations amicales* angeführet sind, umständlich vor und flisse mich besonders, jenen, welcher die Entschädigung des Königs Polen auf die Woywodschaften Lublin und Chelm, denen unsererse entsaget wird, anweiset, wohl geltend zu machen.

[1] Obige drei Punkte enthielten die Forderungen des wiener Hofes. — [2] Ver Bd. XXXI, 795.

»Il est certain,« sagte ich, »que le démembrement occasionnera une diminution considérable des revenus du roi de Pologne dans toutes les parties et surtout dans celle de la Prusse polonaise; on a reconnu qu'il était aussi nécessaire que juste de l'en dédommager, et l'on se propose de lui procurer ce dédommagement par des starosties. Ce moyen, s'il est applicable à la part qui est destinée à Votre Majesté, et à celle de la Russie, doit donc être également appliqué à la nôtre et particulièrement aux salines dont la situation en rend l'acquisition indispensable pour nous, et qui forment d'ailleurs la seule branche de revenus de quelque considération dans notre part. Le principe d'égalité établi entre les trois cours exige qu'il ne soit question ici que du dédommagement, pour lequel nous fournissons une ressource bien ample dans les palatinats de Lublin et de Chelm, auxquels nous renonçons. La chose se réduit donc à ceci. La Russie dit: il faut laisser les salines au roi de Pologne, parcequ'elles constituent une branche considérable de ses revenus. On pourrait dire de même: il faut laisser au roi de Pologne la Prusse polonaise, la Livonie, le palatinat de Witepsk, de Mstislawl etc., parcequ'il y perdrait une partie considérable de ses revenus. On répondrait à cela: on l'en dédommagera, et nous répondons: on dédommagera aussi le roi de Pologne de ce qu'il perdra par les salines; de plus, nous offrons deux palatinats pour faciliter le dédommagement. Je laisse à présent à conclure à Votre Majesté si, en réduisant les choses ainsi au vrai et au simple, il reste quelque objection fondée à faire contre cette partie de notre plan; en tout cas, Sire, je vous supplie de me la faire connaître, car la confiance qu'ont Leurs Majestés Impériales en vos lumières, leur fait désirer de savoir votre opinion sur ce nouveau plan, et elles comptent que, si Votre Majesté est convaincue de l'équité et de la justice de nos vues, Elle concourra volontiers à les faire adopter en Russie et instruira Son ministre à Pétersbourg de manière à seconder les démarches du prince de Lobkowitz.«

Der König suchte mit der gewöhnlichen Ausflucht zu entkommen, dass er die Billigkeit unseres Vorschlages einsehe, dagegen nichts einzuwenden habe, doch aber zweiflete, dass man zu Petersburg gleicher Meinung sein würde.

Ich begnügte mich aber mit dieser Antwort nicht, sondern ersuchte ihn, mir im Vertrauen zu eröffnen, was er denn glaube, dass man zu Petersburg dagegen noch einwenden könnte.

»Mais,« versetzte der König, »si l'on ôte au roi de Pologne les salines, qui font une branche si considérable de ses revenus, le dédommagement nécessaire pour cela, joint à ce qu'il perdra ailleurs, s'étendra sur un si grand nombre de starosties que le mécontentement de la noblesse en pourrait être poussé à l'extrémité; ce qu'il faut cependant éviter autant que possible.«

»Que Votre Majesté me permette,« war hierauf meine Antwo
»de réduire encore ceci au simple! Vous avez choisi votre part, Si
la Russie la sienne, sans nous consulter; vous nous avez proposé
prendre la nôtre. On est convenu que les trois parts seraient égale
cette égalité ne pouvait s'effectuer qu'en compensant les avantag
différents de chaque part séparée. La nôtre ne peut jamais être co
parée aux deux autres en valeur politique, qui est la seule valeur d
acquisitions qu'une puissance peut faire. Nous avons cherché à co
penser ce désavantage; à présent qu'il serait question de terminer,
trouve que le dédommagement à procurer au roi de Pologne pour
qu'il perd par le démembrement général, deviendrait difficile à effectu
et l'on voudrait le faciliter à nos dépens. Je demande à Votre Maje
si cela est juste et conforme au principe d'égalité?«

Der König schwieg still, und ich fuhre also fort:

»D'ailleurs, ne facilitons-nous pas ce dédommagement en quelq
manière à nos dépens, puisque nous renonçons aux palatinats de Lub
et de Chelm?«

»Il me paraît aussi,« sagte der König, »qu'on pourrait trou
pour le roi de Pologne le dédommagement des salines dans ces de
palatinats; mais ce n'est pas tout, la Pologne sera donc obligée,
l'avenir, de prendre son sel chez vous. Ce sel était livré à un p
fixe, et les Grands le recevaient gratis.«

»Votre Majesté a vu,« erwiderte ich, »dans la pièce que je vie
de lire, que ma cour s'offre à convenir, dans la négociation futu
avec la république de Pologne de la fixation d'un prix du sel; par
moyen la nation sera contentée, et, pour le reste, le privilège
Grands, sans doute usurpé, ne doit pas entrer en considération da
des affaires majeures.«

Als sonach die Erörterung dieses Punkts geendiget zu sein schie
machte ich, um den König wo möglich an seine Aeusserungen
binden, den folgenden Schluss:

»Puisque Votre Majesté paraît reconnaître la justice des motifs
nous portent à insister sur l'incorporation des salines dans notre pa
je ne doute pas qu'Elle agira en conséquence à Pétersbourg, et je vo
prie, Sire, de me permettre que j'en prévienne le prince de Lobkowi
et que je lui mande qu'il peut compter d'être secondé dans ses démarch
à cet égard par le ministre de Votre Majesté.«

»Je ferai de mon mieux,« antwortete der König, »mais je ne s
pas prophète, je ne puis prévoir ce qu'on pensera et ce qu'on d
là-bas; tout ce que j'en sais, c'est qu'ils se croient obligés de conserv
les salines au roi de Pologne et la ville de Lemberg à la noblesse.«

Um nun auf den dritten, diese Stadt betreffenden Punkt zu komme
bezeigte der König, die Gründe, welche die Beibehaltung dieser Sta

für uns nothwendig machen,[1] wohl einzusehen, und fande seinerseits, dass es der polnischen Nation allenfalls gleichgültig sein könnte, ob ihr Archiv künftighin zu Lemberg oder zu Lublin aufbehalten werde, und dass dessen blosse Transportirung von einem Orte zum anderen keine solche Schwierigkeit darstellte, als dass andurch ein ohngleich wichtigeres Geschäft sollte gehemmet werden.

Auch in Ansehung jenes schmalen Strich Landes von Podolien, welcher unserem Antheil annoch beigefüget werden solle, machte er keinen Anstand . . .

Er befragte mich, ob Fürst Lobkowitz bevollmächtiget seie, nach diesem Plan zu schliessen, und als ich dieses mit Ja beantwortete, sagte er ferner:

»S'il y a peut-être quelques tempéraments, je vous prie de me les dire, pour qu'on puisse avancer la besogne, sans perdre de temps.«

»Il n'y a point de tempéraments,« erwiderte ich, »et il ne peut point y en avoir, car ce que ma cour demande, est juste et conforme aux principes convenus; lorsqu'elle proposa son premier plan de partage,[2] elle s'attendait d'autant moins à des objections qu'elle n'en avait point fait elle-même à ce qui avait été arrangé entre Votre Majesté et la Russie. C'est par déférence pour cette cour et pour accélérer, autant qu'il dépend de nous, l'arrangement définitif, que nous avons changé ce premier plan. Les motifs qui nous guident dans cette affaire, et qui nous y ont fait prendre part, ne sont ni l'envie ni le besoin d'étendre notre domination; notre unique objet est le maintien de la paix et, par conséquent, le maintien de l'équilibre entre les trois puissances. Il ne s'agit point ici pour nous de gagner, il s'agit de ne pas perdre. Les acquisitions à faire doivent être envisagées d'après leur valeur politique. La Russie reconnaît celle de sa part; celle de la part de Votre Majesté est évidente; il n'en est pas ainsi pour ce qui doit nous revenir même d'après notre plan; mais l'on ne s'attend certainement pas que nous consentions d'après le plan proposé par la Russie à nous charger de la haine des Polonais et à nous exposer à la jalousie de presque toutes les puissances pour l'acquisition de quelques terres coupées, isolées et exposées de tous côtés.«

»Je sens bien,« versetzte der König, »qu'il vous aurait mieux convenu de faire des acquisitions d'un autre côté, mais vous ne me persuaderez pas que votre part, telle que vous la demandez, soit la plus mauvaise.«

»Si notre part,« sagte ich, »est déterminée d'après notre plan, nous signerons la convention et nous obtiendrons par là le but principal,

[1] Gegenüber dem von Russland geforderten Verzicht auf Lemberg wurde in den „Considérations“ erklärt: que le partage de la cour de Vienne „perdrait par là la plus grande partie de sa valeur politique“. Lemberg sei überdies die einzige Stadt von einiger Bedeutung, die Oesterreich erwerbe. — [2] Vergl. S. 130. Anm. 2.

qui est le maintien de la bonne intelligence entre nous. Mais Votr Majesté est trop éclairée pour penser de bonne foi que l'intérêt le plu pressant dans cette affaire puisse être de notre côté. S'il fallait pou cela des preuves, je vous rappellerais, Sire, que dès le commencemen j'ai eu l'honneur de vous témoigner au nom de ma cour que nou serions contents de laisser les choses dans l'état où elles sont, et qu nous ne demandions rien, si Votre Majesté et la Russie voulaient s borner aux anciennes possessions;[1] de là il est aisé de voir que c n'est pas à nous que le projet du démembrement de la Pologne doi son origine, et que nous ne sommes pas les plus intéressés à le voi effectuer.«

»Enfin,« beschloss der König, »j'espère que tout cela s'arranger et je le désire. Car je serais bien aise que l'Impératrice fit une foi une acquisition, et je serai enchanté d'y avoir contribué.«

Der König bezeigte sich nun solchergestalten für unsere Absichten wenigstens dem äusserlichen nach, geneigt; um ihm aber einestheil mehreren Eifer zu Unterstützung unseres Plans, andrentheils auch Unruh und Beisorge wegen Verzögerung der Convention beizubringen, eröffnet ich ihme die wahre Ursach, welche den russischen Hof bewöge, di endliche Berichtigung des ganzen Geschäfts zu verzögeren, um nämlic unseren Hof so lange, als die türkische Friedenshandlung nicht eine festen Bestand habe, in Handen zu behalten und wohl gar zu ausse ordentlichen Schritten gegen die Pforte zu vermögen; wornach ich ihme nachdem er mir vorhero sein königliches Wort wegen des gegen jede mann, Russland ausgenommen, zu beobachtenden Geheimnisses gegebe hatte, die von Ew. Fürstl. Gnaden dem Fürsten Golizyn gemacht Explication confidentielle[2] vorlas.

[1] Vergl. Bd. XXXI, 149. — [2] In der „Déclaration confidentielle faite au princ Golizyn" setzt Kaunitz den Grafen Panin davon in Kenntniss, dass der wiener Ho 1771 mit der Pforte eine Convention geschlossen, diese aber nicht ratificirt habe nachdem Russland seine Ansprüche auf die Donaufürstenthümer habe fallen lasse (vergl. Bd. XXXI, 873. 877 und 878). Panin „verra par la confidence que je vien de vous faire, que rien ne nous empêche désormais de pouvoir nous employer a succès des négociations pour la paix avec tout le zèle dont peut être susceptibl l'office d'un ami sincère et impartial. Je compte que cet éclaircissement confidentie détruira en lui toute méfiance par la suite, et j'espère moyennant cela qu'il sentir que, dans cet état des choses, l'article IV du projet de convention, par lui-mêm absolument étranger à son objet, ainsi qu'il serait de notre part une démarche louche à laquelle nous ne pouvons pas donner les mains, [est], en même temps, tout-à-fa inutile, et que, par conséquent, il voudra bien en abandonner l'idée en apprenan que la raison qui l'a engagé à l'y insérer, n'existe point, et que sa cour peut compte que Leurs Majestés Impériales et Royales appuieront le dernier plan des condition de la paix, qui leur a été communiqué (vergl. Bd. XXXI, 625), sincèrement e autant qu'il sera humainement possible de pouvoir le faire, sans blesser l'impartialit des bons offices, promis également aux deux parties. Au cas cependant que, contr mon attente et nonobstant toutes ces raisons, M. le comte de Panin désirât que nou nous prêtions à insérer dans la convention un article analogue à l'idée dudit article I

Der König meldete hierauf nichts . . . Nur befragte er mich, was der Inhalt des in erwähnter Explication confidentielle angeführten Articuls seie. Ich gabe ihm diesen Inhalt, wie er von Seiten Russlands verfasset war, und annebst die Ursachen zu erkennen, welche uns nicht gestatteten, diesen Artikel der Convention einverleiben zu lassen. Er ist hierinnen mit uns vollkommen einverstanden und meinet auch, dass dieser Articul, welcher gar nicht zu dem Gegenstand der Convention mit gehöret, am besten weggelassen würde; da er aber glaubet, dass man zu Petersburg sich dazu nicht werde einverstehen, so billiget er allerdings, dass nur der von uns abgeänderte Articul beibehalten werde.

Das »Projet d'un manifeste« brachte der König mit folgenden Worten von selbst auf das Tapet:

»Ah çà! je dois m'employer à Pétersbourg pour votre plan de partage, mais vous devez aussi vous employer avec moi à faire revenir

du projet qu'il nous a fait communiquer, le ci-joint . . . est le seul que nous pourrions admettre, et qu'en ce cas vous pourrez insérer au numéro IV de la convention."

Russisches „Projet d'une convention".

Artikel IV:

„Comme Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies soutient depuis plus de trois ans une guerre particulière contre l'empire ottoman, pour la seule raison des affaires de Pologne, et qu'ayant communiqué avec pleine confiance à Leurs Majestés Impériales et Royales les conditions définitives auxquelles elle consentirait à faire la paix avec la Porte, lesdites conditions ont été approuvées par Leurs Majestés Impériales et Royales et trouvées aussi justes et admissibles que conformes aux intérêts propres de leurs monarchies, Sa Majesté l'Empereur des Romains et Sa Majesté l'Impératrice-Reine, conformément à leurs sentiments d'une amitié sincère pour Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies et eu égard aux intérêts communs et permanents des deux monarchies, promettent et s'engagent qu'elles continueront d'employer leurs bons offices entre les deux parties belligérantes, à l'effet de porter et déterminer la Porte à conclure la paix avec l'empire de Russie auxdites conditions."

„Projet de l'article IV de la convention, tel qu'il a été proposé par le prince Kaunitz."

Artikel IV:

„Comme Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies, qui soutient depuis plus de trois ans une guerre particulière contre l'empire ottoman pour la seule raison des affaires de Pologne, a communiqué avec pleine confiance à Sa Majesté l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême les conditions définitives auxquelles elle consentirait à faire la paix avec la Porte, et qu'au moyen de ce plan Sadite Majesté a bien voulu se prêter à ne plus exiger ni la conquête ni même l'indépendance de la Valachie et de la Moldavie, et à ne plus insister, par conséquent, sur celles des premières conditions qui s'opposaient le plus directement à l'intérêt immédiat des États de la maison d'Autriche, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, conformément à ses sentiments d'une amitié sincère pour Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies, promet pour elle et pour ses descendants, héritiers et successeurs de continuer à s'employer sincèrement au succès désirable des négociations du congrès, conséquemment aux bons offices auxquels elle s'est engagée envers les deux parties belligérantes."

cette cour de l'idée qu'elle a de pacifier la Pologne, avant de publier notre manifeste. Il me paraît que c'est le manifeste qui doit précéder,[1] parceque cette pacification ne sera pas une affaire qui pourra traîner et demander du temps. Je vous prie de mander ceci à votre cour; ne l'oubliez pas, je vous en prie« . . .

In Ansehung des Manifests selbst ist er mit dem Projet gar nicht zufrieden.

»Premièrement,« sagte er, »il est trop long et d'un style de déclamation; en second lieu, il est ridicule de dire qu'on s'empare d'une partie de la Pologne par pitié:[2] c'est se moquer des Polonais, et on se moquerait de nous.«

Ich stimmte hierinnen des Königs Meinung bei und meldete ihm, dass unsererseits gleichfalls erachtet werde, es wäre vieles wegzulassen und überhaupt alles kürzer zu fassen; wobei ich nicht ermanglete, um ihme eine neue mögliche Verzögerung vorsehen zu machen, hinzuzusetzen, dass übrigens dabei keine sonderliche Eile nothwendig seie, da der erste und wesentliche Punkt wegen unseres Antheiles eher berichtiget werden müsse.

Endlichen, als mich der König schon verlassen wollte, um die Dépêche an den Herrn Grafen von Solms[3] allsogleich, damit der Courier sicher den nämlichen Abend abgehen könne, ausfertigen zu lassen, stellete ich ihm noch vor, dass unsere Truppen, die in Polen eingerücket sind, den Befehl hätten, die nach unserem ersten Theilungsplan ausgezeichnete Oerter und Länder zu besetzen; es hätten sich aber bereits Fälle ergeben, wo unsere Generalität mit der russischen sich nicht habe einverstehen können, und in denen Salzwerken nebst anderen Orten hätten unsere Truppen mit denen Russen gemeinschaftlich Posto gefasset.[4] Nun wäre zu wünschen, dass russischerseits der Vorrückung unserer Leuten kein Hinderniss im Weg geleget werde, und dieses möchte der König zu Petersburg mit Nachdruck anbringen, weilen ohnehin insgesammt die Truppen deren dreien Mächten am Ende nichts mehreres behalten würden, als was einem jeden Theil durch die zu schliessende Convention werde zugewiesen werden, und aus einer allenfallsigen Widersetzung die bedenklichsten und gefährlichsten Folgen entstehen könnten.

Der König fande dieses billig und versprach mir im Verabschieden, dass er sich deswegen auch zu Petersburg verwenden wollte, liesse mir aber nicht Zeit, ihme die »Réponse au sentiment du comte Panin«[5] vorzulesen."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Vergl. Nr. 21 086. — [2] Vergl. Nr. 21 012. — [3] Vergl. Nr. 21 102. — [4] Vergl. S. 278. 290. 291. — [5] Ueber den Einmarsch der österreichischen Truppen in Polen (vergl. S. 213).

21 102. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 26. Juni, dass Panin nach einer Unterredung mit der Kaiserin Katharina II. über die Vergrösserung der Erwerbungen in Polen[1] ihm mitgetheilt habe, sie sei der gleichen Meinung wie er, „qu'il ne paraissait pas que ce fût là le meilleur moyen pour terminer les affaires de Pologne; que cela obligerait d'abord à faire une nouvelle répartition; que la cour de Vienne, qui se prétendait déjà lésée dans l'ancienne, acquiescerait encore moins à celle-ci; qu'ainsi d'augmentation en augmentation, chacun prenant autant qu'il pourrait, et tâchant de se mettre en état de défendre sa portion, comme il le trouverait le mieux, les trois puissances parviendraient bientôt à partager la Pologne, mais que ce serait d'une manière qui ferait manquer totalement le but pour lequel elles s'étaient concertées à faire l'arrangement sur lequel on négociait présentement; qu'au lieu de se rapprocher, elles s'éloigneraient davantage en sentiments et principes, et qu'elles se prépareraient des embarras qu'elles ne viendraient pas sitôt à bout de régler; de sorte que Sa Majesté Impériale souhaitait et priait même Votre Majesté de vouloir bien ne pas Se proposer déjà quelque chose de relatif à cela qui pourrait donner à ce qui n'était encore qu'une idée, une opinion de consistance qui conduirait insensiblement à en faire un principe de nécessité.

Le comte Panin ajouta que ce n'était pas qu'on ne voulût à la cour de Russie tout le bien imaginable à Votre Majesté, et qu'on ne Lui souhaiterait volontiers la possession [des] deux villes et d'un district de plus vers les frontières de Sa Silésie; mais comme cela ne pourrait se faire qu'à condition de laisser à l'Autriche tout ce qu'elle avait choisi pour elle, et que nous étions convenus une fois de lui en ôter les salines et Lemberg, il espérait que Votre Majesté trouverait Elle-même préférable d'essayer tous les moyens possibles à la faire consentir à notre intention, ce qu'il se flattait d'obtenir en lui parlant toujours d'une manière à lui faire remarquer le concert parfait de sentiment et d'intérêts qui subsistaient entre Votre Majesté et la Russie, contre lequel elle ne pourrait pas résister à la longue."

Ferner hat Panin dem Grafen Solms vertraulich mitgetheilt, „qu'il était sûr présentement de la façon de penser de l'Angleterre, et qu'il savait positivement qu'elle ne prendrait aucune part aux affaires de Pologne, et qu'elle avait rejeté les propositions que le duc d'Aiguillon lui avait fait faire pour cela."[2]

Potsdam, 12 juillet 1772

Jamais peut-être n'a-t-on vu une aussi parfaite conformité de sentiments que celle qui existe entre moi et le comte de Panin sur les affaires de Pologne. Mes ordres du 8[3], que je vous ai expédiés par estafette, vous auront déjà appris que je suis même entièrement d'accord avec lui sur l'affaire des acquisitions, et que je pense tout comme lui, selon votre dépêche du 26 de juin, que, pour terminer cette importante négociation, le meilleur serait de s'en tenir scrupuleusement à son projet de partage. Mais tout ce qu'il y a, c'est que j'ai tout lieu de douter qu'on puisse jamais porter la cour de Vienne à se désister des salines et de la ville de Lemberg.

Le baron Swieten au moins, après avoir reçu un courrier de sa cour, m'a demandé une audience particulière qui n'a fait que me confirmer dans mon pyrrhonisme sur cet article. Je viens de lui parler,

[1] Vergl. Nr. 21 093. — [2] Vergl. S. 215 und 231. — [3] Nr. 21 093.

et il m'a communiqué la réponse de sa cour, ainsi que le nouveau projet qu'elle propose,[1] et que ce ministre a ordre d'adresser au prince de Lobkowitz par un courrier exprès, qui vous remettra également la présente. Selon ce nouveau projet, cette cour se désiste des palatinats de Lublin et de Chelm; mais, pour les salines et la ville de Lemberg, elle déclare qu'il lui est impossible d'y renoncer. Elle prétend plutôt que les deux palatinats susmentionnés doivent être donnés au roi de Pologne en guise d'équivalent et de dédommagement pour ses salines; et si la Russie veut souscrire à ce projet, le prince de Lobkowitz a ordre de signer, tout de suite, la convention. Le baron de Swieten m'a dit, en même temps, que c'était là le dernier mot de sa cour et les conditions *sine quibus non* elle pourrait s'engager dans ce traité de partage. Mon avis sur tout ceci, après y avoir bien mûrement réfléchi, est donc que, si l'on veut terminer cette affaire d'une bonne manière, il faudra bien se prêter à ces conditions et y acquiescer. En effet, si l'on ne le fait pas actuellement, je crains fort qu'il ne soit plus difficile, dans la suite, de faire rabattre à cette cour quelque chose de ses propositions, et que peut-être même toute cette négociation n'échoie entièrement. Cependant, je ne prétends point prescrire à la Russie le parti qu'elle doit prendre, et je vous dis simplement mon avis, selon la façon que j'envisage les choses ici.

D'ailleurs, le baron Swieten m'a fait bien des plaintes contre les troupes russes en Pologne, qui gênaient beaucoup celles de sa cour dans leur prise de possession. Je lui ai simplement répondu que cela ne devait pas l'étonner, parcequ'elle n'était pas encore d'accord avec la Russie sur les possessions qu'elle devait garder, et qu'ainsi il me semblait que les troupes autrichiennes devaient observer certains ménagements pour des endroits où les Russes avaient établi leurs magasins, et dont ils avaient indispensablement besoin pour la subsistance de leurs troupes en Moldavie et en Valachie. Tel est le précis de mon entretien avec le ministre de Vienne.

J'attends, à présent, avec la dernière impatience d'apprendre de vous comment ce nouveau projet sera accueilli à la cour où vous êtes, et ce qu'elle résoudra et décidera dans cette importante affaire. Au moins ne pourra-t-on point m'accuser qu'au cas qu'elle rencontrât encore quelques difficultés, elles viennent de ma part, et je voudrais seulement être déjà à la veille de recevoir de votre part un rapport exact et détaillé de quelle façon cette grande affaire se sera terminée.

Au reste, je ne suis pas moins de l'avis du comte de Panin par rapport aux cours de Londres et de Versailles. Dans les conjonctures actuelles, ni l'une ni l'autre ne sont pas en état de mettre quelques entraves à nos arrangements. Elles sont trop faibles, dans le moment présent, pour arrêter une affaire qui est déjà trop avancée pour être

[1] Vergl. Nr. 21 101.

arrêtée, et, d'ailleurs, l'Angleterre est une puissance maritime qui n'est pas trop à craindre sur le Continent; de sorte que tous leurs efforts resteraient sans effet, quand même elles voudraient tenter quelque chose pour embarrasser nos arrangements. Ce qui leur convient donc le mieux, c'est la modération, et il y a toute apparence qu'elles l'observeront. Mais ce qui me paraît bien plus à appréhender, et non sans fondement, c'est que le prince de Kaunitz ne voudra jamais se désister d'aucune parcelle de son nouveau projet susmentionné.

Pour moi, je crois que le meilleur parti à prendre, c'est de signer; car cette réponse est leur ultimatum, et réellement ils ont cédé aux volontés de l'impératrice de Russie. Car j'appréhende que, si on ne les prend pas au mot, que nous ne verrons pas de longtemps la fin de cette affaire.[1]

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

---

21 103. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 juillet 1772.

Je n'ai effectivement pas tardé d'être instruit de la réponse de la cour où vous êtes, sur le partage de la Pologne, que, selon votre dépêche du 4 de ce mois, un courrier va porter au prince de Lobkowitz à Pétersbourg. Elle veut se désister des palatinats de Lublin et de Chelm, mais elle ne veut point démordre ni des salines ni de la ville de Lemberg. C'est la substance de cette réponse que le prince de Kaunitz m'a fait communiquer par le baron Swieten,[2] et dont je suis bien aise de vous faire part pour votre direction. Reste à savoir comment elle sera accueillie à Pétersbourg et si l'on voudra y acquiescer ou non. Le temps nous l'apprendra, et j'espère que dans quatre ou cinq semaines nous saurons à quoi nous en tenir à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Am 12. Juli erhält Hertzberg Befehl, die von Solms an das Ministerium geschickte Denkschrift des russischen Hofes über seine Ansprüche an Polen („Déduction de la conduite de la cour de Russie vis-à-vis de la Sérénissime république de Pologne et des titres sur lesquels elle fonde la prise de possession d'un équivalent à ses droits et prétentions à la charge de cette puissance") dem König einzusenden und obigen Erlass an Solms dem Baron Swieten zur Beförderung durch den österreichischen Courier (vergl. S. 324) zuzustellen. — [2] Vergl. Nr. 21 101.

21 104. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Potsdam, 12 juillet 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche d 4 de ce mois, l'arrivée des plénipotentiaires turcs pour l'ouverture d congrès à Fokschani au camp du grand-vizir à Schumla. Il faut espére qu'ils ne tarderont pas à entamer incessamment les conférences de pai avec ceux de la Russie, et que celles-ci auront tout le succès imaginable

Je suis bien aise également d'apprendre que les choses n'en soien point venues aux environs de Lemberg à des extrémités fâcheuses entr les Russes et les Autrichiens, mais que tout s'y soit passé entre eux d la manière amiable que vous le mandez.[1]

Il y a toute apparence que la convention pour régler la portion de chacune des trois puissances intéressées au partage ne rencontrer plus de difficulté, mais qu'elle sera arrêtée et conclue au premier jour

Le sieur de Saldern a certainement raison de préférer le choix d sieur d'Asseburg à celui de tout autre sujet pour le maniement de affaires de Pologne pendant son absence.[2] Je suis de son sentiment cet égard, et je crois celui-ci très capable d'achever ces affaires au gran contentement de sa cour.

Au reste, n'oubliez pas de me marquer de quelle manière le Czartoryski s'expliquent par rapport aux conjonctures d'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 105. AN DEN RESIDENTEN TIETZ IN DANZIG.

Potsdam, 12. Juli 1772.

Euer Bericht vom 8. ist mir wohl eingehändiget worden, und Ih würdet nicht übel thun, wenn Ihr Gelegenheit nehmen könntet, di Polen gegen die Oesterreicher aufzubringen. Sie haben durch die Be sitznehmung vom Zipserland zuerst angefangen, sich der polnische Provinzien zu bemeistern. Jedoch verstehet es sich von selbst, dass Ih dabei alle menschmögliche Behutsamkeit gebrauchen müsset, um Mich mit diesem Hof nicht zu compromittiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Esterhazy verzichtete auf die Besetzung von Lemberg und liess die öster reichischen Truppen vor der Stadt campiren (vergl. S. 290. 291). — [2] Benoît berichtete dass Saldern im September Warschau zu verlassen beabsichtige. Als sein Nachfolge werde Ostermann genannt, obwohl Saldern wünsche, „que l'impératrice de Russi voulût choisir le sieur d'Asseburg, pour achever les affaires en Pologne, vu que celui-c avait pour cela toutes les qualités requises".

21 106. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 13 juillet 1772.

Il faut bien vous croire, lorsque vous m'assurez de nouveau, dans votre dépêche du 2 de ce mois, que la cour de Vienne n'a fait aucune ouverture à celle de Versailles au sujet de nos arrangements en Pologne. Peu s'en faut cependant qu'il ne me reste encore quelque doute d'y ajouter une foi entière, puisqu'il ne me paraît pas naturel que deux cours aussi intimement liées et alliées se fassent un mystère d'une affaire de cette importance.

D'ailleurs, je compte que la conduite timide du ministère français dans les conjonctures actuelles n'est que l'effet du dérangement total des finances de ce royaume, et que les changements fréquents dans son ministère n'admettent point un système fixe et réfléchi. Il n'est donc point étonnant que le duc d'Aiguillon et ses collègues se conduisent à l'aventure, sans avoir un plan ou seulement un but et un objet bien déterminé. Aussi le pivot de toute la politique du premier me paraît être de se soutenir dans son poste contre les contradictions qu'il éprouve de la part de ses collègues, et de s'en remettre, pour tout le reste, au hasard. La vanité nationale des Français se réveillera, à la vérité, de temps en temps, et il y aura sûrement des moments où ce ministère ne pourra pas se déguiser les différentes humiliations qu'il éprouve dans le petit rôle qu'il joue sur le théâtre de l'Europe. Mais, dénué des moyens de se relever, il n'y a point d'apparence qu'il changera de conduite pendant le règne d'à présent et aussi longtemps que la confusion actuelle subsistera dans son gouvernement.

On m'a parlé, à cette occasion, d'un projet du contrôleur-général pour une banqueroute de tous les trésoriers, fermiers-généraux et autres financiers qui ont fait des avances au gouvernement; comme ce projet me paraît cependant trop hasardeux, vous aurez soin d'approfondir s'il existe effectivement ou si ce n'est qu'un faux bruit qu'on a répandu dans l'étranger.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 107. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 juillet 1772.

Votre rapport du 2 de ce mois m'a fait plaisir. Je trouve beaucoup de justesse dans les conjectures que vous y formez sur la manière dont la France envisage nos arrangements en Pologne,[1] et, autant que j'en

[1] Sandoz fasste sein Urtheil dahin zusammen: „Si le ministère actuel est sensible au traitement de la cour de Vienne, il n'aura pas la force d'en marquer le moindre ressentiment. Son grand talent est de dissimuler les humiliations qu'il reçoit." So

puis juger par tout ce qui m'en revient, il y a toute apparence qu dès qu'une fois ces arrangements seront mis en exécution, la Fran les mettra bientôt en oubli et se bornera à se conserver ses liaiso avec la cour de Vienne sur le même pied où elles ont été jusques i Cela ne vous empêchera cependant point de suivre cet article sans moindre interruption et de veiller de près à tous les changements q pourraient y arriver dans la suite, afin de m'en rendre des compt aussi exacts et détaillés que l'ont été ceux que j'ai reçus jusques ici votre part à cet sujet.

Federic

Nach dem Concept.

21 108. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULE MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 7 de ce mois. En continuant, ai que vous aurez soin de faire, à me communiquer soigneusement tout les notions ultérieures qui parviendront à votre connaissance, tant France que d'Angleterre, vous me manderez également de quelle mani on s'explique là où vous êtes, sur la situation présente des affaires Pologne, et principalement ce qu'on dit au sujet de l'entrée des troup prussiennes et autrichiennes dans ce royaume.

Je crois bien, au reste, que les banqueroutes éclatées, en derni lieu, en Angleterre[1] doivent apporter une espèce d'incertitude dans commerce qui, quand même elle ne sera peut-être que de courte duré ne peut cependant manquer d'avoir lieu pendant quelque temps surtout au premier instant. Marquez-moi donc si le commerce angla et, entre autres, le crédit des billets de sa banque en souffre quelq échec, ou si, nonobstant cela, les effets de cette dernière continue toujours à avoir la même confiance que ci-devant.

Federic.

Nach dem Concept.

21 109. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 13 juillet 1772.

Vos dépêches du 30 de juin et 3 de ce mois me sont bie parvenues, et je ne saurais qu'approuver la réponse que vous avez fait au lord Rochford sur le succès de la négociation de la paix entre l

werde Frankreich auch bei der officiellen Notificirung der Theilung Polens durc König Friedrich sich aus der Verlegenheit ziehen, „en faisant une réponse froide bien étudiée".

[1] Vergl. S. 308. 309. 331.

Russie et la Porte.[1] Malgré l'incrédulité de ce ministre, il aura appris, à l'heure qu'il est, que l'ouverture du congrès s'est faite le 24 de juin, et il y a même toute apparence qu'entre ci et le mois de novembre cette paix sera conclue et signée.

Au reste, j'ai bien de la peine à concevoir que les faillites dont vous faites mention, aient effectivement été capables d'ébranler le commerce britannique au point que vous me l'assurez.[2] Selon l'idée que l'on s'est toujours faite des richesses, de la forme et des fonds du commerce anglais en général, on aurait lieu de présumer que dix banqueroutes de la même force ne l'affecteraient point. En attendant, vous ne négligerez pas de suivre cet objet et d'observer surtout si et quelle influence ces secousses pourraient avoir sur les autres places commerçantes.

D'ailleurs, j'ai lieu de juger par tout ce qui me revient, que la méfiance entre les cours de Londres et de Versailles se soutient toujours, et la précaution que, selon mes avis,[3] elles prennent, l'une et l'autre, d'éviter toute rencontre de leurs escadres d'exercice dans les mêmes mers, me confirme encore davantage dans ce sentiment.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 110. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 13 [juillet 1772].

Ma très chère Sœur. Pénétré du bonheur dont j'ai joui par vos bontés, c'est à moi, ma chère sœur, à vous en témoigner ma reconnaissance.[4] J'aurais souhaité de pouvoir vous éviter l'ennui et de vous rendre ce séjour le moins insupportable que possible. Les moments heureux passent avec une rapidité étonnante, et ceux d'ennui et de tristesse semblent durer des siècles. Je tremble, en pensant à cette séparation que vous m'annoncez; il ne me reste qu'à me faire illusion à moi-même, à ne point prévoir ce moment fatal et à jouir du présent, sans m'affliger d'avance d'une chose nécessaire, inévitable que l'enchaînement des choses amène, et que mes vœux ne sauraient changer. Je

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete, London 3. Juli, dass Rochford von Schwierigkeiten gesprochen habe, welche den Friedensschluss verzögern würden. „»Nous sommes ici,« dit-il encore, »fort impatients de voir comment toutes ces affaires finiront.« »Il y a bien de l'apparence, mylord,« lui dis-je, »que l'on ne tardera guère à en être informé«." — [2] Jeanneret de Dunilac berichtete, London 30. Juni, das durch mehrere Bankrotte hervorgerufene Misstrauen auf dem englischen Geldmarkt sei so gross, dass an einem Tage kein einziger Wechsel, auch kein fremder, angenommen wurde. — [3] Bericht von Goltz, Paris 2. Juli. — [4] Königin Ulrike schrieb, Sanssouci 13. Juli: „Je quitte le délicieux séjour de Sanssouci, pénétrée et touchée des marques que j'y ai reçues de vos attentions et amitié; permettez, mon très cher frère, que je vous témoigne ma vive reconnaissance. Je vais à présent à Berlin, m'occuper des arrangements tristes, mais indispensables de mon départ pour la Suède."

fais en attendant mille vœux pour votre conservation, ma chère sœur et pour votre contentement, dans l'espérance de vous assurer bient de vive voix des sentiments de tendresse et de haute considération av lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 111. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 juillet 1772.

Ma chère Nièce. Tout ce que contient votre lettre, ma chère enfa me fait un sensible plaisir; quel contentement pour moi de pouvoir vo revoir et vous embrasser et de recevoir en même temps ici notre cl prince d'Orange.[1] Je souhaite que ces empêchements que vous semb appréhender,[2] n'arrivent point, et que rien ne vous empêche d'exécu votre projet si flatteur pour moi; cependant, ma chère enfant, vo devriez me parler à cœur ouvert sur ce qui peut vous amuser; un vi oncle est un triste ragoût pour une jeune et aimable nièce, si ce vie radoteur n'assaisonne sa figure éraillée par quelques divertissements dig d'amuser une jeune princesse. Vous devriez m'écrire naturellemen mon cher oncle, pour que vous ne m'ennuyez pas à l'excès, donnez-m fréquemment des bals ou des spectacles ou, enfin, tout ce qui peut vo être agréable. Pour des manœuvres, nous pouvons en fournir au prin d'Orange autant qu'il en voudra.[3]

Si vous avez des Français à La Haye, nous avons ici des Suédo la Reine a bien voulu passer une douzaine de jours ici,[4] et je n'ai p manqué d'avoir recours aux fêtes, pour sauver à l'abri des spectac l'ennui que j'aurais pu causer à la bonne compagnie. Adieu, ma ch enfant, mes premiers vœux sont pour que vos couches soient heureus et les seconds que j'aie le plaisir de vous assurer de vive voix de tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fid oncle

Federic.

Mille amitiés à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 21008 und 21073. — [2] Prinzessin Wilhelmine („la maison bois" 6. Juli) äusserte den Wunsch, „qu'il ne survienne point d'obstacle". [Charlott burg. Hausarchiv.] — [3] Prinzessin Wilhelmine schrieb, sie sei überzeugt, „qu'il Prince] serait enchanté, si l'occasion se présent[ait] qu'il pût augmenter ses conn sances du militaire, et que des manœuvres lui feraient beaucoup de plaisir". [4] Vergl. Nr. 21110.

21 112. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 14 juillet 1772.

Je commence présentement par les détails que votre dépêche du 4 de ce mois, qui m'est bien parvenue, renferme, à me faire une idée de la situation véritable de la cour où vous êtes. L'état d'imbécillité avérée du Roi doit faire craindre que ce Prince ne tombe, avec le temps, dans un égarement et aliénation totale d'esprit.[1] La chose est du moins fort à appréhender, vu les circonstances effectivement tristes et misérables dont vous le dépeignez. Mais je voudrais bien savoir si c'est simplement au hasard ou bien à l'opium et aux remèdes qu'on lui a fait prendre,[2] que cette situation doit être attribuée. Vous m'en direz votre sentiment et ce qu'on présume communément là-dessus.

Je me représente, en attendant, le comte d'Osten comme le principal mobile du gouvernement danois actuel et comme celui qui insensiblement se trouvera avoir seul le maniement des affaires de sa cour. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 113. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 juillet 1772.

Après tout ce que je vous ai dit dans mes derniers ordres[3] sur ı réponse de la cour de Vienne aux propositions de la Russie, il me ste peu de réflexions à ajouter sur votre rapport du 30 de ce mois [passé]. observe seulement qu'après avoir porté la première à se désister des ılatinats de Lublin et de Chelm, pour procurer un dédommagement ı roi de Pologne des salines, dont cette cour ne veut pas démordre, ı peut se féliciter d'avoir mené le prince de Kaunitz jusques à ce point-, et que, si, au contraire, l'on voudrait le pousser plus loin et exiger sa cour de céder encore davantage, cette négociation ne saurait anquer de traîner en longueur et de devenir si compliquée qu'on ne ura plus comment sortir de tous ces embarras. Cette considération t si évidente qu'elle ne pourra point échapper à la pénétration de la ur où vous êtes, et c'est ce qui me fait présumer qu'elle acceptera utôt les tempéraments du prince Kaunitz, afin de couper court à toutes difficultés que la convention sur le démembrement de la Pologne urrait encore rencontrer, et de passer, tout de suite, à la conclusion cette importante négociation. J'attends donc avec la plus grande ipatience le parti que la Russie aura pris, et c'est à présent de vous

[1] Arnim entwarf eine ausführliche Schilderung von dem Gesundheitszustande (ristians VII., die er zum Schluss dahin zusammenfasste: „Il périt, à vue d'œuil, jour en jour de corps et d'esprit." — [2] Vergl. Bd. XXXI, 832. — [3] Nr. 21 102.

que me doivent venir les nouvelles les plus intéressantes sur la décisio finale de cette grande affaire.

En attendant, l'on prétend que la garnison de Czenstochow s'e également soumise aux Russes,[1] et si cette nouvelle se confirme, vou n'oublierez pas de faire agréer à Sa Majesté Impériale mes félicitation sur ce nouveau succès de ses armes.

Federic.

P. S.

Au reste, mon département des affaires étrangères vient de mett sous mes yeux la déduction[2] que vous lui avez adressée, à la suite d votre dépêche du 26 de juin; et je l'ai trouvé très bien écrite et appuy par des arguments et preuves très solides.

Nach dem Concept.

---

21 114. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1772.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et m derniers ordres[3] vous ont déjà appris que le prince de Kaunitz m'a fa faire part par le baron Swieten de sa réponse aux dernières propositio de la Russie. Le tempérament que ce ministre y propose, me para aussi bien acceptable, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer. L deux palatinats que la cour de Vienne retranche de sa première demand et qui doivent être rendus au roi de Pologne, me paraissent un d dommagement suffisant pour les salines dont l'Autriche veut rester possession, de sorte que je crois que la Russie ne fera point de dif cultés d'y acquiescer, et c'est ce que le temps nous apprendra.

En attendant on m'a parlé de quelques disputes qui sont survenu en Pologne entre les généraux russes et autrichiens;[4] toutefois je suppo que les districts que les derniers ont déjà occupés, ne sauraient y avo donné lieu, parceque la cour de Vienne a déclaré en même temps qu'el était prête à rendre ceux que la convention à conclure ne lui assign rait pas.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 115. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI

Potsdam, 15 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. Les motifs qui m'o porté à agir, comme j'ai fait, en Pologne, doivent vous être suffisamme connus. Je vous les ai communiqués plus d'une fois. La disette d

[1] Bericht Benoîts, Warschau 8. Juli. — [2] Ueber die russischen Ansprüche i Polen (vergl. S. 327. Anm. 1). — [3] Nr. 21 103. — [4] Vergl. S. 324.

grains est la cause qui m'a obligé de recourir aux livraisons en Pologne. Sans ce moyen, plusieurs de mes États auraient été exposés, comme ceux de la Saxe, à tout ce que la contagion et la famine ont de cruel. Cependant, comme tout est payé argent comptant, je ne vois pas que l'on ait tant raison de s'en plaindre et de crier, comme l'on fait.[1] Je suis sûr que les Autrichiens auront tout aussi peu de ménagement que nous pour les Polonais par rapport à la subsistance de leurs troupes, et qu'ils exigeront également d'eux les livraisons nécessaires pour cet effet. Mais si, de leur côté, ils se bornent peut-être à celles de cet objet seul, c'est que la Hongrie leur fournit de quoi approvisionner leurs provinces qui en ont besoin, au lieu que, pour moi, je n'ai pu que me tourner du côté de la Pologne et y prendre, dans ces circonstances, mon recours. Tout ceci est la pure vérité sans aucun déguisement, dont vous pourrez faire, dans les occasions, l'usage le plus convenable à mes intérêts.

Federic.

Nach dem Concept.

21116. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.[2]

[Potsdam] 15 [juillet 1772].

Mon très cher Frère. Je suis charmé de vous savoir de retour à Berlin en bonne santé; je souhaiterais, mon cher frère, de vous avoir pu rendre agréable le séjour que vous avez bien voulu faire chez moi, du moins telle était mon intention.

J'ai à présent ici le comte Maltzan,[3] avec lequel j'étudie l'Angleterre, pour me mettre bien au fait de la force de ces gens et de leur état actuel. Il m'assure très fort que le Roi ni ses ministres n'ont aucun système, et que tout y va à l'aventure, si ce n'est que les petits intérêts des particuliers l'emportent en tout sur les vrais avantages de l'État. Dans l'espérance de vous embrasser dans huit jours,[4] je vous prie, mon cher frère, d'être persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Benoît berichtete: „Il n'y a proprement que les plaintes amères que continuent à faire les habitants de la Grande-Pologne contre nous, qui sont de quelque utilité aux Autrichiens." Saldern habe ihm gesagt, „que Votre Majesté aurait eu le plus beau jeu du monde, si Elle avait pu éviter de donner tant de sujets de plaintes aux gens de ce pays-ci, qui les faisaient actuellement retentir dans tous les États étrangers, ce que les Autrichiens, de leur côté, avaient grand soin de tourner à leur profit". — [2] Prinz Heinrich war am 13. Juli mit der Königin-Wittwe Ulrike von Potsdam nach Berlin zurückgekehrt (vergl. S. 331). — [3] Vergl. S. 260. 261. Durch Cabinetserlass vom 17. Juli gestattet der König dem Grafen Maltzan, sich auf seine Güter in Schlesien zu begeben; er will Maltzan während seiner schlesischen Revuereise sprechen. — [4] Anlässlich des Geburtstags der Königin-Wittwe Ulrike am 24. Juli.

21 117. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois et suis bien aise de vo par son contenu que vous avez sujet de croire que les états mettroi bientôt la dernière main aux affaires qui concernent l'arrangement d douaire de la Reine ma sœur. Je me flatte qu'après que les intentior de cette Princesse sont arrivées là-dessus là où vous êtes,[1] et qu'ell sont connues présentement desdits états, que le tout sera terminé a c égard d'une manière avantageuse et conformément à ses désirs.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 118. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULE MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 juillet 1772.

Je ne veux pas vous cacher que j'ai été surpris de voir, par contenu de votre dépêche du 10 de ce mois, que la Russie ait trou assez de crédit en Hollande pour y négocier une somme aussi co sidérable que celle à quoi vous évaluez les différents emprunts qu'el y a faits. Dix millions et demi de florins ne sont certainement p une bagatelle et me paraissent un objet très important. Vous m'étonn cependant également de dire que cet argent, bien loin d'avoir été rem à la flotte russe dans l'Archipel, ait passé, pour la plus grande parti à Pétersbourg, et qu'ainsi on ne saurait se fixer aux conjectures qui destinaient uniquement aux expéditions maritimes des Russes contre l Turcs.

Quoi qu'il en puisse être, je ne balance pas un instant d'ajout foi à ce que vous mandez du discrédit extrême de la France dans moment présent.[2] Mais quelque réel et grand qu'il soit, je suis persuad d'un autre côté, que la quantité du numéraire qui se trouve là où vo êtes, engagera constamment les propriétaires à profiter de toutes l occasions qui se présentent pour placer et faire valoir leurs capitaux.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 261. — [2] Thulemeier berichtete, dass der französische Misscre die Holländer bewege, sich auf die russischen Anleihen einzulassen.

21 119. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 5. Juli, über eine Unterredung mit Mercy: „Je la fis tomber enfin, à sa grande peine et embarras, sur le prochain congrès de Bucharest. Il me protesta n'en avoir aucuns détails. Je lui dis, en riant, qu'il aurait été, sans doute, surpris, comme moi, de l'attente du public de Paris de, je ne sais quels manifestes des cours de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg sur les affaires de Pologne. Il me répliqua que ce bruit ne l'étonnait pas, puisqu'il connaissait la facilité avec laquelle ce public se nourrissait de chimères."

Potsdam, 16 juillet 1772.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 5 de ce mois, d'entrer un peu plus avant dans la connaissance du comte de Mercy, et il ne sera même pas hors de propos de le fréquenter. Quand même ces visites n'aboutiraient qu'à entendre de sa part quelques paroles détachées sur les affaires, les combinaisons que vous pourrez faire ensuite avec ce que les autres vous en diront, pourront vous mener insensiblement à les mieux approfondir.

La négociation de la paix entre la Russie et la Porte est effectivement sur le point d'être entamée; elle l'est peut-être déjà à l'heure qu'il est, puisque les plénipotentiaires turcs sont déjà arrivés au camp du grand-vizir et en ont voulu partir, le 24 de juin, pour se rendre à Fokschani, que les deux parties ont choisi pour le lieu du congrès et où les conférences se tiendront, selon la coutume orientale, sous des tentes.

En attendant et pour ce qui est des manifestes dont, selon votre susdite dépêche, le public de Paris s'entretient, il se pourrait bien que, dans quatre semaines d'ici, on en vît publier quelques-uns; mais, nonobstant cela, vous ferez très bien de continuer à affecter une parfaite ignorance à leur égard. Il vaut mieux que la cour où vous êtes, en soit instruite, en son temps, par les trois cours à la fois que par l'une ou l'autre séparément; de sorte que vous ne sauriez mieux faire que de ne point toucher du tout cette corde.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 120. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 juillet[1] 1772.

On m'a voulu assurer que quantité de champs pour les grains d'été étaient restés incultes, cette année, en Saxe, faute de semailles. Si la chose est fondée, il est à supposer que, quoiqu'on ait lieu d'espérer, selon votre dépêche du 10 de ce mois, que la récolte, surtout en grains d'été, sera bien abondante, qu'elle ne suffira cependant pas aux besoins

[1] Vom 18. Juli ein Schreiben an die Königin in den Œuvres, Bd. 26, S. 40.

et à la nourriture entière du pays, et qu'ainsi on s'y ressentira vraisemblablement encore pendant l'année prochaine d'une grande cherté.

La nouvelle réduction dans les troupes de la cour où vous êtes, dont vous faites mention,[1] est, pour ainsi dire, indispensable; la situation du pays l'exige nécessairement. Tâchez donc, après qu'on y aura procédé, à vous bien mettre au fait du pied effectif auquel le militaire de là-bas se trouvera réduit, pour pouvoir m'en instruire avec toute l'exactitude possible.

J'attends, au reste, la réponse que le comte de Werthern fera aux propositions que vous êtes autorisé de lui faire.[2]

Der Schluss betrifft eine Verzögerung des Transports der Orangenbäume (vergl. S. 316).

Nach dem Concept.

Federic.

---

21 121. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 19[3] juillet 1772.

Ma très chère Sœur. J'en aime mieux les comédiens de Berlin de ce qu'ils ont pu contribuer, ma chère sœur, à vous amuser quelques moments.[4] Je suis trop heureux que les fruits que j'ai pris la liberté de vous offrir, aient été de votre goût; j'en joins encore une petite provision; puisse-t-elle, ma chère sœur, vous procurer quelques agréments dans votre ancienne patrie! Le margrave d'Ansbach est sur son départ.

Nous avons ici le comte Maltzan,[5] qui a demandé une permission de faire un voyage en Silésie. De la façon qu'il parle de l'Angleterre, il ne donne guère envie d'y aller; il nous menace de l'apparition de deux duchesses anglaises qui ont pris la résolution de venir à Berlin. Ce ne sont pas ces femmes que l'on est curieux d'avoir; il est de tels étrangers que l'on voudrait garder toujours, et dont le départ déchire le cœur. Mais je n'en parle point, et j'écarte ces sombres et tristes idées de mon esprit, me préparant à vous assurer, ma chère sœur, ce 24[6] de vive voix à Charlottenburg de la tendresse et de la considération infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Borcke berichtete: „On parle d'une nouvelle réforme dans les troupes.“ — [2] Vergl. S. 302. — [3] Vom Könige aus „20“ corrigirt. — [4] Königin Ulrike schrieb, Berlin 18. Juli, über den zweimaligen Besuch der französischen Comödie. „On donnera aujourd'hui »Le Glorieux« [von Destouches]; je compte y aller au risque de passer pour pilier de spectacle.“ — [5] Vergl. S. 335. — [6] Vergl. S. 335. Anm. 4.

21 122. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.

Potsdam, 19. Juli 1772.

Ich habe mit vielem Vergnügen aus Eurem Bericht vom 13. Junii ersehen, dass es nunmehro mit dem Friedensgeschäfte zwischen Russland und der Pforte so weit gekommen, dass Ihr Tags darauf Eure Reise mit denen türkschen Plénipotentiaires nach Fokschani, als dem Ort des zu haltenden Friedenscongresses, antreten wollen. Ich hoffe, Ihr werdet daselbst insgesammt glücklich angekommen sein und gegenwärtige Ordre Euch bereits in völligen Friedensbeschäftigungen vorfinden. Ich sehe dahero Euren Berichten von daher mit desto grösserem Verlangen entgegen.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

21 123. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 3. Juli, im Postscript: „Ayant eu encore hier une occasion de mettre le comte Panin sur le chapitre du mariage du Grand-Duc, je lui ai fait part des sentiments qu'il a plu à Votre Majesté de me faire connaître par Ses ordres immédiats du 1er de juin[1] relativement à une princesse de Hesse-Darmstadt, belle-sœur du Prince Royal Son neveu. Il a été fort aise de savoir qu'une telle union pourrait avoir l'approbation de Votre Majesté, et il s'est proposé de faire usage, dans l'occasion, des motifs qu'Elle a qui Lui feraient désirer de la voir réussir. Il m'a avoué ensuite que, sans être encore tout-à-fait résolu, on penchait cependant préférablement pour une princesse de cette maison; mais il m'a fait, en même temps, la confidence qu'on se trouvait actuellement même dans un grand embarras à cet égard. Il n'a su se souvenir du nom de la princesse dont il est question; il savait qu'elle était dans sa 18ième année; de sorte que je présume qu'il s'agit de la princesse Amélie-Frédérique, qui a accompli cet âge dans le mois de juin. Mais il m'a dit que, d'un côté, il y avait à son sujet des rapports si avantageux de sa figure, de son caractère et de la tournure de son esprit qu'il paraissait qu'il n'y avait pas à balancer pour la choisir, tandis qu'il y en avait d'autres si contraires et si désavantageux pour elle qu'on craignait de se déterminer, et qu'elle avait une vieille tante dont il ne se souvenait pas non plus qui elle était, qui ne parlait pas avantageusement d'elle; de sorte que l'impératrice de Russie, qui était fort en peine de prendre un parti dans une affaire aussi délicate, avait chargé le baron d'Asseburg[2] de se rendre à Darmstadt pour approfondir, s'il est possible, la raison de ces rapports opposés, et qu'elle attendait sur cela son rapport."

Potsdam, 19 juillet 1772.

Je vous sais gré de la communication de la réponse préalable que le prince de Lobkowitz a donnée au comte de Panin sur le projet de partage, et dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 3 de

[1] Vergl. S. 230. In der Vorlage verschrieben: „14 de juin". — [2] Die ersten Weisungen für die Brautschau waren schon 1768 an Asseburg ergangen. Vergl. Denkwürdigkeiten des Freiherrn Achaz Ferdinand von der Asseburg, S. 244—266 (Berlin 1842).

ce mois.[1] Le prince de Kaunitz me l'a fait tenir depuis *in extenso*, ainsi que vous aurez déjà appris par mes ordres précédents,[2] et plus j'y réfléchis, plus je la trouve acceptable. En effet, après que cette cour y a renoncé aux palatinats de Chelm et de Lublin, qui pourront être donnés au roi de Pologne en dédommagement de ses salines, il me semble que c'est tout ce qu'on pourra obtenir de bonne grâce du prince de Kaunitz, et qu'il n'ira jamais plus loin. Il est bien vrai, et je ne saurais en disconvenir que, nonobstant cela, la portion de sa cour reste toujours encore supérieure à la nôtre; mais vouloir le pousser plus loin et l'engager à faire à la sienne des retranchements encore plus considérables, ce serait en vain et plutôt vouloir s'exposer à faire manquer toute cette convention, de sorte que, selon moi, il vaudra toujours mieux ne point chicaner dans une affaire aussi importante.

En attendant, le manifeste que le comte de Hadik[3] doit avoir fait publier en Pologne, porte bien l'empreinte d'une déclaration formelle de prise de possession, et, pour vous en faire juger, je vous en adresse ci-joint une copie.

Quant au mariage du Grand-Duc, je connais personnellement la princesse de Darmstadt, dont vous faites mention dans votre apostille du 3 de ce mois. Elle a fait avec sa mère quelque séjour à ma cour,[4] de sorte que j'ai eu occasion de la voir souvent et de juger de son mérite. Elle est grande et bien faite. La Landgrave sa mère a donné à son éducation tous ses soins, et je lui ai remarqué surtout cette réserve qui sied si bien aux jeunes princesses. Son caractère me paraît plus doux et tranquille que remuant; en général, c'est une princesse très aimable, belle et qui a très bonne grâce; de sorte qu'à cet égard il n'y a assurément rien d'exagéré dans les rapports qu'on en a fait parvenir en Russie. Mais voici ce qu'il y a de vrai de sa vieille tante. Elle était sœur de l'Électrice palatine et mariée au duc de Deux-Ponts,[5] frère de la landgrave de Darmstadt; mais elle poussait ses excès dans le libertinage si loin qu'on a été obligé de l'enfermer. Sa fille est l'électrice de Saxe,[6] et, à en juger sur celle-ci, l'on ne saurait guère tirer un pronostic fort favorable de l'éducation qu'elle a donnée à ses enfants.

[1] Kaunitz bestätigte in der vorläufigen Antwort an Lobkowitz den Empfang des Vertragsentwurfes und der Beilagen (vergl. S. 234) und verhiess die Uebersendung der Antwort des wiener Hofes durch Courier. — [2] Vergl. Nr. 21 102. — [3] In der vom 10. Juni datirten „Declaration" gab Hadik den Entschluss des Kaisers kund, „en faisant entrer ses troupes en Pologne, de la prendre sous sa protection"; jedermann solle an seinem Wohnsitz bleiben, seinem Berufe weiter nachgehen und den unverzüglich ergehenden Verfügungen sich unterwerfen, „moyennant quoi tous les habitants peuvent espérer de jouir de toute sûreté et protection, dont jouissent les autres sujets de Sa Majesté Impériale dans ses États héréditaires". — [4] Prinzessin Amalie hatte die Landgräfin Caroline, die sich zur Entbindung ihrer Tochter, der Prinzessin von Preussen, 1770 nach Potsdam begab, begleitet. — [5] Maria Franziska, Wittwe des 1767 gestorbenen Herzogs Friedrich Michael von Zweibrücken-Birkenfeld und Schwester der Churfürstin Elisabeth Augusta von der Pfalz. — [6] Maria Amalia Augusta.

Mais l'éducation que la princesse de Darmstadt, sœur de l'épouse de mon neveu, a reçue, est toute différente. Elle n'a eu le moindre rapport avec l'autre. L'éducation de l'Électrice s'est faite à Manheim, tandis que l'autre a été élevée à Darmstadt. La mère de cette dernière, la landgrave régnante de Darmstadt, est connue pour une des princesses les plus accomplies et les plus respectables de l'Allemagne, qui n'a absolument rien épargné pour donner à ses enfants une excellente éducation, dont ils ont aussi profité, et qui, au cas que le mariage de sa fille devrait l'amener, un jour, en Russie, trouverait sûrement l'approbation de Sa Majesté Impériale. Elle a, au reste, encore deux autres princesses à marier,[1] mais que je n'ai jamais vues pour pouvoir en juger.

Voici, au reste, le manifeste, que le comte Hadik doit avoir fait publier en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 124. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 19 juillet 1772.

Mes derniers ordres renferment déjà une réponse suffisante à l'article principal de votre dépêche du 11.[2] Vous y aurez observé que je suis parfaitement d'accord avec la cour où vous êtes, sur le nouveau plan de sa portion en Pologne. Les palatinats de Chelm et de Lublin dont elle se désiste, me paraissent effectivement une indemnisation pour les salines, et ce qui donne un nouveau motif d'acquiescer au reste, c'est que, par ce retranchement, les provinces dont le royaume de Pologne sera composé à l'avenir, ne seront plus coupées et séparées. Ce royaume reprendra plutôt sa forme primitive et arrondie; ce qui n'aurait pas pu se faire, si l'Autriche avait insisté d'englober ces mêmes palatinats dans sa portion. Bien loin donc d'être contraire à cette dernière, j'ai tâché de persuader la Russie d'y acquiescer également,[3] de sorte que j'ai tout lieu de présumer que le prince de Kaunitz me saura beaucoup de gré de ma condescendance.

Reste à savoir si, dès que tout ce partage sera enfin réglé et arrangé définitivement, il ne pourrait pas fournir une occasion de resserrer davantage et par une triple alliance les liens entre les trois cours contractantes. Je sens à la vérité tout ce que l'Autriche pourra alléguer pour et contre une union de cette nature. D'un côté, il est

[1] Die Prinzessinnen Wilhelmine und Luise. — [2] Die österreichische Antwort an Russland über die Erwerbungen in Polen (vergl. Nr. 21 103). Edelsheim berichtete, dass Kaunitz die Ansicht des Königs zu erfahren dränge: „que le sentiment de Votre Majesté sera la boussole de la conduite du prince Kaunitz dans cette occasion, et qu'à mesure qu'il La trouvera plus ou moins favorable à ses vues, il se montrera plus ou moins flexible aux propositions de la Russie." — [3] Vergl. Nr. 21 102 und 21 123.

certain que son alliance avec la France ne lui est d'aucune utilité dans le moment présent, et la négociation même qu'elle a entamée avec moi et la Russie au sujet du partage de la Pologne, a dû naturellement occasionner quelque refroidissement entre ces deux alliés. Mais, d'un autre côté, je n'ignore pas non plus que, selon la façon de penser du prince de Kaunitz, il n'est guère à présumer que ce ministre voudra renoncer à son système et se séparer de son allié, de sorte qu'il y a apparence que sa cour restera plutôt fidèle à ses engagements, et que tout ce qui résultera de notre convention avec elle sur nos acquisitions réciproques en Pologne, se réduira peut-être à une espèce de liaisons générales d'amitié, sans déroger cependant en rien à son alliance avec la cour de Versailles.

Peut-être trouverez-vous occasion de pénétrer ce que l'ambassadeur de France pense des suites de cette convention, et, en ce cas, vous n'oublierez pas de m'en rendre compte. Mais comme vous vous trouvez vous-même sur les lieux, vous aurez soin surtout de me faire part de vos conjectures sur un sujet de cette importance.

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21 122) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 125. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 19 juillet 1772.

Peu s'en est fallu que l'évènement de Tyniec dont vous faites mention dans votre dépêche du 11 de ce mois, et duquel vous dites que le sieur de Saldern paraît peu édifié, n'ait donné lieu à des hostilités entre les Autrichiens et les Russes.[1] Il est donc fort à souhaiter, pour qu'on n'ait plus sujet d'appréhender pareil inconvénient, que la convention du partage s'achève le plus tôt mieux; mais peut-être, si les dernières propositions de la cour de Vienne à cet égard ont pu parvenir déjà à celle de Russie, qu'elle se trouve, à l'heure qu'il est, toute conclue et signée à Pétersbourg.

Je plains en attendant beaucoup le roi de Pologne de l'illusion qu'il se fait relativement aux vues de la cour de Vienne.[2] Le temps

[1] Nach Benoîts Bericht waren österreichische Truppen nach Uebereinkunft mit den Conföderirten in das von Suworow blokierte Tyniec eingerückt. Wie Edelsheim, Wien 11. Juli, berichtete, hatte General d'Alton die von den Conföderirten mit Suworow geschlossene Capitulation garantirt, darauf aber, als dieser auf Bibikows Befehl sein Einverständniss zur Capitulation zurückzog, Tyniec selbst besetzt, und nur dem Zufall sei die Vermeidung offener Feindseligkeiten zwischen Russen und Oesterreichern zu danken gewesen. — [2] Benoît berichtete: „La raison qui porte le roi de Pologne à témoigner toujours de l'indulgence et même un très fort penchant pour la cour de Vienne, est la chimère que les femmes d'ici lui ont mise en tête, comme quoi l'Impératrice-Reine lui donnerait une archiduchesse pour épouse, en rendant la succession au trône de Pologne héréditaire." Vergl. S. 295.

le désabusera et lui fera voir que toutes ses espérances sont vaines et frivoles.

Au reste, vous faites très bien de dessiller, le mieux que vous pouvez, les yeux des Polonais sur le chapitre des Autrichiens et de les convaincre de plus en plus, par vos insinuations secrètes, que ces derniers sont la première cause des évènements qui vont éclater et affecter leur patrie.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

21126. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 juillet 1772.

Jusques ici je n'ai encore reçu sur les conjonctures actuelles de la Pologne aucun mémoire de la cour de Varsovie que celui que les deux grand-chanceliers ont remis à mon résident Benoît, et que je vous ai communiqué à la suite de mes ordres du 1er de ce mois.[2] Il est vrai que le sieur Kwilecki a remis à mon ministère, en date du 14 de juin, un rapport du sous-intendant de l'économie royale de Marienburg,[3] mais il n'avait pour objet que la prétendue déclaration de mon président de Domhardt au sujet de la prise de possession de la Prusse polonaise, et comme elle me regarde personnellement, sans qu'il y soit fait la moindre mention ni de la Russie ni de la cour de Vienne, je n'ai pas cru qu'elle méritât l'attention de la première. Remarquant cependant, par votre dépêche du 3, que le comte Panin désire d'être informé également de cette note,[4] et n'ayant point reçu d'autre de la part du roi de Pologne, je n'ai rien de plus pressé que de vous en adresser ci-joint une copie *in extenso,* afin de donner une nouvelle preuve à ce ministre que je n'ai absolument rien de caché pour sa cour, et que, si celle de Varsovie m'eût fait parvenir quelques plaintes contre elle, je n'aurais sûrement pas différé un moment de lui en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Benoît berichtete: „Les insinuations secrètes, faites par moi contre les Autrichiens dans le sens que Votre Majesté le désire (vergl. Nr. 21074 und 21087), continuent de produire leur effet, et les Polonais ne peuvent plus s'empêcher d'avouer hautement que ces premiers ont donné l'exemple à nos deux cours en s'emparant d'abord de plusieurs starosties.“ — [2] Vergl. S. 297. — [3] Vergl. S. 262. Anm. 1. — [4] Solms berichtete, Panin wünsche die Note zu sehen, „afin de savoir si là-dedans on se plaint de la Russie et de la maison d'Autriche à Votre Majesté, comme on s'est plaint dans [le mémoire] qui a été remis ici, de Votre Majesté et de la cour de Vienne“.

21 127. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 20 juillet 1772.

Le duc d'Aiguillon se fait sûrement illusion, lorsque, selon votre dépêche du 9 de ce mois, il prétend que la négociation entre la Russie et la Porte est interrompue. Bien loin de là, vous pouvez être très persuadé que non seulement l'armistice subsiste effectivement, mais que, de plus, le congrès de paix sera déjà ouvert à Fokschani. Il est vrai qu'il y a eu quelque peu de difficultés pour porter les choses à ce point;[1] mais elles ont été toutes levées si bien que mon ministre, avec les plénipotentiaires de la Porte, est déjà arrivé au camp du vizir pour aller au lieu du congrès,[2] et que, selon toutes les apparences, ils y seront aussi tous rendus, à l'heure qu'il est. Bien plus, j'ai même lieu de présumer qu'on en viendra bientôt à une heureuse conclusion. Toutes les apparences y sont au moins, et peut-être ce ministre en est-il lui-même intimement persuadé, sans vouloir en convenir ouvertement.

Je ne saurais aussi vous dissimuler qu'il me paraît très peu vraisemblable et que j'ai de la peine à me persuader que l'ambassadeur de Vienne soit aussi boutonné vis-à-vis de ce ministre que celui-ci le prétend. Le prince de Kaunitz au moins est convenu d'avoir informé la France en gros de toute cette négociation. Le duc d'Aiguillon a donc beau d'affecter une ignorance complète à cet égard; il ne m'en imposera point, et je vois bien que ce n'est que parceque la tournure favorable de cette négociation déplaît souverainement au ministère de Versailles, et qu'il se berce peut-être de l'idée de quelque incident imprévu qui pourrait la traverser encore et arrêter sa conclusion; idée cependant qui me paraît fort chimérique, et dont je ne vois pas la moindre apparence de pouvoir se réaliser.

Pour ce qui est, au reste, des escadres que les cours de Londres et de Versailles ont mises en mer pour exercer leur marine respective,[3] il se peut très bien que la dernière s'en serve, un jour, pour faire passer clandestinement plus de troupes aux Indes Occidentales; mais j'ai tout lieu de supposer qu'elle ne s'avisera pas, dans le moment présent, de rompre, tout de bon, avec l'Angleterre, et une pareille levée de bouclier me paraîtrait d'autant moins de saison que sa bonne intelligence avec l'Espagne ne me paraît pas assez bien affermie pour l'entreprendre dans le moment présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 264. — [2] Vergl. S. 328. — [3] Vergl. S. 331.

21 128. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et si vous pouvez vous procurer la satire sanglante contre le gouvernement français, annoncée par les lettres de France, dont vous faites mention,[1] vous me ferez plaisir de me la communiquer.

Vous ne manquerez pas également de continuer à me rendre exactement compte de tout ce qui reviendra ultérieurement à votre connaissance sur ce qui se passe tant en France qu'en Angleterre.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 129. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 20 juillet 1772.

Jusques ici j'ai été toujours dans l'idée que ce qui excitait le plus la jalousie de l'Angleterre dans les affaires de la Pologne, c'est que l'on procédait à leur pacification sans sa concurrence. Mais votre dépêche du 7 de ce mois, qui vient de m'entrer avec celle du 10, m'apprend que le commerce de mes États commence à lui donner également quelque ombrage.[2] Je vous avoue cependant que, jusques à présent, il ne me paraît pas encore d'une aussi grande étendue qu'il puisse exciter l'attention des puissances maritimes, de sorte que je suis toujours tenté d'attribuer sa jalousie au premier objet, et que ce dernier ne me paraît qu'un prétexte dont le ministère britannique se sert pour cacher le déchet humiliant de son influence dans les affaires générales de l'Europe.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 130. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 juillet 1772.

Je vois, par le contenu de votre dernière dépêche du 7 de ce mois, que l'on s'empresse là où vous êtes, à vouloir terminer la présente

[1] Thulemeier berichtete über den Inhalt: Louis XV „est représenté sous l'emblème d'un soleil éclypsé, le duc d'Aiguillon d'un roseau, bientôt abattu, bientôt elevé, et le contrôleur-général sous la forme d'un vase qu'on remplit d'un côté à pleines mains, mais qui s'écoule d'un autre avec la même rapidité.“ — [2] Nach dem Berichte Jeanneret de Dunilacs hofften die Engländer, dass König Friedrich weder Danzig noch Thorn erhalten werde und dass er den angeblich von ihm geplanten Canal nicht so breit bauen könne, um ihn mit grossen Schiffen befahren zu lassen — „trois objets qui les rassurent un peu sur le sort de leur commerce de la Baltique“.

Diète.[1] Tout ce que j'ai à vous dire en réponse à cet égard, c'es
qu'il m'est très indifférent qu'elle prenne fin ou non, pourvu seulemen
que l'affaire du douaire de la Reine ma sœur soit arrangée et réglé
avant sa clôture; et n'ayant autre chose à ajouter etc.

Federic.

Nach dem Concept.

21131. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCK
A DRESDE.

Potsdam, 21 juillet 1772

Je conçois aisément l'embarras où, en cas de réduction des apanage et pensions des princes et princesses de Saxe, les représentations d ceux-ci sur l'irrégularité du payement mettraient l'Électeur, et combien si elles avaient lieu effectivement de la manière dont, selon le conten de votre dépêche du 18 de ce mois,[2] on paraît le soupçonner là o vous êtes, ce Prince se tirera difficilement d'affaire. Le prince Xavie aurait beau cependant vouloir s'engager à fournir l'argent nécessair pour faire face à tous les engagements; ses promesses ne seraient q de belles paroles sans effet. Quand on lui accorderait même la facul et le pouvoir d'en agir à cet égard à sa fantaisie et tout comme il l plairait, il est impossible qu'un pays aussi énervé que la Saxe produi des revenus suffisants aux dépenses de cette cour.

D'ailleurs, la cherté y diminuera vraisemblablement peu ou poin pendant cette année. Bien des champs y sont restés en friche, d sorte que la récolte, quelque abondante qu'elle puisse être, sera encor toujours inférieure aux besoins du pays.

J'attends la réponse du comte de Werthern à vos propositions, et vous remercie, au reste, de votre attention à m'adresser les porc laines de la fabrique de Meissen, que je viens de recevoir avec votr lettre du 15 de ce mois.[4] Il y a quelques couleurs qui sont, à l vérité, plus belles que les nôtres, mais par rapport à la peinture et la masse même des pièces, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit égal

[1] Dönhoff berichtete, dass sowohl Ostermann (vergl. S. 310) als auch d Bauern- und der geistliche Stand auf Schluss des Reichstags drängten. — [2] Nac Borcke wurde dem Prinzen Xaver der Plan zugeschrieben, er wolle, falls der Ch fürst Apanagen und Pensionen beschränken würde, eine Erklärung über die Rege mässigkeit der Zahlungen fordern und jeden Hinweis auf die derzeitige Geringfügi keit der Einnahmen mit der Vorhaltung beantworten, „que c'est uniquement fau d'une bonne administration des finances et de l'intérieur du pays en général qu l'Électeur se trouve dans un état si nécessiteux, et que, pourvu qu'il veuille s'en fi à la droiture et à l'expérience du prince Xavier, on lui fournira bientôt les moyen de faire face à tous ses engagements". — [3] Vergl. S. 302. — [4] Borcke hatte da Porcellan dem König übersandt, „ma femme m'ayant marqué que Votre Majesté témoigné quelque curiosité de voir quelque porcelaine de la fabrique de Meissen d la plus fraîche date".

à celle de notre fabrique. Vous aurez soin d'ailleurs de me spécifier le compte de vos débours à ce sujet, pour que je puisse vous en assigner le remboursement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 132. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 21 juillet[1] 1772.

Madame ma Cousine. Nos affaires vont bien en Russie. C'est la princesse Frédérique-Amélie que l'on voudrait avoir. On avait été un peu effarouché de la conduite de la tante princesse de Deux-Ponts et de sa fille l'électrice de Saxe. J'ai trouvé les moyens d'entrer en éclaircissement sur ces deux sujets,[2] de sorte que je n'en suis plus embarrassé. On nommera un M. d'Asseburg, mon sujet, pour voir ces Princesses et en faire son rapport,[3] de sorte que je suis en quelque manière sûr de faire réussir la chose, Madame, selon vos désirs.[4] A présent, il faut attendre patiemment le reste, et je suis presque sûr qu'il n'y aura point d'obstacle qui pourra empêcher cette grande alliance de se conclure. Je vous en félicite, Madame, de tout mon cœur, prenant part à tout ce qui vous regarde, et demeurant inviolablement avec autant d'amitié que d'estime, Madame ma Cousine, votre fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

21 133. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 7. Juli: „L'ambition démesurée et l'envie de parvenir bien vite et sans beaucoup de peine à faire des fortunes brillantes, qui sont devenues dans la nation russe un vice très dangereux et nuisible, ont manqué nouvellement d'occasionner une catastrophe qui aurait pu avoir des suites funestes. Quelques jeunes gentilshommes débauchés, bas-officiers dans les gardes de Preobrashenski, s'ennuyant de leur état et s'imaginant que le chemin le plus court pour arriver au comble du bonheur, était celui de faire une révolution, avaient conçu le ridicule dessein de mettre le Grand-Duc sur le trône. Ils avaient fait entrer dans leur complot une trentaine de soldats et un officier d'un régiment de campagne, qui était sorti depuis peu des gardes. L'intention était d'aller à Zarskoe Selo pour enlever le Grand-Duc et le conduire ici en ville pour le proclamer; de se saisir, en même temps, de la personne de l'Impératrice qu'ils remettraient à la disposition du nouvel empereur, pour en faire ce qu'il jugerait à propos pour sa sûreté. Ils avaient réglé la destination de tous les seigneurs de la cour et des ministres, dont les uns devaient être conservés,

[1] Der Abdruck des obigen Schreibens bei Walther, Briefwechsel der Grossen Landgräfin Caroline von Hessen, Bd. I, S. 29 (Wien 1877), ist irrthümlich vom 9. Juli datirt. — [2] Vergl. Nr. 21 123. — [3] Vergl. S. 339. — [4] Vergl. Nr. 21 100.

les autres renvoyés; et quoique tous les détails n'ont pu parvenir à ma connaissance je sais pourtant en gros qu'un des principaux articles de leur plan portait de se défaire de la famille des comtes d'Orlow. Mais le plus extravagant de tous c'était celui que, si le Grand-Duc refusait de se prêter à leurs vues, alors un de ces bas officiers, l'auteur du complot, se chargerait du gouvernement de l'empire. Ce ridicule plan a été ignoré jusqu'à ce que ce même chef des conjurés est allé le communiquer au chambellan prince Baratinski, qui était autrefois officier dans le même régiment des gardes et un des principaux acteurs de la révolution qui a mis l'Impératrice d'aujourd'hui sur le trône, et il lui en a fait part dans l'intention de l'engager à y entrer aussi et à favoriser son succès, comme un homme expérimenté déjà dans ces sortes de choses. Celui-ci a fait semblant de s'y prêter, mais a donné tout de suite avis au major du régiment, qui n'a pas perdu du temps de faire arrêter les coupables et à tirer d'eux, sans aucune difficulté, l'aveu de leurs criminelles intentions. Leur procès a été bientôt fini."

Potsdam, 22 juillet 1772.

Si jamais une nouvelle m'a surpris, c'est assurément celle du complot formé par quelques gardes de Preobrashenski contre Sa Majesté Impériale, et dont vous venez de me rendre compte dans votre dépêche du 7 de ce mois. En effet, dans le moment présent, personne n'aurait pu seulement prendre le moindre soupçon d'une pareille catastrophe. C'est encore un grand bonheur qu'elle ait été étouffée dans sa naissance; mais, en attendant, elle ne laisse pas de me confirmer dans l'idée où j'ai toujours été, qu'on est trop indulgent envers ses gardes, et qu'on leur laisse prendre un trop grand ascendant. De là vient qu'ils ont été, de tout temps, les premiers auteurs ou promoteurs des révolutions dans cet empire, et que l'esprit de sédition leur est devenu fort familier. Le meilleur moyen de couper court à ces désordres, serait donc, à mon avis, de leur assigner d'autres quartiers et de mettre à leur place en garnison à Pétersbourg des régiments de camp ordinaires, qu'on pourrait échanger annuellement contre d'autres, de sorte qu'il y ait tous les ans une autre garnison dans cette capitale. Si l'on ne prend point cette précaution, on aura toujours à appréhender de pareilles scènes de l'ambition démesurée de ces gardes. Il est bien vrai qu'après la punition qu'on a fait subir, tout de suite, aux coupables, on pourra être tranquille au moins pour quelque temps, à cet égard; mais personne ne peut répondre que cet esprit de révolte ne se réveille dans peu, de sorte que le meilleur sera toujours d'y prêter une attention sérieuse et de prendre les arrangements les plus propres à l'étouffer entièrement et pourvoir à sa propre sûreté.

Toutes ces réflexions ne sont cependant que pour vous seul; je ne vous les fais que pour savoir ce que vous en pensez, et vous n'oublierez pas de m'en dire votre sentiment.

En attendant, vous sentirez bien vous-même combien il y aurait à risquer pour notre grande affaire du partage de la Pologne, si de pareils évènements ou d'autres accidents plus ordinaires dans la vie humaine devaient arriver de nouveau. Déjà l'affaire qui vient d'arriver

Tyniec,[1] où trois piquets autrichiens sont entrés contre le gré des Russes et le quatrième est tombé entre les mains des derniers, qui l'ont envoyé comme prisonnier de guerre à Cracovie,[2] me paraît un incident fort désagréable dans le temps de notre négociation. Vous aurez aussi soin de faire part de cet esclandre au comte de Panin, en lui faisant observer qu'il me semblait qu'on pourrait éviter de pareils inconvénients sans beaucoup de peine, en donnant des instructions bien justes et détaillées sur la conduite et les ménagements à observer, dans les conjonctures présentes, vis-à-vis des Autrichiens, et que le meilleur parti qu'on puisse prendre, serait de faire tout notre possible pour porter notre négociation du partage à une prompte et heureuse conclusion.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 134. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1772.

Vous avez bien raison de désirer, dans votre dépêche du 13 de ce nois, que de pareilles scènes comme celle de Tyniec[3] ne se multiplient ɔoint. En attendant, elles ne sauraient qu'aigrir les esprits et faire anguir la négociation du partage de la Pologne. Aussi n'ai-je eu rien le plus pressé que de faire observer à la cour de Pétersbourg[4] combien l me paraissait important, dans les conjonctures présentes, de ménager elle de Vienne, au moins jusques à la conclusion de notre convention, t que ce ménagement me semblait d'autant plus à sa place que celle-ci vait fait déclarer d'avance que par la possession qu'elle prenait actuellenent de quelques districts de la Pologne, elle ne prétendait point se s approprier tous, mais que plutôt, la convention une fois signée, elle e conformerait scrupuleusement à son contenu.[5] A l'affaire de Tyniec plus grand mal a été que les généraux n'ont pas été bien instruits. 'ils avaient été mieux informés, un pareil malentendu n'aurait pas eu eu. Pour en prévenir en attendant les suites, j'ai fait également usage es motifs susallégués à Varsovie pour porter les généraux russes de lâcher les prisonniers de guerre autrichiens qu'ils ont faits à cette ccasion.[6]

Au reste, je suis parfaitement d'accord avec le prince de Kaunitz u'à tous égards il est fort à souhaiter que la négociation du partage ɔit bientôt amenée à sa conclusion, et je ne négligerai sûrement point y contribuer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 21 125 und 21 135. — [2] Bericht Edelsheims, Wien 13. Juli. — Vergl. Nr. 21 133. — [4] Vergl. Nr. 21 133. — [5] Vergl. S. 324. — [6] Vergl. Nr. 21 135.

21 135. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI[E]

Potsdam, 22 juillet 1772.

Ce qui, suivant le contenu de votre dernière dépêche du 15 de [c]
mois, s'est passé entre les Russes et les Autrichiens à Tyniec,[1] [n]
provient effectivement que du manque d'instructions suffisantes dont l[es]
généraux se trouvent munis de part et d'autre. Vous ferez donc bie[n]
de donner à connaître aux sieurs de Saldern et de Bibikow qu'il co[n]-
viendrait d'y remédier, en instruisant précisément et au juste les officie[rs]
détachés de la manière dont ils auraient à se comporter et à en ag[ir]
vis-à-vis des Autrichiens; que j'appréhendais fort, sans cela, qu'il n'e[n]
résultât encore à l'avenir de fâcheux inconvénients. Que, pour évit[er]
d'ailleurs de longues et désagréables discussions entre les cours impériale[s]
qui n'étaient nullement conformes, mais plutôt contraires aux intérê[ts]
de la Russie, je me flattais qu'on ne tarderait pas de relâcher et [de]
renvoyer à leurs drapeaux les Autrichiens qui avaient été arrêtés, po[ur]
avoir voulu se glisser dans Tyniec, et que, de plus, on ne risquait ri[en]
de leur laisser occuper telles places que bon leur semble, puisque [la]
cour de Vienne s'est engagée formellement à restituer, après la co[n]-
clusion de la convention du partage, tout ce qui ne ferait pas part[ie]
de sa portion, et de se contenter simplement de ce que celle-ci l[ui]
adjugerait.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 136. AN DEN RESIDENTEN TIETZ IN DANZIG.

Potsdam, 22. Juli 1772.

Der Eingang betrifft private Angelegenheiten.

Von Meinem Auftrag vom 12. hingegen habt Ihr Euch nac[h]
Eurem chiffrirtem Bericht vom 18. sehr schlecht acquittiret. Ich hab[e]
Euch bei denen gegen die Oesterreicher zu thuenden Insinuationen au[s]-
drücklich aufgegeben, alle menschmögliche Behutsamkeit zu gebrauche[n],
um Mich mit diesem Hof nicht zu compromittiren. Dies aber ist ga[r]
nicht von der freundschaftlichen und theilnehmenden Miene zu erwarte[n],
mit welcher Ihr solches in Euren Gesprächen mit den Polen zu bewerk-
stelligen gesucht habt.[2] Vielmehr müsset Ihr dergleichen Insinuatione[n]
ganz und gar nicht selbst thun, sondern bloss durch die andere, drit[te]
Hand auszubringen suchen, dass die Oesterreicher den ersten Anfan[g]

[1] Auch nach Benoît handelte es sich nur um wenige österreichische Patrouille[n],
die in Tyniec einrückten und deren eine die Russen gefangen nahmen (vergl. S. 349).
Dessenungeachtet setzte Suworow Blokade und Beschiessung fort. — [2] Tietz schilder[te]
seine vertraulichen Unterredungen mit den Polen und berichtete, dass er „ohngefä[hr]
auf die Art, nicht durch publique Raisonnements, sondern bloss durch ein scheinbar
vertrauliches Gespräch" die Befehle des Königs (vergl. Nr. 21 105) ausführen werd[e].

gemacht, sich der polnischen Provinzien zu bemächtigen, und dadurch zu allem übrigen den Anlass gegeben hätten. Ihr werdet also mit mehrerer Behutsamkeit hierunter verfahren.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

21 137. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 22 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Il n'y a que l'arrangement du douaire de la Reine ma sœur qui me tient à cœur; je ne puis donc, pour toute réponse à son contenu, que vous réitérer ce que mes ordres précédents[1] renferment, savoir que je souhaiterais fort que cette affaire se termine à l'avantage et au gré de cette Princesse avant la clôture de la Diète.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 138. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg berichtet, Berlin 21. Juli, Oeynhausen sei von seinem Urlaub zurückgekehrt und habe ihm eröffnet, „que le Landgrave son maître l'avait expressément chargé, à son départ, de renouveler à Votre Majesté les assurances de la continuation de son attachement respectueux et d'y ajouter, en même temps, que les principaux chefs de la Confédération de Pologne, tels que les comtes Oginski, Potocki et Pac, ne cessaient pas de le solliciter, au sujet de la couronne de Pologne, de la manière qui était déjà connue à Votre Majesté;[2] qu'il sentait bien que les conjonctures présentes n'y étaient aucunement favorables, et qu'il remettait entièrement ses intérêts à cet égard entre les mains de Votre Majesté".

Potsdam, 22 juillet 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre rapport d'hier, l'heureux retour du comte d'Oeynhausen à ma cour et, quant aux insinuations qu'il vous a faites par ordre du landgrave de Hesse-Cassel, je compte de le voir, le 24, à Charlottenburg, où nous pourrons en parler.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Nr. 21 130. — [2] Vergl. Bd. XXXI, 841. — [3] Oeynhausen berichtet, Berlin 25. Juli, an den Landgrafen Friedrich II. über seine Audienz vom 24.: „Dès que [Sa Majesté] me vit hier, elle s'approcha de moi pour me faire plusieurs questions sur l'état de la santé de Votre Altesse Sérénissime et sur le moment de mon retour à Berlin, sans entrer en matière sur ce dont il avait été question entre M. de Hertzberg et moi, soit qu'elle fût gênée par quelque personne à portée de nous écouter, ou qu'[elle] veut éviter de s'expliquer, tant que ce qui regarde le partage de la Pologne, ne sera développé davantage." [Marburg. Staatsarchiv.]

21 139. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 23 juillet[1] 1772.

La nouvelle de la rupture de la négociation de paix entre l Russie et la Porte dont, selon votre dépêche du 12 de ce mois, le d d'Aiguillon a régalé tous les ministres étrangers, ne me surprend poi dans la bouche d'un ministre français. Je me réfère, à cet égard, à c que je vous ai déjà mandé par mes derniers ordres,[2] et j'ai tout lie de me persuader que cette cour aurait bien désiré que cette négociatio eût été au moins traînée en longueur, et que surtout la conventio entre moi et les deux cours impériales sur le partage de Pologne e échoué. Mais il n'en sera rien de tous ces désirs envieux de la co de Versailles, et l'une et l'autre de ces négociations ne tardera pa parvenir, dans peu, à une heureuse conclusion.

Reste à savoir maintenant quel succès la négociation de cette co avec l'Espagne aura et si elle parviendra à resserrer par de nouvea liens les nœuds qui les unissent.[3]

D'ailleurs, vous avez bien raison de dire que la politique d ministères de Versailles et de Londres consiste aujourd'hui à se ten tranquilles et pacifiques aussi longtemps qu'il est possible, et c'est au cette conviction qui me fait présumer que Sa Majesté Très-Chrétien aura la consolation de ne point voir le flambeau de la guerre rallum pendant tout le reste de sa vie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULE-MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 juillet 1772.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'a été fidèlement rendue. L banqueroutes anglaises[4] sont trop importantes, à mon avis, pour r pas porter atteinte à son commerce. Je suis persuadé qu'il en souffri une interruption considérable, et que ce n'est qu'à l'aide du temps qu' pourra regagner la confiance qu'elles doivent naturellement lui fai perdre.

En attendant, je suis bien aise d'apprendre que les notions q vous avez été chargé de communiquer de ma part au prince d'Orang et au duc Louis sur l'arrivée des plénipotentiaires au lieu du congrès,

[1] Vom 23. Juli ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 570. - [2] Vergl. Nr. 21 127. — [3] Goltz berichtete: „Il m'est revenu que la cour de Versaill tâche de resserrer les nœuds avec l'Espagne, mais que cela ne prend pas enco autant qu'elle le désire, par le souvenir que conserve la dernière d'avoir été aba donnée dans l'affaire de Falkland, son peu de confiance dans le ministère franç actuel et, enfin, la connaissance qu'elle a de la faiblesse présente de ce gouvern ment-ci.“ — [4] Vergl. S. 308. 309. 331. — [5] Vergl. S. 308. 309.

aient fait plaisir. Je me flatte que l'ouvrage de la pacification entre la Russie et la Porte, qu'ils ont pour objet, se trouvera terminé et entièrement parachevé au mois de septembre ou d'octobre prochain. Voilà tout ce que je puis vous dire là-dessus pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21 141. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 23 [juillet 1772].

Ma très chère Sœur. Comme nous espérons demain célébrer votre jour de naissance à Charlottenburg, j'ose vous prier de vouloir nous honorer de votre présence. Les vœux que je fais pour vous, ma chère sœur, ne se bornent pas à cette époque, ils sont tous les jours les mêmes, ils désirent votre conservation et votre prospérité et tout ce que vous-même pouvez souhaiter de plus heureux vous-même. Ce sont des sentiments en moi innés et qui ne finiront qu'avec ma vie. Oserais-je vous supplier d'accepter la petite bagatelle[1] que je prends la liberté de vous offrir; c'est en qualité de frère que je prends cette hardiesse, qui passerait pour témérité, si je n'avais [pas] l'honneur de porter ce titre. C'est dans l'espérance de me mettre demain à vos pieds, que j'attends ma chère sœur, pour vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21 142. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

Königin-Wittwe Juliane Marie schreibt, 18. Juli (ohne Ort): „Mon ambition sera toujours de mériter l'approbation de Votre Majesté, et je me flatte de l'avoir encore rencontrée dans la démission du comte de Rantzau.[2] Je ne nie pas qu'il m'a coûté, avant que j'aie pu me résoudre de représenter au Roi mon beau-fils qu'il la lui donnât, n'aimant point à m'exposer au reproche d'avoir éloigné un homme à qui nous avions tant d'obligation par rapport au 17 de janvier, ou que nous avions oublié les services qu'il nous a rendus, ce jour mémorable, pour le Danemark. Cependant il m'a fallu céder à la raison et paraître plutôt ingrate que de m'attirer des soupçons mal fondés que j'avais voulu le soutenir au préjudice des intérêts du Roi, qui doivent pourtant prévaloir pour toute autre chose, ceux-ci étant, sans contredit, combinés avec ceux de ses États et de ses sujets, et toutes les raisons m'ont terminée de travailler à l'éloigner. Je ne sais si j'ai bien raisonné en ce cas, mais, selon moi, il faut tout sacrifier plutôt que de risquer que le bien de l'État devrait rester en suspens et en doute."

[1] Eine Dose (nach dem undatirten Dankschreiben der Königin Ulrike). — [2] Rantzaus Entlassung als Mitglied des Geheimen Raths war am 9. Juli erfolgt.

[Potsdam] 25 juillet 1772.

Madame ma Sœur. Je suis charmé que Votre Majesté agrée qu
je Lui écrive plutôt du style d'un beau-frère que de celui de la chan
cellerie. Cela me met en état, Madame, de vous expliquer mes pensée
plus librement, et comme vous me daignez témoigner quelque confiance
Votre Majesté peut être persuadée que je Lui parlerai avec toute l
sincérité que cette confiance exige de moi.

En conséquence de quoi je Lui dirai que les personnes qui con
naissent M. de Rantzau, n'ont pas douté un moment que son espri
inquiet et remuant obligerait la cour de l'éloigner de la résidence royale
On regarde ce parti que le gouvernement a pris, comme une suite d
la prudence au coin de laquelle sont marquées toutes les actions d
Votre Majesté, parceque, Madame, il n'est pas indifférent pour le bon
heur des Danois de quelles gens le Roi est entouré, et que, si vous m
permettez de dire mon sentiment, ce doit être un des objets principau
que Votre Majesté ne perdra jamais de vue, pour consolider Son gran
et important ouvrage. Je n'aime point, Madame, à me mêler de
choses qui ne sont pas de mon ressort; je n'aurais jamais écrit à Votr
Majesté sur tous les points du gouvernement intérieur de Son royaume
si ce n'est que, comme vous m'avez demandé mon avis, Madame, j'a
cru devoir vous exposer mes pensées avec une entière franchise.

L'attachement que je vous dois, m'a fait porter ma curiosité
savoir au vrai la manière dont le roi d'Angleterre envisage cette révo
lution, et je rends à Votre Majesté, sous le sceau du secret, tout c
que j'en ai pu apprendre avec quelque fondement.[1] On croit savoi
avec certitude que le roi d'Angleterre est, à la vérité, satisfait de l
déférence avec laquelle on s'est prêté en Danemark pour lui rendre l
princesse sa sœur; il ne poussera point les choses à une rupture ouverte
mais il faut appréhender les intrigues sourdes et les ressorts cachés qu'i
pourra mettre en œuvre. Il est piqué contre la personne de Votr
Majesté et contre toute la maison de Brunswick;[2] c'est ce qui me porte
à croire que le seul moyen de rendre sa mauvaise humeur inutile, c'est
Madame, de veiller avec la plus grande attention sur les personnes qu
approchent du Roi. Votre Majesté jugera facilement quelle nature de
projets le roi d'Angleterre peut former; mais, en ne perdant pas l'objet
principal de vue, Elle n'aura rien à redouter, au lieu qu'en négligeant
un point si important, le gouvernement danois serait exposé à des
révolutions continuelles, et il se pourrait qu'un moment bouleverserait
le grand ouvrage que Votre Majesté a établi avec autant de fermeté
que de sagesse et de prudence. Pour la maison de Brunswick, elle se
trouve dans la nécessité d'employer les plus grands ménagements envers

[1] Das folgende wahrscheinlich nach mündlichen Mittheilungen des Grafen Maltzan (vergl. S. 335). — [2] Königin-Wittwe Juliane Marie war eine geborene Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel.

le roi d'Angleterre. Indépendamment de cela, elle trouvera, par la suite du temps, des occasions de se laver des soupçons mal fondés dont l'esprit de ce Prince est préoccupé contre elle. Enfin, Madame, votre sagesse et votre prudence ont mené les choses heureusement jusqu'à présent. Je me confie en ces deux excellentes qualités, par lesquelles Votre Majesté saura conjurer à temps les orages qui s'élèveront du côté de l'Angleterre, et je promets à Votre Majesté que, si jamais il me revient quelques-uns des projets qu'on pourra former en Angleterre, que je n'aurai rien de plus pressé que de les faire parvenir à Votre Majesté.

J'ose prier en même temps Votre Majesté de vouloir assurer le Roi et le Prince Son fils des sentiments pleins de reconnaissance avec lesquels je reçois les assurances de leur amitié. En servant Votre Majesté, je crois les servir également, et je me flatte qu'ils le prendront pour un témoignage du retour parfait des mêmes sentiments de ma part. Je suis avec une estime pleine de tendresse et la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

21 143. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 26 juillet 1772.

Ma très chère Sœur. En vérité, ma chère sœur, le peu de marque d'attention que j'ai pu vous témoigner, ne mérite aucune reconnaissance.[1] De ma part, ce sont des suites des sentiments tendres qu'un frère doit avoir pour sa sœur, et dont ne se dispensent que des cœurs dénaturés. Je prends la liberté de vous fournir de quelques fruits, et j'espère, ma chère sœur, qu'ils vous seront agréables.

Voici le fatal moment de notre séparation qui approche. J'aurai le bonheur de vous rendre mes devoirs. Je sais que c'est une nécessité de vous perdre, mais je vous demande en grâce: ne prenons point congé; cela ne sert qu'à affliger, et cela ne change en rien les décrets de la fatalité. Je me défie trop de ma constance, et il vaut mieux n'y point penser du tout et nous séparer comme si vous n'alliez que de Sanssouci à Berlin. Ce sera une nouvelle obligation que je vous aurai, ma chère sœur, qui ne diminuera pas mes regrets, mais qui les empêchera d'éclater.

[1] Königin Ulrike wiederholte, Berlin 25. Juli, ihren Dank (vergl. Nr. 21 141). „Je me trouve même à présent hors d'état d'exprimer tout ce que je pense; mais savez que le sentiment ne se peint, mais on le sent.“

Je suis avec tous les sentiments de la plus tendre estime et de la plus haute considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21 144. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 26 juillet 1772.

J'ignore, à la vérité, parfaitement l'accueil que les modifications du prince de Kaunitz[1] trouveront en Russie; mais je présume toujours qu'en y réfléchissant de plus près et en considérant tous les inconvénients qu'un plus long délai de cette négociation pourrait amener, cette cour y acquiescera, et peut-être même apprendrons-nous dans peu la conclusion effective de notre convention, qui en sera la suite immédiate.

Pour la nouvelle prétention, au contraire, que, selon votre dépêche du 18 de ce mois, le prince de Kaunitz doit avoir gardée *in petto*, et que ce ministre voudrait faire valoir contre la Porte en compensation de ses retranchements du côté de la Pologne,[2] j'ai de la peine à me persuader qu'il y pense tout de bon, et j'attendrai des autorités plus solides pour lui attribuer un pareil dessein.

En attendant, n'oubliez pas de faire votre possible pour bien cultiver l'amitié et la confiance de l'ambassadeur de France, afin de pénétrer ses sentiments sur tous ces différents objets. Ils peuvent nous servir de guide à mieux dévoiler les dispositions actuelles de sa cour envers celle où vous êtes, et si leurs liaisons sont encore toujours les mêmes, et c'est dans le moment présent un article sur lequel je désirerais bien d'avoir des notions justes et exactes.

Federic.

Nach dem Concept.

21 145. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 juillet 1772.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est bien parvenue. Je ne doute pas que la prise de possession des Autrichiens en Pologne n'occasionnera bien des plaintes et des lamentations de la part des Polonais, et que le grand-chancelier de la couronne n'effectue également de publier la nouvelle note ministérielle au sujet du manifeste du général Hadik,[3] dont vous faites mention dans votre post-scriptum de la même

[1] Vergl. S. 341. — [2] Edelsheim berichtete: „Je ne jurerais pas qu'il n'ait encore quelques vues cachées sur des acquisitions du côté de la Porte, lesquelles il proposera peut-être, à la fin, qu'on veuille s'employer à procurer à sa cour en compensation des retranchements qu'on fait à sa portion en Pologne.“ — [3] Vergl. S. 340.

date; mais je me représente, d'un autre côté, aussi par tout ce qui me revient, l'animosité des Polonais si grande à notre égard que je suis persuadé qu'elle leur fera envisager toutes les entreprises de la cour de Vienne, quelques désavantageuses qu'elles puissent être à leur patrie, beaucoup au-dessous des moindres de nos démarches, et les engagera, par conséquent, à crier toujours davantage contre nous que contre cette cour-là.

Quoi qu'il en soit, je fais pour le soulagement de Posen autant qu'il dépend de moi.[1] J'ai déchargé les habitants de ce palatinat des dépenses et contributions auxquelles la fortification de cette place les assujettissait. Mais il est impossible de pouvoir les dispenser des livraisons ultérieures en grains et fourrages pour lesquelles vous sollicitez. La disette de mes provinces les rend absolument nécessaires, et si celle-ci vous était suffisamment connue, vous seriez convaincu combien elles sont indispensables. D'ailleurs toutes ces livraisons ne sont pas de telle importance à devoir être si fort relevées, et vous pouvez être assuré qu'on en fait plus de bruit qu'elles ne méritent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 146. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 27 juillet 1772.

Que les Confédérés, selon votre dépêche du 16 de ce mois, s'adressent à l'Angleterre, à la France ou ailleurs, pour prendre leur cause en main,[2] ils ne réussiront nulle part. Ces deux puissances ne sont pas en état de leur être d'un grand secours. Leur propre faiblesse ne leur permettra jamais d'y intervenir, et elles seront plutôt obligées de rester spectateurs tranquilles du sort qu'on prépare à la Pologne, sans remuer.

Mais ce qui m'intéresse bien plus, dans le moment présent, c'est de savoir au juste le vrai degré de la bonne harmonie et intelligence entre l'Autriche et la France. Pour cet effet, je vous ai déjà ordonné précédemment, et je vous le recommande de nouveau, de faire tous vos efforts pour vous lier un peu davantage avec l'ambassadeur de Vienne à Versailles et pour gagner sa confiance. Un mot qui lui échappera peut-être dans vos conversations familières, nous mettra sur les voies de pénétrer ce mystère, et vous ne négligerez rien pour y parvenir.

[1] Mit Rücksicht auf Mlodzieiowski, den Bischof von Posen, empfahl Benoît, das Bisthum Posen, sowie die Besitzungen des Bischofs mit Lieferungen zu verschonen: „car ce prélat m'est trop utile pour qu'il ne doive pas être ménagé de toutes façons.“ — [2] Wie Goltz berichtete, hatte das englische Ministerium auf Vorstellungen der Conföderirten geäussert, „qu'on ne pouvait que plaindre leur situation, qui était d'autant plus pénible qu'elle n'était susceptible d'aucun adoucissement“.

Au reste, n'ayant aucune idée de cette dame de Puisieux don vous m'avez adressé une lettre,[1] à la suite de votre susdite dépêch vous n'oublierez pas de me la faire connaître plus particulièrement.

Nach dem Concept. Federic

21 147. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 27 juillet 1772.

Je n'ai aucune peine de me persuader que l'Angleterre ne se mêler point du tout des affaires de la Pologne. Outre les observations qu vous faites à ce sujet dans vos dépêches du 14 et du 17 de ce mois, il est avéré qu'elle n'est pas en état d'y prendre une part directe e tant soit peu sensible. Sa principale force repose dans sa marine, à Varsovie sa flotte n'est pas à redouter. D'ailleurs, il lui conviendrai très mal de se commettre, à cette occasion, avec moi et les deux cour impériales à la fois; de sorte que je suis parfaitement tranquille a ce égard. Sa jalousie ne m'affecte pas non plus; il vaut mieux excite son envie que sa pitié.

Et pour ce qui est de la déclaration à lui faire au sujet du démem brement de la Pologne,[3] vous recevrez, lorsqu'il en sera temps, de ordres assez précis sur la manière dont je jugerai à propos de lui fair part de cet évènement.

Federic

Nach dem Concept.

21 148. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 27 juillet 1772.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été bien rendue. Le ministr de Russie[4] a beau soutenir là où vous êtes, que sa cour n'a eu en vue dans ses négociations pécuniaires en Hollande,[5] que de modérer l change entre Pétersbourg et Amsterdam; il persuadera difficilement qu que ce soit, et je vous conseille de n'y ajouter aucune créance. Soye persuadé, au contraire, que ces emprunts se sont faits uniquemen

[1] Liegt nicht bei. — [2] Jeanneret de Dunilac berichtete, London 14. Juli: „Si en général, [Votre Majesté] doit compter sur une très grande jalousie de la part d ministère britannique, j'oserais aussi L'assurer . . . qu'il n'osera point la faire éclate d'une manière tant soit peu sensible.“ — [3] Jeanneret de Dunilac berichtete, Londo 14. Juli, dass die Vertreter Oesterreichs und Russlands den Befehl erwarteten, di Engländer von der Theilung Polens nicht in einer officiellen Erklärung zu unter richten, „mais simplement par manière de conversation à la première rencontre d'u secrétaire d'État . . . Ils présument aussi que Votre Majesté préférera cette dernièr façon de notifier.“ — [4] Golizyn. — [5] Vergl. S. 336.

par besoin d'argent pour faire face aux dépenses d'une guerre aussi dispendieuse que celle que la Russie se trouve avoir sur les bras.

Mais quoi qu'il en soit à cet égard, continuez toujours à vous mettre au fait de ce qui se passera ultérieurement d'intéressant en France et en Angleterre, pour pouvoir m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 149. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 27. Juli, zwei von dem polnischen Legationssecretär Kaufmann ihnen zugestellte Denkschriften, d. d. Berlin 15. und 20. Juli. „L'un concerne la détention de l'évêque suffragant et de tout le chapitre de Posnanie,[1] l'autre les livraisons exigées pour les troupes de Votre Majesté qui sont en Pologne. Comme le susdit secrétaire d'ambassade sollicite vivement, au nom de sa cour, l'élargissement du suffragant et des autres membres du chapitre de Posnanie, nous attendons les ordres de Votre Majesté sur la réponse que nous aurons à lui donner sur ce sujet."

[Potsdam, juillet 1772.]

Les suffragants seront relâchés,[2] mais pour les livraisons, vous pourrez lui faire une réponse d'oracle.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

---

21 150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 28 juillet 1772.

Les espérances que, suivant votre dépêche du 24 de ce mois, l'on a en Saxe à l'égard de la récolte, sont, à ce que je vois, les mêmes que l'on s'en promet chez nous. Le premier aspect du printemps n'en fournissait ici également que des chétives, mais la fertilité de la saison, qui est survenue, les a fait renaître depuis favorablement; de sorte qu'on se flatte à présent de recueillir une moisson des plus abondantes et des plus riches.

Pour ce qui regarde la force du militaire saxon dont vous doutez de pouvoir m'instruire avec exactitude,[3] je suis persuadé qu'on ne se trompera guère en évaluant à 15 000 hommes le nombre effectif des soldats qui composent ces troupes, et qu'en bien examinant leur force, on rencontrera assez juste dans un pareil calcul pour ce qui restera sur pied après la réforme.[4]

[1] In der Denkschrift vom 20. Juli heisst es: „Tout le chapitre de Posnanie, depuis l'évêque suffragant, prélats jusqu'aux chanoines, sont . . . prisonniers pour avoir déjà trop livré auxdites troupes et pour ne pas être en état de donner ce qu'ils n'ont pas." — [2] Vergl. S. 357. — [3] Vergl. S. 338. — [4] Vergl. S. 338.

J'attendrai, au reste, patiemment que vous soyez à même de me rendre compte de la réponse que vous fera le comte de Werthern,[1] qui vraisemblablement ne tardera plus guère à vous parvenir.

Et pour ce qui est des propos peu mesurés et des nouvelles désavantageuses aux puissances voisines de la Pologne dont vous faites mention que le prince Adam Czartoryski doit avoir tenus à son passage par Leipzig, il est à croire qu'il ne se bornera pas simplement à ce qu'il vient de débiter à cet endroit, mais que chemin faisant il y ajoutera bien d'autres anecdotes encore. Vous pouvez cependant être assuré que tout cela n'excitera ni attention ni embarras à qui que ce soit.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 151. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A BERLIN.

Prinz Heinrich schreibt, Berlin 26. Juli: „Je compte accompagner ma sœur de Suède jusqu'à Prenzlau, si vous l'agréez, et de me rendre ensuite à Rheinsberg. Mon frère Ferdinand m'a invité vers la fin du mois d'août pour Sonnenburg, où il fera une création de chevaliers.[2] Je pourrai voir en passant Küstrin, qui est une ville que vous avez, mon très cher frère, tirée, pour ainsi dire, des cendres.[3]

Tandis que vous avez rebâti tant de villes et de villages que la guerre avait détruits, il arrive en France que les ouragans et les orages renversent et détruisent des villes et des villages. Les papiers publics en font une description affreuse, si tant y a qu'on n'exagère pas les faits; sans quoi, ce sont les prophéties accomplies où les maisons seront détruites avant la fin du monde. Si on vivait encore dans le premier siècle, les prêtres ne manqueraient pas de dire que le roi de France attire ces malheurs sur le royaume, et que madame du Barry est le sujet dont le démon se sert pour une fin si funeste. Heureusement que ces saillies ne sont plus à la mode, et que l'on connaît plus les lois de la nature, sans y chercher un prestige surnaturel."

[Potsdam] 29 [juillet 1772].

Mon cher Frère. Je compte de venir le 3 à Berlin, pour voir encore la Reine et prendre congé d'elle. Vous me faites bien du plaisir, mon cher frère, de vouloir encore l'accompagner à Prenzlau; j'en ferais volontiers autant, si je n'étais pas empêché par les affaires, et si je ne prenais pas des arrangements actuellement pour mon voyage de Silésie.

Je suis bien aise, mon cher frère, que vous alliez à Sonnenburg. Vous pourrez facilement voir de là les contrées sauvages que nous défrichons, et qui vont être cultivées. Ce qui se fait actuellement appartient à l'Ordre[4] et à mon frère. Cela sera fini dans le courant de l'année qui vient, et se trouve situé aux environs de Sonnenburg.

Je n'ai point eu de nouvelles la dernière poste de Pétersbourg, ce qui m'embarrasse un peu, vu la scène qui vient de s'y passer.[5]

[1] Vergl. S. 302. — [2] Prinz Ferdinand war Herrenmeister des Johanniterordens. — [3] Nach dem Bombardement durch die Russen von 1758. — [4] Dem Johanniterorden. — [5] Gemeint ist der Anschlag gegen Katharina II., vergl. Nr. 21 133.

Il semble, mon cher frère, que les gazettes grossissent un peu les dommages causés en France par les ouragans; on tâche de grossir les objets pour d'autant plus exciter la compassion. Si vous vouliez composer un sermon de pénitence sur ces calamités, je crois que vous vous en acquitteriez très bien. Depuis que vous avez lu les Homélies de la princesse Ferdinand, il me semble que vous avez pris du goût pour l'éloquence de la chaire; mais quelque beau discours que l'on fît, je garantis qu'il serait mal reçu à Versailles: Madame du Barry le trouverait exécrable, le Très-Chrétien bâillerait, le Chancelier dirait qu'il faut punir cet orateur peu galant, le duc de Richelieu, en qualité de grand-maquereau de la monarchie,[1] opinerait aux galères, et son neveu, le duc d'Aiguillon, soutiendrait qu'un roi très-chrétien, quoi qu'il fasse, est et demeure le mignon de la Très-Sainte Trinité. Cependant, quoi qu'en dise la séquelle de Versailles, Sa Majesté, étant en péché mortel, ne peut plus guérir les écrouelles,[2] ce qui est fâcheux pour ceux qui en sont incommodés.

Je vous demande excuse, mon cher frère, de ce flux de sottises qui me sont échappées; la matière m'a entraîné malgré moi. On serait bien à plaindre, s'il fallait envisager toutes les choses gravement et ne jamais rire ou se réjouir des sujets plaisants. Si j'avais eu le choix entre Démocrite et Héraclite, je me serais décidé, sans balancer, pour le premier. On ne s'afflige qu'à pure perte; la tristesse aigrit l'humeur, la gaieté l'adoucit. C'est en faisant mille vœux pour votre contentement que je vous prie de me croire avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Je joins ici des nouvelles de Paris[3] dont cependant je ne garantis pas l'authenticité.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 juillet 1772.

Quoique le dernier projet de révolution n'ait été qu'un feu de paille, qui a été d'abord étouffé,[4] je ne vous dissimulerai cependant point que j'ai été un peu inquiet du silence que vous avez observé par le dernier ordinaire à ce sujet. Celui d'hier, au contraire, m'a entière-

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 490. — [2] Mit Bezug auf die den Königen von Frankreich zugeschriebene Gabe, durch Handauflegen bestimmte Krankheiten zu heilen. — [3] Die Beilage, d. d. Compiègne 14. Juli, enthält Mittheilungen über den angeblichen Plan Ludwigs XV., einen Premierminister zu ernennen und die Generalpächter abzuschaffen, und über andere Vorgänge am französischen Hofe. — [4] Vergl. Nr. 21 133.

ment rassuré, et, votre dépêche du 14 de ce mois n'en faisant absole-
ment plus aucune mention, je suis très charmé de pouvoir regarde
cette scène comme entièrement finie et dont il n'y a plus rien a appre-
hender.

Quant à l'affaire de nos acquisitions en Pologne, la réponse de l
cour de Vienne aux dernières propositions de celle où vous êtes, lui
donné une nouvelle face. Elle sera déjà parvenue au comte de Panin
à l'heure qu'il est, et je me réfère, quant à son contenu, à mes ordre
du 12 de ce mois[1] que je vous ai adressés par le même courrier q
a porté cette réponse au prince de Lobkowitz. Ils vous auront appri
ce que je pense des modifications que le prince de Kaunitz a apportée
à la portion de sa cour, et les motifs qui me font désirer que la Russi
y acquiesce. Je ne puis en disconvenir, les procédés des Autrichien
en Pologne sont, à plusieurs égards, trop précipités; mais il faut con
naître, pour cela, le prince de Kaunitz et sa façon de penser. Tou
ceux qui en sont au fait, n'en seront sûrement point surpris. En atten
dant, je reviens à son dernier mot pour notre convention. C'est
présent le moment décisif pour cette négociation, le chef d'œuvre de l
politique est de le saisir et de le mettre à profit. Si la Russie montr
quelque condescendance à ses propositions, le succès de cette importan
négociation est assuré; si, au contraire, elle ne les accepte pas, l'o
peut compter qu'on ne finira jamais avec le prince de Kaunitz. J'attend
donc avec impatience d'apprendre l'accueil qu'elle y aura faite, et, a
cas qu'elle fasse des difficultés d'y souscrire, vous n'oublierez pas no
plus de m'informer, incessamment et sans la moindre perte de temps
de sa façon de penser et du biais qu'elle compte de prendre pour fair
réussir cette importante affaire.

Federic.

Quant au r[oi] de Suède,[2] je vous en parlerai une autre fois.

Nach dem Concept. Der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Aus-
fertigung.

21153. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 29 juillet 1772.

C'est bien flatteur pour moi que, selon votre dépêche du 22 de
juillet, le prince de Kaunitz ait bien voulu juger digne de son appro-
bation ce que j'ai dit, dans la dernière audience, au baron Swieten sur
les affaires de Pologne.[3]

Mais je ne comprends rien à ce qu'il vous a ajouté en confidence

[1] Nr. 21102. — [2] Nach Solms wusste man in Petersburg, dass der Besuch Gustavs III. 1772 nicht stattfinden würde, war aber über die Gründe nicht unterrichtet. — [3] Vergl. Nr. 21101.

au sujet de la convention et de son quatrième article, touchant la pacification avec les Turcs,[1] et il faut bien que le baron Swieten n'ait pas bien saisi mon idée. En effet, je n'ignore nullement que la Russie s'est stipulé dans cet article les bons offices, tant de ma part[2] que de celle de la cour où vous êtes, pour porter les Ottomans à la paix; ainsi il n'a sûrement pu être question dans mes entretiens avec ce ministre que je n'en avais nulle connaissance. Mais voici ce que je lui ai dit à ce sujet.[3] Je lui ai fait observer que, comme la Russie désirait d'avoir une assurance formelle de ces bons offices, il serait bon que sa cour s'y prêtât et la rassurât entièrement sur cet article. C'est à quoi se réduit tout ce que je lui ai insinué sur cette demande, qui d'ailleurs ne vient pas de ma part, mais de celle de la cour de Pétersbourg. Il faut donc que le baron Swieten ait confondu, dans son rapport, ces deux objets ou qu'il ne se soit pas expliqué avec assez de précision à leur égard.

Au reste, vous avez bien raison de prendre l'insinuation[4] comme si l'Impératrice-Reine avait abandonné entièrement à l'Empereur son fils l'arrangement des acquisitions en Pologne, pour une invention du prince de Kaunitz. Ce qu'on y a ajouté,[5] selon votre susdite dépêche, en porte une preuve manifeste, et je suis plus que persuadé que ce ministre n'a imaginé ce tour que pour faire passer à Pétersbourg ses prétentions avec d'autant plus de facilité.

En attendant, je suis bien aise de l'arrangement de l'affaire de Tyniec,[6] ainsi que de la manière dont on a aplani les autres petits différends entre les troupes des deux cours respectives en Pologne. Trop de fermeté de soutenir ses principes aurait pu donner lieu à des contestations fort désagréables, et personne n'aurait pu répondre des suites; un accommodement à l'amiable vaut toujours mieux dans les conjonctures actuelles entre les deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Wie Edelsheim berichtete, wollte Kaunitz mit Ueberraschung aus Swietens Bericht (vergl. Nr. 21 101) ersehen haben, „que Votre Majesté n'avait eu jusqu'ici aucune connaissance du projet de la convention dans laquelle se trouvait l'article IV relativement à la pacification avec les Turcs“. — [2] Vergl. S. 233. Anm. 2. — [3] Vergl. S. 323. — [4] Man hatte sich in Wien in diesem Sinne gegen Edelsheim und Golizyn geäussert. — [5] „Que, ce jeune monarque prenant cette négociation fort à cœur et n'étant naturellement pas d'un caractère fort souple, il serait fort à souhaiter que nos cours en agissent avec plus de ménagement à cet égard et, si on voulait en tirer parti à l'avenir, il ne fallait certainement pas le rebuter à présent.“ Bericht Edelsheims. — [6] Durch Aufhebung der russischen Blokade und Freilassung der gefangenen Oesterreicher (vergl. S. 349 und 350).

21 154. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 juillet 1772.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 22 de ce moi qui vient de m'entrer avec les pièces y jointes, que l'ambassadeur de Russie compte d'établir là où vous êtes, une correspondance direct pour recevoir régulièrement, tous les huit jours, des nouvelles de ce qu se passe au congrès de Fokschani. Vous me communiquerez donc, cela a lieu, tout ce qui vous reviendra d'intéressant de là-bas, et aure soin aussi de faire tenir par cette voie la réponse[1] que je vous adre ci-clos, à la lettre que vous m'avez fait parvenir du sieur de Zegelin.

Pour ce qui regarde, au reste, le personnel du sieur de Saldern, j veux bien vous donner à connaître, mais pour vous seul, que je n crois pas que son rappel de la cour de Varsovie[2] nuise en rien au intérêts de la Russie en Pologne, et que, s'il s'est rendu haissable dan ce royaume, pour bien des raisons cependant il a été bon que sa cou l'ait choisi pour occuper pendant quelque temps le poste dont il trouve revêtu. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21 155. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 29 juillet 1772.

Le Roi ne doute pas que le sieur Benoît n'ait adressé égalemen au département des affaires étrangères, à la suite de son rapport d 22 de ce mois, la note qui lui a été remise sur l'entrée des troupe autrichiennes et la saisie des salines,[3] et comme Sa Majesté veut faire répondre en termes vagues, elle ordonne au susdit département d faire dresser incessamment et faire parvenir ensuite cette réponse a sieur Benoît, en s'y bornant simplement à assurer le roi et la républiqu de Pologne que Sa Majesté se réservait de s'expliquer, dans peu, plu amplement sur son contenu.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21 156. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 28. Juli, Swieten bitte um Audienz, um de König von dem Inhalt der soeben ihm zugegangenen Erlasse, betreffend den Pani schen Entwurf für das Manifest und die Pacificirung Polens,[5] zu unterrichten. „A e

[1] Nr. 21 157. — [2] Vergl. S. 328. — [3] Die bereits von Benoît am 18. a gekündigte, durch Hadiks Manifest hervorgerufene neue Note, d. d. Warschau 18. Ju in der König Stanislaus und die Republik Polen abermals um die guten Diens Preussens nachsuchen. Vergl. S. 356. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berl 1. August. — [5] Vergl. S. 289. 290.

juger par ce qu'il m'a dit, le prince Kaunitz a cru devoir faire quelques changements à la tournure du manifeste, qui en était effectivement très susceptible, et il m'a donné à entendre qu'il espérait que Votre Majesté aurait lieu d'être satisfaite de ces changements, ainsi que des idées de sa cour sur la pacification de la Pologne."

Potsdam, 29 juillet 1772.

Je suis curieux d'apprendre les nouvelles insinuations que le baron de Swieten est chargé de me faire au sujet du manifeste et du plan de pacification de la Pologne; et vous n'avez qu'à l'appointer à après-demain matin, 31 de ce mois, pour prendre l'audience qu'il vient de me demander pour cet effet. Mais vous aurez, en même temps, soin de l'accompagner ici, afin que je puisse concerter tout de suite avec vous les expéditions que cette nouvelle évolution de la politique du prince de Kaunitz pourrait peut-être exiger; et, en attendant, je veux bien vous communiquer ci-joint en copie les ordres que je viens d'adresser au comte de Solms, au baron d'Edelsheim et au major de Zegelin. [1]

D'ailleurs, et pour ce qui est du départ de ma chère sœur la reine douairière de Suède, je n'ai pas différé de donner les ordres nécessaires, en conséquence de l'avertissement que le comte de Schwerin vous a fait parvenir à ce sujet. [2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 157. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.

Potsdam, 29. Juli 1772.

Es ist Mir sehr angenehm gewesen, Eure glückliche Ankunft im Hauptquartier des Grossvizirs aus Eurem Bericht vom 6. dieses Monats zu ersehen, und da Ihr den 14. oder 15. darauf Eure Reise nach Fokschani weiter fortsetzen wollen, so lasse Ich gegenwärtige Ordre ebenfalls nach diesem letzterem Ort adressiren.

Mir erweckt inzwischen das Stillschweigen des österreichischen Ministers gegen Euch über die Unabhängigkeit der Tartarn [3] noch zur Zeit keine Bedenklichkeit. Nach denen Nachrichten wenigstens, welche Ich von der Denkungsart seines Hofs habe, glaube Ich nicht, dass er dem Friedensgeschäfte etwas im Weg legen werde; vielmehr habe Ich alle Ursach zu vermuthen, dass er sein möglichstes thun werde, den Frieden zu befördern. Frankreich hingegen wird ganz zuverlässig alles hervorsuchen, um solchen auf die lange Bank zu schieben, und wer weiss, ob dasselbe die Türken nicht dahin bringet, dass sie noch wegen

[1] Vergl. Nr. 21 152. 21 153. 21 157. — [2] Der (nicht vorliegende) Bericht Finckensteins betraf wahrscheinlich die Vorbereitungen für die Abreise der Königin Ulrike. — Vergl. S. 375.

der Tartarn viele Sprünge machen. Ich besorge es, und nur allein das Unvermögen der Pforte, sich anders als durch den Frieden zu helfen, beruhiget Mich über diese Besorgniss.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 158. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 juillet 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 17 de ce mois, et vous continuerez à me rendre compte de tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes. Je doute, en attendant, que les remontrances que le roi de Suède se propose de faire aux états, dont vous faites mention,[1] retardent en rien la clôture de la Diète. On me parait trop empressé à vouloir la finir,[2] de sorte que je m'imagine qu'au lieu de les prendre en délibération, au cas que ce Prince les remette effectivement, on les gardera simplement *ad referendum*, pour éviter d'entrer dans tout ce qui pourrait donner lieu à traîner en longueur la présente assemblée des états.

Federic.

Nach dem Concept.

21 159. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 30 juillet 1772.

Vous avez très bien fait de prétexter, selon votre dépêche du 19 de ce mois, une ignorance parfaite de tout ce qui a rapport au sort de la Pologne. C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre pour excuser le silence que vous gardez sur ce sujet. Un peu de surprise même sur le mystère qu'on vous en fait, servira à donner plus de vraisemblance à vos assertions de n'en être point instruit.

En attendant, je pense que nos arrangements seront bientôt au point que nous n'aurons plus besoin de faire la petite bouche à leur égard; mais tout cela ne vous arrêtera point à continuer vos recherches pour pénétrer les sentiments et les desseins de la cour où vous êtes. Tout au contraire, vous ne négligerez rien pour vous en mettre bien au fait, et, dans cette vue, vous ne ferez pas mal de charger mon secrétaire d'ambassade de Sandoz Rollin de se faufiler avec les secrétaires du bureau du duc d'Aiguillon et de tâcher de gagner leur confiance, pour approfondir, par leur canal, les dispositions et les vues de leur cour.

D'ailleurs, on a inséré dans les gazettes des tableaux effrayants des ravages que les ouragans ont faits en France,[3] et je serais bien curieux

[1] Ueber Eingriffe des Reichstags in sein Recht der Besetzung mehrerer Aemter. — [2] Vergl. Nr. 21 130. — [3] Vergl. S. 360.

de savoir si ces ravages ont été effectivement tels qu'on le dit, ou si l'on en a grossi les objets. Marquez-moi donc ce qui en est; et comme l'abbé de Terray a fait depuis peu quelques nouvelles opérations de finances, n'oubliez pas non plus de me marquer l'idée qu'on s'en fait, et le jugement qu'on en porte.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 160. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 juillet 1772.

Votre dépêche du 24 de ce mois m'a été bien rendue. Si sous main et sans y paraître aucunement, vous pouvez faire divulguer dans le public où vous êtes, que la cour de Vienne par sa prise de possession du comté de Zips avait donné occasion et fourni l'idée aux autres puissances à faire valoir, à son exemple, d'anciens droits et prétentions qu'elles avaient sur des districts en Pologne, vous me ferez plaisir de vous y employer. Mais vous observerez de vous y prendre de manière que l'on ne puisse absolument se douter que cela vienne de vous, et que vous y ayez la moindre part, afin d'éviter de ne pas me commettre par de pareilles insinuations.

Vous ferez bien d'ébruiter également dans ce même public, pour dissiper les appréhensions que l'on témoigne au sujet du désavantage qui pourrait résulter, par un changement à l'égard de la Prusse polonaise, au commerce de la Baltique,[1] que, l'intérêt de chaque puissance exigeant de débiter les produits de ses provinces de la manière la plus avantageuse que possible, il devait être indifférent par quel souverain elles étaient possédées, puisque tout prince qui en serait le maître, ne voudrait jamais gêner le commerce de façon à préjudicier à ses propres intérêts.

Ce sont ces deux objets que je recommande à votre considération, et dont vous tâcherez de vous acquitter de votre mieux à ma satisfaction.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Thulemeier berichtete: Les Hollandais „appréhendent, autant que les Anglais, que le commerce de la Baltique et surtout celui de la ville de Danzig leur soit moins avantageux à l'avenir et ne prenne une route différente de celle qu'ils voudraient lui conserver."

21 161. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 31. Juli 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 3. August, über d
Audienz beim Könige:[1] „In meiner Anrede gab ich dem König z
erkennen, dass Ihro Kaiserl. Majestäten die von ihme über unsere
letzten Theilungsplan geäusserte Gesinnungen[2] aus meinem Berichte m
Vergnügen ersehen hätten. Allerhöchstdieselbe erkenneten hierinne
seine, des Königs, fortwährende aufrichtige Freundschaft und erwartete
sich demnach, die gute Wirkung seiner Verwendung zu Petersbur
welche die Endigung des Geschäfts ungemein beförderen müsse, ba
zu vernehmen; auch hätte ich nicht ermanglet, dasjenige, was er m
letzthin in Ansehung des Manifests und desselben Uebergebung a
getragen habe, zu meines Hofes Wissenschaft zu bringen; und da m
unsererseits dem erleuchten Anhandgeben des Königs gerne folge, anb
alles thunliche zum Vorschub des Hauptgeschäfts mit gutem Willen be
trage, so werde ein Courier eigens nach Petersburg abgefertiget, um de
Herrn Fürsten von Lobkowitz nebst dem Auftrag zur Unterstützung [vo
des Königs Absichten auch den Aufsatz eines Manifests zu überbringe
welches, wann es von dem König und dem russischen Hofe sollte b
gnehmiget werden, im Namen aller dreien Mächten zu Warschau übe
geben werden könnte.

Der König beantwortete dieses mit einem freundschaftlichen ur
anständigen Compliment und verlangte das »Projet de manifeste« ei
zusehen, welches er mit vieler Aufmerksamkeit für sich durchlas ur
sonach sich folgendermaassen äusserte:

»Cela est très bien, c'est tout ce que l'on peut dire, et on ne pe
le dire mieux. Cela n'est point trop long, et il y règne un autre to
que dans le manifeste de Russie, qui, soit dit entre nous, est très m
conçu;[3] malgré cela, je crois qu'ils voudront le conserver pour eu
mêmes, mais, quant à moi, j'adopte le vôtre qui est très convenable
très décent. Je n'en pourrais pas imaginer de meilleur.«

»Il serait à désirer,« versetzte ich, »que les trois cours parlasse
le même langage au public, et que la cour de Russie voulût aus
adopter notre projet, qui servirait alors de manifeste commun; ma
quand même à Pétersbourg on persisterait à vouloir se servir de cel
qu'on nous a communiqué, nous nous en tiendrons cependant au nôtr
qui est le seul qui puisse convenir à notre situation, et qui, en n
donnant aucune prise à la critique et à l'examen des jaloux et de
envieux, est, quant à l'essentiel, conforme à celui du comte Panin.«

»Certainement,« erwiderte der König, »la pièce sera examiné
discutée, analysée avec rigueur et avec malice, mais je défie la critiq

[1] Vergl. Nr. 21 156. — [2] Vergl. Nr. 21 101. — [3] Vergl. S. 248 und 324.

de mordre à votre projet; si la Russie ne l'adopte pas, à la bonne heure; comme elle a eu avec la Pologne des intérêts plus directs et plus étendus que nous, on ne devra pas être surpris de voir qu'elle s'exprime aussi à cet égard d'une manière différente, mais, quant à nous, votre projet est le seul qui puisse nous convenir.«

Bei dieser Gelegenheit gab mir der König den Auftrag, Ew. Fürstl. Gnaden um Rath zu fragen, auf was Art man sich mit der Bekanntmachung der dreifachen Einverständniss gegen die übrigen Höfe benehmen sollte, und ob es nicht genug wäre, wie er es vermeinte, sich hierüber nur mündlich gegen die Anfragenden zu äusseren, ohne etwas ministerialiter herauszugeben.

Ich bemerkte hierauf, dass die Uebergebung des Manifests zu Warschau eine so öffentliche Bekanntmachung abgeben würde, dass ich nicht wohl einsehen könnte, was man nachhero für Fragen annoch anbringen dörfte, worauf die Antwort nicht allschon in dem Manifest enthalten wäre.

»Oui, sans doute,« sagte der König, »mais il faudra cependant répondre quelque chose à ceux qui demanderont; que dirons-nous? et comment le dirons-nous?«

»Votre Majesté pensait, il y a quelque temps, qu'il faudrait donner une note aux ministres étrangers résidants à chacune des trois cours.«

»Cela est vrai,« antwortete der König, »mais je désirerais de savoir s'il ne vaudrait pas mieux de s'en tenir à une explication verbale et que les ministres des trois cours au dehors fussent instruits de ce qu'ils auraient à dire, sans y mettre d'appareil ministériel. Mandez cela à votre cour, je vous prie, pour que je sache ce qu'elle en pense, afin que nous agissions toujours de concert et de la même manière.«

Nachdem der König sich über den Punkt des Manifests so vollkommen vergnüglich geäusseret hatte, gab ich ihme die Antwort Ew. Fürstl. Gnaden auf den polnischen Pacificationsplan[1] einzusehen, welche ebenfalls seinen gänzlichen Beifall erhielte; nur bemerkte er, dass die Berichtigung deren polnischen Angelegenheiten noch grosse Schwierigkeiten erwecken und dabei viele Zeit verloren gehen dörfte.

»Je ne crois pas,« sagte er, »que nous parvenions à voir la fin de cette affaire avant le mois de juillet et d'août de l'année prochaine; il se passera du temps, avant que la Diète ne soit assemblée, et il s'en passera bien davantage, avant qu'on n'ait mis toutes ces têtes pelées sous un bonnet. Nous éprouverons de la résistance; ce ne sera pas une résistance dangereuse, mais elle sera fatigante, il faudra des mouvements et surtout des mouvements militaires. D'ailleurs j'apprends que

[1] „Réponse amicale du prince de Kaunitz-Rittberg au sentiment du comte de Panin sur quatre points capitaux relatifs à la pacification de la Pologne.“ Der wiener Hof stimmte darin den Vorschlägen Panins (vergl. S. 289. 290) zu.

beaucoup de Grands sortent ou se préparent à sortir du royaume n'y entreront qu'alors que tout sera fini, pour ne pas concourir démembrement de la patrie. Cela pourra causer quelque embarra parcequ'étant Sénateurs, leur absence sera peut-être alléguée contre légalité de la Diète.«

In Ansehung dieses letzten Anstandes machte ich dem Kön beobachten, dass meiner Meinung nach zur Legalität des Landtag nichts anderes erforderlich zu sein scheine, als dass alle diejenige welche das Recht haben, dabei zu erscheinen, behörig fürgeladen werde derenselben persönliche Gegenwart aber oder Ausbleibung auf den B stand des Landtags selbst keinen Einfluss haben könne noch mü Anbei verbindeten die Gesetze, so viel mir erinnerlich seie, alle Magnate denen ausgeschriebenen Landtägen persönlich beizuwohnen und, wan solches ihrerseits nicht geschehe, so wären dieselbe viel eher noch ein Strafe unterworfen, als dass andurch die Rechtmässigkeit der Versamn lung im mindesten entkräftet werde. Uebrigens könne man zwar vo sehen, dass es Mühe und Zeit kosten werde, die polnische Verfassur in Ordnung zu bringen, aber es seie auch nicht zu zweiflen, dass, wen alle drei Höfe mit vollkommener Einverständniss gleichförmig zu Werl gehen, alle Schwierigkeiten am Ende doch würden verschwinden müsse

Bei dieser Gelegenheit und als der König den Vorschlag besonde belobte, dass künftighin die Wahl in Polen bei Piasten allein beschränk sein solle, versuchte ich seine Meinung über den Gedanken Ew. Fürs Gnaden in Ansehung des liberum veto, wie er in Hochdero Schreibe an den Herrn Fürsten von Lobkowitz enthalten ist,[1] zu vernehme Er sahe wohl ein, dass die einzuführende Mehrheit der Stimmen b Königswahlen die beste Wirkung hervorbringen und ganz sicher d Quelle derer bishero immer entstandenen und noch ferner zu besorgende Unruhen verstopfen würde, allein es schiene ihm dabei sehr bedenklic dass diese Mehrheit der Stimmen auch auf andere innere Angelegenheite erstrecket werden sollte, weilen er vermeinet, dass die Republik sic andurch aus jenem Stande der Mittelmässigkeit, in welchem das alle seitige Staatsinteresse erfordert, dieselbe zu erhalten, gar zu leicht herau ziehen dörfte.

»Car, voyez-vous,« sagte er, »si la pluralité est introduite dans l Diètes, le Roi pourra y faire passer des choses qu'il serait de not intérêt et qu'il ne sera plus en notre pouvoir d'empêcher; par exempl si le Roi parvenait à augmenter les impositions, en acquérant par l les moyens de se donner des partisans, il serait trop le maître chez l

[1] Kaunitz warf in dem Erlass an Lobkowitz, Wien 24. Juli, die Frage auf, o es für die künftige Erhaltung der Ruhe und für das Interesse der drei Mächte nic vortheilhafter sei, „wenn das liberum veto nur bei Kriegserklärungen und Errichtun neuer Allianzen beibehalten, aber bei Königswahlen und übrigen Reichsangelegenheite die Mehrheit der Stimmen eingeführet und andurch die grösste Quelle der Unruhe verstopfet würde“. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

et parviendrait à se donner une consistance qui le ferait sortir de la classe de puissance intermédiaire, où il est essentiel de le retenir pour notre repos et la tranquillité réciproque.«

Ich begnügte mich, hierauf zu antworten, dass dieser Vorschlag überhaupt eine nähere Erwägung erfordere und es sich alsdann zeigen würde, in wie weit derselbe annehmlich und denen Absichten deren drei Höfen gemäss sein könne.

»Aussi,« versetzte er, »je vous en dis mon sentiment comme cela à la première vue; il faudra examiner et peser la chose avec attention; en attendant je suis bien d'avis qu'il sera très utile et très avantageux de bannir le *liberum veto* des élections.«

Nun verfiel der König von selbst auf das Hauptgeschäft, nämlich die zu Petersburg behandlende Convention, und bezeigte mir, dass er von daher bald gute Nachrichten zu erhalten hoffe.

»Je crois qu'ils signeront,« sagte er, »je le crois sûrement, et je dirais volontiers comme Wasp dans »l'Écossaise«:[1] j'en jurerais, mais je ne le parierais pas.« Und nachdem er den Tag des Abgangs unseres Couriers nachgezählet hatte und zu was für einer Zeit er habe eintreffen können, fuhr er also fort:

»Je compte que vers le 11 du mois je pourrai avoir des nouvelles; votre courrier ne sera peut-être pas expédié si tôt, parcequ'on met beaucoup de temps et de formalités aux choses qui se font là-bas, mais le comte de Solms, qui a les entrées un peu plus libres que le prince de Lobkowitz et est à portée de voir plus souvent M. de Panin, pourra me rendre compte d'abord quel est le vent du bureau, et je serais en état de juger à quoi les choses iront, mais je vous le répète, je crois qu'ils signeront.«

Ich nahme hiervon den Anlass, diejenige Betrachtungen, welche Ew. Fürstl. Gnaden mir in Dero gnädiger Zuschrift an Hande geben, anzubringen und dem König die von der Eifersucht einiger grossen Höfen zu erwartende Gegen[be]arbeitungen vorzustellen.[2]

»J'entends ce que vous voulez dire,« unterbrach der König, »par cette jalousie; les Français ont de l'humeur contre vous et les Anglais contre moi, mais cela ne peut avoir aucune suite, et nous n'avons rien à craindre. Il est vrai que vous êtes l'allié de la France, et qu'il vous faut la ménager davantage, mais moi, je ne suis pas l'allié des Anglais, je n'ai pas besoin de les ménager, et je n'en redoute rien. D'ailleurs, au pis aller, qu'est-ce qu'on pourrait nous faire, et qu'est-ce que les

[1] Lustspiel von Voltaire. — [2] Kaunitz hatte, Wien 24. Juli, an Swieten geschrieben, dass „in der That Frankreich und Engeland es an Gegenbearbeitungen nicht erwinden lassen und besonders der erste Hof sich alle Mühe giebet, die Pforte wegen unseres Partagetractats aufsichtig zu machen und sie zu Fortsetzung des Krieges zu vermögen". [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

Français pourraient vous faire? Iront-ils attaquer en Flandre, et les Anglais, se joindront-ils à eux pour cela? C'est ce qu'on ne doit pas attendre.«

Nach Anleitung des von Ew. Fürstl. Gnaden an den Herrn Fürsten von Lobkowitz erlassenen Postscripts gabe ich dem König zu erkennen, dass die von dem französischen Hofe selbst ausbreitende Unzufriedenheit über unseren bisherigen Betrag uns nicht die geringste Unruhe verursache, dass wir den eingeschlagenen Weg gerade fortzugehen und uns blos vor einseitige und voreilige Schritte zu verwahren gedächten. Annebenst wäre Sr. Majestät ohnehin bekannt, dass wir zwar alle Pflichten eines Alliirten getreulich jederzeit zu erfüllen, aber uns keiner Abhängigkeit zu unterwerfen gewohnt seien.

»Je le sais,« erwiderte der König, »et je me rappelle très bien ce que le prince de Kaunitz m'a dit à ce sujet;[1] et puis, de quoi les Français pourraient-ils se plaindre? N'ont-ils pas pris la Corse pour eux, sans vous en prévenir? Vous les avez laissé faire, et aujourd'hui vous leur rendez la pareille; cependant il y aura toujours bien de la différence: l'acquisition que vous allez faire, ne peut jamais devenir directement dangereuse pour la France, comme celle de la Corse peut le devenir pour vous, si jamais, ce qui en politique n'est pas rare, les circonstances venaient à changer, et que de votre allié, le Français devint votre ennemi. Alors la situation de la Corse rendrait l'état du Grand-Duc[2] fort précaire, en exposant son pays à une invasion prompte et sûre, et mettrait, de plus, les Français en état de débarquer sur les côtes de Gênes et de Piémont et d'entrer par là dans les États du roi de Sardaigne, ce qui rendrait inutiles toutes les forteresses du côté de la France. Mais ne vous inquiétez pas, ils ne rompront pas avec vous pour ceci, et, enfin, quand nous serons unis, nous serons bien assez forts. Je ne vous dis pas de faire alliance avec nous, je ne le dis pas; je ne veux pas vous détourner de celle de France, il vous importe même de la conserver, parcequ'elle vous est d'un grand avantage pour le repos de l'Italie et des Pays-Bas, mais je dis que nous ne courrons aucun risque, et que la mauvaise humeur des Français et des Anglais finira par s'évaporer d'elle-même.«

Ew. Fürstl. Gnaden erleuchter Einsicht muss ich überlassen, den wahren Endzweck dieser Aeusserungen des Königs, welche er weitläufig und mit vielen Wiederholungen ausgedehnet hat, zu beurtheilen. Ich habe mich in nichts eingelassen, sondern mich beschränket, vorzustellen, dass aus den Bearbeitungen des französischen Hofs gleichwohlen diese üble Folge entstehen könnte, dass andurch die Pforte die Neigung zum Frieden verlieren oder wohl gar zu Fortsetzung des Kriegs bewogen werden dörfte; in welchem Fall Russland wegen seines eigenen Vortheils

[1] In der Unterredung am 4. September 1770 in Neustadt (vergl. Bd. XXX 103—105). — [2] Leopold von Toscana.

den Schluss der Convention zu verzögeren und andurch uns sowohl als den König in der Abhängigkeit zu erhalten suchen würde.

»Non, non,« versetzte der König auf meine letzte Betrachtung, »ils signeront, je crois pouvoir l'assurer, et ils doivent avoir pour cela un motif tout simple, qui est de vous engager à appuyer d'autant mieux leurs demandes auprès des Turcs et même de vous lier, pour ainsi dire, à eux, en cas de rupture du congrès. Il me paraît que c'est de cette manière qu'ils envisagent les choses, et c'est sur quoi je fonde mon opinion qu'ils signeront. Quant à ce que vous me dites des mouvements que la France se donne à Constantinople, cela peut donner à penser d'autant plus que la défaite d'Ali Bey[1] a beaucoup ranimé le courage des Turcs et peut faire revivre l'orgueil inné de cette nation. Les ulémas ou gens de loi s'opposent même déjà à l'indépendance des Tartares,[2] mais les gens de loi en tout pays ne sont pas incorruptibles, et la Russie ne doute pas de les faire changer d'opinion avec un peu d'argent. D'ailleurs, on doit compter que les malheurs de cette guerre et la destruction totale de leur armée dissiperont bientôt ces fumées de vanité, qu'un moment élève, et qu'un moment détruit. Au reste, ils devraient être dégoûtés des conseils de la France, dont ils se sont fort mal trouvés, et je doute qu'à moins de voir arriver 40 vaisseaux de ligne pour les protéger, les Turcs se laissent aller aux sollicitations de continuer la guerre. Or, la France n'est pas en état aujourd'hui de prendre aucun parti sérieux, de sorte que je pense qu'elle en sera pour ses peines et pour avoir montré sa mauvaise humeur aussi bien que sa mauvaise volonté.«

Endlichen liesse sich der König, und wie es schiene, aus vollem Herzen folgendermaassen heraus:

»Convenez que vous êtes bien aise que cette négociation tire à sa fin. Elle était délicate, difficile et épineuse. On a souvent projeté et ébauché des traités de partage, mais ils n'ont jamais été achevés et ont presque toujours servi à brouiller les contractants. Notre affaire s'est faite en bonne intelligence, et j'espère que, loin de la diminuer, notre convention l'augmentera« . . .

Als ich zum Schluss dem König von dem Vorfall bei Tyniec und der Beilegung der zwischen unserem und dem russischen General Suworow entstandenen Collision[3] die Nachricht mittheilte, meldete er darauf:

»Ce général est une tête chaude qui voudrait toujours se battre, à quelque prix que ce fût. Je suis bien aise, au reste, que cette affaire soit accommodée, mais vous ne devez pas être surpris de ces petits incidents, car il y a loin de Pétersbourg, et avant que les ordres ne puissent arriver, il faut toujours s'attendre à quelques inconvénients, qui vont enfin disparaître tout-à-fait.«

[1] Vergl. S. 303. — [2] Vergl. S. 374. 375. — [3] Vergl. S. 349 und 363.

Hiemit ware die Audienz beschlossen. Ich habe dem König d Abschriften von dem »Projet du manifeste« und von der »Répon e am cale au sentiment du comte Panin«, wie ich hoffe, Ew. Fürstl. Gnade gnädiger Willensmeinung gemäss, in Händen gelassen, und Herrn Fürste von Lobkowitz habe ich von allem, was ihme zu wissen dienlich kann, zu unterrichten ohnermanglet."

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien

21 162. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 juillet 1772.

Le baron de Swieten vient de sortir chez moi. Il m'a demand une audience par ordre de sa cour, et je la lui ai accordée tout suite.[1] Il y a été question de me communiquer un nouveau projet manifeste pour la prise de possession en Pologne, qui, pour l'essenti ne me paraît différer en rien de celui du comte de Panin. Le prin de Kaunitz en est l'auteur. Ce ministre a pensé que, comme il y ava une différence entre la situation de sa cour et celle de Russie, il faudrait aussi dans ce manifeste. Je l'ai lu attentivement, et je n'y rien trouvé à redire. Bien au contraire, c'est une règle générale da la politique que, faute d'arguments sans réplique, il vaut mieux s'énonc laconiquement, et ne point trop éplucher la matière. Or, je sais bie que la Russie a bien plus de raisons à alléguer, mais il n'en est p de même de nous; de sorte qu'à mon avis, le meilleur serait de conformer, à cet égard, aux idées du prince de Kaunitz. Suppo cependant que le comte de Panin persiste à ne vouloir admettre q son projet, je crois que la cour de Vienne ne s'y opposera point, pourv qu'on lui laissât la liberté de conserver, à son tour, le sien.

Un second sujet de cette audience a été »La réponse du prin Kaunitz au sentiment du comte de Panin sur quatre points capitau relativement à la pacification de la Pologne«, et j'ai été bien ai d'apprendre que les idées de ces deux ministres s'accordent aussi pa faitement sur cet article. C'est toujours un grand point de gagné, q aurait pu devenir une source de mille tracasseries et difficultés. To me persuade donc que notre grande affaire touche au moment de s conclusion, et je l'attends avec la dernière impatience.

En attendant, mon major de Zegelin ajoute en chiffre à son derni rapport,[2] dont je vous adresse ci-joint une copie, qu'ayant eu occasio de s'entretenir beaucoup, pendant le voyage, avec Osman Effendi, c ministre ottoman avait fait renaître mille difficultés sur l'indépendanc des Tartares; qu'il avait prétendu que le corps des ulémas n'y voula

[1] Vergl. Nr. 21 161. — [2] Vergl. Nr. 21 157.

absolument pas consentir; qu'en général cette indépendance était contraire à leur religion, et qu'en y condescendant, le Sultan même ne serait pas assuré sur son trône. Le sieur de Zegelin n'a pas négligé de lui faire toutes les représentations imaginables à ce sujet et n'a rien oublié pour le persuader de la nécessité indispensable d'y souscrire; mais jusques ici il ne sait pas encore si ses représentations auront fait impression, et il faudra voir si au congrès les ministres ottomans insisteront avec la même opiniâtreté sur cet article. L'internonce autrichien, au contraire, ne s'est pas encore déboutonné vis-à-vis du sieur de Zegelin, et jusques ici au moins il a gardé bouche close sur les instructions de sa cour à ce sujet.

C'est tout ce que je puis vous mander aujourd'hui, et, le courrier du baron Swieten au prince de Lobkowitz, qui sera également le porteur du présent ordre, étant sur son départ, je me hâte à vous communiquer encore ci-joint une dépêche que je viens de recevoir de mon major de Zegelin du camp du grand-vizir à Schumla, en date du 6 de ce mois.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 163. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 31 juillet 1772.

La conclusion de la convention avec les cours de Pétersbourg et de Vienne pouvant encore traîner jusqu'à la fin du mois d'août prochain et la nouvelle en arriver pendant mon absence en Silésie: ne voulant cependant pas manquer de faire procéder à la prise de possession le même jour que ladite convention détermine, j'ai fait expédier les ordres nécessaires pour cet effet à mon lieutenant-général de Stutterheim et à mon conseiller privé de finances de Brenckenhoff, où ce jour a été laissé en blanc, et vous les remets ci-joints, afin que vous y puissiez remplir ce vide, dès aussitôt que vous en serez informé, et les faire partir tout de suite pour leur destination.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 164. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 juillet 1772.

Votre dépêche du 21 de ce mois, qui renferme un compte détaillé de l'affaire du sieur Nordencranz,[1] qui occupe présentement les états

[1] Der Commercienrath Nordencranz hatte in mehreren Flugschriften unter schweren Angriffen gegen die Regierung die Gründe der schlechten Finanzlage Schwedens erörtert. Nach Dönhoff handelte es sich darum, ob der Reichstag, entgegen dem Vorschlage des Geheimen Comités, selbst in die Untersuchung der in den

de Suède, m'a été rendue. Tout ce que je puis vous dire là-dessus en réponse, c'est que le pis qui, à mon avis, pourra résulter des débats que les écrits de cet homme occasionnent, sera de retarder la clôture de la Diète et de la prolonger peut-être de quatre semaines plus longtemps qu'elle n'aurait fini sans cela; que c'est-là tout à quoi se borner vraisemblablement cette affaire qui, dans le moment présent, attire l'attention des différents ordres de la Suède et paraît intriguer le public là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

21 165. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A BERLIN.

[Potsdam] 31 juillet[1] [1772].

Ma très chère Sœur. J'aurai l'honneur, si vous me le permettez de vous rendre mes devoirs lundi[2] chez vous à Berlin;[3] je ne veux point penser que ce sera la dernière fois, je me fais illusion, ma chère sœur, et je tâche de me persuader que vous n'allez que faire un tour à Rheinsberg. Je prends la liberté de vous offrir quelques fruits de mon jardin. Le prince héréditaire de Brunswick, qui désire aussi de se mettre à vos pieds, sera ici dimanche, et j'aurai l'honneur de vous le présenter lundi. Toute la famille, ma chère sœur, veut participer au bonheur que nous avons eu de vous posséder; autant que chacun le peut, il en prend sa part, et pour dire, en retournant chez soi: »J'ai vu cette aimable Reine, elle est adorable, comme vous me l'aviez dit.«

Pour mon personnel, je ne touche pas cette matière, ma chère sœur, elle est trop scabreuse; j'éloigne tout ce qui pourrait m'attendrir et je ne veux que jouir du bonheur de vous voir, tant que nous vous posséderons, et réserver ce qu'il y a d'attendrissant, pour la retraite et la solitude. Je suis avec tous les sentiments de tendresse et de la plus haute considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

Federic.

21 166. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 2 août 1772.

J'approuve fort le nouvel entretien que, selon votre dernière dépêche du 17 de ce mois [passé], vous avez eu avec le comte Panin.[4] C

Schriften von Nordencranz behandelten Ereignisse eintreten und zu diesem Zweck eine Commission einsetzen würde, „dont on craint toujours les snites dans ce pays-ci“

[1] In der Vorlage verschrieben: „juin“. — [2] 3. August. — [3] Königin Ulrik schrieb (ohne Datum): „J'aurai donc encore le bonheur de vous voir, avant que d quitter vos États (vergl. Nr. 21 143); c'est me laisser jouir encore de quelques heureu moments.“ — [4] Ueber die österreichische Besitzergreifung in Polen. Panin war de

ministre sait déjà, à l'heure qu'il est, la réponse de la cour de Vienne à ses dernières propositions,[1] et j'espère qu'après qu'elle s'est assez bien relâchée sur ses premières prétentions, notre convention ne rencontrera plus de difficultés et sera bientôt menée à une heureuse conclusion. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est que mes nouvelles ne me permettent pas de présumer qu'elle sera à disposer de bonne grâce à céder encore davantage. Quoi qu'il en soit, tout dépend de la manière que la cour de Russie accueillira cette réponse, et je ne doute pas que vous ne vous empressiez de m'en faire part et de m'instruire, dans le plus grand détail, du parti qu'elle prendra.

En attendant, la forme du manifeste que le prince de Kaunitz, selon mes ordres d'avant-hier,[2] propose à la Russie, me paraît, dans le fond, indifférente; mais j'ai tout lieu de me persuader que ce ministre se sentirait bien flatté, si le comte de Panin voulait y donner son approbation.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 167. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 2 août 1772.

Mes ordres précédents vous auront déjà appris tout ce que j'ai à répondre à votre dépêche du 25 de juillet dernier.[3] Vous y aurez vu que tout le succès de notre négociation avec la cour où vous êtes, au sujet du démembrement de la Pologne repose sur la réponse de celle de Pétersbourg. Je ne crois pas que celle-ci chicanera trop sur les prétentions de l'autre. Elle manifeste trop de penchant au rétablissement de la tranquillité pour ne pas s'empresser à l'avancer; de sorte que je me flatte qu'elle ne portera point d'envie à l'Autriche des avantages qu'elle s'est stipulés à cette occasion.

Quant au capitaine de Weber[4] que l'Empereur a élevé au poste de son secrétaire privé de cabinet, je crois qu'un des principaux motifs qui y ont déterminé Sa Majesté Impériale, ce sont les soins qu'il a pris, pendant son séjour à ma cour, de lui fournir, autant qu'il lui a été possible, des notions exactes sur mon militaire. Je serais donc bien curieux de savoir comment il s'explique sur cet article et quelles sont ses dispositions en général à mon égard. Je n'ignore pas qu'il y a eu un temps où il n'était pas fort porté pour nous; mais peut-être a-t-il changé de sentiments. Vous aurez donc soin de tâcher d'approfondir,

Meinung, dass man über die Absichten der Oesterreicher erst nach Eintreffen ihrer Antwort wegen ihrer Erwerbungen in Polen, sowie nach Ankunft der österreichischen Generale, die mit Bibikow und Rumänzow Vereinbarungen über Vertheilung und Verpflegung der österreichischen Truppen in Polen treffen sollten, urtheilen könne.

[1] Vergl. Nr. 21 101. — [2] Nr. 21 162. — [3] Ueber die Theilungsverhandlungen. — [4] Bisher österreichischer Legationssecretär in Berlin.

sans la moindre affectation et par main tierce, ses sentiments, bons c mauvais n'importe, vu que ce n'est uniquement que pour satisfaire n curiosité.

Au reste, je me rappelle, à cette occasion, des plans qui sont enco en arrière au sujet des généraux de l'armée autrichienne, et que mo ministre d'État de Rohd m'a fait espérer par le même canal qui lui fourni les précédents.[1] Vous me rendrez donc un très bon service, vous ne négligez pas d'animer la personne qui s'est engagée à les pr curer, à remplir ses promesses.

Federic.

Nach dem Concept.

21 168. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 3. August 1772.

So lieb es Mir auch gewesen sein würde, wenn der Euch a gegebene Kornankauf in Polen der 20 000 Wispel, exclusive des Somme getreides, je eher je besser hätte können bewirket werden, so sehe I gleichwohl schon ein, dass dazu die nunmehrige Ernte noch wird Hülfe genommen werden müssen; alsdann aber wird sothanes Quantu um so füglicher und ohne Anwendung harter Zwangsmittel, die Ich de Generalmajor von Lossow, wie Ich Euch in Antwort Eurer Anfrage vo 29. abgewichenen Monats hierdurch schon sagen kann, abzustellen nac gegeben habe, ganz complet zusammenzubringen sein.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 169. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULE MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 août 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de juillet dernier. La seule remarq qu'elle me fournit sur les particularités qu'elle renferme, c'est que vois, par l'exclusion qu'on vient de donner là où vous êtes, au com de Gronsfeld pour le poste de Russie,[2] qu'on le connaît pour ce qu est, et qu'avec raison on l'envisage comme un mauvais sujet.[3] Mai ayant lieu de supposer, d'un autre côté, par ce que vous me mand à cette occasion, que les États-Généraux sont intentionnés de faire relev le comte de Rechteren à Pétersbourg par un ministre du second ordr

[1] Vergl. Bd. XXXI, 548. — [2] Thulemeier berichtete, dass als Nachfolger d Grafen Rechteren, der nach Madrid gehen sollte, der Petersburger Geschäftsträg Swart in Aussicht genommen sei. „On suppose à l'exclusion qui a été donnée comte de Gronsfeld, des motifs trop défavorables pour que je me permette d'en fa mention.“ — 3 Gronsfeld war von 1747 bis 1758 holländischer Gesandter in Berl gewesen, wegen seiner politischen Umtriebe jedoch auf Verlangen des Königs a berufen worden (vergl. Bd. XVI, 436).

tandis que la Russie entretient, si je ne me trompe, dans la personne du prince Golizyn un ambassadeur auprès de la République, pareille résolution de leur part me surprend, et je veux bien vous faire observer mon étonnement à ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

21170. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 3 août 1772.

Votre dépêche du 23 de juillet confirme la grande jalousie qu'on a déjà observée entre la France et l'Angleterre. Le moindre vaisseau qui sort des ports de l'une de ces deux puissances, semble alarmer d'abord l'autre et lui faire appréhender quelque préjudice.[1] De telles dispositions font bien juger que ni l'une ni l'autre ne pourra se mêler des affaires des autres puissances de l'Europe et encore moins les gêner dans leurs opérations. Jalousie et mauvaise humeur, voilà tout ce qu'elles manifesteront à ce sujet.

Au reste, je connais bien les facultés du sieur Durand,[2] et je sais qu'on a été très satisfait de sa capacité et de sa façon de manier les affaires, lorsqu'il a été à Vienne. Si donc on l'envoie en Russie, le principal et même l'unique motif de cette mission sera de mieux observer cette cour et de lui faire peut-être quelques insinuations.

Federic.

Nach dem Concept.

21171. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 3 août 1772.

Je m'embarrasse fort peu de la jalousie de la cour où vous êtes,[3] et je suis bien aise de vous le faire observer de nouveau, en réponse à vos deux dépêches du 21 et du 24 de juillet. Toute sa mauvaise volonté ne saurait me nuire, et je la regarde avec beaucoup d'indifférence.

En attendant, j'ai appris que le duc de Nivernois a fait, depuis peu, une apparition en Angleterre, et qu'il a eu même une conversation avec Sa Majesté Britannique dans le palais de feu la Princesse de Galles. Je suis fort curieux d'en savoir le sujet, et si vous pouvez approfondir de quoi il y a été question, vous me ferez plaisir de m'en rendre compte.

Au reste, l'attention scrupuleuse que ces deux cours apportent à la sortie de leurs escadres réciproques d'exercice, indique beaucoup de méfiance des deux côtés, et vous ne discontinuerez point d'y prêter

[1] Goltz berichtete über Vorstellungen, die Harcourt wegen der Fahrten des französischen Uebungsgeschwaders (vergl. S. 344) bei Aiguillon erhoben hatte. — [2] Nach Goltz sollte Durand (vergl. S. 181) Sabatier in Petersburg ablösen. „C'est un de leurs meilleurs sujets dans cette carrière." — [3] Ueber die Theilung Polens.

votre attention. Mais vous en apporterez également à l'impression q la demande de la Russie pour une navigation libre sur la Mer No pourrait faire sur la cour où vous êtes, et si elle excite sa jalousie si elle la regarde avec indifférence.

Ses bisbilles, au contraire, avec l'Autriche au sujet de son dépu de Hanovre à la chambre de Wetzlar[1] ne tirer[ont] apparemment à conséquence, et j'ai tout lieu de présumer qu'on trouvera bien moy de s'accommoder.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 172. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTAD A DARMSTADT.

[Potsdam] 3 août 1772.

Madame ma Cousine. Je vois, Madame, que vous vous forgez d monstres pour les combattre;[2] soyez sûre ou que je n'ai aucun créd ou qu'une de vos filles épousera le Grand-Duc. Je sais en gros qu' demande de la future de la douceur, un maintien honnête et de fécondité. Quant au dernier point, il faut s'en rapporter aux probabilité les expériences ne seraient pas admissibles sur un sujet aussi délic J'espère donc de vous voir passer chez nous, menant votre fille triomphe au trône qui l'attend. Asseburg[3] est un garçon qui m'est f attaché, et qui ne gâtera rien dans cette affaire. Il est à Francfort dans les environs; je ne saurais vous dire positivement, Madame, qua il commencera sa tournée. Il se peut qu'il aille dans le Württember mais à cela ne tienne, il passera chez vous sans faire semblant de ri Je suis sûr, Madame, qu'en voyant les Princesses vos filles, et surto en jugeant d'elles par leur respectable mère, que vous aurez gain cause. D'ailleurs, vous pouvez vous en fier à mes soins; je travai pour vous plus que si j'étais dans votre service; ou la chose réussi ou je n'y entends rien. Vous serez avertie de tout ce que j'apprend d'essentiel, et je me confie en cela entièrement à votre discrétion.

Je vois, Madame, qu'on gagne à être vu de loin; je ne m'attend pas à avoir un enthousiaste dans la personne du jeune prince de Rhei fels;[4] je crains qu'il ne se repente en voyant de près des objets q

[1] Vergl. S. 309. — [2] Landgräfin Caroline dankte, 27. Juli, dem König für Mittheilung über die geplante Brautschau unter den deutschen Prinzessinnen ver Nr. 21 100). „Il s'en trouve beaucoup dans l'Empire; l'examen pourra être long, le ministre chargé de cet emploi veut approfondir leur caractère, et cette connaissar doit être cependant le point essentiel." Sie bat den König um Mittheilung der I struction für diesen und erklärte, sie werde ihm allein die Wahl einer ihrer Töch zu danken haben. [Darmstadt. Haus- und Staatsarchiv.] — [3] Vergl. S. 347. [4] Landgräfin Caroline hatte ein (nicht vorliegendes) Schreiben des Pfalzgrafen Johan von Zweibrücken-Birkenfeld übersandt, der für seinen ältesten, in österreichisch Diensten stehenden Sohn Johannes Karl Ludwig um die Erlaubniss zum Uebertritt

son imagination lui peint en beau. Cependant je ne saurais haïr des personnes qui me veulent du bien, et si un instinct le porte au service prussien, je ne saurais le refuser. Il dépendra donc de lui de prendre les arrangements qu'il trouvera convenables pour entrer dans une nouvelle carrière. Souvent le hasard va plus loin que la prudence; je vous devrai peut-être, Madame, un bon sujet, et ce sera ajouter aux obligations que je vous ai déjà, mais non à l'estime distinguée que je vous ai vouée dès longtemps. C'est avec ces sentiments que je suis, Madame ma Cousine, votre bon cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

21 173. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 3 août 1772.

Monsieur mon Frère. Il me serait impossible de laisser partir la Princesse votre sœur, sans me servir de l'occasion, pour faire parvenir cette lettre entre les mains de Votre Majesté. Je crois qu'Elle partagera mon affliction de voir partir la Reine Sa mère,[1] dont il faut prendre un congé éternel. En attendant, je fais des vœux sincères pour la prospérité de Votre Majesté et de toute Sa maison, en La priant d'être persuadée que je m'y intéresse avec plus de sincérité que personne, étant avec autant d'attachement que de considération, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et tendre oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung in der Königl. Universitätsbibliothek zu Upsala. Eigenhändig.

---

21 174. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

[Potsdam] 4 août 1772.

Ma très chère Sœur. Si j'ai été muet à notre séparation,[2] c'était, ma chère sœur, pour ne me point attendrir davantage. Il ne faut point donner de scène au public; j'ai fait diversion en mon esprit, autant que je l'ai pu, aux tristes moments employés à nos adieux. Cependant, mon cœur n'en est pas moins plein de reconnaissance du bonheur que vous m'avez procuré de vous embrasser encore, avant de mourir; votre tendre souvenir, ma chère sœur, se conservera dans mon esprit, autant

eussische Dienste bat. Irrthümlich nahm jedoch der König an, dass es sich um den eichfalls in österreichischen Diensten stehenden Erbprinzen Karl Emanuel von Hessen-heinfels handle.

[1] Vergl. Nr. 21 174. — [2] Der König, der am Vormittag des 3. aus Potsdam in erlin eingetroffen war (vergl. S. 376), hatte im Laufe des 4. August die Rückreise getreten. Gleichzeitig erfolgte der Aufbruch der Königin-Wittwe Ulrike von Berlin. e nahm in einem undatirten Schreiben nochmals von ihm Abschied.

que la nature prolongera mon existence. Je n'oublierai jamais l'immen étendue de mers et de terres que vous avez traversée pour vous retrouv dans le sein d'une famille qui vous adore. Combien de fois ne m dirai-je point en moi-même: C'est ici où j'ai joui de sa présence; c'e là qu'elle me charmait par son aimable conversation; en tel endroit el disait cela, et les Grâces qui l'accompagnent, n'y l'abandonnaient jama

Ceci, ma chère sœur, n'est qu'une faible esquisse des sensatio que me causeront les suites de votre départ. Je suis d'un âge ou dois m'attendre à voir finir dans peu ma carrière, je me prépare quitter le monde sans regret; mais je ne crois pas que cette séparati totale me coûtera autant que celle que j'éprouve aujourd'hui. C'est la raison, à ce sévère pédagogue de notre sensibilité, à étouffer, s'il peut, les cris de la nature, à me répéter sans cesse que c'est un eff de la démence que de désirer des choses impossibles, et qu'il ne fa pas murmurer contre l'enchaînement fatal des causes qui nous entraîne et fixent nos destinées. Cela ne m'empêchera pas de faire sans ces mille vœux pour votre conservation, pour votre prospérité et pour vot contentement; et pourvu, ma chère sœur, que j'apprenne que vous êt heureuse et contente, je dévorerai mon amertume, trop heureux, si trouve des occasions où je puisse vous prouver le tendre attacheme et la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœ votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 175. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCK A DRESDE.

Potsdam, 4 août 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de juillet. Apparemment que l'Él teur a grand sujet d'être jaloux de son gouvernement pour défendre ceux de son cabinet d'entrer en matière sur rien qui y soit relati Il faut avouer que la manière dont il l'administre, est si glorieuse qu serait dommage qu'un autre en fût mêlé et partageât avec lui, dans public, le mérite qui lui est propre.

Quant au prince Charles de Courlande, il n'y a qu'un miracle se qui puisse réaliser ses vues et l'élever sur le trône qu'il ambitionne Les circonstances qui l'en éloignent, vous sont vraisemblablement de

[1] Das Verbot, das sich gegen den Prinzen Xaver richtete, war nach Bor ergangen, „pour éviter que le public ne croie que celui-ci a la moindre influe dans les affaires". — [2] Borcke berichtete: „Ce Prince a toujours l'ambition de deve un jour roi de Pologne, et prend fort à cœur de se conserver un parti dans royaume."

connues en partie, et vous en apprendrez peut-être encore d'autres qui anéantiront entièrement ses espérances à cet égard.

Der Schluss betrifft die Zustellung eines Passes für Beloselski und die Erstattung der Auslagen für das Meissener Porcellan (vergl. S. 346).

Federic.

L'orangerie[1] vient d'arriver; mon jardinier m'a parlé de 20 arbres et de 2 pyramides d'orangers, que je serais encore bien disposé d'acheter, la pièce 40 écus. Voulez-vous faire ce marché, et je renverrai le jardinier pour les amener ici.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21176. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 août[2] 1772.

Malgré tout ce que vous me dites, dans votre dépêche du 21 de juillet, de la façon de penser de la Russie au sujet de la portion de la cour de Vienne en Pologne,[3] je ne laisse pas de présumer encore que, dès qu'elle aura vu sa réponse formelle,[4] qui lui sera parvenue immédiatement après le départ de la susdite dépêche, elle aimera mieux y acquiescer que de risquer de faire échouer toute cette négociation par de nouvelles difficultés. Mes ordres précédents vous ont déjà prévenu sur les motifs de mes conjectures, et les observations suivantes les mettront encore dans un plus grand jour.

Et, d'abord, j'ai cru que sa renonciation aux palatinats de Chelm et de Lublin paraîtrait très acceptable à la Russie, vu que, si la cour de Vienne y avait insisté, cette acquisition l'aurait approchée de trop près de Varsovie; elle aurait divisé le nouveau royaume de Pologne en deux parties, séparées l'une de l'autre, et elle aurait coupé, en même temps, toute communication entre moi et la Russie du côté de Kiovie, au cas d'une rupture entre les deux cours impériales. Il me semble donc qu'en considération de cette renonciation la Russie pourrait bien lui laisser les salines et dédommager le roi de Pologne de leur perte par les revenus de ces deux palatinats. Peut-être et à la rigueur,

[1] Vergl. S. 268. — [2] Vom 5. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 236. — [3] Solms berichtete auf Grund einer Unterredung mit Panin, dass die russische Regierung die Abtretung der Salinen und Lembergs an Oesterreich als ausgeschlossen betrachte. „Pour ne pas heurter cependant totalement la cour de Vienne, il pense qu'on pourra se relâcher sur d'autres districts qu'on a rayés au commencement aussi du plan du prince Kaunitz, et qui pourront servir à cette cour pour faciliter la communication des nouvelles possessions avec ses anciens États ou lui convenir d'ailleurs pour l'arrondissement." Vergl. S. 238. — [4] Vergl. S. 317. 318.

trouvera-t-elle que je néglige mes propres intérêts, en lui donnant c
dernier avis. Mais j'aime mieux le sacrifier à l'intérêt public et n
conserver, par cette renonciation aux deux palatinats, une libre com
munication avec la Russie.

Une seconde considération qui me fait désirer que la Russie a
quiesce aux dernières propositions de la cour de Vienne, c'est qu'il se
extrêmement difficile d'engager le prince de Kaunitz à se relâch
davantage, et que plutôt toute cette négociation pourrait entièreme
échouer; risque cependant qui me paraît d'autant plus important à évit
que celle de la paix avec la Porte n'est pas encore aussi avancée qu'o
puisse y faire fond.

D'ailleurs, et en troisième lieu, la mauvaise volonté de la Fran
et l'Angleterre contre le démembrement de la Pologne mérite bien au
des réflexions sérieuses. Déjà ces deux couronnes emploient peut-êt
le vert et le sec pour détacher la cour de Vienne de notre système
pour l'engager à s'entendre plutôt avec la Porte.[1] Si cette intrigue le
réussit, on peut compter que le congrès de paix se rompra, et que l
affaires se brouilleront de nouveau bien plus qu'elles n'ont jamais fa
et qu'il y aura des difficultés insurmontables pour les raccommoder, c
sorte que, plus on reculera et plus on risquera de voir échouer tou
notre convention.

Je reste donc inébranlable dans le sentiment que je vous ai de
communiqué dans mes ordres précédents, et je pense toujours que
meilleur sera de conclure plutôt aux dernières conditions de la cour
Vienne que de voir rompre toute cette affaire. Des mauvais payeu
il faut prendre ce qu'on peut, dit le proverbe, et c'est sur ce pied
qu'il faut regarder la cour de Vienne dans toute cette négociation.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que, selon mes de
nières lettres de France, le sieur Durand, ci-devant ministre à Vienn
est destiné à relever le sieur Sabatier à la cour où vous êtes.[2] Comm
c'est un de leurs meilleurs sujets dans cette carrière, l'on présume q
le principal motif de sa mission est non seulement d'éclairer de pr
les sentiments et les dispositions de la Russie vis-à-vis de la cour
Vienne, mais de l'employer même plus directement, si la suite d
évènements y donnait lieu.

Federic

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 371. — [2] Vergl. S. 379.

21 177. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 29. Juli: „Le préambule par lequel le prince Kaunitz m'a préparé à la lecture du manifeste qu'il voudrait qu'on substituât à celui qu'on lui avait envoyé de Pétersbourg,[1] m'ayant suffisamment donné à connaître tout le cas que ce ministre fait d'une production qu'il me dit avoir composé lui-même avec le plus grand soin, je n'ai pas manqué d'applaudir, pour ainsi dire, à chaque ligne et de me récrier sur l'exactitude, la précision, la finesse de la tournure et, enfin, sur la beauté de la diction . . . Rien n'ajoutera davantage à la satisfaction du prince Kaunitz que si Votre Majesté daignait lui faire adresser quelque compliment flatteur sur la perfection de cette pièce qu'il convient assez volontiers lui paraître n'avoir pas le moindre petit défaut."

Potsdam, 5 août 1772.

Comme mes ordres précédents vous ont déjà appris que la dernière réponse du prince de Kaunitz aux propositions de la Russie a trouvé toute mon approbation,[2] je ne saurais non plus qu'applaudir beaucoup au projet de son manifeste que le baron Swieten m'a communiqué dans la dernière audience que je lui ai accordée vendredi dernier,[3] et dont, selon votre dépêche du 29 de juillet, le prince Kaunitz vous a également fait part. En effet, je l'ai trouvé si bien tourné que je puis dire avec vérité que je l'ai admiré, et qu'il m'a paru au-dessus de toute critique. Je m'y suis donc aussi entièrement conformé, et je ne doute pas que le baron Swieten n'ait rendu un compte exact et fidèle de mes applaudissements, vu qu'effectivement et sans flatterie ce manifeste est tout ce que j'ai vu de bien tourné et de solide dans ce genre.

J'ai fait précéder ce préambule tout exprès en clair,[4] puisque je sais combien le prince de Kaunitz idolâtre ses idées et ses productions. Mais, après cela, je vous avoue naturellement que, pour cette pièce-là, il lui a effectivement donné la tournure la plus avantageuse et la plus favorable. Au moins y a-t-il très bien observé une des premières règles de la politique, qui veut qu'au défaut de bonnes raisons, l'on s'exprime aussi laconiquement qu'il est possible dans des déclarations de cette nature. Tout dépend cependant de l'accueil qu'on fera en Russie, tant à la réponse susmentionnée qu'à cette dernière pièce, et je suis fort impatient d'apprendre si l'on en aura porté le même jugement. Je m'en flatte encore, et ce qui me le fait espérer, c'est qu'il me semble toujours que, pour avancer notre convention, il faut de toute nécessité y apporter toute la promptitude possible, ou bien nous courrons risque de la voir échouer entièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 368. — [2] Vergl. S. 327. 334. — [3] Vergl. Nr. 21 161. — [4] Der Schluss des obigen Erlasses ist chiffrirt.

21178. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEI
A BERLIN.

Potsdam, 5 août 1772.

La dernière dépêche du comte de Solms du 21 de juillet ne f
pas présumer trop favorablement de l'accueil que la dernière repor
de la cour de Vienne trouvera à Pétersbourg. Ni le comte de Pa
ni tout le reste du Conseil paraissent disposés à lui lâcher les saline
de sorte que j'ai cru devoir renouveler à ce ministre tous les argume
que je lui ai allégués déjà dans mes ordres précédents, pour enga
le comte de Panin à acquiescer à ces conditions. Vous le verrez p
amplement par la copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui, à laque
j'ajoute encore ceux au baron d'Edelsheim à Vienne.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21179. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOV

Potsdam, 5 août 1772.

Il serait bien étonnant, si, tandis que les apparences promettent
plus abondante récolte en Allemagne et partout ailleurs, la Pologne
la seule contrée où elle ne dût point réussir et être même si chéti
qu'on eût sujet d'y appréhender la famine la plus affreuse; cela n'
guère probable. Peut-être donc que les plaintes qui, selon votre dépêc
du 29 de juillet, entrent là où vous êtes, à ce sujet, bien loin d'ê
fondées, ne sont que l'effet de la mauvaise humeur des Polonais et
dépit de voir tant de troupes étrangères répandues dans leur patr
dont ils ne sauraient se débarrasser à leur fantaisie.

Quoi qu'il en soit, il m'est impossible de vous dire encore rien
plus précis que ce que je vous ai déjà mandé précédemment à l'éga
de la conclusion de la convention du partage projeté.[3] Il s'agit p
sentement de connaître la façon de penser de la Russie aux dernie
propositions de la cour de Vienne, laquelle je ne saurais prévoir. To
ce que je puis vous assurer, c'est que je désire de voir terminer cet
affaire, et que, si elle ne dépendait que de moi seul, je n'y apporter
aucun obstacle.

Au reste, il est certain que les Polonais emploient le vert et le s
en France et en Angleterre pour engager ces puissances à s'opposer
notre dessein; mais, selon toutes les apparences, leurs mouvements sero
infructueux, et je doute qu'ils réussiront à les intéresser le moins
monde en leur faveur.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 383. — [2] Vergl. Nr. 21176 und 21177. — [3] Vergl. S. 328. 34

21180. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 6 août 1772.

Vous paraissez être dans un bon chemin, selon votre dépêche du 26 de juillet,[1] et vous ferez très bien de poursuivre cette route pour approfondir toujours davantage les vues et les desseins de la cour où vous êtes. Ce qui m'importe surtout, dans le moment présent, de bien pénétrer, c'est si elle chipote effectivement avec l'Angleterre pour faire échouer les arrangements que j'ai pris avec les deux cours impériales par rapport à la Pologne. Ils sont, à la vérité, trop avancés pour appréhender le succès de sa mauvaise volonté; mais il est toujours bon d'être instruit des batteries qu'elle pourrait vouloir dresser contre une négociation entamée et prête à se conclure sans son aveu.

D'ailleurs je ne veux pas vous cacher, quoique pour votre seule et unique information et direction, que la bonne intelligence entre moi et les cours de Vienne et de Pétersbourg est sur un bien meilleur pied que l'on ne s'imagine en France.[2] Mais le beau conseil que celle de Versailles doit avoir donné, selon votre susdite dépêche, au roi de Pologne,[3] est bien singulier. Il n'a point d'autre défaut que d'être impossible et même nuisible dans son exécution. Le roi de Pologne ne peut pas s'y conformer, et s'il voulait passer sur toutes les considérations qui doivent l'en empêcher, il en résulterait un très grand préjudice, tant pour lui-même que pour la République.

Au reste, un nouveau signe des chipoteries entre la France et l'Angleterre c'est que je viens d'être averti de très bonne part que le duc de Nivernois a fait, depuis peu, une apparition secrète à Londres, et qu'il a eu même un entretien avec Sa Majesté Britannique dans le palais de feu la Princesse de Galles. Cet avis me fait soupçonner qu'il n'y ait été question de quelque alliance, que cependant les conjonctures actuelles de l'Angleterre ne lui permettent pas de contracter. Tâchez donc d'approfondir ce qui en est, pour m'en rendre compte.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Ein Auszug aus obigem Berichte wird am 6. August an Solms gesandt. — [2] Goltz berichtete: „Cette cour-ci doit avoir eu des avis, soit de la Pologne soit de Vienne, que le concert entre Votre Majesté et les deux cours impériales relativement au partage de la Pologne n'était pas aussi grand que cela avait paru d'abord, qu'ainsi ce partage pourrait bien souffrir encore de grandes difficultés." — [3] „De s'arranger avec les Confédérés pour faire conjointement avec eux un acte formel de protestation contre ledit partage, lequel acte puisse dans la suite, dans des circonstances plus favorables, devenir utile." Bericht von Goltz. — [4] Am 6. August dankt der König Thulemeier für die Uebersendung der (nicht vorliegenden) Satire auf die französische Regierung: „Revers et inscriptions de différentes médailles à frapper cette année" (vergl. S. 345), mit dem Befehl, ihm weiterhin alle Nachrichten über die russischen Anleihen in Holland und über die Verhandlungen zwischen Oesterreich und Frankreich mitzutheilen.

21 181. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET D DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 6 août 1772.

Je suis assez content des observations que votre dépêche du 28 juillet dernier renferme sur les révolutions dans le commerce britannique

Mais je vous indiquerai aujourd'hui des objets plus dignes de vot attention. Je sais, à n'en pouvoir pas douter, que la cour où vo êtes, est piquée au vif contre moi, l'Autriche et la Russie, à cause d arrangements que nous avons pris relativement à la Pologne. Il s'ag donc d'approfondir les instructions dont elle munira le sieur Keith da sa mission à Vienne, ainsi que ses ordres au sieur Gunning à Péter bourg, tout comme de pénétrer quelles pourraient être proprement leu idées et leurs desseins pour déranger le concert qui subsiste entre m et les deux cours impériales. Je n'ignore pas les différents libelles qu'o a divulgués dans votre île contre moi, mais je m'en embarrasse fo peu, et je les regarde avec un souverain mépris. Il m'importe bi plus d'être bien instruit de ce que dessus; de sorte que vous ferez to vos efforts possibles pour m'en procurer des notions bien sûres détaillées.

Federic.

Nach dem Concept.

21 182. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Dönhoff berichtet, Stockholm 24. Juli, dass Ostermann in der Nacht vom 2 einen Courier abgesandt habe, „pour informer l'Impératrice d'un nouveau desse qu'on a formé ici, afin d'amener une révolution ou renversement de la forme de régence de l'année 20. Il m'assure que ces notions sont très fondées, et que le pl même doit être mis en exécution dans peu de temps. Qu'il savait pour sûr que Majesté le Roi, outre les sommes qu'il avait reçues de Versailles, il y a quelq temps, venait d'en toucher de fort considérables que le chevalier de la Houze,[2] arri depuis quelques jours, sous le nom de simple voyageur, lui avait portées. Que cour de Versailles en promettait de plus fortes pour soutenir le bouleversement question. Que le Roi avait fait entendre qu'il n'appréhendait nullement l'issue de chose; qu'il saurait, d'un côté, faire sauter autant de têtes qu'il en faudrait, et, d'a autre, s'assurer des gens par des largesses bien distribuées. Qu'il ne voulait pas souveraineté, mais qu'il aspirait à un pouvoir moins borné que celui que la forme gouvernement prescrit. Enfin, qu'il avait donné sa parole royale à plusieurs gouve neurs de provinces des Chapeaux, qui craignaient d'être déposés, de les mainten dans leurs postes. En conséquence de toutes ces informations, le Comité secret, concert avec le Sénat, a pris des mesures pour prévenir quelque évènement funeste. Ostermann, au reste, a exigé de moi qu'à son exemple je voulusse marquer tout ce à Votre Majesté et demander, Sire, vos ordres, en cas qu'il arrivât effectiveme quelque évènement qui ferait une brèche à la forme du gouvernement de l'année 1720

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete: „L'Angleterre paie presque tout en billet parcequ'elle n'a pas assez d'espèces.“ Er schilderte die gefährlichen Folgen, die sic demgemäss ergaben, sobald die Papiere ihren Credit verloren. — [2] Der französisch Gesandte in Hamburg.

Potsdam, 6 août 1772.

Je n'ai jusqu'ici encore rien entendu d'un dessein formé en Suède pour amener une révolution tendante au renversement de la forme du gouvernement de l'année 1720, dont, selon votre dépêche du 24 de juillet, le comte Ostermann prétend avoir des notions fondées. C'est la première nouvelle que vous m'en donnez, et vous pouvez être assuré que la Reine ma sœur en a tout aussi peu connaissance, et qu'elle ignore entièrement tout ce qui est relatif à cet évènement. Vous pourrez, en attendant, dire au comte Ostermann que, comme l'alliance qui subsiste entre sa cour et moi, garantissait expressément la constitution du gouvernement de 1720,[1] il pouvait être assuré que, si l'on y portait la moindre atteinte, je ne me refuserais certainement pas à un concert avec sa cour pour l'assister, comme j'y étais engagé, à maintenir ladite forme dans tout son entier; mais que je me flattais encore toujours que les choses n'en viendraient pas là en Suède pour que nous eussions besoin de recourir à pareille extrémité.

Federic.

Nach dem Concept.

21183. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 5. August: „Je n'ai pas tardé à m'acquitter des ordres que Votre Majesté a daigné me donner pendant Son dernier séjour de Berlin,[2] et j'ai insinué en conséquence au baron de Swieten que, comme il revenait de tous côtés que les cours de France et d'Angleterre, par une suite d'anciens préjugés et peut-être aussi parcequ'elles n'avaient pas été consultées, regardaient d'un œil d'envie la négociation du traité de partage, qui tendait à sa conclusion, Votre Majesté, quoique persuadée que ce mécontentement ne pouvait avoir aucune suite fâcheuse dans les termes où en étaient actuellement les trois cours, croyait cependant qu'il serait bon qu'on se communiquât, de part et d'autre, ce qu'on apprendrait de la façon de penser de ces deux puissances et des démarches qu'elles pourraient faire en conséquence; que, si la cour de Vienne voulait Lui confier les nouvelles d'Angleterre qu'elle recevrait sur cette matière, Elle Se ferait un plaisir de lui communiquer également celles qui Lui parviendraient de la cour de France, et que cette confidence réciproque dans une affaire où les deux puissances avaient un même intérêt, Lui paraissait non seulement très convenable, mais encore très conforme aux engagements pris à Neustadt.

Le baron de Swieten m'a répondu qu'il ne manquerait pas de faire parvenir cette ouverture à sa cour, et qu'il était persuadé d'avance qu'elle serait charmée d'entrer dans les vues de Votre Majesté, en établissant une communication qui paraissait effectivement très conforme aux intérêts communs et à la petite convention de Neustadt[3] dont on aimait beaucoup à se rappeler le souvenir, et qu'on n'oublierait assurément jamais.

J'ai découvert, au reste, une voie sûre pour faire parvenir mes lettres au baron d'Asseburg, et je m'en servirai pour lui écrire, sans le moindre délai, dans le sens

[1] Vergl. die Bestimmung in dem Vertrage vom 23. October 1769: Bd. XXIX, 580. — [2] Am 3. und 4. August, vergl. S. 381. Anm. 2. — [3] Gemeint ist der von Kaunitz verfasste „Catéchisme politique“ (vergl. Bd. XXX, 106. Anm. 1).

que Votre Majesté a jugé à propos de me prescrire relativement au mariage du gran duc de Russie avec une princesse de Hesse-Darmstadt.“ [1]

Potsdam, 6 août 1772.

Je suis très satisfait de votre rapport d'hier. La manière dont vo avez parlé au baron de Swieten au sujet de la jalousie et du méco tentement des cours de Versailles et de Londres contre le traité c partage de la Pologne, est tout-à-fait conforme à mes intentions, et vous en sais tout autant de gré que de la voie sûre que vous av trouvée pour faire passer au baron d'Asseburg les insinuations dont vous ai chargé relativement au projet de mariage du grand-duc de Ru avec une princesse de Hesse-Darmstadt.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] In dem daraufhin von Finckenstein an Asseburg (vergl. S. 339) gerichte Schreiben, Berlin 8. August, heisst es: „Il y a déjà quelque temps que Sa Maje a été informée que Sa Majesté l'impératrice de Russie songeait à marier Son Alte Impériale Mgr. le Grand-Duc. Elle a appris depuis que vous aviez été charg Monsieur, d'une commission relative à cet objet, que les vues de Sa Majesté I périale portaient sur une princesse protestante d'Allemagne, et que les princesses fil du landgrave régnant de Hesse-Darmstadt étaient du nombre de celles sur qui e avait jeté les yeux (vergl. S. 116. 339). Je ne cacherai pas à Votre Excellence q ces nouvelles ont fait grand plaisir au Roi, que Sa Majesté souhaiterait que le cho de Sa Majesté Impériale pût tomber par préférence sur une de ces princesses, qu'elle ne s'en est pas cachée dans les ordres qu'elle en a adressés au comte de Sol sur cette matière (vergl. S. 117. 230. 340. 341). Les motifs qui lui font désirer ce union, ne sauraient échapper à la pénétration de Votre Excellence; unie par l liaisons les plus intimes à l'empire de Russie, Sa Majesté voudrait, s'il est possibl les affermir par les nœuds les plus indissolubles, les perpétuer même au delà du ter de son règne et en transmettre l'héritage à ses successeurs, et rien ne lui paraît pl propre à produire ces heureux effets qu'une alliance qui, en rendant Mgr. le Gran Duc beau-frère de l'héritier présomptif de la Prusse, ajouterait les liens du sang ceux de l'amitié personnelle et de l'intérêt commun qui existent déjà. Sa Majesté lieu de se flatter que mesdemoiselles les princesses de Hesse-Darmstadt ont plus d' titre à cette préférence; élevées sous les yeux d'une mère aimable et respectable, semble qu'on est en droit d'en attendre les sentiments et les vertus qu'elle a naturellement leur inspirer. La façon de penser de celles qui sont déjà mariées (Pri zessin Caroline, vermählt mit dem Landgrafen Friedrich Ludwig von Hessen-Hombur und Prinzessin Friederike, vermählt mit dem Prinzen von Preussen Friedrich Wilhelm forme un préjugé bien avantageux en faveur des autres, et le Roi, ayant lui-même tous l jours de nouvelles raisons de s'applaudir du choix de la princesse que nous avons bonheur de posséder, se croit autorisé à souhaiter une alliance qui lui paraît pl propre que toute autre à remplir l'attente de Sa Majesté l'Impératrice et de s auguste fils. Sa Majesté vous aura donc, Monsieur, une obligation toute particuliè si vous pouvez contribuer à la réussite de cette affaire. Elle sent, à la vérité, q vos instructions et les recherches que vous ferez par vous-même, doivent seules vo guider dans une négociation de cette importance; mais elle se flatte que les unes les autres pourront concourir à remplir ses vœux; et c'est dans cette persuasion qu'el m'a chargé de vous en écrire et de vous exposer ses idées et ses sentiments sur cet matière.“

21 184. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 août 1772.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'observe, par votre rapport d'hier, que vous appréhendez également les suites des délais ultérieurs de la conclusion de notre traité de partage, et que vous convenez avec moi qu'il importe infiniment d'en presser la signature, afin de prévenir les effets de l'envie des autres puissances.[1] Je vous avouerai même que les dernières dépêches du comte de Solms, jointes aux nouvelles qui me sont entrées de la jalousie de la France et de l'Angleterre, m'ont donné quelques inquiétudes et m'ont engagé à faire de nouveaux efforts pour inspirer à la Russie plus de complaisance envers la cour de Vienne.[2] Mais vous savez que les effets des représentations les mieux appuyées ne sont pas toujours proportionnés à la force des arguments, et que souvent on s'opiniâtre à soutenir sa thèse contre vent et marée. Je souhaite donc avec vous que ce ne soit pas là le cas de la Russie, et que plutôt elle cède à la solidité des motifs que je lui ai renouvelés, pour accélérer la conclusion d'un ouvrage de cette importance.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

21 185. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. August: „Le comte Oeynhausen vient de me faire la lecture d'un ordre qu'il a reçu du Landgrave son maître, et dont le contenu aura lieu de surprendre Votre Majesté, puisqu'il s'agit du mariage que ce Prince souhaiterait de contracter avec Madame la princesse Philippine de Schwedt, au cas qu'il ne soit plus question de celui qui a été sur le tapis entre cette Princesse et le prince Charles de Suède.“[3] Landgraf Friedrich II. wolle keinen formellen Schritt thun, bevor er nicht wisse, wie der König sich zu dieser Verbindung stellen werde. Oeynhausen hat ferner um Bewahrung des Stillschweigens gebeten und eine Copie der ihm ertheilten Ordre überreicht, die Finckenstein beilegt, „puisqu'il contient les conditions que ce Prince souhaiterait de stipuler, le cas existant, pour la religion des enfants qui pourraient naître de ce mariage“.[4]

Potsdam, 8 août[5] 1772.

Vous avez bien raison: la commission du comte d'Oeynhausen dont, selon votre rapport d'hier, il vient de vous faire confidence, n'a pu que me surprendre. Jamais je ne me serais attendu que, pour passer à de secondes noces, le Landgrave son maître tournerait ses vues sur

[1] Vergl. Nr. 21 178. — [2] Vergl. Nr. 21 176. — [3] Vergl. S. 247. — [4] In dem (undatirten) Erlass an Oeynhausen drückte Landgraf Friedrich II. die Erwartung aus, „que le Roi ne me gênerait pas ni mes futurs enfants dans la religion que je professe, par les avantages qui peuvent leur arriver préférablement dans cette profession“. — [5] Vom 8. August ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 567.

une maison protestante, et encore moins qu'il fixerait son choix sur m
chère nièce la princesse Philippine de Schwedt, dont il n'a pas ignor
qu'il y a une négociation de mariage sur le tapis avec le prince Charle
de Suède. Ce phénomène me paraît donc bien singulier, et il n'y
pas moyen de donner à sa demande une réponse catégorique. Vou
savez que cette dernière négociation n'est pas encore rompue, et qu
j'y suis trop engagé pour pouvoir reculer. Mais, d'un autre côté, j
n'ai guère lieu, jusques ici, de m'en promettre un heureux succès, et
effectivement elle venait de manquer, je ne serais point éloigné de m
prêter aux vues du Landgrave. Le meilleur sera donc de temporise
et de faire connaître au comte d'Oeynhausen combien je serais charm
de resserrer par une telle union les liens qui unissaient déjà nos deu
maisons, mais de lui faire comprendre, en même temps, que, comm
j'étais, à l'heure qu'il est, occupé de mon voyage de Silésie, et qu
d'ailleurs, certaines circonstances ne me permettaient pas encore d
m'expliquer positivement sur cette proposition, le Landgrave son maîtr
voudrait bien m'accorder quelque délai, et que je n'oublierais point d
lui faire parvenir une réponse plus précise, du moment que je serais
même de le faire. C'est dans ce sens que vous répondrez à l'ouvertur
confidente de ce ministre, en y ajoutant tout ce que vous trouverez d
plus flatteur et d'affectueux pour le Landgrave.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin; der Bericht Finck
steins nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

21 186. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 24. Juli, über eine Unterredung mit Panin, betreffen
den Erlass vom 8.:[1] „Étant persuadé que Votre Majesté est du même sentiment qu'i
serait plus glorieux et plus avantageux pour Elle, aussi bien que pour la Russie, d
terminer les choses amiablement avec l'Autriche, il espère qu'Elle persistera dan
l'opinion qu'Elle a bien voulu lui faire connaître, qu'il serait mieux de s'en tenir a
projet de partage, tel qu'il a été dressé ici pour borner les prétentions de la cou
de Vienne, et le comte Panin ne désespère pas de l'effectuer. Il est fermement décid
de ne pas se relâcher sur les deux articles des salines et de Lemberg.[2] Pour con
vaincre de la vérité de son assertion, il dit que son propre honneur était intéressé à
ne plus céder sur cela, après en avoir demandé la restriction si positivement dans le
observations ajoutées au contre-projet qui avait été envoyé à Vienne.[3] L'exemple d
Votre Majesté qui, par considération pour les intérêts de la Russie, avait renoncé su
Danzig et Thorn,[4] la conservation du royaume de Pologne comme puissance inter
médiaire, la possibilité d'une rupture, la continuation des jalousies et les suites funeste
qui pourraient en résulter, lui serviront d'autant d'arguments avec lesquels il espère
conduire l'esprit du prince Kaunitz à acquiescer à nos vues; mais si tout cela n
serait pas capable de faire impression, et qu'il n'y aurait plus moyen de s'arrange

[1] Nr. 21 093. — [2] Vergl. S. 383. — [3] Vergl. S. 234. — [4] Vergl. Bd. XXXI
861. 863.

amiablement, il est d'accord, et il convient même qu'il serait juste que Votre Majesté songeât à S'étendre davantage, et il promet d'avance toute l'assistance de la cour de Russie."

Potsdam, 9 août 1772.

Ce n'est qu'avec plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 24 de juillet, la bonne arrivée de mes porcelaines,[1] et je me flatte qu'elles trouveront quelque approbation, et qu'on leur fera l'accueil que j'ai lieu de me promettre de l'amitié de Sa Majesté Impériale. D'ailleurs, j'ai reçu, en même temps, à la suite de ce rapport une apostille et la quittance pour le second quartier de mes subsides.

Mais pour ce qui est du contenu politique de cette dépêche, je ne saurais vous dissimuler que la façon de penser du comte Panin sur les prétentions autrichiennes me fait appréhender beaucoup de lenteurs pour l'arrangement final de notre partage de Pologne, dans un temps où tout nous devrait porter à y mettre promptement le sceau de la conclusion. Je me réfère, pour les motifs, à mes ordres précédents, où je suis entré dans un plus grand détail sur ce que nous avons à craindre d'un plus long délai de la signature de notre convention.[2] La jalousie des cours de Versailles et de Londres en est surtout un bien pressant. L'une et l'autre ne négligeront ni soins ni peines pour faire échouer cette négociation. Déjà je sais, à n'en pouvoir pas douter, que la dernière fait jouer à Vienne tous les ressorts imaginables pour en dégoûter la cour de Vienne; et quoiqu'elle ne puisse pas se vanter jusques ici d'un grand succès de ses cabales, l'on ne saurait cependant garantir que, dans la suite, elle ne trouve moyen de réussir dans ses desseins; de sorte que vous me rendriez un service bien agréable, si vous pouviez convaincre le comte Panin de la nécessité d'une prompte signature et le porter à s'y prêter tout de suite. Si, au reste, je reçois des nouvelles ultérieures et intéressantes de France et d'Angleterre, je ne manquerai pas d'en informer la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 187. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 août 1772.

Votre dépêche du 1er de ce mois n'exige aucune réponse, et je n'ai d'ailleurs aujourd'hui rien d'essentiel à vous écrire.

Selon mes dernières lettres de Pétersbourg, le comte Panin est encore inébranlable de n'accorder à la cour de Vienne ni Léopol ni les Salines,[3] et je ne veux pas vous dissimuler que cette fermeté me donne quelque inquiétude sur le succès de notre négociation. En attendant,

[1] Vergl. S. 202. — [2] Vergl. Nr. 21 113 und 21 176. — [3] Vergl. Nr. 21 186.

vous n'avez qu'à dire au prince de Kaunitz que j'avais en même tem reçu avis de l'arrivée de son courrier chez le prince de Lobkowit: mais que, comme ce ministre n'avait pas encore pu rendre compte a comte de Panin du contenu de ses dépêches, et qu'il n'avait eu temps que de faire remettre mes ordres[1] au mien, je ne pouvais enco rien dire sur l'accueil qu'on aura fait en Russie à la dernière répon de sa cour; mais que, d'ailleurs, le prince de Kaunitz pouvait être tr persuadé, et qu'apparemment il l'apprendrait également par les ministr autrichiens tant à ma cour qu'à Pétersbourg, que je ne négligeais ri pour amener cette négociation à une prompte conclusion.

Nach dem Concept. Federic.

21 188. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI

Potsdam, 9 août 1772.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 1er de ce mo qui vient de m'entrer, que les petits démêlés qui ont eu lieu entre l troupes russes et autrichiennes,[2] se trouvent ajustés. Il n'y a présent ment que la signature de la convention du partage pour régler l portions d'un chacun en Pologne, qui seule arrête encore la conclusic de l'affaire principale. Et comme cette convention est le point essenti à quoi tout s'accroche, vous ferez bien de persuader le sieur de Salde à animer, autant que par lui, sa cour d'y apporter toute la promptituc possible, et à la presser de conclure sans plus de délai.

Au reste, comme je désire de savoir le prix du sel des mines [Wieliczka] en Pologne, vous aurez soin de me marquer à combien s'y vend, en l'évaluant au taux des espèces qui ont cours chez nou

Nach dem Concept. Federic.

21 189. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 10 août 1772.

Je vous sais beaucoup de gré de ce que vous ajoutez, dans vot dépêche du 30 de juillet,[3] sur le départ du sieur Durand pour Péter bourg.[4] La promptitude que la cour où vous êtes, met à son expéditio en indique assez bien le motif. Mais je ne redoute guère ses mauvais intentions. Il est au moins décidé que cette couronne est, à l'heu qu'il est, trop faible pour de grandes entreprises, et, d'ailleurs, Sa Majest

[1] Nr. 21 102. — [2] Vergl. S. 350 und 363. — [3] Ein Auszug aus obigem Beric wird am 10. August dem Grafen Solms zur Mittheilung an Panin übersandt. — [4] Goltz berichtete, dass Durands Abreise entschieden und dass das Ministerium m Sabatier unzufrieden sei, „pour avoir moins suivi ses instructions que les conseils d ministre de Vienne à Pétersbourg". Vergl. S. 379 und 384.

Très-Chrétienne abhorre trop la guerre pour faire des démarches qui pourraient l'y exposer. D'ailleurs il n'est pas à présumer qu'elle puisse se concerter avec l'Angleterre sur le démembrement de la Pologne. Cette dernière puissance ne saurait non plus s'en mêler, sans se brouiller avec la Russie, et c'est ce qu'elle n'aura garde de risquer; de sorte que je ne crois pas me tromper, en attribuant les mouvements du ministère français à un principe de vanité, de se voir négligé dans cette occasion, ou à la vivacité de son mécontentement contre l'Autriche, son alliée, qui n'a pas seulement daigné lui faire confidence de la part qu'elle y aura. Le marquis de Pons, au moins, se tient extrêmement clos et boutonné sur ce sujet; et peut-être voudra-t-elle attendre pour parler jusques à ce que tout ce démembrement soit en règle, et qu'alors les cours intéressées lui en fassent elles-mêmes la déclaration formelle.

Je vous assure que nous n'avons point de jalousie des Français, à l'occasion des nouvelles terres qu'ils ont découvertes.[1] Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21 190. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 10 août 1772.

Malgré tout ce que, selon votre rapport du 31 de juillet, les ministres britanniques ont débité au sujet de notre concert avec la cour de Vienne relativement au démembrement de la Pologne,[2] cette négociation ira pourtant son train. J'ai même lieu de présumer qu'elle n'est guère éloignée de sa conclusion, et dès qu'une fois ce démembrement sera fait, il aura le sort de mille autres scènes politiques dont le souvenir se perd imperceptiblement dans un parfait oubli. En attendant, je connais trop leurs mauvaises intentions, pour négliger de vous exhorter à redoubler votre attention à leurs menées sourdes, afin qu'au cas qu'ils continuassent à intriguer contre ce démembrement, vous puissiez m'en informer à temps et me mettre à même de faire éventer leurs mines.

Il ne serait pas même mal, si, sans toutefois y paraître le moins du monde, vous pouviez faire glisser adroitement dans le public que c'était la cour de Vienne seule qui, par sa prise de possession de Zips,

[1] Goltz berichtete über die Entdeckung und Besitznahme der Insel Kerguelenland durch den französischen Seefahrer Kerguelen-Trémarec. — [2] Wie Jeanneret de Dunilac berichtete, sollten die englischen Minister ihren Zweifel geäussert haben, „qu'il fût possible à Votre Majesté d'amener Son ennemie naturelle, la maison d'Autriche, au point d'agir de concert avec Elle jusqu'au bout sur le démembrement de la Pologne“.

nous avait donné, à moi et à la Russie, la première idée de faire égal ment valoir nos anciens titres sur quelques districts de la Pologne. Ma il faut que vous tâchiez de faire courir ce bruit, sans que personne a monde puisse soupçonner la source d'où il est parti.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 191. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTAD A DARMSTADT.

[Potsdam] 10 août 1772.

Madame ma Cousine. Vous voyez, Madame, combien de cho peuvent nuire, auxquelles on ne pense pas.[1] Cependant, on a trou moyen de séparer entièrement les intérêts de vos enfants et de collatéraux, et à présent, Madame, vous n'avez rien à appréhender d mauvaises impressions que leur conduite peut faire.

Les choses sont en bon train.[2] Dès que j'apprendrai des détai de cette affaire, je ne manquerai pas de vous les communiquer, et faudra attendre qu'on ait remercié Dieu dans les mosquées de Consta tinople de la fin de cette terrible guerre, pour que votre fille se mari Voilà comme tout tient ensemble, et comme les évènements qui paraisse n'avoir aucune liaison ensemble, se combinent cependant. Ce sont l causes secondes que nous ignorons souvent avant d'en avoir vu l effets, et que nous nommons hasard, qui influent dans tous les desti de notre vie. Je pars à présent, Madame, pour la Silésie, mais vo pouvez être tranquille en attendant et vous reposer sur votre très-humb agent, qui ne négligera rien dans vos affaires. Je suis avec toute l'estim imaginable, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et a

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmsta Eigenhändig.

---

21 192. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 10 août 1772.

Ma chère Nièce. Je vois, ma chère enfant, que vos couches traîne un peu; vous allez mettre quelque être parfait au monde qui dev avoir plus de maturité que le vulgaire des hommes, et c'est pourqu

[1] Landgräfin Caroline dankte, 3. August, dem König für die Aufklärungen, d er nach Russland über die Herzogin Maria Franziska von Zweibrücken-Birkenfeld un die Churfürstin von Sachsen gegeben habe (vergl. Nr. 21 132). „J'avoue à Vot Majesté que je n'imaginais point qu'il fallait être intacte du côté des tantes et d cousines, pour prétendre à la main du grand-duc de Russie.“ [Darmstadt. Haus- un Staatsarchiv.] — [2] Vergl. Nr. 21 183.

vous travaillez si longtemps à le former. Cela retardera un peu votre voyage, mais j'espère bien pourtant de vous revoir encore.

Nous avons eu ici de tristes congés, ma sœur de Suède est partie d'ici;[1] je ne vous dis pas qu'il y a eu beaucoup de larmes répandues, mais prodigieusement elle part et quitte des parents qui l'aiment, pour aller dans un pays où jusqu'ici elle n'a essuyé que des chagrins, et où peut-être d'autres scènes fâcheuses se préparent encore.[2]

Je suis, ma chère enfant, sur mon départ pour la Silésie; je compte d'apprendre là votre heureuse délivrance et les espérances que nous pourrons avoir de nous revoir. Embrassez notre cher prince d'Orange de ma part et assurez-le de toute ma tendresse. Je suis, ma chère enfant, avec tout l'attachement et l'amitié possible, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

21 193. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

[Potsdam] 10 août 1772.

Ma très chère Sœur. Voilà comme le bonheur passe et s'évanouit. J'ai eu le bonheur, ma chère sœur, de jouir de votre présence, et à présent il ne me reste de moments aussi précieux qu'un beau rêve. Tout finit dans ce monde, et nos regrets sont inutiles, car Dieu même ne peut pas faire que ce qui n'est plus soit encore. Je ne jouis plus de votre présence, de votre charmante conversation, de toutes vos grâces, ma chère sœur, que par l'illusion; je vous vois, je vous parle, mais ce n'est pas vous-même. Quelle prodigieuse différence de l'imagination et de la réalité; cependant, voilà tout ce qui me reste, et ces moments où je m'occupe de vous, charment encore mon ennui. Je vous avoue, ma chère sœur, que je suis bien aise d'aller en Silésie, pour m'éloigner de ces lieux, témoins de mon bonheur et de mes regrets, et pour faire diversion par des objets étrangers à ceux qui me rappellent sans cesse la perte que je viens de faire en votre personne. Puissiez-vous avoir le voyage le plus heureux, puissiez-vous jouir en Suède d'un bonheur inaltérable, et puissiez-vous compter toujours sur moi comme sur un frère qui vous vénère et vous adore! Je suis avec toute la tendresse imaginable et la plus haute considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. Nr. 21 174. — [2] Vergl. Nr. 21 182.

21 194. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

[Potsdam] 10 août 1772

Ma très chère Sœur. Le cœur encore tout serré de notre funes séparation, j'ai reçu, ma chère sœur, la lettre que vous avez eu la bon de m'écrire.[1] Vous ne me devez aucune reconnaissance de la réceptic que je vous ai faite; je vous ai rendu, ma chère sœur, ce qui vous e dû, mais je serais bien ingrat, si je n'étais pas sensible au bonheur q vous m'avez procuré de vous embrasser encore une fois, avant de mour et du voyage immense que vous avez entrepris, pour me causer cet douce satisfaction. J'ai été affligé de la frayeur que vous avez eue Oranienburg;[2] je fais mille vœux, pour que le reste du voyage se pas sans accident et sans évènement fâcheux.

Depuis votre départ, ma chère sœur, le landgrave de Hesse m fait sonder si on lui accorderait bien la princesse Philippine en mariag Je lui ai donné une réponse dilatoire,[3] et j'attendrai premièrement votre plan[4] peut s'exécuter; mais au cas que cela ne pût pas réuss je me flatte que vous agréerez que nous prenions le Landgrave. C'e un bon établissement pour la Princesse, et je crois que, n'ayant aucu inclination à demeurer vierge, il faudra d'une façon ou d'autre la pou voir d'un mâle.

Je me prépare à présent pour le tour que j'ai à faire en Silési mais, en quelque lieu du monde où je me trouve, mon cœur se toujours plein de votre personne. Je n'oublierai jamais les marqu d'amitié et de tendresse que vous avez daigné me donner, et vous n trouverez dans toutes les occasions dévoué à votre chère personne prêt à vous donner des marques de la tendresse infinie et de la co sidération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frè et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 195. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGU

Potsdam, 11 août 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Elle me fournit d lumières pour me faire comprendre la connexion des évènements à

[1] Die Königin Ulrike wiederholte in einem undatirten Schreiben ihren Dank f die Aufnahme bei dem König: „Ce n'est qu'une répétition de tout ce que je vo ai écrit par le passé; cependant il me semble que je n'exprime jamais mes sentimer et mes pensées comme je les sens.“ — [2] Bei dem Abschied in Oranienburg, b wohin Prinz Ferdinand mit seiner Familie das Geleit gegeben, hatte man bei d Prinzessin Sophie Albertine einen Krampfanfall befürchtet. Vom 10. August e Abschiedsschreiben des Königs an die Prinzessin Sophie Albertine in den Œuvre Bd. 27, Th. 2, S. 93. — [3] Vergl. Nr. 21 185. — [4] Der Vermählung der Prinzess Philippine mit dem Prinzen Karl von Schweden.

cour où vous êtes;[1] mais, pour pouvoir m'en faire une idée plus précise encore, mandez-moi ce qu'on pense au sujet du jeune prince royal de Danemark;[2] si on le croit effectivement enfant du Roi ou si l'on suppose quelque autre en être le père. Ce n'est que pour ma simple curiosité et dans aucune vue que je vous fais cette demande. En y satisfaisant donc, n'oubliez pas de me dire également votre sentiment sur la durée que vous croyez devoir attribuer au gouvernement d'aujourd'hui: s'il y a apparence qu'il se soutiendra, ou s'il est à appréhender que, si jamais quelque homme de néant prenne de l'ascendant sur l'esprit du Roi, il soit en état d'y pouvoir apporter du changement et substituer un autre gouvernement à la place du présent. C'est sur quoi j'attends d'être éclairci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 196. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 août 1772.

Je m'aperçois, par le contenu de votre dépêche du 7 de ce mois, qu'on ne doit guère s'attendre à rien d'extraordinaire ni à des nouvelles importantes de la part de la cour où vous êtes. Tout ce que je crois, c'est qu'elle sera aux regrets d'avoir fourni si inconsidérément tant de sommes aux Polonais, après être convaincue maintenant du peu d'utilité qui lui en revient.

Je vous autorise, au reste, à conclure l'accord avec le comte de Werthern aux conditions renfermées dans le post-scriptum joint à votre susdite dépêche.[3] Mais pour que la collation de l'ordre de l'aigle noir ne paraisse pas faire partie de son engagement, vous lui donnerez à connaître que j'étais, à la vérité, résolu à le lui accorder, mais que je me réservais de ne lui en conférer les marques qu'après son arrivée ici et quelque peu de temps de service, pour éviter qu'on ne s'imagine que ce soit là une des conditions auxquelles il est venu chez nous.[4]

[1] Arnim berichtete, dass Christian VII. sich vornehmlich durch Ausschweifungen körperlich und geistig zu Grunde gerichtet habe (vergl. Nr. 21 112). — [2] Kronprinz Friedrich. — [3] Werthern (vergl. S. 302) forderte die Ernennung zum Grand-maître de la garderobe, die Verleihung des Schwarzen Adlerordens, jährlichen Sommerurlaub auf seine Güter, Freipässe für seine Möbel und Effecten und den eventuellen Beistand des Königs bei Einziehung seines rückständigen Gehalts aus Sachsen. — [4] Auf den Bericht vom 17. ermächtigt der König am 27. August Borcke zur Erklärung an Werthern, dass ihm der Schwarze Adlerorden sechs Monate nach Eintritt in den preussischen Dienst verliehen werden würde.

Quelle scène ridicule venez-vous de donner au public avec vot
femme! Cela vous fait peu d'honneur.[1]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz („Quelle scène ri
cule" etc.) nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21197. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEI ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, août 1772.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 11. August, ein Schreiben der Republik Ragusa, d. d. Ragusa 10. Juni, in welchem diese den König ersucht „de vouloir donner ses ordres à son ministre au congrès de pacification entre la Russie et la Porte Ottomane d'employer ses bo offices, pour que la république de Raguse soit entièrement remise dans l'état da lequel elle s'est trouvée avant le commencement de la présente guerre.[3] On pe supposer que la cour de Russie n'y trouvera rien à redire."

Fort volontiers.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

21198. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.

Potsdam, 12. August[4] 1772.

Eure beiden Berichte von Rustschuk vom 18. Julii sind Mir wo
zugekommen. Die Art und Weise, wie Ihr nach solchen die türksch
Minister von unsern Arrangements in Polen au fait gesetzet,[5] find
Meinen ganzen Beifall; nur möchte Ich wünschen, dass die Pforte nic
so viele Schwierigkeiten wegen der Unabhänglichkeit der Tartarn macht
welche sie doch mit aller ihrer Widerspenstigkeit nicht im Stande i
abzuwenden. Bishero wenigstens hat sie gegen Russland nicht d

[1] Borcke wollte sich scheiden lassen. In einem Postscript vom 12. August wi
er beauftragt, betreffs der Ansiedlung sächsischer Handwerker in der Neumark n
Brenckenhoff in Verbindung zu treten. — [2] Demgemäss Ministerialerlass an Zegelin u
Solms, Berlin 15. August. — [3] Vergl. Bd. XXXI, 346. — [4] Vom 12. August ein Schreib
an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 568. — [5] Osman u
Reis-Effendi hatten Thugut und Zegelin, nach dessen Bericht, gefragt, ob und wiew
die Nachricht zutreffe, dass Oesterreich, Russland und Preussen Truppen in Pol
hätten einrücken lassen, „in der Intention, dieses Königreich zu conquetiren und un
sich zu theilen". Darauf hatten diese zugegeben, dass „zwischen den drei benannt
Höfen einige Arrangements getroffen wären, um bei dieser Gelegenheit gewisse g
gründete Ansprüche auf Polen geltend zu machen, welche sich in kurzer Zeit näh
entwicklen würden". Vorher hatte Zegelin durch Frangopulo bereits Osman Effen
unterrichten lassen, „wie das einzige Mittel, der Pforte die Moldau und Walachei b
dem Frieden wiederzuschaffen, gewesen sei, Russland auf Polen einige Entschädigu
zu verschaffen," und dass, um „die Balance im Norden" zu erhalten, Preussen u
Oesterreich „nicht anders gekonnt, als gewisse gegründete Ansprüche auf Polen b
dieser Gelegenheit ebenfalls geltend zu machen".

allergeringste ausrichten können; auf fremde Assistenz kann sie sich nicht die geringste Rechnung machen, und folglich bleibt für sie keine bessere Partei übrig, als ihren Frieden mit Russland zu einer Zeit zu schliessen, da sie denselben noch so gut, als nach ihren Umständen nur immer möglich ist, erhalten kann. Sie wird also sehr wohl thun, denen russischen Friedensbedingungen keine dergleichen Schwierigkeiten entgegenzusetzen, sondern vielmehr denenselben lieber Gehör [zu] geben. Dies ist die beste Partei, welche sie ergreifen und wodurch sie noch hoffen kann, mit der Zeit wieder in ihrem vorigem Stand zu kommen und sich ihren Nachbarn respectable zu machen. Ihr werdet dahero auch ihren Ministern solches alles gelegenheitlich zu Gemüthe führen, damit sie ja nicht durch ihre unvermögende Schwierigkeiten wohl gar zu Abbrechung der Friedensnegociation Gelegenheit geben mögen. Den russischen Plénipotentiaire Graf Orlow werdet Ihr so schon über ihr langes Aussenbleiben sehr aufgebracht finden,[1] und Ich bin nicht ausser Sorgen, dass ihn dieses Betragen sehr schwierig gemacht haben und man um desto mehr mit ihm zu thun haben wird, um das Friedensgeschäfte mit ihm zu Stande zu bringen. Ich erwarte dahero auch mit dem grössestem Verlangen von Euch zu erfahren, wie es bei Eröffnung des Congresses zugegangen sein wird und wie die Umstände sich zu einem baldigem Friedensschluss anlassen werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 199. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 28. Juli, dass er Panin nach dem Erlasse vom 12.[2] vorläufig über die Antwort des wiener Hofes unterrichtet und ihn darauf flüchtig bei Hofe gesprochen habe. „Après le peu que le comte Panin m'a dit, je puis au moins déjà assurer Votre Majesté qu'il est très content de la résolution que la cour de Vienne a prise de céder les deux palatinats de Lublin et de Chelm, et qu'il est très décidé de suivre l'avis que Votre Majesté a bien voulu donner, de se prêter à des conditions pareilles et d'y acquiescer. Tous ceux à qui j'ai pu parler sur cette affaire, sont du même sentiment. Sa Majesté l'Impératrice m'a fait la grâce de me faire connaître à mots ouverts qu'elle en était fort contente, et les autres tous regardent la cession de deux importantes provinces comme un triomphe remporté sur la cour de Vienne par la fermeté de l'union entre Votre Majesté et la Russie.

Je dois rendre, en cette occasion, justice au comte Panin et à tout le ministère russien que, pendant le temps qu'on était dans l'incertitude sur la manière dont la cour de Vienne se déciderait sur les retranchements, il a été fort en peine pour le parti qu'il aurait à prendre, au cas que cette cour refusait d'être modérée, pour ne pas faire alors quelque chose qui pût, Sire, vous être désagréable. La ville de Lemberg ne tenait pas autrement à cœur à la Russie que parcequ'elle regardait sa conservation comme avantageuse à la Pologne;[3] mais on avait résolu de conserver les salines, parceque Votre Majesté avait fait remarquer que Son propre intérêt y perdrait,

[1] Bericht von Solms, Petersburg 28. Juli. — [2] Vergl. Nr. 21 102. — [3] Vergl. S. 204.

si elles passaient entre les mains de la cour de Vienne,[1] et on y aurait tenu ferm si Elle eût trouvé bon d'y persister; mais depuis qu'Elle a bien voulu donner connaître qu'Elle était contente des propositions des Autrichiens; qu'Elle les trouv modérées; qu'Elle n'a plus proposé des augmentations pour Elle-même, et que de on a tiré la conclusion que Votre Majesté regardait la cession des deux palat n comme équivalente aux salines et à Lemberg, et qu'Elle ne trouvait plus la porti autrichienne inégale à la Sienne, et qu'Elle a conseillé de conclure la convention ces principes, on n'a pas balancé davantage sur ce qu'il y aurait à faire, et la d cussion sur l'égalité des acquisitions n'arrêtera certainement plus la conclusion concert sur les arrangements en Pologne.

Mais je crains un article qui pourra y apporter quelque empêchement et fa renvoyer encore une fois peut-être le courrier à Vienne. Le prince Lobkowitz, avant de voir le comte Panin, m'a communiqué confidemment tout ce qu'il a reçu sa cour, m'a fait apercevoir, à la lecture du contre-projet, que le prince Kaunitz av omis d'insérer l'article IV, qui devait engager la cour de Vienne à promettre ses bo offices au congrès pour la paix avec la Porte. Il a ordre de dire à ce sujet que cour avait lieu de croire qu'on aurait à présent une meilleure opinion de ses sentime pour la Russie qu'on n'avait eu auparavant; de sorte qu'elle espérait qu'on ne voudr pas l'obliger à faire une condition qui pourrait l'exposer, dans la suite, à des embar fâcheux; qu'elle voulait certainement agir, en cette occasion, avec toute la bonne f mais qu'elle ne pouvait pas admettre une promesse positive dans le traité. Cependa si on insiste là-dessus, le prince Lobkowitz est autorisé d'insérer un article dans convention, pour lequel on lui a envoyé le projet,[2] mais qui est si vague et si p précis qu'il ne dit presque rien, et il m'a assuré qu'il ne pouvait en accepter un aut sans demander de nouveaux ordres. Je ne sais donc pas encore ce qu'on résou là-dessus ici, mais, selon moi, je ne crois pas qu'on voudra se contenter de si peu chose, et par cette réserve le prince Kaunitz rendra de nouveau les sentiments de cour fort suspects."

Potsdam, 12 août 1772.

Je suis bien charmé d'apprendre, par votre dépêche du 28 de juill que, par l'acquiscement de la Russie aux dernières propositions l'Autriche, les plus grands obstacles à la signature de notre conventi sont écartés.

Celui qui reste, au sujet des bons offices au congrès de la pa ne sera pas non plus de difficile composition. J'y donnerai au moi tous mes soins, et je garantirais presque d'avance que la cour de Vien ne chicanera point là-dessus, mais apportera plutôt toutes les facilit possibles pour satisfaire la Russie à ce sujet. Dans cette vue, je vie de lui proposer de donner à la cour où vous êtes, à la place de quatrième article, un acte formel d'assurance, signé par l'Empereur l'Impératrice-Reine, par lequel Leurs Majestés Impériales et Royal s'engagent formellement à ces mêmes bons offices, afin d'obtenir par de sa part la signature de notre traité sur le pied qu'elles l'ont propo elles-mêmes.[3] Ce tempérament me paraît aussi le plus propre po l'arrangement de cette nouvelle difficulté, et j'ai d'autant plus lieu m'en promettre un bon succès, que je suis très persuadé que l'idée cette cour n'est nullement de traverser cette paix. Je garantirais plut

[1] Vergl. S. 76. — [2] Vergl. S. 323. — [3] Vergl. Nr. 21200.

à la Russie qu'elle marchera droit dans toute cette négociation, et les dernières dépêches du sieur de Zegelin,[1] dont je vous adresse ci-joint une copie, en fournissent déjà, ce me semble, une preuve assez convaincante, par la manière dont son internonce s'est expliqué au sujet de l'indépendance des Tartares.[2] Tout ce que vous aurez donc soin de faire observer d'avance au comte Panin au sujet de cette paix, c'est de ne point rompre le congrès, avant qu'il ne soit d'accord avec l'Autriche sur notre convention. Une pareille précipitation gâterait tout et amènerait mille nouveaux embarras très difficiles à surmonter dans la suite.

Au reste, vous n'oublierez pas de m'informer, à temps, du jour qu'on fixera à la prise de notre possession en Pologne, afin que je puisse prendre mes arrangements en conséquence.

Je finis en vous adressant une copie de mes dernières lettres du sieur de Zegelin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 200. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 12 août 1772.

Je viens de recevoir de très bonnes nouvelles sur l'accueil que la cour de Russie a fait aux dernières propositions du prince de Kaunitz.[3] Je suis bien aise de vous les communiquer en réponse à votre dépêche du 5 de ce mois, et vous n'aurez rien de plus pressé que d'en faire part à ce ministre, en lui témoignant combien j'étais charmé de les lui annoncer. La Russie est contente de la cession des palatinats de Lublin et de Chelm, et elle consent, en revanche, que la ville de Lemberg et les salines restent dans la portion autrichienne. La signature de notre traité de partage ne souffrirait donc plus la moindre difficulté, s'il n'y était survenu une autre anicroche, qui cependant me paraît de nature à pouvoir être écartée sans beaucoup de peine. La Russie ne trouve pas assez positives les assurances que l'Autriche lui veut donner, par le quatrième article de notre convention, au sujet de ses bons offices pour la paix avec la Porte; elle les trouve trop vagues et y demande plus de précision.

Mais il me semble qu'il ne dépend que du prince de Kaunitz d'écarter cette nouvelle pierre d'achoppement, et voici mon idée comment cela se pourrait faire. Si sa cour a effectivement quelque répugnance de s'y engager positivement par un traité public, il me semble

[1] Vergl. Nr. 21 198. — [2] Thugut hatte Zegelin gegenüber, nach dessen Bericht, erklärt: „Wenn Russland keine andere Idee hätte, als die Tartarn für ein freies Volk zu declariren, so glaubte er, dass die Pforte wohl endlich darin würde nachgeben müssen.“ — [3] Vergl. Nr. 21 199.

qu'elle pourrait y suppléer par un acte separé et signé par l'Empere
et l'Impératrice-Reine, dans lequel Leurs Majestés Impériales et Royal
s'engageraient formellement à ces bons offices sur le même pied que
Russie l'a voulu stipuler par ce quatrième article. De cette façon, c
engagement aurait la même force que s'il eût été inséré dans le tra
même, et on le pourrait ensuite omettre dans celui-ci, comme un artic
dont les deux cours étaient déjà convenues auparavant.

Si donc vous voyez que le prince de Kaunitz goûte cette ide
vous n'oublierez pas de lui représenter la nécessité indispensable
faire expédier et adresser cet acte d'assurance le plus tôt possible
par un courrier au prince de Lobkowitz à Pétersbourg, afin d'accélér
par là la signature de notre traité.

Vous y ajouterez même que, quant à moi, je ne ferais aucu
difficulté de signer sur le pied qu'il l'avait proposé, mais que, comm
la Russie manifestait plus de délicatesse à ce sujet, il me semblait q
sa cour aurait d'autant moins de peine de saisir cet expédient pour
satisfaire, que, dans le fond, un tel acte d'assurance, restant un secr
entre les cours intéressées, ne pourrait jamais la compromettre av
la Porte.

Enfin, vous lui direz que je ne presserais jamais tant la conclusi
de ce traité, si l'expérience n'avait pas montré plus d'une fois que d
négociations de cette nature risquaient toujours beaucoup, si l'on
prenait pas grand soin d'en éloigner toutes les difficultés qui pourraie
en retarder la conclusion.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 201. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 août 1772.

La dépêche que je viens de recevoir du comte de Solms en da
du 28 de juillet,[1] et dont vous aurez, sans doute, reçu le double, m
fait un bien sensible plaisir. Elle répond à mes désirs, et je puis enf
me féliciter d'être à la veille de cette heureuse époque où je pourr
me mettre en possession de mes nouvelles acquisitions en Pologne. E
effet, tout ce que le comte Panin et les autres ministres de Russie o
dit au comte de Solms au sujet des dernières propositions du prin
de Kaunitz, m'est de très bon augure pour la prompte conclusion d
notre traité de partage, et quoique l'article IV pourrait y apporter que
que nouveau délai, il ne me paraît cependant point d'aussi diffic
composition, et il m'est même venu une idée qui pourrait y supplé
entièrement. C'est, si la cour de Vienne voulait donner à celle d
Russie un acte formel, séparé et secret par lequel elle s'engagerait à c

[1] Vergl. Nr. 21 199.

bons offices au congrès de paix que la dernière s'est stipulés par cet article. Aussi n'ai-je pas différé d'en faire faire la proposition au prince de Kaunitz, et je souhaite fort que ce ministre goûte cette idée et s'y prête incessamment. Les copies ci-jointes vous apprendront plus amplement ce que j'en ai écrit tant au baron Edelsheim à Vienne qu'au comte de Solms à Pétersbourg. J'y joins encore celle de mes ordres au sieur de Zegelin.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 202. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 12 août 1772.

Mon cher Frère. Je vous avoue, mon cher frère, que je suis bien aise de n'avoir pas été au congé d'Oranienburg;[2] tout ce que j'en ai appris, m'a fait frémir. Il faut abréger le plus que l'on peut, ces sortes de scènes; plus qu'elles durent, plus elles attristent, principalement quand on prend, comme moi, un congé pour toujours. La séparation étant inévitable, il fallait la faire la plus courte que possible.

Je viens de recevoir enfin des nouvelles de Russie. On est à présent d'accord sur le partage, il s'est cependant élevé une nouvelle difficulté sur les assurances que la cour de Vienne donne de coopérer à la paix. Le comte Panin la trouve trop vague et la veut plus positive. J'ai écrit à Vienne pour lever, si je le puis, cette pierre d'achoppement, afin que cette importante affaire ne traîne plus en longueur.[3] Voilà, mon cher frère, où nous en sommes actuellement; le gros de l'affaire est fait, et j'espère que ces petites difficultés se lèveront plus facilement.

Orlow s'ennuie dans la Bessarabie; c'est ce qui le rend de mauvaise humeur, et cela reflue sur l'Impératrice. Il ne trouve point dans ce pays dévasté les commodités dont il jouissait à Pétersbourg,[4] et une misère pareille est capable de rompre toute la négociation de paix. Je vous embrasse tendrement, mon cher frère, en vous assurant de l'attachement infini avec lequel je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 203. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Benoît berichtet, Warschau 5. August: „Je vois que les Polonais soufflent extrêmement le général d'Autriche qui séjourne ici.[5] Comme il fait l'observateur, on

[1] Vergl. Nr. 21 198. 21 199. 21 200. — [2] Vergl. S. 398. — [3] Vergl. Nr. 21 199 und 21 200. — [4] Bericht von Solms, Petersburg 28. Juli. — [5] General Richecourt führte die Verhandlung mit Bibikow über die Vertheilung und Verpflegung der österreichischen Truppen in Polen.

cherche à lui prouver que, par rapport à l'avantage du commerce, notre portio
deviendrait infiniment plus considérable que celle des Autrichiens; que particulièreme
on ne devait pas regarder avec indifférence le canal de communication auquel Vot
Majesté faisait travailler près de Bromberg. L'ambassadeur de Russie m'a dit, à cet
occasion, en confidence que cette entreprise causait même de l'ombrage à sa co
J'avoue que je ne conçois guère pourquoi cet ambassadeur a ajouté qu'il croyait qu
si Votre Majesté profitait simplement du port d'Elbing en le faisant réparer, Elle
retirerait le même avantage avec beaucoup moins d'éclat et de frais."

Potsdam, 12 août 1772.

Les bruits qu'on répand, et dont votre dépêche du 5 de ce moi qui m'est bien parvenue, fait mention, sont l'effet de la lenteur qu'o apporte à la conclusion de l'affaire du partage. Mais j'ai tout lie d'espérer qu'au premier jour on aura la nouvelle de Pétersbourg qu'el se trouve arrangée par la signature de la convention qui doit la termine J'ignore ce qu'on prétend intenter par les insinuations qu'on débite s mon compte. Il n'est point question ni de commerce ni de pareil autre chose que l'on m'impute, et cela peut d'autant moins avoir lie que je ne suis point encore en possession du pays. Vous répondr donc là-dessus qu'on a tort de se plaindre de choses qui n'existe point, et rejetterez la faute de ces inventions sur les Polonais, qui cherchent qu'à me désunir et commettre avec les autres puissance Vous pouvez cependant bien vous imaginer que je n'empêcherai poi pour cela au commerce d'aller son train naturel, et que ce ne sero pas là non plus les dernières machinations auxquelles on se bornera. m'attends à bien d'autres encore que l'on ne discontinuera vraisemblabl ment pas de mettre en usage pour inspirer de la défiance et de l'on brage. Vous ferez donc bien d'en prévenir le général autrichien Richecourt, pour qu'il y soit préparé et n'y trouve rien d'étrange.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 204. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH ET BAIREUTH A TRIESDORF.

Potsdam, 12 août 1772.

Je vois, par votre lettre du 30 juillet dernier et le mémoire q j'ai trouvé à sa suite, les griefs que vous avez à la charge de la vil de Nuremberg,[1] et, les trouvant très essentiels et de grande conséquen

[1] In dem „Mémoire" wurden in kurzem Ueberblick bis auf die Gegenwart d Streitigkeiten zwischen den Burggrafen und ihren Nachkommen und zwischen de Magistrat von Nürnberg über die jenen zustehenden Hoheitsrechte geschildert und i besonderen über die Parteilichkeit Klage geführt, welche der Reichshofrath bei all Processen dem Magistrat bewies. Markgraf Alexander schloss mit der Erklärun „Les contestations des droits de souveraineté qu'il [le magistrat] dispute en tou occasion à ma maison, ne finiront jamais, à moins qu'une main plus puissante, te

pour ma maison, vous jugez bien que, loin de les regarder d'un œil indifférent, je ne saurais me dispenser de faire tout mon possible pour les redresser[1] et vous faire éprouver en cette occasion, comme en toute autre, les effets du vif intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, étant à jamais dans les sentiments d'une parfaite estime et tendresse etc.

Nach dem Concept.

Federic.

---

21 205. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 août 1772.

Je ne saurais croire, malgré tout ce que renferme votre dépêche du 31 du mois dernier pour accréditer la découverte du plan de révolution dont vous faites mention,[2] qu'un pareil projet soit réellement fondé, et que le Roi veuille prendre des mesures pour l'exécuter. J'ai d'autant plus de peine à y ajouter foi, que je doute que ce Prince se prêtera jamais à favoriser, moins encore à exciter un soulèvement parmi ses sujets, et je ne vois pas bien non plus à quel but on voudrait faire venir des troupes de paysans sans armes à Stockholm, et ce qu'ils y pourraient faire. Cependant ne discontinuez pas à me mander tout ce qui pourra y être relatif et se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 206. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Potsdam, 13 août 1772.

Quoique les anecdotes renfermées dans votre dernière dépêche du 2 de ce mois[3] méritent quelque attention, il s'en faut cependant de

que celle de Votre Majesté, ne trouve les moyens efficaces de dissiper la prédilection que cette ville s'est acquise dans les tribunaux de l'Empire, surtout dans le Conseil aulique."

[1] In einem Ministerialerlass, Berlin 15. August, der auf Grund einer Cabinetsordre vom 12. an Finckenstein und Hertzberg aufgesetzt wurde, erhielt Edelsheim Befehl, kräftige Vorstellungen bei dem Reichshofvicekanzler Fürst Colloredo und bei dem Präsidenten des Reichshofraths Graf Harrach zu erheben. — [2] Wie Dönhoff berichtete, hatte Ostermann ihm versichert, dass Vergennes Geld zur Verfügung Gustavs III. hatte, und hatte ihm ferner zwei Papiere mitgetheilt, die man heimlich circuliren lasse, „pour exciter les gens du plat pays. Ces écrits aboutissent à attribuer la triste situation du royaume, son peu de poids dans les affaires de l'Europe, la corruption des monnaies, enfin tous les malheurs possibles aux loix et à la forme du gouvernement, qui ne cadrent, dit-on, aux temps d'aujourd'hui ... Aussitôt qu'on verra que tous ces raisonnements font sensation, on fera marcher ici des troupes de paysans sans armes, pour représenter au Roi leurs griefs et requérir son assistance." Vergl. Nr. 21 182. — [3] Ueber den Mangel an Uebereinstimmung zwischen Frankreich und Oesterreich in der polnischen Frage und die Besorgniss Aiguillons vor der Theilung.

beaucoup que, dans le moment présent, elles remplissent la tâche q
je vous ai donnée. Consultez tous mes ordres précédents, et vous ser
obligé de convenir qu'elles ne touchent pas directement les différen
objets que j'ai proposés à votre attention. Ce qu'il m'importe et q
je désire d'approfondir, c'est l'impression que la participation de la co
de Vienne au partage de la Pologne fera sur la cour où vous êtes, d
qu'elle en sera pleinement instruite; si elle produira quelque animos
ou mauvaise humeur contre la première; si la France la dissimulera
la fera éclater; si leur alliance n'en souffrira point quelque altération
si la France aimera mieux céder aux circonstances et oublier plut
que relever ce procédé de son alliée, et, enfin, si la mauvaise hume
de la France à ce sujet ne portera pas la cour de Vienne à se cabr
également à son tour. Aussi longtemps que vous ne me satisferez poi
sur ces différents articles, tout le reste ne m'aidera de rien, et je
saurais non plus entrer plus avant avec vous sur cette matière. Pe
être les discours de l'ambassadeur de Vienne ou quelque mot échap
à quelque commis des bureaux de France pourraient vous en faire jug
avec plus de précision. Mais il paraît que vous ne hantez pas ass
le premier, et que vous ne vous empressez pas non plus à engag
votre secrétaire d'ambassade à se faufiler avec les derniers.

Ce n'est cependant pas que je craigne beaucoup les efforts de
France contre nos arrangements; je vous ai plutôt fait observer pl
d'une fois qu'ils me paraissent, tout comme ceux de l'Angleterre, fo
impuissants, et que cette affaire en général est déjà trop avancée po
avoir à redouter que ces deux puissances, malgré toute leur mauvai
volonté, soient capables de la traverser.

Les ministres sont actuellement assemblés au congrès de Foksha
et si quelque insinuation maligne de quelque autre puissance n'y por
empêchement, il y a toute apparence que la paix ne tardera gue
d'être conclue.[1]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift d
Cabinetskanzlei.

---

21 207. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THUL MEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 août 1772.

Il n'y a aucun doute que les nouvelles de France, renfermées da
votre dernière dépêche du 7 de ce mois, ne soient fondées. Elles corr
spondent au moins parfaitement bien à celles que je viens de recevo
directement de là-bas, et sont, pour ainsi dire, les mêmes. Il est bie

[1] Aiguillon hatte, nach Goltz, Zweifel an dem Erfolge der Friedensverhandlu
geäussert.

à présumer que la mission du sieur Durand,[1] dont il y est parlé, n'a simplement pour but que la rançon des officiers français qui ont été faits prisonniers en Pologne et envoyés en Sibérie ou ailleurs dans l'intérieur de la Russie, et nullement une commission importante auprès de cette puissance, comme on s'imagine.

Les motifs de la manière uniforme dont le ministère britannique doit s'expliquer avec celui de Versailles sur les circonstances présentes,[2] sont faciles à comprendre. L'un et l'autre sont approchant dans le même cas. La vanité des Anglais se trouve choquée de n'avoir aucune part et de se voir mettre à côté dans les affaires qui ont pour objet la pacification de la Pologne et le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Mais à qui s'en prendre? Ce n'est qu'à eux-mêmes et au système du lord Bute, qui leur a fait adopter le principe de ne se mêler en rien du Continent, qu'ils doivent l'imputer. Il ne faut donc pas trouver étrange d'être négligé, à son tour, et de voir les affaires arrangées, sans leur concours, par les puissances seules qu'elles intéressent.

Continuez, en attendant, à me communiquer tout ce que vous apprendrez ultérieurement de relatif à ces objets, soit de France ou d'Angleterre, et n'oubliez pas de me marquer, entre autres, si l'on suppose là où vous êtes, que, malgré les liaisons dans lesquelles l'Autriche se trouve présentement dans ces circonstances, elle restera néanmoins toujours et sans aucun changement fermement attachée à son ancien système de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

21208. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 août[3] 1772.

Je ne suis pas moins content que vous de voir la négociation de partage avec la cour de Vienne au point où elle est.[4] Les bruits de ce partage augmentent tous les jours, et son secret se trouve presque dans la bouche de tout le monde. Il est donc fort à désirer que cette négociation se termine incessamment par une bonne conclusion.

En attendant, les Autrichiens sont plus heureux que moi. Ils combinent leur prise de possession avec la perception immédiate des revenus,[5] ce que je n'ai pas fait jusques ici. Le meilleur est cependant que, selon toutes les apparences, le terme de la prise formelle de possession ne

[1] Nach Petersburg (vergl. S. 384 und 394). — [2] Thulemeier berichtete: „On remarque la même mauvaise volonté, les mêmes soins à répandre dans le public des conjectures hasardées sur la tournure que les circonstances présentes pourraient prendre dans la suite. Ces insinuations diffèrent tout aussi peu par rapport aux motifs qui les ont fait naître." Beide Höfe beklagten sich, so wenig und so schlecht unterrichtet worden zu sein. — [3] Vom 14. August ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 217. — [4] Vergl. Nr. 21201. — [5] In Wieliczka, vergl. S. 278.

tardera point d'être fixé, et il se pourrait bien, ainsi que vous l'observ[e] dans votre rapport d'hier, qu'il ait pour base celui qu'on mettra [à] l'échange des ratifications de notre traité.

Nous touchons, à présent, au dénoûment de l'affaire, et je me flat[te] qu'enfin elle se terminera. Vous pourrez juger par les lettres de Péter[s]bourg qui arrivent dimanche,[1] ce qui en sera; toutefois est-il certa[in] que la grosse besogne est faite.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

21 209. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

Königin Ulrike schreibt, „Löbnitz, terre du comte Schwerin," 12. August: „Je viens, dans ce moment, de recevoir votre lettre,[2] et, en conséquence, j'ai d'abord écrit à mon fils Charles pour savoir s'il compte réitérer sa demande aux états ou s'il y renonce. J'aime, mon cher frère, la Princesse[3] comme ma fille, et je voudrais la voir heureuse et établie; tout ce que je vous demande, c'est d'avoir la bonté de ne pas précipiter votre réponse au Landgrave, pour que je puisse recevoir la réponse de Charles. Je me flatte que cette occasion pourra renouer cette affaire, les états ayant simplement demandé du délai."[4]

[Potsdam] 14 août 1772.

Ma très chère Sœur. J'ai [la] satisfaction, ma chère sœur, [de] recevoir votre lettre encore ava[nt] de mon départ. Vous pouv[ez] compter que je ne précipiterai rie[n] et que la princesse Philippine se[ra] à vous préférablement, si la Suè[de] en veut.

Je ne touche plus la corde d[es] séparations, je sais ce qu'il m'e[n] a coûté et ce qu'il m'en coû[te] encore; mais il faut ployer sous [la] fatalité des causes qui arrange to[ut] et exécute tout, sans nous consulter. Je fais mille vœux, ma chè[re] sœur, pour que votre passage soit heureux, et que vous trouviez [à] Stockholm les choses arrangées de façon que vous en puissiez êtr[e] contente. Je me recommande en attendant à votre précieux souveni[r], en vous priant de me croire avec la plus haute considération et [la] plus parfaite tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et servite[ur]

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 210. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI[M] A VIENNE.

Schweidnitz, 17 août 1772.

J'ai bien reçu votre rapport du 8 de ce mois, et j'attends présentement que vous me marquiez comment le prince Kaunitz aura reçu le

[1] Der 16. August war der nächste Posttag. — [2] Nr. 21 194. — [3] Philippine. — [4] Vergl. S. 240. 247.

ıouvelles sur l'accueil que la cour de Russie a fait à ses dernières pro-
ɔositions, que je vous ai fait parvenir par ma dépêche du 12 de ce nois,[1] et je me persuade qu'elles n'auront pas manqué de lui faire ılaisir.

Federic.

Nach dem Concept.

1211. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Glatz, 19 août 1772.

J'ai été charmé d'apprendre, par votre dépêche du 12 de ce mois, ue le prince de Kaunitz ait été bien aise que j'aie approuvé le mani-
ɜste de sa cour que le baron de Swieten m'avait communiqué.[2] La érité est que je n'ai pu m'empêcher d'y applaudir, par la raison que ː prince de Kaunitz a évité dans ce manifeste d'entrer dans des détails ıperflus qui, bien loin d'être de quelque poids, n'auraient fourni que lus de matière à la critique.

La nouvelle, renfermée dans mes ordres du 12 de ce mois,[3] que ous aurez communiquée dụ depuis au prince Kaunitz, des dispositions e la cour de Russie à ne point vouloir chicaner la cour de Vienne ır la portion qu'elle se propose de se stipuler, de manière que le traité ɜ partage pourrait être conclu en peu de temps, sans se trouver arrêté ır d'autres difficultés relatives aux portions, lui aura, sans doute, été ıcore plus satisfaisante, et j'ose me flatter que par la composition du ırtage j'aurai assez bien réussi dans mon *noviciat* dans la politique ıtrichienne pour n'y pas être pris tout-à-fait pour *idiot*.

Je me réserve, au reste, à vous faire part des détails ultérieurs qui 'entreront probablement pendant mon séjour à Neisse de Pétersbourg ır notre convention de partage, afin que vous puissiez informer le ince Kaunitz de ce qu'il y aura de favorable aux intérêts de sa cour.

Nach dem Concept.

Federic.

1212. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Glatz, 19 août 1772.

Votre dépêche du 8 de ce mois m'est bien parvenue, et je me ıtte que, la convention de partage étant sur le point d'être conclue, ıppréhension que vous témoignez avoir,[4] ne se réalisera pas, et que ut se passera paisiblement entre les troupes des deux cours impériales

[1] Nr. 21 200. — [2] Vergl. Nr. 21 161 und 21 177. — [3] Vergl. Nr. 21 200. — Benoît berichtete über Streitigkeiten zwischen Bibikow und Richecourt. „Je crains, vérité, que, si notre convention de partage ne se conclut bientôt, les Russes et Autrichiens n'en viennent aux voies de fait."

relativement aux endroits dont les Autrichiens souhaiteraient d'être m
en possession.

Quant au district de la ville de Thorn, consistant en cinq villag
dont le sieur de Saldern souhaiterait que mes troupes n'exigeasse
aucune livraison, je viens de réitérer mes ordres[1] à mon général-ma
de Belling de les en exempter. Vous en avertirez le sieur de Salde
et vous lui insinuerez, en même temps, de ma part, en y ajoutant
compliment des plus flatteurs pour son personnel, que, quoiqu'il
rappelé de son poste de Varsovie,[2] je serais charmé qu'il voulût bi
avant son départ, vous nommer l'endroit où je pourrais lui faire parve
le présent en argent dont vous aviez, il y a quelque temps, eu or
de le prévenir, et que je lui destinais pour lui marquer mon estime
et vous ne manquerez pas de me mander, en son temps, l'impre
que cette insinuation vous aura paru faire sur l'esprit du sieur de Salde

Nach dem Concept. Federic

21 213. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE.

Königin Ulrike schreibt aus Stralsund (ohne Datum): „En arrivant ici,[4]
trouvé des lettres du Roi mon fils et de ses frères, qui n'ont pas peu contribu
augmenter mes regrets. Tout ce que l'on me mande de la Suède, m'effraie, et je
trouve ici dans un embarras à ne savoir à quoi me résoudre. Toute l'affaire de m
douaire est encore indécise, et malgré la signature de ce papier qu'on m'avait envo
il y a quelques semaines,[5] on a remis le tout à la Députation de l'État, qui es
première instance. Pour que cela soit terminé, il faut encore que cela passe le Con
secret et les *Plena*. En attendant,[6] je suis sans état, sans maison, ne sachant
donner de la tête, et irrésolue si je partirai d'ici ou si j'attendrai la fin, quelque
avantageuse qu'elle me paraisse devenir. Dieu sait, mon très cher frère, combien
me coûte de vous entretenir de mes affaires ... A présent la nécessité m'y obli
je n'ai de ressource qu'en[7] votre amitié: si vous vouliez faire agir le comte Dönh
plus ouvertement et leur faire envisager que vous commencez à vous lasser de
retards ... Je suis le premier exemple, et en Suède et dans toute l'Europe, d'é
reine et dans la dernière misère. J'attendrai, mon cher frère, ici votre réponse si v
me conseillez de continuer le voyage ou d'attendre la fin de leur résolution. Com
à Stralsund, il m'en coûterait trop pour l'entretien, je vais mardi[8] à la terre du
comte Schwerin. C'est vous, mon très cher frère, qui me guiderez, et c'est après
que vous jugerez le plus convenable, que je réglerai mon départ."

Neisse, 21 août 1772.

Ma très chère Sœur. J'ai eu la satisfaction, ma chère sœur,
recevoir votre lettre à mon retour de Cosel. Je suis sensible à
confiance et à toutes les marques d'amitié que vous daignez me donn
cependant je suis un peu embarrassé, ma chère sœur, sur le cons

[1] Cabinetserlass, Glatz 19. August. — [2] Vergl. S. 328. — [3] Vergl. Bd. XX
So. 81. — [4] Die Ankunft der Königin Ulrike in Stralsund erfolgte nach
„Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 18. am 7. August. — [5] Vergl. S. 261.
[6] Vorlage: „a lattendant". — [7] Vorlage: „quand". — [8] 11. August.

que vous me demandez. Je voudrais vous en donner un bon, et je pourrais m'y tromper. Voici ce qu'on m'écrit de Suède au sujet de vos affaires,[1] et je crois et suis presque persuadé, ma chère sœur, que les affaires de votre douaire se régleront à votre satisfaction. J'ai cependant enjoint au comte Dönhoff de parler et de presser la conclusion de cette affaire, autant qu'il dépendra de lui.[2] Il n'y a point d'exemple, ma chère sœur, en aucun pays du monde qu'on y laisse la veuve et la mère d'un roi sans douaire; la nation suédoise est vaine, et vous pouvez conclure de là qu'elle ne voudrait pas se charger d'un pareil opprobre. Mais vous savez que les délibérations de votre Diète sont lentes; ainsi ne pouvant pas changer la forme de leurs délibérations, il faut leur donner le temps de les conclure, et je ne doute aucunement que tout se termine à votre satisfaction. Je serais donc de l'avis, ma chère sœur, que vous profitiez de la belle saison pour faire le trajet sans danger; votre personne même doit accélérer la lenteur des délibérations. Je vous dis tout ceci sur ce qui m'est connu sur ces affaires, ignorant si vous avez des avis différents ou des causes que j'ignore, de suspendre votre voyage.

Si mes vœux sont exaucés, toutes ces choses tourneront, ma chère sœur, à votre plus grand contentement. C'est en vous suppliant de vous souvenir d'un frère qui vous adore, que je vous prie de me croire avec autant de tendresse que de considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21214. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Neisse, 21 août 1772.

Je ne saurais juger si l'intention du roi de Suède de passer à Pétersbourg, est sincère ou si, ainsi que votre dépêche du 4 du courant le porte, le comte Ostermann a raison de la croire simulée.[3] J'ignore parfaitement les véritables sentiments de ce Prince à cet égard et ne saurais, par conséquent, rien décider là-dessus; le temps le développera.

Mais, en attendant, je souhaiterais bien de voir, une bonne fois, l'affaire du douaire de la Reine ma sœur réglée.[4] Je m'imagine que vos entretiens sur cette matière avec les sénateurs et le comte Ostermann

[1] Dönhoff berichtete, Stockholm 4. August, über die Regelung der künftigen Besitzungen der Königin-Wittwe Ulrike. — [2] Vergl. Nr. 21214. — [3] Dönhoff berichtete, Gustav III. habe dem Grafen Ostermann mitgetheilt, dass er die Zustimmung der Stände einzuholen beabsichtige, seine Huldigungsreise bis Petersburg auszudehnen. Ostermann sei jedoch überzeugt, „que ce voyage a été concerté avec l'ambassadeur de France, et que l'intention du Roi, surtout dans les conjonctures présentes (vergl. Nr. 21182 und 21205), n'est que simulée". — [4] Vergl. Nr. 21213.

pourraient être de quelque effet, et qu'en parlant convenablement ave eux là-dessus, vous ne contribuerez pas peu à l'avancer. Il est d'autan plus nécessaire que vous vous y employez comme il faut, que cett Princesse, par un plus long délai de cet arrangement, ne pourra manqu de se trouver dans la situation à ne savoir d'où prendre pour fourn à sa subsistance. Vous ferez donc bien de presser, pour cet effe ministériellement la fin de cette affaire, afin qu'elle soit terminée le pl tôt possible. C'est à vous à connaître, mieux que je ne puis vou prescrire, à qui, ou des sénateurs ou du Comité secret, il vous co viendra, suivant l'usage, de vous adresser pour obtenir ce but, que recommande fort à vos soins.

Federic.

Nach dem Concept.

21 215. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 31. Juli, dass Panin ihn zu einer Unterredung üb den Theilungsvertrag nach Peterhof eingeladen habe. „Il me dit que, Sa Ma l'Impératrice étant entièrement d'accord avec Votre Majesté sur toute cette affai elle avait résolu de suivre l'avis amiable qu'Elle avait bien voulu lui donner p accepter les dernières conditions que la cour de Vienne venait de proposer po accéder au traité de partage,[1] et qu'elle avait donné ses ordres à lui, comte Pa de préparer toutes les choses pour qu'à son retour de Finlande[2] elle pût les av pour son approbation, et que, la semaine prochaine, on pût signer les instruments la triple convention."

Ueber den österreichischen Gegenentwurf berichtet Solms: „Au commenceme et dans tout le corps du traité, le projet autrichien a omis le nom de l'Empere qui ne doit plus paraître dans toute cette négociation, et a substitué à cette place nom de l'Impératrice seule, pour elle, ses héritiers et successeurs. Le prince Kaun ne prescrit pas trop au prince Lobkowitz des raisons à alléguer pour justifier changement. Il dit simplement que la chose n'était pas nécessaire; que cependa si la cour de Russie y insistait, l'Empereur ne refuserait pas d'accéder au conce mais que ce serait par un acte séparé. Le comte Panin ... ne trouve pas nécessa de s'y arrêter, mais ... il exigera l'accession de ce Prince telle qu'elle a été offer

Votre Majesté aura déjà daigné reconnaître, par mon dernier rapport[3], que prince Kaunitz a fait des difficultés pour admettre dans la convention l'article IV projet russien, qui stipule les bons offices au congrès, et qu'en tout cas, il a propo un autre pour y être substitué ... Quoiqu'il ne soit pas bien déterminé, et qu suivant que je l'ai fait remarquer au comte Panin, la tournure finale où il est pa des bons offices auxquels la cour de Vienne s'est engagée envers les deux part belligérantes,[4] donne lieu à soupçonner que cette cour veut se réserver la liberté pouvoir exhorter, avec le temps, celle d'ici à se relâcher sur quelques-unes de s conditions proposées pour la paix, on a été cependant d'avis d'admettre cet artic tel que le prince Kaunitz l'a projeté, parcequ'il a paru que, dans l'essentiel, il différait pas de celui du projet russien,[5] et afin d'écarter de ce côté-ci toutes les dif cultés qui pourraient retarder la conclusion. On se flatte qu'en conservant toujou vis-à-vis de la cour de Vienne le ton de bonne foi, de modération et de complaisanc

[1] Vergl. Nr. 21 102. — [2] Es handelte sich um einen Ausflug von wenig Tagen. — [3] Vergl. S. 402. — [4] Vergl. S. 323. — [5] Vergl. S. 323.

on l'obligera, à la fin, à se rapprocher davantage, et on l'engagera à être moins scrupuleuse sur les intérêts de la Porte et à employer finalement ses bons offices au congrès uniquement en faveur de la Russie. Pour l'y déterminer d'autant plutôt, le comte Panin se propose de remettre au prince Lobkowitz, après la signature de la convention, une déclaration pour sa cour relativement à ce que la Russie se croit en droit d'attendre de la part de l'autre pendant la négociation de la paix."

Panin hat dem Grafen Solms ferner mitgetheilt, dass Lobkowitz auf Befehl des Fürsten Kaunitz ihn vertraulich von dem Vertrage Oesterreichs mit der Pforte unterrichtet habe.[1] „Par ce traité la cour de Vienne se stipulait 10 millions de piastres, payables en huit mois de termes, pour se mettre en état d'assister la Porte, et se réservait la partie de la Valachie entre la Transylvanie et la rivière de l'Aluta. Le comte Panin est tenté de croire qu'elle a encore des vues sur ces pays-là; que c'est peut-être là une des raisons pourquoi elle a fait faire la confidence, afin de nous accoutumer à l'idée de la possibilité de les détâcher de l'empire turc, et qu'elle cède présentement les plus belles provinces de sa portion en Pologne, pour nous porter à consentir de se dédommager de ce côté-là.

On est convenu ici de fixer le terme pour la prise de possession en Pologne pour les trois cours aux premiers jours du mois de septembre, vieux style. En calculant le temps qu'il faudra pour l'expédition des instruments et le retour des courriers avec les ratifications, il a cru qu'on ne pourrait guère le devancer, pour être sûr qu'il ne manquerait plus rien au concert.

D'ailleurs le prince Kaunitz n'est pas d'accord pour le manifeste qui doit être publié, à cette occasion, en Pologne et communiqué aux autres cours pour leur information. Il trouve qu'il y a là-dedans des choses qui ne sont pas applicables pour la cour de Berlin, encore moins pour celle de Vienne.[2] Il se réserve donc de communiquer sur cela ses idées et de proposer un manifeste plus succinct et conçu en termes plus généraux. C'est-là une raison de plus pourquoi le comte Panin croit devoir reculer le terme de la prise de possession jusqu'au mois de septembre, afin de donner à ce nouveau projet de manifeste le temps d'arriver et d'être examiné. Comme il est persuadé qu'il sera présenté à Votre Majesté, avant d'être envoyé à Pétersbourg, il s'attend aussi de recevoir Ses avis si Elle le trouvera peut-être préférable à celui qui a été projeté ici, et il suppose que sa cour s'y conformera alors aussi. Si Votre Majesté ne le trouve point acceptable ou meilleur que le russien, alors il est de l'opinion que nos deux cours s'en tiendront à celui pour lequel elles sont d'accord, et qu'elles laisseront faire à la cour de Vienne ce qu'elle jugera à propos."

Neisse, 21 août 1772.

Vous sentirez bien vous-même toute la satisfaction que j'ai ressentie à la réception de votre dépêche du 31 de juillet dernier. J'y ai vu avec un plaisir infini que notre convention avec la cour de Vienne touche au moment d'être signée, et ce n'est pas seulement la considération de mes propres intérêts, mais encore et surtout celle des intérêts de la Russie qui me fait envisager cette époque avec un contentement que j'ai de la peine à vous exprimer.

En effet, plus j'y pense et plus j'y trouve des motifs à m'en réjouir. J'espère surtout que, du moment que la cour de Vienne aura signé cette convention, les plénipotentiaires russiens au congrès de paix auront en main une preuve bien parlante pour convaincre ceux de la Porte du parfait concert qui subsiste entre les deux cours, et cette conviction ne

[1] Vergl. S. 322. Anm. 2. — [2] Vergl. S. 324.

saurait manquer de leur faire faire des réflexions bien sérieuses sur
nécessité indispensable de hâter la conclusion de la paix, sans fa
trop les difficiles ou se permettre des prétentions qui pourraient
traîner en longueur.

En attendant, le comte Panin n'est pas le seul qui soupçonne
cour de Vienne d'avoir des vues sur la Valachie; vous trouverez da
mes ordres précédents assez d'indices qui m'ont donné les mêm
soupçons. Mais je vous y ai fourni, en même temps, assez de mot
pour ne point prêter l'oreille à de pareilles prétentions.[1] En effet,
je ne saurais m'empêcher de vous le faire observer de nouveau: si l'
voulait y condescendre, les acquisitions de cette cour surpasseraient
beaucoup les nôtres. Elles le font déjà, à l'heure qu'il est, nonobsta
la cession qu'elle a faite des palatinats de Lublin et de Chelm; et q
serait-ce, si l'on y voulait encore ajouter une partie de la Valachi
La balance entre nos trois cours tomberait entièrement, et que devie
drait ce nivellement politique dont le prince de Kaunitz a prétendu fa
la base de toute cette négociation, et qu'il a tant prôné dans toutes
déclarations? Supposé donc que cette cour insistât tôt ou tard sur
cession d'une partie de la Valachie, il faut, de toute nécessité, par
considérations que je viens d'alléguer, qu'elle renonce, en revanche,
une partie proportionnée de ses nouvelles acquisitions en Pologne.
peu de fermeté de la part de la Russie sur cet article l'engagera au
ou à acquiescer à ce retranchement ou à renoncer à ses vues sur
Valachie; et voici les raisons que j'ai de le supposer.

J'ai été à portée pendant le voyage que je fais actuellement, à
mettre bien au fait de la situation actuelle de cette cour. Je sais po
tivement, et vous n'avez qu'à en informer confidemment le comte
Panin, que la dernière disette lui a porté un coup des plus sensibl
En Bohême, qui contenait 500 000 habitants, elle a perdu par ce flé
près de 200 000, et il n'a sûrement pas fait moins de ravages dans s
armée. Plusieurs compagnies qui sont formées sur le pied de 112 têt
sont réduites à 65; de sorte que toutes les troupes réglées qu'elle
actuellement sur pied dans ce royaume, ne surpassent pas le nomb
de 15 000 hommes, et que le nombre des croates peut aller à 600
Ces anecdotes ne sauraient être indifférentes à la Russie; elles me so
parvenues de trop bonne part pour les révoquer en doute, et c'est
qui m'engage à les porter à sa connaissance, comme des avis tr
certains et sur lesquels elle peut tabler.

Quant au manifeste, je me réfère à mes ordres du 31 de juill
dernier.[2] Je vous y ai déjà fait observer que je n'ai ni autant ni l
mêmes raisons à alléguer que la Russie; qu'un style succinct et laco
que me paraît cependant le plus convenable dans ces pièces publiqu
pour éviter de donner prise sur nous, et qu'en tout cas et si le com

[1] Vergl. S. 55. 62 und 69. — [2] Nr. 21162.

de Panin ne veut pas agréer le projet du prince de Kaunitz, le meilleur serait de laisser à la cour de Vienne la liberté de faire usage du sien pour elle seule.

Au reste, la chasse que cette cour a donnée à tous les Confédérés, en les obligeant de sortir de ses États, me fait juger qu'elle a effectivement dessein d'aller d'un parfait concert avec nous dans l'arrangement des affaires de Pologne. J'ai reçu, d'ailleurs, la nouvelle de la réduction de Czenstochow par les Russes, dont je félicite d'autant plus cette cour qu'elle porte le coup de grâce au reste des Confédérés, qui aussi commencent déjà à se réfugier en France. Ce réfuge nous doit être cependant fort indifférent; il ne pourra altérer nos arrangements en aucune façon, et dès que nous parviendrons à la Diète de pacification, ils seront peut-être bien obligés de retourner dans leur patrie pour éviter l'exil auquel ils pourraient être condamnés. Nos intérêts ne s'en ressentiront donc nullement, quelque parti qu'ils prennent.

Tout ce qu'il y a, et je ne saurais vous le répéter assez, c'est qu'il ne faut absolument rien précipiter au congrès de paix, avant que notre convention ne soit signée; dès qu'elle le sera, je suis persuadé, ainsi que je l'ai déjà remarqué plus haut, que la Porte ne se raidira plus contre la paix, et que tout ira grand train à Fokschani.

Nach dem Concept. Federic.

21216. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Neisse, 21 août 1772.

La feuille que vous m'avez fait parvenir à la suite de votre dépêche du 15 de ce mois, se trouvant chiffrée du chiffre allemand qui ne se trouve pas ici sous la main, je vous ferai savoir mes intentions à l'égard de l'acquisition du règlement pour les généraux autrichiens, auquel je suppose que sont joints les plans qu'il m'intéresse principalement d'avoir,[1] et je me déciderai alors sans peine sur le prix qu'on vous en a demandé.

Quant à l'invitation que vous a faite le prince de Kaunitz de vous rendre à sa terre d'Austerlitz, il n'y aura aucun inconvénient de l'accepter, et j'approuve fort que vous y passiez, selon que vous le proposez, cinq ou six jours avec lui.

C'est d'ailleurs avec bien du plaisir que je puis présentement donner au prince de Kaunitz la bonne nouvelle que, selon mes lettres de Pétersbourg du 31 de juillet dernier,[2] notre traité de partage n'y rencontrerait plus aucune difficulté, et qu'il allait être signé tout de suite aux dernières conditions que la cour de Vienne venait de proposer pour y accéder. Vous direz, à cette occasion, au prince de Kaunitz que je lui

[1] Vergl. S. 378. — [2] Vergl. Nr. 21215.

en faisais mon compliment, et que j'étais charmé surtout de savoir q la cour de Russie, afin d'écarter, de son côté, toutes les difficultés q pourraient retarder la conclusion du traité de partage, s'était décid d'y admettre, à la place de l'article IV du projet russien, qui stip les bons offices au congrès, celui que le prince Kaunitz a projeté, comme ne différant pas dans l'essentiel de celui du projet russien; q j'étais, en outre, bien aise d'avoir pu conduire à une heureuse fin un convention qui assurait à sa cour l'acquisition des districts qu'elle ava souhaité d'avoir pour sa portion de la Pologne, et vous ne manquer pas de me marquer à quel point le prince de Kaunitz aura été sensib à vos insinuations.

Federic

Nach dem Concept.

21 217. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 19. August: „Votre Majesté aura vu par l dernières dépêches du comte de Solms que toutes les difficultés et même celle q s'était élevée au sujet de l'article qui concerne les bons offices de la cour de Vien étaient levées, et qu'on allait procéder sans délai à la signature de la triple co vention.[2] Le courrier porteur de cet instrument vient effectivement d'arriver ici, le conseiller privé Galster m'ayant communiqué les dépêches immédiates du comte Solms[3] et les originaux de la convention, j'ai fait expédier, tout de suite, les ra fications, et j'ai l'honneur de les présenter très-humblement à la signature de V Majesté. Elle verra, par le contenu de ce traité, que le terme de la prise de posses y a été fixé en termes généraux aux premiers jours du mois de septembre vieux s le comte Panin s'étant réservé de déterminer d'une manière plus précise le jour mê dès que le projet du manifeste de la cour de Vienne serait arrivé. Je serai d obligé d'attendre cette détermination, dont on pourra être informé ici dans une huita de jours au plus tard, pour insérer la date du jour marqué dans les ordres éventue que Votre Majesté a daigné me confier. Pour ne rien négliger cependant dans u occasion de cette importance, je viens de prévenir le lieutenant-général de Stutterhe et le conseiller privé de Brenckenhoff sur la prochaine réception des susdits ordr et de les avertir, en même temps, que la prise de possession aura lieu vers le mil du mois de septembre . . .

Je n'ai pu qu'être extrêmement frappé du passage qui se trouve à la fin de »Déclaration confidentielle« du prince Kaunitz, et qui suppose des propos très ind crets de la part du comte Panin sur le peu de confiance qui devait régner entre deux cours.[5] J'avoue que je ne conçois rien, ni à cette confidence ni à la bonne avec laquelle ce ministre en a fait part à Votre Majesté."

[1] Vergl. S. 402. — [2] Vergl. Nr. 21 215. — [3] Vergl. Nr. 21 221. — [4] F Stutterheim und Brenckenhoff, vergl. Nr. 21 163. — [5] In der von Solms mit seine Bericht, Petersburg 7. August, übersandten Abschrift der „Déclaration confidentie faite au prince Golizyn" (vergl. S. 322 und 421) giebt Kaunitz am Schluss die E klärung: „C'est avec bien de la reconnaissance que ma cour a reçu l'avis donné p M. le comte de Panin au prince de Lobkowitz que la confiance entre elle et la co de Berlin ne se trouvait pas encore aussi bien rétablie qu'il serait à désirer qu'el le fût. Mais tout ce que je puis dire à cet égard, c'est qu'en tout cas ma cour ce tainement n'a donné jusqu'ici à celle de Berlin aucun sujet fondé ni de méconten ment ni de méfiance."

Neisse, 22 août 1772.

J'ai été charmé au possible de la conclusion de notre triple convention, qui vient enfin d'être signée à Pétersbourg, d'autant plus que par là l'appréhension que nous avons eue qu'elle pourrait venir à manquer, a cessé entièrement; et comme il conviendra de ne pas arrêter l'échange des ratifications ci-jointes, mon intention est que vous renvoyiez, tout de suite, le courrier, qui sera chargé, en outre, par mon conseiller privé Müller d'une caissette renfermant des présents riches pour les comtes de Panin, de Rumänzow et d'Orlow, que j'ai enjoint au comte de Solms de leur remettre, quand il y jugera le temps le plus propre,[1] au comte de Solms à Pétersbourg avec lesdites ratifications, et nous pourrions nous réserver de charger le courrier du baron de Swieten, qui repassera par Berlin avec les ratifications de sa cour, de quelque autre dépêche qu'il conviendra de faire passer promptement à Pétersbourg.

Au demeurant, je veux bien ne pas vous laisser ignorer que je viens aussi d'écrire au lieutenant-général de Stutterheim dans le même sens que vous lui avez déjà écrit, sur la prochaine réception de l'ordre qui déterminerait le jour de la prochaine prise de possession.

Dieu merci que cette affaire est terminée! il en était bien temps, ou le coup aurait manqué. Je m'étonne comme vous de la communication que les Russes nous font d'une pièce qui décèle leur mauvaise foi. Tout cela est bien maladroit, mais la Prusse polonaise met un emplâtre sur tout cela.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig

21218. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SONNENBURG.[2]

Neisse, 22 [août 1772].

Mon cher Frère. J'ai eu le plaisir de recevoir ici votre lettre[3] au même temps qu'un courrier vient d'arriver avec la signature de la convention entre les trois cours.[4] Comme je suis occupé à dépêcher les ratifications, vous me pardonnerez, si je ne vous en dis pas davantage. On prendra possession le 10 de septembre. Cette bonne nouvelle vaut mieux qu'une longue lettre. Je suis avec autant de tendresse que d'estime, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 423. — [2] Prinz Heinrich hatte am 21. August die Reise nach Sonnenburg (vergl. S. 360) angetreten. — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 21217 und 21221.

21 219. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Goltz berichtet, Compiègne 6. August, dass Oesterreich sein Stillschweigen ge brochen und Mercy am 27. Juli die Erklärung abgegeben habe, „que sa cour se verrait peut-être entraînée par les circonstances à se prêter à des arrangements qu'elle n'avait pu prévoir; qu'elle se croyait assurée que cela n'altérerait en rien les liaisons qui se trouvaient entre les deux cours, et que les engagements qui subsistaient en conséquence, auraient leur plein effet, si le cas l'exigeait. Selon ce même avis[1] la cour de Versailles a répondu qu'elle verrait avec peine un arrangement qui pourrait altérer la balance actuelle des puissances et leurs intérêts; que, si la cour de Vienne venait à être attaquée dans les États garantis par le traité,[2] celle-ci satisferait aux engagements pris dans ce même traité, pourvu toutefois que cette attaque ne fût pas une suite de ces mêmes arrangements que la cour de Vienne était à la veille de prendre suivant sa déclaration; cas dans lequel cette cour ne se croyait engagée à rien, comme n'étant point compris dans les termes du traité.

Il me revient encore de la même source que l'ambassadeur de France à la Porte a engagé sa cour à faire insinuer à Constantinople que la France croyait qu'il était de l'intérêt de la Porte de sacrifier plutôt en Hongrie à la cour de Vienne qu'à la Russie. La France espère par là de détourner la cour de Vienne de la Pologne, en lui procurant des avantages ailleurs; en parvenant à ce but, elle espère avoir rendu à Votre Majesté et à la Russie le partage de la Pologne plus difficile."

Sandoz berichtet, Compiègne 6. August: „La France estime de pouvoir détacher la cour de Vienne du traité de partage en engageant la Porte à lui donner en Dalmatie et en Servie les mêmes avantages qu'elle trouve dans le démembrement de la Pologne. Le marquis de Saint-Priest est l'auteur de ce projet . . . Les considérations sous lesquelles on prétend disposer la Porte à accéder à cette cession, sont: 1° qu'elle fera une paix moins désavantageuse avec la Russie en se trouvant soutenue de la cour de Vienne; 2° que le roi de Prusse, voyant avec peine les acquisitions de l'Autriche en Turquie, renoncerait plutôt à ses prétentions sur la Pologne que d'y consentir; 3° qu'elle empêchera par ce moyen le démembrement d'un royaume qui sert de barrière et d'équilibre à l'agrandissement des puissances voisines de la cour ottomane."

Neisse, 22 août 1772.

Je suis très satisfait des éclaircissements que votre dépêche du 6 de ce mois, ainsi que celle du sieur de Sandoz Rollin de la même date contiennent au sujet du silence de la cour de Vienne sur les affaires de Pologne et du nouveau projet de la France pour traverser le démembrement de ce royaume. Ils me mettent à même de me faire une idée préalable de la façon de penser de la France sur ces deux articles, et vous n'oublierez pas de me rendre compte du succès de vos recherches ultérieures.

En attendant, je veux bien vous avertir préalablement de la signature de notre triple convention pour ce même démembrement. Elle a eu effectivement lieu ces jours passés à Pétersbourg,[3] et vous ne tarderez guère de recevoir ordre de l'annoncer formellement à la cour où vous êtes. Je suis fort curieux d'apprendre alors ce que dira de cette nouvelle le ministère français, et quel air il prendra à une époque qui anéantit entièrement les espérances chimériques dont il n'a pas discontinué de

[1] Der Gewährsmann ist nicht näher bezeichnet. — [2] Gemeint ist der Versailler Vertrag von 1756. — [3] Vergl. Nr. 21 221.

se bercer jusques ici. C'est tout ce que mes occupations d'à présent me permettent de vous dire aujourd'hui.[1] Federic.

Nach dem Concept.

21 220. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 22 août 1772.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de France du 6 de ce mois[2] vous fera juger de quelle utilité il est que notre convention soit signée.[3] Il se pourrait que, selon ces nouvelles, les Autrichiens fussent effectivement tentés, à l'occasion de la paix à conclure entre la Porte et la cour de Russie, de faire quelque nouvelle acquisition des États de la première, et je me réfère à ce que je vous ai marqué ci-devant de ma façon de penser à cet égard,[4] et je ne saurais assez vous recommander d'être attentif, afin qu'au cas que la cour de Vienne pouvait être amenée à vouloir réaliser ces vues, qui nécessairement produiraient de nouvelles liaisons entre elle et la Porte Ottomane, vous tâchiez de les contrecarrer au possible, à la cour où vous êtes, par des représentations propres à faire sentir les inconvénients qui ne pourraient manquer d'en résulter tant pour mes intérêts que ceux de la Russie. Federic.

Nach dem Concept.

21 221. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 7. August, dass die Zeichnung der Theilungsverträge am 5. erfolgt sei.[5] Er übersendet die von Panin und von Lobkowitz ihm übergebenen Vertrags-Instrumente nebst Abschriften der beiden von ihm selbst gezeichneten Instrumente für die Ausfertigung der Ratificationen, ferner Abschriften der „Convention entre Leurs Majestés Impériales et Royales et la Porte Ottomane, signée à Constantinople le 6 juillet 1771,“[6] der „Déclaration confidentielle faite au prince Golizyn“[7] und endlich der „Déclaration confidentielle du ministère impérial de Russie à M. le prince de Lobkowitz,“[8] in der die russische Regierung für den Fall, dass die Pforte die Annahme der den Oesterreichern mitgetheilten Friedensbedingungen[9] verweigerte, die Kaiserin-Königin Maria Theresia und Kaiser Joseph II. ersuchte,

[1] Auf die Berichte von Jeanneret de Dunilac vom 4. und 7. antwortet der König am 22. August, „que, quelque peine que l'Angleterre ait de digérer son exclusion de la pacification de la Pologne et de la négociation de paix entre la Russie et la Porte, elle sera cependant obligée d'avaler cette pilule et de nous abandonner entièrement cette double négociation“. — [2] Vergl. Nr. 21 219. — [3] Vergl. Nr. 21 221. — [4] Vergl. Nr. 21 215. — [5] Der Theilungsvertrag zwischen Russland und Preussen vom 25. Juli (a. St.) ist abgedruckt bei Martens, Recueil des traités et conventions conclus par la Russie, Bd. 6, S. 85—89 (Petersburg 1883), zwischen Russland und Oesterreich von gleichem Datum ebenda, Bd. 2, S. 21—29 (Petersburg 1875). — [6] Vergl. S. 415. — [7] Vergl. S. 322. Anm. 2. — [8] Vergl. S. 415. — [9] Vergl. Bd. XXXI, 625.

„qu'alors leur ministre au congrès soit muni d'instructions qui détermineraient les juste bornes de l'exacte impartialité et lui prescriraient de travailler efficacement à finir sort de l'effusion du sang chrétien, en reconnaissant auprès des ministres turcs ultimatum de la part de la Russie comme les conditions de paix les plus équitabl qui puissent leur être accordées dans un état de guerre pareil, et en leur déclar que, tel étant le terme jusqu'où pouvaient s'étendre leurs bons offices, et non au del si maintenant ils ne les acceptaient pas, la cour impériale et royale ne pourra pl les leur continuer et jugera devoir laisser au sort des armes de part et d'autre progression et la décision définitive de la guerre, sans s'y intéresser en aucune faç

Solms berichtet ferner, Panin habe ihm erklärt, dass er bei der Unterredu über die Vermählung des Grossfürsten Paul die Prinzessin Wilhelmine, und nicht d Prinzessin Amalie Friederike von Hessen-Darmstadt im Sinne gehabt habe.[1] „Pan ne s'est point expliqué davantage; il m'a paru même qu'il cherchait à ne pas pr longer cette conversation, pour ne pas dire peut-être plus qu'il ne croit qu'il lui permis d'avouer à ce sujet; ce qui me confirme dans l'idée qu'on n'est pas tout-à-f décidé encore ici même sur la famille dont on pourrait choisir une épouse pour Grand-Duc, et je me rappelle, à cette occasion, qu'ayant été présent une fois à conversation dans laquelle on parlait des princesses protestantes en Allemagne, q auraient l'âge requis pour cela, on nomma alors la maison régnante de Darmstad la famille du prince George de Darmstadt, frère du Landgrave, et enfin celle d prince Frédéric-Eugène de Württemberg. Je sais aussi qu'il est arrivé ici, ce pr temps, des portraits de trois princesses, mais on n'a pas su me dire d'où ils venaie et je n'ai pu rien apprendre davantage sur cette matière."

Solms berichtet endlich, auf den Erlass vom 22. Juli,[2] über die Gründe, d einer Verlegung der Garderegimenter aus Petersburg entgegenständen, indem er a den bevorzugten Rang, den sie in der russischen Armee einnähmen, und im besondere auf die Vortheile hinwies, die sich für die Inhaber einer Stelle im Officiercorps de Garde ergäben, „de sorte qu'un tel déplacement pourrait être d'une conséquenc dangereuse et occasionner une rébellion ouverte dans tous les quatre régiments. Il aurait peut-être moyen de préparer de loin une telle entreprise, mais il paraît pa bien des choses que l'Impératrice est retenue par la crainte de déplaire à la nati en introduisant des nouveautés qui pourraient lui être désagréables. Elle sent peu être le vice capital, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'elle porte sur elle, qui est celui d n'être pas née Russe, qui ferait certainement qu'on lui attribuerait, en haine de natio des changements qui seraient contraires aux fortunes qui se sont soutenues dep Pierre le Grand ou se sont introduites pendant ses successeurs, issus de son sang."

Neisse, 23 août 1772.

Vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois m'étant bien entrées, ave la triple convention, qui a été signée le 5 de ce mois, et dont je vou envoie les ratifications, de même qu'avec les autres pièces qui s'y trou vaient alléguées, je n'ai rien de plus pressé que de vous en témoigne mon contentement. Vous ne manquerez pas de faire de ma part un compliment convenable au comte de Panin — auquel vous direz d'ailleurs que, sur sa recommandation, je me ferais un plaisir de pourvoir d'abord le capitaine de Sass[3] d'une compagnie —, des soins qu'il avait apportés à la conclusion de cette convention, et je vous sais d'autant plus de gré d'avoir fait de votre mieux pour accélérer la conclusion de cette convention, que, se trouvant une fois en règle, nous pouvons être tran-

[1] Vergl. S. 339. — [2] Vergl. Nr. 21133. — [3] Vergl. Bd. XXX, 383. 418.

quilles, d'une part, sur les intrigues de la France que celle-ci, selon ce que je vous ai marqué par mes précédents ordres,[1] a mis jusqu'ici en œuvre pour en faire manquer la négociation, et que, de l'autre, on peut se flatter que la conclusion de cette triple convention pourra accélérer la paix entre la Russie et la Porte, et que, tout sujet de tergiversation antérieure étant ôté par là au prince Kaunitz, il est à espérer que sa cour s'emploiera assez cordialement à la moyenner, et que cette dernière pourra être plus facilement amenée par la cour de Russie à se désister de ses prétentions du côté de la Hongrie.

Ce que je vous ai écrit sur ce que, selon moi, il conviendrait de faire relativement aux gardes russes, pour les empêcher de devenir dangereuses à leur souveraine, n'est qu'une idée qui se fonde sur l'amitié que j'ai pour l'impératrice de Russie, et je ne saurais disconvenir que les raisons que vous m'alléguez, et qui empêchent de la mettre en exécution, ne soient très solides et presque sans réplique.

Il n'est, d'ailleurs, point étonnant qu'on ne se soit encore point décidé sur le mariage du Grand-Duc avec la princesse de Darmstadt, la cour où vous êtes, ne la connaissant pas assez pour se déterminer sur son choix; mais quoique la princesse de Württemberg, dont il peut avoir été question, soit ma petite-nièce, j'avoue cependant volontiers que, pour les liaisons qui subsistent entre nos deux cours, je souhaiterais par préférence que le Grand-Duc pût épouser la sœur de ma nièce de Prusse, et il sera à voir quel pli pourra prendre cette affaire.

Au reste, m'étant proposé, comme je vous en ai déjà prévenu,[2] de donner des marques réelles de mon estime tant au comte Panin qu'au maréchal comte de Rumänzow et au comte d'Orlow, j'ai donné mes ordres à ce que le chasseur Phemel, porteur de la présente, fût chargé, en même temps, d'une caissette à votre adresse, qui renferme mon grand ordre garni de brillants, que je destine au comte d'Orlow, une bague riche avec mon portrait pour le comte Panin, et mon portrait en boîte, garni de brillants, pour le maréchal comte de Rumänzow. Vous observerez de les leur remettre, quand vous le jugerez le plus à propos, et vous les accompagnerez pour lors de compliments de ma part qui les persuadent de toute mon estime.

Il y a un article dans le discours du prince Kaunitz au comte Golizyn que je ne comprends pas, où il dit que le comte Panin l'avait averti de ne se pas trop fier à moi.[3] Tâchez, si vous le pouvez, de l'éclaircir; car j'ai trop bonne opinion du comte Panin pour croire qu'il voudrait me brouiller dans les circonstances présentes.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 21 220. — [2] Vergl. S. 265. — [3] Vergl. S. 418. Anm. 5.

21 222. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Neisse, 24 août 1772.

Votre rapport du 19 de ce mois m'a été bien rendu. Vous aurez sans doute, déjà appris que, toutes les difficultés et même celle qui s'était élevée au sujet de l'article qui concerne les bons offices de la cour de Vienne pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte,[1] ayant été levées, la triple convention vient enfin d'être signée à Pétersbourg,[2] et je compte pouvoir m'attendre que la cour où vous êtes, m'en saura quelque gré, puisque sans les représentations que je n'ai discontinué de faire à Pétersbourg, pour accélérer la conclusion de cette convention, elle n'aurait sûrement point été terminée de sitôt, et vous direz au prince de Kaunitz qu'après cela je me flattais, de mon côté, que sa cour ne me refuserait pas certaine bagatelle, qui était de me faire fournir la quantité de sel que j'étais en possession de tirer annuellement des salines de Pologne, au même prix que je l'avais eu jusqu'à présent, et vous me marquerez la réponse qu'il vous aura donnée là-dessus.

Le duc de Rohan, à ce qu'il me semble par tout ce qui me revient sur son sujet, se comporte absolument en jeune homme qui ne connaît aucunement les devoirs que son poste de ministre lui impose. Il doit se laisser promener partout où il plaît à la cour de Vienne, et se met naturellement par là dans le cas d'ignorer tout ce qui se passe dans les grandes affaires, et je prévois qu'au cas que la cour de Versailles, informée de la conclusion de notre triple convention, voulait en marquer trop d'humeur à la cour où vous êtes, celle-ci pourrait peut-être être amenée par là à tâcher de contracter d'autres liaisons, pour abandonner celles qui l'attachent à la France.

Au reste, j'ai parlé hier ici au comte de Dietrichstein, dont vous m'annoncez le départ pour ses terres en Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 223. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 25 août 1772.

Les nouvelles qui, selon votre rapport du 19 de ce mois, étaient entrées au sieur de Saldern, comme quoi la convention de partage se trouvait sur le point d'être signée, ont accusé juste, et il ne s'agit présentement que de l'échange des ratifications, qui se fera sans délai à Pétersbourg,[3] de ladite triple convention de partage, pour déterminer le jour de la prise de possession, qui apparemment aura lieu vers la mi de septembre prochain.

[1] Vergl. S. 402. — [2] Vergl. Nr. 21 221. — [3] Vergl. Nr. 21 221.

Czenstochow s'est effectivement rendu aux troupes russiennes,[1] et tout ce qui intéresse à présent le plus ma curiosité, c'est d'apprendre par un de vos premiers rapports comment le sieur de Saldern aura accueilli l'ouverture que je vous avais chargé par mes ordres du 19 de ce mois[2] de lui faire relativement au présent en argent que je lui avais destiné, et que je lui ferais remettre à l'endroit qu'il me ferait indiquer par vous pour l'y recevoir.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 224. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Neisse, 25 août 1772.

Vous ne tarderez guère d'avoir la plus belle occasion du monde de vous lier plus étroitement avec le comte de Mercy.[3] Je vous ai déjà averti par mes ordres du 22[4] de la signature de notre triple convention sur les affaires de Pologne, et lui aussi bien que vous, vous serez tous les deux chargés, dans peu, d'annoncer formellement nos arrangements. En attendant, jamais le duc d'Aiguillon n'a dit moins vrai que dans cette occasion. Rien de plus chimérique que les bruits qu'il répand, selon votre rapport du 9, des difficultés que ces arrangements trouvaient encore entre les trois cours. Bien au contraire, il n'y a guère de négociation où l'on ait apporté plus de facilités, pour concilier les différents intérêts, et le duc d'Aiguillon aura, dans peu, grand sujet d'être capot, lorsque, par la publication que nous ferons de nos arrangements, il verra qu'il n'y a pas eu un mot de vrai à tout ce qu'il en a débité, et que plutôt cette négociation a été conduite d'un parfait concert à sa conclusion et d'une manière tout opposée à l'idée chimérique qu'il s'en était forgée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 225. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Neisse, 25 août 1772.

Les mauvaises qualités dont, selon votre dépêche du 14 de ce mois, on caractérise le comte de Gronsfeld,[5] ne sont aucunement outrées. Je

[1] Benoît berichtete über die bevorstehende Einnahme von Czenstochow durch die Russen. — [2] Nr. 21 212. — [3] Goltz beklagte sich über die Zurückhaltung Mercys, der allen politischen Gesprächen ausweiche. — [4] Nr. 21 219. — [5] Thulemeier berichtete, dass Gronsfeld (vergl. S. 378) geringe Achtung bei der Regierung geniesse und vor kurzem wegen Bestechlichkeit im Amte angeklagt worden sei. „On le taxe d'ingratitude envers la maison d'Orange, et on prétend qu'oubliant les obligations qu'il a à feu la Princesse gouvernante, il trame souvent des intrigues contre le Prince avec le parti anti-stadhoudérien."

le connais pour un très mauvais sujet, qui, de tout temps, s'est mon
aussi malintentionné à mon égard qu'homme au monde aurait pu faire
et je ne doute nullement qu'il soit capable de payer, comme on le ta
d'une noire ingratitude ses plus grands bienfaiteurs.

Au reste, je veux bien vous prévenir que vous serez chargé d
peu, présentement que la convention sur les affaires de Pologne se trou
signée entre moi et les deux cours impériales, à déclarer formelleme
là où vous êtes, les arrangements qui ont été pris à cet égard, et q
je compte de vous y autoriser au premier jour . . .

Federic

Nach dem Concept.

21226. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI

Breslau, 27. August 1772.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 8. dieses, so Mir durch Mein
Minister am wienerschen Hofe, den Freiherrn von Edelsheim, zugekomm
ist, ersehen, dass die russische Ambassadeurs Tages vor Haltung d
ersten Conferenz mit denen türkischen Plénipotentiaires sowohl Eu
als dem österreichischen Minister zu erkennen gegeben, dass, nachde
der russische Hof, in Betracht sich nicht mit Engeland zu compromittire
eine öffentliche Mediation decliniret und dagegen nur Meine und d
wiener Hofes bona officia angenommen,[2] sie auch jetzo, um allen Éc
zu vermeiden, mit den türkischen Ministern allein ihre öffentliche Co
ferenzien halten müssten und Euch jedesmal von allem, so darin v
gefallen, Nachricht geben und, wenn alsdann bei einem oder dem ande
Theile sich Schwierigkeiten fänden, Euch mit den türkischen Ministe
entweder zusammen oder besonders, um Eure bona officia zu int
poniren, requiriren würden. Ich finde diesen Antrag der russisch
Minister sehr vernünftig und der Natur der Sache angemessen und w
dahero, dass Ihr ihrem Begehren darunter Euch ferner, wie Ihr bere
gethan habet, als in einer ganz billigen Sache, ohne die gering
Schwierigkeit dagegen zu machen, conformiren sollet.

Friderich.

Nach dem Concept.

21227. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEI A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 22. August, dass Kaunitz ihm aus dem Berichte d
Prinzen Lobkowitz vom 28. Juli mitgetheilt habe, „que le comte Panin avait pa
sensible à ce qu'on n'avait approuvé le projet de son manifeste,[3] ce que le prin
Kaunitz attribue, comme il me l'a dit confidemment, à la maladresse ordinaire du prin
Lobkowitz, auquel il n'avait pas marqué son opinion à ce sujet pour qu'il la ren

[1] Vergl. S. 378. Anm. 3. — [2] Vergl. Bd. XXX, 528. 533. 534. — [3] Verg
S. 415.

i crûment à Pétersbourg. Mais ce qui l'a le plus frappé dans cette occasion, c'est que, selon le rapport du prince de Lobkowitz, le comte Panin prétend avoir eu d'autant moins lieu de s'attendre au refus d'acquiescer à ce manifeste, que Votre Majesté l'avait pleinement approuvé et accepté pour Elle. Je n'ai pu répliquer à la contradiction que le prince Kaunitz a trouvée à cela, que par un malentendu sur lequel le comte Panin ne tarderait pas d'être éclairci par l'acceptation de Votre Majesté du projet du manifeste qui venait d'être envoyé d'ici. Le prince Lobkowitz marque, au surplus, que le comte Panin aimerait mieux se prêter aux changements qu'on trouvera à propos de faire ici au premier projet de manifeste en question, que de souffrir que les trois cours ne publiassent le même unanimement, et que ce ministre attendrait avec beaucoup d'impatience le courrier qui lui ferait connaître le sentiment du prince de Kaunitz à cet égard. Ce dernier se flatte donc qu'à l'exemple de Votre Majesté la Russie souscrira peut-être également au projet de manifeste d'ici."

Breslau, 27 août 1772.

Vos deux derniers rapports du 22 et du 23 de ce mois, avec la dépêche du sieur de Zegelin qui était jointe au premier, me sont bien entrés; et comme je ne saurais qu'approuver les raisons pour lesquelles les plénipotentiaires russes au congrès de Fokschani ont donné l'exclusion à lui et au ministre de la cour où vous êtes, dans leurs premières conférences,[1] j'approuve entièrement la conduite qu'il a tenue à cet égard, et je lui ordonne, en même temps, dans l'ordre ci-joint,[2] que vous aurez à lui faire parvenir par le premier courrier qui se rendra de Vienne à Fokschani, de continuer à se conformer là-dessus aux désirs des ambassadeurs de Russie.

Quant au projet du manifeste que le comte Panin a proposé, je l'avais effectivement approuvé en général;[3] mais comme les raisons que nous avons à alléguer, la cour de Vienne et moi, ne sauraient être absolument les mêmes que celles de la cour de Russie, qui en a de particulières à elle à déduire vis-à-vis de la Pologne, il m'a paru que, les circonstances où je me trouvais à cet égard, revenant assez à celles de la cour de Vienne, je devais acquiescer à son projet de manifeste, qui, pour être plus court, n'en est que meilleur. J'en ai écrit, dans ce sens, à mon ministre à Pétersbourg, le comte de Solms,[4] et il me semble que le comte Panin n'aura pu refuser d'y acquiescer, d'autant plus que, sa cour étant depuis longtemps mêlée des affaires de la Pologne, ce qui au fond fait une grande différence, elle a par devers elle des raisons à dire qu'il ne nous conviendrait pas également d'alléguer.

Toutefois, si le comte Panin aimait mieux se prêter aux changements qu'il conviendrait de faire à son projet de manifeste, que de souffrir que les trois cours ne publiassent le même unanimement, il me semble que ce serait le nôtre qui devrait avoir la préférence; à quoi cependant je ne crois pas qu'[il] veuille se prêter, ayant d'autres raisons à alléguer que ni moi ni la cour de Vienne, qui nous trouvons là-dessus dans le même cas, n'avons pas.

[1] Vergl. dafür Nr. 21 226. — [2] Nr. 21 226. — [3] Vergl. Nr. 21 012. — [4] Vergl. Nr. 21 162.

J'ai eu le plaisir de voir ici le comte de Dietrichstein,[1] que j chargé de tout plein de commissions pour l'Empereur, d'assurances considération pour l'Impératrice-Reine et de compliments pour le prin Kaunitz.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz („J'ai eu le plaisir" nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

21 228. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UN VON HERTZBERG IN BERLIN.

Breslau, 27. August 1772.

J'ai vu ici le comte Dietrichstein,[2] et, à mon retour, je pour vous apprendre bien des anecdotes. Sa cour craint que la France se venge de ce qui vient d'arriver, et je crois que ce motif est as puissant sur leur esprit pour qu'ils revirent de système.

Federic.

Eigenhändiger Zusatz unter der Ausfertigung eines Cabinetserlasses betreff nd Ausstellung eines Adelsdiplomes.

---

21 229 AU COLONEL BARON DE GOLTZ A COMPIÈGNE.

Breslau, 27 août[3] 1772.

Vous faites très bien, selon votre dépêche du 12 de ce mois, faire semblant d'ignorer tous les arrangements en Pologne. Cette condu est très conforme à mes intentions. Dans peu, je vous ordonnerai changer de ton et de tenir un langage différent. Vous en parlerez alo plus savamment que peut-être les gens de là-bas désireraient. Vo veillerez alors avec toute l'attention imaginable à la sensation que changement de scène dans ce royaume produira en France, et, en atte dant, je vous ferai assigner, à mon retour à Potsdam, les frais de vo voyage à Compiègne.

Au reste, je viens d'apprendre que la cour où vous êtes, a congéd le sieur Gribeauval,[4] et comme je serais bien aise de l'attacher à m service, vous essaierez s'il n'y a pas moyen de l'y engager, et so quelles conditions il pourrait bien se résoudre d'y entrer. Vous saur

[1] Vergl. S. 424 und Nr. 21 228. — [2] Vergl. Nr. 21 227. — [3] Am 27. spricht d König dem Secretär Jeanneret de Dunilac seine Zufriedenheit mit dessen Bericht vo 11. August aus. „Continuez dans cette bonne voie; elle est seule capable de vo concilier mon approbation.“ — [4] Gribeauval, der 1762 die Vertheidigung von Schwe nitz geleitet hatte (vergl. Bd. XXII, 618), war nach dem Friedensschluss aus öste reichischem in französischen Dienst übergetreten. Die obige Nachricht von sein Verabschiedung bestätigte sich nicht.

nieux que personne ceux qu'on pourrait employer comme entremetteurs lans cette commission, et je m'en rapporte entièrement à votre choix t à votre savoir-faire.

Federic.

Nach dem Concept.

21 230. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Breslau, 27 août 1772.

Je trouve tout ce que votre dépêche du 7 de ce mois renferme,[1] el et bon, et son contenu me fait bien plaisir; mais l'objet le plus ıtéressant pour moi, comme vous savez, est le douaire de la Reine ma œur. Mes dépêches précédentes[2] vous l'ont au moins déjà donné à onnaître; et comme je suis encore toujours dans les mêmes sentiments cet égard, et qu'il m'importe d'être instruit de ce qui se traite là-dessus, e négligez pas de m'informer de tout ce qui est relatif à cette affaire, fin que je sache quelle tournure on lui donnera à la fin.

Federic.

Nach dem Concept.

21 231. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Breslau,[3] 27 août 1772.

Ma chère Nièce. Pourvu, ma chère enfant, que vous accouchiez eureusement, c'est dans le moment présent ce qui m'intéresse le plus; ela fait, nous aviserons sur les moyens de nous revoir, et il y aura bien, près tout, des expédients qui nous feront parvenir à notre but.[4] Cela e se pourra guère [faire] cette année présente, mais pour la prochaine ous trouverons moyen de nous arranger là-dessus d'une façon ou de utre.

J'ai trouvé bien des occupations ici, dans tous les genres, ce qui 'oblige, ma chère enfant, d'abréger aujourd'hui ma lettre. Si je suivais s sentiments de mon cœur, je vous en dirais bien davantage; c'est en ous embrassant tendrement, ma chère enfant, que je vous assure de la ndre amitié avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Dönhoff berichtete, dass der Plan Gustavs III., Petersburg zu besuchen (vergl. 413), die Billigung des Senats gefunden habe. — [2] Vergl. Nr. 21 214. — [3] In der rlage verschrieben: „Neisse“. — [4] Prinzessin Wilhelmine schrieb, Haag 17. August: est bien douloureux pour moi, après avoir eu l'espérance de faire ma cour à Votre ıjesté cet automne (vergl. S. 294), de me voir réduite à ne plus oser y penser.“ harlottenburg. Hausarchiv.]

21 232. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTAI
A DARMSTADT.

Breslau, 27 août 1772.

Madame ma Cousine. Vous faites très bien, Madame, de prend
patience dans ces moments d'incertitude où vous vous trouvez;[1] car
faut attendre la paix pour que la cour ait l'esprit assez libre de
porter toute entière à cette affaire pressante. Les concurrentes de ch
qu'on se propose de faire, sont les filles du prince George et celle
prince de Württemberg;[2] mais je me flatte, par le moyen de M. d'A
burg, de faire pencher la balance en votre faveur. Il faut tempori
à présent; ce serait tout gâter que de pousser cette affaire, tandis
la cour est occupée ailleurs aux choses les plus importantes.

Il y a eu des semences de rébellion en faveur du Grand-Duc,
cependant ont été étouffées dans leur naissance.[3] A présent la tr
quillité est entièrement rétablie à cette cour, et l'on ne pensera à v
que lorsque Mustapha aura signé la paix.

Ou Rheinfels ou Birkenfeld, tout m'est un, Madame, dès que l'in
vidu est votre protégé.[4] Vous n'avez qu'à me l'expédier, quand v
voudrez. Je me retiens, en vous parlant à vous-même, et je vous as
que, respectant votre modestie, je ne vous détaille que la moindre pa
de la haute estime et de l'attachement avec lequel je suis, Madame
Cousine, votre fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darm
Eigenhändig.

---

21 233. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN.

Wenig-Mohnau, 29 août 1772.

J'ai reçu votre lettre du 28 de ce mois.[5] Le dérangement
règne dans vos affaires particulières, me fait de la peine, et je suis fâ
que mon service en doive être en partie la cause; mais comme je
pas exigé de vous que vous mangeassiez votre bien à mon service,
que vous fissiez en Angleterre des dépenses qui surpassassent vos appoin
ments, vous sentirez par-là vous-même que vous ne sauriez que v
en prendre à vous du dérangement qui s'est glissé dans vos affaires,
je suis fâché que les circonstances présentes, où je me trouve av

[1] Landgräfin Caroline schrieb, 12. August: „J'attendrai avec le plus grand de
de tranquillité qu'il plaise au destin et à Votre Majesté de me tirer de cet état lét
gique.“ [Darmstadt. Haus- und Staatsarchiv.] Vergl. Nr. 21 172. — [2] Ve
S. 422. — [3] Vergl. S. 347. 348. — [4] Landgräfin Caroline hatte die Verwechsl
(vergl. S. 380. Anm. 4) berichtigt. — [5] Liegt nicht vor.

besoin de sommes assez considérables pour faire face au nécessaire, ne sauraient me permettre de vous aider à remettre vos affaires en ordre.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

21 234. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Wenig-Mohnau, près de Schweidnitz, 30 août 1772.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 18 et 19 de ce mois. Vous avez bien fait de m'informer de l'évènement arrivé en Suède,[1] et je vous sais gré de votre attention à cet égard. Je n'ai encore reçu aucunes nouvelles directes de ce pays de mon ministre à Stockholm, le comte de Dönhoff, de sorte que jusqu'ici je n'ai qu'une connaissance imparfaite de ce qui peut s'y être passé. Et, par cette raison, vous direz au comte d'Osten que, comme vous aviez été le premier qui m'aviez mandé ces nouvelles, et que j'ignorais encore de quoi il s'agissait au juste, il m'était impossible de m'expliquer là-dessus et de satisfaire à sa demande,[2] et que j'attendrais, pour le faire, de connaître préalablement les sentiments et la façon de penser de la cour de Russie sur tout cela.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 235. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STRALSUND.

Schreiben der Königin Ulrike, Löbnitz 25. August: „Depuis que je n'ai eu le plaisir de vous écrire, il s'est passé des évènements qui me mettent dans la situation la plus triste. Je m'adresse à vous, mon cher frère, comme mon ange tutélaire, et vous prie de m'assister de vos conseils dans les deux cas que je vais vous proposer.

Ce fut, il y a trois jours, que le paquebot d'Ystad arriva à Stralsund avec une lettre de mon fils Charles, qui me mandait que la garnison de Christianstadt s'était révoltée contre les états assemblés à la Diète. Le manifeste que j'ai vu, mais que je ne vous envoie point, puisqu'il est en suédois, est clair et ne laisse aucun doute que la révolte ne soit en faveur de mon fils.[3] La lettre de Charles contenait en substance de me prier au nom de Dieu de ne pas passer la mer et d'attendre le résultat de ce qui pouvait s'ensuivre. Il me disait qu'il allait rassembler un corps de troupes, et que ses ordres étaient déjà mis en exécution.

[1] Arnim berichtete, Kopenhagen 19. August, nach den Meldungen des dänischen Gesandten in Stockholm, Baron Güldenkrone, über Vorbereitungen zu einem Staatsstreiche, im besonderen über die Erhebung der Garnison in Christianstadt in Schonen, die Prinz Karl, angeblich auf dem Wege nach Ystad zum Empfange der Königin-Wittwe Ulrike, bewirkt habe (vergl. Nr. 21 235). Gleiche Unternehmungen seien von König Gustav III. in Norrköping und von Prinz Friedrich Adolf in Gothenburg geplant; über deren Ausgang habe man noch nicht zuverlässige Nachricht; „mais, pour en juger d'après les apparences, le coup doit avoir également bien réussi, et si tout l'ouvrage de la souveraineté n'est pas achevé, du moins les premiers fondements en sont posés." — [2] Osten liess, nach Arnims Bericht, Kopenhagen 19. August, den König ersuchen, „de vouloir bien . . . faire découvrir ses sentiments sur cet évènement important et de quelle manière [il] comptait d'y prendre part". — [3] Gustav III.

Imaginez-vous, mon très cher frère, ma frayeur et la situation affreuse da
laquelle je me trouve. Je ne puis que craindre que la jeunesse inexpérimentée de
deux fils aînés, et je prévois, si un coup de cette nature ne réussit pas à leur avanta
toutes les suites malheureuses qu'elle entraînera pour eux. Je commence donc d'avar
à vous demander en grâce votre protection, afin que, si la révolution ne réussit poi
je puisse du moins espérer que sur leurs personnes les états ne portent leurs ma
C'est une mère au désespoir qui se met à vos pieds; je n'ai d'autre ressource qu
vous, mon très cher frère, et si vous daignez m'accorder ma prière, je vous sup p
d'envoyer un courrier à Dönhoff, afin qu'il soit instruit à temps de vos ordres.

Pour moi, j'ai envoyé tous mes équipages en Suède, avant que d'imaginer
tel évènement; je n'ai précisément, et ma fille aussi, que l'habit de voyage; n
carrosses sont depuis huit jours à Ystad, et je ne sais si je dois rester ici ou
devenir. Si la révolution réussit, conseillez-moi, dois-je passer la mer ou atten
quelque temps? si elle manque, dois-je rester à Stralsund, où je suis toujours ex
aux ordres ses états, s'ils croient que leur sûreté dépend de se rendre maîtres de
personne? Enfin, mon état ne se peut concevoir; je n'ai que fort peu d'argent,
plus qu'il ne m'en fallait pour continuer le voyage, et je n'ai rien à attendre
Suède, si la révolution manque. Dans ce cas, je vous enverrai, mon très cher frè
le reste de mes pierreries, dont une partie [est] déjà engagée à Berlin. Je vivrai a
le peu qui me restera, en simple particulière; quand la Fortune est contraire, il n'
que le courage qui puisse la surmonter. Mes enfants sont les seuls qui me déchir
le cœur; je n'ose jeter mes pensées sur l'avenir ni sur le présent sans effroi; au n
de Dieu, mon cher frère, ayez pitié de leur jeunesse, soyez leur père, soyez l
libérateur; c'est une sœur qui vous en conjure, une sœur, prête à répandre la derni
goutte de son sang pour vous et pour eux. C'est tout ce que je puis vous dire."

Mohnau, 30 août 1772.

Ma chère Sœur. Je suis très fâché des nouvelles, ma chère sœ
que vous me donnez. Le Roi va se perdre sans ressource, et il n'y
plus à en revenir. J'ai reçu également un courrier qui me marque q
l'instigation des Français et leur argent ont donné lieu à toute cet
affaire.[1] J'en suis d'autant plus fâché que cette levée de boucli
m'oblige, selon mes traités, à me commettre contre ma famille; c
supposé même que le Roi réussisse dans son projet en Suède, il
s'attirer sur le corps une guerre qui le dépouillera du reste de la Fi
lande, qui l'entamera du côté de la Norvège et partout. Il y a lon
temps que j'ai eu des avis qu'il se tramait quelque chose; le com
Ostermann m'en a fait avertir;[2] mais je n'ai pas voulu le croire, parc
que j'ai cru le Roi trop sage pour entreprendre une telle étourderie.

Je suis bien fâché, ma chère sœur, que je ne puisse rien faire da
tout ceci que vous plaindre; mais je ne prévois que des malheurs qu'
s'attire de gaieté de cœur, faute d'avoir réfléchi aux suites d'une tel
entreprise. Il n'y a pas d'autre parti pour vous que de rester en Pom
ranie jusqu'à l'entière décision de cette entreprise inconsidérée. Si l'
m'avait consulté, je l'aurais nettement déconseillé; mais à présent il n'y
plus rien à faire, et nous n'apprendrons que trop tôt ou des malheu
actuels ou des malheurs qui ne tarderont pas d'arriver.

[1] Vergl. Nr. 21 234. — [2] Vergl. Nr. 21 182. 21 205.

Je vous assure que je suis véritablement affligé de cet esclandre; :ar voilà toutes les mesures que j'avais prises pour vous raccommoder ıvec la cour de Pétersbourg, perdues à tout jamais, et l'existence de ·otre famille, ma chère sœur, exposée plus que jamais à tous les caprices le la mauvaise fortune. Je m'en lave les mains, je vous ai assez averti le ce qui pourrait arriver. J'ai eu le malheur de n'être point cru; à ›résent on me demande des secours, dans un temps où je ne suis pas n état d'en donner. Je ne puis que faire des vœux pour qu'un miracle paise tout ceci, et que vous ne soyez pas tous chassés de la Suède, ans feu ni lieu, ni sans savoir où vous réfugier. C'est le cœur pénétré e chagrin et de douleur que je vous prie de me croire avec toute la onsidération possible, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenındig.

---

21 236. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Wenig-Mohnau, près de Schweidnitz, 30 août 1772.

J'apprends avec chagrin les bruits qui courent au sujet de la Suède;[1] me font une peine infinie, puisqu'il ne pourra qu'en résulter bien des alheurs à ce royaume, au cas qu'ils se vérifient. Tout ce qui m'en t revenu jusqu'ici, ne sont, à la vérité, que des nouvelles vagues, et suis encore sans la moindre particularité là-dessus de votre part, votre rnière dépêche du 14 de ce mois ne faisant aucune mention de rien pareil. Mai si le roi de Suède réalise effectivement le dessein qu'on prête, ce Prince ne devra s'en prendre qu'à lui seul, si des démarches ıu réfléchies de sa part le jettent dans de grands embarras. Il faudra nc voir comment toutes ces choses tourneront. Cependant, quand ıt lui succéderait à souhait en Suède, je prévois pourtant qu'une volution ne pourra qu'entraîner ce royaume dans une guerre inévitable funeste, où nécessairement il succombera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 237. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SONNENBURG.

Mohnau, 30 août 1772.

Mon cher Frère. Tandis que vous [vous] amusez à Sonnenburg[2] e dans les environs, voyez, je vous prie, quelle scène vient d'arriver Suède, dont je suis réellement mortellement affligé. Messieurs nos

[1] Vergl. Nr. 21 234 und 21 235. — [2] Vergl. S. 360.

neveux ont commencé à faire une révolution dans ce pays,[1] dont vous envoie le précis.[2] Ils ne tentent pas moins qu'à renverser to la forme du gouvernement. Je suis allié des Russes et engagé avec e à soutenir la constitution du comte Horn;[3] jugez de l'embarras où c étourdis me mettent. Ma sœur m'en a écrit;[4] mais je sais, à n'en p douter, qu'elle est le premier mobile de toute cette affaire. Si le co manque, je ne sais comment le Sénat les traitera, et si on ne les chasse pas pour toujours du royaume. Si le coup réussit, la Russie jettera f et flamme. On leur prendra la Finlande, les Danois agiront, et l' me forcera, malgré moi, de remplir mes engagements. Quelque arge que la France a payé au Roi, lui a fait tourner la tête et à ma sœ aussi. Je ne vois point ce que tout ceci pourra devenir, et je crai beaucoup que cette malheureuse famille se repentira trop tard de l'i prudence de sa conduite.

Je vous avoue que j'ai le cœur navré de cet esclandre qui arri si mal à propos, d'autant plus que je ne suis pas en état de redres d'aussi grandes sottises que celle que nos neveux font en Suède. S manquent leur coup, les états chasseront toute la famille de chez eu si leur coup réussit, la Russie leur fera la guerre. Je pense à tous l moyens, mais je vous jure que jusqu'à ce moment je n'en trouve auc pour les tirer d'affaires. Faites-moi le plaisir de me dire ce que vo en pensez.

J'ai vu ici Dietrichstein.[5] Les Autrichiens enfantent projets s projets, et, autant que j'en peux juger, ils voudraient que les conférenc de la paix se rompissent, pour chasser les Turcs de l'Europe. Je s avec le plus tendre attachement, mon cher Frère, votre fidèle frère serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Wenig-Mohnau, 30 août 1772.

Pour mon particulier, j'approuve parfaitement l'acte de mon acce tation que le comte de Panin a ébauché pour l'accession de l'Empere a notre triple convention,[6] et que vous m'avez fait tenir à la suite

[1] Vergl. Nr. 21234 und 21235. — [2] Liegt nicht bei. Es handelt sich wa scheinlich um den Bericht Arnims, Kopenhagen 19. August (vergl. S. 431). — [3] Ver Bd. XXIX, 580. — [4] Vergl. Nr. 21235. — [5] Vergl. Nr. 21238. — [6] Panin hat nach Solms' Bericht, die Entwürfe für die ausdrückliche Beitrittserklärung Kai Josephs zu den Verträgen (vergl. S. 414) und für die Erklärung von deren Annah durch Russland und Preussen aufgesetzt, „pour gagner du temps et pour faire sen au prince Kaunitz qu'on regarde l'accession de l'Empereur comme nécessaire p l'accomplissement de la négociation et pour ne point donner, enfin, à ce minis occasion de remettre cette formalité à la longue et de l'éluder peut-être avec le temp

votre dépêche du 11 de ce mois. J'ai déjà ordonné à mon département des affaires étrangères d'avoir soin de son expédition,[1] et, dès que je l'aurai signé, je ne tarderai point de vous l'adresser tout de suite.

En attendant,[2] j'ai vu, il y a quelques jours, à Neisse le comte de Dietrichstein,[3] qui, je crois, a été envoyé pour sonder le terrain. Voici ce que j'ai pu combiner de toutes les choses qu'il m'a dites. Je vois clairement que l'Empereur et Lacy ne sont pas contents de ce bout de la Pologne qu'ils obtiennent. Ils voudraient chasser le Turc de l'Europe et s'attribuer toute la partie de la Hongrie qui se trouve à la rive gauche du Danube. Pour cette fin, ils seraient bien aises de voir les conférences de Fokschani rompues, pour seconder les Russes à expulser les Turcs de l'Europe, et, dans ce cas, ils consentiraient peut-être à leur laisser la Moldavie et la Valachie. Je crois qu'ils auraient bien envie de se liguer, pour cet objet, avec la Russie; mais la crainte qu'ils ont, que les Français et Espagnols ne leur fassent une diversion en Italie et en Flandre, les oblige de recourir à moi, et, pour me mettre de leur parti, ils renonceraient à tous les avantages qui leur ont été stipulés en Pologne en faveur de la cession du cours de la Warthe et de tout ce que je voudrais m'approprier au voisinage de la Silésie. J'ai été curieux de savoir ce que l'on prétendait faire de la Grèce, mais ils n'y ont pas encore pensé jusqu'ici.

Je souhaite donc que le comte Orlow conclue la paix avec les Turcs; mais, si cela n'a pas lieu, nous verrons une nouvelle scene s'ouvrir, et cela vise à un traité d'alliance, par lequel probablement la cour de Vienne se propose de régler tout avec ses nouveaux alliés.

Je me suis contenté d'entendre tranquillement tout ce qu'on m'a dit, et j'ai répondu que tout cela était des choses possibles qui pourraient s'exécuter, si on voulait s'entendre et agir de bonne foi; mais qu'il fallait préalablement consulter l'impératrice de Russie sur tous ces articles.

On a paru content de ma réponse, et je ne doute nullement que le prince Lobkowitz n'ait sondé également la cour de Russie sur ce sujet; en tout cas, on peut compter sur ces nouvelles-ci, qui sont authentiques, et ce qui m'a fait le plus de plaisir dans ces ouvertures, c'est que le comte Dietrichstein n'a pu, en aucune manière, dissimuler la mauvaise intelligence et la méfiance qui règne actuellement entre sa cour et celle de Versailles. Il faut voir à quoi tout cela mènera; le congrès de Fokschani décidera probablement de la tournure que prendra la politique de la cour de Vienne.

Mais je ne saurais vous dissimuler, à cette occasion, que j'ai grand sujet de soupçonner que cette cour se trouve partagée, à l'heure qu'il est, en deux partis. L'Empereur et Lacy ont un système à part, et

[1] Vergl. S. 437. — [2] Dieser und die folgenden drei Absätze, bis zu den Worten: „de la cour de Vienne", sind nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs von der Cabinetskanzlei obigem Erlasse eingefügt worden. — [3] Vergl. S. 424.

l'Impératrice-Reine, avec le prince de Kaunitz, un autre. Ce dernier ministre est cependant encore flottant entre les deux partis, et tantôt il se range de celui de l'Empereur et tantôt de celui de l'Impératrice-Reine; de sorte que je ne saurais vous assurer positivement si ce que le comte de Dietrichstein m'a dit, doit être regardé comme le sentiment de tout le Conseil de la cour de Vienne ou seulement de l'Empereur et de son parti.

Quoi qu'il en soit, ce précis pourra fournir au comte de Panin quelques lumières ultérieures dans la négociation du prince de Lobkowitz, et, pour cet effet, vous aurez soin de le lui communiquer confidemment *in extenso*. Il se peut très bien, ainsi que je l'ai observé, que cette cour vît avec plaisir que les conférences de Fokschani fussent rompues, et vous y trouverez des motifs assez plausibles pour lui attribuer de pareilles vues. Peut-être le prince de Lobkowitz même, si l'on le sondait adroitement sur cet article, ne pourrait-il pas le dissimuler entièrement et ne point s'empêcher de laisser échapper quelques mots qui pourraient répandre plus de jour sur les vues secrètes de sa cour. J'en abandonne donc le soin au comte de Panin et suis bien curieux d'apprendre, en son temps, comment le prince de Lobkowitz se sera expliqué sur ce sujet.

En attendant, je viens d'apprendre de bien fâcheuses nouvelles de Suède, et qui me font une peine infinie. On me parle de quelques nouvelles brouilleries qui y sont arrivées;[1] mais comme ce n'est qu'en gros qu'on m'en fait part, sans entrer en aucun détail, je me réserve de vous en écrire plus amplement après mon retour à Potsdam. Je compte d'y arriver le 4 de septembre, et dans cet intervalle, j'espère d'apprendre de vous comment la Russie envisage cette nouvelle scène, et d'être aussi à même, par les rapports ultérieurs et détaillés que j'en attends de Stockholm, de vous dire naturellement ce que j'en pense.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 239. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 25. August: „Votre Majesté aura vu, par une des dernières dépêches du comte de Solms,[2] que le projet de marier le grand-duc de Russie avec une princesse de Darmstadt, rencontre de grands obstacles. La réponse ci-jointe que je viens de recevoir du baron d'Asseburg, confirme ces difficultés. Au défaut d'un chiffre, il l'a écrite d'un style obscur et enveloppé,[3] mais à travers duquel je crois cependant entrevoir que ces difficultés ne viennent pas de lui, qu'il a

[1] Vergl. Nr. 21234 und 21235. — [2] Vergl. S. 422. — [3] Asseburg hatte, „Meisdorf près d'Aschersleben" 14. August, dem Grafen Finckenstein geantwortet: „Appellé, non à conduire la plus importante affaire du temps, mais à la mettre seulement en train; non à décider la volonté de ceux auxquels il appartient de la terminer par leur choix, mais à mettre simplement un jour vrai dans les motifs de leur résolution, mon devoir est de m'en tenir aux bornes étroites qu'on m'a posées." Vergl. S. 390.

même travaillé à faire réussir cette affaire, et qu'il a été traversé dans sa négociation, et il se pourrait bien que ce fût un gentilhomme russe de la cour du Grand-Duc qui doit s'être arrêté quelque temps à Darmstadt, et qui est attendu ici, qui eût fait des rapports défavorables aux princesses filles du Landgrave régnant.

Un évènement qui pourrait avoir des suites bien plus fâcheuses, est celui de la révolution qui vient d'éclater en Suède, et dont le chambellan d'Arnim a donné la première nouvelle à Votre Majesté.[1] Il faudra attendre les lettres de Suède de la poste prochaine pour voir si l'entreprise aura également réussi du côté de Gothembourg et de Norrköping.[2] Les avis préalables que le comte d'Ostermann en a eus,[3] donnent lieu de le présumer, et comme c'est un coup de main, que le roi de Suède ne voudra pas s'arrêter en si beau chemin, et qu'il sera probablement question du renversement de la constitution de 1720, la cour de Russie aura un prétexte très fondé de s'y opposer. Elle ne manquera pas de réclamer le *casus fœderis* du dernier traité d'alliance,[4] et quelque succès que l'entreprise ait dans le commencement, la cour de Suède pourrait bien avoir lieu de la regretter par la suite du temps. Ce sont les premières idées que la lecture des lettres de Copenhague m'a fait naître, et que je prends la liberté de soumettre aux lumières de Votre Majesté.

Il me revient, au reste, que Sa Majesté la reine douairière de Suède est encore en Poméranie, dans les terres du sénateur comte de Schwerin, et qu'elle a voulu s'y arrêter une quinzaine de jours. Je suppose que c'est pour y attendre le dénoûment de la révolution qu'on méditait à Stockholm, et dont elle aura sans doute été informée."

[Wenig-Mohnau, 30 août 1772.]

Votre rapport du 25 d'août m'étant bien entré, je vous dirai d'abord, à l'occasion de la réponse du baron d'Asseburg, que je vous renvoie ci-jointe, qu'il conviendrait que vous lui fissiez parvenir un chiffre, pour continuer avec lui votre correspondance, qui pourra peut-être me servir à faire réussir le mariage en question.

La révolution qui vient d'arriver en Suède, me cause un vrai chagrin. La sottise est grande. La Reine ma sœur m'a écrit là-dessus par estafette.[5] Elle n'en est aucunement mêlée et se trouve dans un grand embarras; mais comment l'en tirer? Supposé même que la révolution en Suède réussisse pour le moment, il est à savoir si elle se soutiendra et si la nation ne voudra se servir de ce prétexte pour renvoyer les princes, qui, en ce cas, seront, sans doute, fort en peine de savoir où tourner; et voilà, la sottise une fois faite, ce que j'aurai à répondre à la Reine ma sœur.

Quoique j'aie lieu de supposer que le comte Solms vous aura déjà fait parvenir, avec sa dépêche du 11 de ce mois, le projet que le comte Panin a ébauché pour l'acte de l'accession de l'Empereur à notre convention,[6] j'ai bien voulu, pour plus de sûreté, vous l'envoyer, afin que vous l'examiniez et fassiez expédier ensuite l'acceptation de ladite accession en conformité du projet que le comte Panin a également remis au comte Solms, et que, pour cet effet, je fais aussi joindre à la présente, avec un précis de la conversation que j'ai eue en dernier

[1] Vergl. Nr. 21 234. — [2] Vergl. S. 431. — [3] Vergl. Nr. 21 182 und 21 205. — [4] Vom 23. October 1769. — [5] Vergl. Nr. 21 235. — [6] Vergl. S. 434.

lieu à Neisse avec le comte de Dietrichstein, et dont je donne connaissance au comte de Solms.[1]

Quel esclandre que cette révolution en Suède! Ma bonne sœur a tripoté dans toute cette affaire. Cet officier qui lui fut envoyé par le Roi,[2] lui en a apporté le plan. Le comte Schwerin, qui allait à Berlin de Sanssouci,[3] s'y est rendu pour y engager les brillants de la Reine[4] et compléter la somme dont le Roi avait besoin. Elle [ne] s'est si longtemps arrêtée en Poméranie que pour voir l'issue de sa cabale, et à présent elle est dans des transes affreuses. Je lui ai écrit tout net ce que je pensais sur tout ceci.[5] Elle va se perdre avec sa famille, mais ce n'est pas ma faute: *tu l'as voulu, George Dandin!*

Federic.

Nach dem Concept; der in der (nicht vorliegenden) Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

21 240. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Wenig-Mohnau, 30 août 1772.

Votre dépêche du 14 de ce mois ressemble très bien aux précédentes; elle est fort intéressante,[6] et je suis très satisfait des efforts que vous faites pour les rendre telles. Continuez toujours de même. Je n'y puis pas répondre amplement à présent, et mes occupations ici ne me le permettent point; mais je le ferai à mon retour à Potsdam.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 241. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.

Mohnau, 31. August[7] 1772.

Es ist Mir ganz lieb gewesen, aus Euerem Bericht vom 2. dieses zu ersehen, dass die russische und türkische Minister, nachdem sie ihre Visiten geendiget, ohnverzüglich in Conferenz zu treten gesonnen gewesen.

Dasjenige, so Ihr hiernächst Mir von des österreichischen Ministers Betragen vermeldet,[8] bestärket Mich in den Gedanken, dass die Oester-

[1] Vergl. Nr. 21 238. — [2] Vergl. S. 261. — [3] Während des Besuches der Königin-Wittwe Ulrike in Sanssouci während der ersten Hälfte des Juli. — [4] Vergl. S. 432. — [5] Vergl. Nr. 21 235. — [6] Jeanneret de Dunilac berichtete, dass, solange Bute Einfluss habe, ein Ministerwechsel keine Aenderung des Systems bedeute, dass die Nation indessen mit seiner auswärtigen Politik sehr unzufrieden sei und daher ein Systemwechsel bei günstiger Gelegenheit nicht allzu schwer zu erreichen sein werde. — [7] Vom 31. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 236. — [8] Zegelin berichtete, dass Thugut sich gegen die russischen Bevollmächtigten „bis dato noch sehr geschlossen" halte, dagegen mit Osman Effendi eine fünfstündige Unterredung gehabt habe, „welches den russischen Ministres etwas sonderbar vorgekommen".

reicher vielleicht gerne aus Nebenabsichten sehen möchten, dass der Congrès aufgehoben würde.[1] Ihr werdet dagegen immer wohl thun, die türkischen Minister unter der Hand und ohne Euch mit dem österreichischen Gesandten zu compromittiren, zu pressiren, dass sie die gegenwärtige günstige Gelegenheit zur Herstellung des Friedens nicht fahren lassen und verscherzen möchten.

Friderich.

Nach dem Concept.

21242. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Mohnau, 31 août 1772.

Vos deux dépêches du 12 et du 22 de ce mois et celle du major de Zegelin,[2] qui était jointe à la première, me sont bien entrées, et vous aurez soin de lui faire parvenir l'incluse[3] par la première bonne occasion qui s'y présentera. Je suis bien aise de savoir que le congrès de Fockschani ait pris son commencement, et qu'il y ait lieu de se flatter qu'il ira bon train.

Je compte, d'ailleurs, que le pli que prennent actuellement les affaires, servira beaucoup à faire revenir les Polonais de leur hauteur et de l'illusion qu'ils se plaisent à se faire, en pensant que les circonstances pourraient s'embrouiller en leur faveur, pendant qu'il y a trois armées en Pologne qui sauront toujours s'y faire respecter et y faire tourner les choses au gré de leurs cours. Prenez seulement encore quelque peu patience. Vous verrez comment les choses seront terminées plus tôt que vous ne le pensez, après que la triple convention vient d'être conclue, et que la prise de possession aura probablement lieu vers la mi du mois prochain de septembre.

Der König erwartet die Anzeige Benoîts, wo Saldern das ihm bestimmte Geldgeschenk in Empfang nehmen will (vergl. S. 412), und verheisst Freipässe für den Transport des Gepäckes von Saldern durch preussisches Gebiet.

Federic.

P. S.

J'oubliai de vous dire que ce sera le sieur de Stackelberg, ministre de Russie en Espagne, qui relèvera le sieur de Saldern à Varsovie.

Nach dem Concept.

21243. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Mohnau, 1er septembre 1772.

Il m'a fait une peine infinie de voir par votre dépêche du 26[4] d'août que l'Empereur paraît souffrir, depuis quelques jours, davantage des

[1] Vergl. S. 435. — [2] Vergl. Nr. 21241. — [3] Vergl. Nr. 21241. — [4] In der Vorlage verschrieben: „28".

suites de sa chute[1] qu'on ne devait s'y attendre, et je souhaite sincèr ment que Sa Majesté Impériale puisse en être retablie promptement le soit déjà, quand cette dépêche vous parviendra, et vous ne manquere pas, quand l'occasion s'en présentera, de témoigner à ce Prince à q point l'accident qui lui était survenu, m'affectait, et la part sensib que je prenais à tout ce qui avait du rapport à sa précieuse santé.

J'ai vu, d'ailleurs, avec plaisir par votre susdit rapport que la co de Vienne était intentionnée de s'allier plus étroitement avec moi la cour de Russie,[2] et j'ai été, il y a longtemps, d'opinion qu'un system patriotique serait le plus convenable pour la conservation de la paix e Europe.[3] En effet, les difficultés qui peuvent se former au momer présent, ne sont proprement à considérer que comme des bagatelles q ne sauraient mettre empêchement aux grandes affaires.

Quant à la négociation qui se traite à Fokschani, j'ai donne le mêmes ordres à mon ministre le sieur de Zegelin que ceux que vo me marquez avoir été donnés à celui de la cour où vous êtes;[4] et pense qu'il n'y aura plus guère de difficultés à surmonter. Seulemer direz-vous au prince de Kaunitz qu'il était tout des plus avérés que le cours de Versailles et de Londres se donnaient de grands mouvemen à Constantinople pour y contrecarrer la paix, et qu'elles faisaient er visager à la Porte les affaires de Pologne comme très dangereuses a se intérêts; que j'avais lieu de croire que le prince Kaunitz donnerait cet égard des ordres au sieur Thugut de tâcher de faire comprendr aux Turcs qu'il n'y avait rien à changer à ce qui avait été conven entre nous en Pologne.

Mais, pour revenir à l'alliance qui pourrait, en son temps, êtr convenue entre moi et la cour de Vienne, il serait à désirer que no deux cours s'entendissent amiablement et se concertassent de bonne fo entre elles sur certains articles qui, avec le temps, pourraient contribue à refroidir l'amitié qu'elles auraient contractée, comme, par exemple le cas existant que la maison d'Autriche voulût faire valoir ses préten tions sur le Véronais et autres à la charge de la république de Venise sur la Bavière et cætera.

Que dit-on à Vienne de l'étrange esclandre qui vient de se fair en Suède?[5] Ne croit-on pas que c'est encore une machination de Français?

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift de Cabinetskanzlei.

---

[1] Nach Edelsheims Bericht vom 19. war der Kaiser am 17. August auf de Jagd vom Pferde gestürzt. — [2] Edelsheim berichtete, dass Golizyn beauftragt se „de faire au prince Kaunitz . . . des insinuations relativement à une prochain alliance . . .; Kaunitz est convenu avec lui que cette alliance servirait au bien d l'humanité et à l'affermissement de la tranquillité générale, et que, si nos trois cour

21 244. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Mohnau, 1er septembre 1772.

Ma chère Nièce. Ah! que vous êtes aimable, ma chère enfant, de nous avoir donné un petit Stathouder[1] bien robuste, fort et bien portant. Si cela se pouvait, je vous en aimerais davantage; enfin, jusqu'ici vous vous acquittiez à merveille de tous vos devoirs, et vous ne donnez à vos parents que des sujets de satisfaction. Moi qui me regarde comme votre père, je suis tout fier du petit-fils que vous me donnez; cet enfant, tout enfant qu'il est, augmentera, ma chère, votre considération et celle du Stathouder en Hollande. Je m'en réjouis beaucoup, et soyez persuadée que cela nous facilitera les moyens de nous revoir. Il s'en est fallu peu que je n'eusse embrassé M. de Heyden, lorsqu'il m'annonça ce matin cette nouvelle. Prenez, ma chère enfant, bien soin de votre santé, et soyez persuadée qu'aucun père n'aime plus sa fille unique que je vous aime et vous considère, étant avec toute la tendresse possible, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

21 245. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STRALSUND.

Königin Ulrike schreibt, Stralsund 30. August: „Je viens, dans ce moment, de recevoir un courrier du Roi mon fils avec la nouvelle de la révolution en sa faveur.[2] Tout s'est passé, grâce au Ciel, sans le moindre tumulte ni sans aucun sang répandu. La ville et la garnison de Stockholm ont secoué le joug des états. Mes deux fils cadets ont fait prêter hommage au Roi leur frère, l'un dans la Scanie, Westrogothie, Blekinge, Halland et les autres provinces, le cadet en Ostrogothie, Néricie, Sudermanie, Wermeland; enfin, le Roi m'a donné la régence de la Poméranie, tant civile que militaire, et je compte demain lui faire rendre un nouvel hommage.

Je suis persuadée, mon très cher frère, de votre amitié que cette nouvelle ne vous sera pas désagréable; vous acquerrez un ami dans le Roi mon fils, qui se fera toujours un plaisir de conserver la bonne harmonie. J'espère que la Russie voudra laisser jouir mon fils tranquillement du gouvernement de ses États; mais si elle pouvait penser à l'inquiéter, je me flatte que vous tâcherez d'éloigner d'elle toutes les pensées qui pourraient lui faire ombrage. Le Roi mon fils ne demande que la paix et l'union avec les puissances voisines, et ce ne sera pas lui qui sera l'agresseur. Votre amitié me garantit, mon cher frère, vos bons offices, et mes sentiments vous sont trop connus pour jamais douter qu'ils puissent s'aliéner."

étaient réunies, il n'y avait pas de puissance en Europe qui oserait remuer; enfin, qu'on n'y voyait plus de difficultés." — 3 Vergl. Bd. XXIX, 41. Anm. 3. — 4 Vergl. Nr. 21 226. Edelsheim berichtete: „Thugut a eu ordre de ne plus insister sur son admission aux conférences, supposé qu'il parvienne pareil ordre de la part de Votre Majesté au sieur de Zegelin." — 5 Vergl. Nr. 21 235 und 21 239.

[1] Erbprinz Wilhelm war am 24. August geboren. — [2] Am 18. und 19. August.

In einem Postscriptum fügt sie hinzu: „Dans ce moment, le général Ram vient comme courrier de la part du Roi. Tout est fini, tout est terminé. Les ét ont souscrit la forme de gouvernement de Gustave-Adolphe et sont séparés; person ne s'y est opposé. J'espère que la modération du Roi ne contribuera pas pe tranquilliser la Russie. Je vous prie, mon cher frère, de vouloir bien y emplo vos bons offices."

[Potsdam] 4 septembre 1772.

Ma très chère Sœur. Voilà un danger éminent de passé, ma chè sœur. Je vous avoue que, si le coup de vos fils avait manqué, q j'aurais échoué avec le peu de crédit que je puis avoir pour les reti de l'abîme dans lequel ils seraient tombés. Mais malgré ce petit ava tage, je suis bien loin de vous féliciter sur l'évènement qui vient changer la forme de gouvernement en Suède, parceque j'en prév toutes les fâcheuses suites. La Russie et le Danemark ne souffriro jamais que les choses restent sur ce pied; ils réclameront nos trait et je serais forcé, ayant signé, il y a cinq ou six ans, cet acte,[1] de remplir et de combattre contre mon propre sang. Vous ne saur croire combien la seule idée d'une chose pareille m'est odieuse; ma voilà le cas où vos fils me mettent par leur étourderie.

J'ai pensé au moyen de conjurer cet orage, et je n'en trouve poi d'autre que de mettre la chose en négociation. C'est en ce sens qu peine arrivé ici, j'ai fait une grande dépêche qui part pour Pétersbourg Je vous parle avec toute la candeur possible. Il faut que le Roi désiste de la souveraineté; que la forme du gouvernement soit remi sur le pied où le comte Horn l'a établie,[3] par lequel le Roi gagne e core beaucoup; et si la négociation ne peut produire de tels effe attendez-vous à une guerre qui abîmera la Suède et vous plongera, vo et vos enfants, dans des malheurs affreux: Les Russes d'un côté, l Danois de l'autre et moi-même que votre fils forcera d'agir contre lu figurez-vous la Finlande subjuguée par les Russes et érigée en duc séparé de la Suède; ce qu'en écornera le Danemark, et le mal qu malgré moi, je serais forcé de vous faire. D'où viendront les moye pour s'opposer à une ligue si formidable? Et si la Suède succomb selon toute apparence, quelles dures lois ne lui prescrira-t-on pas? Po l'amour de vous-même, pour celui de votre famille et d'un pays do vous êtes reine, conjurez cet orage, ma chère sœur, tandis qu'il en e temps, et modérez le feu de ces jeunes gens qui courent à leur pert si vous ne les arrêtez par vos sages conseils. Je comprends bien q la chose n'est pas facile, mais le danger menace de près, et c'est seul moyen de l'éviter.

Je ne vous écrirais pas des choses aussi désagréables, si le pé n'était pas évident. Cette guerre des Turcs va finir, et il n'y a pas lo de cette année à la prochaine. Voici le moment où encore je pu

[1] Vergl. Bd. XXIX, 580. — [2] Vergl. Nr. 21247. — [3] Die Verfassun von 1720.

ous aider; si vous le laissez passer, tous mes efforts deviendront in-tiles, car l'impératrice de Russie n'oubliera pas la cruelle façon dont : Roi l'a jouée, en lui faisant accroire qu'il voulait faire un tour à étersbourg,[1] tandis qu'il était occupé à renverser une forme de gouernement garantie par elle et par ses prédécesseurs.

Voila de dures vérités, mais je me flatte, ma chère sœur, que vous ie les pardonnerez, en faveur de ma sincérité et de la tendresse pleine e considération, avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle ère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenındig.

21 246. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 septembre 1772.

Vos dépêches du 18, 21 et 22 d'août dernier me sont parvenues. ous pouvez bien vous imaginer que les nouvelles qu'elles renferment ι sujet de l'évènement arrivé à la cour où vous êtes,[2] ne me sont illement agréables, et qu'elles me causent un chagrin sensible. J'appréınde fort que la démarche inconsidérée que le roi de Suède vient de ire, ne plonge ce Prince et tout son royaume dans une guerre dont est difficile de prévoir l'issue.

J'approuve en attendant, pour le moment présent, les mesures de nduite dont vous êtes convenu avec le ministre de Russie.[3] J'ai écrit r-le-champ à Pétersbourg par rapport à cette révolution;[4] mais j'ignore quelle façon on l'envisagera. Une puissance ne saurait agir seule ns cette rencontre, il faut qu'elles soient préalablement d'accord làıssus entre elles; et, pour cet effet, vous ferez bien de rester, avec le nistre de Russie, aussi longtemps dans une parfaite inaction jusqu'à que l'on soit instruit de la façon de penser de sa cour sur cet article.

Nach dem Concept.

Federic.

21 247. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 14. August: Panin schlage dem König vor, Benoît ıı dem Pacificationsplan[5] zu unterrichten, „en lui ordonnant de se concerter avec

[1] Vergl. S. 413. — [2] Vergl. Nr. 21 245. Am 4. September dankt der König ı Baron Arnim für seine Berichte vom 22. und 25. August über den Staatsstreich stavs III., mit dem Zusatz: „Je ne saurais m'expliquer sur les conjonctures présent en Suède qu'après que je me serai préalablement concerté là-dessus avec cour de Russie.“ — [3] Dönhoff war nach seinem Berichte, Stockholm 22. August, Erwartung näherer Weisungen mit Ostermann dahin übereingekommen, „que nous tinuerons à paraître à la cour, et même que nous verrons le nouveau ministère le Roi pourra nommer, sans cependant lui parler d'affaires.“ — [4] Vergl. Nr. 21 247. — [5] ergl. S. 85.

le baron de Stackelberg, après son arrivée, sur les moyens de le mettre en exécut
Panin hat darauf dem Grafen Solms die Meldung Golizyns mitgetheilt, „que l'Empe
en s'entretenant avec un de ses affidés sur la situation présente des affaires, ava
qu'il ne comprenait pas la politique des deux cours impériales de vouloir s'unir
dépouiller la Pologne de concert; que, dans le fond, ce n'était pas leur vér
intérêt d'affaiblir ce royaume; que dans le partage qu'on en faisait, il n'y ava
le roi de Prusse seul qui y gagnait, par l'arrondissement de ses États et une aug
tation considérable de puissance, et que, selon lui, il aurait été beaucoup plus a
tageux aussi aux deux cours impériales de conserver la Pologne, comme elle
été toujours, et de s'entendre pour faire leur convenance aux dépens des T
Le prince Golizyn garantit la vérité de l'avis qu'il donne. Il mande, outre cela
l'Impératrice-Reine avait une répugnance extrême à entendre parler de cet arra
ment en Pologne, qu'elle n'y prenait non plus aucune part, et qu'elle avait r
toute la conduite de cette négociation à l'Empereur son fils et au prince Ka
Cet avertissement ne pouvant qu'affaiblir beaucoup la confiance dans les sentim
de la cour de Vienne, qui, par la diversité dans les opinions qui y règne, pe
être exposés, à tout moment, à des changements, le comte Panin sent la néce
d'être sur ses gardes avec elle et d'observer toutes ses démarches, pour ne pa
laisser détourner de la route qu'on s'est proposé de suivre. Pour cet effet, il a d
au prince Golizyn des instructions très précises, pour l'exciter à la plus gr
vigilance, et il n'a pas fait de difficulté de me les communiquer pour les env
à Votre Majesté, comme j'ai l'honneur de le faire par la pièce ci-jointe;[1] et co
il lui recommande, entre autres, de vivre dans la plus parfaite intimité avec le mi
de Votre Majesté, il se tient assuré qu'Elle voudra bien enjoindre aussi au b
d'Edelsheim d'user de la même franchise envers le ministre de l'impératrice de Ru
afin qu'en s'entre-communiquant le résultat de leurs recherches et de leurs o
vations, ils soient en état, pour tout temps, de tracer à leurs cours des tableaux
et fidèles de la situation des choses."

Panin bittet ferner den König um eine Weisung an Zegelin, bei den T
Vorstellungen zu Gunsten des baldigen Friedensschlusses zu erheben.

„Après nous être entretenus longtemps sur le chapitre de la cour de Vie
le comte Panin me dit qu'il avait encore à me parler de nouvelles cabales q
formaient en Europe à l'instigation de la France, qui paraissaient combinées
les intrigues qu'elle continuait de jouer à la Porte pour l'engager à susciter t
sortes de difficultés pour reculer la paix, et qui venaient de la part du roi de Su
C'est par la correspondance originale, interceptée entre le duc d'Aiguillon et le
de Vergennes à Stockholm, qu'on a découvert que Sa Majesté Suédoise avait dem
à cet ambassadeur français de lui fournir de l'argent pour faire réussir une révol
que Sa Majesté avait préparée elle-même, pour faire changer la forme présente
gouvernement suédois." Die Revolution hätte im Juli in Finnland ausbrechen so
Da in Folge neuer französischer Zahlungen die Ausführung des Planes zu befürc
stehe, bittet Panin den König, „de vouloir faire faire des représentations amiable
sérieuses au roi de Suède pour le faire désister de tout projet de changement
la forme du gouvernement de son royaume. Votre double qualité de proche pa
de ce Prince et de puissance très respectable dans le Nord vous donnant un droi
lui parler d'un ton énergique et persuasif, le comte Panin estime qu'après avoir ép
les arguments qui peuvent être pris de la liaison du sang, Votre Majesté pou
ensuite, en prenant le ton de roi, réussir plus facilement qu'aucune autre puiss
voisine à lui faire abandonner un projet aussi dangereux par ses suites pour le roya
de Suède et pour sa propre personne, en lui faisant considérer surtout l'in
immédiat que Votre Majesté même, la Russie et le Danemark prenaient à la con
vation de la constitution présente du royaume de Suède, et que les engagem

[1] „Projet de la lettre de S. E. M. le comte Panin à S. E. M. le prince Gol
à Vienne, Pétersbourg juillet 1772" (ohne Tagesdatum).

ciproques dans lesquels les trois cours se trouvaient réunies à cet égard, ne leur rmettaient pas de regarder avec indifférence les tentatives qui seraient faites pour changer."

In einem Postscriptum II berichtet Solms: „L'absence du comte Grégoire Orlow a eu un effet, à la vérité très naturel, mais inattendu cependant, celui que Majesté Impériale a appris à se passer de lui, à changer de sentiment à son égard à placer sa faveur sur un autre objet. Un lieutenant des gardes à cheval, nommé assiltschikow, que le hasard avait fait envoyer, à son tour, ce printemps à Zarskoe lo pour y commander le petit détachement, qui devait y être de garde, pendant e la cour y demeurait, s'est attiré l'attention de sa souveraine . . . En attendant ferai mon possible pour découvrir tout ce qui pourra vous intéresser, Sire, de savoir. ur le présent, j'oserais croire qu'il serait superflu d'employer le grand ordre de tre Majesté.[1] Ce serait, selon moi, le hasarder et le donner, sans qu'il en revienne moindre utilité."

Solms berichtet, Petersburg 18. August: „Le projet de manifeste pour les angements en Pologne, tel qu'il a été dressé par le prince Kaunitz, ayant été prouvé par Votre Majesté,[2] le comte Panin n'a plus fait la moindre difficulté de conformer également, et il nous a déclaré, au prince de Lobkowitz et à moi, que Majesté l'impératrice de Russie l'acceptait en entier, sans trouver nécessaire d'y e le moindre changement. Les trois cours étant ainsi parfaitement d'accord sur t, il a proposé de fixer la prise de possession plus précisément entre le 1er et le de septembre prochain, vieux style, ce qui revient entre le 12 et le 18 selon le re, et d'écrire à nos souverains pour les prier de donner à leurs ministres à rsovie les ordres de convenir entre eux et avec l'ambassadeur de Russie pour choisir des jours susdits pour faire en commun au roi et à la république de Pologne la laration des intentions des trois cours, en leur remettant, chacun de la part de la sme, ce manifeste sur lequel nous venons de nous accorder, et que Leurs Majestés lussent bien faire expédier des exemplaires de ce même manifeste à toutes les rs où se trouvaient de leurs ministres, en leur enjoignant, en même temps, de se certer, chacun avec ceux des deux autres puissances contractantes qui s'y trouaient, pour le remettre ensemble et dans un même jour à la cour de leur résidence mune. Pour ce qui regarde la Porte, le comte Panin était de l'opinion de ettre entièrement à Votre Majesté et à la cour de Vienne de lui faire part de re arrangement, dans le temps et de la manière qu'elles le jugeraient à propos. est convenu qu'il ne serait pas mal de ne pas trop différer de le lui communiquer, squ'elle en était pourtant déjà prévenue, et qu'il serait bon de lui faire remarquer tôt l'union qui subsistait entre les trois cours sur ce sujet; ce qui l'engagerait t-être à faire des réflexions sur celle qui pourrait encore avoir lieu sur d'autres."

Potsdam, 4 septembre 1772.

Comme je viens, à mon retour, de recevoir deux de vos lettres c des dépêches très importantes, pour plus d'ordre je vous répondrai matière :

1° sur le concert intime de nos ministres,

2° sur la cour de Vienne,

3° touchant mes ordres à Zegelin relativement au congrès,

4° sur les affaires de Suède,

5° sur votre dernière lettre relativement au manifeste et à la prise d possession, et

6°, enfin, au sujet du nouveau favori.

[1] Den für Gregor Orlow bestimmten Schwarzen Adlerorden (vergl. S. 423). — ergl. S. 374.

1° Je donnerai des ordres réitérés à mes ministres, tant à Vie qu'en France, Hollande, Angleterre, Suède et Danemark, d'entreten plus étroite liaison avec ceux de Russie pour se communiquer r proquement tout ce qui pourra parvenir à leur connaissance.[1] Il déjà reçu cette instruction, et j'espère que les ministres de Russie cours étrangères entreront de même dans les idées du comte Panin, cet accord est d'une nécessité absolue.

2° Je vous ai déjà donné quelques éclaircissements relativemen la cour de Vienne, mais je crois, entre nous soit dit, que le pri Kaunitz, qui gouverne la barque, n'est pas toujours de l'avis de l'I pereur et de Lacy, et qu'ainsi nos affaires continueront d'aller leur tr à moins que le congrès de Fokschani ne se rompe, d'où il pour résulter que l'Empereur reprît son plan sur la Hongrie, à peu près d le sens que je vous l'ai détaillé.[2]

3° Je n'ai pas attendu[3] votre lettre pour instruire Zegelin de qu façon il doit intimider la Porte pour la pousser à la paix; et com actuellement je suis obligé de lui mander de quelle façon lui et l' trichien doivent notifier à la Porte notre prise de possession en Polo je tirerai de là même des arguments à montrer tout le danger au ils s'exposent, s'ils n'acceptent pas le parti que la Russie leur offre.

4° L'article de la Suède est bien plus embarrassant que tous autres. Vous saurez, sans doute, la révolution qui vient d'arriver Suède.[5] Tout est fait, et les représentations que je pourrais faire, a veraient après coup. Il ne s'agit donc plus du passé, mais de n concerter avec la Russie sur nos démarches futures. Je vous dis d mon avis pour en rendre compte au comte Panin. Je vous avoue q je suis parent de ces jeunes gens, et que leur conduite me fait peine infinie; c'est pourquoi et en faveur de leur mère, qui n'est po mêlée en tout ceci, [que] je pense aux moyens de rajuster la sott qu'ils ont faite. Voici ce que je propose: que le ministre de Rus le mien et le danois demandent une audience du roi de Suède d laquelle ils lui exposent qu'étant garants de la forme de gouvernem établie l'année 1720, nous le priions de se désister du projet qu'i formé, de mettre cette affaire en négociation et de rétablir, à la lett la forme de gouvernement du comte Horn;[6] que son refus nous réduir à la dure nécessité de remplir nos engagements, et que nous serio fâchés, apparentés comme nous le sommes tous avec lui, à être obli de recourir à des mesures fâcheuses dont il pouvait lui-même envisa quelles seraient les tristes suites. Si cette affaire tourne en négociati je pourrai l'appuyer par mon ministre, en remontrant au Roi dans q

[1] Demgemäss Cabinetserlass, Potsdam 4. September, an Dönhoff, Arn Borcke, Thulemeier und Benoît; entsprechende Weisungen sind den Erlassen an Ed heim, Goltz (vergl. Nr. 21 248 und 21 252) und Jeanneret de Dunilac vom 4. Septem (vergl. S. 451. Anm. 4) eingefügt. — [2] Vergl. Nr. 21 238. — [3] Vorlage: „entendu". [4] Vergl. Nr. 21 249. — [5] Vergl. Nr. 21 245. — [6] Vergl. S. 442. Anm. 3.

ıbîme de malheurs il se précipitera, lui et son royaume. S'il refuse de e désister de son projet, il nous sera libre alors de prendre des mesures ›lus sérieuses; mais voilà toujours, selon moi, la marche que nous devons uivre: commencer par la modération, et, si ce moyen est insuffisant, ecourir à d'autres plus efficaces.

5° Quant au manifeste, je me conformerai en tout ce qui a été ésolu à Pétersbourg, et je ferai de même expédier des ordres à toutes ›s cours où j'ai des ministres, pour que la communication s'en fasse uxdites cours, selon qu'on en est convenu.[1]

6° Pour ce qui regarde le nouveau favori, faites ce que vous ourrez, pour gagner son amitié. Il suffit que l'Impératrice lui veuille u bien, pour que je lui en veuille aussi, et s'il y a quelque chose en uoi je puisse lui faire plaisir, ne manquez pas de me le marquer; car ›s premiers qui flattent ces sortes de gens, captivent leur amitié. Je ois bien que mon ordre ne sera pas donné sitôt là-bas; gardez-le oujours au cas qu'il soit nécessaire de le distribuer à quelqu'un.

D'ailleurs, je bénis le Ciel que notre grande affaire soit enfin eureusement terminée, et j'espère que ce qui reste à faire à Fokschani t pour la pacification de la Pologne, réussira de même; il n'y a que révolution de Suède qui me chagrine, et qui me fait une peine ıfinie.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Au comte Solms"; das Datum von der Cabinets- ›nzlei hinzugefügt.

---

1 248. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 4 septembre 1772.

Les liaisons intimes entre moi et la Russie étant parvenues à un oint qu'il n'y a rien à ajouter, je suis convenu avec cette alliée d'auto- ›er nos ministres respectifs dans l'étranger de les manifester par un ›ncert des plus parfaits entre eux.[2] Dans cette vue, je vous ordonne › nouveau par la présente de vivre avec le ministre de Russie a la ›ur où vous êtes, dans la plus parfaite intelligence et dans les plus roites liaisons; de lui communiquer confidemment et sans exception ›ut ce qui pourrait vous revenir de relatif à nos intérêts communs, et › le mettre par là d'autant plus à même de tracer à sa cour des bleaux vrais et fidèles de la situation actuelle des affaires. Cet accord ırfait me paraît surtout très nécessaire dans le moment présent où la ussie prétend avoir des soupçons très fondés que la cour où vous êtes, ›nne à ses desseins et à ses vues bien plus d'étendue qu'elle ne fait ıraître;[3] de sorte qu'il sera très convenable que vous réunissiez vos

[1] Vergl. Nr. 21 250. — [2] Vergl. S. 446. — [3] Vergl. S. 444.

efforts avec ceux du ministre de Russie pour éclairer de plus près l
idées de cette cour et vous communiquer réciproquement le résultat d
vos recherches. Le comte de Panin m'a fait avertir, en même temp
qu'il donnerait les mêmes ordres à tous les ministres de sa cour dan
les cours étrangères,[1] de sorte que je ne doute pas que le prince Golizy
ne s'y conforme avec la même exactitude et n'observe vis-à-vis de vo
un parfait réciproque.

En attendant j'ai vu le comte de Dietrichstein à Neisse, et je n
crois pas me tromper en supposant qu'il m'a été dépêché pour sond
le terrain.

Edelsheim wird von der Unterredung des Königs mit Dietrichstein (verg
Nr. 21238) unterrichtet.

Ce qui m'importe donc le plus de savoir, c'est si ce que ce com
m'a fait entrevoir dans ses entretiens, sont les idées particulières d
l'Empereur et du maréchal Lacy, ou si tout le Conseil de Vienne pen
de même sur ce sujet.

Au reste, je vous adresse ci-joint de nouveaux chiffres, parceq
je sais positivement que ceux dont vous vous êtes servi jusques ici, so
trahis et se trouvent entre les mains de la cour où vous êtes. J'igno
si c'est par la négligence de votre secrétaire d'ambassade ou par l'i
fidélité de vos domestiques ou par quelque autre fâcheux accide
qu'elle a trouvé moyen de s'en procurer une copie; ce qu'il y a d
vrai et d'avéré, c'est qu'elle en a une, et c'est aussi ce qui m'engag
à vous pourvoir incessamment de nouveaux et de vous les faire ten
par un courrier exprès. Mais afin d'éviter qu'ils n'aient pas le mêm
sort, je vous recommande fort sérieusement d'en avoir un soin extr
ordinaire et de les porter constamment sur vous; et pour que l'envo
de ce courrier ne cause aucun ombrage à la cour où vous êtes, vo
n'avez qu'à dire que la dépêche ci-jointe à mon major de Zegelin,[2] pa
laquelle je l'avais mis au fait de la conclusion de notre triple conventio
et de notre prise de possession en Pologne, était le principal motif d
son expédition. Pour rendre aussi ce prétexte d'autant plus plausibl
vous n'oublierez pas de donner bonne et prompte adresse à cette dépêch
Pour plus de sûreté vous aurez soin de brûler toute cette dépêch
après l'avoir lue.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

21249. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.[4]

Potsdam, 4. September 1772.

Da nunmehro die zwischen Mir und denen beiden kaiserliche
Höfen bishero obhandene Unterhandlung über die Theilung von Pole

[1] Vergl. S. 444. — [2] Vergl. Nr. 21249. — [3] Am 5. September beauftragt d
König Edelsheim, ihm das in der Beilage zum Bericht vom 15. August beschrieben
„Generals-Reglement", enthaltend die Reglements für den Generalquartiermeistersta
und den Generalstab, sowie ein zweites vornehmlich aus Plänen bestehendes Regl
ment zu besorgen (vergl. S. 417). — [4] Vergl. für obigen Erlass Nr. 21247.

glücklich zu Stande gekommen und die darüber geschlossene Triple-convention bereits unterzeichnet ist, so ist Mein Wille, dass Ihr nach Maassgabe der aus Meinem Departement der ausländischen Geschäfte Euch zukommenden Ordre[1] Euch sogleich mit dem österreichischen Gesandten zusammenthun und Euch mit demselben concertiren sollet, um denen türkschen Gesandten zu gleicher Zeit von dieser Partage gemeinschaftliche Nachricht zu geben und ihnen unser deshalb erlassenes Manifest zu überreichen. Dabei aber müsset Ihr zugleich Gelegenheit nehmen, dem Osman Effendi in Meinem Namen zu erkennen zu geben, wie Ich der Pforte über alles in der Welt anriethe, je eher je lieber hren Frieden mit Russland zu schliessen und zu unterzeichnen, weil n entstehendem Fall und bei Verzögerung des Friedens sie nichts gewissers zu erwarten hätte, als dass sie sich auf der einen Seite Oesterreich wohl gar noch selbst auf den Hals ziehen und auf der andern Russland dergestalt gegen sich aufbringen dürfte, dass dabei noch wohl gar die Walachei und Moldau verheeret, entvölkert und zur Wüstenei gemacht und die Pforte vielleicht endlich gar aus ganz Europa verwiesen werden möchte; welches jedoch das grösseste Unglück sei, welches ihr widerfahren könnte. Zu dem Ende würde die Pforte sehr wohl thun, dem etwanigem üblem Rath von Frankreich zu weiterer Fortsetzung des Kriegs auf keine Weise noch Wege zu folgen, weil doch diese Krone ihr nimmermehr gegen Russlands grosse Macht beistehen und schützen, sondern vielmehr, wie gewöhnlich, von weitem zusehen und sie in dem Sumpf, worin sie die Pforte durch ihre böse Rathschläge geführet, ohne Hülfe und Beistand stecken lassen würde.

Übrigens erinnere Ich Euch noch zum Ueberfluss an Meine vorigen Ordres in Ansehung des vertrautesten Vernehmens, welches Ihr bei gegenwärtigen Zeitläuften mit denen russischen Ministern zur Beförderung unsers gemeinschaftlichen Interesses unverändert fortsetzen müsset.

Nach dem Concept. Friderich.

---

21 250. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 4 septembre 1772.

J'ai trouvé, à mon retour ici, vos trois rapports du 2 de ce mois,[2] comme je serais bien aise de m'entretenir de bouche avec vous sur leur contenu, vous me ferez plaisir de venir me trouver ici demain, 5 de ce mois, à l'heure ordinaire.

[1] Vergl. Nr. 21 250. — [2] Über die Besitzergreifung in Polen, das Manifest und Instruction an Benoît, über die schwedische Revolution, über Panins Entwurf für die Beitrittserklärung Kaiser Josephs II. (vergl. S. 434) und über die Haltung der Oesterreicher (vergl. S. 435. 436).

En attendant, j'ai déjà répondu au comte de Solms sur les dif rents articles de ses dépêches du 14 et du 18 d'août,[1] et j'ai reco mandé de nouveau à mes autres ministres dans l'étranger[2] de viv dans la plus parfaite intelligence avec ceux de Russie. L'un et l'au de ces ordres vous sera communiqué à votre arrivée ici, et la se besogne qui vous restera, c'est d'envoyer à tous mes ministres d l'étranger, même au major de Zegelin à Fokschani, notre manifeste de l'accompagner d'une instruction conforme au plan arrêté, selon dépêches susmentionnées, entre le comte de Panin, le comte de Sol et le prince de Lobkowitz, en leur enjoignant, en même temps, ai que vous l'avez déjà fait au sieur Benoit à Varsovie,[3] de se concert sans délai avec les ministres des deux cours impériales sur le temp remettre cette pièce à la cour où ils résident.[4]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 251. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCK A DRESDE.

Potsdam, 4 septembre 1772.

J'ai trouvé devant moi, à mon retour de Silésie, votre dépêche post-scriptum du 19 d'août dernier. Le changement que vous présum pouvoir se faire dans le ministère saxon,[5] n'est guère un événeme intéressant, et l'Europe n'y fera certainement pas grande attention, devait effectivement avoir lieu. En attendant, vous pouvez très bi faire la tentative que vous proposez, auprès du comte de Sacken.[6] place de grand-chambellan se trouve vacante, et je ne suis pas éloig de la lui conférer, s'il y avait moyen de l'engager par là à ve s'établir dans mes États. Mais j'en doute et présume qu'il préfére de rester en Saxe, surtout si on lui offre une des premières charges la cour.

Quant au contenu de votre lettre particulière du 17, je ne sais vous vous tirerez aussi bien du procès de divorce avec votre femm que vous paraissez le supposer. Un mariage contracté avec une p

[1] Vergl. Nr. 21 247. — [2] Vergl. S. 446. Anm. 1. — [3] Ministerialerlass, Ber 3. September. Am 5. beauftragt der König Finckenstein, gemäss dem Wunsc Panins den Pacificationsplan für Polen an Benoît mit entsprechender Weisung schicken (vergl. S. 443). Demgemäss Ministerialerlass an Benoît, Berlin 8. September. [4] Die daraufhin aufgesetzten Ministerialerlasse an die Gesandten sind Berlin 8. Septem datirt. Mit einem Postscript werden Finckenstein Abschriften der Cabinetserlasse Solms, Edelsheim und Zegelin vom 4. September (vergl. Nr. 21 247. 21 248. 21 2 mitgetheilt. — [5] Borcke berichtete über das Bestreben einer Partei am Hofe, du Beseitigung des Cabinetsministeriums die früheren Zustände wiederherzustellen, „ rendant au Conseil privé le gouvernement général du pays, aussi bien pour le ded que pour le dehors". — [6] Borcke schlug vor, den Grafen Sacken, der sehr reich und zahlreiche Feinde habe, durch das Angebot der Stelle eines Oberkammerhe für die Übersiedlung nach Preussen zu gewinnen. — [7] Vergl. S. 400.

sonne de famille ne peut être dissous que par la voie de la justice; c'est à elle à en décider. Mais quoi qu'il en arrive, toute votre conduite à cet égard ne laisse pas que de marquer un grand fonds de légèreté de votre part et ne vous fait point honneur.

Nach dem Concept. Federic.

21 252. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 4 septembre 1772.

Vos dépêches du 20 et du 23 me sont parvenues, et comme je ne fais que revenir de mon voyage de Silésie, je me borne à observer que je suis maintenant pleinement convaincu que, pour les affaires de Pologne, il règne tout aussi peu d'harmonie entre les cours de Vienne et de Versailles[1] que pour celles de l'Allemagne, de sorte qu'on n'a aucun sujet d'en appréhender les suites.

Le concert, au contraire, entre moi et la Russie n'est presque plus susceptible d'accroissement, et il exige plutôt le plus intime accord entre nos ministres dans l'étranger.[2] La Russie a déjà instruit les siens en conséquence, et je suis bien aise de vous renouveler également, à cet égard, mes ordres précédents, en vous enjoignant de nouveau de vivre avec celui qui se trouve de sa part à Paris,[3] dans la plus intime intelligence, de lui communiquer tout ce qui pourrait vous revenir de relatif à nos intérêts communs, et de vous mettre, tous les deux, ainsi en état de faire dans vos dépêches des tableaux vrais et fidèles de la situation actuelle des affaires.[4]

En attendant, celles de Suède en offrent un bien alarmant par la révolution qui vient d'y arriver. Le Roi vient de bouleverser entièrement la constitution du gouvernement de 1720, en lui substituant celle du siècle passé,[5] et je crains bien qu'une demarche aussi hasardée n'amène de nouveaux troubles dans le Nord.

Nach dem Concept. Federic.

21 253. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 5 septembre[6] 1772.

Mon cher Frère. Pour ne point abuser de votre confiance, je vous renvoie, mon cher frère, la lettre de la reine de Suède.[7] Elle vient

[1] Goltz berichtete, Compiègne 23. August: „Il est certain que ce que la cour de Vienne a fait dire à celle-ci, ne lui donne pas beaucoup de lumières dans le projet (sc. der polnischen Theilung) et annonce tout au plus que la première sent à la vérité que les liaisons [depuis] le traité de Versailles devraient l'engager à communiquer avec son alliée sur un objet de cette importance." — [2] Vergl. S. 446. — [3] Chotinski. — [4] Gleiche Weisung ergeht am 4. September an Jeanneret de Dunilac. — [5] Vergl. Nr. 21 245. — [6] Vom 5. September ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 244. — [7] Liegt nicht bei.

de me notifier l'heureux succès de la révolution; je ne l'ai felici que sur le grand danger dont ses fils venaient d'échapper, et je lui dépeint tous les malheurs que je prévois, si le Roi ne se relâche de son autorité.[1] Je ne vois d'autre moyen pour sauver la Suède q de mettre l'affaire en négociation, et que le Roi, en cédant de côté, consentît d'adopter le plan du comte Horn.[2] J'ai écrit, en sens, en Russie;[3] mais si cela manque, nous voilà engagés, malgré no dans une guerre contre nos propres neveux; que je vous avoue que seule idée me répugne.

Je vous notifie aussi, mon cher frère, que nos grandes affaires so terminées, et que ce sera le 13 que nous prendrons possession de Prusse.[4] J'aurais bien d'autres choses à vous dire encore; mais j une si terrible paperasse de papiers à expédier que je le remets à autre fois. Je suis avec toute la tendresse imaginable, mon cher Fre votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 254. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 5 septembre 1772

Madame ma Sœur. J'ai trouvé la lettre que Votre Majesté a la bonté de m'écrire, ici à mon retour de Silésie. Je suis charmé la bonté avec laquelle vous approuvez, Madame, la franchise dont prends la liberté de me servir envers vous. Votre Majesté a moins craindre de l'Angleterre à présent que jamais.[5] La révolution qui vie de se faire en Suède,[6] donnera assez d'occupation au roi d'Angleter pour ses propres affaires, sans qu'il se mêle de celles des autres; ce pourra même fournir l'occasion à rapprocher les esprits. Cependa Madame, je crois que Votre Majesté fera pourtant bien de faire obser à Copenhague le nouveau ministre que le roi d'Angleterre y enverra pour être toujours à portée de rompre toutes les liaisons qu'il pourr prendre avec les entours du roi de Danemark. C'est, comme j'ai l'honneur de vous le mander,[8] Madame, le point principal et duqu dépend le maintien de votre système. J'ai d'ailleurs une confiance e tière dans la discrétion de Votre Majesté, et je suis persuadé que S sentiments sont trop élevés pour vouloir Se jouer de la bonne foi d' parent qui L'aime et qui L'estime. Vous pouvez être sûre, Madam

[1] Vergl. Nr. 21 245. — [2] Vergl. S. 442. Anm. 3. — [3] Vergl. S. 446. 447
[4] Vergl. S. 445. — [5] Königin-Wittwe Juliane Marie schrieb, 8. August (ohne Or datum): „Je conçois la haïne de la famille d'Hanovre contre ma maison, e m'empêchera à faire revenir le roi d'Angleterre de ses préventions et animosi personnelles contre moi; ses sœurs qui les ont fait naître, travailleront indubitableme à les nourrir et à les entretenir." Vergl. Nr. 21 142. — [6] Vergl. Nr. 21 245.
[7] Zu Keiths Nachfolger war Woodford ernannt. — [8] Vergl. S. 354.

ue, si j'apprends la moindre chose qui peut toucher vos intérêts, que
n'aurai rien de plus pressé que de le faire parvenir à Votre Majesté,
n Lui disant naturellement ce que j'en pense. Je La prie de me con-
erver Son amitié, dont je fais un cas infini, et de me croire avec toute
considération imaginable, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le
on frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

1255. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 5 septembre 1772.

Quoique j'aie, à la vérité, reçu directement de Suède par mon
inistre le comte de Dönhoff la confirmation des nouvelles[1] que vous
e mandez par votre dépêche du 26 août dernier, j'approuve cepen-
ant fort votre attention à me communiquer tout ce qui vous est revenu
l'égard de ce qui s'est passé dans ce royaume.

Le tableau que vous me faites, par votre dépêche du 29 du même
ois qui vient de m'entrer également, de la situation du roi de Dane-
ark,[2] est certainement bien pitoyable et digne de compassion. En
tendant, je suis bien aise d'apprendre qu'il y ait grande apparence
e le gouvernement d'à présent de la cour où vous êtes, se soutiendra
r les mesures sages et prudentes qu'on lui voit prendre à prévenir les
ènements qui pourraient porter atteinte à sa consistance.[3]

Nach dem Concept. Federic.

1256. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 5 septembre 1772.

Je viens de recevoir votre dépêche du 31 d'août dernier. Ma
ponse précédente[4] vous aura déjà donné à connaître qu'il doit être
différent que l'Électeur confie le maniement de ses affaires à tel ou
tre ministre qui bon lui semblera. Mais il est à souhaiter pour le
en de son pays que, si ce Prince vient à faire un changement dans
n administration, que son choix tombe sur de meilleurs sujets que
ont été ceux qui ont été employés jusqu'ici à la régie du gouvernement
la Saxe.

[1] Über den Staatsstreich in Schweden. — [2] Arnim berichtete: „Il n'est que
certain que, dans l'état où l'esprit du Roi se trouve, celui qui sera maître de
personne, le sera en même temps de ses volontés.“ — [3] Arnim berichtete, dass
ane Marie sich völlig der Person des Königs versichert und den Staatsrath aus
er ihr ergebenen Persönlichkeiten zusammengesetzt habe; „que, pendant la vie
Roi d'à présent, la Reine douairière aura seule le maniement des affaires de ce
s, et que, par conséquent, le système présent, qui est le sien, pourrait, sans
lque grand évènement imprévu, bien avoir une consistance un peu plus reculée
plusieurs précédents n'ont pas eu sous ce règne.“ — [4] Nr. 21251.

Autant que je puis juger d'ailleurs par ce qui m'est connu de situation de ce pays, je crois que ceux qui regardent la réforme d. l'armée comme le seul moyen de mettre la dépense de l'Électeur niveau de la recette, ont grandement raison, et je suis de leur sentim à cet égard.

Federic

Nach dem Concept.

21257. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 6 septembre 1772

J'ai reçu, avec votre dépêche du 25 d'août dernier, les lettres vous m'avez adressées de la part du roi de Suède pour moi et n frère, le prince Henri, et vous aurez soin de lui faire tenir ma repo ci-jointe.[1] Je ne saurais me lasser de vous répéter que tout ce s'est passé là où vous êtes, me déplaît infiniment. Plus j'examine démarche du Roi, plus elle me paraît étourdie et imprudente. commencement a, à la vérité, succédé à souhait, mais ce n'est pas to Il faudra voir maintenant la tournure que les choses prendront a égard et quelle en sera la fin. En attendant, il ne vous reste rien mieux à faire, ainsi qu'au comte Ostermann et aux autres ministres puissances intéressées à ces affaires, que d'être tranquilles et d'atten la façon de penser de la Russie sur cet évènement, pour arranger conséquence la conduite qu'il vous conviendra de tenir sur ce sujet.

Au reste, je suis persuadé que le bruit qui court à l'égard de l tention de la Reine ma sœur, et dont vous faites mention,[2] accuse a juste,[3] et que l'idée de cette Princesse pourrait très bien être de vou fixer sa résidence, si les conjonctures n'y mettent obstacle, dans Poméranie suédoise.

Federic.

Nach dem Concept.

21258. AU ROI DE SUÈDE A STOCKHOLM.[4]

Schreiben Gustavs III., Stockholm 22. August: „C'est aujourd'hui plus c jamais que j'oublie le rang de Votre Majesté et le mien. Vous allez lire ici, m cher oncle, dans le cœur d'un neveu qui met sa plus grande gloire dans v approbation et dans votre estime. Dieu sait que l'entreprise dont je viens de so si heureusement, n'était jamais entrée dans mon esprit, lorsque je pris en main gouvernement de cet État. Je ne voulais que le rétablissement des lois, telles qu'el étaient selon la forme de 1720, et qu'on me laissât du moins jouir en repos c droits qu'elles stipulaient pour la couronne. Voyant que cette prétention, to

[1] Nr. 21258. Das Schreiben König Gustavs an den Prinzen Heinrich liegt nic vor. — [2] „Que le Roi destine le gouvernement de la Poméranie à la Reine sa mè voulant qu'elle y réside, et que les sujets de cette province lui obéissent comme Roi lui-même.“ — [3] Vergl. S. 441. 456. — [4] Der Abdruck des obigen Schreibe in den Œuvres, Bd. 27, Th. II, S. 78 ist irrthümlich vom 1. September datirt.

mêdiocre qu'elle était, déplaisait cependant à la faction dominante, je pris d'abord le parti de me contenter de moins et de ne souhaiter que la conservation de ce qu'avait eu mon père. Vous savez, mon cher oncle, qu'on m'a encore disputé ce léger avantage; on m'a réduit à moins, et je m'y soumettais néanmoins, pour avoir le repos que j'aimais, je l'avoue, au-dessus de tout. Mais à peine avais-je fait ce dernier sacrifice qu'oubliant toute décence et ne connaissant plus aucun frein, la faction dominante a attaqué cette ombre de pouvoir qui me restait, d'une manière qui a scandalisé la nation entière. On a ajouté à ces entreprises sur les droits du trône les plus violents outrages à tous les individus de l'État, et les gémissements du peuple commençaient à devenir universels. Malgré cela, j'avais encore de la peine à me déterminer; il fallait qu'on en vînt jusqu'à vouloir attenter sur ma personne, pour me forcer, à la fin, de recourir à la force. Dieu a béni mon zèle; votre ministre vous a rendu compte de tout ce qui s'est passé. Il ne me reste, pour être content de moi, que d'être sûr de votre suffrage et de votre approbation. Voilà la confession du neveu à son oncle. Le roi de Suède assure le roi de Prusse que, quand il aurait un royaume mille fois plus puissant que le sien, jamais aucun de es voisins n'auront à se plaindre de lui."

[Potsdam] 6 septembre 1772.

Monsieur mon Frère. Je vois, par la lettre de Votre Majesté, le uccès qu'Elle a eu dans le changement de la forme du gouvernement uédois. Mais croit-Elle que cet évènement se borne à la réussite d'une évolution dans l'intérieur de Son royaume? et ne Se souvient-Elle pas ue la Russie et le Danemark et moi-même, que nous avons garanti ette forme de gouvernement? Que Votre Majesté Se souvienne de ce ue j'ai eu la satisfaction de Lui dire, lorsqu' à Berlin j'ai joui de Sa résence.[1] Je crains bien que les suites de cette affaire n'entraînent 'otre Majesté dans une situation pire que celle qu'Elle vient de quitter, t que ce ne soit l'époque du plus grand malheur qui peut arriver à la uède. Vous savez, Sire, que j'ai des engagements avec la Russie; je es ai contractés longtemps avant l'entreprise que vous venez de faire.[2] 'honneur et la bonne foi m'empêchent également de les rompre, et avoue à Votre Majesté que je suis au désespoir de voir que c'est Elle ui m'oblige à prendre parti contre Elle, moi qui L'aime, et qui Lui souaite tous les avantages compatibles avec mes engagements. Elle me iet le poignard au cœur, en me jetant dans un embarras cruel duquel ne vois aucune issue pour sortir.

J'ai écrit de même à la Reine Sa mère;[3] je lui expose les choses ans la plus grande vérité; mais la chose est faite, et la difficulté conste à y trouver un remède. Je regarderai comme le plus beau jour e ma vie celui où je pourrais parvenir à rajuster ce qui s'est passé, e pensant qu'aux véritables intérêts de Votre Majesté, et ne souhaitant ue de pouvoir Lui donner des marques de la haute estime et de attachement avec lequel je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Stockholm. Eigenhändig.

---

[1] April 1771, vergl. Bd. XXXI, 868. — [2] Vergl. S. 442. — [3] Vergl. Nr. 21245 id 21259.

21259. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STRALSUN

Schreiben der Königin Ulrike, Stralsund 3. September: „Je viens, dan moment, de recevoir votre lettre du 30 d'août.[1] Qui m'aurait dit, en prenant tendre congé de vous, que, trois semaines après, j'en recevrais une de ce style! nom de Dieu, mon cher frère, examinez et pesez bien les circonstances; je ignorais en partie, quand je vous écrivis ma première lettre.[2]

Le Roi mon fils a été dans la nécessité de faire ce qu'il a fait, ou de per sa couronne. Les états avaient affiché un tableau dans toutes les boutiques libraires de l'état des finances; on voyait au haut de ce tableau les sommes coûtait la cour et la maison du Roi. On disait à l'oreille que c'était des som dont l'État pouvait être soulagé, et qu'au fond le Roi ne leur était d'aucune ut On avait élu les membres qui devaient former la commission; dans cette commis on devait examiner la question de l'inactivité, dans laquelle le Roi avait eu la p grande part, et où tout le parti qui gouvernait à présent, avait déjà déclaré à N köping en 1770 que tôt ou tard on ferait payer au Prince Royal les démarches q avait faites.[3] Enfin plusieurs autres démarches qu'il serait trop long à déduire, marquaient évidemment que l'on visait à faire de la Suède une république sim Auriez-vous voulu que le Roi lâchement se fût laissé détrôner; qu'il eût attendu av tranquillité que la Russie ou d'autres puissances lui eussent rendu le titre de roi remis les états en règle? C'est ce que je ne puis imaginer, du moins je suis s que, si vous vous fussiez trouvé dans le même cas, jamais vous n'auriez agi aut ment. Enfin, il a agi avec modération, avec sagesse; il a pu être despote, et a rendu la liberté à ses sujets, en leur ôtant la licence.

Si la Russie ou ses voisins lui font une guerre injuste, il pourra succomber, est vrai; mais sa chute même sera digne de lui. Ce sera par la force et après av défendu chaque pouce de terrain. Les siècles à venir le plaindront, et l'injustice ses ennemis sera une tache éternelle dans leurs annales.

Oui, mon cher frère, j'en appelle à vous, à votre grand cœur; vous pens comme moi, et vous ne pouvez jamais penser autrement. J'ai lu votre lettre avec esprit rassis; vous l'avez écrite dans un premier moment de vivacité. Mais avec ce même sincérité je vous dirai que vous n'avez aucune hostilité à craindre du Roi m fils; qu'il ne pense qu'à rétablir l'ordre dans son royaume, et que, quand mê vous auriez une guerre au dehors, vous pourrez être sûr de ne plus être troublé p la Suède. Mais aussi, si vous êtes l'agresseur, l'univers verra le spectacle le étonnant que jamais l'histoire ait produit. J'ai le gouvernement de toute la Pom ranie; vous verrez votre propre sœur défendre cette place; je serai partout où coups porteront; vous emporterez la place, je n'en doute pas; mais ce sera au de mon sang, et, en rendant le dernier soupir, je serai encore digne de vous. Vo mon très cher frère, tout ce que je puis vous dire. Je compte sur mon frère, qua le premier moment de vivacité sera passé; et je le retrouverai juste et tendre p moi malgré tout ce que vous m'écrivez."

[Potsdam] 6 septembre 1772.

Ma chère Sœur. Je vois que vous êtes mal satisfaite de m première lettre; mais, ma chère sœur, il est des bagatelles que l'on pe dissimuler; quant aux choses importantes, comme celle dont il s'agit. faut dire à ses amis la vérité avec toute la franchise possible; c'est plus grand service qu'on puisse leur rendre. Si je ne vous aimais pa vous et vos enfants, tout ce qui vient d'arriver, me serait très indifféren que m'importerait en ce cas que la famille de Holstein se perde ou no en Suède? Mais l'attachement que j'ai pour votre personne, me soule

[1] Vergl. Nr. 21235. — [2] Vergl. S. 431. 432. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 547.

contre cet évènement si mal calculé et exécuté si mal à propos. Pour Dieu, lisez ma lettre de sens rassis et suivez le raisonnement que je vais vous exposer.

La Russie, le Danemark et nous, depuis plusieurs années nous sommes en alliance. Dans nos traités, la garantie de la forme du gouvernement de Suède est annoncée, et ce que j'ai fait en faveur de votre famille, est de ne m'être engagé à soutenir que la constitution du comte Horn;[1] voilà le Roi qui enfreint cette constitution. Ne comprenez-vous donc pas, ma chère sœur, dans quel cruel embarras il me jette? Dieu sait que je vous souhaite toute sorte de prospérité, mais vous ne pouvez en aucune façon prétendre que je rompe des alliances indispensablement nécessaires à mes États, et que je me perde d'honneur et de réputation, pour favoriser une entreprise pour laquelle on ne m'a pas seulement consulté, et quand même je serais assez lâche pour trahir tous mes engagements, la Suède n'en serait pas moins perdue. Vous auriez toujours contre vous la Russie, l'Angleterre et le Danemark. Vos chers Français vous donneront 1 600 000 livres de subsides et voilà tout. Avec cela je vous vois chassés de Finlande; je vois une flotte devant Stockholm; je vois une guerre civile dans les troupes du Roi, excitées par les troupes russes qui rendent le courage à ceux que vous appelez les *Bonnets;* je vois les Danois qui pénètrent d'un autre côté; votre fils et votre famille chassés de Suède, sans feu ni lieu.

C'est ce que je pourrais vous souhaiter, si j'étais votre plus cruel ennemi, et vous voulez, après cela, que j'apprenne de telles nouvelles de sang froid, et que j'aie la perfidie de vous flatter, tandis que je vois les abîmes ouverts autour de votre famille? Non, ma chère sœur, j'aime mieux vous écrire de dures vérités et vous représenter les choses telles qu'elles sont. J'avoue que votre situation me fait trembler; tout ce que vous avez gagné par cette révolution, c'est que vos fils ne seront pas les victimes des états; mais de plus grands dangers les attendent encore: vous avez de puissants ennemis et aucun allié à portée de vous secourir.

Le seul moyen que j'envisage de prévenir les malheurs qui paraissent inévitables, c'est de mettre l'affaire en négociation. Que le Roi se désiste de la souveraineté et se contente du pouvoir que la forme de gouvernement de l'année 1722[2] lui accorde, et encore me croirai-je bien heureux d'apaiser les Russes à ces conditions. La bonne politique ne veut pas, ma chère sœur, qu'on se précipite dans des partis désespérés, quand on en peut préférer d'autres. Tout ou rien, est une façon légère de penser qui cause souvent des regrets pour la vie; et, en vérité, en ce moment-ci le Roi a beaucoup plus risqué que la prudence le permettait. Pensez, je vous prie, que la paix des Russes et de la Porte sera conclue avant la fin de l'année, et pensez ce que votre famille deviendra l'année prochaine!

[1] Vergl. S. 442. — [2] 1720. Vergl. S. 442. Anm. 3.

Je sais que je ne vous entretiens pas de choses agréables, mai[s] serais le plus infame des frères, si je ne vous parlais pas net dans [ce] moment aussi décisif que le présent. Souvenez-vous, je vous prie, q[ue] vous m'avez dit cent fois qu'on ne pouvait pas compter sur la bon[ne] foi des Suédois. Comment voulez-vous donc que le Roi se fie à [des] troupes, dont la moitié sûrement est composée des partisans de [la] Russie? Tout cela me fait trembler et me met, je vous le jure, de [la] plus mauvaise humeur du monde; le tout par l'amitié et la tendr[esse] que j'ai pour vous.

Relisez deux fois ma lettre, ma chère sœur; si la première lectu[re] vous fâche, parcourez-la encore de sang rassis, et vous verrez que [ce] n'est pas un ennemi qui vous parle; mais que c'est un frère qui vo[us] aime, qui voit les suites d'une entreprise des plus téméraires et des pl[us] légèrement entreprises, et qui sera toujours, quoi qu'il arrive, av[ec] autant de tendresse que de considération, ma chère Sœur, votre fidè[le] frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eig[en]händig.

---

21 260. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 septembre 1772.

Votre dépêche du 21 d'août dernier m'est bien parvenue, et j['ai] vu avec un plaisir infini, par le contenu de ses trois incluses,[1] l'accue[il] favorable que Sa Majesté et Son Altesse Impériale l'Impératrice et [le] Grand-Duc, ainsi que le comte de Panin, ont fait à mes porcelaines[.] Mais ce qui m'a fait encore plus de plaisir, c'est la justice que, selo[n] cette même dépêche, on continue à rendre à mes sentiments sincer[es] et désintéressés pour l'empire de Russie.

Rien ne manquerait aussi à ma satisfaction actuelle de voir n[os] intérêts communs si bien avancés par notre convention, si, d'un aut[re] côté, je n'étais chagrin de la révolution qui vient d'arriver en Suèd[e.] Ce fâcheux évènement me fait une peine infinie, et vous en aurez [pu] juger par mes derniers ordres.[3] Aussi suis-je très impatient d'apprendr[e] comment on l'envisage à la cour où vous êtes, et ce qu'on pense d[e] l'expédient que j'ai proposé, dans ces mêmes ordres, pour en préven[ir] les suites. Vous n'oublierez donc pas de m'en informer le plus prompt[e]ment qu'il vous sera possible, et, afin de donner une nouvelle preuv[e] au comte de Panin de la confiance que je mets en lui, vous n'ave[z] qu'à lui communiquer confidemment la lettre ci-jointe en copie que [j']

[1] Schreiben Katharinas II., d. d. Peterhof 4. August (a. St.), des Grossfürste[n] Paul, d. d. Peterhof 7. August (a. St.), und Panins, d. d. Peterhof 6. August (a. St.). — [2] Vergl. Nr. 20955. 20956 und S. 202. — [3] Nr. 21 247.

roi de Suède m'a écrite à ce sujet, ainsi que la réponse que j'ai faite à ce Prince.[1]

Pour ce qui est des services que le baron de Molina[2] vient de m'offrir, je me réserve de vous faire savoir mes intentions une autre fois.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 261. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 6 septembre 1772.

Vos deux dépêches du 29 et du 31 d'août dernier se sont succédées bien promptement, et j'ai été bien aise d'apprendre la justice que le prince de Kaunitz rend à la candeur et à la probité de ma conduite envers sa cour.[3] En effet, mes procédés envers elle ont été des plus honnêtes et exempts de toute tergiversation; et c'est, sans contredit, à ce parfait accord qu'il faut attribuer la prompte réussite de notre convention.

Je suis aussi tout disposé à instruire mon major de Zegelin, en conséquence de la proposition de ce ministre,[4] pour accelérer la conclusion de la paix entre la Russie et la Porte. Si les plénipotentiaires russes n'y trouvent rien à dire, je consens qu'il quitte avec le sieur Thugut Fokschani et se rende à Constantinople pour y mieux faire valoir nos bons offices immédiatement auprès du Divan. Mais si, au contraire, ces plénipotentiaires s'opposent à leur éloignement, il faudra bien avoir du ménagement pour eux et laisser plutôt nos ministres au lieu du congrès que de donner mal à propos quelque ombrage à leur cour. Tel est à peu près le sens des instructions ci-jointes[5] que vous aurez soin de faire parvenir incessamment à mon major de Zegelin, et je me flatte que le prince de Kaunitz y trouvera une nouvelle preuve de la conformité de nos sentiments à l'égard de cette pacification.

Au reste, la dernière révolution en Suède est un nouveau sujet qui mérite toute votre attention. Je suis très curieux de savoir au juste le jugement qu'on en porte à la cour où vous êtes: si l'on ne taxe point cette démarche du Roi comme trop précipitée et faite mal à propos, et si l'on n'y soupçonne pas la France d'en avoir été le premier moteur et promoteur. Tâchez donc de tirer tous ces différents points bien au clair pour m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

[1] Vergl. Nr. 21 258. — [2] Baron Molina, russischer Generalmajor, hatte seinen Abschied genommen, weil er bei der Beförderung übergangen war. — [3] Edelsheim berichtete, Wien 29. August: „Il assure qu'il ne lui en échappe pas les moindres traits, et qu'il ne néglige jamais de les bien faire sentir à l'Impératrice-Reine et à l'Empereur.“ — [4] Die Vorschläge des Fürsten Kaunitz bildeten, nach Edelsheims Bericht, Wien 31. August, die Antwort auf die „Déclaration confidentielle du ministère impérial de Russie à M. le prince de Lobkowitz“ (vergl. S. 421. 422). — [5] Vergl. Nr. 21 262.

Les affaires de Suède arrivent bien mal à propos. Voici encore une équipée française.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz („Les affaires de Suède" etc.) nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

21 262. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.

Potsdam, 6. September 1772.

Nach Meinen Briefen aus Wien findet die in Eurem Bericht vom 15. Augusti bemerkte Zurückhaltung des österreichischen Gesandten bei dem Friedenscongress[1] gar keinen Beifall, und es wird derselbe vermuthlich vor Eingang dieses bereits Befehl erhalten haben, mit mehrerer Aufrichtigkeit und Bereitwilligkeit gegen die russische Bevollmächtigte hervorzugehen. Ich kann auch an der Wahrheit der Mir hierüber zugekommenen Versicherungen um so weniger zweiflen, als einestheils nach Meiner vorgestrigen Ordre[2] die Convention zwischen beiden kaiserlichen Höfen und Mir wirklich geschlossen und folglich aller Anschein wegfällt, als ob der wiener Hof die Beförderung des Friedensgeschäfts hindern wolle, anderntheils aber der Fürst Kaunitz selbst dem russisch-kaiserlichen Hofe kürzlich den Antrag gethan,[3] dass, sobald die russische Bevollmächtigten denen Ministern von der Pforte ihr Ultimatum vorgelegt und solche dasselbe nicht annehmen wollten, sowohl Ihr als der von Thugut autorisiret werden möchtet, letzteren ganz klar anzudeuten, dass dieses das *non plus ultra* sei, wozu sich Russland verstehen würde, und dass unsere beiderseitigen Höfe nach ihrer gegenwärtigen Verbindung der Pforte nicht bergen wollten, dass, wenn der gegenwärtige Friedenscongress den erwarteten Erfolg nicht haben sollte, wir uns der angenommenen *bons offices* gänzlich entlediget erachten und das weitere Schicksal des Friedensgeschäfts denen Folgen eines fortzusetzenden Kriegs schlechterdings überlassen würden. Ja, was noch mehr ist, so hat der Prinz Kaunitz hinzugefüget, dass, wenn es Russland verlangte, unsere beide Minister bei fernerer Weigerung der türkschen, die russische Friedensvorschläge anzunehmen, sich sogleich von dem Congress entfernen und nach Konstantinopel zurückkehren könnten, um daselbst unmittelbar bei dem Divan nähere Verhaltungsbefehle an die türksche Bevollmächtigte auszuwirken, welche diese letztere autorisirten, so viel nur immer möglich, alle Hindernisse und Schwierigkeiten aus dem Wege zu räumen, welche den Schluss des

[1] Wie Zegelin berichtete, hatte Thugut ihm erklärt, „dass, nachdem man uns von den publiquen Conférences ausgeschlossen (vergl. S. 426), so würde er sich bei dieser ganzen Negociation so lange passif halten, bis er von seinem Hof deshalb nähere Instructions erhalten" habe. Zegelin gewann aus Thuguts Verhalten den Eindruck, „als wenn der Internonce dieses Friedensgeschäfte noch zu trainiren sucht". — [2] Vergl. Nr. 21 249. — [3] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach dem Bericht von Edelsheim, Wien 31. August (vergl. Nr. 21 261).

Friedens aufhalten könnten. Der Fürst Kaunitz hält auch dieses Expédient für das sicherste, um den Friedenschluss zu beschleunigen, weil die Minister der Pforte auf dem Congrès gebundene Hände haben und aus Besorgniss für die Sicherheit ihres Lebens und Personen leicht abgehalten werden dürften, dem Sultan, ihrem Herrn, die reine Wahrheit herauszusagen und ihm die Erklärungen der russischen mit derjenigen Stärke einzuberichten, wie ihnen solche geschehen sind; dahingegen solche gewiss mehr Eindruck machen würden, wenn ihm solche unmittelbar zu Konstantinopel und durch unsere beiderseitige Minister zu Ohren kommen sollten.

Ich, Meines Orts, finde dabei zwar nichts zu erinnern, und wenn nur der Friede zu Stande kommt, so ist es Mir einerlei, ob solches zu Fokschani oder zu Konstantinopel geschiehet. Das einzige Bedenken, was Ich dabei habe, ist, ob Russland damit zufrieden sein möchte, dass dieser Antrag ausgeführt werde oder nicht. Macht also denen dortigen russischen Bevollmächtigten davon vertrauliche Eröffnung und erkundigt Euch bei ihnen, was sie dazu meinen. Sind sie zufrieden, dass Ihr Euch nebst dem Thugut zu obigem Behuf von dem Congress hinweg und nach Konstantinopel begebet, so bin Ich es zufrieden, dass Ihr hingehet; finden sie aber solches nicht für gut, so müsst Ihr zu Fokchani bleiben und Euch fernerhin daselbst zur Vermittlung des Friedens, so viel in Eurem Vermögen stehet, verwenden.

Friderich.

Nach dem Concept.

21263. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 septembre 1772.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 26 et 29 d'août dernier. Vous faites bien de rectifier l'ombrage qu'on paraît prendre là où vous êtes, sur les ouvrages qui se font près de Bromberg.[1] Vous concevrez facilement que le canal qu'on construit dans ces environs, ne peut nullement barrer la navigation. Celle-ci restera toujours libre et dans son entier, sans empêcher ni gêner le commerce, et ce n'est que pour faciliter le transport de nos denrées en Prusse et de celles de ce royaume chez nous, que je fais joindre la Vistule à la Netze.

Les lettres particulières de Pétersbourg qui vous annoncent la signature de la convention du partage, accusent juste, et mon département des affaires étrangères aura soin de vous adresser pour votre direction le projet de pacification convenu et arrêté pour la Pologne.[2]

[1] Benoît berichtete, Warschau 26. August: „L'ombrage que les ouvrages que Votre Majesté fait faire près de Bromberg pour joindre la Vistule à la Netze, inspirent à Varsovie et à Pétersbourg, et qu'on travaille à susciter également à Vienne, provient des Danzicois qui s'imaginent que Votre Majesté va barrer par là leur commerce en attirant dans Ses États celui de toute la Pologne.“ Benoît hatte Saldern, der deswegen Vorstellungen erhob, sofort aufgeklärt. — [2] Vergl. S. 450. Anm. 3.

Tâchez, en attendant, d'acquérir l'amitié et la confiance du nouve ministre de Russie, le baron de Stackelberg, lorsqu'il sera arrivé aupr de vous. Je vous autorise même à lui faire entrevoir et à lui promett un présent convenable de ma part, si cela est capable de le captiv et le rendre favorable à nos intérêts.

Au reste, je vous enjoins de faire insinuer adroitement au roi d Pologne que, comme il lui serait difficile, selon les apparences, d convenir avec les Autrichiens pour la livraison du sel nécessaire à Pologne des salines de Wieliczka, je m'offrais à lui fournir du étranger au même prix, dont il pourrait retirer un profit considérabl puisque le monopole de cette denrée était une prérogative attach aux revenus des rois de Pologne. Vous n'oublierez pas, après vo être convenablement acquitté de cette commission auprès de ce Prin de me mander comment votre proposition aura été accueillie, et y a lieu de croire qu'il pourra la goûter.

Federic

Nach dem Concept.

---

21 264. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 septembre 1772

Der König unterrichtet Solms nach dem Berichte Edelsheims, Wien 31. Aug von den Vorschlägen des Fürsten Kaunitz für die Weisungen an Thugut und Zege (vergl. Nr. 21 261 und 21 262).

Cette proposition me parait aussi assez bien imaginée; mais c'e à la Russie à décider si elle la veut accepter ou non. Pour moi, j déjà instruit, en conséquence, mon major de Zegelin,[1] afin de ne rie négliger de tout ce qui peut accélérer la conclusion de la paix; ma je n'ai pas manqué non plus de lui ordonner en termes exprès de conférer auparavant avec les plénipotentiaires de Russie et de ne fai absolument rien à cet égard que de l'aveu et du consentement de c mêmes plénipotentiaires; de sorte que, si ceux-ci le jugent à propos, se rendra avec le sieur de Thugut à Constantinople pour y soigner prompte conclusion de la paix immédiatement auprès du Divan, ou bie s'ils jugent cet expédient contraire aux intérêts de Sa Majesté l'im pératrice de Russie, il restera à Fokschani pour y continuer ses bo offices.

En un mot, tout dépendra des plénipotentiaires russes, et vo n'oublierez pas d'en prévenir le comte de Panin, afin qu'il les instrui à cet égard comme il le jugera le plus convenable aux intérêts de S Majesté Impériale sa souveraine.

Mais vous aurez, en même temps, soin d'y ajouter encore qu tous les avis qui me parvenaient de France et d'Angleterre, ne sauraie

[1] Vergl. Nr. 21 262.

ıssez exprimer l'activité que ces deux cours emploient pour mettre la lissension entre moi et les deux cours impériales, afin de rompre nos iaisons et nous brouiller ensemble.[1] Ces deux cours ont effectivement :e dessein. Je tiens cet avis de trop bonne main pour en douter un noment; mais j'ignore leurs ressorts secrets pour le mettre en exécution. In attendant, toutes leurs peines seront entièrement sans effet auprès le moi; leurs insinuations ne feront pas la moindre impression sur mon ;sprit. Il n'y a qu'à la cour où vous êtes, où je redoute un peu les ntrigues de leurs ministres et surtout du sieur Durand,[2] qui ne tardera ılus guère d'y arriver; de sorte que, d'un côté, vous aurez les yeux 'ontinuellement ouverts sur toutes leurs démarches, et que, de l'autre, ous direz au comte Panin que, quoique je fusse intimement convaincu ue l'un et l'autre feraient tous les efforts imaginables pour semer de ı zizanie entre nous, je me flattais cependant que toutes leurs peines eraient perdues, et que lui, comte de Panin, n'ajouterait aucune foi a out ce qu'ils pourraient vouloir insinuer contre moi.

Au reste, après les informations que j'ai prises des talents du énéral-major de Molina,[3] il paraît que ce n'est pas un de ces génies upérieurs dont je puisse enrichir mon armée; de sorte que vous n'avez u'à le remercier d'une manière polie de l'offre qu'il m'a faite de ses ervices.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 265. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 septembre 1772.[4]

Mes ordres d'hier au major de Zegelin[5] vous ont déjà appris que, our mon particulier, je ne trouve rien à dire à la proposition que le rince de Kaunitz fait à la Russie, dans sa réponse à la déclaration onfidentielle du comte de Panin, pour accélérer la paix avec la Porte.[6] Iais comme c'est proprement à la Russie à décider si elle la trouve onvenable ou non, j'ai cru devoir en prévenir également le comte de olms afin qu'il puisse en conférer avec le comte de Panin et informer, n même temps, ce ministre de la condition expresse sous laquelle j'ai ccédé à cette proposition.[7] La copie ci-jointe vous l'apprendra plus nplement, et, au reste, vous ne différerez plus d'instruire tous mes ıinistres dans l'étranger sur la déclaration à faire au sujet de nos cquisitions en Pologne.[8]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 21 270. — [2] Vergl. S. 409. — [3] Vergl. S. 459. — [4] In der Vorge verschrieben: „1771". — [5] Vergl. Nr. 21 262. — [6] Vergl. S. 459. Anm. 4. — Vergl. Nr. 21 264. — [8] Vergl. S. 450.

21 266 AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 7 septembre 1772.

Qu'il y ait, selon votre rapport du 27 d'août, un nouveau déb entre les cours de Versailles et de Londres au sujet de la rivière Gambie,[1] je n'en suis point surpris; de pareilles discussions ne saurai être finies à la fois, et il y aura toujours à recommencer. En att dant on voit bien que ni l'un ni l'autre ministère n'a envie d'en prend occasion à brouiller leurs cours, et ils préféreront toujours la douce de la négociation.

Au reste, vous ne tarderez point d'être autorisé par les dépêch du département des affaires étrangères à la déclaration à faire au su de nos arrangements en Pologne,[2] et ce sera alors le moment de doubler votre attention sur les physionomies des gens en place à cour où vous êtes, pour y lire l'impression que ces arrangements fero sur leur esprit.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 267. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET D DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 7 septembre 1772.

Il n'y a qu'un seul article dans vos dépêches du 25 et du 28 d'ac dernier qui exige de nouvelles instructions; c'est la commission que vous ai donnée de glisser dans le public que c'est la cour de Vien proprement qui, par l'occupation de Zips, nous a donné l'éveil, à m et à la Russie, de faire également valoir nos anciens titres sur quelqu districts de Pologne.[3] Je vous dirai donc pour votre direction qu m'est indifférent par quelle voie vous jugerez à propos d'en instruire public, pourvu que cela se fasse sans me compromettre et d'une m nière qui ne laisse aucun doute sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 268. AU CONSUL DE LIVRON A BERLIN.[4]

Potsdam, 7 septembre 1772.

Je vois, par votre lettre du 5 de ce mois et le mémoire y-joint les propositions que vous me faites sur l'établissement d'une conventi de commerce avec la cour de Madrid. Quelque utile que puisse êt une pareille convention pour mes sujets, il faut cependant vous avou

[1] Goltz berichtete über Verhandlungen zwischen beiden Regierungen, in den Frankreich sein altes Besitzrecht auf diese strittigen Gebiete aufrecht erhielt (verg S. 314). — [2] Vergl. S. 450. — [3] Vergl. Nr. 21 190. — [4] Livron, Consul in Cadi weilte vorübergehend in Berlin. — [5] Liegen nicht vor.

qu'ayant déjà employé inutilement tous les moyens imaginables pour y parvenir,[1] j'ai lieu de douter que vous serez plus heureux dans les tentatives que vous en pourriez faire; de sorte qu'il vaudra mieux, je pense, d'en rester préalablement au simple commerce direct, tel que mon conseiller de Lattre me l'a proposé.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 269. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 8 septembre[3] 1772.

Votre dépêche du 1er de ce mois, par laquelle vous continuez à me communiquer les nouvelles ultérieures qui vous sont revenues au sujet des affaires en Suède,[4] m'est bien parvenue. Selon les apparences, les affaires resteront *in statu quo* jusqu'à ce que les puissances qui y sont intéressées, se seront préalablement concertées là-dessus, et après qu'on aura appris la façon dont la Russie les envisage. Avant cela, il n'y a aucune démarche à faire, et le meilleur est de rester jusque là dans une inaction parfaite à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 270. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. September, auf einen (nicht vorliegenden) Erlass vom 6., er habe gemäss dem Befehl des Königs van Swieten beauftragt, „de remercier sa cour, au nom de Votre Majesté, des confidences amicales qu'elle Lui a fait faire,[5] en l'assurant du plus parfait retour de Sa part et en lui communiquant les conjectures sur la mission du sieur Durand, ainsi que le contenu de l'avant-

[1] Vergl. Bd. III, 83. 131; VIII, 1. 2. 57; X, 435; XI, 46. 47; XXV, 402. 403; XXVI, 403; XXVII, 603; XXXI, 227. — [2] Am 11. September wiederholt der König bezüglich des Handelsvertrags mit Spanien dem Consul Livron: „J'en ai fait les propositions à la cour de Madrid à diverses reprises, mais toujours infructueusement; peut-être que dans la suite et quand cette cour verra les avantages qui lui reviendront de ce commerce, elle s'y prêtera avec plus de facilité. En attendant vous pourrez bien faire quelques nouvelles tentatives sur cet objet à votre retour (sc. nach Cadix), pour voir et juger si je pourrais réussir mieux, en cas que je parvienne à la charge.“ — [3] Vom 8. September ein Schreiben an die Wittwe Lamezuze in den Œuvres, Bd. 17, S. 297. — [4] Über den Staatsstreich. — [5] Swieten hatte dem Grafen Finckenstein, nach dessen Bericht, Berlin 4. September, einen Erlass mitgetheilt, in welchem Kaunitz den von dem König angeregten Austausch von Nachrichten über Englands und Frankreichs Haltung (vergl. S. 389) als nützlich bezeichnete und seinerseits über Englands feindliche Haltung Mittheilung machte und erklärte, dass Durands Sendung nach Petersburg Aufmerksamkeit verdiene, „que ledit sieur Durand était un des négociateurs les plus adroits que la France eût dans l'étranger, et qui joignait à une prédilection décidée pour les Confédérés la prévention la plus forte contre les cours de Berlin et de Pétersbourg“.

dernière dépêche du baron de Goltz.[1] Ce ministre m'a paru fort sensible à c ouvertures et m'a dit qu'il ne manquerait pas d'en rendre un compte fidèle à cour, qui en sentirait tout le prix. Il a fort applaudi à la réponse sage de l'am bassadeur d'Angleterre et s'est un peu amusé aux dépens de la légèreté françai

Potsdam, 8 septembre 1772.

Il me paraît plus convenable que jamais d'établir entre moi et cour de Vienne une communication réciproque et confidente de n nouvelles de France et d'Angleterre. Je sais à n'en pouvoir pas dout que ces deux cours, jalouses au possible de mon union intime avec l deux cours impériales, feront tant à Vienne qu'à Pétersbourg et parto ailleurs toutes sortes de tentatives pour nous brouiller ensemble traverser nos arrangements; et vous n'oublierez pas d'ajouter enco cette confidence à celle que, selon votre rapport d'hier, vous avez dé faite au baron de Swieten, et de lui faire part aussi, dans la suite, d tout ce qui me reviendra d'intéressant de Paris et de Londres, et q pourrait avoir du rapport à nos intérêts communs.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 271. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 septembre 1772.

Votre rapport d'hier, au sujet de mes ordres au comte de Soln du 7,[2] ne me fournit aucune matière à de nouvelles instructions. faut attendre maintenant comment la proposition du prince de Kauni dans sa réponse confidentielle au comte de Panin sera accueillie Pétersbourg, et tout ce que j'en ai dit au comte de Solms, pourra pe être servir de direction au comte de Panin pour se déterminer d'auta plus promptement à cet égard.

En attendant, la dernière révolution en Suède ne discontinue p de m'occuper. Je prévois que la Russie jettera feu et flamme à première nouvelle de cet évènement; mais comme, avant que sa pa avec la Porte n'est conclue et signée, je ne crois pas qu'elle puisse s' opposer à main armée, la vivacité de ses premiers mouvements se ten pérera peut-être pour se prêter à la voie de la négociation que je l ai proposée,[3] et c'est tout ce qui pourrait arriver de plus heureux da

[1] Goltz berichtete, Compiègne 23. August, über das Verlangen Aiguillons, d Theilung Polens zu verhindern, und seine Versuche, Englands Beistand zu gewinne Auf eine sondirende Frage Aiguillons, ob England mit Frankreich zusammen vo gehen würde, hatte Harcourt geantwortet, „que, comme il prenait le propos du D comme une simple conversation de société et non comme un propos ministérie il n'en parlerait pas même dans ses dépêches, mais que son sentiment à lui était q sa cour était aussi peu faite qu'une autre pour faire vis-à-vis des trois puissanc intéressées au partage une démarche qui n'aurait d'autre suite que d'avoir annon se déplaire dans un arrangement trop avancé pour être contrecarré". — [2] Verg Nr. 21 264 und 21 265. — [3] Vergl. S. 446. 447.

le moment présent. Vu cependant les liaisons intimes qui subsistent avec elle, je n'ai pas pu me dispenser de lui donner connaissance de la lettre que le roi de Suède m'a écrite à cette occasion, et de la réponse que j'ai faite à ce Prince,[1] et d'adresser, pour cet effet, une copie de l'une et de l'autre au comte de Solms à la suite de mes ordres du 6 de ce mois.[2] Vous avez déjà reçu de ces derniers une copie sous la même date, et la ci-jointe vous apprendra également le contenu des deux premières.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

21 272. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 9 septembre 1772.

Le prince de Kaunitz a bien raison de supposer, selon votre apport du 2 de ce mois, que la France a envie de contrecarrer non eulement, mais encore de rompre, s'il est possible, l'union qui vient de 'établir entre moi et les deux cours impériales au sujet de nos arran-;ements en Pologne,[3] et l'Angleterre n'en fera sûrement pas moins son tude principale. Jalouses au possible de l'exclusion entière qu'on a lonnée à ces deux puissances, et sentant bien les suites de cette union, insi que le peu d'apparence qui leur reste de jouer un certain rôle ur le théâtre politique de l'Europe, elles feront jouer tous les ressorts maginables pour mettre la désunion entre nous et pour affaiblir au noins cette bonne harmonie qui subsiste entre nous, s'il n'y a pas moyen e la troubler entièrement. Le meilleur cependant est que toutes leurs eines de rompre ou de contrecarrer nos liaisons par rapport à la 'ologne, seront entièrement inutiles. Elles viennent trop tard; le coup st frappé, et il n'y a plus moyen de le parer. Il ne s'agit donc que e soutenir le reste de notre union si heureusement établie, et, pour : faire avec d'autant plus de succès, il me paraît indispensablement écessaire de nous communiquer réciproquement et sans la moindre :serve tout ce qui pourrait nous revenir des ressorts cachés et publics ie ces deux cours pourraient mettre en œuvre pour nous brouiller. ans cette vue, j'ai fait informer déjà le baron Swieten des avis que ıi reçus de France,[4] et je ne manquerai pas non plus de faire ob-:rver et suivre de près le sieur Durand à Pétersbourg, afin de faire ;alement part au prince de Kaunitz de tout ce qui me sera possible en pénétrer. N'oubliez donc pas d'insinuer tout ce que dessus à ce inistre, et tâchez de l'engager à une parfaite réciprocité.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21258. — [2] Vergl. Nr. 21260. — [3] Nach Kaunitz wurde Durand diesem Zwecke nach Petersburg gesandt (vergl. S. 465). — [4] Vergl. Nr. 21270.

21 273. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI

Potsdam, 9 septembre 1772

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est bien parvenue, et je vo ferai tenir incessamment, ainsi que le sieur de Saldern désire, par u lettre de change le présent en argent destiné pour cet ambassadeur que vous aurez soin de lui présenter alors par un compliment conven de ma part. Je me flatte que cette marque de ma bienveillance étouffe le germe d'aigreur qu'il paraissait avoir contre nous, et qu'elle le ca tivera entièrement. L'attachement de ce ministre ne m'est pas indifferen Je souhaiterais de le conserver dans des sentiments favorables à m égard. Son influence est de quelque poids en Russie, et il pourra, p conséquent, y être encore, de temps à autre, utile à mes intérêts. M comme il nous reste aussi encore beaucoup de choses à régler en Polog ne négligez pas moins de rendre également bien disposé pour nou nouveau ministre qui doit le relever. Tâchez de nous l'attacher par d promesses et de vous concilier sa confiance par tous les moyens possible

Pour ce qui regarde le nommé Pulawski, vous devez être persuad sans que j'aie besoin de le dire, que je suis très éloigné de le souff dans mes États et moins encore de lui y accorder un asile.[3] Il y à la vérité, plusieurs Polonais qui s'arrêtent par-ci par-là sur mes fr tières; mais ils n'y sont que comme l'oiseau sur la branche et to prêts à se rendre ou en France ou plus avant en Allemagne. Si ent ceux-ci il y en avait dont la proximité de leur présence déplaisait où vous êtes, on n'a qu'à me les indiquer nommément; je tâcherai satisfaire là-dessus aux désirs qu'on me témoignera, et les obligerai se retirer, quelque difficile qu'il pourrait être de les déterrer, vu que plupart se donnent des noms déguisés et autres que leurs véritabl

En attendant n'oubliez pas de vous acquitter auprès du roi Pologne de la commission que portent mes ordres précédents,[4] et lui insinuer l'offre que je fais de lui livrer du sel étranger pour besoins de la Pologne, même à un prix moindre et inférieur à ce des carrières de Wieliczka. Faites envisager à ce Prince qu'il serait même par là de se procurer une régale et monopole dont il lui revie drait un profit considérable et qui peut-être ne manquerait pas de rapporter, vu le prix modique de ce sel étranger, des revenus bien pl importants que n'avaient été ceux dont il avait joui des mines de de sa patrie.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 412. Mit einem Postscript vom 12. September wird der Wech übersandt. — [2] Vergl. S. 462. — [3] Benoît berichtete, dass König Stanislaus u Saldern mit grösster Genugthuung von der Ablehnung des Gesuchs vernomm hätten, das von einigen Polen an König Friedrich während seines Aufenthalts Schlesien gerichtet worden war, Pulawski, dem Anstifter des Attentats auf Kön Stanislaus (vergl. Bd. XXXI, 851), ein Asyl in seinen Staaten zu gewähren. [4] Vergl. S. 462.

21 274. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 9 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois, et j'attendrai tranquillement l'arrangement que vous comptez de prendre avec le comte de Werthern sur son établissement chez nous.[1]

Je suis surpris en attendant de voir que le prix des grains continue toujours encore, malgré la bonne récolte, à être assez haut en Saxe. Il commence à diminuer un peu ici, mais ce n'est proprement que vers le mois de novembre prochain qu'on doit se flatter à le voir baisser considérablement.

Au reste, je ne comprends pas comment vous avez pu m'adresser à la suite de votre post-scriptum de la même date les pièces qui y étaient jointes. Vous ne pouvez pas ignorer le peu de crédit que j'ai auprès du roi de Pologne, et que ce serait me commettre que de m'intéresser auprès de lui pour le prince Adolphe de Lubomirski.[2] Vous direz donc à ce dernier que, ne pouvant rien faire en sa faveur, il devait s'adresser immédiatement à son souverain et attendre de son équité et amour pour la justice le redressement de ses griefs.

Pour ce qui est du capitaine de Polenz, vous savez que je ne saurais prendre personne à mon service sans le connaître. Il faut que je voie les sujets qui désirent de s'engager chez nous, pour juger par leur âge, capacité et mine à quoi ils sont propres, et ainsi il faut, de toute nécessité, qu'ils se présentent préalablement à moi, avant que de pouvoir prendre une résolution à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 275. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 10 septembre 1772.

La nouvelle de la conclusion effective de notre convention au sujet du démembrement de la Pologne ne sera plus, à l'heure qu'il est, un mystère à la cour où vous êtes; elle servira à confondre ceux qui, selon votre dernier rapport du 30 d'août, ont paru douter de la possibilité d'une harmonie parfaite entre les trois cours à cet égard.[3] Le prince de Rohan à Vienne en aura informé lui-même sa cour par un courrier, de sorte que vous voilà parvenu au moment de redoubler votre attention

[1] Graf Werthern hatte eine kurze Reise angetreten; nach dessen Rückkehr plante Borcke die endgültige Abkunft mit ihm zu treffen (vergl. S. 399). — [2] Fürst Lubomirski suchte, Dresden 10. August, um die Unterstützung des Königs von Preussen in einem Rechtsstreit mit seinen Verwandten nach, indem er dafür nach Preussen überzusiedeln zu wollen versprach. — [3] Goltz berichtete über die Aeusserung Aiguillons, „qu'il ne voyait pas comment trois puissances aussi considérables, aussi portées à s'agrandir, pourraient harmonier longtemps“.

sur la mine qu'on fera en apprenant la confirmation de cette importan[t] nouvelle. Les premiers moments sont toujours les plus décisifs po[ur] juger de l'impression que de tels évènements font, et il est tout natur[el] que, lorsqu'on n'a pas eu le temps de composer son visage et de [se] déguiser, notre front soit le meilleur miroir de ce qui se passe dan[s] notre âme. D'ailleurs le moment où vous êtes déjà autorisé de fai[re] la déclaration de cette même convention, conjointement avec les ministr[es] de Vienne et de Pétersbourg, vous fournira une nouvelle occasion d[e] pénétrer la façon de penser de la cour où vous êtes, à ce sujet. N[e] la négligez donc pas et faites tout votre possible pour vous mettre [à] même de m'en rendre un compte fidèle, exact et détaillé.[1]

Au reste, je présume que la France trouvera, à la vérité, un suj[et] de triomphe dans la révolution qui vient d'arriver en Suède, mais qu['il] est à craindre que le roi de Suède ne soit à la fin la dupe de c[es] intrigues, tout comme la Porte l'a été de celles du duc de Choiseul.

Enfin, je crois bien que l'Espagne n'est pas actuellement en ét[at] de faire la guerre,[2] mais cela ne vous empêchera pas de veiller co[n]stamment à tout ce qui pourrait se passer de nouveau et d'intéressan[t] à cette cour, pour m'en faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

21 276. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 septembre 1772.

Le discrédit des actions de la Compagnie Anglaise des Ind[es] Orientales à la bourse d'Amsterdam dont, entre autres particularité[s] vous me rendez compte par votre dépêche du 4 de ce mois, ne pe[ut] qu'être sensible à l'Angleterre. Il doit nécessairement lui en résult[er] une perte réelle et surtout un dommage considérable à ladite Compagni[e]. Mais, malgré tout cela, je crois le crédit de cette puissance trop bie[n] affermi pour m'imaginer qu'il puisse risquer par une pareille baisse d[e] quelques-uns de ses effets. N'ayant d'ailleurs autre chose à vous dir[e] cette fois, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Am 10. September dankt der König dem Secretär Sandoz für seinen Beric[ht] vom 30. August über die kühlen Beziehungen zwischen Frankreich und Oesterreic[h]: „Vous vous attacherez surtout à pénétrer les idées que [la France] pourrait avo[ir] conçues pour traverser cette bonne intelligence et harmonie qui vient de s'établ[ir] entre moi et les deux cours impériales par la signature de notre convention sur [le] démembrement de la Pologne.“ — [2] Goltz erwähnte spanische Rüstungen, die sein[er] Angabe nach sich gegen Marokko richteten, mit dem Zusatz: „L'impossibilité d'êt[re] actuellement soutenu par la France, ne permet pas au roi d'Espagne de regard[er] l'instant présent comme favorable à faire la guerre à la Grande-Bretagne.“

21 277. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 25. August, über seine Befürchtungen, dass das nahe Verhältniss zwischen Preussen und Russland beeinträchtigt werden könne, sobald der Plan eines Dreibundes mit Oesterreich[1] zur Ausführung gelange. „Je conçois bien que les deux cours impériales ont un point d'union solide relativement à des ntérêts communs par rapport à la Porte. Si la cour de Russie persiste toujours dans e principe à ne pas vouloir s'étendre davantage, mais à se contenter de jouer un ôle considérable en Europe, de conserver son influence en Allemagne et de maintenir e repos dans le Nord, elle ne trouve pas de puissance plus en état, plus intéressée nême à seconder ses vues que la Prusse, qu'elle sera, par conséquent, toujours ttentive de conserver, et qui, de son côté, tâchera également de la ménager et de 'assurer de son assistance, et ces deux puissances n'ayant point d'objet où leurs ntérêts peuvent se croiser, il semble que cette alliance lui est non seulement tout ussi nécessaire que l'autre, mais que c'est, en même temps, la plus naturelle et la lus solide qui puisse jamais exister entre deux grandes monarchies. On pourrait lonc concevoir que la Russie pût se trouver en alliance, en même temps, avec la our de Prusse et celle de Vienne, ayant besoin de l'une et de l'autre pour des bjets séparés. La même chose pourrait se dire réciproquement de celle-ci vis-à-vis le la Russie; mais il ne me semble pas qu'il soit possible que cette même bonne ntelligence puisse toujours subsister entre les cours de Berlin et de Vienne. Elles uront souvent des intérêts différents relativement à la Pologne, et plus sûrement ncore relativement à l'Allemagne. La jalousie que la puissance de la première doit lonner [à l'autre], la rivalité qui ne peut manquer d'exister entre elles, ne saurait produire ne uniformité de principes et de maximes et rendre leur alliance naturelle et solide. a Russie,[2] alliée à ces deux puissances, sur quel principe que ce soit qu'on adoptera our servir de base commune à cette future union, devra donc un jour se trouver ans le cas d'opter à donner la préférence ou à la Prusse ou à l'Autriche, lorsque es deux puissances se trouveront dans celui de se croiser dans leurs intérêts privés.

Il me semble donc qu'il serait plus avantageux pour Votre Majesté de tâcher e prévenir cet embarras pour la Russie et pour Elle-même, en dissuadant la première e suivre cette idée d'une triple alliance, et à l'engager plutôt à se contenter de otre alliance seule, pour ne pas l'accoutumer à apprécier les intérêts de l'Autriche t à s'intéresser à leur avancement. Je suis assez porté à croire qu'il n'y aurait en à risquer pendant le règne de l'impératrice de Russie d'aujourd'hui et le ministère u comte Panin; mais il y a des évènements qu'on ne saurait prévoir dans un hangement, et, la bonne harmonie une fois bien établie entre les deux cours impériales, elle de Vienne emploiera certainement tous les moyens possibles pour tâcher de se emettre en Russie sur le pied où elle a été autrefois."

Potsdam, 10 septembre 1772.

Je suis très content de votre relation du 25 d'août et des idées raiment patriotiques qui vous ont dicté vos doutes touchant la triple lliance, à quoi tout s'achemine. Je dois vous répondre sur tout ceci vec franchise, pour vous expliquer nettement mes pensées. Il est sûr u'en bien des choses nos intérêts semblent opposés à ceux de la cour e Vienne et les siens, *vice versa,* aux nôtres; mais le prince Kaunitz, ui sent l'impossibilité, après notre convention, de rester désormais lié vec la France, penche lui-même pour cette triple alliance. Le comte

[1] Vergl. S. 141. 213. 215. 440. — [2] In der Vorlage, dem Déchiffré der Ausrtigung, sind irrthümlich die in dem Concept des Berichts nicht enthaltenen Worte: l'heure qu'il est" vor „La Russie" eingefügt.

de Dietrichstein, qu'on a envoyé en Silésie, n'y est venu que po
pressentir ma façon de penser à ce sujet,[1] et l'idée de Kaunitz est de co
venir avec nous à l'amiable d'avance de tous les sujets de dispute q
pourraient s'élever, par exemple, touchant la succession de Baireuth
d'Ansbach, qu'on pourrait compenser avec une succession aux allodiaux
Bavière; touchant le Véronais qu'ils ont envie d'avoir et en faveur de qu
on me ferait des avantages équivalents etc. Il est sûr que, par un t
traité préliminaire, on parviendrait à aplanir tous les sujets de divisio
qui pourraient s'élever par la suite; mais ce qui est plus fort que to
ceci, c'est que je vois que la cour de Russie et celle de Vienne pe
chent également pour cette alliance, et qu'ainsi je ne pourrai en aucu
façon l'empêcher. Il vaut donc mieux s'y prêter et s'arranger de faç
à rendre la chose la moins dangereuse pour nous que possible; et ce
se peut faire, si je promets, de mon côté, saintement à la Russie,
qu'elle me promet de même de nous communiquer sincèrement tout
les insinuations sourdes que la cour de Vienne pourrait nous faire da
l'intention de nous brouiller. Cela peut éviter tous les inconvénien
qu'il y aurait à craindre; car vous devez savoir, en même temps, q
les Autrichiens ont une peur cruelle de la France, sans doute tres m
fondée, mais dont je n'ai pas cru devoir la guérir. Cette peur fait q
ces gens sentent le besoin qu'ils ont de moi pour résister à la Franc
et qu'ils me ménagent présentement beaucoup.

Mais voilà une fâcheuse affaire en Suède, qui me chagrine d'auta
plus que je cherche encore vainement un moyen pour raccommoder
chose. Mes étourdis de neveux, avides du pouvoir monarchique, o
fait une révolution dont ils ne prévoient pas les suites. Cela est extr
mement fâcheux pour moi, qui ai des traités et des alliances dont je
me départirai jamais, et qui me mettent dans la nécessité d'agir cont
ces malheureux, qui, si on les chasse de Suède, n'ont plus ni feu ni lie
ni de pierre où déposer leur tête. Je vous avoue que cela me fait u
peine infinie, d'autant plus que je crains fort que de bon gré on ne
fera pas désister de ce dont ils sont en possession. Mandez-moi,
vous prie, comme on pense en Russie et si peut-être là on a trouvé
expédient pour remettre la chose selon la constitution du comte Hor
sans qu'il y ait du sang de répandu.

Federic.

Nach der Ausfertigung; das nicht vorliegende Concept war wahrscheinlich eig
händig.

---

21 278. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 10 septembre [1772].

Mon cher Frère. Je suis bien aise que vous entriez si bien, m
cher frère, dans le cruel embarras où me jette cette révolution de Suède

[1] Vergl. Nr. 21 238. — [2] Vergl. Nr. 21 237. 21 253. Schreiben des Prinz
Heinrich, Rheinsberg 7. September.

Le Roi me l'a notifiée, et je lui ai répondu tout net, en lui faisant envisager quel terrible avenir il se prépare.[1] Ma sœur est dans le premier enthousiasme, elle ne veut que plaies et bosses, et quoi que je puisse lui écrire, elle ne veut pas voir le danger de sa famille; au contraire, elle me dit qu'il faut que les traités cèdent à l'amitié, et cent choses pareilles.[2] A moins d'une espèce de miracle, je ne vois pas comment nous sauverons cette malheureuse famille; tout ce que nous avions ébauché pour eux en Russie, est effacé à présent, et je m'attends, dans une quinzaine de jours, de recevoir de terribles lettres de Russie sur ce sujet. Mais, après tout, quelque envie que l'Impératrice ait de se venger, elle sera obligée d'attendre la fin des troubles de la Pologne, et, pendant ce temps, on trouvera peut-être un tempérament pour calmer la tempête, quoique je craigne fort que le roi de Suède ne voudra pas relâcher la moindre partie de sa souveraineté. Enfin, mon cher frère, voilà une fâcheuse occupation pour cet hiver, et je crains fort, malgré toutes mes bonnes intentions, de ne pas effectuer grand' chose.

Je souhaite que le séjour de Rheinsberg vous soit aussi salutaire qu'agréable, en vous assurant, mon cher frère, de la parfaite estime et de toute l'étendue de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frere, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 279. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 11 septembre 1772.

Mon cher Frère. Je vous renvoie, mon cher frère, la lettre[3] que vous avez eu la bonté de me communiquer; je crois que vous ferez bien d'en instruire l'impératrice de Russie. C'est une déférence dont elle vous saura gré, et plus que nous tâchons de lui complaire à présent, plus nous mettrons-nous en état de pouvoir servir ma sœur et nos étourdis de neveux. Je crains que cette maudite révolution ne nous cause bien des chagrins; mais la sottise est faite, il n'y a plus moyen d'en éviter les suites.

Il dépend de vous, mon cher frère, d'envoyer[4] vos aides de camp où vous voudrez.

Nous prenons, le 13, possession de la Prusse, et j'ai arrangé préalablement les choses de façon que vous participerez au moins un peu de cette acquisition, mon cher frère, à laquelle vous avez eu la plus grande part.

Les Autrichiens veulent faire une triple alliance avec nous,[5] et, pour écarter tout ce qui, dans la suite, pourrait nous brouiller, ils veulent

[1] Vergl. Nr. 21 258. — [2] Vergl. Nr. 21 259. 21 280. — [3] Ein nicht vorliegendes Schreiben Gustavs III. Vergl. Nr. 21 305. — [4] Die Beziehung ist nicht zu erkennen, da das Schreiben des Prinzen nicht vorliegt. — [5] Vergl. S. 440. 441. 471. 472.

arranger avec nous à l'amiable nos successions futures et tous n
intérêts. Reste à savoir s'ils agiront de bonne foi. Si cela réussit, ce
prolongera la paix encore de longues années. Je suis avec toute
tendresse et tout l'attachement possible, mon cher Frère, votre fid
frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 280. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Schreiben der Königin Ulrike, Stralsund 4. September: „Je vais, dans moment, à bord pour passer en Suède. Je conserverai, toute ma vie, le souve de l'amitié que vous m'avez témoignée à Berlin, et, malgré tout ce que vous m'av écrit dans votre dernière lettre,[1] je compte sur mon frère, sur un frère tendre juste, incapable d'oublier que, dans les moments où tous ses ennemis étaient acharn à sa perte, il a retrouvé dans sa famille ce que tout le monde lui refusait: d cœurs zélés pour son service. Je m'en fais encore honneur, mon très cher frèr mais c'est dans ce moment où je vous en demande le salaire. Si je ne puis ri obtenir de l' amitié, et que les liens du sang qui nous unissent si étroitement, so moins forts que ces des traités, je reviendrai incessamment ici, et je vous renouve encore ce que je vous [ai] écrit dans ma précédente:[2] je serai partout où vous porter vos coups; je suis femme, mais je suis mère, et vous savez que ce titre seul inspi du courage, quand même la Providence ne m'eût pas fait naître de votre sang. E succombant vous m'estimerez, et si je suis assez malheureuse pour perdre votre te dresse, je conserverai du moins ce sentiment. Quoi qu'on dise de notre sexe, je le crois pas si susceptible au changement; car, malgré tout ce qui peut arriver, gémirai, mais je ne cesserai jamais de vous aimer."

[Potsdam] 11 septembre 1772.

Ma très chère Sœur. Je suis bien fâché que vous distinguiez mal vos amis de vos ennemis, moi qui vous parle avec franchise, qui vous l'ai dit dans un moment où l'illusion d'un bonheur précai vous aveugle sur les suites de cette révolution — vous croyez que c'e mauvaise volonté de ma part; non, ma chère sœur, si votre bonhe était solide, je serais le premier à vous en féliciter; mais les choses e sont bien éloignées. Je vous envoie ici la copie de l'article de notr garantie, tel qu'il a été signé à Pétersbourg,[3] et j'[y] ajoute même qu si je ne peux trouver des expédients pour calmer les esprits, que j remplirai mes traités, parceque ce sont des engagements de nation nation et où la personne n'entre pour rien; voilà ce qui me met d mauvaise humeur de voir que, par l'action la plus téméraire et la plu étourdie, vos fils me forcent de m'armer contre eux. Ne pensez pa que mon ambition soit tentée par ce petit bout de la Poméranie, qu certainement ne pourrait exciter au plus la cupidité d'un cadet d famille; mais le bien de cet État exige nécessairement que je demeur

[1] Vergl. Nr. 21 235. — [2] Vergl. S. 456. — [3] Der dritte geheime Artikel de preussisch-russischen Vertrages vom 23. October 1769.

lié avec la Russie, et je serais justement blâmé par la postérité, si mon penchant personnel l'emportait sur le bien du peuple auquel je dois tous mes soins.

Je vous dis, ma chère sœur, les choses telles qu'elles sont, et je ne pronostique que des infortunes. Car si cela en vient à une guerre, comme je l'appréhende beaucoup, qui vous répondra qu'une partie de votre armée suédoise ne passera pas du côté des Russes? et qui vous garantira que cette nation, dégradée comme elle l'est, ne leur livre pas son Roi? Enfin, il y a cent malheurs de ce genre à prévoir qui me font frémir pour vous, tandis que je ne vois aucune puissance en état de vous assister et de vous secourir.

Veuille le Ciel que je me trompe, et que vous soyez heureuse; soyez persuadée que personne ne s'en réjouira plus cordialement que moi, qui serai jusqu'au dernier soupir avec autant de considération que de tendresse, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

---

21 281. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 10. September, auf einen (nicht vorliegenden) Erlass des Königs: „Je ne manquerai pas de m'acquitter envers le baron de Swieten des ordres de Votre Majesté que je viens de recevoir dans ce moment, et j'ai l'honneur de Lui présenter très-humblement l'article secret du traité d'alliance avec la cour de Russie qui concerne les affaires de Suède,[1] et par lequel Votre Majesté verra que, si le Roi avait voulu se borner à la constitution de 1720, en y donnant toute l'étendue dont elle est susceptible, l'affaire aurait pu facilement être ajustée à l'amiable, au lieu qu'en poussant les choses aussi loin qu'il l'a fait, il s'est jeté dans un labyrinthe dont il aura bien de la peine à se tirer."

In einem zweiten Bericht vom 10. meldet Finckenstein, dass Swieten Urlaub erhalten habe und sich persönlich von dem Könige zu verabschieden wünsche.

Potsdam, 11 septembre 1772.

J'ai reçu vos deux rapports d'hier, avec l'article secret de mon traité d'alliance avec la Russie, qui regarde les affaires de Suède et la forme du gouvernement de ce royaume. Quoique vous n'y fassiez aucune mention de mes derniers ordres au comte de Solms[2] dont je vous ai communiqué la copie, à la suite de celui par lequel je vous ai demandé l'article susmentionné, je ne doute cependant point que cette copie ne vous soit également bien parvenue, et je m'attends d'en être informé par le premier rapport que vous m'adresserez.

En attendant, je vous confie, de nouveau, la lettre ci-jointe à la Reine de Suède,[3] ma sœur, pour avoir soin de lui donner bonne et

[1] Zur Mittheilung an die Königin Ulrike (vergl. Nr. 21280). — [2] Vergl. Nr. 21277. — [3] Nr. 21280.

prompte adresse. J'y ai rassemblé tout ce qui m'a paru propre po
tracer à Sa Majesté un tableau fidèle et exact de l'état scabreux
difficile où le Roi son fils s'est réduit par la dernière révolution, et vo
avez bien raison de le comparer à un labyrinthe dont on a bien de
peine à voir l'issue.

Cependant, je ne vous dissimulerai point, et il me semble vous l'av
déjà fait observer une fois: il me reste encore une lueur d'espéra
de gagner du temps pour surmonter les différentes difficultés q
l'arrangement de cette affaire rencontrera. C'est que la Russie, da
les circonstances où elle se trouve actuellement, ne peut pas faire écla
son ressentiment et entrer tout de suite, à main armée, en Finlan
Avant que sa paix avec la Porte ne soit conclue, elle ne s'engag
sûrement point dans une nouvelle guerre, et, dans cet intervalle, l'hiv
surviendra, pendant lequel on trouvera peut-être moyen d'ajuster ce
affaire par la voie de négociation.

Au reste, je serai bien aise de voir ici le baron de Swieten, av
son départ pour Vienne. J'ai encore différentes choses à lui dire, et
me fera plaisir de venir me parler ici après-demain, 13 de ce moi
l'heure ordinaire. Mais vous ferez bien de l'y accompagner, ne dé ir
pas moins de vous parler; et comme je ne compte pas de vous arrê
ici, je vous dirai d'avance qu'immédiatement après votre retour à Ber
vous devez avoir soin de me faire un extrait fidèle et exact de tou
les négociations qui ont existé, et de tous les traités qui se sont fa
depuis la dernière paix de Hubertusburg entre moi et la Russie et
autres puissances de l'Europe.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21282. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 12 septembre[2] 1772.

Votre dépêche du 28 août m'est bien parvenue. Le roi de Suè
s'aveugle fort, s'il pense être venu entièrement à bout ou bien avan
dans son dessein. Tout lui a succédé, à la vérité, favorablement
Suède, mais il s'agit à présent de savoir de quel œil la Russie envi
gera cette affaire. J'appréhende fort que les premières nouvelles qu'
recevra de Pétersbourg sur la façon de penser de cette puissance à
égard, ne changent la joie de ce Prince en inquiétude et grand embarr
Peut-être n'y a-t-il pas vingt personnes en Suède sur lesquelles le R

[1] Zum Zwecke der Fortsetzung der „Histoire de mon temps". — [2] Auf d
Berichte Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 11. September, mit dem Vorschla
Jouffroy aus der französischen Colonie zum Nachfolger von Behnisch als Legatio
secretär in Stockholm zu ernennen, findet sich der eigenhändige Bescheid: „Be
Federic."

puisse faire fond, et qui lui soient véritablement attachées. Je suis donc sûr qu'on peut s'attendre à une nouvelle révolution dans ce royaume, dès que la Russie n'approuvera pas ce qui s'y est passé, et qu'elle aura déclaré ses intentions là-dessus. Autant que je connais le gros de la nation suédoise, elle ne paraît nullement incliner pour la souveraineté, et il n'y a pas apparence qu'elle voudra favoriser de pareilles vues.

Nach dem Concept. Federic.

21 283. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 12 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois, et comme les ordres relatifs à l'ouverture que le prince de Beloselski vous a faite,[1] vous seront parvenus vraisemblablement, à l'heure qu'il est, par mon département des affaires étrangères,[2] je m'y réfère par la présente, en vous enjoignant de vous conformer exactement à tout ce qu'ils renferment au sujet du concert à prendre avec les ministres des deux cours impériales pour la déclaration à faire en commun à la cour où vous êtes, sur les affaires en Pologne.

Je doute, au reste, beaucoup que les conjonctures présentes en Suède permettent à la cour de Russie de faire relever son ministre à Stockholm, le comte d'Ostermann, par le prince Beloselski,[3] et je présume que sa mission à cette cour dont vous faites mention, ne pourra guère avoir lieu pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21 284. AN DEN GENERALMAJOR VON BELLING.

Potsdam, 12. September 1772.

Die Officiers Eures unterhabenden Regiments sind leider, wie Ich Euch auf Eurem Schreiben vom 2. dieses,[4] wiewohl ungern, nur gesehen muss, in so schlechter Zucht gehalten worden und in so weniger Ordnung, dass Mir von selbigen nicht viel gutes, wohl aber, wie sie noch in Polen bewiesen haben, dass sie trefflich plündern können,[5] bekannt ist. Urtheilet demnach selber, ob Ich bei dieser desavantageusen Idée davon vor der Hand eine Standeserhöhung angedeihen zu lassen gemeinet sein könne.[6]

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Über die gemeinsame Anzeige der Theilung Polens am sächsischen Hofe. Borcke bat um Instruction. — [2] Vergl. Nr. 21 250. — [3] Beloselski hatte von seiner Regierung die geheime Mittheilung erhalten, dass er nach Friedensschluss Ostermann ablösen solle. — [4] Liegt nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 20 778. — [6] Es handelt sich um das Gesuch des Premierlieutenants Rudorff, der „in Rücksicht auf seine fünfzehn-

21285. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 septembre 1772.

Selon votre rapport d'hier, vous jugez comme moi du projet de triple alliance que le comte de Panin désire de former entre moi et les deux cours impériales, et à laquelle le prince de Kaunitz est tout disposé à se prêter. Les appréhensions du comte de Solms à ce sujet me paraissent également assez bien fondées, mais vous avez raison de dire que, d'un autre côté, il sera difficile d'empêcher ou d'éviter des liaisons que les deux cours impériales désirent de contracter. Tant il est vrai qu'en fait de politique on n'est pas toujours le maître de suivre son penchant et de faire ce qu'on veut. Souvent il faut s'accommoder aux circonstances, et c'est justement le cas où je me trouve à l'égard de cette triple alliance. Le parti le plus sage me paraît donc, ainsi que vous l'aurez déjà remarqué par mes ordres au comte de Solms, de m'arranger avec les deux cours impériales à l'égard de cette alliance de façon que j'y trouve au moins en quelque manière mon compte. D'ailleurs, cette négociation n'est pas encore si avancée que nous touchions au moment de sa conclusion. Elle peut encore rencontrer des difficultés, et différents accidents peuvent l'arrêter et même traverser. Mais supposé même qu'elle parvienne à sa consistance, nous n'y risquerons rien, aussi longtemps que l'on n'y admet point l'Angleterre. Elle fera sûrement des efforts pour y être comprise, et ce que j'appréhende le plus, c'est que les deux cours impériales, par un reste de prédilection pour cette cour, n'auront aucune peine de l'y recevoir. Si cela arrive, tout sera gâté, et nous manquerons sûrement les avantages de cette alliance; de sorte qu'à mon avis le meilleur serait de convenir par un article séparé d'une exclusion entière de toutes les autres puissances en général.

Au reste, j'ai été surpris d'apprendre par la dernière dépêche du sieur de Borcke à Dresde qu'il n'est pas encore instruit de la déclaration à faire, conjointement avec les ministres des deux cours impériales, au sujet du démembrement de la Pologne.[3] Selon votre rapport du 8 toutes ces instructions étaient cependant déjà données à mes ministres dans l'étranger, de sorte que, dans cet intervalle, le sieur de Borcke aura également reçu la sienne; quoique je ne comprenne pas bien pourquoi vous n'avez pas envoyé ces instructions à ma signature.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

jährigen Dienste und 18 im Felde erhaltene Blessuren" um Erhebung in den Adelstand bat. Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus seinem Bericht findet sich die Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die Antwort des Königs, Potsdam 12. September: „Die Officiere von Belling meritiren dergleichen Distinction nicht."

[1] Vergl. S. 471. — [2] Vergl. Nr. 21277. — [3] Vergl. Nr. 21283.

21 286. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 13. September 1772.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Austerlitz 24. September, über lie Audienz beim Könige: „Le Roi m'ayant fait dire par le comte de 'inckenstein qu'il voulait me voir encore avant mon départ, parcequ'il vait à me parler sur différentes choses,[1] je me suis rendu à Potsdam. Après m'avoir chargé d'assurer Leurs Majestés Impériales de la aute estime qu'il avait pour leurs personnes, et des sentiments d'une mitié sincère qu'il leur avait vouée, il s'expliqua ultérieurement de la ıanière qui suit:

»J'espère et je compte bien que nous n'en resterons pas là, et que e la bonne intelligence qui règne entre nous, il en résultera une liaison lus étroite encore, c'est-à-dire que nous parviendrons à former entre ous une triple alliance.«

Comme je ne répondis rien, le Roi continua:

»Oui, Monsieur, une triple alliance. Est-ce que vous n'en êtes point ıformé?«

»Non, Sire, je ne le suis point.«

»Eh bien,« répliqua le Roi, »je vous dis, moi, que nous en viendrons là, et puisque vous n'en êtes pas informé, je vous dirai encore ıe les choses sont déjà plus avancées à cet égard que vous ne le oyez, et c'est sur cela que j'ai désiré vous parler avant votre départ, our que vous puissiez faire connaître à Vienne mes sentiments sur cet ɔjet, qui ne tendent qu'à faciliter tous les moyens propres à resserrer s liens qui nous unissent, et dont nous éprouvons déjà de si heureux fets; mais pour être et pour rester longtemps bons amis, il faut écarter régler tout ce qui pourrait nous brouiller à l'avenir: nous aurons, ec le temps, des intérêts à discuter, il faut nous entendre là-dessus avance, afin que rien ne trouble l'union intime que cette triple alliance ɔit établir.

De plus, il faudra que cette alliance ne s'étende pas plus loin, et ı'elle ne devienne jamais une quadruple alliance;[2] car, premièrement, ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité, et, puis, quand le ɔmbre des alliés augmente, les difficultés augmentent aussi, les intérêts multiplient, se compliquent, se croisent, et l'on manquerait le but de chose.«

Ma réponse fut que je rendrais exactement compte de ce que le ɔi venait de me dire; je le priais cependant, pour être en état de ieux m'acquitter de la commission qu'il me donnait, de vouloir bien e faire connaître plus particulièrement en quoi consistaient les intérêts ɛr lesquels il désirait que nous nous entendissions.

[1] Vergl. S. 476. — [2] In Bezug auf den Ausschluss Englands, den der König ɛr im Auge hat, vergl. Nr. 21 285 und 21 287.

»Je vous le dirai franchement,« reprit le Roi; »c'est la successi
de Baireuth et d'Ansbach, c'est la succession de Bavière, ce sont l
vues que vous pourriez avoir de vous agrandir du côté des Vénitien
tous ces objets, s'ils ne sont pas réglés amicalement entre nous, no
brouilleraient certainement. Ce n'est pas que, selon le cours de
nature, je doive m'attendre à voir vaquer ces deux successions. L'électe
de Bavière et le margrave d'Ansbach sont tous deux beaucoup pl
jeunes que moi; mais le cas peut arriver, et il serait fâcheux alors d'êt
pris au dépourvu, au lieu qu'en aplanissant d'avance toutes les difficul
que nos intérêts pourraient faire naître entre nous, nous aurons à n
promettre une longue paix et une tranquillité que rien ne sera cap
de troubler; car vous prévoyez bien que l'union des trois cours devi
dra un garant sûr du maintien de la paix.«

Après un moment de réflexion, le Roi ajouta que tout ce q
venait de me dire, n'était qu'une suite de la confiance sans réserve q
voulait nous témoigner en toutes choses, et du désir sincère qu'il av
de vivre toujours en bonne intelligence avec nous.

»Cependant,« continua-t-il, »comme l'on ne vous a point infor
jusqu'ici du projet de notre triple alliance, je pense qu'il vaudra mie
d'attendre qu'on vous en parle à Vienne, avant de faire usage de
que je viens de vous dire, et de ne faire mention de rien, si l'on
vous dit rien.«

Le Roi vint ensuite à parler de la mission du M. Durand[1] et
la révolution en Suède.

Quant au premier objet, il avoua que jusqu'ici il ne voyait p
encore clairement à quoi cette mission devait aboutir, que peut-être
révolution de Suède y pourrait avoir quelque part, mais qu'il parvi
drait sûrement à le savoir, et qu'il ne manquerait pas de nous co
muniquer ce qu'il en apprendrait; qu'en attendant il ne doutait pas q
le but de la France n'allât, comme de coutume, à tâcher de mettre
la désunion entre nous.

Quant à la révolution de la Suède, il pense que c'est une démarc
précipitée qui pourrait avoir des suites sérieuses, et il me fit connai
que le parti qu'il aurait à prendre à cet égard, était déterminé par s
alliance avec la Russie. Il ajouta que cet évènement devait faire u
grande sensation à Pétersbourg, et que, par les dépêches du cheval
de Vergennes, dont on avait trouvé le moyen d'avoir le chiffre,[2]
s'était convaincu qu'il ne fallait l'attribuer qu'aux intrigues de la Fran

Après cela, le Roi me congédia en me disant des choses obligean
et honnêtes pour ma personne."

Nach einer Abschrift: „Précis de l'audience que le Roi m'a donnée le jour avant
départ de Berlin" im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Vergl. S. 465. — [2] Vergl. S. 444.

21 287. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 13 septembre 1772.

La question que vous me faites,[1] est très importante. Si la cour de Vienne incline à conclure une triple alliance avec nous et les Russes, il faut envisager les avantages et les désavantages de cette alliance. Les avantages seront que, si ces trois cours restent bien unies, elles en imposeront à l'Europe et pourront maintenir une paix durable dans le Nord, l'Allemagne et l'Italie; mais, si cette union qui se forme, n'est pas assurée sur des fondements solides, il en résultera plus de mal que de bien, parceque quantité d'évènements que l'on peut prévoir, pourront renouveler la mésintelligence entre nous et la cour de Vienne, et ce serait alors à qui pourrait détacher la Russie de l'autre parti, ce qui occasionnerait à la fin la guerre.

Si donc c'est l'intention sérieuse de la cour de Vienne de former cette alliance, je crois que préalablement nos deux cours doivent s'arranger à l'amiable sur des évènements, quoique éloignés encore, mais qui, s'ils arrivaient, avant qu'on s'y attend, rompraient cette alliance, qui doit être stable et aussi durable que les ouvrages des hommes peuvent l'être. Ces affaires réglées à l'amiable entre nous, je regarde cette alliance comme très avantageuse au repos de l'Europe. La cour de Vienne, soutenue par nous et par les Russes, n'a rien à appréhender des Français et des Espagnols et, *vice versa*, nous autres ne pouvons avoir la guerre avec personne.

Mais je crois que, si l'on se propose pour but la plus longue prolongation de la paix, qu'il faudra exclure toute autre puissance et en interdire l'accession à qui que ce soit, parcequ'il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Vous comprenez que, sans la nommer, ceci regarde l'Angleterre, qui, à la première guerre qu'elle aurait, voudrait nous entraîner dans ses querelles; ce qui est très opposé à l'esprit de cette alliance, uniquement formée pour maintenir surtout l'Allemagne en paix. Je suis bien persuadé que sur cet article le prince Kaunitz pense tout comme moi; il ne s'agit donc [que] de nous arranger pour nos petits intérêts et les régler d'avance pour qu'ensuite aucun sujet de brouillerie puisse détruire l'ouvrage salutaire auquel l'on pense à présent.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Edelsheim“; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

---

[1] Edelsheim berichtete, Wien 5. September, über Kaunitz' Stellung zum Vorschlag einer Tripelallianz (vergl. Nr. 21 288), mit der Bitte, „de vouloir bien me prescrire la conduite que je dois tenir dorénavant dans cette conjoncture, l'absence du baron de Swieten de son poste à Berlin pouvant mettre le prince Kaunitz dans la nécessité de s'adresser à moi pendant mon séjour d'Austerlitz“ (vergl. S. 417).

21 288. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 septembre 1772.

Vous expliquer de nouveau mes sentiments sur la révolution e Suède, dont, selon votre rapport du 28 d'août, on vient de recevoir l première nouvelle en Russie, serait tomber dans des redites inutile e ennuyeuses. Mes ordres de quelques ordinaires précédents[1] vous en on suffisamment instruit, et je n'ai aujourd'hui rien à y ajouter, si ce n'e que, pour le présent, la Russie n'a sûrement rien à apprehender d'un guerre de la part de la Suède.[2] En effet, cette couronne n'est nullemen capable, dans ce moment-ci, de faire une pareille levée de bouclier. Le fonds pour faire une pareille démarche lui manquent absolument, et l France n'est pas en état de lui donner des subsides assez considérable pour y suppléer. Mais, malgré cela, je n'appréhende pas moins qu cette fâcheuse révolution n'affecte bien plus la cour où vous êtes, qu toutes les affaires de Pologne et de Turquie, et qu'elle ne prenne fe et flamme du succès rapide qu'elle a eu. Cependant comme c'est pro prement l'ouvrage de la cour où vous êtes, que cette révolution a renversé, je suis aussi fort impatient d'apprendre comment le comte d Panin aura envisagé toute cette affaire et quelles résolutions il prendr en conséquence.

Il en est de même de la triple alliance entre moi et les deux cour impériales, sur laquelle je vous ai déjà communiqué mes idées par me ordres de l'ordinaire dernier.[3] Selon mes dernières lettres de Vienne,[4] l'ambassadeur de Russie a ordre de se ménager des occasions pou toucher cette corde avec le prince de Kaunitz, et il s'en acquitte si bien qu'il se donne tous les mouvements imaginables pour la réussite de cette négociation. Le prince de Kaunitz, de son côté, lui a déclaré aussi très positivement qu'il s'y emploierait de bien bon cœur, mais que, vu l'alliance de sa cour avec la France, il ne conviendrait pas que les premières avances vinssent de sa part, et qu'il serait plus à sa place que la Russie commençât par quelques ouvertures formelles sur cet article. Vous jugerez donc bien par là qu'il ne dépend plus de moi d'y regimber, et qu'il ne s'agit que d'engager le comte de Panin à prendre toutes les précautions imaginables pour rendre cette union aussi solide et productive de bonheur et de prospérité pour les trois cours qu'il est possible.

Dans cette vue, je ne saurais que vous répéter ce que je vous ai déjà indiqué dans mes ordres de l'ordinaire dernier, et vous aurez soin d'insinuer au comte de Panin aussi souvent que l'occasion s'en présentera,

[1] Vergl. S. 446. 447. 472. — [2] Solms berichtete, man sei in Petersburg überzeugt, „que, s'il [Gustav III.] parvient effectivement à la souveraineté, il ne tardera pas, à l'instigation de la France, à faire la guerre à la Russie". — [3] Nr. 21 277. — [4] Vergl. Nr. 21 287.

que, pour la rendre bien solide, il était d'une nécessité indispensable de nous entendre préalablement et de convenir sur tout ce qui pourrait, dans la suite, donner lieu à de nouvelles brouilleries. Tel est de ma part ma succession dans les margraviats de Baireuth et d'Ansbach dont mes droits incontestables vous sont déjà connus, et, de la part de la cour de Vienne, les prétentions qu'elle forme sur la succession allodiale de Bavière, ainsi que les desseins qu'elle a sur le Véronais, dont elle a envie de s'approprier une partie pour favoriser la communication avec le Milanais, sans parler des autres vues qu'elle pourrait avoir encore, et qui me sont inconnues jusques ici. Le comte de Panin jugera bien de soi-même, selon sa grande pénétration, qu'avant d'avoir arrangé tous ces différents articles, l'on ne saurait jamais promettre à notre triple alliance une fort longue durée, et que l'un ou l'autre pourrait devenir un incident fâcheux pour l'altérer et la rompre.

Une seconde observation, pas moins importante que la première, et que vous n'oublierez pas de faire également à ce ministre, c'est que, pour rendre cette alliance inaltérable et éternelle, il faut, de toute nécessité, la borner à nos trois cours, sans y admettre aucune autre puissance. La nature même exige cette précaution. Elle est destinée à prévenir toute guerre et à conserver la tranquillité. Il faut donc en exclure toutes les puissances qui, par leurs intérêts particuliers, pourraient nous entraîner dans quelque rupture. Telle est surtout l'Angleterre,[1] et, d'ailleurs, l'expérience de tous les temps n'a prouvé que trop que plus il y a de parties contractantes, et plus y a-t-il des motifs de rupture.

N'oubliez donc pas de faire bien valoir ces réflexions au comte de Panin et de me rendre bientôt un compte fidèle et détaillé sur les idées de ce ministre tant par rapport à cette alliance que relativement à la révolution de Suède.

Federic.

Nach dem Concept.

1289. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 septembre 1772.

Der König bewilligt dem Baron von Saldern zollfreien Durchgang seines Gepäckes durch preussisches Gebiet.

Je me flatte que ma complaisance à tous égards, aussi bien que les largesses me captiveront entièrement ce ministre russien et lui inspireront, à l'avenir, des sentiments plus favorables à mes intérêts qu'il n'a témoigné jusqu'ici.

Au reste, vous n'ignorez peut-être pas que les deux cours impériales sont occupées, à l'heure qu'il est, à prendre possession des districts en Pologne que notre convention leur assigne, et que je suis après à en

[1] Vergl. S. 478. 481.

faire tout autant de mon côté. Je compte de recevoir à tous momen des nouvelles de la manière dont cela se sera fait.

En attendant je veux bien vous faire observer que je ne cr pas, comme le sieur de Saldern, que l'évènement arrivé en Sue influe beaucoup sur la pacification de la Porte.[1] Je suis persuadé q le langage sérieux que la cour de Vienne va faire tenir vraisemblab ment à son ministre au congrès, rectifiera les plénipotentiaires ottom et les rendra très souples à souscrire aux conditions qu'on leur a p posées, de sorte que, selon toutes les apparences, la paix s'ensuivra bien près.

Federic.

Nach dem Concept.

21 290. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 13 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois. Ne pensez pas q ce soit le tour que les affaires ont pris en Suède par rapport à révolution qui y a eu lieu, qui décide de sa réussite entière.[2] M ordres précédents[3] vous l'ont déjà dit, et je le réitère encore que tout dépend principalement de la façon dont la Russie envisagera évènement. Quoique tout soit tranquille, à l'heure qu'il est, en Suè et qu'on s'y soumette indistinctement aux volontés du Roi, je ne voudr cependant pas jurer que l'apparition d'une flotte russienne sur les cô de ce royaume ne réveille les anciennes idées du parti jadis opposé la cour et ne lui inspire des résolutions différentes à celles qu'il f paraître à présent. Je voudrais presque garantir à ce Prince que que je prévois à ce sujet, arrivera infailliblement.

Federic.

Nach dem Concept.

21 291. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGU

Potsdam, 13 septembre 1772.

Vous avez bien fait, et j'approuve fort votre conduite d'avo suivant votre dépêche du 5 de ce mois, assuré au comte d'Osten q je ne participais en rien à tout ce qui vient d'arriver en Suède.[4] I

[1] Benoît berichtete, Warschau 5. September, Saldern sei überzeugt, „que révolution en Suède, s'il est vrai qu'elle ait effectivement eu lieu, et que le Roi soit rendu absolu, fera aux instigations de la France tout-à-fait regimber la Porte“. — [2] Dönhoff berichtete: „La nouvelle forme de gouvernement est introduite avec faci et sans opposition. Le calme règne partout . . . Les Bonnets marquent encore p d'empressement à se soumettre au Roi que les anciens partisans de la France.“ — [3] Nr. 21 282. — [4] Arnim hatte die Gelegenheit einer Begegnung mit Osten wa genommen, um das Gerücht zu widerlegen, dass der Staatsstreich Gustavs III. geheimem Einverständniss mit dem König von Preussen erfolgt sei.

effet, tout ce que vous avez dit à ce sujet, est conforme à la plus exacte vérité. Je ne saurais cependant m'expliquer encore sur ces affaires; il faudra voir préalablement la façon dont la Russie les envisagera, et quelles seront ses intentions à leur égard. En attendant, ne discontinuez pas à me communiquer ultérieurement tout ce qui vous reviendra de relatif là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

21292. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 13 septembre 1772.

Madame ma Sœur. La confiance de Votre Majesté m'est d'un prix trop précieux pour que je n'y réponde pas avec toute l'ouverture et la sincérité convenable.[1] J'avoue à Votre Majesté que cette révolution en Suède ne s'est entreprise ni par mon avis ni avec mon consentement. Le Roi est jeune, il est plein d'ambition. Les états avaient rogné son pouvoir plus que ne le comportait la constitution du comte Horn; il s'est impatienté du rôle passif qu'il jouait, et l'argent de la France a fait le reste. Dans cette situation, Madame, je crois qu'il faudra attendre, pour être informé de quel œil cette révolution est envisagée en Russie, et si cette puissance, engagée dans les guerres qui maintenant ne sont pas encore terminées, voudra ou pourra en entreprendre une nouvelle. Car, dans le cas présent, il serait dangereux d'entreprendre la moindre chose, sans s'être concerté avec ses alliés. Reste encore à savoir si, par la voie de la négociation, on ne pourrait pas porter le roi de Suède à se désister d'une partie de son autorité usurpée.

Je remercie, en même temps, Votre Majesté des lettres des rois de Danemark et de Suède[2] qu'Elle daigne me communiquer. J'en ai reçu également du roi de Suède, auquel je n'ai point caché à quoi mon alliance avec la Russie m'engageait.[3] Il serait bien heureux, si, par quelque expédient, on pouvait prévenir les troubles et les fléaux dont la Suède est menacée.

[1] Königin-Wittwe Juliane Marie schrieb, 5. September (ohne Ortsdatum): „Le roi de Suède vient de prouver à tout l'univers qu'il est le neveu d'un Roi qui fait l'admiration de ce siècle, par l'action héroïque dont il a surpris toute l'Europe, et je m'en réjouirais même, si elle pourrait subsister avec nos intérêts.“ Sie bat im folgenden den König, „de me dire confidemment vos sentiments quel parti nous avons à prendre dans ce cas critique. Le Roi, mon beau-fils, aime à se conformer aux vôtres.“ — [2] D. d. Stockholm 24. August und Friderichsberg (Frederiksborg) 4. September. Juliane Marie schrieb: „Je vous confie sous le sceau du secret la lettre obligeante que le roi de Suède vient d'écrire au nôtre, qui y a répondu de même, en évitant de s'expliquer sur l'évènement, sur lequel il ne s'expliquera point que de concert avec Votre Majesté, les cours de Russie et de Londres.“ — [3] Vergl. Nr. 21258.

Au reste, j'ai la plus grande obligation à Votre Majesté de ce qu'Elle daigne S'informer de ma santé. J'ai fait, Madame, une chute légère qui ne mérite en aucune façon l'attention dont Votre Majesté daigne l'honorer;[1] mais, quelque terme que le Ciel mette à ma vie, je saisirai toutes les occasions pendant la durée de mon existence pour donner des marques à Votre Majesté du tendre attachement et de la haute considération avec laquelle je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et fidèle beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

21 293. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 14 septembre 1772.

Ma chère Nièce. Je bénis le Ciel, ma chère enfant, de la manière leste dont vous expédiez vos affaires. Ce petit prince d'Orange s'est, à la vérité, un peu fait attendre;[2] je devrais lui vouloir du mal de ce qu'il m'empêche de vous embrasser, mais sa naissance est si avantageuse pour vous et pour le Prince que je ne l'en aime pas moins. Faites, ma chère enfant, les plus tendres assurances de mon amitié à notre cher prince d'Orange; portez-vous toujours bien et n'oubliez pas le vieil oncle qui, tant qu'il existera, vous aimera bien tendrement, étant à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

21 294. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 septembre 1772.

Les nouvelles du Portugal que votre dépêche du 8 de ce mois renferme,[3] sont d'autant plus intéressantes que l'on est rarement informé au juste, ainsi qu'on peut l'être des autres cours, de ce qui se passe dans ce royaume. Je vous sais donc gré de m'avoir communiqué les notions qui vous sont revenues sur ce pays, qui m'ont fait bien du plaisir.

Au reste, la succession que le prince Adam Czartoryski est allé recueillir en Gueldres et de laquelle vous faites mention, lui vient du

[1] Juliane Marie schrieb: „Je vous prie de me rassurer sur mes inquiétudes où je me trouve par rapport à l'accident arrivé à [votre] personne." — [2] Vergl. S. 441. — [3] Über den portugiesischen Handel und einen Plan der englischen Kaufleute, sich daselbst ihr Übergewicht zu sichern.

côté de sa femme. Elle est d'une famille des Flemming, et c'est proprement par elle que ces biens lui sont dévolus.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 295. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 14 septembre 1772.

Les mouvements que, selon votre dépêche du 3 de ce mois, le duc d'Aiguillon commence à se donner pour engager l'Espagne à s'opposer, conjointement avec sa cour, à la flotte russienne dans la Méditerranée,[1] méritent bien quelque attention, et vous ne discontinuerez pas de les suivre pour voir à quoi ils aboutiront à la fin; mais je voudrais presque gager que la France se bornera à de simples paroles, sans faire paraître un seul vaisseau dans ces parages. De tels armements exigent de fortes dépenses, et il me semble que ses finances ne sont pas assez riches pour prodiguer son argent à des objets dont elle ne saurait guère se promettre le moindre succès.

Ses intrigues à la Porte pour contrecarrer la paix, seront tout aussi inutiles; elle ne manquera, à la vérité, pas d'y communiquer sa prétendue déclaration,[2] elle y donnera même les meilleures paroles, mais elle ne fera rien pour la Porte. Celle-ci sent trop le danger qui la presse, et combien le secours que la France lui pourrait prêter, est éloigné pour l'attendre; de sorte que, quoique la mauvaise volonté de la France perce partout, je ne vois pourtant point comment elle pourrait la mettre en exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 296. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 15 septembre 1772.

Vous qualifiez avec raison, dans votre dépêche du 12 de ce mois, la création du papier-monnaie pour la valeur de 1 500 000 écus, qui

[1] Goltz berichtete, dass der französische Hof dem spanischen vorgeschlagen habe, wegen der Schädigung ihres beiderseitigen Handels in gemeinsamer Erklärung in Petersburg die Zurückziehung der russischen Flotte aus dem Mittelmeer zu fordern, mit der Ankündigung, „que, si, après cette démarche des deux cours, celle de Pétersbourg ne s'y conforme pas, elles se verraient obligées de prendre des arrangements propres à effectuer par elles-mêmes ce qu'elles désiraient". König Karl III. habe den Vorschlag gebilligt und seinen Beitritt zu der Erklärung zugesagt. — [2] Goltz berichtete: „Ce projet de la déclaration à faire à Pétersbourg (vergl. Anm. 1) sera sans doute communiqué à Constantinople, et cela pourrait peut-être y faire quelque effet."

vient d'obtenir là où vous êtes,[1] de remède palliatif. En effet, qu'un pareille somme soit suffisante ou non pour l'acquit des arrérages de caisses et des dettes de la cour électorale, ce ne sera toujours qu'un ressource momentanée qui ne fera qu'augmenter la masse des dette sans offrir ni fonds ni moyens de les amortir. Il est certain d'ailleur d'un autre côté, que les troupes qu'on s'opi[ni]âtre de maintenir s le pied où elles sont, ne font qu'une ombre d'armée, qui ne sauraien mériter ce nom, ni en entier ni à demi, et qui certainement ne seron jamais de la moindre utilité. Aussi y a-t-il apparence que l'Électe regrettera, avec le temps, mais trop tard, les mesures peu convenabl qu'il emploie au redressement de ses finances.

Au reste, je conçois bien qu'on ne doit pas penser à voir quitt au comte de Sacken le service où il se trouve, tant qu'il pourra s conserver dans le poste où il est;[2] mais il faudra, comme vous dite guetter le moment où il paraîtra qu'on souhaiterait de se débarrasser d lui, pour lui insinuer les propositions que vous avez dessein de lui faire.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 297. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 septembre[4] 1772.

Votre dépêche du 3 de ce mois que vous avez confiée à un courri russe allant à Copenhague, m'a été fidèlement rendue. Je ne saura qu'approuver la résolution du comte Ostermann de garder, dans le conjonctures présentes en Suède, le secret sur sa commission et d'attend à y faire la déclaration ordonnée de l'arrangement du concert entre m et les deux cours impériales par rapport aux affaires de Pologne, jusqu ce qu'il puisse s'entendre à la faire conjointement avec vous et ministre de Vienne.[5] Je me flatte que les instructions analogues à ce objet que mon département des affaires étrangères a été autorisé de vou adresser,[6] vous seront parvenues à l'heure qu'il est, et qu'elles vou mettront entièrement au fait de la conduite à tenir à cet égard.

Au reste, je suis toujours du même sentiment que je vous ai dé donné à connaître, qu'il faudra voir préalablement comment la Russi

[1] Borcke berichtete: „Le projet des billets de caisses qui doivent rouler comm argent dans les caisses électorales . . ., vient enfin d'être mis en exécution.“ — [2] Borck berichtete: „Les bruits qui ont couru naguère sur un changement dans le ministè et dans l'administration (vergl. Nr. 21 251 und 21 256), s'apaisent depuis quelqu jours, et il ne paraît pas que les antagonistes du comte de Sacken soient parvenus décider l'Électeur de se défaire de lui.“ — [3] Vergl. S. 450. — [4] Vom 16. Septemb ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 218. — [5] Widmann. — [6] Verg S. 450.

e déclarera sur la révolution arrivée là où vous êtes, avant de pouvoir 'expliquer d'une façon convenable sur cet évènement.

Federic.

Nach dem Concept.

21 298. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 septembre 1772.

Tous les arrangements me paraissent bien défensifs que, selon votre lépêche du 1er de ce mois, la cour où vous êtes, prend jusques ici contre la révolution en Suède,[1] et aussi longtemps que vous n'aurez pas parlé au comte de Panin, l'on ne saurait non plus porter un jugement bien assuré sur le parti que cette cour prendra dans cette conjoncture critique. Autant cependant que je puis en présumer, il me semble qu'ayant encore la guerre avec la Porte sur les bras, elle différera le faire éclater son ressentiment contre la Suède, et préférera peut-être la voie de la négociation pour accommoder les choses de façon que l'une et l'autre partie ait sujet d'être contente. Je vous ai déjà confié mes idées là-dessus dans un de mes derniers ordres,[2] et j'attends avec impatience comment la Russie les aura accueillies et ce qu'elle me fera connaître en réponse.

En attendant, mes dernières lettres de France renferment un nouveau projet que cette cour a formé pour traverser les opérations de celle de Russie.[3] Je vous en adresse ci-joint un extrait, quoique, dans le fond, ce projet me paraisse bien chimérique et venir trop tard pour en appréhender les suites.

Federic.

Nach dem Concept.

21 299. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 8. September: „Ayant appris que Leurs Majestés impériales verraient quelquefois les ministres étrangers à Laxenburg, j'ai cru convenable de retarder mon départ pour Austerlitz[4] jusqu'à aujourd'hui, afin de pouvoir profiter de l'avantage de leur faire ma cour. J'ai eu cet honneur hier, et Leurs Majestés m'ont témoigné combien elles étaient sensibles aux assurances d'amitié que vous leur aviez, Sire, fait réitérer par le comte de Dietrichstein.[5] Sa Majesté l'Impératrice ajouta qu'elle avait eu tout lieu de se convaincre de la sincérité des sentiments de Votre Majesté par Ses procédés incomparables pendant toute la dernière négociation, et que Votre Majesté pouvait compter qu'on Lui en avait ici la plus parfaite reconnaissance. L'Empereur m'a chargé de La remercier particulièrement de l'intérêt qu'Elle prenait à sa santé,[6] qui paraît s'être bien remise . . .

On ne doute nullement ici que la France n'ait sa bonne part à la révolution inattendue qui vient de se faire en Suède. L'Empereur m'a fait l'honneur de m'en

[1] Vergl. S. 494. — [2] Vergl. S. 446. 447. — [3] Vergl. Nr. 21 295. — [4] Vergl. S. 417. — [5] Vergl. S. 428. — [6] Vergl. S. 439. 440.

parler dans ce sens, et il juge bien que cet évènement ne sera pas du goût de
Russie; mais il m'a paru plus curieux encore de savoir comment Votre Maj
l'envisagerait.

Ce Prince m'a dit, au reste, dès que j'ai pu l'approcher, que Votre Maje S'acquerrait, de plus en plus, par la candeur de Ses procédés, toute la confiance la cour d'ici, et que, s'il y avait moyen d'ajouter quelque chose, Sire, à l'admirat qu'on avait déjà eue de vos éminentes qualités, ce serait en voyant que Votre Maje n'était pas seulement sûre de réussir toujours dans ce qu'Elle entreprendrait, ma qu'Elle savait même porter jusqu'à Ses propres alliés à tout ce qu'Elle voulait. Q Votre Majesté connaissait déjà depuis l'entrevue de Neisse[1] les sentiments perso par lesquels il Lui était attaché, et qu'Elle ne pouvait pas douter de leur sincér puisqu'il n'était pas possible qu'on n'aimât pas quelqu'un de bon cœur qu'on vou pouvoir se proposer pour modèle.

Ce Prince est entré ensuite dans le détail des circonstances présentes et en conclu que l'expérience avait suffisamment prouvé à présent qu'en s'entendant avec Votre Majesté, on pouvait se procurer des avantages réciproques, sans ver inutilement, comme cela s'était fait pendant la dernière guerre, le sang de tant milliers de sujets. J'ai fait à tout ceci des réponses conformes aux intentions Votre Majesté, et pour porter l'Empereur à s'expliquer un peu plus particulièreme au sujet d'une alliance future entre les trois cours, j'ai fait mention des propos q le prince Kaunitz m'avait tenus à cet égard.[2] L'Empereur remarqua qu'on pourr effectivement séparer, pour ainsi dire, ces trois États du reste de l'Europe, en tira une ligne depuis la Mer Adriatique jusqu'à la Baltique; mais l'Impératrice-Rein qui arriva sur ces entrefaites à l'appartement, mit fin à cet entretien."

Potsdam, 16 septembre 1772.

Rien de plus obligeant que la manière dont Leurs Majestés Impérial et Royales, selon votre dépêche du 8 de ce mois, viennent de s'expl quer sur mon sujet. J'y suis extrêmement sensible, et j'approuv parfaitement que vous ayez rendu vos réponses conformes aux sentimen que vous me connaissez pour elles. C'est aussi avec un contentement une satisfaction infinie que j'observe de plus en plus que la bonne intel gence et harmonie entre les deux cours reçoit tous les jours de nouveau accroissements, et ces dispositions favorables reposent sur des fondemen si solides que je ne doute nullement qu'elles ne deviennent, avec temps, la base de bien des arrangements convenables à nos intérê réciproques.

En attendant, je juge de la révolution inattendue en Suède to comme l'on fait à Vienne. On sait à n'en pouvoir pas douter que c'e la France qui y a contribué les fonds nécessaires, et je suis persuad qu'elle n'a ourdi cette révolution que dans la vue de traverser la négo ciation de la paix et d'encourager la Porte à continuer la guerre. Le deux extraits ci-joints de mes lettres de France et d'Angleterre[3] vou

[1] Vergl. Bd. XXIX, 570. — [2] Kaunitz hatte zu Edelsheim, nach dessen Berich Wien 22. August, bei der Nachricht von der erfolgten Unterzeichnung der Theilung verträge geäussert, „que ceci servira de planche et de base à des liaisons plus étroit entre nos deux cours et même entre les trois". In einem weiteren Bericht vo 29. August erwähnt Edelsheim allgemein „les avantages que le prince Kaunitz para y reconnaître lui-même pour les intérêts réciproques des puissances contractantes". — [3] Aus den Berichten von Goltz und Jeanneret de Dunilac, Paris 3. September (verg

ourniront au moins une nouvelle preuve des dispositions de ces deux ours, tant à l'égard du démembrement de la Pologne que relativement la paix. Mais toutes leurs intrigues ne leur serviront à rien. Elles iennent après coup pour le premier de ces objets, et, quant à la paix, y a toute apparence que la Porte ne se laissera plus leurrer par les aines espérances des Français, et que cette négociation ne tardera pas 'être menée à une heureuse conclusion, pourvu que le sieur Thugut emplisse fidèlement les instructions que le prince de Kaunitz lui a dressées en dernier lieu.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

---

1 300. AU CONSEILLER PRIVÉ DES FINANCES DE LATTRE A BERLIN.

Potsdam, 16 septembre 1772.

Je vois par votre lettre de ce jourd'hui[2] que vous êtes de retour du oyage que vous avez fait à Danzig, et que vous êtes entièrement au it du commerce de cette ville, tant en général que de chaque branche particulier et spécialement de celle des sels.[3] Comme je serais bien se de vous en parler, vous voudrez bien vous rendre demain ici à otsdam et venir me trouver vers les neuf heures du matin.

Federic.

Nach dem Concept.

---

301. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 septembre 1772.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'est bien parvenue. Vous convrez facilement vous-même que les articles à discuter, pour la plupart temps, à un congrès de paix sont de trop d'importance pour être glés sur-le-champ, et qu'ainsi il n'y a rien d'étonnant à voir durer les érations de celui de Fokschani au delà de ce qu'on désire.

En attendant il est bien sûr, comme les gens sensés le reconnaissent l où vous êtes, que la révolution, arrivée en Suède par les intrigues de la ance, n'empêchera pas la conclusion de la paix avec la Porte et produira core moins un effet avantageux en Pologne. Il n'en est plus temps par pport à cette dernière, et vous aurez vraisemblablement déjà reçu, à eure qu'il est, les instructions que mon département des affaires étrangères

N 21 295) und London 1. September. Jeanneret de Dunilac berichtete, dass Keith, d neue englische Gesandte in Wien, zweifellos beauftragt sei, „d'intriguer à la cour d Vienne d'une manière extrêmement sourde, afin de tâcher de retarder le démembrement de la Pologne et peut-être la paix avec les Russes et les Turcs". In seiner Awort vom 14. beauftragt der König Jeanneret de Dunilac, mit seinen Berichten fzufahren, „afin de pénétrer encore mieux comment tout ce chaos d'intrigues se drouillera et quel en sera enfin le résultat".

[1] Vergl. Nr. 21 261. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 492.

a ordre de vous adresser touchant la déclaration à faire, conjointeme avec les ministres des deux cours impériales, sur nos arrangements pris p rapport à la Pologne.[1] Je m'y réfère, et vous aurez soin de vous co former exactement à tout ce que les susdits ordres portent à cet égar

Mais comme la commission touchant le négoce de sel étranger proposer au roi de Pologne, dont je vous ai chargé par mes dépêch précédentes,[2] m'intéresse beaucoup, ne négligez pas de me marquer plus tôt si ce Prince est enclin à vouloir entrer dans de pareilles vu et, en ce cas, quelle est approchant la quantité de sel dont on pourr avoir besoin là-bas. Il est certain qu'en réfléchissant tant soit peu l'importance de ces offres, on s'apercevra immanquablement de l'av tage considérable qui pourra résulter d'un tel commerce, puisque, vendant ce sel étranger au même prix qu'a coûté autrefois celui mines, il en reviendra certainement du profit qu'on en retirera, pour moins un revenu de 200 000 écus au Roi, dès que ce sel étranger seulement connu dans le pays, et qu'on aura fait les arrangements p l'y débiter. Mais, pour ce faire, n'oubliez pas de m'indiquer égalem à combien revenait proprement le sel tiré des mines à ce Prince, que je puisse m'y régler par rapport au prix à fixer au sel étranger

P. S.

Potsdam, 17 septembre[3] 1772

J'ajoute encore, pour suppléer à ce que je vous ai dit dans dépêche d'hier sur l'article du commerce de sel étranger à établir Pologne, que vous pouvez insinuer d'une bonne et convenable mani au roi de Pologne qu'il pouvait faire fond de jouir d'un bénéfice deux écus par quintal sur le sel, en acceptant vos propositions et trant dans mes vues à cet égard. Que, pouvant, sans grande difficu se mettre au fait de la quantité de sel qui se consumait dans royaume, et, par conséquent, de combien de milliers de quintaux pourrait y débiter, il lui serait facile aussi de calculer, d'après cela, profit qui lui reviendrait de ce négoce. J'attends avec impatience l'i de vos insinuations sur cet objet.

Federic

Nach dem Concept.

---

21 302. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 17 septembre 1772

Je suis très satisfait de votre rapport du 6 de ce mois et très tr quille sur les effets de l'animosité de la France contre la Russie.[4] Qua

[1] Vergl. S. 450. — [2] Vergl. S. 462. 468. — [3] Vom 17. September ein Schrei an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 578. — [4] In einer Unterredung mit G hatte sich Aiguillon über die Gefahren geäussert, die eine Vermehrung der Ma Russlands für die Nachbarn und ganz Europa bedeute.

même elle voudrait se joindre à l'armement de l'Espagne dont vous m'avez rendu compte dans votre dépêche précédente,[1] elle n'en aurait pas les moyens. L'équipement de 40 vaisseaux exige de grands fonds, et je vous ai déjà fait observer par mes derniers ordres[2] que je ne crois pas que ses finances soient en état de les fournir, ni où elle les pourrait prendre.[3] Mais je ne doute nullement que l'établissement de la Russie sur la Mer Noire ne soit une noix de dure digestion pour elle, que cependant il faudra bien avaler tôt ou tard. Car quoique je ne saurais disconvenir que les négociations à Fokschani rencontrent encore quelques difficultés, il y a cependant toute apparence qu'à la fin de cette année la paix sera conclue et signée.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 303. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 septembre 1772.

Voici un petit supplément aux nouvelles de France que je vous ai communiquées à la suite de mes ordres d'hier.[4] La cour de Madrid fait effectivement quelques armements dans ses ports de mer. Le duc d'Aiguillon que mon ministre a sondé sur le motif de cet armement, n'a pas voulu en convenir d'abord; il a répondu qu'il n'en savait rien, mais que des lettres particulières lui parlaient d'un ordre que cette cour avait donné pour travailler à Carthagène à un nombre considérable de tentes. A la fin, il a voulu persuader au baron de Goltz que l'Espagne armait, à la vérité, quelques vaisseaux, mais que cet armement n'était que relatif à la mésintelligence qu'on annonçait devoir éclater, dans peu, entre elle et Maroc, et il a tourné la conversation sur d'autres objets. Je suis bien aise de porter ces anecdotes également à votre connaissance pour en faire l'usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 septembre 1772.

Der Empfang des Berichtes vom 11. September wird bestätigt.

Je vois, entre autres, par ce que vous me mandez, qu'on s'efforce à rendre douteuse de toute sorte de manière la réussite de la pacification

[1] Goltz hatte, Paris 3. September, nur berichtet, dass Spanien die 40 Schiffe, deren es nach Aiguillon ebenso wie Frankreich zur Vertreibung der Russen aus dem Mittelmeer bedurfte, ohne Schwierigkeiten ausrüsten könne. Für die spanischen Rüstungen vergl. S. 470 und Nr. 21 303. — [2] Nr. 21 295. — [3] So. — [4] Vergl. Nr. 21 298. Das folgende nach dem Berichte von Goltz, Paris 6. September (vergl. Nr. 21 302).

entre la Porte et la Russie, et qu'on ne cesse de divulguer bien d[e] bruits là-dessus dans le public.[1] Mais, malgré tout ce qu'on peut di[re] à ce sujet, je crois néanmoins, à en juger par les apparences, qu'on [a] lieu de se flatter de voir la paix rétablie entre ces deux puissanc[es] pendant le cours de cette année, et qu'aucun incident ne sera capab[le] d'en arrêter la conclusion.

Federic.

Nach dem Concept.

21 305. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Prinz Heinrich schreibt, Rheinsberg 16. September: „Je vous félicite, mon tr[ès] cher Frère, sur les intentions des Autrichiens que vous daignez me faire connaît[re]. Cette triple alliance[2] peut encore donner lieu à bien des combinaisons. Si les Au[tri]chiens, comme il ne paraît pas douteux, ont des vues d'agrandissement, il fa[ut] nécessairement qu'ils se prêtent de nouveau à nous procurer, mon très cher frère, des avantages qui soient proportionnés aux acquisitions qu'ils espèrent de faire. Ce son[t] de nouveaux intérêts à discuter, mais je prévois que, dans un an d'ici, vous aur[ez] arrangé, conjointement avec les deux puissances d'Autriche et de Russie, un trai[té] conforme à celui que vous venez de faire. D'abord que l'intérêt des puissances s'[y] trouve engagé, il faut nécessairement que cela s'arrange; et c'est sur quoi je f[orme] la certitude qui m'en donne l'espérance. Je me trouve heureux de voir que vo[us] agrandissiez vos États, mon très cher frère, et que vous acquérez une gloire que l[es] princes cherchent avec tant de soin au milieu de la guerre, tandis que, par vot[re] prévoyance et votre activité à saisir les occasions, vous obtenez dans le sein de [la] paix des acquisitions qui augmentent le bonheur de votre règne; car je suis persua[dé] et convaincu que vous réussirez à faire un traité avec les Autrichiens.

Comme vous approuvez, mon très cher frère, que j'écrive à l'Impératrice a[u] sujet des changements arrivés en Suède,[3] je me servirai de cette lettre que le roi d[e] Suède m'a écrite, pour l'envoyer à l'Impératrice;[4] elle prendra cela comme une marq[ue] de confiance. La lettre d'ailleurs ne contient rien qu'elle ne puisse lire, et peut-êtr[e] que sa réponse donnera des lumières sur sa façon de penser relativement à ce sujet."

[Potsdam] 18 septembre 1772.

Mon cher Frère. Je crois, mon cher frère, que la lettre du roi d[e] Suède que vous enverrez à l'impératrice de Russie, y fera un bon effet. Selon que je peux juger par mes nouvelles de Pétersbourg,[5] la révolutio[n] arrivée en Suède a fait appréhender que le Roi ne fît tout de suite un[e] diversion en Finlande pour dégager les Turcs; car on équipe les galère[s] et Tschernyschew est parti tout de suite pour visiter les places de Fin[n]lande et pour pourvoir à leur sûreté. L'envoi de Lieven, que le roi d[e]

[1] Thulemeier berichtete, dass man in Holland von der schwedischen Revolutio[n] eine Rückwirkung auf den Gang der Friedensverhandlung befürchte, und dass, nac[h] Meldungen Weylers, die Türken sich entschieden weigerten, den Tartaren die Un[]abhängigkeit und den Russen die Schiffahrt auf dem Schwarzen Meere zuzugestehen. — [2] Vergl. Nr. 21 279. — [3] Vergl. Nr. 21 279. — [4] Das Schreiben vom 18. September mit dem Prinz Heinrich den (nicht vorliegenden) Brief König Gustavs III. a[n] Katharina II. übersandte, ist abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 97. — [5] Vergl. Nr. 21 298.

uède a dépêché à l'Impératrice,[1] rassurera les esprits, et comme la ussie est hors d'état de pouvoir faire la guerre à la Suède, j'espère ue ce temps que nous gagnons, nous fournira les moyens de conjurer orage. D'un autre côté, la négociation de Fokschani n'avance que ntement; j'espère cependant qu'elle ne se rompra pas. Les Français t les Espagnols menacent d'attaquer la flotte russe dans la Méditer-inée;[2] mais ils y penseront plus d'une fois, avant d'en venir à exécution.

Dès qu'il se passera quelque chose à l'occasion de la grande alliance our laquelle les deux cours impériales s'acheminent, je ne manquerai is, mon cher frère, de vous le marquer.

Je suis à présent très occupé touchant tout le détail de l'arrangement cette nouvelle province que je vous dois, mon cher frère; ce sont s discussions à la vérité ennuyeuses, mais qui me mèneront à de andes fins. J'aurai encore quelques mois d'occupations, avant d'avoir rminé toutes les mesures qu'il faut prendre; il s'agit d'établissements lois et d'une foule d'abus à réformer, et de quelques points qui ulent être traités délicatement.[3] Je vous embrasse mille fois, mon er frère, en vous assurant de toute l'estime et la tendresse avec laquelle suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

306. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 18 septembre 1772.

Madame ma Cousine. Votre aimable naturel, Madame, est cent s préférable à la fausse affectation de tant de personnes qui se donnent question pour faire accroire aux autres qu'elles ont des sentiments n'existent pas. Qu'il y a-t-il de plus dans l'ordre de la nature une mère qui aime ses filles, ressente quelque inquiétude sur la décision leur sort? Bien loin de vous condamner, Madame, moi et toute sonne née sensible n'y penserions [que] comme vous, si nous étions is votre place. Je ne crains pas encore la princesse de Darmstadt après portrait que vous avez la bonté d'en faire.[4] Je ne crois pas, Madame,

[1] Es liegt eine Verwechselung mit dem Kammerherrn Taube vor. Lieven de mit der Anzeige der Verfassungsänderung vielmehr nach Versailles gesandt. — [2] ergl. Nr. 21 295 und 21 302. — [3] Am 14. September schreibt der König dem eral von Anhalt, er beabsichtige, die Officiere „zur Unterhandlung mit denen ern Reichsfürsten wegen Truppenüberlassung ... nicht eher als im Januario f. n abzuschicken". Es handelt sich um die Errichtung neuer Regimenter in den n Provinzen. — [4] Landgräfin Caroline schilderte, Darmstadt 9. September, die hfalls in Frage stehende Prinzessin Charlotte Wilhelmine Christine Luise, Tochter Prinzen Georg von Hessen-Darmstadt (vergl. S. 430): „Quatre mois de séjour à

que les manières françaises soient recherchées en Russie; oui, pour dame de cour, mais on pense différemment sur le choix d'une Grande-Duchesse, et je crois qu'on en exige beaucoup de simplicité et d'innocence, en un mot, on ne veut pas d'une femme qui ait envie de régner; de l'esprit oui, mais un esprit tranquille et non tracassier. Ainsi je crois qu'on trouvera tout cela dans votre maison, sans être dans la nécessité de se pourvoir ailleurs.

Je serai bien aise d'y avoir contribué, et vous pouvez compter pour moi le titre d'ami que vous daignez me donner, et que je tâcherai de ne pas démériter, est préférable en tout sens, à mon avis, à tous ceux que la vanité brigue avec tant de peines, et dont la plupart des hommes se glorifient.

La paix, autant que j'en puis juger, se conclura avec les Turcs avant la fin de cette année; il faudra encore un peu de patience pour attendre que ce terme soit expiré, et alors on pensera à se marier, à se divertir et à joindre aux lauriers de Mars les myrtes de l'amour.

Comptez, Madame, que je ne perdrai pas vos intérêts de vue, et si je ne réussis pas, il faut que je joue de malheur. C'est avec ces sentiments que je serai à jamais, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic

P. S.

La princesse de Prusse, son fils et sa fille[1] se portent à merveille.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21 307. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 19 septembre[2] 1772.

J'ai vu les particularités relativement aux conjonctures présentes de la Suède dont vous continuez à me rendre compte par votre dépêche du 8 de ce mois.[3] Il y a toute apparence que les affaires de ce royaume garderont leur face actuelle, tant qu'on ignorera la façon de les envisager en Russie; mais il faudra voir si, après que les sentiments et surtout les mesures de cette puissance à leur égard seront connus, elles resteront sur le même pied et ne seront point exposées à quel-

Paris ont donné un vernis à la fille du prince George que le séjour de Darmstadt ne peut donner à mes filles, et c'est l'extérieur qui séduit les trois quarts des hommes.« [Charlottenburg. Hausarchiv.]

[1] Die am 31. August geborene Prinzessin Wilhelmine. — [2] Vom 19. September ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 617. — [3] Dönhoff berichtete über die friedliche Haltung im Lande.

changement. C'est tout ce que je puis encore vous dire là-dessus pour le présent.

Mais comme depuis cette époque je n'ai plus rien entendu à l'égard du douaire de la Reine ma sœur, s'il a été réglé ou non, mandez-moi dans quels termes cette affaire se trouve.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 308. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 19 septembre 1772.

Je suis très satisfait de votre rapport du 12 de ce mois et vous enjoins de continuer à me marquer tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant. Ne négligez pas surtout de me rendre exactement compte des mesures que la cour où vous êtes, pourrait prendre dans ces conjonctures relativement aux affaires de Suède. Je doute cependant qu'elle veuille se déterminer pour aucune, avant qu'elle ne se soit concertée avec la Russie, et qu'elle ne connaisse préalablement les intentions de cette puissance à leur égard.

En attendant, bien loin de désapprouver la confidence que vous avez faite au chargé d'affaires de la cour de Pétersbourg [1] des insinuations françaises et espagnoles [2] qui vous sont revenues, j'applaudis fort à votre conduite en ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 309. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.

Potsdam, 20. September 1772.

Es hat Mir leid gethan, dass Ich aus Eurem Bericht vom 1. dieses Monats ersehen müssen, dass der zu Fokschani so glücklich angefangene Friedenscongress wegen der Unabhängigkeit der Tartarn sich fruchtlos zerschlagen und Ihr dahero mit denen türkschen Ministres plénipotentiaires wieder unverrichteter Sache auf Euren Posten nach Konstantinopel zurückkehren müssen. Ich besorge sehr, die Pforte werde nicht lange Zeit nöthig haben, um ihre hierunter begangene Sottise zu bereuen. Es kann gar leicht daraus herkommen, dass sie wohl gar mit ihrer Armee aus ganz Europa herausgejagt und ihr alle ihre Provinzien in solchem abgenommen werden. Es ist zwar nicht zu leugnen, dass die Independenz der Tartarn für sie eine harte Nuss sein muss; allein dessen ohnerachtet finden sich ihre Umstände dermalen in einer solchen Lage, dass sie zu

[1] Mestmacher. — [2] Der französische und der spanische Gesandte, Blosset und Llano y la Quadra, waren, nach Arnims Bericht, angeblich beauftragt, „de détacher cette cour des liaisons qu'elle a avec celle de Pétersbourg".

Verhütung grösseren Unglücks solche lieber verschlucken, als sich d grösseren Gefahr eines fortzusetzenden Kriegs hätte aussetzen sollen.

Nach dem Concept. Friderich

21310. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 4. September, Panin habe ihm erklärt, „que l'entr prise du roi de Suède est un renversement total de cette forme de gouverneme pour la conservation intacte de laquelle Votre Majesté et la Russie ont pris d engagements très décidés; par conséquent que c'est cas de l'alliance, qui exige la part des hauts alliés un concert confidentiel et parfait pour convenir entre eux d mesures les plus propres à choisir, dans ces circonstances, pour la sûreté du re du Nord et de la conservation de leur système, fondé sur ce principe; de sorte q ce ministre ose vous prier, Sire, de vouloir bien faire part à Sa Majesté l'Impératric de vos sentiments à cet égard et de lui faire connaître, en même temps, vos idé et lui communiquer amiablement vos avis sur le temps et la manière d'employer c mesures. La résolution que l'Impératrice a trouvé bon de se prescrire pour le prés est d'éviter vis-à-vis de la Suède tout appareil offensif, mais de prendre, en mê temps, toutes les mesures que la prudence lui recommande pour pourvoir à sa pr défense et à se mettre dans un état à ne pas pouvoir être pris au dépourvu."

Nach weiterer Begründung dieser Massnahmen durch Hinweis auf die dur Frankreich dem Könige von Schweden geliehene Unterstützung habe Panin hinz gefügt, „que Sa Majesté Impériale, en considération de l'intimité de son union av Votre Majesté, croyait de pouvoir vous proposer, Sire, de faire, de votre côté, égal ment des démonstrations passives vis-à-vis de la Suède et, en conseillant le Ro votre neveu, de ne rien entreprendre qui serait en état de troubler le repos et tranquillité du Nord, lui assurer, en même temps, qu'il n'avait aucun sujet de s'alarm des mesures qu'il voyait prendre à la Russie, puisqu'elles étaient fondées sur l prudence, qui demandait de se mettre en garde contre les entreprises d'un princ qui, ayant démenti par ses actions les assurances que, peu de semaines auparavan il avait données du contraire, ne pouvait pas trouver mauvais d'exciter de la méfianc contre lui; mais que toutes celles qu'il prendrait de son côté, ayant l'apparence d'un démonstration guerrière, attireraient beaucoup l'attention de la Russie et, confirman les terreurs justes qu'elle avait de ses intentions, l'obligeraient à régler ses démarch en conséquence".

Potsdam, 20 septembre 1772.

J'ai déjà prévenu les désirs du comte de Panin par quelques-un de mes ordres précédents.[1] Ils vous auront appris ce que je pense s la révolution en Suède, dont, selon votre dépêche du 4 de ce mois, il vou a entretenu, et la copie de ma réponse au roi de Suède, que je vou ai également communiquée,[2] prouvera bien que je me suis expliqué asse vertement avec ce Prince sur ce sujet. Mais plus loin je ne saurais alle jusques ici, et il nous faut, de toute nécessité, ainsi que le comte d Panin l'observe très bien, un concert confidentiel et parfait pour con venir des mesures à prendre pour la sûreté du Nord et pour la con servation de notre système. Il s'agit pour cet effet de savoir plu particulièrement les idées de la Russie sur cet important sujet, et dè

[1] Vergl. S. 446. 447. 472. — [2] Vergl. Nr. 21260.

que le comte de Panin me les aura fait connaître, je ne manquerai pas de lui en dire mon sentiment.

En attendant, je viens d'apprendre la rupture du congrès de Fokschani,[1] et, vu cet évènement imprévu, je ne saurais donner de meilleur conseil à la Russie que de dissimuler, pour le présent, son ressentiment sur la révolution en Suède. Elle pourra aussi le faire avec d'autant moins de peine que la cour de Stockholm n'est sûrement pas en état de former, dans la première année, le moindre projet offensif contre elle. En effet, ce n'est qu'aux largesses de la France qu'il faut attribuer la révolution qui vient d'y arriver. Si cette puissance ne lui avait fait amener 400 000 piastres par une de ses galères, elle n'aurait jamais pu y travailler avec quelque succès. Mais malgré cette largesse il règne une si grande disette d'argent dans ce royaume qu'une nouvelle remise tout aussi forte ne serait pourtant pas capable d'y effectuer quelque démarche de vigueur et encore moins une levée de bouclier. D'ailleurs, il est tout naturel que, dans ces conjonctures, moi et le Danemark lui donnent également beaucoup à penser; de sorte qu'il me semble à tous égards que la Russie pourra être fort tranquille, dans le moment présent, sur la sûreté du repos du Nord.

Au reste, la rupture du congrès de Fokschani exige encore toute votre attention pour pénétrer le parti que la cour où vous êtes, prendra en conséquence. J'ai lieu de supposer que peut-être lui fournira-t-elle occasion à une alliance avec l'Autriche pour expulser tout-à-fait les Turcs de l'Europe. Vous vous rappellerez de l'entretien que j'ai eu avec le comte de Dietrichstein, et dont je vous ai confié le précis à la suite de mes ordres du 30 d'août dernier,[2] que c'est effectivement le projet de l'Empereur, et s'il devait en être question à l'heure qu'il est, vous n'aurez rien de plus pressé que de m'en informer à temps, pour prendre également mes mesures de mon côté. Cependant je ne vous parle de tout ceci que dans la supposition qu'on mette effectivement ce projet sur le tapis, et ce ne sera que d'autant mieux, si on n'y pense pas du tout.

Enfin, et pour ce qui est du motif de la mission du sieur Durand à Pétersbourg,[3] qui a passé déjà par Danzig, sans toucher Berlin, je présume que c'est principalement pour obtenir la liberté des officiers français prisonniers;[4] peut-être cependant aussi pour faire une nouvelle tentative de mettre la désunion entre moi et les deux cours impériales; de sorte que vous n'oublierez pas d'observer soigneusement toutes les menées et les démarches de ce ministre pour m'en rendre compte.

En attendant, l'expédient du duc d'Aiguillon pour faire agréer cette mission à Pétersbourg,[5] m'a tout autant amusé que le comte de Panin.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21 309. — [2] Vergl. Nr. 21 238. — [3] Vergl. S. 480. — [4] Vergl. 409. — [5] Vergl. S. 501. 502.

21311. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A AUSTERLITZ.[1]

Edelsheim berichtet, Austerlitz 15. September, über eine Unterredung m Kaunitz wegen Mittheilung des Manifestes in Warschau und an den europäische Höfen. „Il m'a appris que le baron Reviczky avait ordre de se conformer entière ment à ce que l'ambassadeur de Russie et le sieur Benoît seraient convenus ensemb sur ce sujet, et que, si leurs cours respectives jugeaient qu'il fût nécessaire de fai la communication dudit manifeste aux autres ministres étrangers qui résident à Varsovi le baron Reviczky ne ferait également pas de difficulté de se prêter à cette démarch Qu'il pensait qu'on pourrait tout-à-fait se passer de répéter cette formalité auprès chaque cour en particulier, mais qu'en tout cas, pour ne pas s'assujettir par là à acte solennel à leur égard, il croyait qu'on devrait se borner du moins à ne le faire dire autre chose par nos ministres respectifs sinon qu'on venait de publier par manifeste à Varsovie, lequel ils étaient chargés de communiquer à la cour où résidaient. Le prince Kaunitz ne se propose pas non plus de faire la même com munication aux ambassadeurs et ministres étrangers qui se trouvent ici, parceq leurs cours respectives en seraient déjà informées par la voie de Varsovie, avant q ne leur pût rien dire sur cela. Je lui ai témoigné que j'aurais souhaité de pouv prévenir un peu plus tôt Votre Majesté de la manière dont on s'y prendrait ic cet égard, afin qu'on eût pu se concerter sur cela et observer, dans le moindre com dans l'essentiel, une uniformité exacte également dans toutes les démarches de cours. Il m'a répondu qu'au fond ce n'étaient que des formalités d'aucune con quence, et qu'il n'y avait pas d'inconvénient d'y en ajouter ou d'en retranch quelque chose.

La prise de possession sera probablement sujette aussi à quelques dispari relativement au terme et à la méthode. Le prince Kaunitz prétend que l'acte form n'en saurait avoir lieu, avant que le manifeste n'ait été présenté à Varsovie, et, baron Reviczky n'y pouvant plus arriver qu'après le 18, la prise de possession ne fera également plus, du moins de la part de la cour d'ici, dans l'intervalle du au 18, dont on était convenu.[2] De plus, le comte Pergen qu'on charge de fa publier les édits et patentes nécessaires dans tous les districts qui vont passer so la domination autrichienne, est encore attendu ici à Austerlitz, d'où il continue sa route.

Enfin, le prince Kaunitz m'a dit que je pouvais marquer à Votre Maje qu'étant convenu entre les trois cours qu'on se procurerait, à la prochaine diète la pacification définitive en Pologne, une cession de la République sur tous districts respectifs dont on se serait mis en possession, il avait cru qu'il serait p convenable de différer aussi jusqu'alors d'y faire prendre l'hommage, cet acte pouva être regardé comme illégal, tant que les peuples ne seraient déliés de leurs pré-ce serments. Que cependant on leur signifiait dans les édits et patentes en questi qu'ils seraient, dès ce moment, regardés et traités comme sujets de la puissance so la possession de laquelle ils venaient de passer; qu'ils avaient à reconnaître le com Pergen comme le gouverneur-général des districts de la cour d'ici et à lui obéir cette qualité, et qu'on ne manquerait pas de fixer, dans la suite, un terme pour réception formelle de leur hommage."

Potsdam, 20 septembre 1772.

Le chasseur Bartenfelder m'a fidèlement rendu votre dépêche 15 de ce mois, avec son apostille, et celle qui accompagnait un rappo de mon major de Zegelin, l'a suivie de bien près. J'ai été bien ai

[1] Vergl. S. 417. Am 29. September traf Edelsheim wiederum aus Austerl in Wien ein. — [2] Vergl. S. 445.

d'apprendre par la première que le prince de Kaunitz regarde comme des bagatelles et la communication de notre manifeste aux ministres étrangers à Varsovie et aux autres cours de l'Europe et la disparité qui pourrait se trouver dans le terme et la méthode de notre prise de possession. L'une et l'autre est effectivement de peu d'importance, et comme j'y ai déjà fait procéder de ma portion, il aurait fallu en être averti plus tôt pour agir d'un parfait concert sur ces deux articles.

C'est aussi à peu près sous le même point de vue que ce ministre envisage la révolution en Suède, que je regarde cet évènement dans ce moment-ci. Elle ne fera en effet changer en rien la face générale des affaires, et les espérances seraient bien vaines que la Porte voudrait en tirer pour sa pacification. Mais la Russie et le Danemark ne la traitent point avec autant d'indifférence.[1] Leur situation vis-à-vis de cette couronne est différente de la nôtre, de sorte que je ne suis pas encore rassuré contre les troubles qu'elle pourrait enfanter dans le Nord.

En attendant, vous aurez déjà appris la rupture du congrès de Fokschani, dont le major de Zegelin m'a informé par son rapport susmentionné.[2] C'est donc un nouvel objet qui mérite toute votre attention. Vous la prêterez surtout à la sensation qu'elle produira à la cour où vous êtes. Peut-être n'en sera-t-elle point fâchée; peut-être même la regardera-t-elle comme un nouvel acheminement à notre triple alliance et à l'exécution de son dessein de se déclarer, conjointement avec la Russie, contre les Ottomans et de les expulser de l'Europe, ainsi que vous aurez vu par le précis de mon entretien avec le comte de Dietrichstein que je vous ai confié à la suite de mes ordres du 4 de ce mois.[3]

Au reste, je ne vous réponds pas sur votre apostille chiffrée. Votre prudence vous fera facilement pénétrer le motif pourquoi je n'entre pas dans un détail ultérieur à ce sujet,[4] et je finirai plutôt le présent ordre par une anecdote assez plaisante relativement à la mission du sieur Durand à Pétersbourg. Ce ministre a déjà passé Danzig, sans avoir toutefois fait la moindre petite apparition à ma cour. Mais, selon des nouvelles qui me sont entrées de fort bonne part,[5] le duc d'Aiguillon, après avoir fait depuis longtemps mystère du motif du départ du sieur Durand de Paris, a à la fin déclaré au sieur de Chotinski qu'il était envoyé à Pétersbourg, et que, pour réparer la sottise de son prédécesseur, le duc de Choiseul, de refuser le titre de Majesté Impériale à l'impératrice de Russie,[6] lui, duc d'Aiguillon, après y avoir ruminé longtemps, avait imaginé l'expédient que le roi de France n'écrirait plus à cette Princesse en français, mais que Sa Majesté Très-Chrétienne se servirait à l'avenir de la langue latine, et que, dans celle-là, il pourrait lui donner le titre

[1] Vergl. Nr. 21 292 und 21 310. — [2] Vergl. Nr. 21 309. — [3] Vergl. S. 448. — [4] Edelsheim bat den König um nähere Angabe seiner Verdachtsgründe, wie der preussische Chiffre in österreichische Hände gelangt sei (vergl. S. 448), da, wie er weiter ausführte, der Schlüssel sich unter seiner persönlichen Obhut befinde und für jedermann unzugänglich sei. — [5] Vergl. S. 499. — [6] Vergl. Bd. XXV, 230.

de Majesté Impériale. Le duc d'Aiguillon a ajouté que, cet expédien lui paraissant le seul et l'unique moyen pour satisfaire à cet égard l [cour de] Russie, sans avoir besoin de donner un démenti à la sienn il allait le proposer, et qu'il ne doutait pas qu'on ne l'accepterait N'oubliez donc pas de communiquer en confidence cette anecdote a prince de Kaunitz, après lui en avoir demandé un secret absolu.

Nach dem Concept. Federic.

21 312. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 20 septembre 1772.

Quoique, selon la dernière dépêche du baron d'Edelsheim,[1] qu le chasseur Bartenfelder vient de me rendre, le prince de Kaunitz regard maintenant comme une formalité superflue la déclaration à faire au ministres étrangers au sujet du partage de la Pologne, j'approuve cepen dant parfaitement que, selon votre rapport d'hier,[2] vous vous soyez con formé, à cet égard, au concert pris entre les trois cours, et je suis bie aise de l'accueil favorable qu'elle a trouvé généralement. La manier doucereuse dont les ministres d'Angleterre et de France l'ont reçue, m'a surtout fort amusé. Nous pouvons toujours accepter leurs assurance sucrées; nous savons pourtant à quoi nous en tenir, et que nous n'avon rien de fort avantageux à nous promettre de la part de leurs cours.

En attendant, je consens, à la vérité, que vous fassiez insérer dan nos gazettes[4] un article préliminaire sur cet évènement; mais vou sentirez vous-même qu'il conviendra de lui donner toute la précisio imaginable et de le rendre aussi laconique et modeste qu'il sera possible

Au reste, mes dépêches d'aujourd'hui, tant de Pétersbourg que d Fokschani, sont bien importantes. Les premières me donnent quelqu lieu d'espérer que la révolution en Suède ne fera peut-être pas autan d'éclat en Russie qu'on avait d'abord sujet de l'appréhender, et que tou pourra peut-être s'apaiser par la voie de la négociation que j'ai proposée. Les lettres de Fokschani, au contraire, renferment la rupture du congre et le retour des plénipotentiaires ottomans à Constantinople,[6] de sorte qu la guerre va recommencer de plus belle et pourra peut-être donner lieu l'expulsion totale des Turcs de l'Europe. Les trois copies ci-jointes vou apprendront comment je me suis expliqué sur ces différents objets à me ministres à Pétersbourg, Vienne et Constantinople.[7]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. Nr. 21 311. — [2] Der Bericht ist vom 18. September. — [3] Vergl Nr. 21 315. — [4] Vergl. „Berlinische privilegirte Zeitung" vom 22. September. — [5] Vergl. Nr. 21 310. — [6] Vergl. Nr. 21 309. — [7] Vergl. Nr. 21 309. 21 310. 21 311.

21313. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 20 septembre 1772.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien parvenue. Le congrès est effectivement rompu, ainsi que des lettres des frontières de la Moldavie vous l'ont annoncé. Je viens d'en recevoir la nouvelle directement par mon major de Zegelin.[1] Cet évènement est très fâcheux, puisque vraisemblablement il retardera pour quelque temps encore la pacification de la Pologne.

En attendant je ne saurais m'empêcher de toucher de nouveau ici l'affaire du sel dont je vous ai parlé dans mes ordres précédents.[2] Sa réussite m'importe beaucoup. Ne négligez donc pas, pour cet effet, de faire insinuer au roi de Pologne, soit par le général de Cocceji ou tels autres canaux qui pourront vous être mieux connus, tout ce que je vous ai enjoint de lui donner à connaître sur cet objet. Je suis persuadé que, si ce Prince entre dans ces vues et accepte mes offres, il se procurera certainement un revenu annuel de 300 000 écus, qui le dédommagera amplement de la perte de ses salines d'à présent.

Mais quoi qu'il en arrive, je suis toujours bien aise de remarquer par vos rapports qu'on commence là où vous êtes, à se gendarmer contre les Autrichiens,[3] et que la haine qu'on leur témoigne, prévaut de beaucoup celle qu'on nous porte. Je me flatte donc que l'animosité qu'elle engendrera contre cette puissance et autres, diminuera et étouffera peut-être même entièrement celle qu'on a pour nous.

Au reste, ce ne sont que des gens malintentionnés et nullement patriotiques qui tiennent les discours dont vous faites mention, sur l'abdication du trône qu'il conviendrait au roi de Pologne de faire dans les conjonctures présentes.[4] Vous ferez bien de contredire à de pareils propos et de représenter dans l'occasion le ridicule qu'ils renferment. En effet, quel avantage reviendrait-il à la Pologne d'une telle démarche? Elle ne changerait sûrement rien à la situation de ses affaires, et ce ne sont, par conséquent, que des ennemis de la personne même du Roi qui peuvent suggérer de pareilles idées.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 21 309. — [2] Vergl. S. 492. — [3] Benoît hatte, Warschau 9. September, berichtet: „Les Polonais et la cour de Varsovie même crient plus que jamais contre les Autrichiens, et l'on vomit mille injures contre eux.“ — [4] Benoît berichtete: „Les esprits patriotiques disent tout haut, afin que cela parvienne aux oreilles dudit Roi, que, s'il avait de l'honneur, il devrait se démettre incessamment de la couronne; qu'il arrêterait par là du moins pour quelque temps la consommation de l'acte de partage, et qu'il prouverait ainsi à la postérité qu'il n'avait pas été dans quelque intelligence avec les puissances voisines sur cet article, ainsi que sa nation le lui imputerait pourtant constamment, s'il ne faisait pas quelque acte de vigueur dans le moment présent.“

21314. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 21 septembre 1772.

Je ne comprends rien aux observations que, dans la lettre ci-joint en original, l'évêque et le palatin de Culm, ainsi que les palatins d Marienburg et de Poméranie prétendent faire au sujet de l'hommag qu'ils sont appelés à me prêter, le 27, à Marienburg. Le serment d fidélité que je leur demande, n'est qu'un simple vasselage, et je vo laisse le soin de leur en faire connaître, sans délai, toute l'étendue e de tranquilliser par là leurs consciences timorées.[1]

Federic

Nach der Ausfertigung.

21315. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 21 septembre 1772.

Le triomphe que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, la co de Versailles chante sur la révolution en Suède, ne me surprend poin Il lui arrive, à cet égard, ce que tous ceux éprouvent qui, après mil projets manqués, en voient, à la fin, réussir un. Leur joie en e extrême, et ils ne voient les choses qu'avec des microscopes. Ce qu' y a au moins de certain, c'est qu'aussi longtemps que le roi de Suèd ne pousse pas sa pointe plus loin, il n'y aura ni à gagner ni à perdr par cet évènement pour la France.

Au reste, et pour ce qui regarde ma prise de possession en Pologn tous les ministres étrangers à ma cour en ont reçu la déclaration ave des marques extérieures de satisfaction. Ils ont tous répondu qu'i connaissaient trop bien l'intérêt que leurs cours prenaient à ma gloir et à ma prospérité pour pouvoir assurer d'avance qu'elles recevraient l nouvelle de ces nouveaux avantages avec les sentiments d'amitié au quels j'étais en droit de m'attendre de leur part. Tel a été en part culier le langage du marquis de Pons et du chevalier Harris.[2] Ma je sais à quoi m'en tenir à l'égard de ces deux cours. Nous verror comment le duc d'Aiguillon s'en expliquera.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der Bischof und die Woywoden baten, Danzig 17. September, den Köni sie von der Huldigung, zu der sie als Senatoren der besetzten Provinzen in de Patenten aufgefordert wurden, zu entbinden, mit der Begründung, „que le titre d sénateurs de différentes provinces du royaume n'est qu'un titre distinctif de personn qui composent le Sénat de la République". Es wird ihnen am 22. September g antwortet, wie die Minister an diesem Tage dem Könige berichten, „qu'on ne le demandait pas cet hommage en qualité de sénateurs du royaume de Pologne, ma comme possesseurs de terres situées en Prusse". — [2] Vergl. Nr. 21312.

21316. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 21 septembre 1772.

La constitution du royaume de Suède est effectivement changée. Le Roi y a établi une autre forme de gouvernement,[1] qui se trouve déjà dans toutes les gazettes; de sorte que les doutes qui, selon votre dépêche du 8 de ce mois, vous restaient encore à cet égard, seront entièrement dissipés, et que vous n'avez qu'à être attentif à l'impression que cet évènement fera sur la cour où vous êtes, et sur la nation, pour m'en rendre un compte fidèle, exact et détaillé.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

21317. AU MARCHAND PIERRE HASENCLEVER A GLATZ.

Potsdam, 22 septembre 1772.

Quelque disposé que je puisse être à encourager l'industrie nationale et faire fleurir le commerce de mes sujets au point de les faire jouir seuls des avantages qu'ils partagent encore avec d'autres nations, les moyens que vous m'avez proposés sous le 15 de ce mois,[3] me paraissent cependant de trop longue haleine et sujets à trop d'inconvénients pour en espérer un bon succès, surtout quand vous prétendez les étendre jusqu'aux colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale. Un commerce solide ne s'établit que successivement; que mes sujets se contentent d'en entreprendre et entretenir avec les nations de l'Europe: le pousser tout de suite dans les autres parties du monde, serait commencer par où prudemment il faut finir.

Federic.

Nach dem Concept.

21318. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 22 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 15 de ce mois, et voici mes idées sur les affaires présentes en Suède. Il n'est pas à croire que la Russie veuille déclarer la guerre à la Suède dans le moment présent. Vous concevrez bien que sa situation actuelle, vu surtout après que le congrès de Fokschani vient d'être rompu,[4] et qu'il lui faudra continuer encore la campagne contre les Ottomans, ne lui permet guère d'entreprendre une telle démarche. Les mesures qu'on lui voit prendre dans ces conjonctures,[5] ne doivent être envisagées, par conséquent, que comme

[1] Vergl. Nr. 21 245. — [2] Eine ähnliche Weisung erhält an demselben Tage Thulemeier im Haag. — [3] Das Schreiben Hasenclevers liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 497. — [5] Nach Arnims Bericht wurden Truppen nach der Grenze von Finnland vorgeschoben und ein Geschwader in der Ostsee versammelt. Vergl. S. 494.

purement défensives, dictées par la prudence et calculées uniquemen
sur sa sûreté. Tout restera donc probablement tranquille pour le présent
pour éviter de s'attirer de nouveaux embarras de ce côté-là. Mais s'i
arrivait que la Suède vînt à agir hostilement, l'année prochaine, contre
la Russie, les choses changeraient de face, et il faudrait, de nécessité
convertir les arrangements présents défensifs en démarches offensives
auxquelles les alliés de cette dernière puissance, vu leurs engagement
et le *casus fœderis*, ne pourraient aucunement s'empêcher de prendre part

Nach dem Concept. Federic

21 319. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 22 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois. Les Polonais ne fon que me rendre justice, en avouant que je leur ai toujours parlé san détour et fait constamment entrevoir les choses concernant leur patri sous le véritable point de vue.[1]

Je suis bien aise de voir d'ailleurs que la déclaration que vous vene de faire à la cour électorale, en conformité de mes ordres, sur les affaire de Pologne,[2] ait causé en apparence un plaisir réel en Saxe.[3] C'e en effet le meilleur parti que la cour où vous êtes, puisse prendre, qu témoigner de la satisfaction sur les arrangements concertés, à cet égard entre moi et les deux cours impériales. Son mécontentement n changerait rien à l'affaire et ne l'empêcherait pas moins d'aller son train C'est tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Federic.

Nach dem Concept.

21 320. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A AUSTERLITZ.

Potsdam, 22 septembre 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'ai vu, par votre dépêche du 1 de ce mois, la conformité qui se trouve entre la conduite de nos deu

[1] Borcke berichtete: „La façon d'agir et de parler noble, franche et invariabl de Votre Majesté dans cette affaire est fort applaudie par les Polonais. Ils disen généralement qu'il n'y a eu que Votre Majesté et Ses ministres qui leur aient parl vrai et ne les aient pas trompés; que c'est leur propre faute de n'avoir pas mieu écouté et suivi Ses conseils, quand Elle leur offrait Sa garantie pour l'intégralité d leurs possessions, et qu'Elle leur prédisait qu'en suivant l'esprit de séduction et d parti, ils causeraient eux-mêmes la ruine et le démembrement de leur patrie." — [2] Vergl. Nr. 21 283. — [3] Borcke berichtete: „J'ai remarqué en effet que la susdit déclaration n'a pas manqué de faire quelque plaisir réel à la cour d'ici." Man hab einen Krieg zwischen Oesterreich und Preussen, sowie die Erhebung von Stanislau zum erblichen König und seine Vermählung mit einer Erzherzogin gefürchtet, „c qui aurait à jamais interdit tout espoir à la maison de Saxe de parvenir au trôn de Pologne".

cours relativement aux démarches préliminaires de la prise de possession en Pologne, [1] et je ne suis pas moins charmé de l'approbation que mes lettres patentes paraissent avoir trouvée à celle où vous êtes.

Quant à la rupture du congrès de Fokschani, le prince de Kaunitz a bien raison de la regarder comme un contretemps fâcheux. [2] Elle l'est en effet à plusieurs égards, et il aurait été bien à souhaiter qu'on eût pu trouver moyen de l'écarter.

Mais il me semble que l'Autriche a un peu trop épargné ses persuasions, et qu'à force des raisons que la situation de la Porte lui suppéditait, elle l'aurait pu convaincre sans peine de la nécessité de faire sa paix aux conditions proposées. Le mal est en attendant une fois fait, et je crains seulement que l'état tout-à-fait passif où le sieur Thugut s'est renfermé pendant tout le cours de cette négociation, ne donne à penser à la Russie et n'enfante même une espèce de refroidissement et de défiance entre les deux cours. Quoi qu'il en soit, j'ai tout lieu de présumer qu'en faisant cet hiver encore quelques efforts sincères et soutenus à Constantinople, on pourra peut-être rendre la Porte plus docile et prévenir, par une prompte paix, l'ouverture d'une nouvelle campagne.

Il faut voir ce que tout ceci deviendra; car, le congrès rompu, voilà un nouvel ordre des choses qui se présente.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

21 321. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 1. September, auf den Erlass vom 20.: [3] La rupture du congrès de Fokschani va ouvrir une nouvelle scène. Je soupçonne la France d'y avoir contribué par ses intrigues à Constantinople; mais je ne conçois pas la politique des Turcs, qui pourraient se trouver très mal de la continuation de cette guerre et finir peut-être, comme Votre Majesté le dit, par être totalement expulsés de l'Europe."

Potsdam, 22 septembre 1772.

Voici un nouvel ordre des choses qui se présente. Le congrès [4] des Turcs rompu fait plaisir à la cour de Vienne; [5] vous verrez qu'elle voudra en profiter, se faire rechercher des Russes, pour expédier les Turcs de l'Europe et partager avec la Russie les deux rives du Danube en Hongrie. Il faut savoir

[1] Die Übereinstimmung bezieht sich darauf, dass auch die Oesterreicher in ihren zum öffentlichen Anschlag bei der Besitzergreifung bestimmten „Patentbriefen", von denen Edelsheim ein Exemplar seinem Berichte beigefügt hatte, auf das „Concert" zwischen den drei Mächten verwiesen. — [2] Kaunitz hatte zu Edelsheim geäussert, que, quoique ce fût certainement un contretemps bien fâcheux, on n'avait guère pu s'attendre à une meilleure réussite de cette pacification; ... que, pour le moment présent, il ne voyait pas qu'on y pût rien changer, et que la Russie ne saurait en

comment on pense à Pétersbourg sur la rupture du congrès, et quell mesures on voudra prendre; cela nous éclaircira pour toutes nos vues l'avenir.

Le seul avantage que je retire de la rupture du congrès, c'e qu'on ne me chicanera pas sur la manière dont je réglerai les douane et péages, tant avec Danzig[1] qu'avec la Pologne, et nous y gagneron sûrement. Il est bien bon que cette affaire soit terminée, mais il faudr avoir l'oreille au vent et observer attentivement tout ce qui se passe présent, pour prévenir ce qui nous pourrait être contraire, et pou profiter de tout ce qui nous pourra favoriser.

Federic.

Nach der eigenhändigen Ausfertigung auf der Rückseite des Berichtes Finck das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

21 322. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 septembre 1772.

C'est bien le parti le plus sage que celui de la défensive que, selo votre dépêche du 8 de ce mois, la Russie veut prendre au sujet de dernière révolution en Suède. Il me paraît à tous égards le plus co venable, et je ne saurais qu'y applaudir parfaitement. En attendan mes derniers ordres vous auront déjà appris que le comte Panin pe être fort tranquille sur les appréhensions qu'il vous a manifestées à cet occasion.[2] Disposé cependant, comme je suis, à saisir avec empress ment toutes les occasions qui se présentent, pour faire plaisir a S Majesté Impériale sa souveraine, et pour avancer ses intérêts en bon fidèle ami et allié, je ne différerai pas un moment d'écrire, selon le désirs de ce ministre, à mon neveu, le roi de Suède, et de l'exhort à ne se point livrer aux influences étrangères pour entreprendre quelqu chose d'offensif contre la Russie. Je ne lui cacherai même point, afi de donner d'autant plus de poids à mes représentations, que, par un conduite opposée, il ne manquerait pas de s'attirer, tout de suite, Danemark et moi à dos, et que nous ne différerions sûrement point d

exiger davantage ni de Votre Majesté ni de la cour d'ici que ce qui avait été fa en vertu de leurs simples bons offices par nos ministres auprès de la Porte". — 3 Verg Nr. 21 312. — 4 In der Vorlage verschrieben: „traité". — 5 Vergl. Nr. 21 320.

[1] Vergl. S. 509. — [2] In einer Unterredung über die Revolution in Schwede und die russischen Rüstungen (vergl. S. 494) hatte sich Panin zu Solms dahin au gesprochen, que „le roi de Suède ne devrait avoir aucune méfiance de la Russie se bien persuader, au contraire, qu'elle ne serait pas d'humeur ni même, ajouta-t- en état d'entreprendre quelque chose contre lui et accumuler, de gaieté de cœur, de embarras desquels elle n'était pas encore sortie; qu'il espérait même que Votre Majes aurait assez de crédit sur le Roi Son neveu pour faire naître en lui cette convictio au lieu qu'eux ici, par la raison des influences étrangères, avaient tout à craindre d sa part". Vergl. Nr. 21 310.

remplir alors fidèlement et sans le moindre délai nos engagements avec la cour où vous êtes.

Quant à la rupture du congrès de Fokschani, dont je vous ai entretenu également dans mes ordres de l'ordinaire dernier,[1] j'attends avec la plus grande impatience le parti que la Russie prendra. Je languis surtout de savoir si elle veut continuer la guerre contre la Porte seule ou si elle veut se lier avec la cour de Vienne, pour exécuter le dessein de l'Empereur d'expulser entièrement les Ottomans de l'Europe; ou bien si elle veut entamer une nouvelle négociation et préférer cette voie à la continuation de la guerre; où je serai tout prêt à contribuer, comme j'ai fait jusques ici, tout ce qui dépendra de moi, pour obtenir un heureux succès de cette négociation.

Au reste, je suis bien aise de vous prévenir sur certaines criailleries qui pourraient peut-être s'élever à l'instigation de la ville de Danzig. Le port de cette ville appartenant incontestablement au territoire d'Oliva, qui fait partie de mes nouvelles acquisitions, j'en ai fait prendre également possession,[2] et comme les revenus de ce port sont destinés à son entretien, il est tout naturel que je les fasse percevoir en mon nom et au profit de mes caisses. Mais le magistrat de cette ville, qui ne cherche qu'à animer les esprits contre mes acquisitions, et pour se dédommager de la perte de ces revenus, s'est avisé d'exiger le même impôt qui se paie au port, sous le titre de *Pfahlgeld*, dans l'enceinte de sa ville. Il n'est pas difficile de deviner que ce n'est que pour faire crier les étrangers commerçants contre moi, et, au cas que ces cris perçassent jusques à la cour où vous êtes, vous n'oublierez point de plaider la justice de ma cause, en faisant voir que cette gêne du commerce ne venait que de l'impôt injuste que le magistrat de Danzig avait établi dans sa ville, et qu'il ne dépendait que de ces mêmes étrangers d'éviter ces doubles frais, en entrant dans mon port d'Elbing, où ils ne paieraient rien au delà de ce qu'ils avaient payé autrefois à Danzig.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 323. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 23 septembre 1772.

Voyant par votre dépêche du 16 de ce mois que ce serait effaroucher le roi de Pologne que de lui faire parvenir directement de ma part les insinuations par rapport au fournissement du sel étranger pour le besoin de son royaume dont je vous ai chargé,[3] j'ai résolu de tenter

[1] Vergl. Nr. 21 310. — [2] Am 20. September antwortet der König dem Residenten Tietz in Danzig, er habe aus seinem Bericht vom 16. „ganz gern" ersehen, „inwieweit die Besitznehmung dortiger Orten vorgenommen worden, auch dass dabei ab Seiten der Stadt von Erheblichkeit nichts eingewendet werden mögen". — [3] Vergl. S. 492. 503.

à lui faire faire ces propositions par une voie détournée et qui ne pour lui faire prendre aucun ombrage. C'est celle de lui faire écrire sur sujet par mon ci-devant conseiller privé des finances, le sieur de Latt une lettre en son nom particulier, par laquelle il lui indiquera n seulement le prix de ce sel, mais tâchera également de lui faire cor prendre l'importance et l'avantage qui pourra lui revenir de ce commer Je vous adresserai cette lettre pour avoir soin de la faire tenir, san paraître, par un canal sûr aux mains de ce Prince. Peut-être qu'en prenant de cette façon, on pourra parvenir à lui faire goûter plus ai ment nos idées et à l'engager d'entamer une négociation avec nou cet objet.[1]

Pour en venir aux autres particularités renfermées dans votre dite dépêche, je vous ferai observer que les Polonais ont tort de réjouir, comme ils font, de la rupture du congrès de Fokschani.[2] C évènement, bien loin de leur être du moindre avantage, ne fera q prolonger le séjour des troupes russes dans leur pays et par là mêm leur sera plus nuisible que profitable.

Der König unterrichtet Benoît, in gleicher Weise wie Solms (vergl. S. 509 von der Besitzergreifung des Danziger Hafens und der Forterhebung des „Pfahlgeld durch die Danziger, mit dem Befehl, das Anlaufen von Elbing für die fremd Schiffe zu empfehlen.

Au reste, vous aurez vraisemblablement reçu, à l'heure qu'il e par mon département des affaires étrangères toutes les pièces que vo désirez relativement à la Pologne.[3]

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 324. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 23 septembre 1772.

Ma chère Nièce. Je vous remercie, ma chère enfant, de ce qu vous me félicitez d'être devenu grand-oncle d'une petite-nièce;[4] je vou avoue que j'aurais autant aimé que ce fût un garçon, mais puisque vou croyez que notre petite morveuse pourrait convenir à votre fils, je vou félicite d'avance de devenir belle-mère et grande-mère dans une vingtain d'années.

Hélas! ma chère enfant, ce qui empêche cette année votre voyage c'est l'arrière-saison trop avancée; si vous veniez ici, ce ne pourrait êtr qu'à la mi-octobre, et votre retour vers la fin de novembre par le mauvais chemins de la Westphalie serait affreux. Il faudra donc bien

[1] In einem Postscript vom 26. September wird Benoît davon unterrichtet, das de Lattre vielmehr einen Sachverständigen nach Warschau schicken werde; Benoît soll diesen mit seinem Rath unterstützen. — [2] Vergl. S. 497. — [3] Benoît bat um die Mittheilung des Pacificationsplans (vergl. S. 461). — [4] Vergl. S. 496. Anm. 1. Das Schreiben der Prinzessin Wilhelmine liegt nicht vor.

attendre l'année prochaine, et je crois que peut-être le mois de juillet serait le plus propre à ce voyage; mais peut-être accoucher[ez]-vous encore alors?

Je vous annonce, ma chère enfant, une bonne aventure qui est arrivée à votre maison: nous avons fait, je ne sais trop comment, l'acquisition d'un bout de la Prusse qui nous manquait; les jurisconsultes disent qu'il y a longtemps que nous aurions dû avoir ce morceau. Il vaut cependant mieux le revendiquer tard que jamais.

Nous avons ici à présent nos manœuvres; cela, joint à cette Prusse, me donne des occupations assez étendues; souffrez donc que je vous embrasse, avant de finir ma lettre, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

21 325. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 18 de ce mois, et je ne doute aucunement que le Prince-Stathouder ne prenne une part sincère à l'accroissement que mes États viennent de recevoir par la nouvelle acquisition en Pologne.[1] L'étroite amitié qui nous unit réciproquement, et qui ne souffrira jamais d'altération, m'en est un sûr garant; elle doit l'être également à ce Prince du vif intérêt qui m'animera constamment pour son bonheur et sa prospérité.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 326. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 24 septembre 1772.

Je ne trouve, à la vérité, rien de répréhensible dans la réponse que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, vous avez faite au sujet du succès qu'on pouvait se promettre du congrès de Fokschani; mais cette fois-ci votre pronostic[2] ne s'est pas accompli. Bien au contraire, ce congrès a été rompu, à l'occasion de l'indépendance des Tartares, qui

[1] Thulemeier hatte dem Statthalter eine Abschrift der Erklärung über die Theilung Polens zugestellt. „Il m'a témoigné apprendre avec la plus vive satisfaction la nouvelle d'une acquisition qui donnait un nouveau lustre au règne glorieux de Votre Majesté et à l'influence dont Elle jouit dans les affaires générales de l'Europe." — [2] „Que [la paix] était sur le point d'être conclue, et que tous les efforts qu'on pourrait faire pour la retarder, seraient entièrement inutiles."

faisait une condition *sine qua non* de la part de la Russie.[1] Que ce ne vous décourage cependant point! Nonobstant ce contretemps fâcheu il est encore à espérer que cette négociation pourra reprendre quelq faveur et vous mettre de nouveau à même de contredire ces ministr qui en voudraient reculer fort loin la conclusion.

En attendant, l'indifférence de la cour où vous êtes, à la derniè révolution en Suède ne saurait que me surprendre; elle me don presque lieu de soupçonner quelque refroidissement entre elle et Russie, et, en effet, cette dernière est trop intéressée à cet évèneme pour attribuer cette indifférence à quelque autre motif.

Au reste, et pour ce qui est de la déclaration à faire conjointeme avec les ministres de Vienne et de Pétersbourg relativement aux affair de la Pologne, vous aurez déjà reçu, à l'heure qu'il est, l'ordre[2] q selon votre dépêche du 15, vous manquait encore à ce sujet, et auqu vous aurez soin de vous conformer.

Federic.

Nach dem Concept.

21327. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLL A PARIS.

Potsdam, 24 septembre 1772.

Je vous sais beaucoup de gré du rapport intéressant que, da l'absence du baron de Goltz,[3] vous venez de m'adresser en d du 13 de ce mois. J'en ai été d'autant plus satisfait que j'y ai comment la France pense tant sur les affaires de Suède que sur liaisons entre moi et les deux cours impériales relativement aux affai de Pologne.[4] J'ai déjà fait observer dans mes derniers ordres[5] au bar de Goltz qu'après avoir joué un si mauvais rôle sur le théâtre de l'Euro on peut bien passer à la cour où vous êtes, la joie qu'elle fait écla sur la révolution en Suède. Tout le monde sait la part qu'elle y eue, et elle se félicite de son succès, puisqu'elle se persuade q par cet évènement elle reprendra quelque influence dans les affai générales.

[1] Vergl. S. 497. — [2] Vergl. S. 450. — [3] Goltz war, nach seinem Beric Paris 10. September, für einige Tage einer Einladung aufs Land gefolgt „avec personnes que je suis intéressé de cultiver". — [4] Sandoz berichtete, dass Aiguil sich öffentlich mit Genugthuung über das Gelingen des schwedischen Staatsstrei geäussert und dabei gesagt habe, dass Frankreich bei einem Angriff der Nachb König Gustav III. schützen werde. „La France mettra tous ses soins à inspire [l'Angleterre] la plus grande jalousie sur une liaison aussi formidable que celle cours de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. Elle commence à se défier beauc du retour de la cour de Vienne à sa première intelligence. Elle imaginera peut-ê de balancer une ligue de cette importance en appelant à elle l'Angleterre, l'Espag la Hollande, la Suède et le Danemark." — [5] Vergl. Nr. 21315.

L'on peut lui pardonner cette petite vanité, mais ce qu'il y a de fâcheux dans ces circonstances, c'est la rupture du congrès de Fokschani. L'indépendance des Tartares, cette condition *sine qua non* des Russes, y a donné lieu, et ce contretemps est d'autant plus fâcheux qu'il éloignera pour quelque temps le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte.

Quoi qu'il en soit, il m'importe à présent de savoir au juste comment le ministère de Versailles s'expliquera envers ses confidents sur la déclaration que le baron Goltz aura reçu ordre de faire, conjointement avec les ministres de Vienne et de Pétersbourg, au sujet du partage de la Pologne,[1] et vous ferez bien de joindre vos efforts aux siens pour le pénétrer. Ce sera le meilleur interprete des vues de ce même ministère; de sorte que vous ne sauriez mieux faire que d'y donner toute votre attention pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

21328. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 septembre 1772.

Les dernières lettres que je viens de recevoir de France, sont du 13 de ce mois.[2] Elles me paraissent assez intéressantes pour mériter l'attention du comte de Panin, et c'est pour lui en faire confidemment part, que je vous en adresse ci-joint une copie.

D'ailleurs, le hetman des cosaques sur le Don, Étienne Jefremoff, à Tscherkaskoi m'ayant fait présenter, au commencement du printemps passé, par un de mes capitaines qui y a été faire sa remonte, une belle pelisse et trois chevaux tartares, je lui ai écrit une lettre de remercîment, et j'y ai fait ajouter mon portrait en miniature, enrichi de brillants;[3] et comme je ne connais d'autre voie pour lui faire parvenir l'une et l'autre, vous les recevrez également à la suite de la présente pour leur donner bonne et sûre adresse.

Federic.

Nach dem Concept.

21329. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 24 septembre 1772.

Mes dernières lettres de France sont du 13 de ce mois.[4] Leur contenu me paraît assez intéressant pour mériter l'attention du prince

[1] Vergl. S. 450. — [2] Vergl. Nr. 21327. — [3] Vergl. Nr. 20858. — [4] Vergl. Nr. 21327.

de Kaunitz, et c'est en conséquence du concert établi entre nos de cours [1] que je vous en fais tenir ci-joint une copie pour en faire co fidemment part à ce ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

21330. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHE A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Austerlitz 20. September, dass Kaunitz über den Bru des Congresses von Fokschani ihm mitgetheilt habe, „qu'il ne reste à nos cours q deux partis à prendre: ou de continuer les bons offices par leurs ministres à C stantinople, afin de rétablir, s'il se peut, la négociation, avant que les hostil n'aient recommencé entre les puissances belligérantes, ou de faire déclarer à la Port conformément à la réponse sur la dernière déclaration confidentielle du comte P que c'était tout ce qu'on avait pu obtenir de la Russie, que de la porter a conditions qu'elle avait fait proposer par ses plénipotentiaires à Fokschani, mais q ceux de la Porte venant de rompre les conférences tenues à ce sujet, on se cr entièrement dispensé de s'employer davantage à la pacification, et qu'on en a donnerait la décision future au sort des évènements. Pour convaincre de pl plus la cour de Pétersbourg de la sincérité de l'intention qu'on a de l'obliger et lui être véritablement utile dans cette occasion, il est d'avis qu'on lui offre de ch elle-même entre les deux partis celui qu'elle croira le plus avantageux à ses intérêt Für die officielle Mittheilung an den König und an den russischen Hof stehe die Zustimmung der Kaiserin-Königin und Kaiser Josephs aus.

Potsdam, 25 septembre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et je suis très oblig de la communication que le prince Kaunitz vous a faite de la faço dont il envisage la rupture du congrès de Fokschani; mais j'entrevo encore différentes tournures que cette affaire pourra prendre. Ou Russie voudra qu'on continue de négocier, cet hiver, pour persuad les Turcs à faire la paix, ou elle voudra continuer la guerre seule po [les] forcer par les armes à accepter les conditions du traité, ou ell tâchera de déterminer la cour de Vienne à faire cause commune av elle. Je ne saurais prévoir lequel de ces trois partis agréera à la cou de Pétersbourg, mais je ne voudrais pas jurer que ce ne fût le dernie Dans ce cas, cela donnera lieu à de nouvelles négociations pour arrang cette affaire; mais, en attendant, j'ai écrit à Pétersbourg, à peu pre dans le même sens que le prince Kaunitz, pour savoir ce qu'ils exigen de nos bons offices; [3] mais il faudra du temps pour avoir la répons Les grandes distances qui séparent les cours, nuisent beaucoup au négociations et les rendent longues, et souvent il arrive qu'on ne s devine pas.

Le nonce de Pologne vient de repasser ici, le sieur Durini. [4] I est le fanatique de la Confédération, et, à son passage, il n'a fait qu déclamer contre les trois cours.

[1] Vergl. S. 465. — [2] Vergl. S. 459. 460. — [3] Vergl. S. 509. — [4] Auf de Rückkehr nach Rom.

Vous ferez bien, au reste, de ménager, à l'avenir, l'envoi de vos dépêches par estafette pour des sujets des plus intéressants et dont importance pourrait exiger que j'en fusse informé plus tôt que par la poste ordinaire.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A Edelsheim"; das Datum, die Empfangsbestätigung im Eingang, sowie der Schlussabsatz sind von der Cabinetskanzlei hinzugefügt.

21331. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 septembre 1772.

Il se peut très bien que l'on fut déjà prévenu là où vous êtes, sur le contenu du manifeste que vous avez remis, conjointement avec le sieur de Stackelberg, au ministère de Pologne. Mais il était tout naturel, malgré cela, que votre démarche à cet égard occasionnât quelque consternation et convertît surtout l'allégresse causée par la rupture du congrès de Fokschani en abattement. Je ne suis donc nullement surpris d'apprendre, par votre dépêche du 20 de ce mois, que les Polonais en aient été un peu déconcertés, et que leur illusion sur l'impossibilité de pouvoir effectuer nos projets, se soit en quelque sorte évanouie par là.[1] Toutefois je ne m'attends pas à voir finir ces affaires de sitôt. Je compte qu'il se passera au moins bien toute une année encore, avant qu'elles pourront être réglées et arrangées definitivement.

Tâchez, en attendant, de vous concilier entièrement l'amitié du ministre de Russie qui réside à la cour de Pologne, pour qu'il prenne mes intérêts à cœur et les appuie de son mieux à la prochaine Diète de pacification et surtout lors du traité qui sera arrêté et conclu à ce sujet. Je ne serai certainement pas ingrat envers lui, et vous pouvez, comme vous y êtes déjà autorisé,[2] l'assurer, dans ce cas, de toute ma reconnaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

21332. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 26 septembre 1772.

Mon cher Frère. Vous avez bien de la bonté de vous intéresser à ce qui me regarde. Les nouvelles affaires, mon cher frère, demandent

[1] Benoît berichtete, dass Stackelberg und er am 18. September die von ihnen unterzeichneten Manifeste über die Besitzergreifung den polnischen Ministern übergeben hätten. „Ils étaient sans doute prévenus du contenu de ces pièces, dont ils se sont réservés de faire la lecture dans le Conseil du Roi, et qu'ils ont acceptées, au reste, avec toute la tranquillité imaginable, en lâchant par-ci par-là quelques gros soupirs et en nous assurant qu'ils ne manqueraient pas de nous rendre compte du résultat de leur commission." — [2] Vergl. S. 462.

toujours plus d'application que les anciennes; il faut tout arranger
nouveau, et dans les projets que l'on forme, il n'en est aucun où l
ne trouve des difficultés sans nombre à surmonter. La correspondan
de Prusse est très vive, parcequ'il faut lever à tout moment des inc
vénients qui naissent de la contrariété de l'ancien gouvernement d'a
celui que nous voulons établir. Il a fallu tirer quelques coups de ca
à Elbing pour obliger la garnison polonaise à l'évacuer; mais le re
s'est passé en douceur, et la garnison de Marienburg a décampé la ve
de l'arrivée de nos troupes. Tous les poteaux ont été plantés
rumeur, et même au port de Danzig, qui est sur notre territoire;
Protestants sont très contents de ce changement, et les Catholiq
prennent leur parti. Il n'y a que les évêques, les palatins, les staro
et les abbés qui peut-être préfèrent l'ancienne confusion à l'ordre
va s'établir dans leur patrie.

Pour le roi de Suède,[1] il joue de bonheur; les Russes ne prenn
contre lui que des mesures défensives,[2] et le congrès de Foksch
rompu les obligera encore de dissimuler longtemps. Monsieur Or
par sa maladresse a sûrement contribué à cette rupture; vous sav
mon cher frère, qu'il est déplacé et en quelque manière disgracié.[3]
ne crois pas que cet évènement, dans la conjoncture présente vis-à
des Suédois, fera plaisir à l'impératrice de Russie. Il lui reste t
partis à prendre: ou de renouer les conférences de la paix avec
Turcs, ou de faire les efforts les plus vigoureux avec ses armées p
les forcer à la paix, ou de se liguer avec la cour de Vienne p
expulser cette race ottomane de l'Europe. Je ne sais quel parti pren
l'Impératrice, mais, lequel que ce soit, je tâcherai de l'assister dan
vues, en n'oubliant cependant pas les intérêts de notre État. Je v
embrasse mille fois, mon cher frère, en vous assurant de la parf
estime et de la tendresse avec laquelle je suis, mon cher Frere, vo
fidèle frère et serviteur

Federic

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 333. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMT DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 27 septembre 177

Vous avez raison, j'ai été effectivement informé avant l'entrée
votre dépêche du 11 de ce mois de tout ce qu'elle renferme au s

[1] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 23. September: „C'est un bonheur
le roi de Suède que la Russie se trouve actuellement dépourvue de troupes.
croirais pourtant que, s'il ne profite pas de l'intervalle entre ici [et] le printe
prochain pour s'accommoder à l'amiable, sans quoi les Russes pourrai[en]t bien
ce temps se mettre en état pour traiter l'affaire plus sérieusement — je crois pour
que beaucoup dépendra des négociations de la paix." — [2] Vergl. S. 508. — [3] V
S. 445.

les propositions qui se sont faites pour l'indépendance des Tartares. 3ien plus, j'ai appris également depuis, que cet article a donné lieu à a rupture du congrès;[1] et comme il paraît par votre susdite dépêche jue ce contretemps fera beaucoup de peine à la cour où vous êtes, je uis fort impatient d'apprendre quel parti elle jugera à propos de prendre n conséquence. Quel qu'il puisse être cependant, vous pouvez lui lonner d'avance les assurances les plus fortes que je l'appuierai de tout non pouvoir et avec toute l'ardeur qu'elle peut attendre d'un fidèle ami t allié, qui n'oubliera certainement jamais tout ce qu'il lui doit, et qui ent très bien que c'est en grande partie à son assistance qu'il peut ttribuer ses nouvelles acquisitions en Pologne.

Quant aux affaires de Suède, je vous ai, à la vérité, averti, dans ies derniers ordres,[2] que c'était au roi de Suède que je me proposais 'adresser la lettre déhortatoire que le comte de Panin a désirée; mais ayant réfléchi plus mûrement, j'ai changé d'idée, et je viens d'en crire une à ma sœur la Reine douairière,[3] qui la mettra sûrement ous les yeux du Roi son fils, et dont j'ai tout lieu de me promettre u'elle fera beaucoup d'impression sur son esprit.

En attendant, le comte de Panin sera déjà instruit immédiatement ue la France ne néglige rien pour entraîner le Danemark dans une lliance avec elle et la Suède, et pour l'engager à abandonner son ystème actuel.[4] Mais connaissant, comme je fais, les dispositions de ı reine douairière Julie-Marie, j'ai tout lieu de me persuader que les eines de la France à cet égard seront entièrement inutiles, et que Sa lajesté n'entrera jamais dans ses vues.

Enfin, j'ai été très sensible à tout ce que le comte de Panin vous dit de son dévoûment invariable pour mes intérêts, à l'occasion de ordre de mon aigle noir que j'avais destiné au comte d'Orlow,[5] et ous n'avez qu'à l'assurer d'un parfait réciproque de ma part. J'approuve ussi parfaitement, en conséquence de son avis, que vous conserviez cet rdre en dépôt et sous votre garde, jusques à ce que le temps m'apprenne uel usage il conviendra d'en faire.

Vous direz au comte Panin qu'il peut assurer l'Impératrice en mon om qu'aujourd'hui, jour de l'hommage de la Prusse, je l'assure qu'elle 'a pas obligé un ingrat, et que j'épierai toutes les occasions pour lui moigner, à elle et à la Russie, ma reconnaissance, non pas en paroles, ais en effet.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 21309. — [2] Nr. 21322. — [3] Vergl. Nr. 21334. — [4] Vergl. 497. — [5] Wie Solms berichtete, hatte Panin gerathen, unter den derzeitigen Uminden von der Verleihung des Schwarzen Adlerordens an Orlow abzustehen (vergl. 445. 447), und hatte hinzugefügt, „qu'il vous était trop dévoué, Sire, pour oser

21334. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.[1]

[Potsdam] 27 septembre 1772.

Ma très chère Sœur. Souffrez que je vous felicite de l'heure passage que vous venez de faire en Suède, sans avoir souffert d'inco modité de la mer; nous en avons reçu aujourd'hui l'agréable nouvelle de sorte que je ne doute point que ma lettre ne vous retrouve à Stoc holm en bonne santé.

J'ai été plus heureux à Pétersbourg que je l'aurais pu espérer commencement. L'impératrice de Russie a appris la révolution de Suè assez patiemment; mais ce qui m'a fourni l'occasion d'adoucir les espri c'est la rupture du congrès de Fokschani; il faut donc, ma chère sœ employer le bénéfice du temps que la Fortune vous accorde, à tâch d'apaiser de plus en plus les esprits en Russie. Une fausse démarc pourrait tout perdre. Si l'Impératrice peut soupçonner le moins monde que le roi de Suède médite de l'attaquer, tout est perdu. vous fiez pas sur vos Suédois; je sais qu'on murmure dans l'obscuri qu'il y a nombre de mécontents,[3] et qu'à la première levée de boucli d'une puissance voisine tous les malheurs que je vous ai prédits, vo accableraient. Vous ne pouvez compter en Suède que sur ceux qui o travaillé à la révolution; le reste sont de faux frères qui n'attendent q le moment de vous trahir. Ménagez la Russie, je vous le conseille frère. Ménagez-la plus que jamais; car, quoi que vous disent les França le sort du roi de Suède est actuellement entre les mains de l'impératri de Russie, et une vengeance différée n'est pas encore éteinte.

Je voudrais vous écrire sur des matières qui vous fussent pl agréables, cependant des vérités, quelques dures qu'elles soient, sont pl utiles que des flatteries déplacées et principalement dans les conjonctur présentes. Je vous embrasse mille fois, ma chère sœur; je m'intéresser toujours tendrement à votre personne, étant avec la plus haute co sidération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eig händig.

21335. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 27 septembre 1772.

Il n'est pas étonnant que, malgré la soumission apparente d Suédois, il ne se manifeste, ainsi que le comte Ostermann vous l'

vous donner des conseils qui pourraient devenir nuisibles à vos intérêts ou vous fai tort dans l'esprit de l'impératrice de Russie".

[1] Vergl. für das obige Schreiben S. 517. — [2] Bericht Dönhoffs, Stockho 15. September. — [3] Vergl. Nr. 21335.

assuré, selon le contenu de votre dépêche du 15 de ce mois, du mécontentement parmi plusieurs d'entre eux. Ceux qui étaient accoutumés aux largesses des puissances pendant la tenue des Diètes, ne peuvent manquer d'être peu satisfaits de se voir ainsi privés, pour l'avenir, de ces aubaines. Il est donc fort probable que, si la Russie voulait s'y prendre sérieusement, qu'il lui sera facile, au moyen du grand nombre de partisans qu'elle rencontrera sûrement dans la nation suédoise, de rompre tout ce qui vient d'obtenir[1] là où vous êtes, et d'y produire une nouvelle révolution. Le tout dépendra, à ce que je crois, par rapport au parti que la Russie pourra adopter, de la manière dont le roi de Suède se conduira, dans ces conjonctures, vis-à-vis de cette cour impériale. Si ce Prince la flatte et tâche de l'adoucir, il se peut que les choses tournent favorablement pour lui et à son avantage; mais s'il prétend lui témoigner de l'humeur et l'aigrir, je ne réponds pas des suites qui peuvent en résulter.

En attendant, je vous adresse ci-joint une lettre pour la Reine douairière ma sœur,[2] que vous aurez soin de lui faire tenir sûrement.

Nach dem Concept. Federic.

21336. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 septembre 1772.

Le mariage du grand-duc de Russie avec une princesse de Darmstadt me paraissant très propre à affermir et à perpétuer la bonne intelligence et les liaisons étroites qui subsistent entre ma maison royale et l'impériale de Russie, j'agrée le moyen qui, selon les lettres ci-jointes le retour du baron d'Asseburg,[3] nous reste pour s'expliquer plus particulièrement avec ce ministre sur un objet de cette importance. Vous n'aurez donc rien de plus pressé que de lui dépêcher pour cet effet, selon ses désirs, mon conseiller de guerre Diestel, et mon service ne saurait souffrir de sa courte absence. Mais, afin que nous puissions ensuite former un pronostic plus fondé sur le plus ou moins de succès de cette affaire, vous n'oublierez pas de lui donner toutes les directions nécessaires pour pénétrer à fond les sentiments et les idées du baron d'Asseburg sur ce sujet.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] So. — [2] Nr. 21334. — [3] D. d. Meisdorf 22. September. Finckenstein berichtete, Berlin 27. September, dass Asseburg ablehne, ohne Erlaubniss des russischen Hofes eine laufende geheime Correspondenz zu unterhalten (vergl. Nr. 21239). „Il propose un autre moyen de s'expliquer sur l'affaire en question, qui serait celui de s'aboucher à sa terre du pays de Magdeburg où il est actuellement, avec le conseiller de guerre Diestel, qu'il a beaucoup connu pendant sa mission en Suède, et à qui il a témoigné alors une très grande confiance." Asseburg war von 1755 bis 1760 dänischer Gesandter, Diestel bis zum Abbruch der diplomatischen Beziehungen im Jahre 1757 Legationssecretär in Stockholm gewesen.

21 337. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam 28 septembre 1772

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 17 de ce moi[s], de ne point entrer en détail avec le duc d'Aiguillon sur les affaires d[e] Suède. Vous observerez aussi la même réserve à l'avenir, et vous n'ave[z] qu'à dire tout naturellement à ce ministre que vous n'aviez aucun[e] nouvelle à ce sujet de ma part.

La conduite du comte de Mercy, au reste, me surprend beaucoup; elle n'est sûrement pas polie ni même conforme aux ordres de sa cour. Le meilleur parti que vous puissiez cependant prendre avec lui, c'e[st] de dissimuler. Peut-être se ravisera-t-il et revient-il à vous. En atten-dant, sa conduite relativement à la déclaration, à faire conjointemen[t] avec vous et l'envoyé de Russie, est assez analogue à celle de ses autre[s] confrères dans l'étranger, et je présume presque que la cour de Vienn[e] se réserve de faire cette déclaration sans le concours des ministres de[s] deux autres cours contractantes.

Au reste, je veux bien vous confirmer la nouvelle de la ruptur[e] du congrès de Fokschani; mais ce n'est que pour votre seule information. Malgré cet incident, cependant il ne faut pas, pour cela, regarder cett[e] négociation comme entièrement manquée; elle peut plutôt être renoué[e] dans peu de temps, et je présume toujours que le besoin que la Port[e] a de la paix, réveillera en elle le désir d'y parvenir, et l'engagera a[y] apporter plus de facilités.

P. S.

Quant au général Gribeauval, peut-être, comme vous l'observez dan[s] votre lettre particulière du 17 de ce mois, a-t-il moins d'éloignemen[t] pour mon service que pour celui d'Autriche;[3] de sorte que rien n'em-pêche que vous ne tâchiez de chercher un homme adroit et intelligen[t] pour lui en faire la proposition en conséquence de mes ordres précédents.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Im Auszug an demselben Tage dem Grafen Solms zur Mittheilung an Pan[in] übersandt. — [2] Goltz berichtete: „Le comte de Mercy, toujours excessivement froid l'est plus que jamais dans cette occasion." Goltz hatte ihn nach Empfang de[s] Cabinetserlasses vom 7. (Nr. 21 266) und des Ministerialerlasses vom 8. Septembe[r] (vergl. S. 450) aufgesucht, ohne ihn anzutreffen. Statt der erbetenen Mittheilung wann die Rücksprache stattfinden könne, antwortete Mercy spät abends, dass er auf[s] Land reisen müsse, und wies Goltz an seinen Botschaftsrath Barre. Dieser eröffnet[e] dem daraufhin zu ihm gesandten Legationssecretär Sandoz, dass die Weisungen au[s] Wien noch nicht eingelaufen und dass nach Mercys Ansicht die Erklärungen nich[t] in einer besonderen Audienz, sondern am gewöhnlichen Empfangstag dem Herzo[g] von Aiguillon zu übergeben seien. — [3] Gribeauval (vergl. S. 428) hatte nach Goltz[ens] Bericht bereits ein Angebot der Oesterreicher, in ihre Dienste zu treten, abgelehnt

1338. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 28 septembre 1772.

L'ordre de faire la déclaration[1] dont vous faites mention dans otre dépêche du 18 de ce mois, a été sûrement retardé par les vents ontraires. Je me flatte cependant qu'il vous sera parvenu à l'heure u'il est, et je ne saurais vous répéter assez de bien observer l'impression u'elle fera sur le ministère britannique.

Pour le ministre d'Autriche,[2] au contraire, je présume qu'il ne sera as autorisé sitôt à faire cette communication conjointement avec vous t le ministre de Russie. Les avis qui me reviennent à ce sujet des utres cours,[3] me font plutôt croire que cette cour veut faire cette émarche seule.

Federic.

Nach dem Concept.

21339. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 septembre 1772.

Vous avez raison de regarder les notions qui, selon votre dépêche u 22 de ce mois, sont parvenues là où vous êtes, par rapport au crédit u duc d'Aiguillon et de sa position actuelle à l'égard de la cour de ladrid,[4] comme très intéressantes. Elles le sont en effet, et vous ı'avez fait plaisir de me les communiquer. Mais comme ces nouvelles t surtout le système politique de son prédécesseur, que ce ministre araît adopter de plus en plus, ne sauraient être indifférents en Angleterre, âchez de vous mettre au fait, s'il est possible, de la sensation qu'elles eront dans ce royaume, pour pouvoir m'en rendre également compte.

Nach dem Concept. Federic.

21340. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 28 septembre 1772.

En conséquence de la bonne intelligence qui subsiste si heureusenent entre moi et la cour où vous êtes, je ne veux pas différer à porter

[1] Über die Erwerbungen in Polen, vergl. S. 450. — [2] Graf Belgiojoso. — Vergl. S. 520. — [4] Thulemeier berichtete, dass Aiguillon vom ersten Augenblick n das Wohlwollen Karls III. von Spanien als eine der wesentlichsten Bedingungen ür seine eigene Erhaltung betrachtet und es auf jede Weise sich zu erwerben bemüht abe. Aiguillons Bestreben habe vollen Erfolg gehabt; „il n'est pas douteux que 'ancienne amitié entre les cours de Versailles et de Madrid ne soit rétablie."

à la connaissance du prince de Kaunitz les anecdotes ci-jointes en copie, qui me sont revenues de bonne part au sujet du rétablissement de l'ancienne amitié entre les cours de Versailles et de Madrid.

Nach dem Concept. Federic.

21341. AU PRINCE DE PRUSSE A POTSDAM.

Potsdam, 28 septembre 1772.

C'est avec bien de la satisfaction que je vois, par votre lettre du 27 de ce mois, combien sincèrement vous participez à celle que je ressens de l'augmentation considérable que je viens de faire de mes États, et qui m'est d'autant plus agréable qu'avec le temps vous en retirerez vous-même les fruits. Recevez en, mon cher neveu, mes affectueux remercîments et soyez, en même temps, persuadé des sentiments de la véritable estime et tendresse que je vous porte et dans lesquels je suis constamment etc.

Je travaille pour vous, mais il faut penser à conserver ce que je forme, et si vous êtes paresseux et indolent, vous verrez dissiper entre vos mains ce que j'ai accumulé avec tant de peines. Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21342. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 28 septembre 1772.

Je viens de recevoir votre dépêche du 25 de ce mois. L'énormité des dettes embarrassera certainement longtemps la cour où vous êtes, et l'obligera maintes fois encore à recourir à différents moyens pour se procurer des fonds. En attendant, la résolution de l'Électeur de faire vendre les bijoux mis en gage dans l'étranger me paraît très prudente. Elle le libérera du payement des intérêts, qui, comme vous dites, ne peuvent qu'absorber la valeur de ces effets.

Le mariage d'une princesse de Saxe qui pourrait avoir lieu avec le comte d'Artois,[2] n'apportera pas le moindre changement à la situation de la cour électorale. Un tel évènement ne fera qu'augmenter ses dépenses par les frais considérables qu'il occasionnera.

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 22. September, vergl. Nr. 21339. — [2] Borcke berichtete: „Il paraît que la nouvelle qui a couru tous les papiers publics, du mariage prochain du comte d'Artois avec une princesse de Saxe, n'est pas tout-à-fait destituée de fondement." Es folgen Angaben über die Beweggründe des französischen Hofes und über die in Frage stehenden sächsischen Prinzessinnen.

Pour ce qui regarde la mauvaise volonté que l'on témoigne généralement pour la Russie,[1] ce n'est pas tant à la haine que l'on a pour cette puissance, qu'à la jalousie qu'on lui porte, qu'il faut l'attribuer. Je suis persuadé que les sentiments que l'on suppose à la cour de Vienne pour voir avec plaisir la rupture des conférences de Fokschani[2] et l'embarras où se trouvera la Russie de faire peut-être encore plusieurs campagnes, sont très fondés. Vous ne ferez donc pas mal de faire remarquer, si cela se peut, d'une bonne manière au prince Beloselski les différents discours par lesquels les personnes dépendantes de cette cour trahissent leur peu d'affection pour la sienne. Cependant toute cette quantité de pronostics au désavantage de la Russie qu'on imagine là où vous êtes, sont bien loin encore de leur accomplissement, et il se peut que, malgré tout cela, la paix obtienne néanmoins encore cet hiver entre elle et la Porte et fasse évanouir tous les vœux que l'on fait contre cette puissance.

Votre lettre du 23 de ce mois avec l'engagement arrêté du comte de Werthern,[3] dont le capitaine de Polenz[4] a été porteur, m'a été également rendue. J'ignore comment le ministre de Saxe à Berlin a pu découvrir l'intention dudit comte d'entrer à mon service.[5] Tout ce qu'il y a, c'est que ce n'est sûrement pas de ma part que son dessein a été ébruité avant le temps.

Federic.

Nach dem Concept.

21 343. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN FOKSCHANI.[6]

Zegelin berichtet, „im Lager bei Fokschani" 6. September, dass er „Ursach zu vermuthen habe, dass zweierlei Ursachen an dem Bruch des Congresses[7] Schuld sein können. Die erste ist die Hoffnung, so man der Pforte zu Konstantinopel gemacht, dass die polnische Sachen und dasjenige, so in Schweden vorgegangen, einige Brouilleries in Europa zuwege bringen dürfte, wodurch die Pforte bessere Conditions erhalten könnte. Die zweite ist der Articul der Religion in Ansehung der Tartarn, wodurch der Sultan sich eine gewisse Dépendance von dem Tartarchan vorbehalten will. Sollte die erste Ursach Schuld daran sein, so dürfte die Pforte es bald bereuen, dass der Congrès gebrochen, indem es nicht scheinet, als wenn sie viel Hoffnung übrig behalten wird, dass die polnischen Sachen Unruhe erwecken werden, obwohl Osman Effendi mir letzthin gesagt, dass nächstens eine Alliance zwischen England, Frankreich und anderen Mächten geschlossen werden würde, um sich denen

[1] Borcke berichtete: „La certitude de la continuation de cette guerre (mit der Pforte) occasionne une diversité de raisonnements . . . On veut réunir l'Europe et l'Asie contre la Russie." — [2] Vergl. S. 507. — [3] Die schriftliche Übereinkunft zwischen Borcke und Werthern, Dresden 1. September, über dessen Übertritt in preussischen Dienst (vergl. S. 399). — [4] Vergl. S. 469. — [5] Stutterheim hatte das Gerücht nach Dresden gemeldet. — [6] Am 30. September sendet der König an Edelsheim obigen Erlass zur Beförderung, mit dem Zusatz: „Comme les évènements futurs décideront apparemment de la tournure que les affaires prendront, il faut les attendre tranquillement." — [7] Vergl. Nr. 21 309.

Arrangements in Polen zu widersetzen; worauf ich ihm geantwortet, dass die polnische Sachen völlig berichtiget und so leicht niemand sich darin würde mehren können."

Zegelin berichtet auf den Erlass vom 29. Juli:[1] „Obwohl es nicht scheinet, dass der österreichische Minister allhier das Friedensgeschäfte verhindert, so hat er auch wohl nicht das geringste beigetragen, solches zu befördern, und ich bemerke, dass die russischen Ambassadeurs mit seiner Conduite sehr unzufrieden seind."

Potsdam, 30. September 1772.

Bald sollte Ich aus allem dem, was Ihr Mir in Eurem Bericht vom 6. dieses meldet, schliessen, dass es dem österreichischen Hof kein rechter Ernst ist, den Frieden zwischen Russland und der Pforte herzustellen. Wenigstens ist so viel gewiss, dass der österreichische Gesandte nach eben diesem Bericht wenig gethan, solchen zu befördern, und sich noch weniger angelegen sein lassen, den abgebrochenen Congress wieder im Gang zu bringen. Dass dieser aber so bald aufgehoben worden, daran sind wohl einzig und allein die französischen Intriguen Schuld, und die Aeusserungen des Osman Effendi von einer zwischen Engelland Frankreich und andern Mächten bevorstehenden Allianz, um sich unsern Arrangements in Polen zu widersetzen, bieten davon einen ganz überzeugenden Beweis dar.

Machet sich jedoch die Pforte die geringste Hoffnung, von Schweden unterstützt zu werden, so betrüget sie sich gewaltig. Die Allianz, welche wegen der Regierungsform in diesem Königreich zwischen Mir, Russland und Dänemark bestehet, ist zu stark, als dass die Pforte von der dann gemachten Veränderung auch nur den geringsten Vortheil sich zu versprechen Ursach hat. So lange auch diese Allianz bestehet, kann sie vielmehr sicher rechnen, dass Schweden sich nicht wird rühren dürfen. Ihr könnet dies denen türkschen Ministern nur ganz frei heraus sagen, und im übrigen muss man nunmehro erwarten, was für eine Wendung die Sachen weiter nehmen werden.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 344. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 septembre 1772.

Je crois comme vous, dans votre rapport d'hier, que la réponse du baron d'Asseburg nous mettra plus au fait des véritables anicroches que le projet d'un mariage entre le grand-duc de Russie et une princesse de Darmstadt a rencontrées jusques ici.[2] Ce sera toujours un grand point de gagné, et nous verrons après s'il y a moyen de les écarter et de faire réussir une union qui, quoique dans le moment présent de peu d'importance, peut cependant dans la suite avoir une grande influence dans les affaires générales.

[1] Vergl. Nr. 21 157. — [2] Vergl. Nr. 21 336.

En attendant, vous me ferez grand plaisir de me venir voir demain à Sanssouci et de vous arranger de façon que vous puissiez passer quelques jours auprès de moi. N'ayant actuellement aucune compagnie, nous aurons tout le loisir de nous entretenir sur les affaires présentes et de nous communiquer nos idées sur la tournure qu'elles pourraient prendre. Pour vous y préparer, je vous adresse ci-joint la copie de mes ordres d'aujourd'hui tant au comte de Solms qu'au major de Zegelin.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

21 345. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 septembre 1772.

J'ai vu, par votre dépêche du 23 de ce mois, l'arrivée du ministre de Vienne, le sieur de Reviczky, à Varsovie et son dessein de remettre, à votre exemple,[2] après ses audiences du Roi, la déclaration de sa cour au ministère de la République. Le retard de son arrivée a été vraisemblablement prémédité de la part de sa cour. Il paraît au moins, à en juger par tout ce qui revient d'ailleurs sur ce sujet, que l'intention de cette cour impériale a été, pour éviter de faire concourir dans cette occasion ses ministres avec les miens et ceux de Russie, de faire présenter séparément partout la déclaration en question.[3]

Quant à l'affaire du sel, vous saurez apparement déjà à l'heure qu'il est, par mes ordres précédents, le changement que j'ai jugé à propos d'admettre dans la façon de la faire insinuer convenablement au roi de Pologne. Il s'agit présentement de voir de quelle manière ce Prince s'expliquera là-dessus envers le sieur de Lattre.[4] C'est cette réponse que j'attends avec impatience.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 346. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 1er octobre[5] 1772.

Ce n'est pas seulement le comte de Mercy qui, selon votre dépêche du 21 de septembre, continue à lanterner pour faire la déclaration, conjointement avec vous et le chargé d'affaires de Russie, au sujet des

[1] Vergl. Nr. 21 343 und 21 347. Das Concept des Erlasses an Solms vom 1. October war ursprünglich vom 30. September datirt. — [2] Vergl. S. 515. — [3] Vergl. S. 520 und 521. — [4] Vergl. Nr. 21 323. — [5] Auf Thulemeiers Bitte vom 25. September, ihn wegen des mit dem Londoner Gesandtschaftsposten verbundenen höheren Gehalts zum Nachfolger des angeblich zurücktretenden Grafen Maltzan zu ernennen, antwortet der König am 1. October ablehnend, da Maltzan bisher noch nicht seine Rückberufung beantragt habe, mit der Mahnung, sich noch zu gedulden.

arrangements en Pologne.[1] Nombre de ses collègues dans les autres cours étrangères ne montrent pas plus d'empressement, et je ne comprends pas trop quel peut être le motif caché d'une conduite aussi singulière. Ce n'est peut-être qu'une finesse, qui n'aboutira pas à grand' chose.

Au reste, quels que puissent être les mouvements de la cour où vous êtes, à Constantinople, pour contrecarrer la négociation de la paix ou la traîner au moins en longueur,[2] j'espère cependant toujours encore que toutes ses intrigues n'auront guère de succès à la Porte; il en sera plutôt comme de tous ces autres vastes projets qu'elle forme pour traverser nos arrangements en Pologne, et qui s'en iront à-vau l'eau. Les liaisons au moins que le duc d'Aiguillon désirerait d'établir avec la cour de Londres à cet égard,[3] ne sont pas à redouter. Il aura une peine infinie de l'amener aussi loin, et, à vous dire vrai, la chose me paraît à bien des égards entièrement impossible.

Federic.

Nach dem Concept.

21347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er octobre 1772.

Je n'ai nulle peine à me persuader que la nouvelle de la rupture du congrès de Fokschani a été très désagréable à la cour où vous êtes. C'est un contretemps fâcheux. Je vous l'ai déjà fait observer dans mes précédents ordres. La copie ci-jointe de mes lettres de Fokschani, en date du 6,[4] vous en fournira quelques détails ultérieurs. J'y vois que l'on n'est nullement satisfait de la conduite du ministre autrichien. Tout ce qui me console cependant, c'est que l'on pense aux moyens de renouer cette négociation; mais j'ignore si ceux qu'on a mis en œuvre,[5] auront le succès désiré. Je suis prêt en attendant de m'y employer avec toute la ferveur que la Russie peut exiger de moi, et je n'attends que son avertissement pour faire tout ce qu'elle désire que je fasse pour remettre en train un ouvrage aussi salutaire que le rétablissement de cette paix.

[1] Goltz berichtete, dass der Courier aus Wien mit den Weisungen für Mercy noch immer nicht eingetroffen sei. — [2] Goltz berichtete: „J'ai tout lieu de croire l'envoi d'un courrier français à la Porte relatif à l'évènement de Stockholm comme propre à faire espérer une diversion à l'avantage des Turcs." — [3] Goltz berichtete: „Le duc d'Aiguillon croit devoir redoubler ses soins pour lier sa cour avec celle de Madrid et, s'il est possible, avec celle de Londres. Ses soins pour écarter tout ce qui pourrait altérer le moins du monde la bonne disposition où il croit la dernière, sont extrêmes." — [4] Vergl. Nr. 21343. — [5] Nach Zegelins Bericht war Obreskow mit Osman Effendi in Verhandlung über die Verlängerung des Waffenstillstandes getreten.

Quant au nouveau favori dont vous m'apprenez les progrès par votre
)remière apostille du 15 de ce mois [passé],[1] vous sentirez assez combien
l m'importe que vous vous mettiez bien dans son esprit, sans négliger
:ependant d'y procéder avec toute la prudence imaginable. Autant que
'en puis juger, il ne me semble pas qu'on lui fera perdre sitôt les
ırçons. Tout ce qu'il y a, c'est que Sa Majesté Impériale fera très
)ien d'être sur ses gardes contre le ressentiment de la famille des Orlow.
Si tous ressemblent à celui qui commande la flotte, et que j'ai appris
connaître,[2] c'est une famille très entreprenante et capable de faire les
)lus grands déterminés. La course extraordinaire que l'ancien favori,
e comte Grégoire d'Orlow, vient de faire en courrier de Fokschani à
'étersbourg,[3] me paraît aussi trop singulière pour ne pas soupçonner
u'elle s'est faite à l'instigation de ses frères. Mais je connais trop la
igilance du comte de Panin pour ne me pas reposer sur l'attention
crupuleuse qu'il apportera à toutes les démarches de cette famille, et tous
:s traits dangereux de cette dernière se briseront contre l'égide de sa
énétration, de sa prudence et de son attachement pour sa souveraine.

Au reste, voici les copies de mes dernières lettres du major de
.egelin à Fokschani et du baron de Goltz à Paris.

La dernière[4] vous apprendra que, d'un côté, l'ambassadeur de
'ienne lanterne encore toujours de faire, conjointement avec mon ministre
t le chargé d'affaires de Russie, la déclaration dont les trois cours sont
onvenues au sujet des arrangements en Pologne, et que, de l'autre, la
our de France ne discontinue pas de faire jouer tous les ressorts ima-
inables, tant pour embarrasser ces mêmes arrangements, que pour con-
'ecarrer la paix entre la Russie et la Porte. L'une et l'autre conduite
ıe paraît incompréhensible. S'il y a de la finesse dans la première,
: ne vois pas trop à quoi elle doit aboutir, et, pour la mauvaise volonté
u'on observe dans l'autre, il me semble que les effets ne sont guère
redouter. Tous ces vastes projets de la France sont aussi mal conçus
ue difficiles, pour ne pas dire impossibles dans l'exécution; de sorte
ue cette couronne en sera pour ses peines, et qu'elle n'y gagnera ab-
)lument rien.

En attendant je ne saurais finir, sans vous marquer quelque surprise
ır la réserve du comte de Panin de s'entretenir avec vous sur les deux
:andes scènes que le théâtre politique de l'Europe offre à l'heure qu'il
.t. Tout ce qu'il vous a dit sur la rupture du congrès de Fokschani,[5]

[1] Solms berichtete über die Persönlichkeit von Wassiltschikow (vergl. S. 445
ıd 529) und den Eindruck, den seine Beförderung am Hofe machte. — [2] Der König
ıtte am 21. April 1771 in Potsdam den Grafen Alexej Orlow auf der Rückkehr
ın Petersburg zu der Mittelmeer-Flotte gesprochen; vergl. Bd. XXXI, 101. 118. —
Wie Zegelin am 6. September berichtete, war Orlow „vorgestern früh selbst als
ourier nach Petersburg gegangen", um, nach Obreskows Mittheilung, „an der Kaiserin
ajestät seinen mündlichen Rapport abzustatten". — [4] Vergl. Nr. 21 346. — [5] Panin
.tte die Schuld an dem Abbruch des Congresses dem Grafen Orlow beigemessen

est encore fort superficiel, et, pour la révolution en Suède, vous vo bornez, dans votre dernière dépêche, à m'annoncer simplement l'audier du congé du comte de Taube[1] et la réponse qu'on lui a remise, sa me dire le moindre mot sur son contenu. J'aimerais bien mieux q ce ministre s'ouvrît sur l'un et l'autre de ces deux objets import avec la même confidence qu'il vous a témoignée autrefois sur d'aut de moindre conséquence, et je le souhaite d'autant plus que, vu distance qui nous sépare, il est toujours bon qu'on s'explique d'avan et qu'on se communique réciproquement ses idées, quand même ce serait d'abord que par lambeaux et en peu de mots.

Federic.

Nach dem Concept.

21 348. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGU

Potsdam, 1er octobre 1772.

Les détails renfermés dans votre dépêche du 19[2] de septem dernier relativement aux affaires de Suède[3] sont très intéressants; vous sais d'autant plus de gré de mes les avoir communiqués, qu'ils me sont point encore entrés jusqu'ici directement de ce pays-là.

Au reste, vous avez bien fait, de même que le ministre de Ru à la cour où vous êtes,[4] d'avoir attendu jusqu'au dernier jour qui vo avait été fixé,[5] pour remettre au ministère danois la déclaration sur convention du partage en Pologne. Il n'y a cependant absolument ri de gâté ou de négligé de ce que vous l'avez fait sans la concurren du ministre de Vienne,[6] et que cette cour ait manqué de faire présen ladite déclaration conjointement avec vous.

Federic.

Nach dem Concept.

21 349. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 2 octobre 1772.

Mon cher Frère. Je vous suis très obligé, mon cher frère, de part que vous daignez prendre à notre nouvelle acquisition,[7] à laque

und seine Ansicht dahin geäussert, Rumänzow müsse Befehl erhalten, „d'écrire son nom au grand-vizir et se plaindre du procédé des plénipotentiaires turcs et proposer de renouer les négociations, avant que les ambassadeurs russes ne se fuss mis en chemin pour retourner à leur cour".

1 Vergl. S. 495. — 2 In der Vorlage verschrieben: „17". — 3 Arnim meld die Vertagung des schwedischen Reichstags für 6 Jahre. — 4 Geschäftsträger Me macher. — 5 18. September. — 6 Geschäftsträger Mercier. — 7 Prinz Heinr schrieb, Rheinsberg 30. September: „J'apprends par la lettre gracieuse que v daignez m'écrire (Nr. 21 332), mon très cher frère, que vous avez pris tranquillem possession de vos nouveaux États. Voilà pour cette année, et j'espère que nouvelles combinaisons que la rupture du congrès prépare, pourront nous faire val davantage encore." Gleichzeitig übersandte der Prinz ein an ihn gerichtetes Schreib

comme le dit très bien l'impératrice de Russie, vous avez tant contribué vous-même. Sa lettre est très polie et très naturelle.

Elle est fort mécontente, à ce qu'on me mande, de la rupture du congrès de Fokschani; je crois qu'on renouera cette négociation,[1] et que l'on tâchera de s'accommoder pour finir une affaire que la Russie trouve qu'elle[2] dure trop longtemps. On montre également assez de flegme au sujet des affaires de Suède; j'attribue cette modération plutôt à l'impuissance d'attaquer la Suède à présent, qu'à bonne volonté. Cependant, c'est toujours autant de gagné pour notre sœur, et j'espère que peut-être cet orage se passera plus doucement qu'on ne pouvait le prévoir. Ce sont, mon cher frère, les menées du comte Panin, qui est parvenu à placer un nouveau favori auprès de l'Impératrice; reste à savoir ce qui arrivera au retour d'Orlow qui peut-être débusquera le nouveau-venu. Ce nouveau favori a un nom que je ne retiendrai de ma vie, c'est du Wislichefsikosqui,[3] enfin quelque chose de ressemblant. On dit que c'est un garçon fort doux et fort modeste, qui ne se mêlera de rien et ne donnera point d'entraves aux grandes affaires, que le comte Panin se veut réserver tout seul.[4]

Je me trouve occupé à présent avec cette Prusse, mon cher frère, que je vous dois; j'arrange en même temps quatre à cinq grandes affaires, qui, si elles me réussissent, nous mettront à notre aise. Il faut beaucoup de fonds pour ces entreprises; je boursille à présent, j'emprunte, et je m'arrange de façon qu'une grande partie de ma machine sera montée à la Trinité prochaine. L'hommage s'est fait selon toutes les règles, et je ne doute point que vous ne voyez, cet hiver, quelque gros bœuf de Polonais au carnaval. Pour madame la princesse Sapieha que vous connaissez, elle a dit qu'elle vendrait plutôt ses États au premier venu que de devenir Prussienne. J'espère que nous soutiendrons la perte d'une personne aussi aimable, sans succomber à la douleur qu'elle doit causer; enfin, nous n'aurons point de princesse Sapieha. Mais, mon cher frère, je vous demande pardon des sottises que je vous écris, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

---

der Kaiserin Katharina II.: „Elle n'est pas autrement intéressante, mais je me fais un devoir indispensable de vous remettre toutes celles que je reçois." In diesem Schreiben, Zarskoe Selo 27. August (a. St.) [abgedruckt bei Krauel, a. a. O., S. 96], erklärte Katharina II. dem Prinzen über seinen Antheil an der Theilung Polens: „Votre Altesse Royale le premier entama cette grande affaire, qui va devenir une époque."

[1] Vergl. Nr. 21347. — [2] Vorlage: „qui". — [3] Wassiltschikow, vergl. S. 445 und 527. — [4] Bericht von Solms, Petersburg 15. September.

21350. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

Königin-Wittwe Juliane Marie schreibt, 26. September (ohne Ort). „N… pouvons ni ne devons désirer que la paix du Nord soit troublée, et c'est à quoi … arrangements défensifs, surtout du côté de la Norwège,[1] nous paraissent le moy… le plus sûr. Si, par une négociation heureuse, les affaires en Suède puissent se tour… de la façon que Votre Majesté vient de marquer dans Sa lettre du 13,[2] nous … mettrons certainement point d'obstacle . . .

Après vous avoir expliqué notre politique présente, je ne dois pas cacher … Votre Majesté que nous désirons ardemment de nous lier plus étroitement avec E… par une alliance défensive, telle qui a presque toujours subsisté entre les deux co… ronnes, et si Elle veut S'y prêter, je proposerai au Roi qu'il le demande ministériel… ment; mais pour vous prouver le cas que je fais des conseils que vous me don… si amicalement de concerter tout avec nos alliés, avant que d'entreprendre quel… chose, je ferai en sorte que notre cour en prévienne celle de Russie, comme n… commune alliée.

Pour achever de prouver à Votre Majesté que ma confiance en Elle n'a p… de borne, je Lui confie le dernier rapport de notre ministre à Paris. La garant… la France et de l'Espagne dont le duc d'Aiguillon fait parade,[3] ne nous donner… pas la sûreté que nous cherchons, et que vous seul, mon respectable beau-fr… pouvez nous donner.

Je me vois autorisé de vous communiquer quelques traits par lesquels[4] le ro… Suède a montré, comme il pense à notre sujet. Il est dit dans les rapports qui n… sont entrés hier de Stockholm: »Ce n'est pas assez que le roi de Suède, comme … l'apprends toujours plus positivement, [a] des projets sur la Norwège; un bru… répandu ici depuis quelques jours, parle d'un autre coup, intenté par Sa Maje… Suédoise contre la maison royale de Danemark, et qui n'aurait point un moind… objet que le divorce avec la Reine son épouse.[5] Le Roi doit en méditer l'exécut… plus ou moins prochaine selon les circonstances, mais il doit toujours vouloir … préparer, dans ces temps, les matériaux pour trouver dans la conduite de la Rei… et la façon [plus] ou moins facile avec laquelle elle satisfera aux propositions — d… on ignore la nature — qu'il dit vouloir lui faire dans ces moments, des motifs … prétexter en faveur d'une telle démarche, qui pour toute première raison aurait … stérilité — prétendue par le Roi seul — et la nécessité où Sa Majesté Suédoise … trouverait d'affermir par un autre mariage le trône de Suède, et mille autres grie… qu'on veut alléguer contre elle.« J'avoue que le projet dont je viens de parler, m… paraît trop extraordinaire dans un moment où d'autres objets devaient assez l'occupe… et où il devrait être son premier intérêt de ne pas accumuler les motifs d'aucun… puissance de l'Europe pour ne pas agréer sa nouvelle forme du gouvernement . . .

Permettez que je vous témoigne ma satisfaction sur ce que mon frère Ferdinand … su regagner votre bienveillance,[6] qui redouble mon affection pour lui."

[1] Vergl. S. 539. — [2] Vergl. Nr. 21292. — [3] Aiguillon hatte, nach dem be… liegenden „Extrait d'une lettre de Paris" dem dänischen Gesandten von Blo… erklärt, „qu'il n'espérait pas que nous voudrions nous mêler des affaires de ce royaum… et le troubler dans l'intérieur, que ni la France ni l'Espagne ne pourraient le souffr… de même que ni l'une ni l'autre puissance ne permettraient point que la Suède nou… inquiétât chez nous". — [4] Vorlage: „que". — [5] Sophia Magdalena, die Gemahli… Gustavs III., geborene Prinzessin von Dänemark. — [6] Prinz Ferdinand von Braun… schweig hatte im September als Gast des Königs in Potsdam geweilt; für seine… Rücktritt aus preussischen Diensten im Juni 1766 vergl. Bd. XXV, 383.

[Potsdam] 3 octobre 1772.

Madame ma Sœur. Sensible à la confiance que Votre Majesté me émoigne, je Lui répondrai librement sur les points dont Elle a la bonté le me parler. Mes nouvelles de Paris, Madame, contiennent à peu près les choses pareilles sur le sujet du duc d'Aiguillon que celles qu'on nande à Votre Majesté. Il est charmé d'avoir coopéré à cette révolution n Suède, et il en fait triomphe;[1] mais, d'ailleurs, la France se trouve ans un état si obéré, le gouvernement a si bien épuisé tous ses fonds u'il n'en a certainement point assez pour entreprendre la guerre, et le remier coup de canon que l'armée française tirerait, entraînerait la anqueroute générale: ainsi que la France ne peut soutenir la Suède que ar de simples fanfaronnades.

Pour ce qui regarde le roi de Suède, je sais qu'il a contracté à ontre-cœur le mariage qu'on lui a fait faire avec la Reine d'à présent; ais je ne crois pas qu'à moins d'une guerre déjà engagée avec le anemark, il poussera les choses au point d'en venir à une séparation uverte. La révolution, Madame, est trop fraîche pour qu'on ait rien craindre de lui; il n'est pas sûr de ses sujets, il faut une conduite ge et paisible pour accoutumer cette nation — qui peut-être a trop abusé sa liberté — au joug qu'on veut lui imposer, et le Roi doit surtout iter tout ce qui peut donner lieu à une guerre.

D'une autre part, la Russie se trouve encore engagée dans des affaires sez embarrassantes. Les intrigues de la France qui ont prévalu à onstantinople, ont donné lieu à la rupture du congrès de Fokschani, sorte que la Russie ne pourra se tenir sur ses frontières que sur la fensive, et si le roi de Suède ne se laisse point entraîner par les auvais conseils de la France, il y a beaucoup d'apparence que le Nord meurera paisible, et que la révolution de Suède n'y produira aucun angement. Mais, si le roi de Suède voulait attaquer le Danemark ns la Norwège, la Russie, en vertu de son alliance, serait obligée ssister le Danemark, et moi, en vertu de celle que j'ai avec la Russie, je rais obligé d'agir également: de sorte, Madame, que, sans avoir d'alliance melle, nous sommes également dans la nécessité de nous assister.

Je puis, au reste, assurer à Votre Majesté que je n'ai jamais été ouillé avec le prince Ferdinand, je l'ai toujours estimé et aimé; mais, crois qu'une petite vivacité de sa part lui a fait autrement juger de oi qu'il le devait. Au reste, je fais mille vœux pour la conservation le contentement de Votre Majesté en L'assurant de la haute estime ec laquelle je suis à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le n frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 504 und 512.

21351. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 octobre 1772.

C'est avec autant d'empressement que de plaisir que je saisis nouvelle occasion que le comte de Panin me fournit, par votre dépêc du 18 de septembre dernier, de rendre service à Sa Majesté Impéri sa souveraine et à tout l'empire de Russie. Pour cet effet, je n'ai rien de plus pressé que de confirmer dès aujourd'hui à mon major Zegelin tout ce qu'à la réquisition de ce ministre vous lui avez suppéd pour renouer la négociation de la paix avec la Porte;[1] et je lui ai commandé fortement de faire tout son possible pour mettre le plan q vous lui avez indiqué, en exécution.[2]

Rien de plus certain en attendant que ce n'est qu'aux suggestio de la France qu'on doit attribuer cet embrouillement des négociatio à Fokschani, et il est seulement à souhaiter que la cour de Vien agisse rondement, et qu'elle prête à la Russie, dans cette négociatic son assistance promise avec toute la sincérité qu'elle lui a fait espér Mais je ne saurais vous dissimuler, quoique dans la plus grande cc fidence et uniquement pour votre direction, que j'ai quelque peine m'en persuader. Je présume plutôt qu'elle aimera peut-être mieux laisser les choses aussi embrouillées pour pouvoir faire cause commu avec la Russie et déclarer également la guerre à la Porte. Vous sav déjà par mes ordres précédents qu'elle en a formé le plan,[3] et je doute presque pas qu'elle ne trouve le moment présent assez favoral pour le mettre en exécution.

Peut-être la Russie parviendrait-elle plus tôt à son but en autorisa mon major de Zegelin d'appuyer ses nouvelles insinuations aux minist ottomans par quelque corruption. Toutefois je ne vous donne cet a que comme mon idée particulière, que le désir de voir amener ce négociation à une prompte conclusion m'a inspirée, et je laisse la Rus entièrement la maîtresse de faire, à cet égard, ce qu'elle jugera le p convenable à ses intérêts.

Quant au sort actuel du roi de Pologne, je pense tout comı

[1] Solms hatte im Auftrage Panins Zegelin aufgefordert, gemeinsam mit Thu bei der Pforte oder dem Grossvezier auf Annahme der Bedingung wegen der Tarta zu dringen und anzudeuten, dass Russland vielleicht zum Verzicht auf Oczakow u Kinburn (vergl. Bd. XXXI, 873) und zu Zugeständnissen in der Frage der I stätigung der neuen Tartarenchane bereit sei, „à condition que toute la nation tart fût déclarée libre, et que les Russes, pour avoir quelque chose par où ils pussent tenir en respect, fussent mis en possession de Jenikala et de Kertsch, situés l'un l'autre sur le détroit qui sépare la Mer Noire de celle d'Azow, pour en faire places fortes et des ports pour y recevoir leurs vaisseaux marchands". Ferner ha Solms Zegelin ermächtigt, zu erklären, dass Russland nach wie vor zum Friede schluss bereit und dass Rumänzow mit weitgehenden Instructionen für die Fortsetzu der Verhandlung versehen sei. — [2] Vergl. Nr. 21352. — [3] Vergl. Nr. 21238.

l'impératrice de Russie, et je suis fort de l'avis du comte de Panin que tout nous sollicite à secourir ce Prince pour le lui rendre supportable.[1] Jusques ici cependant je n'ai pas touché un sol de ses revenus; il a joui plutôt de tous les péages et autres parties qui appartenaient autrefois à ses revenus, de sorte que, de mon côté, je n'aurai proprement aucune restitution à faire à Sa Majesté. Prévoyant cependant le besoin où elle se trouverait par les nouveaux arrangements et notre prise de possession, je lui ai fait suppéditer un moyen par lequel elle pourrait se procurer un revenu annuel de 200 000 écus,[2] et je souhaite seulement qu'elle ne s'y refuse pas, mais qu'elle profite plutôt de cet avis pour se mettre plus à son aise et se dédommager, en quelque façon, de ses pertes.

Enfin, vous sentirez bien de vous-même que l'irrégularité dans les ratifications autrichiennes de notre triple convention dont vous me rendez compte dans votre apostille du 18 de septembre,[3] ne saurait m'être indifférente. En effet, vous avez bien raison d'observer que, pour donner la véritable sanction aux engagements qui y ont été pris, et surtout à la garantie réciproque de nos nouvelles possessions, il faut leur donner la forme que l'usage a établie, et dont on ne s'est encore jusques ici jamais écarté. Je ne comprends donc absolument rien à cette singularité de la cour de Vienne, et je veux bien me persuader encore que ce n'est que la faute de la chancellerie autrichienne, sans qu'il y ait d'autre finesse de la part du prince de Kaunitz. Pour tirer mieux au clair la vraie cause de cette singularité, je n'ai eu rien de plus pressé que d'en faire demander des éclaircissements à ce ministre,[4] et j'espère qu'il ne tardera pas de redresser une faute aussi essentielle qui nous priverait, la Russie et moi, d'une garantie que nous nous sommes stipulée expressément, qui a été accordée dans le corps de la convention même, et que nous n'avons fait aucune difficulté de ratifier dans nos instruments.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 352. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. October 1772.

Bereits vor Einlangung gegenwärtiger Ordre wird Euch von dem Grafen von Solms ein Schreiben zugekommen sein, mittelst welchen der

[1] Im Hinblick auf die bedrängte Lage von König Stanislaus schlug Panin vor, alle Einnahmen aus seinen Gütern, die bis zum Tage der Veröffentlichung der Besitzergreifung beschlagnahmt wären, ihm zurückzugeben und ferner bis zur endgültigen Regelung seiner Finanzen ihm eine provisorische Unterstützung zu gewähren. — [2] Durch den Verkauf preussischen Salzes, vergl. S. 462 und 525. — [3] Solms berichtete, dass die österreichische Ratification nicht auf den Instrumenten, welche die von der Kaiserin-Königin Maria Theresia eingegangenen Verpflichtungen enthielten, sondern auf Abschriften der von ihm, Solms, bez. von den russischen Ministern gezeichneten Instrumente sich befinde; „par conséquent la garantie de cette souveraine pour les possessions de Votre Majesté et de la Russie manque dans ces instruments". — [4] Durch Ministerialerlass, Berlin 5. October, wurde Edelsheim beauftragt, dem Fürsten Kaunitz den Sachverhalt darzulegen und die Ausstellung einer neuen Ratificationsacte zu fordern.

Graf Panin Euch requiriren lassen, verschiedene neue Anträge zu thu
um die abgebrochene Friedensunterhandlung wieder in den Gang z
bringen und die Unabhängigkeit der Tartarn bei der Pforte durc
zusetzen.[1] Ich will also hiermit solche nur überall bestätigen und Eu
zugleich autorisiren, solche insgesammt nach der Vorschrift gedacht
Grafen von Panin zur Execution zu bringen und die Pforte zu dere
Annehmung, so viel möglich, zu bewegen.[2] Der gute Erfolg davo
wird Mir ungemein angenehm sein, und Ich verlasse Mich hierunte
lediglich auf Eure bei mehreren Gelegenheiten Mir bewährte Geschic
lichkeit und Diensteifer.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 353. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Potsdam, 4 octobre 1772.

Je suis bien aise de vous prévenir, quoique je sois cet ordinai
sans rapport de votre part, que, pour sublever, autant que par moi, l
situation fâcheuse où le roi de Pologne se trouve par les changemen
faits dans son royaume à l'égard de ses revenus, le sieur de Lattre e
chargé de s'acquitter au plus tôt et sans le moindre délai envers c
Prince des propositions qui vous sont connues relativement au négoc
du sel.[3] Ce négoce peut s'effectuer d'abord et sans aucune perte d
temps. Si ce Prince l'agrée, il se procurera par là sans faute un reven
annuel de 200 000 écus, qui le dédommagera de ses salines, occupée
actuellement par les Autrichiens. Et s'il manque de personnes propre
et entendues pour mettre cette affaire en train, le sieur de Lattre pourr
également lui fournir tout le monde nécessaire à cet arrangement. Ma
c'est pour votre direction seule que je vous marque tout ce que dessu

Nach dem Concept.

Federic.

21 354. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 4 octobre 1772.

Ma chère Nièce. M. de Verelst m'a fait remettre la lettre[4] qu
vous me faites le plaisir de m'écrire; je plains bien que la saison tro
avancée m'ait privé pour cette fois de la satisfaction de vous revoi
mais je me flatte bien d'être plus heureux l'été prochain. A votre âge
ma chère enfant, il ne faut désespérer de rien, le temps amène tout a
point de maturité, et je ne doute pas qu'avant de mourir j'aurai l
satisfaction de vous embrasser au sein de votre famille. C'est à mo

[1] Vergl. S. 532. Anm. 1. — [2] Vergl. S. 532. — [3] Vergl. S. 510. 525. —
[4] Liegt nicht vor.

âge qu'il faut se hâter, et où il n'y a point de temps à perdre, parcequ'il n'en reste guère, mais vous, vous jouir[ez] encore de tous les contentements que vous avez droit de prétendre. En attendant de nous revoir, je vous embrasse, ma chère enfant, avec toute la tendresse d'un père, vous priant d'assurer le prince d'Orange de toute mon estime, et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Je viens, dans ce moment, de recevoir encore une autre lettre[1] de votre part, ma chère enfant, dans laquelle vous me félicitez sur ce pays qui nous est échû en partage, dont je vous remercie. Je vous félicite, à mon tour, que la maison du ministre de France a été illuminée,[2] cependant je ne m'en fierais pas pour cela plus à sa cour. Dites-moi, ma chère enfant, dans quel mois il vous serait plus commode de venir ici, pour que je puisse tout préparer pour cela selon vos désirs.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21355. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 octobre 1772.

C'est une énigme pour moi comment la banque suédoise acquittera les sommes dont, selon votre dépêche du 22 de septembre, les nouveaux arrangements faits de finances lui ont endossé le payement.[3] Autant qu'on m'a assuré, elle doit être absolument hors d'état de pouvoir rien fournir. Mandez-moi donc, pour cet effet, de quelle manière on s'y prendra pour satisfaire à toutes ces avances, et si ce n'est peut-être pas simplement au moyen du papier, et non en argent comptant, qu'on prétend les réaliser.

En attendant j'apprends avec chagrin les retranchements et autres préparatifs qui, à ce que vous mandez, se font sur les frontières de Finlande. Tout cela témoigne non seulement beaucoup de mauvaise volonté, mais, en même temps, aussi une grande impuissance à la mettre en exécution.

J'ai reçu la lettre du Roi que vous m'avez fait tenir; je compte d'y faire réponse au premier jour[4] et de vous l'adresser, afin de la faire parvenir à sa direction. L'unique chose que je désire sincèrement, c'est

[1] D. d. „la maison du bois" 28. September. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Anlässlich der Taufe des neugeborenen Prinzen (vergl. S. 441). — [3] Nach Dönhoffs Bericht sollte die Bank, neben anderen Ausgaben im Betrage von 120000 Thalern, 50 Tonnen Goldes im Falle eines Krieges, weitere 12 Tonnen in Abschlag auf künftige Einnahmen an die Krone und endlich die Zinsen einer auswärtigen Anleihe von 1800000 Thalern bezahlen. — [4] Vergl. Nr. 21356.

que ce Prince ne s'abandonne pas aveuglément aux instigations de l France à faire des démonstrations qui puissent l'entraîner dans une guerr Je doute qu'il soit déjà assez bien affermi pour pouvoir se repo parfaitement sur l'attachement des différents ordres de son royaume, de n'avoir rien à redouter des entreprises de l'un ou de l'autre. Il fer donc bien de rester tranquille et de ménager ses voisins.

Nach dem Concept. Federic

21 356. AU ROI DE SUÈDE A EKOLSUND.

Schreiben König Gustavs III., Ekolsund 22. September: „La lettre de Vot Majesté du 6 de ce mois[1] m'a extrêmement affligé, et c'est ce sentiment qui m'empêch dans ce moment, de répondre aux différents objets qu'elle présente. Je me soumet la Providence, qui m'a conduit jusqu'à ce moment, comme par la main, et qui m fait sentir et essuyer d'abord de grandes traverses, afin de me préparer et de prépar les esprits de mes sujets à la révolution qui vient d'éclater ici, révolution m arrangée pour mon ambition particulière et personnelle que pour l'existence et l'ind pendance de mon royaume. J'ose assurer Votre Majesté que je mets ma confia dans la justice de ma cause et dans l'amour et l'attachement de mes peuples. S recourir aux exemples que quelques-uns des rois mes prédécesseurs m'ont fourni la fermeté de leur conduite dans les plus grands malheurs, j'ai devant les ye l'exemple de Votre Majesté, quand toute l'Europe avait conjuré Sa perte. Je vo imiterai, mon cher oncle; vous reconnaîtrez, j'espère, en moi votre sang, comme reconnais déjà dans les sentiments de Votre Majesté le cœur de mon oncle, d'u oncle dont j'admire, avec toute l'Europe, les grandes qualités, dont l'amitié m'e bien chère, mais dont l'estime m'est encore plus précieuse.“

[Potsdam] 5 octobre 1772.

Monsieur mon Frère. Il est naturel de craindre, quand on s'in téresse pour des personnes, surtout quand on les voit engagées da des entreprises dont le danger est éminent; voilà comme j'ai pensé e apprenant la révolution de Suède et toutes les circonstances où S trouvait Votre Majesté. Quoique j'admire Ses grands talents, je ne L souhaite jamais de Se trouver dans la situation où la fatalité m'ava mis durant la dernière guerre; c'est un souhait à faire à son plus cru ennemi, et non pas à des parents auxquels leur mérite personnel auta que le sang nous intéressent; et si mes vœux sont exaucés, Votre Majes jouira d'une longue paix avec Ses voisins, dont Elle sait mieux que ne puis le Lui dire, qu'il y en a qui méritent de Sa part les plus gran ménagements. Elle a deux factions dans Son royaume, ennemies depu longtemps les unes des autres. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour q de les réunir cordialement. Sa prudence commencera cet ouvrage, ma il n'y a que le temps qui puisse le consolider. C'est sur cette réunio des esprits que Votre Majesté peut établir et affermir Son règne, cette entreprise demande de la tranquillité et du repos, de sorte que

[1] Nr. 21 258.

suis persuadé que Votre Majesté fermera constamment l'oreille aux insinuations malignes de ceux qui voudraient La brouiller mal à propos avec Ses voisins, et qu'Elle ne pensera qu'à recueillir tranquillement les fruits des soins qu'Elle Se donne pour remettre l'ordre et la règle dans Son royaume. Comme c'est ce qui contribuera le plus à Sa gloire, je serai des premiers à L'applaudir, L'assurant de la haute estime et de la considération avec laquelle je suis, Monsieur mon Frère, de Votre Majesté le bon frère et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Stockholm. Eigenhändig.

---

21 357. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 5 octobre 1772.

La déclaration dont les trois cours sont convenues au sujet du démembrement de la Pologne, rencontre de la part des ministres autrichiens dans l'étranger les mêmes difficultés que, selon votre dépêche du 23 de septembre, vous éprouvez de la part du comte de Mercy.[1] Ils prétextent presque partout le même défaut d'instructions, et l'on voit assez par cette conduite analogue de la plupart de ses ministres que son intention[2] n'est pas de la faire faire conjointement avec les nôtres. J'en ignore le vrai motif, mais, après tout, je crois presque que vous ne feriez pas mal de la faire seul avec le chargé d'affaires de Russie et sans attendre plus longtemps la concurrence de l'ambassadeur d'Autriche.

Quant aux affaires de Suède, au contraire, vous ne sauriez mieux faire que de répondre à toutes les questions qu'on vous fera à ce sujet, avec beaucoup d'indifférence et même de froideur, en vous efforçant surtout de compasser si bien vos paroles que personne ne saurait pénétrer si j'approuve ou non les démarches de mon neveu.

Au reste, je ne puis que réveiller également votre attention sur les vues et les desseins de l'Espagne; je suis surtout fort curieux de pénétrer si cette couronne médite effectivement quelque chose contre la flotte russe,[3] pour en avertir incessamment mon alliée; de sorte que vous ferez tout votre possible pour vous en mettre bien au fait et m'en rendre incessamment compte.

Tâchez de m'envoyer les desseins de quelques vases nouveaux et de quelques assiettes ou dormeuses de la manufacture de Vincennes ou des tasses dont le contour est le plus élégant.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

[1] Mercys Instruction war noch nicht aus Wien eingetroffen. — [2] Des wiener Hofes. — [3] Vergl. S. 487 und 493.

21 358. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 5 octobre 1772.

Je ne suis point surpris d'apprendre, par votre rapport du 22 d septembre, que le ministre de Vienne n'est pas encore autorisé à faire conjointement avec vous et le ministre de Russie, la déclaration don les trois cours sont convenues, au sujet du démembrement de la Pologne Il m'est entré des avis analogues de la part de quelques-uns de me autres ministres dans l'étranger,[1] de sorte qu'il me paraît presque qu c'est à dessein que la cour de Vienne a tardé d'instruire ses ministre de faire cette déclaration d'une commune voix. N'oubliez pas d'informe de cette conduite uniforme des ministres autrichiens le sieur Mu Puschkin; et, au reste, les efforts de la France pour traverser la négo ciation de la paix entre la Russie et la Porte peuvent, à la vérité, l faire traîner en longueur et en retarder la conclusion de six mois peu être; mais avec un peu de patience vous la verrez reprendre vigueu et s'acheminer si bien qu'à la fin de cet hiver tout sera fait, signé e conclu.

Federic.

Nach dem Concept.

21 359. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 octobre 1772.

J'ai manqué jusqu'ici d'être assez au fait des affaires des différente Compagnies des Indes Orientales pour avoir une idée juste de leu position véritable; de sorte que les éclaircissements que vous me four nissez là-dessus par votre dépêche du 29 de septembre,[2] me font plaisi et me donnent plus de jour sur ce qui les concerne. Selon les nouvelle publiques, celle d'Angleterre doit avoir essuyé depuis peu un échec con sidérable, à l'occasion d'une bataille qui s'est donnée entre ses troupe et celles de quelques princes indiens, où elle aurait perdu beaucoup d monde et surtout de soldats nationaux. Il se peut donc que cet évène ment n'est pas un des moindres qui, parmi les motifs auxquels o attribue la baisse actuelle de ses actions, influe sur le discrédit qu'ell éprouve. Mais comme cependant cet échec ne saurait causer sa ruine et qu'il y a toute apparence qu'elle tâchera de le redresser au plus tôt il est à croire aussi que ses effets reprendront, dans peu, leur ancienn valeur.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 21 357. — [2] Thulemeier berichtete: „Il paraît que la position d la plupart des Compagnies des Indes fait entrevoir dans ce moment aux intéressés un perspective rien moins qu'agréable. Celle de France est écrasée par les opération

21360. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 5. October 1772.

Die Stadt Danzig beklaget sich, wie Ich von weitem vernehme,[1] wie ihrem Territorio von der zur Besitznehmung und Grenzbeziehung Meiner Acquisition geordneten Commission hin und wieder zu nahe getreten sei. Wie wenig solches geschehen, und dass die Commission vielmehr überaus scrupuleux auf alle Weise zu Werke gegangen sei, davon ist die Scharpau und der Gross-Stegner Werder, welche selbige Meines darauf habenden gegründeten Rechts ohngeachtet nicht mit in Besitz genommen hat, der überzeugendste Beweis, und Ich lasse Euch den davon in dem Mir von der Commission eingesandten summarischen Grenzbeziehungs-Recess enthaltenen Passum nebst der dazu gehörigen Zeichnung hier beigehend in der Absicht zufertigen, dass Ihr Euch von Meinen Ansprüchen auf diesem Gebiet und Werder nebst dazu gehörigen Campen dergestalt vollkommen au fait setzen sollet, um davon bei fortwährendem Queruliren der Danziger zu seiner Zeit guten Gebrauch machen zu können.

Friderich.

Nach der Ausfertigung.

21361. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 octobre[2] 1772.

Il me semble que les démonstrations guerrières de la cour où vous êtes, dont vous me rendez compte par votre dépêche du 27 de septembre,[3] sont un peu trop prématurées. Elle ferait, selon moi, beaucoup mieux de ne pas tant se presser à cet égard et d'attendre plutôt à connaître préalablement les intentions de la Russie relativement aux conjonctures actuelles de la Suède, avant que de se mettre dans des dépenses si considérables. Mais quoi qu'il en puisse être, tâchez de vous désaccoutumer d'être si prolixe dans vos rapports, et mandez-moi les choses qui ne seront surtout pas des plus intéressantes, de la manière la plus concise que possible.

Pour ce qui regarde, au reste, la nouvelle qu'on a eue et dont vous faites mention, touchant le port de Danzig,[4] il est vrai que j'en

arbitraires d'un ministre despotique. La Compagnie anglaise se trouve dans une crise violente, et, enfin, la position de celle de Hollande, si elle est dans le fond moins précaire, n'accorde aucun avantage dans les temps à venir à ceux qui lui ont confié leurs fonds."

[1] Bericht von Tietz, Danzig 26. September. — [2] Vom 6. October ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 579. — [3] Eine Flotte von 12 Schiffen wurde ausgerüstet und ein Landheer von 20000 Mann in Norwegen unter General Huth aufgestellt. — [4] Besetzung des Hafens und Erhebung von Zöllen durch Preussen.

ai fait prendre possession, comme faisant partie du territoire d'Oliv
qui m'appartient; mais je n'y fais lever d'autres droits que ceux qui
percevaient ci-devant pour l'entretien dudit port, qui ne sauraient m'êt
difficultés avec justice, puisque celui-ci tombe présentement à ma charg
et non pas à celle de la ville.

Federic

Nach dem Concept.

21362. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 octobre 1772.

L'on est encore après à déchiffrer votre dépêche du 22 de septemb
dernier; mais, en attendant, je suis bien aise de vous avertir d'avan
que le chasseur Phemel m'a fidèlement remis celle du 23, avec l
ratifications de notre triple convention et toutes ses autres annexes.[1]

Je ne m'arrêterai aujourd'hui qu'à la *Note* que le comte de Pan
a remise au prince de Lobkowitz au sujet de l'irrégularité qui s'e
glissée dans les ratifications autrichiennes,[2] et je remets à demain
m'expliquer ultérieurement sur le reste du contenu de vos dépêche
J'y ai donc vu avec plaisir que le comte Panin a tenu sur cet artic
précisément le même langage que j'ai prescrit à mon ministre à Vienn
le baron d'Edelsheim,[3] de sorte qu'il faut attendre maintenant le succ
que nos représentations communes auront à cette cour pour l'expéditio
des deux nouvelles ratifications.

D'ailleurs, j'ai été bien charmé d'apprendre que le comte de Pan
a reçu la bague dont je lui ai fait présent,[4] comme un nouveau ga
assuré de mes sentiments d'estime particulière pour son mérite; et
les motifs que ce ministre vous a allégués, j'approuve également q
vous ayez accepté les 5000 roubles qu'il vous a remis de la part de S
Majesté Impériale,[5] ainsi que les mille pour votre secrétaire d'ambassad

Au reste, j'ai tout lieu de présumer que la ville de Danzig rempli

[1] Am 6. October übersendet der König die Ratificationen und eine Abschr obigen Erlasses dem Grafen Finckenstein, mit dem Befehl, auf Grund des Berich von Rohd umgehend eine genaue Liste der neuen polnischen Vasallen einzureiche Auf Finckensteins Bericht, Berlin 7. October, dass Rohds Meldung noch ausste findet sich der eigenhändige Vermerk: „J'attendrai. Federic." — [2] Vergl. S. 533. — [3] Vergl. S. 533. Anm. 4. — [4] Vergl. S. 423. — [5] Als Solms zögerte, das Geld a zunehmen, da er bereits anlässlich des Abschlusses des preussisch-russischen Vertrag vom 15. Januar 1772 die gleiche Summe als Geschenk empfangen hatte, so erklär Panin, dass ihm die Kaiserin Katharina ausdrücklich befohlen habe, „d'observer cet égard le même usage pour les ministres des deux cours avec lesquels elle av contracté". Am 8. October unterrichtet der König Solms von der an die Berlin Bank ergangenen Weisung, ihm 11000 Rubel zur Verteilung an Panin, Golizyn u die russische Kanzlei zuzustellen, „pour observer . . . une parfaite réciprocité à c égard".

toutes les cours étrangères de ses lamentations et de ses plaintes de ce que je me suis mis en possession de son port de mer,[1] et je m'attends surtout qu'elle les fera retentir beaucoup à la cour où vous êtes. J'ai donc cru ne pouvoir mieux en prouver la futilité et l'inconséquence qu'en vous adressant ci-joint une carte qui vous fera voir bien clairement que ce même port appartient incontestablement au territoire qui m'a été adjugé par notre convention, et que c'est bien à tort que la susdite ville en prend occasion de crier à l'injustice et à l'oppression. Bien au contraire, je n'ai fait, à cet égard, que poursuivre mes droits territoriaux et ce que toute autre puissance aurait fait à ma place, de sorte que je n'ai aucun reproche à me faire, ni à appréhender que les cours étrangères prêtent l'oreille à des cris aussi injustes qu'indécents. Je me flatte surtout de l'approbation de celle où vous êtes. C'est celle que j'ambitionne le plus, et si vous pouvez y contribuer de bonne manière, vous me rendrez un service très agréable dont je n'oublierai pas de vous tenir compte en temps et lieu et de vous faire éprouver ma reconnaissance particulière.

Vous me rendrez un très grand service en faisant passer l'affaire du port, pour lequel j'ai des droits légitimes; mais si l'on n'en parle pas, il faut vous taire.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

---

21 363. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 30. September: „On ne se presse nullement de faire à la Russie la proposition dont le prince Kaunitz m'avait autorisé de prévenir Votre Majesté, comme je l'ai fait par mon très-humble rapport du 20 de ce mois,[2] et lorsque je lui ai rappelé cette circonstance avant mon départ d'Austerlitz, il m'a répondu qu'il attendrait d'être de retour ici pour pouvoir se concerter là-dessus avec l'Impératrice-Reine et l'Empereur.

Les vues de ce dernier pourraient bien embrouiller et ensanglanter de nouveau la scène, et quoique j'aie bien de la peine à me persuader que l'Impératrice-Reine ou le prince de Kaunitz aient pu consentir que le comte de Dietrichstein soit chargé de sonder Votre Majesté sur une matière de cette importance, je ne fais nul doute que l'Empereur et le maréchal Lacy ne pensent, comme le grand-écuyer l'a fait entrevoir,[3] et que, si les circonstances favorisent de si vastes desseins, le prince Kaunitz ne manquerait pas de les seconder de son mieux, afin de pouvoir s'attribuer une partie du mérite de leur réussite. Cependant on ne nous a plus parlé, ni au ministre de Russie ni à moi, de la triple alliance . . .

Peu de moments avant mon départ d'Austerlitz, le prince Kaunitz m'a chargé de marquer à Votre Majesté que la confiance toute particulière de la cour d'ici dans votre amitié et dans vos dispositions, Sire, pour le maintien de la tranquillité générale

[1] Vergl. Nr. 21 360 und 21 361. — [2] Oesterreich wollte den Russen die Fortsetzung der bona officia anheimstellen, vergl. S. 514. — [3] Vergl. Nr. 21 238 und S. 448.

de l'Europe l'engageait à s'ouvrir envers Votre Majesté sur l'évènement arrivé en Suède. Qu'il était à craindre que la Russie, au sortir d'une guerre qui n'était pas même encore entièrement terminée, n'en commençât une nouvelle pour s'opposer à une révolution à laquelle, tous les ordres ayant déjà consenti, il lui serait très difficile, sinon tout-à-fait impossible, d'apporter des changements, quelque préjudiciable qu'elle la pût croire à ses intérêts. Qu'au fond, ce n'était pas non plus le fond, mais plutôt les modifications de cette constitution qui pouvaient intéresser les voisins de la Suède. Qu'il serait donc à souhaiter que la Russie prît en conséquence un parti dans cette circonstance qui n'irritât trop ce jeune Roi et ne le disposât à se confier peut-être avec trop de vivacité aux ressources que des suggestions étrangères pourraient lui faire espérer de trouver auprès d'autres puissances, pour supporter la guerre contre la Russie. Qu'on ne pouvait se déguiser que la France et, selon toute apparence, aussi la Porte sacrifieraient, dans le besoin, plusieurs millions au soutien de ce Prince, auquel le succès de sa première entreprise donnerait peut-être déjà une confiance trop assurée dans sa bonne fortune, d'autant plus qu'il croirait, sans doute, les circonstances présentes favorables à la défense de son élévation et à l'acquisition d'une nouvelle gloire peut-être. Que, de son côté, le prince Kaunitz n'avait pas tardé, dès qu'il avait reçu la première nouvelle de cet évènement, de faire les représentations nécessaires à la France pour qu'elle persuadât le roi de Suède à ne pas pousser les choses trop loin et à se contenter d'une monarchie raisonnable. Qu'il espérait d'avoir engagé la France à faire envisager les choses à Stockholm tout différemment de ce qu'elle ne se l'était d'abord proposé; mais qu'il lui paraissait qu'il faudrait tâcher de porter également la Russie à ne pas faire non plus des prétentions trop fortes et qu'elle se bornât à ne demander au roi de Suède que des modifications compatibles avec son honneur et sa situation. Qu'en prenant ce parti, elle obtiendrait probablement par des déclarations modérées tout ce qu'elle pouvait raisonnablement espérer, et que d'ailleurs rien ne l'empêchait de donner cependant plus de poids à ses déclarations par les préparatifs et démonstrations qu'elle jugerait à propos de faire dans l'intérieur de son empire. Le prince Kaunitz pense que, vu les liaisons qu'on vient de contracter avec la Russie sur le partage de la Pologne, la cour d'ici pouvait s'expliquer avec franchise envers elle sur ce nouvel objet. Qu'en conséquence elle se proposait de faire passer ses idées et ses conseils à cet égard à Pétersbourg, et qu'elle se flattait que Votre Majesté, si toutefois Elle les trouvait justes et conformes à la façon dont Elle envisagerait Elle-même cette révolution, voudrait bien seconder par Ses puissantes représentations auprès de l'impératrice de Russie des vues si salutaires pour le maintien de la tranquillité générale."

Potsdam, 7 octobre 1772.

Votre dépêche du 30 de septembre me fait beaucoup soupçonner que le prince de Kaunitz ne soit en secret d'accord avec l'Empereur sur la conduite à tenir vis-à-vis de la Russie. Il ne diffère de faire à cette dernière la proposition dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche du 20 du même mois, que dans l'attente qu'elle sera obligée d'avoir recours à sa cour pour l'engager dans sa guerre avec la Porte, et ce ne sera qu'alors qu'il parlera d'une alliance à conclure avec elle dans le sens du plan du comte de Dietrichstein. Il se peut aussi que ce délai ne provient que des ménagements que ce ministre a pour l'Impératrice-Reine, sa souveraine, dont il connaît l'extrême éloignement pour toute nouvelle guerre, et que c'est par cette considération qu'il a grand soin de cacher encore ses véritables sentiments à ce sujet. Quel que soit le motif de sa réserve, je ne suis pas moins persuadé que cette

alliance lui tient fort à cœur, et qu'au cas qu'il ne voie pas jour d'y parvenir selon ses idées, il retournera à la France pour s'arranger avec elle le mieux qu'il lui sera possible.

En attendant, tout ce qu'il vous a dit au sujet de la révolution de Suède, me paraît être une suite des insinuations que la France lui a fait faire, et vous n'avez qu'à lui répondre tout naturellement, au cas qu'il touchât avec vous cette corde de nouveau, qu'il vous semblait qu'il ne ferait pas mal de les adresser à la Russie, comme à la cour qui était la plus intéressée à cet évènement. Aussi longtemps cependant que sa guerre actuelle continuera, je ne crois pas que la Russie prendra quelque parti dans cette affaire; mais, au retour de la paix, elle insistera probablement que la forme du gouvernement de ce royaume soit remise sur l'ancien pied, et si alors le prince de Kaunitz voulait lui faire des insinuations analogues, elles ne manqueraient peut-être pas de produire un très bon effet.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 364. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 octobre 1772.

L'extrait ci-joint de mes lettres de Vienne a un rapport trop direct à votre dépêche du 22 de septembre,[1] pour ne pas m'empresser à vous en faire part. Il vous apprendra les inquiétudes que cette cour commence déjà à manifester sur le parti que celle où vous êtes, pourrait prendre contre la révolution en Suède.[2] Jusques ici, je sens très bien qu'il n'y a rien à en appréhender, vu que la Russie ne se décidera pas encore pour des moyens vigoureux, et qu'il faut lui laisser le temps de finir auparavant sa guerre avec la Porte. Mais comme les inquiétudes de la cour de Vienne donnent lieu à craindre de nouveaux embarras, je voudrais bien que la Russie préférât la voie de la négociation que je lui ai conseillée,[3] et elle y gagnera toujours plus, quand même elle ne parviendrait pas à rétablir dans ce royaume en tous points la forme du gouvernement de 1720.

En attendant, je ne saurais vous cacher un autre article des dépêches du baron Edelsheim, que je désirerais bien d'éclaircir. Il me marque

[1] Solms berichtete über eine Unterredung mit Panin, betreffend den Staatsstreich Gustavs III., und fasste seine Ansicht dahin zusammen, „qu'on est très d'accord ici d'agir en conséquence du plan de Votre Majesté (vergl. S. 446. 447) et d'employer, au défaut de la modération, les moyens les plus vigoureux pour remettre les affaires en Suède sur l'ancien pied et pour y rétablir la forme de gouvernement de 1720; mais l'obligation où l'on est de continuer la guerre contre les Turcs, semble rendre les gens ici plus soigneux qu'ils ne l'étaient autrefois, pour éviter les occasions de s'attirer de nouveaux embarras". — [2] Vergl. Nr. 21 363. — [3] Vergl. S. 446. 447.

que le prince de Kaunitz lui avait déclaré qu'il n'envisageait pa triple alliance comme fort nécessaire dans le moment présent,[1] tand que le comte Panin vous a cependant assuré que la cour de Vienn était très disposée à en faire une avec sa cour. Cette différence langage de la part des Autrichiens commence à m'inspirer quelq défiance contre eux, et comme il nous importe beaucoup, à la Ru et à moi, d'en pénétrer le motif, le comte de Panin sentira, tout comm moi, combien il sera nécessaire qu'il règne le plus parfait concert ent nos ministres à Vienne pour se communiquer réciproquement tout qui pourrait leur en revenir.

Enfin, et quoique dans tout autre temps le favoritisme, dont vo faites de nouveau mention dans votre apostille du 22 de septembre n'exigerait pas de grandes précautions, je crois cependant que l'impératri de Russie fera très bien de prendre toutes les mesures possibles po mettre la famille de son ancien favori, qui est accoutumée à ourd des révolutions, dans une situation que Sa Majesté Impériale n'ait a solument rien à appréhender de ses entreprises. Je me flatte aussi q la prudence du comte de Panin y pourvoira suffisamment.[3]

Nach dem Concept. Federic

---

21 365. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 octobre[4] 1772.

Je vous avoue que toutes ces démonstrations du roi de Suède cont la Russie dont vous me rendez compte par votre dépêche du 25 septembre dernier,[5] ne me font aucunement plaisir. J'appréhende qu par cette conduite, ce Prince animera tellement cette puissance qu'il l'aliénera entièrement. Vous ferez donc bien d'insinuer à la Rei douairière ma sœur, lorsque vous trouverez occasion de lui parler, qu conviendrait d'éviter tout ce qui pourrait aigrir l'impératrice de Russ à un point qu'il n'y eût moyen ensuite de pouvoir l'apaiser. Qu'on n devait pas s'imaginer que cette Princesse ne pensait plus au changeme fait dans la constitution du gouvernement de Suède. Que le retar

[1] Vergl. S. 541. — [2] Solms berichtete über die eigenmächtige Rückkehr Orlo und seine Verweisung nach Gatschina, „pour y faire la quarantaine", sowie üb Verhandlungen zwischen der Kaiserin Katharina II. und Orlow. „On suppose qu'o capitule avec lui pour le faire renoncer volontairement à ces prérogatives que l grandes charges dont il est revêtu, lui donnaient autrefois à la cour et auprès de personne de l'Impératrice." — [3] Am 7. October sendet der König obigen Erlas sowie den an Edelsheim (vergl. Nr. 21 363) abschriftlich an Finckenstein. — [4] A 7. October befiehlt der König Borcke, aufmerksam zu sein, „quoique vraisemblableme il ne saurait se passer, pour le présent, rien de fort intéressant là où vous êtes". — [5] Dönhoff berichtete über militärische Maassnahmen gegen Russland.

ju'on apportait à l'arrivée de ses courriers,[1] et autres chicanes pareilles ne faisai[en]t qu'envenimer les choses et réveiller d'autant plus ouvent le souvenir de ce qui s'était passé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 366. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 6. October: „Son Altesse Royale le prince erdinand m'ayant appointé pour hier au soir, je me suis acquitté des ordres de otre Majesté, et je n'ai pas voulu différer à Lui rendre compte de la manière dont : Prince s'est expliqué sur le mariage de la Princesse sa belle-sœur.[2] Son Altesse oyale m'a paru très sensible à la confiance que Votre Majesté voulait bien lui moigner, et m'a dit qu'il lui semblait que le mariage avec le landgrave de Hesse isait, à tous égards, un établissement beaucoup plus avantageux et plus solide pour princesse Philippine que celui du prince Charles de Suède; que c'était non seuleent son sentiment, mais aussi celui de la Princesse son épouse et surtout celui de belle-sœur, qui avait marqué de tout temps une sorte d'éloignement pour l'établisseent de Suède; que les procédés du prince Charles, qui annonçaient un très grand froidissement, avaient été très propres à l'entretenir et à la fortifier dans ses idées; l'il avait non seulement différé de répondre aux lettres pressantes que la Reine sa ère lui avait écrites sur cette matière depuis la résolution contraire des états,[3] mais e, cette réponse étant enfin arrivée, il n'y avait pas plus été parlé du mariage que l n'en avait jamais été question; qu'on avait d'ailleurs appris que ce Prince avait e nouvelle inclination pour une dame suédoise; que la princesse Philippine, instruite tout cela, leur avait témoigné encore nouvellement l'extrême répugnance qu'elle sentait pour ce mariage, et qu'ayant été informée, en même temps, des vues du ndgrave, elle ne leur avait pas caché combien elle désirait que cette affaire pût issir; que madame la princesse Ferdinand avait cru devoir en prévenir la reine de ède,[4] et qu'elle comptait de pouvoir recevoir bientôt sa réponse. Le Prince conclut me disant qu'ils souhaitaient tous que Votre Majesté approuvât leurs idées, et sque je lui témoignai qu'Elle m'avait paru être dans les mêmes sentiments, il en rqua une joie singulière. Il me donna à entendre que la seule chose qui régnerait à la Princesse sa belle-sœur, serait, si les enfants qui pourraient naître de mariage, devaient être élevés dans la religion catholique,[5] mais qu'il croyait qu'il aurait des arrangements à prendre sur cela avec le Landgrave; qu'en général il ait charmé que cette affaire pût être bientôt décidée, et qu'il s'en remettait, pour effet, aux bontés de Votre Majesté."

Finckenstein übersendet mit einem zweiten Bericht, Berlin 6. October, den icht Diestels gleichen Datums über seinen Besuch bei Asseburg in Meisdorf,[6] mit Meldung: „Votre Majesté y trouvera un détail circonstancié de l'état actuel de négociation de ce mariage,[7] qui pourrait bien traîner encore quelque temps, où ie paraît être question principalement que de la quatrième des filles du landgrave

[1] Dönhoff berichtete: „Les postes de Russie continuent à manquer." Am 2 September hatte er berichtet, dass zwei russische Felleisen sich in Händen stavs III. befänden und dass die russischen Couriere unterwegs viel „chicanirt" rden. — [2] Der Prinzessin Philippine mit dem Landgrafen von Hessen-Cassel, vergl. 391. — [3] Vergl. S. 240 und 410. — [4] Die Königin-Wittwe Ulrike. — [5] Vergl. 391. — [6] Vergl. Nr. 21 336. — [7] Des Grossfürsten Paul von Russland.

régnant de Darmstadt[1] et de la princesse de Württemberg[2] et dont le choix, q ce dépendait uniquement du négociateur, se déciderait en faveur de la première."

Potsdam, 7 octobre 1772.

Je suis très satisfait de vos deux rapports d'hier, tant sur le maria de ma chère nièce la princesse Philippine de Schwedt que sur le pro de celui du grand-duc de Russie. Les parties intéressées au premi étant si bien d'accord,[3] vous ne différerez plus d'entrer en négociati à ce sujet avec le ministre du landgrave de Hesse-Cassel qui réside ma cour, en conséquence de la lettre que ce Prince m'a fait parver par son canal,[4] et vous ne lui cacherez pas la condition que la Prince demande, pour que les enfants qui pourraient naître de ce mariag soient élevés dans la religion protestante. Vous vous servirez pour c effet du même prétexte qu'on a fait valoir au prince Eugène de Württe berg,[5] et vous lui représenterez que, les princes ses fils étant égalem élevés dans la religion réformée,[6] les états de son pays ne le reco naîtraient pas moins comme une faveur bien signalée, s'il voulait co sentir que ses enfants du second lit fussent de la même religion. Vo entendrez ce que le comte d'Oeynhausen vous répondra sur cet artic qui d'ailleurs ne me paraît pas de nature à rencontrer de grand difficultés de la part de son maître.

Quant au projet du mariage du Grand-Duc, je suis bien aise voir par tout ce que le baron d'Asseburg en a dit au conseiller guerre Diestel, que ce ministre est si bien disposé pour favoriser m vues. C'est tout ce que je puis exiger de sa part. Tout le reste dépend pas de lui, et il faut s'en remettre au choix que l'impératrice Russie jugera à propos de faire entre les deux Princesses qu'on lui proposées.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Geheimen Staatsarchiv zu Berlin; der erste Beri Finckensteins nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

---

21 367. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI

Benoît berichtet, Warschau 30. September: „Sa Majesté Polonaise étant da l'opinion que la nation la soupçonne d'être en secret de concert avec les trois pu sances, elle fait tout au monde pour détruire cette idée, et ne paraît pas, par ce raison, vouloir se prêter du tout à la convocation d'une Diète. Il faudra donc q

[1] Prinzessin Wilhelmine. — [2] Prinzessin Dorothea. — [3] Durch ein Schrei vom 8. October beantwortet der König einen diesen Gegenstand behandelnden Br des Prinzen Ferdinand mit dem Ausdruck seiner grossen Genugthuung. [Charlotte burg. Hausarchiv.] — [4] Gemeint ist wahrscheinlich die durch Finckenstein üb reichte Abschrift der Ordre des Landgrafen Friedrich II. an Oeynhausen (ver S. 391). — [5] Vergl. über die Clausel betreffend die protestantische Erziehung Kinder des Prinzen Friedrich Eugen von Württemberg Bd. XXVI, 405; XXVIII, 3 415; XXXI, 101. — [6] Vergl. Bd. X, 532; XI, 480. 481.

ous trois ministres demandions une audience à Sa Majesté pour la requérir verbalement de procéder à cette convocation, d'autant plus que, sans cela, il n'y a pas moyen d'entamer quelque négociation que ce soit. Et comme il n'y a pas la moindre apparence de possibilité que la pacification puisse se faire dans une diète ordinaire, qu'un seul nonce ferait échouer, il faudra requérir Sa Majesté de convoquer la Diète sous le lien de la Confédération. Une pareille Diète n'en sera pas moins libre. Ce sera une Confédération civile, qui ne se tiendra pas sous les armes, au moyen de laquelle les opposants, tant qu'ils ne passeront pas la moitié du nombre des nonces, ne produiront aucun effet par les protestations qu'ils pourraient vouloir faire. Si, après une telle invitation de notre part, le roi de Pologne ne voudrait pas encore se prêter à nos insinuations, alors il faudra que nous dressions, chacun de nous trois, une déclaration d'une même teneur à remettre au roi de Pologne, dans laquelle nous lui réitérions les mêmes instances au sujet de la convocation de cette Diète; mais il faudra que nous terminions cette déclaration par des avertissements très sérieux, que, si, malgré la bonne intention que les trois cours témoignaient à pacifier la Pologne et à y mettre les choses sur un pied stable et solide, qui soit agréable à la nation et qui règle, en même temps, les nouvelles limites des États respectifs; que, si malgré cela, dis-je, on voudrait différer plus longtemps à rassembler la Diète de confédération nécessaire pour cet effet, les trois puissances voisines se verraient obligées, malgré elles, de se faire justice par les armes et de faire valoir leurs prétentions par des moyens qui pourraient devenir plus funestes à la Pologne que tout ce qu'elle avait éprouvé jusqu'à présent. Tel est notre premier plan, et il n'y en a pas d'autre, selon nous, pour mettre la nation polonaise en activité."

Benoît berichtet ferner, dass auf seine Veranlassung Saldern und der General Mokranowski dem König Stanislaus die ersten Eröffnungen über den Vorschlag des Salzhandels[1] gemacht hätten, und dass Mokranowski diesen trotz anfänglichen heftigen Sträubens zu der Erklärung bestimmt habe, „qu'il chercherait à se plier aux conjonctures présentes; à quel effet on tâcherait de lui suggérer des moyens pour que son honneur n'en souffre pas; et enfin le Roi l'a chargé de me dire que, puisque c'était sincèrement que je songeais à lui de la part de Votre Majesté, et que je cherchais à lui procurer des revenus qui ne seraient pas aux dépens ni à la charge de la nation, il entrerait volontiers dans le projet du commerce du sel, lorsqu'il en serait temps; mais que, dans le moment présent, il n'y avait pas la moindre possibilité d'entamer une pareille convention, vu que premièrement il ne pouvait ni ne devait faire une telle entreprise, sans y avoir été préalablement autorisé en diète, et que, secondement, s'il entrait maintenant dans ce négoce et qu'il en fît l'arrangement, on en conclurait pour sûr, quoi que j'en dise, qu'il ne songeait qu'à lui et point à sa nation, et que, de cette façon, on lui imputerait ouvertement d'avoir été de concert avec Votre Majesté et avec les autres voisins, et sur laquelle idée il cherchait à détromper les Polonais, à quelque prix que ce pût être. Voilà, Sire, où nous en sommes restés sur ce chapitre."

Potsdam, 7 octobre 1772.

J'approuve fort la manière dont vous vous êtes servi, selon votre dépêche du 30 du mois dernier, pour faire parvenir au roi de Pologne les ouvertures au sujet de l'affaire du négoce de sel, dont je vous avais chargé. Tâchez, présentement que la glace est rompue, d'avoir, s'il est possible, une audience de ce Prince, pour lui insinuer que je me prêterais avec plaisir, vu la perte qu'il venait d'essuyer par le partage des trois cours, et le dérangement qui en résultait pour ses finances, à contribuer,

[1] Vergl. S. 533. 534.

autant que par moi, à lui procurer un petit dédommagement, en att[endant] dant qu'on pût fixer par une Diète des revenus convenables à sa couron[ne]. Qu'il ne s'agissait que d'avoir son consentement, afin de pouvoir entr[e]prendre le négoce de sel en question. Que la nation n'avait nulleme[nt] besoin d'y concourir, puisque ce n'était qu'une affaire particulière q[ui] ne la regardait en aucune façon, et du bénéfice de laquelle il pourr[ait] jouir même au delà des revenus royaux qu'on lui assurerait par la suit[e]. Je me flatte qu'en vous y prenant de la sorte, vous réussirez à adou[cir] ce Prince pour lui faire goûter ces propositions. Je m'attends au moi[ns] que cette démarche de votre part ne sera pas sans succès.

Federic.

P. S.

Potsdam, 8 octobre 1772.

J'approuve aussi le plan pour mettre la nation polonaise en activit[é] dont vous m'avez également rendu compte, et vous autorise à pouvo[ir] le mettre en exécution, au cas que dans l'audience que vous aurez d[u] Roi, ce Prince refuse de se prêter à vos insinuations pour la convocatio[n] d'une Diète de confédération nécessaire à la pacification de son royaum[e]. Mais vous observerez de n'agir en tout ceci que d'un parfait acco[rd] avec les ministres des deux cours impériales et de ne faire aucune d[é]marche relativement à cet objet que conjointement et de concert avec eu[x].

Nach dem Concept.

21 368. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 7. October, auf Grund weiterer Mittheilunge[n] Asseburgs an Diestel:[1] „Le baron d'Asseburg a parlé du sieur de Saldern d'u[ne] manière peu avantageuse et propre à confirmer les soupçons que sa vénalité a dé[jà] fait naître dans plus d'une occasion. Il a prétendu savoir, par des avis récents [et] sur lesquels il croit pouvoir compter, que ce ministre a témoigné du mécontenteme[nt] contre Votre Majesté, et qu'il ne s'en est pas caché à ses confidents. Que tout[es] les fois qu'il s'est passé quelque chose en Pologne qui n'a pas été conforme à [sa] façon de penser, il en a parlé avec aigreur et emportement, tandis qu'il a fait paraît[re] une prédilection marquée en faveur de la cour de Vienne, en applaudissant à tout[es] ses démarches. Ce changement subit de langage et ses grandes liaisons avec [le] général de Richecourt,[2] qui ne l'a pas quitté, pour ainsi dire, à Varsovie, for[t] présumer au baron d'Asseburg que ce général autrichien a utilement employé so[n] séjour pour mettre le sieur de Saldern dans les intérêts de la cour impériale. J[e] suppose qu'il n'avait pas encore reçu alors la gratification considérable que Votr[e] Majesté lui a fait tenir,[3] et il faut espérer que ce présent apportera du changement [à] sa façon de penser.

Le baron d'Asseburg a dit ensuite que, quoique Votre Majesté ait tout lieu d[e] Se défier des sentiments dudit sieur de Saldern, c'était cependant un homme [à] ménager; que son crédit paraissait, à la vérité, affaibli dans l'esprit de l'Impératrice, mais qu'il était toujours le même auprès du comte Panin; qu'il était, outre cela

[1] Vergl. S. 545. — [2] Vergl. S. 405. 406. — [3] Vergl. S. 468.

ès bien dans l'esprit du Grand-Duc, et que lui, baron d'Asseburg, n'était pas sans 'ainte que sa présence à Pétersbourg n'amenât des incidents dans la négociation u mariage.[1]

Il a ajouté que tout ce qu'il y avait à craindre, au cas qu'il persistât dans ses :ntiments, était qu'il pourrait traverser quelquefois les négociations de Votre Majesté à cour de Russie, et cela d'autant plus qu'il n'avait jamais régné une trop grande timité entre lui et le comte de Solms; mais qu'à cela près et quant à l'essentiel, otre Majesté n'avait pas à appréhender qu'il pût parvenir à altérer les bonnes dispotions du comte Panin pour le système prussien, ce ministre étant inviolablement tachée aux intérêts de Votre Majesté, de manière que, tant qu'il serait à la tête :s affaires, ce système serait en Russie à l'abri de toute vicissitude, et qu'en contiıant à marquer un peu de complaisance pour ses idées, comme Votre Majesté ıvait fait jusqu'ici, Elle pouvait être sûre de l'entretenir toujours dans les dispositions ı il était à Son égard.

Il a observé que cela était d'autant plus avantageux que le comte Panin se ouvait dans une position qui ne permettrait jamais à l'Impératrice de l'éloigner des faires; que, quoiqu'il fût très bien dans l'esprit de cette Princesse, cette faveur était cependant pas son unique soutien; que la confiance sans bornes du Grand-Duc, i ne faisait pas la moindre démarche, sans le consulter, et avait une entière férence pour ses conseils, obligeait tout le monde, sans en excepter l'Impératrice ème, à avoir de grands ménagements pour lui; que sa douceur naturelle désarmait ailleurs ses envieux; que les deux frères Tschernyschew en fournissaient un exemple; e, quoiqu'ils lui dussent en partie leur élévation, ils s'étaient détachés de lui avec gratitude, sans qu'il leur en témoignât aucun ressentiment.

Le baron d'Asseburg a parlé, après cela, du comte d'Orlow comme d'un homme i avait un très grand crédit dans les gardes et dans le corps de l'artillerie, dont était le chef; qui était actif et délié, quoiqu'il eût les dehors d'un homme indolent uniquement attaché à ses plaisirs; et qu'il avait eu jusqu'ici une grande influence ns tout ce qui regardait le gouvernement intérieur de l'État. A en juger par ce rtrait et en le combinant avec la fermentation que son arrivée, selon les dernières pêches du comte de Solms, a causée à Pétersbourg, on pourrait s'attendre à quelque ne, et il me paraît que l'Impératrice risquerait beaucoup en prenant avec lui des rtis mitoyens, qui pourraient lui fournir l'occasion de se venger.

Enfin le baron d'Asseburg a cru devoir ne pas cacher à Votre Majesté que, à l'occasion d'un voyage de Prusse, il y aurait un jour moyen de ménager une revue entre Votre Majesté et l'Impératrice, ce serait un évènement décisif pour ncer Ses intérêts en Russie, autant qu'il serait possible; qu'il savait positivement e cette Princesse en serait singulièrement flattée; que le comte Panin le désirait sionnément, et que, s'il se présentait, par conséquent, des circonstances où Votre jesté jugerait à propos de S'y prêter, en faisant jeter quelques propos sur ce et, il était persuadé que l'Impératrice se transporterait avec plaisir en Courlande ır avoir la satisfaction de s'aboucher avec Votre Majesté.

Ce ministre a conclu en disant qu'il ne prenait la liberté de faire mention de ci, que par un effet de son attachement inviolable pour les intérêts de Votre jesté, et qu'il se flattait qu'Elle voudrait bien lui garder le secret sur toutes ces ertures."

Potsdam, 8 octobre 1772.

Ces choses sont fort curieuses sans doute. Je suis bien aise d'avoir nné de l'argent à ce vilain Saldern; en cas de nécessité, il faudra raîchir et arroser cette plante aride. Je crains bien, comme le dit seburg, qu'on ne prenne pas avec Orlow un parti décisif. Un homme

[1] Vergl. Nr. 21 366.

qui a coopéré à une révolution, est très capable de se rendre chef
parti; mais je m'en fie au comte Panin, qui est son ennemi, et q
je crois, ne le ménagera pas.

Quant à cette entrevue, je ne saurais dire combien elle me répugn
mais il y a du temps, et nous y penserons à loisir.[1]

Federic

Nach der eigenhändigen Niederschrift auf dem Berichte Finckensteins vom 7. Oc
das Datum nach einer Abschrift der Cabinetskanzlei.

21 369. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 8 octobre 177

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche
27 de septembre, qu'enfin le comte Mercy a été autorisé par sa c
à la déclaration à faire, conjointement avec vous et le chargé d'affair
de Russie, au sujet du démembrement de la Pologne,[2] et que v
êtes convenu de la délivrer au duc d'Aiguillon le surlendemain, 29
même mois. Ce qu'il m'importe à présent de savoir, c'est comme
elle sera accueillie tant par ce ministre que par Sa Majesté Très-Chretienn
et quelle impression elle fera en général à la cour où vous êtes. Vo
me faites espérer sur l'un et sur l'autre article un rapport exact
détaillé par le courrier prochain, et je m'attends que vous ne me laisser
rien à désirer à cet égard.

D'ailleurs le congrès de Fokschani est rompu, il est vrai, et l'ind
pendance des Tartares l'a fait échouer;[3] mais le triomphe et la joie
duc d'Aiguillon sur cet évènement ne sera peut-être pas de longue duré
il y a plutôt toute apparence qu'il se renouera, et alors ce ministre épro
vera de nouveau qu'il ne faut pas chanter le triomphe avant la victoi

Au reste, le soupçon du sieur de Rollin que ce ministre cherc
à lier une partie dans le Nord pour contre-balancer la bonne harmon
entre moi et les deux cours impériales,[4] n'est pas destitué de fondemen
L'alliance qu'il a fait proposer au Danemark, et dont je suis déjà i
formé depuis quinze jours,[5] en fournit la preuve, et d'ailleurs j'ai to
lieu de me persuader qu'il se donne encore toute la peine possible po
engager la cour de Vienne à s'intéresser en faveur du roi de Suède
à prendre son parti en Russie, afin que cette cour ne fasse pas éclat
son ressentiment sur le changement de la forme du gouvernement da
ce royaume.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 108. — [2] Vergl. S. 526 und 537. — [3] Vergl. S. 497. —
[4] Goltz berichtete, dass Aiguillon dem dänischen Hofe eine Allianz mit Schwed
vorgeschlagen, die dieser aber abgelehnt habe. „Cette démarche du duc d'Aiguill
pourrait autoriser le soupçon ... du sieur de Sandoz que ce ministre, voyant av
peine et avec inquiétude la grande harmonie entre Votre Majesté et les deux co
impériales, tente d'établir un contrepoids en s'assurant de la Suède et du Dan
mark" (vergl. S. 512). — [5] Vergl. S. 497. — [6] Vergl. S. 542. Durch Postscri

21370. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 8 octobre 1772.

Le lord Rochford n'a pas eu tort dans son pronostic sur le congrès de Fokschani, dont vous me rendez compte par votre dépêche du 25 de septembre dernier.[1] Mes ordres précédents vous ont déjà appris que ce congrès est effectivement rompu, et que l'indépendance des Tartares a été une noix trop dure à digérer aux plénipotentiaires turcs. Mais il ne s'ensuit pas que par là toute la négociation de paix ait échoué, et qu'il n'y ait point d'espérance de la renouer et de la faire réussir même. Nous ne manquons au moins pas d'exemples dans l'histoire où pareil revirement heureux a eu lieu, et je ne désespère encore nullement qu'il n'en soit de même à l'égard de ce congrès.

Au reste, vous n'ignorez pas que je n'ambitionne nullement de contracter de nouvelles liaisons avec l'Angleterre, et le motif de mon éloignement ne vous est pas inconnu non plus. Si donc le lord Rochford vous presse de répliquer sur les propos qu'il vous a tenus à cet égard,[2] vous n'avez qu'à répondre fort poliment qu'ayant déjà contracté des alliances avec d'autres puissances, vous aviez bien observé que je n'aimerais pas en augmenter le nombre, mais me bornerais plutôt à celles qui subsistaient déjà.

Federic.

Nach dem Concept.

21371. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 octobre 1772.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été bien rendue. Je ne conçois pas comment les affaires de Suède peuvent inquiéter les négociants hollandais. Le négoce entre ces deux pays est si peu d'étendue que l'évènement arrivé dans le premier ne saurait aucunement influer sur le commerce; la Hollande devrait donc le regarder d'un œil assez indifférent, et il me semble qu'il peut lui être égal que la Suède se trouve sous un gouvernement monarchique ou bien républicain.

Vom 9. October wird Goltz beauftragt, dem König einen tüchtigen französischen Tapezierer für Polsterarbeiten zu besorgen.

[1] Rochford hatte zu Jeanneret de Dunilac Befürchtungen geäussert, dass die schwedische Revolution und Umtriebe Frankreichs an der Pforte den Friedenschluss verzögerten. — [2] Anlässlich der schwedischen Revolution hatte Rochford zu Jeanneret de Dunilac, nach dessen Bericht, geäussert: „Je ne conçois pas, dit-il, pourquoi les alliances naturelles ne se font pas avec plus de facilité comme, par exemple, entre l'Angleterre, la Prusse et la Russie, pour lesquelles j'ai toujours été porté et le suis encore beaucoup. Je réponds de moi, dit-il, mais je ne puis répondre des autres, voulant sans doute parler de quelques-uns de ses collègues." Da die Unterhaltung in diesem Augenblick unterbrochen wurde, bat Jeanneret de Dunilac um Weisungen für eine Antwort, falls Rochford auf das Gespräch zurückkäme.

Je suis bien aise de savoir, au reste, que le ministre de Vienn baron de Reischach, ait également remis de la part de sa cour président de la semaine[1] la déclaration relativement aux affaires d Pologne, et que cette communication se trouve être faite à présent où vous êtes, de la part des trois puissances intéressées au partage d ce royaume.

Federic

Nach dem Concept.

21372. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGU

Potsdam, 9 octobre 1772.

Votre dépêche du 3 de ce mois vient de m'entrer, avec un po scriptum de la même date. Il est certain qu'on a été trop vite e besogne là où vous êtes, et qu'on s'est précipité à l'égard des prépar tifs contre la Suède.[2] Les choses ne sont nullement si pressante relativement à cette couronne pour exiger d'agir avec cette vivacité cet empressement qu'on a cru vraisemblablement devoir y apporter.

Au reste, la situation de la Norwège, telle que vous la dépeigne est terrible, si le rapport du général de Huth à cet égard n'est pa outré;[3] il faut, de nécessité, que les affaires du dehors aient tout-à-fa absorbé l'attention de la cour de Danemark et lui aient fait perdr entièrement de vue celles de l'intérieur de son gouvernement, po permettre que les choses en soient venues dans ce royaume au poin où on les dit être.

Federic.

Nach dem Concept.

21373. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 9 octobre 1772.

Mon très cher Frère. J'ai reçu votre lettre avec bien du plaisi mon cher frère, mais je suis bien fâché de vous dire que les lettres d Pétersbourg me font trembler pour la Suède. Solms m'écrit qu'o dissimule son chagrin, et que l'Impératrice est déterminée à remettr coûte que coûte, le gouvernement de ce royaume sur l'ancien pied qu'on fera l'impossible pour terminer la guerre avec les Turcs pou

[1] Der Generalstaaten. — [2] Arnim berichtete, dass sofort nach der Rückke eines Couriers, der anlässlich der schwedischen Revolution nach Petersburg entsan worden war, Befehl ergangen sei, die Ausrüstung der Flotte (vergl. S. 539) einz stellen. — [3] Arnim berichtete, dass nach den Meldungen des Generals Huth (verg S. 539) die Missstimmung in Norwegen gegen Dänemark allgemein, die Hungersno gross und keinerlei Fürsorge getroffen sei. „Le rapport dudit général Huth fin par assurer que, dans cette situation des esprits, il ne serait peut-être pas difficile a roi de Suède de se rendre maître de ce royaume avec très peu de forces."

tourner ensuite toutes ses attentions de ce côté-là. On veut, à la vérité, commencer à négocier en Suède, mais on veut absolument remettre le Roi sur le pied de dépendance où il était.[1] On ne l'y fera jamais consentir, et voilà mon embarras. Je voudrais que vous puissiez me fournir un expédient pour aplanir tout ceci. Ma sœur de Suède est fâchée que je ne la flatte pas dans tout ceci, et que je lui en fais voir les suites avec sincérité telles que je les envisage;[2] mais l'orage qui s'élève contre elle, m'empêche de dissimuler, et je ne saurais lui cacher la vérité. Avec cela, le Roi fait faire des retranchements sur la frontière de la Russie, on arrête toutes les valises de lettres qui viennent de ce pays-là,[3] on aigrit les Russes, au lieu de les adoucir, et je crains que le roi de Suède ne regrettre trop tard sa conduite présente.

Orlow a voulu venir à Pétersbourg; il a reçu ordre en chemin d'aller à ses terres.[4] Si l'Impératrice prend avec cet homme des partis mitigés, elle pourra s'en repentir; car un homme capable d'entreprendre une révolution, en peut faire une seconde; on dit ses frères capables de tout.

Pour moi, mon cher frère, je suis dans les finances par-dessus les oreilles, car malheureusement sans argent on ne peut rien faire dans le monde, et ce métal, tout vil qu'il est, n'en est pas moins le nerf des États. J'aimerais mieux planter des fleurs que chiffrer, compter, recompter, combattre des difficultés renaissantes[5] et me chamailler avec cette infâme race de Polonais, de Sarmates, aussi barbares que les Iroquois et les Caraïbes. Mais quand cela sera fait, et que l'ordre et la règle renaîtront, alors le temps de jouir viendra.

Je suis bien vieux, je ne sais si je vivrai assez longtemps; mais, quoi qu'il en arrive, j'aurai eu la satisfaction d'avoir travaillé pour le bien de l'État et de la famille, et cela me doit suffire. Je suis avec une parfaite estime et une tendresse infinie, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

21 374. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 octobre 1772.

S'il n'y a que les établissements dans l'Église Romaine qui engagent le landgrave de Hesse à insister sur ce que ses enfants du second lit

[1] Vergl. Nr. 21 364. — [2] Vergl. S. 456. 474 — [3] Vergl. S. 535. 544. 545. — [4] Vergl. S. 544. — [5] Prinz Heinrich schrieb, Rheinsberg 7. October: „Je sens combien vous devez avoir de plaisir en vous occupant de tous les arrangements, soit économiques ou militaires, et ceux qui sont de finance, y compris (vergl. S. 529); je m'en forme une idée, sans cependant connaître cette sorte de plaisir. Je n'en puis goûter qu'en faisant planter une douzaine d'arbres et quelques fleurs, dans l'espérance qu'ils parviendront pour l'été prochain."

soient élevés dans cette communion,[1] on trouvera peut-être plus tôt moyen de le faire revenir de cette idée que si elle avait pour principe le bigotisme et la superstition. S'il a, comme il a paru par les premières insinuations du comte d'Oeynhausen,[2] une bien forte inclination pour ma nièce, il lui sacrifiera bien cette perspective toujours incertaine et éloignée et y substituera celle que l'Église Protestante lui ouvre également, et qui, quoique moins riche, ne laisse pas d'avoir des avantages tout aussi réels et glorieux. En un mot, les prémices de cette negociation me sont de bon augure pour sa conclusion, et je serai très charmé, si son succès répond à mon attente.

Federic

Nach der Ausfertigung.

---

21 375. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 octobre 1772.

C'est sûrement le meilleur parti que, selon votre dépêche du 25 septembre, la cour où vous êtes, prend par rapport aux affaires de Suède.[3] Sans parler des autres embarras, dont le comte Panin tâche de se dégager auparavant, celui de renouer sa négociation avec la Porte n'en est certainement pas le moindre; il me paraît plutôt un des principaux qui demande les premiers soins, et qui doit être mis à côté avant tous les autres. Le parti que sa cour veut prendre de temporiser encore et de remettre l'exécution de notre plan jusqu'à l'hiver, me parait donc préférable à tout autre; et, bien loin d'y être contraire, je ne saurais qu'y applaudir infiniment. En effet, il n'y a absolument rien qui presse pour son exécution, et comme le meilleur sera de s'entendre à l'amiable avec la Suède, je continuerai en attendant à faire tous mes efforts pour lui inspirer des sentiments doux et modérés et préparer ainsi les esprits à la conciliation. Telle étant ma façon de penser sur les affaires de Suede que je n'ai prise cependant qu'après y avoir mûrement réfléchi, je ne la démentirai jamais, et vous pouvez assurer le comte Panin que je resterai

[1] Wie Finckenstein, Berlin 9. October, berichtete, hatte ihm Oeynhausen auf seine Eröffnungen und insbesondere auf die Forderung der protestantischen Erziehung der künftigen Nachkommenschaft (vergl. Nr. 21 366) geantwortet, „que les établissements avantageux qui se trouvaient dans la religion catholique, étaient une des principales raisons qui avaient engagé le Landgrave à en faire mention". [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 391. — [3] Solms berichtete, der Vorschlag des Königs, mit Schweden über die Wiederherstellung der Verfassung von 1720 in Verhandlung zu treten und zu dem Zwecke gemeinsame Vorstellungen in Stockholm zu machen (vergl. S. 446), sei von der Kaiserin Katharina II. und dem Staatsrath angenommen. „Mais on est convenu de vous prier de consentir d'en remettre l'exécution jusqu'à l'hiver pour pouvoir se dégager en attendant de quelques-uns des grands embarras dans lesquels on se trouvait, du moins pour en alléger le poids et pour se mettre solidement en état de faire avec honneur face partout." Im folgenden zählte Solms nach Panins Mittheilung die einzelnen Schwierigkeiten auf, die Russland zu überwinden habe.

inviolablement attaché à ce plan, et que je ne négligerais jamais de concourir, en fidèle allié de sa cour, aux moyens de le mettre en exécution.

Quant à la pension à faire au roi de Pologne, jusqu'au temps où, par les nouvelles économies qu'on lui procurera, il sera en état de pourvoir lui-même à son entretien,[1] j'ai lieu de croire qu'elle rencontrera de grandes difficultés de sa part, et même de supposer que ce Prince ne l'acceptera pas. Autant que je puis juger par la réponse que Sa Majesté m'a faite à la notification de la naissance de ma petite-nièce, elle est extrêmement animée contre moi. Cette réponse n'est nullement conçue dans le style qu'on a observé jusqu'ici entre des têtes couronnées, et, pour trancher le mot, il y a même des badinages indécents et offensants.[2] Quoi qu'il en soit, et pour montrer de nouveau à l'impératrice de Russie combien je me plais à me conformer à ses vues, je n'ai pas différé en attendant d'autoriser le sieur Benoît à Varsovie de faire tout son possible pour sonder le terrain et voir s'il y a apparence que Sa Majesté Polonaise serait d'humeur d'accepter de pareilles générosités de notre part.[3]

Enfin, mais ceci n'est que pour votre seule direction, je sais, à n'en pouvoir douter, que le sieur de Saldern a été également animé contre moi, et qu'il ne s'est radouci qu'à demi depuis quelque temps.[4] Si donc les cris des négociants sur mes arrangements au sujet du port de Danzig[5] devaient faire du bruit à la cour où vous êtes, je crois qu'il conviendra, et je vous autorise même de vous empresser de lui offrir d'abord quelque récompense, afin de l'engager de ne m'être pas contraire dans les arrangements susmentionnés, mais d'employer plutôt son credit pour les faire passer sans contradiction à la cour où vous êtes.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21 376. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 11 octobre 1772.

Votre dépêche du 3 de ce mois n'exige aucune instruction. Je reviens donc encore une fois à la révolution de Suède, sur laquelle je vous ai entretenu à la fin de mes ordres de l'ordinaire dernier.[6] J'ai

[1] Panin hatte bei Solms und Lobkowitz formell beantragt, die drei Mächte sollten an König Stanislaus die aus seinen Gütern bis zur thatsächlichen Besitzergreifung erhobenen Einnahmen zurückerstatten und bis zur Erschliessung neuer Einnahmequellen ihm eine Pension zahlen (vergl. S. 533). — [2] Auf die Notification von der Geburt der Prinzessin Wilhelmine, Berlin 1. September, hatte König Stanislaus, Warschau 30. September, seinen Glückwunsch übersandt, mit dem Zusatz: „La part que je prends aux satisfactions de Votre Majesté, est proportionnée aux preuves d'amitié qu'Elle me donne.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Nr. 21 377. — [4] Vergl. Nr. 21 368. — [5] Vergl. S. 509. — [6] Nr. 21 363.

appris depuis par mes lettres de Russie que cet évènement a fait une très grande sensation à cette cour, et qu'en conséquence elle pourrait bien faire faire une déclaration en Suède pour y entamer à ce sujet une négociation qui, à la fin, pourrait amener des conjonctures assez embarrassantes.[1] Or vous n'ignorez pas qu'en vertu de mon alliance avec la Russie je ne saurais me dispenser de faire cause commune avec elle à cet égard, et vous n'aurez, par conséquent, aucune peine de concevoir qu'au cas que les choses vinssent jusques à ce point, je me trouverai dans une situation très gênante et désagréable.

Il m'est donc venu une idée que je ne veux pas différer de vous confier, puisque c'est votre dépêche du 30 de septembre même qui me l'a fournie. Selon cette dépêche, le prince de Kaunitz a déjà touché cette corde avec vous,[2] de sorte que je voudrais bien que, sans commettre mon nom, vous puissiez disposer ce ministre à interposer le crédit de sa cour dans cette affaire, afin de prévenir et d'éviter de nouveaux troubles qui pourraient s'élever, à cette occasion, entre la Russie et la Suède. Mais, avant de vous y autoriser, je serais bien aise de savoir auparavant votre sentiment sur ce plan et si vous croyez qu'il y aurait moyen ou non de le mettre en exécution, sans me compromettre. N'oubliez donc pas de le peser mûrement et de me dire ensuite ce que vous en pensez.

Federic.

Nach dem Concept.

21377. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 octobre 1772.

La situation où se trouvent présentement les affaires en Pologne, selon votre dépêche du 3 de ce mois, ne me surprend aucunement. La nation polonaise a de tout temps agi imprudemment, et l'on doit s'attendre à la voir suivre la même trace dans les conjonctures actuelles. Cependant les troupes étrangères qui sont dans ce royaume, ne lui permettent guère de pouvoir se confédérer sous les armes.[3] Mais, nonobstant cette impuissance, elle refusera toujours de se prêter de bon gré à la pacification proposée de sa patrie, et il n'y aura certainement d'autre moyen que celui d'user d'une certaine contrainte, pour lui faire entendre raison là-dessus.

Il me tarde en attendant d'apprendre la résolution finale du roi de Pologne à l'égard des propositions qu'on lui fera touchant le négoce du sel.[4] Je suis d'autant plus impatient de la connaître que je suis intentionné, vu le dérangement actuel des revenus de ce Prince, de faire

[1] Vergl. S. 554. — [2] Vergl. S. 541. 542. — [3] Benoît berichtete, dass unter den Senatoren eine Anzahl erkläre, „qu'il fallait hasarder ses biens et sa vie et perdre l'un et l'autre plutôt que de consentir à une Diète dans laquelle il s'agirait de signer un traité nuisible à la Pologne". — [4] Vergl. S. 547. 548.

plus en sa faveur et de lui offrir une certaine somme par mois comme pension, que j'aurais soin de vous faire remettre, au cas que sa mauvaise humeur contre moi lui permette de l'accepter.[1] Marquez-moi donc pour cet effet ce que vous en pensez et si vous croyez que pareille offre, pour aussi longtemps que ses nouvelles finances ne seront pas fixées, ne sera point rejetée de sa part.

Pour ce qui regarde le ministre de Vienne à la cour où vous êtes, vous ferez bien de vous acquérir sa confiance, afin d'apprendre par son canal toutes les insinuations que les Polonais voudront lui faire, et pour pouvoir m'en rendre exactement compte à temps.

Au reste, je suis bien aise de vous prévenir, sur les plaintes que vous entendrez vraisemblablement là où vous êtes, au sujet des starosties qui ont été ôtées aux possesseurs dans les provinces qui me sont échues en partage, que vous pouvez répondre à ceux qui se trouveront dans le cas d'en avoir perdu, que ces biens, étant des domaines, devaient naturellement être rejoints aux revenus du Prince, mais qu'on s'accommoderait certainement avec ceux qui avaient de justes prétentions à former là-dessus, pour les indemniser d'une manière ou d'autre.

Nach dem Concept. Federic

---

21 378. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 11 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de septembre dernier. Si ce qu'elle renferme relativement à la Reine douairière ma sœur,[2] me fait, en quelque façon, plaisir, les mesures de la cour de Suède en Finlande[3] me font craindre, d'un autre côté, qu'on n'irrite par ces démarches toujours davantage la Russie, au lieu de l'adoucir sur les affaires présentes de ce royaume. La cour de Danemark doit, à ce qu'on prétend, faire également plusieurs arrangements et prendre ses précautions contre la Suède.[4] Je suis surpris qu'on les ignore là où vous êtes, et que vous n'en parliez jusqu'ici aucunement encore dans vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 379. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 12 octobre 1772.

Vos dépêches du 29 de septembre et 2 de ce mois me sont parvenues à la fois. La crise où les affaires de la Compagnie des Indes se trouvent, selon la première, ne sera apparemment que momentanée

[1] Vergl. S. 555. — [2] Dönhoff berichtete über den Ausbau und die Einrichtung des Schlosses Friedrichshof für die Königin-Wittwe Ulrike. — [3] Vorkehrungen gegen Russland. — [4] Vergl. S. 539.

et passagère. Le nombre et la richesse des effets dans ses magasins la soutiendront, de sorte qu'elle trouvera bien des ressources pour faire face aux traites considérables qu'elle attend. Il n'y aura donc apparemment rien à risquer pour elle,[1] mais le système du Conseil de Sa Majesté Britannique qu'un peuple pauvre est plus aisé à gouverner qu'un riche me paraît bien mauvais. Il perdra sûrement à un examen bien impartial et réfléchi, et l'expérience fournit plus d'un exemple du contraire.

Au reste, la manière dont le ministère britannique a reçu la déclaration des trois cours sur leurs arrangements en Pologne,[2] ne m'a nullement surpris. Accoutumé comme je suis à la mauvaise grâce qui caractérise toutes ses démarches, je me suis bien attendu que l'accueil qu'il ferait à cette déclaration, porterait la même empreinte. Il ferait bien mieux de borner son attention à son commerce et à ses affaires intérieures, pour y remettre un bon ordre, avant de s'immiscer dans celles du Continent. Mais, par bonheur, nous n'avons que faire de son suffrage, et son aveu ou désaveu n'est pas de nature à nous affecter beaucoup; il nous peut plutôt être tout aussi indifférent que celui du Grand-Mogol.

Nach dem Concept. Federic.

21 380. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Goltz berichtet, Paris 1. October, dass Mercy, Cholinski und er am 29. September dem Herzog von Aiguillon die Erklärung ihrer Höfe über die Theilung Polens übergeben hätten. „Dans les conférences que, selon l'usage, nous eûmes successivement avec ce ministre, il nous a donné à chacun en réponse qu'il en ferait rapport à Sa Majesté Très-Chrétienne, qui sans doute serait sensible à la communication obligeante qui venait de lui être faite; il a ajouté vis-à-vis de moi qu'il y avait longtemps que la pièce que je lui remettais, lui était connue, puisque le marquis de Pons, à qui le ministère de Votre Majesté l'avait remise[3], la lui avait envoyée. »Cette pièce« ajouta-t-il, »ne s'adresse pas proprement aux autres cours, n'est relative qu'au Roi et à la république de Pologne et ne contient aucun détail du partage même que font les trois puissances.« Je répondis que, quant à ce détail, je l'ignorais parfaitement jusques à présent, puisque ma cour ne m'en avait point instruit; que la présente déclaration annonçait comme prochaine une spécification exacte de la quote-part de chacune des trois puissances. »Mais cette quote-part n'est plus un mystère«, répliqua le Duc, »puisque le marquis de Pons m'a envoyé tout ce détail, après l'avoir eu du ministère de votre cour.« Je lui répétai l'assurance de n'être aucunement instruit de ce grand détail dont il me disait l'être par la voie de Berlin."

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete über die unfreundliche Haltung der Regierung und der englischen Bank, welche sich weigerte, in augenblicklicher Geldverlegenheit der indischen Compagnie auszuhelfen. — [2] Jeanneret de Dunilac berichtete, London 2. October, über die Überreichung der Erklärungen an Lord Suffolk: „Il en lut une deux fois, en faisant dans la lecture quelques soupirs et grimaces, rougissant et se frottant le menton; après quoi il nous fit mot pour mot la réponse suivante, mais d'un air assez bien remis: »Le Roi mon maître, Messieurs, persuadé que vos trois cours sont convaincues de la justice de leurs prétentions, veut bien ne point entrer dans les motifs ultérieurs de leurs démarches.« Nous voulûmes l'engager à jaser de son chef, mais il fit le sourd et coupa le discours en disant qu'il faisait bien beau temps, et qu'il s'était fort amusé à la campagne." — [3] Vergl. S. 502. 504.

Goltz berichtet ferner: „Lorsqu'en remettant la déclaration, j'appuyais sur ce que le comte de Mercy, qui avait conféré avant moi, aurait, sans doute, en conformité de la grande harmonie qui relativement à cette affaire subsistait entre les trois cours, parlé à lui, Duc, dans les mêmes termes que je le faisais, je vis dans la physionomie de ce dernier la peine que je lui donnais par là, et combien la douleur sur cet arrangement est augmentée par la communication faite."

Potsdam, 12 octobre 1772.

La déclaration sur les arrangements en Pologne que vous avez, à la fin, pu remettre, conjointement avec l'ambassadeur de Vienne et le chargé d'affaires de Russie, n'était plus un mystère pour le duc d'Aiguillon, je le sais. Le marquis de Pons a été à même, ainsi que ce Duc vous l'a insinué, selon votre dépêche du 1er de ce mois, de lui en rendre compte plus tôt. Mais, malgré cela, le concert entre les trois cours exigeait qu'elle se fît encore une fois d'une commune voix de la part des ministres des trois cours à celle où vous êtes, et j'ai été bien aise d'apprendre comment elle y a été accueillie.

En attendant, et quoique la physionomie du duc d'Aiguillon dans cette occasion ait assez manifesté la peine que cet évènement lui a faite, et que, par ce motif même, la cour de Vienne tâchera, autant que cela dépend d'elle, d'adoucir la France et de la ménager, je suis cependant persuadé que celle-ci fera, à la fin, bonne mine à mauvais jeu, et que, dès que son premier feu sera jeté, elle acquiescera à des arrangements qu'elle n'est plus en état de traverser, pour tourner toute son attention sur la paix entre la Russie et la Porte. Encore la réponse du duc d'Aiguillon à cette déclaration a-t-elle été au moins exempte de toute aigreur, tandis que celle de l'Angleterre[1] s'est beaucoup ressentie de l'air gauche et de la mauvaise grâce que cette couronne met presque dans toutes ses démarches. Mais le meilleur est que les trois cours sont dans une situation à pouvoir regarder l'aveu ou le desaveu de l'Angleterre et de la France avec beaucoup d'indifférence et à n'avoir rien à appréhender des efforts que ces deux puissances voudraient faire pour les traverser.

Enfin, la réponse du duc d'Aiguillon, ainsi que du contrôleur-général au sujet du sieur Pernetty[2] m'a fait plaisir, et vous n'avez qu'à le leur donner à connaître à la première occasion qui se présentera.

P. S.

Pour ce qui est du général Gribeauval, dont vous me parlez dans votre lettre particulière du 1er de ce mois,[3] je l'engagerais, à la vérité,

[1] Vergl. Nr. 21379. — [2] Goltz hatte im Auftrage des Königs für den bisherigen Generalregisseur der Accise, Geheimen Finanzrath Pernetty aus nicht näher festzustellendem Anlasse Fürsprache eingelegt. Darauf hatten Terray und Aiguillon ihr Entgegenkommen zugesagt, der letztere, nach Goltz' Bericht, mit dem Zusatz, „combien il rechercherait toujours les occasions de plaire à Votre Majesté". — [3] Goltz berichtete, dass Gribeauval (vergl. S. 428 und 520) in französischem Dienste bleiben wolle.

préférablement à tout autre et avec le plus grand plaisir dans mon service; mais supposé qu'il n'y eût absolument pas moyen de le faire, vous me rendriez cependant un bon service, si vous pouviez disposer un couple d'autres ingénieurs français habiles et expérimentés d'y entrer. Si ce sont des officiers d'une habileté bien reconnue, je leur ferais même des appointements très honnêtes, et je n'aurais nulle peine de leur accorder à chacun 2 à 3000 écus par an. Faites donc vos efforts pour m'en procurer de tels; mais souvenez-vous de la délicatesse de cette commission et combien il importe de vous tenir entièrement derrière le rideau et de dresser vos batteries de fort loin et par la troisième ou quatrième main, sans y paraître en aucune façon et encore moins vous en mêler immédiatement.

Federic.

Nach dem Concept.

21381. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 12 octobre 1772.

Madame ma Cousine. J'entre très bien, ma chère Landgrave, dans l'impatience que vous cause la rupture du congrès de Fokschani.[1] Vous seriez plus de mauvaise humeur encore, si vous saviez tout ce qui a donné lieu à cette rupture. Ce sont quelquefois de pareilles nouvelles qui servent d'amusement à ma vieillesse; on s'y fait par habitude, et on s'accoutume à prendre patience. Ne croyez pas, cependant, que nous abandonnions la partie; tout au contraire, nous travaillons à renouer le congrès, et j'espère bien que nous en viendrons au bout.

En attendant, je travaille pour vous assidûment que si j'étais à vos gages. Tout est préliminairement arrangé; on veut votre fille cadette,[2] dont l'âge s'accorde le mieux avec celui du Grand-Duc. C'est entre elle et la princesse de Württemberg que le choix du Grand-Duc décidera.[3] On dit que la princesse de Württemberg est trop replète,[4] mais, malgré cela, le hasard rend un jeune homme maître d'un choix dont on ne saurait deviner quelle sera l'issue. Voilà la seule chose qui m'embarrasse; car la façon dont les sujets lui seront représentés, donner[a] tout l'avantage à la cadette de vos princesses.

Cependant, ma chère Landgrave, il faut encore faire quelques efforts sur vous-même pour attendre tranquillement la fin de cette aventure. Vous savez que les plus beaux romans sont chargés d'incidents; ainsi

[1] Die Landgräfin Caroline schrieb, Darmstadt 5. October: „J'avoue à Votre Majesté que cette nouvelle m'a donné de l'humeur les premiers jours, mais la voici surmontée, et j'attendrai le plus patiemment que je pourrai, l'époque qui doit réaliser ou anéantir mes espérances.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Nicht die jüngste, Prinzessin Luise, sondern vielmehr die nächst ältere, Prinzessin Wilhelmine, stand in Frage (vergl. Nr. 21366). — [3] Vergl. Nr. 21366. — [4] Bericht Diestels, Berlin 6. October (vergl. S. 545).

celui-ci en a déjà quelques-uns qui vous sont connus, et il peut encore survenir des choses qui en arrêteront la conclusion. Mais j'espère bien et j'intrigue de tout mon pouvoir pour vous servir. Le naturel, ma chère Landgrave, vaut mieux que cette gêne du *puntiglio* qui m'est tout-à-fait antipathique; je me moque du respect, et j'aime l'amitié, c'est le lien qui unit les hommes, et ces hommes, en effet, sont tous égaux; j'en excepte les cœurs atroces et les criminels. Voilà, ma chère Landgrave, ma façon de penser, et puisque vous me le permettez, je vous dirai naïvement que je vous aime autant que je vous estime, et que je suis à jamais, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et fidèle ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

21 382. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 12. October, auf den (nicht vorliegenden) Erlass vom 11. mit Abschriften der Erlasse an Solms und Edelsheim:[1] „J'ai été charmé en attendant d'apprendre par le dernier rapport du comte de Solms que la cour de Russie sent elle-même la nécessité de temporiser et de renvoyer encore de quelque temps les déclarations à faire sur cette matière.[2] Je désirerais même qu'on pût insensiblement lui en faire perdre tout-à-fait l'idée, puisqu'il est aisé de prévoir que le roi de Suède ne voudra jamais se porter à la proposition d'un changement quelconque dans sa nouvelle forme de gouvernement, et comme un refus de sa part pourrait de nouveau aigrir les choses, j'aimerais mieux que la cour de Russie ne se mît pas dans le cas de se l'attirer, et qu'elle se contentât de la sûreté que l'intérêt commun de tous les voisins de la Suède et l'alliance de Votre Majesté lui donneront toujours contre toutes les entreprises de cette puissance."

Nach der Ausfertigung.

Potsdam, 13 octobre 1772.

Quant à moi, vous n'auriez sûrement nulle peine de me faire acquiescer au plan que vous proposez, dans votre rapport d'hier, pour prévenir les suites des déclarations à faire sur la nouvelle forme de gouvernement en Suède; mais j'appréhende fort que la Russie ne soit pas aussi docile, et que ce ne sera pas chose aussi aisée de l'adoucir. C'est déjà beaucoup de l'avoir engagée à temporiser. Attendons à présent le reste du bénéfice du temps et des insinuations de la cour de Vienne.[3]

Federic.

[1] Vergl. Nr. 21 375 und 21 376. — [2] Vergl. S. 554. Anm. 3. — [3] Vergl. Nr. 21 376.

21 383. AN DEN FÜRSTEN SULKOWSKI UND DIE DEPUTIRTEN DER PALATINATE POSEN, KALISC UND GNESEN.

Extract für die Cabinetsvorträge: Fürst Sulkowski und „die zu Fraustadt versammelte Deputirten der Palatinate Posen, Kalisch und Gnesen" bitten, von den 10000 Wispeln Getreide, zu deren Lieferung gegen Bezahlung sie sich dem General Lossow gegenüber verpflichtet haben, „nach der Occupation verschiedener Districte, so zu dieser Getreideablieferung mit verbunden waren und welche nunmehro durch die von dem Geheimen Rath von Brenckenhoff getroffene Veranstaltung davon eximiret worden und den fünften Theil der besagten Palatinate ausmachen" ihnen 2000 Wispel zu erlassen, „wogegen sie die im Contract stipulirte Truppen verpflegung allein übernehmen wollen".

Potsdam, 13. October 1772.

Eine sèche Antwort. Mein Truppen müssen leben, und Ic werde zu denen Lieferungen, di sie contrahirt haben, aus Meiner Lande nichts beitragen lassen; da Object ist ohnedem so considérabl nicht, um so viel Schwierigkeit z machen.

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort a dem „Extract".

21 384. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCK A DRESDE.

Potsdam, 14 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 9 de ce mois. Les particularités qu'ell renferme,[1] font voir que les moindres bagatelles et les plus petits détai occasionnent autant de tracasseries là où vous êtes, que souvent le affaires d'importance ne fournissent matière d'intrigues aux cours de grandes puissances de l'Europe. Vous me ferez donc plaisir de con tinuer à me rapporter tout ce que vous apprendrez ultérieurement dign de quelque attention.

Federic.

Nach dem Concept.

21 385. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL

Zegelin berichtet, „im Lager bei Giurgewo"[2] 16. September, nach Rücksprach mit Obreskow habe er mit Thugut das ihnen aufgetragene Ultimatum[3] an Osma Effendi abgegeben, und dieser habe ihnen „nach einem langen Raisonnement" erklär „dass weder der Sultan noch die Pforte darin willigen könnte, dass der Articul wege der Tartarn, so wie die Russen solchen entworfen, in den Friedenstractat inserir werde, und wenn auch der Krieg noch zehn Jahre dauern sollte, indem solch absolut wider ihre Religion wäre, wofür nunmehro das Ottomanische Reich streite müsste". Auf Zegelins Vorstellung, „dass die Pforte dermalen keine bessere Part erwählen könne, als ihren Frieden mit Russland je eher je lieber zu schliessen", e

[1] Über die missvergnügte Stimmung in den leitenden Stellen. — [2] Vorlage „Jurgowa". — [3] Vergl. S. 421. 422. 459. 460.

widerte Osman Effendi, „dass die Pforte in einem Schreiben Ew. Königl. Majestät ersuchen würde, dem russischen Hof vorzustellen, wie die mahomedanische Religion sich diesem Verlangen absolut entgegensetze, und er hoffe, Ew. Königl. Majestät würden durch Höchstderoselben bona officia es dahin bringen, dass die russische Kaiserin davon abgehe". Ebenso habe Osman Effendi nach einigen Tagen wiederholt, „dass, wenn auch der wiener Hof der Pforte den Krieg erklärte, so erlaube ihre Religion dennoch nicht, in den Articul der Tartarn zu willigen".

Potsdam, 14. October 1772.

Euer Bericht vom 16. Septembris erweckt bei Mir den Argwohn, dass der abgebrochene Friedenscongress einzig und allein denen französischen Intrigues zuzuschreiben ist. Eigentlich hat wohl die mahomedanische Religion mit der Unabhängigkeit der Tartarn nichts zu thun, und es ist aus allen Umständen klar, dass der Mufti von Frankreich bestochen ist, um den Frieden zu hintertreiben, und dieser seine Religion zum Deckmantel nimmet, um die Absichten dieser Krone zu befördern. Thut inzwischen Euer möglichstes, um Russland bei dieser Gelegenheit erspriessliche Dienste zu leisten. Sollte dann dieser Minister durch reichere Bestechungen von Russland nicht gewonnen werden können? Ich überlasse diesen Gedanken Eurer näheren Ueberlegung. Findet Ihr dazu einige gegründete Hoffnung, so gebet Russland davon Nachricht und sehet zu, ob Ihr auf diesem Wege die Friedensnegociation nicht wiederherstellen und zu einem glücklichen Ende bringen könnet.

Nach dem Concept. Friderich.

---

21 386. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 octobre 1772.

Le roi de Suède, ainsi que, selon votre dépêche du 29 de septembre dernier, on suppose à la cour où vous êtes, n'a pas tardé de répondre à ma première lettre du 6 du même mois.[1] Sa réponse m'est parvenue de sa propre main en date du 22, et j'y ai répliqué de la même manière par une lettre du 5 du courant.[2] Je vous adresse de l'une et de l'autre une copie à la suite de la présente, et vous verrez par la dernière que je ne cesse de le presser à ménager ses voisins, à vivre en paix et à ne point prêter l'oreille aux suggestions des malintentionnés, qui ne cherchent qu'à le brouiller avec eux. En effet, rien de personnel entre dans l'intérêt que je prends à la révolution dans ce royaume.[3] Dans

[1] Nr. 21 258. In der Vorlage verschrieben: „5". — [2] Vergl. Nr. 21 356. — [3] Solms berichtete, dass man die Antwort des Königs an Gustav III. (vergl. Nr. 21 258) als geeignet betrachte, Verhandlungen mit Schweden zu eröffnen. „Elle explique d'une manière amiable et ferme et d'un style qui réunit la fermeté d'un grand roi et la tendresse d'un proche parent, les sentiments auxquels ce Prince doit s'attendre de la part des puissances ses voisines."

les premières années, il ne saurait en résulter le moindre préjudice pour moi ni pour le reste de ses voisins. Toute la Suede fourmille c factions, et la moitié se déclarerait contre le Roi, du moment q voudrait passer à quelque entreprise sérieuse. Je n'ai pris tout c évènement si fortement à cœur qu'en considération de mon alliance av la cour de Russie, dont la conservation de la forme du gouverneme en Suède fait un des principaux objets, et où j'ai promis mon assistan contre tous ceux qui voudraient la renverser. Pour plus de preuve c ce que je viens d'avancer, vous pouvez même être très persuadé qu cas que la Russie la veut oublier, je ne penserai sûrement pas à lui rafraîchir la mémoire; je lui laisserai plutôt tout le temps qu'elle dé pour prendre son parti.

Ses affaires avec la Porte n'ont d'ailleurs pas l'air d'être arrang sitôt. Mes dernières lettres du major de Zegelin de Giurgewo du 16 septembre,[1] dont vous trouverez également ci-joint une copie, ne renf ment, au contraire, rien qui puisse faire espérer de voir sa paix si rétablie qu'il aurait été à désirer. Cette négociation lui donnera plu encore bien de la tablature, de sorte qu'elle ne pourra pas, dans c intervalle, penser aux affaires de Suède, et que, lorsque enfin elle au fait sa paix avec la Porte, il sera peut-être trop tard de vouloir rétab les autres.

En attendant, ces mêmes lettres de mon major de Zegelin fo voir que l'indépendance des Tartares ne sera jamais à obtenir, et l plénipotentiaires turcs ont surtout appuyé sur leur religion, qui ne le permettait pas d'y consentir. Cette circonstance me fait soupçonn beaucoup que c'est principalement le mufti qui est le moteur de cet anicroche, et que c'est la France qui, par ses largesses, a su engag ce ministre ottoman dans ses intérêts. Dans cette supposition, j'ai charg le sieur de Zegelin de voir s'il n'y aurait pas moyen de ramener c chef de la religion mahométane par des contre-largesses.[2] J'abandonn cependant cette idée à l'examen ultérieur du comte de Panin, et je l laisse pleine liberté de faire instruire le major de Zegelin sur cet artic de la manière qu'il jugera la plus convenable aux intérêts de sa cou

Au reste, la tournure que l'affaire du comte d'Orlow prend,[3] m déplaît infiniment. Elle peut avoir, ainsi que vous l'observez vous-mêm des suites très sérieuses et causer le plus grand désordre. Trop d douceur rendra cet ancien favori toujours plus arrogant, et, en pareil ca il ne faut pas faire les choses à demi. J'appréhende même que, pouss

[1] Vergl. Nr. 21385. — [2] Vergl. S. 563. — [3] Solms berichtete: „On cap tule avec lui, non comme avec un particulier, mais comme avec son égal. On veu qu'il demande la démission de ses emplois et vive éloigné de la cour ave 150000 roubles de pension. Pour lui, il fait l'arrogant et ne veut rien proposer accepter et persiste de vouloir parler l'Impératrice.“ Solms befürchtete, „que l'envi ne lui vienne de vouloir se venger par le moyen de ses anciens amis dans le peuple“ Vergl. S. 544.

ıar son esprit de vengeance et accoutumé à ourdir des révolutions, 'envie ne lui vienne de tenter une seconde et de jeter l'empire de Russie dans de nouveaux troubles.

En attendant, je ne saurais vous cacher un avis qui vient de m'entrer ı son sujet, et qui porte que[1] le nouveau ministre de France, le sieur Durand, est chargé de l'attirer dans son parti pour porter l'Impératrice ı demander la médiation de la France pour la paix avec la Porte, et ıour tâcher de culbuter le comte de Panin; avis que vous pouvez communiquer à ce dernier, en y ajoutant que je le lui faisais passer tel ıue je l'avais reçu, sans cependant en pouvoir garantir la vérité; mais ıue j'avais cru devoir l'en prévenir, afin qu'il pût prendre ses précautions ontre un homme consommé dans l'intrigue et dont la présence à sa our pourrait être ou devenir fort dangereuse.

Enfin voici encore la copie d'une lettre du roi de Suède et de la éponse que j'y ai faite. J'y joins encore celle de mes dernières lettres u major de Zegelin de Giurgewo, en date du 16 de septembre.

Veuille le Ciel que vos affaires de Pétersbourg ne dérangent pas :s grandes affaires de l'Europe!

Federic.

Nach dem Concept. Der eigenhändige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausrtigung.

1387. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1772.

Plus j'y réfléchis, et plus j'ai lieu de me persuader que le projet e l'Empereur de se lier plus étroitement avec la Russie contre la Porte,[2] ıgnera des suffrages à la cour où vous êtes, et qu'à la fin on pensera ·ut de bon à l'exécuter, sinon en tout, du moins en partie. Votre ərnière dépêche du 7 de ce mois augmente mes soupçons à cet égard, quoique les achats considérables de grains et de fourrages en Hongrie ıissent bien se faire aussi par précaution, il n'est cependant pas imɔssible non plus, ainsi que vous l'observez très bien, qu'ils aient égaleent rapport aux vues que l'on suppose à Sa Majesté Impériale pour ılliance susmentionnée. En effet, si l'hiver prochain n'est pas plus vorable au renoûment de la négociation de paix entre la Russie et la ɔrte que mes dernières lettres du major de Zegelin donnent lieu de :spérer,[3] il se peut très bien que les deux cours impériales contractent :s liaisons plus étroites ensemble, et que celle de Vienne se joigne à ·lle de Pétersbourg pour agir, conjointement avec elle, contre la Porte.

[1] Bericht von Borcke, Dresden 9. October. — [2] Vergl. S. 541. 542. — Vergl. Nr. 21385.

Vous ferez donc très bien de ne pas perdre cet objet de vue; vo
redoublerez plutôt votre attention pour pénétrer à fond les dispositio
de cette cour, afin de m'en rendre à temps un compte fidèle et détail

Au reste, on prétend en Silésie que le prix des grains commen
à hausser de nouveau en Bohême; mais comme, vu la bonne réco
qu'on a faite dans ce royaume, j'ai de la peine à m'en persuader, vo
n'oublierez pas de vous en informer plus particulièrement pour me d
ce qui en est proprement.[1]

Ein Erlass an Zegelin (Nr. 21 385) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

21 388. AU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A BERLIN.

Potsdam, 14 octobre 1772.

Le Roi étant convaincu par le rapport, ci-joint de retour, de
département des affaires étrangères que les prétentions du colonel
Puttkammer à la terre de Laticzew en Podolie sont, sinon entièreme
imaginaires, du moins sujettes à des contradictions dont la décis
appartient aux tribunaux de Pologne, Sa Majesté n'a pas différé de
férer à la demande du sieur Kaufmann, secrétaire d'ambassade de
cour de Varsovie,[2] et elle vient de révoquer en plein les ordres donn
aux généraux de Stutterheim et de Belling pour la saisie des bâtime
et effets du prince Czartoryski qui pourraient se trouver sur la Vistu
de sorte que le susdit département aura soin de faire valoir au req
rant cette administration d'une bonne et prompte justice.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

21 389. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVI

Potsdam, 14 octobre 1772.

Je remarque, par le contenu de votre dépêche du 7 de ce m
qui vient de m'entrer, que la haine des Polonais se déchaîne toujo
davantage contre nous que non[4] du côté des Russes et des Autrichien
Le mal que nous pouvons leur avoir occasionné, n'est cependant p

[1] Am 14. October sendet der König obigen Erlass, sowie die an Zegelin u
Solms (vergl. Nr. 21 385 und 21 386) abschriftlich an Finckenstein. — [2] Finckenst
und Hertzberg berichteten, Berlin 13. October, dass nach den vom Legationssecre
Kaufmann ihnen überreichten Denkschriften die von Oberst Puttkammer (ve
Bd. XXX, 323. 324) erhobenen Ansprüche an Fürst Czartoryski unbegründet se
und vor die polnischen Gerichte gehörten; Kaufmann bitte im Namen seines Ho
um Widerrufung der angeordneten Repressalien gegen Czartoryski. — [3] Demgem
Schreiben Finckensteins und Hertzbergs an Kaufmann, Berlin 16. October. — [4] So.
[5] Benoît berichtete: „Nous sommes toujours le plastron de toutes leurs plaintes."

plus grand que celui que ces deux puissances leur ont fait. Il revient au même, et leurs troupes dans ce royaume y ont tout aussi peu payé les subsistances que les nôtres.

Mais passons aux autres objets de votre susdite dépêche. L'affaire de l'occupation du port de Danzig [1] s'assoupira vraisemblablement petit à petit. Les consuls d'Angleterre et de Hollande [2] qui résident dans cette ville, ont, à ce que j'apprends, porté les négociants à se prêter de bonne grâce au payement des droits qui me reviennent. Cette difficulté se trouvant donc ainsi levée, il est à croire que les criailleries qu'elle occasionnait, s'apaiseront, et que, de cette façon, il ne sera guère plus question de toute l'affaire.

Vous agissez en attendant prudemment de cultiver au possible l'harmonie des ministres des deux cours impériales. Cette conduite de votre part ne peut qu'avancer les intérêts communs et est d'ailleurs très conforme à mes intentions.

Pour ce qui regarde les lettres que je vous ai fait tenir en dernier lieu pour le roi de Pologne et le général de Cocceji, [3] l'homme dont je vous ai annoncé l'arrivée, [4] pourra vous fournir des éclaircissements s'il convient d'en faire usage, et c'est après qu'il sera venu chez vous, et que vous lui aurez parlé sur les affaires du sel qui en font l'objet, que vous pourrez juger s'il est à propos de les remettre ou non à leurs adresses respectives. Ne tardez pas, après que vous aurez sondé le terrain sur l'offre à faire au roi de Pologne d'une pension par mois, ainsi que vous y êtes autorisé par mes ordres précédents, [5] à m'apprendre l'intention de ce Prince à cet égard. Je suis curieux de connaître la manière dont il pourra s'être expliqué là-dessus, et j'attends, pour cet effet, avec impatience votre rapport à ce sujet.

Au reste, j'appréhende fort que les nouvelles dont vous faites mention dans votre post-scriptum, qui vous sont venues par des lettres de Kamieniec, [6] ne soient apocryphes, et qu'elles n'aient été occasionnées simplement par de faux bruits qui n'ont aucun fondement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Benoît berichtete, König Stanislaus wünsche, den Beistand der Garantiemächte des Friedens von Oliva anzurufen. „On se promet beaucoup de la France et de l'Angleterre, principalement contre Votre Majesté, par rapport à la gêne du commerce de Danzig." — [2] Corry und Zoermanns. — [3] Es handelt sich um zwei (nicht vorliegende) Schreiben, die der König von Preussen durch de Lattre an König Stanislaus (vergl. S. 510) und den General von Cocceji (vergl. S. 503) gerichtet und die er mit dem Postscript vom 26. September an Benoît gesandt hatte. Benoît fragte an, ob er nach der Antwort von König Stanislaus auf die ihm wegen des Salzhandels gemachten Eröffnungen (vergl. S. 547) die beiden Schreiben noch befördern solle. — [4] Vergl. S. 510. Anm. 1. — [5] Vergl. Nr. 21 377. — [6] Benoît berichtete: „Selon ces lettres il doit être arrivé deux députés de la Porte au maréchal de Rumänzow avec les instances les plus fortes de recommencer les négociations de la paix. Ces députés doivent en même temps avoir donné des assurances que les ministres turcs ne marchanderaient plus, mais qu'ils feraient la paix à telles conditions qu'on le voudrait."

21 390. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 15 octobre 1772.

Je ne sais si vous rencontrez bien juste, dans votre dépêche du 4 de ce mois, sur les dispositions du duc d'Aiguillon. Ce que j'en ai appris par d'autres, me paraît plutôt indiquer que ce ministre est bien plus piqué contre la cour de Vienne que contre moi et la Russie. Quoi qu'il en soit, les mouvements qu'il pourrait se donner contre nos arrangements en Pologne, tout comme contre la Russie,[1] resteront sûrement sans effet. Je gagerais plutôt qu'il sera tout aussi peu question d'équiper une flotte que de l'envoyer avec celle de l'Espagne dans la Méditerranée. L'Angleterre n'envisagerait jamais une telle apparition avec indifférence, il pourrait même en résulter une guerre générale, et celle-ci est trop redoutée par la cour où vous êtes, pour y donner occasion par des ostentations inutiles et précipitées.

L'intrigue, au contraire, pourrait bien être la seule arme dont le ministère de Versailles fît usage pour embarrasser de nouveau les affaires. Je sais qu'outre la rupture du congrès de Fokschani l'ambassadeur de France à Constantinople ne reste pas les bras croisés,[2] et si vous pouvez pénétrer de quoi il s'agit proprement, vous ne négligerez pas d'y donner toute votre attention pour m'en informer à temps. Le sieur Durand qu'on dit être un homme consommé dans l'intrigue, doit avoir pareille charge à la cour de Pétersbourg. Il y a même des avis qui portent que sa mission a un double objet, et qu'il ne s'agit pas de moins que de faire agréer à cette cour la médiation de la France pour sa paix avec la Porte et de culbuter, pour cet effet, le comte de Panin par le comte Grégoire Orlow.[3] Je m'étonne qu'un plan de cette importance ne soit pas encore venu à votre connaissance. Mais le meilleur est que la chance a tourné, que cet ancien favori a perdu tout son crédit et toute son influence auprès de sa souveraine; qu'il est éloigné de la cour,[4] et que de sa terre où il se tient à l'heure qu'il est, ses intrigues ne paraissent pas tant à redouter comme par le passé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 391. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 15 octobre 1772.

Les avis qui, selon votre dépêche du 9 de ce mois, vous sont parvenus de Londres sur l'humeur du ministère britannique par rapport

[1] Goltz vermuthete, „qu'après être parvenu à rompre le congrès de Fokschani, il reprendra son projet de faire conjointement avec l'Espagne la déclaration à Pétersbourg" (mit der Forderung, das Mittelmeer zu räumen, vergl. S. 487). — [2] Vergl. Nr. 21 385. — [3] Vergl. S. 565. — [4] Vergl. S. 544. 564.

à la tournure des affaires de Pologne, sont effectivement fondés. Le lord Suffolk n'a pu s'empêcher de le donner à connaître aux ministres des trois cours qui lui ont remis la déclaration à cet égard.[1] Mais toute cette humeur ne saurait aboutir à rien et doit simplement se borner à beaucoup de mauvaise volonté. En attendant, si tout ce qui vient d'avoir lieu à l'égard de ces arrangements, s'est fait sans la participation dudit ministère, ce n'est que par une suite de son système, qui ne lui permet pas de se mêler des affaires du Continent. Mais par-là même elles devraient aussi lui être entièrement indifférentes, s'étant volontairement exclu d'y prendre la moindre part.

Federic.

Nach dem Concept.

21392. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 16 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, avec le »Précis de la nouvelle forme du gouvernement de Suède«.[2] On ne saurait s'y méprendre que l'ancienne constitution est totalement changée, et que le Roi, qui n'est responsable de son administration qu'à lui-même et à Dieu, se trouve par là entièrement despotique. Ce changement, qui importe peu à moi et mes États, m'est assez indifférent, mais il n'en est pas de même à l'égard de plusieurs autres puissances. L'Angleterre, le Danemark et surtout la Russie le regardent de tout un autre œil, et si on révolte cette dernière par les mesures guerrières qu'on ne discontinue de prendre en Suède,[3] il est à craindre que la cour où vous êtes, ne s'attire de tous les côtés de puissants ennemis sur les bras. Il serait donc bien à souhaiter qu'on n'animât pas davantage cette puissance par de telles démarches. Parlez-en au comte de Schwerin, qui me paraît le moins enthousiasmé de l'évènement arrivé dans sa patrie, et voyez ce qu'il vous répondra là-dessus, pour m'en rendre compte.

Au reste, je veux bien condescendre que vous profitiez à présent du congé que je vous ai accordé;[4] mais ce n'est qu'à condition que vous retournerez le plus tôt possible à votre poste qui, dans les circonstances présentes, ne saurait rester longtemps sans ministre, et où, par conséquent, votre présence est très nécessaire.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 558. — [2] Eine Gegenüberstellung der Bestimmungen der alten Verfassung von 1720 und der neuen vom 21. August 1772. — [3] Vergl. S. 544. 557. — [4] Vergl. S. 271.

21 393. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 16 octobre 1772

Mon cher Frère. J'ai tâché de vous donner des marques de m reconnaissance, le plus tôt que je l'ai pu,[1] et dans un temps où il fa débrouiller le chaos des affaires de la Prusse, où tout est encore da la plus grande confusion; mais, dès que je verrai un peu plus clair da ses revenus, je ne m'en tiendrai pas là, et je n'oublierai jamais reconnaissance que l'État, la maison et moi nous vous devons.

Je suis bien aise de voir, mon cher frère, que nous penson même sur le sujet des affaires de Suède. J'ai à peu près pris le bia que vous proposez, en faisant envisager à la Russie qu'il fallait premier ment terminer la guerre avec les Turcs, avant de penser à autre chose mais la première fougue des Russes va si loin que je crains qu'ils cédero dans plusieurs de leurs demandes pour conclure la paix d'autant pl vite, et le roi d'Angleterre et les Danois soufflent, de leur côté, au fe Ces deux puissances m'ont proposé de conclure une alliance avec e contre la Suède, ce que j'ai décliné le plus poliment du monde;[3] ma ce qu'il y a à craindre, c'est, quand la négociation de l'Impératrice av Orlow sera terminée — ce qui absorbe toute son attention à présent — qu'ensuite les affaires de Suède ne se réveillent d'autant plus viveme dans son esprit, et que le comte Panin, qui n'en est pas moins entich ne pousse les affaires jusqu'à une rupture. Je me trouve malheureuseme chargé de la garantie de la constitution du comte Horn, ce qui m'embarrasse pas légèrement.

En attendant, Orlow traite avec l'Impératrice de souverain à souverai elle lui a offert 150 000 roubles de pension qu'il a refusés;[4] et c'e le cas pour elle de ne pas prendre des partis mitoyens, et il est craindre pour elle, si elle ne met cet homme hors d'état de lui nuire, qu l'aide de ses frères et d'un puissant parti qu'il s'est fait, il ne ten quelque révolution.

Ô vanité des grandeurs! Quand on repasse devant ses yeux l intrigues des cours et la situation de la plupart des souverains qui fo trembler les peuples, on ne voit que misères, petitesses, et l'on est co vaincu que ni le trône ni le faste ni les titres pompeux ne serve point d'abri contre les malheurs et les revers auxquels l'humanité e exposée. Passez-moi, mon cher frère, ce petit hoquet de morale;

[1] Prinz Heinrich dankte, Rheinsberg 14. October, dem König für die ih durch Domhardt angezeigte Anweisung von monatlich tausend Thalern auf die E nahmen aus Westpreussen. (Das Schreiben des Prinzen ist abgedruckt in den Œuvre Bd. 26, S. 360.) — [2] Vergl. Nr. 21 375. Prinz Heinrich riet dem Könige, die Kaiser Katharina II. vor überstürztem Friedensschlusse mit der Pforte und vor einem Krie mit Schweden zu warnen. „Il est à espérer qu'elle sera bien aise alors de mett cette affaire en négociation, et pourou qu'on gagne du temps, on peut alors to espérer." Vergl. S. 552. 553. — [3] Vergl. Nr. 21 350 und 21 370. — [4] Vergl. S. 56

sujet me le fournit, et plus que je vois ce qui se passe dans le monde, plus je suis convaincu de cette vérité.

Je prends la liberté de vous envoyer encore quelques fruits, dans l'incertitude si ceux de vos jardins ont réussi, en vous priant de me croire avec toute l'estime possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21 394. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein übersendet, Berlin 15. October, die ihm von Oeynhausen mitgetheilte Abschrift der Antwort des Landgrafen vom 12.[1] auf den mit Staffette an ihn eingeschickten Bericht. „Votre Majesté y verra que ce Prince est transporté de joie, et qu'il n'y a que l'article de la religion catholique qui paraît lui tenir à cœur, et qu'il souhaiterait d'obtenir pour les princes qui naîtront de ce mariage.“ Oeynhausen bitte um die Antwort des Königs.

[Potsdam, octobre 1772.]

Vous n'avez qu'à répondre que, regardant toutes les religions comme bonnes, ce ne serait certainement pas ce qui arrêterait la conclusion de cette affaire, mais que le Landgrave devait considérer que, tout son pays étant protestant, cela aliénerait les esprits de tous ses sujets, s'ils voyaient élever chez eux des princes catholiques; ce qui pourrait être indifférent d'ailleurs, si on [ne] savait de reste par expérience quel esprit de persécution s'empare de ceux de cette religion. Que le Landgrave donnait, à la vérité, un exemple du contraire, mais que peu de princes se conduisaient avec une raison aussi supérieure. Qu'il devrait considérer, de plus, qu'il rendrait ennemis irréconciliables ses enfants du premier lit avec ceux du second, sans que la religion catholique ne pût leur porter aucun avantage, et qu'enfin ma nièce répugnait si fort à cette condition que je craignais qu'on ne pourrait pas la vaincre sur ce sujet.

Federic.

Nach der eigenhändigen Antwort auf der Rückseite des Berichtes von Finckenstein.

21 395. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 octobre 1772.

Le comte de Maltzan me paraît las de son poste en Angleterre; une de ses dernières lettres porte même l'empreinte d'une répugnance

[1] Der Landgraf bezog sich nochmals auf die „Perspective“, die seinen Söhnen die Erziehung in der katholischen Religion böte, „où ils pourront entrer dans des chapitres, être élus électeurs, évêques etc.“ (vergl. Nr. 21 366 und 21 374).

décidée d'y retourner. Il faudra donc songer à lui désigner un successeur. Le choix ne sera pas difficile à faire. Je n'ai, à l'heure qu'il est, absolument rien à négocier à la cour britannique, et je ne me sens point la moindre inclination à entrer dans quelque liaison avec elle. D'ailleurs la faiblesse de l'administration présente ne lui donne pas un rôle fort distingué sur le théâtre politique de l'Europe. Il ne nous faudra donc point un sujet rompu dans les affaires; un esprit attentif et délié, joint à quelque usage du monde, y suffira, et j'attends de votre choix un sujet capable et tel qu'il nous convient pour remplir cette ambassade.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21396. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Dönhoff berichtet, Stockholm 6. October, Graf Scheffer habe über die Theilung Polens dem englischen und dem holländischen Gesandten, Goodrick und Haaften, gesagt, „qu'il croyait qu'un pareil arrangement ne pourrait pas plaire à leurs cours, qu'elles réfléchiraient là-dessus, et que surtout le roi d'Angleterre ne regarderait pas avec indifférence un agrandissement de force qui pourrait se faire sentir à ses États en Allemagne. Les deux ministres, qui m'en ont fait confidence, se sont excusés de répondre aux propos du président de la chancellerie, n'ayant point d'instructions à cet égard. Le chevalier Goodrick a ajouté seulement que le danger dont le Sénateur faisait mention, ne lui paraissait pas si éminent.

Je crois devoir rendre compte à Votre Majesté d'un autre discours, qui s'est adressé à moi du sénateur Horn, à qui, selon toutes les apparences, on a dicté sa leçon. Il m'a fait entendre que le roi de Suède ne désirait rien plus ardemment que de vivre en paix avec ses voisins et particulièrement avec la Russie; qu'il irait encore à Pétersbourg, et qu'on craignait seulement que le comte Ostermann n'eût été trop prompt à prendre feu au sujet de la dernière révolution; que le Roi n'avait point de goût pour le militaire, qu'il aimait les négociations et ne se laisserait jamais disposer par la France d'agir offensivement. Que, si l'on avait commandé des canons dans les fonderies, il devait m'avouer que dans le parc et dans les forteresses il n'y en avait en tout que 106 pièces de 3 livres, les états précédents ayant fait refondre le reste pour en faire des cloches. Le comte de Horn m'a dit d'ailleurs qu'il avait assisté à une conversation entre le Roi et la Reine douairière, où cette Princesse avait assuré de penser tout autrement au sujet de l'impératrice de Russie depuis son retour de Berlin. Quoi qu'il en soit de tous ces avis dudit Sénateur, je suis persuadé que le Roi ne songe pas à la guerre dans le moment présent."

Potsdam, 18 octobre 1772.

Les discours du sénateur de Horn dont vous me rendez compte par votre dépêche du 6 de ce mois, ne dérouteront personne sur leur validité. Leur peu de vraisemblance est trop palpable pour pouvoir s'y méprendre. Ce n'est donc que pour tâcher d'embrouiller, s'il est possible, les affaires, et pour voir si l'on rencontrera peut-être quelqu'un qui voudra conspirer aux vues que l'on se propose, que le comte de Scheffer a fait aux ministres d'Angleterre et de Hollande les insinuations dont

vous faites mention. L'article seul touchant les canons prouve suffisamment la fausseté qui règne dans tous ces propos. Est-ce de canons de fer que l'on fait des cloches? Il me semble que c'est avec bien peu de réflexion que l'on s'est avancé sur ce sujet.

Le voyage du Roi à Pétersbourg qu'on vous a assuré devoir avoir lieu encore, me paraît tout aussi apocryphe. Je le tiens pour une leurre, qui n'a pour but que de temporiser, et qui certainement ne sera jamais mis en exécution.

Federic.

Nach dem Concept.

21397. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Königin Ulrike antwortet, Drottningholm 7. October, auf drei gleichzeitig erhaltene Schreiben des Königs:[1] „Je commencerai par vous assurer que je n'ai point montré vos lettres au Roi mon fils, et que, par conséquent, tout ce que je vais vous écrire en réponse, n'est dicté que du cœur d'une tendre mère, qui désirerait voir jouir son fils tranquillement de l'administration d'un royaume si justement acquis; qui joint à ces sentiments la tendresse la plus parfaite pour un frère dont l'estime et l'amitié lui sera toujours chère, et qui désire ardemment être le lien qui réunit à jamais deux cœurs si parfaitement semblables et si dignes d'être unis. Je vois de grande espérance, et je suis persuadée que, si j'ai assez de capacité pour bien m'expliquer, nous n'aurons pas besoin de tiers pour convenir à l'amiable. C'est sur ce même traité que je fonde toutes mes espérances.

Ce traité[2] pose quatre cas qui doivent engager les puissances contractantes à prendre les armes. Ces quatre cas n'existent point. Premièrement, le Roi n'est point despote ou souverain dans le style de la forme de gouvernement. Secondement, ce n'est pas une faction qui lui a prêté les mains, c'est la nation réunie; personne ne s'est opposé, tous ont consenti; pas une province, pas un bourg, pas une ville ni un village [ne s'est opposé]; c'est une unanimité parfaite. Troisièmement, le Roi ne peut faire la guerre sans le consentement des états. Il ne reste que le quatrième point, qui est la convocation et la distribution des emplois. Avouez, mon très cher frère, que ce serait un exemple sans exemple que de déclarer la guerre au Roi, parcequ'il distribue les charges dans son royaume. Je pourrais encore ajouter tout ce qu'un ministre consommé alléguerait dans cette circonstance: que ce traité est injuste par sa teneur; que toutes les puissances sont indépendantes dans leurs États d'y faire et d'abroger des lois; que la Russie n'est point garante de la forme du gouvernement de 1720; que le dernier traité anéantisse les précédents; que les états de Suède, dans le dernier traité fait avec la Russie, ont déclaré formellement ne plus reconnaître cette garantie[3] — non, tout ceci n'est fait que pour des ministres; j'écris à un frère, j'en appelle à lui, à son grand cœur.

Quand l'Europe entière était liguée contre lui pour que l'Autriche recouvrât la Silésie, la cession de cette province aurait terminé la guerre. Jamais vous n'y avez consenti, votre courage et d'heureux hasards vous ont fait surmonter tous les obstacles,

[1] Vergl. Nr. 21245. 21259 und 21280. — [2] Der preussisch-russische Vertrag, dessen auf Schweden bezüglichen Geheimartikel der König von Preussen der Königin Ulrike mitgetheilt hatte (vergl. S. 474). — [3] Gemeint ist wahrscheinlich der Friedensschluss von Abo von 1743; auf Wunsch der Schweden war Artikel VII des Friedens von Nystad von 1721, in welchem Russland die schwedische Verfassung ausdrücklich garantirt hatte, in ihn nicht aufgenommen worden.

vous avez conservé votre conquête. La situation de mon fils aujourd'hui fait pou lui la Silésie, il suivra votre exemple, mon très cher frère, et la défendra jusqu'a dernier pouce de terre. A quoi aboutirait donc toute cette entreprise? A se remettr lâchement sous le joug d'une faction ou d'un Sénat. C'est comme si vous lui diriez Allez mettre votre tête sur un échafaud, et sacrifiez, en même temps, tous ce généreux Suédois qui ont risqué leur vie, leur honneur pour votre service. Cett seule raison vous convaincra que sur cet article il n'y a rien à changer. Le Ro m'a communiqué la réponse de l'impératrice de Russie, qui est très obligeante, et qu ne donne aucune raison de craindre une rupture; au contraire, elle y dit qu'elle es charmée de ce que le Roi a l'intention de conserver la bonne harmonie avec se voisins. Je suis persuadée, mon très cher frère, que vos bons offices consolideron ces intentions, et j'ai cru que, pour ne pas engager dans des négociations sur de points qui ne pourraient jamais s'accorder, il valait mieux de frère à sœur se dir d'avance sincèrement la vérité.

Je joins ici une assez mauvaise traduction des harangues des orateurs des tro ordres tenues à la clôture de la Diète.[1] Ces pièces prouveront que les états eux mêmes font l'aveu que le royaume était perdu, et que le Roi en est le sauveur."

[Potsdam] 18 octobre 1772.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre qu vous avez la bonté de m'écrire, et votre souvenir, ma chère sœur, e ce qui peut m'être de plus sensible. Si mes vœux étaient exaucés, vou vivriez heureuse et tranquille; mais permettez-moi[2] de vous dire qu tout ce que vous m'écrivez sur le sujet de cette révolution, ne m rassure nullement. Ces harangues du Sénat sont faites par des gens, m chère sœur, qui soufflent le froid et le chaud, et qui, dans la premier Diète, feraient des compliments aussi outrés à ceux qui auraient détrôn le Roi votre fils. Je vous le dis, par connaissance de cause, que l Roi ne doit se fier nullement à cette nation qui intrigue et cabal sourdement contre lui.

Quant à la garantie de la forme du gouvernement, elle est authen tique, et ce qui vous attirera l'orage sur la Suède, sera le cri d'un par qui réclamera cette garantie.

Je ne vous souhaite point une guerre comme j'en ai soutenu une les cas sont trop différents. Si à peine je m'en suis tiré, c'est qu j'avais de l'argent, 200 000 hommes, la Saxe à ma disposition, l'Angl terre pour alliée qui m'épaulait avec une armée de 60 000 hommes mais la Suède ne saurait fournir 50 000 hommes, elle n'a ni argen ni crédit ni allié qui puisse la seconder, et elle a pour ennemis la Russi l'Angleterre et le Danemark. Ces deux dernières puissances m'ont offe leur alliance pour les affaires présentes de Suède que j'ai déclinée;[3] mais o sait que l'argent de la France a opéré toute cette révolution, et on n'e ignore pas la moindre petite circonstance, et les clameurs des méconten attestent trop ouvertement que ce n'est pas la nation qui a changé so gouvernement, mais qu'elle a été surprise, et que l'activité et la résolutio

[1] Die Schliessung des Reichstags war am 9. September erfolgt. — [2] In d Vorlage: „vous". — [3] Vergl. Nr. 21 350 und 21 370.

du Roi ont achevé le reste. Si la guerre se faisait, le Roi ne risquerait pas seulement de succomber sous le nombre, mais encore d'être trahi par des personnes qu'il ne soupçonne pas.

Voilà ce qui me fait craindre et me fait envisager votre situation comme très hasardée, et quelque peine que je me donne pour concilier les esprits, j'en vois de si animés que j'en désespère presque. Je vous dois, ma chère sœur, la vérité; je vous la dis dans un temps où tout ménagement deviendrait une perfidie de ma part; non pas que je ne serais charmé de contribuer à votre bonheur, mais jusqu'ici je ne vois aucune apparence d'y réussir. Veuille le Ciel que les conjonctures changent et nous présentent des aspects plus favorables; personne ne s'en réjouira plus que celui qui vous sera éternellement attaché et dévoué, étant, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.[1]

Nach der Ausfertigung im Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund. Eigenhändig.

---

21 398. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 18 octobre 1772.

La réponse que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, le prince de Kaunitz a faite au ministre de Russie sur la négociation de la paix,[2] ne me paraît pas difficile à expliquer. Comme il y a moins d'apparence que jamais de renouer cette négociation, il attend sûrement, quoiqu'il ne s'en soit pas ouvert envers le prince Golizyn, que la Russie, piquée de cette rupture, vienne requérir sa cour de faire cause commune avec elle pour chasser les Turcs entièrement de l'Europe. Je me trompe fort, ou c'est-là le but du prince de Kaunitz dans cette réponse, et vous y continuerez votre attention pour en pénétrer le vrai sens et vérifier l'idée que je m'en suis formée.

En attendant je crois que ce ministre a dit vrai, lorsqu'il a protesté à celui de Russie que la singularité des dernières ratifications de sa cour n'était qu'une inadvertance de la part de la chancellerie autrichienne.[3]

[1] Am 18. October übersendet der König obiges Schreiben dem Grafen Finckenstein zur Beförderung, mit der Mittheilung: „Sa Majesté paraît encore fort enthousiasmée de la nouvelle forme de gouvernement que le Roi son fils a établie dans son royaume." — [2] Auf die Mahnung Golizyns, die verheissene Instruction an Lobkowitz zu senden, „afin que la cour de Pétersbourg sût à quoi s'en tenir relativement à la continuation des bons offices" (vergl. S. 514), hatte Kaunitz erklärt, „que, le sieur de Thugut ayant déjà fait la déclaration éventuelle (vergl. S. 562) à Osman Effendi depuis la rupture du congrès, le choix qu'on avait voulu proposer sur cet objet, ne pouvait plus avoir lieu, et que c'était ainsi plutôt à la Russie à s'expliquer à présent sur ce qu'elle désirerait qu'on fît dans ces circonstances". — [3] Kaunitz hatte nach Edelsheim erklärt, „que cette inadvertance (vergl. S. 533) avait été faite sans aucun dessein, et qu'on la rectifierait tout de suite".

Je l'ai d'abord regardée comme telle,[1] et comme toutes les trois cou
sont si bien d'accord sur la substance de leurs engagements réciproque
il n'est pas à présumer que ce soit à dessein prémédité que celle c
Vienne ait voulu donner une forme aussi extraordinaire à ses ratification
qui, dans le fond, serait tout opposée à la nature des instruments c
cette importance.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen für die Beschaffung ein
österreichischen Reglements und dessen sichere Beförderung.

Nach dem Concept. Federic.

21 399. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 octobre 1772.

Der Empfang des Berichts vom 2. October und einer Quittung über Subside
gelder wird bestätigt.

Autant que je puis juger des manœuvres de la cour de Vienn
elle ne cherche qu'à engager celle où vous êtes, à la requérir de s
mêler plus directement de sa négociation de paix avec la Porte et d
faire cause commune avec elle.[2] Ce qu'il y a au moins de certain
de bien avéré, c'est que, si la France et l'Angleterre n'eussent pas attis
le feu, cette paix serait déjà conclue et signée; mais les insinuation
peut-être bien aussi les corruptions de ces deux cours ont tout gâté e
ont inspiré au ministère ottoman cette fierté et cet éloignement qu'
manifeste actuellement, pour en renouer la négociation. Quoi qu'il e
soit, il faudra attendre le succès des insinuations ultérieures que mo
ministre, conjointement avec celui de Vienne, fera à son retour à l
Porte; et peut-être la perspective des plus grands malheurs qu'il a ordr
de lui mettre devant les yeux, produira-t-elle son effet. Je ne saurai
cependant en répondre; mais, en attendant, il serait bien à désirer, pa
différents motifs qui ne vous échapperont point, et que je vous ai déj
indiqués en partie dans mes ordres précédents, que l'affaire du comt
Orlow fût promptement finie et entièrement décidée.[3] Les affaires im
portantes et compliquées que le comte Panin a maintenant sur les bras
ne sont sûrement pas compatibles avec de pareilles distractions, et
d'ailleurs, une prompte résolution dans une affaire de cette nature fermerai
bientôt la bouche à tous les critiques sans vocation qui ne font qu'en
gloser.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 533. 540. — [2] Vergl. Nr. 21 398. — [3] Solms berichtete: „Le comte
Orlow persiste dans son refus de vouloir accorder sur les degrés de sa disgrâce, e
l'impératrice de Russie ne peut pas encore se résoudre à lui ordonner ce qu'il doi
faire.“ Vergl. S. 544 und 564.

21 400. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois. Il ne convient pas que les déductions des trois cours respectives sur l'affaire du partage de Pologne soient rendues publiques avant la tenue de la diète de pacification. C'est à la décision de celle-ci que cette affaire doit être réservée; les délibérations du Sénat ne sauraient la terminer. Je ne saurais donc, par cette raison, condescendre que la mienne soit publiée, comme vous le désirez, vers le temps de la convocation du grand Conseil du Sénat,[1] mais je m'en tiendrai sur cet article à ce qui a été arrêté là-dessus entre les trois puissances intéressées dans cette affaire.

Federic.

Nach dem Concept.

21 401. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 19 octobre 1772.

Malgré le chagrin que, selon votre dépêche du 9 de ce mois, le lord Rochford a manifesté à plusieurs ministres étrangers à la cour où vous êtes, sur la rupture du congrès de Fokschani, je sais cependant de science certaine que sa cour a fait tous ses efforts pour le faire échouer. Le motif qui l'y a déterminée, est aussi très aisé à pénétrer; c'est sa jalousie de n'y avoir pas pu s'intéresser immédiatement et d'avoir été plutôt obligée d'être simple spectatrice d'une négociation de cette importance. Il s'agit maintenant de voir s'il n'y a pas moyen de la renouer, et quel en pourra être alors le succès. On y travaille, et il ne me paraît pas encore tout-à-fait impossible de réussir.

En attendant, tous les propos que quelques ministres étrangers tiennent à Londres sur la Russie, à l'occasion de cette rupture,[2] partent sûrement du même principe. L'envie que leurs cours portent à cette puissance de ce qu'elle fait tout sans leur concurrence, les anime contre elle, et quoique du temps que la France se rendait maître de la Corse, nous ayons regardé cette conquête avec indifférence et tranquillité —

[1] Vergl. S. 602. Anm. 2. Benoît gab seinem Vorschlag der früheren Veröffentlichung der preussischen Rechtsansprüche die Begründung: „Comme on voudra sûrement y faire des réponses, et que ceci ne manquera pas de consumer du temps, qu'ainsi cela fera extrêmement traîner la Diète et retarder la pacification, si l'on sera obligé de ne délibérer qu'alors sur la nature de ces réponses à faire de la part de la République.“ — [2] Nach Jeanneret de Dunilac handelt es sich um gehässige Bemerkungen gegen Russland wegen seiner Theilnahme an der Theilung Polens und wegen seiner Absichten auf Erwerbungen in der Tartarei, sowie um die Drohung, „que toutes les puissances de l'Europe ne resteraient peut-être pas toujours tranquilles spectateurs de l'ambition de la Russie“.

réflexion que je vous ai déjà autorisé de glisser dans vos conversations avec les ministres, — leur jalousie l'emporte pourtant chez elles sur toutes les autres considérations. Mais le meilleur est que, selon toutes les apparences, leur animosité restera aussi impuissante qu'elle l'a été jusqu'ici, et qu'elle ne sera guère à redouter.

Quant au sieur Wilkes, il paraît que son crédit est presque éteint et perdu dans le public, de sorte que, quand même il l'emporterait effectivement sur ses compétiteurs à l'élection d'un lord maire,[1] il n'en résultera tout au plus que quelques petites chicanes contre le parti de la cour, que celle-ci pourra même s'épargner, en cas de besoin, moyennant une pension qu'elle n'a qu'à lui accorder pour se le rendre favorable.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 402. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 octobre 1772.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été fidèlement rendue. Vous avez raison, à ce que je pense, de regarder les espérances qu'on suppose au duc de Choiseul de se voir un jour de nouveau à la tête des affaires en France, comme une illusion de sa part, qui n'aura point de réalité du vivant du Roi actuellement régnant. Je suis au moins fort du même sentiment, vu que jusqu'ici il n'y a point d'exemple encore que ce Prince ait jamais rappelé un ministre une fois mis de côté et lui ait derechef confié le maniement des affaires. N'ayant, au reste, rien de nouveau à ajouter pour cet ordinaire, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 403. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 19 octobre 1772.

Aussi longtemps que la France ne trouve moyen de rétablir ses finances, tous les projets qu'elle forme, selon votre dépêche du 8 de ce mois,[2] et qu'elle pourrait former encore contre le partage de la Pologne, ne sont point à redouter. Aussi ne m'embarrassent-ils en aucune façon. Mais, malgré cela, vous ne sauriez mieux faire que de suivre pas à pas

[1] Jeanneret de Dunilac berichtete über die Aussichten von Wilkes (vergl. Bd. XXVII, 576; XXVIII, 489; XXIX, 554; XXX, 276. 277; XXXI, 243. 248). — [2] Goltz berichtete, dass Aiguillon plane, England zu bestimmen, „à prévenir la Russie que les cours de Bourbon, voyant avec peine l'altération du commerce causée par le séjour de la flotte russe dans la Méditerranée, pourraient bien employer des moyens qui seraient désagréables à la cour de Pétersbourg" (vergl. S. 487).

les démarches ultérieures de son ministre, afin de vous mettre au fait de tous les autres stratagèmes qu'il pourrait imaginer encore. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 404. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 octobre 1772.

Mes dernières lettres de France[1] ne roulent que sur les projets du ministère de Versailles contre le partage de la Pologne, et quoique je sois persuadé qu'on ne pourra jamais les réaliser, je n'ai cependant pas voulu manquer de les porter à la connaissance de la cour où vous êtes. C'est dans ce dessein que je vous en adresse ci-joint une copie.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 405. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 octobre 1772.

Je ne suis aucunement surpris d'apprendre, par votre dépêche du 16 de ce mois, qu'il se manifeste un déchet considérable dans toutes les branches des revenus de l'Électeur, vu que mes caisses mêmes n'en ont pas été exemptes et s'en sont ressenties également. C'est une suite naturelle de la disette qu'il y a eu l'année passée, et qui nécessairement a dû faire éprouver un pareil vide. Mais le peu d'argent que la Saxe a tiré de l'étranger par son emprunt à Gênes,[2] n'est pas suffisant pour le remplacer et rétablir l'ordre dans les finances de cette cour.

L'unique moyen qu'il y aurait pour l'obtenir, c'est la réforme dans le militaire. Il est à croire cependant que, si même on y procédait, comme il paraît, à ce que vous dites, qu'on en a envie,[3] qu'on s'y prendra toujours gauchement et d'une manière qui ne rendra pas la réduction assez forte pour répondre au but qu'on se propose. On en agira vraisemblablement, dans cette rencontre, ainsi qu'on l'a fait à l'égard des bijoux, dont on s'est défait, et qu'on a vendus, après en avoir premièrement payé inutilement pendant 14 années les intérêts.[4]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 21 403. — [2] Vergl. S. 282. — [3] Borcke berichtete: „On prétend qu'on en projette une qui tranchera dans le vif et réduira l'armée aux deux tiers de ce qui en reste.“ Zu einer wirksamen Verbesserung der Finanzen hielt Borcke die Entlassung von 7 bis 8000 Mann für erforderlich. — [4] Vergl. S. 522.

21 406. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 octobre 1772.

L'avis que je vous ai donné dans mes ordres du 14 de ce mois sur le principal objet de la mission du sieur Durand à la cour où vous êtes,[1] vient d'obtenir un nouveau degré de probabilité par l'anecdote suivante qui vient de m'entrer par le même canal qui m'a fourni le premier. Les gens attachés à la France, me marque-t-on,[2] paraissent généralement frappés des nouvelles qui sont venues en dernier lieu de Russie au sujet du comte Grégoire Orlow, et qui paraissent indiquer que ce favori est menacé d'une disgrâce complète, et que l'ordre qu'il a reçu de sa souveraine de tenir la quarantaine à sa campagne,[3] n'est qu'un prélude des mesures plus précises pour l'éloigner tout-à-fait de la cour. Il paraît de plus en plus probable par tous les propos que l'on entend, que tout le projet de négociation du sieur Durand pour tâcher d'opérer quelque changement de système à la cour de Pétersbourg, était fondé uniquement sur la disharmonie qu'on supposait qui régnait entre le comte Orlow et le comte Panin, et dont on croyait pouvoir profiter, ou pour culbuter le comte Panin, ou pour exciter de si grandes brouilleries qu'elles eussent mis le trouble dans l'État. Comme la disgrâce du comte Orlow couperait court à tout ceci, on l'envisage généralement comme le moyen le plus court et le plus sûr de maintenir en entier le système actuel de la cour de Russie.

Vous n'oublierez pas de communiquer en confidence cette nouvelle anecdote au comte Panin, et si elle est effectivement aussi fondée que j'ai lieu de le présumer, c'est bien bon que la disgrâce du comte Orlow ait précédé l'arrivée du sieur Durand.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 407. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 20 octobre 1772.

Soyez sans inquiétude à l'égard de la jalousie que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, les affaires de Pologne paraissent exciter là où vous êtes.[4] Je vous réponds que le Danemark ne s'en mêlera aucunement.

Si, au reste, cette puissance vient de contremander ses armements et préparatifs guerriers,[5] la raison en est facile à concevoir. Vous com-

[1] Vergl. S. 565. — [2] Bericht Borckes, Dresden 16. October. — [3] Vergl. S. 544. — [4] Arnim berichtete, dass die dem König von Preussen beigemessenen Absichten auf Danzig (vergl. Nr. 21 361) die dänische Regierung äusserst beunruhigten. Polen sollte sich erneut an diese, wie an die übrigen Garantmächte gewandt haben. — [5] Arnim bestätigte die Meldung von der Einstellung der Rüstungen auf der Flotte (vergl. S. 552); auch von Truppensendungen nach Norwegen (vergl. S. 539) sei nicht mehr die Rede.

prendrez aisément que la Russie n'est guère en état d'attaquer la Suède, tant qu'elle se trouve encore embarrassée elle-même du côté des Turcs, et la cour de Copenhague, étant trop impuissante pour rien entreprendre seule contre cette couronne, doit naturellement embrasser le parti qui produit cette révolution dans ses démonstrations, dont vous faites mention.

Nach dem Concept. Federic.

21 408. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A SOESTDIJK.

[Potsdam] 20 octobre 1772.

Ma chère Nièce. J'ai reçu, ma chère enfant, votre lettre[1] avec bien du plaisir, et je vous vois avec satisfaction à Soestdijk où j'ai été entourée de votre petite famille.[2] Vous me parl[ez], ma chère enfant, du mois de mai pour votre voyage;[3] c'est pour moi le plus turbulent de l'année, parceque je le passe en revues et voyages. Cependant cela dépendra de vous, peut-être pourrai-je au mois de juin profiter davantage du plaisir de vous voir. Cependant cela dépend de vous, et je vous inviterai solennellement, dès que vous me marquer[ez] sur cela votre volonté. Faites, je vous prie, mille amitiés à notre cher prince d'Orange, et soyez persuadée de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma très chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

21 409. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 6. October: „Je ne saurais laisser passer ce jour, sans [vous] informer de la bonne nouvelle qu'on a reçue ici, et dont Sa Majesté l'Impératrice, au dernier jour de cour, m'a fait la grâce de me faire part la première. C'est que les Turcs désirent et demandent eux-mêmes de renouer la négociation de la paix. Le grand-vizir a écrit, pour cet effet, au maréchal comte de Rumänzow pour excuser en quelque façon la précipitation d'Osman Effendi à interrompre les premières conférences;[4] ce qu'il n'avait point fait dans l'intention de faire cesser totalement la négociation, mais plutôt pour approfondir par cette feinte les véritables intentions des négociateurs russiens. Il offre donc de la reprendre, soit par le renvoi des plénipotentiaires des deux côtés à tel endroit où le maréchal le jugerait à propos, soit par la correspondance immédiate entre le maréchal et lui, et le vizir propose qu'au cas que sa proposition soit acceptée, qu'on voulût alors convenir des deux côtés de prolonger de nouveau l'armistice pour quarante jours. Quoique le maréchal de Rumänzow avait déjà fait des dispositions pour rassembler les troupes et recommencer les opérations, il a cependant interrompu ces préparatifs après la réception

[1] Liegt nicht vor. — [2] Der Besuch des Königs im Jahre 1768 erfolgte vielmehr in Loo. Vergl. Bd. XXVIII, 582. — [3] Vergl. S. 535. — [4] Vergl. S. 497.

de cette lettre et, connaissant les intentions de sa cour, il a pris sur lui de consentir à un nouvel armistice qui par là sera prolongé jusqu'à la fin de l'octobre, et il a répondu au grand-vizir qu'il acceptait sa proposition, et qu'il le priait de renvoyer son plénipotentiaire à Bucharest, pour recommencer les délibérations sur la paix avec le sieur d'Obreskow, qui était demeuré auprès de lui, muni des instructions et des pleins pouvoirs de sa souveraine, pour continuer cet ouvrage salutaire.

Votre Majesté daignera Se rappeler que j'ai eu l'honneur de L'informer, il y a quelques semaines, que, lorsqu'on avait appris ici la rupture du congrès, on avait envoyé d'abord des ordres au maréchal de Rumänzow d'écrire de sa part au grand-vizir pour l'engager à reprendre les négociations.[1] Ces ordres lui seront arrivés bientôt après le départ du courrier par lequel il a envoyé ici les dernières propositions du grand-vizir, de sorte que, se trouvant par là autorisé à agir et à apporter même des facilités, on peut s'attendre à recevoir bientôt la nouvelle du renouvellement effectif des négociations, et comme le grand-vizir a suivi dans ses propositions précisément la même marche qui avait été prescrite au maréchal, cette conformité de sentiments est un présage de l'heureuse issue de cette négociation renouée et fait espérer que pendant cet hiver encore on aura la satisfaction de célébrer ici la fête de la conclusion de la paix.

Les ministres de Votre Majesté et de la cour de Vienne n'étaient point arrivés encore au camp du grand-vizir, lorsque celui-ci a fait partir sa lettre au comte de Rumänzow; de sorte qu'on ignore encore si les Turcs désireront de continuer à employer les bons offices de ces deux ministres . . .

J'ai eu d'ailleurs une occasion auparavant de mettre [Panin] au fait de la façon de penser de Votre Majesté au sujet d'une triple alliance entre Elle et les deux cours impériales.[2] Il m'a assuré qu'il n'avait rien ordonné au prince Golizyn pour entamer déjà une telle négociation avec la cour de Vienne, et que celui-ci ne lui avait non plus rien fait connaître que cette cour désirerait que les premières propositions lui fussent faites de la part de celle de Russie; que tout ce qu'en dernier lieu il avait prescrit au prince Golizyn, était de témoigner de sa part au prince Kaunitz que lui, comte Panin, avait été charmé d'apprendre les bonnes dispositions de la cour de Vienne pour étendre davantage les effets de la bonne union avec la sienne et celle de Berlin; que la cour de Russie se trouvait dans les mêmes sentiments, et que, si l'on pouvait s'entendre pour la rendre utile et avantageuse pour le bonheur réciproque des trois puissances, et c'est de quoi il ne doutait point, l'impératrice de Russie se ferait un plaisir d'y entrer; mais comme il pourrait y avoir des intérêts à régler touchant l'Allemagne entre Votre Majesté et la cour de Vienne, il priait le prince Kaunitz de lui faire connaître là-dessus ses propres idées et les vues de sa cour et d'ébaucher lui-même un plan sur lequel on pourrait traiter une telle triple alliance. C'est, à ce que le comte Panin m'a assuré, la seule proposition qu'il a fait parvenir à Vienne, et sur laquelle il n'a pu recevoir encore de réponse. Il a été d'ailleurs très charmé d'avoir été prévenu, Sire, de la qualité de vos intérêts vis-à-vis de la maison d'Autriche,[3] qu'il reconnaît devoir être réglés, avant de pouvoir songer à une telle alliance, et qu'il est bien résolu de ne point négliger. Au reste, son intention n'est pas de se presser pour commencer la négociation, mais de voir la manière dont la cour de Vienne s'y prendra pour coopérer [à] l'arrangement des affaires de Pologne et à l'ouvrage de la paix avec la Porte, pour juger par là de ses véritables intentions et de ses principes; et à mesure que ces affaires amèneront des occasions à se connaître, à s'entendre et à s'expliquer mutuellement sur les intérêts réciproques, elles pourront fournir aussi des facilités et des moyens pour se rapprocher davantage et à convenir de fixer une base pour une telle alliance. Ce ministre est d'accord aussi que, comme le but d'une telle alliance doit être la conservation du repos général de l'Europe, il ne serait pas à propos d'y admettre une

[1] Vergl. S. 527. Anm. 5. — [2] Vergl. Nr. 21 288. — [3] Vergl. S. 483.

puissance qui, comme l'Angleterre, serait capable d'entraîner dans des embarras que les trois puissances cherchaient à éviter et à prévenir par leur union.[1]

Le sort du comte Orlow reste encore indécis. Du côté de l'impératrice de Russie on continue à lui faire des propositions pour l'engager à donner lui-même la démission de ses charges. Il persiste à le refuser; il ne veut capituler sur rien, mais il remet tout à la décision de sa souveraine."

Potsdam, 21 octobre 1772.

Vous avez grand sujet de qualifier de bonne nouvelle, dans votre dépêche du 6 de ce mois, l'avis que la Russie a reçu du désir de la Porte de renouer les négociations de la paix. Elle l'est à tous les égards, et je vous avoue que vous n'auriez jamais pu m'annoncer un évènement plus agréable. Ma joie en est aussi d'autant plus sincère que, dans les conjonctures présentes, je me promets un plus heureux succès de cette négociation, si elle se renoue sans le concours des puissances médiatrices. Ce qu'il y a au moins de certain et que l'expérience a prouvé, c'est qu'il sera très bon que le ministre de Vienne n'y intervienne plus, et, pour ce qui est du major de Zegelin, je suis persuadé qu'il pourra rendre à la Russie des services tout aussi essentiels à Constantinople que s'il était présent au congrès.

Pourvu donc que cette paix se fasse promptement, j'en serai très content et satisfait, et je suis bien aise même de vous le confirmer par la présente, afin que vous ne preniez point le change par tout ce que je vous ai dit dans quelques-unes de mes précédentes. En effet, tout ce que je vous ai insinué ci-devant, ne doit s'entendre que pour le cas que les deux cours impériales eussent voulu se lier ensemble et faire cause commune pour mettre fin à la guerre présente.[2] A présent, au contraire, qu'il y a toute apparence que la paix se fera, sans que les choses viennent jusques là, j'en suis d'autant plus charmé que, de cette façon, le système et la balance de l'Europe sera mieux à l'abri d'être ébranlée; ce qui aurait été bien difficile à obtenir, si, selon le plan susmentionné, les deux cours impériales eussent agi d'un commun accord contre la Porte. Car pour ce qui est du projet de ce traité d'alliance, je suis persuadé que celle de Vienne y aurait consenti aux premières sollicitations que la Russie lui en aurait adressées, dans l'espérance de recouvrer Belgrade et la partie de la Servie au delà du Danube. Mais le renoûment du congrès de paix avec la Porte lui ôtant maintenant cette belle perspective, elle ne fera plus l'empressée de contracter cette alliance. Elle restera plutôt dans ses liaisons avec la France et esquivera, par mille excuses polies sur ce que les conjonctures actuelles ne le lui permettaient pas, celles avec la Russie.

Quant à moi, il m'est fort indifférent qu'une telle alliance ait lieu ou non. Content et satisfait de celle qui subsiste entre moi et la Russie, je n'en demande point d'autres. Mais, si cependant cette dernière le

[1] Vergl. S. 483. — [2] Vergl. Nr. 21277. 21288.

juge convenable à ses intérêts, je ne m'y refuserai point; je m'y prêterai plutôt, pour contribuer à l'avancement de ces derniers tout ce qui me sera possible.

C'est aussi par le même attachement au bonheur de Sa Majesté Impériale que je désire ardemment de la voir tranquille sur l'affaire de son ancien favori le comte Orlow. Je ne regarde nullement cette scene comme indifférente; mes ordres précédents[1] vous auront déjà appris que je ne laisse pas d'en appréhender les suites et de souhaiter qu'elle prenne une fin aussi prompte qu'heureuse; je serai donc très charmé de l'apprendre bientôt.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 410. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 21 octobre 1772.

Vous avez très bien fait, selon votre dépêche du 14 de ce mois, de passer légèrement sur l'erreur qui s'est glissée dans l'acte de ratification de la cour où vous êtes, lorsque le prince de Kaunitz vous en a parlé.[2] N'y voyant aucun but raisonnable, je ne saurais la taxer que de simple bévue de la part de la chancellerie autrichienne; de sorte que je ne saurais qu'approuver la manière dont vous vous êtes énoncé à ce sujet.

Mais je n'applaudis pas moins au soin que vous avez pris d'informer mon major de Zegelin de l'ordre que le sieur Thugut a reçu de sa cour sur le renoûment de la négociation de la paix et de tout ce qui y est relatif.[3] Cet avertissement viendra d'autant plus à propos à ce ministre que le congrès de paix va effectivement se renouer aux instances mêmes de la Porte,[4] quoique, d'ailleurs, n'ayant point des lettres immédiates du susdit major, j'ignore encore s'il retournera avec le sieur Thugut à l'endroit du congrès ou s'il aura poursuivi sa route pour Constantinople.

En attendant il y a longtemps que vous ne m'avez rien marqué de l'ambassadeur de France. Quelle figure fait-il à Vienne, surtout apres

[1] Nr. 21 386. — [2] Edelsheim berichtete: „Je me suis borné à lui dire qu'il serait sans doute déjà pleinement informé de la méprise de sa chancellerie dans l'expédition de cet acte (vergl. S. 533), que la méthode assez nouvelle qu'on avait adoptée à Pétersbourg dans la manière de dresser la triple convention même, avait pu facilement induire en erreur, et que j'étais persuadé qu'il aurait déjà pris soin de faire redresser cette méprise, conformément à l'attente de Votre Majesté et de l'impératrice de Russie.“ — [3] Nach Mittheilungen Golizyns war Thugut von einer Note Panins an Lobkowitz unterrichtet und beauftragt worden, „de faire en conséquence toutes les démarches nécessaires et utiles pour engager la Porte à profiter des dispositions favorables que la Russie marquait encore pour renouer la négociation qui venait d'être rompue“. Edelsheim beabsichtigte, Zegelin von diesen Mittheilungen zu unterrichten, „afin qu'il soit d'autant mieux en état de suivre le ministre autrichien dans toutes ses allures“. — [4] Vergl. Nr. 21 409.

la publication de nos arrangements en Pologne? S'abandonne-t-il encore, comme par le passé, aux divertissements de la campagne, ou s'applique-t-il davantage aux affaires? Quelles sont ses liaisons, ses démarches et ses négociations? N'oubliez point de me satisfaire sur tous ces différents articles.

D'ailleurs, je me flatte que le baron Swieten trouvera enfin moyen d'être quitte de sa fièvre,[1] et je le désire d'autant plus que j'estime véritablement ce ministre, et que, vu ses talents et son savoir-faire, sa cour aurait bien de la peine de trouver un sujet aussi capable pour le remplacer.

Federic.

Nach dem Concept.

21411. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 21 octobre 1772.

Voilà donc une nouvelle scène qui s'ouvre, selon la dernière dépêche du comte de Solms du 6 de ce mois;[2] c'est la Porte elle-même qui sollicite le renoûment du congrès de paix, et je m'en promets un bon succès. La copie ci-jointe de mes ordres d'aujourd'hui à ce ministre[3] vous apprendr[a] comment j'envisage cet évènement, et ceux au baron d'Edelsheim[4] y étant également relatifs, je suis bien aise de vous en adresser aussi la copie pour votre direction.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21412. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 octobre 1772.

La nouvelle du renoûment des négociations de paix entre la Russie et la Porte est fondée; je viens d'en recevoir la confirmation par la voie de Pétersbourg même.[5] Elle me fait beaucoup de plaisir, puisque, comme vous le supposez dans votre dépêche du 14 de ce mois, cet évènement acheminera indubitablement à la conclusion de la paix entre ces deux puissances.

Mais si vous jugez juste, quant à cet article, je ne saurais m'empêcher de vous faire remarquer que, d'un autre côté, vos conjectures sur la force ouverte qui sera peut-être à employer contre les Polonais, pour les porter à consentir aux différentes cessions qu'on désire de leur part,[6] donnent à faux. Pareille nécessité ne saurait exister. Les

[1] Edelsheim berichtete von neuen Fieberanfällen Swietens. — [2] Vergl. S. 581. 582. — [3] Vergl. Nr. 21409. — [4] Vergl. Nr. 21410. — [5] Vergl. S. 581. 582. — [6] Stackelberg hatte, wie Benoît berichtete, ihm und Reviczky den Vorschlag gemacht, dass ihre Höfe den Inhabern von Starosteien wenigstens die Hälfte ihrer Einnahmen lassen sollten, „vu que les Polonais regarderaient cela comme une grande grâce, et que nous pour-

Confédérés, comme vous savez, sont totalement dispersés et les troup russiennes, prussiennes et autrichiennes tellement répandues dans ce pay qu'il n'y a pas un coin où ces gens seraient en état, s'ils le voulaien de rassembler un millier d'hommes. D'ailleurs, votre long séjour Varsovie doit, à ce que je m'imagine, vous avoir fait connaître suffisan ment le caractère de la nation où vous êtes, et vous avoir appris qu'ave des menaces et de l'argent on peut tout exiger et se promettre d'ell Il n'y a donc rien à appréhender à l'égard de leur soumission à no volontés. Vous pouvez hardiment tranquilliser là-dessus les ministr des deux cours impériales et les assurer que tout s'arrangerait sans fa à la diète prochaine de pacification.

Pour ce qui regarde l'affaire du sel, je suis bien aise d'apprend que le roi de Pologne soit intentionné d'accepter les offres qui lui o été faites à cet égard, et qu'il ne veut qu'être autorisé par la Diète po entrer en négociation là-dessus avec nous.[1] J'attendrai tranquilleme cette époque, et en attendant je continuerai toujours à faire débite comme ci-devant, le sel en Pologne.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 413. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A PARIS.

Potsdam, 22 octobre 1772.

Je ne puis qu'approuver particulièrement la conduite que, selo votre dépêche du 12 de ce mois, vous continuez à tenir. Elle e justement telle qu'elle doit être, et entièrement conforme à mes idée Ne point parler du tout, ou le moins que vous pourrez, d'affaires être attentif à toutes les démarches et tracasseries des autres, pour m'e rendre compte: voilà la tâche que vous avez à remplir, et que je n saurais vous recommander trop souvent. En effet, c'est la meilleu voie que vous puissiez suivre pour mériter mon approbation, et vo vous y bornerez d'autant plus que vous n'observerez effectivement, dan le moment présent, que beaucoup de mouvements dans le ministère, q se succéderont, les uns aux autres, comme des feux follets, et qui n seront, dans le fond, que la fable de la montagne.

En attendant, je suis bien aise de vous avertir que c'est à la réqu sition de la Porte même que le congrès de paix avec la Russie va renouer;[2] de sorte qu'entre ci et le mois de janvier prochain la pa entre ces deux puissances pourrait peut-être effectivement se signer.

Nach dem Concept. Federic.

---

rions alors, par le moyen de ces bénéficiaires, faire passer à la Diète l'article d cessions que nous désirons, sans que nous eussions besoin d'employer pour cela force ouverte".

[1] Wie Benoît berichtete, hatte König Stanislaus sich in der obigen Weise geg General Cocceji geäussert, dem er das für ihn bestimmte Schreiben von Lattre (verg S. 567) zugestellt hatte. — [2] Vergl. Nr. 21 409.

21414. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 octobre 1772.

Mes dernières lettres de France[1] ne fournissent rien à ajouter sur le projet du duc d'Aiguillon de faire parler l'Angleterre en Russie sur la gêne que la flotte de cette dernière donne au commerce, et sur la peine que les cours de Bourbon en ressentent en particulier.[2] Elles ne parlent que de la conduite singulière des Confédérés polonais qui se sont retirés en France, et qui prouve bien jusques à quel point l'esprit de parti peut aveugler. Sans entrer dans des détails, ils soutiennent aujourd'hui que notre convention de partage souffrira encore bien des difficultés dans son exécution. Leurs amis leur conseillent, au contraire, de regagner leurs foyers au plus vite et de réclamer la clémence de leurs nouveaux maîtres, au cas que leurs possessions sont comprises dans ce partage. Ce n'est cependant point le duc d'Aiguillon qui leur tiendra ce langage; ce ministre paraît plutôt fort indifférent sur leur sort, et il est même dans les mêmes dispositions relativement à la puissance turque. Son grand objet est de voir continuer les troubles, de voir s'épuiser les puissances belligérantes et d'attendre des circonstances quelque évènement favorable pour faire paraître avec éclat la France, jointe avec l'Espagne et la Suède, s'il se peut, avec l'Angleterre, ou du moins engager cette dernière à rester hors du jeu et à ne s'en point mêler du tout. Mais la faiblesse actuelle de la France et l'éloignement du monarque contre toute guerre sont des difficultés que le duc d'Aiguillon ne peut pas déguiser.[3]

Je ne vous garantis cependant point ces différentes nouvelles, je vous les donne telles que je les ai reçues.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21415. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 22 octobre 1772.

J'approuve parfaitement votre plan d'hier pour la mission de Londres,[4] et il ne s'agit que de savoir avec plus de précision si le comte de Maltzan persiste dans la répugnance qu'il a manifestée d'y retourner,

[1] Vergl. Nr. 21413. — [2] Vergl. Nr. 21403. 21404. — [3] Die obigen Mittheilungen aus dem Bericht von Goltz nebst Borckes Angaben über Durands Mission (vergl. S. 565 und 580) werden am 22. October auch an Edelsheim gesandt. — [4] Finckenstein brachte in erster Linie Thulemeier (vergl. S. 525. Anm. 5), in zweiter Linie einen jungen Grafen Redern oder den Freiherrn von Riedesel (vergl. Bd. XXXI, 823) zum Nachfolger Maltzans in Vorschlag. Vergl. Nr. 21395.

ou s'il veut reprendre son poste. Dès que je saurai à quoi j'en sui avec lui, j'aurai soin de vous en avertir, pour passer ensuite à l'exécution du plan susmentionné.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

21416. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Jeanneret de Dunilac berichtet, London 13. October, über die Stellung Eng lands gegenüber dem spanisch-französischen Vorhaben, Russland zur Räumung d Mittelmeers zu zwingen:[1] „On ne peut plus guère s'empêcher de juger que la pl petite assistance secrète ou le moindre mouvement public de la part des Français des Espagnols produiront aussitôt l'un ou l'autre effet de la part des Anglais. L ministère britannique ne fera point naître de guerre, au contraire, il se conserver en paix, tant qu'il le pourra; mais je suis presque convaincu qu'il ne souffrira plu rien de la part de ces deux puissances."

Im Hinblick auf eine schwedisch-französische Allianz berichtet Jeanneret d Dunilac: „Le ministère britannique paraît très éloigné de voir ce projet d'allianc avec plaisir, parcequ'il supposait que chaque allié de la France serait presque toujours dans les occasions, autant d'ennemi pour l'Angleterre. Il me semble donc remarque de plus en plus beaucoup de mauvaise humeur de la part de ces gens-ci contre leur ennemis naturels et, au contraire, de bonnes dispositions pour de grandes alliance dans le Nord; mais je crois m'apercevoir, en même temps, qu'ils ne savent de quell manière s'y prendre pour concilier leur amour propre avec leurs intérêts. Aujourd'hu ils voudraient faire un pas, le lendemain il est trouvé mal à propos et trop marqué Ils craignent Votre Majesté. Ils voudraient savoir à peu près le fond de Ses senti ments en général et, en particulier, sur la révolution en Suède, sans doute pou ensuite tâter le terrain et peut-être pour se décider et agir en conséquence. Voilà, Sire, dans quel point de vue je crois voir présentement le tableau des sentiments d ces gens-ci."

Potsdam, 22 octobre 1772.

Il paraît, par votre dépêche du 13 de ce mois, que vous êtes assez bien au fait de la façon de penser du ministère britannique. Tout ce que vous m'en dites, porte l'empreinte de la plus grande probabilité, et je crois que vous jugez très juste de son système actuel et de ses intentions.

En attendant, il faut que je vous avertisse que la Porte elle-même a fait demander à la Russie le renoûment du congrès de paix,[2] et qu'il y a maintenant plus d'apparence que jamais qu'il parviendra à sa consistance, et que la paix sera conclue pendant cet hiver.

Pour ce qui est de la révolution en Suède, je ne veux pas vous dissimuler pour votre information et direction qu'il y a surtout trois considérations qui me persuadent qu'il pourrait bien s'écouler une trentaine d'années, sans qu'aucune puissance en ait quelque chose à redouter. Ce royaume, en lui-même, est très pauvre, les mesures qu'on y prend, si défectueuses et mauvaises et la désunion entre les états si grande que

[1] Jeanneret de Dunilac war nach Goltz' Bericht vom 3. (vergl. S. 487) am 15. September durch Ministerialerlass von obigem Plan unterrichtet worden. —
[2] Vergl. Nr. 21409.

je voudrais presque répondre du pronostic que je viens d'en former. Tout ce que l'Angleterre y a à risquer peut-être, c'est que le roi de Suède pourrait bien favoriser davantage la France dans son commerce, et lorsqu'on vous en parle, vous n'avez qu'à vous expliquer dans ce sens et l'avancer comme votre idée particulière. Dès qu'au contraire on vous demande comment j'envisage moi-même cet évènement, le »je n'en sais rien« sera la seule réponse que vous aurez soin de faire.

Nach dem Concept. Federic.

21417. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 23 octobre 1772.

Ce n'est que ce matin que j'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, que vous avez confiée à un courrier russe; mais, le courrier ordinaire pour Londres ne partant que demain, il n'y a point de mal à ce délai.

Le contenu de cette dépêche m'a cependant surpris. Je n'ignore, à la vérité, pas la jalousie du ministère britannique contre moi, j'en ai reçu trop de preuves convaincantes pour en douter; mais il est étonnant qu'il soit assez maladroit de la manifester en toute occasion et de faire même éclater sa mauvaise volonté.[1] Je m'en embarrasse, en attendant, fort peu; notre partage s'est une fois fait, et l'Angleterre n'y saurait apporter quelque changement. Son animosité m'est donc fort indifférente, et je suis fort tranquille sur l'envie qu'elle porte à mon agrandissement.

Au reste, il paraît par cette même dépêche que vous vous conformez très bien aux ordres que je vous ai donnés de vivre dans [la] plus grande intimité avec le ministre de Russie qui réside à la cour où vous êtes.[2] L'harmonie et l'union étroite qui existe entre nos deux cours, exige ce parfait accord entre nos ministres, et vous n'aurez rien de plus sacré que de l'entretenir de votre mieux.

D'ailleurs, le renoûment du congrès de paix vous est déjà annoncé dans mes ordres précédents.[3]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Wie Jeanneret de Dunilac berichtete, hatte Suffolk ihm gegenüber anlässlich der polnischen Theilung geäussert, „qu'il était à craindre que la balance ne penchât pas d'un côté plus que de l'autre . . . Il tint le même langage aux ministres de Vienne et de Russie, avec cette différence qu'il doit leur avoir fait entendre que Votre Majesté serait peut-être la mieux partagée.“ — [2] Vergl. S. 451. Anm. 4. — [3] Nr. 21416.

21418. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 22. October, auf den Erlass vom 21.[1]: „Les démarches des Turcs pour renouer la négociation, me paraissent de très bon augure pour la conclusion de la paix, et, en les combinant avec les dispositions pacifiques de la cour de Russie, il semble qu'on soit fondé à espérer que cet ouvrage salutaire pourra être achevé plus tôt qu'on ne l'a cru. Je ne puis que souscrire entièrement au jugement que Votre Majesté porte . . . sur cet évènement, que je regarderais comme préférable, à tous égards, à la prolongation de la guerre, toujours sujette à des hasards et à des incidents que toute la prudence humaine ne saurait prévoir. Mais je souhaiterais aussi, par la même raison, que l'affaire du comte Orlow fût terminée une bonne fois et de manière à n'avoir point de révolution à craindre, et je ne dois pas cacher à Votre Majesté que le comte de Verelst, qui vient de passer chez moi, m'a tenu, en me parlant de la mission du sieur Durand, un discours exactement conforme au contenu de la précédente dépêche du sieur de Borcke,[2] disant qu'il ne comprenait pas comment la cour de Russie avait pu admettre, dans les conjonctures présentes, un ministre si intrigant, si fertile en projets et si dangereux; propos qui semblent indiquer qu'on le soupçonne dans plus d'un endroit de vouloir travailler à culbuter le comte Panin et à fomenter un bouleversement dans le système et peut-être même dans le gouvernement de la Russie."

Potsdam, 23 octobre 1772.

Vous avez bien raison, dans votre rapport d'hier, de bien augurer du renoûment de la négociation de paix entre la Russie et la Porte. Toutes les apparences sont qu'elle aura maintenant un succès plus prompt et assuré, et que cet ouvrage salutaire parviendra bientôt à sa perfection. Mais il en sera comme de tant d'autres évènements politiques, qui font du plaisir aux uns et de la peine aux autres. Toute l'Europe, et moi en particulier, aura sujet de s'en féliciter. Il n'y a que la Suède à laquelle les suites de cette pacification pourront devenir redoutables. En effet, j'ai tout lieu d'appréhender que la Russie, ayant les coudées franches vis-à-vis de la Porte, les appesantira sur la Suède; qu'elle lui parlera sur un ton fort haut de la dernière révolution; que les cours de Londres et de Copenhague l'aigriront encore davantage contre cet évènement, et qu'enfin du concurs de toutes ces circonstances il résultera un nouvel embrouillement d'affaires dont on ne pourra peut-être pas voir sitôt la fin.

Il en est à peu près de même de l'affaire du comte Orlow. Il faut, à la vérité, espérer que le sieur Durand viendra trop tard à Pétersbourg pour remplir les principaux objets de sa mission, et que, malgré toutes ses intrigues et artifices, il ne parviendra point à culbuter le comte de Panin et à fomenter un bouleversement dans le système ou dans le gouvernement même de la Russie. Mais, malgré tout cela, je ne saurais vous dissimuler que je ne suis pas sans crainte que la trop grande indulgence que ce favori disgracié éprouve, n'ait des suites tout aussi fâcheuses et embarrassantes. En effet, et pour dire tout dans deux

[1] Nr. 21411. — [2] Vergl. S. 580.

mots, j'ai peur que l'Impératrice, par une faiblesse que, par égard pour Sa Majesté Impériale, je passe sous silence, ne rappelle enfin cet ancien favori auprès de sa personne, et que ce retour ne rende mortelle et plus éclatante l'inimitié qui subsiste entre lui et le comte de Panin.

Nach der Ausfertigung. Federic.

21419. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

[Potsdam] 23 octobre 1772.

Mon très cher Frère. Je vois avec satisfaction par votre lettre[1] que vous jouissez, mon cher frère, d'une parfaite santé. Je crois que nous vivons dans l'époque des grandes nouvelles, car en voici arrivée une qui change encore bien des choses. Les Turcs ont demandé qu'on renouât le congrès, l'Impératrice y consent,[2] et nous aurons peut-être la paix entre ci et le mois de janvier. Cela fait évanouir tous les projets des Autrichiens sur Belgrade et la Hongrie, et je crois, autant que j'en peux juger par ce qui me revient de la façon de penser des Autrichiens, qu'ils ne penseront plus désormais à cette triple alliance, et qu'ils continueront leurs liaisons avec le Roi Très-Chrétien.

Si cette paix se fait, comme cela paraît probable, gare la Suède! Et je crains qu'avec toute l'envie que j'ai de servir ma sœur, ma bonne volonté sera et demeurera impuissante pour les effets qui en devraient résulter en sa faveur.

Ce Durand que la France envoie à Pétersbourg, a été chargé de se lier avec Orlow pour culbuter le comte Panin;[3] mais il vient trop tard. L'affaire d'Orlow traîne encore par l'indétermination de l'Impératrice, il faudra pourtant qu'elle prenne un parti décisif, sans pouvoir vous dire quel il sera. Si l'on voulait plaisanter sur ces matières si graves, on pourrait dire que, d'un côté, les . . . . . de Sa Majesté l'Impératrice de Toutes les Russies et, de l'autre, les . . . . . de Sa Majesté Très-Chrétienne sont sur le point de bouleverser les combinaisons de tous les politiques de l'Europe: tant les plus faibles ressorts influent dans les plus grandes choses.

Pour moi, mon cher frère, pour que vous ne me croyez pas désœuvré, je vous informe que je suis déjà parvenu à mettre en règle l'important péage du port de Danzig,[4] celui de Fordon et tous ceux qui me sont tombés en partage; que j'ai déjà arrangé l'affaire des sels,[5] plus compliquée, mais aussi importante que l'autre; j'en suis à présent au tabac, mais cela n'est pas fini. Le catastre de la Warmie est fait, on travaille présentement à celui du Marienburg; on rend la Netze navigable, on creuse le canal qui la joint à Fordon dans la Vistule.

[1] D. d. Rheinsberg 21. October. — [2] Vergl. Nr. 21409. — [3] Vergl. S. 565 und 580. — [4] Vergl. S. 592. — [5] Vergl. S. 586.

Nous allons compléter, dans peu, les 4 bataillons de garnison et l'augmentation de l'artillerie; enfin, je pousse, autant qu'il dépend de moi, pour que cette acquisition, que l'État vous doit, soit aussi promptement mise en règle que possible. Mais cela ne peut être dégrossi avant l'année 74, parceque l'ouvrage est immense. Je prends la liberté de vous offrir quelques fruits, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21420. AN DEN MAGISTRAT DER STADT DANZIG.

Potsdam, 23. October 1772.

Se. Königl. Majestät von Preussen p. haben die ungegründete Beschwerden des Magistrats der Stadt Danzig, als ob bei der Besitznehmung Dero recuperirten Provinzen dem Territorio dieser Stadt zu nahe getreten sei, aus dessen an Höchstdieselbe unter dem 16. dieses abgelassenen Schreiben[1] mit mehrern ersehen. Mit wie vieler Mässigung Se. Königl. Majestät auf alle Weise hierunter verfahren lassen und dass Sie Dero Besitznehmungen auf Dero unstreitiges Eigenthumsrecht eingeschränkt haben, davon ist gedachtem Magistrat der bekannter Maassen nicht auf städtschem, sondern auf pommerellschem Grund und Boden belegene Theil der Stadtfestungswerke und welcher gleichwohl unberührt belassen worden, desgleichen das noch in lite stehende, sehr einträgliche Scharpausche Gebiet nebst dem Gross-Stegner Werder,[2] nicht weniger dass Se. Königl. Majestät zu Aufrechterhaltung der Handlung der Stadt die bisher gewöhnliche Hafengefälle nicht im allermindesten erhöhen lassen, der überzeugendeste Beweis, und werden [Sie] auch ferner mehrerwähnte Stadt, wie derselben Magistrat versichert sein kann, davon untrüglich Proben zu geben, und wie sehr Sie Dero Seits gute Nachbarschaft zu unterhalten gemeinet sind, Sich allezeit sehr geneigt finden lassen.[3]

Friderich

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

21421. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 octobre 1772.

Votre dépêche du 17 de ce mois m'est bien parvenue. Je ne m'attends guère à recevoir, pour le présent, d'autres nouvelles intéressantes

[1] Liegt nicht vor. — [2] Vergl. S. 539. — [3] Am 25. sendet der König den Ministern Finckenstein und Hertzberg den Bericht von Tietz, Danzig 21. October, der die „Documenta" für die von Preussen vorgenommene und von Danzig bestrittene Besitznahme der Insel Holm und der Schiedlitz enthält, mit dem Befehl, sich ihrer zu bedienen, „sobald der Magistrat zu Danzig sich derer darin erwähnten Beschwerden wegen an Euch wenden sollte".

de là où vous êtes, que force plaintes et lamentations. Elles ne discontinueront vraisemblablement pas jusqu'à ce que les affaires de ce royaume seront réglées définitivement. Mais cela ne pourra avoir lieu qu'à la diète de pacification; et comme ce terme est encore assez reculé, il me semble que ce devrait être un motif de plus pour le roi de Pologne à se prêter aux propositions qui lui ont été faites touchant le commerce de sel.[1] Voici cependant encore une idée que je veux bien vous suggérer là-dessus, et dont vous pouvez faire usage de nouveau vis-à-vis de ce Prince. Puisque Sa Majesté Polonaise répugne à vouloir conclure un accord formel sur ce sujet, avant d'y être autorisée par la Diète, aucune raison ne peut la retenir, à ce qu'il me semble, à conniver à l'entrée de ce sel dans son royaume, qui pourrait passer sous le nom de celui qu'on prenait autrefois des Danzicois, et être vendu ensuite sous main à ses sujets. De telle façon je crois qu'elle pourrait se procurer sans le moindre éclat un revenu où ni le Sénat ni la Diète [n']auraient besoin de concourir, et dont elle pourrait jouir dès le moment et en attendant que cette affaire puisse être arrangée, comme elle le désire, par une Diète.

Nach dem Concept. Federic.

21422. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 25 octobre 1772.

Votre dépêche du 9 de ce mois m'a été fidèlement rendue, avec les deux apostilles dont elle était accompagnée. Quant à la première, vous aurez déjà appris par mes dépêches précédentes[2] la réponse du roi de Suède à ma première lettre exhortatoire, et ce que je lui ai répliqué sur son contenu. J'attendrai donc fort tranquillement le parti que la cour où vous êtes, voudra prendre en conséquence;[3] et quand même elle laisserait encore passer cet hiver, sans se décider, il me semble que cela ne serait que d'autant mieux.

Mais pour ce qui est du contenu de vos deux apostilles, elles me confirment de plus en plus que Durand n'a été envoyé à Pétersbourg que dans l'intention de jeter la zizanie entre les trois puissances et pour

[1] Benoît berichtete über seine Bemühungen, König Stanislaus zum Eintritt in die Verhandlung zu bewegen, ohne die Zustimmung des Reichstags abzuwarten (vergl. S. 547 und 586). — [2] Vergl. Nr. 21386. — [3] Solms berichtete, dass Russland mit Preussen darin einverstanden sei, die Verfassung von 1720 und zwar auf dem Wege der Verhandlung wiederherzustellen (vergl. S. 543 und 554); „que la Russie ne demandait à présent autre chose sinon de pouvoir gagner l'automne et de garder jusque là le silence . . ., et qu'en attendant encore la réponse du roi de Suède à la lettre exhortatoire de Votre Majesté (vergl. Nr. 21258) et des informations plus claires sur les sentiments de la nation suédoise donneraient des idées sur la manière de régler les termes de la déclaration“ (vergl. S. 554).

culbuter le comte Panin, ainsi que je [ne] regarde ce qu'il dit de la ville d
Danzig, que comme le moyen qu'il trouve le premier sous la main,
dont il se sert pour répandre de la jalousie et de l'aigreur dan l
esprits.[1]

J'en viens actuellement au fait. Ce n'est pas de la Weichselmünd
dont il s'agit, mais de la rive gauche de la Vistule, qui, courant to
à-fait sur le territoire d'Oliva, ainsi que vous aurez déjà vu par la car
que je vous ai adressée à la suite de mes ordres du 6 de ce mois, form
le port dans mon territoire. Selon tout le droit civil et public, cel
qui a le port, en perçoit les droits; personne ne peut rien répliquer
cela, et la possession du territoire d'Oliva est si bien prouvée que l
Danzicois ont fait des gratifications à ces abbés pour n'en point êt
chicanés. Je ne demande donc autre chose sinon que les Danzicoi m
traitent comme l'abbé d'Oliva, et qu'ils ne me mettent pas au-desso
de lui. Ce revenu est un objet de 450 000 écus et très important po
moi, parceque tout le revenu que je pourrais tirer de cette nouvel
acquisition, n'ira guère encore, quand tout sera bien arrangé, qu'
1 800 000 à 1 900 000 écus. Si on me rogne cette partie, que m
restera-t-il? tandis qu'on m'écrit aujourd'hui de Vienne que l'Impératric
Reine tirera 6 millions de florins de la sienne, qui font 4 millions d'écu.
Je n'en suis pas jaloux, mais aussi ne faut-il pas vouloir me dépouill
de ce que, si j'avais un procès à un tribunal de justice, je gagnera
par toutes les instances. Enfin, je destine 100 000 écus pour fai
réussir l'affaire, et que vous pourrez distribuer comme vous le juger
nécessaire, surtout sans oublier le sieur de Saldern,[3] et s'il n'y a p
moyen de faire entendre raison à ces gens-là, que l'on stipule au moi
que les revenus du port soient partagés en portions égales entre no

[1] Solms berichtete: „Le sieur de Durand, à son passage, a rassemblé tous l
griefs généraux et particuliers, autant qu'il a pu, et est arrivé ici pour les présent
au grand jour et les répandre dans le public.“ Solms berichtete ferner über ei
Unterredung mit Panin wegen der Besetzung von Weichselmünde und der doppelt
Zollerhebung, die alle handeltreibenden Nationen in Mitleidenschaft ziehe. „Pan
craint que leurs plaintes ne causent ici un orage que, malgré ses soins et ses attentio
et malgré les dispositions naturelles de l'impératrice de Russie à favoriser Vot
Majesté, on ne sera pas en état de calmer, et dont on se servira à exciter d
jalousies et des défiances et à fomenter des brouilleries entre nos deux cours,
qu'il faudra être continuellement sur ses gardes mutuellement pour ne pas se laiss
surprendre par les menées et les intrigues des autres.“ Panin schloss mit der Bitt
dass der König auf seine vermeintlichen Rechte auf die Weichselmündung Verzic
leiste. — [2] Nach dem Bericht von Edelsheim, Wien 17. October, beliefen sich d
veranschlagten Einnahmen aus den neuen polnischen Provinzen allerdings nur a
4 Millionen Gulden. Jedoch plante die wiener Regierung die Einverleibung dies
Provinzen in das Königreich Ungarn, welche die Errichtung eines stehenden Trupper
corps zu deren Sicherung nach innen und aussen erforderlich gemacht hätte. „Cet
considération engage les Hongrois à décliner la proposition, et on sait déjà qu'il
offriront jusqu'à deux millions de florins par an, pour être dispensés d'y acquiescer.“ –
[3] Vergl. S. 555.

et les Danzicois. Je les ai si peu chicanés, d'ailleurs, sur leurs possessions que je n'ai point continué le procès que le roi de Pologne avait commencé avec eux pour le *Scharpauer Gebiet*, qui est d'un rapport de 30 000 écus. Vous voyez par là que je ne lasse ces gens en rien, mais que, comme de raison, je me crois autorisé de jouir des droits qui me reviennent à présent. Nous voilà aux approches de l'hiver, la navigation cesse; ainsi tâchez de mitonner cette affaire avec tout l'art et l'adresse que vous pouvez employer, pour la faire réussir, et ne doutez pas que vous ne serez pas oublié.

Mais découvrez aux Russes les manœuvres des Français et des autres puissances, pour qu'ils soient plus sur leurs gardes et ne se laissent pas entraîner si vite par ce Durand qui, si on n'y prend garde, leur jouera quelque tour de son métier; car, pourvu qu'il brouille les affaires, peu lui importe aux dépens de qui.

En attendant, vous n'avez qu'à dire tout naturellement et sans me nommer, au prince de Lobkowitz, en réponse à la confidence qu'il vous a faite de ses insinuations au sujet de l'affaire de Danzig,[1] que vous avez lieu d'en être surpris, vu que, d'un côté, le port que la Vistule y formait, était, sans contredit, sur mon territoire, et qu'ainsi il n'était que juste que j'en retirasse les droits, et que, de l'autre, vous vous seriez plutôt attendu que, comme je ne m'étais pas mêlé du tout des salines qui étaient tombées en partage à sa cour, celle-ci ne s'intéresserait pas non plus contre moi en faveur de la susdite ville.

Voici, au reste, un mémoire qui démontre bien clairement que le territoire de Scharpau a fait autrefois partie de l'économie de Marienburg; je ne vous le communique cependant que pour votre information.

Voici bien des commissions; j'espère en votre habileté comme en vos ressources. Assurez-vous que vous ne servirez pas un ingrat.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

21 423. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Potsdam, 25 octobre 1772.

Les lettres du baron de Stackelberg au prince Golizyn disent très vrai, selon votre dépêche du 17 de ce mois. C'est effectivement aux instances du grand-vizir que l'armistice a été prolongé, et que le congrès de paix se renouera.[2] Il y a donc plus d'apparence que jamais que la paix se signera cet hiver, et je ne doute pas que les puissances qui ont attisé ce feu, ne se trouveront bien trompées dans leur calcul.

[1] Vergl. dafür S. 596. — [2] Vergl. Nr. 21 409.

Au reste, mes dernières lettres de Pétersbourg[1] portent que le prince de Lobkowitz s'intéresse vivement à la conservation intacte de la ville de Danzig et de son commerce, à l'occasion du péage que je demande des vaisseaux au port sur l'embouchure de la Vistule, qui appartient incontestablement au territoire qui m'a été cédé par notre triple convention; et ce ministre a même déjà insinué à la cour de Russie que sa cour espérait qu'à la prochaine diète de pacification en Pologne on stipulerait quelque chose pour la sûreté et le commerce de cette ville. Cette démarche me surprend d'autant plus que la cour de Vienne n'a pas le moindre sujet de prendre les intérêts de cette ville si fort à cœur, vu qu'il ne subsiste presque aucun commerce entre elle et ses États. Je ne saurais donc l'attribuer qu'à une pure jalousie de sa part, que je trouve d'autant moins à sa place que je ne me suis nullement mêlé de la contrecarrer dans l'acquisition des salines de Pologne, et que d'ailleurs je ne fais qu'user de mon droit territorial. Je dissimulerai cependant, et je ferai semblant de n'en être point instruit. Mais vous pouvez bien dire, lorsque l'occasion s'en présente, à tous ceux qui voudront l'entendre, que, quoique mes nouvelles acquisitions ne me fourniraient pas la moitié des revenus que la cour où vous êtes, retirerait des siennes,[2] je n'en étais cependant point jaloux, et qu'entre des puissances amies toute envie et jalousie devrait être entièrement bannie.

Nach dem Concept. Federic.

---

21 424. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 octobre 1772.

Je ne vous conteste point la solidité des observations que vous faites, dans votre rapport d'hier, sur la possibilité de conjurer l'orage qui paraît menacer la tranquillité du Nord,[3] et je voudrais seulement être tout aussi assuré de l'accomplissement de votre pronostic. Mais voici ce qui me tient encore en suspens de me livrer à une idée aussi flatteuse et aussi conforme à mes vœux.

Ce qui a empêché jusques ici la Russie de se déclarer ouvertement contre la révolution en Suède, c'est, sans contredit:

1° la guerre avec la Porte;

2° l'incertitude du parti que la cour de Vienne prendrait, au cas qu'elle fût continuée, et, enfin,

[1] Vergl. S. 595. — [2] Vergl. S. 594. — [3] Finckenstein begründete seine Hoffnung auf Erhaltung des Friedens im Norden mit dem Hinweis auf die inneren Verhältnisse Russlands, auf die Besorgniss des wiener Hofes vor der Erwerbung von Schwedisch-Pommern durch Preussen und auf das Interesse, das England am Frieden habe, „pourvu que le roi de Suède, de son côté, s'abstienne de tout ce qui pourrait aigrir la cour de Russie". Vergl. Nr. 21 418.

3° la brouillerie entre l'impératrice de Russie et le comte d'Orlow, son ancien favori.

Or, toutes ces considérations ne subsistent plus. Les négociations de paix se renoueront, et elles auront, selon toutes les apparences, un bon succès. La cour de Vienne alors restera sûrement aussi tranquille et ne pensera plus à son projet de faire cause commune avec la Russie pour chasser les Turcs hors de l'Europe.

Les bisbilles avec le comte d'Orlow sont également finies, selon la dernière dépêche du comte de Solms;[1] de sorte que, si la conclusion de la paix avec la Porte se fait effectivement cet hiver, il ne reste rien à appréhender à la Russie, et je me trompe fort, ou c'est justement pour se tirer cette épine du pied, qu'elle a montré tant de facilités à renouer les négociations de paix, afin de pouvoir donner toute son attention aux affaires de Suède, qui lui tiennent extrêmement à cœur.

Il n'y a donc que les représentations de la cour de Vienne qui pourraient faire quelque impression en Russie et détourner l'Impératrice de troubler de nouveau la tranquillité; et comme jusques ici je n'ai encore aucune réponse du baron Edelsheim à ce sujet, je compte de savoir, par ses premières dépêches, ce qu'il y aura à espérer de ce remède.[2]

En attendant, la cour de Vienne n'agit nullement en puissance amie à mon égard dans l'affaire du port de Danzig. Les insinuations de son ministre à Pétersbourg ne sont rien moins que favorables, et les deux copies ci-jointes vous apprendront ce que j'en ai écrit tant au comte de Solms qu'au baron d'Edelsheim.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

21 425. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 octobre 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends, par votre rapport d'hier, que le landgrave de Hesse-Cassel a cédé à la force des motifs que je lui ai fait alléguer, et qu'il a pris la résolution de se désister de sa première prétention sur l'article de la religion dans son mariage avec ma nièce, la princesse Philippine de Schwedt.[4] Cette affaire ne rencontrera donc plus de difficultés, et pour la mettre tout de suite en train, j'ai fixé à après-demain, 27 de ce mois, l'audience que le comte

[1] Vergl. dafür S. 610. — [2] Vergl. Nr. 21 376. — [3] Vergl. Nr. 21 422 und 21 423. — [4] Finckenstein berichtete, Oeynhausen habe im Auftrag des Landgrafen ihm mitgetheilt, „que ce Prince, pour témoigner sa déférence pour les conseils de Votre Majesté (vergl. S. 571) et le désir extrême qu'il avait de s'unir à Elle par de nouveaux nœuds, avait pris la résolution de se désister de toute prétention ultérieure sur l'article de la religion". [Charlottenburg. Hausarchiv.]

d'Oeynhausen a ordre de me demander, pour me remettre la lettre d son maître[1] dans laquelle ce Prince me demande formellement en mariag cette Princesse. Vous aurez donc soin de l'en avertir, afin qu'il se rend ici au jour marqué et à l'heure ordinaire; et comme il convient qu vous me le présentiez vous-même pour une commission de cette nature vous ne manquerez pas de l'accompagner ici.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

21 426. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois. Si le ministère d Suède, suivant son contenu, paraît prendre à cœur les affaires de Pologn et se donner des mouvements pour inspirer des sentiments défavorables cet égard à quelques-uns des ministres étrangers là où vous êtes,[2] c'e que son intention serait sans doute, à ce que j'en suis persuadé, d'excite s'il était possible, des brouilleries entre les autres puissances de l'Europ pour faire oublier la révolution qui a eu lieu dans ce royaume. Mai de pareils efforts de la part de ce ministère seront vains, et il s trompera certainement dans son attente, s'il s'imagine d'y réussir. E attendant et quoi qu'il en soit, vous avez grandement raison d'attribue toutes ces menées à la France et de les envisager comme des trait qui ne partent uniquement que de cette couronne.

Federic.

Nach dem Concept.

21 427. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTAD A DARMSTADT.

[Potsdam] 25 octobre 1772.

Madame ma Cousine. Dans le cas où je me trouve d'être oblig de lever de nouvelles troupes,[3] j'ai envoyé le capitaine Geusau po

[1] D. d. Weissenstein 20. October. [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Dönho berichtete, dass Scheffer in einer neuen Unterredung mit Goodrick die Nothwendig keit betont habe, „d'ouvrir les yeux au sujet de la possession que Votre Majes vient de prendre de la Prusse polonaise" (vergl. Nr. 21 396). Dönhoff fügte hinzu „On serait étonné de voir combien le ministre de Suède prend à cœur les affair de Pologne, si, suivant les avis mêmes du chevalier Goodrick, on ne découvrait p dans ces mouvements les menées de l'ambassadeur de France, qui voudrait bie mettre la désunion entre les cours qui ne sont pas pour son système." — [3] Verg S. 495. 592.

voir s'il n'y avait pas moyen de négocier des recrues dans l'Empire.[1] Comme le Landgrave a des dettes, ceci pourrait peut-être lui fournir les moyens d'en acquitter les plus pressantes. J'offre 60 écus par homme, ce qui pour 500 en fait 30 000 écus et pour 1000 60 000 écus. Je ne sais s'il sera accepté ou refusé, mais vous me feriez plaisir, ma chère Landgrave, si vous vouliez avoir la bonté de diriger cet officier dans sa négociation, puisqu'en venant dans un endroit dont il ne connaît point les êtres et les aboutissants, il pourrait si mal prendre ses mesures qu'il ferait échouer sa commission par sa faute.

Je vous annonce que le congrès entre les Russes et les Turcs va recommencer,[2] et que la paix pourrait bien s'y faire entre ci et la nouvelle année, et alors nous verrons le dénoûment de ce roman[3] qui nous intéresse tant et avec raison. Recevez les assurances de la haute estime et de l'amitié avec laquelle je suis, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le fidèle cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

21 428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 octobre 1772.

J'ai été bien aise de recevoir les éclaircissements que votre dépêche du 20 de ce mois renferme sur l'importance du commerce hollandais en Suède,[4] et vous en sais beaucoup de gré. Mais, malgré les inductions qu'on prétend en tirer pour démontrer l'intérêt à prendre par la République à la révolution arrivée dans ce royaume, je vous avoue que je ne saurais concevoir le tort que le changement de la forme de gouvernement pourra faire au commerce, ni, par conséquent, la raison qui dût faire appréhender quelque atteinte aux liaisons qui subsistent, à cet égard, entre les deux États.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Ähnlich ersucht der König am 26. October den Generallieutenant Prinzen von Anhalt-Bernburg, ihm „von denen anhältschen Fürsten, ausgenommen den Fürsten von Zerbst, mit welchem Ew. p. Sich hierunter abzugeben schon evitiren können, und zwar von jedem derselben etwa ein paar Hundert Mann, unter dem Vorwande, als ob es vor Dero unterhabenden Regimente sei, gegen ein gewisses Handgeld" zu verschaffen. — [2] Vergl. Nr. 21 409. — [3] Der Verlobung des Grossfürsten Paul, vergl. Nr. 21 381. — [4] Thulemeier berichtete im einzelnen über die Handelsinteressen der Holländer in Schweden und schloss: „Le commerce de ce royaume se trouve presque entièrement entre leurs mains." Vergl. Nr. 21 371.

21429. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 26 octobre 1772.

Pour connaître au juste le degré de considération et d'influence de la France, selon votre dépêche du 15 de ce mois,[1] il faut suivre pas à pas la marche de ses finances. C'est la vraie pierre de touche de ce qu'elle est en état de faire. Donnez-y donc une attention non interrompue; elle vous fournira les meilleurs éclaircissements pour apprécier toutes ses vues et tous ses projets. Jusques ici la seule arme qu'elle a en main, c'est l'intrigue et la ruse; je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres du 15 de ce mois.[2] Elle en fait surtout usage à la cour de Russie, et elle y emploie le sieur Durand, celui de ses ministres qui est le plus consommé dans cette partie de la politique française. Il se tourne de tous côtés pour exercer bien son métier et pour exécuter la commission d'embrouiller les cartes, dont il est chargé. Le coup qu'il méditait par la faveur du comte d'Orlow, a, à la vérité, manqué par la disgrâce [de] ce dernier;[3] mais à présent il sonne le tocsin à Pétersbourg contre les arrangements que j'ai faits dans le port de Danzig,[4] et pour peu qu'il voit jour de remuer son esprit intrigant, peu lui importe contre qui. Ruses et calomnies, rien ne lui coûte, et les moyens dont il se sert, lui sont fort indifférents; de sorte qu'il faut s'attendre encore à bien des tracasseries de sa part, qui cependant, à ce que j'espère, ne feront pas grand effet et resteront sans succès.

Federic.

Nach dem Concept.

21430. AU CHAMBELLAN BARON D'ARNIM A COPENHAGUE.

Potsdam, 27 octobre[5] 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et je vous adresse, en revanche, l'exposé ci-joint pour vous donner par là une idée claire et nette de l'état de la question relativement à la perception des impôts à Danzig, que vous ne manquerez pas de communiquer, à cette même fin, au ministère danois.[6] Je veux simplement vous faire remarquer encore, à cette occasion, qu'il ne m'est jamais venu en idée de vouloir doubler le péage de cette ville. Je ne prétends que les mêmes droits qui se sont constamment perçus ci-devant eu égard au port dont je suis actuellement en possession. Ce n'est donc pas d'une augmentation de

[1] Goltz hatte berichtet: „Il n'est pas indifférent de connaître au juste le degré de considération et d'influence dont elle jouit auprès des puissances qu'elle a intérêt de cultiver, afin d'apprécier par-là même l'étendue des moyens qu'elle est en état de faire mouvoir." — [2] Vergl. Nr. 21390. — [3] Vergl. S. 597. — [4] Vergl. S. 594. — [5] Vom 27. October ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 583. — [6] Nach Arnim wollte man wissen, dass der König von Preussen die Hafenzölle in Danzig um 50 Procent erhöht habe. Graf Osten hatte sich an Arnim gewandt, um für die Getreidesendungen nach Dänemark Erleichterung zu erhalten.

l'impôt dont il s'agit; mais les Danzicois exigent en ville les mêmes droits qui me reviennent comme maître du port. Voilà ce qui donne proprement lieu de crier aux négociants étrangers.

En attendant, soyez hors d'inquiétude touchant la destination de la flotte danoise.[1] Elle ne saurait nous être en préjudice, fût-elle même composée de cent vaisseaux et au delà. L'attention de la cour où vous êtes, n'est fixée que sur les affaires de Suède. Ce sont celles-là qui lui tiennent à cœur préférablement à toutes les autres. Aussi les insinuations du ministre de France au comte d'Osten, dont vous faites mention,[2] y sont-elles relatives. Le jeu de cette puissance est de nous brouiller avec la cour où vous êtes, afin de profiter de pareille désunion en faveur de la Suède et de pouvoir, en ce cas, arranger d'autant mieux, à loisir, les affaires de ce royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

21431. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 27 octobre 1772.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre que de petites intrigues divisent les ministres saxons, et que l'affaire de la diminution du militaire vient d'en fournir une nouvelle preuve.[3] Mais il faudra voir si l'Électeur, au moyen des retranchements que, selon votre dépêche du 24 de ce mois, il médite de faire dans quelques dépenses de l'État, pourra maintenir son corps de troupes sur le pied qu'il se flatte.[4] La chose m'est cependant, en elle-même, assez indifférente et ne m'affecte ni d'une ou d'autre manière.

En attendant, je suis bien aise de pouvoir vous confirmer les nouvelles qui sont entrées là où vous êtes, au sujet du renouement des conférences de paix entre la Russie et la Porte. Elles sont réellement fondées, de sorte qu'il y a grande apparence que cet hiver ramènera la tranquillité et la paix entre ces deux puissances.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Arnim berichtete, dass eine Flotte den zum Vicekönig ernannten Prinzen Karl von Hessen nach Norwegen geleiten solle, und äusserte über deren Bestimmung die Vermuthung, „que c'est dans le cas où l'Angleterre, conjointement avec la Hollande et peut-être la France, voulait envoyer une flotte dans la Baltique au secours de Danzig, pour se joindre à eux". Nach Arnim hatten die Danziger Kaufleute den Beistand dieser Mächte angerufen. — [2] Wie Arnim durch Osten erfuhr, hatte Frankreich die dänische Regierung vor feindlichen Schritten gegen die Schweden gewarnt und ihr ein Bündniss mit diesen gegen Russland nahe gelegt. Ferner hatte Frankreich erklärt, dass Dänemark weder auf englischen noch auf preussischen Beistand gegen Schweden zu rechnen habe. — [3] Borcke berichtete: „On prétend que c'est le comte de Sacken qui inspire à l'Électeur cette prodigieuse aversion pour les réductions dans l'armée que le reste du ministère juge nécessaires, pour parer au désordre journellement empirant des finances." Vergl. S. 579. — [4] Auf dem Fusse von 22000 Mann.

21 432. AN DEN GENERALMAJOR VON LOSSOW.

Potsdam, 28. October 1772

Eure beide Berichte vom 16. dieses[1] sind Mir richtig zugekommen und ist Mir ganz lieb, dass die von der polnischen Schatzcommission in Nieszawa veranstaltete Zolleinhebung gestöret worden, auch ferner dergleichen Neuerung daselbst nicht veranstaltet werde; indessen muss dabei nicht mit Härte und Éclat, sondern auf einer glimpflichen Art und mit Bescheidenheit verfahren werden.

Die 65 unbrauchbare Pferde, so Ihr bei dem Bellingschen Husarenregimente gefunden habt, könnet Ihr nur dem Generalmajor von Lölhoffel anzeigen, weil Ich solche dem Regimente im künftigen Frühjahre wieder ersetzen zu lassen gewillet bin. Uebrigens thut Ihr ganz recht, wenn Ihr dies Regiment, um wieder Ordnung darin zu bringen, fleissig exerciren lasset. Ihr wollet solches nur ferner zu seiner Besserung scharf kurz halten und demselben auch nicht das geringste, besonders in Ansehung derer Officiers, durch die Finger sehen.

Friderich.

Nach dem Concept.

21 433. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 28 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, avec un post-scriptum de la même date. Que les difficultés par rapport à la convocation du grand Conseil en Pologne ne vous embarrassent point.[2] Elles s'aplaniront et les puissances intéressées au démembrement qui a eu lieu, trouveront bien moyen de mettre les choses en train et de les régler d'une manière conforme à leurs vues.

Tâchez seulement, en attendant, de convaincre le monde où vous êtes, que la haine qu'on me porte, comme à l'auteur supposé des désastres de la Pologne,[3] est mal fondée. Le manifeste publié par la Russie prouve que c'est à tort qu'on me les attribue. Il démontre, au contraire, que c'est aux Confédérés seuls à qui ils en sont redevables, et que ceux-ci sont l'unique cause de tout ce qui vient d'arriver dans ce royaume.

[1] Liegen nicht vor. — [2] Die in Warschau anwesenden, von König Stanislaus am 6. October zur Berathung über die Lage zusammenberufenen Senatoren hatten die Berufung sämtlicher Senatoren des Reiches für nothwendig erklärt, aber, wie Benoît in seinem Berichte meldete, nichts über den Zeitpunkt des Zusammentritts bestimmt. Benoît fuhr fort: „Si l'on voulait cependant traîner trop longtemps la convocation de ce grand Conseil, nous agirons selon le plan que nous avons concerté ensemble, nous trois ministres alliés, et qui a été approuvé par nos cours respectives" (vergl. Nr. 21 367). — [3] Benoît berichtete, dass König Stanislaus mehr zu Oesterreich als zu Preussen neige; „je connais trop sa haine, qui provient de ce qu'il s'imagine que nous sommes la cause de tous ces désastres."

Pour ce qui regarde les intéressés aux starosties qui se trouvent dans ma portion,[1] j'aurai soin de m'arranger, en son temps, avec ceux qui les ont acquises à deniers comptants; mais il faut qu'on se patiente encore un peu là-dessus. Je n'en ai point tiré encore des revenus jusqu'ici, et je suis depuis trop peu de temps en possession d'elles pour avoir eu le loisir de prendre déjà des mesures à cet égard. J'apprends d'ailleurs que les Autrichiens en usent de même que moi à l'égard de celles qui sont enclavées dans leurs provinces. Mais on n'entend pas pour cela crier contre les démarches de cette cour, comme on fait au sujet des miennes. J'en suis surpris, et cela avec d'autant plus de raison que cette cour n'épargne aucunement les ecclésiastiques de ces districts, mais en agit beaucoup plus rudement envers eux qu'on ne les traite chez nous.

Au reste, vous n'avez qu'à laisser tomber l'affaire du sel et n'en plus faire mention vis-à-vis du roi de Pologne. Le refus de ce Prince à se prêter, sans y être autorisé par une Diète, aux propositions faites de notre part sur cet objet,[2] m'a déterminé à rappeler les personnes chargées de traiter avec lui là-dessus. Il me sera fort indifférent aussi si, par les mêmes motifs qui l'ont empêché d'entrer avec nous sur cet article, il répugne également à accepter le don que je lui destine. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que je suis persuadé qu'il ne trouvera jamais son compte avec les Autrichiens de la même manière qu'il aurait fait avec nous au sujet du sel.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 434. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 octobre 1772.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'est bien parvenue, avec la *Note* que le comte Panin vous a remise sur la situation actuelle de sa cour vis-à-vis de la Porte relativement à la négociation de la paix.[3]

[1] Benoît berichtete: „On pousse de très grandes plaintes ici sur la nouvelle qu'on y a reçue de la Prusse comme quoi les starosties avaient été ôtées aux particuliers qui les possédaient . . . Comme il y a cependant plusieurs particuliers qui ont acheté ces starosties argent comptant de ceux qui les avaient obtenues par grâce, . . . ces derniers vont à présent implorer la clémence de Votre Majesté." — [2] Benoît berichtete über seine vergeblichen Bemühungen, König Stanislaus umzustimmen; „le Roi en reste toujours à sa première réponse par rapport au négoce du sel" (vergl. Nr. 21 367 und 21 421). Er erklärte, sich auf keinerlei Verhandlung einlassen zu können, die ihn eines Tages bei der Nation verdächtig machen könne. Weiter berichtete Benoît: „Tout ceci me fait juger qu'il rejettera également la pension que Votre Majesté lui offre" (vergl. Nr. 21 377). — [3] Die „Note" enthielt eine Darstellung der nach dem Bruche des Congresses von Fokschani durch den Grossvezier bei Rumänzow unternommenen Schritte, um die Friedensverhandlung wieder anzuknüpfen, sowie der daraufhin an Rumänzow ergangenen Weisungen für deren Wiederaufnahme und endlich

Quoique j'ignore jusques ici encore où le sieur de Zegelin se tient actuellement, vous avez cependant très bien fait de le prévenir des dispositions de la cour où vous êtes.[1] Je n'ai pas tardé non plus, en conséquence de la réquisition du comte de Panin, d'ordonner dès aujourd'hui à ce ministre de les appuyer de son mieux par ses bons offices,[2] et le comte de Panin peut être assuré qu'il y donnera tous ses soins, et qu'il fera tout son possible pour les faire passer à la Porte. Autant que j'en puis juger en gros, j'en augure très bien, et, vu les conjonctures actuelles, je ne doute presque pas que la paix ne se fasse encore avant l'hiver.

Au reste, le sieur Jefremoff étant attendu à Pétersbourg, vous avez très bien fait de garder le présent que je lui destine,[3] jusques à son arrivée, et, pour le lui remettre, je m'en rapporte entièrement à ce que vous jugerez le plus convenable.

D'ailleurs, vous vous rappellerez de mes ordres du 4 le moyen que j'avais suppédité au roi de Pologne pour lui procurer un revenu annuel de 200 000 écus,[4] et j'avais même arrangé la chose de façon qu'il aurait pu toucher d'abord une avance de 50 000 écus; mais toutes mes peines pour le lui faire agréer, ont été inutiles;[5] de sorte qu'il est bien à présumer qu'il fera les mêmes difficultés d'accepter les secours que, selon votre dépêche du 18 de septembre, le comte de Panin a proposé de lui faire obtenir de la part des trois cours.[6]

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 435. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 28. October 1772.

Ihr seid bereits durch den Grafen von Solms aus Petersburg benachrichtiget,[7] wie der Grossvizir selbst dem Verlangen der russischen Kaiserin zuvorgekommen und auf Wiederaufnehmung und Fortsetzung der Friedensunterhandlungen angetragen hat. Eben dieser Mein Gesandter am russisch-kaiserlichen Hofe hat Euch auf Verlangen die nähere Entschliessung des letzteren wegen der Unabhängigkeit der Tartarn dahin bekannt gemacht, dass:[8]

der neuen russischen Bedingungen, betreffend die Befreiung der Tartaren (vergl. Nr. 21435). Am Schluss der „Note" wird der König von Preussen um die Fortsetzung seiner „guten Dienste" und um entsprechende Weisung an Zegelin gebeten.

[1] Solms hatte Zegelin von dem wesentlichen Inhalt der „Note" unterrichtet (vergl. Nr. 21435). — [2] Vergl. Nr. 21435. — [3] Vergl. S. 513. — [4] Vergl. S. 533. — [5] Vergl. S. 603. — [6] Vergl. S. 533. — [7] Vergl. Nr. 21434. — [8] Das folgende nach der von Solms mit seinem Berichte, Petersburg 13. October, übersandten, von Panin ihm übergebenen „Note" (vergl. S. 603. Anm. 3).

1° derselbe nunmehro bereit sei, diese Unabhängigkeit auf dem von Osman Effendi angetragenen Fuss[1] anzunehmen und dabei nur dem Sultan die angeblich nach der mahomedanischen Religion nöthige Investitur eines jeden neuen Chans allein zuzugestehen;

2° dagegen aber Russland in Betracht dieser Nachsicht die beiden alten Schlösser Kertsch und Jenikala in der Krim nebst einem kleinen Strich Lands um solche zur Sicherheit gegen die Tartarn auf ewig abgetreten werden möchten; wogegen jedoch

3° dasselbe in der Folge der Unterhandlung auf die hiebevor verlangte Vertauschung von Bender gegen Oczakow oder Kinburn Verzicht thun und Bender ohne Aequivalent der Pforte wieder zurückgeben will.

Wenn nun solchergestalt Russland zu Wiederherstellung des Friedens sich von neuem sehr geneigt finden lässet, als ist auch Mein Wille, dass Ihr durch Eure *bona officia* es dahin zu vermitteln suchen sollet, dass die Pforte nunmehro weiter keine Schwierigkeit machen möge, die angetragene Friedensbedingungen anzunehmen. Ich besorge auch um so viel weniger, dass sie gegen die Abtretung obgedachter beiden alten Schlösser etwas mit Grund einzuwenden haben dürfte, als solche von gar keinem Belang und in einem fast ganz unbewohntem District belegen sind und Russland dergleichen bloss zur Sicherheit gegen dieses rauhe Volk zu besitzen verlanget, sowie die Pforte auf ihrer Seite zu gleichmässigem Behuf Oczakow und Kinburn in Besitz hat, ohnerachtet dieselbe durch die ihr zugestandene Investitur des Chans doch noch immer einen weit stärkeren Einfluss auf die Tartarn behalten wird.

Thut also Euer möglichstes, um Russland einen so wichtigen Dienst zu leisten. Ich beziehe Mich übrigens hierunter des mehreren auf das Schreiben Meines Gesandten, des Grafen von Solms.

Friderich.

Nach dem Concept.

21436. AU CONSEILLER DE LÉGATION BARON D'EDELSHEIM A VIENNE.

Edelsheim berichtet, Wien 21. October, auf den Erlass vom 11.[2] über die geplante Vermittlung des Fürsten Kaunitz am russischen Hofe in der schwedischen Frage: „Les ouvertures que le prince Kaunitz m'a chargé de faire sur ce sujet à Votre Majesté, . . . sont si précises et si positives qu'on ne saurait douter que ce ministre ne soit véritablement intentionné de faire des représentations à la Russie sur les suites fâcheuses qui pourraient résulter de ses démarches à cet égard, si elles étaient violentes et trop menaçantes pour le roi de Suède. Je suis d'autant plus porté à croire cependant qu'on eût bien voulu s'assurer auparavant ici du sentiment de Votre Majesté et de Sa puissante assistance auprès de l'impératrice de Russie relativement à cet objet, parcequ'on a encore différé jusqu'à présent le départ du courrier qui, en rapportant à Pétersbourg les nouveaux exemplaires des ratifications,[3]

[1] Danach sollte dem Sultan lediglich die Bestätigung der von den Tartaren frei gewählten Chane vorbehalten bleiben. — [2] Vergl. Nr. 21376. — [3] Vergl. S. 575. 576.

devait munir le prince Lobkowitz d'instructions relatives aux affaires de Suède, et que d'ailleurs le prince Kaunitz a déjà touché de nouveau cette corde avec moi depuis le départ de mon dernier rapport,[1] pour me sonder, sans doute, si je m'étais acquitté de sa commission auprès de Votre Majesté et quelle réponse Elle m'aurait ordonné de lui faire. Comme il ne m'a cependant fait aucune question positive là-dessus, ce qui pourra peut-être bien arriver encore, et qu'il n'a proprement fait que s'étendre davantage sur les considérations que méritait l'évènement de cette révolution, en répétant, en même temps, les conseils qu'il croyait devoir donner, à cette occasion, à la Russie, je me suis tiré d'affaire en ne répétant qu'en termes vagues qu'il était certainement bien à souhaiter pour le bien de l'humanité et pour la tranquillité du Nord en particulier que ces affaires ne fissent naître de nouveaux troubles, et que les insinuations qu'il se proposait d'adresser à la Russie dans cette vue, me paraissaient très propres à produire un bon effet. Il s'est étendu alors sur la frivolité de l'obligation que la Russie pourrait prétendre lui être imposée par ses traités de soutenir l'ancienne constitution du gouvernement de Suède et de s'opposer à un changement auquel tous les états de ce royaume venaient de consentir unanimement; enfin il prétend que, si on voulait l'écouter à Pétersbourg et suivre de bonne foi ses conseils, il ne serait point en peine de suggérer, dans la suite, au comte Panin les moyens les plus efficaces pour obtenir toutes les modifications qu'il était raisonnable de pouvoir espérer d'apporter à la nouvelle constitution, en sauvant, en même temps, parfaitement l'honneur et la gloire de l'impératrice de Russie.

Le prince Kaunitz a cherché à me faire envisager ensuite combien il serait aisé que toutes les puissances de l'Europe fussent insensiblement entraînées dans une nouvelle guerre, si on ne parvenait à prévenir la brouillerie entre la Russie et la Suède, avant que les choses n'en vinssent à un certain point. Que le duc d'Aiguillon assurait publiquement que la France et l'Espagne étaient résolues de soutenir les intérêts du roi de Suède et de réunir leurs forces aux siennes, dès que les circonstances l'exigeraient. Que, si la maison de Bourbon venait à envoyer une flotte dans la Baltique, on verrait l'Angleterre bientôt obligée à la même démarche, ce qui pourrait, plus tôt qu'elle ne le voudrait, la mettre aux mains avec l'Espagne ou la France; que, les alliés des puissances belligérantes étant tenus à remplir leurs engagements, ils se trouveraient alors immanquablement, malgré eux, dans ces brouilleries, et que l'esprit humain ne pouvant prévoir tous les incidents qui pouvaient survenir d'un moment à l'autre, il était de la plus grande importance de prévenir, pendant qu'il était temps encore, les circonstances fâcheuses où l'on pourrait se trouver.

On peut aisément juger par tout ceci combien le prince Kaunitz a fortement à cœur de savoir la façon de penser de Votre Majesté sur ce sujet et de L'engager, s'il se pouvait, à appuyer ses représentations auprès de l'impératrice de Russie. Je sens très bien que la situation de Votre Majesté est à tous égards très gênante et désagréable dans cette affaire; mais Elle daignera remarquer aussi que, si Elle ne jugeait à propos de S'expliquer bientôt sur l'ouverture qu'on m'a chargé de Lui faire touchant cet objet, la cour d'ici se confirmerait de plus en plus dans l'opinion qu'il subsiste déjà effectivement quelque arrangement secret entre Votre Majesté et la Russie pour tirer des avantages réciproques d'une levée de bouclier contre la Suède. Il me paraît donc qu'il s'agit de rassurer le prince Kaunitz sur ce point, en évitant cependant avec soin une explication sur cette matière qui pût ou commettre Votre Majesté vis-à-vis de la Russie ou lier les mains, en quelque façon, sur le parti qu'on pourrait prendre dans la suite et juger peut-être le plus propre à tirer des circonstances. La réponse vague que j'ai faite au prince Kaunitz, et dont j'ai rendu compte plus haut, est très conforme à ce plan, mais elle ferait, sans doute, un tout autre effet, si Votre Majesté voulut m'autoriser, comme Elle paraît en avoir l'intention, de laisser entrevoir à ce ministre, lorsqu'il reviendra de nouveau sur cet objet, que

[1] Vergl. Nr. 21 363.

votre alliance avec la Russie rendant votre situation, Sire, assez embarrassante dans cette conjoncture, je croyais qu'avant de S'expliquer là-dessus, Votre Majesté attendrait de voir l'effet des insinuations dont on se proposait de charger le prince de Lobkowitz à Pétersbourg. Je pourrais y ajouter que, Votre Majesté ne me paraissant pas moins intéressée que la cour d'ici au maintien de la tranquillité du Nord, je ne faisais, en mon particulier, aucun doute qu'Elle ne fût très charmée qu'on pût parvenir de bonne heure à inspirer à la Russie des dispositions modérées et propres à prévenir et à éviter de nouveaux troubles."

Potsdam, 28 octobre 1772.

Pour vous mettre en état de vous déterminer sur la réponse à faire aux insinuations du prince de Kaunitz relativement aux affaires de Suède, je veux bien vous exposer, sans la moindre réserve, la position où je me trouve à cet égard. Il existe entre moi et la Russie un traité solennel par lequel j'ai garanti l'ancienne forme de gouvernement en Suède du comte de Horn de 1720. Cet engagement me lie les mains, et je ne saurais appuyer de bonne manière les représentations que le prince de Kaunitz se propose de faire à la Russie pour la détourner de toute entreprise contre la dernière révolution dans ce royaume. Je vous avoue néanmoins que je verrais avec le plus grand plaisir, si l'on pouvait trouver moyen d'adoucir la Russie sur ce sujet et prévenir les troubles qui paraissent menacer de nouveau la tranquillité du Nord de ce côté-là. La cour où vous êtes, n'ignore apparemment pas que la Russie a retiré une partie de ses troupes en Pologne pour les faire entrer en Finlande. De but en blanc elle ne commencera cependant point une guerre; j'en suis si persuadé que je voudrais presque le garantir. Mais voici ce qu'elle fera peut-être. Elle cherchera à disposer la nation suédoise à lui adresser des plaintes sur la nouvelle constitution du royaume, afin d'avoir un motif de plus d'insister sur le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement. Si l'on attend que les choses viennent à cette époque, il est presque indubitable que le flambeau de la guerre ne s'allume en Suède, et que ce feu ne se communique à toute l'Europe.

A vous dire cependant vrai, j'ai lieu de douter que les maisons de Bourbon veuillent risquer de se commettre, à cette occasion, avec l'Angleterre. Il me semble donc que, pour prévenir ces nouveaux troubles, le meilleur moyen serait, si la cour où vous êtes, informait dans des termes amiables celle de Pétersbourg de ses appréhensions à cet égard, en lui offrant, en même temps, ses bons offices pour conjurer par sa médiation l'orage qui paraissait se préparer de nouveau dans le Nord.

C'est effectivement le meilleur parti que le prince de Kaunitz pourrait prendre; mais comme, vu mon alliance avec la Russie, il ne m'appartient pas de donner cet avis à ce ministre, vous vous garderez aussi avec soin de me compromettre. Vous pouvez plutôt le lui suggérer comme votre idée particulière, dont vous aviez lieu d'espérer que je ne

vous désavouerais pas; mais vous éviterez soigneusement de me nommer en tout ceci ou de lui faire soupçonner seulement que je vous y aie autorisé. Dans le fond cela produira le même effet. Tâchez donc de donner cette tournure à ces insinuations, et employez toute votre adresse et tout votre savoir-faire pour les faire goûter à ce ministre; mais souvenez-vous, je ne saurais assez vous le répéter, que je n'y saurais absolument point intervenir, ni personnellement ni ministériellement, et qu'il faut absolument que je n'y sois nommé point du tout, et qu'elles paraissent plutôt être simplement de votre propre cru.

Federic.

Voici aussi une dépêche à mon major de Zegelin,[1] à laquelle vous aurez soin de donner bonne et prompte adresse.

Nach dem Concept.

21437. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A SWARTSJÖ.

Königin Ulrike schreibt, Swartsjö 15. October: „Votre lettre du 27 du mois passé[2] a remis le calme à mes esprits. Les nouvelles que vous voulez bien me donner de la cour de Russie, confirment celle que le Roi mon fils en a reçue, et nous [font] espérer que nous conserverons la paix et la tranquillité. Vous pouvez être sûr, mon cher frère, qu'ici on ne demande pas mieux, et que ce ne sera pas de notre côté que les troubles commenceront.

Malgré tous les sujets de satisfaction, il y a toujours dans la vie des mais, qui empêchent qu'on ne les goûte parfaitement. Je m'étais flattée que cet évènement terminerait l'affaire du mariage de mon fils Charles. Malgré mes vœux et les siens, je suis enfin obligée, mon très cher frère, de vous rendre une réponse bien peu conforme à mes désirs, et je crois qu'il n'y aura rien à faire ici. On allègue pour raison la situation des finances, qui empêche de pouvoir penser à ce mariage avant deux ans. Ce terme est trop long pour la Princesse, et comme vous avez bien voulu me mander que le landgrave de Hesse la demande,[3] je ne voudrais pas être cause de lui faire manquer un établissement . . .

Je suis ici depuis huit jours occupée à monter ma maison; mes deux fils cadets sont chez moi, et nous passons le temps assez doucement. Nos entretiens roulent souvent sur Berlin et Sanssouci. Que je regrette, mon cher frère, ce séjour! Je n'ai eu des jours heureux que dans ma patrie. Quel qu'il en soit, il faut terminer sa carrière où le Ciel nous l'a destinée."

[Potsdam] 28 octobre 1772.

Ma très chère Sœur. Votre lettre m'a fait bien du plaisir, ma chère sœur; que je souhaiterais que votre tranquillité pût être durable et solide; mais que je crains de nouveau, par les lettres que je viens de recevoir, de la voir troublée. Le congrès entre les Russes et les Turcs a repris,[4] et, selon toutes les apparences, la paix sera conclue cet hiver. Déjà les Russes retirent une partie de leurs troupes, qu'ils font filer vers la Finlande; je crains tout pour le printemps prochain.

[1] Nr. 21435. — [2] Nr. 21334. — [3] Vergl. Nr. 21194. — [4] Vergl. Nr. 21434.

Je mets en œuvre tous les ressorts imaginables pour conjurer cet orage, mais je n'ose assurer quel en sera le succès. Je vous avoue que la situation de toute votre famille me fait trembler. On m'écrit de Pétersbourg qu'on est fort aigri de je ne sais quoi qui s'est passé par rapport aux troupes sur cette frontière.[1] Si vous aimez le Roi, tâchez de faire qu'il conserve les plus grands ménagements pour les Russes; car tout ce que je puis faire, devient inutile, si on les aigrit d'un autre côté.

La princesse Philippine va donc devenir landgrave de Hesse; ce Prince vient de consentir que les enfants soient élevés dans la religion de leur mère,[2] et ce sera apparemment l'hiver que ce mariage se consommera.

Vous êtes bien bonne, ma chère sœur, de vous souvenir du temps où votre présence nous a rendus heureux ici; c'est un souvenir triste qui m'afflige et me fait trembler pour l'avenir qui s'offre à moi. Veuille le Ciel que tout aille selon mes vœux: vous seriez heureuse, ma chère sœur, l'Europe tranquille, et j'aurais peut-être encore, un jour, le bonheur de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie et de la haute considération avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

21438. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A FRIEDRICHSFELDE.

[Potsdam] 29 octobre 1772.

Mon cher Frère. Je suis charmé que nous nous soyons rencontrés sur l'établissement de la princesse Philippine;[3] j'espère qu'elle pourra être heureuse dans sa nouvelle patrie. Cela vaut mieux, mon cher frère, que tout ce qu'on aurait pu faire pour elle en Suède.[4] Elle y est sûre du jour et du lendemain, au lieu qu'en Suède personne ne peut répondre de son sort vingt-quatre heures. Je participe sincèrement au plaisir que cet établissement vous fait, comme à tout ce qui peut vous arriver d'heureux et d'agréable, étant avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Eigenhändig.

[1] Solms hatte, Petersburg 13. October, die Nachricht übermittelt, „qu'on rassemble les troupes en Finlande, qu'on les exerce extraordinairement, et qu'on fait partout en Suède des préparatifs qui pourraient donner lieu de soupçonner des vues à cette cour. Autant que je m'aperçois, ces nouvelles aigrissent les esprits ici." — [2] Vergl. Nr. 21425. — [3] Der Verlobung der Prinzessin Philippine mit dem Landgrafen Friedrich II. von Hessen-Cassel. Das Schreiben des Prinzen Ferdinand liegt nicht vor. — [4] Vergl. S. 608.

21 439. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A RHEINSBERG.

Potsdam, 29 octobre 1772.

Mon très cher Frère. Je vous remets la lettre de l'impératrice de Russie que vous avez la bonté de me communiquer.[1] Je ne me refuserai point, mon cher frère, aux demandes de l'Impératrice, et le comte Solms va être tout de suite décoré de l'ordre.[2] Il faut tâcher de complaire à cette Princesse; après ce qu'elle a fait pour nous, on ne saurait lui marquer trop d'attentions.

L'affaire d'Orlow est terminée, il a rendu ses charges et reçu, en revanche, 10 000 paysans, avec une pension de 150 000 roubles;[3] mais comme il n'est point dit qu'il doit éviter le séjour de l'Impératrice, il se pourrait bien qu'il revînt à Pétersbourg, et j'y vois toujours un grand danger pour cette Princesse.

Selon toutes les apparences, la paix avec les Turcs se conclura promptement. L'Impératrice cède en bien des points de ses prétentions,[4] pour finir vite; mais ce sont les Suédois qui en sont cause, et je crains tout pour eux. J'ai eu recours à la seule ressource que j'ai pu imaginer en flattant la vanité autrichienne et en faisant insinuer à cette cour qu'elle pourrait avoir la gloire de pacifier le Nord comme l'Orient. Le prince Kaunitz écrira en Russie pour se mêler de cette affaire, en représentant que, si on ne pouvait l'accommoder à l'amiable, cela donnerait lieu à une guerre générale, en dépeignant la résolution que la France et l'Espagne ont prise de soutenir la forme actuelle du gouvernement suédois. Il exagérera le danger de cette guerre pour détourner les Russes des partis violents qu'ils sont tentés de prendre,[5] et comme la nation russe est déjà très lasse de la guerre présente, il faut espérer que ces semonces arrêteront l'impétuosité de leur vengeance. Mais si cela manque, mon cher frère, je ne sais plus à quel Saint me vouer. Les Anglais sont aussi excités que les Russes contre les Suédois,[6] et si ceux-là jettent de l'huile au feu à la cour de Russie, je ne réponds pas de ce qui en arrivera. Vous voyez, mon cher frère, qu'au milieu des succès même on ne laisse pas d'avoir de cruels embarras. Ce n'est pas pour moi, mais c'est pour notre pauvre sœur que je tremble; car si cela en vient à une guerre, sa famille est perdue.

[1] Prinz Heinrich übersandte, Rheinsberg 28. October, ein an ihn gerichtetes Schreiben der Kaiserin Katharina II., d. d. 24. September (a. St.) [abgedruckt bei Krauel, S. 99. 100]. „Je vous supplie de me dicter la réponse que je ne saurais faire cette fois-ci, à moins que de connaître vos volontés. Vous y trouverez qu'elle demande le cordon de l'ordre pour le comte Solms, et qu'elle allègue avoir fait la même démarche à Vienne en faveur du prince Lobkowitz; elle décore le prince Golizyn du Saint-André; elle veut que les trois ministres portent les preuves de la satisfaction des trois souverains en faveur desquels ils ont signé la convention du partage.“ — [2] Vergl. Nr. 21 445. — [3] Bericht von Solms, Petersburg 9. October. — [4] Vergl. Nr. 21 435. — [5] Vergl. Nr. 21 436. — [6] Vergl. Nr. 21 437 und 21 440.

Vous saurez que le landgrave de Hesse a demandé la princesse Philippine, et qu'elle l'a accepté[1] d'autant plus que le prince Charles se désiste de ses prétentions.[2] Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de toute la considération et de toute la tendresse avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

21440. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE JEANNERET DE DUNILAC A LONDRES.

Potsdam, 29 octobre 1772.

Je ne comprends pas pourquoi la cour où vous êtes, selon votre dépêche du 16 de ce mois, est si fort affectée de la révolution en Suède. Les affaires de son commerce au moins, qui font pourtant un des principaux objets de sa politique, n'en souffriront point, et je ne connais d'ailleurs aucun motif qui pût la déterminer à s'y intéresser aussi chaudement que l'entretien du lord Rochford avec le chargé d'affaires de France et avec vous paraît l'indiquer.[3] Le ton qu'il a pris avec le premier surtout, est bien aigre et fier, et la France sera sûrement fort surprise de la façon brusque dont il lui en a parlé.

Quant à la rupture du congrès de Fokschani, l'humeur de ce lord se sera bien radoucie, depuis qu'il aura appris le renoûment de cette négociation. Elle est, en effet, de nouveau en bon train,[4] et tout paraît en promettre le meilleur succès.

En attendant, je suis bien aise d'apprendre qu'on commence à la cour où vous êtes, à prendre son parti relativement aux affaires de Pologne et à les mettre en oubli.[5] Les gazettes de Londres sont, à la vérité, encore remplies de bien des satires et des critiques contre les trois puissances qui ont entrepris le partage de ce royaume; mais le mal n'est pas grand, et après que ces gens auront jeté leur fiel, ils passeront à d'autres objets pour exercer leurs plumes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 21425. — [2] Vergl. S. 608. — [3] Rochford hatte in Jeanneret de Dunilacs Gegenwart gegenüber dem französischen Geschäftsträger Garnier die angeblich von diesem an Aiguillon gemeldete und Rochford zugeschriebene Aeusserung, dass England die schwedische Revolution und den Bruch des Congresses von Fokschani mit Vergnügen sehe, in der schärfsten Weise in Abrede gestellt und erklärt: „C'est donc un mensonge affreux et une impertinence indigne de la France de débiter une pareille nouvelle et, par conséquent, même de nous prêter des sentiments que nous n'avons point." — [4] Vergl. Nr. 21434. — [5] Jeanneret de Dunilac berichtete: „Il paraît qu'ayant jeté leur premier feu, ils n'en assurent que plus tranquillement et fermement tous ceux qui leur en parlent aujourd'hui, qu'ils ne se mêleront point de ces affaires."

21441. AU CHAMBELLAN COMTE DE DÖNHOFF A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 octobre 1772.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois. Les démarches en Suède[1] donnent assez à connaître qu'on y appréhende la Russie, et qu'on s'aperçoit des suites qui pourront résulter du changement apporté à la forme du gouvernement de ce royaume. Mais les faibles mesures qu'on est en état d'y opposer, ne sont guère suffisantes pour résister à une puissance et des ennemis aussi formidables que la Russie et ses alliés. On a donc bien raison de craindre pour la tournure que les affaires de là-bas pourront prendre avec le temps.

On ne saurait disputer, j'en conviens, au prince Charles beaucoup de bonne volonté, mais son peu d'expérience pour suffire à la tâche qu'il a ambitionnée,[2] et qu'on vient de lui confier, à ce que vous mandez, ne lui pronostique rien d'avantageux. En attendant, tous ces arrangements qu'on prend là où vous êtes, exigent des dépenses. Marquez-moi donc d'où se tire l'argent nécessaire pour cela, et si l'on se contente peut-être de les acquitter simplement en papier.

Au reste, autant que je puis juger par les lettres qui me viennent d'ailleurs relativement aux affaires de Suède, il est sûr que la Russie est piquée de la révolution qui y a eu lieu;[3] mais l'Angleterre l'est bien davantage encore et paraît prendre, autant qu'on peut, cet évènement à cœur.[4] J'en ignore le motif et ne saurais comprendre l'intérêt qui la pousse à y prendre tant de part.

Federic.

Nach dem Concept.

21442. AU COLONEL BARON DE GOLTZ A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 29 octobre 1772.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends, par votre dépêche du 18 de ce mois, que les conversations à la cour où vous êtes, ne retentissent plus tant des affaires de Pologne, et qu'on commence à les mettre en oubli.

Quant aux affaires de Suède, au contraire, je ne sais pas trop si la France aura encore longtemps sujet de s'applaudir de la révolution. La Russie, l'Angleterre et le Danemark commencent au moins à manifester beaucoup d'animosité contre cet évènement; de sorte que je doute fort qu'il passe, sans exciter de nouvelles difficultés et embarras dans le Nord.

[1] Dönhoff berichtete über Sendung von Munition nach Finland und über Flottenrüstungen. — [2] Prinz Karl hatte sich zur Übernahme des Oberbefehls in Finland erboten, nachdem der zuerst in Aussicht genommene Graf Fersen abgelehnt hatte. — [3] Vergl. S. 609. — [4] Vergl. Nr. 21440.

D'ailleurs, on prétend que la France a dessein de rendre Avignon au Pape;[1] jusques ici cependant vous n'en avez fait aucune mention dans vos dépêches, et vous ne manquerez pas de me dire ce qui en est.

C'est tout ce que j'ai à vous mander aujourd'hui. Je n'ai plus rien à y ajouter, si ce n'est que les promesses de mariage entre le landgrave de Hesse-Cassel et ma nièce, la princesse Philippine de Schwedt, viennent de se conclure et d'être publiées à ma cour.[2]

Nach dem Concept. Federic.

21443. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 octobre 1772.

Vous m'avez fait plaisir de me fournir, par votre dépêche du 23 de ce mois, des notions sur la charge et les fonctions du grand-pensionnaire de la République, ainsi que sur son influence pour l'ordinaire dans les délibérations des États;[3] n'oubliez donc pas, lorsque cette place se trouvera de nouveau remplie, de me faire un tableau du caractère du sujet qui en sera revêtu, si c'est un homme solide, dans les intérêts du Prince-Stathouder, et le jugement qu'en général on portera de lui. Continuez en attendant à me rendre également compte de tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

21444. AU COMTE DE LOCHOCKI A POTSDAM.

Potsdam, 30 octobre 1772.

Le désir que vous me témoignez pour m'être présenté, m'étant très agréable, vous n'avez qu'à vous en adresser à mon colonel le baron de Cocceji, auquel j'ai donné mes ordres en concéquence.[4] Et pour ce qui est de vos prétentions en Pologne,[5] je suis fâché de vous dire que, n'étant pas assez habile avocat pour plaider votre cause devant des tribunaux tels que ceux de la Pologne, il faut que je me contente

[1] Vergl. Bd. XXVII, 227; XXVIII, 396; XXIX, 433; XXXI, 11. — [2] Vergl. Nr. 21425. — [3] Thulemeier berichtete anlässlich einer schweren Erkrankung Steyns, des Grosspensionärs von Holland und Westfriesland, dieses Amt sei das wichtigste der Republik, da sein Inhaber Finanzminister der Provinz Holland und ihr ständiger Vertreter bei den Generalstaaten sei, da er ferner die Berathungen der Deputirten der holländischen Städte leite, die Correspondenz mit den Vertretern der Republik im Ausland besorge und abwechselnd mit dem Obmann der Ritterschaft von Holland die Siegel führe und über geheime Fonds verfüge. — [4] Cabinetserlass, Potsdam 30. October. — [5] Das Schreiben Lochockis liegt nicht vor.

de vous y renvoyer, quelque disposé que je puisse être d'ailleurs à vous donner des preuves de ma bienveillance, de laquelle voulant bien, au surplus, vous assurer ici, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

---

21 445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

Potsdam, 30 octobre 1772.

Je sens tout ce que je dois aux bons et fidèles services que vous m'avez rendus et rendez encore à la cour où vous êtes. Les différentes négociations importantes qui ont passé par vos mains, m'ont fait connaître toute l'étendue de vos talents et du zèle qui vous anime pour mes intérêts. Je vous en ai, à la vérité, déjà témoigné quelque reconnaissance, mais il y manquait encore une marque plus distinguée du cas infini que je fais de votre mérite, et c'est ce qui me fit ajouter à un de mes ordres précédents de ma propre main que vous ne serviriez point un ingrat.[2] Je m'acquitte aujourd'hui de ma promesse, et je crois ne pouvoir mieux récompenser vos fidèles services et donner, en même temps, une marque publique combien j'ai lieu d'en être satisfait, qu'en vous conférant mon grand ordre de l'aigle noir. Je vous en adresse donc les marques à la suite de la présente pour vous en décorer vous-même. Recevez-les comme un mémorial du plaisir que je trouve de récompenser mes bons et fidèles serviteurs, ainsi que de la part distinguée que vous avez à mon estime et à ma bienveillance royale.

L'affaire du port de Danzig, qui se trouve sur le territoire de l'abbé d'Oliva, est encore très intéressante. Vous savez les moyens pour y réussir, que j'ai proposés.[3] De quelque façon que cela se règle, pourvu que je n'y perde pas tout ce qui m'est dû, je vous en témoignerai encore ma reconnaissance à part.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

---

21 446. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 30 octobre 1772.

Je souhaite que le parti que j'ai pris pour engager la cour de Vienne à faire des représentations en Russie pour conjurer l'orage qui

[1] Obigem Erlass liegt die eigenhändige Weisung zu Grunde: „Der Schwarze Adlerorden muss an Solms geschicket werden (vergl. dafür S. 610), mit einem obligeanten Briefe wegen sein gut Betragen in diese importante Negociationes. Friderich.“ — [2] Vergl. S. 595. — [3] Vergl. S. 594.

les affaires de Suède y pourraient apprêter, ait tout le succès que vous en attendez selon votre rapport d'hier.[1] Personne ne saurait cependant en répondre encore. Le temps nous apprendra ce qu'il y aura à espérer ou à craindre. Attendons donc tranquillement cette époque et ne négligeons rien pour étouffer un feu qui couve sous les cendres, et qui, si l'on n'y prend pas garde, pourrait sans miracle éclater dans un embrasement général.

Der Schluss betrifft die Erstattung der Reisekosten an Diestel (vergl. S. 545).

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

21 447. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE DANEMARK A COPENHAGUE.

[Potsdam] 30 octobre 1772.

Madame ma Sœur. Rien ne saurait m'être plus agréable que d'apprendre de Votre Majesté même qu'Elle est satisfaite de la sincérité de mes lettres. J'ai bien compris, Madame, que les préparatifs que le Danemark a faits en Norwège, n'étai[en]t calculés que pour se mettre en défense, en cas que cette province fût attaquée par la Suède;[2] mais, Madame, la Suède n'est réellement pas en état actuellement d'attaquer ses voisins. Sans ressources pour soutenir la guerre, divisée par des factions, sa flotte presque anéantie, son militaire dans un état pitoyable, beaucoup de forteresses commencées, aucune de perfectionnée, enfin, manquant de tout, isolée et éloignée à une distance trop considérable du seul allié, la France, qui pourrait l'assister, tout ceci me persuade pleinement que, quand même le Roi en aurait la volonté, les moyens lui manqueraient pour porter la guerre chez ses voisins. Cette puissance ne peut devenir digne d'attention qu'après une longue suite d'années. Premièrement, il faut réunir les esprits, ce qui demande une nouvelle génération qui remplace celle d'à présent; il faut travailler aux finances, ce qui est presque impossible, vu la balance défavorable du commerce de la Suède: ce qui fait une barrière insurmontable à la dextérité des financiers les plus experts et empêchera toujours que l'aisance et l'opulence rendent ce royaume capable de fournir les grandes ressources indispensables pour soutenir la guerre. Voilà, Madame, le portrait abrégé de la Suède tel que je l'ai recueilli des bouches les plus véridiques, qui

[1] Finckenstein berichtete auf einen nicht vorliegenden Erlass vom 28. October: „J'espère toujours que la cour de Vienne servira utilement Votre Majesté par les représentations qu'elle se propose de faire à Pétersbourg" (vergl. Nr. 21 436). — [2] Nach einem Schreiben der Königin-Wittwe Juliane Marie vom 24. October (ohne Ort) sollten alle militärischen Maassnahmen in Norwegen lediglich bezwecken, die seit 1763 völlig vernachlässigten Festungen und Truppen wieder in Stand zu setzen und das Land vor einem schwedischen Handstreich zu sichern.

ont été, par une longue expérience, à portée d'approfondir l'état actuel de ce royaume.

D'autre part, les Français et les Espagnols, à ce que j'apprends,[1] ont résolu de soutenir la nouvelle forme du gouvernement introduite en Suède. Dans l'impossibilité où sont ces deux puissances, par leur situation locale, d'y apporter des secours, il ne faut cependant pas s'attendre à moins qu'à une guerre générale, s'il s'agissait en Suède de changer le gouvernement.

Ce que je viens de mander à Votre Majesté, et dont Elle sera, d'ailleurs, informée par Ses ministres, rend cette affaire plus compliquée et plus difficile qu'elle ne paraissait du commencement. Il faudra attendre le parti que prendra la cour de Russie, pour juger des suites de ces affaires avec plus de connaissance. En attendant, je fais des vœux pour la prospérité de Votre Majesté, en L'assurant des sentiments de la plus haute considération avec lesquels je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté le bon frère et beau-frère

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Reichsarchiv zu Kopenhagen. Eigenhändig.

21 448. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 30 octobre 1772.

Madame ma Cousine. Je vous suis bien obligé, ma chère Landgrave, de la part que vous prenez à l'acquisition que nous venons de faire. C'est un rayon de fortune qui nous réjouit, après bien des adversités que des orages politiques nous avaient naguère attirées, et dont nous ressentions encore les impressions fâcheuses.

En attendant, la paix va se faire avec le Turc, et je ne néglige rien pour contribuer à ces liens que je souhaite si fort d'unir pour vos avantages et pour ceux de votre famille. C'est l'almanach qui a décidé du choix des princesses vos filles; on a choisi celle dont l'âge convient le mieux à celui du Grand-Duc.[2]

La disgrâce d'Orlow qui occupait toute la cour, est enfin consommée;[3] à présent c'est la paix avec le Turc et la révolution en Suède qui absorbent toute l'attention de la cour, et, en de telles conjonctures, ce serait tout gâter que presser l'affaire du mariage. Vous voyez, Madame, qu'il [y ait] des moments où l'inaction est aussi nécessaire qu'en d'autres l'activité; mais dès que le moment d'agir viendra, j'emploierai tous mes soins, mon industrie et mon crédit pour consommer ce mariage tant désiré. Je tiens à tous les principaux acteurs qui agiront dans cette affaire,[4] et il n'y aura qu'un caprice du

[1] Vergl. S. 606. — [2] Vergl. S. 560. — [3] Vergl. S. 610. — [4] Vergl. Nr. 21 366.

Grand-Duc qui pourra déranger nos projets. Cette princesse de Württemberg dont vous parlez,[1] passe pour avoir trop d'embonpoint, ce qui fait qu'on ne la juge pas propre à la propagation de l'espèce.[2] Cependant, tant que la cour ne se sera pas entièrement décidée, nous flotterons dans l'incertitude, quoiqu'il y a 80 à parier contre 100 que nous réussirons. Je vous exhorte donc, ma chère Landgrave, à avoir bon courage, à ne point vous impatienter, à vous reposer sur mon dévoûment à votre personne, à vous réjouir et à ne point oublier celui qui est et sera toujours avec autant d'attachement que de considération, Madame ma Cousine, de Votre Altesse le bon cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Grossherzogl. Haus- und Staatsarchiv zu Darmstadt. Eigenhändig.

---

21 449. AN DEN STABSRITTMEISTER VON BLÜCHER.

Extract für die Cabinetsvorträge: Blücher bittet, „da ihm der Premierlieutenant von Jägersfeld zur vacant gewesenen Zülowschen Escadron vorgezogen worden und ihm bei der Ueberzeugung seiner untadelhaften Conduite der darüber empfindende Schmerz nicht erträglich ist, ihm den Abschied allergnädigst zu accordiren“.

Potsdam, 31. October 1772.

Ist kein Husaren-, sondern ein Zigeunerregiment, und da meritiren diejenige, so in der Maasse bei gestanden haben, kein Avancement.[3]

Nach der Bleinotiz des Cabinetssecretärs für die (nicht vorliegende) Antwort auf dem „Extract“.

---

21 450. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Hertzberg überreicht, Berlin 30. October, ein gedrucktes Exemplar der Darstellung der preussischen Rechtsansprüche auf Polnisch-Preussen,[4] „l'ayant beaucoup retouchée, depuis que Votre Majesté l'a vue en manuscrit, tant pour y ajouter de nouveaux arguments que pour obvier aux exceptions des Polonais, que j'ai pu prévoir, surtout à la réclamation de la paix d'Oliva que la cour de Pologne fait déjà sonner fort haut, selon les dépêches du sieur Benoît; à laquelle occasion j'ai tâché de suggérer aux puissances garantes de cette paix une raison très plausible de s'en dispenser, si elles veulent.

Ces sortes d'écrits se publient ordinairement au commencement d'une guerre ou à la prise de possession, pour gagner les suffrages du public et des nouveaux

[1] Landgräfin Caroline schrieb, Darmstadt 23. October: „Il est juste de laisser au Grand-Duc la liberté du choix, mais la balance doit naturellement pencher en faveur de la princesse de Württemberg qu'on dit jolie, et ma fille cadette ne l'est pas.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 560. — [3] Vergl. Friedländer, Blüchers Austritt aus dem Heere (Forschungen zur Brandenburgischen und Preussischen Geschichte, Bd. 12, S. 97ff.). — [4] „Exposé des droits de Sa Majesté le roi de Prusse sur le duché de Pomérellie et sur plusieurs autres districts du royaume de Pologne“ (Berlin 1772).

sujets. Votre Majesté a bien voulu déférer à l'opinion du comte Panin de ne faire publier Sa déduction que lorsqu'on entrerait en négociation de paix avec les Polonais. …

Comme la cour de Varsovie vient de donner sa réponse[1] sur les déclarations des trois cours,[2] dans laquelle elle contredit hautement à leurs prétentions, en réclamant les traités de Wehlau, d'Oliva et de Grimalczewo,[3] il semble que ce serait du moins à présent le temps que le sieur Benoît soit chargé de se concerter avec les ministres des deux cours impériales pour remettre à la cour de Varsovie les déductions, afin d'y prouver les titres des trois cours; ou si les déductions des deux autres cours ne sont pas encore prêtes, je ne vois rien qui doive empêcher Votre Majesté de faire remettre la Sienne, ou si Votre Majesté ne veut en aucune façon Se séparer des deux autres cours, on pourrait faire rouler sous main notre déduction, pour prévenir du moins celle des Polonais et pour faire cesser la surprise du public sur un si long silence. Il me semble qu'il serait aussi à propos que Votre Majesté fasse communiquer Sa déduction à la cour de Vienne."

Potsdam, 31 octobre 1772.

Je reconnais dans votre rapport d'hier et dans les changements que vous avez faits dans la déduction de mes droits sur la Prusse polonaise, votre patriotisme et le zèle qui vous anime pour mes intérêts. L'un et l'autre ont trouvé les applaudissements qu'ils méritent, et je vous remercie de la peine que vous avez prise pour donner à cette pièce ce degré de perfection que j'y ai observé à ma grande satisfaction.

Les motifs que vous alléguez pour la rendre publique dès à présent, me paraissent aussi bien solides et frappants, et s'il ne dépendait que de moi, je ne différerais pas un moment de passer à cette publication; mais, vu le concert qui subsiste à cet égard entre les deux cours impériales, et auquel j'ai accédé, j'aurais à présent mauvaise grâce de faire secte à part et de faire publier ma déduction séparément et sans que les susdites cours en fissent autant avec les leurs. Voici cependant un expédient dont vous pourrez faire usage pour prévenir les inconvénients qui pourraient résulter de ce délai. C'est d'adresser cette déduction en manuscrit au sieur Benoît à Varsovie pour en faire lui-même la lecture à ceux à qui il croit indispensablement nécessaire d'en donner une connaissance préalable, sans toutefois me compromettre ou m'attirer quelque reproche de la part des deux cours impériales.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] D. d. Warschau 18. October. — [2] Vergl. S. 515. 525. — [3] Vergl. S. 105. Anm. 1.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 637.

A.

d'Acunha, Don, Joseph Vasco, portugies. bevollm. Minister im Haag: 138.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp († 12. Februar 1771): 303. 455.

Aesop: 44.

Aiguillon, Herzog, Armand Vignerot Duplessis Richelieu, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 1. 19. 31. 40. 50. 59. 66. 72. 88. 97. 100. 108. 119. 153. 154. 186. 189. 192. 193. 195. 200. 206. 207. 215. 223. 231. 257. 258. 264. 292. 299—301. 307. 308. 325. 329. 344. 345. 352. 361. 366. 379. 408. 425. 444. 466. 469. 487. 492. 493. 499. 501. 502. 504. 512. 520. 521. 526. 530. 531. 550. 558. 559. 568. 578. 579. 587. 606. 611.

*Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: 145. 146. 245. 280. 282. 295. 338. 406. 407. 480.

Ali Bey, Pascha von Egypten: 303. 305. 373.

d'Alton, Graf, Richard, österr. Generalmajor: 142. 278. 342. 373.

Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Aebtissin von Quedlinburg: 99. 103. 113. 118. 190.

Amalie Friederike, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, dritte Tochter des Landgrafen Ludwig IX.: 339—341. 347. 422.

*Anhalt, Heinrich Wilhelm von, preuss. Generalmajor, Flügeladjutant des Königs und Generalquartiermeister (März April 1772 in besonderem Auftrag in Polen): 11. 21. 42. 45. 58. 59. 71. 89. 107. 126. 127. 180. 233. 495.

Anhalt, Fürsten von: 599.

Anhalt-Bernburg: siehe Franz Adolf.

Anhalt-Dessau: siehe Leopold.

Anhalt-Zerbst: siehe Christian August; Friedrich August.

Anna, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Prinzen Wilhelm IV., geb. Prinzessin von England, Regentin der Vereinigten Provinzen († 1759): 425.

Anna Elisabeth Luise, preuss. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Ferdinand, Bruders König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Schwedt: 197. 285. 361. 398. 545.

Ansbach: siehe Alexander; Friederike Luise.

Antonius: 286.

Apollonius von Tyana: 1. 145.

*Arnim, Baron, Joachim Erdmann, preuss. Kammerherr, Gesandter in Kopenhagen: 24. 35. 73. 110. 120. 121. 146—148. 157. 166. 167. 172. 191. 205. 216. 231. 260. 268. 269.

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

284. 333. 398. 399. 431. 434. 437. 443. 446. 450. 453. 465. 484. 485. 497. 505. 506. 528. 539. 540. 552. 580. 581. 600. 601.
Artois: siehe Karl Philipp.
Asseburg, Freiherr, Achaz Ferdinand von der: 316. 328. 339. 347. 380. 389. 390. 430. 436. 437. 519. 524. 545. 546. 548. 549.
Astralicus: siehe Graben zum Stein.
August II., Churfürst von Sachsen, König von Polen († 1733): 136.
August III., Churfürst von Sachsen, König von Polen, Sohn des voranstehenden († 1763): 136.
August Georg, reg. Markgraf von Baden-Baden († 21. October 1771): 205.
August Wilhelm, Prinz von Preussen, Bruder König Friedrichs II. († 1758): 103.
Augusta, Prinzessin von Wales, Wittwe des Prinzen Friedrich Ludwig von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha, Mutter König Georgs III. von England († 8. Februar 1772): 145. 206. 379. 387.
Augusta, Erbprinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin des Erbprinzen Karl Wilhelm Ferdinand, geb. Prinzessin von England, Schwester König Georgs III.: 145. 178. 205. 206. 310. 452.

B.

Baden-Baden: siehe August Georg; Karl Friedrich.
Baden-Durlach: siehe Karl Friedrich.
Baier, Andreas, Bischof von Culm: 504.
Baireuth: siehe Alexander.
Banks, Joseph, engl. Naturforscher und Geograph: 144. 315.
Baratinski (Borjatinsky), Fürst, Feodor Sergejewitsch, russ. Kammerherr: 348.
Barre, Georg von, österr. Botschaftsrath in Paris: 520.
du Barry, Gräfin, Marie-Jeanne Gomarde de Vaubernier: 118. 119. 300. 360. 361.
Bartenfelder, preuss. Courier: 500. 502.
Bateggio, österr. Ingenieurmajor: 243. 273. 313.
Batthyany, Fürst, Karl, österr. Feldmarschall, ehemal. Obersthofmeister Kaiser Josephs II. († 15. April 1772): 185. 189. 196.
Batthyany, Fürstin, Maria Antonia, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Batthyany, verwittw. Gräfin Erdödy: 189.
Bayern: siehe Maximilian Joseph.
Behmer, Friedrich Ehrenreich, ehemal. preuss. Geh. Tribunalsrath: 41.
Behnisch, Christian Friedrich Gottlieb, preuss. Legationssecretär in Stockholm: 476.
Belgiojoso, Graf, Ludwig, österr. Geh. Rath, Generalfeldwachtmeister, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in London: 138. 309. 358. 512. 521. 538. 558. 569. 589.
*Belling, Wilhelm Sebastian von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 11. 35. 37. 42. 56. 58. 59. 71. 75. 89. 149. 155. 194. 198. 233. 378. 412. 477. 566; das Regiment: 58. 71. 89. 198. 477. 478. 602. 617.
Beloselski, Fürst, Andreas, russ. Kammerherr und Brigadier, bevollm. Minister in Dresden: 68. 110. 302. 383. 477. 478. 523.
Benedict XIV., Römischer Papst († 1758): 286.
*Benoît, Gideon, preuss. Legationsrath, Ministerresident in Warschau: 3. 22. 23. 38. 39. 52. 64. 65. 82. 83. 91. 93. 106. 107. 129. 144. 160. 170. 171. 185. 194. 199. 201. 213. 216. 217. 226. 227. 234. 243. 244. 254—256. 271. 272. 275. 276. 278. 279. 288—290. 295—297. 299. 306. 307. 328. 334. 335. 342. 343. 350. 356. 357. 364. 386. 394. 405. 406. 411. 412. 424. 425. 439. 443. 445. 446. 449. 450. 461. 462. 468. 483. 484. 491. 492. 500. 503. 509. 510. 515. 525. 534. 546—548. 555—557. 566. 567. 577. 585. 586. 592. 593. 602. 603. 617. 618.
Bibikow, Ilia Alexandrowitsch von, russ. Generalmajor und Generalingenieur, Commandeur der russ. Truppen in Polen und Litauen: 64. 82. 87. 105. 107. 144. 199. 256. 342. 350. 377. 405. 411.
Binder, Freiherr, Friedrich, österr. Geh. Staatsrath in der Hof- und Staatskanzlei: 297.

Blom, Otto von, dän. Oberst, ausserordentl. Gesandter in Paris: 530.
Blosset, Marquis, franz. Oberst und bevollm. Minister in Kopenhagen: 497. 601.
Blount, Charles, engl. Schriftsteller und Philosoph († 1693): 1. 145.
*Blücher, Gebhard Leberecht von, Stabsrittmeister im preuss. Husarenregiment Belling: 617.
Bolza, Graf, Joseph, chursächs. Geh. Rath: 282. 301.
Borch, Johann von, poln. Kron-Unterkanzler: 343.
*Borcke, Adrian Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, Gesandter in Dresden: 5. 23. 24. 39. 51. 52. 68. 90. 110. 143. 144. 159. 160. 179. 195. 227. 228. 241. 267. 268. 281. 282. 301. 302. 315. 316. 337. 338. 346. 347. 359. 360. 382. 383. 399. 400. 446. 450. 451. 453. 454. 469. 477. 478. 487. 488. 506. 522. 523. 544. 562. 565. 579. 580. 587. 590. 601.
Borcke, Charlotte Helene, Gemahlin des voranstehenden, geb. von Lestwitz: 346. 400. 450.
Boynes, Bourgeois de, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Marine und der Colonieen: 8. 145. 207. 268. 300.
Brandt, Graf, Enewold, dän. Kammerherr (hingerichtet am 28. April 1772): 42. 60. 110. 172. 178. 216.
Branicki, Graf, Franz Xaver, poln. Kron-Oberjägermeister, Feldzeugmeister von Litauen: 107. 216. 279.
Braunschweig: siehe Augusta; Charlotte; Ferdinand; Friedrich; Karl Wilhelm Ferdinand; Ludwig Ernst.
Brenckenhoff, Franz Balthasar Schönbergk von, preuss. Wirkl. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath: 375. 400. 418. 562.
Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de: 138.
Brétincourt, Baron, franz. Brigadier, Ordonanzofficier des Prinzen Rohan in Wien: 97.
Broglie, Graf, Karl Franz, Leiter des Geh. Cabinets König Ludwigs XV.: 108. 139.
Buat, Graf, Ludwig Gabriel, franz. bevollm. Minister in Dresden: 23.
Buchholtz, Johann August, preuss. Kriegs- und Domänenrath, Tresorier und Hofstaatsrentmeister: 249.
Buononcini, Giovanni Battista, italien. Componist (1703 05 Hofcomponist in Berlin) († um 1750): 114.
Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 18. 409. 438.

C.

Caesar: 44. 202.
*Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt, Gemahlin des Landgrafen Ludwig IX., geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 182. 221. 222. 230. 251. 316. 317. 340. 341. 347. 380. 381. 390. 396. 430. 495. 496. 560. 561. 598. 599. 616. 617.
Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Homburg, Gemahlin des Landgrafen Friedrich Ludwig, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 390.
Caroline Luise, reg. Herzogin von Curland, Gemahlin des Herzogs Peter Biron, geb. Prinzessin von Waldeck: 12. 165. 274. 275. 283.
Caroline Mathilde Posthuma, Königin von Dänemark, Gemahlin König Christians VII. (von ihm geschieden 6. April 1772), geb. Prinzessin von England, Schwester König Georgs III.: 8. 9. 18. 24. 29. 40. 42. 43. 60. 62. 67. 68. 73. 101. 102. 108. 110. 138. 145—147. 157. 158. 166. 167. 171. 187. 189. 190. 205. 216. 260. 309. 310. 354.
Cato: 44.
de Catt, Heinrich, Vorleser des Königs von Preussen: 206.
Charlotte (Philippine Charlotte), reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, Gemahlin Herzog Karls, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 2. 7. 16. 33. 45. 65. 83. 99. 103. 113. 118. 122. 128. 140. 146. 148. 152. 153. 178.
Charlotte Wilhelmine Christine Luise, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, Tochter des Prinzen Georg: 430. 495. 496.
Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, bis Dec. 1770 franz. Staatssecretär und Chef des

Departements der Auswärtigen Angelegenheiten: 49. 50. 66. 108. 195. 200. 207. 223. 470. 501. 521. 578.
Chotinski, Nikolaus Constantinowitsch, russ. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 292. 451. 470. 501. 513. 520. 525. 527. 537. 550. 558. 559.
Christian VII., König von Dänemark: 24. 35. 42. 43. 62. 101. 102. 108. 110. 146. 147. 158. 189. 190. 246. 268. 269. 310. 333. 353—355. 399. 452. 453. 485. 530.
Christian August, reg. Fürst von Anhalt-Zerbst († 1747): 222. 251. 317.
Cicero: 44. 286.
Clemens XIV., Ganganelli, Römischer Papst: 45. 286. 613.
Clingenau, Friedrich Christian Klinckigt von, chursächs. Lieutenant: 302.
Cobenzl, Graf, Karl Johann Philipp, österr. Wirkl. Geh. Rath, Minister in den österr. Niederlanden († 1770): 2.
Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich, preuss. Oberst von der Armee, Flügeladjutant des Königs: 613.
Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich Ernst, poln. Generalmajor, Bruder des voranstehenden: 503. 567. 586.
Collenbach, Heinrich Gabriel von, österr. Wirkl. Hofrath, Bevollmächtigter zu den Friedensverhandlungen in Hubertusburg: 212. 214.
Colloredo, Fürst, Rudolf, Kais. Wirkl. Geh. Rath und Reichsconferenzminister, Reichshofvicekanzler: 407.
Condé, Prinz, Ludwig, franz. Feldherr († 1686): 259.
Conti, Prinz, Franz Ludwig von Bourbon (so), franz. Feldherr († 1709): 259.
Conti, Prinz, Ludwig Franz von Bourbon, Enkel des voranstehenden, franz. Generallieutenant, Malteser-Grossprior von Frankreich: 259.
Corry, Trevor, engl. Consul in Danzig: 567.
Crébillon, Prosper Jolyot de, franz. Dramatiker († 1762): 197.
Cromwell, Oliver, Lord-Protector von England († 1658): 128.
Curland: siehe Caroline Luise; Peter Biron; sowie auch Karl.
Czapski, Graf, Franz, Woywode von Culm: 504.
Czapski, Graf, Michael, Woywode von Marienburg: 504.
Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 107. 135. 281. 282. 289. 328.
Czartoryski, Fürst, August Alexander, Woywode von Klein-Russland, Oheim des Königs von Polen: 566.
Czartoryski, Fürst, Adam, General von Podolien, Sohn des voranstehenden: 360. 486. 487.
Czartoryska, Fürstin, Isabella, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Flemming: 487.

D.

Dänemark: siehe Caroline Mathilde Posthuma; Christian VII.; Friedrich, Friedrich; Juliane Marie.
*Dalwig, Georg Ludwig von, preuss. Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 178. 179.
*Danzig, Magistrat der Stadt: 592.
Democrit: 361.
Destouches, Philippe Néricault, franz. Schriftsteller († 1754): 338.
Dieskau, Karl Wilhelm von, preuss. Generallieutenant, Chef der Artillerie: 7.
Diestel, Heinrich Peter, preuss. Kriegsrath und Geh. Archivarius im Cabinetsministerium: 519. 545. 546. 548. 560. 615.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Geh. Rath, Oberstallmeister des Kaisers (Ende August 1772 in besonderer Mission in Neisse): 424. 428. 434—436. 438. 448. 471. 472. 489. 499. 501. 541. 542.
*Dönhoff, Reichsgraf, Christian Ludwig August Karl, preuss. Kammerherr und Gesandter in Stockholm: 5. 6. 11. 12. 24. 25. 34. 35. 39. 40. 73. 74. 76. 77. 100. 101. 103. 111. 114. 119. 121. 140. 141. 148. 172. 185. 186. 228. 240. 241. 247. 248. 257. 271. 275. 302. 303. 310. 311. 336. 345. 346. 351. 366. 375. 376. 388. 389. 407. 412—414. 429. 431—433. 443. 446. 450. 453—455. 476. 477. 484. 488. 489. 496. 497. 518. 519. 535. 536. 544. 545. 557. 569. 572. 573. 598. 612.
Dolgoruki, Fürst, Wladimir Michailowitsch, russ. Gesandter in Berlin: 54. 56. 221.

*Domhardt, Johann Friedrich von, Präsident der Kriegs- und Domänenkammer in Königsberg: 11. 16. 19. 66. 71. 75. 87. 160. 262. 263. 269. 305. 343. 570.

Dorothea (Sophia Dorothea Augusta Luise), württemberg. Prinzessin, Tochter des Prinzen Friedrich Eugen: 546. 560; vergl. 422. 423. 430. 617.

Düben, Freiherr, Joachim, seit April 1772 schwed. Reichsrath, von Mai bis Ende August 1772 Präsident des Kanzleicollegiums: 128.

Dulfus, Pole: 307.

Durand, Franz Michael de Distroff, bis Januar 1772 franz. Geschäftsträger in Wien, seit October 1772 Geschäftsträger in Petersburg: 181. 379. 384. 394. 409. 463. 465. 467. 480. 499. 501. 565. 568. 580. 587. 590. 591. 593—595. 600.

Durini, Angelus Maria, päpstl. Nuntius in Polen (bis September 1772): 514.

E.

*Edelsheim, Freiherr, Georg Ludwig, preuss. Legationsrath und Kammerherr, Gesandter in Wien: 3. 4. 13—15. 22. 31. 32. 36—38. 41. 46. 47. 52. 53. 57. 63. 64. 70. 79. 80. 93. 96—98. 105. 106. 115. 117. 122—125. 142. 143. 149. 151. 152. 160—162. 170. 175—177. 180. 181. 184. 185. 193. 194. 204. 205. 211. 212. 219—221. 227. 229. 237—240. 242—244. 255. 264. 266. 269. 272. 273. 276. 277. 279. 288. 289. 291. 296. 297. 304. 305. 313. 327. 334. 341. 342. 349. 356. 362. 363. 365. 377. 378. 385. 386. 393. 394. 403—405. 407. 410. 411. 417. 418. 424. 426—428. 439—441. 444. 446—448. 450. 459. 460. 462. 467. 481. 489—491. 500—502. 506 507. 513—515. 521—523. 533. 540—544. 555. 556. 561. 565. 566. 575. 576. 584. 585. 587. 594—597. 605—608.

Egmont, Graf: 295.

Egmont, Gräfin, Gemahlin des voranstehenden: 295.

Egypten: siehe Ali Bey.

Eickstedt, Graf, Friedrich Wilhelm, preuss. Etats- und Kriegsminister, Grandmaître de la Garderobe († 10. April 1772): 302.

Elisabeth Augusta, Churfürstin von der Pfalz, Gemahlin des Churfürsten Karl Theodor, geb. Prinzessin von Pfalz-Sulzbach: 340.

England: siehe Augusta; Georg III.; Sophie Charlotte.

Esterhazy, Graf, Paul Anton, österr. Feldmarschalllieutenant: 142. 290. 328.

F.

Fabulow, Prinz, russ. Oberstlieutenant: 171.

Falconet (so), Étienne, franz. Bildhauer: 206.

*Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 168. 177. 285. 360. 398. 545. 546. 609.

Ferdinand, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, bis 1766 in preuss. Diensten: 530. 531.

Fersen, Graf, Axel, schwed. Feldmarschall: 128. 185. 186. 612.

*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 5. 6. 10—12. 15. 16. 20—22. 26. 30. 32. 35. 36. 38. 41—44. 47. 50. 51. 53. 57. 58. 61. 63. 64. 69—72. 75. 76. 78. 79. 81. 87. 90—93. 96. 100. 117. 118. 125. 126. 137. 143. 147—149. 151. 152. 155. 156. 160. 165. 166. 170. 176. 177. 179. 180. 182. 183. 185. 192. 197. 204. 207. 208. 212. 214. 215. 218. 220. 221. 227—229. 233. 236. 240. 241. 243. 247—255. 261. 262. 266. 269. 273—275. 279. 280. 283. 284. 291. 305. 312. 359. 364. 365. 375. 386. 389—392. 400. 404. 405. 407. 409. 410. 418. 419. 428. 436—438. 449. 450. 463. 465—467. 475. 476. 478. 479. 502. 504. 507. 508. 519. 524. 525. 539. 540. 544—546. 548—550. 553. 554. 561. 566. 571. 572. 575. 585. 587. 588. 590—592. 596—598. 614. 615.

Fleckenbühl, Johann Philipp Franz von, genannt Bürgel, hannöv. Assessor am Reichskammergericht in Wetzlar: 309. 380.

Flemming, Grafen, sächs. Adelsfamilie: 487.

Frangopulo, Jhannaki, Dolmetscher des preuss. Gesandten von Zegelin in Konstantinopel: 25. 217. 400.

Frankreich: siehe Heinrich III.; Karl Philipp; Ludwig XV.

Franz I., Römischer Kaiser († 18. August 1765): 2.

Franz Adolf, Prinz von Anhalt-Bernburg, preuss. Generallieutenant und Chef eines Infanterieregiments: 599; das Regiment: 599.

Franziska, Gemahlin des Prinzen Karl von Sachsen, geb. Krasinska: 23. 24. 51.

Friederike, Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen Friedrich Wilhelm, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 117. 340. 341. 390. 423. 496.

Friederike Luise, Markgräfin-Wittwe von Brandenburg-Ansbach, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 145. 146.

Friedrich II., reg. Landgraf von Hessen-Cassel: 351. 391. 392. 398. 410. 545. 546. 553. 554. 571. 597. 598. 608. 609. 611. 613.

Friedrich, Kronprinz von Dänemark, Sohn König Christians VII.: 190. 399.

Friedrich, dän. Prinz, Sohn König Friedrichs V. aus seiner zweiten Ehe mit Juliane Marie, Stiefbruder König Christians VII., Coadjutor des Bisthums Lübeck: 246. 355.

Friedrich (Friedrich Adolf), schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs, Generalmajor: 412. 431—434. 437. 441. 442. 446. 452. 456. 457. 472. 474. 608.

Friedrich (Friedrich August), Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments, Gouverneur von Küstrin: 103.

Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 68. 110. 179. 315. 346. 382. 453. 454. 488. 522. 579. 601.

Friedrich August, reg. Fürst von Anhalt-Zerbst: 599.

Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg: 422. 430. 546.

Friedrich Ludwig, reg. Landgraf von Hessen-Homburg: 390.

Friedrich Michael, Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld († 1767): 340.

Friedrich Wilhelm I., König von Preussen († 1740): 27. 103. 113. 118.

*Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 116. 117. 230 280. 303. 339. 341. 390. 522.

Friedrich Wilhelm, preuss. Prinz, Sohn des voranstehenden: 496.

G

Gablentz, Georg Karl Gottlob von der, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments, Commandant von Schweidnitz: 124; das Regiment: 124.

Galster, Karl Albrecht Lorenz, preuss. Geh. Rath, Kriegs- und Cabinetsrath: 418.

Ganganelli: siehe Clemens XIV.

Garnier, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in London: 611.

Gaullard de Saudray, Karl Emil, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 80.

Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 18. 29. 42. 43. 60. 68. 73. 88. 101. 102. 108. 138. 145—147. 157. 158. 166. 167. 171. 172. 178. 205. 206. 232. 246. 260. 298. 309. 310. 335. 354. 355. 379. 387. 452. 558. 570. 572.

Georg, Prinz von Hessen-Darmstadt, österr. General der Kavallerie: 422. 430. 495. 496.

von Gersdorf, russ. Oberst: 256.

Geusau, Levin von, preuss. Capitän und Quartiermeisterlieutenant: 598. 599.

*Gnesen, Deputirte der Woywodschaft: 562.

Golizyn (Galizin), Fürst, Alexander, russ. Vicekanzler: 533. 540.

Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Michailowitsch, russ. Generallieutenant und Wirkl. Kammerherr, bevollm. Minister in Wien: 9. 38. 44. 53—55. 61. 69. 85. 104. 122. 123. 143. 151. 174. 175. 178. 183. 239. 276. 297. 304. 322. 363. 418. 421. 423. 440. 444. 447. 448. 482. 541. 544. 575. 582. 584. 595. 610.

Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Alexejewitsch, russ. Kammerherr und bevollm. Minister im Haag: 206. 358. 379.

*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr, März 1772 zum

Gesandten in Paris designirt, seit Juni 1772 in Paris: 1. 19. 50. 67. 88. 120. 153. 171. 187. 226. 232. 245. 258. 264. 268. 273. 274. 277. 282. 292. 299—301. 307. 308. 314. 329. 331. 337. 344. 352. 357. 358. 366. 367. 379. 387. 394. 395. 407. 408. 420. 421. 425. 428. 429. 446. 450. 451. 464. 466. 469. 470. 487. 490. 492. 493. 504. 512. 513. 520. 525—527. 537. 550. 551. 558—560. 568. 578. 579. 586—588. 600. 612. 613.

von Goltz, poln. Kammerherr, Correspondent der Dissidenten in Petersburg: 270.

Goodrick, John, engl. Gesandter in Stockholm: 302. 311. 454. 572. 598.

Graben zum Stein, Otto von, genannt Astralicus, preuss. Kammerherr und Vicepräsident der Societät der Wissenschaften in Berlin († um 1750): 113.

Gribeauval, Johann Baptista Vaquette de, franz. Generallieutenant und Generalinspecteur der Artillerie: 428. 520. 559.

Gronsfeld, Graf, Bertram van Diepenbroek, ehemal. holländ. Gesandter in Berlin: 378. 425. 426.

Gross, Friedrich von, russ. Resident in Hamburg: 53—55. 163. 170. 219.

Grumbkow, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalfeldmarschall und Minister († 1739): 114.

Grzymultowski, Christoph, Castellan von Posen († 1687): 105.

Guines, Graf, Adrien-Louis Bonnières de Souastre, franz. Brigadier, Gesandter in London: 109. 138. 139.

Guldencrone (so), Baron, Christian Friedrich, dän. bevollm. Minister in Stockholm: 431. 446. 454.

Gunning, Robert, engl. Gesandter in Petersburg: 388.

Gustav I. Wasa, König von Schweden († 1560): 128.

Gustav II. Adolf, König von Schweden († 1632): 442.

*Gustav III., König von Schweden: 5. 24. 25. 34. 39. 73. 74. 77. 100. 101. 111—114. 119. 121. 127. 128. 140. 177. 178. 186. 228. 240. 253. 257. 261. 275. 279. 303. 362. 366. 381. 388. 407. 412. 413. 429. 431—434. 437. 438. 441—444. 446. 447. 451. 452. 454—459. 467. 470. 472—477. 482. 484. 485. 494. 495. 498. 504. 505. 508. 512. 516—519. 530. 531. 535—537. 542—545. 550. 552. 553. 561. 563—565. 569. 572—575. 589. 593. 596. 605. 606. 608. 609. 615.

H.

Haaften, Baron, Johann Heinrich Martin, holländ. ausserordentl. Gesandter in Stockholm: 572.

Hadik, Graf, Andreas, österr. General der Kavallerie, Commandeur der österr. Truppen in Polen: 175. 178 184. 237. 340. 341. 356. 364.

Harcourt, Graf, Franz, Pair von England, Gesandter in Paris: 154. 215. 216. 226. 300. 379. 466.

Harrach, Graf, Ferdinand Bonaventura, Kais. Wirkl. Geh. Rath und Reichsconferenzminister, Präsident des Reichshofraths: 407.

Harris, James, engl. bevollm. Minister in Berlin: 502. 504.

*Hasenclever, Peter, Kaufmann in Glatz: 505.

Heinrich III., König von Frankreich, 1573/74 König von Polen († 1589): 259.

*Heinrich (Friedrich Heinrich Ludwig), preuss. Prinz, zweiter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 16. 17. 54. 55. 83. 99. 100. 103. 113. 118. 119. 122. 128. 139. 140. 152. 153. 167. 177. 178. 188. 189. 196. 197. 199. 225. 247. 249. 250. 257. 261. 266. 267. 270. 280. 285. 335. 360. 361. 405. 419. 433. 434. 451. 452. 454. 472—474. 494. 495. 515. 516. 528. 529. 552. 553. 570. 571. 591. 592. 610. 611.

Heinrich, preuss. Prinz, zweiter Sohn des Prinzen August Wilhelm († 1767): 2.

Helena: 189.

Heraclit: 361.

Herbert, Edward, Lord Cherbury, engl. Philosoph und Schriftsteller († 1648): 1.

Herreira, Vicomte, Don Alvarez de Navia, span. ausserordentl. Gesandter im Haag: 66.

*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 12. 20. 21. 75. 92. 93. 96. 126. 212. 214. 229. 250. 254. 262. 317. 327. 351. 359. 364. 400. 407. 428. 476. 504. 539. 566. 592. 617. 618.

Hessen-Cassel: siehe Friedrich II.; Karl; die hessischen Prinzen: 546. 571.

Hessen-Darmstadt: siehe Amalie Friederike; Caroline; Caroline; Charlotte Wilhelmine Christine Luise; Friederike; Georg; Ludwig IX.; Luise; Wilhelmine; die hessischen Prinzessinnen: 116. 117. 182. 221. 222. 230. 251. 317. 339. 341. 380. 390. 396. 422. 436. 437. 495. 496. 519. 524. 545. 560. 616.

Hessen-Homburg: siehe Caroline; Friedrich Ludwig.

Hessen-Rheinfels: siehe Karl Emanuel.

Heyden, Graf, Reinhard Adrian Karl Wilhelm, Kammerherr des Prinzen von Oranien (September 1772 nach Berlin gesandt): 441.

Holland: siehe Anna; Wilhelm V.; Wilhelm; Wilhelmine; sowie auch Ludwig Ernst.

Holwedel, Heinrich Christian von, preuss. Oberküchenmeister und Hofmarschall († 1739): 113.

Horaz: 44.

Horn, Graf, Adam, schwed. Reichsrath: 572.

Horn, Graf von Ekebyholm, Arvid Bernhard, schwed. Geh. Rath und Präsident des Kanzleicollegiums († 1742): 434. 442. 446. 452. 457. 472. 485. 570. 607.

Horn, Baron, Friedrich, schwed. Generalmajor: 186.

Houze, Baron, Vasquiat de la, franz. bevollm. Minister in Hamburg: 388.

*Hoym, Graf, Karl Georg Ernst, preuss. Etatsminister und dirigirender Minister von Schlesien: 70. 71.

Hüttel, Karl Ludwig, preuss. Legationssecretär in Petersburg: 70. 540.

Huth, Heinrich Wilhelm von, dän. Generallieutenant und Chef des Artilleriecorps: 539. 552.

I. (J.)

Jacobi, Constans Philipp Wilhelm, preuss. Legationssecretär in Wien: 180. 448.

Jägersfeld, Georg Wilhelm, Premierlieutenant im preuss. Husarenregiment Czettritz: 617.

Jasindschisade, türk. Ulema, Scheich der Aja Sofia, Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Fokschani: 217 272. 273. 308. 328. 337. 339 344. 352. 408. 415. 416. 422. 426. 438 439. 449. 460. 461. 484. 497. 514. 528. 532. 551. 564. 567. 581.

*Jeanneret de Dunilac, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in London: 261. 292. 293. 299. 309. 330. 331. 345. 358. 379. 380. 388. 395 396. 421. 428. 438. 446. 450. 451. 464. 490. 491. 505. 511. 512. 521 538. 551. 557. 558. 569. 577. 578. 588. 589. 611.

Jefremoff, Stephan, Hetman der Kalmüken der Kleinen Tartarei: 126. 513. 604.

Johann Casimir, König von Polen († 1672): 259.

Johannes, Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld, churpfälz. Generalfeldzeugmeister: 380.

Johannes Karl Ludwig, Prinz von Zweibrücken-Birkenfeld, Sohn des voranstehenden, österr. Oberstlieutenant 380. 430.

Joly de Maizeroy, Paul Gideon, franz Officier und Schriftsteller: 232.

Joseph II., Römischer Kaiser: 8. 32. 33 70. 72. 85. 97. 130. 133. 135. 136 176. 184. 189. 196. 200. 205. 219—221 229. 239. 252. 272. 308. 317—319 322. 323. 340. 363. 368. 377. 402 404. 414. 421. 428. 434—437. 439 440. 444—446. 448. 449. 459. 479 489. 490. 499. 509. 514. 541. 542 565. 610.

Jouffroy, zum preuss. Legationssecretär in Stockholm designirt: 476.

Ismail Raif, türk. Reis-Effendi (in Konstantinopel), zum Bevollmächtigten auf dem Friedenscongress von Fokschani designirt: 81. 84. 86. 149.

*Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark, Gemahlin des 1766 gestorbenen Königs Friedrich V., geb Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 42. 43. 101. 102. 146—148 157. 158. 165. 167. 189—191. 245 —247. 268. 309. 310. 353—355. 452 453. 485. 486. 517. 530. 531. 615 616.

K.

*Kalisch, Deputirte der Woywodschaft: 562.

Kameke, Graf, Paul Anton, preuss. Grand-maître de la Garderobe und Generalmajor († 1717): 113.

Kameke, Gräfin, Ilse Anna, Oberhofmeisterin der Königin Sophie Dorothea, Gemahlin des voranstehenden, geb. von Brunnow († 1749): 113.

Karl der Grosse, Deutscher Kaiser († 814): 44.

Karl III., König von Spanien: 470. 487. 521.

Karl XII., König von Schweden († 1718): 259.

Karl, schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs, Grossadmiral: 34. 140. 165. 228. 240. 241. 247. 391. 392. 398. 410. 412. 431—434. 437. 441. 442. 446. 452. 456. 457. 472. 474. 545. 608. 611. 612.

Karl, chursächs. Prinz, Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 23. 24. 51. 382. 383.

Karl, Prinz von Hessen-Cassel, dän. General der Infanterie, Statthalter von Schleswig und Holstein, October 1772 zum Vicekönig von Norwegen ernannt: 601.

Karl Eduard (Stuart), engl. Kronprätendent: 119. 154.

Karl Emanuel III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen: 372.

Karl Emanuel, Erbprinz von Hessen-Rheinfels, österr. Oberstlieutenant: 380. 381. 430.

Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 205.

Karl Friedrich, reg. Markgraf von Baden-Durlach, seit 1771 auch Markgraf von Baden-Baden: 205.

Karl Philipp, Graf von Artois, franz. Prinz, Enkel König Ludwigs XV.: 522.

Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 376.

*Katharina II., Kaiserin von Russland: 9. 34. 38. 54—56. 64. 74. 85—87. 89. 101. 106. 114. 116—118. 122—125. 132. 136. 139. 161. 167. 169—171. 177. 188. 193. 201—203. 218. 219. 222. 224. 226. 239. 251. 252. 255. 263—267. 278. 290. 311. 312. 316. 317. 323. 325. 327. 328. 334. 339. 341. 347. 348. 360. 388. 390. 393. 401. 405. 414. 422. 423. 435. 443—445. 447. 458. 462. 471. 473. 494. 495. 498. 501. 502. 508. 516—518. 527. 529. 532. 533. 540. 542. 544. 546. 548. 549. 552—555. 563—565. 568. 570. 572. 574. 576. 580—584. 591. 594. 597. 604—606. 610.

Kaufmann, poln. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 359. 566.

Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 8. 9. 12. 13. 16. 19. 22. 26. 31. 32. 36—38. 44. 46. 48—50. 52—55. 57. 61—65. 69. 70. 80. 81. 85. 86. 94. 96—98. 104—106. 115. 116. 118. 122—125. 130. 133. 136. 139. 142. 143. 149—152. 161. 162. 168. 170. 173—178. 182—185. 193. 196. 200. 210. 212—214. 219. 221. 227. 235. 237—239. 242. 243. 248. 251—255. 264. 267. 269. 272. 274. 276—278. 280. 283—285. 288—291. 296—298. 304. 308. 311. 313. 317. 318. 322. 327. 333. 334. 340—342. 344. 349. 356. 362. 363. 365. 368—372. 374. 377. 383—385. 389. 392. 394. 402—405. 410. 411. 414—418. 423. 424. 426—428. 434. 436. 440. 444—446. 459—463. 465—467. 471. 472. 478. 479. 481. 482. 490. 491. 500—502. 507. 513. 514. 522. 533. 541—544. 556. 575. 582. 584. 605—608. 610.

Keith, Robert Murray, engl. Oberst, ausserordentl. Gesandter in Kopenhagen (bis Juni 1772), August 1772 zum Gesandten in Wien designirt: 60. 101. 157. 158. 293. 388. 452. 491.

Kerguelen-Trémarec, Yves-Joseph de, franz. Seefahrer: 395.

Kessel, Christoph Wilhelm von, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Oberküchenmeister: 195.

Knebel, Freiherr, Philipp Franz, österr. Wirkl. Kämmerer und bevollm. Minister in Dresden: 23. 477. 478.

Knobelsdorff, Freiherr, Georg Wenzel, preuss. Hauptmann a. D. und Surintendant der Schlösser des Königs († 1753): 7.

Koch, Heinrich Gottfried, Schauspieldirector in Berlin: 27.

Krasinski, Adam, Bischof von Kamieniec: 150.

Krasinski, Michael, Kämmerer von Rozan, poln. Conföderationsmarschall: 71.

Kreitl, Franciscus, Jesuitenpater, Beichtvater der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen: 286.

Kwilecki, Graf, Franz, Starost von Fraustadt, poln. Gesandter in Berlin (seit Juni 1772 beurlaubt): 21. 75. 149. 155. 250. 254. 256. 262. 269. 272. 307. 343.

L.

Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldmarschall, Präsident des Hofkriegsraths, Chef eines Infanterieregiments: 435. 446. 448. 541.

*de Lattre, preuss. Geh. Finanzrath, Generalregisseur der Accise (bis Juli 1772): 316. 465. 491. 510. 525. 534. 567. 586.

Leopold, reg. Fürst von Anhalt-Dessau, preuss. und Reichsfeldmarschall († 1747): 114.

Leopold, österr. Erzherzog, Sohn Kaiser Franz' I., Grossherzog von Toscana: 372.

Liano y la Quadra, Don, Sebastian, span. ausserordentl. Gesandter in Kopenhagen: 497.

Lieven, Baron, Karl Gustav, schwed. Gardeofficier (in besonderer Sendung Herbst 1772 in Paris): 494. 495.

*Livron, Sylvester de, preuss. Consul in Cadix: 464. 465.

Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, österr. Generalfeldmarschall-lieutenant, bevollm. Minister in Petersburg: 13. 38. 62. 71. 80. 85. 86. 94. 96. 104. 116. 117. 122. 123. 125. 135. 143. 161. 162. 200. 208. 209. 211—214. 219—221. 229. 235. 238. 239. 251. 252. 283. 288. 289. 297. 311. 313. 317. 319—321. 326. 327. 339. 340. 362. 368. 370—372. 374. 375. 394. 402. 404. 414. 415. 418. 421. 426. 427. 435. 436. 445. 450. 459. 540. 555. 575. 584. 595—597. 606. 607. 610.

*Lochocki, Graf, in Polen: 613. 614.

Lölhöffel von Löwensprung, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalmajor, Inspecteur der Kavallerie in Pommern: 602.

*Lossow, Daniel Friedrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments, seit April 1772 Commandeur der preussischen Truppen in Polen: 89. 90. 107. 126. 149. 155. 170. 171. 198. 243. 256. 287. 288. 378. 562. 602.

Lubomirski, Fürst, Adolf: 469.

*Luck, Kaspar Fabian Gottlob von, preuss. Oberst und Commandeur des Infanterieregiments de La Motte Fouqué: 14.

Ludwig XV., König von Frankreich: 18. 66. 118. 119. 139. 257—259. 273. 308. 345. 352. 360. 361. 394. 395. 501. 550. 558. 578. 587. 591.

Ludwig IX., reg. Landgraf von Hessen-Darmstadt: 251. 390. 422. 437. 545. 546. 599.

Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Generalfeldmarschall, früherer Vormund des Erbstatthalters: 8. 273. 301. 309. 315. 352.

Luise, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, fünfte Tochter des Landgrafen Ludwig IX.: 341. 560. 616. 617.

M.

Macchiavelli, Nicolo di Bernardo dei, florent. Staatsmann und Geschichtsschreiber († 1527): 178.

Mackenzie, Jakob Stuart, engl. Geh. Rath, Bruder Lord Butes: 18.

*Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuss. Kammerherr, bevollm. Minister in London (seit Juli 1772 beurlaubt): 1. 17. 18. 28. 29. 40. 60. 61. 67. 68. 73. 88. 108. 120. 144. 145. 154. 155. 166. 171. 172. 181. 182. 187. 205. 206. 215. 216. 222. 223. 232. 260. 261. 298. 299. 335. 338. 354. 430. 431. 525. 571. 572. 587. 588.

Maria Amalia Augusta, Churfürstin von Sachsen, Gemahlin des Churfürsten Friedrich August, geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 301. 340. 341. 347. 396.

*Maria Antonia, Wittwe des Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, geb. Prinzessin von Bayern: 5. 43—45. 47. 51. 52. 68. 90. 110. 144. 228. 241. 285. 286. 301. 316.

Maria Franziska, Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld, Wittwe des 1767 gestorbenen Herzogs und Pfalzgrafen Friedrich Michael, geb. Prinzessin von Pfalz-Sulzbach: 339. 340. 347. 396.

Maria Isabella, erste Gemahlin Kaiser Josephs II., geb. Prinzessin von Parma († 1763): 196.

Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen, seit 18. August 1765 Wittwe: 4. 85. 89. 97. 124. 130. 133. 135. 136. 162. 176. 184. 185. 196. 204. 220. 221. 226. 239. 244. 252. 272. 278. 317—319. 322. 323. 342. 363. 368. 402. 404. 414. 421. 428. 436. 444. 445. 459. 479. 489. 490. 514. 533. 541. 542. 594. 610.

Marokko, Kaiser von: 316.

Masserano, Fürst, Victor Amadeus, span. Botschafter in London: 138. 315.

Massow, Georg Heinrich von, preuss. Oberstlieutenant, Commandant von Spandau: 56. 61. 65. 219.

Mathilde: siehe Caroline Mathilde Posthuma.

Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de, franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 215. 231. 361.

Maximilian Joseph, Churfürst von Bayern: 44. 480.

Mazowiecki, poln. Conföderationsmarschall: 58. 127.

Melho de Caravalho, Don, Franz, span. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in London: 154.

Mercier, österr. Legationssecretär und Geschäftsträger in Kopenhagen: 528.

Mercy d'Argenteau, Graf, Florimund Claudius, österr. Wirkl. Kämmerer, Botschafter in Paris: 192. 193. 200. 223. 268. 274. 308. 337. 344. 357. 408. 420. 425. 470. 513. 520. 525—527. 537. 550. 558. 559.

Mestmacher, Johannes, russ. Legationssecretär und Geschäftsträger in Kopenhagen: 497. 528.

Mezeroy: siehe Joly de Maizeroy.

Miecelski, Graf: 170.

Mirsasade Effendi, türk. Mufti: 563. 564.

Mlodzieiowski, Andreas, Bischof von Posen, poln. Krongrosskanzler: 343. 356. 357.

Mniszech, Grafen, poln. Adelsfamilie: 289.

Mokranowski, Graf, Andreas, Starost von Janow, poln. Generalmajor: 547.

Molina, Baron, russ. Generalmajor: 459. 463.

Monteynard, Marquis, Ludwig Franz, franz. Staatssecretär und Kriegsminister: 108. 139. 207. 282.

Müller, Friedrich Wilhelm, preuss. Geh. Rath, Kriegsrath, Secretär in der Geh. Etatskanzlei und Geh. Archivarius: 419.

Münchsmeyer, preuss. Unterofficier: 124. 162.

Muhsin Sade, türk. Grossvezier: 4. 37. 142. 149. 204. 328. 337. 344. 365. 528. 532. 581. 582. 595. 603. 604.

Mussin Puschkin, Alexius von, russ. bevollm. Minister in London: 1. 40. 358. 512. 521. 538. 558. 569. 589.

Mustapha III., türk. Sultan: 25. 26. 48. 81. 217. 286. 375. 430. 461. 523. 562. 605.

Muzelius (Muzell), Friedrich Hermann Ludwig, preuss. Geh. Rath und Arzt am Charitékrankenhaus in Berlin: 156. 159. 165.

N.

Nassau-Oranien: siehe Anna; Wilhelm V.; Wilhelm; Wilhelmine; die Oranier: 425.

Niewiesczinski (so), Pole: 155; dessen Vater: 155.

Nivernois, Herzog, Ludwig Julius Barbon Manzini-Mazarini, Pair von Frankreich: 379. 387.

Noailles, Marquis, Emanuel Marie Louis, franz. Botschafter im Haag: 109. 138. 139. 535.

Nordencranz, Commercienrath in Stockholm: 375. 376.

North, Lord, Friedrich, engl. Erster Schatzcommissar: 88. 205. 315.

O.

Obreskow, Alexej von, russ. Wirkl. Staatsrath, früherer Gesandter in Konstantinopel, Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Fokschani: 84. 86. 129. 130. 161. 162. 169. 217. 273. 308. 328. 352. 408. 415. 426. 427. 438. 449. 459—462. 514. 524. 526 —528. 562. 581. 582.

Oesterreich: siehe Franz I.; Joseph II.; Leopold; Maria Isabella; Maria Theresia.

Oeynhausen, Graf, Karl August, hessen-cassel. Oberst, Gesandter in Berlin: 221. 351. 391. 392. 546. 554. 571. 597. 598.

Oginski, Grafen, poln. Magnatenfamilie: 135.

Oginski, Graf, Andreas, Grosssecretär von Litauen, poln. Gesandter in Wien: 307.

Oginski, Graf, Michael, Grossfeldherr von Litauen: 3. 351.

Ollonne, Herzogin von: 232.

Orlow, Grafen: 348. 527. 544. 553. 570.

Orlow, Graf, Alexej, russ. Generallieutenant, Obercommandirender der Flotte: 527.

Orlow, Graf, Gregor, russ. Kammerherr, Generalfeldzeugmeister und Generaladjutant der Kaiserin, Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Fokschani: 84. 86. 115—118. 129. 130. 139. 152. 161. 162. 169. 176. 193. 202. 210. 217. 263—265. 273. 291. 308. 328. 352. 401. 405. 408. 415. 419. 423. 426. 427. 435. 438. 445. 449. 459—462. 514. 516. 517. 524. 527—529. 544. 549. 550. 553. 564. 565. 568. 570. 576. 580. 581. 583. 584. 590. 591. 597. 600. 610. 616.

O'Rourke, Graf: 232.

Osman Effendi, türk. Nischandschi, Bevollmächtigter auf dem Friedenscongress von Fokschani: 25. 48. 84. 86. 217. 240. 272. 273. 308. 328. 337. 339. 344. 352. 374. 375. 400. 408. 415. 416. 422. 426. 438. 439. 449. 460. 461. 484. 497. 514. 523. 524. 526. 528. 532. 551. 562—564. 567. 575. 581. 605.

Osten, Graf, Adolf Siegfried, dän. Geh. Rath und Minister der Ausländischen Affairen: 157. 166. 191. 231. 284. 333. 431. 484. 600. 601.

Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Premierminister: 51. 90. 160. 267. 281. 282. 450. 488. 601.

Ostermann, Graf, Johann, russ. Brigadier, Gesandter in Stockholm: 34. 35. 74. 100. 111. 114. 119. 121. 128. 140. 141. 164. 165. 172. 177. 188. 228. 240. 241. 310. 311. 328. 346. 388. 389. 407. 413. 432. 437. 443. 446. 454. 477. 488. 518. 572.

P.

Pac, Graf, Johann Michael, Marschall der litauischen Confoderation: 150. 175. 351.

Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Grossfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Russlands: 6. 9. 10. 12. 13. 15—17. 20. 22. 31. 32. 36. 37. 53—56. 61—63. 69. 71. 72. 76. 79. 85. 86. 94—96. 104. 105. 115—118. 122—125. 129. 136. 139. 141. 143. 152. 161—164. 166. 168. 169. 175. 176. 183. 184. 192. 193. 196. 200—202. 204. 209—215. 218—220. 233—239. 242. 248. 252—254. 263—265. 276—278. 285. 288—291. 299. 305. 306. 311—313. 322. 324—326. 339. 343. 349. 362. 364. 368. 369. 371. 374. 376. 377. 383. 386. 392—394. 401—405. 414—419. 421—423. 426. 427. 434. 436. 437. 443—446. 448—450. 458. 462. 463. 466. 471. 478. 482. 483. 489. 498. 499. 508. 513. 514. 517. 518. 520. 527—529. 532—534. 540. 543. 544. 548—550. 554. 555. 564. 565. 568. 570. 576. 580. 582. 584. 590. 591. 594. 603. 604. 606. 618.

* Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 116. 117. 202. 203. 230. 251. 265. 317. 339. 340. 347. 348. 372. 380. 390. 396. 422. 423. 430. 436. 437. 458. 519. 524. 545. 546. 549. 560. 599. 616. 617.

Paulitz, Unter-Intendant von Marienburg: 256. 262. 305. 343.

Pelet, Kaufmann in Königsberg: 262.

Penelope: 198.

Pergen, Graf, Johann Anton, Kais. Wirkl. Geh. Rath und Conferenzminister, Statthalter der neuen poln. Provinzen: 500.

de Pernetty, bis Juli 1772 preuss. Geh. Finanzrath und Generalregisseur der Accise: 559.

Peter I., der Grosse, Kaiser von Russland († 1725): 422.

Peter III., Kaiser von Russland († 1762): 222.
Peter Biron, reg. Herzog von Curland: 12. 165. 275.
Chur-Pfalz: siehe Elisabeth Augusta.
Pharasmanes, König von Iberien: 197.
Phemel, preuss. Feldjäger: 125. 142. 419. 423. 540.
Philippine, preuss. Prinzessin, jüngste Tochter des 1771 gestorbenen Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt: 34. 140. 197. 240. 285. 391. 392. 398. 410. 545. 546. 554. 571. 597. 598. 608. 609. 611. 613.
Pignatelli, Fürstin: 295.
Piwnicki, Valerian, Präsident der poln. Finanzkammer: 262.
Plinius: 206.
Podoski, Graf, Gabriel Johann, Erzbischof von Gnesen und Primas von Polen: 236.
Pöllnitz, Baron, Karl Ludwig, preuss. Oberceremonienmeister: 103. 113. 118. 197.
Polen: siehe August II.; August III.; Heinrich III.; Johann Casimir; Stanislaus I. Leszczynski; Stanislaus II. August Poniatowski.
Polenz, Friedrich August von, chursächs. Stabsrittmeister: 469. 523.
Pombal, Marquis, Don Sebastian Joseph de Caravalho, portugies. Premierminister: 154.
Pompejus: 44.
Poniatowski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 135. 201.
Poniatowski, Fürst, Stanislaus August: siehe Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen.
Poniatowski, Fürst, Andreas, österr. Generalfeldmarschalllieutenant, Bruder des voranstehenden: 216. 226. 227. 255.
Poniatowski, Fürst, Stanislaus, poln. Oberst, Sohn des Fürsten Casimir Poniatowski, Neffe der voranstehenden: 216.
*Pons, Louis Marie de, de Saint-Maurice, franz. maréchal de camp, zum Gesandten in Berlin designirt, seit Juni 1772 in Berlin: 19. 50. 88. 171. 187. 232. 249. 257. 258. 268. 395. 502. 504. 558. 559.
*Posen, Deputirte der Woywodschaft: 562.
Potocki, Grafen, poln. Magnatenfamilie: 135. 289.
Potocki, Graf, Joachim, Grossmundschenk von Litauen, Conföderationsmarschall: 70. 279. 351.
Preobrashenski, russ. Garderegiment: 347. 348.
Preussen: siehe Amalie; Anna Elisabeth Luise; August Wilhelm; Charlotte; Ferdinand; Friederike; Friederike Luise; Friedrich Wilhelm I.; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Heinrich; Philippine; Sophie Charlotte; Sophie Dorothea; Ulrike; Wilhelmine; Wilhelmine; die preussischen Könige: 310.
Primas von Polen: siehe Podoski.
Przebendowski, Graf, Ignaz, Woywode von Pommern: 75. 504.
Puisieux, Frau von: 358.
Pulawski, Casimir, poln. Conföderationsmarschall: 217. 307. 468.
Puttkammer, Adolf Ludwig von, ehemal. preuss. Oberst: 566.

R.

Radziwill, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 289.
Ramin, Friedrich Ehrentreich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments, Gouverneur von Berlin: 65.
Ramsay, Baron, Andreas Heinrich, schwed. Generalmajor: 442.
Rantzau zu Ascheberg, Graf, Schack Karl, dän. General der Infanterie und Mitglied des Geh. Rathes (9. Juli 1772 aus seinen Ämtern entlassen): 353. 354.
Rechteren, Graf, Jakob Gottfried, holländ. ausserordentl. Gesandter in Petersburg, zum Gesandten in Madrid designirt: 378.
Redern, Graf, Jakob Wilhelm, preuss. Kammerherr: 587.
Reischach, Freiherr, Thaddäus, österr. Wirkl. Geh. Rath, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 552.
Repnin, Fürst, Nikolaus, russ. Generallieutenant: 228. 229.
Reviczky von Revisny, Freiherr, Karl Edmund Alexander, zum österr. Gesandten in Warschau designirt, seit Ende September 1772 in Warschau: 213. 289. 445. 492. 500. 525. 547. 548. 557. 567. 585. 586. 602. 618.

Richecourt, Graf, Karl, österr. Generalmajor (August 1772 nach Warschau gesandt): 405. 406. 411. 548.
Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand, Marschall von Frankreich: 361.
Ridschaji Effendi, türk. Reis-Effendi (im Lager des Grossveziers): 400.
Riedesel, Freiherr, Johann Hermann, preuss. Kammerherr: 587.
Rochford, Graf, Wilhelm Heinrich, engl. Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten: 1. 67. 232. 330. 331. 551. 577. 611.
Römischer Kaiser: siehe Franz I.; Joseph II.
Römischer Papst: siehe Benedict XIV.; Clemens XIV.; Sixtus V.
Rohan, Prinz, Ludwig René Eduard, Coadjutor des Bisthums Strassburg, franz. Botschafter in Wien: 3. 4. 13. 72. 80. 97. 106. 107. 115. 118. 119. 137. 150. 151. 160. 170. 181. 211. 342. 356. 424. 469. 584. 585.
Rohd, Jakob Friedrich von, preuss. Etatsminister, Oberburggraf im Königreich Preussen, Präsident des Königsberger Tribunals: 378. 540.
Rollin: siehe Sandoz Rollin.
Romanius, russ. General: 199.
Roscius: 44.
Rubens, Peter Paul, niederl. Maler († 1640): 29. 89.
Rudorff, Wilhelm Heinrich, Premierlieutenant im preuss. Husarenregiment Belling: 477. 478.
Rumänzow (Romanzoff), Graf, Peter, russ. Generalfeldmarschall, Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 36. 37. 80. 81. 84. 105. 142. 149. 161. 162. 173. 201. 204. 207. 211. 239. 265. 377. 419. 423. 528. 532. 567. 581. 582. 603.
Runtze, Johann Samuel, Lieutenant im preuss. Husarenregiment Belling: 58.
Russland: siehe Katharina II.; Paul; Peter I. der Grosse; Peter III.; die russischen Kaiser: 422. 443.

S.

Sabatier de Cabré, Honoré August, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Petersburg (bis September 1772): 38. 40. 62. 66. 80. 263. 379. 384. 394.
Chur-Sachsen: siehe August II.; August III.; Franziska; Friedrich August, Karl; Maria Amalia Augusta; Maria Antonia; Xaver; die sächsischen Prinzessinnen: 522.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Said Ali, türk. Janitscharenaga: 4. 36. 53. 57. 58. 70. 105. 151. 180; seine Familie: 4. 36.
Saint-Priest, Chevalier, Franz Emanuel Guignard, franz. Botschafter in Konstantinopel: 420. 568.
Saldern, Kaspar von, holstein-gottorp. Conferenzrath, russ. Gesandter in Polen (bis September 1772): 3. 22. 39. 52. 64. 65. 82. 91. 106. 110. 144. 194. 213. 239. 243. 244. 256. 272. 289. 296. 328. 335. 342. 350. 364. 394. 406. 412. 424. 425. 439. 461. 468. 483. 484. 547—549. 555. 594.
*Sandoz Rollin, Daniel Alfons von, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 1. 8. 18. 19. 32. 33. 40. 49. 50. 59. 66. 67. 72. 88. 97. 100. 107—109. 118—120. 137. 138. 145. 153. 154. 181. 186. 187. 191. 195. 196. 200. 206. 207. 215. 216. 223—226. 231. 232. 244. 245. 258—260. 293. 294. 300. 329. 330. 366. 408. 420. 470. 512. 513. 520. 550.
Sapieha, Fürstin, Johanna, Wittwe des Woywoden von Smolensk Fürst Peter Sapieha, geb. Prinzessin Sulkowska: 529.
Sardinien und Savoyen: siehe Karl Emanuel III.
Sass, Freiherr, Gerhard Alexander, preuss. Oberst, Commandant von Cosel: 23. 64.
Sass, Anton von, Stabscapitän im preuss. Dragonerregiment Pomeiske: 422.
Saudray: siehe Gaullard de Saudray.
Scheffer, Graf, Ulrich, schwed. Reichsrath, seit Ende August 1772 Präsident des Kanzleicollegiums: 39. 111. 121. 128. 140. 572. 598.
Schirkow, russ. General, Commandant von Lemberg: 290. 296.
*von Schlichting, poln. Oberst: 270.
Schmeling, Elisabeth, Sängerin an der Oper in Berlin: 281.
Schütz, poln. Oberst, Führer der poln. Conföderirten: 279.
Schweden: siehe Adolf Friedrich; Friedrich; Gustav I. Wasa; Gustav II. Adolf; Gustav III.; Karl XII.; Karl;

Sophie Albertine; Sophia Magdalena; Ulrike; die schwedischen Könige: 536.
Schwedt: siehe Anna Elisabeth Luise; Philippine.
Schwerin, Graf, Jakob Philipp, schwed. Reichsrath, Oberhofmarschall der Königin-Wittwe Ulrike: 179. 365. 410. 412. 437. 438. 569.
Seckendorff, Graf, Friedrich Heinrich, ehemal. österr. Feldmarschall und Gesandter in Berlin († 1763): 114.
*Seydlitz, Friedrich Wilhelm von, preuss. General der Kavallerie, Chef eines Kürassierregiments, Generalinspecteur der schlesischen Kavallerie: 23. 71. 127.
von Sieroszewski, Rath und Regimentarius der grosspoln. Conföderation: 58.
Sixtus V., Römischer Papst († 1590): 128.
Solander, Karl Daniel, schwed. Arzt und Naturforscher: 144. 315.
*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 6. 9. 10. 12. 13. 15. 19—22. 26. 30—32. 36—38. 45—50. 53—56. 59. 61. 62. 64. 65. 69—72. 76. 78—80. 85—87. 91—96. 104—106. 115—118. 123—125. 129. 130. 136. 137. 139. 141—143. 149. 150. 152. 160—165. 168—170. 173—177. 183—185. 188. 191—193. 199—202. 204. 207. 209—215. 218—221. 229. 230. 233—239. 241—243. 248. 253—255. 263—266. 269. 272. 277—279. 283. 289—291. 297—299. 305. 306. 311—313. 319. 320. 324—327. 333. 334. 339—341. 343. 347—349. 361. 362. 365. 371. 374—377. 383. 384. 386. 387. 390—394. 400—405. 414—419. 421—423. 427. 434—438. 443—447. 450. 458. 459. 462. 463. 466. 467. 471. 472. 475. 478. 482. 483. 489. 493. 498. 499. 502. 508—510. 513. 516. 517. 520. 525—529. 532. 533. 540. 541. 543. 544. 549. 552. 554. 555. 561. 563—566. 576. 579—585. 587. 593—595. 597. 603—605. 609. 610. 614.
Solms, Gräfin, Wilhelmine Charlotte, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Dönhoff: 87.
von Soltikow (Saltikow), russ. Generalmajor: 38.
Sonnenberg, preuss. Feldjäger: 85. 90. 91. 94.
Sophie Albertine, schwed. Prinzessin, Tochter König Adolf Friedrichs und der Königin Ulrike, Coadjutorin von Quedlinburg: 113. 197. 303. 381. 398. 432.
Sophie Charlotte, Königin von Preussen, Gemahlin König Friedrichs I., geb. Prinzessin von Hannover († 1705): 114.
Sophie Charlotte, Königin von Grossbritannien, Gemahlin König Georgs III., geb. Prinzessin von Mecklenburg-Strelitz: 18.
Sophie Dorothea, Königin-Mutter von Preussen, geb. Prinzessin von Hannover († 1757): 6. 27.
Sophia Magdalena, Königin von Schweden, Gemahlin König Gustavs III., geb. Prinzessin von Dänemark: 530. 531.
Spanien: siehe Karl III.
Spens, Graf, Gabriel, schwed. Generallieutenant (Juli 1772 in besonderer Sendung in Berlin): 303.
Stackelberg, Baron, Otto Magnus, russ. bevollm. Minister in Madrid, August 1772 zum Gesandten in Warschau ernannt, seit Mitte September 1772 in Warschau: 439. 444. 445. 462. 468. 492. 500. 515. 547. 548. 567. 585. 586. 595. 602. 618.
Stanislaus I. Leszczynski, König von Polen (bis 1735), Herzog von Lothringen († 1766): 259.
Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 3. 54. 56. 76. 82. 90. 106. 107. 123. 124. 127. 133—136. 150. 170. 171. 175. 185. 194. 199. 201. 202. 204. 205. 209. 211. 213. 214. 217. 220. 226. 227. 254. 275. 276. 278. 281. 289. 295. 305. 310. 318—320. 326. 333. 334. 340. 342. 343. 364. 383. 387. 445. 462. 468. 469. 492. 503. 506. 509. 510. 515. 525. 532—534. 546—548. 555—558. 567. 586. 593. 595. 602—604.
Sternsdorf, preuss. Feldjäger: 235. 236.
Steyn, Peter, Grosspensionär von Holland und Westfriesland: 613.
Stolberg, Prinzessin, Luise Maximiliane, vermählt am 17. April 1772 mit

dem englischen Kronprätendenten Karl Eduard Stuart: 119. 154.

Stormont, Viscount, David, engl. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Wien, August 1772 zum Gesandten in Paris designirt: 293. 300.

Struensee, Graf, Johann Friedrich, dän. Geh. Cabinetsminister, am 18. Januar 1772 verhaftet und am 28. April 1772 hingerichtet: 18. 24. 29. 42. 60. 73. 101. 110. 120. 121. 166. 172. 178. 216. 246. 310.

*Struensee, Karl August, Bruder des voranstehenden, bis April 1771 Professor an der Ritterakademie in Liegnitz, darauf Justizrath bei dem dän. General-Finanz-Collegium, am 18. Jan. 1772 verhaftet, seit Juli 1772 wieder in preuss. Diensten: 73. 120. 121. 166. 208. 231. 246. 284. 310. 314.

Struensee, Caroline Elisabeth, Gemahlin des voranstehenden, geb. Müller: 121.

Stutterheim, Heinrich Gottlob von, chursächs. Generalmajor, Gesandter in Berlin: 54. 65. 523.

Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Gouverneur von Ostpreussen: 160. 249. 375. 418. 419. 566.

Suffolk, Lord, Heinrich, engl. Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten: 73. 120. 187. 558. 569. 589.

*Sulkowski, Fürst, August, reg. Herzog zu Bielitz, Kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Woywode von Gnesen, Starost von Nowodwor, poln. Generallieutenant: 233. 287. 562.

Suworow, Graf, Alexander Wassiljewitsch, russ. Generalmajor: 23. 279. 342. 350. 373.

van Swart, Johann, holländ. Legationssecretär in Petersburg: 378.

*van Swieten, Freiherr, Gottfried, österr. bevollm. Minister in Berlin (seit Mitte September 1772 beurlaubt): 5. 6. 13. 36. 38. 41. 53—55. 61. 78—81. 91. 93. 96. 98. 99. 123—125. 130—137. 139. 142. 152. 180. 209. 210. 212. 218. 220. 221. 251—254. 269. 272. 317—327. 334. 362—365. 368—375. 385. 389. 390. 394. 411. 419. 465—467. 475. 476. 479—481. 585.

T.

Taube, Baron, Eduard, schwed. Ma or und Kammerherr (in besonderer Sendung Herbst 1772 in Petersburg): 495. 528.

Telemach: 112. 113.

Tepper, Bankier in Warschau, r ss. Agent: 106.

Terray, Joseph Marie, Abbé, fr nz. Generalcontroleur der Finanzen: 4 . 329. 345. 367. 539. 559.

Thugut, Franz Maria von, österr. Hofrath, Internuntius in Konstantinopel: 26. 37. 48. 49. 78. 79. 81. 84. 85. 91. 96—98. 149. 151. 161. 169. 173—175. 183. 217. 277. 365. 375. 400. 403. 422. 426. 427. 438—441. 446. 449. 459—462. 484. 491. 507. 508. 514. 524. 526. 532. 562. 575. 576. 582—584.

*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag: 2. 8. 17. 29. 60. 66. 88. 89. 109. 138. 145. 154. 181. 187. 188. 206. 224. 260. 273. 282. 283. 294. 301. 308. 309. 315. 330. 336. 345. 352. 353. 358. 359. 367. 378. 379. 387. 408. 409. 425. 426. 446. 450. 470. 486. 487. 493. 494. 505. 511. 521. 522. 525. 538. 551. 552. 568. 569. 578. 587. 599. 613.

*Tietz, Johann Gottlieb, preuss. Commercienrath, Resident in Danzig: 328. 350. 351. 509. 539. 592.

Tintoretto, Giacomo Robusti, italien. Maler († 1594): 89.

Tort de la Sonde, Secretär des franz. Gesandten Graf Guines in London: 138.

Toscana: siehe Leopold.

Trajan: 286.

Treskow, August Wilhelm von, ansbach. Generalmajor und Geh. Rath, Gesandter in Berlin (bis Mai 1772): 106. 166. 176.

Tschernyschew, Graf, Iwan, russ. Kammerherr, Vice-Präsident des Admiralitäts-Collegiums: 549.

Tschernyschew, Graf, Zacharias, russ. General en chef und Kriegsminister: 117. 176. 202. 265. 311. 494. 549.

Türkei: Sultan: siehe Mustapha III.; Grossvezier: siehe Muhsin Sade; Mufti: siehe Mirsasade Effendi; Reis-Effendi: siehe Ismail Raif; Ridschaji Effendi; Nischandschi: siehe Osman Effendi; Bevollmächtigte auf dem Friedenscongress von Fokschani: Osman Effendi und Jasindschisade.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Wittwe König Adolf Friedrichs von Schweden, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 5—7. 16. 24. 26—28. 30. 33—35. 39. 45. 74. 77. 83. 99. 101—103. 111—115. 118. 122. 127—129. 140. 146. 148. 152. 153. 156. 159. 164. 165. 167. 168. 177. 179. 180. 188—190. 197. 198. 228. 240. 241. 245. 247. 249. 253. 256. 257. 261. 262. 270. 271. 275. 279—281. 285. 287. 295. 302. 303. 311. 331. 332. 335. 336. 338. 346. 351. 353. 355. 356. 360. 365. 376. 381. 382. 389. 397. 398. 410. 412—414. 429. 431—434. 437. 438. 441—443. 446. 451. 452. 454—458. 473—476. 497. 517—519. 529. 544. 545. 553. 557. 572—575. 591. 608—610.

Unruh, Alexander von, Erbherr von Karge und Hammerstein: 244.

V.

Valenti, Silvio Gonzaga, röm. Cardinal und Staatssecretär († 1756): 286.

Verelst, Graf, Dietrich Hubert, holländ. ausserordentl. Gesandter in Berlin: 188. 221. 534. 590.

Vergennes, Graf, Karl Gravier de, franz. ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister in Stockholm: 141. 172. 407. 413. 444. 480. 598.

Villars, Henri de, ehemal. preuss. Officier: 201. 219.

Virgil: 44.

Voltaire, Franz Arouet de, franz. Schriftsteller: 371.

W.

Wassiltschikow, Alexander, russ. Gardeofficier, September 1772 zum Kammerherrn ernannt: 445. 447. 527. 529.

Weber, Joseph, österr. Hauptmann, Legationssecretär in Berlin, Juli 1772 abberufen und zum Privatsecretär des Kaisers ernannt: 377. 378.

Weisse, Christian Felix, deutscher Schriftsteller: 27.

Werthern, Graf, Johann Georg Heinrich, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und bevollm. Minister in Paris (bis September 1772), dann preuss. Grand-maître de la Garderobe: 302. 316. 338. 346. 360. 399. 469. 523.

Weyler, F. von, holländ. bevollm. Minister in Konstantinopel: 129. 138. 494.

Widmann, Freiherr, Johann Wenzel, Kais. Wirkl. Geh. Rath, ausserordentl. Gesandter in Stockholm: 488.

Wielhorski, Graf, Michael, Grossküchenmeister von Litauen, Agent der Conföderirten in Paris: 66. 186. 192. 200. 206.

Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande: 2. 8. 109. 156. 188. 209. 245. 273. 294. 295. 301. 309. 332. 352. 397. 425. 441. 486. 511. 535. 581. 613.

Wilhelm, Prinz von Oranien, Sohn des voranstehenden und der Prinzessin Wilhelmine (geb. 24. August 1772): 441. 486. 510. 535.

*Wilhelmine, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Erbstatthalters Wilhelm V., geb. Prinzessin von Preussen, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 2. 3. 33. 65. 109. 110. 156. 157. 188. 208. 209. 224. 225. 245. 294. 295. 332. 396. 397. 429. 441. 486. 510. 511. 534. 535. 581.

Wilhelmine, preuss. Prinzessin, Tochter des Prinzen von Preussen Friedrich Wilhelm (geb. 31. August 1772): 496. 510. 555.

Wilhelmine, Prinzessin von Hessen-Darmstadt, vierte Tochter des Landgrafen Ludwig IX.: 251. 316. 317. 341. 422. 423. 545. 546. 560.

Wilkes, John, früheres Mitglied des engl. Unterhauses, Sheriff von London: 578.

Woodford, Ralph, engl. Resident in Hamburg, seit Ende August 1772 Gesandter in Kopenhagen: 452.

Woroniecki (Korybut-Woroniecki), Prinz, Adam: 54. 56. 61. 163. 169. 170. 201. 202. 219.

Württemberg: siehe Dorothea; Friedrich Eugen; Karl Eugen; die württembergischen Prinzen: 546.

X.

Xaver, chursächs. Prinz, Sohn Churfürst Augusts III., früherer Vormund des Churfürsten Friedrich August und Administrator des Churfürstenthums: 241. 301. 316. 346. 382.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 8. 60. 282. 283.

Z.

*Zaremba, Joseph von, Marschall der Conföderirten von Grosspolen: 59. 126. 127. 217. 279.

von Zaremba, Gemahlin des voranstehenden 126.

*Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Major, Gesandter in Konstantinopel: 4. 14. 15. 25. 26. 37. 41. 43. 45—51. 57. 58. 64. 78—82. 84—87. 91. 93. 96—99. 129. 138. 143. 149. 151. 152. 161—163. 169. 173. 174. 177. 183. 207. 211. 212. 217. 219. 221. 237. 238. 240. 243. 272. 273. 277. 303. 304. 339. 342. 344. 364—366. 374. 375. 400. 401. 403. 405. 426. 427. 438—441. 444—446. 448—450. 459—463. 497. 498. 500—503. 508. 514. 523—527. 532—534. 562—566. 576. 582—584. 604. 605. 608.

Zoermanns, Heinrich, holländ. Consul in Danzig: 567.

Zweibrücken-Birkenfeld: siehe Friedrich Michael; Johannes; Johannes Karl Ludwig; Maria Franziska.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: Nr. 20879. 21204.

Anhalt: Nr. 20762. 20779. 20836. 20859.

Arnim: Nr. 20726. 20744. 20801. 20842. 20852. 20881. 20895. 20906. 20914. 20941. 20964. 20972. 20992. 21036. 21060. 21112. 21195. 21234. 21255. 21269. 21291. 21308. 21318. 21348. 21361. 21372. 21407. 21430.

B.

Belling: Nr. 20704. 20745. 20758. 20778. 20797. 20804. 20945. 20951. 20995. 21168. 21284.

Benoît: Nr. 20694. 20723. 20750. 20772. 20787. 20812. 20835. 20876. 20899. 20911. 20932. 20944. 20953. 20973. 20985. 21006. 21021. 21042. 21049. 21065. 21074. 21087. 21104. 21115. 21125. 21135. 21145. 21154. 21179. 21188. 21203. 21212. 21223. 21242. 21263. 21273. 21289. 21301. 21313. 21323. 21331. 21345. 21353. 21367. 21377. 21389. 21400. 21412. 21421. 21433.

Blücher: Nr. 21449.

Borcke: Nr. 20697. 20725. 20751. 20771. 20793. 20820. 20841. 20875. 20898. 20922. 20946. 20987. 21003. 21034. 21055. 21081. 21098. 21120. 21131. 21150. 21175. 21196. 21251. 21256. 21274. 21283. 21296. 21319. 21342. 21384. 21405. 21431.

C.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt: Nr. 20928. 20978. 21016. 21100. 21132. 21172. 21191. 21232. 21306. 21381. 21427. 21448.

D.

Dalwig: Nr. 20921.

Danzig, Magistrat der Stadt: Nr. 21420.

Dönhoff: Nr. 20705. 20727. 20728. 20743. 20752. 20802. 20807. 20830. 20843. 20853. 20870. 20871. 20915. 20933 20988. 21011. 21023. 21041. 21048. 21082. 21092. 21117. 21130. 21137. 21158. 21164. 21182. 21205. 21214. 21230. 21236. 21246. 21257. 21282. 21290. 21297. 21307. 21335. 21355. 21365. 21378. 21392. 21396. 21426. 21441.

Domhardt: Nr. 21029.

E.

Edelsheim: Nr. 20695. 20708. 20722. 20738. 20747. 20764. 20773. 20785. 20795. 20810. 20826. 20834. 20846. 20855. 20873. 20886. 20901. 20910. 20918. 20925. 20931. 20943. 20958. 20967. 20976. 20986. 20990. 21000. 21005. 21020. 21031. 21044. 21050. 21066. 21075. 21085. 21094. 21103. 21114. 21124. 21134. 21144. 21153. 21167. 21177. 21187. 21200. 21210. 21211. 21216. 21222. 21227. 21243. 21248. 21261. 21272. 21287. 21299. 21311. 21320. 21329. 21330. 21340. 21363. 21376. 21387. 21398. 21410. 21423. 21436.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

F.

Ferdinand, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 21438.
Finckenstein: Nr. 20698. 20703. 20706. 20711. 20712. 20718—20720. 20736. 20739. 20746. 20749. 20755—20757. 20760. 20765. 20769. 20770. 20774. 20777. 20783. 20786. 20798. 20805. 20806. 20809. 20821. 20822. 20824. 20848. 20857. 20858. 20874. 20882. 20884. 20887. 20892. 20893. 20900. 20904. 20919. 20923. 20924. 20929. 20949. 20957. 20963. 20968. 20977. 20989. 20996. 20998. 21002. 21012. 21013. 21015. 21017. 21032. 21037. 21047. 21052. 21058. 21059. 21068. 21149. 21155. 21156. 21163. 21178. 21183—21185. 21197. 21201. 21208. 21217. 21228. 21239. 21250. 21265. 21270. 21271. 21281. 21285. 21312. 21314. 21321. 21336. 21344. 21360. 21366. 21368. 21374. 21382. 21388. 21394. 21395. 21411. 21415. 21418. 21424. 21425. 21446.
Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen: Nr. 21341.

G.

Gnesen, Deputirte der Woywodschaft: Nr. 21383.
Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm: Nr. 20912. 21025. 21035. 21046. 21056. 21069. 21078. 21088. 21096. 21106. 21119. 21127. 21139. 21146. 21159. 21170. 21180. 21189. 21206. 21219. 21224. 21229. 21252. 21266. 21275. 21295. 21302. 21315. 21337. 21346. 21357. 21369. 21380. 21390. 21403. 21413. 21429. 21442.
Gustav III., König von Schweden: Nr. 20803. 20844. 21083. 21173. 21258. 21356.

H.

Hasenclever: Nr. 21317.
Heinrich, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 20713. 20813. 20828. 20849. 20854. 20869. 20888. 20907. 20920. 20938. 20948. 20983. 21014. 21033. 21039. 21053. 21061. 21116. 21151. 21202. 21218. 21237. 21253. 21278. 21279. 21305. 21332. 21349. 21373. 21393. 21419. 21439.
Hertzberg: Nr. 20706. 20720. 20805. 20823. 20858. 21015. 21138. 21149. 21155. 21197. 21228. 21314. 21360 21388. 21450.
Hoym: Nr. 20796.

J.

Jeanneret de Dunilac: Nr. 21070. 21077. 21090. 21109. 21129. 21147. 21171. 21181. 21190. 21240. 21267. 21316. 21326. 21338. 21358. 21370. 21379. 21401. 21416. 21417. 21440.
Juliane Marie, Königin-Wittwe von Dänemark: Nr. 20759. 20831. 20880. 20896. 20940. 21009. 21091. 21142. 21254. 21292. 21350. 21447.

K.

Kalisch, Deputirte der Woywodschaft: Nr. 21383.
Katharina II., Kaiserin von Russland Nr. 20955.

L.

de Lattre: Nr. 21099. 21300.
Livron: Nr. 21268.
Lochocki: Nr. 21444.
Lossow: Nr. 20819. 20952. 21432.
Luck: Nr. 20709.

M.

Maltzan: Nr. 20691. 20715. 20734. 20754. 20782. 20792. 20800. 20817. 20838. 20851. 20877. 20891. 20905. 20913. 20927. 20935. 20959. 20971. 20979. 20994. 21027. 21233.
Maria Antonia, Churfürstin-Wittwe von Sachsen: Nr. 20761. 21062.

P.

Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger: Nr. 20956.
Pons: Nr. 21024.
Posen, Deputirte der Woywodschaft: Nr. 21383.

S.

Sandoz Rollin: Nr. 20690. 20700. 20716. 20740. 20753. 20768. 20780. 20791. 20799. 20816. 20829. 20837. 20850. 20867. 20878. 20889. 20926. 20934. 20947. 20961. 20970. 20980. 20984. 20993. 21007. 21026. 21071. 21079. 21107. 21327.
Schlichting: Nr. 21038.

Seydlitz: Nr. 20724. 20861.
Solms: Nr. 20702. 20707. 20717. 20721. 20730. 20737. 20748. 20763. 20767. 20775. 20784. 20789. 20794. 20815. 20825. 20833. 20847. 20856. 20864. 20866. 20872. 20885. 20902. 20909. 20917. 20930. 20942. 20954. 20962. 20966. 20969. 20975. 20991. 20997. 20999. 21004. 21018. 21019. 21030. 21051. 21067. 21076. 21086. 21093. 21102. 21113. 21123. 21126. 21133. 21152. 21162. 21166. 21176. 21186. 21199. 21215. 21220. 21221. 21238. 21247. 21260. 21264. 21277. 21288. 21298. 21303. 21310. 21322. 21328. 21333. 21347. 21351. 21362. 21364. 21375. 21386. 21399. 21404. 21406. 21409. 21414. 21422. 21434. 21445.
Struensee, Karl August: Nr. 21095.
Sulkowski: Nr. 21064. 21383.
van Swieten: Nr. 20865. 21101. 21161. 21286.

T.

Thulemeier: Nr. 20692. 20701. 20714. 20735. 20781. 20790. 20818. 20839. 20868. 20890. 20936. 20960. 20981. 21045. 21057. 21072. 21080. 21089. 21097. 21108. 21118. 21128. 21140. 21148. 21160. 21169. 21207. 21225. 21276. 21294. 21304. 21325. 21339. 21359. 21371. 21391. 21402. 21428. 21443.
Tietz: Nr. 21105. 21136.

U.

Ulrike, Königin-Wittwe von Schweden: Nr. 20699. 20731—20733. 20742. 20808. 20832. 20845. 20862. 20883. 20897. 20903. 20908. 20939. 20950. 21010. 21022. 21028. 21040. 21054. 21063. 21110. 21121. 21141. 21143. 21165. 21174. 21193. 21194. 21209. 21213. 21235. 21245. 21259. 21280. 21334. 21397. 21437.

W.

Wilhelmine, Prinzessin von Oranien: Nr. 20693. 20741. 20788. 20840. 20894. 20937. 20965. 20982. 21008. 21073. 21111. 21192. 21231. 21244. 21293. 21324. 21354. 21408.

Z.

Zaremba: Nr. 20860.
Zegelin: Nr. 20696. 20710. 20729. 20766. 20776. 20811. 20814. 20827. 20863. 20916. 20974. 21001. 21043. 21084. 21122. 21157. 21198. 21226. 21241. 21249. 21262. 21309. 21343. 21352. 21385. 21435.

SACHREGISTER.

ANHALT-ZERBST. Der König erspart dem Fürsten Friedrich August Rekrutenlieferungen 599. — Zur Vorgeschichte der Vermählung der nachmaligen Kaiserin Katharina II. von Russland 222. 251.

ANSBACH-BAIREUTH. Krankheit der Markgräfin-Mutter 145.

Besuch des Markgrafen Alexander in Potsdam 146. 245. 280. 282. 295. 338. — Der König glaubt nicht, den Markgrafen zu überleben 480, — dankt ihm für Rekruten 146, — legt auf seinen Wunsch gegen die parteiische Haltung des Reichshofraths bei den Streitigkeiten des Markgrafen mit Nürnberg in Wien Beschwerde ein 406. 407. — Abschiedsaudienz des Gesandten von Treskow in Berlin 106. 166. — Abschiedsgeschenk 176.

BADEN-DURLACH. Auf Wunsch des Markgrafen Karl Friedrich legt der König, anlässlich dessen Erbfolge in Baden-Baden, seine Fürsprache für ihn beim Kaiser gegen den Reichshofrath ein 205.

BAYERN. Oesterreichische Ansprüche auf die bayrische Erbschaft 440. 472. 480. 483. — Der König glaubt nicht, den Eintritt des Erbfolgefalles in Bayern zu erleben 480.

Besuch der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen 5. 44.

BRAUNSCHWEIG. Besuch der Herzogin Charlotte am Berliner Hofe 2. 7. 33. 45. 65. 99. 103. 113. 114. 122. 128. 140. 148. 152, — bei dem König in Potsdam (März 1772) 33. 45. 65. 148. — Besuch des Erbprinzen in Potsdam 376, — des Prinzen Ferdinand von Braunschweig 530. — Aussöhnung des Königs mit Prinz Ferdinand 530. 531.

„La bonne humeur“ der Herzogin Charlotte 128. — Ihr gespanntes Verhältniss zur Erbprinzessin Augusta 178. — Misshelligkeiten zwischen der Erbprinzessin und ihrem Bruder, König Georg III. von England 145. 205. 206.

CURLAND. Scheidung des Herzogs Peter von seiner Gemahlin Caroline Luise 12. — Die Sicherstellung der Dotation der Herzogin bereitet Schwierigkeiten 12. — Herzog Peter bittet den König um seine Vermittlung 12. — Beilegung der Differenzen 165. 275. — Auf ihre Anzeige beglückwünscht der König die Herzogin 165, — lehnt ab, die Abmachungen zu garantiren 275, — bewilligt seine Unterstützung am polnischen Reichstag, der sie bestätigen soll 274. 275, — erklärt Russlands Fürsprache für wirksamer 283.

DÄNEMARK. Christian VII.: „état d'imbécillité" 268. 333. — Er hat sich durch Ausschweifungen körperlich und geistig zu Grunde gerichtet 398. 399; vergl. 333. — Sein Zustand unheilbar 35. 333. 453. — Christian VII. spielt klägliche Rolle 268. 269. — Die Königin-Wittwe Juliane Marie leitet die Regierung 268, — wird zu Lebzeiten Christians VII. die Herrschaft behalten 453; vergl. 399, — hat sich völlig seiner Person versichert 453. — Der Staatsrath besteht aus lauter ihr ergebenen Persönlichkeiten 453. — Auf ihre Veranlassung wird Rantzau entlassen 353. 354. — Rantzau: „esprit inquiet et remuant" 354. — Graf Osten: „le principal mobile du gouvernement danois actuel" 333.

Prozessverfahren gegen die Königin Caroline Mathilde, Struensee und seine Anhänger: 24. 62. 101. 110. 146. — Die Person der Königin bleibt unangetastet 40. — Geständniss Struensees 24, — von Caroline Mathilde bestätigt 42. 43. 67. 68. 101. — Ihre Scheidung von Christian VII. 40. 42. 62. 101. 102. 108. 110. 146, — und ihre Verbannung 43. 62. 101. 108. 110. 146. 157. 187. 189. 190. 205. 354. — Struensee und Brandt werden zum Tode verurtheilt und hingerichtet 110. 172. 178. — Mit Rücksicht auf England wird der Urtheilsspruch nur mit Auslassungen veröffentlicht 216; vergl. 101. — Durch testamentarische Verfügung Christians VII. wird nach seinem Tode Caroline Mathilde von der Rückkehr und der Uebernahme der Vormundschaftsregierung ausgeschlossen 190.

Norwegen in vernachlässigtem Zustande 552. — Hungersnoth daselbst 552. — Allgemeine Missstimmung in Norwegen gegen Dänemark 552.

Dänemark und England: Briefwechsel zwischen Christian VII. und Georg III. über den Prozess der Königin Caroline Mathilde 42. 101. 147. 246. — Der dänische Hof verpflichtet sich, ohne Zustimmung Georgs III. gegen Caroline Mathilde nicht vorzugehen 108. — Nach Auffassung König Friedrichs kann England Einspruch nicht erheben 43. 73. 102. 138. 146. — Er hält Zurückhaltung durch das Interesse Georgs III. für geboten 18. 29. 43. 73. 102. 138. 146. 158. 166. 167. 172. 182. 187, — da die Dänen andernfalls die Prozessacten veröffentlichen würden 18. 29. 158, — und da die Königin als Geissel in ihrer Hand sei 158. 167. — Das Geständniss von Caroline Mathilde setzt den englischen Hof in Verlegenheit 67. 68. — Er will nicht dulden, dass ihr etwas geschieht 60. 138. — Seine Intervention von Dänemark abgelehnt 101. — Georg III. gegen die Dänen erbittert 167. 172. 178. 232, — fordert die Uebersiedlung der dänischen Königin nach Hannover 101. 157. 189; vergl. 43, — rüstet eine Flotte aus 60. 61. 171, — will, nach Auffassung König Friedrichs, die Dänen nur einschüchtern 60. 61. 146. 182, — hat von ihnen mehr zu befürchten, als diese von ihm 246, — wird sich nicht ernstlich einmischen 110. 145, — keine Feindseligkeiten begehen 108. 146—148. 157. 158. 165—167. 171. 172. 181. 182. 354. — Die englische Nation würde Krieg mit Dänemark nicht billigen 146. 157. 158. 166. 172, — die Nachbarn es nicht dulden 166. — Christian VII. und Georg III. als „arlequin" und „scaramouche" 167. — Caroline Mathilde als „la belle Hélène" 189. — „Faiblesse" der dänischen Regierung 157. — Sie fürchtet Englands Rache 147. 157. 167, — stimmt der Auslieferung der Königin zu 146. 157. 187. 189. 190. 205. 354. — Georg III. stellt die kriegerischen Maassnahmen ein 181. — Der Zwist ist damit beigelegt 187. 205. 246. 260. 309. — Der glückliche Ausgang ist das Verdienst der Königin-Wittwe Juliane Marie 190. 245. 246. 309. 355. — Georg III. ist Dänemark zu Dank verpflichtet 309, — gegen Juliane Marie verstimmt 354. 355. 452. — Missachtung der dänischen Flagge 260. — Das Einvernehmen zwischen beiden Staaten wird sich voraussichtlich im Lauf der Zeit wiederherstellen 190. 208. 246. — Dänemark hat sich vor englischen Umtrieben zu hüten 354. 355. — Die schwedische Revolution lenkt Georg III. von Dänemark ab 452.

Dänemark und Preussen: Weder König Friedrich noch seine Vorfahren haben mit Dänemark Streit gehabt 310. — Er will das gute Verhältniss mit den Dänen pflegen 310, — hat von ihnen keine Feindseligkeiten zu befürchten 601. — Theilnahme der Königin-Wittwe Juliane Marie an seiner Gesundheit 486. — Sie

holt anlässlich des Streits mit England seinen Rath ein 43. 101. 102; vergl. 9. 167, — bittet ihn um Uebernahme der Vermittlung, wofern England zu Feindseligkeiten übergehe 101. 146—148; vergl. 191. — König Friedrich wünscht, in den Streit nicht hineingezogen zu werden 102, — empfiehlt ihr, den englischen Gesandten zu beobachten 452, — besonderes Augenmerk auf die Umgebung Christians VII. zu haben 354. 452, — um der Gefahr einer künftigen Revolution vorzubeugen 354, — verheisst, sie von englischen Umtrieben zu benachrichtigen 452. 453, — empfiehlt ihr, wegen der schwedischen Revolution die Entschliessung Russlands abzuwarten 485. 539. 616; vergl. 497, — beruhigt sie vor Angriff durch Schweden 616, — lehnt das Angebot einer Defensivallianz gegen Schweden ab 530. 531. 570. 574. — „Jalousie" der Dänen wegen der Besetzung des Danziger Hafens durch Preussen 580. 600. — Ihre Einmischung steht nicht zu erwarten 580.

Auf Fürsprache König Friedrichs kehrt Karl August Struensee als Lehrer an die Ritterakademie in Liegnitz zurück 73. 120. 121. 166. 167. 208. 231. 246. 310. — König Friedrich lehnt seine Beschäftigung in der Finanzverwaltung ab 284. 314, — spricht ihn in Potsdam 314. — Struensee: „habile professeur" 166, — „caractère de probité" 246.

Arnim soll erklären, über die Theilung Polens nicht unterrichtet zu sein 284, — erhält Weisung für deren Notificirung 528, — Mittheilung über die Besitznahme des Danziger Hafens 539. 540. 600. 601, — Befehl, sich in der Berichterstattung kürzer zu fassen 539.

Dänemark und Schweden: Briefwechsel Gustavs III. und Christians VII. über den schwedischen Staatsstreich 485. — Die Dänen wollen die Ruhe im Norden aufrechterhalten 530, — fühlen sich beunruhigt 485. 501. 530. 539. 569. 570. 601. 612, — wollen nur im Einvernehmen mit Russland, England und Preussen gegen Schweden vorgehen 485. 552. 580. 581. — Angebliche Absichten Gustavs III. auf Norwegen 530. — Dänische Rüstungen 530. 539. 552. 615; vergl. 557, — bezwecken nur die Sicherung von Norwegen 615, — von König Friedrich als verfrüht bezeichnet 539. 552, — zum Theil wieder eingestellt 552. 580. — Die Dänen zu schwach, um allein gegen Schweden etwas auszurichten 581. — Bei einem Angriff durch Schweden sind Preussen und Russland zu ihrer Unterstützung verpflichtet 531.

Dänemark und Russland: Katharina II. missbilligt die Verhaftung der Königin Caroline Mathilde 122. — Die Dänen schüren zum Krieg gegen Schweden 570. 590; vergl. 552.

Dänemark von Frankreich vor Einmischung in Schweden gewarnt 530. 601. — Frankreich und Spanien schlagen dem dänischen Hofe Allianz mit Schweden vor 497. 512. 517. 550. 601. — Dieser lehnt ab 550; vergl. 517.

ENGLAND-HANNOVER. Georg III.: „orgueil et présomption" 172, — „vanité" 232. 309. — Misshelligkeiten mit seiner Schwester, der Erbprinzessin Augusta von Braunschweig 145. 205. 206. — Vermählung des Prätendenten (Karl Eduard Stuart) mit Prinzessin Luise Maximiliane von Stolberg 119. 154. — „Vanité" der Engländer 409.

„Faiblesse" des englischen Ministeriums 154. 226. 314. 315. 572. — „Tout y va à l'aventure" 335. — Abneigung der Minister gegen Krieg 205. 352. 588. — Ihr System, sich um das Festland nicht zu bekümmern 260. 409. 569. — Sie mischen sich in Angelegenheiten, die sie nichts angehen 154. 155. 259, — sind über die europäischen Verhältnisse schlecht unterrichtet 1. 60. 73. — Ihre Maxime: „qu'un peuple pauvre est plus aisé à gouverner qu'un riche" 558. — Die Sonderinteressen der Minister überwiegen das Staatsinteresse 335.

Bute bewahrt seinen Einfluss auf die Regierung 17. 18. — Solange dieser dauert, bedeutet Ministerwechsel nicht Aenderung des Systems 438. — Unzufriedenheit der Nation mit der auswärtigen Politik 438. — North ausgezeichneter Finanzminister 205. — Wilkes Candidat bei der Wahl des Lordmayor 578, — hat seiner

öffentlichen Einfluss fast ganz eingebüsst 578. — Die Regierung wird ihn durch Zahlung einer Pension leicht gewinnen können 578.

Die Krone besitzt das Uebergewicht im Parlament 40. 88, — infolge Bestechung 88. — Verhandlungen über die Vorlage wegen Zustimmung des Königs, bez. des Parlaments, bei Heirathen von Mitgliedern des Königlichen Hauses 28. 29. 40. 88, — für die Fremdmächte ohne Interesse 29. — Annahme der Vorlage 40. 88. — Vorlage des Etats 205.

„Faiblesse" des englischen Staates 215. 314. 326. 357. 572. — England hat seinen Einfluss in Europa eingebüsst 120. 215. 226. 259. 345. 467. 572, — thut gut, sich nicht in fremde Angelegenheiten zu mischen 120. 260. 558, — ist dazu ausser Stande 379. — Der Nation liegen nur ihre Handelsinteressen am Herzen 158. 611. — Die Stärke des englischen Staates beruht in der Marine 358. — England „puissance maritime" 327, — schliesst grundsätzlich nicht Subsidienverträge 302. 311. — Interessante Vorgänge sind in England zur Zeit nicht zu erwarten 260.

Abzahlung der Staatsschulden 205. — Der Geldverkehr vollzieht sich fast nur in Papiergeld 388. — Bankrotte 308. 309. 330. 331. 352, — verursachen Misstrauen auf dem Geldmarkt 330. 331. 352. — Krise der Indischen Compagnie 538. 539. 557. 558, — voraussichtlich nur vorübergehend 538. 557. 558. — Sie findet in England keine Unterstützung 558, — geniesst in Holland Misscredit 470, — erleidet in Indien Niederlage 538.

Unruhen in Irland 120. — Uebungsgeschwader 331. 344. 379.

England und die Theilung Polens: Die englische Regierung über die Theilung aufgebracht 120. 216. 259. 298. 299. 371. 384. 387 — 389. 391. 393. 395. 408. 409. 467. 491. 558. 559. 568. 569. 577. 578. 589, — nicht im Stande, sie zu verhindern 120. 187. 189. 224. 226. 259. 326. 327. 357. 358. 371. 372. 379. 389. 395. 408. 466. 559. 569. 578. 589, — zweifelt an ihrem Gelingen 395, — will keinen Theil an den Dingen in Polen nehmen 325. — Ihre Erregung ist darauf zurückzuführen, dass die Theilung ohne ihr Einverständniss erfolgt 259. 298. 299. 389. 409. 467. 569. 577. — England trägt an seinem Ausschluss selbst die Schuld 409. 569. — Auch die Pacificirung Polens erfolgt ohne seine Betheiligung 120. 189. 345. 421. — Die Erregung in England legt sich 232. 298. 299. 611. — Vergl. auch unter Polen.

England und Preussen: Der König auf Georg III. erbittert 178, — verweigert den Abschluss eines neuen Bündnisses 551. 570. 572. 574, — hat nichts mit England zu verhandeln 120. 155. 572, — schliesst England von der Aufnahme in den geplanten Dreibund mit Russland und Oesterreich aus 478. 479. 481. 483. 583, — um nicht in die englischen Streitigkeiten hineingezogen zu werden 481. 483. 583. — Eifersucht der Engländer auf Preussen 67. 73. 120. 187. 216. 259. 260. 345. 358. 367. 371. 379. 388. 395. 558. 559. 589, — wegen des Handels in Polen und der Ostsee 345. 367. 567, — wegen ihres Ausschlusses von den Verhandlungen an der Pforte und in Polen 67. 345. — Die Eifersucht ist dem König gleichgültig 67. 73. 187. 358. 371. 379. 558. 559. 589. — Er hat sich von ihnen nichts gutes zu versprechen 67. 73. 502. 504, — glaubt nicht, dass sie sich mit ihm überwerfen wollen 358. — Rücksicht auf England bei dem Verzicht auf die Erwerbung von Danzig 312; vergl. 345. — König Friedrich dementirt die Nachricht, dass zwischen England und seinem Vertreter Verhandlungen über die Theilung Polens stattgefunden hätten 298. 299, — erwartet, dass die Engländer ihm seine freundliche Stellung zu ihrer Erwerbung von Canada jetzt mit gleichem vergelten werden 232; vergl. 577. 578. — Weisungen an seinen Vertreter für die Notificirung der Theilung 512. 521. 538; vergl. 261. 358. — Aufnahme der Anzeige 502. 504. 558. — Die Engländer wünschen, die Ansichten des Königs über die schwedische Revolution zu erfahren 588. — Er betrachtet englische Schmähschriften mit „souveräner Verachtung" 388.

Der König befiehlt seinem Vertreter, die englischen Minister über die europäische Lage nicht aufzuklären 1. 73, — sich auf politische Auseinandersetzungen

nicht einzulassen 155, — zu erklären, über die schwedische Revolution nicht unterrichtet zu sein 589, — das Odium der Theilung Polens auf die Oesterreicher zu wälzen 395. 396. 464; vergl. unter Polen, — ohne ihn zu „compromittiren" 396. 464, — mit dem russischen Gesandten Mussin Puschkin in engem Einvernehmen zu leben 589, — auf die Beziehungen zwischen England und Frankreich zu achten 293. 379, — setzt ihn von dem Stand der Friedensverhandlungen an der Pforte in Kenntniss 88. 330. 331. 511. 512. 538. 551. 577. 588. 611, — fordert die Charakteristik Georgs III. 232.

Der preussische Gesandte Maltzan geht auf Urlaub 155. 232. 260. 261. — Der König spricht ihn auf der Durchreise in Potsdam 232. 261. 335. 338, — erklärt sich ausser Stande, ihm pecuniär zu helfen 430. 431, — verlangt nicht, dass seine Vertreter Aufwendungen über ihr Gehalt hinaus machen 430, — zweifelt an Maltzans Rückkehr nach London 571. 572. 587. 588; vergl. 525, — beauftragt Finckenstein, für dessen Nachfolger Vorschläge zu machen 571. 572. — Finckensteins Vorschläge 588. — Für den Posten genügt: „un esprit attentif et délié, joint à quelque usage du monde" 572. — Der König mit Maltzans Vertreter, Jeanneret de Dunilac, zufrieden 428. 438.

England und Frankreich: Gegenseitiges Misstrauen 331 379. — Misshelligkeiten 100. 108. 145. 154. 158. 172. 292. 293. 314. 379. 464, — unterhalten die Verstimmung 154, — führen vielleicht zum Kriege 100. 108. 120. 145. 222. 223. 292. 293. — Schwächliches Verhalten der Franzosen 154. 314. 315. — England glaubt nicht, ihren Angriff befürchten zu müssen 292. — Sie wollen nicht brechen 344. 464, — ebensowenig England 464. — Sie erblicken in England ihre letzte Rettung 223. — Aiguillon plant Anschluss an England 300. 526. — Angebliche Mission Nivernois' nach London und Unterredung mit Georg III. 379. 387. — Nach Ansicht König Friedrichs handelt es sich um eine Allianz 387. — Frankreich kann sich wegen Spanien nicht näher mit England einlassen 293, — plant, seinen Handel in Indien wiederherzustellen 292. 344, — seinen Handel an der afrikanischen Küste zu heben 100. 314. 464, — England durch Abschluss eines Handelsvertrages aus Portugal zu verdrängen 100. 108, — stellt auf Englands Einspruch seine Verhandlungen ein 108, — leugnet sie ab 154, — sucht England zu gemeinsamen Schritten gegen die polnische Theilung zu bestimmen 215. 216. 226. 466. 526; vergl. 387. 395. 512. — Das Unternehmen ist aussichtslos 215. 216. 224. 226. — England giebt ablehnende Antwort 231. 258. 277. 325. 466. — Frankreich sucht England zur Unterstützung seiner Pläne gegen die russische Flotte zu bewegen 578. 587, — wenigstens zu neutraler Haltung zu bestimmen 587. — England wird voraussichtlich die Ausführung dieser Pläne nicht dulden 568. 588, — das Erscheinen einer französisch-spanischen Flotte in der Ostsee nicht gleichgültig betrachten 606. 607, — vielmehr dann selbst eine Flotte dorthin senden 606, — sieht den Abschluss einer schwedisch-französischen Allianz ungern 588. — Brüske Dementirung des französischen Geschäftsträgers Garnier in London 611. — Guines des Missbrauchs seines Amtes beschuldigt 138, — abberufen 139. — Noailles als sein Nachfolger in Aussicht genommen 109. 138. 139. — Breteuil kommt dafür nicht in Frage 138. — Stormont zum Nachfolger von Harcourt designirt 300. — Die Wahl ist für Frankreich günstig 300.

England und Spanien: Gespannte Beziehungen 17. 144. 145. 155. 172. 205. 292. 470. — Spanien sucht England, wo es kann, zu „chicaniren" 119, — sucht England von der Südsee auszuschliessen 144. 315, — wirkt in Frankreich gegen England 108, — bricht ohne französische Unterstützung nicht mit England 66. 205. 470. — Frankreich sucht zu vermitteln 17. — England hat es nicht in der Hand, Krieg zu vermeiden 205, — befürchtet einen Angriff nicht, solange nicht Spanien von Frankreich unterstützt wird 292. — Aussicht auf Erhaltung des Friedens 17. 66. 470, — auf Krieg 119. 120. 145. 205. 222. 223. 292. — Schwächliche Haltung der englischen Minister 315, — von Frankreich und Spanien wahrgenommen 315.

England und Oesterreich: England will wegen der Theilung Polens sich nicht mit dem wiener Hof überwerfen 358, — will ihn vielmehr gewinnen 384. 393; vergl. 9. — Oesterreich fordert in London die Abberufung des hannöverschen Deputirten am Regensburger Reichstag 309. — Die Entzweiung beider Höfe steht davon nicht zu erwarten 380. — Oesterreich für England voreingenommen 478.

Keith zum Nachfolger von Stormont designirt 293, — soll gegen die Theilung Polens und den Türkenfrieden wirken 491; vergl. 388.

Die englischen Kaufleute suchen sich den Handel in Portugal zu sichern 486.

England und Dänemark: siehe unter Dänemark; England und Holland: siehe unter Holland; England und Polen: siehe unter Polen; England und Russland: siehe unter Russland; England und Schweden: siehe unter Schweden; England und die Pforte: siehe unter Türkei.

FRANKREICH. Ludwig XV. und die Gräfin du Barry 118. 119; vergl. 591. — Er ist dem Kriege abgeneigt 352. 394. 395. 587, — hat noch keinen entlassenen Minister zurückberufen 578. — Gerücht der bevorstehenden Vermählung des Grafen von Artois mit einer sächsischen Prinzessin 522; vergl. unter Chur-Sachsen. — Satire über den französischen Hof und die Minister 345. 387. — König Friedrich persiflirt den Versailler Hof 361.

„Faiblesse" des Ministeriums 8. 154. 226. 314. 329. — Ohne „fermeté" noch „système" 207. 293. 329. — Seine Abneigung gegen Krieg 17. 352. 568. — Seine Erhaltung hängt von Bewahrung des Friedens ab 108, — von „misères" 118. — Steter Wechsel der Minister 108. 329. 586. — Die Minister „feux follets" 586. — Ihre wechselseitigen Umtriebe ohne Einfluss auf die Geschäfte 231, — interessiren König Friedrich nicht 268. 282. — Unstätigkeit in Verwaltung 66. — Man befolgt das entgegengesetzte System wie Choiseul 66. 207.

Aiguillon „novice et peu versé dans les affaires" 72, — schlägt Bahn Choiseuls ein 521, — sucht sich lediglich auf seinem Posten zu halten 329. — Seine Umtriebe gegen Maupeou 215. 231. — Boynes „un des plus habiles ministres" 300, — verdient vor den übrigen den Vorzug 145, — wird die Reform der Marine nicht durchsetzen 300. — Umtriebe gegen ihn 268. — Broglie als Nachfolger des Kriegsministers Monteynard genannt 108. 139, — dazu nicht geeignet 108, — wird voraussichtlich alle von Choiseul getroffenen Einrichtungen im Heere umstürzen 108. 139. — Seine Charakteristik 108. 139. — Choiseul plant, Frankreich zu verlassen 49. 50, — giebt sich der „Illusion" hin, zu Lebzeiten Ludwigs XV. auf den Ministerposten zurückzukehren 578.

Frankreich derzeit zu schwach, um Krieg zu führen 105. 292. 298. 300. 373. 531, — um grosse Unternehmungen zu beginnen 394. 487. 493. 578, — um Subsidien zu bezahlen 11. 482, — um seinen Verbündeten zu helfen 49. — Die Finanzen der Prüfstein für seine Actionsfähigkeit 600. — „État de faiblesse" 12. 13. 49. 105. 119. 139. 174. 192. 206. 207. 215. 231. 245. 258. 259. 292. 293. 298. 300. 326. 329. 352. 357. 373. 394. 531. 587. — „Dérangement total des finances" 49. 207. 292. 300. 329. 482. 487. 493. 531. 578. — Krieg führt zu Bankrott 300. 531. — Einzige Hülfsmittel ist Bankrott 49. — Finanzpläne Terrays 329. 367.

Frankreich hat sein Ansehen und seinen Einfluss eingebüsst 49. 105. 153. 154. 189. 192. 226. 259. 293. 329. 467. 512, — wird von keiner Macht gesucht 49. — Ohne Aussicht auf Besserung 329. — Die Nachbarn lassen Frankreich seine Schwäche fühlen 258. 259. 293. 329. — Es nimmt alle Kränkungen hin 329. — Intriguen seine einzige Waffe 568. 600. — „La France continue à se mêler de tout . . .; ç'a été de tout temps sa marotte" 72. 259; vergl. 153. — Aiguillon wartet auf Gelegenheit, Frankreich zu neuem Ansehen zu bringen 587; vergl. 293, — hofft, durch die schwedische Revolution wieder Einfluss zu erlangen 512; vergl. unter Schweden.

Die französische Regierung ist über die europäische Politik schlecht unterrichtet 1. 40. 49. 104. 137. 145. 149. 150. 181. 186. 329. 344. 395. 409, —

wird aufgeklärt werden 72. 137. 151. 181. — Aufklärung erfolgt durch Sabatier 38. 40. 66. 80, — über den Waffenstillstand zwischen Russland und der Türkei 87. 88. 97; vergl. unter Türkei, — über die Theilung Polens 115. 118. 119. 153. 189. 191; vergl. 137. 145. — Die französische Regierung über die polnische Theilung aufgebracht 13. 105. 118. 119. 139. 153. 191—193. 196. 200. 206. 207. 215. 216. 231. 314. 384. 389. 391. 393. 395. 423. 568, — giebt sich der illusorischen Hoffnung hin, dass die Verhandlungen zwischen Oesterreich, Preussen und Russland scheitern 344. 352. 387. 420. 425. 469, — bemüht sich, die Theilung zu hintertreiben 186. 189. 191. 192. 196. 200. 206. 207. 215. 216. 224. 226. 231. 244. 423. 466. 467. 526. 527. — Das Bemühen ist aussichtslos, Frankreich muss sich die Theilung gefallen lassen 12. 13. 105. 119. 186. 187. 192. 196. 200. 206. 207. 215. 216. 224. 226. 231. 244. 259. 298. 326. 327. 330. 357. 372. 373. 379. 387. 389. 395. 408. 409. 466. 467. 526. 527. 559. 568. 578; vergl. unter England und Oesterreich. — Aiguillon plant gegen Preussen, Russland und Oesterreich die Aufstellung einer Allianz von Frankreich, England, Spanien, Holland, Schweden und Dänemark 512. 550. 587; vergl. 523. 524. — Die Theilung von Choiseul vorhergesehen 223. — „Apologie" Aiguillons, er erklärt sich am Zustandekommen der Theilung für unschuldig 195, — wirft die Schuld auf Choiseul 195. 200. — Frankreich hat von Theilung keinen Schaden 225. 372. — Man beruhigt sich 612.

Frankreich kann sich von Heer und Marine nicht viel versprechen 300. — Verbesserungen in Heer und Marine sind nicht zu erwarten 300. — Die Zahl der regulären Truppen übersteigt nicht 80000 Mann 33. — Plan, die Marine mit 20000 Mann entlassener Landtruppen zu verstärken 49; vergl. 29. — Boynes' Verdienste um Hebung der Marine 145. — Sie wird auf Kosten der Landarmee begünstigt 66. — Veränderungen bei der Kavallerie 181. 207. — Alle Pläne laufen darauf hinaus, die von Choiseul getroffenen Maassnahmen umzustürzen 207. — Übungsgeschwader und Manöver 8. 66. 274. 277. 292. 331. 344. 379.

Entdeckung und Besitznahme der Insel Kerguelenland 395. — Ungünstige Lage der Indischen Compagnie 538. 539. — Stürme in Frankreich richten grossen Schaden an 360. 361. 366. 367. — Scherzhafte Deutung ihrer Ursache durch Prinz Heinrich 360. 361.

„Vanité nationale des Français" 259. 285. 329. 395. — „Vivacité française" 137. 138. 206. 207. — „Légèreté française" 466. — „Curiosité naturelle" 264.

Frankreich und Preussen: Preussen hat sich von Frankreich nichts gutes zu versprechen 502. 504. — Die französische Regierung unruhig über das preussische Vorgehen in Polen 59. 66. 67. 153, — sucht Preussen von der Theilung auszuschliessen 187. 189. 191. 192. 420. — Der König lässt ihr, unter Hinweis auf seine neutrale Haltung zur Erwerbung von Corsica, Avignon und Kerguelenland, erklären, dass er ein gleiches von ihr erwarte 196. 231. 395; vergl. 577. — Auf Anfrage sollen seine Vertreter, Goltz und Sandoz, den Türkenkrieg als Anlass zur Theilung bezeichnen 258. 264, — das Odium auf Oesterreich wälzen 258; vergl. unter Polen, — sollen erklären, über die Verhandlungen nicht unterrichtet zu sein 67. 258. 264. 292. 337. 366. 428. — Der König verheisst Weisungen für die Notificirung der Theilung 420. 425. 428, — mit dem Befehl, über den Eindruck in Frankreich zu berichten 420. 421. 428. 469. 470. 513. 550, — erwartet kühle Aufnahme 259. 260; vergl. 330. — Die Uebergabe des Manifestes verzögert sich, da die Ankunft der Instruction für den österreichischen Vertreter Mercy sich verspätet 520. 525—527. 537. 550. — Frankreich nimmt die Anzeige ironisch auf 502. 504. — Aiguillon erklärt, durch Pons, den Gesandten in Berlin, bereits unterrichtet zu sein 558. 559. — Höfliche Antwort Aiguillons auf eine Fürsprache des Königs für Pernetty 559.

Der König ernennt Goltz zum Gesandten in Paris 1. 19. 50, — verschiebt dessen Abreise bis zur Nachricht des Aufbruchs von Pons 19. 88. 171. 187; vergl. 232, — spricht ihn in Potsdam 171. — Instruction für Goltz 50. — Er findet günstige Aufnahme in Paris 273. — Die Dauer seines dortigen Aufenthalts ist unbestimmt 67. 120. — Sandoz soll auch nach Goltz' Ankunft in Paris bleiben und weiter be-

richten 67. 226. — Pons verlässt Paris 187. 232; vergl. 88. — Seine Antrittsaudienz beim König (15. Juni 1772) 257. 258; vergl. 249. 268. — Günstiges Urtheil Finckensteins über Pons 249; vergl. 258. — Er findet freundlichen Empfang 258, — übt Zurückhaltung 395. — Geringe Meinung des Königs von Saudray 80.

Der König unterrichtet seine Vertreter über den Abschluss des Vertrages wegen der polnischen Theilung 420, — über den Stand der russisch-türkischen Friedensverhandlungen 274. 292. 337. 344. 352. 408. 493. 513. 520. 550. 586, — über die schwedische Revolution 451, — mit der Weisung, Unkenntniss über die schwedischen Verhältnisse vorzuschützen 520. 537, — billigt den Plan von Goltz, sich durch die Favoritin Kenntnisse zu verschaffen 300, — fordert Aufklärung über die Aussichten auf ein englisch-französisches Bündniss 223. 268. 274. 282. 294. 387, — über das Verhältniss Frankreichs zu Spanien 268. 282. 352, — zu Oesterreich 72. 88. 100. 137. 153. 181. 215. 223. 231. 260. 268. 273. 282. 293. 330. 356. 357. 408. 409, — ob die Eifersucht auf Preussen oder Oesterreich grösser sei 245. — Sie haben sich nur auf Beobachtung zu verlegen 19. 586. — Goltz soll Einvernehmen mit Chotinski pflegen 451, — sich mit Mercy freundlich stellen 273. 274. 337. 357. 408. 425. — Mercy hält sich zurück 425, — benimmt sich unhöflich 520. — Der König mit Goltz unzufrieden 268. 282. 408, — lobt Sandoz 120. 153. 294. 512, — wünscht, General Gribeauval in seinen Dienst zu nehmen 428. 429. 520. 559. 560, — desgleichen tüchtige französische Ingenieurofficiere 560, — weist Goltz an, Porcellanproben aus Vincennes zu senden 537, — einen Tapezierer anzuwerben 551.

Frankreich und Spanien: Missstimmung zwischen beiden Höfen 66. 259. 260. 344. — Spanien lässt die Franzosen ihre Schwäche fühlen 258. 259, — traut nicht den französischen Ministern 352. — Frankreich muss auf Spanien, als natürlichen Verbündeten, Rücksichten nehmen 293. — Aiguillon gegen Spanien verstimmt 300, — sieht in dem Wohlwollen Karls III. eine der wesentlichsten Bedingungen für seine eigene Erhaltung 521, — sucht es sich zu erwerben 521, — die Beziehungen zu Spanien zu bessern 352. — Aussöhnung 521. 522. 526. — Spanien sucht Frankreichs Unterstützung gegen England zu gewinnen 108. — Frankreich will um Spaniens willen nicht Krieg gegen England führen 66. 205. 470; vergl. unter England, — erlangt Spaniens Zustimmung zu gemeinsamer Action gegen Russland 487. 493. 495; vergl. 537. 568. 578 und unter Russland.

Frankreich und Portugal: Verhandlungen über den Abschluss eines Handelsvertrags 100. 108. 154. — Ihr Ursprung 108. — Sie werden von Frankreich abgebrochen 108. — Stolze Antwort der Portugiesen an das französische Ministerium 154.

Gerücht der bevorstehenden Rückgabe von Avignon an den Papst 613.

Frankreich und Dänemark: siehe unter Dänemark; Frankreich und England: siehe unter England; Frankreich und Holland: siehe unter Holland; Frankreich und Oesterreich: siehe unter Oesterreich; Frankreich und Polen: siehe unter Polen; Frankreich und Russland: siehe unter Russland; Frankreich und Schweden: siehe unter Schweden; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

HESSEN-CASSEL. Landgraf Friedrich II. bittet den König um die Hand seiner Nichte, der Prinzessin Philippine von Schwedt 391. 392; vergl. 608. — Dilatorische Antwort im Hinblick auf die Verhandlungen über ihre Vermählung mit dem Prinzen Karl von Schweden 391. 392. 398. — Die Entscheidung wird von der Entschliessung des Prinzen Karl abhängig gemacht 398. 410. 608. — Nach Ankunft der ablehnenden Antwort des Prinzen eröffnet der König die Verhandlung mit dem Landgrafen 546. — Dieser fordert die Erziehung der künftigen Nachkommenschaft im katholischen Glauben 391. 545. 546. 553. 554. 571. — Der König sucht ihn zum Verzicht auf diesen Vorbehalt zu bewegen 546. 571. — Die Verwandten der Prinzessin stimmen ihrer Vermählung mit dem Landgrafen zu 545. 546. 609. — Auch sie ist damit einverstanden 545, — erhebt allein gegen die geforderte Clausel Wider-

spruch 545. 571. — Gute Aussicht auf Zustandekommen der Heirath mit dem Landgrafen 554. 597. — Er lässt die Clausel fallen 597. 609. — Der König empfängt Oeynhausen zur Ueberreichung des Werbeschreibens 597. 598. — Verlobung 598. 609. 611. 613. — Die Vermählung soll im Laufe des Winters erfolgen 609. — „C'est un bon établissement pour la Princesse" 398. — Die Verbindung mit dem Landgrafen ist der schwedischen Heirath vorzuziehen 609. — Vergl. unter Schweden.

Die polnischen Conföderirten bieten dem Landgrafen die Krone an; er bittet den König um Rath 351.

Oeynhausen geht auf Urlaub 221, — kehrt nach Berlin zurück 351.

HESSEN-DARMSTADT. Project der Vermählung des Grossfürsten Paul von Russland; eine Tochter des Landgrafen Ludwig IX. wird als Gemahlin für ihn in Aussicht genommen 116. 117. 182. 221. 222. 230. 251. 316. 317. 339. 380. 390. 396. 422. 423. 430. 436. 437. 495. 496. 519. 524. 545. 546. 560. 561. 616. 617; vergl. unter Russland. — Der König tritt über diesen Plan mit der Landgräfin Caroline in Briefwechsel 182. 222. 251. 316. 317. 347. 380. 430. 495. 496. 560. 561. 599. 616. 617. — Sie theilt ihm ihr Einverständniss mit 221. 222. 230. 251, — ebenso das ihres Gemahls 251. — Religiöse Bedenken bestehen nicht 222. 251. 317. — Die Prinzessin Wilhelmine steht in Frage 422. 545. 546. 560. 617. — Ihre Wahl von der Landgräfin gewünscht 251. 316. 317. — Prinzessin Amalie Friederike bleibt ausser Betracht 339. 347. 422. — Der König hofft auf Zustandekommen der Verlobung 182. 222. 251. 317. 347. 380. 396. 430. 495. 496. 560. 561. 616. 617, — hofft, die Landgräfin auf ihrer Reise nach Russland in Potsdam wiederzusehen 222. 251. 380. — Seine Hochschätzung der Landgräfin 341. — Günstiges Urtheil des Königs über die Prinzessin Amalie Friederike 340. — Neben den Töchtern des Landgrafen Ludwig IX. kommt noch die Familie des Prinzen Georg von Hessen-Darmstadt in Frage 422. 430. 495. 496. — Porträt der Prinzessin Charlotte Wilhelmine Christine Luise 495. 496.

Verschuldete Lage des Landgrafen Ludwig IX. 599. — Landgräfin Caroline beglückwünscht den König zur polnischen Theilung 616. — Preussische Rekrutenwerbungen im Landgrafenthum 598. 599.

HOLLAND. Schwangerschaft der Prinzessin von Oranien und Geburt des Erbprinzen Wilhelm (24. August 1772) 2. 33. 156. 157. 209. 332. 396. 397. 429. 441. 486. — Die Geburt des Erbprinzen stärkt das Ansehen des Statthalterpaares in Holland 441. 486. — Der Statthalter auf seinem Posten unabkömmlich 2. — Versuch der Provinz Holland, seine Macht zu beschränken 109. — Erkrankung des Grosspensionärs Steyn 613. — Seine Stellung und sein Einfluss 613. — Gronsfeld: „mauvais sujet" 378. 425. 426, — undankbar gegen das Haus Oranien 425. 426.

Schlechter Zustand der holländischen Marine 17. — Geldüberfluss im Lande 294. — Die holländischen Kaufleute geniessen beim König nur beschränkten Credit 89. — Precäre Lage der Indischen Compagnie 539.

Holland und Preussen: Theilnahme des Königs an dem Ergehen der Prinzessin von Oranien 2. 33. 156. 157. 209. 332. 396. 397. 429. 441. — Er wünscht ihr zahlreiche Nachkommenschaft 2, — rühmt ihre Tugend 2. — Besuch des Prinzen und der Prinzessin von Oranien in Potsdam für 1772 geplant 2. 33. 65. 109. 156. 157. 224. 245. 294. 295. 332. 397. 441. — Der König ladet sie ein 245, — denkt daran, sie 1773 in Holland zu besuchen 109. 224. 245. — Politische Umstände verhindern den Besuch des Königs für 1772: 188. — Der Besuch des Statthalterpaares in Potsdam auf das Jahr 1773 verschoben 429. 486. 510. 511. 534. 535. 581. — Es beglückwünscht den König zur Erwerbung Westpreussens 511. 535.

Der König unterrichtet den Statthalter und den Prinzen Ludwig Ernst von Braunschweig von dem Stand der Friedensverhandlungen, dem Systemwechsel Oesterreichs und der polnischen Theilung S. 273. 301. 308. 309. 315. 352. 353. — Notification der Theilung 552. — Bestrafung einer holländischen Zeitung wegen

Beleidigung des Königs 88. 89. — Thulemeier wird beauftragt, die Besorgnisse der Holländer wegen ihres Ostseehandels zu zerstreuen 367, — das Odium der polnischen Theilung auf Oesterreich zu wälzen 367; vergl. unter Polen, — über den Eindruck derselben in Holland zu berichten 330, — desgleichen über den Einfluss englischer Bankrotte auf den holländischen Handel 308, — über Finanzverhandlungen mit Oesterreich und Russland 224, — soll dem Fürsten Golizyn für die Sendung einer Uebersetzung von Plinius danken 206, — wünscht Berufung nach England 525; vergl. 587. — Verelst geht auf Urlaub 221.

Holland und Frankreich: „Discrédit extrême de la France" 336. — Französische Ansiedlungen auf den Inseln Bourbon und Isle de France thun der Indischen Compagnie keinen Abbruch 187. 188. — Noailles reist nach Paris 109, — angeblich zum Gesandten in London bestimmt 109. 138. 139. — Der König wünscht im Interesse des Statthalterpaares die Sendung eines Gesandten zweiten Ranges 109. 110; vergl. 208, — traut den Absichten Noailles' nicht 535.

Holland und England haben zur Zeit keine wichtigen Verhandlungen zu führen 283. — Frage der Abberufung Yorkes 282. 283. — Er wird nur ungern den Haager Posten verlassen 283, — handelt unüberlegt 8.

Holland und Schweden: Der schwedische Handel liegt fast ganz in den Händen der Holländer 599. — Sie haben nach Ansicht des Königs kein Interesse an der Verfassungsänderung in Schweden 551. 599.

Holland und Russland: Die russischen Anleihen betragen 10½ Millionen Gulden 336; vergl. 294. 387, — dienen zur Bestreitung der Kriegskosten 358. 359. — Die russische Regierung plant eine Convertirung 224. — Rechteren in Petersburg zum Gesandten in Madrid designirt 378. — Der Legationssecretär Swart zu seinem Nachfolger ausersehen 378. — Die Holländer wollen nur Gesandten zweiten Ranges in Russland unterhalten 378. 379.

Oesterreich nimmt Anleihe von 3 Millionen Gulden in Holland auf 224; vergl. 294.

MAROKKO. Der König lehnt den Abschluss eines Handelsvertrages mit dem Kaiser von Marokko ab 316. — Spanische Rüstungen gegen Marokko 470. 493.

OESTERREICH. Todesgedanken Maria Theresias 184. 185. — Sie will keinen neuen Krieg führen 542. — Ihre Verstimmung gegen Kaiser Joseph II. 220, — bleibt von Dauer 220. — „Diversité de leurs sentiments" 220. — Joseph ungeduldig über den ihm aufgelegten Zwang 184, — gewinnt steigenden Einfluss auf die Geschäfte 176. — „Ce n'est pas l'Empereur qui y dirige la barque" 196. — Er ist anhänglich an seine erste Gemahlin, Maria Isabella, und an seinen Erzieher, Fürst Batthyany 196, — zeigt „marques du bon cœur" 196. — Sein Beileidsschreiben an die Fürstin ein „galimatias" 196. — „Goût pour les plaisirs" 219. 220. — Der König wünscht im Interesse der Politik, dass Joseph steigendes Gefallen an Vergnügungen finde 220. — Kaunitz „gouverne la barque" 446, — nimmt auf Maria Theresia Rücksichten 542. — Abschätzige Urtheile des Königs über Kaunitz 19. 52. 53. 149—152. 170. 175. 177. 184. 185. 280. — Kaunitz „idolâtre ses idées et ses productions" 385. — Tod des Fürsten Batthyany (15. April 1772) 185. — Weber wird Privatsecretär des Kaisers 377. — Die angebliche natürliche Tochter Kaiser Franz' I. eine „Abenteurerin" 2. — „Vanité autrichienne" 610. — Alle Verhandlungen mit Oesterreich sind schwierig 229. — „Penchant à la chicane" 265—267.

Die Einnahmen des österreichischen Staates betragen 60 Millionen Gulden 312, — werden durch die polnischen Erwerbungen um 3, bzw. 4, bzw. 6 Millionen vermehrt 312. 594. — Niedriger Bestand des Heeres 243. 416. — Das Gerücht des Marsches italienischer Regimenter nach Böhmen ist unbegründet 14.

Hungers- und Getreidenoth 70. 242. 298. 416, — nöthigen Oesterreich, kriegerische Verwicklungen zu vermeiden 242. 298. — Neue Krankheiten treten in Böhmen auf 70. 90. 99. 143. 144. 167. 298. 416, — raffen 20000 Menschen dahin

416. — Anlegung von Magazinen und Getreideankäufe in Ungarn 14. 565, — sind „bloss vors Land“ 14.

Oesterreichische Ansprüche auf die bayrische Erbschaft 440. 472. 480. 483. — Absichten auf Erwerbung von Gebiet in Verona zur Verbindung mit dem mailändischen Besitz 440. 472. 480. 483. — Für die Erwerbungen in Polen vergl. unter Polen und Russland. — Maria Theresias Widerwille gegen die polnische Theilung 444. — Sie überlässt die Leitung der Verhandlungen an Joseph II. 363. 444. — Spaltung des wiener Hofes: Maria Theresia steht auf der einen Seite, Joseph II. und Lacy auf der andern; Kaunitz in schwankender Haltung zwischen beiden Parteien 435. 436. 541. 542, — nicht immer mit Joseph und Lacy einig 446. — Diese sind mit dem österreichischen Gewinnantheil in Polen unzufrieden 435, — wünschen Erwerbungen in Ungarn und befürworten daher die Theilung der europäischen Türkei mit Russland 435. 444. 446. 499. 501. 507—509. 532. 541. 542. 565. 575. 583. 591. 597; vergl. unter Russland.

Oesterreich und Preussen: Die Allianz beider Mächte nicht „natürlich“ 471. — Oesterreich Preussens „natürlicher Feind“ 395. — Ihre „Rivalität“, Interessengegensätze in Deutschland und Polen 471. — Oesterreich auf Preussens wachsende Macht eifersüchtig 471, — fürchtet die Erwerbung von Danzig 595—597, — von Schwedisch-Pommern durch Preussen 596; vergl. 606. — Nach Josephs Ansicht ist die Theilung Polens allein für Preussen vortheilhaft 444. — Ausbruch eines Krieges steht sobald nicht zu befürchten 222. 223. — Der König zufrieden über das hergestellte Einvernehmen 490, — sucht alles zu vermeiden, was Oesterreichs Argwohn erregen kann 448, — nimmt Rücksichten 106. — Joseph äussert sich mit Genugthuung über den König und seine Haltung 490, — bezeichnet ihn als sein Vorbild 490, — erklärt, dass Preussen und Oesterreich durch friedliche Verständigung sich gegenseitige Vortheile verschaffen können 490, — wünscht, sich über das preussische Militär zu unterrichten 377. — Theilnahme des Königs an einem Jagdunfall Josephs 439. 440. 489. — Er schmeichelt Kaunitz' Eigenliebe 385, — giebt auf Fürsprache Maria Theresias einen Unterofficier frei 124. 162. — Die österreichische Monarchie an Bevölkerung und Umfang doppelt so gross wie Preussen 312.

Der König misstraut Kaunitz 52. 53. 61—64. 149—152. 162. 174—178. 182—185. 239. 240. 242. 266. 474. 533.

Abschluss des Vertrages über die Theilung Polens mit Oesterreich (5. August 1772): siehe unter Russland. — Meinungsaustausch zwischen Oesterreich und Preussen über die österreichischen Erwerbungen in Polen 130—134. 209. 210. 218. 251. 252. 317—321. 341. — Der König erklärt, die Oesterreicher nicht „chicaniren“ zu wollen 133; vergl. 218, — verweist sie wegen der ihnen entgegentretenden Schwierigkeiten auf Russland 212. 221, — empfiehlt ihnen, auf Wunsch Russlands und mit Hinweis auf sein eigenes Beispiel, Herabsetzung ihrer Forderungen 218. 220. 221. — Mittheilung der vorläufigen Antwort Oesterreichs an die Russen in Berlin 251—253. — Maria Theresia und Joseph II. bitten den König um seine Meinung über ihre neuen, ermässigten Forderungen 317—319, — bitten ihn um seine Unterstützung in Petersburg 319. 320. — Er erklärt sich einverstanden 341. 394, — unterrichtet Kaunitz von der Ankunft der die österreichischen Forderungen enthaltenden Denkschrift in Petersburg 394, — von ihrer Aufnahme durch die Russen 403. 417 418. — Kaunitz will die Ansicht des Königs zum „Compass“ nehmen 341, — äussert sich über seine Haltung mit Anerkennung 152. 362. 459, — desgleichen Maria Theresia und Joseph 489. 490. — Der König erklärt, auf die Erwerbungen Oesterreichs nicht eifersüchtig zu sein 180. 594. 596, — drückt den Oesterreichern seine Genugthuung aus, ihnen Gebietszuwachs verschafft zu haben 322. 411. 417. 418. — Sein „Noviciat in der österreichischen Politik“ 411. — Er nimmt ihren Dank in Anspruch 341. 424, — äussert die Erwartung, dass Oesterreich der Besitzergreifung des Danziger Hafens kein Hinderniss in den Weg legt 595. 596, — fordert die Lieferung des Salzes aus Wieliczka zum alten Preis 424. — Kaunitz beschuldigt den König der „Indiscretion“ 80. 97. — Vergl. unter Russland.

Die Oesterreicher zeigen dem König den Einmarsch ihrer Truppen in Polen an und ersuchen um entsprechende Weisungen an die preussischen Truppenführer 180. — „C'est bien une pure grimace“ 180. — Sie bitten den König um seine Verwendung, damit ihnen russischerseits in Polen nichts in den Weg gelegt werde 324. — Er unterrichtet sie von Beschwerden der Polen über Preussen 269. 272.

Meinungsaustausch des wiener Hofes mit dem König über die Pacification Polens 134—136. 209. 210. 369—371; vergl. unter Polen, — über das bei der Besitzergreifung in Polen zu erlassende Manifest 133. 134. 323. 324. 364. 368. 411. 426. 427; vergl. unter Russland. — Der König ersucht die Oesterreicher um ihre Ansicht über die Form der Mittheilung an die Fremdmächte 369. — Kaunitz erklärt eine Mittheilung an die fremden Vertreter in Wien für überflüssig 500. 502.

Der wiener Hof fordert den König auf, die von den Türken gewünschte Garantie für den mit Russland zu schliessenden Waffenstillstand zu geben 41. 78. 79, — unterrichtet ihn von seiner Abneigung gegen Uebernahme einer Verpflichtung gegen Russland, die Pforte zum Friedensschluss unter den russischen Bedingungen zu bestimmen 322. 323; vergl. unter Russland. — Der König räth zur Nachgiebigkeit 363, — schlägt die Ausstellung einer Versicherungsacte durch Maria Theresia und Joseph II. vor 403. 404. — Kaunitz unterrichtet ihn von Weisungen an Thugut 459, — von seinen Ansichten über die Fortsetzung der „guten Dienste“ Oesterreichs an der Pforte 514. 541, — führt über Zegelin Beschwerde 79. 81. 96—98. — Der König rechtfertigt dessen Verhalten 79. 81. 96—98. 152. — Vergl. unter Türkei.

Kaunitz bezeichnet den Theilungsvertrag als Grundlage für künftigen Dreibund von Russland, Oesterreich und Preussen 490. — Sendung Dietrichsteins nach Schlesien 424 428. 434—436. 448. 472; vergl. 499. 501. 541. 542. — Der König spricht ihn in Neisse (23. August 1772) 424. 428. 435. 448, — versieht ihn mit persönlichen Aufträgen an Maria Theresia, Joseph II. und Kaunitz 428; vergl. 489, — glaubt, dass jener gekommen sei, „pour sonder le terrain“ 435. 448. 472, — dass der Beweggrund für seine Sendung in der Furcht der Oesterreicher vor Frankreichs Rache liege 428 471. 472, — dass sie an Systemwechsel denken 428. 471. 472; vergl. unter Russland, — dass sie aus Besorgniss vor einer spanisch-französischen Diversion das Einvernehmen mit Preussen suchen 435. 472. 481, — dass sie bereit sind, zu Gunsten von Preussen auf ihre Erwerbungen in Polen zu verzichten 435. — Er giebt nur allgemeine Antwort auf Dietrichsteins Eröffnungen 435, — weist Oesterreich auf Verständigung mit Russland hin 435, — schwankt, ob dieser nur im Namen Kaiser Josephs oder der österreichischen Regierung spricht 436. 448, — vermuthet, dass Kaunitz heimlich mit dem Kaiser einverstanden ist 542. — Nach Edelsheims Ansicht ist der Kaiser allein der Urheber 541. — Kaunitz plant gütliche Beilegung aller Streitfragen zwischen Preussen und Oesterreich über künftige territoriale Erwerbungen durch Abschluss eines „Präliminarvertrages“ 472—474. — — Der König dringt auf Herstellung dieses Abkommens 440. 479—481; vergl. 483. 582, — fürchtet, dass die Abrede, wenn sie nicht auf fester Allianz beruhe, zu neuem Krieg führt 481. — Aeusserung des Prinzen Heinrich über Reciprocität künftiger Erwerbungen Oesterreichs und Preussens 494. — Vergl. unter Russland.

Der König unterrichtet die Oesterreicher über die schwedische Revolution, wünscht ihre Ansicht darüber zu erfahren 440. 459. 480. 490. 556. — Kaunitz regt bei ihm an, durch die Vermittlung des wiener Hofes in Petersburg dem Ausbruch eines Krieges zwischen Russland und Schweden zuvorzukommen 541. 542. 606. — Der König verspricht sich davon Erfolg 543. 556. 561. 597, — fordert Edelsheims Meinung ein 556; vergl. 597. — Kaunitz ersucht den König um Unterstützung seines Plans in Petersburg 542. 605. 606. — Der König lehnt unter Hinweis auf seine Allianz mit Russland ab 607. 608, — wünscht, die Oesterreicher zur Uebernahme der Vermittlung zu bewegen 607. 608. 610. 614, — ohne sich zu „compromittiren“ 607. 608.

Der König will Oesterreich den Franzosen nicht abwendig machen 372, — trifft mit Kaunitz Abrede über Austausch von Nachrichten über Frankreichs und

Englands Haltung 389. 390. 465—467. — Die „kleine Convention von Neustadt“ soll nicht vergessen werden 389. — Mittheilungen des Königs an Kaunitz 389. 440. 465. 466. 475. 480. 490. 491. 501. 502. 513. 514. 521. 522. 587, — von Kaunitz an den König 465.

Der König beauftragt Edelsheim, die Absichten des wiener Hofes aufzuklären 53. 63. 239. 240. 447. 448. 501. 565. 566. 575, — verlangt Bericht über die Aufnahme der russischen Erklärungen, betreffend die österreichischen Forderungen in Polen 238. 243. 255. 304. 410. 411, — unterrichtet Edelsheim über den österreichischen Systemwechsel 13, — über den Stand der Verhandlungen, betreffend die Theilung Polens 170. 194. 204. 211. 238. 243. 266. 288. 327. 334. 341. 377. 393. 403. 417. 418. 424, — betreffend den russisch-türkischen Frieden 142. 161. 204. 272. 273. 595, — über den Plan des Dreibundes mit Russland und Oesterreich 151. 341. 342. 481, — über die Mission Dietrichsteins 448, — über den Einmarsch der österreichischen Truppen in Polen 239, — sendet ihm den russischen Plan für die Pacificirung Polens 288. 289. — Edelsheim soll im Einverständniss mit Golizyn leben 53. 447, — Einvernehmen mit Rohan pflegen 356, — dessen Anschauungen erkunden 151. 342. 584. 585, — dessen Porträt senden 115. 585; vergl. 211, — österreichische Reglements beschaffen 180. 181. 378. 417. 448. 576. — Der König hat kein Misstrauen gegen Edelsheim 52. — Unterredung von Maria Theresia und Joseph II. mit Edelsheim 489. 490. — Kaunitz ladet ihn nach Austerlitz ein 417. 481. 500.

Unterredungen des Königs mit van Swieten 123—125. 130—137. 139. 142. 209. 210. 218. 317—327. 334. 362—365. 368—374. 385. 475. 476. 479. 480. — Swieten krank 218. 220. 585, — geht auf Urlaub 475, — verabschiedet sich persönlich von dem König 475. 476. — Der König schätzt ihn hoch 585, — hält ihn für schwer ersetzlich 585. — Der Legationssecretär Weber vordem preussenfeindlich 377. — Der König lehnt den Uebertritt des Ingenieurmajors Bateggio in seine Dienste ab 243. 273. 313. — Der preussische Chiffre in österreichischen Händen 448. 501.

Oesterreich und Frankreich: Unbegründetes Gerücht eines Besuches Josephs II. in Frankreich 32. — Das österreichische System beruht auf Allianz mit Frankreich 104. — Sie sichert die Ruhe in Italien und den Niederlanden 372, — zur Zeit für die Oesterreicher ohne Nutzen 342; vergl. 223. — Kaunitz ihr Anwalt 104. — Sie ist das Werk Choiseuls 223. — Frankreich ist auf Oesterreich angewiesen 293, — muss Rücksicht üben 371, — ohne Einfluss in Wien 192. — Aiguillon Gegner Oesterreichs 300. 301. — Zwei Parteien für und gegen Oesterreich in Paris 301.

Der wiener Hof fordert von Frankreich gemeinsame Schritte im Interesse der Erhaltung Polens 8. 18. 19. 22. 32. 59. — Ludwig XV. ablehnend 18. 19. — Kaunitz unterrichtet die Franzosen nur unvollkommen von den österreichischen Verhandlungen mit Russland wegen der Theilung 88. 329. 395; vergl. auch 12. 19. 32. 55. 59. 62. 150—152 und unter Frankreich, — hält sie hin, bis das Einverständniss mit Russland erzielt ist 4. 13, — fürchtet ihre Umtriebe 9. 13. 16. — Seine Rechtfertigung wird ihm Verlegenheit bereiten 22. 105. 269. — Er wird voraussichtlich Oesterreichs Theilnahme an der polnischen Theilung mit Zwangslage entschuldigen 4. 22. 31. 32, — mit Frankreichs Weigerung, Oesterreich gegen Russland zu unterstützen 19. 22. 31. 32. 181, — wird Mühe haben, die Franzosen zu besänftigen 115. 118. 139. 559. — Sie werden verstimmt sein 59. 62. 72. 88. 119. 139. 151. 153. 186. 188. — Unter Choiseul wären sie von Anfang an ausreichend unterrichtet worden 223.

Der König glaubt nicht, dass Kaunitz mit den Franzosen brechen will 31. 32. 35. 104—106. 164. 168. 342. — Ihre Verstimmung kann Oesterreich zur Aufgabe der Allianz veranlassen 141. 193. 223. 225. 226. 424. — Fortbestand der Allianz von ihrem Verhalten abhängig 141. 223. 225. 226. — Oesterreichische Erwerbungen in der Türkei werden beide Höfe entzweien 61. 99. 105. 106. 115. 132. 164. 168. — Oesterreich will sich „keiner Abhängigkeit unterwerfen“ 372.

Der wiener Hof unterrichtet Frankreich von dem Einmarsch seiner Truppen in Polen und seinen Beweggründen 200. 201; vergl. 344, — von seiner Theilnahme an der Theilung Polens 420. 421. — Frankreich erklärt in seiner Antwort, dass der Versailler Vertrag nicht auf die Streitigkeiten anwendbar sei, die sich aus den polnischen Erwerbungen für Oesterreich ergeben könnten 420. — Oesterreich kann nicht auf Frankreichs Unterstützung gegen Russland rechnen 239. 269. 274. 277. 280. 284. 285. 297. 298. — Verstimmung der Franzosen über Oesterreichs Theilnahme an der polnischen Theilung 189. 193. 200. 201. 215. 223. 225—227. 272. 273. 285. 293. 298—300. 308. 342. 344. 371. 372. 388. 395. 424. 559. 568, — führt vielleicht zum Bruch 193. 223. 225. 226. 294, — ändert nichts am System 299. 300. 330. 342. 371. 372. — Sie müssen es sich gefallen lassen 12. 13. 119. 206. 215. 231. 293. 300. 330. 371. 372. 559. 568, — suchen den wiener Hof zu bewegen, von der Theilung abzustehen 196. 200. 244. 384. 393. 420, — sein Vertrauen wiederzugewinnen 206. 207, — glauben, dass er der Theilung nur widerwillig beigetreten ist 207, — beklagen sich über sein Misstrauen 308, — von Kaunitz mit dem Hinweis auf ihr Verhalten bei der Erwerbung Corsicas abgefertigt 308; vergl. 372, — sowie mit dem Hinweis auf das rein österreichische Interesse des Vorgangs 308. — „Mésintelligence“ und geringes Einverständniss zwischen beiden Höfen 435. 451. 470—472. 512. 559. 568. — Frankreich zweifelt an Herstellung des alten Einvernehmens 512. — Kaunitz fühlt die Schwierigkeit, nach der polnischen Theilung die Allianz mit Frankreich zu bewahren 471. 472, — will an ihr festhalten, wofern das geplante Bündniss mit Russland zur Theilung der europäischen Türkei nicht zur Ausführung gelangt 543. 583. 591; vergl. unter Russland.

Die Oesterreicher halten Rohan von den Verhandlungen fern 3. 4. 170. 424. — Porträt Rohans 211. — Il „se comporte absolument en jeune homme“ 424; vergl. 585.

Oesterreich nimmt Anleihe in Holland auf 224; vergl. 294, — wird niemals sächsische Candidatur in Polen unterstützen 68.

Oesterreich und England: siehe unter England; Oesterreich und Polen: siehe unter Polen und Russland; Oesterreich und Russland: siehe unter Russland; Oesterreich und Schweden: siehe unter Schweden; Oesterreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

POLEN. König Stanislaus: „un bon galant homme . . ., mais il a la tête faible et remplie d'idées romanesques“ 134. — Er täuscht sich über die Sachlage in Polen 107, — von seinen Oheimen, den Czartoryski, schlecht berathen 107. — In Polen verhasst 136. — Angeblicher Anschlag des Prinzen Woroniecki auf ihn 54. 170. — Die Conföderirten bieten dem Landgrafen Friedrich II. von Hessen-Cassel die Krone an 351. — Plan der Czartoryski, König und Volk zu versöhnen 281. 282, — um sich selbst zum Herrn von Polen zu machen 282. — Podoski russenfreundlich 236. — Die Polen wollen nur reiche Könige haben 134. 136, — wählen auswärtige Fürsten aus Eigennutz 136, — ohne Unterstützung der Mächte nicht im Stande, den von ihnen gewählten König zu halten 68. — Alle Königswahlen des Jahrhunderts haben Bürgerkriege verursacht 135. — Geringschätziges Urtheil König Friedrichs über den Charakter der Polen 55. 586. — „Esprit de parti“ 587. — Man kann von ihnen alles erwarten 56. 202, — mit Geld und Drohungen alles erlangen 586. — „La nation polonaise a de tout temps agi imprudemment“ 556.

Auf die Anzeige von dem zwischen Russland, Oesterreich und Preussen geschlossenen Theilungsvertrage versammelt König Stanislaus die in Warschau anwesenden Senatoren (6. October 1772) 577. 602, — plant die Berufung des aus allen Senatoren des Reiches bestehenden „grand conseil“ 577. 602, — der Berufung eines Reichstags abgeneigt 546. 547. 456. — Seine Bemühungen zur Verhinderung der Theilung ohne Aussicht auf Erfolg 106. 107. — Er fürchtet, des Einverständnisses mit den Theilungsmächten beschuldigt zu werden 276. 546. 547. 603; vergl. 503, — wird mit Abdankung drohen 134, — wird dazu gedrängt 503.

— Seine Abdankung veranlasst voraussichtlich neue Unruhen 134. 501. — Sein Widerspruch gleichgültig 194. 199. — Die Polen hoffen auf fremde Hilfe 201. 216. 226, — auf Zwietracht unter den Theilungsmächten 306. 587, — trösten sich mit „Chimären" 226. 227. 270. 306. 307. 439. 491. 515. — Das Ministerium plant Erklärungen und Proteste 276. — Die Klagen der Polen verhallen ungehört 360, — werden bis Schluss des Reichstags dauern 593. — Die Polen werden sich der Theilung unterwerfen müssen 82. 83. — Bewaffneter Widerstand steht nicht zu erwarten 556. 585. 586. — Eventuell ist ihre Zustimmung zu erzwingen 134. 556. — Das Fernbleiben der Magnaten vom Reichstag beeinträchtigt nicht die Verbindlichkeit der Beschlüsse 370. 417. — Die Theilung durch die Polen verschuldet 200. 506. 602.

Polen und Preussen: Anzügliche Antwort des Königs Stanislaus auf die Anzeige der Geburt der Prinzessin Wilhelmine 555. — König Friedrich hat an den polnischen Throncandidaten kein Interesse 135, — ohne Einfluss in Polen 283. 469, — lehnt Verwendung für Polen ab 469. 613. 614, — stellt Repressalien gegen Czartoryski ein, da den polnischen Gerichten die Entscheidung der Beschwerde zusteht 566, — ertheilt dem Grafen Lochowski Audienz 613. — Kwilecki geht auf Urlaub 250. 307.

Der König lässt den Cordon in Polen vorrücken, Sendung Anhalts (März 1772) 11. 21. 42. 45. 58. 89. 107, — um Polnisch-Preussen zu „menagiren" 42. — Er lässt es in den Zeitungen veröffentlichen 42, — fordert die Naturalverpflegung für die Truppen von den Polen, weist ihre Beschwerden darüber ab 287. 359. 562, — ordnet Execution gegen die Widerspenstigen an 233. 287, — lässt für seine Provinzen Getreide in Polen ankaufen 11. 37. 42. 58. 75. 89. 99. 167. 198. 233. 243. 244. 334. 335. 357. 378, — ohne Anwendung von Zwangsmitteln 378, — befiehlt Einstellung der Werbung in Polnisch-Preussen 71. 75, — behandelt Posen schonend 357, — giebt den Bischof von Posen frei 359, — lässt Mittheilung über Erpressungen der Conföderirten in Polnisch-Preussen in Zeitung setzen 233. — Polnische Beschwerden über preussische Excesse 21. 75. 149. 155, — von König Friedrich abgestellt 126. 127. 149. 155; vergl. 250. — Er rügt Excesse preussischer Officiere, besonders des Belling'schen Regiments 58. 59. 71. 75. 89. 149. 194. 198, — droht, dem General von Belling das Commando über die Truppen in Polen zu nehmen 58. 59. 71, — überträgt es dem General von Lossow 89. 90. 107. 198. — Die Conföderirten greifen den preussischen Cordon an 42. 59; vergl. 127, — werden bei Kalisch geschlagen 106. — König Friedrich befiehlt, sie erforderlichenfalls mit Gewalt zu entfernen 23. 35. 58. 59. 71. 89. 90. 217, — lässt Zaremba Geld und Pferde zurückgeben 126. 127, — warnt ihn vor Feindseligkeiten gegen die Russen 127, — mahnt ihn, sich in Schranken zu halten 126. 127, — gewährt den Conföderirten und Pulawski kein Asyl 468.

Der Hass der Polen wendet sich vornehmlich gegen König Friedrich 199. 201. 335. 357. 503. 566. 602. 603, — aus „bigoterie" 199. — Sie sehen in ihm die Ursache ihres Unglücks 602, — „l'auteur et le premier mobile de tout ce projet de partage" 199, — geben zu, dass er sie vorlängst gewarnt habe 506, — suchen Russland und Oesterreich mit Preussen zu entzweien 199. 201. 205. 405. 406. 461, — die handeltreibenden Mächte gegen Preussen aufzubringen 216. 217. 509; vergl. 567. — Wielhorski ruft in einer Denkschrift die Mächte gegen Preussen auf 186. 192, — mit französischer Zustimmung 192. — Die Denkschrift „vision de quelque Polonais mécontent" 187. — Die polnische Regierung fordert Aufklärung über die bevorstehende preussische Besitzergreifung 256. 262. 343; vergl. 254. — Antwort „dans un style d'oracle" 254. 256. 262. — König Friedrich tadelt Domhardt wegen seiner „sehr unzeitigen Eröffnungen" 262. 263. 305, — desavouirt ihn 262. 269. — Die polnische Regierung bittet ihn, in einer „Note" über den Einmarsch der Oesterreicher, um seine Vermittlung beim wiener Hof 295. 343, — wiederholt das Gesuch 364. — Der König giebt nur unbestimmte Antwort 364.

Weisungen an Benoît für die Notificirung der Theilung 450. 491. 492. —

Benoît und Stackelberg übergeben das Manifest (18. September 1772) 515. — Antwort des Königs Stanislaus (18. October 1772) 618. — König Friedrich lehnt ab, unter Hinweis auf seine Abrede mit Russland und Oesterreich, die „Deduction" der preussischen Rechtsansprüche vor Beginn des Reichstags zu veröffentlichen 577. 617. 618, — gestattet Benoît lediglich, vertrauliche Mittheilungen daraus zu machen 618.

Vorbereitungen des Königs für die Besitzergreifung 15. 16. 20. 21. 230. 249. 285. 375. 418. 419. 473. — Seine persönliche Anwesenheit erforderlich 16. — Der Plan für die Neuorganisation der inneren Verwaltung ist fertig 16. — Hauptaugenmerk ist die Vermehrung der Bevölkerung 267. — Die Starosteien sollen in Staatsdomänen umgewandelt werden 16. 21. 78. 557. 603; vergl. 244, — unter Abfindung der Ansprüche der rechtmässigen Besitzer 557. 603. — Der Aufschub des Termins für die Besitzergreifung stört die Maassnahmen des Königs 280. — Er wünscht Entfernung der polnischen Garnisonen aus den Städten seines Antheils 155. 160. — Die Polen gedenken Elbing nicht ohne Widerstand zu räumen 185. 278. 516. — Besitzergreifung und Huldigung (September 1772) 473. 483. 484. 501. 509. 516. 517. 528. 529, — vollzieht sich ruhig 516. 528. — Die Protestanten damit zufrieden 516. — Nur die Geistlichen und der Adel sind für den alten Zustand 516. 529. — Innere Einrichtung der neuen Provinz 495. 516. 529. 553. 591. 592. — Anlage des Bromberger Canals 345. 406. 461. 591. — Das Land, gleich Canada, in kläglichem Zustande 249. 250. 553, — erheischt schwere Arbeit 249. — Die Neuordnung voraussichtlich erst 1773 oder 1774 fertig 285. 529. 592. — Der König hat aus Polen noch kein Geld gezogen 409. 533.

König Friedrich besetzt den Hafen von Danzig und erhebt den Hafenzoll 508—510. 516. 539—541. 555. 567. 580. 591. 592. 594. 595. 600. 601. — Die Danziger klagen über Verletzung ihres Territoriums 509. 539. 541. 592, — und erheben das „Pfahlgeld" weiter 509. 510. 601, — um die handeltreibenden Völker gegen Preussen aufzubringen 509. — König Stanislaus will den Beistand der Garantiemächte des Friedens von Oliva anrufen 567. 580. 601. 617. — König Friedrich weist die Beschwerden der Danziger zurück 592, — zum Compromiss bereit 594. 595. 614, — sendet seinen Ministern Material zur Widerlegung 539. 592, — verhindert Zollerhebung 602, — erwartet nach dem Abbruch des Congresses von Fokschani, dass niemand ihn bei Regelung der Zölle in Polen „chicaniren" wird 508. — Die Danziger geben in der Zollfrage nach 567. 591. — Die Einnahmen aus den Zöllen betragen 450000 Thaler 594. — Sendung von Lattre nach Danzig zur Informirung über den dortigen Handel 491.

König Friedrich ist auf russische Anregung bereit, König Stanislaus bis zur endgültigen Regelung seiner Finanzen eine „Pension" zu zahlen 533. 555—557. 603. 604; vergl. 567, — sieht Ablehnung voraus 555. 603, — lässt ihm die Lieferung von Salz zum Verkauf in Polen anbieten, um ihn für den Verlust der Salinen zu entschädigen 462. 468. 492. 503. 509. 510. 525. 547. 548. 556. 567. 586. 593; vergl. 533. 534. 591. — Die Einnahmen daraus belaufen sich auf 200000 Thaler 492. 503. 533. 534. 604. — Verhandlungen mit Stanislaus 547. 586. 593. — Er erklärt, ohne die Zustimmung des Reichstags nicht darauf eingehen zu können 547. 586. 593. 603. — König Friedrich lässt die Verhandlung fallen 603. 604.

Der König beauftragt Benoît, das Odium der Theilung auf die Oesterreicher zu wälzen; sie haben durch Besetzung der Zips und der Grenzstarosteien den Nachbarstaaten das „Beispiel" gegeben 255. 256. 275. 288. 296. 307. 343; vergl. 258. 367. 395. 396. 464. — Benoît soll nicht selbst hervortreten 255. 256. 275, — kommt dem Auftrag nach 295. 306. 343. — Der gleiche Befehl ergeht an Tietz in Danzig 328. 350. 351. — Preussische Handelsinteressen leiden nicht unter der österreichischen Besitzergreifung 271.

Auf Wunsch der Russen wird Benoît von dem Pacificationsplan für Polen unterrichtet 443. 444. 450. 461. 510, — soll sich mit Stackelberg ins Einvernehmen setzen 444, — soll Stackelberg gewinnen 462. 468. 515, — ihm Geschenke ver-

heissen 462. 515, — nur im Einverständniss mit Stackelberg und Reviczky vorgehen 548. 567, — des letzteren Vertrauen sich erwerben 557, — den österreichischen General Richecourt von seinem Misstrauen gegen Preussen zurückbringen 406.

König Friedrich unterstützt die Russen mit Geschützen und Munition 23. 52. 62. 64. 82, — lässt seine „complaisance“ geltend machen 64, — erwirkt für seine Kaufleute die Aufhebung des Verbots der Getreideausfuhr aus Litauen 19. 20. 87; vergl. 38. 39. — Beschwerden der Russen über preussische Getreideforderungen in Polen 37. 243. 256. 412. — Der König sucht ihre Klagen abzustellen 37. 56. 59. 87. 144. 243. 256. 288. 412, — Saldern für seine Interessen zu gewinnen 91. 468. 483. 548. 549. 555, — durch Geldgeschenk 412. 468. 549; vergl. 425. 439, — stellt seine Beschwerden ab 194. 244. 256, — erweist ihm Gefälligkeiten 483. — Saldern für Preussen ungünstig gesinnt 468. 548. 555. — Bibikow will dem König seine Aufwartung in Marienwerder machen 199, — dienstlich verhindert 256.

Polen und Russland: Belagerung und Wiedereinnahme von Krakau durch die Russen (27. April 1772) 3. 14. 33. 39. 52. 82. 178. 185. 194, — macht voraussichtlich den Conföderationen ein Ende 194. — Niederlage Fabulows 171, — hebt ihren Muth 171. — Uebergabe von Czenstochow 334. 417. 425, — versetzt ihnen den Todesstoss 417. — König Friedrich räth, sie niederzuwerfen 171. — Nur wenige Conföderirtencorps existiren noch 194. 217. — Sie unterwerfen sich 217. 279, — mit Ausnahme von Pulawski 307. — Russen zeigen sich nachsichtig 279. — Kein Raum für neue Ansammlungen der Conföderirten 586. — Aussicht auf Beendigung des Conföderationskrieges 39. 52. 71. 83. 88. 106. 160. 315. 586. — Die Conföderirten verweigern den Widerruf des Interregnums 107. 160.

Russland will Polen im Zustand einer „puissance intermédiaire“ erhalten 234. 290; vergl. 370. 371. 392, — dauernden Einfluss auf Königswahl bewahren 135, — hat unmittelbarere Interessen in Polen als Preussen und Oesterreich 369. 374. 427. — Die Polen führen in Note an Russland Klage über Preussen und Oesterreich 343. — Katharina II. hat König Stanislaus angeblich versprochen, Polens Theilung nicht zuzulassen 171. — Er hat durch sein Verhalten diese selbst verschuldet 171. — Uebergabe des Manifests (18. September 1772) 515. — Suspension des litauischen Tribunals 244. — Die Russen wollen Stanislaus bis zur Regelung seiner Finanzen zeitweilige Unterstützung seitens der drei Mächte verschaffen 532. 533. 555.

Saldern in Polen verhasst 364, — zurückberufen 328. 364, — wünscht Asseburg zum Nachfolger 328. — Ostermann dazu ausersehen 328. — Gesammturtheil König Friedrichs über Salderns Wirksamkeit in Polen 364. — Zu seinem Nachfolger wird Stackelberg ernannt 439.

Polen und Oesterreich: „Chimärische“ Hoffnungen des polnischen Hofes auf Vermählung von König Stanislaus mit einer österreichischen Erzherzogin 295. 342. 343. 506. — Stanislaus zeigt „Vorliebe“ für den wiener Hof 199. 201. 602, — setzt seine Hoffnung auf ihn 3. 226. 227. 342, — hat keinen Beistand von ihm zu erwarten 3. 39. 176. 226. 227. 296. 342. 343, — ruft ihn als Garanten des Friedens von Oliva um Hülfe gegen Preussen an 269. — Die Oesterreicher empfehlen ihm Verständigung mit den Conföderirten 150, — gewähren diesen Asyl 150, — schonen sie nicht mehr 244. 276. 277. 417; vergl. 175. 176. — Die Conföderirten erklären, dass Oesterreich durch Besetzung der Zips und der Grenzstarosteien das Beispiel für die Theilung Polens gegeben habe 255. 272. 343, — beklagen sich über das Verhalten des wiener Hofes zu ihnen 295. 306. 503.

Der wiener Hof lässt Truppen in Polen einrücken, um seine Erwerbungen zu besetzen 133. 142. 143. 150. 162. 175. 178. 184. 188. 189. 193. 199. 230. 237. 239. 245. 278. 280. 290. 291. 295—297. 312. 324. 334. 340. 342. 348—350. 409. 500. 501; vergl. unter Russland. — Auf Interpellation des polnischen Gesandten erklärt Kaunitz, dass die „derzeitigen Umstände“ den Einmarsch geböten 175; vergl. 133. — Das Vorgehen ist nach Ansicht König Friedrichs übereilt 184. 239. 297. 362. — Es bezweckt noch nicht formelle Besitznahme 252; vergl. 340, —

erfolgt zur Innehaltung des ursprünglich für den Juni festgesetzten Termins für die Besetzung 252. — „Déclaration“ Hadiks 340. — Vorbereitungen für die Besitzergreifung 264. 500. — Der Huldigungseid soll erst nach erfolgter förmlicher Abtretung geleistet werden 500. — Pergen Generalgouverneur der neuen Provinz 500. — Uebergabe des Manifestes 525. — Reviczky zum Gesandten designirt 213, — trifft in Warschau ein 525, — angewiesen, sich mit dem russischen und preussischen Vertreter ins Einvernehmen zu setzen 213. 500.

Die Pacificirung Polens: Aussicht auf Wiederherstellung der Ruhe in Polen 39. 52. 67. 88. 90. 106. 134. 135. 160. 214. 244. 439. 586. — Nur die Fremdmächte können sie durchsetzen 282. — Oesterreich hat selbst an der Herstellung der Ruhe Interesse 39, — macht mit Russland und Preussen gemeinsame Sache 3. 106. 417. — Die Pacificirung Gegenstand der Verhandlungen zwischen Russland, Oesterreich und Preussen in Petersburg 72. 94. 134—137. 209. 213. 214. 289. 369; vergl. unter Russland. — Das Interesse der Mächte, Polen im „Zustand der Mittelmässigkeit“ zu erhalten 370. 371. — Vorschlag Panins, der Pacificirung den von ihm entworfenen „Précis des sentiments“ zu Grunde zu legen 85. 289, — von König Friedrich gebilligt 95. 214, — desgleichen von Oesterreich 213. — Instruction von Kaunitz an Lobkowitz über die vier in Betracht kommenden Punkte 213. 289. — Panin einverstanden 213, — plant Aufstellung eines Pacificationsplans 214. — „Sentiment du comte de Panin sur quatre points capitaux“ etc. 289. 290. — König Friedrich billigt diese Vorschläge 291. 305. — Die österreichische Antwort: „Réponse amicale du prince de Kaunitz-Rittberg au sentiment du comte de Panin“ etc. 369. — Oesterreich stimmt darin den russischen Vorschlägen bei 369. 374. — Auch König Friedrich damit einverstanden 369. 374. — Die polnische Verfassung soll mit wenigen, von Russland gewünschten Modificationen aufrechterhalten bleiben 95. 134. 135. 137. — Das liberum veto Grundgesetz 135. 137. — Vorschlag Oesterreichs, es nur für den Fall der Kriegserklärung und der Errichtung neuer Allianzen beizubehalten 370, — dagegen für Königswahlen und die übrigen Reichsangelegenheiten Stimmenmehrheit einzuführen 370. — König Friedrich will nur für die Königswahl das liberum veto aufgehoben wissen 370. 371. — Die Königswahl soll unter Ausschluss der Erblichkeit auf die Piasten beschränkt werden 135—137. 289. 290. 370. — Vorschläge König Friedrichs dafür 135. 136; vergl. 137. 209. — Die Verhandlung über diese Frage soll nach Abschluss des Theilungsvertrages in Petersburg geführt werden 137. 210. — Entschädigung für König Stanislaus in Aussicht genommen 213. 214. 289; vergl. 134. 318. 319. 533. 555. — Frage der endgültigen Regelung der polnischen Abtretungen 213. 289. — Auf Vorschlag Panins soll von allen Theilen auf alle ferneren gegenseitigen Ansprüche Verzicht geleistet werden 263. 290; vergl. unter Russland. — Polen und die Theilungsmächte werden einen formellen Vertrag abschliessen, ihm den Verzicht einfügen und den Vertrag dem Reichstagsabschied einverleiben 290. — Die Pacification erfolgt durch Reichstag oder Conföderation 214. 289. — Die Mächte planen, einen Conföderationsreichstag zu fordern 289. 547. 602, — eventuell seine Berufung mit Gewalt zu erzwingen 547. — König Friedrich billigt den Plan 548. — Auf Widerstand der Polen ist zu rechnen 369. 548; vergl. 214. — Russland plant, Bestechung anzuwenden 289. — Vor Sommer 1773 ist nach Ansicht des Königs die Pacification nicht beendet 369.

Polen und Frankreich: Frankreich hat kein grösseres Interesse an Polen als Spanien 259, — hat seinen Einfluss stets geltend zu machen gesucht 259, — hat ihn nie festigen können 259, — unterstützt die Conföderirten 8. 23. 174, — aber nicht zu offener Parteinahme geneigt 8, — beruft auf Verlangen Oesterreichs seine Officiere aus Polen zurück 104. 106, — fordert Widerruf des Interregnums durch Generalconföderation 107. 160. — Polen kann auf Unterstützung Frankreichs gegen die Theilung nicht rechnen 107. 357. 386; vergl. unter Frankreich. — Aiguillon weist Wielhorskis Bitte um Hülfe zurück 200, — zeigt sich gleichgültig 587, — räth König Stanislaus, sich mit den Conföderirten zu ver-

söhnen und formellen Protest gegen Theilung einzulegen 387. — Erfolg steht davon nicht zu erwarten 387. — Conföderirte flüchten nach Frankreich 417. 587. — Man räth ihnen, zurückzukehren und die Gnade der Theilungsmächte anzuflehen 587.

Polen und England: Das englische Ministerium beantwortet Vorstellungen der Conföderirten gegen die Theilung ablehnend 357, — wird sich nicht einmischen 224. 325. 357. 358; vergl. unter England. — Polen hat von England keine Hülfe zu erwarten 357. 386.

Polen und Sachsen. Der sächsische Hof bewahrt die Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone 68. 179. 228. 506, — fürchtet die Erhebung von Stanislaus zum erblichen König und seine Vermählung mit einer österreichischen Erzherzogin 506, — unterstützt die Conföderirten mit Rekruten 70, — mit Geld 68. 110. 159. 179. 228. — „C'est un argent jeté à pure perte" 51. 110. 179. 228. 399. — Der Hof ist verblendet 68. 241, — kann ohne Unterstützung der Nachbarmächte seinen Plan nicht ausführen 68, — erkennt die Zwecklosigkeit seines Unternehmens 241. 399, — bricht die Beziehungen zu den Conföderirten ab 241. — Throncandidatur des Prinzen Karl aussichtslos 382. 383. — Die Theilung Polens für Sachsen ohne Interesse 267. — Die polnische Pacification begegnet nach ihrer Ansicht grossen Schwierigkeiten 39. 51. 90. 160.

Polen und die Pforte: Polen „sert de barrière et d'équilibre à l'agrandissement des puissances voisines de la cour ottomane" 420. — Die Polen hoffen, dass die Pforte auf die Nachricht von der Theilung den Frieden mit Russland ausschlägt 201. — Der Abschluss des Waffenstillstands zwischen Russland und der Pforte entmuthigt sie 279. — Die Hoffnung der Conföderirten gründet sich auf die Türken 279. — Der Abbruch des Congresses von Fokschani zieht die polnische Pacification hinaus 503. 510.

Der Nuntius Durini: „le fanatique de la Confédération" 514, — nach Rom zurückberufen 514.

König Stanislaus bestätigt die Abmachungen des Herzogs mit der Herzogin von Curland über ihre Dotation 275. — Sie sollen auch die Zustimmung der Republik erhalten 275; vergl. unter Curland.

PORTUGAL. Die englischen Kaufleute planen, sich das Übergewicht über den portugiesischen Handel zu sichern 486.

Portugal und Frankreich: siehe unter Frankreich.

PREUSSEN. Reisen des Königs: nach Magdeburg (Mai 1772) 222—225, — nach Pommern und Provinz Preussen (Juni 1772) 16. 188. 224. 225. 229—241. 245. 247. 249. 256. 257. 267, — nach Schlesien (August/September 1772) 396—398. 410—441. — Brunnenkur 257. 270. 271. 280. 285. — „Chute légère" 486. — Der König ist gealtert 257, — erwartet, nicht mehr lange zu leben 99. 382. 553, — lebt zurückgezogen 7. 28. 271, — führt arbeitsreiches Leben, „j'oublie mon personnel" 281. — Jugend-Erinnerungen 27. 113. 114. 118. — Schilderung des Lebens in Wusterhausen 113. 114, — der Rheinsberger Zeit 247. 281. — Schlaganfall von 1747: 127. — Der König hält schmerzliche Erinnerungen von sich fern 6. 99, — zieht den Landaufenthalt dem Leben in der Stadt vor 280. 281. — Verfall von Monbijou 6. — Treiben im Berliner Thiergarten 7. — „J'aime l'amitié; c'est le lien qui unit les hommes" 561. — Fortsetzung der „Histoire de mon temps" 476. — Pädagogische Bestrebungen 7. — Preussischer Erbfehler: „paresse d'esprit" 7. — Bewunderung des Alterthums 44. 45. — Democrit vor Heraclit bevorzugt 361. — Eine Ausgabe des Apollonius von Tyana 1. 145.

Berufung auf historische Beispiele 128. 259. — Politische Maximen: „Tout ou rien, est une façon légère de penser" 457. — „Le chef d'œuvre de la politique": den entscheidenden Augenblick ergreifen und ausnutzen 362. — „Il faut se prêter aux temps où l'on se trouve" 128. 478. — „En fait de politique on n'est pas toujours le maître de suivre son penchant et de faire ce qu'on veut" 478. — „En fait de

politique tout est sujet à des variations“ 293. 372. — „Adieu la politique et toute combinaison humaine, quand on meurt de faim“ 140. — „Une bonne politique doit toujours être accompagnée de l'honneur et de l'équité“ 151. — „La candeur et la bonne foi l'emportent, à la longue, sur l'intrigue et la friponnerie“ 178. — „L'artifice et l'intrigue tournent souvent à la honte de ceux qui l'emploient“ 185. — „Règle générale dans la politique que, faute d'arguments sans réplique, il vaut mieux s'énoncer laconiquement“ 133. 374. — „Les plus faibles ressorts influent dans les plus grandes choses“ 570. 571. 591. — Vermehrung der Bevölkerung Hauptsorge der Fürsten 267. — Geld: „le nerf des États“ 553. — Erziehungsinstitute und Schulen: „ce sont des moules où l'on forme la postérité“ 7; vergl. 27. — Viele Fürsten kennen nur Höflinge, Theater und Kirche 27. — Katholische Fürsten meist intolerant 571. — Auch hohe Geburt macht das Verbrechen nicht straflos 310. — Abneigung gegen Gesandte ersten Ranges: „le plus modeste ne laisse pas d'avoir sa morgue“ 208.

„Quand on est chargé d'un fardeau, il faut le porter, quelque pesant qu'il soit“ 281. — „Vanité des grandeurs“ 570. 571. — Man soll seinem Schicksal sich unterwerfen 382. — „La raison: ce sévère pédagogue de notre sensibilité“ 382. — „La curiosité est la marque la plus caractéristique du génie“ 27. — „Rien n'élève plus l'âme que l'idée des hautes destinées qui nous sont annoncées“ 103. — „Notre bonheur ne consiste que dans notre imagination“ 128. — Betrachtung über die „causes secondes“ 396. — „Les générations passent avec une rapidité étonnante“ 100. — Die Freude flieht, die Trauer bleibt 331. — „La tristesse aigrit l'humeur, la gaieté l'adoucit“ 361.

Vergrösserungspläne des Prinzen Heinrich für Preussen 225. 494. 528. — Der König erklärt, ihm zum Theil die Erwerbung der polnischen Provinzen zu schulden 249. 473. 495. 529. 570. 592, — belohnt sein Verdienst 249. 266. 473. 570, — ladet ihn nach Potsdam ein 16. 17. 83. 280. 285. 295. 335, — speist bei ihm in Spandau 196, — bezeichnet ihn als liebenswürdigsten Gesellschafter 128, — sendet ihm Früchte 249. 270. 571. 592. — Austausch von Wetternachrichten 140. 167. Heinrich begleitet seine Schwestern nach Wusterhausen 99. 103. 113. 114. 118, — die Königin Ulrike bis Prenzlau 360; vergl. unter Schweden, — besucht den Prinzen Ferdinand zum Johannitertag in Sonnenburg 360. 419. 433. — Einigkeit in der Familie 148.

Der Prinz von Preussen besucht Ostpreussen 280, — beglückwünscht den König zur Erwerbung von Westpreussen 522. — Der König verbindet seinen Dank mit ernster Mahnung 522. — Charakteristik des Prinzen 522. — Zufriedenheit des Königs mit der Wahl der Prinzessin von Preussen Friederike 390. — Geburt der Prinzessin Wilhelmine (31. August 1772) 496. 510. 555. — Der König hätte lieber die Geburt eines Prinzen gesehen 510, — preist den Charakter des jungen 1767 gestorbenen Prinzen Heinrich 2, — ladet den Prinzen Ferdinand und seine Familie nach Potsdam ein 285. 295. — Plan der Verlobung der Prinzessin Philippine von Schwedt mit Prinz Karl von Schweden: siehe unter Schweden. — Verlobung der Prinzessin Philippine mit dem Landgrafen Friedrich II. von Hessen-Cassel: siehe unter Hessen-Cassel. — Besuch der Königin-Wittwe Ulrike von Schweden und ihrer Tochter Sophie Albertine: siehe unter Schweden. — Besuch der Herzogin Charlotte, des Erbprinzen und des Prinzen Ferdinand von Braunschweig: siehe unter Braunschweig. — Fremde in Berlin 208. 209. 295.

Besprechungen des Königs mit Finckenstein 125. 262. 365. 449. 476. — Finckenstein in Potsdam zu Gast 284. 291. 305. 312. 525. — Der König ist durch Hertzbergs Diensteifer befriedigt 92. 618, — missbilligt Borckes Entschluss zu einer Scheidung 400. 450. 451. — Muzell: „homme habile“ 159. — Theilnahme am Schlaganfall von Seydlitz 127.

Die Erwerbung Westpreussens: „troisième monument des acquisitions dont j'ai enrichi ma maison royale“ 91; vergl. unter Russland und Polen, — „rayon de fortune“ 616, — giebt dem preussischen Staate die nothwendige Abrundung und

Verbindung seiner Theile 131. 221. 249. 444, — vortheilhaft für den preussischen Handel 221. 267. — Einwohnerzahl der neuen Provinz 104. 267. 312. — Einnahmen 104. 136. 312. 594. — Dem König werden Absichten auf Schwedisch-Pommern beigemessen 474. 596. 606.

Rückblick auf Preussens Lage zu Beginn des Siebenjährigen Krieges 574. — Die Folgen des Krieges sind noch zu spüren 616. — Aussicht auf neuen Krieg 225.

Preussen: „le royaume de Pharasmane“ 197. — Gutes Heer Nothwendigkeit für Preussen 197. — Kriegsbereitschaft des Königs 16. — Manöver und Revuen 83. 110. 127. 165. 167. 189. 196. 197. 208. 209. 215. 225. 250. 511. — Befriedigender Verlauf 83. 189. 250. — Güte der Infanterie 250. — Die Aus- und Durchbildung des Heeres voraussichtlich 1773 vollendet 250. — Errichtung neuer Truppentheile für Januar 1773 geplant 302. 495. 592. 598. 599. — Prinz Johannes Karl Ludwig von Zweibrücken-Birkenfeld tritt in preussischen Dienst 380. 381. 430. — Der König wünscht, den französischen General Gribeauval in seinen Dienst zu nehmen 428. 429. 520. 559. 560, — plant Anwerbung von französischen Ingenieurofficieren 560, — von Rekruten aus Hessen-Darmstadt 598. 599, — aus den anhaltinischen Fürstenthümern 599. — Uebernahme sächsischer Subalternofficiere 302. 469. — Der König unzufrieden mit dem Regiment Belling (vergl. auch unter Polen) 477. 478. 602. 617. — „Kein Husaren-, sondern ein Zigeunerregiment“ 617. — Abschiedsgesuch Blüchers 617.

Verzicht auf Seehandel nach Amerika 505. — Aussicht auf gute Ernte 99. 167. 359; vergl. 140. — Erwerbung Westpreussens sichert vor Hungersnoth 267. — Reichthum der Berliner Juden und ihre gute Erziehung 102. 103. — Probesendungen der Porcellanmanufacturen von Vincennes 537, — von Meissen 346. 347. — Das preussische Porcellan steht dem Meissner in der Farbe nach, ist ihm durch Malerei und Material überlegen 346. 347. — Der König lehnt ab den Ankauf von Bildern 29. 89, — von Sculpturen 268.

RAGUSA. Die Russen bedrücken den Handel von Ragusa 87. — Der König hat an Ragusa kein Interesse 87, — ist bereit, seine Fürsprache bei Russland einzulegen 400.

ROM. „Le pape n'est plus de nos jours que le premier aumônier des rois; jadis il était leur maître“ 286. — „Sagacité romaine“ 44. — „Chicanes subtiles“; sie führen zu nichts 280. — Ganganelli zu spät geboren 286. — Vertreibung der Jesuiten 286. — Rückkehr Durinis aus Polen 514. — Gerücht der bevorstehenden Rückgabe von Avignon an den Papst 613.

RUSSLAND. Russland und Preussen: Panin betrachtet die Allianz mit Preussen als Grundlage des russischen Systems 37. 141. — Vortheil der preussischen Allianz für Russland 471. — Beide Mächte haben keine Interessengegensätze 471. — Ihre Allianz ist „natürlich“ 471, — ruht auf beiderseitigen Interessen 290. — Panin Anwalt der preussischen Allianz 277. 471. 549. — Die Allianz ist zu seinen und Katharinas II. Lebzeiten nicht gefährdet 471. — Die russische Allianz für Preussen Nothwendigkeit 457. 474. 475. — Der König will alles vermeiden, was die Russen verstimmen oder ihn mit ihnen entzweien kann 165. 166. 188. 227. 248. 343. 607, — will alle Verpflichtungen erfüllen 442. 455. 457. 474. 475. 517, — will Einvernehmen mit Russland erhöhen 85. 230. 290. 390. — „Il faut tâcher à complaire à cette Princesse“ 508. 610. — Er will sich auf die Allianz mit Russland beschränken 551. 583. — Angebliches Misstrauensvotum Russlands gegen Preussen 418. 419. 423. — „Tout cela est bien maladroit, mais la Prusse polonaise met un emplâtre sur cela“ 419.

Auf Anregung Panins werden die preussischen Vertreter an den fremden Höfen angewiesen, enges Einvernehmen mit den russischen Vertretern zu pflegen 444. 446. 447. 449—451.

Mittheilungen an Solms und Panin über die Verhältnisse in der Türkei 26. 48. 80. 86. 129. 173. 174. 207. 211. 219. 237. 272. 305. 374. 375. 403. 526. 564, —

über Oesterreich 19. 124. 175. 237. 242. 253—255. 278. 290. 291. 297. 305. 416. 435. 436. 446. 482. 543, — über den Einmarsch der Oesterreicher in Polen 142. 175. 184. 242. 264. 278. 290. 312, — über Hadiks Manifest 340, — über Unterredungen des Königs mit Swieten 136. 137. 325. 326. 374, — über die Mission Dietrichsteins 435. 436, — über Frankreich 86. 87. 137. 191. 192. 200. 207. 215. 264. 277. 298. 387. 394. 421. 462. 464. 489. 493. 513. 520. 527. 579. 580. 587, — über das Vorrücken des preussischen Cordons in Polen 59. 278. 279, — über Polen 201. 254. 269. 278. 279. 343. — Russische Beschwerden über falsche, angeblich in Preussen geprägte Rubel 163—166. — Solms soll die Freundschaft von Wassiltschikow zu gewinnen suchen 447. 527, — Durand beobachten 463. 499. — Der König lehnt ab, Solms vor Friedensschluss zurückzuberufen 69, — ihn als Bevollmächtigten auf den Congress von Fokschani zu entsenden 169, — lässt ihm eine Gratification für Abschluss des russisch-preussischen Vertrages vom 15. Januar 1772 anweisen 10. 87. 614, — verheisst ihm Belohnung, wofern es ihm gelingt, den preussischen Antheil an den polnischen Erwerbungen zu vergrössern 313, — verleiht ihm auf Wunsch Katharinas II. für Abschluss des Vertrages vom 5. August 1772 den Schwarzen Adlerorden 610. 614. — Grenzen der Begabung von Solms 152. — Dolgoruki geht auf Urlaub 221.

Der König unterrichtet Solms von der Besetzung des Danziger Hafens und Forterhebung des Zolles 509. 540. 541. 555. 594. 595. 614, — mit dem Befehl, Russland zu gewinnen 509. 541. 594. 614, — insbesondere Saldern 555. 594, — verheisst ihm selbst Belohnung 541. 595. 614. — Panin bittet den König, auf seine vermeintlichen Rechte auf Weichselmünde zu verzichten 594. — Vergl. unter Polen.

Immediat-Correspondenz des Königs mit Katharina II. 122. 202. 203. 458; vergl. 87. 124. 125. 139. 218, — mit Grossfürst Paul 203. 458. — Der König sucht Begegnung mit der Kaiserin auszuweichen 116. 549. 550, — nimmt Antheil an ihrer Gesundheit 87, — beglückwünscht sie zu ihren Erfolgen in Polen 334. 417, — sendet ihr ein Porcellanservice 117. 202. 203. 219. 265. 393. 458, — desgleichen an Grossfürst Paul 117. 202. 203. 265. 458, — und an Panin, Gegor Orlow und Zacharias Tschernyschew 117. 176. 202. 265. 458. — Correspondenz des Prinzen Heinrich mit Katharina II. 122. 266. 494. 528. 529. 610. — Sie spricht sich rühmend über den Antheil des Prinzen an der Theilung Polens aus 529, — schlägt „ton cordial“ an 266. — Der König begünstigt diesen Briefwechsel 266. 267, — verspricht sich davon Vortheile für die Zukunft 267. — Der Besuch des Prinzen von Preussen in Petersburg angeregt 116. 117. — Panin „fidèle ami de la Prusse“ 313, — dem König aufrichtig ergeben 517. 518. 549. — Enges Einvernehmen zwischen ihm und dem König 12. 13. 69. 277. 325. — Panin „un peu amoureux des productions de sa plume“ 248. — Der König schont seine Empfindlichkeit 248. 549, — glaubt nicht, dass Panin ihn mit dem russischen Hofe entzweien wolle 423, — lässt ihm anlässlich des Abschlusses des polnischen Theilungsvertrages Compliment ausrichten 422, — plant, ihm und Gregor Orlow den Schwarzen Adlerorden zu verleihen 115—117, — sendet Panin auf seinen Wunsch statt des Ordens einen Ring mit seinem Porträt 117. 193. 210. 211. 265. 419. 423. 540. — Panin erklärt sich gegen die Verleihung des Ordens an Orlow 116. 118. 139. — Der König deswegen in Verlegenheit 116—118. 139, — will Panin nicht verstimmen 116. 118, — will nunmehr Orlow eine Dose mit seinem Bild geben 193, — bestimmt ihm, als Panin seinen Widerspruch aufgiebt, den Schwarzen Adlerorden 210. 263—265. 291. 419. 423. — Die Verleihung unterbleibt, da Orlow in Ungnade fällt 445. 447. 517. — Der König schenkt Rumänzow eine Dose mit seinem Porträt 265. 419. 423, — — bedauert, Repnin nicht empfangen zu können 228, — lehnt den Uebertritt des Barons Molina in seine Dienste ab 459. 463.

Der Umsturz der schwedischen Verfassung durch Gustav III. ist casus fœderis des Bündnisses zwischen Preussen und Russland 437. 498. — König Friedrich wünscht, über die Auffassung der Russen unterrichtet zu werden 436. 458. 472. 482. 489. 498. 499. 527. 528. — Sie bitten ihn, an Gustav III. ein Abmahnungs-

schreiben zu richten 444. 445. 498. 508. 517, — diesen über ihre Absichten zu beruhigen 498. 508, — und zur Erhaltung des Friedens zu bestimmen 508. — Nach Ansicht König Friedrichs handelt es sich um die Vereinbarung künftigen Vorgehens 446. 498. 499. — Er theilt den Russen seine Correspondenz mit Gustav III. mit 458. 459. 563; vergl. 467, — beauftragt den Prinzen Heinrich, den an ihn gerichteten Brief Gustavs III. der russischen Kaiserin zu senden 473. 494, — beruhigt sie wegen ihrer Besorgniss, von Schweden angegriffen zu werden 482. 499. 508; vergl. 563. 564. 570. 609, — lehnt die von Russland geforderte Demonstration gegen Schweden ab 498, — schlägt vor, mit Gustav III. über die Wiederherstellung der Horn'schen Verfassung von 1720 in Verhandlung zu treten 446. 447. 554; vergl. 442. 452. 458. 466. 489. 543, — räth, nach Abbruch des Congresses von Fokschani, die Vorgänge in Schweden zu „dissimuliren" 499; vergl. 516. — Die Russen erklären sich mit dem Vorschlag König Friedrichs einverstanden 543. 553—555. 563. 593, — verschieben die Eröffnung der Verhandlungen in Stockholm bis zum Winter 554. 561. 564. 570. 593. — Vergl. unter Schweden.

Verhandlungen über die Theilung Polens: Ueber den Ursprung der Theilung: Prinz Heinrich in Petersburg 54. 55. — Nach Ansicht des Königs hat Oesterreich durch Besetzung der Zips den ersten Anstoss gegeben 307; vergl. unter Polen. — Die Oesterreicher erklären, nur auf Einladung Russlands und Preussens an der Theilung theilzunehmen 132. 320. 322; vergl. 55, — an der Theilung nicht am meisten interessirt zu sein 131. 322. — Nach ihrer Meinung trägt Preussen den Hauptgewinn davon 131. 221. 444; vergl. 589.

Austausch der Ratificationen der geheimen preussisch-russischen Convention vom 15. Januar 1772: 85. 90. 91. — Genugthuung des Königs über ihren Abschluss 86. 91. 99. — Er erklärt, seine Erwerbungen grossentheils Russland zu schulden 517. 610.

Oesterreich verheisst den Beitritt zum preussisch-russischen Vertrage 5. 6. 13. 30. 47, — da Frankreich ihm seine Unterstützung gegen Russland versagt 19; vergl. unter Oesterreich. — Der König wünscht baldige Eröffnung der Verhandlungen 36. 70, — erwartet baldiges Zustandekommen des neuen Vertrages 6. 9. 13. 16. 46. 65. 72. 83. 115. — Schneller Abschluss liegt im Interesse Oesterreichs 9. 12. 16. 115. 255. 269, — sowie Russlands 16. 377.

Die Oesterreicher haben auf die Erwerbung eines Theiles von Bosnien, Serbien und Belgrad verzichtet 12—14. 47. 132. 213; vergl. 321, — Russlands Anerbieten von 1769 abgelehnt 55. — Ihr Verzicht ist nicht endgültig 52. 53. 55. 57. 61. 69. 356. 415. 416. 421. 423. 444. 447. — Sie hegen Absichten auf die Walachei 57. 62. 63. 415. 416. 423, — werden sie nicht ausführen 61. 164. 168, — mit Rücksicht auf Frankreich 99. 105. 106. 164. 168. — Russland nicht abgeneigt, sie ganz oder theilweis an Oesterreich zu überlassen 162. 168. — Der König warnt davor die Russen 62. 163. 164. 168. 416. 421, — erklärt, dass die Erwerbungen der Oesterreicher in der Türkei das politische Gleichgewicht der drei Mächte stören würden 416.

Der König warnt die Russen vor Kaunitz 19. 22. 55. 61. 62. 69. 124. 149. 150. 162. 174. 175. 184. 242. 544; vergl. unter Oesterreich, — sieht Winkelzüge von ihm voraus 55. 70. 183, — erklärt, dass man keinerlei Schliche von ihm zu befürchten habe 12. 22. 104. 105, — dass er gebunden sei und nicht mehr zurück könne 9. 104. 105. 115. 210. 239. 278, — dass Oesterreich nicht mehr auf die Türken rechnen könne 162, — dringt auf vollkommene Gleichheit der Erwerbungen 21. 22. 55. 62. 69. 94. 104. 124. 125. 142. 162. 164. 168, — legt Ausdehnung, Bodengüte und Einwohnerzahl als Maassstab zu Grunde 94. 104. 136, — mit Russland einverstanden, die Erwerbungen den Oesterreichern in Polen anzuweisen 69. 95; vergl. 162. 164. 168, — warnt, ihnen bei der Wahl in Polen unnöthige Schwierigkeiten in den Weg zu legen 69. 94. 104. 116. 192. 193. — Panin zeigt den Oesterreichern zu grosses Entgegenkommen 76. — Die Russen zweifeln an ihrer Aufrichtigkeit 30. 234. 242. 434. 444.

Panin unterrichtet die Oesterreicher von dem Inhalt des preussisch-russischen

Vertrage 9, — mit Ausschluss des Geheimartikels 9—11, — von dem Abschluss des Vertrages 85. — Austausch der Acte in Petersburg zwischen Russland und Oesterreich wegen Beobachtung vollkommener Gleichheit bei den beiderseitigen Erwerbungen (19. März 1772) 70. 71. 83. 116. 117. — Panin fordert Vollmacht und Instruction für Solms und Lobkowitz 71. 72. 85. — Die Verhandlungen sollen auf Antrag Oesterreichs in Petersburg geführt werden 85, — betreffen die Theilung und Pacificirung Polens und den Friedensschluss zwischen Russland und der Pforte 72. 94; vergl. unter Polen und Türkei. — „Note" Panins 85. — Auf Antrag Panins wird den Verhandlungen der preussisch-russische Vertrag zu Grunde gelegt 85. 94. 136. — Kaunitz will lediglich dem preussisch-russischen Vertrage „beitreten", nicht neuen Vertrag schliessen 123. — Panin seinerseits fordert den Abschluss eines neuen Vertrags 136. 213, — um den Schein zu vermeiden, als ob Preussen und Russland den wiener Hof eingeladen hätten 213. — Der Vertrag enthält die Bestimmung über die Erwerbungen und ihre Garantie 136. 234. — Oesterreich macht wegen der äusseren Form desselben Schwierigkeiten, fordert den Vortritt 212. 214. 229; vergl. 230. — Auf Panins Vorschlag soll der Vertrag die Form einer zwischen den Vertretern der einzelnen Höfe zu verhandelnden „Acte" erhalten 234—236.

Panin fordert Oesterreich auf, seine Forderungen zu nennen 9. — „Bonne humeur" von Kaunitz 46. — Er schiebt die Mittheilung hinaus 62—65. 86. 104. 116. — Der König fürchtet, dass die Oesterreicher allzu hohe Ansprüche erheben 21. 22. 55. 69. 94. 116, — erwartet ihre Erklärung 86. 94. 116. 117, — dass Kaunitz nicht länger zögert 86. 116. — „Il faut le voir venir" 116. — Der Abschluss des Vertrages hängt allein noch von den Forderungen der Oesterreicher ab 99. — Sie wählen ihren Antheil (April 1772) 122. 123. 130. 131. 139. — Die Aufzählung der polnischen Gebietstheile erfolgt in Form eines mit Preussen und Russland zu vereinbarenden Vertragsartikels: „projet d'article" 130. 131. — Sie bestehen auf Gleichheit der Antheile 13. 131. 132. 319—321. 416, — legen den „politischen Werth" als Maassstab zu Grunde 131. 132. 210. 221. 320. 321, — bezeichnen die Erwerbungen nicht als Machtzuwachs 221. 252. 321, — haben „appétit démesuré" 131. 133. 139. 169. 204. 211. 212. 218. 225. — Ihr Antheil ist grösser als der preussische und russische zusammengenommen 123—125. 131. 136. 139. 142. 169. 209. 210. 218. 220. — Kaunitz erklärt ihn für schmal bemessen 122. 123. 130. 276. 311; vergl. 237. — „Il a imité . . . assez bien la rapacité du double aigle que sa cour porte dans ses armes" 125. — Nach Ansicht des Königs fordert Kaunitz so viel, um sich geringeren Antheil desto mehr zu sichern 143, — und lässt sofort Truppen in Polen einrücken, um die Gebiete als Faustpfand zu besetzen und ihre unverkürzte Bewilligung zu erreichen 142. 143. 193. 199. 278. 291. 297. 304; vergl. unter Polen. — Kaunitz wird seine Forderungen ermässigen müssen 170.

Der König erhebt Einspruch dagegen, dass die Oesterreicher die Salinen von Wieliczka erhalten und dass ihre Erwerbungen bis an die Grenzen von Schlesien sich erstrecken 76. 95. 104. 116. 124. 125. 136. 139. 193; vergl. 234. 313. 318. — Katharina II. dringt auf Abschluss 122—125. 136. 139, — ermahnt den König, ihnen kein Hinderniss in den Weg zu legen 122. 139. — Daraufhin fürchtet der König, dass die Oesterreicher ihre Forderungen unverkürzt durchsetzen 122, — dass der Abschluss überstürzt wird 136. 137. 139, — warnt die Russen davor 142, — fordert sie auf, den österreichischen Antheil zu beschneiden 123—125. 136, — oder den Antheil von Russland und Preussen entsprechend zu erhöhen 142, — erklärt, nach Abstrich der Salinen zeichnen zu wollen 125, — will lieber die österreichischen Forderungen bewilligen, als den Vertrag scheitern lassen 137; vergl. 139. — Die Entscheidung liegt allein bei den Russen 124. 125. 137. 139. 143. 170. 183. 184. 193. 212. — Ihre Antwort bildet den „baromètre politique" 183. — Der König in Erwartung der Entscheidung 142. 170. 180. 183. 184.

Russland für Einschränkung der österreichischen Forderungen, zumal in Bezug auf die Salinen und Lemberg 192—194. 196. 200. 204. 209. 211. 213. 218. 220. 234. 238. 383; vergl. 69. 76. 123. 252. 263. 274. 280. 313. 318—320. 325. — Panin

ertheilt Lobkowitz eine vorläufige Antwort 200. 209. 211—213; vergl. 252. — „Observations fondées sur l'amitié et la bonne foi par lesquelles on cherche à convenir de la part des possessions de la république de Pologne qui devra appartenir à la cour impériale et royale" (Mai 1772) 234. 238; vergl. 213. 214. — Panin begründet die Abmessung der Antheile: „Évaluation aussi précise qu'il est possible de la faire, de la valeur intrinsèque des parts des trois cours" 234. 235, — erwartet Oesterreichs Zustimmung 263.

Panin erklärt, ohne preussische Zustimmung nichts zugestehen zu können 209. 290; vergl. 318, — wünscht, dass der König, Swieten gegenüber, sofort Einspruch gegen die österreichischen Forderungen erhoben hätte 218; vergl. unter Oesterreich, — billigt seine Zurückhaltung 290. — Der König ist mit ihm einverstanden, Oesterreich nicht zu „chicaniren" 192. 193. 200. 204. 340, — stimmt seinen Ansichten zu 192. 200. 204, — desgleichen der Antwort an Oesterreich 235, — empfiehlt ihm, festzubleiben 210. 288. 291. 298, — dringt auf Abschluss 193, — will sich nicht in die Differenzen zwischen Oesterreich und Russland mischen, vielmehr „Zuschauer" bleiben 253. — Der Abschluss verzögert sich 189. 193. 196. 197. 204 207. 208. — Der König sieht Schwierigkeiten voraus 193. 237. 253—255. 265—267. 269. 278. 291. 296. 298. — Missstimmung Katharinas II. 267. — Panin will alles vermeiden, was den Oesterreichern Vorwand geben oder sie darin bestärken kann, bei ihren ursprünglichen Forderungen zu beharren 263. 325. — Ihre Weigerung, nachzugeben, würde ihn in Verlegenheit setzen 401. — Er fasst für diesen Fall eventuell Waffengewalt und ein Bündniss mit der Pforte ins Auge 263. 265; vergl. 219. 237. — Die Antwort der Oesterreicher giebt die Entscheidung 255. 266. 272. 276. 288. 297. 299. 304, — „le baromètre de tout ce phénomène politique" 266. 276. — Der König glaubt, dass die Oesterreicher nachgeben werden 183. 200. 204. 210—212. 225. 226. 235. 239. 243. 253. 255. 269. 272. 274. 276—280. 283—285. 288. 296—298. 313, — in ihrem eigenen Interesse 283. 313, — infolge Getreidenoth 242. 298, — wegen des Zerwürfnisses mit Frankreich 239. 269. 274. 277. 280. 284. 285. 297. 298; vergl. unter Oesterreich, — weil sie nicht mehr zurück können 239. 278, — weil sie sich nicht mit Russland und Preussen werden entzweien wollen 239. 240. 272. 280. 284. 297. 298, — weil sie auf die Pforte nicht rechnen können 272. 277. 280, — infolge des Abschlusses des Waffenstillstandes zwischen Russland und der Pforte 274. 276—278. 280. 283—285. 297. 298; vergl. unter Türkei.

Panin beabsichtigt, den Oesterreichern den Vertragsentwurf zuzustellen, bevor ihre Antwort betreffs ihrer Erwerbungen in Polen eintrifft 214. — Dem Entwurf ist ein auf die „guten Dienste" des wiener Hofes bei dem russisch-türkischen Friedenscongress bezüglicher Artikel IV eingefügt; Oesterreich soll sich verpflichten, die Pforte zum Friedensschluss unter den russischen Bedingungen zu bestimmen 322. 323; vergl. unter Türkei. — Kaunitz fordert, dass der Artikel entweder fortgelassen oder in weniger verbindliche Form gebracht wird 322. 323. 402. — „Déclaration confidentielle faite au prince Golizyn" (Juli 1772) 322. 323; vergl. 421. — Artikel IV in russischer und österreichischer Fassung 323. — Der österreichische Gegen-Entwurf 414.

Die Oesterreicher wollen nur kleine Veränderungen in der Abmessung ihrer Erwerbungen zulassen 221. 229. — Vorläufige Antwort von Kaunitz an Panin 252. 253. 311. 313; vergl. 283. — Er erklärt, lieber auf Erwerbungen verzichten als die von Russland geforderten Einschränkungen annehmen zu wollen 252, — zum Verzicht bereit, wenn Russland und Preussen ihrerseits Verzicht leisten 322, — erwartet die Ankunft der russischen „Observations"; sie verzögert sich 264. 266. 267. 272. — Sie treffen in Wien ein 276. 280, — verursachen ihm „beaucoup d'humeur" 242. 243. 276. 278. 280, — setzen ihn in Verlegenheit 296. 297. 299. 304. — Er verschiebt die Antwort 297. 304. 305; vergl. 307. — Die österreichische Antwort: „Considérations amicales sur le mémoire intitulé: Observations fondées sur l'amitié" etc. (Juli 1772) 317. 318. — Der wiener Hof besteht auf Verbindung

mit Oesterreichisch-Schlesien 318, — auf den Salinen und Lemberg 252. 311. 318—320. 325—327. 334. 401—403; vergl. 313, — verzichtet auf die Woywodschaften Chelm und Lublin zu Gunsten von König Stanislaus 318—320. 326. 327. 333. 334. 340. 341. 383. 401—403. 416. — Diese Bedingungen sind sein „Ultimatum“ 321. 326. 327. 340. — Die Oesterreicher wollen unter ihnen zeichnen 321. 326, — wollen ihre Truppen in Polen aus den Gebieten, die ihnen nicht zufallen, zurückziehen 324. 334. 349. 350. — Trotz des Verzichtes bleibt der österreichische Antheil grösser als der preussische und der russische 340. 416. — Kaunitz hat angeblich die Forderung „in petto“, dass der Abstrich in Polen den Oesterreichern durch Erwerbungen in der Türkei vergütet wird 356. — Oesterreich sucht für seine polnischen Abtretungen Entschädigung in der Türkei 415. — Der König erklärt, dass es alsdann auf entsprechenden Theil seiner Erwerbungen in Polen verzichten müsse 416.

Angesichts der hohen Forderungen des wiener Hofes regt der König an, den Antheil Preussens und Russlands entsprechend zu vergrössern 142. 237. 312. — Solms fordert aus eigener Initiative Danzig und Thorn 311. 312. — Der König präcisirt, unter Verzicht auf Danzig, seine Forderungen 312, — erklärt, Panin zum „Schiedsrichter“ machen, die preussischen Interessen in seine Hand legen zu wollen 312. 313, — überlässt den Russen die Bestimmung ihres Antheils 313, — bezeichnet gleichzeitig als beste Lösung, dass der wiener Hof sich mit der Beschränkung seines Antheils zufrieden giebt 237. 312. 325. — Die Russen erheben gegen die Vorschläge des Königs Bedenken 325, — ersuchen ihn, davon Abstand zu nehmen 325, — erklären, eventuell auf sie zurückkommen zu wollen 393.

Aussicht auf Zustandekommen des Vertrages 204. 208. 322. 328. 334. 335. 356. 359. 366. 371. 395. 406. — Ungeduld des Königs von Preussen 266. 267. 280. 304. 326. 333. 334. 342. 362. 374. 377. 385. — Er dringt auf Abschluss 326. 327. 333. 340. 348. 349. 362. 374. 377. 383. 384. 386. 391. 393. 394. 404. 405. 409, — im Hinblick auf englische und französische Umtriebe 384. 391. 393. 423, — auf die Verhandlungen mit der Pforte 384. — „Des mauvais payeurs il faut prendre ce qu'on peut“ 384. — Er glaubt nicht, dass Oesterreich zu grösserer Nachgiebigkeit zu bestimmen sei 325—327. 340. 362. 377. 384, — fürchtet, dass Russland Widerspruch gegen die Erwerbung Lembergs und der Salinen durch Oesterreich erhebt 318—320, — dass bei weiterer Verzögerung des Abschlusses gefährliche Zwischenfälle eintreten 342. 348. 349. 363. 384, — befürchtet das Scheitern der Verhandlungen 326. 333. 340. 362. 384. 386. 391. 393, — mahnt zur Rücksicht auf Oesterreich 349. 350. — Kaunitz argwöhnt, dass Russland den Abschluss hinauszieht, um Oesterreich gegen die Pforte zu gebrauchen 322. 372. 373, — sucht Russland und Preussen zur Annahme seiner Bedingungen zu bewegen 363. — „C'est à présent le moment décisif pour cette négociation“ 362. — Die Entscheidung liegt bei Russland 377. 385. — Der König glaubt, dass Russland zeichnen wird 371. 373. 374. 377. 383. — Panin erklärt die Abtretung von Lemberg und den Salinen an Oesterreich für ausgeschlossen 383. 386. 392. 393, — ersteres mit Rücksicht auf Polen 401, — letzteres mit Rücksicht auf Preussen 401. 402, — will der Vergrösserung des preussischen Antheils zustimmen, wenn Oesterreich auf seiner Weigerung beharrt 393, — giebt auf Rath des Königs seinen Widerspruch auf und nimmt die österreichischen Bedingungen an 401—403. 405. 411. 414. 417. — „Le gros de l'affaire est fait“ 405. 410. — Genugthuung des Königs über den bevorstehenden Abschluss 373. 402. 404. 409. 410. 415. 417. 419.

Oesterreichs Weigerung, Artikel IV in der russischen Fassung anzunehmen, verzögert noch den Abschluss 402—405. — Der König schlägt als Ersatz für den Artikel die Ausstellung einer schriftlichen Versicherungsacte durch Maria Theresia und Kaiser Joseph II. vor 402—405; vergl. unter Oesterreich, — hofft auf baldige Beilegung des Streitpunktes 402—405. — Die Russen argwöhnen Nebenabsichten des wiener Hofes 414, — nehmen die österreichische Fassung des Artikels an 414. 418. 424, — bedingen sich eine Kundgebung des wiener Hofes an der

Pforte aus, wofern diese die Annahme des russischen Ultimatums verweigert 415. 421. 422. — „Déclaration confidentielle du ministère impérial de Russie à M. le prince de Lobkowitz“ 421. 422. — Vergl. unter Türkei.

Vollmacht und Instruction für die Verhandlung zwischen Russland und Preussen werden aufgesetzt und an Solms übersandt 72. 76. 78. 86. 91. 92. 94. 104. — Briefwechsel des Königs mit dem Prinzen Heinrich über den neuen Vertrag 99. 122. 139. 196. 225. 267. 280. 285. 405. 419, — mit Finckenstein 76. 78. 91—93. 125. 143. 197. 204. 207. 208. 212. 236. 266. 269. 274. 279. 280. 283. 284. 291. 375. 386. 391. 404. 405. 409. 410. 418. 419. — Instructionen für Solms 93—96. 192. 193. 214. 265. — Der König fordert gegenseitige Garantie der Erwerbungen 95, — gemeinsames Vorgehen in Warschau 95, — wünscht auf Vorschlag der Cabinetsminister, insbesondere Hertzbergs, dass in einem Zusatzartikel die Lösung der staatsrechtlichen Verbindungen zwischen Polen und Preussen festgesetzt werde 92. 93; vergl. 78. 91. — Panin giebt dem Artikel allgemeinere Fassung 192. 263, — schlägt vor, ihn in den Pacificationsplan aufzunehmen 263. 290; vergl. unter Polen. — Der König erklärt sich damit einverstanden 265, — weist Solms an, bei entstehenden Schwierigkeiten Rückfrage zu nehmen 96, — ermächtigt ihn zum Abschluss 193, — sobald Oesterreich auf die Erwerbung der Salinen verzichtet 125; vergl. 137, — ist bereit, den Abmachungen Panins mit dem wiener Hofe beizutreten 214. — Das russische „Projet d'une convention“ (Mai 1772) 233. 234, — mit einem Artikel, der sich auf die „guten Dienste“ Preussens bei dem russisch-türkischen Friedenscongress bezieht 234; vergl. unter Türkei.

Panin bittet den König, nicht vor dem festgesetzten Termin (Juni) zur Besitzergreifung zu schreiten 9, — sie aufzuschieben 193. 214, — bis zum Abschluss des Vertrags 263. 305. — Der König beruhigt ihn 10. 193. 210. 265. 305, — räth, nach Oesterreichs Vorgang die Besitzergreifung noch vor Abschluss des Vertrages vorzunehmen 230. 237. 254. 278. 299, — hofft, dass sie am 1. Juli erfolgen könne 236. 250, — will nur im Einvernehmen mit Russland vorgehen 265. 305.

Das Geheimniss der Theilungsverhandlungen bleibt nicht gewahrt 80. 230. 254. 267. 305; vergl. unter England und Frankreich.

Unterzeichnung der Verträge zwischen Russland, Oesterreich und Preussen (25. Juli / 5. August 1772) 418. 420—422. 424. — Da in den von Oesterreich ausgestellten Instrumenten nur Maria Theresia genannt ist, fordert Panin ausdrückliche Beitrittserklärung Kaiser Josephs II. 414. — Die Beitrittserklärung des Kaisers und die Erklärung ihrer Annahme durch die Mächte 434. 435. 437, — von Panin entworfen, um einer Verzögerung von Seiten Oesterreichs zuvorzukommen 434. — Austausch der Ratificationen 418. 419. 422. 540. — Maria Theresia ratificirt nicht die von Lobkowitz gezeichneten Instrumente, sondern Copieen der von den Vertretern Preussens und Russlands gezeichneten Instrumente 533. 540. — Bei diesem Verfahren würden Preussen und Russland der Garantie ihrer Erwerbungen durch Oesterreich verlustig gehen 533. — Der König und Panin fordern daher die Ausstellung einer neuen Ratificationsacte 533. 540. — Nach Kaunitz handelt es sich um ein Versehen der österreichischen Kanzlei 575. 576. 584. — Austausch von Geschenken 540. — Genugthuung des Königs über den Abschluss 422. 423. 447. — Sein Verdienst an dessen schneller Herbeiführung 424. — Der Abschluss ein „Triumph“ Preussens und Russlands über Oesterreich 401.

Panin schlägt dem König vor, durch „eine Art Manifest“ die Besitzergreifung und die Beweggründe der Theilungsmächte dafür anzuzeigen und dieses vorher zu vereinbaren 9. — Das Manifest soll nach Ansicht des Königs keine Rechtfertigung enthalten 10, — kurz gefasst sein 10. 133. 324. 368. 374. 385. 411. 416. — Anfertigung und Sendung eines Entwurfes an Solms 10. 11. 15. 20. — Panin nimmt an diesem nur geringe Aenderungen vor 104. 105, — sendet seinerseits ein „Projet d'un manifeste“ 234. 248, — fordert allgemeinere Fassung 235. — Nach seiner Darstellung liegt die Theilung im eigenen Interesse der Polen 235. 248. 324. — Nach dem Urtheil des Königs und Finckensteins ist der russische Entwurf: „pure

déclamation" 248. 324. 365. 368; vergl. 236, — „pièce bien ridicule" 248. 324. — Der König überlässt, auf Finckensteins Rath, den Oesterreichern die „Revision" 248; vergl. 427, — fordert ihre Unterstützung 323. 324. 368. — Sie befürworten kürzere Fassung 324. 368. 374. 385. 411. 415; vergl. 365. — Das österreichische „Projet de manifeste" 368, — stimmt inhaltlich mit dem russischen überein 368, — von Kaunitz verfasst 374. 385, — von König Friedrich gebilligt 368. 369. 374. 385. 411. 427, — und adoptirt 368. — Die Oesterreicher befürworten die Wahl des gleichen Manifestes 368, — erklären aber, den russischen Entwurf nicht annehmen zu können 368. 374. 415, — da Oesterreich und Preussen nicht dieselben Interessen wie Russland in Polen hätten 368. 374. 415. 416. 427. — Der König befürwortet die Annahme des österreichischen Entwurfes 374. 377. 427. 445, — oder will wenigstens den Oesterreichern den Gebrauch ihres Entwurfes freigestellt sehen 374. 416. 417. — Panin angeblich über Kaunitz verstimmt 426. 427, — wünscht Wahl des gleichen Manifestes für Preussen und Russland 415, — für alle drei Mächte 427, — nimmt den österreichischen Entwurf unverändert an 445.

Eine „Deduction" der Rechtsansprüche als Ergänzung für das Manifest 15. 20. 235. — Manifest und Deduction sollen nach Antrag des Königs an dem gleichen Tage durch die Vertreter der drei Mächte in Warschau übergeben werden 95. 134. — Im Manifest soll die Berufung des polnischen Reichstags gefordert werden 289, — die Deduction dem Reichstag vorgelegt werden 289. 305. 306. 618. — Der König befürwortet die Uebergabe der Deduction nach der Besitzergreifung 306. 323. 324; vergl. 577. 618, — sendet die „Deduction" der preussischen Ansprüche an Solms zur Mittheilung an Panin 76. 96. — Die „Deduction" der russischen Ansprüche an den König gesandt 327, — findet seinen Beifall 334. — Der König fordert Panins Ansicht über den Inhalt der Mittheilung an die fremden Mächte 306. — Sie ist kurz und allgemein zu halten 306; vergl. 369.

Besitzergreifung und Austausch der Ratificationen soll gleichzeitig erfolgen 409. 410. — Panin setzt als Termin für erstere die Zeit zwischen dem 12. und 18. September fest 445; vergl. 415. 418. 424. 439 und unter Polen. — Kaunitz beobachtet den Termin nicht 500. — Panin schlägt vor, dass die Vertreter der drei Mächte gleichzeitig in Warschau das Manifest überreichen 445; vergl. unter Polen, — desgleichen an den fremden Höfen 445. — Entsprechende Befehle an die preussischen Vertreter im Auslande 447. 450. — Notification an das diplomatische Corps in Berlin 502. 504; vergl. unter England und Frankreich. — Mittheilung in den Zeitungen 502. — Kaunitz hält sich nicht an die Uebereinkunft 500—502. 520. 521. 525. 526. 537. 538, — macht den fremden Gesandten in Wien keine Mittheilung 500. 502, — lässt den Vertretern im Ausland die Weisungen verspätet zugehen 520. 525. 537. 538, — vielleicht um zu vermeiden, dass sie das Manifest gemeinsam mit den Vertretern Preussens und Russlands überreichen 520. 521. 525. 526. 537. 538.

Plan Panins, nach Zeichnung der Theilungsverträge über Polen einen Dreibund zwischen Russland, Oesterreich und Preussen herbeizuführen 16. 17. 30—32. 36. 37. 104. 141. 213. 215. 440. 441. 471. 472. 478. 482. 483. 582. 583; vergl. 341. 342. 372. 479—481. 490. 494. 541. — Der Dreibund wird dauernd den europäischen Frieden sichern 17. 31. 215. 440. 474. 480. 481. 582. 583, — den drei Mächten das Uebergewicht in Europa verschaffen 441. — Nach Panins Ansicht soll Oesterreich sich dem preussisch-russischen System einfügen 37. 141, — und nicht das Uebergewicht erlangen 141. — Solms' „idées vraiment patriotiques" 471. — Er fürchtet, dass das Zustandekommen des Dreibunds das nahe Verhältniss zwischen Preussen und Russland beeinträchtigen würde 471, — dass Russland eines Tages sich zur Wahl zwischen Preussen und Oesterreich gezwungen sieht 471. 481, — mahnt den König, den Abschluss zu verhindern 471. — Der König erklärt sich dazu ausser Stande 472. 478. 482, — kann lediglich suchen, die Allianz so wenig gefährlich als möglich zu gestalten 472. 478, — will die Russen zu gegenseitiger Mittheilung aller Anschläge Oesterreichs verpflichten 472, — fordert Panin zu

vorgängigen Regelung aller preussisch-österreichischen Streitfragen auf 482. 483; vergl. 582, — schlägt den Ausschluss Englands vor 478. 479. 481. 483. 582. 583, — empfiehlt die Einfügung eines Geheimartikels, der die Allianz auf die drei Mächte beschränkt 478, — hat an dem Zustandekommen des Dreibunds kein Interesse 583, — will sich aber den Wünschen Russlands nicht widersetzen 17. 31. 37. 215. 440. 583. 584.

Der König zweifelt, dass Oesterreich zum Beitritt geneigt ist 17. 31. 32. 35. 37. 104. 342. 583; vergl. 141. 151. 193, — glaubt, dass es sich auf die Garantie der Erwerbungen in Polen beschränken wird 31. 35. — „Tout . . . se réduira peut-être à une espèce de liaisons générales d'amitie" 342. — Oesterreich erklärt sich bereit, „innigere Verbindung" mit Preussen und Russland einzugehen 213. — Golizyn erhält Befehl, die ersten Eröffnungen zu machen 440. 482. — Kaunitz äussert sich über den Vortheil der Allianz 440. 441, — zum Abschluss geneigt 471—474. 478. 542. 543; vergl. 544; — verlangt, dass Russland die ersten formellen Schritte thue 482, — wahrt Schweigen 541. 544. — Panin wünscht Regelung der preussisch-österreichischen Streitfragen 582, — bittet Kaunitz um Entwurf der Tripelallianz 582, — will auf Abschluss nicht drängen 582. — Abschluss steht nicht sobald zu erwarten 478. — „Sa réussite dépend principalement des incidents" 141.

Nach dem Systemwechsel des wiener Hofes steht Ausbruch eines Krieges zwischen Russland und Oesterreich nicht mehr zu befürchten 3. 60. 239. 240. — Oesterreich hofft angeblich, das alte Verhältniss zu Russland wiederherzustellen 37. 471, — scheint Preussen und Russland entzweien zu wollen 55. 61. 175. 176, — ist gegen Russlands Vorherrschaft in Polen 135, — misstrauisch gegen die neue russische Armee in Polen 239, — will sich für die Freilassung der in Polen gefangenen französischen Officiere verwenden 227. — Rencontre zwischen dem österreichischen und russischen Cordon bleibt voraussichtlich ohne Folge 175. 176.

Oesterreich zeigt den Einmarsch seiner Truppen durch die Moldau in Polen dem russischen Hofe an und bittet um dessen Unterstützung 237. 239. — Der Marsch nach Panins Urtheil übereilt 239. — Die russischen Generale haben Befehl, die Oesterreicher in die von ihnen besetzten Plätze in Polen nicht einzulassen 272. 274. 278. 328. — Die Oesterreicher nehmen auf sie keine Rücksicht 280. 290. 291. — Differenzen 324. 334. 363. 373. — Zwischenfall von Tyniec 342. 348—350. 363. 373. 394. — Beschwerde der russischen Generale 296. — Der König legt auf Bitte der Oesterreicher in Petersburg Vermittlung ein 324. 326, — fordert für die russischen Generale Instructionen 349. 350. — Der Abschluss des Theilungsvertrages beugt weiteren Streitfällen vor 411. 412. — Vergl. unter Polen.

Gemeinsames Interesse der Kaiserhöfe im Orient 471. — Interesse der Russen, Oesterreich gegen die Pforte für sich zu gewinnen 373. — Der wiener Hof theilt ihnen den Vertrag mit der Pforte vom 6. Juli 1771 mit 322. 415. 421, — ist gegebenen Falls zur Ueberlassung der Donauländer an Russland bereit 435. — Plan Kaiser Josephs II. zu einem Bunde mit Russland zur Vertreibung der Türken aus Europa und zur Theilung der europäischen Türkei 434. 435. 444. 446. 447. 499. 501. 507—509. 532. 542. 565. 575. 583. 591. 597. — Der Ausgang des Friedenscongresses von Fokschani wird über die österreichische Politik entscheiden 435. — Sobald der Congress scheitert, wird sich Oesterreich mit Russland verbünden 435. 499. 501. — Der König ist entschlossen, sich dann selbst Vortheile auszubedingen 516. — Nach dem Abbruch des Congresses hält Oesterreich den Zeitpunkt zur Verwirklichung seiner Pläne für geeignet 532, — erwartet Russlands Initiative 541. 542. 575. 576. — Kaunitz dem Plan des Kaisers geneigt 542. 543, — will an der Allianz mit Frankreich festhalten, sobald dessen Ausführung scheitert 543. 583; vergl. unter Oesterreich. — Der König fürchtet, dass Russland sich von Oesterreich gewinnen lässt 565, — dass das Bündniss 1773 zu Stande kommt 565, — ist zufrieden, dass mit Erneuerung der russisch-türkischen Friedensverhandlungen das Bündniss mit Oesterreich ausser Frage bleibt 583. 591, — glaubt, dass der wiener Hof sich nunmehr zurückhalten wird 583. 597. — Vergl. unter Türkei.

Kaunitz über die nordischen Wirren beunruhigt 541—543. 605. 606, — plant, dem Ausbruch eines Krieges zwischen Schweden und Russland durch seine Vermittlung in Petersburg zuvorzukommen 541. 542. 605—607, — bezeichnet die von Russland beanspruchte Garantie der schwedischen Verfassung als „Frivolität" 606. — Vergl. unter Oesterreich und Schweden.

Oesterreich gegen Russland nachgiebiger als gegen Preussen 253. 254. — Panin drückt Lobkowitz sein Bedauern darüber aus, dass das Vertrauen zwischen Berlin und Wien nicht vollständig hergestellt sei 418. — Die Mittheilungen von Kaunitz an Lobkowitz über die Unterredungen zwischen dem König und Swieten sind nicht „exact" 53—55. 137. 209. 210. 212. — Lobkowitz unterrichtet Sabatier über die österreichische Politik 38, — von Kaunitz deshalb getadelt 38. 62. 80. — „Maladresse ordinaire du prince Lobkowitz" 426.

Russland und Frankreich: „Discrédit" Frankreichs 192. — „Animosité" Aiguillons gegen Russland 492. — Er protestirt gegen Beschlagnahme eines französischen Schiffes 292. — Der König glaubt nicht, dass Frankreich sich mit Russland entzweien will 292. — Russland hat nichts von Frankreich zu befürchten 277. 292. 492. — „Chimärischer" Plan Aiguillons, in gemeinsamer Erklärung mit Spanien und unter eventueller Androhung von Gewalt die Zurückziehung der russischen Flotte aus dem Mittelmeer zu fordern 487. 489. 492. 493. 495. 568. 578. 579. 587; vergl. 207. — Festsetzung Russlands am Schwarzen Meer „harte Nuss" für die Franzosen 493. — Sie suchen Oesterreich mit Preussen und Russland zu entzweien 200. 206. 207. 263. 463. 466. 467. 480. 499. — Der König fürchtet ihre Umtriebe nicht 264. 394. 467. — Sabatier hat sein Ansehen eingebüsst 263. — Durand zu seinem Nachfolger designirt 379. 384. 394. 409. 463. 465. 467. 480. 499, — einer der besten Diplomaten Frankreichs 379. 384. 465, — „homme consommé dans l'intrigue" 565. 568. 590. 595. 600, — „esprit intrigant" 600, — Anhänger der Conföderirten 465, — Gegner von Preussen und Russland 465. 467, — abgesandt zu Beobachtungen und zu Eröffnungen 379. 384, — um die Freilassung der französischen in Polen gefangenen Officiere zu erlangen 409. 499, — um Frankreich die Vermittlung beim russisch-türkischen Friedensschluss zu verschaffen 565. 568, — um zwischen Russland, Oesterreich und Preussen Unfrieden zu stiften 467. 480. 499. 593—595, — um Panin mit Orlows Hülfe zu stürzen 565. 568. 580. 590. 591. 600, — um in Russland Revolution herbeizuführen 580. 590. — Er kommt zu spät 568. 580. 591. 600, — wirkt gegen Preussen wegen Danzig 594. 600, — ohne Erfolg 600. — Die Beilegung des Streites über die Bewilligung des Titels „Kaiserliche Majestät" an Katharina II. giebt den Vorwand zu seiner Sendung 499. 501. 502. — Für Frankreichs Umtriebe gegen Russland in Schweden und Türkei: siehe unter Schweden und Türkei. — Rüstungen von Spanien gegen Russland 487. 493.

Russland und England: Russland voreingenommen für England 478, — nimmt Rücksichten 426. — England sucht Preussen und die Kaiserhöfe zu entzweien 463. 466. 467. 589, — plant Bündniss mit Russland und Preussen 551. 588, — will sich Polens wegen nicht mit Russland überwerfen 358. 395. — Gespannte Beziehungen 512. — „Complaisance" gegen Russland 302.

Innere Zustände: Katharina II. sucht alles zu vermeiden, was der Nation missfällt 422. — Ihr Hauptmangel: „de n'être pas née Russe" 422. — Angeblicher Anschlag des Prinzen Woroniecki auf Katharina II. 53—56. 163. 170. 201. 202. — Auf Panins Wunsch stellt der König Nachforschungen an 55. 56. 61. 65. 163. 169. 170. 219, — zu dessen Auslieferung bereit 201. 202. 219. — Dolgoruki ist nicht betheiligt 54. 56. — Anschlag russischer Gardetruppen im Keim erstickt 347. 348. 360—362. 430, — versetzt den König in Sorge 360—362. — Seiner Ansicht nach wird den Truppen zu viel Freiheit gelassen 348. — Von ihnen gehen die Revolutionen in Russland aus 348. — „L'esprit de sédition" 348. — Ihre Verlegung aus Petersburg würde zu neuen Unruhen führen 422. 423.

„Faiblesse" Katharinas II. 591. — Berufung Wassiltschikows an die Stelle

Gregor Orlows 445. 447. 516. 527. 529. — Seine Charakteristik 529. — Gregor Orlow kehrt auf die Nachricht davon als „Courier“ aus Fokschani zurück 527. 544. 549, — nach Gatschina verwiesen 544. 553. 568. 580. — Verhandlungen der Kaiserin mit ihm 544. 564. 570. 576. 583. 591. — „Orlow traite avec l'Impératrice de souverain à souverain“ 564. 570. 576. 583. — Der König wünscht energisches Vorgehen gegen Orlow 527. 544. 549. 553. 564. 570. 590. 591, — befürchtet, dass er und seine Brüder Revolution herbeiführen 544. 549. 550. 553. 564. 565. 570. 590. — „C'est une famille très entreprenante et capable de faire les plus grands déterminés“ 527, — „accoutumée à ourdir des révolutions“ 544. 553. 565. — Gregor Orlow besitzt Ansehen bei der Garde und der Artillerie 549, — hat Anhang im Volk 564, — Einfluss im Innern 549. — Seine Charakteristik durch Asseburg 549. — Urtheil des Königs über Alexej Orlow 527. — Der König wünscht schnelle Entscheidung 576. 580. 584. 590. — Die Verhandlung mit Orlow absorbirt alles Interesse in Russland 570. — Orlow hat seinen Einfluss eingebüsst 568. 580, — fällt in Ungnade 597. 600. 610. 616, — erhält Pension und Landgüter 610. — Der König fürchtet seine Rückberufung 591. 610, — wünscht, dass Panin auf dem Posten sei 527. 544. 550. — „Disharmonie“ zwischen Panin und Gregor Orlow 139. 550. 580. 591. — Panin zeigt grössere „animosité“ 152. — Der König wünscht, dass Panin Sieger bleibt 139. — Panins Stellung ist gesichert 549. — Er ist bei Katharina gut angeschrieben 549, — besitzt das uneingeschränkte Vertrauen des Grossfürsten Paul 549, — will sich die Leitung der Politik „reserviren“ 529. — Wassiltschikow sein Werkzeug 529. — „Douceur naturelle“ 549. — Die Tschernyschews seine Gegner 549. — Saldern besitzt Einfluss 468, — bei Grossfürst Paul 549, — bei Panin 548, — zeigt Vorliebe für Oesterreich 548, — steht sich mit Solms nicht gut 549; vergl. auch unter Polen. — Charakteristik Suworows durch den König: „tête chaude qui voudrait toujours se battre“ 373.

Plan der Vermählung des Grossfürsten Paul: siehe unter Hessen-Darmstadt und Württemberg. — Erfordernisse für die Auswahl der Braut 380. 496. 617. — Die Verlobung wird nicht vor Friedensschluss stattfinden 317. 396. 430. 496. 560. 561. 599. 617; vergl. 545. 616. — Asseburg mit der Brautschau beauftragt 339. 347. 380; vergl. 316. 317, — ohne Einfluss auf die Entscheidung 436. — Der König befürwortet die Wahl einer Tochter des Landgrafen Ludwig IX. 117. 230. 390. 423; vergl. unter Hessen-Darmstadt, — wegen der verwandtschaftlichen Beziehungen, in die Grossfürst Paul mit dem Prinzen von Preussen treten würde 117. 230. 390. 423. 519. 524; vergl. 339, — beseitigt Bedenken, die russischerseits im Hinblick auf einige Verwandte des hessischen Fürstenhauses erhoben werden 339—341. 347. 396. — Das hessische Project begegnet Schwierigkeiten 339. 436. 437. 524. 549. — Auf Befehl des Königs tritt Finckenstein mit Asseburg in Briefwechsel, um diesen für die Wahl einer hessischen Prinzessin zu gewinnen 389. 390. 436. 437. 519. — Asseburg dem König ergeben 549, — günstig gesinnt 436. 546. 616, — schlägt mündliche Aussprache mit Diestel vor 519. 524. — Bericht Diestels 545. 546. — Günstiges Urtheil des Königs über Asseburg 328. 380.

„L'ambition“ der Russen 577, — erregt den Neid des Auslandes 577. — Russland ist nicht erschöpft 72; vergl. 83. 523. — „Ambition démesurée“ im Heere 347. 348. — Langsamer Geschäftsgang 9. 15. 371. — „Lenteur“ Panins 15. 16. — „On met beaucoup de temps et de formalités aux choses“ 371.

Russland und Dänemark: siehe unter Dänemark; Russland und Holland: siehe unter Holland; Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Sachsen: siehe unter Chur-Sachsen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und Türkei: siehe unter Türkei und Tartarei.

CHUR-SACHSEN. Abschätziges Urtheil des Königs über die Regierung des Churfürsten Friedrich August 382. — „Chimères de politique et de vanité“ 179; vergl. unter Polen. — Erziehung der Churfürstin Maria Amalia Augusta 340. — Die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia mischt sich in die Politik 241. 301, — sucht

dem Churfürsten die polnische Krone zu verschaffen 68. 110. 228, — beim Volk unbeliebt 228, — reist nach Bayern und Italien 5. 44. 52. 90. 285. 286, — verwaltet schlecht ihre Finanzen 144. — Der König rühmt ihre Klugheit 68. — Rückkehr des Prinzen Xaver nach Dresden 241. 301. 316, — giebt Anlass zu neuen Umtrieben 241. 301. 316. — Besserung der allgemeinen Lage steht von ihm nicht zu erwarten 346. — Der Churfürst auf ihn eifersüchtig 382. — Prinz Karl polnischer Throncandidat 382. 383. — Das Gerücht der Scheidung des Prinzen Karl unbegründet 23. 24. 51.

Intrigenspiel am Hofe 562. 601. — Beseitigung des Cabinetsministeriums angeblich beabsichtigt 450, — dem König von Preussen gleichgültig 450. 453, — unterbleibt 488. — Schlechte Auswahl der Minister 453. — Sacken stark angefeindet 450, — sucht sich zu behaupten 488. — Seine Gegner können ihn nicht stürzen 488.

Sachsen in trauriger Lage 195. 241. 315. 346. — Sie wird durch innere Gegensätze noch verschlimmert 241. — Geldnoth 5. 68. 179. 282. 522. — „Labyrinthe des dettes“ 282. — Schlechte Finanzwirthschaft 159. 179. 195. 301. 487. 488. 579, — von jeher 159. — Anleihe in Genua 282. 579, — neue Finanzpläne 301. 487. 488, — erhöhen nur die Schuldenlast 282. 488. 579. — Verkauf der Kleinodien 522. 579. — Churfürst zahlt keine Gehälter mehr 315, — beschränkt Ausgaben 601, — plant angeblich Beschränkung der Apanagen und Pensionen seiner Familie 346. — Die jährlichen Einnahmen betragen 4300000 Thaler 179. — Truppenreduction das einzige Mittel zur Rettung des Finanzhaushalts 454. 579. 601, — ist unvermeidlich 338. 601. — Das Heer zählt 15000 Mann 359, — „ombre d'armée“ 488, — ohne Nutzen für das Land 488. — Der Churfürst wünscht, das Heer auf den Fuss von 22000 Mann zu bringen 601, — sträubt sich gegen Entlassungen 488. 601, — von Sacken darin bestärkt 601. — Entlassungen werden geplant 579, — voraussichtlich unzureichend 579, — von König Friedrich mit Gleichgültigkeit betrachtet 601; vergl. 338.

Getreidemangel und Hungersnoth 23. 159. 282. 301. 337. 338. 469. 579. — Neue Krankheiten 90. 99. 143. 144. 167. 301. — Die Zahl der Gestorbenen beträgt 60000: 301, — der Ausgewanderten 40000: 301. 315. — Sachsen wird noch auf Jahre hinaus unter den Folgen zu leiden haben 315. — Das Land ist nur zum Theil angebaut, die neue Ernte genügt nicht 337. 338. 346. — Gute Ernteaussicht 359.

Sachsen und Preussen: Weisungen an Borcke zur Notificirung der Theilung Polens 477. 478. — Notification 506. — Sachsen kann nichts gegen Theilung ausrichten 506. — Borcke hat nichts interessantes zu berichten 544. — Uebertritt des Grafen Werthern in preussischen Dienst 302. 399. 469. 523; vergl. 316. 338. 346. 360. — Seine Bedingungen 399. — Der Plan zur Uebernahme des Grafen Sacken erleidet Aufschub 450. 488. — Uebernahme sächsischer Subalternofficiere erfolgt nach persönlicher Vorstellung 302. 469. — Ansiedlung sächsischer Handwerker 400. — Der König wünscht, sächsische Arbeiter nach Preussen zu ziehen 5. 159, — verbietet Getreideverkauf nach Sachsen 159. 160. 195. 227. 228, — gestattet Ausfuhr 301. — Borcke soll Beloselski von Umtrieben der Sachsen in Polen unterrichten 68, — von ihrer gehässigen Gesinnung gegen Russland 523, — sendet Meissner Porcellan 346. 347. — Stutterheim beim Anschlag Woronieckis auf Katharina II. unbetheiligt 54.

Sachsen und Russland: „Jalousie“, „mauvaise volonté“ gegen Russland 523. — Die Unterstützung der Polen wird Sachsen mit Russland entzweien 68, — wird verhindern, dass die Russen einer sächsischen Throncandidatur in Polen zustimmen 68. 110.

Oesterreich wird sächsische Candidatur in Polen nicht unterstützen 68.

Sachsen und Frankreich: Gerücht der bevorstehenden Vermählung des Grafen von Artois mit einer sächsischen Prinzessin 522. — Die Heirath würde nichts an der politischen Lage Sachsens ändern 522, — sondern nur seine Schuldenlast vermehren 522.

SARDINIEN (SAVOYEN). Infolge der Eroberung von Corsica steht der Weg nach Savoyen den Franzosen offen 372.

SCHWEDEN. Gustav III.: „ambition" 485, — plant angeblich Scheidung 530. 531, — wird gekrönt (29. Mai 1772) 257. 303. — Plan der Vermählung des Prinzen Karl von Schweden mit der Prinzessin Philippine von Schwedt 34. 35. 140. 165. 228. 240. 241. 247, — von Königin Ulrike begünstigt 34. 35. 240, — kommt im Reichstag nicht zur Verhandlung 165, — von den Ständen aufgeschoben 240. 241. 247. 410. 608, — trotz Ostermanns Verwendung 240. — Damit ist der Plan gescheitert 240, — wenn Prinz Karl nicht seinerseits Schritte bei den Ständen thut 247. 410. — Der König lässt den Prinzen von der Werbung Landgraf Friedrichs II. von Hessen-Cassel unterrichten 398. 410; vergl. unter Hessen-Cassel. — Daraufhin verzichtet Prinz Karl 545. 608. 611. — Prinzessin Philippine der Verlobung mit ihm abgeneigt 545. — Die Vermählung mit Landgraf Friedrich ist, nach Ansicht des Königs von Preussen, der mit Prinz Karl vorzuziehen; „en Suède personne ne peut répondre de son sort vingt-quatre heures" 609. — Erkrankung des Prinzen 165. — „Nouvelle inclination pour une dame suédoise" 545.

Fortsetzung und Schluss des Reichstags (9. September 1772): 24. 25. 39. 73. 74. 121. 172. 366. 375. 376. 528. 574. — König Friedrich glaubt nicht, dass Verfassungsänderungen erfolgen werden 5. 6, — infolge der ungünstigen Weltlage 6, — erwartet friedlichen Ausgang 6. 121. — Gustav III. einigt sich mit den Ständen über die Fassung der von ihm zu beschwörenden Versicherungsacte 24. 25. 39, — beseitigt damit das letzte Hinderniss für die Krönung 25. 39. 40. — Sein „Compositionsplan" 111. 112, — von König Friedrich angeregt 111. — Er ist mit den Ständen über Neubesetzung eines Theils der Senatorenstellen übereingekommen 111. — Die Entfernung aller Mitglieder der französischen Partei („Hüte") aus dem Senat wird gefordert 73. 74. 100. 111. 112. 114. 119. 121. 141. 164. 165. 172. 177. 185. 186. 188. — Gustav III. sucht zu vermitteln 73. 100. 128. — Fersen tritt für die „Hüte" ein 185. 186. — Die russische Partei („Mützen") besteht auf Entfernung aller „Hüte" 74. 164. 165. — Ostermann bereit, sich mit Theilung der Sitze zu begnügen 74. 121. 164, — vermittelt 164, — wird die Gunst der Lage wahrzunehmen wissen 111. 114. 119. — Russland ist unmittelbar interessirt 188. — Die „Mützen" haben das Uebergewicht 114. 119. 128. 141. 164. 165. — Nachgiebigkeit liegt im Interesse der „Hüte" 100. 141. — „Animosité réciproque" 112. 164. 172. 186. — „Accommodement", durch das nur neun „Hüte" entsetzt werden 121. 128. 177. — Ernennung von Düben zum Präsidenten der Kanzlei 128. — Versöhnung der Parteien ist anzustreben 172. — Untersuchung gegen Nordencranz 375. 376. — Gustav III. will sich wegen Eingriffs in seine Rechte beschweren 366. — Man wird seine Beschwerde „ad referendum" nehmen 366. — Langsamer Gang der Berathungen 413. — Allgemeines Verlangen nach Schluss des Reichstags 345. 346. 366; vergl. 275. — Ostermann dringt darauf 310. 346. — Berathung der Finanzen steht noch aus 275. 311. — König Friedrich wünscht, dass zuvor die Frage des Witthums der Königin Ulrike erledigt wird 311. 351. — Annahme der neuen Verfassung 442. — Der Reichstag wird geschlossen 574, — auf 6 Jahre vertagt 528.

Frage des Witthums der Königin Ulrike 24. 39. 74. 77. 101. 103. 111. 114. 188. 247. 253. 261. 271. 295. 302. 303. 311. 336. 346. 351. 412—414. 429. 497. — Es sind dafür 94000 Thaler angesetzt 77. — Die Bewilligung erscheint gesichert 39. 188. 271. 295. 303. 311. 336; vergl. 101. — Auf Anrathen König Friedrichs unterzeichnet Ulrike eine schriftliche Acte zur Bekräftigung ihrer Zustimmung 261. 302. 303. 336. 412. — Er befiehlt Dönhoff, die Angelegenheit zu betreiben 24. 74. 412—414. 497, — glaubt, dass alles zur Zufriedenheit der Königin-Wittwe enden wird 247. 253. 336. 413. — Die Frage ist noch unentschieden 412.

Plan Gustavs III. zu einem Besuche in Petersburg 74. 177. 178. 186. 362. 413. 429. 572. 573, — von König Friedrich empfohlen 34. 74. 128. 279. — König

Friedrich wünscht, dass die Reise zu Stande kommt 128. 228. 279, — verspricht sich von ihr guten Erfolg 74. 128. 186. — Entgegenstehende Schwierigkeiten 121. 177. — Beide Parteien wünschen die Reise, nach Ulrikes Ansicht, nicht 240. 241. — Die „Hüte“ werden alles thun, um sie zu verhindern 275. 279. — Ulrike ist dafür 275. 279. — Gustav III. will die Zustimmung des Senats erst vor Reichstagsschluss einholen 177. — Einverständniss des Senats 429, — von Gustav III. an Ostermann mitgetheilt 413. 443. — Ostermann zweifelt an dem Ernst der Absicht 413, — desgleichen König Friedrich 573. — Der Besuch findet 1772 nicht statt 362. — Vorbereitungen in Petersburg 279.

Gustav III. zeigt Vorliebe für Frankreich 128. 177. 178, — desgleichen Scheffer 140. — Das französische System eignet sich nicht für Schweden 140. 177. 178. — Gustav III. in kritischer Lage 111. 127. 128. 177. 178. — Der Verlauf des Reichstages beunruhigt Ulrike 188, — entspricht nicht ihren Erwartungen 177. — Sie vertritt die Nothwendigkeit einer Verfassungsänderung 5. 6.

Plan eines Staatsstreiches 388. 389. 407. 431. 432. 437, — soll mit Unterstützung Frankreichs ausgeführt werden 388. 407. 432. — Vorbereitungen 407. 431. 432. — Der König von Preussen zweifelt an der Ausführung 389. 407. 432.

Gustav III. stösst die schwedische Verfassung um (19. August 1772): 431—434. 437. 438. 440—444. 446. 447. 451. 452. 454—460. 465. 466. 470. 472—477. 480. 484. 485. 488—490. 498. 499. 501. 502. 504—506. 536. 569, — aus Ehrgeiz 485, — erklärt, dass die That ihm aufgedrängt sei 454—456. 536. — Alles verläuft ohne Blutvergiessen 441. — Die neue Verfassung 569. 573, — einstimmig angenommen 442. 573. 574. 606. — Königin Ulrike „le premier mobile de cette affaire“ 434. 438; vergl. 389. 437. — Ihr „enthousiasme“ 473. 575. — Sie wird Statthalterin von Pommern 441. 454. 456. — „Le calme règne partout“ 484. 496. — König Friedrich befürchtet das Verderben der schwedischen Königsfamilie 432—434. 437. 438. 452. 455. 457. 470. 473. 475—477. 518. 609. 610. — Entweder scheitert nach ihm der Staatsstreich 433. 434, — oder, wenn er gelingt, zieht sich Gustav III. Krieg zu 432—434. 443. 451. 452. 472. 475. 501. 552. 553. 569. 570. 574. 575. 590. 596. 597. 607—610. 612. 614. 615. — Ausgang des Krieges für Gustav III. unheilvoll 432. 433. 442. 457. 458. 475. 478. 518. 574. 575. 612. — Er kann sich nicht auf Nation und Truppen verlassen 458. 475—477. 484. 518. 531. 574. 575. — Schweden ohne Bundesgenossen 457. 475. 574. 615. — Unzufriedenheit im Lande 518. 519. 531. 574. — Gefahr einer Revolution im Falle einer Erklärung Russlands gegen den Staatsstreich oder im Falle eines Angriffskrieges 477. 564.

Die Horn'sche Verfassung von 1720 ist von Russland, Dänemark, England und Preussen garantirt 434. 442. 444—446. 455. 457. 498. 524. 564. 569. 570. 574. 606. 607. — Um dem Krieg vorzubeugen, empfiehlt König Friedrich Verhandlungen mit den Mächten und Einhaltung der Grenzen der Horn'schen Verfassung 442. 446. 447. 452. 455. 457. 466. 485. 502. 518. 543. — Selbst dann erzielt die Krone noch Vortheil 442. 457. — König Friedrich befürchtet, dass Gustav III. nicht nachgeben wird 472. 473. 553. 561. 574, — und dass seine Reue zu spät kommen wird 434. 437. 470. 472. 553. — Der russisch-türkische Krieg lässt Zeit für Verhandlungen gewinnen 476. 495. 518. 529. — Im Hinblick auf den bevorstehenden Frieden sind sie sofort zu eröffnen 442. 443. 457. — Nach Abbruch des Congresses von Fokschani hofft König Friedrich auf das „bénéfice du temps“ 518. 561. 570. — In der Wiederanknüpfung der Friedensverhandlungen liegt für Schweden neue Gefahr 590. 591. 596. 597. 608. 610. — Nur Oesterreichs Vermittlung kann den Frieden erhalten 597. 607. 608. 610. — Der Ausbruch eines allgemeinen Krieges steht zu befürchten, sobald es sich darum handelt, die Horn'sche Verfassung wiederherzustellen 606. 610. 615. 616. — Aussicht auf friedlichen Ausgang 502. 529. 531; vergl. 517.

Gustav III. erklärt, keine feindlichen Absichten gegen seine Nachbarn zu hegen 441. 455. 456. 572. 608, — nach König Friedrichs Ansicht nicht im Stande, sie anzugreifen 482. 499. 615. — König Friedrich urtheilt, dass sie während der nächsten

30 Jahre nichts von Schweden zu befürchten haben 564. 588. 589. 615, — ermahnt Gustav III., die Parteien zu versöhnen 536. 537. — Erhaltung des Friedens liegt in Schwedens Interesse 531. 536. 615. — Scheffer versucht die europäischen Mächte zu entzweien 572. 573. 598.

„La nation suédoise est vaine" 413, — „dégradée" 475, — neigt nicht zum Absolutismus 477. — „Esprit de parti" 83. 164. — „Toute la Suède fourmille de factions" 564. 615. — Uneinigkeit der Stände 588. — Schweden ist schlecht verwaltet 588, — armes Land 77. 83. 261. 588, — ohne Credit 574, — verschuldet 76. 77. 83. — Einnahmen sind gesunken 77, — betragen 5 Millionen Thaler 248. — Schlechte Finanzlage 240. 261. 375. 482. 499. 535. 574; vergl. 612, — verbietet, Krieg zu führen 482. 499. 574. 615. — Durch ungünstige Handelsbilanz ist Wiederherstellung der Finanzen ausgeschlossen 615. — Bei Allianzverhandlungen Subsidien für Schweden Hauptsache 311. — Das schwedische Heer zählt noch nicht 50000 Mann 574, — im schlechten Zustand 615. — Desgleichen die Flotte 615. — Keine Festung ist vollendet 615. — Es fehlt an allem zum Krieg 615.

Fersen: „caractère double et capable de toutes sortes de manigances" 186.

Schweden und Preussen: Gustav III. sendet General Spens, um seine Krönung zu notificiren 303, — bittet König Friedrich, in der Frage der Entfernung der „Hüte" aus dem Senat bei Russland zu vermitteln 74. 111. 112. 114. 119. — Friedrich erklärt, keinen Credit zu besitzen 112. 114. 119, — nimmt das Gesuch „ad referendum" 74. 111. 112. 114; vergl. 188, — beschränkt sich darauf, zur Eintracht zu mahnen 112. 113. 119. 141, — und für das Witthum der Königin Ulrike einzutreten 74. 346. 351. 429. — Er wirkt auf Ostermann, um König Gustav die Reise nach Petersburg zu erleichtern 34. 74; vergl. 177. 240, — und um das Vermählungsproject des Prinzen Karl zu fördern 34. 35. — Ostermanns Zusage 140. 165.

Besuch der Königin Ulrike am preussischen Hofe: 6. 7. 26—28. 30. 33. 34. 45. 65. 77. 99. 102. 103. 113. 114. 122. 128. 148. 156. 159. 164. 165. 167. 168. 177. 179. 180. 189. 190. 197. 198. 245. 247. 249. 257. 261. 270. 280. 281. 285. 287. 295. 303. 331. 332. 338. 353. 355. 365. 376. 381. 382. — Auf Einladung des Königs weilt sie in Potsdam (15.—30. März und 1.—13. Juli 1772) 7. 16. 26—28. 30. 33. 34. 45. 65. 77. 257. 281. 287. 295. 331. 332. — Der König begrüsst sie in Charlottenburg 165. 168. 338. 353, — nimmt Antheil an ihrer Erkrankung 148. 156. 159. 164. 165. 167. 168. 303, — sendet ihr Früchte und Geschenke 27. 28. 77. 113. 148. 189. 198. 247. 257. 270. 281. 287. 338. 353. 355. 376. — Ihr Leben in Berlin 6. 7. 27. 102. 103. 338. — „Sa curiosité a porté ses regards de tous côtés" 113. — „Pélérinage de Wusterhausen" 99. 103. 113. 114. — Sie erscheint zur Revue 189. 197, — besucht den Prinzen Heinrich in Spandau 122. 128. 177. 197, — in Rheinsberg (15.—26. Juni 1772) 247. 249. 257. 261. 270. 271. 280. 281. 285. 287. — Der König bittet sie um Aufschub ihrer Abreise 128. 179. 180, — kommt zur Verabschiedung nach Berlin 360. 376. 381, — nimmt schriftlich Abschied 355. 381. 382. — Vorbereitungen für die Abreise 365. — Sie verlässt Berlin (4. August 1772) 381. 382. 405. 410. — Rückblick 397. 398. — Die Verzögerung der Entscheidung über das Witthum setzt Ulrike in Verlegenheit 412. 414. — Sie will das Ergebniss in Pommern abwarten 412. — Der König räth zur Rückkehr nach Schweden 413, — räth nach dem Staatsstreich, in Pommern zu bleiben 432. — Sie geht nach Schweden 474, — hat in Schweden nur Kummer erlebt 397. — Der König theilt ihr Dönhoffs Berichte über Schweden und ihr Witthum mit 5. 6. 77. 111. 114. 148. 228. 240. 241. 247. 413.

Der König missbilligt den Staatsstreich Gustavs III. 432—434. 437. 438. 442. 443. 447. 452. 454—458. 460. 466. 472—477. 480. 485. 536. 574. 575, — daran ganz unbetheiligt 438. 484. 485. 563. — Gustav III. hat ihn nicht um Rath gefragt 432. 457. 485. — Gustav III. und Ulrike berufen sich auf ihn als Beispiel der Festigkeit 536. 573. 574. — Ulrike bittet ihn um Schutz für ihre Söhne 431. 432, — um seine Vermittlung bei Russland 441. 442. 574, — fordert seine Unter-

stützung 474. — Durch seine Allianz mit Russland ist König Friedrich verpflichtet, sich dem Vorgehen der Garantiemächte gegen Schweden anzuschliessen 432—434. 442. 455. 457. 472. 480. 485. 508. 509. 524. 556. 564. 570. 607, — ist entschlossen, seine Verpflichtungen zu erfüllen 442. 455. 457. 472. 474. 475. 508. 509. 564; vergl. 389, — übersendet an Ulrike Abschrift des auf Schweden bezüglichen Geheimartikels 474. 475. — Sie erklärt seine Berufung auf die russische Allianz für hinfällig 573, — wird auch gegen ihn ihr Land vertheidigen 456. 474. — Er erwidert, dass die Erwerbung von Pommern ihn nicht reizen kann 474, — nimmt abwartende Haltung ein 431. 443. 454. 465, — macht seine Entschliessung von Russland abhängig 431. 443. 454. 465. 480. 485. 488. 489; vergl. unter Russland, — wünscht friedliche Beilegung des Streites 543. 553. 554. 556. 607—609. 614. 615, — mahnt die Schweden, auf die Russen Rücksicht zu nehmen und sich mit ihnen zu versöhnen 518. 519. 536. 544. 545. 557. 569. 609; vergl. 128, — warnt sie, auf Wunsch der Russen, sich durch fremde Mächte, zumal durch Frankreich, zum Angriff auf Russland hinreissen zu lassen 508. 535—537; vergl. 517. 531. 542. 563 und unter Russland, — warnt sie, sich zu gleicher Zeit Dänemark und Preussen auf den Hals zu ziehen 506. 508. 509. — Die preussischen Interessen werden durch die Verfassungsänderung nicht berührt 569. — Briefwechsel des Königs mit dem Prinzen Heinrich über den schwedischen Staatsstreich 433. 434. 452. 472. 473. 494. 495. 516. 552. 553. 570. 591.

Der König bewilligt Dönhoff Urlaub 271. 569, — ernennt Jouffroy zum Nachfolger des Legationssecretärs Behnisch 476.

Schweden und Frankreich: Die Franzosen als Anstifter des Staatsstreichs Gustavs III. 432. 440. 457. 459. 460. 480. 489—491. 499. 512. 531, — unterstützen ihn mit Geld 388. 407. 432. 434. 444. 485. 490. 498. 499. 574, — „triumphiren" über den gelungenen Staatsstreich 470. 504. 512. 531. 612, — voraussichtlich nur kurze Zeit 612. — „Ils ne voient les choses qu'avec des microscopes" 504. — Sie haben davon weder Vortheil noch Nachtheil, so lange Gustav III. nicht weiter geht 504, — suchen, unter den Garantiemächten Unfrieden zu stiften 598. 601, — Oesterreich zur Vermittlung gegenüber Russland zu bestimmen 543. 550, — erklären, Schweden bei Angriff seitens der Nachbarn zu schützen 512, — dazu nicht im Stande 531. 616; vergl. 542, — werden sich nur mit Zahlung von Subsidien begnügen 457.

Frankreich und Spanien wollen weder Angriff der Mächte auf Schweden dulden 530. 606. 610. 616, — noch Angriff von Seiten Schwedens 530, — können Schweden nicht helfen 616.

Frankreich zahlt rückständige Subsidiengelder an Schweden mit Abzug 11.

Schweden und Russland: Schweden muss auf Russland Rücksichten nehmen 128. — Die „Hüte" erbittern es durch Rücksichtslosigkeiten 100. 101.

Nach Ansicht der Königin Ulrike ist Russland zu stark beschäftigt, um Verfassungsänderung in Schweden zu verhindern 5. — Ostermann unterrichtet seinen Hof von dem bevorstehenden Umsturz der Verfassung 388. 407. 432, — auf Grund aufgefangener Correspondenzen zwischen Aiguillon und Vergennes 444. 480. — Gustav III. sendet Taube nach Petersburg, um die Verfassungsänderung anzuzeigen 495. 528, — erklärt, mit Russland im Einvernehmen leben zu wollen 572. — „Obligeante" Antwort Katharinas II. 574. — Durch den Staatsstreich sind alle Bemühungen König Friedrichs, Schweden mit Russland zu versöhnen, vereitelt 433. 473; vergl. 438. — Das Schicksal Schwedens hängt von Russland ab 476. 484. 485. 496. 497. 518. 519. 616. — Der Staatsstreich interessirt vor allem die Russen 501. 512. 543. 597, — wird sie zur Einmischung veranlassen 437. 442. 482, — sie erbittern 434. 443. 466. 473. 480. 482. 490. — Sie nehmen ihn zunächst ruhig hin 502. 518. 529, — fürchten Angriff von Seiten Gustavs III. 482. 494, — ergreifen Defensivmaassnahmen 489. 494. 498. 505. 506. 516, — senden Truppen an die finnische Grenze 505. 607. 608. — erklären, dass Schweden keinen Angriff zu befürchten habe 508, — können vor Beendigung des türkischen Krieges und vor Wieder-

herstellung der Ruhe in Polen den Krieg nicht beginnen 466. 473. 476. 4[illegible]9. 495. 543. 564. 570. 581. 596. 597, — sind nach dem Abbruch des Congresses von Fokschani genöthigt, auf Krieg gegen Schweden zu verzichten 505. 506. 508. 516. 518. 529. 531, — den Staatsstreich zu „dissimuliren“ 516. 552. — Wachsende Erbitterung 552. 556. 569. 570. 609. 610. 612. — Die Russen entschlossen, den alten Zustand in Schweden wiederherzustellen 543. 552. 553. 570. 607, — planen, auf Vorschlag König Friedrichs, mit Gustav III. in Verhandlung zu treten 543. 553. 554. 556. 563. 593; vergl. unter Russland, — verschieben die Ausführung ihrer Maassnahmen bis zum Abschluss des Friedens mit der Pforte 543. 552. 553. 564. 570, — bis zum Winter 554. 561. 564. 570. 593. 594. — König Friedrich fürchtet, dass nach dem Türkenfrieden Russland schroffen Ton anschlägt 590, — dass es beabsichtigt, durch eine Partei in Schweden den casus belli schaffen zu lassen 607, — dass Gustav III. die Russen nur hinhalten will 573. — Sie werden in Schweden „chicanirt“ 545. 553. — Schwedische Rüstungen in Finnland 535. 544. 553. 557. 569. 609. 612, — von König Friedrich gemissbilligt 535. 544. 557. 569. — Prinz Karl erhält den Oberbefehl 612. — Schweden ist Russland nicht gewachsen 612. — Wenn es 1773 Feindseligkeiten gegen Russland begeht, kommt es zum Krieg 506. — Russland hat für die nächsten Jahre nichts von Schweden zu befürchten 564.

Ostermann „bon homme“ 177, — wird angewiesen, die Reise Gustavs III. und die Heirath des Prinzen Karl zu unterstützen 228. — Gustav III. traut ihm nicht 177. — Beloselski zu seinem Nachfolger ausersehen 477.

Schweden und England: England plant Allianz 302. 311. — König Friedrich zweifelt an ihrem Zustandekommen 311, — da England Geld nicht opfern wird 302. 311.

England über den schwedischen Staatsstreich verstimmt 569. 570. 610—612; vergl. 505. 512, — schürt in Russland 570. 590. 610, — hat nur für seinen Handel zu fürchten 589. — Dieser leidet nicht 611. — Schweden sucht England gegen die übrigen Grossmächte aufzubringen 572. 598.

Schweden und Oesterreich: Plan zu einer Vermittlung des wiener Hofes in Petersburg, um dem Ausbruch eines Krieges zwischen Schweden und Russland zuvorzukommen 541. 542. 605—607, — von Frankreich angeregt 543. 550. — Vergl. unter Oesterreich und Russland.

Schweden und Dänemark: siehe unter Dänemark; Schweden und Holland: siehe unter Holland; Schweden und die Pforte: siehe unter Türkei.

SPANIEN. Flottenrüstungen 29. 470. 493, — angeblich gegen Marokko 470. 493, — richten sich gegen Russland 487. 493; vergl. unter Russland. — Bankrotte 33. — Erneuerung eines alten Handelsverbotes für alle Ausländer 60, — verhindert nicht Schmuggel 60.

Spanien und Preussen: Nach dem Scheitern der früheren Verhandlungen über einen Handelsvertrag lehnt König Friedrich ihre Wiederaufnahme ab 464. 465. — Livron soll Aussichten auf Erfolg feststellen 465. — Der König wünscht Nachrichten aus Spanien 29. 470. 537, — über das Verhältniss zwischen Frankreich und Spanien 66. 268. 282. 352.

Spanien und Dänemark: siehe unter Dänemark; Spanien und England: siehe unter England; Spanien und Frankreich: siehe unter Frankreich; Spanien und Schweden: siehe unter Schweden.

TARTAREI. Die Russen nehmen die Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren unter die Bedingungen ihres Friedens mit der Türkei auf und bestehen auf dieser Forderung: siehe unter Türkei.

Der König erwidert ein Geschenk des Hetmans der Kalmüken der Kleinen Tartarei, Stephan Jefremoff 126. 513. 604.

TOSCANA. Durch die Eroberung Corsicas ist Toscana von Frankreich her bedroht 372.

TÜRKEI. Der Sultan hat bei Bewilligung der Unabhängigkeit der Tartaren Aufruhr und Tod zu befürchten 25. 51. 375. — Aufstand des Pascha von Egypten Ali Bey, er wird bei Kairo geschlagen 303. 305. 373. — Feuersbrunst in Konstantinopel 129. — Der Sultan fürchtet die Auflösung seiner Truppen 37. 162, — in Geldnoth 25. 26. — Die Türken: „peuple lourd, malentendu et avec qui on ne finit jamais" 307. — „Orgueil inné de cette nation" 373. — „Défiance orientale" 143. 161. 183.

Die Pforte und Preussen: Die Pforte will Schreiben an den König richten und ihn bitten, Katharina II. zum Verzicht auf die Unabhängigkeit der Tartaren zu bewegen 563. — Der König befiehlt Zegelin, die Pforte zum Frieden zu bestimmen 15. 240. 400. 401. 439. 446. 449. 524. 605; vergl. 444. 576, — gutes Einvernehmen mit den russischen Bevollmächtigten zu pflegen 449, — unterrichtet ihn von dem österreichischen Systemwechsel 14. 47, — von dem Einmarsch der Oesterreicher in Polen 304. — Zegelin versucht umsonst, die Pforte zum Verzicht auf die Vermittlung des wiener Hofes zu bestimmen 79, — soll die Türken vor den Absichten der Oesterreicher warnen 57, — auf Thugut „wachsames Auge" haben 48. 49. 173. 174. 584, — sich nicht mit ihm „compromittiren" 439. — Misshelligkeit zwischen Zegelin und Thugut 79. 81. 96—99; vergl. 151. 152 und unter Oesterreich. — Der König mit Zegelin zufrieden 45. 46, — will nach Friedensschluss nur einen Geschäftsträger in Konstantinopel halten 79, — wünscht Sendung türkischer Hengste 304. — Heimsendung des Mohren Said Ali 4. 36. 53. 57. 105. 151. — Er wird dem Grossvezier empfohlen 4. 57.

Die Pforte erbietet sich, nach Friedensschluss einen Garantietractat und ein Vertheidigungsbündniss mit Preussen und Russland einzugehen 217. 219, — unter Einschluss Englands 237. 240. — Zegelin nimmt den Vorschlag „ad referendum" 217. — Der König theilt ihn den Russen mit 217. 219. — Das Bündniss kommt in Frage, sobald Oesterreich bei den Verhandlungen über die Theilung Polens Schwierigkeiten machen wird 219. 263. 265; vergl. unter Russland. — Der König räth den Russen, der Pforte ihren Beistand gegen Oesterreich zu verheissen 86. 237; vergl. 84. 240, — mit den Türken direct zu verhandeln 201. 583, — die Correspondenz mit Zegelin fortzusetzen 163, — warnt sie, vor Abschluss des Vertrages mit Oesterreich den Congress von Fokschani abzubrechen 403. 417.

Der König glaubt nicht, dass die Türken gegen die Theilung Polens Einspruch erheben, sobald ihnen vorgestellt wird, dass Russland ihnen dafür die Donauländer zurückgiebt 10. 14. 15; vergl. 201. — Interpellation der Türken wegen des Einmarsches der Truppen und der Theilung Polens wird von Thugut und Zegelin durch Mittheilung der Ansprüche auf Polen beantwortet 400. — Zegelin weist sie auf die Donauländer hin 400. — Der König ersucht Oesterreich um die Erklärung an die Pforte, dass an der Theilung Polens nichts zu ändern sei 440. — Panin empfiehlt, die Notification der Theilung in Konstantinopel nicht aufzuschieben 445. — Weisungen an Zegelin 14. 15. 446. 448. 449.

Aussichten auf Zustandekommen des Friedens 41. 49. 67. 84. 86. 88. 154. 167. 206. 230. 240. 271—274. 292. 301. 331. 344. 353. 403. 439. 447. 484. 491. 493—496. 582. 583. 585. 590. 616, — nach Schluss des polnischen Theilungsvertrages 105. 160. 415—417. 423, — im Herbste 1772: 67. 84. 230. 272. 273. 331. 353, — vor Jahresschluss 331. 457. 493. 494. 496, — im Laufe des Winters 538. 586. 588. 591. 595. 597. 599. 601. 604. 608. 610. 611. — Der Friede ist nicht so bald zu erwarten 51. 141. 169. 497—499. 501—503. 507. 508. 511—514. 517. 523. 550. 551. 564. 575. 576.

Baldiger Friedensschluss liegt im Interesse der Türken 15. 25. 26. 48. 87. 217. 271. 280. 286. 314. 366. 373. 400. 401. 449. 507. 520, — angesichts der Gefahr, dass auch Oesterreich gegen sie Partei ergreift 15. 25. 26. 48. 415. 416. 449. — Sie haben bei Fortsetzung des Krieges nichts zu gewinnen 25. 497. 498, — auf keine fremde Unterstützung zu rechnen 401. — Der König zweifelt an ihren Friedensabsichten 563. 564. 576; vergl. 303. 305. 373, — glaubt, dass sie Schwierigkeiten machen werden 30. 39. 41. 46. 47. 230.

Friedensverhandlung zwischen der Pforte und Russland: Die Russen des Krieges überdrüssig 610. — Ihr Hauptbeweggrund liegt in ihren Verlusten und dem Mangel an Rekruten 83.

Die Türken bereit, auf Waffenstillstand und Congress einzugehen 36—38. 41. 46—48. 80; vergl. 26. — „Précis des conditions que la Sublime Porte propose pour l'armistice" 80. — Die Pforte verlangt Verlängerung des Waffenstillstandes um drei Monate, falls dieser ohne Ergebniss auseinandergeht 80; vergl. 169. 183, — Garantie Preussens und Oesterreichs für den Waffenstillstand 38. 41. 46. 47. 78—80. 142. 156. 162. 163. 167, — erhebt Einspruch gegen die Wahl von Ismail zum Congressort 80. 81, — schlägt Bukarest vor 38. 41, — erklärt sich zur Eröffnung von Verhandlungen bereit, sobald Russland und Preussen ihre Hülfe gegen Oesterreich zusichern 84. — „Précis des conditions que le maréchal-général comte Rumänzow propose pour l'armistice" 161. — Die Russen stellen die Wahl von Bukarest oder Fokschani als Congressort frei 161, — wollen die Garantie Oesterreichs und Preussens nicht zulassen 38. 44. 141—143. 161. 167. 183. 242; vergl. 46. 47, — den Waffenstillstand nur auf die Dauer des Congresses verlängern 161, — aber nicht nach dessen Abbruch 143. — Auf Vorschlag Finckensteins empfiehlt der König, den Waffenstillstand auf sechs Monate auszudehnen 155. 156. 163. 167. 169. — Die Russen fordern die Regelung durch beiderseitige Commissare 142. 161. — Der König sieht Schwierigkeiten voraus 141. 142. 161. 167. 169. 173; vergl. 156, — erwartet günstigen Verlauf 129. 204. 206. 264. — Die Verhandlungen der Commissare finden in Giurgewo statt 204, — begegnen Schwierigkeiten 264. 344. — Die Pforte nimmt die Bedingungen Rumänzows an 201. 204. — Abschluss des Waffenstillstandes (30. Mai 1772) 271—274. 276—278. 344.

Der Beginn der Friedensverhandlungen hängt von Bestimmung des Congressorts ab 129. — Ernennung der beiderseitigen Bevollmächtigten zum Congress 84. 169. — Sie hoffen Mitte Juli in Fokschani einzutreffen und den Congress zu eröffnen 308. 309. 331. — Die russischen (Gregor Orlow und Obreskow) brechen auf 162. — Die türkischen (Osman Effendi und Jasindschisade) treffen in Schumla beim Grossvezier ein 328. 337. 344. 365; vergl. 331, — reisen nach Fokschani ab 339. 344. 365. — Orlow über das „lange Aussenbleiben" der Türken „sehr aufgebracht" 401, — langweilt sich 405. — Der König fürchtet für das Gelingen der Verhandlungen 405. 495, — wünscht schnellen Abschluss 435.

Die russischen Friedensbedingungen: Schiffahrt auf dem Schwarzen Meer 72. 137. 174. 307. 380. 493. 494. 532, — Unabhängigkeit der Tartaren 25. 41. 47. 48. 50. 51. 81. 173. 217. 219. 365. 366. 373—375. 400. 403. 494. 497. 498. 511—513. 517. 523. 532. 534. 550. 551. 562—564. 577. 604. 605. — Russland beharrt auf der Unabhängigkeit der Tartaren 47. 48. 51. 497. 532. 604. 605, — betrachtet sie als „conditio sine qua non" 512. 513, — macht Zugeständnisse 532. 605, — fordert die Schlösser Jenikala und Kertsch 532. 605, — verzichtet dagegen auf Bender, Oczakow und Kinburn 605.

„L'indépendance des Tartares fera toujours le nœud gordien dans cette négociation" 50. 51, — für die Türken „harte Nuss" 497. 551. — Der König glaubt nicht, dass die Türken sie zugestehen werden 41. 46. 47. 50. 51. 365. 366. — Der Sultan erklärt, sie nicht bewilligen zu können 25. 48. 494. 523. 550. 551. 562—564, — mit Rücksicht auf die Religion 25. 375. 523. 562—564; vergl. 605, — auf die eigene Sicherheit 25. 51. 375, — fordert Zugeständnisse 81. — Die Ulemas verweigern ihre Zustimmung 373—375. 400. — Der Mufti durch Frankreich bestochen 563. 564. — Die Zustimmung der Pforte ist zu erwarten, sobald die Russen nichts anderes als die Tartaren für ein „freies Volk" erklären wollen 403. — Sie erklären sich bereit, nach dem Vorschlag von Osman Effendi dem Sultan die Bestätigung der von den Tartaren frei gewählten Chane zu lassen 605.

Beginn des Congresses in Fokschani 438. 439. — Aussicht auf Erfolg 439. 447. 457. 484. 491. 493—496. — Die Verhandlungen gehen langsam 491. 495. — Die türkischen Bevollmächtigten haben „gebundene Hände", fürchten für ihr

Leben und berichten daher nach Konstantinopel nicht „die reine Wahrheit" 461, — erklären sich gegen die Unabhängigkeit der Tartaren 494. — Der Congress scheitert 497. 499. 501—503. 507. 508. 511—514. 517. 523. 550. 551, — an der Tartarenfrage 497. 511—513. 517. 523. 550. 551. — Der Abbruch ist herbeigeführt durch die Hoffnung auf „Brouilleries" in Europa 523, — durch Frankreich 507. 523. 524. 531. 532. 563. 576, — durch „précipitation" Osman Effendis 581, — durch Gregor Orlow 516. 527, — verschuldet durch Thugut 507. 524.

„Le congrès rompu, voilà un nouvel ordre des choses qui se présente" 507. — Aussicht auf Wiederbeginn des Kampfes 497. 498, — auf Vertreibung der Türken aus Europa 497. 499. 501. 502. — Der König bedauert den Abbruch 507. 513. 526, — hofft, dass es gelingt, den Congress wieder zu eröffnen und damit der Fortsetzung des Krieges im Jahre 1773 zuvorzukommen 507. 511. 520. 523. 526. 529. 538. 550. 551. 560. 577. 583, — zweifelt daran 575. 576. — Der Abbruch setzt die Russen in Verlegenheit 516. 517. 526. 529. 531. 554. 564. 581. 597. — Sie stehen, nach Ansicht des Königs, vor der Wahl: den Krieg allein fortzusetzen 509. 514. 516, — oder sich mit dem wiener Hofe zur Vertreibung der Türken aus Europa zu verbünden 509. 514. 516; vergl. unter Russland, — oder die Verhandlungen wiederaufzunehmen 509. 514. 516. — Katharina II. zeigt den Türken, im Hinblick auf die Revolution in Schweden, Entgegenkommen 552. 553. 570. 597. 610; vergl. 590 und unter Schweden, — ermässigt ihre Bedingungen 604. 605. — Rumänzow erhält Befehl, bei dem Grossvezier über den Abbruch des Congresses Beschwerde zu führen und dessen Erneuerung vorzuschlagen 528. 532; vergl. 582. 591. — Osman Effendi tritt mit Obreskow über die Verlängerung des Waffenstillstandes in Verhandlung 526. — Botschaft des Grossveziers an Rumänzow, mit der Bitte, die Verhandlungen wieder zu eröffnen 567. 581. 582. 597; vergl. 581—586. 588. 591. 595. 599. 601. 603. 604. 608. 611, — den Waffenstillstand um 40 Tage zu verlängern 581. — Die Verlängerung erfolgt bis Ende October 582. 595. — Rumänzow wünscht die Sendung der türkischen Bevollmächtigten nach Bukarest 582, — erhält Weisung, die türkischen Vorschläge für Wiederbeginn der Verhandlungen anzunehmen 603. — Aussicht auf Erfolg derselben 582. 583. 585. 586. 588. 590. 591. 595. 597. 601. 604. 608. 611. 616.

Die Pforte verlangt, dass Oesterreich und Preussen die Garantie für den mit Russland abzuschliessenden Waffenstillstand übernehmen 38. 41. 46. 47. 78—80. 142. 156. 162. 163. 167. — Die Oesterreicher eröffnen dem Könige, dass sie kein Hinderniss dafür sehen 41. 79; vergl. 82. 174. 184. — Auf ihre Aufforderung erklärt er sich zur Uebernahme der Garantie bereit 41. 79. 82; vergl. 174. 175. 184. 242 und unter Oesterreich, — befiehlt, Instruction und Vollmacht für Zegelin aufzusetzen 41, — verschiebt, auf Finckensteins Rath, ihre Uebersendung bis zum Einlaufen der Zustimmung Russlands 43. 44. 46. 48; vergl. 79. — Die Absendung erfolgt 79. 82. 84. 86. 91. 92. — Rechtfertigung dieses Schrittes in Russland 79. 242. — Zegelin soll bis auf weiteren Befehl mit der Garantie nicht „hervorrücken" 143, — soll den Türken nichts versprechen 183. — Panin stellt Oesterreich und Preussen die Abgabe einer „ministeriellen Erklärung" in Konstantinopel frei 161. 163. — Kaunitz erklärt sich in Petersburg mit der Ablehnung der Garantie einverstanden 174. 175. 184.

Der russisch-türkische Friede ist Gegenstand der Verhandlungen zwischen Russland, Oesterreich und Preussen in Petersburg 72. 94—96; vergl. unter Russland. — Dem Entwurfe des preussisch-russischen Vertrages ist ein auf die „guten Dienste" Preussens bezüglicher Artikel eingefügt 233. 234. — Der König zur Unterstützung der Vorschläge Panins für schnellen Friedensschluss bereit 96, — desgleichen Kaunitz zur Fortsetzung der „guten Dienste" Oesterreichs 252. 253. — Durch Artikel IV des Entwurfes des russisch-österreichischen Vertrages verpflichtet sich Oesterreich, die Pforte zum Friedensschluss unter den russischen Bedingungen zu bestimmen 322. 323. 363. 402. 414. 418. 424; vergl. unter Russland. — Panin beabsichtigt, nach Zeichnung des Vertrages den Oesterreichern eine

„Erklärung“ darüber zuzustellen, was man russischerseits von ihnen erwarte 415. — „Déclaration confidentielle du ministère impérial de Russie à M. le prince de Lobkowitz“ 421. 422. — Russland fordert, Thugut solle nach Ablehnung der russischen Bedingungen durch die Pforte erklären, dass Oesterreich seine „guten Dienste“ niederlege 421. 422. — In seiner Antwort erbietet sich Kaunitz zur Weisung an Thugut, nach Abgabe des von Russland geforderten Ultimatums Fokschani zu verlassen und in Konstantinopel für den Frieden zu wirken 459—461. — Auf österreichische Anregung erhält Zegelin die gleiche Weisung, vorbehaltlich der Zustimmung der russischen Bevollmächtigten 459—463; vergl. 466.

Auf Wunsch der Türken ermächtigt der König Zegelin, ihre Bevollmächtigten auf den Congress von Fokschani zu begleiten 84. 86. 129. 169. 183. 272. — Zegelin und Thugut werden von der Theilnahme an den öffentlichen Conferenzen ausgeschlossen 426. 427, — sollen ihre „guten Dienste“ nur anwenden, sobald Schwierigkeiten entstehen 426. — Der König damit einverstanden 426. 427. 440. — Auch Thugut wird entsprechend angewiesen 440. 441, — hält sich den Russen gegenüber zurück 438, — zeigt sich verschlossen 365. 375. — Sein „état tout-à-fait passif“ 460. 507. 524, — verschuldet den Abbruch des Congresses 507. 524, — erregt die Unzufriedenheit der Russen 524. 526; vergl. 507. — Zegelin und Thugut geben das von Russland gewünschte Ultimatum ab 562; vergl. 575. — Zegelin kehrt nach Konstantinopel zurück 497.

Nach Abbruch des Congresses erklärt Kaunitz, dass Russland auf weitere Dienste Oesterreichs und Preussens Anspruch nicht erheben könne 507. 508, — will den Russen die Alternative stellen, dass beide Mächte entweder die „guten Dienste“ fortsetzen oder der Pforte erklären, dass man nach dem durch ihre Schuld erfolgten Abbruch darauf verzichte, weiter für den Frieden thätig zu sein 514. 541, — verzögert die Absendung der Erklärung an Russland 541. 542, — erklärt, dass Russland selbst seine Wünsche kundgeben müsse 575. 576. — Der König erwartet die Entscheidung Katharinas II. 507—509. 514. 516. 517. 526, — bereit, ihre Schritte zur Wiedereröffnung des Congresses zu unterstützen 509. 514. 516. 517. 526. — Auf Wunsch Russlands sollen Zegelin und Thugut die Türken zur Annahme der neuen ermässigten Bedingungen bestimmen und erklären, dass Rumänzow mit Instructionen für die Fortsetzung der Verhandlungen versehen sei 532—534. — Weisung an Zegelin 532—534. — Der König schlägt die Anwendung von Bestechungen vor 532. 563. 564. — Auch Thugut erhält Befehl, die Türken zur Fortsetzung der Verhandlungen zu bewegen 584. — Panin bittet den König um Fortsetzung seiner „guten Dienste“ 604. — Weisung an Zegelin 604. 605.

„Zweideutige Conduite“ der Oesterreicher; der König zweifelt an ihrer Aufrichtigkeit 81. 86. 173—175. 178. 184. 201. — Sie suchen durch ihr Doppelspiel an der Pforte die Russen gefügig zu machen 183, — denken mehr an Erwerbungen in Polen als an den Friedensschluss 242, — sind durch ihre Zusage gebunden 242, — verzögern den Abschluss des Waffenstillstandes 149. — Das Verhalten des wiener Hofes in Konstantinopel „la véritable pierre de touche de sa façon de penser“ 184. — Der König befürchtet von ihm Schwierigkeiten bei der Verhandlung 201. 229. 230, — hofft, dass er seine Umtriebe einstellt 82. 173. 219. 242; vergl. 271, — und kein Hinderniss in den Weg legt 365. 402. 403. 423, — glaubt, dass er das Scheitern des Congresses von Fokschani wünscht 434—436. 438. 439. 446, — dass er über seinen Abbruch sich freut 507. 523, — und nichts für den Frieden thun will 524. 532.

Thugut droht den Türken mit Kriegserklärung, wenn sie ohne Vorwissen seines Hofes sich auf die Verhandlung mit Russland einlassen 84, — besteht auf der österreichischen Vermittlung 173, — verheisst ihnen gegen Russland die Hülfe Oesterreichs 173, — sowie Schwedens 173. 174, — bestärkt sie in ihrem Widerstande gegen die Unabhängigkeit der Tartaren 173. 217. 219: vergl. 365.

Die Pforte rechnet auf die Oesterreicher 26. 132, — muss sie „menagiren“ 48 — hat von ihnen mehr als von Russland zu besorgen 48, — misstraut ihnen 272,

— fürchtet, von ihnen angegriffen zu werden, wenn sie die Unabhängigkeit der Tartaren bewilligt 217.

Das Defensivbündniss vom 6. Juli 1771: 415. — Möglichkeit der Erneuerung der Allianz 421. — Missstimmung des wiener Hofes gegen die Pforte 105, — führt nicht zum offenen Bruch 105. — Er kann nicht auf die Hülfe der Türken hoffen 162. 280. — Absichten der Oesterreicher auf die Erwerbung von Belgrad 271, — und der Walachei 57. 61—63. 99. 105. 106. 164. 168. 415. 416. 423; vergl. unter Russland. — Für den Plan der Theilung der europäischen Türkei mit Russland vergl. unter Russland. — Ueber das künftige Schicksal Griechenlands ist nichts entschieden 435.

Die Pforte und Frankreich: Die Franzosen wünschen die unversehrte Erhaltung der Türkei 61. 99. 105. 106. 115. 132. 164. 168, — rathen der Pforte, Oesterreich durch Abtretung von Dalmatien und Serbien zu gewinnen 420, — intriguiren in Wien gegen den Friedensschluss zwischen Russland und der Pforte 87. 137. 196. 200, — in Konstantinopel 72. 137. 174. 176. 195. 200. 314. 371—373. 440. 444. 484. 487. 490. 491. 507. 523. 524. 526. 527. 531. 532. 538. 551. 563. 564. 568. 576; vergl. 46. 87. 201. 365. 449, — ohne Aussicht auf Erfolg 72. 87. 174. 195. 196. 314. 487. 491. 526. 527, — bestechen den Mufti 563. 564. 576, — suchen sich die Friedensvermittlung zu verschaffen 565. 568. — Der Friede wird ohne ihre Theilnahme geschlossen werden 49. 72. — Sie machen sich „Illusionen“ über den Verlauf der Verhandlungen 344. 352. — Ihr „Triumph“ über den Abbruch des Congresses von Fokschani verfrüht 550. — Die Pforte hat sich von ihnen keinen Beistand zu versprechen 87. 174. 196. 277. 314. 373. 449. 470. 487. 491. — Plan einer französischen Diversion gegen die russische Flotte 207; vergl. 277. — Die Franzosen geniessen nur geringen Credit 196, — sehen angeblich den Uebergang der Häfen des Schwarzen Meeres in Russlands Hand gern 307, — machen gute Miene zum bösen Spiel 307. 308, — betrachten das Schicksal der Türken gleichgültig 587.

Die Pforte und England: England wird am Friedensschluss unbetheiligt bleiben 40. 67. 120. 154. 189. 421. 577. — Englische Umtriebe in Konstantinopel 440. 576. 577. — Die Verhandlungen gehen die Engländer nichts an 155. — Die Türken planen Allianz mit ihnen 237. 240.

Die Pforte und Schweden: Die Franzosen hoffen, mit der schwedischen Revolution die Friedensverhandlungen zu durchkreuzen 490. 551, — verheissen den Türken schwedische Diversion 173. 174. 523. 524. 526. — Schweden dazu nicht in der Lage 174. — Die schwedische Revolution bleibt, nach Ansicht des Königs, ohne Einfluss auf die Verhandlungen der Pforte 484. 491. 494. 501. 524. 551; vergl. 523.

Die Pforte und Polen: siehe unter Polen.

WÜRTTEMBERG. Prinzessin Dorothea, die Tochter des Prinzen Friedrich Eugen, als Gattin für den Grossfürsten Paul von Russland in Aussicht genommen 380. 422. 423. 430. 546. 560. 617; vergl. unter Russland. — Elle „est trop replète“ 560. 617. — Der König giebt einer Prinzessin von Hessen-Darmstadt vor ihr den Vorzug 423; vergl. unter Russland und Hessen-Darmstadt.

ZWEIBRÜCKEN-BIRKENFELD. Herzogin Maria Franziska schlecht beleumdet 339. 340. — Eintritt des Prinzen Johannes Karl Ludwig in preussischen Dienst 380. 381. 430.

Berichtigungen:

Zu S. 103 Z. 19 v. o. und S. 114 Z. 9 v. o.: Der König ist nicht 1746 oder 1756, sondern 1745 in Wusterhausen gewesen; denn er schreibt, Dresden 25. December 1745, in einem (ungedruckten) eigenhändigen Briefe an den Kämmerer Fredersdorff: „Den 28. Mittags esse ich bei meinem Bruder in Wusterhausen."

Ferner ist zu lesen:

S. 115 Z. 15 v. u.: Verdeer Wein statt Vendeer Wein.

S. 123 Z. 6 v. o.: Sendomir statt Sandomir.

S. 301 Z. 17 v. u.: belles bisbilles statt beaux bisbilles.

S. 303 in der Adresse des Schreibens an König Gustav III.: Nr. 21083 statt Nr. 20803.